





LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

JANVIER.





A PARIS,
Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

AVIS.

Sur le Journal des Sçavans, à l'occasion de l'année séculaire de son Institution.

NOus voici parvenus à l'année séculaire de l'Institution du Journal des Sçavans, le modèle & le Père de ces Journaux Littéraires, qui se sont depuis multipliés dans l'Europe, & sur-tout en France, jusqu'à l'excès. Cet excès même atteste l'utilité de l'invention, c'est un hommage éternel rendu à la mémoire de M. de Sallo. Mais il est juste que nous joignions aujourd'hui à cet hommage tacite un hommage solemnel, nous ses Successeurs, & pour ainsi dire les enfans de ce sçavant Magistrat, adoptés depuis par le Chef de la Magistrature. L'établissement de M. de Sallo a reçu un nouvel éclat, une consistence plus solide par cette adoption. Le Journal des Sçavans, honoré de la protection immédiate du Chancelier de France, composé sous ses yeux, devenu en quelque sorte son ouvrage, doit à cet avantage encore plus qu'à son origine le caractère exclusif de Journal Littéraire de la Nation.

La nécessité d'annoncer le dernier Tome de la Table Générale du Journal des Sçavans, & plus encore le juste empressement de payer à M. de Malesherbes le tribut de reconnoissance que nous lui devons, nous a déterminés à mettre en tête de notre Journal de Janvier 1764. un Avis, qui contient l'Histoire Abrégée du Journal des Sçavans. Ses diverses révolutions sous M. de Sallo qui le fit paroître pour la première fois le 5 Janvier 1665, sous M. l'Abbé Gallois, sous M. l'Abbé de la Roque, sous M. le Président Cousin, son renouvellement en 1701. ses rapports avec l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres & avec l'Académie des Sciences, tout ce qui concerne la police du Journal, le choix des Auteurs, celui des Gens de Lettres qui assistent à leurs Assemblées, se trouve exposé dans cet Avis, & nous nous contenterons d'y renvoyer sur ces articles pour éviter des répétitions inutiles.

Nous n'envisagerons ici que l'objet & la forme du Journal des Sçavans.

Quant à l'objet, si on jette les yeux sur l'Avertissement que M. de Sallo mit à la tête de son ouvrage, & sur un autre Avertissement placé au commencement de l'année 1680. on verra que le Journal des Sçavans devoit être le seul dépôt de la Littérature Universelle tant Nationale qu'Etrangère, nous disons le seul, car l'Avertissement de 1680. fait voir que la clause exclusive des Priviléges du Journal des Sçavans, portoit sur l'universalité de la Littérature, qu'elle étoit précédée d'une énumération très-détaillée des divers objets que la Littérature embrasse, & qui étoient attribués au seul Journal des Sçavans, que ce qui pouvoit manquer à l'énumération étoit suppléé par cette clause, *& généralement tout ce qui*

regarde les Arts & les Sciences & qui peut être digne de la curiosité des Gens de Lettres.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner les reſtrictions que le temps, les conjonctures & différentes conſidérations ont pû faire mettre à cette clauſe; tout ce que nous prétendons obſerver, c'eſt que le plan tracé par M. de Sallo & ſuivi par ſes Succeſſeurs, n'excluoit aucun genre, qu'il admettoit la variété & même le contraſte des objets. En effet, dans les mêmes Feuilles où ce ſçavant Magiſtrat annonçoit les expériences les plus curieuſes de la Phyſique, les inventions les plus utiles des Arts, dans ces feuilles où il traitoit une queſtion ſublime de Théologie, une queſtion épineuſe de Juriſprudence, une queſtion importante de Droit Public, où il défendoit les Libertés de l'Egliſe Gallicane contre les prétentions Ultramontaines, il rendoit compte de la Tragédie d'Othon, de la Tragédie d'Aſtrate, des Epigrammes de Brebeuf, du Roman de Pharamond par la Calprenede, même de quelques Contes de la Fontaine, tels que Joconde, la Matrone d'Ephèſe, le Cocu battu & content, & ces derniers articles avoient à-peu-près la même étendue que les autres, qui tous en avoient trop peu.

Les Succeſſeurs de M. de Sallo en ont uſé à-peu-près de même, en obſervant ſeulement, (ce qui doit être une Loi inviolable de ce Journal) de donner toujours la préférence aux grands objets, aux genres utiles, en un mot aux Sciences.

Les Lecteurs ſenſés veulent s'inſtruire, & c'eſt pour eux que nous voulons écrire. La foule des Lecteurs ne veut que s'amuſer; ſans dédain, mais ſans complaiſance outrée pour ceux-ci, nous ne leur offrons dans les genres agréables que ce qui ſe rapproche le plus de l'utilité, c'eſt leur en offrir la partie la plus exquiſe.

Que d'autres Journaux ſe conforment davantage au goût de la multitude, ſoit dans le choix des Livres dont ils s'occupent, ſoit dans leur ton de critique; le Journal des Sçavans, ſeul Journal de la Nation, ſeul honoré des regards & de la protection immédiate du Chef de la Juſtice, eſt obligé de reſpecter le Public & de ſe reſpecter lui-même; il eſt obligé d'embraſſer le cercle entier des Sciences & des Lettres, il eſt obligé de s'attacher à la ſolide Littérature, ſans ſe laiſſer entraîner ni ébranler par les progrès de la Frivolité. Il faut que ſa critique ſoit juſte, modérée, qu'elle éclaire & qu'elle ne bleſſe point, qu'elle ne paſſe jamais les bornes d'une ſage liberté, enfin que ſon ton ſoit tel qu'il puiſſe être avoué par le grand Magiſtrat qui préſide à nos travaux. Voilà ce qui a toujours mérité au Journal des Sçavans, l'eſtime des honnêtes gens, des vrais amis des Lettres, & les ſuffrages des Etrangers.

Toute cette modération que beaucoup de nos Lecteurs taxent d'indulgence exceſſive, n'empêche pas que la plus légere critique ne nous attire quelquefois de petites ſatyres aſſez violentes, qui nous vengeroient cruellement de leurs Auteurs, ſi nous les inſérions dans notre Journal, comme ils ont quelquefois l'indiſcrétion de nous en prier. On pourroit leur dire :

Craignez que le Ciel rigoureux,
Ne vous haïſſe aſſez pour exaucer vos vœux.
Evertere domos totas optantibus ipſis
Dii faciles.

M. de Sallo éprouva plus vivement que nous les fureurs de l'amour propre des Auteurs, qui se voyant, pour ainsi dire, cités à ce nouveau Tribunal, se soulevoient contre ses décisions, lorsqu'elles leur étoient contraires, comme ils s'en prévaloient, lorsqu'elles leur étoient favorables. M. de Sallo n'opposa jamais à tout leur déchaînement que la raison & le goût; nous tâchons de l'imiter; quand les réponses des Auteurs sont modérées comme nos critiques, quand elles sont raisonnables, au moins pour le ton, quand elles ne peuvent leur faire aucun tort, nous les insérons avec plaisir dans notre Journal, & nous laissons le Public juger entre eux & nous.

Quant à la forme, nous avons déja insinué que du temps de M. de Sallo les articles les plus considérables avoient trop peu d'étendue; c'étoient de courtes notices, où les ouvrages étoient plutôt *annoncés & jugés* qu'ils n'étoient analisés. L'Art des Journaux Littéraires étoit dans son enfance; il s'est perfectionné depuis; les productions de la Littérature étant devenues plus nombreuses, ont fait sentir la nécessité de distinguer & de choisir; ces productions ne sont pas toutes de la même importance pour l'objet, ni du même mérite pour l'exécution. Les unes ne doivent être annoncées que par un simple titre, il suffit qu'on sçache leur existence; les autres demandent de courtes notices; d'autres enfin méritent d'être analysées & discutées dans des Extraits raisonnés. L'article des Nouvelles Littéraires suffit pour la première sorte d'ouvrages & quelquefois pour la seconde; il sert aussi pour annoncer les ouvrages qui doivent être analisés par la suite.

M. de Sallo ni M. l'Abbé Gallois n'ont point connu l'usage de cet article si utile des Nouvelles Littéraires. Comme leur Journal paroissoit toutes les semaines, & comme la briéveté des articles donnoit la facilité de les multiplier, chaque feuille contenoit à-peu-près toutes les Nouveautés importantes que produisoit chaque semaine.

C'est sous M. l'Abbé de la Roque & dans l'année 1678. qu'on trouve pour la première fois à la fin des feuilles un article séparé de Nouvelles Littéraires. L'Abbé de la Roque ne publioit d'abord le Journal que de quinzaine en quinzaine; seulement il ajoûtoit de temps en temps quelques feuilles surnuméraires; dans la suite il reprit la méthode de ses Prédécesseurs & fit paroître le Journal tous lès Lundis. A mesure qu'on avance, on voit pourtant les Extraits du Journal devenir plus étendus, & par conséquent chaque Feuille contient un moindre nombre d'articles, mais les Nouvelles Littéraires y suppléent.

M. le Président Cousin & la Société de Gens de Lettres formée par M. l'Abbé Bignon, sous l'autorité de M. le Chancelier de Pontchartrain, suivirent l'usage qui se trouvoit établi, & publierent le Journal tous les huit jours; on entreprit de plus en 1707. un Supplément presque aussi considérable que le Journal. Un Avertissement expose le motif qui fait entreprendre aux Journalistes ce Supplément. Ils se trouvoient, disoient-ils, renfermés dans des bornes trop étroites, parce que d'un côté ils ne vouloient point se réduire à des Analyses courtes, séches, sans critique, sans agrément, & que de l'autre

ils auroient voulu ne point omettre une multitude de productions de la Littérature tant Etrangère que Nationale.

L'usage de publier le Journal tous les Lundis a duré jusqu'en 1724. alors on en changea entièrement la distribution, & on la régla sur le pied à-peu-près où on la voit aujourd'hui. » On reconnut, » dit-on, dans l'Avertissement, » qu'un Journal Hebdomadaire ne » prévénoit point assez en sa faveur, que cette façon de paroître » lui donnoit un certain air de précipitation, dont le Public a toujours lieu de se défier, & le faisoit aussi trop ressembler à ces » Recueils de nouvelles vulgaires » qui naissent toutes les Semaines, » & qui n'ont rien de commun » avec ce que les Sçavans estiment » le plus. «

Telles sont les raisons qui ont fait introduire la forme de distribution qu'on suit depuis quarante ans. Elle paroît réunir les avantages de toutes les méthodes qu'on avoit essaiées jusqu'alors.

Le Journal ne paroissant que tous les mois laisse un temps suffisant pour la composition des Extraits. Les Journaux doubles de Juin & de Décembre représentent le Supplément de 1707. & les feuilles surnuméraires de M. l'Abbé de la Roque; enfin l'article des Nouvelles Littéraires de toutes les Nations fait connoître les Livres dans leur nouveauté; on a soin, autant qu'il est possible, d'en distinguer les différentes éditions, d'en apprécier le mérite respectif, de marquer le prix des Livres, le lieu de leur impression, &c. d'indiquer les Libraires qui les distribuent, leurs demeures, &c. Cet article des Nouvelles Littéraires suffit pour tout ce qui concerne l'intérêt du Commerce de la Librairie; les Extraits qui suivent, de près ou de loin, cette première annonce, regardent l'intérêt des Lettres: or souvent il importe peu aux Lettres que ces Extraits soient prompts ou lents à paroître. Quelquefois même ils n'en valent que mieux pour ne venir qu'après ces orages, ces petites factions que certains ouvrages font naître; nous recueillons alors les vrais jugemens du Public, les seuls jugemens qui restent; nous les déposons pour l'usage de la postérité dans un monument fait pour les recevoir, & apparemment pour passer jusqu'à elle.

Nos Assemblées se tiennent actuellement chez M. le Vice-Chancelier, qui les honore de sa présence avec une assiduité bien propre à encourager des travaux, dont son suffrage est la première & la plus digne récompense. La reconnoissance ne nous permet pas de nous taire sur cette affabilité séduisante, sur cette politesse noble, simple, obligeante, pleine de grace, sur cette vivcité de goût & de sentiment qui le distinguent & qui le font également aimer & respecter.

Quant aux Auteurs, nous avons dit dans l'avis du mois de Janvier 1764. qu'ils étoient choisis dans toutes les Académies, dans tous les Corps sçavans, dans toutes les Professions Littéraires, afin que tous les genres pussent être traités avec connoissance. Outre les Auteurs, il y a un certain nombre d'hommes de Lettres distingués & choisis de même dans toutes les Académies, qui assistent aux Assemblées du Journal.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JANVIER M. DCC. LXV.

DE LA CONSTRUCTION ORATOIRE;

Par M. l'Abbé Batteux, Professeur Royal de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, 1763. *in-12.* Avec Approbation & Privilége du Roi.

SECOND EXTRAIT.

IL nous reste à rendre compte des cinq dernières Lettres que contient cet excellent ouvrage. La neuvième, qui est la première de ces cinq, roule sur l'Harmonie Oratoire.

L'harmonie est un accord de sons qui se suivent & se lient entr'eux; les phrases considérées comme une suite de sons qui se succèdent, sont soumises aux règles de l'harmonie.

Il faut observer, par rapport aux sons, 1°. que plus ils approchent de la simplicité des élémens, plus ils sont doux & faciles à prononcer. 2°. Que plus ils sont longs, plus ils sont harmonieux. 3°. Que plus ils sont développés, plus ils sont sonores. Par conséquent plus ils seront composés, ou brefs, ou serrés, plus ils seront ou durs, ou secs, ou sourds.

Il faut observer, par rapport à la combinaison des sons, que les voyelles qui se mêlent en s'unissant, sont toujours douces ; que celles qui ne se mêlent point font des bâillemens qu'on appelle *hiatus ;* que les consonnes qui se choquent sont dures, parce que la configuration qu'elles donnent à la voyelle devient laborieuse & surchargée.

D'après ces principes, que nous choisissons comme les principaux & les plus féconds dans la foule des principes de détail que l'Auteur n'a pas négligé d'exposer, parce qu'il les jugeoit nécessaires à son sujet, voyons comment il faut combiner les sons pour y mettre de l'harmonie.

De même qu'on distingue dans la musique la mélodie, lorsque c'est une seule voix qui chante, & l'harmonie proprement dite, quand deux voix chantent, l'une la basse, l'autre le dessus, de même on peut distinguer dans le langage la mélodie, ou l'accord des syllabes & des mots considérés comme des sons qui se succèdent, & l'harmonie ou l'accord de ces syllabes & de ces mots avec les choses qu'ils représentent.

Il y a dans la Mélodie Oratoire deux excès à éviter, l'*hiatus* ou la rencontre & le choc des voyelles, comme dans cette phrase, *il a été un tems ;* & la rencontre & le choc des consonnes, qui n'ayant point de son par elles-mêmes, tourmentent l'organe, écrasent la voyelle, comme dans le mot *Sphinx.* La perfection en ce genre, dit M. l'Abbé Batteux, est, comme en morale, dans le milieu. Il faut que les consonnes & les voyelles soient tellement mêlées & assorties, qu'elles se donnent par retour les unes aux autres la consistence & la douceur, que les consonnes soutiennent les voyelles, que les voyelles lient & polissent les consonnes. Ces loix faites pour l'union des lettres dans les syllabes, & des syllabes dans les mots, s'étendent jusqu'aux mots combinés & assortis entr'eux dans une même phrase. La consonne finale se marie avec la voyelle initiale du mot suivant ; la voyelle finale aime à se reposer & à s'appuyer sur la consonne initiale, d'où résulte une chaîne agréable de sons.

M. l'Abbé Batteux trouve que la langue Françoise a quelqu'avantage en ce point sur la langue Latine ; celle-ci ayant la plupart de ses finales en consonnes, trouve souvent des consonnes qui se choquent entre les mots. Le François évite aisément cet inconvénient, parce que la plupart de ses terminaisons sont en voyelles.

Il a ses e muets qui sortent ou qui rentrent, selon le besoin du mot suivant, qui s'unissent à la consonne initiale pour être le lien des deux mots, ou qui se perdent & se plongent dans la voyelle initiale pour éviter l'*hiatus* ; nous avons peu de consonnes finales ; en général, notre langue veut des mots & des assortimens de mots, où il y ait à la fois de la douceur & de la fermeté, qui coulent librement, légèrement, qui soient polis sans être mous, & soutenus sans être durs ni hérissés : peut-être, dit M. Batteux, que dans cette partie elle est la plus parfaite de toutes celles qui existent.

» Il faut bien, ajoute-t'il, qu'elle » ait quelque charme, quelqu'at- » trait secret qui lui donne cet as- » cendant qu'elle a pris aujourd'hui » dans toute l'Europe. Elle est ré- » pandue chez tous nos voisins. La » Grecque, la Latine ont pu à » peine s'établir dans les conquê- » tes des Alexandres, des Césars. Quant à la liaison des membres de phrase & des périodes, toutes les règles se réduisent à recommander l'aisance & sur-tout la variété.

Voilà pour ce qui concerne la Mélodie Oratoire, ou l'accord des sons considérés comme sons. L'harmonie des sons considérés comme signes, est l'accord des sons avec les choses signifiées. Elle consiste en deux points. 1°. Dans la convenance des sons, des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment. 2°. Dans la convenance du style avec le sujet. La première est l'accord des parties de l'expression avec les parties des choses exprimées. La seconde est l'accord du tout avec le tout.

Le premier point consiste dans les sons imitatifs ; M. Batteux nous montre dans les bons Poëtes des tableaux entiers composés de ces sons imitatifs ; telle est la description du combat d'Entelle & de Darès dans l'Enéide, où les vers s'élèvent, se courbent, se dressent, se brisent, se hâtent, se roidissent, s'allongent & représentent tous les mouvemens des Athlètes ; tels sont ces bâillemens, ces *hiatus*, ces *h* redoublées, pour peindre les cinquante gueules béantes d'une hydre.

Quinquaginta atris immanis hiatibus hydra,
Intùs habet sedem.

Telle est cette peinture des cris douloureux, des coups qui retentissent dans les airs, & du bruit rude de chaînes traînées par des misérables.

Hinc exaudiri gemitus, & sæva sonare
Verbera : tum stridor ferri, tractæque catenæ.

Telle est encore la peinture du Monstre dans la Phèdre de Racine, où le Poëte accumule tous ces sons imitatifs : *sang glacé : crin s'est hérissé : s'élève à gros bouillons, l'onde approche, se brise : son front large est armé, sa croupe se recourbe :*

replis tortueux ; longs mugissemens, trembler ; avec horreur ; recule épouvanté.

Nous ajouterons aux exemples cités par M. l'Abbé Batteux, le morceau de notre Poësie, où on a peut être tiré le plus grand parti des sons imitatifs ; c'est dans la description des enchantemens de Circé :

Sa voix redoutable
Trouble les Enfers,
Un bruit formidable
Gronde dans les airs,
Un voile effroyable
Couvre l'Univers.
La terre tremblante
Frémit de terreur ;
L'onde turbulente
Mugit de fureur ;
La Lune sanglante
Recule d'horreur.

Quant à la convenance générale du style avec le sujet, il y a une réfléxion assez importante à faire, c'est que cette convenance doit se combiner avec celle du genre ; de sorte que le même sujet, dans deux genres différens, exige différens mots, différens tours, différentes phrases, différentes pensées ; c'est ce que M. Batteux rend sensible par deux relations de la mort de M. de Turenne, tirées, l'une d'une Lettre de Madame de Sévigné, l'autre de l'Oraison Funèbre de ce héros, par M. Fléchier. Il faut voir dans l'ouvrage même la comparaison pleine de goût qu'il fait de ces morceaux, tous deux excellens dans leur genre, tous deux pleins de sentiment, tous deux animés de l'éloquence du cœur, tous deux disant la même chose, & cependant absolument différens l'un de l'autre.

La dixième Lettre a pour objet le Nombre Oratoire.

L'harmonie, comme nous l'avons dit, est un accord de sons qui se suivent & se lient entr'eux ; le nombre, au contraire, consiste dans les interruptions ; il régle les intervalles, il place les repos, il prépare les chûtes ; les phrases considérées comme des sons qui se succèdent, sont soumises aux loix de l'harmonie ; les phrases considérées comme terminées, sont soumises aux loix du nombre.

Le mot *Nombre*, en Latin *Numerus*, a le même sens que celui de *Rythme*, ῥυθμος, chez les Grecs.

Ce qui répand un peu d'obscurité sur cette matière, c'est que les Anciens ont souvent pris ce mot de *Nombre* dans des sens tout différens ; M. Batteux l'examine dans chacun de ces différens sens, il le considere successivement comme espace, comme chûtes ou cadences dans les Périodes, comme mouvement, comme métre.

Le nombre considéré comme un espace ayant un rapport sensible avec un autre espace, naît du besoin, & a sa source dans la nature. » Tous les hommes, dit M. » l'Abbé Batteux, sont naturelle- » ment portés au nombre. Nous fai- » sons presque tout par mesure. » Quand nous marchons, nos pas » se font à intervalles égaux. Nous

» respirons de même. Le marteau » du Forgeron tombe en cadence. » Le Tisserand lance sa navette » avec nombre. Il n'y a pas jusqu'à » la faulx du Moissonneur, qui » n'ait ses tems reglés, ses pério- » des dans ses allées & ses retours, » & dont les mouvemens répétés » ne fassent nombre entr'eux.

Cette symmétrie, qui se trouve jusques dans les choses purement méchaniques, se trouve aussi dans le discours. C'est le besoin de respirer qui a fait sentir d'abord la nécessité du Nombre Oratoire; la nature qui, selon M. Batteux, ne sépare jamais l'agrément de la véritable utilité, attache à la respiration libre & facile un plaisir également sensible à l'Auditeur & à l'Orateur.

Outre cette espèce de repos, l'Auteur en distingue trois autres, ceux des objets, ceux de l'esprit & ceux de l'oreille.

Les objets doivent être présentés sans confusion; par conséquent ils doivent être séparés les uns des autres par quelque repos.

L'esprit a aussi ses repos; s'il se borne à concevoir, il y a repos après l'idée; s'il porte un jugement, il y a repos après qu'il a jugé; s'il fait un raisonnement, il y a repos après qu'il a conclu. On peut aisément, & peut-être sans inconvénient, confondre les repos des objets représentés avec ceux de l'esprit qui les représente.

Enfin l'oreille a aussi ses repos, qui viennent après un certain espace, & qui sont comme autant de pauses nécessaires après un certain nombre de tems parcouru. C'est dans les Vers que l'Auteur cherche des exemples de repos de l'oreille, indépendans de ceux des objets, de ceux de l'esprit & de ceux de la respiration.

Après avoir ainsi exposé la nature & les différentes espèces du nombre considéré comme espace, il examine comment ce nombre, ou, ce qui est la même chose, comment les repos sont distribués dans le discours; cette distribution étant plus sensible dans les Vers que dans la Prose, c'est encore dans les Vers qu'il va chercher ses exemples, & ce qu'il dit sur cet article, développe les principes fondamentaux de la versification. Il prouve ensuite que les mêmes nombres conviennent à la Poësie & à la Prose. Denys d'Halicarnasse, dans son Traité de l'arrangement des mots, a été plus loin. Il a prétendu que la Prose parfaitement nombreuse, avoit non-seulement ses repos & ses rythmes, à peu près comme les Vers, mais encore qu'elle en avoit les mètres; en retranchant quelques syllabes, qu'il croyoit avoir été insérées à dessein & pour déguiser la versification, il a mis des exordes entiers de Démosthène en vers de différentes espèces; M. l'Abbé Batteux se contente d'assurer que la Prose nombreuse a ses repos distribués à peu près comme ils le sont dans les Vers; il examine ensuite plus particulièrement comment les Nombres doivent être dis-

tribués dans le discours. Dans la Poësie, c'est ordinairement le premier espace qui sert de règle aux autres. Dans la Prose, les espaces sont indépendans les uns des autres: il suffit qu'ils ne passent point certaines bornes. La Prose, dit Quintilien, n'est qu'emprisonnée, la Poësie est de plus enchaînée. M. Batteux nous montre dans la Prose des espaces, tantôt égaux, tantôt également inégaux, tantôt en progression ascendante, tantôt en progression renversée; il nous y montre même des chûtes Ropaliques, semblables à certains Vers qu'on trouve quelquefois dans Homère, & qu'on nomme ainsi, *ropaliques*, du mot grec ῥόπαλη, massue, parce que ces Vers commençant par un monosyllabe, & tous les mots devenant plus longs à mesure qu'ils s'éloignent du premier, le Vers a la forme d'une massue petite par un bout, & qui va toujours en grossissant jusqu'à l'autre bout. Voici un exemple de ces Vers:

Ὦ μάκαρ Ἀτρεΐδη, μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.

Voici un exemple de chûtes ropaliques en Prose, c'est dans une phrase de Ciceron; il nous semble que M. Batteux a raison de croire qu'elles ne sont pas l'effet du hazard.

Nam cùm in ipso beneficio vestro tanta magnitudo *est*,
Ut eam complecti oratione non *possim*:
Tùm in studiis vestris tanta declarata est *voluntas*,
Ut non solum calamitatem mihi *detraxisse*,
Sed etiam dignitatem auxisse *videamini*.

» On se moqueroit peut-être de » moi, dit M. l'Abbé Batteux, » si je disois que cette gradation » syllabique de chûtes me fait » quelqu'impression de plaisir: aussi » n'ai-je garde de le dire, je dis » seulement qu'elle n'est point » desagréable.

Il convient cependant que la trop grande recherche des nombres peut dégénérer en abus, & que les repos ou trop fréquens, ou trop symmëtriques, ou trop brillans, font du discours un tableau en mosaïque, ou le font paroître tiré, empesé, roide à force d'être régulier. C'est ce qu'il prétend montrer par l'exemple suivant, où un Maître d'Eloquence parle ainsi des Orateurs:

Il faut que leur voix
Propre en même temps
A maîtriser l'attention,
A exciter de grands mouvemens,
Puisse donner
A la véhémence du discours,
La mâle vigueur,
A l'élévation des sentimens,
La noble fierté,
A la vivacité de la douleur,
L'éloquente énergie
Qui leur sont nécessaires
Pour nous frapper,
Pour nous saisir
Et pour nous pénétrer.
Ce n'est pas assez qu'elle ébranle,
Il faut qu'elle transporte.
Ce n'est pas assez qu'elle impose,
Il faut qu'elle subjugue.
Ce n'est pas assez qu'elle touche,
Il faut qu'elle déchire.

Voilà,

Voilà, selon M. Batteux, ce que les Latins auroient appellé *numerus luxurians*, le luxe des nombres. Il est vrai que voilà des chûtes dont la symmétrie est bien marquée, & qui répondent les unes aux autres avec une grande précision ; mais seroit-il permis de remarquer que la symmétrie de ces chûtes a au moins l'avantage d'être toujours déterminée par le sens, & qu'au lieu que dans la phrase de Cicéron, ces chûtes un peu puériles ne sont qu'un jeu pour les yeux & pour l'oreille, jeu auquel l'esprit ne prend aucune part ; dans la phrase Françoise, c'est l'esprit lui-même qui procure cet amusement aux yeux & à l'oreille pour fixer leur attention ? M. Batteux semble insinuer que cette accumulation de repos symmétriques ne convient point au genre, qu'elle a quelque chose de trop Oratoire pour le ton didactique ; mais c'est un ouvrage didactique sur l'éloquence, & qui, par conséquent, peut admettre des mouvemens éloquens.

Les exemples que nous venons de citer, peuvent donner une idée des nombres considérés comme chûtes ou cadences dans les Périodes ; nous remarquerons seulement une différence considérable entre les Anciens & nous à cet égard. Les Anciens ayant l'usage des Métres, pouvoient assigner des loix certaines à la chûte de leurs périodes, & dire, par exemple : les périodes, pour tomber avec grace, se termineront par un Anapeste, un Dichorée, un Péon, &c. Pour nous, après avoir réservé à notre Poësie le privilège absolument exclusif des chûtes vraiment symmétriques, qui sont les rimes, comme les Anciens avoient réservé les Métres brillans pour la leur, nous nous en sommes tenus pour la Prose à des généralités ; il faut, disons-nous, que les chûtes soient naturelles, qu'elles ne soient ni trop relevées, ni traînantes.

Le Nombre considéré comme mouvement, consiste dans la lenteur ou la vîtesse, & dans le degré de l'une & de l'autre ; le mouvement peut être produit dans le discours :

1°. Par un certain arrangement de choses qui se produisent successivement, & se poussent comme les flots. C'est la comparaison dont se sert l'Auteur.

2°. Par la liaison naturelle des idées, des jugemens, des raisonnemens qui semblent s'attirer mutuellement, & courir ensemble vers le même but.

3°. Par les énumérations, les détails où les idées fourmillent, & tombent, pour ainsi dire, à coups pressés.

4°. Par l'emploi de certaines figures qui semblent donner des aîles au discours ; telles sont, dit l'Auteur, la disjonction qui ôte les copulatives, la répétition qui, par un effet contraire, répéte les mots, pour donner de nouvelles secousses à la pensée, pour la chasser plus vîte ; mais sur-tout l'interrogation, qui emporte l'esprit

de l'Auditeur, le charge de répondre, & l'exerce ainsi quelquefois malgré lui.

5°. Par le mêlange des brèves & des longues. » La brève, dit » l'Auteur, frappe la longue, & » la résistance de celle-ci semble » irriter l'effort de l'autre.

6°. Enfin par la distribution des Nombres, qui donnent à chaque membre, à chaque incise, à chaque mot une sorte d'impulsion pareille à celle de la mesure dans la Musique.

Sur le nombre considéré comme Métre, nous remarquerons seulement la manière également juste & claire dont l'Auteur explique la différence qui se trouve entre le *Rhythme* ou *Nombre* & le Métre.

Tout Métre est Rhythme, mais tout Rhythme n'est pas Métre. Le Rhythme n'est qu'un espace terminé selon certaines loix. Le Métre est aussi un espace terminé, mais dont chaque partie est remplie aussi selon certaines loix.

Supposons un Rhythme de deux tems. De quelque façon qu'on le tourne, il en résulte toujours deux tems. Le Rhythme ne considére que le seul espace. Le Métre considére encore la nature & l'arrangement des sons par lesquels cet espace est occupé, & il change suivant cette nature & cet arrangement de sons. Par exemple, si les deux tems du Rhythme sont remplis par deux longues, le Rhythme devient le Métre qu'on appelle spondée; s'ils sont remplis par une longue & deux brèves, le Rhythme, sans cesser d'être le même, devient Dactyle; s'il y a deux brèves & une longue, c'est un Anapeste; s'il y a une longue entre deux brèves, c'est un Amphibraque; s'il y a quatre breves, c'est un double Pyrrique. Voilà cinq espèces de Métres ou de pieds sur le même Rhythme.

Le Rhythme est dans tout ce qui se fait avec symmétrie, dans les simples mouvemens, aussi-bien que dans ceux qui sont accompagnés de sons; les Métres ne se trouvent que dans les sons.

Tel est le précis des Observations de l'Auteur sur le *Nombre*, considéré selon toutes les acceptions de ce mot; il termine ce Chapitre en rapprochant ces observations de celle de Denis d'Halicarnasse, qui dit: *que la Prose doit être aussi travaillée & aussi serrée que les Vers, & les Vers aussi aisés & aussi coulans que la Prose.* La première partie de cette proposition est en effet le résultat de tout le Chapitre; l'Auteur prouve la seconde partie par l'examen de deux morceaux très-poëtiques de Racine & de Rousseau, où l'on retrouve la marche libre, aisée & naturelle de la Prose.

La Lettre onzième roule sur l'accent prosodique, & la douzième sur l'accent Oratoire.

Quant à l'accent prosodique, voici la question que propose M. l'Abbé d'Oliver dans son Traité de la Prosodie Françoise.

» Avons-nous dans les mots de

» la langue Françoise, considérés à » part & sans aucune relation, ni » à ceux qui les accompagnent, ni » à ce que la phrase signifie, des » syllabes qui demandent d'être » plus élevées ou baissées dans la » prononciation ? «

Il paroît qu'il n'est pas possible de prononcer, en quelque Langue que ce soit, un mot de plusieurs tems, sans élever ou baisser la voix sur quelqu'un de ces tems, lorsqu'on s'arrête après avoir prononcé ce mot. L'Auteur établit des règles pour ces inflexions de voix & pour la position de l'accent; il applique ces règles en détail aux monosyllabes, aux dissyllabes, aux trissyllabes tant masculins que féminins, les autres polysillabes n'ont point de règles particulières.

Ces règles se rapportent assez à celles de l'accent des Latins, que voici.

1°. Le Monosyllabe ne peut avoir *d'autre accent* que le circonflèxe.

2°. *Tout* Dissyllabe a l'accent sur la première syllabe.

3°. Tout Trissyllabe dont la pénultième est brève, a l'accent sur la première.

4°. Tout trissyllabe dont la pénultiéme est longue, a l'accent sur cette pénultiéme.

La seule différence que notre Prosodie peut avoir à ce sujet, vient de nos *e* muets, l'Auteur évalue cette différence dans les régles de détail.

M. l'Abbé Batteux ne confond point l'accent Oratoire avec la déclamation. Il n'entend par le mot d'*accent* que l'élévement & l'abbaissement de la voix, lorsque dans la prononciation elle tend à un repos. Quelle est donc la différence entre l'accent Prosodique & l'accent Oratoire? La voici : l'accent Prosodique & l'accent Oratoire conviennent en ce qu'ils sont faits l'un & l'autre pour préparer ou annoncer des repos & des finales; ils différent en ce que le premier est l'accent des mots pris matériellement & comme sons, & le second, l'accent des phrases considérées oratoirement & comme signes de nos pensées.

Mais cette différence paroît être de pure théorie, & consister plus dans la maniére d'envisager l'accent que dans la nature de l'accent même; car il résulte des réfléxions de M. Batteux sur ces deux accens, qu'ils ne sont guères en contradiction, & que comme la parole n'est que la pensée prononcée, produite au-dehors, de même l'accent Oratoire n'est que l'accent Prosodique ou l'inflexion naturelle de la voix rendue plus sensible, plus animée, plus significative, en un mot, plus passionnée.

Voilà du moins la règle générale, mais elle reçoit quelques exceptions. Dans l'action Oratoire, l'élévement se fait quelquefois, contre les loix de la Prosodie, en deçà de l'antépénultième, & la tendance au point final part de plus loin que la syllabe accentuée.

L'Auteur, pour expliquer ces ex-

ceptions, distingue entre la prononciation simplement Oratoire, où l'accent aide plus à rendre le sens, qu'à exprimer la passion, & la déclamation vive, où le cri de la passion se mêle à l'articulation des mots, & qui tient un peu du chant musical.

» Il n'est pas étonnant, dit-il, » que dans la déclamation vive, qui » est une espéce de chant, & qui » le devient encore plus quand elle » approche des finales, l'accent » Oratoire soit quelquefois répété » en-deçà de l'antépénultième. » Comme c'est la passion qui l'anime principalement, que les intonations y sont plus fortes, les » sons plus variés & plus étendus, » en un mot, plus chantés, il est » assez naturel que l'accent Oratoire se ressente de cette altération de la prononciation simple. » Cependant il me semble avoir » observé que cet accent n'est nullement détruit, parce que la déclamation la plus passionnée, » quand il s'agit d'arriver au repos, n'est jamais qu'une secousse » plus forte, qui partant de plus » loin que l'accent ordinaire, joint » celui-ci sur la route, l'enveloppe » & l'emporte avec lui jusqu'au » point où ils tendent ensemble » par leur direction.

Il conclut que plus la prononciation Oratoire approchera du chant musical, plus l'accent oratoire pourra s'éloigner de la finale, & réciproquement qu'il s'approchera d'autant plus de la finale qu'il sera plus éloigné du chant musical.

La treizième & derniére Lettre roule sur la Déclamation. L'Auteur combat l'idée assez généralement répandue, qu'il faut s'abandonner à l'instinct dans la Déclamation, qu'il n'y a point de régles pour cette partie ; que ces règles, si on vouloit en faire & en suivre, seroient un moyen infaillible de détruire la nature, ou au moins de la gâter; » si ce raisonnement étoit » juste, dit M. Batteux, il ne faudroit point de règles non plus pour » l'élocution, parce que l'élocution » naturelle est toujours celle qui a » le plus de charmes & le plus de » force. Il en seroit de même de » tous les autres Arts, dont l'objet » est de régler, de polir, de fortifier les facultés naturelles. «

L'autorité des Anciens, l'exemple de Démosthène confirment le sentiment de M. Batteux. Il n'entreprend pas pourtant de donner des règles formelles & précises sur l'art de la Déclamation; mais il parcourt toutes les qualités dont la Déclamation est susceptible ; la naïveté, la richesse, l'harmonie particulière avec chaque objet, & générale avec tout le sujet; la mélodie, les nombres, la variété, la décence, les défauts, les excès ; il fait voir en détail les différens effets qui en résultent; il lie parfaitement ces effets avec les causes, il rend cette liaison si sensible, qu'il fait, pour ainsi dire, toucher au doigt les défauts qu'on doit évi-

ter, les modifications qu'il faut donner au geste & à la voix dans les différentes figures, dans les divers mouvemens de l'éloquence, de sorte que, sans y prétendre, il donne en effet les règles les plus sûres, les principes les plus lumineux. Voici, par exemple, ce qu'il dit sur la variété.

» Si on ramène les mêmes in-
» flexions, les mêmes finales, les
» mêmes mouvemens, l'inatten-
» tion se peint dans les yeux du
» spectateur, les muscles se relâ-
» chent, il s'endort. La variété qui
» fait les délices du genre humain,
» est sur-tout nécessaire dans la Dé-
» clamation. Il faut varier non-
» seulement quand les choses va-
» rient (ce qui est d'une nécessité
» indispensable) mais encore quand
» on répète les mêmes choses : *Le*
» *pauvre homme* du Tartuffe de
» Moliére, le *sans dot*, le *que*
» *Diable alloit il faire dans cette*
» *Galère, c'est votre létargie*, &c.
» tous ces retours de mots, s'ils
» aménent avec eux les mêmes re-
» tours de tons & de gestes, de-
» viennent fades & dégoutans.

Ce Chapitre de la Déclamation, joint à tous les autres, fait de cet utile ouvrage un Traité complet de Rhétorique, nous n'en connoissons point de plus propre à diriger l'Orateur dans toutes les parties de l'éloquence ; il est plein de vues neuves & lumineuses, qui plaisent à l'esprit par leur finesse, qui l'étonnent par leur fécondité, qui le frappent par leur éclat, qui le satisfont par leur solidité, qui l'entraînent par leur variété. L'Auteur fait naître les principes où l'on ne conçoit pas qu'il puisse y en avoir. Son style est d'une douceur attirante, d'une élégance continue & variée; il est de plus très-pittoresque, mérite rarement uni à l'élégance & à la douceur. C'est partout le ton de la raison & de l'esprit, qui marchent de front & qui produisent ensemble leur effet.

On trouve à la fin de ce Livre une Traduction de l'Oraison de Cicéron pour le Poëte Archias. Patru en avoit fait une en 1638, & une seconde quarante ans après. La supériorité de celle de M. Batteux ne sera pas contestée. Nous avouons qu'il y suit exactement les préceptes qu'il a donnés sur la Traduction, & que nous avons exposés d'après lui dans le premier Extrait de cet ouvrage ; nous avouons aussi que sa Traduction nous paroît gagner à s'approcher, comme elle fait, de l'original, autant qu'il est possible, & que, comme il le dit lui-même, ses constructions les plus énergiques sont celles qui s'approchent le plus du texte Latin. Il a mis de tems en tems au bas des pages des morceaux de M. Patru, sur lesquels il a fait quelques remarques, toujours pleines de goût, de finesse & de justesse. Nous sommes de son avis sur presque toutes ces remarques ; nous ferons seulement ici une observation, non pour le contredire, mais pour montrer combien

l'emploi différent des mêmes mots, quoique dans le même sens, peut en changer la nature. Patru traduit ces mots : *Trahimur omnes laudis ſtudio* par ceux ci : » *Il n'y a per-» ſonne que la louange ne chatouil-» le.* « M Batteux obſerve que *chatouille* eſt preſque bas, & il a raiſon. Le voici pourtant employé par Racine dans le même ſens, avec la plus grande nobleſſe :

Ces noms de Roi des Rois & de Chef de la Grèce
Chatouilloient de mon cœur l'orgueilleuſe foibleſſe.

Ce qui rend ce mot ſi noble en cet endroit, c'eſt qu'il eſt heureuſement entouré d'expreſſions magnifiques qui ſe marient avec lui, & qui lui communiquent leur nobleſſe.*

* Ce Traité de la conſtruction Oratoire, vient d'être réimprimé nouvellement dans un Recueil des œuvres de M. Batteux.

MÉMOIRES HISTORIQUES, CRITIQUES & Anecdotes de France, ou Anecdotes des Reines & Régentes de France, depuis le commencement de la Monarchie, juſqu'à Louis XIV. incluſivement.

Copia judicium ſæpè morata meum eſt.
Ovid.

Nec in cunctis ſervat fortuna tenorem.
Manil.

Utile quid ſit
Proſpiciunt aliquando.
Juven. Sat. 6.

A la Haye, & ſe vend à Paris, chez Robuſtel, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Reine des Reines, & chez Charpentier, Quai des Auguſtins, à S. Jean Chryſoſtome, 1763. *in*-12. huit petits volumes.

Examen de quelques Objections faites à l'Auteur du *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France*, dans l'ouvrage intitulé : *Mémoires Hiſtoriques, Critiques & Anecdotes de France.* Imprimé en 8 vol. *in*-12. A Paris, de l'Imprimerie de Prault, 1764. brochure *in*-12. de 52 pages.

SI l'Auteur du premier de ces deux Ouvrages n'avoit prétendu faire qu'un Livre agréable ; ſi en retraçant l'Hiſtoire de tant de femmes, il n'avoit voulu qu'amuſer des femmes ou du moins qu'inſtruire ſuperficiellement les gens du monde ; ſi comme ſon titre ſembloit l'annoncer, il s'étoit contenté d'être un Hiſtorien élégant & fleuri, on pourroit trouver ſon objet à-peu-près rempli. Son ſtyle a de l'agrément ; ſes ſujets, quand ils le méritent, ſont traités d'une manière aſſez intéreſſante ; il a même de la Philoſophie, quoiqu'elle porte ſou-

vent à faux, soit parce qu'elle s'applique à des faits incertains, soit parce qu'elle ne présente pas des résultats assez justes.

C'est principalement de critique que l'Auteur paroît s'être piqué; elle est sévere cette critique, mais elle est souvent capricieuse & injuste; il discute, il combine, il approuve, il condamne, il adopte, il rejette un peu au hazard; il met une chaleur factice & un faux intérêt à de petites discussions: charlatanerie ordinaire du bel esprit qui aspire aux honneurs de l'érudition; la légéreté qu'il n'eût dû mettre que dans son style, il la met souvent dans ses décisions; il ne hait point le paradoxe, il cherche les vûes nouvelles plus que les idées exactes; il combat durement ceux qui n'ont point pensé comme lui; ses recherches, sans avoir la profondeur, dont il a voulu leur donner l'apparence, lui ont fait rencontrer des Anecdotes assez piquantes dont son goût a sçu faire un bon choix. Son ouvrage, en général, est fait pour être lû, mais sa critique est moins faite pour éclairer que pour déplaire; enfin il montre assez de talent & assez peu d'indulgence pour n'en mériter aucune.

Pour justifier ce que nous avons dit du caprice des jugemens de l'Auteur & de l'inexactitude de quelques-uns de ses résultats, nous nous arrêterons à l'époque la plus brillante & la plus funeste du gouvernement des femmes dans l'Histoire de notre Monarchie, c'est-à-dire, à l'Histoire de Frédégonde & de Brunéhaut. L'Auteur s'étend avec raison sur ce morceau intéressant & terrible; il discute les détails, & il finit par un grand parallèle de ces deux rivales de crimes.

On n'a jamais dû se dissimuler que le témoignage de l'Histoire étoit absolument contraire à ces deux femmes trop célèbres; cependant la pitié qu'inspire naturellement la fin malheureuse de Brunéhaut, lui a procuré quelques Apologistes parmi les Modernes; mais jusqu'à présent le plus grand amour du paradoxe n'avoit pû faire élever une seule voix en faveur de Frédégonde.

En voici une qui s'élève enfin après tant de siécles, afin que tout ait été dit & que toute opinion ait été soutenue. Les expressions de l'Auteur à l'égard de cette femme criminelle sont étonnantes: *C'est un génie supérieur, qui répara le défaut de la naissance par tant de qualités éminentes, qu'on est tenté de dire d'elle, que si elle n'étoit pas née dans l'élévation des premiers rangs, elle méritoit d'y naître. Elle est une de ces héroïnes, qui ne sont pas obligées de rougir des fautes du sort.... La grandeur de son génie la fit régner presque sans partage...... Elle soutint le fardeau des plus grandes affaires avec un courage héroïque pendant la vie de son mari, & jamais Chilperic ne parut si digne du Trône que depuis que Frédégonde y fut assise avec lui..... La conduite de Frédégonde, que l'âge avoit épurée, son attention aux affaires, & un*

particulier celle qu'elle apportoit à l'éducation de son fils, ces succès répétés, l'avoient élevée au comble de la gloire. Il dit ensuite en parlant de sa vie entière, *une si belle vie, une vie digne d'admiration*, & qui a seulement eu *des taches*; le mot de *sublime* même ne lui paroît pas trop fort pour exprimer le caractère de Frédégonde. *Elle se rendit respectable à la Nation, qui se vit forcée d'admirer une de ses plus grandes Reines dans la Mere de son jeune Roi..... Frédégonde employa tous ses soins à former un grand Roi, & ne crut pas pouvoir régner elle-même dignement, si elle ne donnoit à la France un Monarque digne du Trône..... Sans la conduite héroïque de Frédégonde, son enfance eût succombé aux piéges de ses ennemis.... Dans les dangers extraordinaires.... Frédégonde s'armoit de courage & d'intrépidité. Elle paroît alors plus grande que jamais, fertile, inépuisable en ressources; elle est active, prudente, courageuse..... Frédégonde ne pense dans la prospérité qu'à se munir contre les revers; ses vûes vont toujours au delà de l'objet présent; ce qu'elle n'a pas prévû ne dépendoit pas de la prudence humaine..... On ne sçauroit lui reprocher de démarche imprudente & fausse..... Elle sçait plier quand il le faut, déguise avec adresse l'autorité suprême qu'elle porte à son comble, jouit de tous les avantages que la Politique y trouve, & sçait éviter la haine qui y est jointe..... Frédégonde possédoit l'art de régner tout entier. Sa fermeté & sa prudence la rendirent supérieure aux caprices du sort.* Enfin l'Auteur ne seroit pas content, s'il ne terminoit *cette belle vie par une mort glorieuse.* Cependant tout ce qu'on sçait de cette mort, c'est qu'elle fut tranquille, c'est-à-dire, que Frédégonde ne souffrit point la mort violente que ses crimes sembloient lui promettre & que subit Brunehaut, qui peut-être ne la méritoit pas plus qu'elle.

Or présentement nous le demandons à nos Lecteurs; si, en rapprochant tous ces traits, nous eussions supprimé le nom de Fredégonde, n'auroient-ils pas cru voir le portrait d'une Clotilde ou d'une Blanche? N'y auroient-ils pas trouvé même le ton du panégyrique plutôt que celui de l'histoire? On peut dire que l'Auteur ne traite pas Clotilde avec des égards si distingués; car en général il n'est pas extrêmement favorable aux Saints, & il est, au contraire, assez indulgent pour le crime, quand il croit y voir de la grandeur. Eh qui reconnoîtroit aux traits qu'il employe, cette monstrueuse Frédégonde dévouée à l'exécration éternelle de la postérité, qui étonna son siècle barbare à force de cruautés & de crimes, qui joignit toujours la perfidie à la violence, qui par un indigne artifice força Chilpéric de répudier Audouere, qui le força ensuite de faire étrangler Galasonte, qui fit assassiner Sigebert son beau-frere, qui fit périr tous les enfans que Chilpéric avoit eus d'Audouere, & Audouere elle-même; qui pour

parvenir

parvenir à ces crimes éclatans, commit une multitude d'autres crimes acceſſoires, qui outragent peut-être encore plus l'humanité; qui, à la faveur de calomnies extorquées, & ſous le vain prétexte de maléfices & de ſortiléges, livra au feu, aux eaux, à la roue, une multitude de victimes innocentes; qui fit égorger un Evêque au pied des Autels, qui empoiſonna un Seigneur François qu'une juſte indignation excitoit à lui reprocher ſon crime; qui paſſa toute ſa vie à aiguiſer le fer, à préparer le poiſon contre Gontran ſon bienfaiteur, contre Brunehaut ſa belle-ſœur, contre Childebert ſon neveu, contre Théodebert ſon petit-neveu, contre tous ſes alliés devenus ſes ennemis; qui envoyoit de tous côtés des aſſaſſins qu'elle puniſſoit enſuite, ou de lui avoir obéi, ou d'avoir manqué leurs coups; qui tenta d'étouffer ſa propre fille de ſes mains, après l'avoir attirée *dans le piége par un menſonge perfide.* Nous ne parlons ici que des crimes qui appartiennent inconteſtablement à la ſeule Frédégonde, & non de ceux ſur leſquels les Auteurs ſe partagent entr'elle & Brunehaut; ce qu'il y a d'aſſez ſingulier, c'eſt que l'Auteur avoue la plupart des crimes dont nous venons de parler; mais ou il les impute aux mœurs du tems, ſans ſonger qu'heureuſement la férocité commune n'alloit point juſques-là, & que le crime a diſtingué Frédégonde dans ſon ſiècle même, ou il les excuſe par les conjonctures politiques, comme ſi la politique (qui n'a pas droit ſans doute d'excuſer le crime) pouvoit en excuſer la continuité. Mais il prend le parti de croire Frédégonde le moins coupable qu'il eſt poſſible; tous les Hiſtoriens qui l'accuſent, Grégoire de Tours à leur tête, ſont, au gré de l'Auteur, autant d'Ecrivains paſſionnés qui l'ont injuſtement décriée; il faut l'avouer, c'eſt une manie bien ſingulière que celle qu'ont eue quelques modernes, de prétendre ſçavoir mieux l'hiſtoire du ſixième & du ſeptième ſiécles que les Auteurs ou contemporains, ou voiſins de ces tems là, & par leſquels ſeuls cette hiſtoire eſt connue. Si on en croit les Apologiſtes modernes de Brunehaut (& elle n'en a que de modernes) les Hiſtoriens qui l'ont décriée étoient pour la plupart des Moines, qui vivoient des libéralités des ſucceſſeurs de Clotaire, & qui étoient comme obligés d'adopter toutes les calomnies que Clotaire avoit inventées contre Brunéhaut; on ne fait pas attention que ces mêmes Hiſtoriens ont encore plus décrié Frédégonde, mere de Clotaire II; que pluſieurs d'entr'eux n'étoient pas Moines; qu'on n'a aucune preuve ni aucun indice tiré, ſoit de leur caractère, ſoit de leur état, qui induiſe à penſer qu'ils ayent été calomniateurs par flatterie ou par paſſion. Eh! comment peut-on ſeulement faire à ces froids & ſecs Chroniqueurs l'injuſte honneur de les trouver paſſionnés? Ils ſont pour

la plupart d'une apathie universelle ; ils ne sentent rien ; ils rapportent sans chaleur, sans émotion, des événemens affreux, des crimes révoltans ; ils indiquent les faits plutôt qu'ils ne les racontent ; ils en prennent pour ainsi dire la note, ils les enregistrent, mais ils ne les peignent ni ne les jugent.

D'ailleurs on ne connoît que par eux Frédégonde & Brunehaut, il faut donc ou renoncer à les connoître, ou s'en rapporter au témoignage de ces Ecrivains, dont encore un coup la sécheresse même atteste la candeur.

Plus de sept siécles s'étoient écoulés, sans que personne eût élevé le moindre doute sur l'équité du jugement prononcé contre Brunehaut. Le célèbre Bocace imagina le premier de la justifier dans le quatorzième siècle ; il suffit de voir son ouvrage pour juger que c'est un simple jeu d'esprit ; la fiction y domine par tout ; tous les faits y sont renversés ; les crimes de Frédégonde & de Brunehaut y sont confondus ; les noms mêmes sont changés ; on ne peut guères se jouer de l'Histoire d'une manière plus bizarre ; & ceux qui dans la suite ont entrepris la justification de Brunehaut, s'étant fondés sur l'autorité de Bocace, ont décrédité par-là leur jugement.

Voici aujourd'hui un Auteur qui, au bout de douze siècles, vient faire l'apologie de Frédégonde ; car il convient qu'il veut la faire ; au lieu de se laisser entraîner au cours de l'Histoire, il veut soumettre l'Histoire même à ses opinions : c'est ainsi que bien des gens étudient ou écrivent l'Histoire ; ils se font d'abord un systême par envie de briller, par amour de la nouveauté, ils en cherchent ensuite les preuves dans l'Histoire, & ils ont le malheur de les trouver.

Mais Frédégonde n'avoit-elle pas des talens supérieurs pour le Gouvernement ? Nous n'en sçavons rien ; l'Auteur devine sur cet article comme sur beaucoup d'autres ; il supplée au silence des Historiens ; il donne l'interprétation la plus vaste au peu qu'ils disent ; il joint par des liaisons arbitraires les faits détachés ; il remplit les intervalles ; il forge les caractères dont les traits ne sont point exprimés ; tout cela est très-agréable, mais tout cela n'est point la vérité. Tout ce qu'on voit clairement dans le caractère & dans les actions de Frédégonde, c'est qu'elle avoit beaucoup d'audace, c'est que le fer & le poison lui fournissoient aisément des ressources exécrables, c'est que jamais le crime ne fut plus insolent, plus actif, plus intrépide. Quand on voudra, on fera l'apologie de Néron en vantant son esprit & ses talens.

Mais Frédégonde éleva bien son fils ! Cela peut être ; ce fils n'avoit que douze ans quand elle mourut. Brunehaut, pour conserver le Gouvernement, corrompoit les mœurs de ses petits-fils & les plongeoit dans les voluptés ; Frédégonde n'étoit pas moins ambitieuse, ni moins jalouse de l'autorité ; il auroit fallu

voir ce qu'elle auroit fait, si ce fils, parvenu à l'âge des passions, avoit voulu gouverner.

Peut-être au reste Frédégonde sçavoit elle mieux gouverner que Brunehaut, ou peut-être seulement inspiroit-elle plus de terreur; il est vrai qu'on ne voit guères s'élever dans l'intérieur de son Royaume des orages pareils à ceux qui agiterent l'Austrasie sous l'administration de Brunehaut.

Mais il ne faut pas dire qu'on ne peut reprocher à Frédégonde qu'une démarche fausse & contraire à la politique, l'assassinat de Prétextat. Ne faut-il pas du moins y joindre l'empoisonnement de l'homme vertueux qui lui reprocha ce crime?

D'ailleurs, en supposant que la politique puisse permettre le crime, ne défend-elle pas ceux qui peuvent entraîner des malheurs ou des dangers? Or si Frédégonde s'élevoit au trône, en faisant étrangler *Galasonte*, n'attiroit-elle pas sur elle & sur Chilpéric la vengeance de Sigebert & de Brunehaut? Cette vengeance ne les réduisit-elle pas aux dernières extrémités? Enfermés dans Tournay sans aucun espoir de salut, Frédégonde & Chilpéric n'alloient-ils pas porter la peine de leur crime, si un nouveau crime, entrepris par désespoir, n'eût fait périr Sigebert au milieu de sa victoire? Y a-t-il là dequoi tant louer la politique de Frédégonde? Est-il sage, est-il habile de s'engager ainsi dans un dédale de périls & de malheurs d'où on ne peut sortir qu'à force de crimes? Est-il d'une si bonne politique de se faire du crime une nécessité?

Il ne suffit pas pour la politique que les moyens tendent directement à la fin qu'on se propose, il faut encore qu'ils n'entraînent pas des inconvéniens égaux ou supérieurs aux avantages qu'ils procurent. Frédégonde, en faisant périr tous les enfans de Chilpéric & d'Audouere, ouvroit certainement à ses enfans le chemin du trône; mais elle excitoit une indignation qui balançoit pour le moins cet avantage. Si la politique pouvoit tirer parti du crime, ce ne seroit qu'en le cachant, & Frédégonde étaloit tous les siens.

L'Auteur donne une bien libre carrière à son imagination; il trouve des rapports où personne n'en a vu, & où vraisemblablement il n'y en a point. Gontran protége Frédégonde & le jeune Clotaire à la mort de Chilpéric, comme il avoit protégé Brunehaut & le jeune Childebert à la mort de Sigebert. Ce Prince pacifique vouloit réunir les diverses branches de la Maison de France, & entretenir la paix entre ses deux belles-sœurs, entre ses deux neveux. Cela rappelle à notre Auteur la conduite que tinrent, à l'égard l'un de l'autre, Charles VIII & le Pape Alexandre VI dans l'expédition d'Italie; nous ne nions pas qu'on ne puisse, à force de subtilité, fonder ce rapport sur quelque foible circonstance; mais il nous semble qu'il n'y a de ressem-

blance entre deux faits, non plus qu'entre deux hommes, que quand l'un rappelle sensiblement l'autre, & c'est ce qui ne se trouve point ici.

L'Auteur compare encore Frédégonde à César & Brunehaut à Antoine, dans leur goût pour les plaisirs; tout cela est bien tiré.

» La supériorité de Frédégonde » sur sa rivale, dit l'Auteur, se » tire non-seulement des avanta- » ges qu'elle eut toujours sur elle, » & de la chute de Brunehaut & » de la Maison d'Austrasie; mais » encore des partisans qu'elle avoit » à la Cour de Gontran, à celle de » Sigebert, & dans le cabinet même » de Brunehaut. »

Tout ce morceau est plein de fautes.

1°. Frédégonde n'eût jamais d'avantage décisif sur Brunehaut; la longue & funeste rivalité de Frédégonde & de Brunehaut, qui produisit tant de malheurs & de crimes, donne un spectacle attachant & singulier par la raison même, qu'aucune de ces deux femmes également habiles & méchantes ne succomba sous les coups de sa rivale. Frédégonde n'a jamais ni procuré ni vu la chute de Brunehaut & de la Maison d'Austrasie.

2°. Quant aux partisans que Frédégonde pouvoit avoir à la Cour de Gontran, ils n'étoient apparemment ni plus nombreux ni plus puissans que ceux de Brunehaut. Gontran protége Brunehaut à la mort de Sigebert, il protége Frédégonde à la mort de Chilperic, parce qu'il s'intéressoit pour le malheur, & qu'il aimoit à secourir la foiblesse. D'ailleurs, il cherchoit à tenir la balance égale entre ces deux femmes & leurs fils ses neveux, il ne la tint pas cependant; il donna la préférence au fils de Brunehaut, il lui laissa ses états.

3°. Nous ignorons quels pouvoient être les partisans de Frédégonde à la Cour de Sigebert; mais quels qu'ils fussent, ils n'empêcherent point Sigebert de la poursuivre jusqu'à la mort, pour venger sur elle la malheureuse Galasonte.

L'Auteur dit que Frédégonde, moins attachée que Brunehaut aux Ecclésiastiques, leur donnoit aussi moins d'empire sur elle & sur les peuples.

Quel empire Brunehaut a-t'elle donc tant donné aux Moines sur elle & sur les peuples? C'est ce qu'on ne voit point dans son histoire; on la voit au contraire persécuter de saints Abbés & de saints Evêques; tels que saint Louvent, saint Colomban, saint Didier, &c. Mais elle a fondé plusieurs Monastère, & le Moine Aimoin *qui ne » perd pourtant aucune occasion de » dire du mal de cette Princesse,* » s'étonne qu'elle ait pû faire tant d'établissemens pieux dans un régne si agité; sur quoi voici la réflexion de l'Auteur.

» Le peuple ne se méprend point » en ces occasions; *les Moines ri- » chement dotés* n'en imposent pas » à la postérité. »

L'Auteur oublie qu'il vient de dire lui-même, ainsi que les Apo-

logistes de Brunehaut, que c'étoient les Moines, & nommément Aimoin, qui avoient décrié cette Princesse. Sa réflexion, juste, si l'on veut, dans sa généralité, ne pouvoit être plus mal appliquée.

Si nous voulions pousser plus loin cet examen, il nous offriroit encore bien des fautes à relever ; nous avouons avec plaisir qu'en général l'Auteur embellit bien les vieux Chroniqueurs d'après lesquels il écrit ; mais nous sommes forcés d'avouer qu'il les embellit un peu aux dépens de la fidélité ; c'est ce qu'on remarque jusques dans ses traductions.

Lorsque Basine quitta la Thuringe pour s'attacher à Childéric, ce Prince, surpris d'une pareille démarche, lui en demanda la raison. » *Je n'en ai point eu d'autre*, lui » répondit-elle galamment, *que* » *l'estime que je fais de votre valeur*, » *& que l'inclination que m'ont inspirés votre mérite & vos charmes.* » *Si j'eusse cru trouver un Prince* » *plus aimable que vous au bout de* » *l'univers, j'eusse été l'y chercher.* »

Ce compliment est plus digne d'une Françoise du dix-huitiéme siécle que d'une Thuringienne du cinquiéme ; aussi le discours de Basine est-il plus ferme, plus mâle & moins galant dans l'original de Grégoire de Tours ; Basine ne parle à Childéric que de sa valeur & des avantages de son alliance.

Novi utilitatem tuam, quòd sis valdè strenuus ; ideoque veni ut habitem tecum ; nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus.

Si nous continuions de relever les fautes que nous offre ce livre agréable, l'Auteur nous accuseroit peut-être de le persécuter, comme il persécute lui-même dans ses notes M. le Président Hénault ; c'est moins en effet, de sa part, une critique qu'une vexation ; l'Auteur semble avoir entrepris d'ébranler la solide réputation de l'abregé Chronologique ; il n'y voit presque par tout que de l'erreur & de l'inexactitude ; heureusement il se trompe à peu près sur tous les points ; mais il se trompe bien plus encore sur le ton de sa critique, ton plein de hauteur & d'amertume, ton magistral & malhonnête, qu'on se doit à soi-même de ne jamais prendre avec personne, & qu'on doit sur tout à M. le Président Hénault de ne jamais prendre avec lui. M. le Président Hénault, en se rangeant dans la classe des écrivains, s'est soumis sans doute à l'empire de la critique, qui peut s'exercer sur tout ce qui s'écrit ; mais l'honneur d'avoir fait un bon livre ne peut lui avoir enlevé le droit de prétendre aux égards qui lui sont dus ; cet homme sage, aimé, honoré de l'estime publique, qui à chaque édition s'occupe à perfectionner son ouvrage & qui n'a jamais attaqué personne, méritoit au moins de n'être pas attaqué durement. Il est bien vangé dans l'examen dont nous avons joint le titre à celui des Anecdotes ; on y fait voir 1°. que l'Auteur des Anecdo-

tes va quelquefois chercher dans des éditions anciennes de l'abregé Chronologique, des fautes corrigées dans les éditions suivantes, pour se donner le plaisir de les relever; c'est ainsi qu'il releve la date que M. le Président Hénault avoit donnée dans une ancienne édition à la célébration du mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne, quoique cette date ait été réformée dans la nouvelle édition.

2°. Que l'Auteur des Anecdotes ne se donne pas toujours la peine de lire ce qu'il critique, comme lorsqu'il accuse M. le Président Hénault d'avoir donné à François I le titre de Dauphin qu'il n'eut jamais, tandis que M. le Président Hénault a parlé du Dauphin François, fils de François I.

3°. Que l'Auteur des Anecdotes ajoute quelquefois au texte de M. le Président Hénault, pour donner plus de prise à la critique qu'il en veut faire, comme lorsqu'il dit que M. le Président Hénault fait faire au Duc d'Orléans des protestations *devant des Notaires* contre le mariage que Louis XI le forçoit de contracter avec Jeanne de France sa fille. M. le Président Hénault n'a jamais parlé *de Notaires*, & s'il a dit que le Duc d'Orléans, (Louis XII) avoit protesté contre la violence qu'on lui faisoit, il ne l'a dit que d'après des témoignages authentiques, d'après l'enquête même faite pour la dissolution du mariage de ce Prince.

4°. Que quand divers Auteurs, dignes de foi, ont établi une opinion, & que M. le Président Hénault les a suivis, après s'être assuré que cette opinion étoit juste, l'Auteur des Anecdotes attaque quelquefois cette opinion, & ne l'attaque que dans M. le Président Hénault; c'est ainsi qu'il le blâme d'avoir dit que Diane de Poitiers obtint de François I la grace de Saint-Vallier son pere, quoique cette opinion très établie ait pour garans le Feron, Auteur contemporain, Belle-forêt & M. de Thou; il le blâme encore d'avoir donné à Diane de Poitiers de l'inclination pour le Maréchal de Brissac, quoique M. de Thou, Mezerai, le Pere Daniel & beaucoup d'autres historiens ayent adopté cette tradition de Brantôme.

Quant à l'amour qu'Anne de France, Duchesse de Beaujeu, avoit conçu pour le Duc d'Orléans, (Louis XII) M. le Président Hénault n'a fait que citer le passage de Brantôme, sans dire s'il l'adoptoit; le Pere Daniel & l'Abbé le Gendre en ont usé à peu près de même; cependant ils échappent à la critique de l'Auteur des Anecdotes, laquelle tombe très-injustement, comme on voit, sur M. le Président Hénault seul.

C'est encore à M. le Président Hénault seul que l'Auteur des Anecdotes reproche avec la plus grande injustice d'avoir dit que l'Abbé Suger s'étoit opposé à la répudiation d'Éléonor d'Aquitaine; cependant le Pere Daniel & d'autres Ecrivains modernes l'avoient dit avant lui.

L'Auteur des Anecdotes dit qu'il *ne voit rien qui administre la preuve* de ce fait.

» L'Auteur des Anecdotes *ne* » *voit pas bien*, répond l'Auteur » de l'Examen, *puisque cette preuve* » *est administrée* dans les lettres mê- » mes de Suger, dans sa vie écrite » par un de ses disciples. »

L'Auteur des Anecdotes dit que M. le Président Hénault adopte les chimeres de Varillas. M. le Président Hénault a dit seulement qu'il ne falloit pas toujours rejetter l'autorité de Varillas ; on ne peut annoncer une confiance moins aveugle en cet Auteur ; mais enfin Varillas rapporte quelquefois des vérités ; faut-il les rejetter, parce que c'est Varillas qui les rapporte ? L'Auteur des Anecdotes lui-même a souvent suivi Varillas.

L'Auteur des Anecdotes reproche à M. le Président Hénault d'avoir renouvellé les imputations de libertinage faites à l'infortunée Anne de Boulen par Sanderus, Garasse & leurs copistes.

Rien de plus réservé que ce qu'a dit M. le Président Hénault sur cet article. Il a dit qu'on accusoit Anne de Boulen de plusieurs infidélités envers son mari. Il n'a pas prononcé sur la justice de l'accusation.

Quel est le malheur des passions ! ajoute Monsieur le Président Hénault ; *Anne de Boulen ne sçauroit aimer un Prince à qui elle devoit tout ; & Henri VIII met son Royaume en combustion, répudie la Tante de Charles Quint, & fait un schisme pour une femme dont il ne peut se faire aimer.*

Cette réflexion est juste, sage & utile. Est-ce donc là renouveller les horreurs débitées contre Anne de Boulen ? Il n'y a point là d'autre imputation faite à cette femme infortunée que de n'avoir pu aimer son mari, & elle en est plutôt plainte qu'elle n'en est accusée.

M. le Président Hénault, en rapportant la mort de Marie Stuart, n'avoit pu s'empêcher de la plaindre ; eh ! qui le pourroit ? *Malheureuse Princesse, à qui on a voulu enlever les regrets de la postérité, par les couleurs affreuses, dont on a peint toutes les actions de sa vie !* Cette réflexion n'est que le cri du sentiment & de l'humanité. *C'est*, dit l'Auteur des Anecdotes, *toucher le cœur du lecteur ; mais ce n'est pas l'instruire.* C'est l'instruire de la pitié qu'il doit aux malheurs d'une Princesse, qui joignoit des vertus à des foiblesses, & que la calomnie a trop persécutée pendant sa vie & après sa mort. M. le Président Hénault ne présente & ne devoit présenter que des résultats ; il ne devoit pas discuter chacune des imputations faites à Marie Stuart ; il suffisoit que sa réflexion fût le résultat exact de l'opinion établie à l'égard de cette Princesse.

Enfin, l'Auteur de l'Examen montre que l'Auteur des Anecdotes fait souvent plusieurs fautes dans les endroits où il veut en reprocher quelqu'une à M. le Président Hénault ; on peut voir sur cela l'article de la prison de Philippe de Comines & divers autres articles sur lesquels nous renvoyons nos

lecteurs à l'ouvrage même, qui mérite d'être lû, & qui prouve que ces traits si précis que contient l'abrégé Chronologique, sont souvent le résultat d'une étude profonde des originaux & d'une discussion exacte de leurs témoignages.

Auroit-on cru que M. le Président Hénault eût pu être dans le cas d'une apologie sur l'article important de l'autorité & de l'indépendance de nos Rois ? Cependant la témérité de quelques allégations de l'Auteur des Anecdotes a persuadé à l'Auteur de l'examen, qu'il devoit terminer son ouvrage par quelques extraits de l'abrégé Chronologique, qui développent les idées de M. le Président Hénault sur cet article, & qui le justifient pleinement, quoiqu'il n'eût aucun besoin de justification.

L'Auteur de l'Examen caractérise parfaitement l'abrégé Chronologique ; « Tout y respire, dit-il, » le zéle pour nos maximes ; le » titre est un acte de modestie ; les » dates n'y sont qu'un prétexte ; » tout l'ouvrage est une source où » se puisent les maximes les plus » importantes de notre Droit public, de nos mœurs & de nos » usages, & où l'on trouve des réflexions, des principes de politique & des portraits de nos plus » grands hommes, par lesquels » s'expliquent les motifs de leur » conduite & le fond de leurs caractères. »

Pour nous, nous exhortons l'Auteur des Anecdotes à étudier plus, à écrire moins, à critiquer peu, à critiquer avec justice, avec modération, avec politesse, à respecter les réputations méritées, à prendre soin de la sienne. Il a certainement des talens pour l'histoire ; nous croyons qu'il en a beaucoup, & qu'il aura grand tort s'il les laisse dégrader par la précipitation, par la négligence & par l'abus de la critique.

*LETTRE DE M. le C. *** A MESSIEURS Les Auteurs du Journal des Sçavans.*

MESSIEURS, la quatrième Lettre du Physicien de Nuremberg (1) sur la *perfectibilité* des animaux m'a donné lieu de faire quelques reflexions que je prends la liberté de vous adresser, en les soumettant à vos lumières. Aux assertions & aux raisonnemens du Philosophe je ne ferai qu'opposer mes remarques, sans m'astreindre à un autre ordre.

Le Physicien de Nur.

Les animaux ont de la mémoire & du jugement ; ils ont la faculté de réagir sur leurs actes.

Observation.

M. de Buffon a parfaitement bien défini l'espéce de leur mémoire. Il a solidement prouvé qu'ils ne réagissent

(1) Supplément à la Gazette Littéraire, N°. 26. année 1764.

gissent point sur leurs *Actes*, si l'on entend par ce mot des opérations qui ont pour principe les facultés propres d'une ame intelligente.

Le Physicien.

Il est pourtant singulier que les animaux doués de la faculté de se perfectionner, attribut nécessaire de tout être qui, avec de la sensibilité, & de la mémoire, peut saisir des rapports, juger & réfléchir sur ses actes, ne laissent appercevoir aucune supériorité acquise par quelque Membre de leur Société & transmise ensuite au gros de l'espéce. Comme nous ne pouvons néanmoins douter que les individus ne soient susceptibles de perfectibilité, il faut conclure de ces deux observations qui paroissent contradictoires, que par le malheur des circonstances, les races des animaux se perfectionnent peu *sans* doute, qu'elles se perfectionnent pourtant, & que nous ne pouvons nous en appercevoir, parce que ces nuances légères doivent nous échapper.

Observation.

Il est véritablement assez singulier que les animaux ne se perfectionnent point, s'ils ont en eux le principe actif de la *perfectibilité*. Il est étonnant que les individus d'entr'eux, dont les lumières peuvent se développer, n'élèvent pas insensiblement à un plus haut degré de science & de perfection l'intelligence de leurs Concitoyens. Mais ce qui paroît plus étonnant encore, c'est que, suivant l'aveu de l'Auteur, la faculté de se perfectionner est dans les brutes d'une *inutilité constante ;* inutilité *qui feroit presque douter de l'existence* de cette faculté. A quel propos, je vous prie, l'Auteur de la nature leur auroit-il fait un don *constamment inutile ?* Après l'aveu du Philosophe, ne nous bornons pas au seul doute ; concluons sans hésiter : la faculté de se perfectionner est pour les brutes d'une inutilité constante ; donc elles en sont dépourvues.

D'un autre côté, si elles n'ont en partage qu'une perfectibilité toujours & constamment inutile, elles ne se perfectionnent donc jamais. Or cette conséquence est diamétralement opposée à celle du Physicien qui fait porter la perfection réelle des animaux sur des *nuances* si délicates qu'elles doivent échapper à nos regards.

Mais d'ailleurs ces *nuances légères*, qu'il nous est, dit-on, impossible de distinguer, ont-elles quelque réalité ? Avons-nous quelque preuve de leur existence ; ou plutôt pouvons-nous en avoir, puisqu'elles sont imperceptibles pour nous ? Ce n'est donc là qu'une supposition absolument gratuite, & si peu raisonnable, que le Physicien de Nuremberg n'en peut alléguer la moindre preuve, sans se donner un démenti à lui-même. Cela seul ne suffiroit-il pas à tout Philosophe

cour rejetter une pareille supposition ? Voici néanmoins à cet égard quelque chose de plus décisif.

Si nous appercevons la perfectibilité des individus, pourquoi ne pourrions-nous pas appercevoir celle de la totalité de l'espéce ? La seconde assurément devroit être aussi visible que la première ; & cela arriveroit infailliblement si la première étoit raisonnée. Mais comme elle ne l'est point, comme elle est plus *passive* qu'*active*, & soumise au hasard des circonstances particulières, elle n'est qu'individuelle, & par cela même incommunicable au reste de l'espéce. Enfin nous voyons que les animaux ne peuvent apprendre les Sciences abstraites, faute des idées générales & universelles qui pourroient seules leur donner les moyens les plus indispensables, pour se communiquer entr'elles, pour étendre leurs lumières, & pour se perfectionner. Le même défaut les empêche de communiquer avec notre intelligence. Aussi jamais ne les vit-on se distinguer d'âge en âge par quelques progrès. Toujours même routine, même marche, mêmes procédés, mêmes mœurs. C'est ce qu'atteste l'expérience de tous les siécles ; & son témoignage peut-il être balancé par des discours vagues, par des *peut-être*, & par la supposition frivole de certaines nuances de perfection si déliées qu'elles ne donnent point de prise à des organes aussi grossiers que les nôtres ?

Le Physicien.

Qui nous a dit que les nids des hirondelles ne se perfectionnent pas tous les ans ? Qui sçait si l'expérience n'ajoûte pas de l'élégance ou de la commodité à cette construction ? Avons-nous les moyens de juger de ce qui est grace ou commodité pour elles ? Il est vraisemblable que les brutes n'apperçoivent non plus aucune différence entre nos Palais & nos Chaumières.

Observation.

Qui peut sçavoir si les brutes ne remarquent aucune différence entre un Palais & une Chaumière ? Si notre Philosophe pouvoit le prouver, il anéantiroit du même coup cette intelligence dont il veut absolument les gratifier. A qui d'ailleurs persuadera-t-on que les nids des hirondelles d'aujourd'hui sont mieux faits que celui de la première hirondelle ? J'ignore si leur Architecture a fait quelques progrès depuis le commencement du monde ; mais ce que je sçais, à n'en pouvoir douter, c'est que toutes les hirondelles sçavent l'Architecture en naissant ; je sçais qu'elles sont d'abord en état de bâtir solidement, que le moindre de leurs nids suppose déja de profondes connoissances qu'elles n'ont point encore eu le tems d'acquérir. Deux perdrix élevées dans la solitude depuis l'instant de leur naissance font un nid ; & ce nid, s'il n'est aussi com-

mode & agréable que celui de quelque autre perdrix plus intelligente ou plus habile, est du moins très-propre à recevoir les œufs qui y sont déposés. Je pense bien différemment du Physicien de Nuremberg. Ce qui déshonore, à mon gré, l'intelligence des animaux, c'est bien moins le défaut de perfectibilité, que la sûreté & la promptitude de ce prétendu génie qui leur apprend en un moment tout ce qu'ils doivent sçavoir. Quand tous les Sophistes de l'Univers se réuniroient, m'empêcheroient-ils de voir évidemment que les animaux en sçavent à la fois & trop & trop peu? Ils apprennent trop vîte, ou plutôt ils sçavent trop promptement sans avoir appris; ils perfectionnent trop lentement, & en pure perte pour leur espéce. Tels ils naissent, tels ils vieillissent, sur-tout à l'avantage de leurs semblables. Quoiqu'on puisse dire, on ne me fera jamais oublier que *Pascal qui a déviné les Mathématiques, les a promptement perfectionnées.*

Le Philosophe.

Les idées acquises par les animaux different des nôtres à raison de la différence de leurs sens. Les idées acquises par l'odorat ne sont pas les mêmes que celles qui nous viennent par la vûe & par le toucher. Les premières jouent le principal rôle dans la manière d'être des animaux carnivores, & ces idées n'influent guères sur nos habitudes & sur nos progrès.

Observation.

Je n'ai jamais bien compris ce que c'est que la différence essentielle des idées acquises par un sens ou par un autre sens. Je ne connois que la différence des sensations elles-mêmes, ou des impressions que l'ame reçoit lorsque différens organes sont ébranlés. Ces modifications diverses sont comme un milieu sensible à travers lequel nous pouvons percevoir les mêmes idées morales & intellectuelles, qui changent en quelque sorte d'habillement, sans changer de nature. Les sens ne donnent point les idées; ils leur donnent seulement de la prise, &, pour ainsi dire, de la pature.

En un mot, jamais on ne concevra que ces idées viennent par les sens, de la manière dont l'entendent les Matérialistes. En général, les idées proprement dites restent inébranlables par leur nature & inaltérables. Elles sont toujours les mêmes sous chacun de nos sens, qui ne se ressemblent pourtant en aucune sorte. Enfin la Géométrie de l'aveugle-né qui touche des figures, & celle du clairvoyant qui les regarde, sont absolument les mêmes, quoiqu'exprimées comme par un idiôme différent. Elles portent toutes les deux sur le même fond, sur la même bâse; & si elles ne parlent pas le même langage, elles disent la même chose.

Les notions morales sont aussi essentiellement les mêmes : elles

sont toutes du même genre, toutes appuyées sur les mêmes principes. Les êtres qui sont incapables de ces notions, n'en sont donc pas privés à cause de la différence de leur organisation, ce qui ne produiroit jamais que des formes & des nuances différentes dans un même ordre de choses. Ce raisonnement seul peut confondre tous ceux qui avancent gratuitement que le toucher si parfait dans l'homme reste imparfait dans la brute. Si, comme ils le prétendent, cette différence unique avoit creusé l'abîme qui nous sépare des autres espèces, l'analogie conduiroit nécessairement à penser que, puisque les Singes ont les mains faites à peu-près comme l'homme, & le toucher intérieur presque semblable, ils devroient faire une partie de ce que font les hommes, relativement même aux choses qui demandent à être conçues; car l'imitation toute seule ne peut rien prouver. Ils devroient donc apprendre à peu-près ce qu'on apprend aux enfans: au moins devroient-ils être les plus spirituels des animaux. Pourquoi donc sont-ils restés si visiblement dans l'ordre des autres espèces, pourvues d'organes moins parfaits? Mais pour se convaincre de l'absurdité de cette supposition, il suffit d'observer que le Singe a d'ordinaire moins d'intelligence que le Chien, & qu'il en a certainement beaucoup moins que l'Eléphant. Que devient donc après cela, ou le principe des Matérialistes, ou cette analogie qu'ils font profession de respecter? Il leur faut absolument abandonner l'analogie ou le principe; & dans les deux cas leur système est anéanti.

Le Physicien.

Les brutes n'ont point d'intérêt à s'instruire, parce que leur maniere de vivre est concentrée dans un petit nombre d'actes fort simples qui suffisent à leurs besoins.

Observation.

Rien n'est plus certain; mais pourquoi les bêtes n'ont-elles point d'intérêt à s'instruire? Pourquoi en avons-nous? Pourquoi leurs besoins sont-ils de nature à n'exiger que des actes fort simples? Pourquoi n'ont-elles que des besoins Physiques? Pourquoi cinq sens qui sont à-peu-près les mêmes parmi la plûpart des créatures vivantes & animées, n'ont-ils jamais inspiré que des besoins purement matériels à tout ce qui n'est pas homme? Pourquoi les nuances infinies de l'organisation des brutes, les ont-elles toujours tenues visiblement dans un autre ordre de choses, au lieu de les avoir placées dans un même ordre, en ne les faisant différer d'avec nous, à nos propres yeux, que du plus au moins, comme elles différent entr'elles? Des différences si marquées n'annoncent-elles pas un principe essentiellement différent?

Le Physicien.

On a remarqué que les hommes continuellement occupés à pour-

voir à leurs besoins de première nécessité, ont moins d'idées que quelques individus que l'on rencontre facilement dans la classe des animaux.

Observation.

Quels sont-ils ces individus qui ne sont point hommes, & qui sont supérieurs aux hommes? C'est précisément le contraire de cette assertion qui se trouve rigoureusement démontré. Est-ce que le dernier des hommes n'est pas fort supérieur au plus spirituel des animaux qu'il sçait asservir? Mais je dis plus : je soutiens qu'il n'y a de vraie différence entre le plus stupide & le plus éclairé des hommes, que dans le différent dévéloppement des mêmes idées, & sur-tout dans la forme qu'elles peuvent recevoir. J'ose dire qu'il n'est guères de Paysan qui ne soit assez bon Métaphysicien à sa manière. Il n'en est point qui ne fasse des abstractions, qui ne généralise ses idées, en parlant des choses usuelles & communes. Il en est peu qui n'ayent dit quelque chose de sublime plus d'une fois en leur vie. Lequel a le plus de lumières, de cet homme simple & ignorant, qui fait de la Métaphysique sans le sçavoir, ou d'un prétendu bel esprit qui se ravale à la condition des brutes de dessein prémédité?

Le Physicien.

Une preuve que l'esprit se développe plus ou moins en raison de la nature de nos besoins, c'est l'extrême stupidité des frugivores dont l'esprit timide & sans action n'est jamais remué que par la crainte. Voilà ce qui fait qu'un Chien disperse un troupeau de Moutons tout entier.

Observation.

Je ne vois point de raison pour que la crainte abrutisse les Moutons, si l'on suppose que cette crainte raisonnée appartient à des êtres intelligens. Nous voyons, au contraire, qu'il n'est point de gens plus prévoyans & plus éclairés que les poltrons sur l'objet de leur poltronnerie, toutes les fois qu'ils ne sont pas accablés par la présence du danger. En général, les poltrons sont moins sots que les gens téméraires. D'ailleurs cette considération expliqueroit tout au plus pourquoi les moutons sont plus bêtes que les chiens, & nullement pourquoi les dogues d'Angleterre n'ont pas tant d'esprit que les hommes, encore moins pourquoi les hommes en ont plus que les lions & les tigres.

Le Physicien.

Les lapins vivent en société pour leur défense commune; mais qu'est-ce que c'est que la société des lapins? Est-ce une société proprement dite? En vérité, on ne peut avancer dans l'acception vulgaire que les animaux vivent en société; voilà, sans doute, ce qui les rend si inférieurs aux hommes à beaucoup d'égards.

Observation.

Je pense, comme l'Auteur, sur la société des lapins. Je suis persuadé que le mot de société ne convient point du tout à leur manière d'être; mais je tire des conséquences bien différentes d'un principe qui nous est commun; au lieu de supposer que la société, proprement dite, a produit en nous cette manière d'être, qui met une si grande différence entre l'homme & la brute, je vois clairement que c'est la différence de notre intelligence qui pouvoit elle seule former l'espéce de société qui prouve à son tour cette différence si sensible.

Le Physicien.

Les animaux ne sont point organisés de manière à servir réciproquement à leurs besoins, & à leurs plaisirs. C'est de ces sortes d'échanges que naissent le loisir, l'orgueil & les passions factices qui nous tourmentent & nous éclairent. Les bêtes n'ayant ni loisir ni société, proprement dite, n'ont point de passions factices.

Observation.

Comment démontrera-t-on que les animaux ne sont point organisés de manière à s'entr'aider. Les Singes ne peuvent-ils pas s'entr'aider à-peu-près comme les hommes? Tous les animaux de même espéce peuvent se servir réciproquement. Ils peuvent, s'ils sont intelligens, s'exprimer par gestes. Les perroquets qui apprennent si facilement à parler, pourroient se former un langage, se subjuguer les uns les autres par le charme de l'éloquence, s'élire un Roi, former une société politique, s'imposer des loix, & se donner des maîtres pour leur avantage commun. Mais en vérité cette espéce de raisonnement est trop foible, & ne mérite pas un sérieux examen. C'est un cercle vicieux si visible. Eh! qui ne voit en effet, qu'avant de nous être aidés réciproquement, il falloit bien de toute nécessité que nous en eussions conçu le projet? N'est-ce pas le projet qui est difficile à comprendre, & non l'exécution qui le doit suivre infailliblement? N'avons-nous pas mille raisons de penser que les animaux, au rebours des hommes, manquent plutôt de projets que de moyens? Pourquoi les aigles, par exemple, n'iroient ils pas à la chasse aux hommes? Ne peuvent-ils pas en planant dans les airs, laisser tomber sur nos têtes ces fardeaux immenses qu'ils sont capables de porter? Je ne vois point pourquoi les singes, avec l'intelligence qu'on leur accorde, ne se sont jamais avisés de faire, à notre exemple, de petits arcs dont ils se feroient servis beaucoup plus adroitement que les Sauvages qui habitent les mêmes contrées. Peut-on dire sérieusement que l'intelligence des animaux ne se perfectionne pas faute des Arts qui la supposent, & qu'ils n'inventent point les Arts, qui auroient perfectionné cette intel-

ligence, faute des moyens nécessaires pour les réduire en pratique? Les nids des hirondelles, les ruches des mouches à miel, les édifices construits par les castors, tout cela ne suppose-t'il pas, ou que les animaux sont fort experts dans les Arts, ou qu'ils ne sçavent ce qu'ils font, lorsqu'ils semblent réfléchir & inventer? On nous parle des Arts; mais est-ce du dessein ou de l'exécution dont il s'agit? D'ailleurs n'est-il d'autres Arts que les nôtres? Les mêmes choses ne peuvent-elles s'opérer par des moyens différens? (1) N'est-il pas, en un mot, de la derniere évidence que les hommes ont en eux le principe des sciences & des Arts, & le desir de les inventer? N'est-il pas certain que l'un & l'autre a dû se manifester avant les moyens qu'on a sçu mettre en usage? Peut-on supposer que la connoissance de ces moyens, ou les Arts qui en ont *résulté*, nous ayent inspiré les idées qui dans tous les cas sont la cause premiere de l'invention de ces mêmes Arts? Ce raisonnement me paroît invincible.

Au reste, il est encore très-faux que les Arts ayent élevé les hommes au-dessus de la condition des brutes, dans le sens où l'on pourroit en tirer avantage contre nous; car on ne compare pas les brutes à l'Auteur de Zaïre, ou à M. de Buffon; on les compare à un paysan qui ne sçait ni lire ni écrire, & qui n'a pas plus de lettres que la brute. Si M. Rousseau a pu dire que les hommes ont été corrompus par les Arts & les Sciences, je pense qu'on peut démontrer qu'ils en ont été corrompus sans être éclairés, parce qu'ils n'avoient pas besoin des Sciences & des Arts pour apprendre ce qu'il y a d'intéressant dans ce qu'ils sçavent. On voit bien que je ne parle ici ni des Arts de premiere nécessité, ni de cette science si naturelle qui nous rend d'abord meilleurs & plus raisonnables. J'excepte, en un mot, ces premieres lumieres du sens commun qui ne dépend que d'un esprit juste, & d'un cœur droit & sensible. Voilà les Arts & les Sciences qui ont vraiment éclairé les hommes. Quant aux autres connoissances, je ne les ai jamais cru ni fort estimables ni fort utiles. J'oserois même avancer que la connoissance des plus importantes vérités, & les idées vraiment sublimes n'ont jamais dépendu des progrès lents & pénibles des Sciences exactes, & des Arts de pur agrément. Ces importantes vérités n'ont rien à espérer ni des découvertes des Géomètres, ni de l'habileté des Musiciens & des Peintres. Elles ne dépendent point de l'enthousiasme des Arts, ni de toutes les belles dissertations qu'il a produites.

(1) Je veux dire que les animaux font tous les jours des ouvrages semblables aux nôtres, par des moyens assurément bien différens. L'Hirondelle, par exemple, l'Abeille, le Castor, font des ouvrages de maçonnerie aussi parfaits que les nôtres, quoique leur organisation ne se ressemble guères à cet égard. Il est aisé de pousser plus loin cette réflexion qui peut paroître neuve & intéressante.

Les Chinois, qui passent aujourd'hui pour les plus sages d'entre les hommes, sont depuis long-tems la plus inepte de toutes les nations policées, relativement aux Arts & aux Sciences. Est-il en effet de plus minces Astronomes, de plus ignorans Architectes, de plus mauvais Dessinateurs? Je dirois volontiers que la perfection des Arts, & surtout l'imbécillité de la plupart de nos prétendus amateurs, a abruti une multitude d'hommes, qui, pour avoir abandonné la nature, planent en quelque sorte entre le génie & la stupidité, après avoir oublié ce qu'ils sçavoient, sans avoir pu apprendre ce qu'on a voulu leur montrer. Ces froids enthousiastes ne connoissent plus ni l'Art ni la Nature. Le sentiment ne leur tient plus lieu de génie & de raison. On pourroit appliquer aux moins bornés d'entre eux ce que M. de Voltaire pensoit d'un homme d'esprit qui avoit, disoit-il, abandonné les grands chemins pour de petits sentiers. Souvent on croit que les idées s'étendent, quand elles ne font que se rétrécir & se compliquer. Je ne nie pas toutefois que les Arts & les Sciences abstraites ne développent les idées d'un homme de génie; mais elles abrutissent la plupart de ses aveugles Sectateurs. Elles éteignent souvent chez eux les premieres étincelles du sens commun; elles rendent en général plus stupide & plus insensée une bonne partie du corps de la nation; elles tirent les esprits foibles hors d'eux-mêmes, en les jettant dans un abîme sans fond & sans rive, dont ils ne peuvent plus sortir. J'ai même fort souvent observé que les Littérateurs subalternes sont au-dessous du vulgaire à bien des égards, dès qu'on les examine de près & d'un œil philosophique. J'ose enfin avancer qu'il ne faut à l'homme que des bras & un cœur sensible pour inventer & pour apprendre tout ce qu'il lui importe plus de sçavoir.

Mais la *sensibilité*, ce précieux attribut de l'intelligence, se montre-t'elle avec quelque énergie dans la plupart des brutes envers leurs semblables, si l'on excepte ces mouvemens de tendresse des pères & mères pour leurs petits, mouvemens imprimés par la nature pour la conservation des espéces? Elles voyent sans pitié périr de faim & de misère de jeunes orphelins, privés de tous les secours que la nature leur avoit réservés. Le cri plaintif & attendrissant de ces infortunés est incapable d'émouvoir leurs entrailles. Tant il est vrai que chez elles tout est individuel & borné à l'intérêt particulier, rien de général, rien d'universel, rien de cette extension qui caractérise l'intelligence.

Le Physicien.

Les animaux passent leurs jours dans un état de sommeil qui leur ôte le dessein & le moyen de s'instruire & de se perfectionner.

Observation.

Les singes ne dorment guères; j'en ai eu un qui ne cessoit d'agir & de se tourmenter

tourmenter durant le jour ; pendant la nuit, il renversoit les chaises, cassoit les vitres, & faisoit toutes les niches dont il pouvoit s'aviser. Mais je crois avoir suffisamment prouvé que les singes nous valent bien, selon toutes les apparences, quant à l'organisation. Encore une fois, dans toutes les suppositions possibles, ces raisonnemens ne sont qu'un cercle vicieux, peu propre à séduire. Car, enfin, dans les principes que ces Philosophes sont obligés de poser, l'organisation, selon le procédé si connu de la nature, devroit marcher par des nuances insensibles, comme l'a remarqué M. de Buffon. Il devroit donc y avoir des animaux presque aussi bien organisés que nous, peut-être d'autres beaucoup mieux. Les mieux organisés d'entre les animaux, en les supposant même inférieurs aux hommes, devroient être à peu près aussi habiles que les hommes, dans toutes les choses qui élevent pourtant ces derniers si fort au-dessus des autres espéces. Que l'on recoure ici à l'ame ou au corps, à l'organisation ou à l'esprit, cela revient au même. Toujours même difficulté, toujours même solution ; toujours même certitude que les animaux & l'homme n'ont pas été créés pour la même fin. Si toutes les ames sont corporelles, comme le prétendent les Matérialistes, pourquoi la Nature, qui sçait par d'insensibles degrès unir la sensitive à l'éléphant, laisse-t'elle un si grand intervalle entre l'éléphant & l'homme ? Comment se peut-il que nous voyons des résultats si essentiellement différens, supposé qu'il n'existe que des êtres de même espece, mûs par un même principe, & formés d'une matière semblable ? Je défie le Matérialiste le plus décidé de ne pas se mocquer lui-même de la réponse qu'il me donnera.

Je suis, &c.

DISSERTATION SUR L'ŒDIPE DE SOPHOCLE; Par M. Dupuy.

CETTE dissertation se trouve dans le vingt-huitième volume des Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres; nous aurions dû nous en occuper plutôt. Elle roule sur le sujet le plus intéressant; la manière dont il est traité, ajoute encore à cet intérêt; les plus importantes questions de l'Art Dramatique sont agitées par l'Auteur avec beaucoup de raison & de goût; c'est précisément parce que cet excellent ouvrage mérite une attention particulière que nous avons cru pouvoir remettre à un temps libre, le compte que nous nous sommes toujours proposé d'en rendre & que nous avons quelquefois annoncé.

L'ouvrage de M. Dupuy a deux parties; l'une est la Dissertation, proprement dite, dont nous allons nous occuper; l'autre contient des *remarques critiques sur le texte &*

sur les versions de l'Œdipe de Sophocle ; ces remarques qui ne sont point susceptibles d'extrait, ont mérité l'estime des Sçavans.

L'objet de la Dissertation est de défendre l'Œdipe de Sophocle contre les critiques de quelques Modernes, qui en ont trouvé le sujet vicieux, dépourvu d'intérêt, inutile pour la correction des mœurs, propre seulement à inspirer une terreur infructueuse, une pitié stérile, aux dépens peut-être de la piété envers les Dieux.

La source de cette erreur est qu'on a regardé les dernières paroles du chœur comme contenant toute la morale de la piéce. Ces dernières paroles du chœur ne sont autre chose que la fameuse maxime de Solon, ainsi rendue par Ovide.

Ultima semper
Expectanda dies homini est, dicique beatus
Antè obitum nemo supremaque funera debet.

Maxime, qui ne mérite pas, selon M. Dupuy, d'être le résultat unique de cette tragédie. « Le véritable but du Poëte est de faire » voir que la curiosité, l'orgueil, » la violence & l'emportement » précipitent, dans des malheurs » inévitables, les hommes, qui » ont d'ailleurs de fort bonnes » qualités ; que lorsqu'au mépris » des loix immuables & éternelles, » on s'abandonne à quelque forfait, il arrive quelquefois que » par une combinaison singulière » d'événemens, on se précipite » dans des malheurs inévitables ; » on s'engage dans une nécessité » funeste, qui conduit à d'autres » crimes, & qui ne permet plus de » respecter ce que la nature & la » Religion ont de plus sacré. »

Cette morale de l'Œdipe de Sophocle avoit été apperçue par M. Dacier ; mais on ne la trouve nulle part développée comme dans M. Dupuy.

Ce développement vaut une découverte & en contient plusieurs dans le détail.

M. Dupuy recueille avec un art infini les diverses traces de la morale qu'il expose, il rapproche & combine les passages favorables à son opinion ; il insiste sur les torts, sur les crimes, si l'on veut, d'Œdipe & de Jocaste.

M. Marmontel, dans sa Poëtique, reproche au Théâtre Grec en général & au sujet d'Œdipe en particulier, de manquer de moralité, d'inspirer, non la crainte du crime, mais celle du malheur, non cette crainte salutaire de nous mêmes qui nous modère & nous retient, mais une crainte injurieuse pour les Dieux, qui nous consterne & nous décourage. Il en est de même de la pitié ; c'est contre les Dieux que dans la Tragédie Grecque on est forcé de s'intéresser à l'homme, & le plaisir d'être compatissant touche au danger de devenir impie.

» Quels sont les crimes d'Œdipe, ajoute M. Marmontel, de » s'être battu en homme de courage ? Il est trop curieux, dit-on,

» parce qu'il tâche de découvrir la » source des maux qui désolent » Thèbes. La digne cause pour se » trouver inceſtueux & parricide ! » C'eſt une choſe étrange que le » soin qu'on a pris de chercher des » vices à ce bon Roi. Mais quand » on aura tout épuiſé pour noircir » Œdipe, je demanderai par quelle » faute, volontaire ou non, Jocaſte » a mérité de se trouver la femme » de son fils patricide ?

M. Dupuy ſembloit avoir répondu d'avance à ces objections & à ces queſtions. Voici les fautes d'Œdipe.

Ce Prince se rend coupable d'homicides volontaires, par un faux point d'honneur & pour le plus léger ſujet; par là il ſe plonge dans l'abîme des maux qui lui ont été prédits. Impérieux, jaloux de son autorité, injuſte, il accuſe témérairement Tiréſias & Créon d'avoir conſpiré contre les jours de *Laïus & contre* les ſiens; il condamne Créon à perdre la vie, ſans lui permettre de se juſtifier, de réclamer les droits de la Juſtice. M. Dupuy convient cependant que les ſoupçons d'Œdipe à l'égard de Créon & de Tiréſias ont une apparence de fondement qui les rend excuſables; mais Œdipe s'y livre avec une ardeur qui le rend injuſte & qui montre la violence de son caractère. En général, l'art du Poëte conſiſte à étaler dans Œdipe un mêlange de vertus & de vices, de fautes & de malheurs, qui faſſe naître ce grand intérêt, dont on a jugé que les caractères mixtes étoient les plus suſceptibles, & qui inſpire la pitié pour Œdipe ſans révolter contre les Dieux. M. Dupuy développe cet art, le rend ſenſible, ſe livre au plaiſir de l'admirer, & la manière dont il l'expoſe eſt elle-même admirable. On ne peut ni penſer ni ſentir plus finement.

Nous devons admirer encore l'art avec lequel il adapte à son ſyſtême général la réponſe qu'il fait à une autre objection propoſée contre l'Œdipe de Sophocle. On s'étonne qu'Œdipe ſoit ſuppoſé avoir ignoré la mort de Laïus. M. Dupuy ne convient point qu'il l'ait entièrement ignorée. Il examine avec ſoin les paſſages d'où l'on infère cette ignorance, & il en tire un tout autre résultat. Œdipe, selon lui, n'ignoroit point la mort de Laïus & il avoit négligé de la venger. C'eſt une nouvelle faute qui juſtifie les Dieux. Cette faute lui eſt commune avec Jocaſte & avec les Thébains; auſſi les Thébains avoient-ils été punis d'avance par la peſte; auſſi Jocaſte eſt-elle rigoureuſement punie par les crimes, par les malheurs d'Œdipe, & par les ſiens.

Tels ſont en général les fautes d'Œdipe; peut-être n'y a-t'il point de proportion entre ces fautes & le châtiment horrible qu'il éprouve; mais ces fautes & ce châtiment ne prouvent-ils pas que quand on s'eſt une fois écarté volontairement du ſentier de la Juſtice, quand on s'eſt permis de violer les loix, des cri-

mes involontaires deviennent quelquefois la suite & la punition de ces fautes volontaires ?

L'enchaînement des crimes involontaires d'Œdipe avec ses fautes volontaires est sensible. D'où nait, pour cet infortuné, l'horreur de se trouver l'assassin de son Pere & le Mari de sa Mere ? De la violence avec laquelle il a immolé à un faux point d'honneur ces Voyageurs qu'il a rencontrés. Il ignoroit qu'un de ces Voyageurs fût son Pere, mais il n'ignoroit pas qu'en les immolant il violoit les loix de la Justice & de l'humanité.

Quant à Jocaste, elle n'ignoroit pas non plus qu'en exposant son fils, elle outrageoit la nature ; ce crime étoit volontaire de sa part, & M. Dupuy ne doute presque pas que Sophocle, en faisant voir ce crime si rigoureusement puni, n'ait voulu inspirer une juste horreur pour l'usage barbare d'exposer les enfans, usage qui n'étoit peut-être que trop commun dans ces tems-là. Qu'arrive-t'il de ce premier crime ? Jocaste croit son fils mort longtems avant Laïus, elle se croit donc bien sûre de n'être pas la femme de ce fils, elle est bien sûre aussi que ce fils n'a point tué Laïus. Que devient donc l'Oracle qui a prédit tous ces crimes ? Elle croit avoir prévenu l'effet de ses prédictions. De là l'impiété, le mépris des Oracles qu'elle étale aux yeux du chœur, qui en frémit, & qu'elle tâche d'inspirer à Œdipe pour le rassurer. La voilà impie, parce qu'elle a été dénaturée. Mais il y a plus. Elle ne se trouve la femme de son fils parricide que parce qu'elle l'a exposé autrefois. Ainsi les crimes involontaires sont encore à son égard la suite & le châtiment des crimes volontaires.

On a déja dit qu'elle partageoit d'ailleurs avec Œdipe & avec les Thébains le tort de n'avoir pas vengé la mort de Laïus.

Ainsi le sujet d'Œdipe bien examiné, montre par tout les malheurs, & les crimes involontaires (qui ne sont proprement que d'horribles malheurs) comme la suite, l'effet & le châtiment des crimes volontaires.

Laïus partage avec Jocaste le crime d'exposer son fils ; il en est puni en mourant de la main de ce fils même ; il ignore à la vérité que ce meurtrier est son fils, mais il n'est pas impossible qu'il le soupçonne, en voyant que l'Oracle qu'il a cru éluder, s'accomplit en partie, en voyant qu'il meurt de la main d'un jeune homme ; il peut supposer pour son supplice que le Ciel qui ne se trompe jamais, a conservé ce fils pour accomplir l'Oracle tout entier.

Jocaste, par une suite du même crime, tombe dans une impiété raisonnée & qui semble raisonnable, elle se trouve la femme de son fils & du meurtrier de son mari, elle meurt dans le désespoir.

Œdipe immole par orgueil & par violence des victimes que le sort semble précipiter au devant de

ses coups ; ses emportemens à l'égard de Tirésias, sa violence injuste à l'égard de Créon, le meurtre de son Pere, l'hymen de sa mere, son désespoir, son aveuglement, son exil, tous ces malheurs, tous ces crimes sont la suite du premier, & ce premier crime étoit volontaire : voilà ce qui justifie les Dieux.

Les Thébains étoient coupables ainsi qu'Œdipe & que Jocaste, de n'avoir pas vengé la mort de Laïus ; ils en sont punis par la peste, qui ne cesse ses ravages que quand la mort de Laïus est vangé.

Le sujet d'Œdipe offre donc des Dieux trouvés fidéles en toutes leurs menaces & justes dans leurs terribles jugemens, des Dieux vengeurs, sévères qui punissent peut-être trop rigoureusement le crime, mais qui ne punissent que le crime volontaire, & qui n'accablent pas l'innocence : voilà donc le sujet d'Œdipe justifié.

Quant à l'objection sur l'ignorance d'Œdipe à l'égard du meurtre de Laïus, nous avons déja dit que M. Dupuy ne convenoit pas de cette ignorance.

Il reste une derniere objection que M. Dupuy ne croit pas plus fondée que les autres. La piéce, dit-on, est entierement finie au quatriéme acte. Le sort d'Œdipe est dévoilé, ce Prince est reconnu pour le meurtrier de son pere, pour le mari de sa mere. La curiosité est satisfaite, l'intrigue dénouée, Thébes délivrée, puisque sa délivrance, selon la prédiction de l'Oracle, dépendoit de la découverte du meurtrier de Laïus.

On peut voir dans le P. Brumoi les raisons par lesquelles il combat cette critique, raisons qui certainement ne sont pas sans force ; M. Dupuy, toujours renfermé dans son principe fécond, en tire encore la réponse qu'il ajoute à celle du P. Brumoi.

» C'est, dit-il, une condition » essentielle à la Tragédie, que la » vertu y soit récompensée & le » vice puni ; sans quoi elle man» queroit son but principal, l'ins» truction des hommes, & la cor» rection des mœurs. »

Or à la fin du quatriéme acte, ni la vertu du modeste & sage Créon n'est encore récompensée, ni les crimes d'Œdipe & de Jocaste ne sont encore expiés. L'Oracle n'est entiérement accompli, la prédiction de Tirésias n'est pleinement vérifiée, la condition à laquelle étoit attachée le salut de Thébes, n'est remplie qu'au moment où Œdipe sort de Thébes pour jamais ; ce qui n'arrive qu'au cinquiéme acte.

M. Dupuy, dans quelques autres articles, toujours pleins de raison & de goût, acheve de détruire les objections & développe de plus en plus les beautés du chef-d'œuvre de Sophocle. « S'il est vrai, dit-il, » qu'au jugement des Athéniens, » peuple délicat & d'un goût ex» quis, il fut vaincu par un certain » Philoclés, qui traita le même » sujet, quel dommage que l'ou» vrage de celui-ci ne subsiste plus !

» les lettres n'ont peut-être jamais » fait une plus grande perte. »

C'est par ce trait & par cette réflexion que M. Dupuy termine son sçavant Mémoire. Ce Mémoire est un, comme la Tragédie qui en est le sujet, c'est-à-dire, qu'il pose tout entier sur un seul principe : *la justice sévere, mais irréprochable des Dieux ;* comme l'intérêt d'Œdipe roule sur un seul point, *le développement du sort d'Œdipe & de Jocaste.* Ce principe si simple devient fécond, vaste, lumineux entre les mains de M. Dupuy ; son ouvrage instruit, attache, intéresse, éclaire, & si son systême n'entraîne pas tous les esprits, c'est que dans les matières de goût les vérités universelles & entraînantes sont extrêmement rares. Le goût admet des principes, mais à sa manière, sans se laisser subjuguer ni enchaîner ; il tient de sa nature je ne sçais quoi d'arbitraire & de libre qui fait qu'il échappe aux conséquences rigoureuses des principes mêmes qu'il semble admettre. Le systême de M. Dupuy est certainement aussi bon que tout autre systême qu'on pourroit vouloir y substituer, & l'Art avec lequel il est présenté, y ajoûte un prix bien capabale de lui mériter la préférence ; on ne s'étonnera pas pourtant, d'après ce que nous venons de dire, s'il laisse encore des doutes & des difficultés ; en voici, par exemple, que nous proposerons d'autant plus volontiers à l'Auteur du Mémoire, que nous le regardons comme l'homme le plus capable de les résoudre.

La Morale de l'Œdipe de Sophocle, bien entendue selon le systême de M. Dupuy, justifie les Dieux, manifeste leur équité, montre la vertu récompensée & le vice puni, condition que M. Dupuy regarde comme essentielle à la Tragédie, & sans laquelle il lui semble qu'elle manqueroit son but principal.

Examinons d'abord si cette condition est réellement si essentielle. Cette opinion a quelque chose d'honnête & de vertueux qui séduit ; elle paroît tendre à ennoblir, à perfectionner le genre Dramatique, mais au fond elle n'a rien de réel.

Demandez à tous les Poëtes Dramatiques ce qui les guide dans le choix de leurs sujets, si c'est la moralité que le sujet leur présente ou qu'ils espérent y mettre ; ils vous répondront que très-indifférens sur cet objet, uniquement jaloux de toucher, d'attendrir, de déchirer le cœur, de le glacer par la terreur, de le briser par la pitié, ils ne cherchent dans un sujet que la force Tragique, & que par-tout où ils trouvent de grands malheurs arrivés à des personnages intéressans, le sujet leur paroît bon.

Intéresser, voilà la seule affaire du Poëte Tragique : or l'intérêt d'où résulte-t-il ? Du malheur. Mais il faut que ce malheur soit senti par celui qui l'éprouve.

Si vis me flere, dolendam est
Primum ipsi tibi, tunc tua me infortunia lædent.

Un personnage qu'une vertu sublime éleveroit au-dessus du sentiment du malheur, cesseroit d'être Tragique. Polyeucte ne l'est point, lorsqu'il court avec joie au Martyre; il sert seulement à mettre Pauline en situation Tragique, mais il devient Tragique lui-même, lorsqu'il s'attendrit, lorsqu'il verse des larmes d'amour & de douleur sur l'aveuglement de Pauline, lorsqu'il prévoit que le malheur de laisser dans l'erreur une Compagne si chere & si digne d'être éclairée, pourra troubler sa félicité jusques dans le Ciel.

Ainsi donc les vertus trop épurées, trop parfaites, les vertus Chrétiennes, par exemple, peuvent se prêter au Tragique, mais elles ne sont point Tragiques par elles-mêmes, parce qu'elles affoiblissent le sentiment du malheur; il en seroit de même des vertus Stoïques.

Mais les vertus purement naturelles, les vertus humaines, tenant un peu à la foiblesse, & conservant au sentiment du malheur toute son activité, sont très-propres à la Tragédie. Ce sera de ces vertus seulement que nous parlerons désormais, & nous croyons pouvoir ériger en axiome cette proposition, que l'intérêt tragique sera toujours en proportion de la vertu & du malheur réunis dans un même sujet; plus vous pourrez augmenter & cette vertu & ce malheur, plus vous augmenterez l'intérêt.

Un scélérat persistant dans son crime & subissant son châtiment, sans remords, sans repentir, est peu propre à toucher, perce qu'il a dû s'attendre au sort qu'il éprouve, & parce qu'en lui le crime & la fureur étouffent & effacent l'impression du malheur, il faut que l'idée du malheur soit dominante pour exciter l'intérêt. Si le crime est éloigné, s'il est expié par un remords présent, si ce remords frappe plus que le crime, s'il est joint au malheur, s'il en accroît le sentiment, s'il double le malheur d'être puni par le malheur d'avoir été coupable, le personnage est tragique & excite beaucoup d'intérêt; témoins Phédre, Rhadamiste, Hérode, Sémiramis, &c. Mais les personnages entiérement vertueux & très malheureux sont aussi très-touchans. La prétendue nécessité de mêler quelques vices & quelques foiblesses aux vertus du personnage intéressant & malheureux, pourroit bien n'être qu'une ingénieuse chimere. L'objet de cette régle est d'empêcher le murmure & la révolte contre les Dieux, mais le plus grand malheur d'un personnage vertueux ne doit point exciter ce murmure impie. Le Spectateur, dans quelque Religion que nous le plaçions, sçait bien que ce n'est point sur la terre que la Justice Divine se manifeste dans toute son étendue.

Ici la vertu pleure, & le vice l'opprime;
L'innocence à genoux y tend la gorge au crime.

Ce sont ces pleurs de la vertu, c'est cette oppression de l'innocence qui forment principalement l'inté-

rêt Dramatique; & quant à la Justice Divine, la maxime suivante appartient à toutes les Religions.

La vertu malheureuse en ces jours criminels
Annonce à ma raison les siécles éternels.

Nam cui sunt hominum satis explorata Deorum
Consilia? Aut quanam superis sit causa premendi
Hujus, & illius tollendi? Nostra vagatur
In tenebris, nec cæca potest mens cernere verum.

Hospital. Cancellar.

Quels vices Sophocle a-t-il mêlés aux vertus d'Antigone? Par où cette Princesse mérite-t-elle ses malheurs, soit qu'on l'envisage dans la piéce qui porte son nom ou dans l'Œdipe à Colone? Est-ce parce que sa vertu lui a fait partager l'exil & l'infortune d'un Pere à qui elle a servi de guide, de consolation & d'appui? Est-ce parce qu'elle a rendu les honneurs de la sépulture à son frere, malgré les défenses d'un Tyran? Quels sont les torts, les vices, les foiblesses mêmes d'Hyppolite? Y a-t-il un exemple plus frappant d'innocence opprimée? Quel est le tort de Zaïre? Est-ce d'aimer un bienfaiteur à qui elle doit tout? Quel est le tort de Marianne? Est-ce de pardonner à Salome, d'imposer silence à la passion de Varus, d'aimer son mari en mourant par ses coups? Cette Marianne est une forte preuve que le Spectateur aime la vertu malheureuse, & ne veut point qu'on en altère les traits par aucun mêlange de torts ni de vices, sous prétexte de justifier la Divinité; l'Auteur avoit d'abord donné à cette Princesse des hauteurs dédaigneuses; à l'égard d'Hérode, il l'avoit peinte telle que l'Histoire la représente; elle déplut, il fallut l'embellir, on jugea que ses malheurs n'intéressoient pas assez, s'ils n'étoient joints à la vertu la plus pure & la plus aimable.

Ces exemples & beaucoup d'autres qu'on pourroit citer, prouvent que ni les Anciens ni les Modernes n'ont regardé comme une condition essentielle à la Tragédie que la vertu fût récompensée & le vice puni, & qu'un personnage vertueux eût mérité ses malheurs par des fautes & des foiblesses.

Il y a plus. On peut dire que si cette régle eût été constamment observée, elle auroit gâté l'Art Dramatique. 1°. Elle l'auroit renfermé dans un cercle toujours uniforme. Toutes les Tragédies se seroient ressemblé comme tous les Contes de Fées. 2°. La Tragédie auroit été une imitation infidelle des aventures humaines.

On peut dans une Fable, dans un Conte de Fée, dans un Opuscule destiné à des enfans, imaginer des événemens, non tels qu'ils arrivent ordinairement, mais tels qu'on desireroit qu'ils arrivassent; encore vaudroit-il mieux peut-être ne pas tromper les enfans, en leur donnant de fausses idées des choses; mais la Tragédie est un Art d'imitation, on y parle à des hommes, on leur retrace les avantures arrivées à leurs semblables, & l'imitation

tation feroit infidelle, si on montroit toujours le vice puni & la vertu récompensée, puisque certainement cela n'arrive pas toujours dans ce monde. Cela arrive pourtant quelquefois; aussi avons-nous plusieurs excellentes Tragédies dont la catastrophe est heureuse dans ce sens; tout ce que nous demandons, c'est qu'on n'en fasse point une régle générale, une condition essentielle à la Tragédie, & qu'on n'exclue point les sujets qui ne présenteront point cette branche de moralité.

Il y a en effet une Moralité absolument essentielle à la Tragédie & dont rien ne peut dispenser; ce n'est pas que la vertu soit récompensée & le vice puni, c'est que la vertu soit aimable & le vice odieux; que les plus grands succès du crime n'en diminuent point l'horreur, que les plus grands malheurs de la vertu n'en diminuent point le respect ni l'amour, que quand on voit le crime égorger l'innocence, on aime mieux être la victime que le bourreau, qu'on aime mieux, selon l'expression énergique d'un moderne, être sous les roues que sur le char; que Zopire attendrisse & que Mahomet révolte. Il ne s'agit pas de tromper les hommes par la fausse idée que la vertu est toujours récompensée & le crime toujours puni dans ce monde; il s'agit de leur inspirer des sentimens favorables à la vertu, même opprimée, & contraires au vice triomphant; il ne s'agit pas de les renvoyer contens, il s'agit de les renvoyer bons.

Telle est encore un coup la seule moralité essentielle à la Tragédie, c'est la seule qu'on trouvera constamment présentée dans la pratique soit chez les Anciens, soit chez les Modernes; tous ceux qui ont voulu en chercher d'autres, se sont égarés, & il leur a été impossible de concilier cette théorie avec la pratique.

Les Sçavans avoient cru jusqu'à présent que, selon la doctrine d'Aristote, la moralité générale de la Tragédie consistoit à purger les passions par la peinture des passions mêmes, c'est-à-dire à nous familiariser avec l'idée du malheur dont la Tragédie nous offre l'image, & à nous rendre, par cette habitude, moins sensibles à ce malheur lorsqu'il nous arrive, moins susceptibles des passions que la Tragédie excite.

Mais sans discuter ici toute cette moralité, sans examiner s'il est avantageux d'éteindre en nous le sentiment de la pitié, si la crainte des événemens qu'amene une fatalité inévitable, a quelque chose de moral, il suffit de dire que ce systême de moralité est bien tiré, que Corneille avoit raison de ne le pas comprendre & de le trouver inconciliable avec les exemples des Anciens. Un sçavant Moderne (M. Moor) entend autrement la doctrine d'Aristote. La Tragédie, selon lui, ne purge point les passions par la peinture des passions; mais elle apprend à éviter les malheurs

qu'elle décrit & où sont tombés les personnages dont elle nous offre l'exemple pour notre correction.

Mais comment apprendrons-nous par l'exemple d'Antigone à éviter les maux où la livre le barbare Créon, ou par l'exemple d'Hippolyte à éviter son sort? Comment la tendre Zaïre, comment la vertueuse Marianne nous apprendront-elles à n'être point les victimes, l'une de l'équivoque d'une lettre, l'autre de l'artifice & de la calomnie?

Quant à ceux qui font consister la moralité essentielle de la Tragédie dans la récompense de la vertu, dans la punition du vice, comment répondront-ils encore à ces quatre exemples & à une multitude d'autres? Il faudroit rejetter les plus précieux monumens du Théâtre Grec & des Théâtres Modernes, si on adoptoit cette régle.

M. Marmontel, dans sa Poëtique, où parmi une foule de réfléxions excellentes, il s'est glissé quelques erreurs ingénieuses, a prétendu que la fatalité, se montrant par-tout dans le Théâtre Grec, en détruisoit la moralité par le fondement, & il a donné comme une différence caractéristique du Théâtre Moderne, comme une source de Moralité bien plus pure & bien plus féconde, l'Art qui, selon lui, préside à nos Tragédies, cet Art de tirer de la peinture fidelle des passions le remède de ces passions mêmes. Mais nous lui avons montré par des exemples (dans notre Journal de Février 1764.) 1°. Que cet Art n'avoit point été inconnu aux Grecs. 2°. Qu'il n'avoit pas toujours été recherché par les Modernes, que ceux-ci étoient quelquefois rentrés dans la fatalité, ou avoient négligé de montrer dans la catastrophe le danger des passions, lorsque le sujet sembloit offrir de lui-même cette Moralité; qu'enfin on ne voyoit les Poëtes occupés que des moyens de toucher & d'intéresser, & qu'à l'égard de la Moralité, soit du danger des passions, soit de la Justice Divine qui récompense la vertu & qui punit le vice sur la terre, elle n'étoit dans tous les Théâtres qu'au rang de ces beautés accidentelles, qu'on recherchoit ou qu'on négligeoit selon la nature du sujet.

Concluons donc qu'il n'y a point d'autre Moralité essentielle à la Tragédie que celle de rendre la vertu aimable & le vice odieux.

C'est une vérité dont l'Abbé d'Aubignac a été frappé comme malgré lui; car après avoir dit, (parce que c'étoit un vieux préjugé,) qu'il falloit que la vertu fût toujours récompensée & le vice toujours puni, il ajoûte; ou du moins que la vertu soit toujours louée & le vice toujours blâmé; il falloit s'en tenir à cette dernière idée.

Appliquons maintenant tout ceci à la Tragédie d'Œdipe & à la Dissertation de M. Dupuy. Certainement si M. Dupuy eût pensé comme nous sur la Moralité de la Tragédie, il n'auroit pas pris tant de

peine pour justifier les Dieux & pour faire éclater leur justice dans le sujet d'Œdipe.

Jusqu'à présent on n'avoit guères vû dans ce sujet qu'un singulier & déplorable exemple d'un malheureux dont, selon l'expression même de M. Dupuy, tous les pas, les crimes, les malheurs sont tracés de la main des Destins, & qui n'est que leur instrument & leur victime.

Ceux qui ont dit qu'un pareil sujet n'étoit pas intéressant, se connoissoient bien peu en intérêt Tragique, ou ils confondoient l'intérêt qui est toujours essentiel à la Tragédie, avec la Moralité, qui est une beauté purement accidentelle, & dont ce sujet n'avoit pas besoin. Le sort d'Œdipe fait pleurer & frémir; il excite la crainte & la pitié, il est donc intéressant.

Mais cette crainte est infructueuse: Il n'est pas nécessaire qu'elle soit utile.

Mais elle est injurieuse aux Dieux!

On a déja dit pourquoi dans aucune Religion, l'injustice apparente de la Divinité ne sçauroit lui être injurieuse, c'est qu'elle prouve une autre vie, où la Justice Divine, voilée ici bas à nos foibles yeux, se manifestera toute entière.

Une réflexion plus flatteuse pour M. Dupuy que favorable à son systême, c'est qu'il ait fallu toute sa sagacité, toute sa pénétration pour saisir dans le sujet d'Œdipe le nouveau point de vûe qu'il nous présente; comment ce point de vûe a-t-il pu échapper à tant d'Observateurs? Comment un sujet si connu, si vanté, si critiqué, si souvent envisagé sous toutes ses faces, peut-il encore se produire aujourd'hui sous un aspect nouveau? Comment en général peut-on varier sur le sens Moral d'une Tragédie, quand elle en a un? Ce sens moral ne sort-il pas, pour ainsi dire, de tous côtés? Chaque situation ne le retrace-t-elle pas? Le développement des passions ne le reproduit-il pas sans cesse? On ne se méprend point au sens Moral d'un Apologue, d'une Fable d'Esope; & pendant tant de siécles tant de Sçavans se seroient mépris sur celui d'une Tragédie aussi connue que celle d'Œdipe! Nous avons quelques Tragédies Morales, comme l'Orphelin de la Chine, qui nous montre par tout le triomphe des Loix & des Mœurs sur la valeur & sur la force; Sémiramis qui est une preuve particulière de cette maxime générale.

Rarò antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

Il est donc des forfaits,
Que le courroux des Dieux ne pardonne jamais.

Certainement imaginons toutes les révolutions possibles dans la langue & dans les usages, elles ne pourront jamais répandre un voile assez épais sur ce sens moral, pour qu'il puisse échapper aux regards de la postérité. Encore un coup, si le sens moral d'une petite Fable froidement & simplement racontée, frappe d'abord tous les yeux, combien l'explosion dramatique ne doit-elle pas donner de ressort aux vérités morales que le sujet renferme?

S'il falloit trouver une moralité dans le sujet d'Œdipe, le *sensus obvius* seroit plutôt cette maxime de Solon qui termine la piéce; il est vrai que M. Boivin a cru que les derniers vers qui contiennent cette maxime, n'étoient pas de Sophocle; mais il l'a cru sur un fondement assez léger, & la même réflexion, la même maxime de Solon avoit déja été présentée par le chœur dans l'Intermède du quatriéme Acte.

Cette maxime à la vérité est un peu vague, elle peut s'appliquer à toutes les Tragédies, puisque toutes peignent des malheurs & des révolutions; mais il n'y en a certainement aucune à laquelle cette maxime s'applique plus fortement & plus pleinement qu'à Œdipe.

» Mais M. Dacier avoit déja » remarqué que le but de Sopho- » cle avoit été de faire voir que la » curiosité, l'orgueil, la violence » & l'emportement précipitent » dans des malheurs inévitables, » les hommes qui ont d'ailleurs de » fort bonnes qualités. »

M. Dacier, qui, comme M. Dupuy, croyoit nécessaire de justifier les Dieux, a entrevu tout cela; mais on peut dire que c'est M. Dupuy qui le premier l'a vû & l'a fait voir.

D'ailleurs les divers Critiques qui, pour justifier les Dieux, ont cru devoir inculper Œdipe, ne se sont pas trop accordés entre eux. On voit qu'ils ne lui ont trouvé des crimes que parce qu'ils lui en cherchoient; car il est certain que l'impression générale est favorable à Œdipe.

C'est sa curiosité que M. Dacier, & même le P. Brumoi, semblent lui reprocher le plus. Mais Œdipe chargé du salut des Thébains par son rang & par ses sermens, ne doit-il pas rechercher le meurtrier de Laïus? Lorsqu'il commence à soupçonner qu'il pourroit être ce meurtrier, n'y a-t'il pas de la grandeur & de la générosité à poursuivre ses recherches avec encore plus d'ardeur? M. Dupuy, plus sensé que les autres critiques, n'appuie point sur ce reproche de curiosité; M. de Voltaire, qui dans des observations sur l'Œdipe de Sophocle, sur celui de Corneille & sur le sien, ne traite pas Sophocle avec trop d'indulgence, dit que cette ardeur curieuse d'éclaircir son sort lui paroît à peu près la seule chose raisonnable qu'Œdipe fasse dans toute la piéce; il est certain que cette curiosité est très-raisonnable, & que, par les circonstances, elle est quelquefois sublime.

M. Dupuy ne charge-t'il pas un peu les crimes qu'il reproche à Œdipe & à Jocaste pour justifier les Dieux à leur égard? Le meurtre de Laïus & de ses cinq compagnons n'est-il pas plutôt une marque étonnante de valeur qu'un trait de violence criminel? Œdipe étoit fils de Roi, élevé dans l'orgueil du rang suprême, nourri de respects & d'honneurs; il est insulté, Sophocle le dit, & comme il ne s'explique pas sur l'insulte, rien ne nous empêche de croire qu'elle étoit de

nature à ne pouvoir être dissimulée par un homme de cœur ; le reste est l'ouvrage de la valeur, & peint bien plus un Héros qu'un coupable.

Quant à son emportement contre Tiréfias & Créon, nous nous en rapportons aux raisons mêmes que M. Dupuy a si justement alléguées pour l'excuser ; nous ne pourrions les présenter avec tant d'éclat & tant de force. Nous prions seulement les lecteurs de se bien mettre dans le point de vue d'Œdipe. Un hasard heureux lui a procuré le Trône de Thébes, Créon touchoit à ce Trône, & pouvoit l'envier ; Créon revient de Delphes, & annonce qu'il faut chasser ou faire périr le meurtrier de Laïus ; Tiréfias qu'Œdipe fait venir, à la sollicitation réitérée de Créon, accuse Œdipe d'être ce meurtrier ; Œdipe se sent innocent ; n'est-il pas bien naturel qu'il soupçonne ses calomniateurs d'en vouloir au Trône, & puisqu'il avoit fallu d'abord en faire tomber Laïus, n'est-il pas naturel qu'il supçonne les Auteurs du second crime d'avoir été aussi les Auteurs du premier ; & sa fureur au milieu de cette perspective de crimes & de complots, n'est-elle pas bien excusable ?

Quant à Jocaste, son premier crime est d'avoir exposé son fils ; M. Dupuy remarque lui-même que c'étoit un usage alors assez commun. Un usage, quoique mauvais, semble justifier les exemples particuliers ; d'ailleurs, puisqu'il y avoit alors un autre usage qui étoit de consulter les Oracles ; on croyoit donc pouvoir prévenir l'effet de leurs prédictions. Or, quelles prédictions méritoient plus d'être prévenues que celles qui regardoient Œdipe, monstre destiné à tuer son pere & à épouser sa mere ? Quel autre étoit-il plus nécessaire d'exposer, ou d'étouffer au berceau ? Jocaste, dit-on, est impie, parce qu'elle cherche à rassurer son mari sur la crainte des Oracles, en lui prouvant, par l'exemple de son fils, qu'on peut prévenir leurs prédictions ; c'est un raisonnement conséquent plutôt qu'une impiété, & Jocaste qui, de son propre mouvement, va au Temple faire des offrandes & des prieres, n'est point une impie. Quant au crime de n'avoir pas vengé la mort de Laïus, il est difficile de l'évaluer ; il faudroit combiner & peser trop de circonstances.

Au reste, qu'on exagere tant qu'on voudra les crimes volontaires d'Œdipe & de Jocaste, les Dieux ne seront point justifiés ; car enfin M. Dupuy conviendra sans doute qu'il n'y a pas de proportion entre les crimes volontaires d'Œdipe & de Jocaste, & les crimes involontaires & les malheurs horribles, qui leur servent de châtiment ; les Dieux ne sont donc pas justes à leur égard ; cet excédent de peine qui n'étoit pas dû aux coupables, passe la Justice & est sur le compte de la cruauté ; ce n'est pas la peine d'entreprendre de justifier les Dieux, s'il faut finir par les trouver cruels & excessifs dans leur vengeance.

Concluons donc 1°. qu'il est im-

possible de justifier pleinement les Dieux dans le sujet d'Œdipe. 2°. Que cela est encore plus inutile qu'impossible, parce que le mérite de ce sujet ne dépend pas de la justice apparente des Dieux, mais de la réunion du malheur & de la vertu dans Œdipe & dans Jocaste. Voilà ce qui rendra toujours ce sujet très-dramatique & très-intéressant.

Venons à quelques observations de détail; M. Dupuy ne voit point dans les questions d'Œdipe une ignorance absolue du meurtre de Laïus; il est pourtant certain que cette ignorance paroît résulter des questions d'Œdipe & des réponses de Créon. Lorsque Créon dit à Œdipe : *nous avions un Roi nommé Laïus ;* Œdipe répond : *je le sçais ;* lorsque Créon ajoute : *il fut tué.* Œdipe ne dit plus : *je le sçais.* D'ailleurs si Œdipe eût été instruit du meurtre de Laïus, comme il devoit l'être, Créon lui diroit-il : *nous avions un Roi nommé Laïus..... il fut tué.* Est-ce ainsi qu'on parle à un homme d'un fait qu'il ne peut pas ignorer ? Créon ne lui auroit-il pas dit : *vous sçavez que Laïus, votre prédécesseur, a été tué, & que sa mort n'est point vengée.*

M. Dupuy & M. Boivin, pour expliquer les questions d'Œdipe, disent qu'ayant résolu de faire les plus exactes recherches, il se conduit comme s'il étoit dans la plus parfaite ignorance; mais le dessein de faire les plus exactes recherches ne doit pas l'engager à feindre d'ignorer que Laïus ait été tué; d'ailleurs Œdipe devoit avertir dans un *à parte* que cette ignorance étoit feinte, car c'est une régle éternelle du théâtre que le spectateur doit toujours être dans la confidence; il ne faut point qu'il suppose, qu'il conjecture, il faut qu'on lui ait tout dit. Il est vrai que l'Abbé d'Aubignac a cru que les Anciens n'avoient point l'usage des *à parte*; mais il est vrai aussi qu'il s'est trompé; il suffit, pour s'en convaincre, de jetter les yeux sur la priere de Clytemnestre dans la premiere scéne du second acte de l'Electre de Sophocle. Il paroît donc qu'il faudroit convenir de bonne foi avec M. Dacier & avec le P. Brumoi que cette ignorance d'Œdipe est réelle, & que c'est un défaut.

Quant à la prétendue incohérence du cinquième acte avec les quatre premiers, nous sommes de l'avis du P. Brumoi & de M. Dupuy, qui ne la croyent pas réelle. Selon M. Dupuy, ce qui lie ce dernier Acte aux autres, c'est qu'il faut que la vertu soit récompensée & le vice puni, & cette condition essentielle, selon lui, à la Tragédie, n'est remplie qu'au cinquième acte. On sent que nous ne sçaurions adopter cette raison indistinctement après ce que nous avons dit plus haut; mais notre raison d'approuver ce cinquième acte rentre à peu près dans celle de M. Dupuy; c'est que la destinée d'Œdipe & de Jocaste est à la vérité éclaircie au quatrième acte, mais qu'elle n'est point encore fixée. En effet, Œdipe est reconnu pour meurtrier de son pere & pour mari de sa mere; mais

après tout, ces crimes ont été involontaires; ne seroit-il pas possible qu'Œdipe & Jocaste en rejettassent l'horreur sur les Dieux & refusassent de s'en punir? Ne peut-on pas même dire que leur châtiment volontaire est un véritable dévouement, aussi généreux que celui de Codrus? C'est l'effet du desir de sauver leur peuple & de l'horreur vertueuse que leur inspirent des crimes même involontaires; c'est le dernier trait de leur caractère héroïque, en même-tems que c'est la triste consommation de leur destinée. Nous avouons cependant que cet acte eut pu tenir aux autres d'une manière plus marquée, si le développement entier de la naissance d'Œdipe ne se fût achevé qu'au cinquième acte, comme dans l'Œdipe de M. de Voltaire; mais que M. de Voltaire n'a-t'il pu transporter sur la Scéne Françoise ce spectacle terrible & touchant qu'offre le cinquième acte du Poëte Grec? Que n'a-t'il pu faire parler les douleurs d'Œdipe tout sanglant? Que n'a-t'il pu représenter sur la Scéne ce malheureux Prince, les yeux crevés, se bannissant de Thébes, embrassant ses enfans, pleurant sur eux, pénétrant tous les cœurs des cris de son désespoir & de la douleur de ses adieux. On ne conçoit pas comment M. Boivin, qui défend Sophocle avec tant de zéle & de subtilité sur des objets indifférens, où on pourroit l'abandonner sans conséquence, a pu se permettre une critique injuste des dernieres scènes de ce cinquième acte; ce sont peut-être les plus belles de tout le théâtre Grec. Il avoue qu'il ne condamne pas entièrement le discours touchant d'Œdipe à ses filles; il s'agit bien de ne pas condamner entièrement ce chef-d'œuvre de pathétique, où l'attendrissement est porté au comble, où l'éloquence dramatique déploye tous ses ressorts, où la nature parle seule & se montre toute entière, où il n'y a pas un mot qui ne déchire le cœur. Quel goût que celui de certains Sçavans, & quel tort ils ont fait quelquefois aux Anciens qu'il ont cru admirer!

Le goût de M. Dupuy ne connoît point ces écarts; on ne le trouvera jamais en défaut; peut-être seulement employe-t'il un peu trop la brillante & profonde sagacité de son esprit éclairé à justifier des fautes réelles, mais inévitables, & dont on ne peut rien conclure contre le génie de Sophocle ni contre son Œdipe; il est certain qu'il y a dans le sujet même, quoique très intéressant & très-Dramatique, des défauts qu'on ne peut dissimuler; mais tous ceux qui ont réfléchi sur le Théâtre, sçavent qu'il n'y a point de sujet qui n'ait quelque défaut, & que les plus beaux traits des plus belles Tragédies naissent de quelque faute. Si Horace le pere avoit assisté, comme il le devoit, au combat de ses fils contre les Curiaces, si seulement Julie s'étoit donné la peine de voir ce combat jusqu'au bout, nous y aurions perdu le *Qu'il mourût*, le plus beau mot Tragique qui ait jamais été dit. Pour revenir à Œdipe; l'ignorance réelle ou apparente de ce

Prince sur le meurtre de Laïus, n'est pas le seul défaut du sujet; on peut dire que le sujet tout entier est défectueux dans le même sens, & que toutes les circonstances qui développent le sort d'Œdipe, ont dû être discutées mille fois avant l'époque de la piéce; il n'est pas vraisemblable qu'Œdipe devenu le mari de Jocaste, n'ait pas sçu d'elle tout ce qu'elle sçavoit sur la mort de Laïus, qu'elle ne l'ait pas cent fois entretenu de toutes les circonstances de cette mort, du voyage de Laïus, de son âge, de sa figure, de sa ressemblance avec Œdipe, de son escorte, du lieu où il fut tué; il n'est pas possible qu'Œdipe n'ait pas été frappé plutôt du rapport de ces circonstances, qu'il n'ait pas plutôt consulté Tirésias & interrogé Phorbas; il n'est pas possible que Jocaste ne lui ait pas conté mille fois le sort de son fils, & l'Oracle qui avoit été rendu sur ce malheureux enfant; il n'est pas possible que cet Oracle n'ait point rappellé à Œdipe celui qui lui avoit été rendu à lui-même; il n'est pas possible que toutes ces ressemblances, que le concours de toutes ces circonstances n'ait pas produit long-temps avant la piéce, ce qu'il produit dans la piéce même, c'est-à-dire l'éclaircissement du sort d'Œdipe. Il n'y avoit qu'une seule circonstance dont l'époque ne pouvoit être fixée, c'est celle de l'arrivée du Berger de Corinthe; mais c'est encore un défaut que l'arrivée subite de ce Berger au 4e Acte, parce qu'elle n'a pu être ni prévue ni annoncée, & que c'est le hazard qui la fait concourir avec les autres circonstances du développement du sort d'Œdipe.

Tels sont à-peu-près les défauts du sujet; voici quelques fautes particulières de Sophocle. Œdipe est furieux & doit l'être, lorsque Tirésias le déclare le meurtrier de Laïus; mais sa colère doit faire place à la terreur, lorsque le même Tirésias, qui ne peut sçavoir l'Oracle qui a été rendu à Œdipe, le déclare le meurtrier de son pere & le mari de sa mere; on peut dire qu'alors son sort est éclairci; cependant Œdipe continue à regarder Tirésias & Créon comme des imposteurs conjurés contre lui. M. de Voltaire a traité cet article plus adroitement; le Grand-Prêtre présente beaucoup plus obscurément à Œdipe les horreurs de son sort; cependant Œdipe tombe tout-à-coup de la fureur dans la consternation :

Ces derniers mots me rendent immobile. . . . . . &c.

Autre faute de Sophocle. Dans l'entrevue d'Œdipe & de Phorbas, il n'est nullement question du meurtre de Laïus, dont Phorbas a été le seul témoin. Phorbas ne sert qu'à prouver dans sa confrontation avec le Berger de Corinthe, qu'Œdipe est le fils de Laïus & de Jocaste, qui avoit dû être exposé par leur ordre, & que par conséquent il est le mari de sa mere; mais la preuve qu'il soit le meurtrier de son pere, reste imparfaite; seulement on conclud tacitement que puisqu'il est le mari de sa mere & qu'il a tué plusieurs

plusieurs personnes dans le même temps, dans le même lieu & à-peu-près dans les mêmes circonstances où Laïus a été tué, il doit être le meurtrier de Laïus; mais qu'en coûtoit-il de le faire convaincre de ce meurtre par Phorbas, comme a fait M. de Voltaire, chez qui Œdipe & Phorbas se reconnoissent pour s'être vus dans ce fatal combat?

L'Œdipe de Sophocle nous offre donc quelques défauts dans le sujet & quelques fautes de la part de l'Auteur; mais encore un coup les grandes beautés sont à ce prix. Que résulte-t-il de toutes ces légères taches & qu'amenent-elles? Des beautés sublimes, des situations terribles, fortement peintes, habilement développées, une marche libre, aisée, simple, majestueuse, courant à l'événement sans précipitation & sans écarts; l'Œdipe est donc un ouvrage admirable, digne de tous les suffrages dont il est honoré depuis tant de siécles, & on trouvera peu de chefs-d'œuvre, qui ayent coûté moins de fautes. Il n'y a que les esprits froids qui croyent avoir détruit ou dégradé des beautés sublimes, quand ils ont trouvé quelque défaut dans la manière dont ces beautés sont amenées. Aristote pensoit bien différemment; il sçavoit que ces défauts tenoient ou à la nature des choses, ou à la nature humaine; il les regardoit comme inévitables, & il loue Sophocle de les avoir jettés dans la partie des événemens qui précédoit sa piéce, & dont le Poëte n'est pas garant au même dégré, où il l'est des événemens qu'il met sous les yeux des Spectateurs & dont il forme son action. Aristote a même érigé cette remarque en régle générale, & c'est une des plus judicieuses & des plus profondes que contienne sa Poëtique.

Plût à Dieu que tous les Poëtes qui ont traité le sujet d'Œdipe après Sophocle, eussent mieux suivi ce grand modéle! Corneille s'est mal trouvé de s'en être écarté; ce terrible sujet d'Œdipe semble n'être chez lui qu'un Episode: le froid amour de Thésée & de Dircé, si déplacé au milieu des horreurs de la peste, forme l'action principale. Jamais un si mauvais épisode n'a étouffé un si beau sujet; ce sujet semble même défiguré à plaisir dans les moindres circonstances. C'étoit un beau trait dans Sophocle que la ressemblance que Jocaste trouvoit entre Œdipe & Laïus; cette circonstance frappe & agite Œdipe. Corneille gâte absolument cette idée en la mettant dans la bouche d'Œdipe.

On en peut voir en moi la taille & quelques traits.

Etoit-ce à Œdipe qui n'avoit vu Laïus qu'un moment, à saisir cette ressemblance? N'étoit-ce pas à Jocaste qui avoit tant vécu avec Œdipe & avec Laïus? M. de Voltaire a repris l'idée de Sophocle & l'a embellie; Jocaste dit à Œdipe:

Laïus eut avec vous assez de ressemblance,
Et je m'applaudissois de retrouver en vous,
Ainsi que les vertus, les traits de mon époux.

Que cela est naturel & fin ! C'est ainsi que Sophocle méritoit d'être imité.

Telles sont les réfléxions qu'a fait naître la Dissertation de M. Dupuy ; nous les soumettons au jugement de nos Lecteurs, sur-tout au jugement de M. Dupuy lui-même ; nous ignorons si ce sçavant homme a tort dans sa justification de Sophocle ; mais nous sçavons qu'en tout cas il seroit donné à bien peu de personnes d'avoir tort comme lui, c'est-à-dire, avec autant d'esprit, de lumières & de goût.

RECUEIL DES ŒUVRES DE MADAME DU BOCCAGE

Des Académies de Padoue, de Bologne, de Rome & de Lyon. A Lyon, chez les freres Perisse, 1762. 3 vol. *in* 12. Avec Approbation & Permission.

LEs talens de Madame du Boccage sont connus; ils ont été applaudis du Public & des Gens de Lettres, ordre d'hommes qui ne prodigue point son estime & son affection, & qui paye avec plaisir ce double tribut au génie, & au caractère de Madame du Boccage. Pour être mise au rang de nos Poëtes estimés, elle n'avoit pas besoin des avantages d'un sèxe, toujours flatté sur des talens qu'on n'attend ni n'exige de lui. Madame Deshoulieres ne s'étoit point élevée avec succès au-dessus des genres que l'opinion commune veut bien abandonner à l'esprit fin, au sentiment délicat des femmes; quand elle avoit voulu passer de l'Idylle Philosophique & touchante à la Tragédie, la foiblesse ou de son sèxe ou de son génie particulier l'avoit trahie, & Genseric n'est point un titre pour le Génie Dramatique des femmes; Mademoiselle Bernard, même aidée par M. de Fontenelle, n'avoit pas été plus heureuse dans son Brutus; la Tragédie des Amazones de Madame du Boccage a plû sur le Théâtre François & a mérité chez les Etrangers les honneurs de la Traduction. Mais c'est dans un genre plus élevé encore, & qu'on a cru long-temps trop élevé pour le génie François, que Madame du Boccage s'est particulièrement distinguée; ce genre est l'Epopée; elle osa s'élancer dans cette immense & pénible carrière; mais son génie modeste crut d'abord avoir besoin d'un guide, elle s'y engagea sur les pas de Milton, elle rendit avec grace les beautés sublimes & surtout les beautés touchantes de ce Poëte; depuis, elle a traité seule & sans secours un des plus beaux sujets que l'Histoire pût offrir à l'épopée, *la découverte du nouveau monde*; Madame du Boccage l'a saisi du côté le plus grand & le plus intéressant, *la lumière de la Foi portée à ces régions assises dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort.* Quant à l'exécution, nous

n'ajoûterons rien à ce que nous en avons dit dans notre Journal de Mars 1757.

Nous ne nous arrêterons point sur les ouvrages de Madame du Boccage déja connus, analysés dans les Journaux, & dont le rang est fixé dans l'estime publique. Nous nous contenterons d'indiquer la place qu'ils occupent dans le Recueil que nous annonçons.

Il est divisé en trois volumes. Le premier contient les six Chants du Paradis terrestre, le Poëme qui a remporté le prix de l'Académie de Rouen le 12 Juillet 1746. (Ce prix venoit d'être fondé par feu M. le Maréchal de Luxembourg, & Madame du Boccage est la première qui l'ait remporté, sans qu'aucun de ses concurrens ait pû lui dire :

Pone age, nec titulos intercipe, femina, nostros.
Ovid. Metam. L. 8.

La Tragédie des Amazones vient ensuite; elle est suivie de la Traduction en Vers François du Temple de la Renommée de Pope. Madame du Boccage annonce cette Traduction comme son premier ouvrage, elle déclare qu'elle l'avoit jugé peu digne de l'impression; les Lecteurs lui sçauront gré de ne s'en être point tenue à cet avis trop rigoureux; ils trouveront cette Traduction pleine de Tableaux bien rendus & de Vers bien faits, tels que ceux-ci :

Plus loin dans les accès de son bouillant génie,
Pindare au haut des airs guide un char radieux,
Et son rapide vol semble aspirer aux Cieux;
La harpe suit sa voix, & sa main nonchalante
Tire des sons hardis de la corde tremblante.
Les courses & les jeux de la Grèce vantés
Autour de sa colonne étoient représentés:
De jeunes combattans, amoureux de la gloire,
Par des sentiers divers y cherchent la victoire;
Au bout de la carrière, ils tournent tous leurs pas,
Neptune & Jupiter animent leurs combats;
L'un, penché sur son char, brille par la vîtesse,
L'autre, auprès du Vainqueur succombe avec noblesse;
Le marbre rend l'effort de leurs bras menaçans,
Et leurs fougueux Coursiers y semblent bondissans.

Madame du Boccage, dans la Préface de cette Traduction, releve quelques défauts de l'original; sa critique nous a paru juste & sage.

A la suite du Temple de la Renommée on trouve des Poësies diverses qui méritoient d'être recueillies; il est à remarquer qu'elles sont presque toutes consacrées à la louange des talens, à la gloire des Arts & des Sciences. La Traduction Françoise de l'Oraison Funèbre du Prince Eugène, composée en Italien par le Cardinal Pas-

sionei, alors Nonce à Vienne, termine ce premier volume; elle est adressée au Cardinal Passionei comme le Poëme du Paradis terrestre est adressé à Milton. On a retenu ce Vers de l'Epître à Milton.

Comme un Dieu, pour tribut, reçois tes propres biens.

L'idée assûrément ne pouvoit être plus noble ni plus heureuse.

Le second volume contient la Colombiade & une Traduction Italienne de la conspiration de Valstein par Sarrasin, morceau d'Histoire précieux, intéressant, fait pour être placé à côté des chefs d'œuvre de S. Réal & de Vertot, s'il eût été achevé.

Le troisième volume est rempli par des Lettres sur l'Angleterre, la Hollande & l'Italie. Ces Lettres qui n'avoient point encore été publiées, méritoient fort de l'être, & ne sont pas un des moindres ornemens de ce Recueil. On y trouve presque à chaque page des détails intéressans, des tableaux animés; tout y respire l'amour des Arts, tout y annonce l'étude & la connoissance des hommes.

Peu de relations de voyages, soit qu'elles soient consacrées à l'instruction ou au plaisir, attachent & intéressent autant que celles-ci. On suit Madame du Boccage pas à pas, on est toujours où elle est, on voit tout ce qu'elle décrit; on partage tour à tour son enthousiasme & sa Philosophie. Le naturel piquant d'un style où l'ame de l'Auteur se répand & se communique à ses Lecteurs, des traits d'Histoire appliqués à-propos qui ajoûtent à l'intérêt & à l'utilité, une manière nouvelle de voir & de peindre les objets, la variété des peintures, le mêlange du Physique & du Moral qu'elles présentent sans cesse, une vivacité brillante sans frivolité dans les réfléxions, voilà ce qui fait le charme de ces Lettres, sur-tout de celles qui concernent l'Italie; voilà ce qui rajeunit une matière si souvent traitée, qu'on auroit pû croire épuisée, mais qui ne sera peut-être parfaitement connue que par ces Lettres. Parcourons quelques détails. L'Auteur qui écrit à sa sœur, Madame du Perron, lui rend compte de toutes ses idées, de toutes les affections de son ame avec une naïveté toujours Philosophique; elle se peint elle-même, elle croit appercevoir dans son caractère quelques-unes de ces contradictions dont nul caractère humain n'est exempt :

» Enfin, dit-elle, je n'y conçois » rien; mais qui est-ce qui conçoit » son être? Les deux personnes les » plus opposées le sont souvent » moins que les diverses volontés » qui nous tiraillent intérieurement. «

Cette pensée est digne de Montagne & pour le fonds & pour l'expression. Le grand Bossuet a dit : » La profonde obscurité du cœur » de l'homme, qui ne sçait jamais » ce qu'il voudra, qui souvent ne » sçait pas bien ce qu'il veut, & » qui n'est pas moins caché ni moins » trompeur à lui-même qu'aux autres. «

» En parcourant le Monde, les » Livres & la vie, dit ailleurs » Madame du Boccage, on voit » que tous les moyens de se di- » vertir, s'user, se guérir, se loger, » se nourrir, se gagner, se trom- » per, reviennent à-peu-près au » même. Il est donc inutile, direz- » vous, de prendre la peine de » voyager? Pardonnez moi, il est » bon de s'assûrer de ce que la rai- » son nous faisoit soupçonner : on » voit qu'en effet les deux extrêmes » sont par-tout presque sembla- » bles : le besoin de pain parmi le » Peuple & d'honneurs chez les » Courtisans, les réduit aux mêmes » bassesses; mais dans l'étage mi- » toyen la nature humaine moins » gênée, suivant la culture ou le » terrein, varie assez les espéces. « Madame du Boccage prouve par l'exemple de Solon, par l'autorité de Platon, & sur-tout par des raisons très-ingénieuses, » qu'il vaut » mieux parcourir le monde dans » son *Automne* qu'en son Prin- » temps..... A quinze & vingt ans, » notre Patrie dont nous recevons » les caresses & pour laquelle nous » avons l'attrait d'une fleur nais- » sante, a pour nous aussi celui de » la nouveauté; il faut d'abord en » jouir, tout nous y donne des su- » jets de réfléxion, de surprise & » de plaisir. Par l'habitude, les » objets deviennent insipides, & » nous le devenons pour eux. Chan- » geons alors de Pays, nous y fe- » rons un nouvel être, & quoique » les hommes soient par-tout les » mêmes, leurs passions, leurs » mœurs que nous retrouvons sous » d'autres formes, réveillent notre » attention & l'intérêt de curiosité » qui occupe si agréablement la » jeunesse; ce charme suivroit sans » doute quiconque auroit le cou- » rage de faire le tour du globe, » & renouvelleroit sans cesse nos » sensations que le temps & la sa- » tiété de voir toujours le même » horison émoussent. «

La réputation de Madame du Boccage lui attiroit dans toute l'Italie les hommages les plus flatteurs & les plus justes; elle fait à ce sujet une remarque vraie en général, mais dont l'application ne pouvoit lui être faite que par sa modestie.

» Les femmes, comme les grands, » sont encensées sans choix. On en » fait trop de cas en apparence, » trop peu en effet..... Les hommes » se dédommagent ainsi dans notre » absence, des louanges qu'en pré- » sence le besoin de nous plaire » leur arrache sans cesse; mais ce » superflu d'encens qu'on croit don- » ner sans conséquence ou par ha- » bitude, oblige notre raison à en » rabattre au point de ne sçavoir » où s'arrêter. Toutes les Belles » sont Vénus ou Minerve, les » Guerriers des Césars... Un si per- » nicieux abus des termes met hors » d'état d'en trouver de distinctifs » pour célébrer les vrais Héros; » l'amour propre du vulgaire les » prodigue sans doute, afin que les » gens supérieurs n'en puissent plus » tirer vanité. « Tout cela certainement est pensé & senti. Ces exemples suffisent pour faire connoître

la Philosophie de Madame du Boccage. Les Lecteurs trouveront mille traits semblables dans ses Lettres; ils retrouveront souvent cette Philosophie jusques dans les morceaux de Poësie dont ces Lettres sont pleines. Voici, par exemple, des Vers que l'Auteur avoit faits à vingt ans.

Plus je vis & plus je méprise
Tout ce qu'on appelle plaisir.
Renonçant à toute entreprise
J'anéantirai tout desir;
Je n'aurai d'amour dans mon ame
Que l'amour de l'oisiveté:
Je veux d'un œil d'égalité
Prendre la louange ou le blâme,
Et pour tous soins, loin des grandeurs,
Guider ma fragile structure,
Sans désespoir & sans douleurs,
Jusqu'au terme que la nature
Voulut prescrire à nos malheurs.
Tous les mortels passent leur vie
A s'ennuyer en mouvement;
Moi, je trouve moins de folie
A m'ennuyer tranquillement.

Voici d'autres morceaux de Poësie d'un goût différent. L'Auteur, après une peinture du passage des Alpes, peinture déja très Poëtique, quoiqu'en Prose, s'écrie:

Ces rochers entassés, de loin, semblent aux yeux
Un Monde de Géans prêts d'envahir les Cieux.
Autant que l'eau du Styx descend au sombre abîme,
Les Alpes, vers l'Olympe osent porter leur cime,
Phœbus y brille en vain; l'été qui suit ses pas,
N'a jamais sur ces Monts amolli les frimats.
Ils ombragent la terre, ils portent les nuages;
Leur sein battu des vents, enfante les orages;
Un éternel hyver y régne, & les saisons
Refusent aux humains d'y mûrir les moissons.
Il est pourtant des prés où les fleurs, la verdure
En ces sauvages lieux étalent leur parure.
Là, le bruit des torrens fait mugir les échos,
Dans des gouffres leur cours précipite les eaux,
Et ce cahos d'objets dont l'aspect épouvante,
Par d'horribles beautés fixent l'œil qu'il enchante.

La description de l'Apennin n'a pas moins d'énergie.

Un fils des Alpes régne en ces fertiles lieux,
L'Apennin est son nom; son front qui touche aux Cieux,
Pompe dans l'air les eaux dont la plaine est nourrie;
En vingt Etats, ses bras partagent l'Italie.
Son dos courbé vers Pise y forme des côteaux,
Près d'Ancône à ses pieds, il arrête les flots,
Et les torrens nombreux dont ses flancs sont la source,
Aux deux mers qu'il remplit précipitent leur course.

Le Vésuve méritoit d'exercer l'énergique pinceau de Madame du Boccage ; elle recueille sur ce Volcan les Fables anciennes & nouvelles qu'elle anime du feu de la plus belle Poësie.

Le Vésuve qu'aux Cieux Vulcain eut de Caprée,
Aux champs de Parthénope adora Leucoprée ;
Détesté par l'objet de son amour fatal,
En Fleuve il transforma Sébéte son rival.
A ces naissantes eaux la Nymphe unit ses larmes,
Et sous l'onde chérie ensevelit ses charmes.
Quel effroyable aspect pour l'Amant dédaigné !
Malgré tant de mépris le Vésuve indigné
Brûloit, & dans son sein un Volcan prit naissance ;
Les flammes que dans l'air exhale sa vengeance,
Renaissent d'une ardeur qu'éternisent les ans.
Selon d'autres, ce Mont est un des fiers Géans
Armés contre les Dieux. Son nom fut Alcinée.
Hercule le vainquit, & sa rage enchaînée
Embrasa le rocher qui lui sert de cercueil.
Le temps, loin de l'abattre, augmente son orgueil ;
Par ses efforts, ce Monstre ébranle encor la terre.
Le feu qu'il lance au Ciel semble y porter la guerre.
Son souffle obscurcit l'air, & pour vanger ses maux.
Renverse les moissons, séche & corrompt les eaux.
Ces fables ne sont plus l'effroi de la contrée ;
Mais de l'Enfer on croit que ce gouffre est l'entrée.
De terribles combats en déchirent le sein ;
Un torrent sulphureux sort de ce souterrein ;
Le vulgaire craintif y voit dans les nuits sombres
Des Spectres voltigeans, des phantômes, des ombres,
Et leurs plaintifs accens que l'écho porte aux mers,
Des Peuples & des Rois prédisent les revers.

Qu'on rapproche de ces morceaux pleins de force & d'une touche si mâle la Traduction que fait Madame du Boccage de cette Ode célèbre, où M. Métastase peint si bien l'amour, en voulant peindre l'indifférence ; qu'on en rapproche une multitude d'autres morceaux qui appartiennent plus à Madame du Boccage & qui plaisent tous, ou par la Philosophie, ou par l'esprit, ou par le sentiment, ou par les images ; qu'on songe à la simplicité correcte, élégante & toujours variée de sa Prose encore supérieure à ses Vers ; on verra que les talens de Madame du Boccage ont tous les caractères, & que ses ouvrages offrent des beautés de tous les genres ; mais notre expression est impropre, on n'a rien à rap-

procher, on n'a point de combinaisons à faire pour sentir cette vérité; elle est par-tout manifeste & frappante. Ce qui nous paroît sur tout distinguer avantageusement le Recueil de ses Œuvres, c'est la multitude de connoissances en tout genre qu'il suppose, c'est cette Littérature exquise & immense qu'on y voit répandue sans faste & sans étalage; c'est ce goût qui distingue les vraies beautés, en tout genre, qui les sent, qui les fait sentir.

En lisant ce Recueil, & sur-tout les Lettres, on ne trouve pas moins de justice que de galanterie & de finesse dans ces jolis Vers de M. de Voltaire à Madame du Boccage partant pour l'Italie.

Vous qui régnez sur le Parnasse,
Allez au Capitole, allez, rapportez-nous
Les Myrthes de Pétrarque & les Lauriers du Tasse;
Si tous deux revivoient, ils chanteroient pour vous,
Et voyant vos beaux yeux & votre Poësie,
Tous deux mourroient à vos genoux
Ou d'amour ou de jalousie.

M. de la Condamine s'est distingué aussi parmi ceux qui ont rendu à cette Muse des hommages flatteurs sans flatterie. On verra sans doute avec plaisir le Madrigal suivant, même après celui de M. de Voltaire.

D'Apollon, de Vénus réunissant les armes,
Vous subjuguez l'esprit, vous captivez le cœur,
Et Scudery jalouse en verseroit des larmes;
Mais sous un autre aspect son talent est vainqueur;
Elle eut celui de faire oublier sa laideur;
Tout votre esprit n'a pû faire oublier vos charmes.

Cette édition est élégante & très-bien exécutée en général; c'est dommage qu'elle manque de correction en quelques endroits.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

PRINCIPII della Religione Cristiana in Firenze, appogiati à più validi Monumenti, &c. Da Domenico Maria Manni. In Firenze l'anno 1764. Nella Stamperia di Pietro Gaetano. Viviani, pag. 168. in-4°.

Dans cet ouvrage dédié au Cardinal Ganganelli, M. Manni recherche l'époque où la Religion Chrétienne prit naissance à Florence, & il ne peut la fixer avec précision. Mais il prouve assez bien qu'il y avoit, vers le milieu du troisième siécle, des Chrétiens à Florence, ville fondée quelque tems avant la naissance de Jesus-Christ

Christ. Le premier Evêque de Florence qu'on connoisse avec certitude, est S. Felix, vers l'an 313.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

An Introduction to the Knowlege of Medals, by the late Rever. David Jennings, D. D. *in*-8°.

Cette *Introduction à la connoissance des Médailles*, par feu M. Jennings, est estimée en Angleterre.

ALLEMAGNE.

De Vienne.

Antonii de Haen, ad Perit. B. L. Tralles, Med. Epistolam apologeticam Responsio: cujus pars prior circa variolarum inoculationem versatur; altera sanguinis missionem & opium in stadio variolarum suppuratorio laudat, ou *Réponse à la Lettre Apologétique de M. Tralles dans la premiere partie de laquelle on traite de l'Inoculation, & dont la seconde est destinée à faire voir les avantages de la saignée & de l'opium dans le tems de la suppuration de la petite vérole.* A Vienne, chez Kruchten 1764. *in*-8°. & se trouve à Paris chez Cavelier.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Lettres sur l'Encyclopédie, pour servir de Supplément aux sept volumes de ce Dictionnaire. A Amsterdam, chez Isaac Tirion, sur le Voorburgwal, vis-à-vis la Niewekerk 1764. vol. *in*-8°. & se trouve à Paris, chez Despilly, rue S. Jacques.

Cet ouvrage est estimé des Sçavans. Il paroît être la production d'un homme très-érudit. On n'examine des sept volumes de l'Encyclopédie que les articles concernant la Géographie, la Mythologie & la Bibliographie; & on propose les corrections dont on pourroit faire usage par la suite. Ce volume devient nécessaire aux personnes qui ont fait l'acquisition de l'Encyclopédie; c'est sans doute la raison pour laquelle l'Auteur l'a intitulé: *Lettres sur l'Encyclopédie pour servir de Supplément aux sept volumes de ce Dictionnaire.*

FRANCE.

De Montpellier.

Tentamen Juvenile de variolarum extirpatione quærenda primum, illique subnectendâ variolarum insitione. Thèse de Médecine soutenue à Montpellier par J. B. Richard, étudiant en Médecine, le 27 Août 1764. *in*-4°. 24 pages.

La conclusion de cette Thèse est que 1°. non-seulement le sentiment des Partisans de la petite vérole artificielle, mais les attaques mêmes de ses adversaires modérés prouvent les avantages de l'inoculation, que par conséquent elle doit être excitée par des encoura-

gemens décens. 2°. Qu'en admettant même les reproches que lui font ses Adversaires les plus intolérans, elle devroit encore être tolérée, sauf à remettre au temps & à l'expérience à déterminer plus précisément jusqu'à quel point s'étend son utilité.

De Paris.

Histoire du Duché de Valois, ornée de Cartes & de Gravûres, contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le temps des Gaulois, & depuis l'origine de la Monarchie Françoise, jusqu'en l'année 1703. *Tome second in*-4°. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, au Lys d'or; & à Compiegne, chez Louis Bertrand, Libraire-Imprimeur du Roi & de la Ville 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Nous avons annoncé dans notre Journal de Septembre 1764. à l'article des Nouvelles Littéraires, le premier volume de ce grand ouvrage, & nous avons exposé les conditions de la Souscription, telles qu'elles étoient proposées dans le *Prospectus*. Il n'y a de changement à cet égard que dans la fixation du terme fatal pour l'ouverture des Souscriptions. Ce terme avoit été fixé à la fin du mois d'Octobre 1764; mais au moyen de quelques légers retardemens dans la publication des volumes, les souscriptions seront reçues jusqu'à la fin du mois de Février 1765.

Cet ouvrage mérite les plus grands encouragemens. Les faits qu'il contient ont été tirés avec le plus grand soin des Cartulaires des Monastères, des Registres ou pièces manuscrites conservées dans les dépôts & dans les archives.

Dès le règne de François I. divers Auteurs s'étoient exercés sur le même sujet, mais sans succès. Le Jurisconsulte Etienne Forcadel publia sous le règne de Henri second, un Traité *De origine Valesiorum*. La Reine Marguerite de Valois protégea l'ouvrage d'un Avocat célèbre, nommé Nicolas Bergeron, sur le Valois, mais cet ouvrage ne fut point achevé.

Il y a quelques Abrégés Historiques sur le même sujet, tels que la Chronique & le Valois Royal de Muldrac, la description Historique de Damien de Templeux, &c. Toutes ces ébauches ne feroient qu'à faire desirer l'ouvrage complet, méthodique & profond que nous annonçons aujourd'hui, & que nous nous proposons de faire connoître plus particulièrement par des Extraits détaillés.

Histoire de l'établissement du Christianisme tirée des Auteurs Juifs & Payens, &c. par M. Bullet. Besançon, 1764. 1 vol. *in*-4°. & se trouve à Paris, chez N. M. Tilliard, Libraire, Quai des Augustins, à S. Benoît.

Les plus beaux Monumens de Rome Moderne, ou Recueil des plus belles vûes des principales Eglises, Places, Palais, Fontaines, &c. qui sont dans Rome; dessinées par Jean Barbault, Peintre, ancien Pensionnaire du Roi

à Rome, & gravées en 44 Planches & plusieurs Vignettes par d'habiles Maîtres, avec la Description Historique de chaque édifice, 1 vol. *in-fol.* *Atlantico* à Rome, 1763.

Grand Atlas de Géographie Moderne, Politique & Militaire en dix volumes in-folio de 90 à 96 feuilles chacun. A Paris, chez Julien à l'Hôtel de Soubise.

Cet Atlas sera composé des meilleures Cartes qui ont paru en France, en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Russie, en Allemagne & en Italie. Le sieur Julien en fait completter vingt exemplaires qu'il fait tirer sur du papier chapelet d'Auvergne qu'il a fait fabriquer exprès. Par ce moyen toutes ces Cartes seront d'une même grandeur. Elles seront de plus toutes enluminées à Paris avec le plus grand soin. Le Prix de cet Atlas est de 1200 livres, dont

120 payables en se faisant inscrire.
360 en recevant les Tom. 1, 2 & 4.
360 en recevant les To. 3, 5, 6, & 7.
360 en recev. les To. 10, 11 & 12.

Le premier Tome de 96 feuilles contiendra les Mappemondes & les quatre parties du Monde en particulier.

Le 2e la France & la Lorraine en 91 feuilles.

Le 3e les 17 Provinces des Pays-Bas en 90 feuilles.

Le 4e la France Ecclésiastique ou Diocèses de la France en 101 feuilles.

Le 5e l'Allemagne, c'est-à dire, le Cercle d'Autriche & les Etats de Bohème en 93 feuilles.

Le 6e suite de l'Allemagne, les Cercles de Bavière, Franconie, Haute & Basse Saxe, 92 feuilles.

Le 7e les Cercles de Souabe, Haut & Bas Rhin & Westphalie 96 feuilles.

Le 8e les Isles Britanniques, l'Espagne & le Portugal, 94 feuilles.

Le 9e la Suisse, l'Italie, la Hongrie & Turquie d'Europe en 95 feuilles.

Le 10e la Scandinavie, la Russie & la Pologne en 90 feuilles.

AVIS.

Collection des Mémoires de Chimie qui se trouvent répandus dans les ouvrages publiés par les Académies. M. le Comte de Saluces est dans l'intention de les ranger par ordre de matières & de date. L'Edition sera en un petit in-8°. beau papier & beaux caractères, & de telle forme qu'il puisse faire corps avec celle qui a été faite pour l'Académie de Stockolm.

AVIS.

Lottin le jeune, Libraire rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie à Paris, vient d'acquérir du fonds de la veuve Durand les Livres suivans:

Vie, Eloge historique, & liste des Ouvrages d'Edme Bouchardon, Sculpteur du Roi, par M. de Caylus, petit *in* 8°.

Eloge historique de Monseigneur le Duc de Bourgogne, par M. Lefranc, grand *in-8°*. de l'*Imprimerie Royale*, orné du portrait de ce Prince, & de plusieurs *Vignettes* d'après les desseins de M. Cochin.

L'Esprit de M. de Fontenelle, ou Recueil des Pensées tirées de ses Ouvrages sur les sujets suivans: de l'Homme, du Bonheur, des Matières de Littérature; sur différentes Sciences: Philosophie, Mathématiques, Physique, Botanique, Histoire, le grand œuvre des Sciences. Sur différens sujets: des Louanges, des Anciens, de la Vérité, de la Nature, des Systêmes, des Médecins, des Voyages. Fonctions du Magistrat de Police; l'Esprit du Jeu, l'Autorité en matière d'Opinions. Parallèle de la Physique & de l'Histoire; Parallèle de Descartes & de Newton; Pensées diverses, &c. vol. *in*-12. Edition de Hollande.

Usage de l'Analyse de Descartes, pour découvrir, sans le secours du calcul différentiel, les propriétés ou affections principales des lignes Géométriques de tous les ordres, &c. vol. *in*-12. avec figures.

Les Pseaumes en forme de Prières, Paraphrase, nouvelle édition, revûe, corrigée & augmentée du fonds d'Hortemels, vol. *in*-12.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JANVIER 1765.

Fin de la Table.

FAUTES à corriger dans le Journal de Décembre. Vol. II.

Page 840, *col.* 2, *lig.* 27, pareillement doublés, *lisez* pareillement dédoublés.

Page 861, *ligne* 19, *col.* 2, Solique, *lisez* Eolique.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

FÉVRIER.



A PARIS,
Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

FEVRIER M. DCC. LXV.

ESSAI SUR LA QUALITÉ DES MONNOIES ÉTRANGERES Et sur leurs différens rapports avec les Monnoies de France, suivi de Tables qui indiquent la valeur intrinséque des Monnoies étrangères courantes & anciennes, contenues dans le Médaillier Monétaire du Roi, & essaiées à Paris par M. Macé de Richebourg, Inspecteur de Messieurs les Elèves de l'Ecole Royale-Militaire. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1764. *in fol.* p. 58.

LA connoissance du poids & du titre des monnoies étrangères, qui enrichissent le Médaillier monétaire du Roi, ne peut être que d'une grande utilité pour le Public; & c'est pour lui en procurer tous les avantages qu'on a fait essaier avec le plus grand soin, & en présence des Commissaires de la Monnoie de Paris, toutes les espèces

qui composent cette Collection. On connoîtra donc, à l'aide des Tables rédigées par M. Macé de Richebourg, le poids & le titre particulier de chacune des monnoies essaiées, & par ce moyen on s'assurera de leur valeur.

Mais, comme l'Auteur le remarque, il y a dans une piéce de monnoie deux sortes de valeur, la valeur intrinsèque, & la valeur numéraire. La première *n'est autre chose que le poids & le titre de l'or & de l'argent : elle tient nécessairement à la nature de ces métaux, elle est invariable & la même dans tous les Pays.* La valeur numéraire *est différente chez toutes les Nations ; elle peut augmenter ou diminuer au gré des Souverains* ; parce qu'elle n'est autre chose que la valeur suivant laquelle le Prince veut qu'une piéce de monnoie ait cours dans ses Etats.

Or l'essai qu'on donne ici, sur les différents rapports des monnoies étrangères avec celles de France, a pour bâse la valeur Physique ou intrinsèque des monnoies. On a choisi, préférablement à tous les autres Etats, ceux d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre & de Hollande ; & avant de publier un pareil modèle pour tous les Pays Commerçans, on a cru devoir consulter par cet Essai le goût du Public & les lumières des personnes instruites, afin de *s'assurer si l'on a réussi dans le choix de la méthode que l'on a adoptée, & d'en suivre une autre, s'il en est une meilleure.* » Aussi l'Auteur déclare-t-il qu'il » recevra avec reconnoissance tous » les avis qu'on voudra lui donner, » pour réformer & corriger, en » tout ou en partie, un ouvrage » que le seul amour du bien Pu- » blic lui a fait entreprendre. « Après ce trait de modestie, il montre combien il est important de distinguer dans la monnoie les deux valeurs dont nous avons parlé. » Ce » n'est point la valeur numéraire, » dit-il, c'est le nombre des parties » de fin contenu dans quelque mon- » noie que ce puisse être, qui sont » comptées représenter une va- » leur quelconque : c'est seulement » par la quantité de parties de fin, » & non par la valeur arbitraire » attribuée à la monnoie, que la » Nation étrangère mesure la quan- » tité des productions de la Nature » ou de l'Art qu'elle doit fournir. « Il faut encore se souvenir que, quand on parle de la valeur intrinsèque de l'or ou de l'argent, on n'entend que les parties de matière pure, & que l'on ne compte jamais les parties étrangères alliées à ces métaux. Il n'est pas moins vrai, ajoûte l'Auteur, que cette valeur intrinsèque doit faire la bâse du change dans le commerce. Par conséquent, si toutes les Nations n'avoient qu'un même poids pour les matières d'or & d'argent, & que leurs monnoies fussent fabriquées au même titre, on ne compteroit plus que par grains de fin. Si du moins on faisoit apposer sur l'une des empreintes de chaque pièce un caractère qui exprimât le nombre de grains de fin qu'elle contient, il n'y auroit plus, dit l'Auteur,

qu'une monnoie universelle qui seroit commune à tous les Peuples du monde. » Une piéce de monnoie qui contiendroit un nombre de parties de fin égal à celui » qui seroit contenu dans une autre » piéce, seroit dans une parité » exacte avec cette piéce ; car en » supposant qu'un Crown d'Angleterre contînt cinq cens grains de » poids en matière pure, il auroit » la même valeur intrinsèque qu'un » écu de France, qui contiendroit » aussi cinq cens grains de poids en » matière pure ; & il seroit égal à » celui qui devroit recevoir cinq » cens grains de poids d'argent » fin, en payement de ce qu'il auroit fourni, d'être payé avec un » écu de France ou un Crown d'Angleterre.... Si toutes les Nations » pouvoient s'accorder sur un point » aussi essentiel, combien d'abus ne » verroit-on pas disparoître ! Les » changes ne serviroient plus de » prétexte ou de voile à des gains » arbitraires : on sçauroit qu'un » marc d'argent pur devroit être » payé chez l'étranger par un marc » d'argent pur ; il ne resteroit plus » à allouer à ceux qui seroient chargés de faire les payemens hors » du Royaume, que les frais du » transport, & leur commission sur » un objet connu. «

D'après ce plan, on s'exprimeroit par marcs & par grains de fin dans les Traités de Commerce & dans ceux où il s'agiroit de quelque intérêt pécuniaire entre les Puissances ; par ce moyen on seroit assuré de recevoir exactement les sommes stipulées, & les droits fixés sur les marchandises. C'est précisément un plan contraire qu'on a suivi autrefois, & nous avons un grand nombre d'Ordonnances qui défendent de stipuler par marc d'or ou d'argent dans les Contrats d'achat ou de vente. C'est ce dont on peut s'assurer en parcourant le Recueil des Ordonnances. Mais nous avons éprouvé les désavantages de cette pratique dans plusieurs Traités, & particulièrement, suivant l'Auteur, dans le Tarif qui en 1664 fixa les droits d'entrée pour les marchandises étrangères. » Le » chapeau qui étoit estimé par supposition dix livres, lors de ce » Tarif, fut imposé à dix sous, sur » le pied de cinq pour cent de sa » valeur : aujourd'hui le même chapeau paye encore à raison de dix » sous numéraires ; mais comme la » valeur numéraire du marc d'argent monnoié a été portée au » double de ce qu'elle étoit en » 1664, les dix sous d'aujourd'hui » ne valent en intrinsèque que la » moitié de ceux que l'on avoit » imposés par le Tarif. «

Voyons maintenant de quelle manière l'Auteur voudroit que le titre fût annoncé sur l'une des empreintes de chaque piéce de monnoie. Chez toutes les Nations de l'Europe l'or se divise en 24 parties qu'on appelle karats ; mais quoique le karat en France & en Hollande se divise en 32 parties, & en Angleterre seulement en quatre, une piéce d'or qui porteroit cette fraction $\frac{24}{24}$ annonceroit que l'or est

pur & sans alliage. Cette autre $\frac{23}{24}$ désigneroit que la piéce auroit vingt-trois parties de son poids en or pur, & une vingt-quatriéme partie en alliage; ainsi cette piéce seroit en parité avec un poids égal d'or, dont la valeur intrinsèque seroit exprimée par $\frac{23}{24}$. On conçoit aisément qu'une expression pareille annonceroit de même le titre de l'argent, quoiqu'à cet égard les Nations ne s'accordent pas sur le nombre des parties qu'elles assignent à ce métal. Ainsi $\frac{14}{16}$ indiqueroit que la piéce d'argent contient le huitiéme de son poids en alliage, $\frac{10}{12}$ qu'elle en contient un sixiéme, &c.

Ce détail fait assez comprendre la méthode que l'Auteur a suivie dans cet ouvrage, pour marquer le rapport des monnoies étrangères aux monnoies de France. Tout ne consiste qu'à découvrir le titre d'une piéce d'or ou d'argent, dont on connoît le poids. Car dès-lors on sçait combien elle contient de grains de métal pur, & cette connoissance donne son rapport à toute autre piéce dont le titre & le poids sont aussi connus.

Mais ici nous croyons qu'il y a quelques observations à faire. On a vu que, suivant l'Auteur, deux quantités différentes d'or ou d'argent monnoiés sont en parité, & doivent s'échanger l'une pour l'autre, lorsqu'elles contiennent un poids égal de fin. Supposons donc pour exemple un François, qui soit dans le cas d'échanger de la monnoie de France avec de la monnoie étrangère, & rappellons-nous que le marc de nos louis d'or, (ou 30 louis) ne contient, de l'aveu de l'Auteur, (1) que 4155 grains & $\frac{111}{128}$ de poids en matière fine. Observons encore que ces 30 louis peuvent avoir souffert par le frai un déchet de 60 grains, sans rien perdre de leur valeur numéraire. Dans ce cas, le François qui recevra, en monnoie étrangère, le poids de 4155 $\frac{111}{128}$ grains d'or fin, sera obligé de donner plus de 30 louis, c'est-à-dire 60 grains d'or monnoié de plus. Cependant le poids d'or qu'il reçoit ne lui vaudra jamais en France que 720 livres, en supposant même qu'il ait cours sur le pied de notre monnoie. Ce sera donc pour lui une perte réelle.

On peut encore remarquer que les vûes de l'Auteur ne paroissent admissibles que pour les monnoies qui auroient cours en différens Etats. Le marc de nos louis d'or, qui ne contient en matière fine que 4155 $\frac{111}{128}$ grains, vaut chez nous 720 livres; donc 4608 grains d'or pur monnoié ont cours en France sur le pied d'environ 800 liv. mais 4608 grains de matière, ou le marc entier d'or pur à 24 karats, ne sont payés à nos Monnoies que 749 liv. 9 s. 1 den. $\frac{1}{11}$. Par conséquent celui qui donnera le poids de 4608 grains de notre or pur monnoié, pour un égal poids d'or fin, en monnoie étrangère & décriée, perdra environ 50 liv.; car puisque le poids d'or étranger qu'il

(1) Page 12.

reçoit, n'a pas cours en France, il n'y a pour lui d'autre valeur que celle que la monnoie lui assigne, c'est à dire, celle de 749 liv. 9 s. 1 den. $\frac{1}{11}$. En un mot, cet or étranger ne vaut pour celui qui le reçoit que comme matière, & nullement comme monnoie. Il est vrai que si le François avoit des payemens à faire dans le Pays où l'or monnoié, qu'il a reçu, a cours, il pourroit y avoir compensation. Voilà sans doute pourquoi l'Auteur voudroit que toutes les Nations s'accordassent à recevoir, chacune sur le pied de sa monnoie courante, un égal poids de fin en monnoie quelconque. Mais outre que cet accord n'est guères à espérer, s'étendroit il aux monnoies anciennes comme aux modernes? Il semble que le sort des unes & des autres ne doit pas être le même. Otez à une Médaille ancienne le prix qu'elle peut avoir pour l'Antiquaire, elle n'a d'autre valeur *réelle & intrinsèque* que celle que la Monnoie lui assigne comme matière, à raison de son poids & de son titre. Quand son poids en or fin seroit de 4608 grains, elle ne seroit pas en parité avec 4608 grains d'or fin monnoié.

Ces observations montrent que, si les desirs de l'Auteur étoient accomplis, ce ne seroit point encore, à proprement parler, la valeur *réelle & intrinsèque* de l'or & de l'argent qui serviroit de bâse aux échanges, après l'accord de toutes les Nations. En ce cas, ce seroit, si l'on peut ainsi parler, une valeur *monétaire*, ou numéraire, par tout uniforme & constante, mais toujours différente de la valeur *réelle & intrinsèque*. Et cela est si vrai qu'il y auroit toujours une différence pour la valeur, entre un marc d'or fin en masse, & un marc d'or fin monnoié. Il résulte de-là qu'on peut mettre en question s'il ne seroit pas plus à propos d'établir, pour bâse du rapport de différentes monnoies, la vraie valeur réelle & intrinsèque, c'est-à dire celle que les métaux précieux dans toute leur pureté ont aux Hôtels des Monnoies, comme matière, & non une valeur numéraire qui seroit fondée sur le consentement unanime des Nations.

Quoiqu'il en soit, on ne peut qu'applaudir aux travaux de M. Macé de Richebourg: son ouvrage sera toujours d'une grande utilité, & mérite d'être continué. L'Auteur reconnoît que les gradations qui se trouvent dans le titre de nos monnoies depuis 10 deniers $\frac{21\frac{1}{2}}{24}$ res jusqu'à onze deniers pour l'argent sont infinies. » Si l'on vouloit avoir le » titre mitoyen entre le plus haut » & le plus bas qui se trouvent dans » nos espéces d'argent, il faudroit » prendre 10 $\frac{22}{24}$, & il est certain » que le plus grand nombre de nos » écus passe ce titre; mais on a » mieux aimé, dit-il, prendre » au-dessous: & comme il étoit né» cessaire de partir d'un point fixe, » on a cru devoir s'arrêter au titre » de 10 deniers $\frac{21\frac{1}{2}}{24}$ es, qui est le » plus bas qu'on trouve dans nos

» écus, pour établir la proportion » de notre monnoie avec celle des » Pays étrangers. « Sans doute l'Auteur ſe ſera pareillement fixé au *plus bas* qui ſe trouve dans les eſpéces étrangères, d'autant que cela paroît néceſſaire pour mettre toutes les monnoies au même niveau. Pour donner une idée de la Table, qui ſert à l'évaluation des différentes eſpéces d'or & d'argent étrangères, nous nous bornons à un ſeul exemple, qui regarde l'Eſpagne. Depuis 1750 le *doublon de à Ocho ou quadruple* pèſe 7 gros, 4 grains, eſt au titre de 22 Karats, & contient en matière pure 465 grains $\frac{3072}{4608}$es. Sa *valeur numéraire d'après la valeur intrinsèque du marc d'or monnoié en France, ayant cours pour* 720 *liv. & contenant* 4155 $\frac{111}{128}$ *grains de poids en matière pure*, eſt de 80 liv. 13 ſ. 6 den. $\frac{55446}{177317}$.

On ne conçoit pas aiſément pourquoi l'Auteur ſuppoſe pour ſes calculs que » le marc d'or, qui de» vroit peſer en France 4608 grains, » n'en contient réellement que » 4599, par rapport au remède de » poids qu'on en rabat; & par » conſéquent que le louis qui eſt la » trentième partie du marc, pèſe 153 $\frac{3}{10}$ grains de poids. « Le remède de poids pour le marc de louis eſt de 15 grains: de ſorte que le louis peut ne peſer que 153 $\frac{1}{10}$ gr. Il ſuppoſe de plus que le remède de poids pour le marc d'argent n'eſt auſſi que de neuf grains, comme pour le marc d'or, il eſt de 36 gr.; ainſi l'écu de ſix livres peut ne peſer que 550 $\frac{70}{83}$ grains.

L'eſſai ſur l'évaluation des monnoies d'Eſpagne, de Portugal, d'Angleterre & de Hollande, eſt ſuivi de *Tables*, qui indiquent la valeur intrinſèque des monnoies étrangères courantes & anciennes, contenues dans le Médailler monétaire du Roi & eſſaiées à Paris. On y voit à la fois & les eſſais qui ont été faits par l'Eſſayeur général, & ceux qui ont été exécutés par l'Eſſayeur particulier de la monnoie de Paris. Un ſeul exemple fera connoître le plan de ces Tables. Le *Léopold* de Lorraine de 25 au marc d'or (de l'an 1719) pèſe 2 gros $\frac{1}{2}$ 4 grains, eſt au titre de 21 $\frac{24}{32}$ karats, ſuivant l'Eſſayeur général & particulier, & ne contient en matière pure que 116 $\frac{3456}{4608}$ grains poids de France.

Après avoir tenté de réduire à une même valeur toutes les monnoies de l'Univers, l'Auteur projette d'établir auſſi des meſures univerſelles & invariables. La longueur du pendule, qui ſous l'Equateur bat les ſecondes, eſt très-propre à ſervir de meſure linéaire univerſelle. Elle peut auſſi ſervir à fixer les poids. Qu'on aſſigne par exemple exactement le poids d'une matière déterminée, dont le volume ſoit le dixième cubique de ce pendule, auquel on peut donner le nom de l'*aune de l'Equateur*, on aura une péſanteur fixe qu'on pourra nommer *Livre de l'Equateur*. Pour la déterminer, on peut choiſir les liquides ſimples, comme le mercure purifié, ou de l'eau de pluie également purifiée, ſoit par la diſtillation,

tillation, soit par le mélange du mercure, soit enfin par le repos. Il faudroit garder ce liquide & l'étalon du dixième cubique de l'*aune de l'Equateur* dans un lieu où la température de l'air fût toujours la même, comme seroient les caves de l'Observatoire, parce que le chaud dilate, & que le froid condense les molécules de tous les corps, sur-tout des liquides, & qu'ils changent par conséquent leur pésanteur spécifique. » Dans ce lieu » où l'on auroit gardé le liquide » en question, & un cube parfait » du 10e de l'aune de l'équateur, » lequel seroit composé d'une matière spécifiquement plus pesante » que le liquide, on peseroit ce » cube dans l'air, & ensuite dans » le liquide choisi; la différence » de ces deux poids seroit le poids » d'un cube du liquide de pareil » volume, auquel on donneroit le » nom de *Livre de l'Equateur*. Les » subdivisions de cette livre seroient, comme celles du pendule, par 10es, 100es, 1000es, &c. » Mais afin que le procédé qu'on » propose ici pût être uniforme par » toute la terre, il faudroit placer » un thermomètre fait d'après les » principes de M. de Réaumur, » dans le lieu que l'on auroit choisi » pour garder le liquide & le cube » avant l'opération, & convenir » du degré où devroit être la liqueur dans le thermomètre au » moment où l'on peseroit le cube » dans l'air & dans le liquide. « L'Auteur avertit qu'il se propose de travailler à comparer toutes les mesures d'étendue & de continence à cette mesure universelle, si l'on en sent comme lui l'utilité. Qui pourroit ne la pas sentir? Il invite les personnes intelligentes à vouloir bien l'aider dans ce projet, en lui faisant part de leurs lumières. Elles pourront lui adresser leurs observations, sous le couvert de M. Chauvelin, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA NOBLESSE Des Citoyens-Honorés de Perpignan & de Barcelone, connus sous le nom de Citoyens Nobles, pour servir de suite au Traité de la Noblesse de la Roque; par M. l'Abbé Xaupi, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & de la Maison Royale de Navarre, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Perpignan, Abbé de Jau, Honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux. A Paris, chez Nyon, Libraire, Quai des Augustins, à l'Occasion, 1763. vol. *in*-12. de 644 pages.

CE seroit juger bien légerement de l'ouvrage dont nous allons rendre compte, que de le regarder comme un ouvrage indifférent, parce qu'il paroît, au premier coup d'œil, ne concerner que quelques Citoyens de deux Provinces éloignées. Il s'en faut bien que l'intérêt

qu'il renferme soit si borné ; en faisant connoître l'état des Citoyens Nobles de Perpignan & de Barcelone, & sur-tout de ceux de Perpignan, qui sont devenus, par la réunion du Roussillon à la Couronne, une portion de la Noblesse de France, il jette de nouvelles lumières sur notre droit féodal, il en fait connoître des vestiges presqu'ignorés & prêts à se perdre dans la nuit des tems ou dans la poussiere des dépôts; il éclaircit des points de notre histoire du moyen âge, & ajoute des notions nouvelles & des titres presqu'inconnus à l'histoire de la Noblesse en général, de manière qu'on peut dire, sans crainte d'être démentis, sur-tout par ceux qui connoissent le prix & l'utilité des recherches, que ce livre doit nécessairement tenir une place dans les cabinets des Sçavants & de tous ceux qui veulent avoir une connoissance exacte des Fiefs, de la Noblesse & de l'Histoire.

Plus le travail de M. l'Abbé Xaupi paroîtra pénible, ingrat même à quelques-uns, plus il nous semble qu'il mérite d'éloges & de reconnoissance pour avoir eû le courage de l'entreprendre, & la connoissance nécessaire pour le porter à sa perfection.

» Ces recherches, dit lui-même » l'Auteur dans une courte Préface, ont exigé un travail pénible » & singulier. L'étude du droit » féodal & l'histoire du moyen » âge; la connoissance des Auteurs » de diverses nations qui ont écrit » sur la Noblesse ; l'intelligence » des langues Espagnole & Catalane; la discussion des Loix & » usages de la Principauté de Catalogne; la vérification des titres » originaux déposés dans les différentes archives de Barcelone, » pour avoir les notions locales » sur tous ces objets ; c'étoient là » autant de secours indispensables » pour porter cet ouvrage à son » point d'exactitude. »

C'est, selon M. l'Abbé Xaupi, le droit féodal qui donna naissance à la Noblesse de ceux qu'on appelle Citoyens Nobles de Perpignan & de Barcelone; « les titres de cette Noblesse sont consignés dans le droit » public de la Principauté de Catalogne. Illustrée par l'exercice » d'une puissance presque souveraine, elle a conservé son éclat durant » le cours de plusieurs siécles. Elle » a été décorée de la Chevalerie. » L'Ordre de Malte l'a reconnue » & admise constamment ; elle » a participé aux actes & assemblées de la Noblesse; elle est regardée avec honneur dans les » Etats de la domination d'Espagne, & depuis que le Roussillon » est réuni à la France, elle a été » confirmée plusieurs fois par Louis » XIV & par le Roi régnant. »

Ce sont ces différents traits qui la caractérisent, que notre Auteur a cherché à développer, & qu'il prouve sans répliques d'après les actes les plus authentiques, & les autorités les plus respectables d'Auteurs qu'il a grand soin de citer ; & qui font l'objet de son ouvrage, composé de dix chapitres, qui sont

eux-mêmes partagés en différens articles.

Le premier de ces Chapitres contient l'histoire exacte & assez étendue de la souveraineté & de la forme du Gouvernement de la Principauté de Catalogne.

L'Auteur la considere sous cinq aspects différents. La puissance du Souverain, le pouvoir des Etats Généraux de la Principauté, le Gouvernement municipal des Villes Capitales, l'autorité de la Royale Audience ou Cour Souveraine de la Principauté, les droits & la distribution des corps de la Noblesse, & il finit ce Chapitre par une conclusion qui en fait le sixième article, & qui présente un abrégé historique & rapproché avec beaucoup de netteté, de la consistance & de la durée de ce Gouvernement.

Dès que Louis le Débonnaire eût délivré la Catalogne de la captivité des Sarrasins, il donna en *fief* & à titre de Comté les contrées de cette vaste Province à différens hommes de guerre, & les subordonna au plus puissant d'entre eux, le Comte de Barcelone; ses successeurs s'aggrandirent peu à peu, acquirent successivement les autres Comtés, & posséderent enfin la Catalogne entiere. Ils s'approprierent, à l'exemple des grands vassaux de la Couronne de France, les droits régaliens, & formerent ainsi l'Etat Souverain de la Principauté de Catalogne.

Mais M. l'Abbé Xaupi remarque en homme instruit, que comme cet Etat étoit uniquement composé de domaines inféodés par nos Rois, *sa formation, sa consistance & sa gloire ne lui ôterent pas l'empreinte de la féodalité.* A quoi il ajoute que les Rois d'Aragon étoient si bien persuadés que la Catalogne relevoit de la Couronne de France, que Jacques le Conquérant ne fit pas de difficulté de se transporter à Corbeil, auprès de Saint Louis, pour l'engager à l'affranchir de toute dépendance féodale; ce qui fut fait alors par une transaction entre les Souverains rapportée tout au long dans le *Marca Hispanica. Curita*, Annaliste d'Aragon, place ce voyage & cette transaction à l'année 1258.

La Souveraineté ne fut pas purement monarchique; la puissance du Prince y fut toujours tempérée par l'autorité des Etats; le Gouvernement étoit en quelque façon comparable à celui du Royaume de Pologne. La Nation formoit un corps républiquain qui avoit ses Officiers, des revenus différents de ceux de la Couronne, & qui entretenoit des forces toujours prêtes pour la défense de la Patrie & le service du Souverain. Les usages de Barcelone rédigés par écrit en 1068 par Raymon Béranger, premier du nom, Comte de Barcelone, furent adoptés comme Loi, & formerent le droit public de cette Principauté, & presqu'en entier le volume, qui depuis a été nommé les Constitutions de Catalogne.

Raymond Béranger, quatrième du nom & dernier Comte de Barcelone, épousa en 1137 l'Infante Pé-

tronille, héritiere du Royaume d'Aragon, & il mit par-là la Couronne d'Aragon dans sa maison; mais il eut soin, ainsi que tous les Rois ses successeurs, de faire serment de ne rien innover dans la forme du Gouvernement, & l'Auteur dit qu'ils reconnurent même en pleine assemblée des Etats qu'ils étoient obligés de faire ce serment avant que les sujets leur eussent prêté le serment de fidélité; les Rois d'Espagne en firent de même, Louis XIII s'y soumit aussi, & Louis XIV même le fit prêter en son nom, & se conforma scrupuleusement dans les lettres & rescrits de toute espece qu'il y envoya, à tout ce qui est porté dans le volume des Constitutions jusqu'en 1660, qu'il resta Souverain de la Principauté en qualité de Comte de Barcelone.

A la puissance du Souverain se joignit celle des Etats qui la tempéroit; ces Etats étoient composés de trois Ordres; le premier, nommé *Brachium Ecclesiasticum*, étoit formé des Evêques, des Abbés & des Députés des Chapitres & Cathédrales. Le second, nommé *Brachium Militare*, étoit composé de Nobles, de Roturiers possesseurs de terres à justice, & d'Etrangers nobles ou roturiers qui possédoient des terres en Catalogne. Le troisième Ordre étoit uniquement formé par les Députés des Villes dont le Roi étoit Seigneur, & il étoit appellé pour cette raison *Brachium Regale*; le Prince ne pouvoit faire de loix ou d'établissements durables que du consentement de ces Etats, ou si dans l'intervalle de leur tenue, qui étoit de trois en trois ans, les circonstances l'obligeoient à donner quelque Ordonnance, elle ne subsistoit que jusqu'à la prochaine tenue des Etats.

Outre ces Etats, chaque Ville avoit sa manière de se gouverner; l'Auteur donne dans le troisième article la forme du Gouvernement municipal de celles de Perpignan & de Barcelone.

Il traite dans le quatrième de la Jurisdiction de la Royale Audience ou Cour Souveraine de Catalogne; & venant dans le cinquième à l'autorité & distribution du corps de la Noblesse de Catalogne, il établit avec beaucoup de netteté que l'Ordre féodal, introduit dans la Catalogne après l'expulsion des Sarrasins, fût bien comme par tout ailleurs un principe de la Noblesse, mais qu'il n'étoit pas l'unique, & il pense que dès que la Noblesse émane originairement de la puissance souveraine, il est indifférent que le Prince la communique tacitement par les investitures, ou expressément par des lettres particulières d'annoblissement.

La Noblesse de Catalogne est appellée dans les anciens actes, *Brachium Magnatum*, *Nobilium*, *Militum*, *Generosorum & hominum de paratico*. La premiere classe qui est celle des Magnats, étoit composée des Grands de l'Etat. La seconde qui est celle des Nobles, comprenoit des gens de marque qui avoient le droit de banniere, qui donnoient d'office la Chevalerie & qui

avoient le prénom de *Don* exclusivement aux Nobles des deux autres classes. La troisième des Chevaliers, c'est-à-dire, des Nobles, qui avoient obtenu par eux ou par leurs ancêtres le grade de la Chevalerie ; ils ont, dit l'Auteur, l'épithete d'honneur de *Magnifique*. Et enfin, la quatrième est celle des Généreux & des hommes de parage, c'est-à-dire, des Nobles ordinaires partagés en généreux proprement dits, en Citoyens Nobles, autre espéce de généreux, & en hommes de parage.

L'origine & la distinction de ces différents degrés de Noblesse est parfaitement établie & discutée dans ces différents articles, & ce que dit l'Auteur dans ce premier chapitre sur la Noblesse en elle-même & sur les différentes façons de l'acquérir, nous a paru offrir des idées nouvelles & des principes très-clairs sur cette matière.

Ce premier chapitre finit par des réflexions sur la consistance & la durée du Gouvernement de la Principauté de la Catalogne, qui s'est constamment soutenue pendant plusieurs siécles, après avoir été gouvernée successivement par 16 Rois d'Aragon, par 7 Rois d'Espagne, & qui a subsisté indépendante, par rapport au Roussillon, jusqu'en 1659, que cette Province a été réunie à la Monarchie Françoise, par le traité des Pyrénées & par rapport au reste de la Catalogne, jusqu'à la révolution de 1714.

L'origine & les titres de la Noblesse des Citoyens sont la matière du second chapitre ; M. l'Abbé Xaupi l'établit sur les titres les plus respectables, rapporte que dans l'origine les Citoyens étoient divisés en trois classes, dont la premiere comprenoit les *Cives Burgenses minores* ; c'étoient les artisans & les manouvriers, ils furent soldats de la garnison. La seconde étoit des *Cives Burgenses medii* qui étoient la plupart des commerçants en gros & qui fournirent les Officiers subalternes. La troisième étoit les Bourgeois & Citoyens majeurs, *Cives Burgenses, majores*, qui vivoient noblement de leurs rentes & qui furent les premiers Commandants: « & comme on leur confia en même-tems l'entière ou la » principale autorité dans le Gouvernement politique de leurs » Villes, cette double destination » à un pouvoir civil & militaire » produisit en eux la Noblesse, » comme la tradition des fiefs l'opéroit en faveur de ceux qui en » étoient investis. » Après avoir rapporté la distinction dont nous venons de parler, l'Auteur leve, par les autorités les plus fortes, l'équivoque qu'on pourroit vouloir élever sur le mot *Bourgeois*, que dans le langage familier nous mettons quelquefois en opposition au mot *Noble*, & il prouve que *Citoyen* & *Bourgeois* signifient la même chose, que le titre de Bourgeois n'est point incompatible avec la Noblesse ; que dans le Languedocien, le Castillan & le Catalan il porte l'idée de la Noblesse, & qu'à Toulouse on dit communément en parlant d'un Capitoul, *aquel home es un Burges*.

Enfin, de tout ce qu'il établit dans ce Chapitre, soit par les Constitutions de Catalogne, soit par celles des différents Princes qui en ont été Souverains, soit par des piéces authentiques, soit enfin par des autorités d'historiens les plus accrédités; il résulte que les Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelone étoient presqu'en tout égaux aux Chevaliers *Nobiles, Milites homines de paratico & Burgenses honorati æquiparantur*; que la Ville de Barcelone avoit droit de vie & de mort sur ses habitans, mettoit seule des subsides, avoit des troupes réglées, une marine formidable, qu'elle exerçoit la puissance militaire par le ministère de son premier Consul qui étoit Général né des troupes qu'elle fournissoit, qu'elle faisoit la guerre pour ses intérêts, & qu'à l'extérieur le faste le plus imposant & le plus majestueux accompagnoit ses chefs jusques dans les endroits où étoit le Roi; il en étoit de même des Citoyens de Perpignan, dont les prérogatives étoient semblables, *Burgenses Perpiniani deaurati incedunt, & aliis utuntur præminentiis sicut cives honorati Barcinonæ*.

Une Noblesse qui a une origine si pure méritoit bien qu'on la perpétuât & qu'on y ajoutât encore de la décoration; nous voudrions pouvoir nous livrer à la discussion de toutes les preuves sur lesquelles M. l'Abbé Xaupi établit les titres & la possession de cette Noblesse dans son sçavant Ouvrage; mais nous craindrions en passant les bornes d'un extrait, de n'en donner encore qu'une connoissance trop superficielle, & de rompre la chaîne qui lie toutes les parties de ce traité méthodique, & qu'on ne peut gueres séparer, sans affoiblir la force mutuelle qu'elles se prêtent.

Les Lettres-Patentes qui ont conféré la Chevalerie à ces Citoyens Nobles fait la matière du Chapitre troisième; le suivant traite de l'origine & des prérogatives des Nobles de Rescrit de Perpignan & de Barcelone; on prouve dans le cinquième qu'ils ont été réduits comme tous les autres Nobles aux assemblées & à tous les actes de la Noblesse; les preuves de leur possession, les décisions souveraines qui ont confirmé leur Noblesse & la confirment encore journellement en Espagne, leur admission dans tous les Ordres de Chevaliers & dans celui de Malthe, les confirmations de cette Noblesse par nos Rois, depuis que le Roussillon est réuni à la France, font l'objet des 5, 6, 7 & 8 chapitres.

Dans le neuvième, M. l'Abbé Xaupi prévient & détruit quelques objections ou plutôt quelques doutes qu'il semble qu'on avoit voulu élever sur la Noblesse dont il traite; il explique de la maniere la plus satisfaisante, l'idée qu'on attachoit dans la langue Catalane au mot *Burges*, idée de Noblesse & d'honneur, *Burges honorat, Burgensis honoratus*, & il démontre la différence sensible qu'il y a entre cette idée & celle que présente quelquefois notre mot François *Bourgeois*,

& à cette occasion il fait les observations les plus curieuses sur la dénomination Catalane des Citoyens & sur la forme de leurs titres de Noblesse; enfin il prouve dans le dixième & dernier le peu de solidité d'une distinction frivole hasardée depuis peu contre la Noblesse des Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelone.

Elle consistoit à dire que tous leurs titres leur donnent véritablement toutes les prérogatives de la Noblesse, mais qu'ils ne leur en conférent pas la réalité; qu'ils leur attribuent tous les droits & tous les honneurs des Nobles sans leur en appliquer la substance; en un mot, que les Citoyens n'ont qu'une Noblesse de pure jouissance. C'est à cette chimérique distinction que l'Auteur répond, & qu'il établit que cette jouissance de Noblesse est un être de raison qui ne subsiste pas; mais en second lieu que sa consistance, si elle pouvoit en avoir, seroit détruite en général par la réunion des preuves qu'il rapporte, & par la moindre de ces preuves en particulier. C'est ce détail qu'il faut lire dans l'ouvrage même, & qu'il porte à un tel dégré de conviction, que touché lui-même de leur force, il finit en bon patriote par ces mots. Si tous ceux dont nous venons de faire le dénombrement sont effectivement Nobles, nos Citoyens doivent l'être également: en un mot, si les Citoyens de Perpignan ne sont pas Nobles, il n'y aura plus de vrais Nobles sur la terre.

On trouve à la suite de ce dernier chapitre deux Dissertations du même Auteur, l'une fort courte sur la clause de transmission aux descendants dans les annoblissements; elle est destinée à expliquer ce qui en est dit au chapitre trois de l'Ouvrage page 185.

La seconde Dissertation, beaucoup plus étendue que la premiere, a pour but de fixer l'étendue & les objets de la Jurisdiction universelle du Conseil de Roussillon, & de venir à l'appui de ce que l'Auteur en dit au chapitre neuf de son traité page 384. Il ne nous est pas possible de le suivre dans le détail où il entre à cet égard, & c'est sans prendre de parti sur ce qu'il avance dans cette Dissertation, & que nous ne serions pas étonnés de voir éprouver quelques contradictions, que nous nous contentons d'en annoncer l'objet.

Le reste de cet important volume est rempli 1°. par un Inventaire qui nous a paru très-exact des piéces justificatives de ce qu'il établit dans son Ouvrage, comme Lettres-Patentes, Ordonnances de nos Rois, Priviléges, Lettres de Chevalier, extraits des Archives de Catalogne, Certificats authentiques & autres Actes importants & revêtus de l'autorité publique; cet inventaire fort étendu comprend 78 numéros & commence à la page 469 jusques & compris la page 552; il est suivi d'une notice des Auteurs étrangers cités dans l'Ouvrage & des dépôts d'où sont tirées les piéces justificatives. La seule lecture de cette notice, très-bien faite, suffiroit pour

donner une idée des prodigieuses recherches auxquelles il a fallu que M. l'Abbé Xaupi se livrât, & de la méthode avec laquelle il a travaillé. Une table des matières assez étendue termine ces sçavantes recherches dont le stile, malgré l'aridité du sujet, nous a paru avoir le mérite d'être pur sans être affecté, aisé sans être lâche, & agréable sans être trop orné.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, Année 1758, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Regîstres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1763. vol. *in*-4°. enrichi de 18 planches, 136 pages pour l'Histoire, & 515 pour les Mémoires.

NOUS donnons dans ce premier Extrait une idée des matières concernant la Physique générale, l'Anatomie & la Chimie, dont il est traité dans ce volume. Nous ferons connoître ensuite les Mémoires du ressort de la Géométrie, de l'Astronomie & de la Méchanique, contenus dans ce même volume.

Les Mémoires du ressort de la Physique générale sont au nombre de quatre; trois ont pour Auteur M. Guettard; le premier contient la description des salines de l'Avranchin en Basse Normandie; le deuxième, des observations sur la pierre meuliere; & le troisième, des observations sur plusieurs rivières de Normandie, qui entrent en terre & qui reparoissent ensuite, & sur quelques autres de la France; le quatrième Mémoire est de M. de la Condamine; il contient la suite de l'Histoire de l'Inoculation de la petite vérole & de ses progrès depuis 1754 jusqu'à 1758; on trouve de plus dans l'Histoire plusieurs observations intéressantes, encore du domaine de la Physique générale.

L'Anatomie présente quatre Mémoires; deux de M. Hérissant, l'un intitulé: *Eclaircissemens sur l'ossification*, & l'autre *Eclaircissemens sur les maladies des os*; les deux autres sont de M. *Tenon*, & tous deux traitent de l'exfoliation des os. On lit dans l'Histoire plusieurs observations Anatomiques curieuses & instructives.

On voit sur la Chimie quatre Mémoires, deux de M. le Comte de Lauraguais, & deux de M. Macquer; le premier de M. le Comte de Lauraguais est *sur la dissolution du soufre dans l'esprit de vin;* le deuxième contient des expériences qui donnent l'éther, sur l'éther lui-même, & sur sa miscibilité dans l'eau; le troisième Mémoire qui a pour Auteur M. Macquer, est sur un nouveau métal connu sous le nom d'*or blanc* ou de *Platine*; le quatrième est sur les argiles & sur la fusibilité de cette espéce de terre avec les terres calcaires; nous allons rendre compte de tous ces Mémoires,

Mémoires, & présenter, autant que les bornes d'un Extrait peuvent le permettre, les principales choses qu'ils renferment.

Physique générale.

I. M. Guettard dans son Mémoire sur les salines, commence par donner en Naturaliste instruit, & versé dans la Chimie, l'Histoire du Sel, la manière de le tirer ou l'extraire des différens corps ou substances avec lesquels il se trouve mêlé; les procédés différens mis en œuvre en Allemagne, en Suisse, en Lorraine, &c. pour cette opération, les modifications que les circonstances, les besoins, la nécessité, la nature des corps qui enveloppent le sel, ont fait imaginer. D'après ces idées développées d'une manière très-piquante & très-instructive, il passe aux salines de l'Avranchin, qui sont d'une nature toute particulière, & dont les travaux & les procédés sont tout différens de ceux qu'on suit en Allemagne & en France. Je ne suis pas le premier, dit M. Guettard, qui ait parlé de ces salines; Gabriel Dumoulin, Curé de Maneval, en dit quelque chose dans son Histoire générale de Normandie : il s'énonce en ces termes : » A Tonques & » autres endroits de la Normandie, » près la mer, se voyent quantité » de salines où l'on fait du sel » blanc : l'artifice est tel : deux ar- » pens ou demi - âcre de terre, » dont les bordages sont relevés » en forme d'un étang, sont bien » labourés & engraissés : quand » la mer monte au flot de Mars, » elle remplit ces terres, & y sé- » journant quelque tems, les im- » prime de sa saumure; puis reti- » rée, & le beau tems revenu, les » Artisans levent tout le dessus de » la terre, & le transportant sur » une butte, en font un grand mon- » ceau, qui se sèche au soleil; près » de là, est comme une citerne ou » fosse, dans laquelle ils ont fait » bonne provision de l'eau de mer, » & d'icelle détrempent leur terre » dans un petit puits, & le reçoi- » vent petit à petit dans un autre » qui est tout proche : quoi fait, ils » transportent l'eau dans leurs sali- » nes, & la faisant bouillir dans » des vaisseaux de plomb, elle se » convertit en sel blanc qui ressem- » ble bien fort à la neige prête à » fondre. Ils appellent plein ce » vaisseau de plomb, *un bouillon*, » & de quatre l'un appartient au » Roi. Vingt ou trente Villages » voisins du Pont-l'Evêque ont droit » de se servir de ce sel, qui se vend » à fort bas prix, &c. «

Cette description, comme l'observe M. Guettard, peut servir à un Historien qui ne doit parler de ces choses qu'en passant, & seulement pour instruire des avantages qu'on tire du Pays dont il fait l'Histoire; mais une pareille description n'est pas suffisante pour l'Histoire des Arts, qui demande qu'on entre dans les plus grands détails, & qu'on mette le Lecteur en état non-seulement de connoître en gros l'art qu'on décrit, mais qu'on

puiſſe, d'après la deſcription, faire un établiſſement ſemblable à celui dont il eſt parlé; ce ſont ces motifs qui ont engagé M. Guettard à retoucher cette matière, à donner ce travail dans tous les détails, & avec cette exactitude qu'on lui connoît. Nous ne pouvons le ſuivre dans toutes ſes opérations, ni rendre ici toutes les vûes économiques qu'il propoſe.

II. M. Guettard, dans ſon Mémoire ſur les pierres meulieres, fait voir les variétés & les contradictions qui ſe trouvent dans les Auteurs ſur la claſſe dans laquelle il faudroit ranger cette pierre; il décrit ſa nature, ſes différentes eſpéces, la manière dont on la tire de ſa mine, & tous les détails dans leſquels il entre ne laiſſent rien à deſirer.

De toutes ſes obſervations & diſcuſſions, il réſulte que la pierre meuliere eſt une ſorte d'agate, & que cette pierre varie beaucoup, ſoit par la couleur, ſoit par la proprieté qu'elle a d'être remplie de trous & de cavités, ou de n'avoir pas ces cavités, &, comme diſent les ouvriers, d'être pleine.

Il en réſulte encore que les pierres qui n'ont pas les caractères dont on a parlé, ne ſont pas de vraies pierres meulières; enfin que le genre de pierre meuliere ne peut pas ſubſiſter dans un ordre ſyſtématique & naturel. En effet, ſi nos pierres meulières ſont des agates, il faut les ranger ſous le genre de ces pierres: celles qui ſont compoſées d'un amas de cailloux arrondis ou de graviers, doivent être rapportées aux quartz, aux pierres à fuſil, ou aux granits, ſuivant qu'elles ſont formées de cailloux de l'une ou l'autre nature. Si ces pierres ſont faites de maſſes entières de granits, il y a encore en cela moins de doute, de même que par rapport à celles qui peuvent l'être de pierres calcaires, dont les ſurfaces broyantes ſont travaillées & ſillonnées à-peu-près, comme les ſurfaces des groſſes limes de fer.

III. La perte ou la diſparition des fleuves & des rivières eſt un phénomène aſſez frappant, pour avoir dû être obſervé par les premiers Naturaliſtes; auſſi l'a-t-il été; mais il eſt ſingulier qu'ils ayent regardé ce phénomène avec une ſorte d'admiration, & comme des écarts de la nature; ſi l'on en croit Pline le Naturaliſte, ce n'eſt que par haine de la mer que quelques fleuves ſe cachent ainſi dans leurs propres lits, & qu'ils imitent en cela le fleuve Alphée, qui étant entré en terre, en ſort une ſeconde fois par la fontaine d'Aréthuſe, ſans avoir perdu dans ſon cours les corps qu'on y avoit jettés. Lorſque Pline parle du Nil, ſon admiration augmente. » Le » Nil, fier de ſa beauté & de ſon » utilité, ne veut couler que dans » des Pays habités par les hommes; » il dédaigne de traverſer des ſables » arides & abandonnés; arrivé dans » de pareils cantons, il s'enfonce » ſous terre, & il ne reparoît que » pour ſe cacher de nouveau, lorſ- » qu'après avoir coulé à l'air pour » le bonheur des humains, il revoit

» des Pays qui sont aussi inhabités » que les premiers. «

Ces phénomènes auroient sans doute paru moins surprenans, si l'on eût réfléchi, qu'il est singulier qu'une rivière ne rencontre pas dans un cours souvent très étendu, des terreins spongieux qui absorbent ses eaux, ou des goufres où elles se perdent, pour en sortir & reparoître ensuite à des endroits bien éloignés; ces sortes de phénomènes s'observant rarement, ils ont été regardés par les Anciens avec admiration; mais laissant à part ce que ces rivières ont, ou plutôt paroissent avoir de merveilleux, on demandera comment elles se perdent? par quelles qualités particulières du terrein sur lequel elles coulent, & par quelles dispositions des lieux où elles passent, ce phénomène a lieu? C'est sur quoi on ne trouve que très-peu de lumières dans les Auteurs. M. Guettard entreprend dans son Mémoire de dissiper une partie de cette *obscurité*, en décrivant ce qu'il a observé dans plusieurs rivières de la Normandie, qui se perdent & reparoissent ensuite; ces rivières sont au nombre de cinq, la Rille, l'Iton, l'Aure, la rivière du Sap-André & la Drôme.

Les trois premières se perdent peu-à-peu & reparoissent ensuite; La quatrième se perd peu-à peu aussi, enfin totalement, mais reparoît après; la cinquiéme perd un peu de ses eaux dans son cours, & finit par se précipiter dans un goufre d'où on ne la voit plus reparoître.

D'après des observations sur la nature du terrein, sur des circonstances particulières, M. Guettard trouve la cause vraie & naturelle de ces singularités; il fait plus, il propose des moyens pour les faire cesser, faire couler les eaux suivant leur pente, & rendre ainsi, au moins pour certaines rivières, la navigation plus continue, plus constante & plus sûre.

M. Guettard termine son Mémoire par des réfléxions très-sensées, & dont on pourroit tirer parti, au sujet des singularités de la rivière d'Ierre, & des pertes qu'elle essuie; » on peut, dit M. le Bœuf, » remarquer quelques singularités » dans le cours de la rivière d'Ierre; » c'est qu'il y a plusieurs endroits, » sur-tout en approchant de sa première source, où elle disparoit » & se perd en terre, où elle coule » tant qu'elle ne trouve pas d'issue, » pour en sortir de nouveau; quand » elle en trouvera dans les endroits » où elle coule de terre, son lit n'est » point fort vaste, mais dans ceux » où l'eau sort de dessous la terre, » elle a quelquefois deux ou trois » toises de profondeur, & elle paroît immobile, nonobstant quoi » elle est d'une couleur verte, charmante & fort claire. Comme » donc ces bassins sous lesquels elle » sort de terre, sont fort étendus » en longueur, & continuent assez » uniment depuis les environs de » Varennes à Quinci, c'est-à-dire, » depuis une lieue & demie, ou » deux lieues au-dessus d'Ierre; de-là vient que cette rivière ne gèle » jamais, parce qu'elle est entrete-

» nue par des sources & des fontaines, continuellement parsémées tant dans le fond que dans les côtés de son lit; on observe aussi qu'elle ne déborde que très-rarement, & jamais en même tems que la Seine & la Marne. Je me contenterai de dire que dans le quatorzième siécle on s'appercevoit à Chaume en Brie, que cette rivière restoit sans aller un grand nombre d'années. « Nous avons cru devoir donner cette description des variations de l'Ierre; elle nous intéresse trop, pour qu'on ne nous fasse pas grace de ce petit détail, & les idées de M. Guettard approfondies & suivies pourroient peut-être être plus que curieuses, rélativement à cette rivière.

Nous ne dirons rien du Mémoire de Monsieur de la Condamine sur l'inoculation de la petite vérole, & l'histoire de cette méthode depuis 1754 jusqu'en 1758. La plupart des faits & des raisons contenus dans ce Mémoire intéressant ont été publiés dans le tems.

IV. Des observations de Physique générale, nous en rapporterons deux; l'une de M. Hellot, concernant la question, si les métaux se régénerent dans les mines; & l'autre du P. Bertier de l'Oratoire sur la maniere de conserver les fruits dans la glace.

Quelques Métallurgistes soutiennent que les métaux se régénerent dans les mines, d'autres le nient. On trouve dans la mine de cuivre de Cheisy, près Saint Bel dans le Lyonnois, une végétation métallique qui paroît fort favorable à l'opinion des premiers; il y a dans cette mine ou galerie une caverne de plus de deux cens pieds de long, qui est un ouvrage des Romains; les piéces de bois qui servent à en soutenir le ciel sont encore en assez bon état. Le cuivre de cette mine, apparemment dissous par quelque acide vitriolique, a monté & végeté le long de ces piéces de bois de chêne, (ce bois ayant servi de précipitant) & y a formé des arbrisseaux; ce qu'il y a de singulier, c'est que tous ces arbrisseaux ont repris avec le tems la forme métallique; M. Hellot a fait présent au Cabinet du Jardin du Roi, d'un de ces morceaux de bois détaché d'une des grosses piéces, sur lequel on voit distinctement cette végétation métallique.

Par les expériences du P. Bertier, continuées pendant l'espace de quatre ans dans une Glaciere du Parc de Montmorenci, il paroît que les melons sont les fruits qui se sont le mieux conservés; après les melons les fruits aigres, telles que les cerises & les groseilles, ensuite les fraises & les pois; les prunes de Reine Claude ont un peu perdu de leur goût. Il est bon de remarquer que lorsque les pots dans lesquels on mettoit ces fruits, restoient quelque tems sans être couverts de glace, les fruits se pourrissoient ou étoient fort gâtés, excepté cependant les melons. Quand on faisoit dégeler ces fruits promptement auprès du feu, ils noircissoient & perdoient

toute leur fraîcheur ; cela n'arrivoit pas lorsqu'on les faisoit dégeler lentement ; il seroit peut-être mieux de les servir tout sortant de la glace. Le P. Bertier n'a pu suivre avec une certaine étendue toutes ces expériences, ainsi que les variétés qui en feroient résulté tant rélativement à la nature, à l'état du fruit que l'on voudroit conserver, que relativement au dégré de froid de la saison. Cet essai pourra peut-être encourager quelqu'un à le suivre, & à achever ce qu'il a commencé ; ce qui paroît très-vraisemblable, c'est que l'égalité de température & le froid du lieu où on gardera les fruits, paroissent être les moyens les plus propres à leur conservation.

Anatomie.

I. Les Anciens regardoient les os, comme des corps simples formés d'un assemblage confus & irrégulier de parties homogènes, qui ne gardoient entre elles aucun arrangement particulier, comme les pierres, les métaux.

Les Modernes, d'après un examen plus attentif, ont trouvé que c'étoit un tissu de fibres solides, différemment disposées suivant la conformation de chacun d'eux ; que ces fibres sont arrangées de telle maniere qu'elles composent tantôt des lames, tantôt des filets de différente grandeur ; que c'est dans cet arrangement que consiste la structure générale des os, laquelle substance est en partie compacte ou solide, en partie cellulaire ou spongieuse, & en partie réticulaire.

M. Duhamel, d'après ses expériences conclut, que l'organisation des os est différente de celle du périoste, & qu'il y a beaucoup de ressemblance de la façon de croître des os du corps ligneux, c'est-à-dire, que de même que le bois augmente de grosseur par l'addition de couches minces qui se forment entre le bois & l'écorce, de même les os augmentent en grosseur par l'addition de couches minces qui se forment entre le périoste & l'os.

Toutes ces recherches, ainsi que beaucoup d'autres faites par les Médecins sur les os, donnent bien des idées sur la composition extérieure des os, sur la maniere de se nourrir ; mais elles laissent bien des choses à desirer sur leur nature intérieure & propre ; & cette connoissance cependant ne seroit pas seulement curieuse, elle meneroit à l'explication de plusieurs phénomenes de l'économie animale, assigneroit la cause de certaines maladies des os, & fixeroit la doctrine curative à mettre alors en usage.

C'est sous ce point de vue que M. Hérissant a établi son travail sur l'ossification.

On croit communément qu'il en est de l'ossification des membranes & des cartilages à peu près de même que de l'ossification des bois ; c'est-à-dire, que lorsque les premiers s'ossifient, leur partie membraneuse ou cartilagineu-

se proprement dite, se convertit en une substance purement osseuse.

Cette opinion avancée par beaucoup de Physiciens est ici entierement détruite. L'os est composé de deux sortes de substances principales, la premiere qui sert de base à la seconde, est une espece de *parenchyme cartilagineux*, qui ne s'ossifie jamais, à proprement parler, & qui ne change jamais de nature. Ce parenchyme qui entre pour la plus grande partie dans la composition des piéces osseuses, donne aux os une certaine souplesse capable d'empêcher qu'ils ne se rompent & ne se cassent avec trop de facilité; c'est lui qui sert de nourriture aux animaux qui ne vivent que d'os; la seconde substance est purement terreuse & cretacée; c'est elle qui donne la dureté & la solidité aux os; c'est cette substance qui fournit l'*Album græcum* dont parlent les Anciens, & qui n'est autre chose qu'une matière crétacée que les chiens rendent en place des excrémens, lorsqu'on les a nourris longtems, seulement avec des ossemens dépouillés de toutes parties molles; enfin c'est cette matière crétacée, qui seule se charge de la partie colorante de la garence qu'on a mêlée dans la nourriture qu'on a fait prendre pendant quelque tems à certains animaux.

Ces idées pourroient bien être confirmées à la vérité, mais le sont-elles? Est-il bien vrai qu'une transformation si singuliere des membranes & des cartilages en des parties osseuses, n'est point l'effet d'une ossification parfaite; que cette transformation est plutôt celui d'une espéce d'incrustation animale d'une nature très-particuliere, formée par le moyen d'une matière cretacée qui enduit & incruste de toutes parts les fibres & les fibrilles du réseau qui constitue le parenchyme cartilagineux de la partie qui s'ossifie? Enfin en dépouillant les cartilages ou les membranes ossifiés, de cette matière cretacée, peut-on les ramener à leur premiere forme? Voilà autant de propositions que des expériences seules doivent démontrer. C'est aussi la voye que prend M. Hérissant pour faire adopter son opinion, & lui donner rang parmi les vérités anatomiques.

Il vient à bout par la soustraction de la matière cretacée, de présenter au lieu d'un os, un morceau ressemblant à la corne, ou à un catilage sec. Il employe pour cela la macération dans une liqueur acide; les os diminuent à proportion de la perte ou de l'enlévement de cette matière cretacée; on peut la retirer de la liqueur qui l'a enlevée, & on en retire la quantité ou le poids qui manque à l'os. Toutes ces expériences ingénieuses & des plus concluantes doivent être lues dans le Mémoire.

Mais une idée qui n'est rien moins que stérile, & qui sort de cette expérience, c'est que ce ramollissement prétendu des os opéré par les liqueurs acides dans lesquelles

on les fait tremper, n'en est pas un, à proprement parler; c'est plutôt, comme l'observe & l'a fait voir le premier notre Auteur, une décomposition des os mêmes, opérée par l'action de la liqueur acide qui enleve à ces organes la matière terreuse ou crétacée, qui leur donne la dureté & la solidité qu'on leur reconnoît. Cette idée est très-propre à nous donner l'explication bien méchanique de la cause des différentes altérations qu'éprouvent les os dans les maladies qui les attaquent, & à nous fournir de grandes vues & des vues vraiment nouvelles sur la maniere de les traiter.

Les expériences de M. Hérissant ont été faites généralement sur tous les os, & retournées de toutes les façons; ajoutons même qu'elles ont été faites devant l'Académie; on est en droit d'en conclure, qu'on peut affirmer que les os ne sont pas des organes tels qu'on les a crus jusqu'ici, qu'ils ne sont pas d'une substance homogene, que leur ossification n'est pas parfaite, mais que ce n'est qu'une demi-ossification, & encore mieux une espéce singuliere d'incrustation dont on n'avoit jusqu'à nous aucune idée.

L'émail des dents qui est d'une nature particuliere, & nullement osseuse, n'a fourni aucune trace du parenchyme; elle s'est dissoute dans la liqueur acide de M. Hérissant, & séchée, elle a fourni une poudre impalpable & très-blanche, laquelle est très-bonne pour nétoyer les diamans, l'or, &c.

II. Dans le second Mémoire, M. Hérissant fait voir l'influence qu'ont sur la médecine pratique, les idées qu'il a données dans son premier Mémoire.

Cette matière crétacée qui encroute le parenchyme, s'altere aisément, les acides la dissolvent; elle se dépose dans certaines maladies sur les articulations, sur le poumon, vers les reins, sur la vessie, & elle formera des concrétions pierreuses. Ne pourroit-on pas remédier à la premiere maladie dont les urines nous donnent souvent le diagnostic par l'usage des alkalins; & aux suites de ce détachement de cette matière cretacée qui formera la goutte, l'asthme tuberculeux, la gravelle, la pierre, par la liqueur acide que propose M. Hérissant? Quelques essais qu'on a déja faits réalisent les conjectures de notre Médecin; mais le reméde qu'il propose, étant l'esprit de nitre noyé dans une quantité déterminée d'eau, il demande toute la prudence & la sagacité du Médecin; sans cela, le reméde se changera en poison qui tuera ceux à qui on l'administrera. Ajoutons qu'il ne sera bon que pour certaines pierres, telles que les cretacées, & comme nous l'avons dit plus haut, l'inspection des urines, le travail antérieur des articulations; les maladies préexistantes nous conduiront à des connoissances sur la nature de la pierre; le Mémoire de M. Hérissant est enrichi d'observations très-piquantes, qui prouvent sa doctrine.

III. Lorsqu'un os est découvert des chairs qui le recouvrent, à

l'occasion d'une maladie interne, il ne peut se revêtir d'une cicatrice solide & durable, sans qu'il s'en soit détaché une lame osseuse plus ou moins épaisse, c'est ce qu'on appelle *exfoliation :* mais la même chose arrive-t-elle quand l'os a été dépouillé ou mis à découvert par une cause externe? Les Anciens l'assurent; quelques modernes prétendent que cette exfoliation ne se fait pas constamment dans ce cas; cependant ils prescrivent indifféremment le même traitement, c'est-à-dire, de panser ces playes avec les spiritueux & les desséchans, & d'éviter sur tout les remédes gras & humectans. Un seul d'entre les modernes, dont l'autorité est respectable, recommande l'usage de ces derniers comme absolument préférable. Cette diversité d'opinions ne peut que jetter beaucoup d'incertitude dans la pratique : on ne pouvoit donc que rendre service à l'art en tâchant de la dissiper; c'est ce que M. Tenon a entrepris dans son premier Mémoire. Son but a été d'abord d'examiner par des expériences bien faites & décisives, s'il est des cas où la dénudation d'un os par une cause externe, n'est pas suivie d'exfoliation; ensuite par quel traitement l'exfoliation se fait plutôt, & la cure des playes est plus prompte? Mais, comme les cas dans la pratique, où l'on peut faire des observations & des expériences de ce genre sont très-rares, il a pensé qu'il valoit mieux avoir recours aux animaux sur lesquels on est le maître de varier les expériences de toutes les manieres possibles.

Toutes les siennes ont été faites sur des chiens, auxquels il faisoit à peu-près la même plaie; c'étoit une incision cruciale sur la tête, dont il emportoit les quatre angles de maniere à former une playe de l'étendue d'un écu de trois livres; ensuite il traitoit cette plaie selon les régles de l'Art, en appliquant dessus, tantôt des desséchans, tantôt des humectans, & quelquefois en n'y mettant rien du tout, & la laissant exposée à l'air. Nous ne pouvons le suivre dans le détail de ces expériences dans lesquelles on remarque de la part de l'Auteur beaucoup d'exactitude & de sagacité; nous renvoyons au Mémoire qui ne peut qu'être goûté des gens de l'Art, & nous nous contenterons de parler des conséquences qui résultent du travail & des expériences de notre Académicien.

De toutes ces expériences il résultoit clairement, que les humectans produisoient plus promptement la guérison de la plaie que les desséchans, & qu'ils la produisoient avec cet avantage, que dans la cure, il ne paroissoit pas y avoir d'exfoliation. Les conseils & l'opinion de M. Monro paroissoient donc bien justifiés par ces expériences, & il sembloit de même, qu'il y avoit des cas où la dénudation de l'os par une cause externe n'étoit pas accompagnée d'exfoliation. Un Observateur moins attentif & moins circonspect que M. Tenon eût pû se

contenter

contenter de ces preuves contre l'exfoliation dans tous les cas; mais comme les Anciens soutenoient formellement qu'il n'y en avoit aucun où elle n'eût pas lieu, il pensa que ses expériences pourroient n'être pas assez décisives, & qu'où il n'avoit pas vû d'exfoliation, il s'en étoit fait peut-être une qui lui avoit échappé: il imagina que le meilleur moyen de s'en assurer étoit d'examiner après la mort les têtes des animaux qui avoient été les sujets de ses expériences. Pour cet effet, il les fit macérer afin que les tégumens pussent s'en détacher facilement, & sans qu'on fût obligé d'employer aucun instrument, qui auroit pû rayer ou altérer les os; son étonnement eut lieu d'être des plus grands, quand il s'apperçut que tous ces os où il avoit cru qu'il ne s'étoit fait aucune exfoliation, en avoient tous subi, même ceux qui avoient été traités avec l'eau *téde*; il apprit par-là qu'il faut bien de la circonspection, quand il s'agit de condamner des sentimens reçus, & présentés tant de fois par les Anciens. Ils connoissoient moins bien que nous le squelet, ou l'homme mort; mais ils avoient donné une singulière attention à ce qui se passe dans l'homme vivant, tant dans l'état de santé, que dans l'état de maladie. Aussi les descriptions qu'ils nous ont laissées de diverses affections n'ont pas vieilli, & elles doivent nous servir de modèle. On donnoit autrefois peu de tems aux parties accessoires de la Médecine, le squelet étoit moins étudié, l'analyse des médicamens moins scrutée; mais on s'appliquoit en récompense avec la dernière assiduité à examiner ce qui se passe dans l'homme vivant, tous les changemens, modifications qu'offrent les diverses fonctions dans l'état de maladie, enfin ce qui arrive après l'usage de tel ou tel médicament. Cette étude est longue, n'a rien d'attrayant, mais elle fait le Médecin.

Pour en revenir à M. Tenon, on voit que ses expériences confirment le sentiment des Anciens sur l'exfoliation; mais relativement au traitement, il semble d'après ces mêmes expériences qu'on devroit s'éloigner de la méthode des Anciens; ne nous hâtons cependant de le faire; quelques expériences de quelques Modernes, quelques cures frappantes opérées par des hommes très-habiles, ne doivent pas dans l'instant anéantir une doctrine enseignée depuis plus de 20 siécles, suivie par de très-habiles Praticiens; c'est au tems seul à prononcer; attendons des expériences multipliées, faites par des Maîtres consommés, & gardons-nous sur-tout de faire, comme on le fait aujourd'hui, la régle de ce qui n'en est souvent que l'exception.

IV. M. Tenon dans le deuxième Mémoire, se propose d'examiner un sujet proposé par Belloste, fameux Chirurgien, pour empêcher l'exfoliation & guérir, comme le dit cet Auteur, les plaies récentes dans lesquelles les os du crâne sont dé-

couverts. Cette méthode qui n'a été que renouvellée par Belloſt, conſiſte à percer les os du crâne juſqu'au diploé avec le perforatif du trépan. » Par ce moyen, dit Belloſt, on donne paſſage au ſuc » moëlleux, qui en ſe figeant le » rebouche en peu de tems, & ſe » conglutine ſur l'os en trois ou » quatre jours, quelquefois plutôt » ou plus tard & le recouvre entié» rement. « Ce procédé ſuivi & défendu par pluſieurs grands Praticiens, eſt attaqué par d'autres qui penſent que loin d'éviter dans cette manœuvre l'exfoliation, on la procure. M. Tenon dans ſon Mémoire ſe propoſe d'examiner 1°. S'il eſt vrai que la méthode de Belloſt préſerve de l'exfoliation dans certains cas & l'occaſionne dans d'autres. 2°. Pourquoi l'on voit croître quelquefois des bourgeons dans les trous pratiqués ſuivant la méthode de Belloſt, & pourquoi dans d'autres occaſions il n'en croît aucuns dans ces mêmes trous. 3°. Quelle eſt la ſource de ces bourgeons qu'on voit croître dans les trous & ſur les os dénudés. Nous renvoyons au Mémoire ſur les deux premiers articles, qui doivent être encore éclaircis dans d'autres Mémoires qui ſuivront celui ci; nous dirons ſeulement quelque choſe ſur la ſource de ces bourgeons qu'on voit croître dans les trous faits par le trépan perforatif & ſur les os dénudés. La ſubſtance ſpongieuſe des os, ou le parenchyme cartilagineux, non ſuſceptible de l'oſſification parfaite de M. Hériſſant, eſt, ſuivant M. Tenon, la véritable ſource de ces bourgeons: il le prouve par des expériences très-concluantes; c'eſt cette ſubſtance qui, après qu'elle a été ramollie dans le cours du traitement & privée plus ou moins de la terre qui l'environnoit, ſe gonfle, s'étend, procure l'exfoliation, couvre les os dénudés de bourgeons grainus & rouges, que l'on prend communément, mais improprement pour des bourgeons charnus, puiſqu'ils ne ſont autre choſe qu'une partie de l'os, qui, privée de ſa terre pendant la cure, s'en regarnit enſuite & redevient os après la guériſon; c'eſt elle encore qui, lorſqu'on tient la ſommité des bourgeons trop humectée pendant le traitement, ſe détache ſous la forme de pellicules blanches & molles, &c. M. Tenon compte s'étendre plus au long ſur cette ſubſtance bourgeonnante, dont la ſource & la nature peuvent occaſionner des changemens & des variétés dans le traitement des plaies d'os.

Chimie.

I. Juſqu'ici on avoit regardé le ſoufre, comme inſoluble dans l'eſprit de vin; les expériences de M. le Comte de Lauraguais détruiſent cette opinion, & pour le faire voir il ſuffit d'expoſer ſon procédé. Comme le travail de M. de Lauraguais détruit une erreur & établit une vérité qui peut être utile, nous allons l'expoſer tel qu'il eſt décrit dans le Mémoire même. » Je pris deux » petites cornues; dans l'une, je

» mis des fleurs de soufre; dans » l'autre, de l'esprit de vin; j'a» justai leur base dans un récipient » commun, & je donnai le feu » qu'il falloit pour que ces deux » corps s'évaporassent (c'est dans » l'état de vapeurs que leurs molé» cules se combinent,) & j'eus » une liqueur légérement ambrée, » d'une odeur vive, pénétrante, & » assez semblable à celle du bau» me de soufre; je filtrai ma li» queur, j'en précipitai une partie » avec de l'eau; elle se troubla, » devint opaque, s'unit à l'esprit » de vin; le soufre l'en dégagea » & forma un faux précipité dans » le fond du vase. «

A ce procédé embarrassant M. le Comte de Lauraguais a substitué celui-ci:

» Je prends une grande cucur» bite que je place au bain de sa» ble, je mets dans la cucurbite » des fleurs de soufre, ensuite un » *bocal* qui tient l'esprit de vin; » je la couvre de son chapiteau, & » j'y adapte un matras pour réci» pient: comme le soufre fond » plus difficilement que l'esprit de » vin n'évapore, ayant le contact » du feu, il prend un degré de » chaleur très-supérieur à celui de » l'esprit de vin qui est contenu » dans le bocal; ainsi ces deux êtres » évaporant, leurs vapeurs se com» binent, & l'opération est plus » prompte, parce qu'il y a plus » de molécules qui s'unissent à la » fois dans le même espace. «

M. le Comte de Lauraguais a repété ces expériences avec plusieurs sortes d'esprit de vin, & il a été confirmé dans son opinion, sçavoir, que le soufre est soluble dans ce menstrue. Cette combinaison étant moins nauséabonde que celle du soufre dans les huiles essentielles & par expression, il est des cas où elle pourra être employée avec succès & par préférence.

II. Le second Mémoire, qui a encore pour Auteur M. le Comte de Lauraguais, contient des expériences sur les mêlanges qui donnent l'éther sur l'éther lui-même, & sur sa miscibilité dans l'eau.

Les expériences ont été faites avec soin, & sont présentées avec précision; par-là elles sont peu susceptibles d'Extrait. Nous renvoyons donc au Mémoire, pour qu'on juge mieux de leur exactitude, & nous nous contenterons d'indiquer les faits principaux qu'elles tendent à établir.

Parties égales d'esprit de vin & d'acide vitriolique concentré, laissent un dépôt huileux d'un rouge vif, & au-dessous de ce dépôt un sel irrégulier: on n'obtient pas ce sel avec l'acide vitriolique ordinaire.

Le mêlange d'esprit de vin & d'acide vitriolique qui surnage le dépôt, étant distillé, il donne de l'éther; le dépôt en donne fort peu & donne beaucoup d'huile du vin; l'acide nitreux concentré uni à l'esprit de vin, ne donne ni dépôt ni sel.

Une partie de l'éther produit par l'union de l'acide vitriolique & de l'esprit de vin, mêlée avec deux

parties du dépôt résultant de cette combinaison, donne à la fin de la distillation une espéce de bitume charbonneux, sans avoir produit de gonflement dans l'opération.

Si l'on verse lentement & à parties égales de l'acide vitriolique, la liqueur devient verdâtre après l'effervescence, où il se forme un sel au fond du vase; si au contraire, on met rapidement trois parties de même acide concentré sur deux parties d'éther, le mêlange devient cramoisi, & ne donne point de sel.

L'acide nitreux uni à l'éther nitreux, donne aussi un sel après l'effervescence. Si l'on mêle parties égales d'acide & d'éther vitriolique, il en résulte une effervescence considérable, & la perte de plus de trois quarts du mêlange; cette liqueur digérée ne donne point de sel. Si sur de l'éther nitreux on met de l'acide vitriolique, il se fait aussi une effervescence assez considérable, & il y a décomposition de l'éther nitreux.

En considérant que l'éther versé sur de l'eau la surnâge évidemment, on a cru qu'il n'étoit pas miscible avec elle; mais en goûtant cette eau on reconnoît qu'elle a pris fortement la saveur de l'éther; il y a un point de saturation au-delà duquel l'eau ne se charge plus de ce fluide, & ce point de saturation a lieu tant pour l'éther vitriolique, que pour l'éther nitreux.

C'est dans le Mémoire même de M. le Comte de Lauraguais qu'il faut voir toutes les précautions qu'il a prises, afin que ses expériences fussent décisives, & qu'il ne restât aucun doute sur cette dernière vérité. En effet, il résulte bien constamment de ces expériences intéressantes que l'éther est soluble dans l'eau : que cette miscibilité est évidente par le point de saturation, après lequel toute combinaison cesse, & que l'eau employée, comme intermède pour réparer l'éther, en absorbe une quantité considérable dont la perte avoit été jusqu'ici ignorée. Ces expériences curieuses prouvent encore que l'eau est un moyen excellent pour rectifier l'éther; qu'il n'en est que plus miscible avec elle, quand il a été rectifié, quoiqu'il y ait toujours un point de saturation, & qu'il n'en devient que plus propre aux usages que la Médecine peut autoriser.

III. Il n'y a gueres que 20 à 24 ans qu'on a commencé à avoir quelques notions sur un nouveau métal, connu sous le nom d'or blanc ou de Platine. En 1741 M. Wood Métallurgiste fit quelques expériences sur ce nouveau métal; depuis M. Scheffer & Lewis ont donné chacun plusieurs Mémoires sur cette matière; les travaux de M. Lewis nous ont été communiqués, & on les trouve dans une lettre insérée dans notre Journal du mois de Janvier 1758, lequelle nous a été adressée par M. de Lalande, de l'Académie Royale des Sciences; le travail de M. Lewis est des plus complets; on ne peut gueres espérer d'encherir sur ses expériences que par des opérations continuées pendant plusieurs années, ou réité-

rées un très-grand nombre de fois, ou faites avec des moyens que n'avoit pu mettre en œuvre M. Lewis.

MM. Macquer & Baumé ayant eû occasion d'avoir une livre de Platine, ont répété toutes les expériences de M. Lewis, en ont ajouté d'autres, que n'avoit pas fait, ou n'avoit pas été à portée de faire M. Lewis; & de ces expériences, ainsi que de celles des autres Chimistes, on peut, disons mieux, on doit conclure que la Platine est un troisième métal parfait, aussi fini, aussi indestructible, aussi inaltérable que le sont l'or & l'argent, & différent de toutes les autres substances métalliques connues; que ce nouveau métal n'est point essentiellement infusible, & qu'on ne doit point désespérer de le fondre dans de grands fourneaux animés par des soufflets disposés convenablement, ou au moins d'en réunir les parties en masses malléables, en le fondant avec des métaux destructibles, & en y employant un feu d'une durée assez longue pour les en séparer entierement, comme MM. Macquer & Baumé l'on fait dans leur coupellation par le plomb; que ce métal qui résiste à l'action de l'air, de l'eau, du feu, du soufre, des acides & des métaux voraces, aussi bien que l'or le plus pur, & qui réunit à ces admirables propriétés une qualité même plus précieuse qui manque à l'or, la force & la dureté du fer, seroit très propre, selon l'observation de nos Auteurs, à nous fournir des miroirs brulans, des miroirs de télescope, une infinité de vases, & d'ustensiles de chimie & de cuisine, presque tous les ouvrages de Serruterie d'un poli vif & brillant, dont l'éclat ne seroit jamais terni par aucune espece de rouille. Ce qui a empêché qu'on ne retirât jusqu'à présent ces avantages de la Platine, c'est la défense qu'a faite le Ministere d'Espagne de la tirer des mines, & de la faire passer dans le commerce; défense très sage lorsqu'elle a été faite, (& cette réflexion est de M. Macquer) puisque ce métal ayant la gravité spécifique de l'or, & résistant à toutes les mêmes épreuves, pouvoit par son alliage servir à des fraudes d'autant plus dangereuses, qu'il étoit comme impossible de les connoître & de s'en garantir. « Mais nous pouvons » assurer que cet inconvénient n'est » plus à craindre depuis que la Pla» tine a été examinée par les Chi» mistes, puisque les recherches » qu'ils ont faites sur cet important » objet leur ont découvert plusieurs » moyens surs & faciles de reconnoî» tre & reparer un atome de platine » caché dans une grande masse d'or, » de même qu'un grain d'or perdu » dans une grande quantité de pla» tine. » M. Macquer nous fait espérer de publier plus au long ces procédés; nous aurons ainsi obligation à cet illustre Chimiste, des avantages considérables que ce nouveau métal peut procurer à la Physique, aux Arts, & au Commerce.

IV. Les terres argileuses & les terres calcaires qui, exposées séparément à l'action du feu, ne se fondent point, ont cette propriété

ſingulière, que mêlées enſemble dans certains rapports, elles ſe ſervent mutuellement de fondant.

Cette remarque qu'on doit au célébre Chimiſte M. Pott, ne paroît avoir éprouvé juſqu'ici aucune contradiction, & le Mémoire de M. Macquer dont nous rendons compte, ne tend point à infirmer la propoſition avancée par M. Pott; il la confirme, il généraliſe ſes expériences, en reſſerrant l'étendue des conſéquences qu'en tire M. Pott.

M. Pott n'avoit gueres travaillé que ſur une eſpéce d'argile, & d'après ce travail il a avancé la propoſition que nous avons énoncée plus haut; M. Macquer a eu occaſion d'examiner juſqu'à huit cens eſpèces d'argile, & ſes expériences multipliées lui ont fait reconnoître la vérité de la propoſition avancée par le Chimiſte Allemand.

Mais comment deux matières qui ne ſont fuſibles ni l'une, ni l'autre, deviennent-elles fuſibles l'une par l'autre? C'eſt ce que M. Pott n'a point expliqué. Il eſt difficile, dit M. Macquer, d'être le témoin continuel d'un phénomene auſſi ſingulier, ſans être tenté d'en rechercher la cauſe.

Les premiers ſoupçons de M. Macquer tomberent ſur l'acide vitriolique, que l'on ſçait être contenu en aſſez grande quantité dans les argiles: & cette idée étoit en effet aſſez ſpécieuſe. L'acide vitriolique eſt une ſubſtance ſaline, & toute ſubſtance ſaline eſt fuſible: ce raiſonnement ſeul eſt même confirmé par l'expérience: les mêlanges d'argile avec les gypſes & les ſélenites qui contiennent l'acide vitriolique, avoient donné des ſignes d'une plus grande fuſibilité, que les mêlanges d'argile avec les terres calcaires.

Quelque vraiſemblable que fut cette idée, M. Macquer fut obligé de l'abandonner; il en expoſe les raiſons dans ſon Mémoire. Convaincu par ſes expériences, & par celles d'autres Chimiſtes, qu'il falloit recourir à une autre cauſe pour expliquer le phénomene dont il s'agit, M. Macquer tenta de nouvelles recherches; elles ne l'ont pas conduit, il eſt vrai, à cette cauſe qu'il cherchoit; mais indépendamment des faits curieux & utiles qu'elles lui ont offerts, il en a recueilli une vérité qu'il n'étoit pas facile de ſoupçonner; c'eſt que la queſtion n'eſt pas d'expliquer comment les argiles réfractaires ſont fuſibles avec les terres calcaires, mais comment l'argile pure, les ſables réfractaires & les terres calcaires, toutes matières qui non-ſeulement ſont réfractaires, priſes ſéparément, mais qui le ſont encore priſes deux à deux; comment ces trois matières mêlées en certaines doſes deviennent néanmoins très-fuſibles.

Cette découverte eſt non-ſeulement curieuſe, elle eſt d'une utilité toute particulière pour les Manufactures de porcelaine, de fayence; c'eſt à regret que nous ne pouvons ſuivre ni les expériences, ni rendre compte de la manière ſcru-

puleuse avec laquelle elles sont faites; on sçait l'exactitude que met dans son travail M. Macquer, on connoît toute sa sagacité, & cela suffit pour apprécier son ouvrage, qui n'est gueres que le commencement d'un travail plus considérable sur la même matière. Ce morceau, en donnant à nos Manufactures de porcelaine les plus grandes espérances, justifieroit, s'il en étoit besoin, la bonté du choix qu'on a fait de M. Macquer, en le nommant avec M. Hellot, pour s'occuper de tout ce qui peut contribuer à perfectionner cette partie des Arts.

La découverte de la cause que recherchoit M. Macquer, n'a point été le fruit de ses peines; mais comme l'observe l'Historien de l'Académie, il a eû en cela un sort fort commun parmi les Sçavans; & les vérités utiles qu'il a suivies sur la route, doivent le dédommager de n'avoir pas vu ce que peut-être bien d'autres après lui ne verront pas non plus.

TRAITÉ DES ACCORDS ET DE LEUR SUCCESSION, Selon le systême de la Basse fondamentale; pour servir de principes à ceux qui étudient la composition ou l'accompagnement du Clavessin, avec une méthode d'accompagnement.

Ego, nec studium sine divite venâ,
Nec rude quid prosit, video, ingenium.
Hor. de art. Poet.

A Paris, chez Duchesne, rue S. Jacques, Dessain Junior, Quai des Augustins, & à Lyon, chez Bruyset, rue S. Dominique.

CET Ouvrage est composé d'une Préface, d'une Introduction, & de trois divisions ou parties; le tout accompagné de notes pour l'intelligence ou la justification du texte: nous suivrons le même ordre sans distinguer néanmoins le texte d'avec les notes.

On ne lit guères de Préfaces que celles des Livres qu'on ne veut point lire, tant elles sont pour la plûpart ou sèches ou fades; celle du Livre que nous annonçons a le mérite d'être bornée à exposer succinctement le plan du Livre, & le dessein de l'Auteur. Persuadé qu'il est que » la partie pratique de l'harmonie, c'est-à-dire, celle qui regarde les accords, leur forme, » leur succession, est encore assez » généralement ignorée « il a eu en vûe » de rendre l'étude de l'harmonie moins longue & moins » rebutante, par un Traité particulier sur les accords, où l'on » supprimeroit toute théorie, & » tout ce qui appartient essentiellement à l'Art de la composition, » ou à celui de l'accompagnement, » & dans lequel on rassembleroit » tout ce qui peut concerner la succession des accords. « Au reste,

M. l'Abbé Rouſſier qui eſt l'Auteur de ce Livre, avoue que ce Traité porte ſur le ſyſtême de la Baſſe fondamentale; c'eſt ce qui nous a porté à puiſer nos réfléxions dans les ouvrages de M. Rameau, plutôt que dans ceux des autres Maîtres.

L'Introduction eſt une eſpéce de nomenclature raiſonnée des intervalles, des tons & demi-tons, des ſons fondamentaux, du mode, & de ſes degrés. Quoique ces élémens ſoient enſeignés dans tous les ouvrages didactiques de l'Art muſical, il faut lire cette Introduction, afin de bien ſaiſir le ſens des termes dans lequel l'Auteur a voulu que le Lecteur les entendît; car M. Rouſſier s'écarte quelquefois des principes des Maîtres; par exemple, dans la ſection des Intervalles, leſquels ſont curieuſement détaillés par tons & demi-tons majeurs & mineurs, & par le nombre de touches ſur le claveſſin; la Seconde & la Sixte ſont diviſées en Majeure Mineure & Superflue; la Tierce & la Septieme, en Majeure Mineure & Diminuée; la Quarte, en juſte & ſuperflue; & la Quinte, en Diminuée juſte & ſuperflue; ce qui pourroit arrêter ceux qui ne connoîtroient que les ouvrages de M. Rameau, dont les diſtinctions différent de celles de M. Rouſſier; & qui ſurtout ſoutient que celle de Majeure & Mineure n'eſt propre que des Tierces & des Sixtes. *Traité d'Harm. p. 165 à 168: & nouv. ſiſt. p. 76.*

Ce ne ſont-là cependant que des queſtions de mots; puiſque les choſes au fond ſont les mêmes, on peut ſe conformer à l'opinion de M. Rouſſier pour la lecture de ſon Livre, dont l'Introduction, néceſſaire à cet égard, eſt d'ailleurs pleine de réfléxions utiles. Il ſeroit à ſouhaiter que les Muſiciens ſe ſerviſſent des mêmes termes, & définitions; ils rendroient plus intelligible une matiere qui d'elle-même eſt aſſez abſtraite; & ils ne tomberoient point dans l'inconvénient d'être obligés d'employer les termes qu'ils déſapprouvent: ce que M. Rouſſier n'a pû éviter à l'occaſion de la Septième ſuperflue qui, ſelon lui, n'eſt qu'une Septième majeure.

Premiere Partie: elle eſt diviſée en quatre Chapitres, dont trois contiennent le dénombrement de tous les accords, avec leurs dérivés, partagés en différentes claſſes, & ſubdiviſés comme tout le Livre en Sections & Articles; ce qui répand ſur ces objets compliqués autant de netteté qu'ils en ſont ſuſceptibles. Le 4e Chapitre traite des ſuſpenſions, avec un avis aux accompagnateurs.

M. Rouſſier obſerve donc que » parmi les accords fondamentaux » il n'y a qu'un accord conſonant.... » appellé parfait.... toute note qui » porte l'accord parfait eſt Tonique «. Il déſigne de même, à tous les accords, les notes par leſquelles l'accord doit, ou peut être porté; il combat le langage ordinaire qui

fait

fait dire que telle note doit porter tel accord; & il prouve très-bien que » ce n'est point la note » qui détermine l'harmonie; c'est » au contraire l'harmonie, l'accord qu'on fait sur une note, » qui donne à cette note son caractère, ou lui assigne un rang dans » le Ton. «

Les Musiciens qui admettent des notes censées Toniques dans un même mode, ne voudront pas reconnoître que la seule Tonique porte l'accord parfait. Ils citeront *l'exposition de la théorie & de la pratique de la Musique, p. 160. de la seconde édition*, où l'on trouve de bonnes observations sur ces notes; mais M. Roussier a pour lui l'autorité de M. Rameau qui est formelle à la page 171 de la Gen. Harm. quoique dans le Ch. 7. du Code, ce célèbre Maître s'exprime sur les notes censées Toniques d'une façon qui ne s'éloigne guères du sentiment de M. de Bethizy.

M. Roussier divise les accords dissonans en deux sortes: celui de Sixte de la sous-dominante, dont il appelle la Sixte *Dissonance majeure*, laquelle doit monter d'un degré; & celui de Septième qu'il appelle *Dissonance mineure*, laquelle doit descendre d'un degré. Selon lui, toute autre dissonance n'est qu'accidentelle, ou apparente, ou n'est qu'une discordance; il dit que si le Triton, la Quinte-superflue, &c. doivent monter, ce n'est point comme Dissonances majeures, mais comme Notes sensibles dont le propre est de monter, & cela *dans le seul acte de cadence parfaite*; enfin, pour prouver que la Sensible reste sur le même degré ou descend le plus souvent, il cite les cadences rompues, interrompues, & parfaites évitées, les enchaînemens de Dominantes, le genre Enharmonique, & le Chromatique; d'où il conclut qu'on seroit beaucoup plus fondé à dire que la Sensible ne doit pas monter, qu'à avancer qu'elle monte; & il ajoûte que, soit qu'elle monte, ou qu'elle descende, ce ne sera jamais en tant que Dissonance, puisqu'elle est Tierce d'une Dominante-Tonique.

Tout cela n'est-il pas trop décisif? Et la conséquence est-elle bien juste? Nous ne voyons pas que dans une cadence rompue, par exemple, *sol*, *si*, *re*, *fa*, suivi de, *la*, *ut*, *mi*, la Sensible descende: si dans un enchaînement de Dominantes, ou dans une cadence interrompue, elle reste sur le même degré; c'est le plus souvent une suspension qui ménage à l'oreille la satisfaction d'entendre cette Sensible monter dans l'accord suivant: ou bien le mode change tout-à-fait, comme dans la cadence parfaite évitée, & dans les genres Enharmonique & Chromatique; mais le changement de mode est une exception à la régle: si la variété de l'harmonie multiplie cette exception, la régle n'en doit pas moins être inviolable, tant qu'on ne change pas de mode.

M. Roussier nous eût donc paru être plus exact en cet endroit, s'il eût laissé à la Note sensible la pro-

priété de monter, & nous aurions pû convenir avec lui que ce n'est point à titre de Dissonance majeure qu'elle monte; puisque M. Rameau qui la donne pour telle en nombre d'endroits de son Traité d'Harmonie, convient néanmoins p. 5. du Supplément qu'il n'y a qu'une Dissonance, & qu'on ne la distingue par différens noms que pour faciliter la pratique. Il n'y a (dit il encore, p. 96. du Code) » qu'une seule Dissonance dans » l'harmonie fondamentale; sçavoir la 7me d'une Dominante: » toutes celles qu'on y ajoûte ne » sont que renversées, excepté la » note sensible, & la Sixte majeure ajoûtée à une sous-dominante qu'on y a toujours confondues, quoique dans leur origine » ce soient des consonances. «

C'est cependant là cette Sixte que M. Roussier donne comme mere de toutes les dissonances qu'il appelle majeures.

Quant à la Dissonance mineure, il la distingue en Septièmes *simple*, *sensible* & *diminuée*, dont chacune avec ses dérivés occupe une Section. Les dérivés sont presentés sous quatre points de vûe: Accords par Renversement, par Supposition, par Substitution ou Emprunt, & par Substitution & Supposition tout à la fois.

Cette dernière espéce d'accord représente l'accord-sensible avec supposition; elle est formée par l'accord de substitution portant au-dessous de lui la note que l'on mettroit au-dessous de l'accord-sensible; distinction que M. Roussier a eu raison de faire; mais qui pouvoit suffire, sans rapporter ensuite ces accords dans toute leur étendue. Nous pensons aussi qu'il auroit pû se dispenser de mettre à la fin de chaque Section de dérivés un article pour les accords de supposition, & de les y détailler par Tierce, Quinte, Septième, Neuvième & Onzième; même Douzième & Treizième, suivant l'ordre dans lequel il dispose les notes: il semble qu'il suffisoit de dire avec les Maîtres, que les accords de supposition s'opérent en ajoûtant au-dessous d'une Dominante un nouveau son *à la Tierce ou à la Quinte*; ces derniers mots que M. Roussier a omis, donnent une idée nette des accords de supposition à ceux qui sçavent ou apprennent dans son Livre qu'une Dominante est composée de Tierce, Quinte & Septième; au lieu que l'esprit se fatigue dans une confusion d'intervalles rapportés tous à la note de supposition; & l'accord de 7me qui est l'ame de ces accords de supposition, s'y trouve en quelque façon dénaturé: on le perd de vûe; M. Roussier a cru vraisemblablement que dans les ouvrages didactiques on ne pouvoit pécher par trop de détail.

Après les Dérivés de 7me on trouve les accords avec retranchement. M. Roussier en dit peu de chose, parce qu'en effet il y a peu de chose à en dire: ce sont de véritables accords de onzième & de septième-superflue, rendus moins durs par des mutilations qu'il ap-

pelle informes : il observe que les Compositeurs en usant de ces retranchemens, devroient chiffrer l'accord entier, & que les Accompagnateurs peuvent faire les accords complets : on voit qu'il les préfère quand ils sont bien nourris.

Les Dérivés de la Sixte de sous-dominante viennent ensuite. L'Auteur met deux points à côté du signe de ces accords pour distinguer cette Sixte de la grande Sixte renversée d'une simple 7me, & il croit que pour ne pas confondre les Dérivés de l'une & de l'autre dont les noms & signes sont les mêmes, on devroit convenir de noms & de signes distinctifs. La Musique en a déja bon nombre, & nous ne sentons pas la nécessité de cette augmentation : le Compositeur sçait comment il emploie ces accords, & l'Accompagnateur doit suivre le signe : quant aux curieux qui voudroient se rendre raison de l'origine de ces dérivés, ils y trouveront une différence qui n'est pas petite ; c'est que dans la simple 7me & renversement, la note de 7me est toujours Dissonance Mineure, quelque forme que le renversement donne à l'accord : au lieu que M. Roussier ayant pris, comme on l'a remarqué, pour Dissonance Majeure la note qui forme ici la Sixte, cette note est également Dissonance Majeure dans les Dérivés. Si dans le tableau général des accords qui se trouve à la fin du Livre, l'Auteur avoit fait précéder & suivre ses exemples, d'un autre accord, on verroit comment il prépare & sauve ces Dissonances Majeures : à ce défaut près, la carte est bien ordonnée.

Pour distinguer donc les Dérivés de cette Sixte de ceux de simple 7me, M. Roussier les nomme Tierce & Quarte Dissonante, Seconde Dissonante, & 7me Consonante. Il se fonde sur ce que la note qui faisoit Dissonance avec la Quinte dans la Sixte originale forme ici la Quarte & la Seconde, & que la note qui fait 7me dans cette 7me Consonante étant Quinte du son fondamental, ne peut être qu'une consonance ; au lieu que dans les Dérivés de simple 7me la Quarte est l'Octave du son fondamental, la Seconde n'est point la note Dissonante, & la 7me est la Dissonance même : mais conséquemment il faudroit appeller ces Dérivés de simple 7me, Tierce Dissonante & Quarte, Seconde Consonante, & 7me Dissonante. Ce qu'on peut gagner avec ces ingénieuses distinctions, c'est un peu plus d'obscurité dans l'étude des principes ; car on ne se familiarisera pas aisément avec l'idée des Seconde & Septième consonantes.

Plus d'un Musicien, peut-être, sera surpris d'entendre parler d'une 7me dérivée de la sous-dominante, lorsque M. Rameau ne regarde pas ce dérivé comme admissible : on peut voir les raisons qu'il en donne p. 117. du Traité d'Harm. & 72. du nouveau systême (avec un carton ;) mais nous dirons pour M. Roussier qu'il est assez difficile de concevoir pourquoi l'accord de

ſous-dominante ne peut pas avoir comme la ſimple Septième, trois dérivés, s'il peut en avoir deux. Nous aurions été charmés que M. Rouſſier qui ſçait appuyer un ſentiment, & qui n'ignoroit pas celui de M. Rameau, ſe fût fait cette objection, pour la réſoudre.

M. Rouſſier donne auſſi à la ſous-dominante un accord de ſuppoſition de Quinte *ſi* ♮: *fa*, *la*, *ut*, *re*, qu'il appelle neuvième *conſonante* par diſtinction des neuvièmes ordinaires; l'Exemple 29 de la Gen. Harm. lui en a fait naître l'idée : il convient que c'eſt le ſeul accord qu'on ait encore tiré de la ſous-dominante, & que ce qui en eſt dit dans la Gen. Harm. lui a paru préſenter quelques difficultés; mais ſon opinion ne nous en préſente pas moins. Nous ne nous arrêterons point à faire connoître combien il y auroit peu de liaiſon d'harmonie de cette note *ſi* ♮ avec l'accord *ut*, *mi*, *ſol*, qui doit ſuivre *fa*, *la*, *ut*, *re*: nous aurons d'autres occaſions de parler de cette liaiſon; nous nous bornerons à conſidérer l'Exemple 29 ſur lequel l'Auteur s'appuie.

Comment M. Rameau admettroit-il une ſuppoſition de ſous-dominante, » puiſque la ſuppoſi» tion doit être une Tierce ou une » Quinte au-deſſous du ſon le plus » parfait après le principal; c'eſt» à-dire, au-deſſous d'une Domi» nante. » p. 159. de la Gen. Harm. Auſſi voit-on à la p. 186. du même Livre, qu'il n'eſt queſtion dans cet Exemple 29. que d'une Dominante qui deſcend diatoniquement ſur une autre en conſéquence du double emploi, *mi*, *ſol*, *ſi*, *re*, ſur *re*, *fa*, *la*, *ut*. Ce qui a induit M. Rouſſier en erreur, c'eſt qu'il a pris le double emploi de la ſous-dominante pour la ſous-dominante même; le repréſentant pour le repréſenté ; mais écoutons M. Rameau, il ſera ſon propre Interpréte.

» On traite mal-à propos de li» cence (dit-il) toute Dominante » qui deſcend ſur une autre; c'eſt » un pur renverſement de la ca» dence irrégulière, où l'on doit » voir qu'on intercepte pour lors » la Dominante, qui, ſelon l'ordre » de leur enchaînement, doit ſe » trouver entre deux». Code, p. 125. & ſon Exemple 2e N.

Cela leve toutes les difficultés : l'accord *mi*, *ſol*, *ſi*, *re*, ſuivi de *re*, *fa* ✗, *la*, *ut*, offre la cadence irrégulière *ſol*, *ſi*, *re*, *mi*: *re*, *fa* ✗, *la*, dans un ordre renverſé ; mais ce renverſement, qui ne peut être proprement tel, puiſque la ſous-dominante ne ſe renverſe point en 7me, ce renverſement n'eſt autre choſe qu'une ſuite de Dominantes deſquelles on intercepte celle qui devoit ſe trouver au milieu en cette forme, *mi*, *ſol*, *ſi*, *re*: (*la*, *ut*, *mi*, *ſol*:) *re*, *fa* ✗, *la*, *ut*.

M. Rouſſier obſerve qu'il falloit deux Diézes à la clef de cet Exemple 29, & qu'apparemment on en a retranché un pour être diſpenſé de mettre un bequarre au-devant de l'*ut* qui eſt note de ſuppoſition : il les faudroit en effet ces deux Diézes, mais point de bequarre, ſi la Dominante *mi*, *ſol*,

si, *re*, étoit une sous-dominante, parce que dès-lors elle seroit dans le mode de sa Quinte, c'est-à-dire, en *D la re*, & par conséquent l'*ut* de la Basse continue devroit absolument être diézé; mais si le mode reste en *G re sol*, la 3me Dominante ci-dessus, *re*, *fa* ✕, *la*, *ut*, reste Dominante-tonique, au lieu de devenir Tonique : la Dominante interceptée *La*, *ut*, *mi*, *sol*, n'auroit dès-lors que la Tierce mineure si elle existoit; & par conséquent la première Dominante *mi*, *sol*, *si*, *re*, doit recevoir pour note de supposition l'*ut* naturel; puisqu'il faut que » la note de Basse » ajoûtée au-dessous d'une Domi- » nante, soit ou la Dominante, » ou la Tierce de la Dominante » qui doit suivre, » p. 159. Gen. Harm.

Voilà tout le développement de l'Exemple 29. cité par l'Auteur: la Dominante *mi*, *sol*, *si*, *re*, dont l'harmonie est la même que de la sous-dominante, ne fait que ménacer l'oreille d'un changement de mode, parce que l'*ut* naturel ajoûté assure la continuation du mode en *G re sol*, en annonçant la Tierce mineure de la Dominante interceptée.

C'est par cette raison qu'à la page 18, 2me N des Exemples du Code déja cité, le *fa* de la Basse continue est naturel, au lieu qu'il devroit être diézé s'il y avoit changement de mode; le guidon qui s'y trouve, indique le retranchement possible de la dominante intermédiaire, au moyen de quoi l'Exemple seroit dans l'espèce présente; enfin l'Exemple 23 de la Gen. Harm. contient l'Exemple 29 dans toute son étendue, c'est-à-dire sans interception de Dominante; cela est échappé aux recherches de M. Roussier : il y auroit vu qu'il n'y est point question de sous-dominante, que le mode est en G *re sol*, & n'en sort point, & qu'en conséquence l'*ut* de la Basse continue est encore naturel.

Il n'y a donc rien à reprendre dans l'Exemple 29 de M. Rameau, ni rien qui puisse autoriser un accord de supposition de sous-dominante. Nous nous sommes un peu étendus sur cet article, afin d'avoir moins à dire lorsqu'il en sera question de nouveau par la suite.

Les dérivés de la septième Diminuée sont exposés dans le même ordre que ceux des autres septièmes; avec cette différence que l'Auteur, qui a soin de désigner la note dissonante dans tous les accords, en désigne ici deux, sçavoir, celle qui seroit dissonante dans l'accord de dominante-tonique que la septième diminuée représente; il l'appelle dissonance mineure primitive : & celle qui fait la septième de l'accord substitué, il l'appelle dissonance diminuée, en la supposant néanmoins dans la classe des dissonances mineures pour la sauver.

A cette occasion l'Auteur rend compte de ses distinctions. La Sixte de sous-dominante étant appellée Dissonance Majeure, parce que l'intervalle est Majeur; la 7me de Dominante étant appellée Dissonance Mineure, parce que l'intervalle est Mineur; il a cru devoir

nommer par analogie Dissonance diminuée celle dont l'accord fondamental est une septième moindre que la mineure. Il eut été mieux de ne pas raffiner sur ces dissonances, & d'oublier la dissonance primitive, pour ne pas surcharger inutilement un bon ouvrage.

Voici quelque chose de moins indifférent : c'est un accord de supposition de tierce à une septième diminuée ; ce qui forme une neuvième *mi* : *sol* ✕, *si*, *re*, *fa*, chiffrée 9.
✕

Nous croyons avec l'Auteur que cet accord est peu connu ; mais qu'il soit très-praticable, on nous permettra d'en douter : car on ne peut pratiquer la supposition sous cet accord *sol* ✕, *si*, *re*, *fa*, septième diminuée d'A *mi*, *la*, que comme on la pratiqueroit sous l'accord *mi*, *sol* ✕, *si*, *re*, qu'il représente ; c'est-à-dire « en ajoutant à » l'accord *sol* ✕, *si*, *re*, *fa*, les notes » *ut* ou *la* qui sont la tierce ou la » quinte au-dessous de *mi*. *Elem. de Musiq. th. & pr. p.* 136.

M. Roussier dit que l'accord *sol* ✕, *si*, *re*, *fa*, avec la supposition *mi*, » est pris en ce cas comme fonda- » mental propre, quoique dans » son origine il ne le soit que pré- » cairement, c'est-à-dire, par subs- » titution : » Mais est-il concevable que dans l'harmonie d'un même mode, un accord puisse être arbitrairement regardé tantôt comme fondamental propre, & tantôt comme substitué ? Peut-on, d'ailleurs, prendre pour fondamental propre un accord qui dans le mode A *mi*, *la*, porte avec lui le caractère d'emprunt ? Caractère dont l'impression ne s'effaceroit par la supposition de la note *mi*, que parce qu'on y sentiroit le rétablissement de l'accord primitif *mi*, *sol* ✕, *si*, *re* ; le *fa* n'étant plus qu'une note perdue, capable seulement d'effaroucher l'oreille en lui rapprochant *re*, *mi*, *fa*, *sol* ✕. Nous croyons que cet accord auroit dû être relégué dans la troisième Partie avec les accords nouveaux.

L'Auteur ne donne point de renversemens aux accords par supposition, quoique la façon dont il présente plusieurs de ces accords indique assez qu'on pourroit les renverser. Voici par exemple comme est présentée la Septième superflue avec Sixte Mineure, qu'on sçait être une supposition de Quinte de Dominante sous une septième Diminuée ; *la*, *sol* ✕, *si*, *re*, *fa*.

» Cet Accord (dit M. Roussier) » est composé, selon la pratique, de » Sixte Mineure, septième Majeu- » re, improprement dite superflue, » 9me Majeure & 11me ; & selon sa » vraie construction, de 7me Ma- » jeure, 9me Majeure, 11me & 13me » Mineures. »

Ces expressions *selon la pratique*, & *selon sa vraie construction*, ne présentent-elles pas deux manieres d'être de cet accord ? Par quelle bizarrerie, celle qui est la plus naturelle ne seroit elle pas également admise par la pratique ? Quel en seroit l'inconvénient pour le plaisir de l'oreille ? Nous ne le concevons pas. Est-il bien certain aussi que les accords par supposition ne se ren-

versent pas, & par conséquent ne produisent point d'autres accords? Un Auteur estimable s'en est ainsi expliqué. *Exposition de la Th. & Pr. de la Mus. p. 200 nouv. édition.* Mais ce qu'enseigne M. Rameau est différent.

» Si l'on peut (dit ce Grand » Maître) ajouter un 5me son à » l'accord de 7me, ce ne peut être » qu'au-dessous & non au-dessus.... » l'accord de la 7me qui s'y trouve » depuis le son fondamental sup» posé pourra se renverser de mê» me qu'auparavant; mais le son » ajouté ne pourra jamais changer » de lieu (c'est vraisemblablement » ce que M. de Bethizy entend) » il occupera toujours le grave » pendant que les autres profite» ront du renversement dont ils » peuvent participer entre eux. *Traité d'Harm.* p. 74.

Il semble donc que M. Roussier auroit pu satisfaire son goût pour la *multiplicité* des accords, en nous présentant les accords par supposition sous toutes leurs faces.

La fin du Chapitre 2d & tout le 3me sont employés à l'explication de l'accord que M. Roussier appelle *accord sensible avec fausse Quinte*, & de ses dérivés: il s'efforce de prouver que cet accord *si*, *re* ✕, *fa*, *la*, est en partie accord-sensible, & en partie simple septième; & qu'il n'est exactement ni l'un ni l'autre, puisque d'un côté la Quinte n'est pas juste, & que de l'autre sa Tierce est note sensible; que la note qui le porte est primitivement seconde note d'un mode Mineur, & prend en partie le caractère de Dominante-tonique; que cet accord comporte par conséquent la double modulation de *la* & de *mi*; qu'il annonce le repos sur la 5me note; que ce repos s'opere par le retranchement de la Dominante-tonique rendue Tonique; & que la Sixte superflue qui en est dérivée, n'a point d'autre accord fondamental.

Nous ne croyons pas que l'Auteur doive craindre de trouver sur cela des contradicteurs: tout ce qu'il dit à cet égard est sçavant; mais il s'agit de sçavoir si cet accord doit faire classe à part, ou si ce n'est qu'une licence. Les Ouvrages de M. Rameau ne contiennent point de préceptes particuliers pour cet accord: s'il en donne quelques exemples, notamment aux p 4 & 18 des exemples du Code, c'est à l'occasion de la Sixte superflue, & il prévient que le *si* de la Basse fondamentale n'est employé que pour preuve des parties supérieures; il résulte même de la p. 124 du Code, que M. Rameau n'a regardé cet accord que comme une simple Dominante du mode A *mi la*; car il le met dans la section des licences, & s'en sert pour exemple d'une imitation de cadence parfaite, qu'on sçait être pratiquée par une simple Dominante qui descend de Quinte; il observe que la Quinte ne pourroit être juste sans que le ton changeât en celui de la Dominante; ce qui prouve encore qu'il a pensé que cet accord étoit du mode A *mi la* malgré le dièze accidentel qu'il traite de *note sensible étrangere*, & qui ne seroit en

ce cas qu'une licence pour passer au mode de la Dominante.

Mais n'est-il pas convenable de rappeller les licences aux principes généraux autant qu'il est possible ? Le *re* ✕ de l'accord en question ne décide-t'il pas cet accord pour le mode E *si mi*, plus que le *fa* naturel ne le retient en A *mi la* ? N'est-ce pas le *fa* qui est la licence de l'accord plutôt que le *re* ✕ ? Cet accord n'est-il pas censé accord de Dominante-tonique pour opérer une cadence parfaite sur le *mi* ? Cette licence enfin du *fa* naturel occasionnée par le Ton regnant, n'assure-t'elle point à cet accord un caractère propre & distinctif qui le fera toujours reconnoître pour accord sensible avec fausse Quinte ? Rien n'empêche donc qu'on ne puisse le regarder comme une espèce particulière d'accord sensible, ainsi que le veut M. Roussier ; pourvu qu'on se souvienne qu'il ne peut se pratiquer qu'en mode Mineur pour annoncer un repos réel ou évité sur la 5me note ; car c'est du dessein de ce repos qu'il tient sa nature d'accord sensible avec fausse Quinte.

Le Chapitre 4e *des Suspensions*, n'est ni le moins ample, ni le moins satisfaisant du livre. Cet objet appartient aux régles de la composition ; mais il est tellement lié à la pratique des accords qu'il trouve bien sa place ici : quoique M. Rameau ne laisse rien à desirer sur les suspensions dans la Gen. Harm. & dans le Code, on verra encore avec plaisir le détail plus rassemblé dans lequel M. Roussier est entré. Il les distingue en suspensions de chant, & suspensions d'harmonie, & fait voir par des planches d'exemples comment l'une & l'autre s'operent : il s'éleve contre l'insuffisance des chiffres qui répondent aux suspensions, & il leur substitue une barre, dont l'usage est déja connu, pour exprimer la continuation d'un accord, & une double barre dans le cas où il seroit nécessaire de répéter l'accord, ou de faire entendre les mêmes intervalles sur une autre note de Basse : mais si l'on n'en use pas avec exactitude, ces doubles barres pourroient bien induire ceux qui ne sont pas profonds dans l'harmonie, en toutes les erreurs que l'Auteur reproche aux chiffres. Ces objets, au surplus, étant peu susceptibles d'extrait, nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur curieux de les approfondir.

Dans l'Avis aux Accompagnateurs qui termine cette premiere partie, M. Roussier enseigne que les suspensions les plus communes, soit de chant, soit d'harmonie, se réduisent aux suspensions de quarte & de 9me ; il indique les cas où ces suspensions doivent être regardées comme 7me superflues, ou comme notes de goût, ajoutant qu'on peut, à la place des suspensions dont les chiffres ne présentent point d'accord connu, substituer l'accord suivant. Le reste de l'Avis contient quelques explications de la méthode d'accompagnement.

Cette méthode est une simple table

table en 2 articles : le premier est rangé en 3 colonnes, contenant les signes des accords originaux, leurs noms, leurs intervalles ; par exemple, 3 ou 8 | accord parfait | Tierce, Quinte & Octave : cette 3e colonne est pour la main droite. Il y a 4 colonnes dans le 2e article qui contiennent les signes, les noms des accords dérivés, les accords fondamentaux pour la main droite, & les intervalles relatifs à la note de Basse : par exemple, $\frac{6}{4}$ | Sixte, Quarte | accord parfait de la | Quarte de la Basse, ainsi du reste. Nous laissons à ceux qui connoissent la pratique du Clavier, à juger si cette table est assez importante, & figure assez dans le livre pour être annoncée dans le frontispice.

Deuxième Partie : elle traite des successions des accords. L'Auteur les partage en deux branches principales; 1° le passage d'un accord Consonant à un autre, Dissonant ou *Consonant*; il l'appelle Transition. 2° Le passage d'un accord Dissonant à un autre, Dissonant ou Consonant; ce qui renferme toutes les espèces de Cadences. Le détail de ces objets est précédé d'un exposé net & concis des régles de l'enchaînement des modes, dont la seconde nous a paru trop générale, sçavoir : » que les modes relatifs à la Quinte, » doivent être du même genre que » le principal ; c'est-à-dire, Majeur » ou Mineur comme lui. »

Il falloit se borner à dire que le Ton de la Dominante d'un Ton Majeur est naturellement Majeur ; *quoiqu'on puisse quelquefois, mais avec jugement, le rendre Mineur. Traité d'Harm. p. 284.*

Nous trouvons encore qu'en parlant de l'imitation de Cadence rompue, où une Dominante monte de seconde, M. Roussier omet celle où une Dominante descend diatoniquement sur une autre. *Voy. Code p. 62.*

Il dit aussi qu'il n'y a que l'imitation de Cadence interrompue qui puisse être évitée ; celle de Cadence rompue & de Cadence parfaite ne pouvant profiter de la même licence ; M. Rameau enseigne, au contraire, que l'une & l'autre *s'évitent dans leur imitation même*, en ajoutant une Sixte au lieu d'une 7me à toutes les secondes notes de ces Cadences. *Tr. d'Harm. p. 70.*

Mais ces imperfections sont bientôt rachetées par l'exposition des régles, plus détaillées que communément on ne les trouve dans les livres d'Elémens, pour la maniere de passer à la 7me Diminuée. Quant à sa succession, M. Roussier observe judicieusement qu'elle n'en a point en propre, n'étant fondamentale que secondairement ; & qu'il faut lui donner les accords qu'on donneroit à la Dominante qu'elle représente. Il passe ensuite aux moyens de parcourir rapidement différens modes étrangers à celui d'où l'on étoit parti, en traitant comme Notes Sensibles chacune des notes de la 7me Diminuée : ce sont les Transitions Enharmoniques ; il y a dans tout cela beaucoup de méthode.

L'Auteur annonce que son ou-

vrage est ici censé fini pour ceux qui n'auront pas lû dans la premiere partie le Chapitre de l'accord sensible avec fausse Quinte qu'il avoit permis de passer. Il en étend la succession à trois cas : 1° à précéder la 5me Note quand elle porte l'accord parfait : 2° à la précéder quand elle porte son accord sensible : 3° à précéder la 7me Diminuée sur la Note Sensible. On voit que dans ces deux derniers cas le repos est évité ; c'est sans doute ce qui a porté M. Roussier à remarquer que l'accord sensible avec fausse Quinte peut être employé lors même qu'on ne doit pas former un repos sur la 5me Note : il est vrai que cet accord n'oblige pas le Compositeur à pratiquer le repos : il ne sert qu'à y préparer l'oreille ; mais il l'annonce sensiblement, puisque sa succession est limitée aux trois cas ci-dessus.

Du reste, M. Roussier observe que cet accord ne doit être employé que dans des situations convenables, à cause de son aspérité, à l'occasion de laquelle il fait une digression sur le tempérament : il adopte le systême de M. Rameau. il y a aussi quelques réflexions sur les modes de l'Orgue pour l'Eglise ; M. Roussier n'en reconnoît que six : ceux de *ut*, *fa* & *re* Majeurs, & ceux de *re*, *la* & *sol* Mineurs ; il semble avoir pitié de ceux qui en verroient davantage

TROISIÉME PARTIE. Elle contient les nouveaux accords que l'Auteur propose. Ils sont de trois espèces : 1° accords de substitution à l'accord sensible avec fausse Quinte : 2° accords de supposition à la sous-Dominante : 3° Accord de supposition de 7me sous les Dominantes.

M. Roussier déclare qu'il ne prie personne d'adopter ces accords ; mais les proposer, c'est laisser la liberté de dire ce qu'on en pense : s'ils ne plaisent point, on devra du moins lui sçavoir gré de son zéle, & il ne le trouvera peut-être pas mauvais.

Il croit donc que l'accord sensible avec fausse Quinte *si*, *re* ✕, *fa* ✕, *la*, ayant pour accord de substitution la 7me Diminuée *re* ✕, *fa* ✕, *la*, *ut*, on pourroit également substituer à l'accord sensible avec fausse Quinte *si*, *re* ✕, *fa*, *la*, l'accord *re* ✕, *fa*, *la*, *ut* qu'il nomme accord de 7me & Tierce Diminuée ; il observe que cet accord est même plus doux que l'autre 7me Diminuée.

Ceux qui ne voudroient pas reconnoître l'accord-sensible avec fausse Quinte pour un accord censé de Dominante-tonique, ne croiront peut-être pas qu'on puisse appliquer à un accord d'exception & de licence, les régles ordinaires de substitution ; d'autant plus que cette 7me Diminuée est imparfaite, n'ayant pas les trois Tierces Mineures.

Mais M. Roussier dira, non sans quelque raison, que ce seroit circonscrire l'art, que de ne pas étendre les régles à tout ce que le plaisir de l'oreille peut autoriser. L'imperfection même de cette 7me Diminuée lui donne un caractère particulier & distinct des 7mes ordinaires de substitution : d'où l'on peut inférer que, si les accords de

substitution rappellent l'harmonie des Dominantes-toniques, cette 7me Diminuée ne rappelle pas moins l'harmonie de l'accord sensible avec fausse Quinte.

Il semble aussi que cet accord *re* ✕, *fa*, *la*, *ut*, ne puisse être légitimement suivi d'un accord sur le *mi*, ainsi que le *re* ✕ le demande, qu'autant qu'il représenteroit l'accord-sensible avec fausse Quinte; puisque sans cela le son commun de liaison dont parle M. Rameau, *Gen. Harm. p. 69*, ne s'y trouveroit pas. A quoi on peut ajouter que, si cet accord étoit regardé comme Dominante-simple d'A *mi*, *la*, il ne pourroit point recevoir de notes de supposition; car on ne peut employer ces notes que dans certains cas; il faut que la note qui est Tierce ou Quinte de supposition puisse être Dominante ou Tierce de Dominante dans l'accord suivant: de façon qu'elle anticipe sur l'harmonie de cet accord suivant; *ce qui constitue la liaison d'harmonie. Voy. Gen. Harm. p. 129.*

Or, M. Roussier qui reconnoît l'accord *re* ✕, *fa*, *la*, *ut* pour 7me de substitution, lui donne sans balancer quatre notes de supposition, *mi*, *sol*, *sol* ✕, *si*, lesquelles forment des accords de 7me superflue, Quinte superflue, 11me & 9me. Chacune des trois premieres notes est admissible, puisqu'elles sont conformes aux loix de la liaison de supposition: il ne faut cependant employer le *sol* ✕ qu'avec circonspection, vu qu'il détermine la succession de A *mi*, *la* Mineur, en E *si*, *mi* Majeur qui est peu relatif.

Quant à la note *si*, l'Auteur en fait usage, parce qu'il ne regarde plus en ce cas l'accord *re* ✕, *fa*, *la*, *ut*, comme substitué; mais comme fondamental propre. On a vû p. 98. ce qu'il faut penser de ce systême.

On se souviendra aussi que M. Roussier, trompé par l'Exemple 29 de M. Rameau, a cru pouvoir donner à la sous-dominante *fa*, *la*, *ut*, *re* une supposition de Quinte *si* ♮; & on peut juger à présent combien cette Quinte seroit peu dans les loix de liaison. M. Roussier promettoit d'autres accords de supposition de sous-dominante, il les donne ici; ce sont des suppositions de fausse Quinte, & de 7me, en mode Majeur & Mineur: voici sur quoi il se fonde.

» Si dans le Ton d'*ut*, par exem-
» ple, la simple Dominante *re*, *fa*,
» *la*, *ut*, produit (dit-il) une 9me
» par l'addition de *si* au-dessous de
» son accord, & une 11me par l'ad-
» dition de *sol*; la sous-dominante
» de ce même Ton *fa*, *la*, *ut*, *re*,
» doit produire également une 9me
» par l'addition de *si*, & une 11me
» par l'addition de *sol*. »

Il observe que ce *si* formant une Quinte diminuée avec le *fa*, il en résulte que le son ajouté au-dessous d'une sous-dominante, doit être nécessairement une fausse Quinte, puisqu'on sortiroit du mode si l'intervalle étoit juste; mais il remarque en même-tems, que la Quinte néanmoins peut être fausse ou juste, c'est-à-dire, appartenir au mode actuel, ou au mode prochain, & qu'il y a plus de science

& de raisonnement à la rendre juste.

Beaucoup de personnes auroient raisonné autrement & plus clairement : elles auroient dit qu'il n'est pas naturel d'induire de la légitimité d'une supposition de Quinte de Dominante, la possibilité d'une supposition de 7me de sous-dominante ; que la supposition étant une note au-dessous d'une *Dominante*, cette loi exclut la *sous-dominante* ; que cette exclusion est fondée sur les principes de la liaison de l'harmonie ; que par ces principes la Quinte, loin d'être indifféremment du mode actuel ou du mode prochain, doit être nécessairement juste ; d'où ils concluroient qu'il y aura plus de science à rejetter tous les accords de supposition de sous-dominante qu'à en admettre aucun. Les lecteurs sçauront à quoi s'en tenir : passons au Chapitre des suppositions de 7me sous les Dominantes.

Une 7me diminuée représentant la Dominante sensible, elle a pour notes de supposition les mêmes notes que l'on mettroit sous cette Dominante sensible ; ainsi la supposition de Quinte est un intervalle de 7me sous la 7me substituée. Par exemple, *re* supposition de Quinte sous la Dominante sensible *la, ut* ✕, *mi*, *sol*, forme un intervalle de 7me quand cette note est employée au-dessous de la 7me Diminuée, en cette maniere *re* : *ut* ✕, *mi*, *sol*, *si*. De cette observation l'Auteur infere qu'on pourroit ajouter une 7me sous les Dominantes, comme *si* : *la*, *ut* ✕, *mi*, *sol* : rien ne doit empêcher (dit-il) l'addition de cet intervalle puisque ces notes de supposition sont des *notes hors d'œuvre, sans lesquelles, & avec lesquelles l'harmonie suit également son cours naturel. Tr. d'Harm. p. 74*.

Mais M. Rameau qui les regarde en effet comme telles, n'en a pas moins donné au Chapitre 16 de la *Gen. Harm.* les régles de supposition que nous ne répéterons pas : l'harmonie suit son cours avec ces notes, comme sans elles, pourvu qu'en les employant on se conforme à ces régles.

Si l'intervalle de 7me est admissible sous l'accord de substitution, c'est parce qu'il sert à rappeller à l'oreille sa Quinte, qui est le son grave de la Dominante que l'accord substitué représente ; à ce moyen il anticipe sur l'harmonie de l'accord suivant : mais une Dominante qui ne représente qu'elle même, ne peut recevoir de supposition qu'à la tierce, ou à la Quinte ; parce que ces intervalles seuls peuvent préparer l'oreille à l'harmonie de l'accord suivant.

Le dernier Chapitre traite de la succession de ses nouveaux accords. L'Auteur prescrit de se régler pour les accords altérés, comme on le feroit pour l'accord sensible avec fausse Quinte, & il renvoye pour les accords avec supposition à ce qu'il a dit sur les fondamentaux, c'est à-dire qu'il faut en faire de même.

Au surplus, nos réflexions ne tendent qu'à faire connoître le dégré d'utilité du livre que nous annonçons. Ce qu'il contient de bon, s'il n'est pas nouveau, a du moins le mérite d'être plus méthodique

& plus net que dans plusieurs autres livres d'élémens ; ce qu'il contient de nouveau, s'il n'est pas bon, fait du moins preuve de la sagacité de l'Auteur, & peut conduire à des découvertes meilleures. « La Mu» sique est susceptible d'une infini» té de variétés encore inconnues, » soit faute de recherches, soit faute » de sujets, soit faute de docilité de » la part de ces sujets à l'égard des » inventeurs. » *Gen. Harm. p. 155.*

Nous ne pouvons donc qu'engager M. Roussier à donner au public l'ouvrage plus étendu qu'il semble annoncer à la p. 15 de la Préface : la maniere dont celui-ci est traité, même dans ce qu'il a de systêmatique, nous fait bien augurer de ce qui sortira de la plume de cet Auteur ; & s'il veut se défaire d'un certain ton de stile, désobligeant pour les Musiciens Accompagnateurs, Compositeurs, &c. lequel dépare en plus d'un endroit la solidité de ses raisonnemens, son ouvrage en plaira beaucoup davantage.

HISTOIRE MODERNE DES CHINOIS, DES JAPONNOIS, Des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c. pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. Rollin. Tomes XI. & XII. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 vol. *in*-12. Le premier de 516 ; le second de 558 pages. Prix trois livres chaque volume relié.

DANS les volumes précédens, M. l'Abbé de Marsy, Auteur de cet ouvrage, à donné l'Histoire abrégée de tous les Peuples de l'Asie & d'une partie de l'Afrique ; il lui restoit celle de l'Ethiopie & des autres Peuples de l'Afrique Orientale & Méridionale ; il travailloit au douzième volume lorsqu'une mort précipitée l'enleva. M. Richer, connu dans les Lettres par plusieurs ouvrages, s'est chargé de continuer & de terminer entiérement celui-ci.

L'Auteur donne dans le onzième volume l'Histoire des Africains Orientaux, c'est-à-dire, des Ethiopiens, des Cafres & des Hottentots ; dans le douzième, celle de tous les autres habitans de l'Afrique. Il suit toujours son plan, en commençant par la description du Pays & de ses productions ; de-là il passe à l'Histoire, aux Mœurs, au Gouvernement & à la Religion des Peuples, autant que les Mémoires des Voyageurs peuvent lui fournir de détails.

L'Article qui concerne l'Ethiopie est très-étendu, on y donne une description de toutes les Provinces de cette vaste contrée qui nous est peu connue. Les chaleurs de ce Pays sont insupportables dans les Plaines & dans les Vallées ; mais les lieux élevés sont assez frais ; & comme le Pays est montagneux, il n'est pas étonnant qu'on y jouisse en général d'un air assez tempéré. Les habitans n'y comptent

que trois saisons, le Printems qui commence au mois de Septembre; l'Eté au mois de Décembre, & l'Hyver au mois de Juin; cette dernière saison est celle des pluies, & elles tombent en si grande abondance, que les rivières du Pays se débordent de toutes parts; ce qui cause le débordement du Nil.

L'Auteur entre dans quelques détails sur les montagnes du Pays, sur la fertilité des terres, sur les plantes, les végétaux, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les insectes, les métaux, les minéraux, les fossiles. De-là il passe à l'origine des Abyssins ou Ethiopiens. On croit que ces Peuples sont sortis de l'Arabie heureuse, & qu'ils descendent d'une Colonie de Sabéens, qui passa en Ethiopie vers le tems des Juges suivant quelques-uns, & suivant d'autres, dans le tems que les Israélites entrerent en Egypte. Les Arabes ont appellé ces Peuples *Habesch*, c'est-à-dire, *assemblage* ou *mélange d'hommes*, dénomination que les Abyssins ont regardée pendant un tems comme injurieuse. Ils s'appellent *Itjopjavian* & leur Pays *Manghesta Itjopja*, c'est-à-dire, Empire d'Ethiopie, & c'est de-là que les Grecs & les Latins ont formé le nom d'*Œthiopia*. Ce nom s'est étendu jusqu'à l'Arabie. L'on a encore donné à l'Ethiopie celui d'Inde, ce qui répand beaucoup d'obscurité sur l'Histoire ancienne des Ethiopiens. Quelques Historiens Modernes font remonter l'origine de ce Peuple jusqu'à *Chus* fils de *Cham*; mais Ludolf rejette cette antiquité fabuleuse & donne une autre liste de Rois qui commence à une Princesse nommée *Makeda*. Celle-ci regnoit en Ethiopie dans le tems que Salomon occupoit le trône de Jerusalem, & les Abyssins prétendent qu'elle est la Reine de Saba; en conséquence les Empereurs d'Ethiopie se croyent descendus de Salomon.

Ces Princes jouissent d'une autorité qui n'a aucune borne. La propriété de toutes les terres & de tous les biens est censée leur appartenir. Tel homme a ensemencé son champ, qui n'est pas sûr d'en recueillir les fruits. Ce pouvoir absolu sur un Peuple guerrier & nombreux rendit autrefois les Monarques d'Abissinie très puissans; mais après que les Arabes eurent fait la conquête d'Egypte, la puissance des Abissins diminua beaucoup. Ils perdirent la Nubie, & depuis ils continuerent toujours à s'affoiblir. Autrefois les Empereurs d'Abissinie demeuroient à Acsum; aujourd'hui ils n'ont plus de demeures fixes & vivent sous des tentes.

Les Abissins ont naturellement l'humeur martiale. Ils supportent patiemment les injures de l'air, le froid & le chaud, la soif & la faim, & toutes les fatigues de la guerre. Ils sont braves, adroits, bons hommes de cheval, dociles au commandement. Toutes les Milices de ce Pays se réduisent à trente-cinq mille hommes de pied & à quatre ou cinq mille chevaux.

Ils vivent dans une simplicité qui tient un peu de la barbarie.

Leurs Villes ne sont composées que de pauvres cabanes. L'Empereur même ne se sert que de vaisselle de terre. Tout le reste est à-peu-près de même. Le Christianisme est établi dans ce Pays. On prétend qu'anciennement ces Peuples avoient à-peu-près la même Religion que celle des Egyptiens. Si les Annales d'Abissinie méritoient quelque croyance, il faudroit en inférer que ses anciens habitans ont aussi professé la Loi de Moyse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve parmi eux beaucoup de restes de Judaïsme. Quant au Christianisme, les Abissins sont redevables de leur conversion au zéle de S. Athanase, Patriarche d'Aléxandrie. L'Auteur nous donne ici un Abrégé historique du Christianisme en Ethiopie, & rapporte comment ces Abissins se sont séparés de l'Eglise Grecque, donne l'état présent de leur croyance, indique leurs Dogmes, leurs Livres, leurs Rites & Usages Religieux, leurs différens états Monastiques, & celui des Missions établies en Ethiopie par les Catholiques. Il parle aussi des Sciences & des Arts de ces Peuples. Les Abissins ne s'appliquent guères à d'autres connoissances qu'à l'étude de leur Langue qui a un rapport si singulier avec les Langues Orientales Hébraïque & Arabe, qu'on pourroit la regarder comme un dialecte de ces Langues. Les Livres des Abissins, si l'on excepte ceux de Théologie & de dévotion, sont en petit nombre. Leur Médecine est très-imparfaite, & consiste principalement dans l'usage des simples dont ils connoissent assez bien les propriétés. Leurs connoissances n'offrent qu'un mélange bizarre d'absurdités & d'erreurs. Ils n'ont aucune idée de la véritable situation ni de la marche des corps célestes. Ils s'attachent principalement à la Poësie; mais ils ne l'emploient jamais à des usages profanes. La Sculpture & l'Architecture sont des Arts inconnus parmi eux. Les Arts Méchaniques ne sont pas moins négligés, & le fils suit la profession de son pere. Le commerce ne sçauroit être considérable dans un Pays où il y a si peu d'industrie; il se fait principalement par les Arabes & par les Turcs.

Après avoir ainsi décrit tout ce qui peut concerner les Ethiopiens, l'Auteur termine cet Article par quelques détails touchant les autres Peuples répandus en Ethiopie ou établis dans les contrées voisines. Tels sont les Galles, Nation féroce & militaire qui est perpétuellement en guerre avec les Abissins; les Agaus qui ne sont pas moins ennemis de la Nation Ethiopienne; ceux-ci font des sacrifices au Nil; les Gafates que l'on croit être Juifs d'origine; c'est un Peuple idolâtre, farouche, superstitieux & méchant. Outre ces Peuples & quelques autres qui errent dans les bois & dans les déserts, il y a encore des Mahométans, & des Juifs.

Les côtes d'Adel & d'Ajan, de Melinde ou Zanguebar, de Mozambique ou Sofala & le Pays des Hottentots, ne sont point oubliés

dans cette description de l'Afrique. L'Auteur a puisé ce qu'il en dit dans les Rélations des Voyageurs dont il fait un Extrait curieux, ainsi que nous l'avons deja remarqué. Il donne également une idée de la Colonie Hollandoise établie au Cap de Bonne-Espérance.

Dans ce qui précéde, l'Auteur a conduit l'Histoire des Africains jusqu'aux Peuples qui habitent autour du Cap de Bonne-Espérance, & en parcourant le Nord & l'Orient de l'Afrique, il n'a omis aucune Nation qui méritât d'être connue. Il commence la description de la Côte Occidentale par le Pays situé au Nord des Hottentots, c'est-à-dire, par celui des Cimbebas; de-là il vient aux Royaumes de Benguela, d'Angola, de Congo, de Loango, à la Guinée & au Sénégal. Il rapporte tout ce que l'on peut sçavoir de ces Pays & des mœurs des habitans. Un des plus puissans Princes de l'Afrique est celui de Congo qui jouit d'une autorité despotique sur la vie & les biens de ses sujets. Il a une Cour nombreuse, une grande multitude d'Officiers & de Domestiques, des armées considérables; mais si mauvaises & si mal disciplinées qu'une poignée d'Européens peut les mettre en déroute. La manière dont ces Africains combattent est fort bizarre. Deux armées en présence l'une de l'autre, commencent par discuter le sujet de leur querelle; cette explication conduit aux reproches & aux injures, & l'on finit par venir aux mains. Ces Peuples sont doux, sociables, d'une politesse extrême pour les étrangers, vifs, enjoués, & ils s'expriment avec tant d'agrément qu'on prend plaisir à les entendre. La paresse est un vice assez général parmi eux. Dans tous les tems ils ont professé l'idolâtrie. Ce n'est que depuis le 15e siécle que le Christianisme a commencé à se répandre dans ces Contrées. Leurs Divinités appellées *Mokissos* sont la plûpart de bois, ayant la figure de quelque animal. Nous renvoyons à cet ouvrage ceux qui desirent de s'instruire plus en détail de tout ce qui concerne ces Peuples & les différentes productions de leur Pays. Nous ne parlerons pas non plus de celui de Loango.

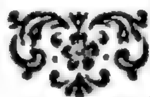
L'Auteur termine son 12e volume par l'Histoire de la Guinée. Il divise cette vaste contrée en Méridionale & en Septentrionale. Celle du Midi par laquelle il commence comprend les contrées de Biafara, & de Benin, la côte des Esclaves, la côte d'Or, la côte d'Ivoire & la côte de Malaguette; celle du Nord s'étend de-là jusqu'au Sénégal.

Les habitans de la contrée de Biafara sont cruels, avides; les premières Loix de la nature à l'égard des mariages sont inconnues parmi eux. Les meres vivent avec leurs fils, les freres avec leurs sœurs. Leur commerce consiste en ivoire, en cire & en miel. Ceux de Benin sont plus doux & plus sociables. C'est parmi eux un crime capital & digne de mort d'outrager un étranger; mais leurs mœurs sont très-déréglées, & l'incontinence

nence eſt un vice preſque général parmi ces Négres. Ils ſont peu induſtrieux, d'une pareſſe extrême. Les femmes & les eſclaves ſont chargés de toutes les opérations pénibles, c'eſt-à-dire, du ſoin de cultiver la terre, de fabriquer les étoffes, de forger le fer, &c. l'uſage de la circoncíſion eſt commun aux deux sèxes. Plus une femme a d'enfans, plus elle eſt reſpectée. A Benin, celles qui accouchent de deux enfans jumeaux ſont fêtées par des réjouiſſances publiques; à Arebo, au contraire, on ſacrifie la mere & les deux enfans. A la mort des Grands de la Nation, on enterre avec eux trente ou quarante eſclaves & davantage à celle des Rois.

Ces Peuples ont une notion aſſez juſte du Souverain Etre qu'ils croient inviſible & tout-puiſſant. Ils l'appellent *Oriſſa*, & lui attribuent la création du Ciel & de la terre, & l'empire abſolu du monde; mais parce qu'il eſt infiniment bon & incapable de faire du mal, & que d'ailleurs nos hommages ne peuvent rien ajoûter à ſa grandeur, on ne lui rend aucun culte. Au contraire, on honore le Diable, parce qu'il eſt capable de faire du mal. Ils ont des Divinités ſubalternes que l'on a appellées *Fétiches*. A l'exemple de ceux de Congo, ils ſe ſont une infinité d'Idoles de fantaiſie. Leurs Prêtres s'attribuent une correſpondance familière avec le Démon. Pour le dire en un mot, la Religion de ces Négres & des autres Négres leurs voiſins, ne conſiſte que dans un excès de ſuperſtition le plus ridicule. Il nous ſeroit impoſſible d'en donner ici le détail. D'ailleurs, on en eſt aſſez généralement inſtruit par les Voyageurs dont notre Auteur a abrégé les Relations. M. l'Abbé de Marſy à qui nous en ſommes redevables, & qui l'a entrepris pour faire une ſuite de M. Rollin, n'a pû terminer ce douzième volume, comme nous l'avons déja dit, & il reſte pour remplir ſon plan, une Hiſtoire des Ruſſes que M. Richer ſe propoſe de donner dans deux volumes ſuivants, & dans leſquels on joindra une Table des Matières qui eſt abſolument néceſſaire.

Outre l'ouvrage étendu qui nous occupe à préſent, M. l'Abbé de Marſy a donné au Public pluſieurs Poëmes Latins, la vie de Marie Stuart, les Mémoires de Melvil, le Dictionnaire Abrégé de Peinture & d'Architecture, le Rablais moderne, le Prince de Fra Paolo, &c.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

The history of the discovery and Conquest of the Canary Islands: translated from a Spanish Manuscript lately fond in the Island of Palma. With an enquiry into the Origin of the ancient inhabitants. To wich is added a description of the Canary Islands, including the modern history of the inhabitants, and an account of their customs, manners, trade, &c. By George Glas. In 4°. 1764, i. e. Histoire de la découverte & de la conquête des Isles Canaries, traduite d'un Manuscrit Espagnol, trouvé depuis peu dans l'Isle de Palma, avec des recherches sur l'origine des anciens habitans, à quoi on a ajouté une description des Isles Canaries, avec l'histoire moderne des habitans, de leurs coutumes, de leurs mœurs, de leur commerce, &c. Par M. George Glas.

Le manuscrit Espagnol, dont M. Glas donne la traduction, fut composé, dit-on, dans l'Isle Palma vers l'an 1632, par un Franciscain nommé *Abreau de Galienco*, natif d'Andalousie. Après avoir resté long-tems dans l'obscurité en un Couvent de Palma, il fut envoyé, il y a peu d'années, en présent à l'Evêque de Canarie. M. Glas en ayant eu connoissance, étant à Ténérife, trouva le moyen d'en avoir une copie. Suivant l'Auteur Espagnol, les Isles Canaries, nommées par les Anciens *Isles fortunées*, restèrent, après la décadence de l'Empire Romain, inconnues aux habitans de l'Europe jusqu'en 1326 ou 1334, qu'elles furent découvertes par des François que la tempête y avoit jettés. Le Comte de *Claramonte*, Noble Espagnol, obtint ensuite du Pape Clément VI la concession de ces Isles, avec le titre de Roi, à condition d'y faire prêcher l'Evangile. La mort du Comte fit échouer l'entreprise. Enfin des habitans de la Biscaye & de Séville équipèrent une flotte sous la conduite de Ferdinand de Pezaro. On prit terre à Lancerota une des Canaries; les habitans accoururent en foule au port à la vue de ces étrangers; ils ne s'attendoient pas à une nuée de traits dont plusieurs furent tués & d'autres blessés. On mit le comble à cette barbarie en pillant la Ville, dont on emporta un riche butin avec plusieurs prisonniers, du nombre desquels étoit Guanarame, Roi de l'Isle, & Tinguafaya sa femme. Après plusieurs autres expéditions des Espagnols, dirigées par le même esprit, Jean de Betancourt, natif de Normandie, ayant obtenu en 1403, du Roi de Castille Henri III, les Isles fortunées, avec le

titre de Roi, & l'argent nécessaire pour la conquête, partit avec une flotte qui aborda pareillement à Lancerota. Betancourt, par une conduite différente, dissipa les craintes des habitans, leur inspira de la confiance, & en obtint des secours pour construire un Fort. S'étant ainsi rendu maître de Lancerota, il conquit bientôt Fuertaventura, Gomera, & Ferro; mais ne pouvant réussir sur Canarie, il retourna en Espagne pour solliciter un renfort plus puissant. La mort mit fin à son entreprise, & les héritiers vendirent les Isles conquises d'abord aux Espagnols, ensuite aux Portugais. La querelle qui s'éleva en conséquence entre les deux Nations fut décidée en faveur de la premiere, & après quelques efforts que firent les habitans pour la conservation de leur liberté, la conquête fut consommée en 1483.

La description que présente M. Glas des Isles Canaries, entre autres du Pic de Ténérife, où il monta en Septembre 1761, est curieuse & intéressante, aussi bien que le détail dans lequel il entre pour faire connoître le caractère, les mœurs, les usages, & le commerce des habitans. Nous présumons qu'une traduction Françoise de cet ouvrage seroit accueillie.

A treatise of the nature and Powers of the Baths and Waters of Bareges: in which their superior virtues for the cure of gun-shot and other wounds, with all their complications of inveterate ulcers, fistulas, callosities, and caries; likewise of muscular and nervous contractions, schirrous, tumours, anchyloses, and many other diseases, as well internal as external; are demonstrated, an confirmed by Practical observations. With a descriptive relation of Bareges. To which is added an enquiry into the cause of heat in bituminous waters, and of their specific variations. By Sir Christophes Meighan, Knight of the noble order of Christ, M. D. member of the Royal Academy of Sciences at Rouen. A new edition grealty enlarged. *Aggredior sacros ausus recludere fontes.* London Printed for à Millar in the Strand 1764. vol. *in*-8°. de 222 pag.

Cet ouvrage où l'on examine la nature & les effets des eaux de Bareges, a paru pour la premiere fois en 1742, & il a eû alors l'estimes des connoisseurs. Nouvelle édition fort augmentée.

Ruins of the Palace of the Emperor Dioclesian, at Spalatro in Dalmatia. By R. Adam F. R. S. F. S. A. *Architect to the King and to the Queen. Printed for the Author*, 1764. i. e. Ruines du Palais de l'Empereur Dioclétien, à Spalatro en Dalmatie, par M. Adam &c. chez Becker, grand *in-folio*, avec 71 planches.

Après avoir déjà donné au public les Ruines de Palmyre & de Balbec & les Antiquités d'Athènes, l'Angleterre, par les soins de M. Adam, contribue encore aux progrès des Arts & des Lettres, en publiant les Ruines du Palais de Dioclétien à Spalatro. Les édifices publics des Anciens Grecs & Romains, comme

leurs Temples, leurs Thermes, leurs Amphithéâtres, se faisoient remarquer sur-tout par leur solidité. Mais combien d'édifices particuliers, célèbres par leur magnificence, par leur commodité & par leur élégance? Le tems a respecté en partie quelques-uns des édifices du premier genre; à peine a-t-il laissé quelques traces des autres, auxquels nous ne pouvons néanmoins refuser notre admiration sur la foi des Historiens. On ne connoîtra cependant jamais bien toutes les beautés de l'Architecture Ancienne, modéle de la nôtre, tant qu'on ignorera les richesses qu'elle a sçu étaler dans la construction des édifices particuliers. On ne peut donc qu'applaudir au dessein de M. Adam, & lui sçavoir gré de l'exécution. Il a été sur les lieux, en 1757, accompagné de M. Clérisseau, Artiste François; & aidé par un grand nombre de Souscripteurs, dont plusieurs sont d'un rang distingué, il fait jouir le public du fruit de ses travaux.

Some specimens of the Poetry of the antient Welsh Bards. Translated into English With explanatory notes on the historical passages, and a Short Account of the Men and Places mentioned by the Bards; in order to give the curious some idea of the Taste and sentiments of our Ancestors, and their Manner of Writing. By Rev. M. Evan Evans, Curate of Llanvair Talyhaern in Denbighshire, in-4°. 1764. i. e. *Quelques échantillons de la Poësie des Anciens Bardes Welsches ou Gallois, traduits en Anglois avec des notes historiques, & une notice des personnages & des lieux dont il est parlé dans les écrits des Bardes, pour donner une idée du goût & des sentimens de nos Ancêtres, & de leur maniere d'écrire, &c.*

Le Traducteur M. Evans avertit qu'il s'étoit occupé de cette production quelques années avant que M. Macpherson fît connoître le nom d'Ossian, Barde Erse. Quoiqu'il proteste ne vouloir prendre aucune part à la querelle qui s'est élevée sur l'authenticité des Poëmes d'Ossian, il fait pourtant une remarque qui manifeste assez les doutes qu'il a sur cet objet, & qui s'accorde assez avec celle qu'on lit dans notre Journal de Septembre *in*-12. p. 1843. Il convient que les piéces anciennes & *authentiques* des Poëtes *Welsches*, dont il assure qu'il existe un très-grand nombre, n'ont pas, comme celles des anciens Poëtes *Erses* ou Ecossois, suivant M. Macpherson, le mérite d'être aujourd'hui parfaitement intelligibles. Au contraire, les meilleurs Critiques & les plus sçavans Antiquaires du Pays de Galles ont bien de la peine à les entendre. Or on ne se persuadera pas aisément qu'en Ecosse la Langue se soit conservée sans altération sensible pendant tant de siécles, chez un Peuple qui a presque autant de Dialectes que de Bourgades. Au reste, les dix morceaux qu'on voit dans cet ouvrage, sont tirés, dit le Traducteur, d'un manuscrit du sçavant M. Davies, copié sur un autre manuscrit, écrit

en partie du tems d'Edouard II & III, & en partie sous Henri V. Les Bardes Gallois dont on donne quelques piéces, florissoient vers l'an 560, & par conséquent sont bien postérieurs à Ossian.

The Song of Salomon, Newly translated from the original Hebrew, &c. in-12. i. e. Le Cantique des Cantiques de Salomon, nouvellement traduit de l'Hébreu, avec des Commentaires & des notes. Chez Dodsley.

Quoique le Traducteur ne nie pas que ce Poëme n'ait un sens allégorique, il est néanmoins porté à croire qu'il renferme littéralement la description d'un mariage réel. Après avoir montré que la solemnité des nôces duroit sept jours chez les anciens Hébreux, il divise le Poëme en sept églogues dramatiques, supposant que Salomon avoit en effet célébré les fêtes de son hymen d'une manière pastorale. Comme le sçavant M. *Michaelis*, dans ses notes de la nouvelle édition qu'il a donnée de l'ouvrage du Docteur Lowth sur la Poësie des Hébreux, a attaqué cette opinion, le Traducteur discute & tâche d'écarter les difficultés qu'on oppose.

An easy Introduction to the theory and practice of Mechanics; containing a variety of curious and important problems, &c ... By Samuel Clarke, in 4°. Nourse. i. e. Introduction aisée à la théorie & à la pratique des Méchaniques, contenant divers problêmes curieux & importans, résolus avec la plus grande facilité par l'application d'un principe général fondé sur la propriété du centre de gravité, indépendamment de la composition & de la décomposition des forces; par Samuel Clarke. Chez Nourse.

Le principe général, dont fait usage M. Clarke, est que *le centre de gravité d'un corps, ou le centre commun de gravité d'un systême de corps, en repos, doit se trouver au lieu le plus bas possible.* Dans plusieurs problêmes, ce seul principe conduit l'Auteur au même résultat auquel Newton, Bernouilly, Parent, Varignon, &c. étoient arrivés par le principe de la composition & de la décomposition des forces. Mais il en résout d'autres pour lesquels le dernier principe semble n'être d'aucun secours. Nous desirons qu'on nous donne la Traduction d'un ouvrage dont on paroît faire cas en Angleterre, surtout à cause de la clarté avec laquelle la matière est traitée.

ALLEMAGNE.

De Strasbourg.

Dissertatio inauguralis medico obstetricalis de partu difficili à malâ conformatione pelvis quam die iv Augusti 1764. proponit Johannes Michael Thierry Helveto-Mulhusinus Argentorati.

Une observation sur un cas malheureux d'accouchement, occasionné par la mauvaise conformation du bassin qu'on eût occasion d'examiner après la mort, fait la matie-

re de cette Dissertation qui est divisée en deux parties. La premiere contient la description du bassin tel qu'il doit être. L'Auteur y rapporte aussi ce qui a été donné de mieux par les plus habiles Médecins & Chirurgiens. Les réflexions qu'on trouve spécialement sur cet objet dans l'édition de Puzos, travaillée & en quelque sorte refondue en entier par M. Morisot Deslandes, peuvent beaucoup servir pour guider sur le prognostic à porter sur le bassin d'une femme, quant à la configuration intérieure. M. Thierri dans ce même chapitre examine la fameuse question sur l'écartement des pubis dans l'accouchement; il cite tous les Auteurs qui en ont parlé; il a oublié seulement une thèse excellente en faveur du sentiment qui est pour l'écartement, laquelle a été soutenue à Paris en 1739, & de la composition de M. Bouvart, dont le titre est : *Utrum ossa innominata in gravidis & parturientibus diducantur.*

Dans la seconde partie de sa Dissertation, M. Thierri passe en revue les vices ou défauts du bassin qui rendent difficile, ou impossible l'acouchement, & la doctrine qu'il pose à cet égard est le résultat des observations & des préceptes donnés ou publiés par les plus habiles maîtres dans l'art des accouchemens; il finit sa Dissertation par l'exposition de ce qui a été observé dans la femme qui n'a pu être accouchée. C'étoit une exostose considérable placée à la surface interne de l'os sacrum.

Dissertatio sistens pylorum anatomico-physiologice consideratum quam &c. proponit Henricus Palmatius Leveling, &c. die Junii VII. 1764. Argentorati.

Cette piéce dédiée à S. A. M. l'Electeur de Tréves est divisée en deux parties. Dans la première, M. Leveling expose la structure anatomique du pylore ou orifice inférieur de l'estomac. On voit avec plaisir que M. Leveling est plein des bons Auteurs d'Anatomie & de Physiologie; il n'ignore rien de ce qui a été écrit sur le sujet de sa Thèse. Les Auteurs qui forment, & avec raison, la bâse de son ouvrage, sont M. Boerrhave & M. Haller. M. Leveling, après avoir présenté dans les détails les plus satisfaisans, & d'une manière très-claire, la fabrique, la nature, & la composition du Pylore, entreprend d'expliquer tous les usages auxquels il est destiné; il ne se contente pas de donner par Extrait ce ce qu'il y a de mieux dans les écrits des Médecins qui ont traité cette matière, il propose encore des idées ingénieuses, neuves, & qui lui appartiennent.

Dissertatio Med. Inaug. de Amaurosi quam solemni eruditorum examini subjicit Paschalis Ernon die 22 Septemb. 1764. Argentinæ. &c.

L'Amaurose, goutte-sereine, occasionnée par le mauvais état du nerf optique, fait le sujet de cette Dissertation; l'Auteur M. Ernon entre dans le détail de tou-

tes les choses, accidens, &c. qui peuvent affecter le nerf optique. Il propose en conséquence le traitement à mettre en œuvre. La Théorie est celle des meilleurs Auteurs, la pratique qu'il propose est étayée d'observations prises dans les Ecrivains qui ont l'estime & l'attache des Médecins Cliniques.

J. Frid. Cartheus. Med. Doct. & Prof. publ. ord. Dissertatio Chymico-Physica de genericis quibusdam plantarum principiis hactenus plerumque neglectis. Editio tertia prioribus auctior, ou *Dissertation Chimico-Physique sur certains principes des plantes auxquels on a jusqu'ici fait peu d'attention, par M. Cartheuser. Troisiéme édition considérablement augmentée.* A Francfort sur l'Oder, chez Kleib, 1764. *in*-8°. & se trouve à Paris, chez Cavelier.

Les principes dont M. Cartheuser traite dans cette Dissertation, sont ceux que l'on peut retirer tels qu'ils existent dans les plantes, sans les décomposer, ni les dénaturer; il les réduit à sept genres: 1°. Les Camphres. 2°. Les sels volatils huileux concrets. 3°. Les cires. 4°. Les suifs ou huiles figées qu'on appelle quelquefois beurres. 5°. Les savons, autre espéce d'huile figée. 6°. Les sucres. 7°. Les esprits Balsamiques acidules.

HOLLANDE.

DE LEYDE.

B. S. Albini de sceleto humano Liber. A Leyde, chez Verbeck, 1762. *in*-4°. & se trouve à Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques.

M. Albinus s'étoit contenté en publiant ses magnifiques planches du squelette humain, d'indiquer les parties qu'il représentoit, d'une manière très-superficielle; ce qui suffit à peine pour les personnes les plus versées dans l'Anatomie; c'est pour remplir en quelque sorte ce vuide, qu'il donne aujourd'hui cette Histoire détaillée des os qui composent la charpente du corps humain; il y a refondu & considérablement augmenté un petit ouvrage qu'il avoit publié en 1726. en faveur des Etudians qui suivoient ses Leçons, sous le titre *De ossibus corporis Humani in*-8°.

FRANCE.

DE PARIS.

Traité Pratique sur la Goutte, & sur les moyens de guérir cette maladie; par M. Coste, Médecin du premier Bataillon des Gardes de S. M. le Roi de Prusse, &c. Nouvelle édition. A Paris, chez Pierre-François Didot le jeune, Quai des Augustins, à S. Augustin 1764. brochure *in*-12. de 96 pages.

L'Auteur, après avoir parlé des causes de la goutte, qu'il réduit à trois, à l'abus du plaisir vénérien, à celui du vin & des boissons fortes, à la bonne chere & l'oisiveté, parle des différentes espéces de goutte. Il entre ensuite dans le détail des simptômes, & finit par traiter de la curation. Relativement

à ce dernier point, nous ne pouvons nous empêcher d'observer que les remèdes chauds qu'il prescrit dans l'accès doivent être donnés avec beaucoup plus de ménagement, au moins dans ce Pays-ci, que ne le prescrit M. Coste. Les Médecins goûteront davantage ce que dit notre Auteur, sur la manière dont il convient de se conduire, quand la goutte passe des extrémités sur les viscères. Ce que dit M. Coste à ce sujet, est en partie conforme à notre pratique. Il recommande, comme nos Médecins, les saignées du pied, les vésicatoires, les sinapismes, mais il a toujours trop de penchant à donner des cordiaux. Cet ouvrage ne doit être regardé que comme un essai, & ne peut point être mis du tout à côté des excellens écrits qu'ont donnés sur cette maladie Sydenham & Musgrave. Ce dernier n'a traité, comme l'on sçait, que de la Goutte vague ou anomale ; il a laissé cependant dans ses papiers, deux autres traités, l'un qui a pour titre *De Arthritide verâ*, & l'autre *de Arthritide symptomaticâ*. Il seroit à souhaiter que les héritiers qui ont entre les mains ces deux excellens morceaux, les donnassent au public ; personne n'est plus en état d'en être l'Editeur, que le neveu même de M. Musgrave ; il court avec éclat la même carriere que son oncle, & ne peut manquer, avec l'ardeur qu'il a, de combler les esperances qu'a déja conçu de lui sa patrie.

Nous rendrons compte incessamment d'une Dissertation qu'il a donnée en 1763. à Leide, lors de sa promotion au Doctorat; cette Dissertation a pour titre: *Apologia pro Medecinâ Empiricâ.*

Dissertation neutre sur l'inoculation de la petite vérole. A Amsterdam, & se vend à Paris.

Cette Dissertation ne contient rien de nouveau. L'Auteur ne paroît pas avoir étudié la matière bien à fond. On peut lui reprocher d'ajoûter trop aisément foi à certains faits publiés contre l'inoculation. Il finit cependant par convenir des avantages de la petite vérole artificielle, même en admettant comme vrais, tous les accidens dont on la charge.

*Lettres de Sophie & du Chevalier de ***, pour servir de Supplément aux Lettres du Marquis de Roselle ; par M. de ***.* A Londres, & se trouvent à Paris, chez l'Esclapart, Libraire, 1764. deux parties *in*-12.

Le titre de ce prétendu Supplément annonce assez que ce n'est point ici une production de la plume polie & décente de Madame E. D. B. à qui on est redevable des *Lettres du Marquis de la Roselle* ; mais à cet égard la lecture des deux ouvrages ne permet pas le plus léger soupçon. Il est en vérité peu nécessaire que cette spirituelle & vertueuse Dame recoure à notre organe pour désavouer publiquement les *Lettres de Sophie.* Ce n'est pas que la vertu ne paroisse le but de l'Auteur de ces Lettres : mais la description du vice, quoique faite peut-être d'après nature, y est trop choquante.

quatre. Au fond c'est plutôt une réponse qu'un Supplément à l'ouvrage de Madame de Beaumont.

Mémoire contre la légitimité des Naissances prétendues tardives, dans lequel on concilie les Loix civiles avec celles de l'économie animale; par M. Louis de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, &c. A Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'or 1764. Brochure in-8°. de 92 pages.

L'Auteur, d'après ce qui se passe dans les femelles des animaux, relativement à la gestation, d'après les causes & le méchanisme de l'accouchement, d'après la discussion & la réfutation des faits favorables aux naissances prétendues tardives, conclut contre la possibilité physique absolue de la naissance naturelle d'un enfant, au-delà du terme ordinaire. Ce morceau mérite d'être lû.

Lettres de M. de la Condamine à M. le Docteur Maty sur l'état présent de l'Inoculation en France. 1°. *Sur la défense provisoire de l'Inoculation*, pag. 1. 2°. *Sur l'avis demandé par le Parlement aux Facultés de Médecine & de Théologie au sujet de l'Inoculation*, p. 33. 3°. *Sur ce qu'on doit attendre de l'Arrêt définitif du Parlement au sujet de l'Inoculation*, p. 69. 4°. *Notice des ouvrages qui ont paru depuis un an, pour ou contre l'Inoculation*, p. 101. 5°. *Sur les trois dernières Assemblées de la Faculté de Médecine, &c.* pag. 157.

Naturâ decimus, perit hac millesimus arte.

A Paris, chez Prault, Quai de Gêvres, au Paradis; Pissot, Quai de Conti, à la Sagesse; Durand neveu, rue S. Jacques, à la Sagesse; Panckoucke, rue & près la Comédie Françoise, 1764. Brochure in-12. de 207 pages. Le prix est de vingt-quatre sols, & se distribue *gratis* chez l'Auteur.

Ces Lettres méritent du Public un accueil favorable; elles peuvent être regardées comme suite & piéces justificatives de l'excellent Mémoire sur l'Inoculation lû à l'Académie en 1764, & dont notre Journal a parlé avec les plus grands éloges.

L'ardeur & le courage de M. de la Condamine à défendre l'Inoculation méritent des louanges & de la reconnoissance; on voit avec peine dans ses Lettres que son zéle lui attire souvent des désagrémens &, comme il s'exprime, des ridicules; mais ce sort dont il se plaint, il le partage avec les hommes les plus célèbres, qui osent proposer des opinions ou des pratiques qui choquent les usages ou la manière de penser du plus grand nombre de personnes avec lesquelles ils vivent.

Le petit Tableau de l'Univers, Almanach pour 1765. qui comprend la description de tous les Pays & Villes du monde, leurs positions & distances de Paris, les grandes routes de terre, de mer & de rivieres de France; l'étendue des côtes des mers avec les Royaumes & Villes qui y sont situés, le cours des rivieres, les hautes montagnes, les Gouvernemens de France, Généralités,

Ressorts des Parlemens, Diocèses, les Ordres de Chevaliers & Religieux de l'Europe, & les Ecrivains profanes de tous les siècles de l'Ere Chrétienne. Prix 2 liv. relié. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, au Lys d'or 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, petit *in*-16. de 240 pages.

L'Onanisme. Dissertation sur les Maladies produites par la Masturbation; par M. Tissot, Docteur en Médecine, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Médico Physique de Basle, & de la Société économique de Berne. Troisiéme édition considérablement augmentée.

Propriis extinctum vivere criminibus.
Gall.

A Lausanne, chez Marc Chapuis & Compagnie, 1764. *in*-12. de 264 pages.

M. Tissot a donné il y a quelques années à la suite d'une Dissertation sur les fièvres bilieuses, un essai sur le même sujet qu'il traite aujourd'hui beaucoup plus à fond. Nous avons rendu compte de tout l'ouvrage dans le Journal du mois de Juillet 1758. il a cru devoir le publier en François, malgré toutes les difficultés qu'il devoit éprouver de la part de notre Langue en traitant une matière aussi délicate. » Il n'y avoit, dit-il, qu'un » motif aussi puissant que celui de » l'utilité dont cette entreprise » bien exécutée pouvoit être à l'humanité, qui pût me décider; & » c'est en effet le seul qui m'ait dé» cidé. Il est triste de s'occuper des » crimes de ses semblables; leur » considération afflige & humilie; » il est doux d'espérer qu'on con» tribuera à diminuer leur fré» quence, & à adoucir les miseres » qui en sont les suites.

Observations sur l'usage interne du Colchique d'Automne, du Sublimé corrosif, de la feuille d'Oranger, du vinaigre distillé, &c. dans lesquelles on trouve des moyens de guérir plusieurs maladies qui résistent aux remédes usités; par MM. Storck, Locher, de Haën, Médecins de Vienne; précédées d'un Mémoire pour servir à l'Histoire de ces différens moyens de guerison. P. M. L. B. D. P. D. M. P.

Hoc monitos lectores meos volo ut quæ observata communico, ea novis dignentur experimentis urgere. de Haen.

A la Haye, & se trouve à Paris, chez P. Fr. Didot, Libraire, Quai des Augustins, près du Pont S. Michel, à S. Augustin, 1764. vol. *in*-12. de 255 pages. Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Almanach des Centenaires ou Abrégé de la vie humaine au delà de cent ans, démontrée par des exemples sans nombre tant anciens que modernes; avec le Calendrier de l'année 1765. Troisième Supplément & quatrième Volume.

Canitiem cuncti spernunt, cupiuntque videre.
Cité par l'Abbé Bordelon.

A Paris, chez Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de M. le Duc

de Berry, rue S. Jacques, au Coq, 1765. Avec Approbation & Permission.

Contes, Aventures & Faits singuliers, &c. recueillis de M. l'Abbé Prévôt. A Londres, & à Paris, chez Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût, 1764. *in-12.* 2 vol.

L'Homme éclairé par ses besoins.

Fœtum naturæ matris adumbrat.

A Paris, chez Durand le neveu, Libraire, rue S. Jacques, à la Sagesse, 1764. *in 12.* Avec Approbation & Privilége du Roi.

Table Générale, alphabétique & raisonnée de toutes les matières traitées dans les douze Volumes du Dictionnaire Apostolique du P. Hyacinthe de Montargon, Augustin de Notre-Dame des Victoires, à Paris, Prédicateur du Roi, Aumônier & Prédicateur Ordinaire du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, &c. On trouvera dans cette Table l'Analyse des quatre-vingt-onze Traités contenus dans ces douze Volumes, le Plan de plus de deux cens Discours que ces Traités renferment, & un Précis de leur développement, en sorte qu'on peut regarder ce Volume comme un Abrégé du Dictionnaire Apostolique.

Spiritus Domini evangelizare pauperibus misit me.
Isaï. 61. & Luc. 4.

Le prix est de 4 liv. en blanc, & de 5 liv. relié. A Paris, chez Augustin-Martin Lottin, l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq, 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Mémoire sur une nouvelle Edition de la Bibliothéque historique de la France du P. le Long, que l'on est sur le point de publier avec des augmentations considérables.

L'objet des Recherches qui sont à faire, pour augmenter la Bibliothéque historique de la France, dont la première Edition a été donnée par le P. le Long, a pour but principal de découvrir plusieurs Ouvrages, Dissertations & autres morceaux inconnus, tant manuscrits qu'imprimés, qui concernent l'Histoire particulière de chaque Ville ou Province; découverte qui ne peut se faire que par le secours des Gens de Lettres, & des plus instruits de chaque endroit, auxquels il faudra s'adresser, même dans les Monastères.

On demande ce détail sur toutes les parties historiques; tels sont :

1°. La Géographie ancienne & moderne; l'Histoire Naturelle du Pays; les Rivières, Fontaines & Eaux Minérales; les Mines; la Botanique; les Animaux, &c. les Singularités, &c.

2°. L'Histoire des Diocèses, des Eglises, Abbayes, Monastères, lieux de dévotion, &c.

3°. L'Histoire Civile du Pays, soit générale, soit particulière, de quelques années.

4°. L'Histoire de chaque Ville ou Bourg, soit générale, soit particulière.

5°. Ce qui a trait aux Priviléges de la Province, & de chaque Ville en particulier; à ses Usages, &c.

6°. Ce qui a rapport aux différens Tribunaux, à leurs Officiers, & aux démêlés qui peuvent être survenus entr'eux.

7°. Les Vies particulières des Hommes illustres en tout genre.

8°. Les Généalogies des Familles.

9°. Les Antiquités du Pays, & des Lieux particuliers qui en font partie.

Il suffira de donner le titre de chacun de ces Ouvrages, le nom de leur Auteur, & ses noms de Baptême, qualités, lieu de sa naissance, l'année de sa mort, autant que faire se pourra.

S'ils sont imprimés, le lieu & la date de l'impression, le nom de l'Imprimeur & le format.

S'ils sont manuscrits, indiquer les Cabinets dans lesquels ils se trouvent; si c'est l'original ou seulement une copie: si l'on étoit à portée d'en donner une courte notice, elle ne pourroit être que très-utile aux vues qu'on se propose,

S'il se trouvoit aussi dans quelques Cabinets, des Ouvrages manuscrits, qui eussent trait à l'Histoire de France, de quelque espèce qu'ils fussent, même demande à cet égard.

Si quelques uns des Gens lettrés, auxquels on aura recours, avoient des Additions, Corrections ou Observations à fournir sur la Bibliothéque du P. le Long, elles seroient également utiles à envoyer.

Le présent Mémoire a été envoyé à M. l'Intendant par M. le Contrôleur Général, chargé par SA MAJESTÉ; & sa Lettre, qui est du 18 du présent mois de Décembre 1764, porte que ces éclaircissemens lui seront fournis dans l'espace de trois mois pour le plus tard.

Programme de l'Académie Royale des Sciences de Bordeaux du 25 Août 1764.

L'Académie de Bordeaux a tous les ans à distribuer un Prix de Physique fondé par M. le Duc de la Force en 1715: c'est une médaille d'or de la valeur de *trois cent livres.*

Elle en avoit deux à donner cette année (1764): l'un composé seulement de cette médaille; & l'autre composé d'une pareille médaille & de *trois cent livres* en argent, par la réunion des deux prix qu'elle avoit réservés en 1762.

Pour sujet du premier de ces prix, elle avoit demandé *Quels principes on doit suivre dans le mélange des terres, pour les rendre fertiles.* Aucune des Piéces qui lui ont été envoyées sur ce sujet, ne lui a paru mériter son suffrage; & elle a réservé ce prix pour 1766.

Pour sujet du second, elle avoit demandé *Quels sont les véritables principes de la greffe, & quels moyens on pourroit en déduire, soit pour le succès de cette opération, soit pour la perfectionner.* Elle avoit déjà proposé cette question pour sujet d'un des

prix de 1762; mais ayant alors jugé que les piéces qu'elle avoit admises au concours, pouvoient servir de bâse à un nouveau travail, dont le résultat pouvoit devenir encore plus digne du public, elle l'avoit reproposée pour cette année, en invitant les auteurs de ces piéces à leur donner toute la perfection dont elle les avoit cru susceptibles.

Elle a trouvé ses vues & son attente remplies par la Dissertation qui porte cette épigraphe,

Ergò age, naturamque juva; namque arte juvari
Non dedignatur: quin ultrò bracchia tendit
Conanti, gaudetque suas ostendere vires.

& elle lui a adjugé le prix. L'Auteur de cet Ouvrage est le sieur CABANIS, Avocat au Parlement, & Membre de la Société royale d'Agriculture de Limoges.

L'Académie a prévenu qu'elle avoit designé le prix courant de 1765 à la question de sçavoir, *Quelle est la cause de la formation des montagnes;* & qu'indépendamment de ce prix, elle auroit encore à distribuer, la même année, les deux qu'elle suspendit d'adjuger l'année derniere, sur les deux sujets qu'elle avoit proposés;

1°. *Si dans la préparation des laines, on ne pourroit point trouver un moyen qui, sans altérer leur qualité, pût les préserver pour la suite de la piqûre des insectes; ou du moins si dans les différentes teintures qu'on leur donne, on ne pourroit point mêler quelque ingrédient qui, sans ternir ni endommager les couleurs, pût produire le même effet.*

2°. *S'il seroit possible de trouver dans le genre végétal quelques plantes du nombre de celles qui croissent en Europe* (autres néanmoins que les plantes légumineuses & les bleds de toute espèce) *qui, soit dans leur état naturel, soit par les préparations dont elles pourroient avoir besoin, pussent suppléer dans des tems de disette au défaut des grains, & fournir une nourriture saine.*

Elle regarda comme un devoir que lui prescrivent sur-tout la nature & l'importance des objets qu'elle avoit eus en vue en proposant ces deux questions, de suspendre à adjuger ces prix, pour s'assurer par elle-même & par des expériences réitérées, du mérite des découvertes qui lui avoient été présentées; & ce fut dans cet objet qu'elle se détermina à reproposer ces deux sujets pour l'année prochaine, & qu'elle exhorta les auteurs des différentes piéces qui lui avoient été envoyées, à les perfectionner & à les enrichir des nouvelles expériences qu'elle les invita à faire de leur côté, sans qu'elle entendît par là priver de la faculté de concourir à ces prix, ceux qui voudroient se mettre sur les rangs, & qui auroient des vues à proposer sur ces mêmes questions.

Elle renouvelle aujourd'hui son invitation, par les motifs de ce zèle dont elle est sans cesse animée pour tous les objets d'une utilité publique.

Elle annonce aussi qu'elle aura deux Prix à distribuer en 1766,

composés chacun d'une médaille : & pour sujet du premier, elle demande que *l'on établisse le genre, & que l'on développe le caractère essentiel des maladies épidémiques qu'occasionne ordinairement le dessèchement des marais dans les cantons qui les environnent; qu'on indique les précautions nécessaires pour prévenir ces maladies, & les moyens d'en garantir les manœuvres; & qu'on donne une méthode curative, fondée sur l'expérience, que l'on puisse mettre en pratique avec succès.*

Pour sujet du second, elle propose, *Quelles sont les causes des différentes coagulations,*

Les Dissertations sur tous ces sujets ne seront reçues que jusqu'au premier Mai de l'année pour laquelle ils sont proposés. L'Académie prie les Auteurs de ne point attendre au-delà de ce terme pour lui faire remettre leurs ouvrages, son dessein étant de vérifier & de s'assurer par elle-même (autant qu'il lui sera possible, & que le tems du concours le lui permettra) des expériences dont ils pourront y faire mention.

On demande que ces Dissertations soient écrites en caractères bien lisibles. Au bas, il y aura une sentence; & les Auteurs sont priés de ne point négliger d'envoyer en même-tems, dans un billet séparé & cacheté, sur lequel la même sentence sera répétée, leurs noms, leurs adresses & leurs qualités.

On les avertit aussi que, suivant les loix que l'Académie s'est prescrites, elle n'admet point pour le concours les piéces qui se trouvent signées par leurs Auteurs, & qu'elle rejette également toutes celles qui sont écrites en d'autres langues qu'en François ou en Latin.

Les paquets seront affranchis de port, & adressés ou à M. DE LAMONTAGNE, *fils, Conseiller au Parlement, & Secrétaire de l'Académie, sur les fossés de la Visitation; ou au sieur* BRUN, *Imprimeur aggrégé de l'Académie, rue Saint James.*

Epître d'un Pere à son Fils, sur la naissance d'un Petit-Fils, qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise, en 1764, par M. de Chamfort,

C'est du Fils de César que Caton fit Brutus,
Discenda virtus est. Seneque.

A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand-Salle du Palais, & rue Basse des Ursins 1764, *in*-8°.

Epître à un Commerçant, qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise, en 1764, par M. le Prieur, Avocat au Parlement. A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand-Salle du Palais, & rue Basse des Ursins, 1764, *in*-8°.

La nécessité d'Aimer, Poëme, qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise, en 1764. A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand-Salle du Palais, & rue Basse des Ursins, 1764, *in*-8°.

Epître à Quintius, sur l'insensibilité des Stoïciens, piéce qui a concouru pour le Prix de l'Académie Françoise, de l'année 1764, par M. Desfontaines, petit *in*-8°.

Sur le sort de la Poësie en ce siécle Philosophe, par M. Chabanon, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres,

Quid placet aut odio est quod non mutabile credas?
Horat. Epist. 1. Lib. 3.

A Paris, de l'Imprimerie de Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cigognes, 1764, *in*-8°. avec approbation.

Cette derniere piéce, qui a concouru aussi pour le Prix, & qui a eu l'*Accessit* comme les trois précédentes, est suivie 1° d'une Dissertation *sur Homère, considéré comme Poëte tragique*, lûe à l'assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres du 15 Avril 1760, 2° de *Priam au Camp d'Achille*, Tragédie en un acte avec une Préface.

Observations particulieres sur la Médecine & la Chirurgie, l'Art des Accouchemens & les maladies vénériennes, avec des réflexions en faveur des jeunes Praticiens, par M. Ficher de Fluy D. M. ancien Médecin des Armées du Roi en Allemagne, ci devant Médecin & Chirurgien Major de S. A. E. Palatine à Dusseldorp, Inspecteur Général de ses Hôpitaux, &c. A Paris, chez Pierre François Didot le jeune, Quai des Augustins, à S. Augustin, 1764, 1 vol. *in*-12 de 568 pag.

Mélanges Littéraires, ou Epîtres & piéces Philosophiques, par M. de la Harpe. A Paris, chez Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût 1765, avec Approbation & Privilége du Roi.

Nous rendrons compte de ces excellentes Poësies de l'Auteur de Warwick & de Timoléon. Nous pouvons assurer d'avance qu'elles suffiroient pour lui faire un grand nom, & qu'elles doivent lui assigner un rang distingué parmi les Poëtes François.

Lettre de Caïn après son crime, à Méhala son Epouse. A Paris, de l'Imprimerie de Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cigognes, 1765. Avec Approbation, grand *in*-8°. de 20 pages, orné d'une Estampe en taille-douce.

Le sujet de cette Lettre est tiré de cet endroit du Poëme de la mort d'Abel, où M. Gesner peint les remords si touchans & si terribles de Caïn après son crime. La Lettre nous paroît une foible copie du plus énergique tableau.

Timoléon, Tragédie en cinq Actes & vers, par M. de la Harpe, représentée pour la première fois par les Comédiens Ordinaires du Roi, le 1 Août.

Ἔσσεται ἦμαρ ὅταν. Hom. Iliad.

Le prix est de 30 sols. A Paris, chez Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au dessous de la Fontaine

S. Benoît, au Temple du Goût, 1764. *in*-8°. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Nous rendrons compte de cette estimable Tragédie, dont le jeune & célèbre Auteur du Comte de Warwick n'a certainement point à rougir, & on trouve presque partout de grandes traces de ses grands talens.

AVIS.

Nous avons annoncé dans le premier Volume de Décembre 1764. pag. 824. le Dictionnaire.... sous le nom de Rey, Libraire d'Amsterdam. Ce Libraire nous a priés d'avertir le Public que c'est par erreur qu'on a mis son nom à cet ouvrage, & qu'il n'y a aucune part ni directe ni indirecte.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

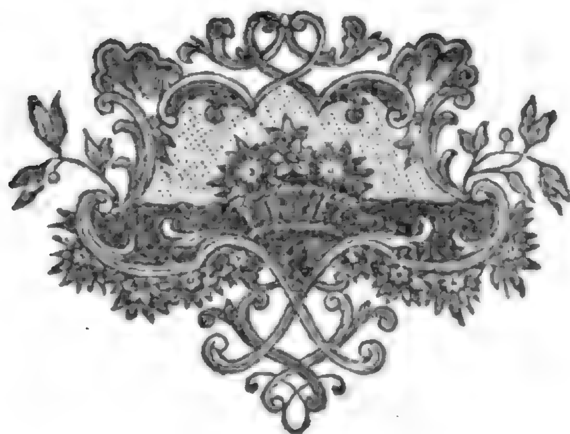
DU MOIS DE FEVRIER 1765.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR *L'ANNÉE M. DCC. LXV.*

MARS.



A PARIS,
Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

MARS M. DCC. LXV.

PIÉCES QUI ONT CONCOURU POUR LE PRIX De l'Académie Françoise.

Epître d'un Pere à son Fils, sur la naissance d'un Petit-Fils, qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise en 1764. par M. de Chamfort.

C'est du fils de César que Caton fit Brutus.
Discenda virtus est. Seneque.

A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand' Salle du Palais, & rue Basse des Ursins, 1764. *in-8°.* de 15 pages.

CET Ouvrage est proprement un plan d'éducation, & voici ce plan. Le Poëte paroît ne vouloir confier l'éducation des Enfans

qu'à la tendresse paternelle. C'est un devoir indispensable pour un Pere.

Si ton fils ne te doit son ame toute entiére,
Tu lui donnas le jour, mais tu n'es pas son pere....
Mais parmi les mortels, sur ce globe semés,
Les uns portent un cœur, des sens inanimés;
Le feu des passions n'échauffe point leur ame:
D'autres sont embrasés d'une céleste flamme.

C'est à ces derniers qu'il faut prodiguer tous les soins de l'éducation; les premiers se traîneront à pas lents dans les routes tracées; incapables de juger & de sentir, ils ne feront qu'imiter; tous les devoirs de l'éducation à leur égard peuvent se borner à leur offrir des modèles de vertu. Quant aux autres, il faut leur donner toutes les lumières dont leur ame est susceptible. On trompe ordinairement l'enfance, c'est un abus cruel.

On fatigue, on séduit sa crédule ignorance;
On dégrade son être; ah! cruels, arrêtez;
C'est une ame immortelle à qui vous insultez.

Avant d'exposer en détail les objets que l'éducation doit embrasser, le Poëte montre d'une manière générale les fruits heureux qu'elle peut produire. C'est-là qu'on trouve ce beau Vers si heureusement imité d'un Vers d'Héraclius :

C'est du fils de César que Caton fit Brutus.

Léontine dans Héraclius dit à Phocas :

C'est du fils d'un Tyran que j'ai fait ce Héros.

La Religion est le premier & le plus respectable objet de l'éducation :

Sainte Religion, dont le regard descend
Du Créateur à l'homme, & de l'être au néant;
Montre-nous cette chaîne adorable & cachée,
Par la main de Dieu même à son Trône attachée,
Qui, pour notre bonheur, unit la Terre au Ciel,
Et balance le monde aux pieds de l'Eternel.

L'enfant croît, sa raison s'annonce & se développe; il faut saisir cet instant:

Où l'homme ouvrant les yeux, frappé d'un jour nouveau,
S'éveille & regardant autour de son berceau,
Etonné de penser & fier de se connoître,
Ose s'interroger, s'apperçoit de son être,
Dévore les objets autour de lui semés,
Jadis morts à ses yeux, maintenant animés.

C'est alors qu'il faut nourrir de vérités utiles, cette ame avide de connoissances. Il est cependant une erreur qu'il faut lui permettre, dont il faut même prolonger autant qu'il sera possible, la trop courte durée; c'est cette erreur précieuse, fille de l'innocence, qui fait qu'un jeune homme croit tous les hommes innocens & vertueux comme lui:

Cet aimable délire, où la simple jeunesse,
Ignorant l'artifice & les retours cruels,
N'a point perdu le droit d'estimer les mortels,
Et goute ce bonheur si pur, si respectable,
De croire à la vertu, pour aimer son semblable.
Jeune homme, j'aime à voir ta naïve candeur
Chercher imprudemment nos vertus dans ton cœur,
Chérir une ombre vaine, adorer ton ouvrage,
De tes purs sentimens reproduire l'image,
Et se plaire à créer, dans ta simplicité,
Un nouvel Univers par toi seul habité.
Oui, que mon fils embrasse un fantôme qu'il aime;
Nous croyant des vertus, il en aura lui-même.

Ce temps heureux où la raison se déploie est aussi celui où les passions se déclarent, c'est ce moment utile ou dangereux,

Qui, souvent annoncé par un naufrage affreux,
Des sens avec le cœur préparant l'alliance,
Donne à l'homme étonné toute son existence.

M. de Chamfort compare Poëtiquement les passions aux Coursiers du Soleil. Guidés par Apollon, ils répandent sans danger les feux & la lumière; conduits par Phaëton, ils l'entraînent,

Bondissans, furieux,
Ils consument la terre, ils embrasent les Cieux....
Le foible est entraîné par leur élan rapide,
Le fort sçait les dompter, les asservir au frein.

La plus violente & la plus redoutable de ces passions, c'est l'amour,

C'est ce fougueux instinct, fait pour nous reproduire,
Bienfaiteur des mortels, & prêt à les détruire.

Il n'est qu'un moyen peut être, d'en faire l'instrument de notre bonheur.

Qu'un seul objet, mon fils, t'enchaînant sous sa loi,
Te dérobe à son sèxe anéanti pour toi.
. . . .
Nœuds avoués du Ciel, respectable Hyménée,
De mon fils à tes loix soumets la destinée!

Que par toi de son être étendant le lien,
Mon fils, pour être heureux, soit homme & citoyen!
Loin d'ici ces mortels, dont la folle prudence
Refuse à leur Pays le prix de leur naissance,
Et qui, prêts à brûler des plus coupables feux,
Morts pour le genre humain, pensent vivre pour eux.

L'amitié est encore une passion qui contribue au bonheur & à la dignité de l'homme, mais il en est une, selon M. de Chamfort, plus rare & plus sublime;

Aliment des vertus, âme des grands desseins:
C'est ce noble desir d'être utile aux humains,
D'avoir des droits sur eux, de vivre en leur mémoire,
Le plus beau des besoins, le besoin de la gloire;
Impérieux instinct que des Dieux bienfaiteurs
Par pitié pour la terre ont mis dans les grands cœurs.

Mais pour que l'amour de la gloire soit un bienfait des Dieux, il faut qu'il se tourne vers des objets utiles à l'humanité, le Poëte l'a déja dit, mais on ne peut trop le dire; aussi après avoir détesté cette gloire criminelle qui aiguise le fer, qui prépare le poison, qui dicte au sage insensé de coupables maximes, le Poëte termine-t-il l'article de la gloire par ces Vers.

Mais servir, éclairer le genre humain qu'il aime,
En recherchant sur-tout l'estime de soi-même,
La mettre au plus haut prix, l'obtenir de son cœur,
Voilà quelle est sa gloire & quelle est sa grandeur.

S'il faut aimer & servir l'humanité entière, il faut sur-tout aimer & servir la Patrie, il faut respecter les mœurs & les loix.

Les Loix, raison sublime & morale publique,
D'intérêts opposés balance politique;
Accord né des besoins, qui par eux cimenté,
Des volontés de tous fit une volonté.

Telles sont les idées principales qui remplissent cet ouvrage. Tel est l'ordre dans lequel elles sont présentées. Le pere termine sa Lettre par ce trait de sentiment.

Puisse un jour cet écrit, gage de ma tendresse,
Cher enfant, à ton cœur faire aimer ma vieillesse!
Puisses-tu t'écrier, saisi d'un doux transport,
Il fit des vœux pour moi dans les bras de la mort.

En voilà assez pour faire voir que cette piéce a les plus grandes beautés dans plus d'un genre, & qu'elle méritoit les glorieux suffrages qu'elle a obtenus.

Quant aux autres pièces principales du concours, M. Marmontel a bien voulu nous communiquer l'Extrait qu'il en a fait pour l'Académie Françoise, & qui a été lû dans l'Assemblée publique du jour de S. Louis. Nous allons l'insérer ici tout entier.

Il n'a manqué cette année à l'Académie que des couronnes à distribuer. Jamais le concours n'a été plus brillant ni l'émulation plus heureuse. La Piéce qui a remporté le prix a eu des rivales dignes d'elle. L'Epître *à Quintus sur l'insensibilité des Stoïciens;* l'Epître *sur la nécessité d'aimer;* l'Epître *à un Commerçant qu'on suppose vouloir acheter la Noblesse*, & le Poëme *sur le sort de la Poësie dans ce siécle Philosophe*, ont fait regretter à l'Académie de n'avoir pas cinq prix à donner : honneur égal à celui du triomphe.

Les ouvrages qui, sans avoir concouru avec ceux-là, ont paru mériter que l'Académie en fit mention dans cette séance, sont *une Epître aux Grands*, une Epître intitulée : *à mon Eléve*, une autre *sur l'effet des passions*, & un Poëme dont *la Navigation* est le sujet.

Quelques morceaux, extraits de ces différentes Piéces, en vont donner une idée. Nous commencerons par celles qui n'ont pas eu l'*Accessit*.

Dans l'Epître aux Grands, le Poëte s'éleve contre l'abus de la grandeur, & fait sentir les devoirs qu'elle impose.

» Pour être indépendans croyez-vous être
» nés ?
» La naissance a des droits; mais ces droits
» sont bornés.
» Nous avons tous celui d'éclairer vos
» foiblesses.
» Vos vices sont nos maux; vos vertus,
» nos richesses.
» Vous en devez un compte à la Patrie,
» au Roi,
» Au moindre Citoyen qui le demande,
» à moi.
» Répondez au Héros à qui vous devez
» l'être.
» Il revit, je l'entends; tremblez, il va
» paroître,
» Il sort de ce tombeau qu'il s'ouvrit
» pour l'Etat.
» D'un vertueux regard soutiendrez-vous
l'éclat ?

Après les avoir fait descendre en eux-mêmes, il les rapproche de la foule des hommes, & leur fait voir qu'ils doivent tout à ces malheureux qu'ils osent mépriser.

» Vous en avez besoin. Que seriez-vous
» sans eux ?
» A quoi vous serviroient ces titres fas-
» tueux,
» Ces monumens vantés d'une antique
» noblesse,
» Dont le poids les écrase & dont l'or-
» gueil les blesse ?
» Pour vous, de tous leurs droits dé-
» pouillés par le sort,
» N'auront-ils avec vous de commun que
» la mort ?

Il leur présente parmi ceux de leur rang des modèles de magnanimité, de bienfaisance, de grandeur sans faste, & finit par les exhorter à donner eux-mêmes de vertueux exemples au vulgaire enclin à les imiter.

Le vice dans un grand devient contagieux,
La vertu dans un grand fait mille vertueux.

Cet ouvrage est de M. Vallier, Colonel d'Infanterie.

L'Epître intitulée *A mon Eleve*, a aussi pour objet de préserver un jeune homme de la séduction des richesses, & des grandeurs où il est né.

» La naissance n'est rien, tout l'homme est » dans le cœur.
» D'un grand voluptueux connoissez le » malheur.
» Tout me pése, dit-il, dans ma gran- » deur suprême;
» Je tourmente mes jours à m'éviter moi- » même.
» Je ne sçaurois porter le fardeau de » mon cœur.
» Au sein des voluptés je cherche le bon- » heur;
» Mais le bonheur me fuit. Dans l'éclat » d'une fête
» L'ennui fane les fleurs qui couronnent » ma tête;
» Et mes sens émoussés goûtent peu les » plaisirs.
» L'amour ralume en vain le feu de mes » desirs:
» L'Amour, ce Dieu cruel, empoisonne ses » charmes;
» Et son bandeau toujours est baigné de » mes larmes.
» Ah! lorsque sous le dais j'éblouis l'Uni- » vers,
» Mes tristes passions tiennent mon ame » aux fers.
» Par-tout je traîne un cœur que le cha- » grin consume;
» Un cœur lassé de tout, dévoré d'amer- » tume,
» Un cœur où le remords enfonce mille » traits,
» Qui desire sans cesse & ne jouit jamais.

Le but de l'Epître sur l'effet des passions est de prouver,

» Qu'aux passions il étoit réservé
» De créer l'homme au génie élevé,
» De l'embraser d'une céleste flame,
» Et de vertus d'ensemencer son ame.

Le Poëte convient que l'ennui nous excite & nous fait agir; mais il lui refuse le pouvoir de nous élever au-dessus de nous-mêmes.

» L'ennui, dit-il, n'inspira point Pla- » ton,
» N'a point produit Archimède & Mil- » ton;
» Et ce n'est pas, dans le siécle où nous » sommes,
» Faute d'ennui, qu'on manque de grands » hommes.

Le

Le ressort du génie & de la vertu, c'est le desir passionné de la gloire.

» C'est pour atteindre à la célébrité
» Qu'un sage, aux fers, défend la vé-
» rité ;
» Que sur les Monts se courbe un Bota-
» niste ;
» Qu'à son fourneau se consume un
» Chimiste ;
» Que Demosthène en haranguant les
» flots,
» Maître du sens, s'apprivoise les mots ;
» Que Solon veille, & qu'enfin Démo-
» crite
» Dans des tombeaux se recueille &
» médite.
» Fléau du monde, on s'en fait admirer ;
» On va plus loin quand on sçait l'é-
» clairer.

Mais qu'il en coûte pendant la vie, pour être célèbre après la mort !

» De l'homme instruit les destins sont
» affreux :
» Soumis aux Loix d'un Juge rigoureux,
» Il a son siécle, & ses dégoûts à vain-
» cre.
» Pope il faut plaire ; & Descartes, con-
» vaincre,

Encore exige-t-on d'un grand homme qu'il excelle dans les petites choses. Elles ne sont pas de sa sphère, dit le Poëte, & hors de sa sphère aucun ne réussit.

» Ainsi le vol de l'Aigle impérieuse
» Sur le Faucon la rend victorieuse ;
» Mais à raser la surface des eaux,
» L'Aigle le céde au dernier des oiseaux.

Allez au grand, dit-il aux hommes de génie ; & méprisez l'envie & la malignité. Si votre siécle est ingrat & jaloux, la postérité sera juste.

» Le vrai talent ne peut que triompher
» Par les efforts qu'on fait pour l'étouffer.
» Quand l'avenir se charge d'un ou-
» vrage,
» Il sçait punir l'insolent qui l'outrage.

Et que servit à Zoïle d'attaquer la gloire d'Homère ?

» Il y trouva, sans pouvoir la ternir,
» La faim, la mort, & notre souvenir.

Dans le Poëme intitulé *la Navigation*, le Poëte débute en s'adressant à l'Inventeur de ce grand Art. O toi, lui dit-il,

» O toi, qui le premier, par un rare
» artifice,
» Suspendis sur les mers un flottant édi-
» fice,
» Donnas des Loix aux vents, & maî-
» trisant les flots,
» As sondé sans pâlir les abîmes des
» eaux ;
» Avant que ton audace, à la faveur
» d'Eole,
» Fît étonner les Dieux du Gange & du
» Pactole,

» Cent Peuples séparés par l'obstacle des
» mers,
» Sembloient à l'horizon borner cet Uni-
» vers....
» Mais dès que ton génie, en traversant
» les ondes,
» Nous eût enseigné l'art de rapprocher
» deux mondes,
» La barrière des eaux s'abaissa sous nos
» mains,
» Et la mer fut utile au bonheur des
» humains.

De-là les progrès & les avantages du commerce.

» Cet Art, né du besoin, qui foible en sa
» naissance,
» Marche d'un pas timide & croît dans
» l'abondance,
» Qui s'éleve avec peine, & qu'on voit
» aujourd'hui
» La gloire de l'Europe, & son plus
» ferme appui,
» Le Commerce bientôt souverain de
» Neptune,
» Vit l'empire des eaux soumis à sa for-
» tune.....
» L'Européen par-tout s'est bâti des rem-
» parts;
» L'Univers est un Temple embelli par
» nos Arts.

Pièces qui ont eu l'Accessit.

Dans l'Epître à Quintus, après avoir exposé la doctrine des Stoïciens, qui faisoient consister la sagesse dans l'apathie, l'Auteur s'éleve contre ce systême. Tu le sçais, dit-il, à son ami,

» Tu le sçais, quand le Dieu créateur
» des humains,
» Soufla sur cet argile, ouvrage de ses
» mains,
» Pour composer un tout de deux êtres
» contraires,
» Il établit entre eux des rapports néces-
» saires,
» Et voulut qu'enchaînés par de secrets
» accords,
» Le corps agit sur l'ame & l'ame sur le
» corps.
» *Elle régne*, dis-tu. Je conviendrai sans
» peine
» Que l'ame prisonniere a le titre de
» Reine;
» Mais cette Reine, oisive au fond de
» son Palais,
» Languiroit tristement, si les sens ses
» sujets,
» Pour chasser de l'ennui les vapeurs té-
» nébreuses,
» Ne venoient lui donner des secousses
» heureuses,
» Et par de prompts secours ne la tiroient
» souvent
» D'un repos léthargique, & voisin du
» néant.

Voyez, dit le Poëte, voyez le Peuple courir en foule à ce théâtre affreux,

» Destiné par Thémis à la mort des cou-
» pables.
» Voit-il sans s'étonner le sang de ses
» semblables,
» Sous le fer des bourreaux à ses pieds
» répandu?
» Ce Peuple est-il cruel? Non, il veut
» être ému.

» L'ame des Spectateurs trouve en secret
» des charmes
» Dans ce qui leur arrache & des cris &
» des larmes ;
» Elle sent qu'elle existe en ces affreux
» momens,
» Et sa tranquillité ne vaut pas ses tourmens.

Nous allons nous-mêmes, poursuit l'Auteur, pleurer avec Zaïre, frémir avec Œdipe ; & le même instinct nous conduit.

» L'homme, que frappe alors une vive
» peinture,
» Avec plaisir en soi sent souffrir la na-
» ture ;
» Et par ses traits perçans tout son cœur
» déchiré
» Jouit de la douleur dont il est péné-
» tré.

Cependant le Stoïcien s'applaudit de son indifférence. Mon bonheur est en moi, dit-il, & ne dépend que de moi.

» Dans un état obscur, dans la grandeur
» suprême,
» Dans la prospérité, dans l'adversité
» même,
» Je suis Roi de mon cœur. Mes ordres
» souverains
» En défendent l'entrée à la joie, aux
» chagrins.
» La moindre émotion troubleroit l'équi-
» libre,
» D'une ame que je garde indifférente &
» libre.
» Je vois de la douleur les aiguillons
» pressans
» Contre elle s'émousser, & s'arrêter aux
» sens.
» Les sens peuvent souffrir ; mais la dou-
» leur cruelle,
» Si l'ame n'y consent, n'approchera point
» d'elle....

» Imposante Vertu, qu'on admire, &
» qu'on hait ;
„ Qui détruit l'homme en nous pour le
„ rendre parfait ;
„ Qui nous ôte notre ame, & qui nous
„ dénature,
„ Pour nous donner une ame impitoyable
„ & dure !
„ Et comment en effet un cœur qui n'aime
„ rien,
„ Plaindra-t-il mon malheur, s'il ne
„ plaint pas le sien ?
„ Que dis-je ? A les en croire, aux yeux
„ de la sagesse,
„ La pitié déshonore & n'est qu'une foi-
„ blesse !.....

„ Loin de nous ce mortel trop peu
„ maître de lui,
„ Qui pleure, disent-ils, sur le mal-
„ heur d'autrui.....

„ Quittez cette hauteur, & suivez la
„ nature.
„ Elle sçait devant nous tracer, d'une
„ main sûre,
„ Une route aux vertus dont nous avons
„ besoin,
„ Qui sont si près de nous, & qu'on
„ cherche si loin !
„ La première sans doute & la plus né-
„ cessaire,
„ (De toutes les vertus & la source &
„ la mere)

„ C'est cette humanité que le Ciel mit en
„ nous,
„ Cet instinct naturel, & ce penchant si
„ doux,
„ Qui nous unissant tous par des nœuds
„ invisibles,
„ Fait le bonheur touchant des mortels
„ nés sensibles.
„ Que de maux cependant, il faut en
„ convenir,
„ Ne souffre pas un cœur facile à s'at-
„ tendrir !
„ La sensibilité dont notre ame est rem-
„ plie,
„ Empoisonne souvent le cours de notre
„ vie.
„ Que je sois abusé par un perfide ami,
„ Par l'objet de ses feux que mon cœur
„ soit trahi,
„ Qu'à cet homme de bien que le mal-
„ heur accable,
„ Je ne puisse prêter une main secoura-
„ ble,
„ De mes yeux malgré moi je sens couler
„ des pleurs.
„ Mais qu'un rayon de joie, au sein de
„ mes douleurs,
„ Fasse d'un jour plus pur éclater la lu-
„ mière,
„ Mon ame à son bonheur se livre toute
„ entière....
„ Oui, tel est l'avantage & la félicité
„ Que procure à nos cœurs la sensibi-
„ lité :
„ Le plaisir est plus vif, la peine plus
„ cruelle ;
„ Notre existence alors n'en est que plus
„ réelle ;
„ Au lieu qu'un Philosophe en son morne
„ loisir,
„ S'il ignore la peine, ignore le plaisir.

On va voir un sujet à-peu-près semblable traité dans l'Epître sur la nécessité d'aimer.

„ Aimons : c'est le principe & la fin de
„ tout être.
„ Il est doux de penser, & flateur de
„ connoître ;
„ Mais le sage est sensible avant d'être
„ éclairé.

L'Insensibilité, dit le Poëte, est la mort de l'ame. Voyez ces hommes qui n'aiment rien.

„ Ils végétent cent ans ; mais vivent-ils
„ un jour ?
„ Non, la vie est dans l'ame, & l'ame
„ n'est qu'amour.
„ L'enfant même au berceau le sent, se
„ fait entendre ;
„ A sa mere enchantée il sourit d'un air
„ tendre ;
„ Les cœurs qu'il intéresse ont sçu l'inté-
„ resser ;
„ Et ses bras innocens cherchent à ca-
„ resser.
„ Mais il croît, il s'éleve..... à l'aspect
„ d'une belle
„ Son cœur dit, *la voilà, je suis formé*
„ *pour elle.*
„ Ce trouble, ces transports, ces accens
„ du desir,
„ Ce cri de la nature appelle le plaisir ;

„ Plaisir ! nectar du cœur ! puissant ressort
„ du monde !
„ Amour qui produis tout par ta chaleur
„ féconde, ...
„ Le sage sçait aimer sans profaner tes
„ feux :
„ Il te rend respectable, & tu le rends
„ heureux....
„ Oui, le Ciel veut qu'on aime, oui,
„ sa main bienfaisante
„ Confie au tendre amour la foiblesse
„ innocente.
„ O nos premiers amis ! Chers Auteurs de
„ nos jours !
„ Quel cœur rend ce qu'il doit à vos heu-
„ reux secours ?
„ Ma mere ! O quels tourmens te causa
„ ma naissance !
„ Que de soins t'a coutés ma déplorable
„ enfance !
„ Voyez la poule active, ou l'agile per-
„ drix
„ Sous son aîle inquiette assemblant ses
„ petits,
„ Habile à les conduire, ardente à les
„ défendre,
„ Craignant tout, bravant tout.... Ah !
„ plus vive & plus tendre,
„ Tu veillois sur les maux qui m'alloient
„ assieger,
„ Et ton œil maternel écartoit le dan-
„ ger.
„ Sans toi, des passions la séduisante
„ ivresse
„ Peut-être eût sans retour égaré ma
„ jeunesse.
„ Mais j'avois tes leçons, tes exemples,
„ tes pleurs,
„ Ces pleurs qu'à tes vertus arrachoient
„ mes erreurs.
„ O nature ! ô tendresse ! ô divin carac-
„ tère !
„ Le chef-d'œuvre d'amour, c'est le cœur
„ d'une mere.

Le Poëte revient plus d'une fois à l'amitié ; elle est, dit-il, à l'homme un besoin de son ame.

» Tu ne peus soutenir, seul & privé
„ d'appui,
„ Le mouvement sans trouble, ou la paix
„ sans ennui :
„ La douleur te consume, & la vive allé-
» gresse,
» Agitant trop tes sens, accable ta foi-
» blesse ;
» Verse ce cœur trop plein dans un cœur
» tout à toi,
» Dont l'austère vertu t'ait garanti la foi.

Que tes secrets, dit-il, soient à lui sans partage.

» Ah ! périsse à jamais ce mot affreux
» d'un sage,
» Ce mot, l'effroi du cœur & la mort de
» l'amour :
» *Songez que votre ami peut vous trahir*
„ *un jour !*
» Qu'il me trahisse, hélas ! sans que mon
» cœur l'offense,
» Sans qu'une douloureuse & coupable
» prudence
» Dans le sombre avenir cherche un
» crime douteux.
» S'il cesse un jour d'aimer..... qu'il sera
» malheureux !
» S'il trahit l'amitié, je dois encor le plain-
» dre.
» Mon amitié fut pure, & je n'ai rien à
» craindre.

» Qu'il montre à tous les yeux les secrets
» de mon cœur :
» Ces secrets sont l'amour, l'amitié....
» la douleur,
» La douleur de le voir infidéle & parjure,
» Oublier ses sermens, comme moi mon
» injure.
» Mais sans qu'un crime altére un bon-
» heur vertueux,
» L'inévitable mort vient briser tous les
» nœuds....
» Ce songe fugitif qu'on appelle la vie,
» Cet instant que le sort nous laisse & nous envie,
» L'amitié peut du moins l'accroître &
» l'embellir.
» C'est se multiplier que de sçavoir s'unir.
» La tendresse étend l'ame, & double
» l'existence.
» Aimons, trompons le tems, & la mort,
» & l'absence.
» Que la Parque m'enleve à la fleur de
» mes ans ;
» Ayant beaucoup aimé, j'aurai vécu
» long-tems.

Dans l'Epître à un Commerçant, le Poëte fait sentir à son ami la dignité de son état & la vanité d'une noblesse oisive, que l'on obtient à prix d'argent.

» Las de servir ton Roi, d'enrichir ta Pa-
» trie,
» Tu rougis d'exercer une noble industrie,
» D'un ami qui te reste ose écouter la
» voix.
» Crois-tu qu'un titre vain, prodigué par
» les Rois,
» Et qu'on n'obtient souvent qu'à force
» de bassesse,
» Aux mortels en effet imprime la no-
» blesse ?....
» Vole aux bornes du monde, y peu-
» pler ces deserts
» Condamnés par le Ciel à d'éternels
» hivers.
» Desséche ces marais, rends ces terres
» fécondes,
» Par les nœuds du commerce enchaîne
» les deux mondes ;
» Recule encor d'un pas la limite des
» mers,
» En le fertilisant aggrandis l'Univers ;
» Asservis à tes vœux la nature indocile,
» Ne sois pas le plus grand, mais sois
» le plus utile ;
» Sois juste, sois sensible, & sur-tout gé-
» néreux.
» Une seule vertu vaut un siécle d'ayeux.
» Les François, je le sçais, chérissant
» la mollesse
» Dans un repos honteux ont placé la
» noblesse,
» Et livrés aux douceurs d'un paisible
» sommeil,
» Veulent par des exploits signaler leur
» réveil ;
» Attendant que la guerre, immolant
» leurs semblables,
» Pour le plaisir des Rois fasse des mi-
» sérables.
» Leurs bras, alors, leurs bras, qu'ener-
» voit la langueur,
» Reprennent, à ses cris, leur première
» vigueur.....
» J'admire leurs efforts, j'applaudis à
» leur gloire ;
» Mais enfin à regret je chéris leur vic-
» toire.

„ Ces lauriers si brillans sont baignés de
„ nos pleurs ;
„ Et pour qu'ils soient fameux, il nous
„ faut des malheurs.
„ J'aime mieux ce mortel qui traversant
„ les ondes,
„ Prodigue à mes desirs les trésors des
„ deux mondes.
„ D'une mer inconnue il brave le dan-
„ ger.
„ Il ne cherche des biens que pour les
„ partager,
„ Et qu'importe à l'Etat le sang qui l'a
„ fait naître ?
„ De quelque illustre oisif il n'a point
„ reçu l'être ;
„ Mais grand dans les pétils, prompt à
„ les affronter,
„ Il court servir son Prince au lieu de le
„ flater.
„ Il ne sçait pas du moins descendre à la
„ souplesse,
„ Et dans la Cour des Rois rampant avec
„ bassesse,
„ Attendre qu'un regard, arbitre de ses
„ pas,
„ L'exile dans sa terre ou l'envoie aux
„ combats.
„ C'est au milieu des mers où son devoir
„ l'appelle,
„ Et non dans un Palais, qu'il signale son
„ zéle.
„ Le Ciel seul & son cœur lui prescri-
„ vent des loix ;
„ Et c'est en les servant qu'il fait sa Cour
„ aux Rois.
„ Idole des François, ce fantôme volage,
„ Qui d'un monde frivole est le frivole
„ ouvrage,
„ Le Préjugé toujours maîtrisant les es-
„ prits,
„ Au plus noble des Arts attache du mé-
„ pris ;
„ Mais est-il plus honteux d'aller au nou-
„ veau monde
„ Contraindre la nature à devenir fé-
„ conde,
„ Et parmi des rochers, dans des déserts
„ affreux,
„ Trouver l'Art de nourrir vingt mille
„ malheureux,
„ Que d'aller, regrettant des armes meur-
„ trières,
„ Faire contre la Paix de barbares prières,
„ Et fondant sa grandeur sur le malheur
„ d'autrui,
„ Périr dans son château de misere &
„ d'ennui ?

Sans doute, poursuit le Poëte, sans doute un Courtisan doit chérir sa noblesse :

„ A l'abri de son nom, plongé dans la
„ mollesse,
„ L'éclat d'un sang fameux lui tient lieu
„ de vertus.
„ On chérit des honneurs sans effort
„ obtenus ;
„ Par deux cents ans d'ayeux on pense
„ enfler son être ;
„ On aime à naître grand, pour s'exempter
„ de l'être.

Le Poëme *sur le sort de la Poësie dans ce siécle philosophe*, est une espéce de reclamation en fa-

veur de la Poësie, contre la rigueur & la gêne des Loix que veut lui imposer l'esprit philosophique.

„ Lorsque le Dieu du jour sur la voûte „ éthérée
„ Se montre en Souverain à la terre „ éclairée,
„ De son vaste pouvoir tout ressent les „ effets :
„ Il marche dans la gloire & répand les „ bienfaits.
„ Ame de l'Univers, source pure & fé- „ conde,
„ Il produit tous les biens, tous les tré- „ sors du monde;
„ Il émaille les prés, murit les végé- „ taux,
„ Pêtrit la molle argile, & forme les mé- „ taux;
„ Etend sur le rubis la pourpre qu'il étale,
„ Adoucit les couleurs de la changeante „ opale,
„ Blanchit la perle au sein de l'humide „ élément,
„ Et fait étinceller le feu du diamant.
„ Avec moins d'appareil, Phébé qui „ lui succéde,
„ Monte au rang glorieux que cet astre „ lui céde,
„ La modeste pudeur embellit ses appas :
„ Leur éclat consolant flate, & n'éblouit „ pas :
De la terre & des Cieux l'éclatante „ parure,
„ Le rajeunissement de toute la nature,
„ Des mortels empressés les utiles tra- „ vaux,
„ Les concerts des Bergers, & les chants „ des oiseaux
„ Ne nous annoncent pas sa puissance „ nouvelle.
„ L'Univers lui sourit & se tait devant „ elle.
„ L'image du bonheur se peint dans ses „ attraits :
„ Elle est pure & tranquille; on en jouit „ en paix.
„ Telles que ces flambeaux dont la „ course reglée
„ Suit l'immense contour de la voûte „ étoilée,
„ Telles, en se suivant, brillent dans „ l'Univers
„ Et la Philosophie & la Muse des „ Vers.
„ Cette Muse à nos yeux a paru la pre- „ mière.
„ Elle a tout embelli des traits de sa lu- „ mière;
„ Par elle de l'esprit ont germé tous les „ dons;
„ Et le génie ardent, frappé de ses „ rayons,
„ Météore embrasé de sa vive étin- „ celle,
„ Eclatoit dans les airs, & tonnoit auprès „ d'elle.
„ L'autre régne aujourd'hui dans la tran- „ quillité,
„ Tempére des esprits la prompte acti- „ vité...
„ Son silence imposant fait taire l'har- „ monie;
„ Et le doute a pris place au trône du „ génie.
„ Ainsi s'est accompli ce soudain chan- „ gement
„ D'un siécle Poëtique en un siécle sça- „ vant.

„ Ici,

„ Ici, l'un dirigea le compas & l'équerre,
„ Définit l'étendue, & mesura la terre;
„ Là, de l'ame & de Dieu l'observateur
„ profond
„ Osa fouiller sans cesse un abîme sans
„ fond;
„ Plus loin, dans son réduit, le teint
„ pâle & l'œil triste,
„ Calcula lentement le sévére Algébriste;
„ D'un objet délicat sous le verre ap-
„ perçu,
„ L'adroit Naturaliste observa le tissu;
„ La Chimie alluma ses flâmes dévo-
„ rantes,
„ Où les corps dépouillant leurs formes
„ apparentes,
„ Ne dérobent au feu dont ils sont con-
„ sumés,
„ Que les seuls élémens qui les avoient
„ formés.
„ Ainsi, par ses efforts, l'active expé-
„ rience
„ Ouvrit un long chemin, tracé vers la
„ science;
„ Et le raisonnement, éclairé par les
„ faits,
„ Remonta vers la cause en voyant les
„ effets;
„ Par-tout il étendit son rigoureux em-
„ pire;
„ Il régla jusqu'à l'Art de penser & d'é-
„ crire.
„ Que ne devons-nous pas à ses soins
„ précieux?
„ La lumière en nâquit, elle éclaira nos
„ yeux;
„ Mais tandis que l'esprit s'appliquoit à
„ connoître,
L'ame se réfroidit & perdit de son
„ être,
„ L'oreille à tous les sons parut s'accou-
„ tumer;
„ Les bouillons de l'esprit si prompts à
„ se calmer,
„ Tomberent tout-à-coup comme un flot
„ qui s'appaise:
„ Et tel que le métal bouillant dans la
„ fournaise,
„ Dès qu'un froid pénétrant le saisit &
„ l'atteint,
„ En masse resserré s'endurcit & s'éteint;
„ L'Esprit enfant des Cieux, soufle vague
„ & mobile,
„ Feu brillant & léger, flamme prompte
„ & subtile,
„ Sous des travaux glacés contraint à
„ s'endurcir,
„ Vit son plus bel éclat s'éteindre & s'obs-
„ curcir.

L'esprit de recherche & d'Analyse nuit aux Arts selon le Poëte.

„ On connoît de Psiché la tragique avan-
„ ture:
„ Chere au Dieu qui d'un souffle anime
„ la nature,
„ Ce fut peu pour calmer ses vœux
„ impatiens,
„ Des plaisirs toujours purs & toujours
„ renaissans
„ Qui de ses jours heureux accompa-
„ gnoient la course;
„ Elle voulut encore en connoître la
„ source,
„ Voir le Dieu qui l'aimoit, contempler
„ ses attraits.
„ L'Amour dès ce moment s'envola pour
„ jamais.

„ Que dire des beaux Arts ! Ils nous
„ quittent peut-être
„ Quand on veut de trop près les voir
„ & les connoître.
„ Sans doute, le Génie en ces tems
„ éclairés,
„ Sent par trop de liens ses élans res-
„ serrés.
„ Sa marche étoit plus fiere.... & peut-
„ être plus sûre
„ Quand il n'obéissoit qu'à la seule na-
„ ture.
„ Nature ! Nom Divin ! Nom sacré pour
„ les Arts !
„ Que ta magnificence étonne mes re-
„ gards !
„ Si je contemple au loin le grand tableau
„ du monde,
„ Je t'y trouve par-tout, riche, libre &
„ féconde.
„ Ces fleurs qui de la terre embellissent le
„ sein,
„ Naissent sur les gazons sans ordre &
„ sans dessein ;
„ Ces fleuves descendus du sommet des
„ montagnes,
„ Du torrent de leurs eaux divisent les
„ campagnes ;
„ Mille globes de feu sont jettés dans
„ les airs
„ Comme les grains de sable au rivage
„ des mers.
„ De trésors prodigués quelle source in-
„ finie !
„ Ce spectacle est pour moi la leçon du
„ génie....

Du reste, il n'est pas impossible, dit le Poëte, d'accorder le génie avec la raison.

„ Au siécle des Césars, & dans la Grèce
„ antique,
„ On a vu se former l'alliance publique
„ De la Philosophie & du Dieu des beaux
„ Arts.
„ Cette Reine sur eux étendoit ses re-
„ gards,
„ Et guidoit en riant cette troupe folâ-
„ tre
„ Du Permesse au Lycée, & du Cirque au
„ Théâtre.
„ Quelquefois, de ses sœurs emprun-
„ tant les atours,
„ La sévère Uranie inspira les amours,
„ Ainsi que de Junon la Majesté sacrée,
„ Des voiles de Cyprès adroitement pa-
„ rée,
„ Sous ces riches tissus respiroit les plai-
„ sirs,
„ Et du Maître des Cieux enflammoit les
„ desirs.
„ Ainsi développant une science obs-
„ cure,
„ Lucrece osa parler la langue d'Epi-
„ cure....
„ Hé quoi ! Voltaire encor nous décrit
„ dans ses Vers
„ Les mystères des Cieux par Newton
„ découverts.
„ Philosophes du jour, instruits par ces
„ exemples,
„ Revenez au Permesse, & fréquentez
„ nos Temples ;
„ Mais n'y paroissez point sous l'odieux
„ aspect
„ De Juges défians à qui tout est sus-
„ pect.

„ Ces rides, à longs plis sur vos fronts
„ étendues,
„ Feroient pâlir d'effroi nos Nymphes
„ ingenues.
„ Le Génie enfantin qui préside à notre
„ Art;
„ Dans sa folle gaité souvent marche au
„ hazard;
„ Un coup d'œil imposant l'étonne &
„ l'embarrasse:
„ S'il perd de son aisance, il perd toute
„ sa grace.
„ Soyez de son enfance & le guide &
„ l'appui;
„ Mais en le conduisant, folâtrez avec
„ lui.

Ici finit l'Extrait de M. Marmontel. Nous ignorons si les premières Pièces, dont il parle, si les piéces qui n'ont point eu l'*accessit*, ont été imprimées. Les quatre piéces qui ont eu l'*accessit*, le sont. L'*Epître à Quintus*, par M. Desfontaines, est sans nom d'Imprimeur. *La nécessité d'aimer*, & *l'Epître à un Commerçant* sont imprimées chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand'Salle du Palais, & rue Basse des Ursins. Celle qui a pour titre: *Sur le sort de la Poësie en ce siécle Philosophe* est imprimée chez Sebastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cigognes. M. Chabanon, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Auteur de cette dernière Pièce, y a joint une *Dissertation sur Homère considéré comme Poëte Tragique*. Cette Dissertation lûe à l'Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres du 15 Avril 1760. est imprimée aussi dans le trentième volume des Mémoires de cette Académie, & nous en rendrons compte en parlant des Mémoires qui composent ce trentième volume. Il y a de plus dans le Recueil particulier de M. de Chabanon une Tragédie en un Acte, dont le sujet est tiré de l'Iliade, c'est *Priam au Camp d'Achille*. L'Auteur dans une Préface pleine de vûes exactes & fines, écrite d'ailleurs avec beaucoup de grace & de force, observe que l'Art Dramatique exige aujourd'hui qu'on modifie certains caractères pour les rendre intéressans. Si on les présentoit dans toute leur vérité, ils déplairoient; les mœurs théâtrales ne sont pas exactement les mœurs historiques, elles sont embellies ou adoucies. L'excès des passions aimables qui nous unissent les uns aux autres est admis au théâtre; l'excès des passions odieuses, telles que la haine, la fureur, le desir de la vengeance, blesse & révolte. Homère a peint des ames fortes, en qui tout est excès, soit haine, soit amitié; quand on met sur notre Scène ces Héros d'Homère, il faut les modifier selon ces convenances Dramatiques dont on ne peut être dispensé, même en faveur de la vérité. Mais M. de Chabanon croit qu'à cet égard notre délicatesse n'est pas la même à la lecture qu'à la représentation; il prouve cette différence par des exemples, & il en rend des raisons

très-ingénieuses qu'il faut voir dans la Préface même. Cette différence supposée réelle, M. de Chabanon en conclud qu'on pourroit distinguer deux sortes de Drames; les uns *représentés*, les autres *écrits*. Les premiers seroient seuls assujettis à toute la rigueur des bienséances théâtrales; dans les autres des sujets & des caractères incompatibles avec les convenances de la Scène, pourroient encore attacher & plaire à la lecture. C'est à ce second genre qu'appartient le Drame de M. de Chabanon. La fureur d'Hector y conserve une énergie, qui sur notre Théâtre passeroit peut-être en quelques endroits pour de la férocité. L'Auteur s'est permis aussi de montrer Priam tremblant & suppliant, lorsque Achille le poursuit le fer à la main, & quoique ce soit moins, comme le dit l'Auteur, par une lâche crainte pour ses jours qu'il a volontairement exposés, que par un tendre souvenir de son fils qu'il va laisser dans le camp des Grecs en butte au plus affreux mépris, peut-être la délicatesse de nos Spectateurs exigeroit-elle encore qu'on fit disparoître ces traces de la crainte qu'Homère donne à Priam; mais les Lecteurs trouveront cette crainte bien naturelle dans un foible vieillard, exposé sans appui, sans défense à tous les traits du courroux d'Achille.

La première Scène du Drame de M. de Chabanon contient un récit éloquent & rapide du combat d'Achille contre Hector. Achille paroît ensuite, il pleure avec Automédon son ami Patrocle; sa douleur se tourne en fureur contre le cadavre d'Hector qu'il promet aux Vautours. Puisque nous n'avons affaire qu'à des Lecteurs, nous pouvons leur présenter ce morceau violent qui fait un beau contraste avec l'expression de la douleur tendre dont Patrocle est l'objet. Commençons par ce dernier Tableau.

Ami, qui l'auroit dit en ces momens heureux,
Où nos cœurs s'unissoient à son cœur généreux,
Qu'au sort le plus cruel sa vertu reservée,
Par un destin si prompt dût nous être enlevée;
Hier, tu t'en souviens, c'est dans ce même lieu.....
Les Grecs étoient vaincus; il vint baigné de larmes:
„ Permets-moi, disoit-il, de reprendre „ les armes,
„ Nos amis vont périr, si nous ne les „ sauvons.
„ Il les plaignoit.

Puis en parlant d'Hector.

Ah! qu'il m'est odieux! oui, si je m'en croyois,
Oui, j'irois de son sang m'abbreuver à longs traits.
Les coups dont j'ai frappé ta criminelle tête,
Sont les moindres des maux que ma haine t'apprête:

Je verrai les vautours, de ton sang altérés,
S'arracher de ton corps les lambeaux déchirés :
Près des tours, dans les murs de ta superbe Troye,
Ils iront dévorer cette effroyable proye !
Tes amis pâliront à ce spectacle affreux,
Et tes membres sanglans retomberont sur eux.
Tes indignes parens, dont la mort te sépare,
Te rejoindront bientôt dans le fond du Tartare ;
Le bras qui t'a frappé, frappera tous les tiens,
Hécube & ses enfans, Priam & les Troyens.

Dans l'instant, on annonce l'arrivée de Priam. La douleur de ce malheureux Vieillard est noble, profonde, touchante ; il rappelle à Achille le souvenir de Pelée son Pere, trait simple & adroit de l'Iliade que le bon goût de M. de Chabanon n'avoit garde de négliger.

A l'aspect d'un Vieillard que blanchissent les ans,
Tu dois sentir en toi de tendres mouvemens,
Et d'un Pere chéri te rappeller l'image ;
Pelée ainsi que moi touche au terme de l'âge ;
. . . .
Il n'a plus près de lui l'appui de sa foiblesse,
Il n'a plus son cher fils.....

Achille s'étonne de sentir de la pitié, Priam répond :

Eh ! pourquoi combats-tu ce noble sentiment ?
Patrocle fut, dit-on, généreux, bienfaisant,
Son ombre avec plaisir verra dans ce qu'il aime,
Les vertus, dont il fut un exemple lui-même.

Ce trait n'est pas moins adroit que le précédent. Achille s'attendrit & passe de la fureur à la plus généreuse pitié. Il dit tout bas à Automédon.

Ami, dans ce moment, sçais-tu quelle est ma crainte ?
Si l'obscure clarté qui régne en cette enceinte,
Laissoit appercevoir à ses yeux attendris
Le corps ensanglanté de son malheureux fils....
A sa vieillesse, hélas ! déja trop misérable,
Epargnons, s'il se peut, ce spectacle effroyable.

En effet le corps sanglant d'Hector vient frapper les regards de Priam, & en redoublant sa douleur, redouble la pitié d'Achille. Ulysse vient la combattre ; sa funeste éloquence rend à Achille toute sa fureur, il traîne Priam sur le tombeau de Patrocle pour l'immoler à ses Mânes ; mais ses Mânes indignés rejettent ce sacrifice ; l'ombre de Patrocle paroît, ordonne à Achille de renvoyer Priam & de lui rendre le corps d'Hector. Telle est l'idée générale de ce Dra-

me, où il y a beaucoup plus d'intérêt & de chaleur qu'un seul acte assez court ne sembleroit en comporter.

TRAITÉ DES MONNOIES ET DE LA JURISDICTION De la Cour des Monnoies en forme de Dictionnaire, qui contient l'Histoire des Monnoies des anciens Peuples Juifs, Gaulois & Romains. Les Monnoies de France, leurs variations, titre, poids & valeur depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la fabrication ordonnée par l'Edit du mois de Janvier 1726, avec des remarques particulières à la fin de chaque règne sur les affoiblissemens des Monnoies, les causes qui les ont produits, & les effets qui les ont suivis. Les Monnoies de compte réelles & courantes de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique. Les Monnoies & les Changes des principales Places de l'Europe en Correspondance avec Paris, suivant l'ordre Alphabétique. Des Tables de la valeur des marcs d'or & d'argent des Monnoies, de leur titre, taille, poids & valeur, depuis 1258. jusqu'en 1726. Les anciens Généraux des Monnoies, la Chambre des Monnoies, jusqu'à son érection en Chambre Souveraine, les progrès de son établissement & tout ce qui y a rapport, ensemble les Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens qui établissent, confirment & constituent sa Jurisdiction, dans lesquels sont contenus les devoirs, fonctions, & obligations de ses Justiciables dans l'emploi des matières d'or & d'argent; & l'explication des termes usités dans la fabrique des Monnoies: ouvrage utile & nécessaire aux Officiers des Monnoies, aux Changeurs, Affineurs, Fondeurs, Orfèvres, Horlogers, Tireurs, Batteurs d'or & d'argent, Négocians, Banquiers, &c. & à tous ceux qui emploient & négocient les matières d'or & d'argent; par M. Abot de Basinghen, Conseiller-Commissaire en la Cour des Monnoies de Paris.

. . . . *Ament meminisse periti.* Essai sur la Cr. de Pope.

A Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, près du Pont S. Michel, 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 vol. *in*-4°. Le premier de 695 pages sans la Préface & l'Epître Dédicatoire à Messieurs de la Cour des Monnoies. Le second de 708 sans les Tables.

NOTRE siécle est, dit-on, le siécle des Dictionnaires. Ce reproche, si c'en est un, ne doit point tomber sur l'ouvrage dont nous allons entretenir nos Lecteurs; jamais matière ne fut plus susceptible de cette forme, & même ne l'exigea mieux que celle qui fait l'objet de cette production. Ainsi on peut dire que cet Ouvrage manquoit à notre Littérature, & on doit sçavoir gré à M. Abot de Basinghen de l'avoir entrepris.

L'étude des Monnoies peut être rapportée à deux objets principaux; l'un comprend *la partie métallique*, c'est-à-dire, la fonte, les alliages,

les essais, la fabrication, & tout le méchanisme des Monnoies; l'autre *la partie du droit* qui renferme la connoissance des Ordonnances, Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens, &c. qui contiennent les fonctions, les devoirs, tant des différens Officiers préposés pour l'exécution de la partie métallique, d'après ces mêmes Ordonnances, que ceux des Magistrats établis pour les faire exécuter; d'où dérive un troisième objet qui forme la *Jurisprudence de ces Magistrats* par rapport à la manutention de l'exécution de ces Ordonnances, & à leur Jurisdiction sur les Officiers qui leur sont subordonnés, comme sur les différens corps de métiers, qui par état, y sont soumis. Qu'on ajoûte à cela la *partie historique*, relative à tous ces différens objets, on aura une idée générale des recherches aussi intéressantes que pénibles, dont on est redevable à M. de Basinghen. Il convient qu'il auroit porté son ouvrage à une plus grande perfection, s'il avoit pû donner une suite complette des Ordonnances. Mais tous ses soins n'ont pû lui en procurer un plus grand nombre. Cet inconvénient lui auroit fait même différer la publication de son Traité, s'il n'eût regardé l'impression comme un moyen propre à lui procurer les secours & les lumières des personnes instruites. » Nous assurons, » ajoûte-t-il, que nous écouterons » avec la plus grande docilité les » avis qu'on voudra nous donner; » que nous profiterons de même » des conseils que nous demandons, » & que le travail ne nous rebutera » jamais, quand il s'agira de nous » instruire, & d'être de quelque » utilité à une Compagnie à laquelle nous avons l'honneur d'être » attachés. « Ces sentimens, ce ton de modestie, honorent M. de B. & doivent prévenir en sa faveur.

Pour faire connoître sa marche & la manière dont il a exécuté son plan, nous commencerons par l'article *Change*. Le *Change* est le prix ou le droit que l'on donne en changeant des monnoies contre d'autres monnoies; il dépend par conséquent de la fixation de la valeur actuelle & momentanée des monnoies, eu égard à leur abondance ou rareté relatives. L'argent a une valeur comme métal, ainsi que toutes les autres marchandises. Il en a aussi une comme monnoie, ou comme signe représentatif des autres marchandises. Le Prince peut fixer cette valeur dans certains rapports, & ne le peut dans d'autres. C'est à lui qu'il appartient d'établir une proportion entre une quantité d'argent comme métal, & la même quantité comme monnoie, d'assigner celle qui doit exister entre divers métaux monnoyés, d'arrêter le poids & le titre de chaque piéce de monnoie, enfin de donner à chaque piéce une valeur idéale. On sçait que toutes les Nations ont des monnoies idéales; ainsi notre *Livre* de compte, qui dans son origine étoit réellement le poids d'une livre d'argent, n'est plus avec ses sousdivisions, qu'une monnoie

feinte, ayant conservé son nom, quoiqu'elle ait changé de nature. Comme la valeur de la monnoie dans les quatre rapports précédens peut être fixée par une Loi, M. de Montesquieu l'appelle *valeur positive*.

Mais les monnoies de chaque Etat ont de plus une valeur rélative, quand on les compare avec celles d'un autre Etat. Cette valeur, dans laquelle entre pour beaucoup la *positive*, & qui ne dépend point de la volonté du Prince, est fixée par l'estime la plus générale des Négocians, & varie sans cesse suivant les circonstances. Pour déterminer cette valeur, les diverses Nations se règlent sur celle qui a plus d'argent; & si celle-ci a autant d'argent que toutes les autres, il faut bien que chacune des autres aille se mesurer avec elle, de sorte qu'elles se règleront à peu-près entr'elles, comme elles se seront mésurées avec la Nation principale. Aujourd'hui cette Nation est la Hollandoise; en Hollande une monnoie appellée florin vaut vingt sous, ou quarante-trois gros: ainsi le change avec la Hollande consiste à sçavoir combien vaudra de gros chaque piéce de monnoie des autres Pays, par exemple, l'écu de trois livres de France. Si le change est à 54, notre écu de 3 livres vaudra 54 gros, &c. si l'argent est rare en France, cet écu vaudra plus de gros, & moins, si l'argent y est en abondance. Mais ce n'est que l'abondance ou la rareté rélative qui décide en ce cas. Si la France a plus besoin d'avoir des fonds en Hollande, que la Hollande n'a besoin d'en avoir en France, on dit que l'argent est commun en France & rare en Hollande; & *vice versâ*.

Le change avec la Hollande étant à 54 gros, il faut que celui qui me donne à Paris, pour mon écu de 3 livres, cinquante-quatre gros qu'il a en Hollande, me donne une lettre de change de 54 gros sur la Hollande. Par conséquent, pour juger de la rareté ou de l'abondance de l'argent, il faut sçavoir s'il y a en France plus de lettres de 54 gros, destinées pour la France, qu'il n'y a d'écus destinés pour la Hollande. S'il y a beaucoup de lettres offertes par les Hollandois, & peu d'écus offerts par les François, l'argent est rare en France, & commun en Hollande; il faut donc que le change hausse, & que pour mon écu on me donne plus de 54 gros, autrement je ne le donnerai pas, & *vice versâ*. On voit donc que les opérations du change forment un compte de recette & de dépense qu'il faut toujours solder; & qu'il est indifférent par la nature de la chose, qu'un Etat qui a besoin de remettre une somme dans un Pays, y fasse voiturer de l'argent, ou qu'il en prenne des lettres de change. L'avantage de ces deux manières de payer dépend des circonstances. Il faudra voir ce qui dans ce moment donnera plus de gros en Hollande, ou l'argent porté en espèces, ou une lettre sur la Hollande, les frais de la voiture & de l'assurance déduits. Le change est au

au pair, quand le même poids & le même titre d'argent de France rendent même poids, même titre d'argent en Hollande. Aujourd'hui le pair est ordinairement environ à 54 gros par écu. S'il est au-dessus de 54 gros, on dit qu'il est haut; & bas s'il est au-dessous.

C'est ainsi que l'Auteur, d'après celui de l'*Esprit des Loix*, (1) expose la théorie & la pratique du change. Nous ne le suivrons pas dans ce détail, tout curieux qu'il est, parce qu'on peut le voir dans l'endroit cité. A la suite de ces considérations, l'Auteur a placé deux Tables : la première pour le cours du change d'Angleterre, depuis trente jusqu'à trente-quatre deniers sterlings, pour l'écu de 3 livres, avec toutes les fractions jusqu'aux seizièmes, comme ils se trouvent dans le commerce de Banque. On y voit, par exemple que, si le change est à 30 $\frac{7}{12}$, la livre sterling vaut 23 livres 10 sous, 10 den. de notre monnoie; & que notre livre tournois vaut 10 deniers sterlings $\frac{3}{67}$. Par ce moyen on trouvera sans peine ce que, dans cette supposition, vaudra argent de France un nombre quelconque de livres sterlings d'Angleterre.

La seconde Table dressée sur un plan pareil, indique le cours du change de Hollande depuis 54 jusqu'à 58 deniers de gros de Hollande pour l'écu de 3 livres, avec toutes les fractions jusqu'aux seizièmes. Elle fera donc connoître par exemple que, si le change est à 58, le florin de Hollande vaut 2 liv. 1 sol 4 den. $\frac{16}{29}$ de notre monnoie, & que la livre tournois vaut 9 stuivers, dix pennins $\frac{2}{3}$ de Hollande. On sçaura donc dans ce cas ce que peut valoir, argent de France, un nombre quelconque de florins de Hollande, & argent de Hollande, une somme quelconque en monnoie de France.

On appelle *Changeurs* des Officiers établis par le Roi, ou autorisés par la Cour des Monnoies, pour recevoir dans les différentes villes du Royaume les monnoies anciennes, défectueuses, étrangères, hors de cours, & en donner une valeur prescrite en espèces courantes; pour envoyer aux Hôtels des Monnoies les matières qu'ils ont reçues; s'informer s'il n'y a point de particuliers qui en retiennent, les faire saisir sur ces particuliers, veiller à l'état des monnoies circulantes, & envoyer aux Officiers des Monnoies, chacun dans son ressort, les observations qu'ils font sur ces objets. Les Changeurs, soit en titre d'Office & exerçant en vertu de provisions obtenues du Roi & enregistrées en la Cour des Monnoies, soit commis par cette Cour pour exercer dans les Villes où ils sont jugés nécessaires, ont été de tout tems soumis à la Jurisdiction des Conseillers généraux des Monnoies. C'est ce que l'Auteur montre par plusieurs Ordonnances, Lettres-Patentes & Edits. Les Changeurs en titre d'Office furent créés par un Edit de 1555, qui resta même sans exé-

(1) Liv. 22. c. 10.

ution jusqu'à l'Edit de Charles IX. en 1571. On voit ici les fonctions, les priviléges, les droits des Changeurs.

Un Edit de 1738 leur permettoit de se faire payer de leurs droits sur le pied de 3 deniers pour livre dans tous les endroits éloignés de moins de dix lieues des Hôtels des Monnoies, & de quatre deniers pour livre à une plus grande distance. Un Arrêt du Conseil de 1755 leur permit de recevoir huit deniers pour livre, au lieu des quatre précédemment accordés.

L'article *Orfévre* est ici traité méthodiquement, suivant l'ordre observé dans le Recueil de Pierre le Roi, en quinze titres qui ont chacun leurs sous divisions. On y parle du Corps des Maîtres Orféves en général, & de ses principaux Priviléges; des Apprentifs; des Compagnons, des Aspirans à la Maîtrise, de la Réception; des devoirs des Maîtres Orfévres-Jouaillers dans la profession de leur Art. On voit en cet endroit que le titre de l'or qu'ils emploient doit être à 22 karats, à un quart de karat de remède, & l'argent à onze deniers douze grains, à deux grains de remède. Il y a une exception pour les menus ouvrages & les bijoux, comme croix, tabatières, étuis, boucles, boutons, boëtes de montre, &c. il suffit que l'or en soit à 20 karats un quart, au remède d'un quart de karat. D'où il résulte que l'or & l'argent employés par les Orfévres pour les gros ouvrages sont d'un titre plus haut que dans nos pièces de monnoie. Car notre monnoie d'or doit être fabriquée au titre de 22 karats, au remède de douze trente-deuxièmes, & celle d'argent au titre de onze deniers, au remède de trois grains. On traite ensuite des devoirs des Maîtres Orfévres dans l'exercice de leur commerce; du privilége & des devoirs des Veuves des Maîtres-Orfévres; de l'élection des Maîtres & Gardes de l'Orfévrerie, & de leur serment à la Police; du serment des Maîtres & Gardes à la Cour des Monnoies, & de ce qui concerne les nouveaux poinçons de contremarque; des essais & de la contremarque des ouvrages d'or & d'argent dans la maison commune, des visites des Maîtres & Gardes; des Aides à Gardes, de leurs fonctions & devoirs; des rapports faits en justice par les Maîtres & Gardes; enfin du compte annuel des Gardes sortans de Charge. Sur tous ces objets, qui souvent ont chacun plusieurs branches, paroissent les différens Statuts & Règlemens qui ont été faits en différens tems; de sorte qu'on est en état de comparer la pratique d'aujourd'hui avec celle des siècles précédens.

Nous desirerions que M. de Basinghen eût suivi dans les autres articles de son utile Recueil, à-peu-près la même méthode qu'il a cru devoir adopter dans celui de l'Orfévrerie. Nous dirons encore que peut-être eût-il été à propos de ne donner dans le texte qu'un précis juste des Ordonnances, Edits, ou

Lettres-Patentes, qui peuvent appartenir à un article, & de renvoyer ces pièces à la fin de chaque volume comme *Pièces justificatives.* Un discours lié & suivi auroit présenté sous un point de vûe intéressant & commode pour les Lecteurs, ce que l'*Histoire* & le *Droit* offrent sur les plus importans objets traités dans l'ouvrage. Ce n'est pas que cette production, dans l'état qu'elle est, ne mérite d'être accueillie. Il est peu de Lecteurs qui n'y puissent remarquer des choses dignes de leur curiosité; il en est beaucoup qui pourront y puiser des connoissances solides. D'un côté tout le détail des Arts qui travaillent les métaux, la description de leurs machines, de leurs procédés, l'explication des termes qui leur sont particuliers; de l'autre, le nom des espèces en usage dans presque toutes les parties du monde, leur forme, leur poids, leur titre, leur rapport à nos monnoies, ce sont là autant d'objets qui réunissent l'agréable à l'utile. Nous avons été étonnés que dans l'article *Affinage*, l'Auteur n'ait point parlé de l'affinage de l'or au *ciment*, méthode pratiquée en Italie, & jugée par bien des gens préférable à toute autre. On trouve sur cette matière, dans le Recueil de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, imprimé en 1763, un Mémoire de M. Mesnard de la Garde, qui nous a paru mériter attention.

Mais en rendant justice à M. de Basinghen, en applaudissant bien sincèrement à ses travaux, nous croirions manquer à nos Lecteurs, manquer à lui-même, & mal répondre à ses desirs, si nous ne donnions de justes bornes à nos éloges. Nous osons comparer son ouvrage à ces métaux précieux, qui ne sont pas sans alliage, & qui méritent d'être épurés par une réfonte. Si nous y appercevons quelques taches, nous en aimons, nous en respectons le principe. Oui, par un sentiment bien louable, M. Abot se méfiant trop de ses forces, s'en est rapporté avec trop de confiance à des personnes qu'il a cru mieux instruites. Il en est résulté un double inconvénient : quelquefois des idées ou fausses ou hazardées sans la moindre preuve, d'autrefois des pensées, des assertions qui se choquent & qui se détruisent mutuellement. C'est ce qu'on remarquera sans peine dans quelques observations que la lecture de l'ouvrage a fait naître. Elles se seroient certainement réduites à peu de chose, si l'Auteur eût osé écrire d'après ses propres lumières.

I. L'Auteur (Tom. 1. p. 44 & suiv.) donne des règles pour réduire des lingots d'or de différens titres, au titre prescrit pour la monnoie, c'est-à-dire à 21 karats $\frac{3}{4}$, sans égard au remède permis; & l'on sçait que chaque karat se divise en 32 trente-deuxièmes. La comparaison de ces différens lingots lui montre qu'il a 69 trente-deuxièmes de fin au-delà du titre légitime. Il s'agit donc de sçavoi[r] la quantité de cuivre qu'il faut [en] ce cas allier à l'or, pour le rédu[ire]

à 21 karats $\frac{3}{4}$. Il part de la supposition que 696 trente-deuxièmes équivalent à un marc ou 8 onces de cuivre; d'où il conclut qu'il faut ajoûter quatre gros & demi de cuivre pour les 69 trente-deuxièmes d'excédent de fin qu'il avoit, & que par ce moyen la masse totale de l'or se trouvera réduite au titre prescrit, mais augmentée du poids des quatre gros & demi du cuivre ajoûté. C'est près de 6 gros & demi. Car si l'on fait l'analogie suivante:

696 : 8 onces (ou 64 gros) :: $69 : x$ on trouvera $x = 6$ gros $\frac{10}{29}$.

II. *Tom.* 1. *p.* 641. » La livre » de Charlemagne (qui étoit » de 12 onces, & à laquelle on » tailloit 20 sols d'argent) a con- » servé sa valeur intrinsèque jus- » qu'à la fin du règne de Louis VI; » mais petit à petit les Rois dans » leurs besoins, tantôt chargèrent » les sols d'alliage, tantôt en di- » minuèrent le poids, de sorte que » ce sol qui étoit autrefois ce qu'est » à-peu-près un écu d'argent n'est » plus qu'une legère piéce de cui- » vre avec un onzième d'argent » tout au plus, & la livre qui étoit » le signe représentatif de vingt de » douze onces d'argent, n'est plus » en France que le signe représen- » tatif de vingt de nos sols de cui- » vre. Le denier qui étoit la cent » vingt-quatrième partie d'une li- » vre d'argent n'est plus que le » tiers de cette monnoie qu'on ap- » pelle un liard; en supposant donc » qu'une ville de France dût à une » autre cent vingt livres de rente, » c'est-à-dire quatorze cens qua- » rante onces d'argent du tems de » Charlemagne, elle s'acquitteroit » aujourd'hui de sa dette en payant » un écu de six livres. «

Ces paroles sont tirées de l'*Essai sur l'Histoire générale, & sur les mœurs & l'esprit des Nations depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.* Elles méritent deux observations. 1°. Que le denier de Charlemagne ait été la cent vingt-quatrième partie d'une livre d'argent, c'est une erreur qui s'est glissée dans quelques ouvrages modernes, (1) & qui a été relevée dans les Mémoires (2) de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Elle existoit pleinement dans les premières éditions de l'*Essai sur l'Histoire Générale*, même dans celle de 1756. (Tom. 1. p. 101); mais elle a disparu en partie dans l'édition de 1762. On lit dans celle-ci que le denier de Charlemagne étoit, non la cent vingt-quatrième, mais la *deux cent vingt quatrième partie* d'une livre d'argent. L'erreur est moins considérable, elle subsiste néanmoins encore. Car le célèbre Auteur convient lui-même que, suivant l'Ordonnance de Charlemagne, *le sou d'argent étoit précisément la vingtième partie de douze onces* Il est constant d'ailleurs que le sou d'argent valoit douze deniers; donc le denier d'argent étoit, non la 224e, mais la 240e partie de la livre pondérale de douze onces. 2°. Qu'une Ville qui auroit dû

(1) Elle se trouve répétée à la page 313. du Tom. 1. de l'ouvrage de M. Abot.

(2) Voyez Tome 28. Dissertation de M. Dupuy sur le denier de Charlemagne, pag. 760. &c.

à une autre cent vingt livres de rente, c'est-à-dire, 1440 onces d'argent sous Charlemagne, s'acquitteroit aujourd'hui en payant un écu de six livres, c'est une chose qui a encore été réformée dans l'édition de 1762, & qui méritoit de l'être. Car il est évident que cette dette s'acquitteroit avec vingt écus de six livres, non avec un seul.

III. Nous nous sommes donné une peine inutile pour comprendre le sens des paroles qu'on lit à la même page. » L'an 837, (1) sous » le règne de Charles le Chauve, » il y eut un Edit qui ordonna qu'il » seroit tiré des coffres du Roi » 50 livres pesant d'argent pour » répandre dans le commerce; afin » de réparer le tort que les espèces » décriées avoient causé par une » nouvelle fabrication: nous observerons que ces 50 livres en va» loient 425 du tems de S. Louis, » & 318 $\frac{1}{4}$ d'à présent, parce que » la livre avant S. Louis valoit 8 » livres & demie d'à présent, c'est» à-dire 104 onces; & sous S. Louis » elles furent réduites à 12 onces; » sous François I. la livre de 16 » onces commença, & fut appellée » livre de marc; ainsi ces 50 livres » faisoient environ 3900 livres de » ce tems-là, & 78900 d'à présent, » sur le pied de 12 onces pour la » livre, & sur le pied de 16 onces » la somme de 104000 livres, c'est» à-dire, que la livre pesant d'ar» gent pesoit 6 livres $\frac{1}{2}$ d'à présent.« Que la livre, avant S. Louis, ait eu le poids de 104 de nos onces, que ce Prince l'ait réduite à 12 onces, & que la livre pesant d'argent, du tems de Charles le Chauve, ait égalé le poids de 6 livres & demie d'à présent, ce sont autant de choses inouies dans notre Histoire. Elles ne peuvent même se concilier avec ce qu'on lit pag. 405. du même volume. » Les cinquante li» vres d'argent tirées des coffres du » Roi (Charles le Chauve) doi» vent revenir à quatre mille neuf » cens quatre-vingt-livres, en sup» posant la livre de seize onces: il » y a lieu de croire que semblable » à la livre Romaine, elle ne va» loit que douze onces qui n'en » valoient pas même douze de no» tre poids de marc. « Assurément une livre qui n'avoit même pas le poids de 12 de nos onces, étoit bien éloignée du poids de 104.

(1) L'an 864.

IV. Ce que M. Abot affirme dans le second texte que nous venons de citer sur le poids de la livre Gauloise, se trouve ailleurs plus développé. Il avance dans un endroit (Tom. 2. p. 503.) que *la livre Romaine contenoit* 12 *onces*, 24 *demi-onces*.... 6912 *grains*.

Qu'entend-il par-là? Ce nombre de grains est bien le poids de 12 de nos onces; mais les Romains ne divisoient point leur livre en grains pareils aux nôtres; & même leur livre, suivant l'Auteur (ib. p. 507 & ailleurs) ne revenoit qu'à dix & deux tiers de nos onces, ou à 6144 grains. Telle est en effet l'estimation qui en a été faite par quelques Auteurs réfutés par d'autres. Mais quoiqu'il en soit de cette

évaluation, il est très-douteux, pour ne rien dire de plus, que, du tems de Charlemagne, la livre usitée dans les Gaules ait eu le même poids que celui de la livre Romaine. Les deniers d'argent, qui nous restent de ce Prince, pèsent ordinairement 28 grains de l'aveu de l'Auteur (Tom. 1. p. 312.); on en tailloit 240 à la livre, qui par conséquent pesoit au moins 6720 de nos grains, ou onze onces deux tiers poids de marc. Qu'on suppose seulement un déchet de quatre cinquièmes de grain pour chacun de ces deniers, on trouvera que la livre de ces tems-là égaloit en poids douze de nos onces (1).

V. (Tom. 1. p. 374.) L'Auteur reconnoît que la *dragme* des Grecs n'étoit pas *de la même valeur* que le *denier* des Romains, quoique plusieurs écrivains ayent pensé différemment. Il ajoûte que » comme » les anciens Auteurs ne traitoient » pas expressément des monnoies, » il a pû se faire qu'ils substituassent le nom d'une piéce à celui » d'une autre, lorsque la valeur de » ces piéces n'étoit pas fort différente : or, continue-t-il, c'est » précisément ce qui arrivoit; car, » comme il y avoit quatre-vingt-» seize dragmes attiques à la livre, » & qu'on comptoit quatre-vingt-» seize deniers à la livre Romaine, » on prenoit indifféremment la » dragme pour le denier, & le de-» nier pour la dragme : il y avoit » pourtant une différence assez con-» sidérable entre ces deux mon-» noies, puisque la dragme pesoit » neuf grains plus que le denier. « Il n'est pas facile de concilier les différentes parties de ce texte. Quand l'Auteur dit qu'il y avoit quatre-vingt-seize dragmes attiques à la livre, il parle certainement de la *livre Romaine*; car les Grecs ont toujours compté cent dragmes à leur *mine* (1). Aussi assure-t-il positivement bientôt après (p. 375,) *que quatre-vingt-seize dragmes attiques faisoient la livre Romaine.* Cela étant, le poids de quatre-vingt-seize dragmes égaloit à la fois & celui de la livre Romaine, & celui des quatre-vingt-seize deniers qu'on tailloit à cette livre. Donc la dragme ne pesoit pas neuf grains plus que le denier. Un Ecrivain (2) a bien observé que les Romains ne taillèrent pas toujours un même nombre de deniers à leur livre, de manière qu'il y eût vraisemblablement une époque où le poids du denier fut égal à celui de la dragme : qu'alors on commença dans le commerce à confondre ces monnoies, & que le langage qu'a l'égalité avoit introduit ne laissa pas de subsister, après que le poids du denier fut diminué. Mais il n'est pas possible d'imaginer que dans le

(1) Voyez le Supplément à la Dissertation sur le denier de Charlemagne. Tome 28. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, p. 782.

(1) L'article *Mine* manque dans l'ouvrage.

(2) Voyez la Dissertation de M. Dupuy, sur la Monnoie Romaine. Tom. 28. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, p. 667, 668.

tems où la livre Romaine comprenoit autant de dragmes que de deniers, le poids de celle-là ait surpassé de neuf grains le poids de celui-ci.

Voici, ajoûte l'Auteur, en quel sens le denier & la dragme étoient à-peu-près égaux dans le Commerce. Cent dragmes étoient égales pour le poids à cent douze deniers, & le huitième de cent douze est quatorze; ainsi on donnoit à la monnoie 98 deniers pour cent dragmes, & la dragme & le denier étant ainsi à-peu-près de même valeur, se recevoient indifféremment dans le commerce des denrées, dans le payement des ouvriers, & dans toutes les affaires journalieres de peu de conséquence.

Ces expressions sont tirées d'une Dissertation de M. de la Barre, imprimée dans le Tome VIII. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & *Belles-Lettres*. Ce Sçavant supposoit gratuitement (1) que les Romains avoient coutume de retenir un huitième sur les monnoies étrangères, pour les frais d'une nouvelle fabrication; mais il n'a jamais dit, comme M. Abot, que 96 dragmes faisoient la livre Romaine, comme 96 deniers.

Enfin l'Auteur, après avoir cité un passage de Fannius où il croit que cet Ancien confond le denier avec la dragme quant à leur poids ou leur valeur, conclut en ces termes. » Quatre-vingt-seize dragmes » attiques faisoient la livre Ro- » maine; or il est démontré que la » livre Romaine étoit de quatre- » vingt-seize deniers, & par con- » séquent la dragme attique & le » denier Romain étoient précisé- » ment la même chose. « Mais il n'est point démontré que la livre Romaine ait toujours été de 96 deniers. On peut prouver par Fannius même qu'elle n'en eût longtems que 84, quand on n'auroit pas à cet égard des témoignages plus décisifs. C'est un fait dont l'Auteur convient lui-même, quand il dit, (1) que le denier Consulaire étoit par son poids la septième partie d'une once, & que le denier Impérial n'en étoit que le huitième. La livre Romaine, dans le tems de la République, comprenoit donc 84 deniers, & 96 sous les Empereurs. Néanmoins dans la supposition que les Romains retenoient le huitième des monnoies étrangères, la valeur de 98 dragmes fut toujours égale à celle de leur livre d'argent, puisque le poids de la dragme fut toujours le même. Par conséquent lorsque cette livre ne contenoit que 84 deniers, la valeur du denier étoit bien supérieure à celle de la dragme; & l'on convient d'ailleurs que le poids de ces monnoies n'étoit pas égal. M. de la Barre, dans le systême qu'il avoit hazardé, supposoit que l'on avoit toujours taillé 96 deniers à la livre Romaine, &

(1) Voyez la réfutation de cette idée. Tom. 28. des Mémoires cités, pag. 665, 666, 669, &c. &c.

Voyez aussi pag. 673. l'explication du passage de Fannius.

(1) Tom. 1, pag. 312.

cette supposition ne peut subsister avec les idées de M. de Basinghen.

Il nous seroit facile de montrer peu d'exactitude dans l'article *Talent*, & en général dans ceux qui ont rapport à l'évaluation de la monnoie ancienne, parce que l'Auteur a consulté des ouvrages modernes, où se trouvent des calculs & des résultats qui n'ont pour appui que des suppositions alléguées sans la moindre preuve, & démenties par les monumens de l'antiquité.

VI. On lit pag. 115. Tom. I. » L'or & l'argent, au-dessous du » titre prescrit pour les espéces, » sçavoir l'or jusqu'à douze karats, » & l'argent jusqu'à six deniers, » doivent être appellés or bas, » argent bas : il n'y a que l'or au- » dessous de douze karats, & l'ar- » gent au dessous de six deniers, » qui puissent être nommés billon » d'or, ou billon d'argent, le cui- » vre l'emportant alors sur ces au- » tres métaux. « On lit néanmoins pag. 315. » quand la monnoie d'ar- » gent n'est pas à *dix* deniers de » fin, on doit la regarder comme » billon. « Mais ce n'est sans doute qu'une faute d'impression ; & il faut lire dans le dernier texte *six* au lieu de *dix*.

VII. Tome I. p. 610. il y a un article particulier pour une monnoie des Juifs, à laquelle on donne le nom de *Keslitah*, & on renvoie au volume suivant, où se trouve effectivement encore le même nom (pag. 58.) avec la remarque que c'étoit une monnoie étrangère dont se servoient les Israëlites. Le nom de cette monnoie, si c'en étoit une, fut *Keshitah*, non *Keslitah*.

VIII. Nous ne releverons pas les fautes qui se sont glissées dans la liste des Auteurs cités dans l'ouvrage. Les noms y sont souvent bien défigurés.

ASTRONOMIE PAR M. DE LA LANDE, Conseiller du Roi, Lecteur Royal en Mathématiques, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Impériale de Pétersbourg, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, de la Société Royale de Gottingen, de l'Institut de Bologne, de la Société des Arts établie en Angleterre, &c. Censeur Royal. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, 1764. 2 vol. *in*-4°. avec 36 planches en taille-douce.

PREMIER EXTRAIT.

QUOIQUE depuis long temps le goût de l'Astronomie soit devenu assez général, nous n'avions point encore vû paroître sur cette Science, de traité aussi vaste que celui de M. de la Lande ; non-seulement il a voulu mettre l'Astronomie à la portée de tout le monde, en donner

ner les premiers élémens, & en expliquer l'Histoire; mais il y a joint des Traités complets sur chaque partie; on y voit l'état actuel de cette Science, & toutes les découvertes nouvelles qu'un Astronome doit connoître; tout ce que différens Auteurs ont compris sous le nom d'Astronomie Sphérique, Géométrique, Physique, Théorique, Organique, Sistématique, &c. est rassemblé dans cet ouvrage. Il est divisé en 24 Livres, & comme nous ne pouvons en donner une idée, sans parcourir un très grand nombre d'objets, nous ne parlerons maintenant que des huit premiers Livres qui renferment les élémens de l'Astronomie, l'Histoire de cette Science, les systêmes du monde, la connoissance des constellations, & des étoiles fixes, la théorie des six Planettes principales, celle de la Lune, & le Calendrier.

M. de la Lande a mis à la tête de son Livre une longue Préface qui est nécessaire pour faire connoître les vûes de l'Auteur, la manière dont on doit lire son ouvrage, & l'utilité des matières qu'il y traite. » Nous avons en François » trois ouvrages, dit M. de la » Lande, où l'on peut apprendre » l'Astronomie, qui sont de M. » Cassini, de M. le Monnier & » de M. de la Caille; cependant » je n'ai pas crû que celui-ci fut » inutile, parce que les progrès con» tinuels de cette Science me four» nissoient beaucoup d'objets nou» veaux à traiter, & que le Public » pouvoit souhaiter d'ailleurs un » Traité plus étendu que ceux dont » je viens de parler. «

En effet, l'ouvrage de M. de la Caille, le plus récent & le plus complet que nous ayons, est écrit d'une manière si concise, qu'on ne sçauroit guères le lire, sans le secours d'un Maître, à moins qu'on n'ait déja des connoissances assez considérables dans cette partie; l'illustre Auteur à qui nous le devons, s'étoit proposé seulement d'en faire la matière de ses Leçons au Collége Mazarin.

A l'égard des deux autres ouvrages que nous avons cités, on peut dire que depuis vingt ans qu'ils ont paru, l'Astronomie a fait des progrès assez considérables pour exiger un Traité nouveau.

Nous eûmes dans le dernier siécle un ouvrage immense d'Astronomie en deux volumes *in-folio*: *Riccioli Almagestum novum*, où presque toutes les branches de cette vaste Science furent épuisées, & les Astronomes se servent encore avec avantage de ce grand Recueil; mais la partie organique, c'est-à dire la description des instrumens, & la manière de s'en servir, pour faire de bonnes observations, ont été absolument omises par Riccioli, & ses Successeurs n'ont traité aucune partie avec un certain détail, c'est le premier motif qui a déterminé M. de la Lande à entreprendre son ouvrage.

La seconde vûe de l'Auteur a été de traiter les élémens de l'Astronomie dans un ordre plus natu-

rel, & plus méthodique que celui qui a été suivi jusqu'à présent. Les phénomènes qui doivent attirer l'attention lorsqu'on examine le Ciel pour la première fois, forment le commencement de son ouvrage. Les premiers Astronomes ne furent que des Bergers; ils ne virent que les choses les plus frappantes, ils ne firent que les réflexions les plus naturelles & les plus simples; il faut se mettre à leur place, les suivre, & devenir Astronome avec eux.

L'Auteur nous avertit aussi que les citations feront une des richesses de son Livre; il n'y a pas un seul ouvrage de quelque importance dans l'Astronomie dont il n'ait fait usage, & qu'il n'ait cité plusieurs fois, ensorte que les Astronomes y trouveront un répertoire assez vaste, &, pour ainsi dire, une Table des Matières de tous les bons Livres d'Astronomie qui ont été faits par les Anciens ou par les Modernes.

Il ne suppose d'autres connoissances que celles des élémens ordinaires de Géométrie & d'Algébre; ceux même qui n'ont point étudié l'Algébre, trouveront encore dans ce Livre beaucoup de choses qui seront à leur portée, & qui satisferont leur curiosité.

En donnant au Public un aussi long Traité d'Astronomie, en annonçant que cette Science a paru aux plus grands hommes digne d'une étude de toute la vie, M. de la Lande s'est cru obligé de répondre à cette question : *A quoi sert l'Astronomie* ? Et il a en effet employé une partie de sa Préface à la résoudre; il fait voir d'abord que l'étude en général est un des besoins de l'humanité; lorsqu'une fois on éprouve cette curiosité active & pénétrante qui nous porte à rechercher les merveilles de la nature, on ne demande plus à quoi sert l'étude, car elle sert alors à notre bonheur. L'étude en général, dit notre Auteur, est un préservatif contre le désordre des passions, & sur-tout un genre d'étude qui éleve l'esprit, qui l'applique fortement, & qui lui donne des armes contre ces sortes de dangers. Notre Auteur fait voir encore que l'avantage d'être garanti des malheurs de l'ignorance, est singulièrement remarquable dans l'Astronomie.

Peut-on, dit-il, envisager, sans un mouvement de compassion & de honte, la stupidité des Peuples qui croyoient autrefois qu'en faisant un grand bruit pendant une éclipse de Lune, on apportoit du remède aux souffrances de la Déesse qui présidoit à cette Planète, ou que ces éclipses étoient produites par des enchantemens. M. de la Lande raconte un grand nombre de traits historiques où l'on voit le désavantage que l'ignorance en Astronomie donna souvent à des Nations entières, & l'utilité que quelques Généraux, tels que Christophe Colomb, sçurent tirer de leurs connoissances en ce genre.

La Cosmographie & la Géographie ne peuvent se passer de l'Astronomie. Les observations des hauteurs méridiennes apprirent aux

Anciens que la terre étoit ronde; les éclipses de Lune servirent à connoître l'étendue des Continens & des Mers d'Occident en Orient. La découverte des Satellites de Jupiter a donné une plus grande perfection à nos Cartes Géographiques & Marines, que n'auroient pû faire dix mille ans de navigations & de voyages. La découverte des longitudes en mer si desirée pour le progrès de la navigation, se trouve aujourd'hui dans la théorie de la Lune, ensorte que l'utilité de la Marine doit être regardée comme la mesure des secours que procure l'Astronomie.

L'état actuel des Loix & de l'administration Ecclésiastique exige nécessairement l'étude de l'Astronomie rélativement au Calendrier, comme l'Agriculture y cherchoit autrefois ses régles & ses indications; la Chronologie ancienne tire de la connoissance & du calcul des éclipses, les points les plus fixes qu'on y puisse trouver.

C'est encore de l'Astronomie que nous empruntons la division du temps dans les usages de la vie, l'art de regler les horloges & les montres, & la construction des cadrans solaires, ou des méridiennes.

Ces différens avantages qui se rassemblent en faveur de l'Astronomie, l'ont fait cultiver de tous les temps & par toutes les Nations. M. de la Lande rapporte un grand nombre de passages remarquables tirés des Livres Saints, des ouvrages des Philosophes les plus illustres, & des Poëtes les plus célébres, à l'honneur de l'Astronomie; il raconte les distinctions accordées de tous les temps, & chez tous les Peuples du monde aux Astronomes habiles, l'application qu'ont donnée à cette Science des Empereurs & des Rois, dont le suffrage doit inspirer de l'émulation & du respect.

On trouve ensuite dans la même Préface une Histoire abrégée des différens établissemens qui ont servi à l'avancement de l'Astronomie, tels que les Académies de Paris, de Londres, &c. le Collége Royal, celui de Gresham, & un grand nombre d'observatoires bâtis en différentes villes de l'Europe, dont M. de la Lande rapporte les dates & l'origine, en disant un mot de tous les Astronomes célébres qui les ont illustrés, & des Livres où l'on en trouve de plus amples descriptions.

Cet exposé lui a donné occasion de parler de la plûpart des Astronomes que l'Europe connoît actuellement, ainsi que des observations & travaux qu'on leur doit. Il termine sa Préface par un Catalogue des instrumens d'Astronomie qui se construisent actuellement en Angleterre ou en France.

On y voit les lunettes, les quarts de cercles, les sextans, les octans, les micromètres, les télescopes, les instrumens des passages, les lunettes parallactiques, les pendules; avec les noms de ceux qui les construisent, & le prix de chacun de ces instrumens, dans l'état de perfection où ils sont supposés & décrits par M. de la Lande.

Après avoir donné une idée de la Préface qui méritoit d'être considérée comme une partie de cet ouvrage, nous passons au premier Livre qui contient l'explication de la sphère; on entend ici par le mot de sphère 1°. Les mouvemens les plus simples qui se présentent à observer dans le ciel. 2°. Les cercles que les Astronomes supposent & imaginent dans la concavité de la voûte céleste pour mesurer avec plus de facilité, & expliquer avec plus de méthode ces divers mouvemens; mais il faut bien observer que ces cercles ne sont que l'échaffaud qui sert à l'édifice; on doit comprendre la sphère sans leur secours, autant qu'il est possible, & considérer les phénomènes eux-mêmes, avant que de parler des moyens qu'on a imaginés pour se les représenter. M. de la Lande suppose donc un Observateur isolé qui s'occupe pour la première fois du spectacle du Ciel; il voit le Soleil se lever & se coucher chaque jour; c'est le premier de tous les phénomènes célestes, le plus simple de tous, le plus frappant, le plus facile à observer. Il examine de quelle manière ce phénomène du mouvement diurne se varie dans les autres astres; il voit chacun d'eux décrire un cercle en 24 heures; l'étoile polaire est la seule qui paroisse ne participer presque point à ce mouvement général; M. de la Lande ramene donc à l'étoile polaire les premières notions du mouvement diurne, parce qu'en effet cette étoile paroît être dans le Ciel un point fixe pour l'univers entier: il enseigne le moyen de la reconnoître facilement par le moyen de la grande ourse, constellation dont la figure est gravée dans le Livre dont nous parlons.

Cette première observation du mouvement diurne conduit naturellement à imaginer deux pôles fixes, & un cercle à égale distance des deux pôles, c'est l'équateur; la génération des autres cercles de la sphère est présentée d'une manière également méthodique; ces explications se trouvent entremêlées de traits choisis dans les Poëtes les plus célèbres, & éclaircis par les étymologies Grecques de chaque terme.

Pour parvenir à mesurer quelque chose dans le Ciel, il a fallu observer d'abord des hauteurs. M. de la Lande indique comment les premiers Observateurs y parvinrent; de-là naît la manière de mesurer les angles dans le Ciel en degrés, minutes & secondes, & de fixer les situations rélatives de l'horison, du méridien & de l'équateur qui doivent servir de base aux observations & à l'Astronomie sphérique. L'Auteur explique la manière dont on traça l'écliptique & dont on détermina les positions respectives des principaux cercles, avec la méthode pour trouver la hauteur du pôle par l'observation des étoiles circompolaires.

Il passe de-là à une description Géographique des longitudes & latitudes terrestres; il rapporte historiquement comment on s'est fixé

un premier méridien, & comment on y a rapporté les autres. Il insiste sur la difficulté qu'il y a d'observer, principalement en mer, la différence des méridiens, en renvoyant au vingt-quatrième Livre de plus amples détails à ce sujet.

L'explication du mouvement annuel vient naturellement à la suite de celle du mouvement diurne; on y voit une manière d'observer & de mesurer les progrès du Soleil dans le cercle de l'écliptique, qui est assez simple pour être supposée celle des premiers Observateurs.

Ces premières recherches étant suffisantes pour constituer la sphère armillaire, pour en faire sentir la formation, & la nécessité, M. de la Lande en donne la description, aussi bien que l'usage du globe céleste & terrestre, les différentes positions de la sphère, les circonstances des climats, des antipodes, l'usage des ombres & des Gnomons, la manière de tracer des méridiennes pour les observations ordinaires, & pour l'usage de la Géographie. Ce premier Livre est terminé par une notice abrégée des Planètes, & de leurs révolutions, de la manière de compter les longitudes & latitudes des astres, les ascensions droites, & les déclinaisons, de trouver leur passage au méridien par le moyen d'un globe, leur lever & leur coucher; on y trouve une idée de la mesure du temps vrai, enfin tous les principes essentiels de l'Astronomie dégagés des calculs & des détails embarrassans; on trouve dans toutes ces choses une netteté, un ordre, un enchaînement capables de les rendre aussi familières & aussi naturelles que si le Lecteur les inventoit.

Le second Livre contient l'origine & les progrès de l'Astronomie chez les différens Peuples du monde, avec un abrégé de la vie & des ouvrages des Astronomes les plus célèbres. Quoique l'origine de l'Astronomie se perde dans l'obscurité des temps fabuleux, on voit assez que mille ans avant Jesus-Christ, toutes les connoissances en ce genre se bornoient au mouvement diurne des astres, & de la révolution apparente du Soleil avec les positions des constellations les plus remarquables. M. de la Lande rapporte les connoissances superficielles des Caldéens, il montre qu'elles ont dû être resserrées dans les bornes les plus étroites, puisqu'au temps même de Ptolomée, on ne connoissoit que très-imparfaitement la révolution des six planettes. Il passe ensuite à l'Histoire de l'Astronomie Egyptienne qui n'étoit guères plus parfaite; on est incertain si les Egyptiens connurent plus de six cens ans avant Jesus-Christ, l'erreur de six heures qu'il y avoit dans leurs années civiles de 365 jours; du moins Hérodote ne la connoissoit pas, quoiqu'il eût vécu & étudié long-temps parmi les Prêtres d'Egypte; tout ce qu'on raconte de merveilleux sur la Science des Egyptiens, n'a pas une date plus éloignée, suivant M. de la Lande, & si l'on a soupçonné qu'ils avoient

eu autrefois de plus vastes connoissances, ce sentiment a trouvé bien des difficultés. Les Phéniciens eurent quelque connoissance des astres, comme le prouvent leurs premières navigations, car ils furent les premiers qui se servirent des étoiles circompolaires pour diriger leurs routes dans les voyages de long cours. Les Grecs furent les derniers qui reçurent les Sciences, mais elles y firent les plus grands progrès; Thalès fut le plus ancien Astronome de la Grece; on prétend qu'il détermina le cours du Soleil d'un solstice à l'autre, & ce fut d'abord l'occasion d'une reforme dans la manière bizarre dont on avoit compté les années; il détermina aussi, mieux qu'on ne l'avoit encore fait, l'obliquité de l'écliptique, & passa pour le premier qui l'eût connue; il soutint qu'il y avoit une infinité de mondes à des distances égales les uns des autres; l'école d'Ionie dont Thalès fut le Fondateur, produisit ensuite plusieurs Philosophes qui méritent d'être cités dans l'Histoire des Astronomes célèbres.

L'Astronomie fit des progrès remarquables vers l'an 283 avant Jesus-Christ, lorsque Ptolémée Philadelphe succéda à Ptolémée Soter; elle continua d'être cultivée sous les Rois d'Egypte qui lui succéderent; les observations d'Eratosthènes firent connoître la grandeur de la terre; celles d'Hipparque apprirent les inégalités des planètes, & les mouvemens des étoiles. On continua de cultiver l'Astronomie en Egypte sous les régnes suivans. L'Almageste de Ptolémée contient un corps complet d'Astronomie, & c'est le seul Livre qui nous soit resté de l'ancienne Astronomie.

M. de la Lande traite ensuite de l'Astronomie des Arabes parmi lesquels il y eut des Observateurs distingués; on connut alors les ouvrages d'Albategnius & d'Asfergan. L'Astronomie Chinoise, quoique fort imparfaite, fournit aussi à notre Auteur quelques traits remarquables; il parle sur-tout des observations de Cocheon-King dont on fait encore usage actuellement, même pour la théorie du Soleil.

Dans les premiers temps où les Sciences commençoient à reparoître en Europe, les Astronomes les plus célébres furent Alphonse X, Roi de Castille, Purbachius, Regiomontanus, Waltherus, Copernic; le détail de leurs travaux & de leurs ouvrages est une partie intéressante du Livre dont nous parlons; l'Auteur passe ensuite aux ouvrages de Tycho, de Kepler, d'Hévelius; enfin il arrive à une révolution plus importante pour l'Astronomie, c'est la fondation de l'Académie des Sciences de Paris; les travaux célébres de Cassini, de Huyghens, de Picart, la construction de l'Observatoire, & toutes les découvertes qui en furent les suites sont détaillées par M. de la Lande; il passe de-là aux observations & aux découvertes que l'Angleterre a produites à l'imitation de la France; Flamstead & Halley s'y sont distingués en même temps par

les observations & les recherches les plus utiles à l'Astronomie. La théorie des Comètes, la découverte de l'Attraction, la construction du Catalogue Britânnique, sont les découvertes que l'Angleterre peut mettre en parallèle avec celles que la France a fournies sur les Satellites de Saturne, sur la figure de la terre, l'application des pendules aux horloges, des lunettes aux quarts de cercles, la propagation successive de la lumière, &c. On trouve ensuite une Liste Chronologique de tous les Astronomes morts depuis deux cens ans; elle est terminée par les célèbres MM. Bradley, Mayer, & de la Caille que l'on a perdu en 1762.

On peut dire que ce second Livre est fait de manière à inspirer le goût de l'Astronomie, à soutenir la gloire des grands hommes qui s'y sont distingués, & à faciliter la lecture du reste de l'ouvrage.

Le troisième Livre traite uniquement de la connoissance des étoiles fixes, des constellations; on y voit d'abord une Dissertation curieuse sur l'origine des noms & des figures qui répondent à ces différens assemblages d'étoiles que nous appellons constellations; l'origine des douze signes du Zodiaque est la plus ancienne, mais aussi la plus obscure; celle que M. Pluche explique dans le Spectacle de la Nature, & dans l'Histoire du Ciel, paroît à M. de la Lande n'avoir aucune vraisemblance; il n'adopte pas plus volontiers le sentiment de Newton qui les rapportoit aux Fables Grecques, & il s'en tient à celui de M. Schmidt, Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, qui a cherché dans la Théologie Egyptienne l'origine des douze signes du Zodiaque. Le Bélier étoit le simbole de Jupiter Ammon; le Taureau représentoit le Dieu Apis; les Gemeaux étoient Horus & Harpocrate; l'Ecreville étoit consacrée à Anubis; le Lion à Osiris, ou au Soleil; la Vierge représentoit Isis; la Balance & le Scorpion appartenoient à Typhon; le Sagittaire étoit l'image d'Hercule; le Capricorne étoit consacré à Mendès ou Pan; le Verseau annonçoit une fête Egyptienne dans laquelle on alloit de toutes parts puiser de l'eau dans la mer; les Poissons étoient le symbole de Neptune à qui appartenoit l'empire de la mer.

M. de Lalande rapporte les origines que la Mythologie Grecque a données aux constellations, quoiqu'il les croie fabuleuses, mais elles sont consacrées par l'usage, nécessaires à l'intelligence des Auteurs, & souvent les seules qui nous soient parvenues; il y joint tous les noms différens qu'on a donnés à chaque constellation; il décrit non-seulement les 48 constellations des anciens, mais toutes celles qu'y ont ajoûtées Hevelius, Flamstead, & M. de la Caille; il donne le détail de tous les différens Catalogues des étoiles faits depuis Hipparque, jusqu'à nos jours, des Cartes, Planisphères Célestes dont on se sert pour connoître les constellations,

tels que l'Atlas de Flamstead, le Zodiaque de Senex, & l'Uranométrie de M. Bevis qui n'a point encore paru, mais dont M. de la Lande a vu en Angleterre toutes les planches gravées au nombre de 52.

On trouve ensuite dans ce troisième Livre, le moyen de reconnoître toutes les constellations, sans globe, sans planisphère, sans Catalogue, & même sans instrument. Pour faciliter cette connoissance à ceux qui ne voudroient faire aucun calcul, il a donné une Table des heures du passage des principales étoiles par le Méridien pour le premier jour de chaque mois avec leurs hauteurs méridiennes pour Paris; mais ce qu'il y a de plus commode & de plus simple, c'est la méthode des allignemens. Elle fera connoître les constellations à ceux mêmes qui n'ont aucune notion d'Astronomie, ni de Géométrie; le point de départ que choisit M. de la Lande pour ses alignemens, c'est la constellation d'Orion, la plus grande & la plus remarquable de toutes, & il en a fait graver la figure dans son ouvrage; cette constellation sert à en connoître d'autres, & celles-ci font connoître à leur tour celles qui suivent, ensorte qu'on peut faire successivement le tour du Ciel en suivant cette méthode. Les étoiles nébuleuses observées par Marius, par M. Kirch, par M. le Gentil, & surtout par M. de la Caille au Cap de Bonne-Espérance, sont aussi l'objet d'un long article; l'Auteur traite ensuite des étoiles nouvelles, & spécialement de celles de 1572. & de 1604. les plus brillantes que l'on ait jamais vues; il passe ensuite aux étoiles changeantes, spécialement celles du col du Cigne, & du col de la Baleine dont les accès de lumière & de disparition s'observent encore assez régulièrement. Il parle à la fin de ce troisième Livre de la lumière Zodiacale dont la cause paroît être l'athmosphère du Soleil, & il rend toute la justice dûe à M. de Mairan, en parlant du Traité Physique & Historique de l'Aurore Boréale donné par ce célébre Académicien.

Le quatrième Livre contient les fondemens de l'Astronomie ou les recherches principales dont toutes les autres dépendent; on trouve encore ici, comme dans le premier Livre, cet ordre lumineux & satisfaisant qui ressemble à celui des Inventeurs, & qui rend tous les objets naturels & faciles; l'Auteur y traite des inégalités du Soleil, & de sa longitude, parce qu'on est obligé d'y rapporter tous les autres mouvemens célestes; il explique la manière d'observer à la fois l'ascension droite du Soleil, & celle d'une étoile, par une double comparaison, suivant la méthode qu'ont employée MM. Flamstead, de la Caille, le Monnier, Mayer, en observant deux fois l'année la différence d'ascension droite & de déclinaison des deux astres quand ils sont aux environs du même parallèle; il y joint la détermination des équinoxes, des solstices, & de la longueur de l'année, selon que les différens

différens Astronomes l'ont déterminée, & il en donne lui-même une nouvelle; les formules du mouvement en ascension droite, & du temps que le Soleil emploie à traverser le Méridien, y sont aussi expliquées, parce que l'on ne peut s'en passer dans les observations fondamentales dont il s'agit.

Il explique aussi les analogies par lesquelles on conclud les longitudes des ascensions droites; il y joint même des Tables pour cet usage dont on peut se servir quand on ne veut que de la célérité & dès à-peu-près.

Il traite ensuite de la précession des équinoxes qui influe dans toutes les observations, de la manière de trouver le temps vrai d'une observation, de corriger les hauteurs correspondantes, de convertir le temps vrai en temps moyen, opérations véritablement fondamentales dans toute l'Astronomie. A cette occasion M. de la Lande donne, & avec clarté, le dénouement d'une question rélative à l'équation du temps, & sur laquelle des Astronomes célébres s'étoient mépris.

L'observation & le calcul des ascensions droites conduit à une méthode exacte pour trouver les passages au Méridien; on voit d'abord comment on peut les trouver avec briévété, lorsqu'il s'agit de les avoir à une minute près; cette exactitude suffit ordinairement, puisqu'il n'y a point d'Astronome zélé qui ne soit prêt à observer au moins trois minutes avant le moment de l'observation; M. de la Lande explique aussi la manière dont on trouve le lever & le coucher des astres, parce que la méthode est la même que pour les passages au Méridien; cet article n'avoit encore été expliqué dans aucun Livre d'Astronomie, & on en avoit regardé le calcul entier comme si pénible, sur-tout pour la Lune, qu'on s'étoit contenté dans nos éphémérides de déterminer le lever de cette Planète à un quart d'heure près.

L'examen des réfractions & des parallaxes qui altérent l'heure du lever des astres, vient à la suite de ces méthodes, & on y joint des formules qui servent à trouver la correction des arcs semidiurnes, & des amplitudes; de-là l'Auteur passe à la détermination des angles parallactiques, & des angles de position. Ces derniers calculés pour toutes les étoiles principales, composent une Table qui est la première qu'on ait donnée pour cet objet. Elle est extrêmement commode pour plusieurs espéces de calculs; le moyen de la former est réduit à la plus grande simplicité.

Ce quatrième Livre est terminé par une définition Astronomique de quelques termes d'Astrologie, pour l'intelligence des anciens Auteurs qui en étoient presque tous infectés, & qui nous ont laissé des Tables dont les Astronomes peuvent faire usage dans des questions qui n'ont rien de chimérique; par

exemple, la Table des Maisons célestes, sert aujourd'hui à trouver le nonagésime pour les éclipses.

Le cinquième Livre traite des systêmes du monde, & des différentes hypothèses qui ont servi à expliquer le mouvement apparent des Planètes principales. On trouve d'abord le systême de Ptolémée comme le plus simple, le plus ancien, le plus propre à donner une idée des premières apparences; cette connoissance doit naturellement précéder celle des véritables situations des orbites planétaires qui, pour être bien connues, exigent des théories, & des raisonnemens compliqués. M. de la Lande, en faisant voir l'absurdité réelle de ce systême, est conduit nécessairement à celui de Copernic. Il rapporte d'abord les idées de quelques Anciens sur le mouvement de la terre; il donne les preuves les plus détaillées de ce mouvement, & il répond aux 77 argumens du Pere Riccioli contre le mouvement de la terre, même à ceux qui se tirent d'une mauvaise interprétation de quelques passages de l'Ecriture.

En suivant l'ordre des temps, & celui des ouvrages qui ont été faits sur cette matière, on parviẽnt au systême de Tycho-Brahé qui, comme on le sçait, a beaucoup de rapport à celui de Copernic, puisque dans l'un & l'autre, les cinq Planètes tournent autour du Soleil, & que Tycho se conformoit à cet égard aux démonstrations de Copernic.

M. de la Lande expose sur-tout avec beaucoup d'étendue les objections que faisoit Tycho à Copernic sur le mouvement de la terre, parce que cet Auteur est le seul Astronome de grande réputation qui ait attaqué Copernic; M. de la Lande s'attache sur-tout à résoudre de la manière la plus convaincante, les doutes mal fondés que Tycho avoit semés à ce sujet.

Le cinquième Livre est terminé par un essai sur les périodes qui ramenent les Planètes aux mêmes longitudes vûes de la terre, malgré la complication de deux sortes de mouvemens qui y influent; il en résulte une manière fort abrégée de calculer les éphémérides, quand on n'a besoin que d'une précision médiocre.

Le sixième Livre est un Traité de l'Astronomie Planétaire, c'est-à-dire, qu'il contient les Loix du mouvement des six Planètes principales vûes du Soleil, leurs élémens, la figure, la grandeur, & la situation de leurs orbites. M. de la Lande fait voir d'abord l'utilité des observations faites dans les conjonctions & oppositions pour les Planètes inférieures & supérieures; il explique la manière d'en conclure les moyens mouvemens, & les durées des révolutions Planétaires; il en donne les valeurs réduites en une petite Table, d'après les observations les plus récentes; plusieurs observations sont dûes à l'Auteur même qui a discuté par de nouveaux calculs presque tous les élémens des Planètes;

les équations séculaires de Jupiter & de Saturne que M. Halley a introduites, sont aussi examinées par de nouvelles observations.

L'Article 858, contient des remarques singulières de M. de la Lande sur le mouvement de Saturne; il y prétend démontrer que les dernières périodes de Saturne sont affectées d'une inégalité de près de quinze minutes qui ne dépend point des attractions planétaires, ni d'aucune cause qui soit actuellement connue; c'est seulement un fait Astronomique qui, selon notre Auteur, montreroit que l'attraction de Jupiter est insuffisante pour expliquer les inégalités de Saturne.

La figure des orbites planétaires déterminée par Kepler, a été la source de toutes les découvertes de l'Astronomie moderne; aussi M. de la Lande, pour faire dans cette partie l'Histoire exacte des progrès de l'esprit humain, expose t-il avec soin la manière dont Kepler a été conduit à cette belle détermination par les observations de Ticho, la méthode par laquelle il discuta les observations faites sur Mars, en conclut ses distances au Soleil, & reconnut que son orbite étoit une véritable ellipse; comment il trouva ensuite les distances des autres Planètes, & fut conduit à cette fameuse loi que les quarrés des temps périodiques sont comme les cubes des distances. La loi des aires proportionnelles au temps, est également dûe à Kepler, & M. de la Lande fait voir de quelle manière il y parvint; ce n'étoit alors qu'une espéce d'approximation qui n'étoit démontrée que par l'accord des résultats avec l'observation. C'est Newton qui a vû le premier par la théorie l'accord de ces deux loix, & qui en a tiré les fondemens du systême du monde, & le fameux principe de la gravitation universelle.

M. de la Lande explique comment on déduit de l'observation la plus grande équation d'une orbite planétaire, & il donne des applications de la méthode à chaque Planète, en faisant usage des observations les plus récentes; il prouve que la plus grande équation de l'orbite du Soleil est constatée de la manière la plus satisfaisante, & pour ainsi dire, à une seconde près par l'accord qui se trouve entre les résultats de MM. Cassini, de la Caille, Mayer, & le Monnier. Le fameux problême de Kepler dont on a donné tant de solutions différentes, est expliqué ensuite fort au long par deux méthodes, l'une directe, l'autre indirecte. La manière de déterminer séparément le lieu de l'aphélie, a donné occasion à M. de la Lande de remarquer qu'on se tromperoit en employant une régle donnée par M. de la Caille dans les Mémoires de l'Académie année 1757, p. 141. & dans ses leçons d'Astronomie, pag. 240. A la suite de ces méthodes on en trouve une générale pour corriger à la fois les trois principaux élémens d'une orbite, sçavoir, l'excentricité, le lieu de l'aphélie, &

l'époque du lieu moyen ; pour cela on suppose trois oppositions observées à-peu-près à 3, 6 ou 9, ou à 0, 3 & 9 signes d'anomalie moyenne. L'Auteur s'est fort étendu sur ce Problême qui est un des plus importans de l'Astronomie, & il l'a traité avec plus de simplicité qu'on ne l'avoit fait jusqu'à présent. Il donne aussi diverses méthodes pour déterminer par trois observations l'orbite d'une Planète dont on connoît la révolution moyenne, Problême de même espéce que le précédent ; ils sont l'un & l'autre accompagnés de détails & d'exemples qui peuvent rendre les méthodes plus claires, & l'application plus facile à ceux qui apprennent l'Astronomie.

Après avoir expliqué les mouvemens des Planètes dans leurs orbites, on passe au mouvement de ces orbites mêmes ; on traite de leurs inclinaisons & de leurs nœuds, & des méthodes employées par les Astronomes pour les déterminer, & les résultats des observations pour chacune des cinq Planètes. On fait voir par les meilleures observations que le mouvement des nœuds des Planètes est d'accord avec les calculs déduits de la théorie de l'Attraction ; que le mouvement direct des nœuds de Jupiter, aussi bien que les mouvemens rétrogrades des autres nœuds, sont des suites de cette théorie ; on l'emploie encore à faire appercevoir un changement dans les inclinaisons des orbites planétaires sur l'écliptique ; ce mouvement qui n'avoit encore été remarqué de personne avant M. de la Lande, est démontré par la théorie & par l'observation, & il a déja produit huit minutes pour l'orbite de Mars, depuis le tems de Ptolémée.

Ce sixième Livre est terminé par un Recueil considérable des meilleures observations que l'on ait faites sur les Planètes jusqu'à ce jour, collection d'autant plus importante, que les observations sont la baze de tous les ouvrages d'Astronomie ; on y trouve les observations du Soleil de M. de la Caille, à la suite de celles d'Hipparque & de Tycho, les oppositions des Planètes supérieures observées à Greenwich & à Paris jusqu'à l'année 1763. inclusivement, les conjonctions de Vénus, & les digressions de Mercure ; cette dernière Planète est celle dont les observations sont les plus difficiles, & les plus rares, & M. de la Lande, en faisant voir l'imperfection des Tables qu'on en a données jusqu'ici, annonce qu'il se propose d'en publier incessamment de nouvelles.

Le septième Livre traite des mouvemens de la Lune & de ses inégalités ; cette Planète qui a toujours exercé les plus habiles Astronomes peut être plus utile à observer que tous les autres astres, parce qu'elle donne un moyen de trouver les longitudes sur mer. Il explique d'abord les différentes Phases de cette Planète ; il rapporte les faits historiques rélatifs à ces Phases, il fait voir que la fête de la Néoménie ou de la nouvelle Lune

n'avoit pas pour objet d'observer, ni d'adorer la Lune, mais que la première apparition de la Lune à chaque mois, étoit l'époque de cette fête; il est remarquable, dit M. de la Lande, qu'on trouve chez tous les anciens Peuples du monde la célébration de cette fête.

L'Auteur donne aussi la manière de calculer la portion éclairée de la Lune pour chaque jour ou chaque degré de distance au Soleil; il explique les causes de la lumière cendrée qui, dans le temps même où la Lune est en croissant, nous fait appercevoir la rondeur entière de la Lune.

Il passe ensuite à l'explication des quatre grandes inégalités de la Lune pour faire voir comment on les a découvertes par observation, & comment on en a déterminé la quantité & la loi; la première est l'équation du centre qui fut connue du temps même d'Hipparque; la seconde est l'évection apperçue par Ptolémée; la troisième est la variation découverte par Tycho; la quatrième est l'équation annuelle dont Tycho avoit déja quelque idée, mais qui n'a été bien connue que depuis la théorie de Newton. M. de la Lande démontre que la forme de l'évection employée aujourd'hui dans les Tables de MM. Clairaut, d'Alembert, &c. se déduit facilement des observations même de Tycho, sans le circuit d'opérations que Horroxius, Halley & Newton avoient employées, en faisant varier l'excentricité & balancer l'apogée.

A l'égard des petites inégalités de la Lune qui sont au nombre de dix dans les Tables de M. Mayer, & de quinze dans celles de M. Clairaut, elles n'ont point été découvertes par l'observation, mais seulement déduites de l'attraction du Soleil; les calculs qui les donnent, sont si compliqués, que le détail en a été supprimé dans la théorie de la Lune donnée par l'Académicien que nous venons de citer. M. de la Lande qui a adopté cette théorie, l'éclaircit & montre le chemin qui a conduit à la détermination de toutes ces équations; il montre aussi comment M. Mayer, en empruntant de la théorie de M. Euler, la seule forme de ces mêmes équations, a pû employer les observations à déterminer leurs coëfficiens.

Le mouvement des nœuds de la Lune, & le changement de son inclinaison, sont ensuite expliqués dans l'ordre où ils ont été découverts; on y voit une démonstration nouvelle de la principale inégalité des latitudes Lunaires, appellée par M. Mayer seconde latitude. M. de la Lande la déduit des observations de Tycho, & montre que Newton avoit rendu cette équation plus embarrassante, en attribuant un balancement au nœud, & un autre à l'inclinaison de l'orbite; il ne parle point des autres inégalités de la latitude Lunaire, parce qu'il croit que, sans leur secours, on peut avoir la latitude de la Lune avec une exactitude suffisante pour l'Astronomie, & pour la Marine.

L'Auteur parle ensuite de l'accélération du moyen mouvement de la Lune ; elle paroit résulter, soit de deux éclipses observées par Ibn Iunis dans le dixième siécle, soit de la comparaison des observations du dernier siécle avec celles de notre temps ; il faut convenir cependant que cette accélération n'est pas hors de doute, & qu'elle ne sera bien décidée qu'à la fin du siécle, quand on aura de quoi constater avec plus d'exactitude le moyen mouvement de la Lune pendant l'espace de 130 ans.

La période de 18 ans ou 223 Lunaisons appellée improprement Saros ou Période Caldéenne, ramène les éclipses à-peu-près dans le même ordre, & les inégalités de la Lune de la même quantité. M. Halley avoit espéré qu'elle suffiroit pour prédire exactement les lieux de la Lune aux Marins. M. de la Lande fait voir premièrement qu'elle est inexacte & insuffisante ; secondement qu'elle est inutile, vû l'exactitude des Tables de la Lune tirée de la théorie, lesquelles sont arrivées à l'exactitude que l'on espéroit retirer de la méthode fondée sur la période Caldéenne.

Il passe ensuite à l'examen du diamètre de la Lune, de ses variations, de sa grandeur apparente dans certaines occasions ; il donne une Table fort ample des principaux élémens de la théorie de la Lune, suivant divers Auteurs ; on trouve à la fin du volume les Tables de la Lune que M. Mayer publia à Gottingen en 1753, que M. de la Lande a étendues quant aux moyens mouvemens, qu'il a corrigées pour la parallaxe auxquelles il a ajoûté deux Tables pour le mouvement horaire, avec une ample explication, & un exemple détaillé à la suite des preceptes qui servent à calculer le lieu de la Lune plus aisément qu'on ne le pourroit faire, si l'on n'avoit que l'édition de ces Tables données par l'Auteur même. Ces Tables de la Lune sont précédées par les Tables du Soleil de M. l'Abbé de la Caille, les plus exactes que l'on connoisse. Ce célébre Astronome n'en avoit fait imprimer qu'un très-petit nombre d'exemplaires pour ses Correspondans & ses amis ; le public qui les desiroit, & qui ne pouvoit se les procurer, verra avec plaisir l'édition de M. de la Lande augmentée quant à sa Table des époques, & corrigée par rapport aux Tables de l'équation du temps qui étoient défectueuses dans l'édition de M. de la Caille. A la fin des Tables du Soleil & de la Lune, M. de la Lande a mis le Catalogue des 400 étoiles principales données par M. de la Caille dans l'ouvrage intitulé : *Astronomiæ fundamenta*. Ce Livre n'ayant été tiré qu'à très-petit nombre, & ne pouvant plus se trouver, il étoit important de publier encore ce Catalogue, l'un des plus exacts que nous ayons, & M. de la Lande y a corrigé plusieurs fautes d'impression qui s'étoient glissées dans la première édition.

Ce septième Livre est terminé par des remarques sur les observa-

tions de la Lune ; il y est parlé des meilleures observations que nous ayons, telles que celles de M. Halley, de M. le Monnier, de M. de la Caille, de M. Cassini ; M. de la Lande y annonce la publication qui se prépare en Angleterre des observations du célébre M. Bradley; il rapporte la délibération de la Société Royale de Londres, dont il fut témoin le 9 Juin 1763. par laquelle il fut arrêté que cette publication se feroit incessamment aux frais de la Société Royale de Londres.

Le huitième Livre traite du Calendrier. M. de la Lande a été obligé de rendre ce Livre plus court que les autres, parce que l'abondance des objets qu'il avoit à traiter, lui a fait abréger cette matière qui est moins essentielle à l'Astronomie, que les autres parties de son ouvrage. Il explique d'abord la division du temps par heures, jours, semaines, années & cycles, & surtout le cycle Lunaire appellé aussi cycle d'or ou cycle de Newton ; il donne un calcul exact de la quantité dont ce cycle s'écarte du mouvement moyen de la Lune au Soleil, quantité sur laquelle est fondé le grand cycle des épactes dont le retour complet est de trois cens mille ans. Il rapporte les époques les plus célébres dans la Chronologie, & leur rélation avec les années Juliennes; il explique en détail la réformation du Calendrier Grégorien, & son usage dans l'Astronomie. Parmi les objets qui sont rélatifs à l'Histoire & à la Chronologie, M. de la Lande examine la question discutée si amplement par M. Goguet, pourquoi les mois & les années ont été partagés en semaines de 7 jours chez presque tous les Peuples du monde ; il s'étonne qu'un homme aussi habile ait pû méconnoître la cause évidente de cet accord unanime ; la Lune dont la figure change d'une manière sensible tous les sept jours, & dont les retours sont de 29 jours, ne pouvoit manquer d'amener des divisions de sept jours.

Le lever Heliaque de Sirius étoit chez les Egyptiens une époque civile, religieuse & chronologique, les Anciens en ont beaucoup parlé. Gravius a composé sur ce sujet un ouvrage intitulé : *Canicularia*, dont M. de la Lande fait un Extrait curieux, accompagné de démonstrations sur la manière de déterminer le temps de ces époques pour les trois périodes caniculaires ou Sothiacales qui remontent jusqu'à l'année 1323. avant Jesus-Christ. C'étoit alors que l'année solaire & l'année civile concouroient en Egypte, & il paroît que ce fut vers ce tems-là qu'on donna des noms aux signes du Zodiaque.

Ce huitième Livre est terminé par différentes remarques sur les passages des anciens Auteurs où il est parlé du lever & du coucher des étoiles; Ovide, Virgile, Varron, Pline, Columelle en font un usage fréquent, mais il paroît que de leur temps, on observoit bien peu, puisque les Phénomènes n'étoient deja plus conformes à la

manière dont ils les décrivoient, & qu'il y avoit plusieurs siécles que l'état de la sphère avoit changé par le mouvement de la précession des équinoxes.

Nous n'irons pas au-delà de ce huitième Livre dans notre premier Extrait; les seize autres Livres renferment des choses plus abstraites, plus nouvelles & plus importantes en Astronomie, & qui feront l'objet de deux autres Extraits; ce que nous avons dit des huit premiers Livres, suffit pour montrer combien ce nouveau Traité d'Astronomie est élémentaire, méthodique & complet; il sera non-seulement nécessaire à ceux qui étudient l'Astronomie, mais utile aux Astronomes les plus exercés. L'attention que l'Auteur a eue de citer continuellement les meilleures sources sur chaque partie de la Science qu'il a traitée, rend cet ouvrage un répertoire immense de la meilleure Astronomie; la Généalogie des idées & des découvertes donne à l'esprit le spectacle le plus satisfaisant en le délivrant de cette admiration humiliante que produisent les découvertes dont on ne voit ni l'origine, ni le progrès; enfin on y trouve presque par-tout des remarques nouvelles ou des vûes intéressantes sur ce qui reste à faire pour le progrès de l'Astronomie.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Venise.

Sacrorum Conciliorum nova & amplissima collectio, &c. Tomus 10. in-fol. 1274. colonnes. Ce dixième volume du grand Recueil des Conciles entrepris par M. *Mansi*, aujourd'hui Archevêque de Lucques, embrasse le tems écoulé depuis 590. jusques & compris 653.

D. Aur. Augustini Hipp. Episcopi, quæ videtur, Sententia de Beatitate Sanctorum Patriarcharum, Prophetarum, cæterorumque justorum antiqui Testamenti ante Christi Domini descensum ad inferos, à Johanne Cadonici Veneto Ecclesiæ Cathedralis Cremonæ Canonico illustrata, atque demisso animo Theologis Catholicis subjecta, ut dijudicent, num verè Augustini habenda sit, &c. Venetiis 1763. *in*-4°. p. 368. M. le Chanoine *Cadonici* avance que, suivant le sentiment de S. Augustin, & la plûpart des Pères de l'Eglise, les Patriarches, les Prophéres & les justes de l'Ancien Testament, ont joui de la vision béatifique avant la venue de Jesus-Christ & sa descente aux Enfers. Cette Doctrine ne s'accorde pas avec celle des Scholastiques, qui ont à leur tête S. Thomas. Aussi, dit-on, que M.

M. Cadonici aura bientôt plusieurs adversaires sur les bras.

DE FLORENCE.

Catalogus codicum Manuscriptorum Bibliothecæ Medicæ Laurentianæ, varia continens opera Græcorum Patrum, sub auspiciis Franc. Imper. semper Aug. Angel. Maria Bandinius J. V. D. ejusd. Bibl. Reg. Præfectus recensuit, illustravit, edidit. In eo cujusvis Codicis accurata descriptio, & operum singulorum notitia datur, &c. Florentiæ, Typis Cæsarian. 1764. pag. 555. grand *in-folio.*

M. Bandini dans sa Préface donne l'Histoire de la fameuse Bibliothèque de Médicis de S. Laurent, dont le soin lui est confié. On remarque dans ce premier volume, qui est le Catalogue des manuscrits des Pères Grecs, plusieurs opuscules qui n'ont point vû le jour. M. Bandini se propose de donner pour suite le Catalogue des Auteurs Grecs profanes, & après, celui des Latins. On parle avantageusement de cette grande entreprise. Nous ne connoissons encore que le titre de l'ouvrage.

DE LUCQUES.

Parafrasi delle Lettere di S. Paolo Apostolo. In Lucca 1764. *in*-8°. p. 472. C'est principalement pour les personnes pieuses que l'Auteur M. *César Taviani Franchini* a composé cette paraphrase des Epîtres de S. Paul, laquelle est dédiée à M. l'Evêque de Cortone.

DE PISE.

Specimen experimentorum Naturalium, quæ singulis annis in illustri Pisana Academia exhibere solet Carolus Alphonsus Guadagnius, Physic. & Med. Doctor & in eadem Acad. Phys. Exper. Prof. Ord. Pisis, an. 1764. in-4°. p. 132. M. Guadagni a publié cet essai d'expériences Physiques pour l'usage de ses Disciples.

DE MILAN.

Memorie Spettanti alla Storia, al Governo, ed alla descrizione della Cità e della Campagna di Milano, ne' Secoli bassi raccolte ed esaminate dal Conte Giorgio Giulini. Presso Gio. Batista Bianchi in Milano, 8 vol. grand *in*-4°. Les recherches de M. le Comte Giulini sur la ville de Milan & sur le Milanois se terminent à l'époque de la Souveraineté de Matthieu Visconti.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES.

On a annoncé par souscription une *Nouvelle Histoire d'Angleterre*, qui doit se terminer à la ratification de la paix de Versailles en 1763. Elle est intitulée : *A New History of England, from the earliest Accounts of Britain to the peace of Versailles, 1763. Humbly inscribed to the Queen, By Thomas Mortimer, Esq. his Majesty's Vice Consul for the Austrian Netherlands.*

Orationi & Carmini est parva gratia, nisi eloquentia sit summa : historia quoquomodo scripta delectat. Plin. Jun.

London Printed for J. Wilson and. J. Fell. &c.

L'ouvrage entier sera de deux volumes *in-folio*, avec des planches gravées par le célébre M. Grignon ; mais on le publiera par *Cahiers* ou *Nombres* qui paroîtront régulièrement toutes les semaines, jusqu'au nombre d'une centaine. Le premier Cahier a dû paroître sur la fin d'Octobre dernier.

On a pareillement annoncé un *Dictionnaire complet des Arts & des Sciences*, qui renferme le cercle entier des connoissances humaines. Il se publiera par Cahiers ou Nombres, & l'on présume qu'il y en aura environ 150, & autant de Planches : l'Ouvrage est intitulé : *The complete Dictionnary of Arts and Sciences, in Wich the Whole Circle of human learning is explained, and the difficulties attending the acquisition of every Art Whether liberal or mechanical, removed, in the most easy and familiar manner. The Theological, Philological, and Critical branches, by the Rev. Temple Henri Croker M. A. Chaplain to the Right honour. the Earl of Hillisborough. The Medicinal, Anatomical, and Chemical by Thomas Williams M. D. The Mathematical by Samuel Clark author of an easy introduction to the Theory and practice of Mechanics, and the other Parts by several Gentlemen particularly conversant in the Arts or Sciences they have undertaken to explain.* London Printed for the authors, and sold by J. Wilson and J. Fell. &c.

On avertit que la plûpart de ceux qui travaillent à ce grand *Corps de Littérature* sont Membres de la Société établie pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, qu'ils auront soin, non-seulement de recueillir ce qu'il y a de mieux dans l'Encyclopédie de Chambers, dans celle de Paris, & dans d'autres ouvrages, mais encore d'y ajoûter les découvertes qu'on a faites depuis. Avant d'expliquer les principes d'un Art libéral, on donnera une courte description de son origine & de ses progrès, ce qui pourra dispenser bien des personnes de chercher des choses qu'on connoît déja, & d'autres de s'attribuer des découvertes qui ne leur appartiennent pas. Le premier Cahier a dû paroître vers la fin de Novembre dernier.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU.

B. L. Tralles Med. &c. de methodo medendi Sydenhami, Tissoti, aliorumque illustrium virorum in curatione variolarum pessimæ indolis, infeliciter licet, dextrè tamen adhibita, Epistola Apologetica ad illustr. virum Ant. de Haen, &c. c'est-à-dire, *Lettre Apologétique à M. de Haen, dans laquelle M. Tralles, Médecin, &c. démontre qu'il a employé exactement, quoique sans suc-*

cès, la méthode de Sydenham, de Tissot & d'autres Hommes célèbres, dans une petite vérole d'une très-mauvaise espéce. A Breslau, chez Meyer, 1764. *in-8°.* & à Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques.

DE FRANCFORT.

Éloge de Charles III, dit le Grand, Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, &c. &c. &c. Par Joseph-François Coster de Nancy.

Cùm tot sustineas & tanta negotia solus,
Res Italas armis tuteris, moribus ornes,
Legibus emendes, in publica commoda peccem,
Si longo sermone morer tua tempora, Cæsar.
Horat. Epist. ad Aug.

A Francfort, Mars 1764. *in-8°.*

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Parallèle de différentes méthodes de traiter la maladie vénérienne. A Amsterdam, chez Changuion 1764. *in-12.* & se trouve à Paris, chez Cavelier.

Cet Ouvrage est estimé, & fait sensation chez les personnes de l'Art.

Seconde & Troisième parties de la Balance Philosophique, précédées de deux Lettres, en Réponse aux Mémoires de Trévoux au Journal des Sçavans; par M. d'Açarq, de la Société Littéraire d'Arras, & de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle. Amsterdam, 1764.

Pour remplir les desirs de M. d'Açarq, nous donnerons une Analyse plus complète de ses idées Métaphysiques.

DE LEYDE.

Ludovici Rouppe de morbis navigantium liber unus. Accedit observatio de effectu extracti cicutæ Storkiano in cancro. Lugduni Batavorum apud Theodorum Haak 1764. vol. *in-8°.* de 538, & se trouve à Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques.

FRANCE.

DE NISMES.

Lettre à M. Belletête, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, &c. Par M. Razoux, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, sur les inoculations faites à Nismes. A Nismes, de l'Imprimerie d'A. A. Belle, Imprimeur du Roi & de la Ville, près le Palais 1764. Brochure *in-4°.* de 34 pag.

M. Razoux dans cette Lettre donne la Liste de 78 inoculations faites à Nismes, & des remarques sur toutes celles qui ont offert quelques circonstances particulières. Il répond ensuite aux cinq questions faites à un très-grand nombre de Médecins consultés par les Commissaires que la Faculté de Médecine a nommés pour examiner les avantages & les inconvéniens de l'inoculation.

Voici les réponses de M. Razoux qui indiquent suffisamment les questions :

1°. L'inoculation est pratiquée ici, (à Nismes) depuis huit ans avec le plus heureux succès.

2°. Personne n'est mort de l'inoculation ni de ses suites.

3°. Aucun de ceux qui ont été *bien & dûment* inoculés, n'a contracté la petite vérole naturelle.

4°. Nous n'avons point vû de pareils exemples (des maladies différentes introduites par l'inoculation avec la petite vérole.) Il est vrai que jusqu'ici on a toujours eu soin d'inoculer avec de la matière prise de personnes bien saines.

5°. S'il y a eu quelques accidens après l'inoculation, ils sont tous effectivement plus rares qu'après la petite vérole naturelle, & beaucoup moins dangereux : on peut même presque toujours les attribuer à d'autres causes qu'à l'inoculation : j'en appelle aux faits contenus dans mon Mémoire.

» Je ne doute point, Monsieur, » qu'un jour l'inoculation ne triomphe de tous ses Adversaires ; mais » ce que je crains plus encore que » tous ses ennemis, ce sont les » imprudences des inoculateurs & » des inoculés, qu'on ne manquera » pas de rejetter sur la méthode, » & qui retarderont ses progrès. Je » voudrois donc qu'on suivît le conseil sage & prudent que donne à » cette occasion M. Kirkpatrick. » Sect. xj. p. 270. *Quamvis insitio ab omnis generis hominibus & sæpe quoque admodum feliciter peracta fuit, attamen cum selectus & præparatio inoculandorum imprimis medicum pertinent. . . . . , Temerarii sunt Pharmacopolæ & Chirurgi qui absquè Medici consiliis hanc operationem suscipere, & sæpe ægros perdere, audent.*

De Dijon.

*Mémoire pour concourir au prix proposé par l'Académie des Arts, Sciences & Belles-Lettres de Dijon, pour l'année 1763. & qui a mérité l'*Accessit *au jugement de la même Académie, par M. le Jolivet, Fils, Architecte, Sous-Ingénieur des Ponts & Chaussées de la Province de Bourgogne.*

Navibus, atque
Quadrigis, petimus benè vivere, quod
petis, hic est.
Horace, Ep. xj. Liv. I.

A Dijon, chez Causse, Imprimeur du Parlement, de l'Intendance & de l'Académie des Sciences, Place S. Etienne, 1764. Avec Permission, *in*-4°. de 38 pages.

Le Canal de Bourgogne est l'objet de ce Mémoire, dont nous tâcherons de rendre compte dans un temps plus libre, ainsi que du Mémoire qui a remporté le prix, & des autres Ouvrages utiles auxquels cet utile projet aura donné lieu.

D'Auxerre.

M. Trebuchet d'Auxerre nous a adressé une Lettre qui roule sur

l'*Astronomie* de M. de la Lande, & qu'il nous a priés d'insérer dans notre Journal. Nous le prions à notre tour de nous excuser si nous ne déférons pas à ses desirs. Il est peu nécessaire que le Public soit instruit de quelques particularités purement personnelles & inutiles aux progrès des Sciences. L'article qui regarde la durée du passage de Vénus sur le Soleil en 1761. à la Baye de Hudson, a été traité par M. Trebuchet dans sa Lettre (Journal de Février 1762.)

D'ORLEANS.

Discours sur la Révolution opérée dans la Monarchie Françoise par la Pucelle d'Orléans, prononcé dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville, le 8 Mai 1764. par M. Loiseau l'aîné, Chanoine de cette Eglise. A Orléans, chez Jean Rouzeau Montaut, Imprimeur du Roi & de la Ville 1764. petit *in*-12. de 47 pages. Il se trouve à Paris, chez Despilly, Desaint & Saillant.

L'Auteur de ce Discours nous paroît avoir bien saisi son sujet & l'avoir traité noblement. Bien différent de ces Déclamateurs maladroits qui ne sçavent qu'injurier les ennemis du personnage qu'ils célèbrent, il appelle Henri V. un Héros. » Rendons justice à notre » ennemi, dit-il, & ne craignons » pas d'avouer que Henri V. a été un » des plus grands hommes de sa » race, & qu'il n'a peut-être manqué qu'un objet légitime à son » ambition pour en faire un des » plus grands Rois qui ait commandé à l'Angleterre. «

Le style de l'Orateur nous paroît avoir de la force & de la rapidité.

DE PARIS.

Traité de l'origine du Gouvernement François, où l'on examine ce qui est resté en France sous la première Race de nos Rois, de la forme du Gouvernement qui subsistoit dans les Gaules sous la domination Romaine; par M. Garnier, Professeur Royal d'Hébreu, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Vente, Libraire, au bas de la Montagne Ste Geneviève, près les Carmes 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. Nous espérons rendre bientôt compte de cette production.

Les Amans malheureux, ou le Comte de Comminge, Drame en trois Actes & en Vers, précédé d'un Discours Préliminaire & suivi des Mémoires du Comte de Comminge.

Et qui pungit cor
Profert sensum. Ecclesiastic. cap. 22, v. 24.

A la Haye, & se trouve à Paris, chez l'Esclapart, Libraire, au Quai de Gêvres, 1764. *in* 8°.

Nous rendrons compte de ce Drame très-singulier & encore plus intéressant.

Essai d'une Traduction en Vers de l'Iliade d'Homère, précédée d'un Discours sur Homère. A Londres, & se trouve à Paris chez J. Bar-

bou, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins 1765. *in* 8°. de 148 pages.

Cet essai d'une Traduction de l'Iliade en vers, contient le neuvième, le dix-huitième & le vingt-deuxième Livres; nous en rendrons compte ainsi que du Discours sur Homère; le tout est dédié à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Nous louerons d'avance l'exécution qui nous a paru très-belle, très-élégante, & digne des presses de Barbou, celui de tous nos Imprimeurs qui soutient avec le plus d'éclat l'honneur trop négligé des presses Françoises.

Le même Barbou a reçu de Glascow plusieurs exemplaires de la magnifique édition d'Homère en 4 vol. *in folio*.

Lettre d'Alcibiade à Glicère, Bouquetière d'Athènes, suivie d'une Lettre de Vénus à Pâris, & d'une Epître à la Maîtresse que j'aurai. A Geneve & à Paris, chez Sébastien Jorry, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cigognes, 1764 *in* 8°. de 36 pages avec des Estampes & des Vignettes.

Lettre du Comte de Comminges à sa Mere, suivie d'une Lettre de Philomele à Progné. A Paris, de l'Imprimerie de Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cigognes, 1764. *in*-8°. de 68 pages, orné d'Estampes & de Vignettes. Avec Approbation.

La Mort d'Abel, Poëme en cinq Chants, traduit de l'Allemand de M. Gesner; par M. Huber. Nouvelle édition revue & corrigée; trente sols broché. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais; Lottin le jeune, Libraire, rue S. Jacques; Durand le neveu, Libraire, rue S. Jacques, à la Sagesse 1762. *in*-12. Avec Approbation & Permission.

On ne se lasse point de réimprimer ni de relire cet excellent Poëme, & nous ne devons point nous lasser de le louer.

Magasin des Adolescens, ou Entretiens d'un Gouverneur avec son Elève, dans lequel on retrace aux yeux des jeunes Gens qui sortent de Rhétorique. 1°. Les régles de la Langue Françoise dans la plûpart des cas douteux. 2°. Les principes de l'Eloquence & les divers genres de style. 3°. Des exemples servant d'application aux régles, & tirés, soit de Cicéron, soit des Orateurs François les plus estimés, tant de la Chaire que du Barreau. Le tout entremêlé de réflexions propres à former & les mœurs & le goût. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, au Lys d'or, 1765. Avec Approbation & Permission du Roi, *in* 12. de 490 pages.

Cet Ouvrage, dont le titre annonce suffisamment l'objet & le mérite, est divisé en Entretiens comme le Magasin des Adolescentes, avec lequel il n'a de commun que ce titre & cette forme. Les Entretiens du *Magasin des Adolef-*

cens sont entre un Gouverneur & son Elève; il y en a quinze. Le premier roule sur la Langue Françoise. Le second & le troisième sur l'Orthographe. Le quatrième contient des observations sur certains mots de la Langue. La Langue Latine est l'objet du cinquième Entretien; divers traits des Oraisons de Cicéron remplissent cet Entretien, ainsi que les suivans, jusqu'au dixième dont le Panégyrique de Trajan est le sujet. L'éloquence de la Chaire est l'objet des trois suivans, l'éloquence Académique du quatorzième. L'éloquence du Barreau du quinzième. Des exemples tirés des meilleurs Orateurs dans tous ces genres développent les préceptes. Le style de cet ouvrage devoit être simple, il l'est aussi, mais il l'est trop. L'Auteur d'ailleurs fait des fautes assez fortes; il appelle, par exemple, Jacques I. l'Epoux infortuné de cette Reine d'Angleterre Henriette-Marie, dont M. Bossuet a fait l'Oraison Funèbre; il n'est pas permis d'ignorer que c'étoit Charles I: il y a encore d'autres fautes de cette espèce.

Question importante : peut on déterminer un terme préfix pour l'accouchement; par M. le Bas, Maître en Chirurgie & Censeur Royal. A Paris, chez Simon 1764. *in*-8°.

M. le Bas traite d'une manière intéressante cette question qui a déja été le sujet d'un très-grand nombre de Thèses & de Dissertations soutenues dans différentes Facultés de Médecine. Sa conclusion est qu'il n'est pas possible de déterminer un terme préfix pour l'accouchement; son opinion est étayée d'un grand nombre d'observations puisées dans des sources estimées.

Pensées de Cicéron, traduites pour servir à l'éducation de la jeunesse; par M. l'Abbé d'Olivet, de l'Académie Françoise. Sixième édition, revûe & augmentée. A Paris, chez Barbou, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins 1764. *in*-12. de 415 pages.

Le nom de Cicéron, Auteur de ces pensées, le nom de M. l'Abbé d'Olivet qui en a fait le choix, le nombre des éditions qui s'en sont faites, annoncent assez le mérite de l'ouvrage, & le nom de Barbou annonce la correction, la grace, l'élégance qui distinguent cette édition.

On trouve actuellement chez le même Barbou, *les Pensées de Sénéque* en 2 vol. *in*-12. par M. de la Beaumelle. Nouvelle édition.

Le Théâtre des Grecs, par le P. Brumoi. Nouvelle édition en 6 vol. *in*-12.

Traité des Maladies Vénériennes; par M. Fabre, Maître en Chirurgie, Prévôt de la Compagnie, Conseiller du Comité de l'Académie Royale de Chirurgie; nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée par l'Auteur. A Paris, chez Regnard, 1765 *in*-12. 2 vol.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1762. Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie.

A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1764.

*Lettre à M*** sur la Mortalité des Chiens dans l'année 1763; par M. Desmars, Médecin-Pensionnaire de la ville de Boulogne-sur-mer.* A Amsterdam, & se vend à Paris, chez la veuve Pierre 1764 Brochure *in*-12. de 40 pages.

Observations & recherches Médicales, par une Société de Médecins de Londres; Ouvrage servant de suite aux essais d'Edimbourg: traduit de l'Anglois par M. Bourru, M. D. P. avec figures, Tome 1. A Paris, chez Didot le jeune 1763. *in*-12.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Eloge de Louis Duret, Médecin célèbre sous Charles IX. & Henri III. Ouvrage qui, au jugement de la Faculté de Paris, a remporté le prix proposé cette année; par M. J. B. L. Chomel, Conseiller, Médecin vétéran Ordinaire du Roi, Docteur-Régent, & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Associé Honoraire du Collége Royal des Médecins de Nancy, avec cette Epigraphe:

Historia, quoquomodo scripta, delectat.
Plin. Epist. 8, Lib. 1.

A Paris, chez Augustin-Martin Lottin l'aîné, 1765. *in*-12.

Mélange de diverses Médailles pour servir de Supplément aux Recueils des Médailles de Rois & de Villes qui ont été imprimés en 1762 & en 1763. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue S. Jacques à S. Thomas d'Aquin 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 vol. *in*-4°. Le premier de 356. le second de 376 pages, avec un grand nombre de planches. Nous rendrons incessamment compte de cet Ouvrage de M. Pellerin.

Dissertation sur la propreté & la conservation des dents; par M. Beaupréau, Chirurgien-Dentiste, Membre du Collége & Académie Royale de Chirurgie de Paris. A Paris, chez Sébastien Jorry, vis-à-vis la Comédie Françoise; & se trouve chez l'Auteur, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise 1764. Avec Approbation & Permission, brochure *in*-8°. de 30 pages.

La propreté des dents n'est pas seulement d'agrément, elle est encore d'utilité & même de nécessité. La plûpart des moyens qu'on emploie pour s'entretenir les dents propres, sont infructueux; & le plus souvent nuisibles; les acides sur-tout doivent être employés avec reserve, on en fait cependant un grand usage. On peut dire aussi qu'on n'emploie pas impunément beaucoup de poudres, quoique fort recommandées; elles usent, ainsi que les acides, l'émail de la dent. M. Beaupreau détaille avec beaucoup de netteté ses idées à ce sujet; elles seront goutées des gens au fait de l'économie animale. La liqueur qu'il recommande pour entretenir les dents propres, & qu'il dit puissante pour enlever, sans inconvénient, le tartre, est une sorte de sel formé d'un acide uni à un alkali. Ce sel, ou plutôt cette liqueur, qu'on peut appeller Neutro-spiritueuse

tueuse est une combinaison d'un acide minéral quelconque avec l'alkali fixe du tartre. On peut en faire une semblable avec le vinaigre uni aux plantes qui contiennent l'alkali volatil, tels que le cochlearia, le raifort sauvage & la graine de moutarde. Il suffit de faire macérer ces plantes dans cette liqueur pendant quelque tems, après quoi l'on peut s'en servir en le mêlant avec l'eau commune.

Considérations sur les mœurs de ce siècle, par M. Duclos, Historiographe de France, l'un des Quarante de l'Académie Françoise & de celle des Belles-Lettres, de l'Académie de Berlin & de la Société Royale de Londres. Quatrième édition A Paris, chez Prault, Imprimeur, Quai de Gêvres; Durand, Libraire, rue S. Jacques 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi, 1 vol. *in*-12. de 438 pages. Cet ouvrage est si connu qu'il nous suffit d'annoncer cette nouvelle édition.

*Lettre de M. Royer, ancien Chirurgien Aide-Major des Armées du Roi, à M*** sur une brochure anonyme, portant pour titre : Parallèle des différentes méthodes de traiter la maladie vénérienne.* A Leipsick, 1765 *in*-12.

Sujet du Prix de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, pour l'année 1766. Donner un Traité élémentaire de Morale à l'usage des Colléges, où les devoirs de l'Homme envers la Société, & les principes de l'honneur & de la vertu, soient dévéloppés.

L'Académie ne fixe aucunes bornes à l'étendue des Ouvrages; les Auteurs appuyeront leurs principes d'autorités tirées des meilleurs Moralistes, tant Anciens que Modernes, dont ils citeront les textes à la marge : ils ne se feront connoître ni directement ni indirectement, à peine d'être exclus du concours; mais ils écriront leur nom dans un billet cacheté, sur lequel ils inscriront la même devise qui sera à la tête de leurs Ouvrages. Ces Mémoires francs de port, seront adressés à M. Maret, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Saint Jean à Dijon, qui ne les recevra que jusqu'au premier Avril 1766 inclusivement; ceux qui seront envoyés, passé ce temps, seront rejettés.

Le Prix proposé est une Médaille d'or de la valeur de 300 liv. portant l'empreinte des Armes du Fondateur de l'Académie.

Prospectus d'une édition complette de Léibnitz.

» La République des Lettres, » dit l'Auteur de ce Prospectus, » est jusqu'ici privée d'une édition » complette des œuvres de l'Emule » de Descartes & de Newton, & » du Philosophe le plus universel- » lement grand dans toutes ses vûes » qui ait encore paru. «

Divers Sçavans, tels que le célèbre Jean-George Eccard, l'ami & le collégue de Léibnits, Daniel Evrard Baringius, M. Bourguet aidé des lumières de M. Jordan, avoient entrepris cette Collection

& ne l'ont point achevée; mais l'Editeur actuel a profité de leurs travaux en y joignant les siens & ceux de quelques autres Sçavans qu'il s'est associés. Le compte qu'il rend de ses travaux dans son Prospectus annonce toute la reconnoissance qu'il a droit d'attendre du Public; il témoigne lui-même la sienne aux divers dépositaires de trésors Littéraires, qui lui ont fourni les secours dont il avoit besoin.

Cette édition des Œuvres de Léibnits sera composée de 4 volumes *in*-4°. en beau caractère & beau papier. On rapporte la multitude des ouvrages de Léibnits à cinq grands objets qui formeront cinq parties différentes. La première comprendra la Logique & la Métaphysique; la seconde, la Physique; la troisième, les Mathématiques; la quatrième, la Jurisprudence; la cinquième, les *Miscellanea*. Le *Codex Juris Gentium Diplomaticus*, les *Scriptores rerum Brunsvicensium*, &c. & autres compilations sçavantes relatives au Droit & à la Jurisprudence, se trouvent dans la quatrième Partie.

L'Editeur ajoûte à son Prospectus le Catalogue des Ouvrages de Léibnits par ordre Chronologique. Ils sont au nombre de deux cens soixante, sans compter quelques autres piéces inconnues aux Auteurs de la vie de ce grand homme, & que l'Editeur a découvertes à force de recherches. Il en donne une liste particulière à la suite du Catalogue général.

Atlas Méthodique & Elémentaire de Géographie & d'Histoire, dédié à M. le Président Hénault; par M. Buy de Mornas, Professeur de Géographie & d'Histoire, Géographe du Roi & des Enfans de France.

Nous avons annoncé les différentes Cartes de cet Atlas à mesure qu'elles ont été publiées. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit du dégré d'estime dû à l'ouvrage & de l'encouragement que mérite l'Auteur. On peut voir sur cela notre second Journal de Décembre 1761. nos Journaux de Février & de Novembre 1763. & notre Journal de Janvier 1764. Nous annonçons aujourd'hui vingt Cartes nouvelles depuis la 71e de la seconde Partie inclusivement jusqu'à la 90e aussi inclusivement.

La 71e est un Tableau d'époques anciennes depuis la fondation du Temple jusqu'à la liberté rendue aux Juifs par Cyrus.

La 72e commence le cinquième âge, & contient l'Histoire Sainte depuis l'an 2992 jusqu'à l'an 3029.

La 73e continue l'Histoire Sainte depuis l'an 3029 jusqu'à l'an 3050.

La 74e depuis 3050 jusqu'en 3116.

La 75e depuis 3116 jusqu'en 3153.

La 76e depuis 3153 jusqu'en 3238.

La 77e jusqu'en 3290.

La 78e jusqu'en 3416 c'est-à-dire jusqu'à la fin du Royaume de Juda.

A la 79e Carte commence l'Histoire Profane du cinquième âge.

On y trouve la ſuite de l'Hiſtoire des Rois d'Egypte depuis l'an 3033. juſqu'à l'an 3442.

La 80e contient la ſuite de l'Hiſtoire des Aſſyriens & des Babyloniens, depuis l'an 3214 juſqu'à l'an 3271.

L'Hiſtoire des Babyloniens depuis l'an 3378 juſqu'à 3468. eſt l'objet de la 81e Carte.

L'Empire des Médes depuis l'an 3234 juſqu'à la même année 3468 remplit la 82e.

Le Royaume de Lydie depuis l'an 3286 juſqu'à l'an 3456 occupe la 83e.

L'Auteur dans la 84e repréſente l'état de la Grèce pendant le cinquième âge, c'eſt-à-dire depuis l'an 3000 juſqu'à l'an 3468; mais c'eſt la République d'Athènes qui eſt plus particulièrement le ſujet de cette Carte.

La 25e expoſe l'état de Lacédémone depuis l'an 3078, époque de *la naiſſance* de Lycurgue, juſqu'à l'an 3407; on y trouve auſſi un article du Royaume de Corinthe, qui eſt ſuivi d'un article du Royaume de Macédoine depuis l'an 3193 juſqu'à l'an 3468.

Les Royaumes d'Etrurie, des Latins & de Rome ſont annoncés comme l'objet de la 86e Carte; mais quant à Rome on n'y trouve que la Fondation.

La Carte ſuivante contient la ſuite de l'Hiſtoire de Romulus & le commencement de celle de Numa Pompilius, qui continue dns la 88e Carte, à la fin de laquelle on trouve le commencement de l'Hiſtoire de Tullus Hoſtilius.

Le même Tullus, Ancus ſon ſucceſſeur, & Tarquin l'ancien rempliſſent la 89e Carte.

Le même Tarquin, & Servius Tullius occupent la 90e, qui ne termine pas encore le règne de ce dernier Prince, & qui finit à l'an 3466 ou l'an 215 de Rome.

Cette ſeconde Partie qui ne devoit d'abord avoir que 70 Cartes, ayant été étendue juſqu'à 120 par des raiſons dont nous avons rendu compte dans les Nouvelles Littéraires de notre Journal de Décembre 1763 vol. 1er, l'Auteur propoſe aux Souſcripteurs de diviſer cette ſeconde Partie en deux volumes, dont les 70 premières Cartes formeront le premier & les trente autres le ſecond. Ainſi les 20 que nous annonçons commencent ce ſecond volume, qui eſt le troiſième de l'Atlas entier (la première Partie formant le premier volume de 57 Cartes.) M. Buy de Mornas eſpére pouvoir livrer dans le courant du mois d'Août prochain les trente Cartes qui reſtent à fournir pour completter ce troiſième volume.

La Logique ou l'Art de penſer, dégagé de la ſervitude de la Dialectique; par M. l'Abbé Jurain, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chez Deſventes, Libraire & Compagnie, &c. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, *in-12.*

Nous eſpérons nous occuper bientôt de cet Ouvrage.

Discours sur l'état actuel de la Magistrature & sur les causes de sa décadence. Prononcé à l'ouverture des Audiences du Bailliage d'Orléans, le 15 Novembre 1763; par M. le Trosne, Avocat du Roi. Se trouve à Paris, chez C. Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, 1764. *in*-12. de 128 pages.

Nous rendrons compte de ce solide & utile Discours.

Rose ou les effets de la haine, de l'amour & de l'amitié.

Le sentiment m'a fait lui seul Auteur,
Et la vertu fut mon premier Docteur.
Rousseau, Epître 4.

A Londres, & se trouve à Paris, chez Robin, Libraire, rue des Cordeliers 1765. *in*-12. deux petits volumes, l'un de 122 pages, l'autre de 142.

De Melancholia & morbis Melancholicis. Quæque ipse miserrima vidi. *Virg. Æneid. 11. Tomus primus. Lutetiæ Parisiorum apud P. Guillelmum Cavelier, viâ San-Jacobæâ, sub signo Lilii Aurei, 1765. cum Approbatione & Privilegio Regis,* vol. *in*-8°. de 399 pages.

Nous rendrons compte incessamment de cet Ouvrage digne du plus grand accueil.

L'Homme éclairé par ses besoins.

Fatum naturæ Matris adumbrat.

A Paris, chez Durand le neveu, Libraire, rue S. Jacques, à la Sagesse, 1764. *in*-12. de 355 pages. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Petit Atlas Maritime, ou Recueil de Cartes & de Plans des quatre parties du Monde. Par ordre de M. le Duc de Choiseul, Colonel Général des Suisses & Grisons, Ministre de la Guerre & de la Marine. Par le Sieur Bellin, Ingénieur de la Marine, 1764.

Ce recueil est composé de cinq volumes, *grand in*-4°. qui contiennent près de six cens Cartes & Plans, sans les tables & les frontispices, sur du papier pareil à l'annonce.

Le premier volume contient les Cartes & les Plans de l'Amérique Septentrionale, avec le Golfe du Mexique & les Isles du Vent & de dessous le Vent, au nombre de cent cinq.

Le second volume contient l'Amérique Méridionale, en commençant par le Mexique, suivant la côte jusqu'au Brésil, Détroit de Magellan, Mer du Sud, au nombre de cent Planches, tant Cartes que Plans.

Le troisiéme volume contient les Cartes & les Plans de l'Asie & de l'Afrique, au nombre de cent vingt-quatre.

Le quatriéme volume contient les Cartes & les Plans de toutes les Côtes de l'Europe, & des divers Etats qu'elle renferme, excepté la France, au nombre de cent vingt-huit.

Le cinquieme & dernier volume contient les côtes de France, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, avec des Plans des Ports & Places Maritimes, au nombre de cent trente-deux.

Chaque volume est rangé par ordre géographique, & chaque Carte est numérotée rélativement à la table qui est à la tête du volume. On commence par les Cartes générales, ensuite on prend les Cartes particulieres, en commençant par le Nord & suivant la côte de proche en proche, avec les Plans des Rades, Ports, entrées de Rivieres & Villes Maritimes, situés sur chaque Côte.

Les cinq volumes se donneront, en feuilles & en blanc, à 96 liv.; & lorsqu'ils seront brochés, avec des onglets & les Mers lavées en plein de couleur d'eau, 120 liv.; reliés en veau, avec dorures & titres sur le plat de chaque volume, 144 liv.; ce qui n'est guère plus que les frais du papier, de l'impression, de l'enluminure, &c. cette modicité de prix étant d'ailleurs le moyen le plus sûr d'en empêcher la contrefaction chez l'étranger.

Il se trouve à Paris, chez M. Bellin, Ingénieur de la Marine & du Dépôt des Cartes & Plans, Censeur Royal de l'Académie de Marine, & de la Société Royale de Londres, rue du Doyenné, à la premiere arcade de S. Louis du Louvre.

Avis important, concernant les Mémoires des Académies Royales des Sciences, & des Inscriptions & Belles Lettres, proposés à un rabais de près de moitié.

Depuis la fondation de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, il s'est amassé une longue suite de Mémoires, qui forment aujourd'hui une collection de trente volumes *in* 4°.

Les gens de Lettres à qui principalement elle peut être d'un grand usage, ne sont pas toujours en état de se procurer une collection qui s'est vendue jusqu'à présent 360 liv. & qui n'a jamais souffert de diminution.

C'est donc pour en faciliter l'acquisition que Panckoucke, Libraire, rue & à côté de l'Académie Françoise, maintenant possesseur du fonds des Académies, propose de donner le corps complet de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, au prix de 210 liv. ce qui fait une diminution de près de moitié, & d'en vendre les volumes 7 liv. au lieu de 12, qu'ils se sont toujours vendus jusqu'à présent.

Il propose en même-tems de donner au même prix de 7 liv. chaque tome, tant en corps complet que séparé, de la suite des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences depuis 1711 jusqu'à l'année 1761 inclusivement *, & tous les volumes séparés qui en font partie, comme l'Aurore-Boréale de M. de Mairan, *in*-4°. Les Elémens d'Astronomie de Cassini, 3 vol. *in*-4°. Le Journal du Voyage de M. de la Condamine, *in*-4°. La mesure du Méridien, par le même, *in*-4°. Les Voyages de Chabert, *in*-4°. Les Pyramides de Quito, *in*-4°. ainsi que les quatre volumes *in*-4°. de

* Il n'y a qu'un très-petit nombre de corps complets, tant de l'une que l'autre Académie.

Mathématique, de Physique & d'Histoire naturelle des Sçavans Etrangers, qu'il établira à 28 liv. au lieu de 48.

Il offre pareillement de donner l'excellente Histoire des Eglises de l'Orient, ou l'*Oriens Christianus* du P. le Quien en 3 vol. *in-folio*, à 12 liv. au lieu de 20 le volume.

Et le *Gallia Christiana* en 11 vol. *in-fol.* au prix de 110 liv. au lieu de 200, & à proportion pour les volumes séparés.

On ne jouira de cette réduction considérable sur tous ces objets que jusqu'à la fin de Juillet prochain. Ce terme expiré, ces différens ouvrages reviendront à un prix ordinaire sans espérance d'aucune remise.

L'Académie des Sciences 1762 est actuellement en vente, & sera à l'ordinaire du prix de 12 liv. les années 1759, 1760, paroîtront incessamment. La connoissance des tems pour 1766 est aussi en vente.

Les gens de Lettres seront maîtres de faire l'acquisition des corps complets par parties de 10 vol. à la fois pour 70 l. & on s'obligera de leur fournir le tout complet dans le courant des six mois.

Avis au Public.

Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, qui a entrepris l'impression du *Nouveau Traité de Diplomatique*, par deux Religieux Bénédictins, *in-4°*. six volumes, avec plus de cent figures en taille-douce, donne avis que le tome VI & dernier, contenant la fin de la matiere & la table générale de tout ce grand ouvrage, sera en vente au 1er Janvier 1765.

Il prie les Souscripteurs de retirer dans l'année les volumes qui leur reviennent, & dont ils doivent avoir la reconnoissance. Il se croit obligé d'avertir que ceux qui ne se présenteront pas dans cette année 1765, seront dans le cas de perdre leurs avances & les volumes qu'ils doivent retirer, conformément au *Prospectus* donné au Public en 1748.

Il prévient qu'il lui reste très-peu d'exemplaires complets de cet ouvrage, qu'il vendra toujours, pour ceux qui n'ont pas souscrit, sur le pied de 24 liv. le volume relié, en petit papier, les six vol. 144 l. & 30 liv. reliés le grand papier, les six volumes. 180 l.

L'Iliade d'Homère, traduction nouvelle, précédée de Réflexions sur Homère, par M. Bitaubé. A Paris, chez Prault, Imprimeur-Libraire, quai de Gèvres, au Paradis, 1764, avec approbation & privilége du Roi, 2 vol. *in-12*.

Une traduction d'Homère, surtout une traduction de l'Iliade est un objet important dans les lettres; c'est même un objet délicat, parce qu'il renouvelle toujours un peu la vieille & éternelle querelle sur le mérite de ce Poëte & de ses ouvrages, & sur la prééminence entre les Anciens & les Modernes. La traduction de M. Bitaubé a des partisans & des détracteurs; en général, elle est beaucoup lue & mérite fort de l'être; nous en rendrons compte.

Relation de ce qui s'est passé au Fort S. Pierre, Isle de la Martinique, au sujet des ordres donnés par le Général Anglois aux Missionnaires, de laisser leurs Eglises libres à certaines heures les jours de Dimanche, pour que ses troupes pussent y faire les exercices de leur Culte, où l'on trouvera la discussion de cette question importante : *S'il est permis à des Catholiques de livrer leurs Eglises à des Hérétiques ou Schismatiques, ou de consentir que les deux Communions y célébrent tour-à-tour le Service Divin, suivant leur croyance & leur Rit.*

Prospectus du Cours de Physique de M. Allard, de l'Académie Royale d'Angers & de la Société des Sciences, Arts & Belles - Lettres d'Auxerre.

Simul & jucunda & idonea vitæ.
Hor. Art. Poet.

M. Allard présente dans toute son étendue ses leçons curieuses & utiles de la Physique expérimentale. Il commence par celles qui regardent les Sens, & finit, ou termine ses leçons par l'Astronomie. Il donne sur chaque sujet qu'il traite la doctrine des plus grands Maîtres, & confirme cette doctrine par des expériences. Les parties de la Physique sur lesquelles il s'étend avec plus de soin, sont celles qui sont d'une utilité directe aux Arts, telles que l'Horlogerie, la Méchanique, la Statique, l'Hydraulique, &c. Il ne néglige pas cependant les expériences de pur agrément ou de simple curiosité. C'est apparemment par cette raison qu'il a pris à la tête de son *Prospectus* l'Epigraphe : *Simul & jucunda & idonea vitæ.*

M. Allard donne ses leçons, rue des Maçons, quartier de la Sorbonne, la premiere porte cochere à gauche, en entrant par celle des Mathurins.

Elémens de l'Art des Accouchemens, augmentés des observations sur les Accouchemens laborieux, à l'usage des Etudians en Médecine & en Chirurgie. Par feu J. G. Roederer, Docteur en Médecine, Professeur, &c. Membre des Académies des Sciences de Petersbourg, de Stockholm, &c. Président du Collége de Chirurgie, & Médecin de la Principauté de Gottingue. Traduits sur la derniere édition par M. . . . . avec figures. A Paris, chez P. Fr. Didot le Jeune, Libraire, quai des Augustins, près du Pont S. Michel, à S. Augustin, 1764.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

Eloge de M. Rameau, par M. Chabanon, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

. . . . *Eris mihi magnus Apollo.*
Virg. Eglog. 3.

A Paris, de l'Imprimerie de M. Lambert, rue des Cordeliers, 1764, *in*-8°. de 63 pages.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage, qui honore également & l'immortel Rameau & son Panégyriste.

Fables & Dissertations sur la Nature de la Fable, traduites de l'Al-

lemand de M. Gotthold-Ephraïm Lessing, par M. d'Antelmy, Professeur à l'Ecole Royale-Militaire. A Paris, chez Vincent, rue S. Severin; & Panckoucke, rue de la Comédie Françoise, 1764, *in*-12. avec approbation & privilége du Roi.

Théorie de la Musique; par M. Balliere, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen.

Musica tota quid est, numeri nisi cantibus apti.
Fraguerii Schola Platonica.

C'est un *in*-4°. de 177 pages avec des Planches. A Paris, chez P. F. Didot le jeune, Quai des Augustins, à la Bible d'or; & à Rouen, chez E. V. Machuel, rue S. Lo, vis-à-vis le Palais.

Les principes reçus que l'Auteur attaque, les paradoxes qu'il leur substitue, les autorités sur lesquelles il s'appuie, & le suffrage de l'Académie de Rouen, concourent à rendre ce Livre digne de l'attention du Public; ainsi nous nous reservons à en rendre compte, la matière méritant d'être approfondie à loisir.

Rapport sur *le fait de l'Inoculation* de la petite vérole, lû en présence de la Faculté de Médecine de Paris, les 29 Août, 20, 22 & 24 Octobre 1764; & imprimé par son ordre pour être communiqué à tous ses Docteurs, avant qu'elle donne sur cette question l'avis que le Parlement lui a demandé par son Arrêt du 8 Juin 1763. A Paris, chez F. A. Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue du Fouarre, près la Place Maubert, 1765. vol. *in*-4°. de 126 pages.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE MARS 1765.

Fin de la Table.

FAUTE à corriger dans le Journal de Février 1765.

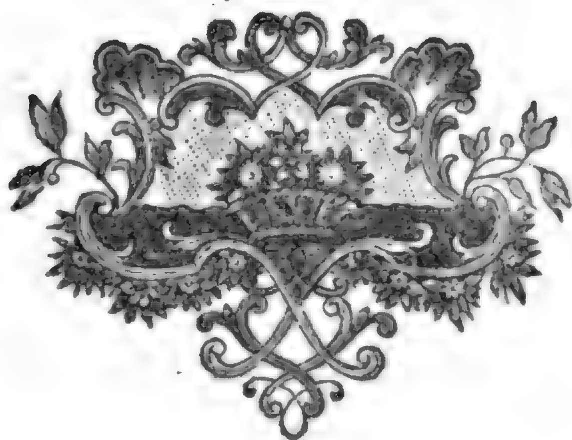
Page 118, *col.* 2, *lig.* 31, Abrégé de la vie, *lisez*, durée de la vie.

LE
JOURNAL
DES
SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

AVRIL.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

AVRIL M. DCC. LXV.

SECOND EXTRAIT.

VIE DE MICHEL DE L'HOPITAL, CHANCELIER DE FRANCE. A Londres, chez David Wilson; & se vend à Paris chez de Bure, Pere, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul, 1764. *in*-12. Avec Permission. Prix 2 liv. 8 sols broché.

NOUS avons distingué dans le Chancelier de l'Hôpital deux principaux caractères, celui d'homme d'Etat, celui d'homme de Lettres.

Nous avons montré l'homme d'Etat dans le premier Extrait, nous allons dans celui-ci nous occuper de l'homme de Lettres; la gloire du Chancelier de l'Hôpital est d'avoir réuni ces deux caractères; les Lettres nourrirent son ame dès sa jeunesse, elles le délasserent de ses travaux dans l'âge mur, elles furent l'amusement de sa vieillesse, & après avoir ajoûté à l'éclat de ses

honneurs & de sa fortune, elles le consolerent dans l'adversité, ou plutôt elles embellirent l'heureuse retraite pour laquelle il avoit toujours soupiré. C'étoit cet amour des Muses & des Lettres qui lui avoit inspiré du dégoût pour certaines fonctions de la Magistrature, aussi ennuyeuses que nobles. L'examen continuel des procès le fatiguoit & le rebutoit; les clameurs tumultueuses du Barreau, les excès trop peu réprimés de la chicane, le malheur & la folie des Plaideurs, faisoient le tourment de son ame éclairée & sensible; il en parle avec toute la chaleur du sentiment dans plusieurs de ses Ouvrages, sur-tout dans celui qui a pour titre: *Litium execratio*, & qui commence par ces Vers:

O rabidæ lites & jurgia sæva reorum!
O furiis Ereboque satæ, mortalia semper
Continuo diræ laniatu corda secantes!
Queis neque deterius potuit, neque tristius ullum
Jupiter iratus terris immittere monstrum.

On trouve dans cette piéce un mot qui pourroit servir de devise aux Plaideurs, & qui devroit leur servir d'Avertissement:

Victor seu victus abibis,
Nunquam adeò sperata ferens.

Henri Etienne, Gaspard Barthius & Boxhornius attribuerent cette Pièce à des Auteurs de l'Antiquité: ce dernier la commenta, il distingua les endroits qui avoient été ou corrompus ou ajoûtés, il voulut ramener le texte à sa pureté; il décida que les premiers Vers ne pouvoient être de l'Auteur, qu'ils étoient indignes de lui; il releva durement le pléonasme du second & du troisième Vers; *semper, continuo*; son goût pouvoit avoir raison, mais sa critique étoit en défaut, & l'Hôpital ne tarda pas à être reconnu pour le véritable Auteur de la Pièce entière.

Les ouvrages les plus connus du Chancelier de l'Hôpital (encore sont-ils plus vantés que connus) ce sont ses Poësies; on dit qu'on doit leur existence, du moins celle d'une partie de ces Poësies, à un hasard singulier, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à l'étoile heureuse des Pithou, auxquels il fut donné de découvrir & de conserver les plus précieux monumens Littéraires; Pierre Pithou tira le manuscrit même des Poësies de l'Hôpital des mains d'un Passementier, qui s'en servoit pour faire des enveloppes; c'est ce que nous apprend une Lettre de Gillot à Scaliger du 9 Janvier 1602. On n'a pas sçu comment cet ignorant se trouvoit possesseur d'un trésor si peu fait pour lui, ni comment le manuscrit de l'Hôpital avoit échappé aux recherches de Messieurs de Thou, de Pibrac & de Sainte Marthe, qui avoient pris la plus grande peine pour recueillir les Poësies de l'Hôpital, & qui en donnerent une édition à Paris en 1585. sous le nom de Michel Hurault de l'Hôpital, petit-fils du Chancelier. M. de Thou accuse la négligence du Chancelier, qui avoit rendu la publication de ses ouvrages si difficile, en les laissant

épars à l'aventure ; la découverte de Pithou prouve que le Chancelier ne méritoit point ce reproche ; mais tous ces petits faits sont pleins de difficultés, comme tous les faits particuliers qui commencent à s'éloigner de nous. Comment Pibrac, l'ami particulier du Chancelier, que le Chancelier avoit desiré pour Gendre, & auquel plusieurs des Epîtres de l'Hôpital sont adressées, pouvoit-il ignorer qu'il en eût fait lui-même un Recueil de sa main ? Comment tous ses autres amis, & sa famille pouvoient-ils l'ignorer ? Bien plus, Hurault de l'Hôpital dit à Henri III. auquel il dédie les Poësies de son ayeul, qu'il les a rassemblées pour les publier, & que son ayeul l'avoit expressément chargé de ce soin, en lui léguant sa Bibliothèque. *Avi mei versus collegi ut publicarem. Istam mihi curam simul cum Bibliothecâ moriens legaverat.* Comment l'Hôpital ne lui avoit-il pas parlé de son manuscrit ?

Quoique les termes de Hurault semblent signifier que l'Hôpital lui donna cette commission dans son Testament, on ne sera point surpris de n'en trouver aucunes traces dans les copies qui nous restent de ce Testament ; ce fut sans doute un ordre verbal que donna le Chancelier. Le Testament pouvoit devenir public & sembloit devoir l'être dans l'intention même du Chancelier, qui retrace l'Histoire de sa vie entière, qui parle de la Reine Mere & de Charles IX. avec les égards d'un sujet mécontent, mais fidéle & affectionné, qui s'adresse avec une tendre reconnoissance à la Duchesse de Savoie sa bienfaitrice, & qui lui demande pour sa famille les mêmes bontés dont elle l'avoit honoré ; il n'étoit pas possible que dans un pareil monument, on trouvât un ordre de publier ses Poësies, mais de ne les publier, *nisi sæculo libero & sub bono Principe*, car ce sont encore les termes de Hurault dans son Epître Dédicatoire à Henri III. Il ne manque pas de lui dire que ce seroit un crime d'attendre un meilleur Prince & d'espérer un siécle plus libre ; il en eût dit autant à Charles IX. C'est ainsi qu'on dit la vérité aux Rois. C'étoit à Henri IV. que les Œuvres de l'Hôpital auroient mérité d'être offertes ; c'étoit sous lui que l'Hôpital auroit mérité de gouverner ; il eût partagé avec Sully la gloire de rendre les François sages & heureux.

Le Chancelier de l'Hôpital, comme nous l'avons dit, ne parle point de ses Poësies dans son Testament, mais il parle de son travail sur le droit ; s'il haïssoit les Procès, il aimoit les Loix ; il les avoit étudiées en Philosophe, en homme d'Etat ; il avoit jetté un regard éclairé sur notre Jurisprudence, il avoit été frappé de deux grands défauts qu'elle présente, la confusion & l'incertitude. Il avoit formé, comme a fait depuis son illustre imitateur M. le Chancelier d'Aguesseau, le projet de la réformer, non pas brusquement & tout à la fois ; mais insensiblement & par degrés ; car pour détruire le

mal, il faut le ménager; il en est des erreurs de l'esprit comme des maladies du corps, qui ne peuvent être guéries que peu-à-peu & avec le secours du temps; c'étoit à ce but que tendoient toutes ces Ordonnances qui ont mis le Chancelier de l'Hôpital à la tête des Législateurs de la France. Son grand ouvrage sur les Loix avoit le même objet; voici l'idée qu'il en donne lui-même dans une Epître au Chancelier Olivier.

Leges prudentumque hominum responsa, jacebant
Ut passim confusa priùs sineque ordine, certis
Assignare locis, unumque effingere tanquam
Corpus, cæmento compactum & calce tenaci.
. . . .
At labor in solo meus ordine, perfacili re
Et tenui, sed multa feret quæ commoda secum:
Prætereàque locos, si qui pugnare videntur
Concilio: nodos obscuraque sensa revolvo.

C'est cet ouvrage qu'il recommande à son Gendre, Robert Hurault, dans son Testament. » Mon » Gendre, dit-il, prendra garde & » aura soin que mes Livres de » Droit Civil, que j'ai rédigés en » articles par méthode étant jeune, » ne soient déchirés & brûlés, » mais qu'ils soient donnés à l'un » de mes petits-fils des plus capables, & qui les pourra, à l'imitation de son ayeul, par avanture » parachever. «

Nous ne connoissons point cet Ouvrage, & nous n'osons décider s'il a été imprimé ou non. M. de Thou se plaint qu'il soit resté dans les ténébres; il fait des vœux pour qu'il soit publié, il assure que ce seroit un grand bien pour l'Etat.

On a des Mémoires du Chancelier de l'Hôpital concernant *divers Traités de Paix*, *Appanages*, *Mariages*, *Neutralités*, *Reconnoissances*, *Foi & Hommages*, *& autres Droits de Souveraineté.*

Ces Mémoires sont peu connus & ne méritent guères de l'être davantage. Ce sont des dates, des notes que l'Hôpital faisoit pour son usage particulier, c'étoient peut-être des matériaux d'un ouvrage, mais ce n'est point un ouvrage.

On a aussi un Recueil de *Mémoires & Harangues imprimés* du Chancelier de l'Hôpital; l'Auteur de sa nouvelle vie en cite des morceaux. Le Chancelier de l'Hôpital a eu la plus grande réputation d'éloquence, mais l'inconvénient d'avoir écrit & parlé dans une Langue qui n'étoit pas entiérement fixée, a fait tort à ses ouvrages François. On trouve du nerf dans les pensées, de l'élévation dans les sentimens, de la chaleur dans les mouvemens; mais on a peine à distinguer le caractère propre de l'éloquence de l'Hôpital, il disparoît sous le caractère général & dominant de la Langue de ce temps-là, qui est la naïveté.

C'est donc aux Poësies qu'il faut en revenir pour bien connoître les talens Littéraires de l'Hôpital. Heureusement elles sont écrites dans

une langue morte, & par conséquent immuable. L'édition qu'en donna en 1585. Michel Hurault de l'Hôpital, & qui fut dirigée, comme nous l'avons dit, par Messieurs de Thou, de Pibrac & de Ste Marthe, passe encore aux yeux de quelques Sçavans pour la meilleure, soit parce qu'elle est la plus correcte, soit parce qu'étant composée d'un moindre nombre de pièces, ces piéces sont apparemment plus choisies. Les éditions postérieures ont été grossies à mesure qu'on recouvroit d'autres piéces, ou qu'on en admettoit qui avoient été rejettées par les premiers Editeurs. Vlaming qui a donné en 1732 à Amsterdam une édition *in*-8°. assez belle & considérablement augmentée, s'est servi d'une copie manuscrite qui a été collationnée sur un autre manuscrit dont étoit possesseur Jean de Witt, petit-fils de ce célébre Jean de Witt, défenseur & martyr de la liberté de son Pays. Vlaming conjecture que le manuscrit de Jean de Witt étoit une copie de celui que Pithou avoit si heureusement tiré des mains du Passementier, & il insinue que les lacunes qui se trouvent dans quelques-unes des piéces que contient ce Recueil, pourroient bien venir de ce que le Passementier avoit fait usage pour ses enveloppes de quelques feuillets du manuscrit de l'Hôpital; Vlaming au reste ne nous dit point sur quoi il fonde ses conjectures. Quoiqu'il en soit de ces détails qui n'intéressent qu'un certain ordre de Lecteurs, il est certain que les Poësies du Chancelier de l'Hôpital ont de quoi plaire & aux Amateurs de la Poësie & aux amis de la vertu. Sa morale est pure, ses sentimens honnêtes, son style élégant, sa versification coulante; on voit qu'il a pris Horace pour modèle dans ses Satyres & dans ses Epîtres, & qu'il imite tout en lui jusqu'à ses négligences; Scévole de Ste Marthe va trop loin lorsqu'il dit: *Ita tamen Horatium imitatus est, ut verborum nitore & sententiarum gravitate illum æquârit, carminis certè lenitate superârit.* Mais Joseph Scaliger paroît avoir plus tort encore de l'appeller *Poëta humilis*, & de dire que ses vers *non sapiunt stylum Horatianum.* Il nous semble que la ressemblance entre ces deux Poëtes est marquée, mais que c'est celle qui se trouve entre un excellent Disciple & un excellent Maître. Si le Chancelier de l'Hôpital a un peu moins de nerf & de précision qu'Horace, c'est que tout homme qui écrit dans une Langue qui lui est étrangère, s'occupe principalement de la clarté, & emploie presque toujours un peu plus de mots qu'il ne faut. L'Auteur de la vie du Chancelier de l'Hôpital a insisté sur ce parallèle, où il a mis beaucoup d'exactitude & de goût.

Les Poësies du Chancelier de l'Hôpital sont adressées à la plûpart des personnages illustres de son temps; aux Cardinaux du Bellai, de Lorraine, d'Armagnac, de Chatillon; au Chancelier Olivier, à

Marguerite de Valois, fille de François I. & qui fut dans la suite Duchesse de Savoye, au Duc de Guise, à divers Jurisconsultes ou Poëtes célébres unis avec lui par l'amour de la vertu & le goût de la Littérature; quelques-unes de ces piéces célébrent des événemens publics, tels que la levée du siége de Mets; la prise de Calais, de Guines, de Thionville, le mariage de François II, &c. Parmi ces sortes de piéces on remarque sur-tout celle qu'il fit sur le Sacre de François II. elle a pour titre: *De sacrâ Francisci II. initiatione, regnique ipsius administrandi providentiâ.* Elle a été traduite par Joachim du Bellay, par Claude Joly, & long-temps après M. Perrault la traduisit en vers François. Parmi les vœux que fait le Poëte pour le jeune Roi, on trouve ceux-ci:

Nec tam fortis amet dici, quàm justus, & armis
Parta per humanas fugiat cognomina cædes,
Observet promissa, fidemque immobilis hosti:

Il trace ensuite tous les devoirs de la Royauté, tous les principes de l'art de régner; il montre les écueils dont le trône est entouré; des traits historiques viennent égayer & confirmer cette utile Philosophie.

Anglus Aquitano Francos ejecerat agro,
Et desperatis jam rebus Poto redibat,
Hirrusque, insignes armorum laudibus ambo;
Atque, ut dura nimis belli fortuna ferebat,
Tectum ingens mœsti subeunt, Regemque salutant.
Ille choros mediâ ridens agitabat in aulâ,
Permistus niveo candentibus ore puellis:
Et procul ut vidit, scitène, exclamat, amici,
Exercere pedes videor? cui Poto vel Hirrus
Tristia ducentes suspiria pectore ab imo:
Næ tu inter ludos choreasque sepultus amore
Fæmineo, perdis pulchrum hoc & nobile regnum:
At non incassùm juvenes ea dicta dedere.
Nam subito memorant ex illo tempore Regem
Mutatum, & positis conversum ad seria ludis.

Dans une autre piéce adressée à Marguerite de Valois, il déplore sur un autre ton le malheur des Rois & des Grands, toujours obsédés de flatteurs, d'ambitieux & d'avares; fatigués du poids d'une représentation importune, souvent privés par leur grandeur même de mille commodités, de mille plaisirs simples & faciles que la nature accorde à tous les hommes; il conte à ce sujet une anecdote & il l'accompagne de réflexions par lesquelles on peut juger du ton de sa Poësie & de sa Philosophie.

Vidi cum nuper mediâ pranderet in aulâ
Henricus, premeret multorum turba virorum,
Et gravis inficeret loca spiritus, ille sederet
Angusto medius spatio, fususque per ora
Multus ei sudor manaret: nam fuit æstas,

Et

Et Sol ardentis superabat brachia Cancri:
Vidi poscentes à circumstante Ministros
Turbâ ut perpaulum secederet, abque fenestrâ
Ut daret oppositâ spatium spirantibus auris,
Poscebant multis precibus : quis crederet illos
Impetrare tamen nunquam potuisse ? Tacebat
Frater, nec justi dedit unquam signa doloris.
Sic mendicabat vilem Rex maximus ille
Aera, quo miser in triviis mendicus abundat.

C'étoit sur-tout avec Marguerite de Valois sa bienfaitrice à qui cette piéce est adressée, & avec le Chancelier Olivier, son Prédécesseur & son ami, que l'Hôpital se développoit, pour ainsi dire, tout entier. Sûr de leur vertu, sûr de leur amitié, il aimoit à leur montrer une ame digne de leurs regards; il les entretenoit de ses goûts, de ses travaux, de ses vûes pour sa fortune, vûes toujours honnêtes & toujours modérées. Il ne manqua pas de féliciter Olivier sur l'honorable disgrace que sa vertu lui avoit attirée; il peint cet empire si noble que la vertu ne doit qu'à elle-même & qu'elle exerce sur ceux même qui l'oppriment. François I. en sentoit tout l'ascendant.

Franciscum memini primo jam tempore Regem,
Sive salutatum Balius, seu Selva veniret,
Assolitum dubitare priorne assurgeret illis.
Majestas adeò virtuti Regia cedit!
Te verò quoties miratus & ille loquentem,
Secum, te quoties miratus & ille tacentem!
Consilio quam sæpè tuo res gessit honestas,
Turpibus abstinuit! nec tu non ipse videbas
Libertate odium conflari semper, amicos
Obsequiis blandoque magis sermone parari.
Sed forti jucunda viro est magis horrida virtus,
Sit damnosa licet, sit inutilis & sine fructu,
Quam nimis offensæ metuens & avara bonorum
Calliditas, collecta malis quàm gratia rebus.

. . . .

Ecce velut supero demissum fulmen Olympo,
Concussit totam geminatis ictibus ædem
Justitiæ, quâ tu ingenti cecidisse ruinâ
Creditus, erexti caput altiùs : ardua tanquam
Imposito attollit contra se pondere palma.
O ingens veræ pietatis & aurea merces!
O cælestis amor, mundi securus honorum!
Non hæc Socratici de fontibus hausta Platonis,
Non Zenonis erant : Christo meliore magistro
Edoctus poteras quidvis perferre malorum.

Le Chancelier Olivier lui répond : *Tuam illam epistolam legens, quàm ingenti voluptate sum perfusus, haud facilè dixerim : cùm tu mihi meam facilitatem poneres ob oculos, qui a freto illo aulico, procellis, ventis, tempestatibus conti-*

nuis inhorrescente, in hunc portum, in hanc tranquillitatem devenerim: à quâ, vel attalicis conditionibus numquam dimoveri sustineam.

Quand on rapproche cette lettre de la conduite d'Olivier, quand on songe que rappellé par les Guises, il revint prêter à leurs violences son nom chéri & respecté; que las de la liberté qu'il vantoit par dépit, il consacra la fin de ses jours à l'esclavage, on sent qu'il est plus aisé d'étaler une maxime Philosophique & d'appliquer ingénieusement un trait d'Horace que de se défendre des caresses de la Cour. Si l'Hôpital plus sage & plus heureux, termina dans le Port une carrière trop long-temps agitée, il en est peut-être redevable aux rigueurs continuées de la Cour, qui ne daigna plus lui sourire.

A juger des sentimens de l'Hôpital pour les Guises par les piéces de ce Recueil qui les regardent, on croiroit qu'il leur auroit toujours été très-attaché, sur-tout au Cardinal; il a vanté le Duc de Guise François, même après sa mort. Voici l'Epitaphe qu'il lui fit:

Hunc belli rabies, civilis & abstulit æstus,
Dignum post tantos fato meliore triumphos,
Dignum qui nobis venturis esset in annis
Præsidio contra Francorum nominis hostes
Perpetuos. At tu mea dormis Gallia, nec tot
Orba viris ducibusque domestica vulnera sentis,
Æmula nec Regum circumspicis arma potentum.

On voit au contraire que l'Hôpital n'aimoit point le Connétable de Montmorenci. Il rend compte au Cardinal de Lorraine des propos de Paris sur la défaite de S. Quentin & sur les autres événemens de la même guerre, & il dit:

Multa per Ardennam castella vel oppida sylvam
Esse, quibus possit Quintinum, possit & Hamum
Mutari; captiva lui quæcumque nec agris
Corpora, nec vicis debere nec urbibus ullis:
Sed nummis sibi quemque suis, (quia fiscus inanis
Sumptibus est) reditum libertatemque parare.

C'étoit condamner d'avance l'onéreuse paix du Cateau-Cambrésis, qui fut l'ouvrage du Connétable & le prix de sa liberté. Il est vrai que dans ces vers l'Hôpital ne fait que rapporter les sentimens du Public, mais il ne les combat point. L'Epitaphe qu'il a faite du même Connétable, montrera encore mieux ce qu'il en pensoit.

Dum fera bella geris, pietatis imagine falsâ,
Sanguinis oblitus patriæque & fœderis icti,
Occidis Anna, tuis invisus & hostibus æquè.

Le discours contre le luxe, adressé au Premier Président Christophe de Thou, est très-remarquable. On y trouve les vrais principes de tous les Citoyens vertueux & zélés contre cette peste publique; mais on y

voit aussi que chaque siécle s'est un peu exagéré le dégré de luxe où il se croyoit parvenu ; il nous semble que c'est à nous plus qu'au Chancelier de l'Hôpital qu'il convient de dire :

Quòd si temporibus illis quicumque fuere,
Quique alii deinceps vixere sequentibus annis
Exiſtant hodiè, videantque hæc tempora miris
Depravata modis, & planè perdita, quid sint
Dicturi, quibus usque adeò sua displicet ætas ?
. . . .
Quo tu cunque feras oculos & lumina mentis,
Sincerum nihil invenias in corpore tanto,
Nullum peste vacans, nullum sine vulnere membrum :
Contrà, sed fragiles nervos, vacua ossa medullis,
Infirmos artus & membra fluentia luxu.

Quoiqu'en général cette piéce dont nous ne pouvons trop recommander la lecture à notre siécle, semble peindre & condamner nos mœurs plus que celles du seizième siécle, on y trouve pourtant encore quelques traces des mœurs antiques, qui rendent sensibles les progrès que nous avons faits dans le luxe & dans la mollesse. Par exemple, le Poëte qui dit : *Venimus ad summum*, croit le bien prouver, en disant :

Cœnaque longa juvat, & *sextam somnus in horam.*

Il est évident que le *Sextam somnus in horam*, qui paroissoit à l'Hôpital le comble de la mollesse, ne convient parmi nous qu'aux hommes robustes & vigilans.

Le Poëte dit encore :

Matronis adeò pudor omnis fronte recessit.
Ad cœnam veniunt etiam non sæpè vocatæ :
Supremâ dominæ mensarum in parte locantur,
Diverso spatio, longèque à sede mariti,
Unde queat nemo vocem exaudire loquentum.

Heureux encore le siécle qui pouvoit se scandaliser de ces bagatelles, trop autorisées aujourd'hui par l'usage pour pouvoir être remarquées.

Nous souhaiterions encore pour le bien de la Société que la piéce intitulée : *De matribus, quæ filios suos ipsæ non alunt, nec apud se domi educari patiuntur*, pût être lûe de toutes les femmes. Si le tableau vrai de leurs devoirs à l'égard de la nourriture & de l'éducation de leurs enfans, ne les ébranloit pas, elles trembleroient peut-être à la vûe des dangers auxquels les expose l'inobservation de ces devoirs.

Lorsqu'on sçait rendre la Poësie aussi utile, lorsque sans dérober un moment aux fonctions des plus grandes charges, on produit dans les seuls instans de loisir ces grandes leçons de vertu, ces grands exemples de talent, on devroit être à l'abri de tout reproche. Cependant les pédans, les ignorans, les

paresseux, ne manquerent pas de reprocher à l'Hôpital ce mêlange des amusemens légers de la Poësie & de la Philosophie avec les graves occupations de la Magistrature. L'Hôpital se justifie comme Cicéron. L'Orateur Romain avoit dit : *Quis tandem me reprehendat, aut quis mihi jure succenseat, si quantùm cæteris ad suas res obeundas quantùm ad festos dies ludorum celebrandos, quantùm ad alias voluptates & ad ipsam requiem animi & corporis conceditur temporis, quantùm alii tribuunt intempestivis conviviis, quantùm denique aleæ, quantùm pilæ ; tantum mihi egomet ad hæc studia recolenda sumpsero.*

Sin quas benè munere gesto,

Dit l'Hôpital :

Post reliquas nobis respublica fecerit horas,
Impendo studiis, nec iners, nec tardus, honestis :
Scribo, lego, meditorve aliquid, vel carmina condo,
Cur ego culper ab his locupletibus & benè lautis ?

. . . .

O miseri quibus est nunquam Parnassia rupes
Trita pedum plantis, qui nunquam è fonte bibistis
Castalio, quorum stupidas inscitia mentes
Detinet ; ô si quam liquida & quam suavis ab illo
Manet aqua in venas & vatùm pura sciatis
Pectora, desipere haud nosmet, pucrosve puteris
Bis fieri, non tot sine causâ scribere versus :
Otia vestra meis nunquam potiora feratis.

Dans la même Piéce le Poëte parle d'un Juge, d'inclination bien différente & auquel il n'eût pas voulu ressembler. Loisel nous a conservé le nom de ce Juge. Il s'appelloit Barjeol. Voici ce qu'en dit l'Hôpital.

Nam memini quemdam plenum gravitatis & annis,
Burgundâ de gente senem, cui mille ligatis
Inclusæ saccis pendebant ordine lites.
Has omnes animi causâ, semel omnibus horis
Ille recensebat, minimumque putabat ad assem
Quid tandem lucri numero speraret ab illo ;
Ut pastor, cui mille boves in montibus errant,
Quem ferat ex vitulis fructum, quem lacte reportet
Presso vel liquido, quem denique matribus ipsis
Subducit tacitus, numero nec fallitur uno.
Nec tantus dolor huic subtractâ fortè juvencâ,
Illi quantus erat sine judice lite solutâ
Pacatisque reis tabulas repetentibus ultrò ;
Quas tamen invitus semper, magnique coactu
Concilii, post terna quaternaque denique jussa
Reddidit. Hoc verò est statuentis judicis æquum ?
Non venalitii, non mercatoris avari ?

Le Chancelier de l'Hôpital ne

pouvoit pas être jaloux des Poëtes de son temps comme un Poëte ordinaire; mais il auroit pû l'être comme le Cardinal de Richelieu, qu'on sçait n'avoir pas été exempt de cette foiblesse. L'Hôpital ne la connut point; on le voit toujours encourager, célébrer, quelquefois exagérer les talens d'autrui, & recommander les Gens de Lettres aux Grands qui pouvoient leur être plus utiles que lui; on sçait qu'il fut le premier Auteur de la fortune d'Amyot; il mit aussi Ronsard sous la protection du Cardinal de Lorraine. Si on pouvoit douter de l'excessive réputation que Ronsard s'étoit acquise, & que Boileau & le bon goût ont détruite, on en trouveroit la preuve dans ces Vers de l'Hôpital :

Qui veteres unus scribendi laude Poëtas
Æquavit, dubiamque facit tibi, Mantua, palmam.

Outre l'accusation d'Athéïsme & d'irréligion qu'un zéle aveugle jusqu'à la folie a osé faire au pieux & vertueux l'Hôpital, & sur laquelle notre Journal de 1689 l'a défendu contre Oderic Raynaldi, on l'a encore accusé d'un Calvinisme secret, & le soupçon sur cet article a été assez général pour avoir fait passer en Proverbe à la Cour ce mot : *Dieu nous garde de la Messe de M. le Chancelier.* Nous ne trouvons rien d'absolument décisif dans ses œuvres sur ce prétendu Calvinisme. L'Auteur de la vie de l'Hôpital a essaié de détruire ce soupçon. Nous ajoûterons à ses réfléxions les réfléxions suivantes.

1°. Le sage, l'homme tolérant, placé entre deux partis, est toujours accusé par tous les deux d'être du parti contraire, & celui qu'il empêche de nuire, est toujours celui qui crie le plus haut. Le parti persécuteur, le parti des Guises étoit dominant à la Cour; il n'est donc pas étonnant qu'ils ayent répandu un soupçon de Calvinisme sur un homme qui contrarioit leurs maximes sanguinaires & qui leur faisoit tomber malgré eux des mains leur glaive sacrilége.

2°. Chaque Loi de tolérance, chaque Edit de pacification étoit un bienfait de l'Hôpital à l'égard des Protestans. La reconnoissance de ceux-ci, la fureur des Guises, tout contribuoit à faire regarder l'Hôpital comme Partisan, comme fauteur des Calvinistes. C'est ainsi que les violences du parti persécuteur forcent l'homme modéré à paroître, quelquefois même à devenir le protecteur du parti persécuté.

3°. La gravité, l'érudition, les vertus, les talens, les lumières de l'Hôpital rendoient son suffrage précieux aux deux partis. Les Protestans ont souvent cherché à l'attirer au leur, & se sont quelquefois vantés d'y avoir réussi. Les Catholiques mécontens n'ont pas manqué de les prendre au mot pour décréditer l'Hôpital.

On a remarqué que l'Hôpital ressembloit de visage à Aristote, c'est ce qui a donné lieu à ces vers de Théodore de Beze :

Talis Aristoteles oculos atque ora ferebat,
Sculptoris doctâ nunc redivive manu.
Pars autem illa tui melior, melioribus olim
Expressa in tabulis, nec peritura manet.
Sed quid opus sculptisve fuit scriptisve tabellis?
En vivo in Xenio, vivis Aristoteles.

Voici comment le même de Beze s'exprime sur les malheurs qui suivirent la disgrace de l'Hôpital.

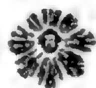
Præsidio natum patriæ, patriæque salutem
Vitæ anteponentem suæ,
Quæ malesana sibi, tibi summè ingrata, Michaël,
Acciret ut sibi advenam,
Gallia te clavo amovit, tibi, naufraga, mille
Parentat, ecce, cladibus.

Etienne Pasquier fit l'Epitaphe suivante au Chancelier de l'Hôpital.

Hîc cineres Michaëlis habes, hic conditur ille
Gallus Aristides, nostri Cato temporis alter;
Quique Sophis septem numero, super additur unus.

Nicolas Pasquier, fils d'Etienne, dit que son *pere ne se pouvoit étancher de bien dire de ce grand & saint personnage, au patron & modèle duquel il desiroit que tous les Chanceliers & Gardes des Sceaux moulassent leur forme de vie.*

Ceux qui voudront rassembler sur le Chancelier de l'Hôpital des Anecdotes que son nouvel Historien a négligées comme étrangères à la Philosophie & propres seulement à satisfaire la curiosité, pourront joindre à cette vie bien faite, bien écrite, & qui jouit d'un succès mérité, l'éloge du Chancelier de l'Hôpital par M. de Thou avec les additions d'Antoine Teissier, l'article de l'Hôpital dans le Colomesiana, le même article dans le trente-unième volume du P. Niceron; le même dans les opuscules de Loisel; l'éloge de ce Chancelier dans Miraumont, au Receuil des Chanceliers de France; René de la Roche-Maillet dans ses portraits des hommes illustres qui ont fleuri en France depuis 1500; Mornac dans ses *Feriæ Forenses*; Thevet vie des Hommes illustres; Brantome; le Laboureur; Théodore de Beze; Boissard, *Icon. vir. illustr.* Guy Patin, d'Aubigné, Scaliger, Ste Marthe, Maimbourg en y joignant pour contrepoison la critique de Bayle, Raynaldi en y joignant pour contrepoison le Journal des Sçavans année 1689, Montagne, &c.



CHRONOLOGIE DES ROIS DU GRAND EMPIRE DES Egyptiens, depuis l'époque de sa fondation par Ménès, jusqu'à celle de sa ruine par la conquête de Cambyse, Fils de Cyrus ; par M. d'Origny, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ci-devant Capitaine de Grenadiers au Régiment de Champagne. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-12, le premier de 402 pages, & le second de 390.

PREMIER EXTRAIT.

PERSONNE n'ignore combien la Chronologie ancienne est remplie de difficultés, & quels efforts les Chronologistes ont faits pour fixer la durée des tems ; mais, si ces efforts n'ont pas eu le succès qu'on devoit en attendre, on n'a pas renoncé à l'espoir d'avoir un jour une Chronologie certaine des tems qui ont précédé l'époque de l'Ere vulgaire. C'est ainsi que pense M. d'Origny qui, persuadé que les voies que l'on a tentées, n'ont pû conduire au but désiré, se propose, dans cet ouvrage, d'en suivre une nouvelle, par laquelle il croit pouvoir distinguer celui des trois calculs de l'Ecriture qui est le véritable, c'est-à-dire, celui que Moyse a voulu donner. La Chronologie du grand Empire, ou pour parler d'une maniere plus conforme à l'usage & à l'histoire, puisque jamais l'Egypte n'a été regardée comme un grand Empire, la Chronologie du Royaume d'Egypte lui paroît être le médiateur si recherché ; médiateur authentique, dit-il, & en même-tems impartial.

En effet, les noms des Princes & la durée de leurs regnes étoient gravés par des Prêtres, sur des monumens publics : ces Prêtres, Historiens par état, ont continué ces Annales. Sous Ptolémée Philadelphe, Manethon, Prêtre d'Héliopolis, les rassembla, & en composa un ouvrage, dont une partie est venue jusqu'à nous. Quel monument plus authentique peut-on desirer, dit M. d'Origny ? Malgré l'authenticité de ce monument, les Sçavans qui jusqu'à présent l'ont examiné, n'ont pû parvenir à en tirer la vérité, ou plutôt n'ont pû proposer que des conjectures, parce que rien n'est plus obscur que ce monument, & que, de toute cette Histoire Egyptienne, antérieure à Manethon, gravée sur les monumens publics, & conservée avec tant de soin, il ne nous en reste rien. En un mot, nous sommes obligés de regarder l'Histore Egyptienne, comme la plus obscure, la plus imparfaite, & par conséquent la plus difficile à éclaircir. Au reste, cette diversité de sentimens avec l'Auteur, ne nous empêche point de donner, à son ouvrage, des éloges qui nous pa-

roissent mérités à juste titre. On y apperçoit une grande étendue de recherches, une connoissance singuliere de l'Histoire ancienne; &, si nous nous hazardons quelquefois à proposer d'autres idées, c'est que l'ouvrage nous paroît mériter toute l'attention des Sçavans.

Pour parvenir à fixer la Chronologie Egyptienne, M. d'Origny fait connoître, dans sa Préface, quels en sont les monumens. Il dit, comme nous l'avons déja observé, que les Hiéroglyphes, gravés sur le marbre, conserverent à la mémoire les dogmes & les rits de la Religion, les Loix, les Sciences, les Arts & l'Histoire de la Nation. Cela subsista ainsi jusqu'au tems de Sésostris qui introduisit, suivant M. d'Origny, l'usage des caracteres communs. Alors son Ministre, Mercure Trismégiste, transcrivit, dans ces nouveaux caracteres, tous ces anciens monumens, & les déposa dans les Temples. Dans la suite, Cambyse entreprit de les faire tous périr, & l'on suppose ici que quelques Prêtres emporterent, dans les déserts, ceux qu'on leur avoit confiés, & les conserverent. Sous les Ptolémées, le mêlange des Nations étrangères fit perdre l'intelligence de ces anciens monumens; quelques Prêtres seuls les entendoient. C'est alors que Manethon composa son Histoire d'après ces Livres; mais il ne nous en reste que quelques fragmens. M. d'Origny indique tous les autres Ecrivains qui ont été à portée, ou de consulter les anciennes Annales Egyptiennes, ou les Ouvrages faits d'après ces premiers monumens.

Dans un second article, l'Auteur considère les causes du désordre qui regne dans la Chronologie des anciens Egyptiens. On s'est moins attaché, dit il, à connoître le vrai rapport que les Dynasties de Manethon avoient entre elles, qu'à les faire servir à des systêmes particuliers. Nous devons, à des hommes célébres, les connoissances chronologiques que nous avons; mais, comme ils avoient pour but de donner une Chronologie universelle, ils se sont peu arrêtés sur les Annales des Etats particuliers. M. d'Origny, au contraire, borné à la Chronologie Egyptienne, n'a négligé aucune des Dynasties, ni aucun des Rois qui y sont compris. Les titres des Dynasties ont déterminé la division qu'il a faite de la liste générale, & lui ont fait connoître, dit-il, en combien d'Etats différens l'Egypte avoit été partagée. Dans le dessein de rétablir ainsi la véritable Chronologie Egyptienne, & d'en donner les preuves nécessaires, il divise son Ouvrage en quatre parties.

Dans la premiere, après avoir rappellé l'Histoire de la dispersion des hommes, il conduit Menès ou Mitsraïm à la suite de Cham en Egypte. D'après les Dynasties de Manethon, il entreprend de fixer l'époque de ce premier Souverain de l'Egypte. Ces Dynasties, dont l'arrangement a souffert & souffre encore les plus grandes difficultés, sont au nombre de trente-

une,

une, & toutes distinguées par premiere, seconde, &c. Mais, outre cela, elles ont encore porté le nom d'une Capitale où elles régnoient, comme, Dynasties des Rois de Memphis, &c. Toutes celles qui portent ce même nom, doivent être, suivant M. d'Origny, rapprochées les unes des autres, parce qu'elles indiquent la suite des Rois du même pays; & l'ordre successif qu'on leur a donné, qui paroissoit former une très-longue succession de Rois, n'est qu'une suite de la vanité des Egyptiens, qui, voulant paroître très-anciens, ont ainsi placé successivement des familles qui devoient être collatérales. Mais, en partageant cette liste des vingt six premieres Dynasties en autant de listes particulieres qu'il y a de titres différens, on trouvera deux Dynasties sous le nom de Rois de This, cinq sous celui de Memphis, une sous celui d'Eléphantis. Par cette opération, chacune des Dynasties rentre dans l'ordre qui lui appartient, & ces vingt-six premieres, ainsi divisées, forment huit Etats différens. 1°. De This, 2°. d'Eléphantis, 3°. de Memphis, 4°. des Xoïtes, 5°. de Diospolis du Delta, 6°. d'Héliopolis de la Basse-Egypte, 7°. des Héracléopolitains, 8°. des Pasteurs Phéniciens. Ainsi, voilà l'Egypte divisée en plusieurs petits Royaumes différens, parmi lesquels il s'en trouve un dont les Rois ne sont pas Egyptiens; ce sont les Pasteurs.

Pour parvenir à éclaircir ce qui concerne ces Dynasties, & fixer leur Chronologie, l'Auteur examine d'abord quels étoient ces Pasteurs étrangers. Etoient-ils Phéniciens, étoient-ils Hébreux, comme quelques-uns l'ont prétendu? On réfute ici Joseph qui étoit de ce dernier sentiment. Suivant Diodore, Sémiramis, à la tête d'une nombreuse armée, passa dans l'Egypte, pour aller en Lybie, consulter l'Oracle de Jupiter Ammon; Ninus lui en avoit auparavant frayé le chemin. Seroit-il impossible qu'une partie de son armée ait formé le projet de s'y établir? Un autre passage de Diodore, cité d'après Ctésias, sembleroit confirmer cette conjecture ingénieuse: on y voit que deux villes d'Egypte ont été bâties par ceux qui étoient à la suite de Sémiramis. Voilà ceux que M. d'Origny prend pour les Pasteurs Phéniciens qui régnerent en Egypte pendant environ deux cent soixante ans.

Les Hébreux, comme on le sçait, demeurerent aussi dans ce pays. Ils y arriverent après l'expulsion des premiers Pasteurs; mais ils n'y régnerent pas comme eux. Ils en furent chassés sous le régne d'Aménophis. L'Auteur examine ensuite le systême de Joseph sur les Pasteurs Rois. Cet Historien prétendoit que ces Pasteurs, en général, étoient les Ancêtres des Juifs; mais nous ne nous arrêterons point sur cet article, afin de passer à l'époque de Sésostris, dont la connoissance servira à fixer l'Ere de Menès & le reste de la Chronologie Egyptienne. Après un long examen de tout ce qui est rapporté de ce Prince, M. d'Ori-

gny conclut que Danaüs, qui passa à Argos, étant frere de Cethosis-Egyptus, & celui-ci étant le même que Sésostris, on doit prendre, pour la premiere année du régne de ce Prince, la dixieme année avant l'époque de l'arrivée de Danaüs à Argos. Cette époque est fixée, par les marbres de Paros, à la soixante-onzieme année de l'Ere de Cecrops, & celle de Danaüs est fixée vers l'an du monde 2515, 1489 ans avant Jesus-Christ. Ainsi Sésostris a commencé à régner quelques années avant cette époque. Il succéda à son pere Aménophis, sur la fin du régne duquel Moyse emmena les Israëlites. Hécatée d'Abdere, Auteur d'une Histoire des Juifs, est cité ici pour donner une nouvelle preuve à ce sentiment; cet Historien dit que Moyse étoit contemporain de Danaüs.

L'époque du régne de Sésostris doit donc être fixée à l'an du monde 2513, 1491 avant Jesus-Christ. Et, comme Manethon, dans le détail de ses Dynasties, & Erathostenes, dans sa Chronique des Rois de Thebes, s'accordent à compter, entre le régne de Menès & celui de Sésostris, 697 ans; conséquemment Menès a commencé à régner l'an du monde 1816, avant Jesus-Christ 2188. Telle est l'Ere d'Egypte, qui concourt exactement, suivant M. d'Origny, avec la Chronologie de l'Hébreu. De-là résulte encore l'époque fixe de l'expulsion des Pasteurs Phéniciens. Ces Pasteurs sont sortis en conséquence d'un traité fait avec le Roi Thémosis, la quatrieme année de son régne, 304 ans avant Sésostris, & ils ont regné en Egypte l'espace de 260 ans; ainsi ils sont arrivés l'an du monde 1948, avant J. C. 2056, & ils en sont sortis l'an du monde 2209. Les Hébreux sont sortis l'an 2513, avant Jesus-Christ 1491. M. d'Origny prétend trouver, dans ces paroles de l'Ecriture (Exod. c. 23, v. 28) *J'enverrai d'abord les frelons qui mettront en fuite les Hévéens, les Cananéens, les Hétéens, avant que vous soyez entrés*, une allusion au passage de Sésostris dans la Palestine. Il conclut encore de tout ce qui précéde, que cette Chronologie Egyptienne s'accordant exactement avec celle du texte Hébreu, puisqu'elles mettent l'une & l'autre le même nombre d'années entre la séparation des hommes dans les plaines de Sennaar, & la sortie d'Egypte, qui est l'époque de Sésostris, la Chronologie du texte Hébreu doit être préférée à celle du Samaritain & des Septante.

Comme il est impossible de suivre l'Auteur dans toutes ces discussions chronologiques, nous nous contenterons de dire, en peu de mots, qu'après avoir déterminé les époques dont nous venons de parler, il passe aux Dynasties collatérales qui, dans la haute Egypte, forment trois Royaumes, celui de Thebes, celui de This, & celui d'Eléphantis; dans l'Egypte du milieu, celui de Memphis; & dans la basse, les Contrées possédées par les Pasteurs Phéniciens, les Royaumes d'Héliopolis, de Diospolis,

des Héracléopolitains & des Xoïtes. L'Auteur examine & discute la Chronologie de tous ces différens Royaumes, & entreprend de la concilier avec les grandes époques établies précédemment. Celui de Thebes doit son origine à Menès, qui commença à régner l'an 1816 du monde, avant J. C. 2188, & la premiere de l'Ere Egyptienne.

Le Royaume de This est composé de deux Dynasties, la premiere & la seconde de Manethon; il commence également à Menès, & finit à Cheneres l'an 537 de l'Ere Egyptienne. Cette Principauté fut réunie à celle de Thebes, sous le régne de Pammus Archondes, Roi de Thebes. Les Rois d'Eléphantis, qui forment la cinquieme Dynastie de Manethon, commencent à l'an 452 de l'Ere Egyptienne, & finissent à l'an 637 de la même Ere. L'Auteur n'a d'autre motif, pour déterminer les époques de cette Dynastie, que le rang qui lui est donné par Jules-Africain. Cet Auteur la place entre la seconde & la troisieme Dynastie de Memphis. Mais doit-on absolument former autant de Royaumes en Egypte, qu'il y a de Dynasties, en réunissant celles qui portent le même nom? Par exemple, & cela est fréquent dans l'Histoire, une famille originaire d'Eléphantis, mais descendante des Rois de Thebes, qui lui auroient donné cette ville en gouvernement, parvenant au Trône de Thebes, pouvoit être appellée Dynastie d'Eléphantis, quoique cette ville ne formât pas un Royaume particulier. Il a pu arriver encore qu'une même famille, transportant sa Capitale dans une autre ville, ait été appellée du nom de cette ville, sans que ce changement formât un nouveau Royaume. Mais c'est ici un vaste champ pour les conjectures. M. d'Origny est obligé de s'y livrer, & nous serions obligés de le faire comme lui, si nous voulions entrer dans de plus grands détails; contentons-nous d'exposer son systême.

Le Royaume de Memphis a été gouverné par cinq Dynasties; la troisieme de Manethon, qui commence par Menès à l'an 1 de l'Ere d'Egypte; la quatrieme qui commence à l'an 248 de la même Ere; la sixieme, la septieme & la huitieme, toutes ces Dynasties qui se succédent immédiatement, forment le Royaume de Memphis, détruit par Armecès-Miamum, Roi de Diospolis du Delta, ayeul maternel de Sésostris. On y laissa des Rois qui furent sans autorité, & qui sont les vingt-sept anonymes de la huitieme Dynastie.

M. d'Origny fixe le commencement des Pasteurs Phéniciens à l'an 132 de son Ere Egyptienne, & les termine à l'an 343. Ils furent chassés par Thémosis, premier Roi de la quatrieme Dynastie de Diospolis. Jusqu'ici les Dynasties Egyptiennes ayant commencé à Menès, l'époque de leur fondation ne souffre pas de grandes difficultés; celles qui suivent ne sont pas de même. L'Auteur en forme quatre Etats, celui de la Basse-Egypte, celui de

Diospolis, celui des Héracléopolitains, & celui des Xoïtes. Comme il seroit difficile d'exposer ici tous ces détails chronologiques, nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage même. L'Auteur y conduit la suite de tous ces Princes jusqu'au régne de Sésostris. Dans la Section suivante, il part de l'époque de Sésostris, & nous donne la suite des Rois jusqu'à la conquête de l'Egypte par les Perses. Dans cette discussion, l'Auteur s'arrête un moment sur les événemens communs à l'Histoire des Juifs, & à celle du Royaume de la Basse-Egypte. 1°. Salomon, l'année qui suivit la mort de David, l'an du monde 2991, avant Jesus-Christ 1031, fit alliance avec Pharaon, Roi d'Egypte. Ce Roi d'Egypte est Pinachès, Roi de Tanis. 2°. Susennès, Successeur de Pinachès, entretenoit des relations avec la Judée; ce fut lui qui reçut Adad, Prince Iduméen. 3°. Jéroboam se réfugia en Egypte auprès de Sésonchis, que M. d'Origny regarde comme le Séfac de l'Ecriture. On sçait que quelques Chronologistes ont fait de ce Séfac le fameux Sésostris. Séfac monta sur le Trône, l'an du monde 3028, 976 ans avant Jesus-Christ. Ce fut lui qui prit Jérusalem. 4°. Le Zara, vaincu par Aza, Roi de Juda, est Osoroth, Successeur de Sésonchis, comme Sué est Sabacon. 5°. Le Prince qui régnoit en Egypte du temps d'Ezéchias, sous lequel arriva la défaite de Sennacherib, est Sethon, autrement Tharaca, fils de Sabacon. On le prouve par un passage d'Hérodote qui, décrivant cette défaite, nomme le Roi d'Egypte, Sethon. Le Necus d'Hérodote est le Néchao de l'Ecriture, Apriès est Aphrès. C'est ainsi que l'Auteur entreprend de concilier l'Histoire des Juifs avec celle des Egyptiens, & de faire voir le rapport de Chronologie entre l'une & l'autre.

Les 21, 22, 23, 24, 25 & 26 Dynasties forment le Royaume & la suite des Rois de la Basse-Egypte réunie en une seule Monarchie, jusqu'à la conquête de Cambyse, depuis l'an de l'Ere Egyptienne 1082. Par tout ce qui précède, on voit que le Royaume d'Egypte a subsisté pendant environ 1662 ans, c'est-à-dire, depuis l'an 1816 du monde, avant Jesus-Christ 2188, année dans laquelle Menès s'est fixé sur les bords du Nil, jusqu'à l'an 3478, avant Jesus-Christ 526, que l'Egypte a été soumise à Cambyse. Toute autre Chronologie, conclut M. d'Origny, dans laquelle on est obligé de s'écarter de cet ordre, soit en supprimant des Dynasties, soit en les confondant les unes avec les autres, soit encore en supposant les saisons pour autant d'années, ne peut être regardée que comme un systême qui ne rend point la durée exacte des temps. De celle qu'il propose, il résulte que l'Egypte a été souvent divisée en un grand nombre de petits Etats, ce qui diminue la haute antiquité qu'on attribuoit aux Egyptiens, & ce qui prouve qu'ils se sont formés dans le même temps que les autres peuples de l'Asie. Enfin sa Chronique Egyptienne,

concourant exactement avec celle du texte Hébreu, ne doit plus souffrir, à son avis, d'altération; l'une appuyant l'autre. Les Préadamites, ajoute-t-il, n'auront plus la prétendue autorité de l'Histoire Egyptienne, pour montrer des hommes avant l'époque donnée par Moyse à la création de l'Univers.

Nous n'avons pu que donner une idée légère de cet Ouvrage; les discussions que cette matiere exige, ne nous permettant pas de nous y livrer avec une certaine étendue, nous nous sommes bornés à exposer, en peu de mots, le fonds du systême : il faut avoir recours à l'Ouvrage même, pour en connoître les preuves. On sent aisément qu'il doit y avoir beaucoup de conjectures dans des recherches de cette espèce; &, si elles ne sont pas toujours également appuyées, on ne doit pas moins sçavoir de gré à l'Auteur qui consacre son temps à concilier la Chronologie Egyptienne avec celle de l'Ecriture, afin d'enlever aux incrédules un moyen dont ils se sont souvent servis. Ce moyen, il est vrai, n'est plus guères employé que par les plus ignorans; on a reconnu, depuis longtemps, combien il étoit foible, ou plutôt qu'on ne pouvoit plus y avoir recours, & la Chronologie Egyptienne est rentrée dans les bornes ordinaires des temps, prescrites par Moyse. Il ne s'agit que de sçavoir lequel des trois textes on doit suivre pour la Chronologie, l'Hébreu, le Samaritain ou les Septante. M. d'Origny se décide pour le premier.

LES PRINCIPES DE L'ART DE LA GUERRE, DÉTAILLÉS avec ordre, & prouvés par une description exacte de la discipline Militaire des Anciens Grecs & Romains. Tome premier. A Strasbourg, chez Jonas Lorenz, Imprimeur. 1764. Avec permission des Supérieurs. 1 vol. *in*-12 de 322 pages, & 12 Planches.

L'Auteur se propose, dans cet Ouvrage, non d'indiquer tous les changemens que les Grecs & les Romains ont faits, en divers temps, dans leur discipline militaire, mais de donner une description exacte de cette discipline, & particuliérement de ce qui a rapport à la composition & à l'arrangement des Légions Romaines. C'est ce qui forme la premiere & la seconde partie de son Ouvrage, c'est-à-dire que, dans la premiere partie, il fait connoître la composition & l'arrangement de la Légion Romaine, durant le temps de la République, quand son Infanterie, pesamment armée, étoit divisée par compagnies appellées *Manipules*. Il y parle aussi des autres troupes qui formoient une armée Romaine.

Dans la seconde, il s'agira de l'arrangement de la Légion, quand, vers la fin de la République, son Infanterie, pesamment armée, étoit

divisée par bataillons appellés *Cohortes*. On donnera, en même temps, l'exercice & les manœuvres particulieres usitées chez les Romains, tant dans l'Infanterie que dans la Cavalerie, & les principes selon lesquels leurs plus habiles Généraux se régloient, soit dans les marches, soit dans les campemens, soit dans les batailles.

Dans la troisieme partie, l'Auteur a dessein de traiter de la Tactique des Perses & des Grecs; il doit comparer la Phalange Macédonienne avec la Légion, & terminer son Ouvrage par une description des diverses grandes manœuvres inventées chez les Grecs dans les jours d'affaire. Par-là, cet Ouvrage est destiné à renfermer tout ce qui concerne la Tactique des Anciens. L'Auteur s'en occupe depuis plusieurs années : il a consulté & confronté tout ce qui a rapport à ce sujet dans les Anciens. Ses recherches & ses réflexions l'ont conduit à découvrir les maximes de Tactique, adoptées & pratiquées successivement chez les Romains. Si quelquefois il a été obligé de suppléer, par des conjectures, ce que les Auteurs ne nous ont pas assez développé, ses conjectures sont fondées sur les principes de Tactique connus. Dans des notes, il cite, mais en François, les passages des Anciens, les plus essentiels. Le volume que nous annonçons, ne contient que la premiere partie; &, si cet Ouvrage a le bonheur d'être agréé & reçu favorablement du Public, l'Auteur promet de donner, le plutôt qu'il lui sera possible, les deux dernieres.

Ce premier volume est divisé en douze chapitres. Dans le premier, on entreprend d'établir que les principes de l'art de la guerre n'ont point changé depuis la découverte des armes à feu; d'où il résulte qu'il est nécessaire de s'instruire de la discipline militaire des Anciens. Nos armes à feu, nos canons ont beaucoup plus de portée que les machines des Anciens : en conséquence, nos armées sont obligées de se placer à plus de distance l'une de l'autre, que ne le faisoient les Anciens : le Général est moins à portée de connoître l'ordre de bataille de son ennemi : le camp doit être plus éloigné d'une ville que l'on assiége, & l'artillerie a changé toute la forme & la maniere des fortifications. Nos armes offensives obligent encore à quelques autres changemens; mais il est certain qu'il n'y en a eu aucun dans la science ou l'art de la guerre; les principes sont toujours demeurés les mêmes; nos ordres de bataille ne sont susceptibles que des mêmes régles. Ainsi l'étude de la milice ancienne est de la plus grande utilité pour nous. Les Grecs, par la division simple & avantageuse qu'ils avoient faite de leur Infanterie, pouvoient lui faire exécuter toutes sortes d'évolutions avec la plus grande facilité. Enfin il est certain, dit l'Auteur, que, si l'on veut présentement perfectionner la science des armes, on ne peut y parvenir qu'en s'instruisant à fond de celle des An-

ciens. En conséquence, & pour suivre pas à pas les progrès de la milice Romaine, il fait connoître, dans le second chapitre, le partage militaire du peuple Romain, sous le gouvernement de ses Rois ; il indique les différens changemens qui ont été faits. Le troisieme chapitre traite de l'élection de la milice, sous le gouvernement des Consuls. Il commence cet article par donner la forme de ce gouvernement ; d'où il passe à l'élection de l'Infanterie de la Légion, & ensuite de la Cavalerie.

Le chapitre quatrieme a pour objet l'Infanterie pesamment armée. L'Auteur y rapporte la division de l'Infanterie en diverses compagnies ou manipules, y parle de l'élection des Officiers, indique de quelle maniere chaque manipule étoit rangée en bataille, le rang que les troupes de l'Infanterie pesamment armée avoient entre elles, celui que les Centurions de cette Infanterie avoient également entre eux. Il ne néglige pas ce qui concerne l'habillement du soldat Romain, les armes des *Hastaires* & des *Princes*, celles des *Triaires*, des Officiers subalternes, & les outils que l'Infanterie portoit.

Après avoir fait connoître toute l'armure du soldat, l'Auteur examine la distance qu'il y avoit entre les rangs & les files de l'Infanterie, l'ordre de bataille, la maniere de combattre les différentes manœuvres. De-là il passe dans le cinquieme chapitre, à l'Infanterie légère ; il en donne la division, fait connoître ses armes, & sa maniere de combattre.

Ce qui concerne la Cavalerie est discuté dans le sixieme chapitre. L'Auteur y traite, avec le même détail, tout ce qui a rapport à cette partie des armées Romaines. Dans le suivant, il parle des machines de jet, de l'attirail de guerre, & des ouvriers, des vétérans & des soldats surnuméraires qui étoient à la suite d'une Légion.

D'après tous les détails précédens, il résulte que la Légion étoit de trois cens Cavaliers cuirassés, de trois mille hommes d'Infanterie pesamment armée, & de douze cens hommes d'Infanterie légère. Elle avoit, à sa suite, différentes machines, c'est-à-dire, vingt *scorpions* pour lancer des traits, dix *onagres* pour jetter des pierres, & d'autres machines, toutes sortes d'ouvriers en fer & en bois. Ainsi une Légion étoit comme une Armée entiere, fournie de tout ce dont elle pouvoit avoir besoin en campagne.

Dans le chapitre huitieme, il s'agit des Réglemens militaires par rapport aux équipages & aux domestiques appartenans à chaque Légion ; dans le suivant, des Officiers supérieurs, tels que le Préfet Légionnaire, le Préfet du camp, le Préfet des ouvriers, & les six Tribuns militaires : on y indique encore leurs fonctions. Dans le dixiéme, l'Auteur parle des Légions des Alliés & des Troupes auxiliaires.

Dans le chapitre onziéme, l'Auteur fait connoître la méthode que

les Romains ont suivie pour perfectionner leur discipline militaire : elle consistoit principalement à adopter tout ce qu'ils trouvoient de bon chez les étrangers, & surtout à l'égard des armes blanches. Leur grande science, pour obtenir la victoire, étoit de ne point s'amuser long-temps à lancer des traits, mais à joindre promptement l'ennemi, pour le combattre. C'est par cette raison qu'ils ont si souvent changé la proportion de ces armes. Ils adopterent des Espagnols cette terrible épée, dont Polybe fait tant de cas; des Samnites, la proportion des armes de jet; des Sabins, la targe quarrée; de Pyrrhus, la forme & la distribution de leurs camps, &c. De plus, la méthode pratiquée par les Romains du côté de l'éducation de la jeunesse, a contribué aussi beaucoup à les rendre formidables. Les jeunes Romains, propres à porter les armes, s'assembloient au champ de Mars, qui étoit comme une Académie militaire : là on leur faisoit apprendre, aux dépens du Public, toutes sortes d'exercices du corps, à faire des armes, à monter à cheval, à lancer des dards, à tirer de l'arc, à jetter des pierres avec la fronde ou à la main, à nager, à courir, à sauter, à voltiger, & à se retrancher. Ces exercices endurcissoient le corps.

Les Romains n'ont pas moins été soigneux d'empêcher que les autres Nations ne les égalassent du côté de la discipline. Pour y parvenir, ils observoient avec attention, autant qu'il leur étoit possible, de ne point faire une longue guerre à une même Nation, afin qu'elle ne reformât point sa discipline sur celle des vainqueurs. Ils ne purent y réussir contre Annibal & Mithridate qui, ayant eu le temps de connoître & d'adopter la maniere de combattre des Romains, les embarrasserent beaucoup.

La nature des armes à feu ne permet pas aujourd'hui de ranger l'Infanterie sur autant de hauteur que l'étoit celle des Anciens; &, par conséquent, notre Infanterie n'a pas autant de force : voilà pourquoi les actions se décident principalement de loin, par des décharges. On a tenté de remédier à ce défaut : l'Auteur propose ses vûes; mais, ajoute-t-il, je ne prétens pas lever toutes les difficultés. Il termine son Ouvrage, dans son douziéme chapitre, par présenter les principes selon lesquels les Romains régloient leurs préparatifs de guerre, durant le temps de la République. On voit, par le détail que nous venons de rapporter, que l'Auteur s'est attaché à donner, dans ce premier volume, tout ce qui concerne les troupes Romaines, travail considérable, & qui mérite d'autant plus des éloges, que lui-même, versé dans l'art de la guerre, est très en état d'éclaircir ce que les Anciens ont dit, d'en parler avec plus d'exactitude, & de discuter ce qu'un Historien, souvent peu instruit de cet art, a rapporté en décrivant les batailles & les mouvemens ordonnés par les grands Capitaines. Cet Ouvrage est accompagné de douze

planches

planches qui représentent, ou des machines, ou des ordres de bataille. M. Le Beau, dans une suite considérable de dissertations, dont plusieurs sont imprimées actuellement dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, a traité le même sujet, c'est-à-dire, qu'il a suivi l'Histoire de la Légion, depuis son premier établissement jusqu'à sa fin. Il n'y a négligé rien de ce qui pouvoit concerner ce corps de troupes. Notre Auteur ne la suit pas dans un aussi grand détail; mais ses vûes s'étendent sur toutes les parties de la Milice Romaine & de la Tactique des Anciens; ce qui forme un ouvrage différent.

L'ARPENTEUR FORESTIER, OU MÉTHODE NOUVELLE de mésurer, calculer & construire toutes sortes de Figures, suivant les principes Géométriques & Trigonométriques, avec un Traité d'arpentage appliqué à la réformation des Forêts; très-utile tant aux Arpenteurs & Géographes, qu'aux Marchands & Propriétaires des Bois. Par M. Guiot, Garde-Marteau de la Maîtrise des Eaux & Forêts de Rambouillet, & Géographe de S. A. S. Mgr le Duc de Penthièvre, Amiral de France. A Paris, chez Guillyn, Libraire. Avec Approbation & Privilége du Roi, *in*-8°. pages 179.

LE jugement de M. Deparcieux suffit pour donner une idée favorable de cet Ouvrage. » L'Auteur aussi versé dans la pratique » que dans la théorie de cette partie de la Géométrie, paroît, dit-» il, avoit amené & expliqué toutes les difficultés qui peuvent se » rencontrer, & avoit réuni dans son » ouvrage toutes les connoissances » nécessaires pour former un bon » Arpenteur. « Cette utile production est divisée en deux parties. Dans la première, on trouve les définitions des termes usités, la description des instrumens nécessaires, avec leur usage. L'Auteur s'attache à montrer & à prévenir les erreurs qui sont à craindre dans l'emploi que l'on fait des jallons, de l'équerre, de la boussole & du graphomètre. La seconde Partie comprend la nouvelle méthode d'arpenter, mésurer & calculer la superficie de toutes sortes de bois, la manière la plus facile de les régler & réformer, avec un état des mesures les plus connues du Royaume. Les différentes limites qui entourent les bois présentent souvent bien des difficultés, qui fixent l'attention de l'Auteur; il prescrit les moyens les plus propres à les lever. Il développe & éclaircit par plusieurs exemples la méthode de construire & calculer trigonométriquement une figure, quelque vaste & irrégulière qu'elle soit, pour détruire l'ancien usage de les former avec le Rapporteur, & les calculer au compas & à l'échelle. Cette méthode consiste à couper la superficie irrégulière, qu'on veut calculer, en rectangles, trapèzes

& triangles rectangles; le calcul de chaque portion est plus commode & conduit plus sûrement à la somme totale.

L'article qui concerne la réformation & le réglement des bois mérite attention. » L'Auteur y expose les principaux motifs qui » doivent déterminer leur aménagement, comme sont l'âge & les » réserves, en conséquence desquels » l'Arpenteur doit régler la division des coups. On en donne la » méthode pour le papier & pour » le terrein, avec un modèle détaillé d'un bois mis en réformation, l'estimation des feuilles » en perte ou en gain, & le dessein d'un plan. «

Les fossés donnent souvent lieu à des contestations, sur-tout lorsqu'ils sont mal entretenus. La propriété d'un fossé appartient à celui sur le terrein duquel se trouve la dosse des terres ou la berge. Si la jettée des terres s'est faite de part & d'autre, le fossé est mitoyen, & le milieu est la véritable séparation du terrein. La largeur du fossé doit être de quatre pieds. Les arbres situés tant sur la berge que dans le fossé appartiennent à celui à qui est le fossé. Mais un gros arbre dont la souche tient d'un tiers ou d'un quart, ou de quelques pouces au fossé, doit-il être partagé? Le meilleur moyen de terminer ces discussions, dit l'Auteur, est, ce me semble, » de ne reconnoître la position » d'aucun arbre que par celle de » son centre prise perpendiculairement sur la souche. «

L'article des réserves mérite aussi d'être lû. La nouvelle méthode à cet égard consiste à établir une réserve dans tout le contour d'une forêt, pour équivaloir aux baliveaux modernes & anciens que l'on conserve dans les coupes. Cette pratique est fondée sur ce que les réserves sur taillis rarement deviennent de belles piéces de charpente. La réserve en futaye par cantons est préférable, dit l'Auteur, à celle qui est isolée & répandue çà & là; » mais je ne serois pas d'avis de » l'emplacer dans le contour d'une » forêt, qui n'offre ordinairement » que les parties les plus dégarnies... » il me semble que l'on ne pourroit mieux faire que de réserver » des cordons d'une perche de largeur à chaque côté des hayes de » séparation des ventes, & même » plus, à proportion de leurs longueurs qui doivent être comparées avec la quantité que l'on se » proposeroit de réserver. «

L'état des mésures les plus connues, tant pour les bois que pour les terres, est suivi de la réduction générale des mesures : opération qu'on rend sensible par quelques exemples.



SECONDE ET TROISIÉME PARTIES DE LA BALANCE *Philosophique, précédées de deux Lettres en réponse aux Mémoires de Trévoux & au Journal des Sçavans. Par M. d'Acarq, de la Société Littéraire d'Arras, & de l'Académie Royale des Belles Lettres de la Rochelle.* Amsterdam 1764. *in*-8°. p. 179.

SI, dans la nouvelle production de M. d'Açarq, la Lettre qui nous concerne rouloit sur des objets intéressans pour la Littérature, si même nous y appercevions la preuve de quelque méprise réelle, un précis exact feroit connoître cette piéce & instruiroit le Public de nos torts. Nous nous bornerons à une seule observation que nous présentons à M. d'Açarq lui-même, pour lui faire sentir combien il nous seroit aisé de repousser ses traits. S'il faut l'en croire, nous lui avons donné les épithètes d'*homme à prévention*, *d'Ecrivain barbare*, *de sçavant fastueux*. Mais la vérité est que nous avons été fâchés de voir, qu'au lieu d'écrire sa *Balance* avec la *même sagesse*, *avec la même simplicité que sa Grammaire Philosophique*, *ouvrage estimable*, il avoit employé *des expressions inusitées*, *barbares ou fastueusement sçavantes*, *ou recherchées avec prétention*. Nous en appellons ici à sa bonne foi, & nous le prions de peser dans sa *Balance philosophique*, nos expressions avec celles qu'il nous impute. Aujourd'hui nous le louons d'avoir profité de notre remarque, & d'avoir été moins prodigue de ces expressions dont il a senti lui-même le défaut. Mais comme il se plaint que nous avons parlé de la première partie de son ouvrage, sans en donner l'analyse, il n'aura pas le même reproche à nous faire à l'égard des deux autres.

Le dogme favori de l'Auteur est qu'il n'y a point d'idées universelles; c'est ce qu'il prétend démontrer dans la seconde Partie de sa *Balance*, en procédant à la manière des Géomètres. Il met d'abord en avant huit notions préliminaires, dont voici la substance. Je *pense*, donc j'*existe*. Ce *qui n'existe point n'est rien*, c'est-à-dire, n'a point de nature, d'essence, ou d'attribut. Ce *qui existe est quelque chose*. Ce *qui n'est rien n'est pas*. *L'essence ne peut se concevoir sans l'existence ni celle-ci sans l'autre. On ne peut pas connoître ce qui n'existe pas.*

De là M. d'Açarq passe à l'exposition de ses principes fondamentaux; arrêtons-nous aux plus importans.

1, 2, 3, 5. *La cause posée une fois, l'effet est posé; la connoissance de l'effet dépend de celle de la cause*, parce que l'effet découle nécessairement de la cause. Il tient d'elle tout ce qu'il a, ou toute son essence. L'*essence de la cause une fois connue*, *l'essence de l'effet est connue pour cela même*, & *dès lors*. Donc *la cause ou l'essence de la cause est la même chose que l'effet ou l'essence de l'effet*. Ici

on avertit qu'*entre les modes*, *les modifications*, *les attributs*, *& l'essence d'une chose*, *il n'y a aucune* » *différence*; parce que tout ce qu'une » chose a, découle nécessairement » de son essence, appartient nécessairement à sa nature, est cette » chose elle-même, n'est rien de » plus. «

7, 8. *Toute cause est immanente*, *nulle cause n'est transitive*, ou ne produit rien hors de soi, & dans un autre sujet. *Un seul effet n'a qu'une seule cause*.

9. *Deux choses différentes ou plus de deux choses de la même nature répugnent*. Car si elles pouvoient exister, ou l'une se concevroit par l'autre, ou non. Dans le premier cas, l'une seroit *cause*, l'autre *effet*. Or la nature de la *cause* est la même que celle de l'*effet*. L'essence de celui-ci ne diffère pas de l'essence de celle-là; *c'est la même chose*, *& non une autre*. » Dans le » second cas, sçavoir si elle se con- » çoit par une chose autre que cette » seconde qui a été supposée, elle » se concevra par une troisième » chose, ou par elle-même. Vou- » lez-vous que ce soit par une troi- » sième chose? Ce qui se conce- » vra, aura donc une autre cause » d'une autre nature que celle qu'on » a attribuée à la seconde cause. » La nature de cette seconde cause » ne sera donc point la même que » la nature de la chose conçue? » Aimez-vous mieux qu'elle se con- » çoive par elle-même?... Elle a » donc sa nature propre, son essen- » ce particulière, une essence non » commune aux autres choses.... » Par conséquent dès que deux ou » plus de deux choses sont de la » même nature, elles sont la même » chose, une chose unique. Donc » autant il y a de choses différen- » tes, autant il y a de différentes » natures dont l'une ne peut se con- » cevoir par l'autre; & chacune se » conçoit par elle même.

10, 11, 12, 13, 14, 15. *Donc une chose ne peut pas être cause d'une autre. Donc toute chose est par soi. Donc une chose ne peut pas agir sur une autre. Donc nulle chose ne peut changer. Donc toute chose est indestructible*, est *éternelle*, si par *éternité* on entend *nécessité d'exister. Donc toute chose est infinie*, ou a une *existence sans bornes*, *une essence sans bornes*, *une essence & une existence que rien ne termine* Car l'existence est nécessaire & immuable; d'ailleurs l'existence & l'essence sont la même chose. Et puis d'où cette chose recevroit-elle des bornes? D'elle-même? Cela est absurde. Alors elle seroit changeante & destructible. D'une autre? Celle-ci agiroit donc sur la première, ce qui est impossible.

16, 19. *Donc toute chose est simple*, *nulle chose n'est composée*. Seroit-elle composée de plusieurs choses de même nature? Il n'y en a point. De plusieurs choses de nature différente? Ce sont plusieurs choses, non la même, non une chose unique. *Donc toute chose est infiniment parfaite. Perfection*, *essence*, *nature*, *réalité*, *attribut*, c'est dans le langage de l'Auteur, la mê-

me chose. Il distingue diverses sortes de perfections, la vulgaire, la Théologique, & la Métaphysique; mais il ne parle ici que de la dernière. *Or*, dit-il, *toute chose a une réalité infinie* (n. 15).

21, 22, 23, 24, 25. *Donc la puissance de laquelle une chose jouit, est l'essence même de cette chose. Donc tout ce qu'une chose peut, elle le fait réellement, comme elle ne peut rien de ce qu'elle ne fait pas. La distinction de l'école entre le potentiel & l'actuel est frivole. Donc la puissance d'aucune cause ne sçauroit être empêchée par aucune autre puissance.*

26. *Donc une chose absolument infinie, dans le sens de Spinosa, ne peut ni se concevoir, ni exister.* Sa nature seroit composée d'une infinité d'attributs différens. Or des attributs de diverse nature ne peuvent produire une chose dont l'essence soit différente de la leur. La chose produite par cette union, en seroit l'effet. Or l'essence de la cause & de l'effet est la même. D'ailleurs cette chose auroit plusieurs causes, & elle seroit divisible.

27. *Donc toute chose est singulière, nulle chose n'est générale.*

28. *Donc il n'y a dans une chose rien sans quoi elle puisse être conçue, comme rien ne peut se concevoir d'une chose qu'elle ne soit conçue toute entiere.*

30. *Toute chose qui conçoit, se conçoit elle-même, & rien de plus.*

31. *Donc tout concept est singulier, nul concept n'est général, ou universel.*

32. *Donc je suis ma pensée actuelle, je ne suis rien de plus, & c'est tout ce que je conçois, &c. &c.*

Toutes ces assertions sont-elles certaines, incontestables, & bien démontrées, c'est ce que nous ne discuterons point ici; nous présenterons seulement quelques Propositions, laissant à l'Auteur le soin d'examiner si ce sont des conséquences nécessaires & bien déduites de ses principes.

Proposition I. M. d'Açarq dans le cours de sa vie a sans doute éprouvé la douleur & le plaisir. Or nous disons que chez lui la sensation de douleur & celle de plaisir sont absolument la même chose sans aucune différence. Car dans ses principes, *mode*, *modification*, *essence*, *attribut*, tout cela est la même chose. Donc la sensation de la douleur est l'essence de M. d'Açarq, & *rien de plus*; celle du plaisir est aussi l'essence de M. d'Açarq & *rien de plus*. Mais deux objets identifiés, selon tout ce qu'ils sont, avec un troisième, sont identifiés entr'eux. Donc la sensation douloureuse & la sensation agréable sont réellement une seule & même chose, sans aucune différence.

Proposition. II. M. d'Açarq est dans l'Univers le seul être dont il puisse affirmer l'existence. Car il ne peut affirmer que ce qu'il conçoit; d'autant que (n. 33 & 34) *ce qu'il conçoit est vrai, ce qu'il ne conçoit pas est faux*; & qu'ainsi *son intellection est la régle du vrai & du faux Méchanique.* Or il ne conçoit que lui-même, que son propre individu, que sa propre essence; puisque (par les n°. 30, 32.) toute

chose qui conçoit, se conçoit elle-même, & ne conçoit rien de plus; puisqu'il n'est *rien de plus que sa pensée actuelle*, & que *sa pensée actuelle est tout ce qu'il conçoit.* Donc il ne peut affirmer que l'existence de son individu.

Proposition III. M. d'Açarq est le seul être infiniment parfait, le seul objet infini, dont il puisse affirmer l'existence. Car, par la Proposition précédente, il est la seule chose dont il puisse affirmer l'existence; mais (n°. 15, 19.) toute chose est infinie, toute chose est infiniment parfaite, existe par soi, est conçue par soi, ne peut recevoir des bornes ni d'elle-même ni d'aucune autre. Donc, &c. Cette conséquence paroît même avouée par l'Auteur; car quand il dit (n°. 39) qu'*il n'y a pour lui ni choses différentes ni plusieurs choses*, n'est-ce pas avancer que lui seul est la chose infiniment parfaite qu'il conçoive, & dont il connoisse l'existence?

Proposition IV. M. d'Açarq est un être qui n'a reçu l'existence d'aucune cause; il n'est point un *effet.* Car son individu est *une chose*; & s'il avoit une *cause*, cette cause seroit aussi *une chose.* Or (n°. 10, 12.) *une chose ne peut pas être cause d'une autre, ni agir sur une autre chose.* Donc, &c.

Proposition V. A parler proprement, il n'y a dans l'Univers ni *cause*, ni *effet.* Ce ne sont-là que des termes vuides de sens, des noms différens, sans différence réelle & intrinsèque. Car l'essence de l'*effet* est la même que celle de la *cause.* Or où il y a identité réelle d'essence, il ne peut y avoir de différence positive & intrinsèque. Donc *cause* & *effet* ne peuvent différer que par le son. Au fond, s'il y avoit quelque différence, d'où dériveroit-elle? De l'essence? Elle est de part & d'autre absolument la même. Des modifications? La modification & l'essence sont la même chose.

Quoique l'Auteur adopte souvent les termes, les expressions, & jusqu'aux raisonnemens de Spinosa; il y a néanmoins deux différences entre son systême Métaphysique & celui du Philosophe Hollandois. 1°. Spinosa n'admet qu'une substance laquelle est infinie, & contient une infinité d'attributs différens. Toutes les autres choses qui existent, ne sont que des modifications de cette substance unique. M. d'Açarq ne paroît pas nier qu'il n'y ait plusieurs choses distinguées, quoiqu'il soutienne, ce semble, qu'il n'en conçoit qu'une, c'est-à-dire, sa propre essence. 2°. Suivant M. d'Açarq, il n'y a point de *substance*: il croit avoir démontré dans la première Partie de sa balance *que tout est modification*, *que* substance *n'est rien.* D'où il conclut, que le Spinosisme n'est qu'une chimère. Il ne s'agit pas d'expliquer comment on peut concevoir une *modification* sans sujet, sans substance *modifiée*; nous parlons d'après l'Auteur, sans nous charger de porter la lumière dans ces régions ténébreuses.

M. d'Açarq en descend, pour venir ramper avec les humains sur

la terre, & nous présenter, dans la troisième partie de sa *Balance*, des *remarques Littéraires & Grammaticales sur l'Art Poëtique de Boileau, & sur la Bérénice de Racine.* Si on peut lui reprocher qu'il porte ici quelquefois trop de cette sévérité, &, pour ainsi dire, de cette roideur que lui communique sa Philosophie, on sera forcé de convenir que plusieurs de ses observations sont justes. On connoît les remarques de M. l'Abbé d'Olivet sur Racine, l'Auteur paroît les avoir consultées : on connoît aussi l'ouvrage publié pour la défense de notre célébre Poëte tragique, sous le titre de *Racine vengé.* La lecture de ces critiques conduit nécessairement à une réfléxion affligeante; c'est que plus nos oreilles deviennent délicates, plus notre Langue s'épure & se perfectionne, plus aussi elle s'appauvrit, en faisant des pertes qui ne se reparent presque point. On lui enlève d'anciens mots, d'anciens tours, qu'on ne cherche point à remplacer par d'autres, aussi précis, aussi énergiques. Ainsi un métal épuré par la fonte perd de son poids & de son volume. Suivons un moment M. d'Açarq.

N'allez pas sur des Vers sans fruit vous consumer,
Ni prendre pour génie *un amour de rimer.*
(*Boileau.*)

Le *ni* du second vers proscrit, selon l'Auteur, le *pas* du premier. Il falloit dire, *n'allez* ni *sur des vers, &c.* ni *prendre, &c.* C'est une remarque qu'il répète ailleurs, & qui dans la plus grande exactitude peut être vraie; mais pourquoi ôter cette licence à la Poësie? Il ajoûte qu'on ne dit point *un amour de rimer*, ni *de chanter*, ni de *manger*: c'est *envie* qu'il falloit. Racine a dit *cet amour de gloire*, & l'Auteur pense qu'il falloit dire *de la gloire.*

Il trouve un pléonasme dans ce vers, *& consultez long tems votre esprit & vos forces*, il aimeroit mieux *& ses forces*, ou plutôt *& la valeur de vos forces*, à cause du *quid valeant.* Cette dernière réforme seroit pitoyable.

Il prétend que le genre noble rejette les verbes *s'évertuer*, *trébucher*, & qu'on ne dit point le *droit sens*, non plus que le *sens tortu*; on dit néanmoins tous les jours qu'un homme a le *sens droit.*

Un Auteur *quelquefois* trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un *sujet.*
(*Boileau.*)

L'union de *jamais* à *quelquefois* ne présente-t-elle pas ici une pensée fausse? *objet* & *sujet* ne rentrent-ils pas aussi l'un dans l'autre? Non: parce que le sens est qu'il arrive quelquefois qu'un Auteur trop plein de son objet, n'abandonne jamais un sujet particulier qui se présente sous sa plume, sans l'épuiser sous ses rapports.

Qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée. (*Boil.*)

Nous disons, remarque l'Auteur, consacré *à*, sacré *pour*; les mots

Barbarisme, *solécisme* sont, à son avis, inconnus hors de l'enceinte des Colléges.

> L'Auteur le plus *divin*
> Est toujours, *quoiqu'il* fasse, un *méchant* écrivain. (*Boil.*)

Divin, dit-on, n'admet ni plus ni moins; au lieu de *méchant*, il falloit *mauvais*; & *quoique* ne s'emploie que comme conjonction. Cette dernière décision sur-tout n'est pas exacte. *Quoique* en un seul mot est conjonction, *quoi que* en deux mots ne l'est pas; il signifie *quelque chose que*; nous reconnoissons que dans ces vers:

> Telle qu'une Bergere, &c.
> Cueille en un champ voisin, &c.
> Telle aimable en son art, &c. (*Chant* 2.)

La construction n'est pas exacte. Il faudroit *telle qu'une bergere*, *qui*, *&c.* ou *telle une bergere*...... *cueille*, *&c.*

> Sans respect de l'oreille & du son.

On dit respect *pour*, & non *de*.

> On peut être à la fois & pompeux & *plaisant*.

Etre plaisant & *plaire* ne signifient pas la même chose; remarque juste.

> *Sans garder* dans ses vers un ordre méthodique,
> Son sujet de soi-même & s'arrange & s'explique.

Il s'agit d'Homère, & la phrase dit que le sujet de l'Iliade, quoiqu'il ne garde point d'ordre, s'arrange de lui-même, au lieu que suivant le sens c'est Homère qui ne garde point d'ordre dans ses vers. Observation rigide, mais au fond juste. Elle convient aussi à ce vers:

> Tout, sans faire d'apprêts, s'y prépare aisément.

Méthodique n'est-ce pas une épithete oiseuse? Non: un ordre peut être plus ou moins méthodique.

> Que son nœud bien formé se dénoue aisément.

L'Auteur prétend que *dénouer un nœud* est une expression choquante, comme *nouer un nœud*; nous en doutons assurément.

> *Sçavant hableur*, dit-on, & célèbre assassin. (*Chant* 4.)

Ces deux mots *sçavant* & *hableur* sont incompatibles, dit l'Auteur, » parce que par *hableur* nous » entendons un homme qui parle » beaucoup, & qui ne sçait ce qu'il » dit « Point du tout, on entend un homme qui débite beaucoup de mensonges, qui parle avec ostentation.

> Ecoutez tout le monde *assidu consultant*.

L'Auteur blâme ce vers, parce que *assidu* & *consultant* sont deux qualificatifs, & que les qualificatifs dans notre Langue ne tiennent qu'aux substantifs. Mais cette régle a ses exceptions. Ne disons-nous pas *petit scélérat*, *jeune étourdi*, *grand fainéant*, *premier occupant*, *&c.*? D'ailleurs *consultant* se prend par manière de *substantif*, comme quand

quand on dit un *étudiant laborieux*.

Plus enclin à blâmer que *sçavant à bien faire*.

Dit-on *sçavant à faire ?*

On lit dans l'Acte premier de Bérénice :

De son appartement cette porte est *prochaine*.

Et l'Auteur décide que *prochain* est relatif au tems & non au lieu. Nous ne le croyons pas, après l'Académie Françoise. Voyez son Dictionnaire. Certainement *proche*, qui est l'origine de *prochain*, se dit du lieu & du tems.

Bérénice ingrate à vos bontés.

Peut-on dire *ingrat à des bontés*, comme on dit *ingrat envers quelqu'un* qui a des bontés? Nous n'oserions décider.

Ce jour *presque* éclaira vos propres funérailles.

M. d'Açarq prétend » qu'on met » plus volontiers *presque* avant soit » un adverbe, soit un adjectif, soit » un substantif, qu'avant un verbe.» Cela pourroit être.

Je suis de leurs *respects* l'inutile *longueur*.

La *longueur des respects*, cela n'est-il pas un peu précieux ?

L'Auteur condamne comme surannée l'expression *il vous souvient* des lieux, &c. Si elle vieillit, il faudroit tâcher de la rajeunir.

Pour vos prospérités.

Nous doutons qu'on s'en tienne au sentiment de l'Auteur qui veut que *prospérité* ne s'emploie point au plurier.

Et quoiqu'à ses Césars (Rome) *fidéle*, *obéissante*.
Cette haine, Seigneur, &c.
Survit dans tous les cœurs *après* la liberté.

L'ellipse du premier vers paroît d'autant plus défectueuse que l'épithete peut convenir à *haine*, ainsi qu'à *Rome*. Survivre *à*, non *après*.

Si mon zéle indiscret
De votre solitude interrompt le *secret*.

Le secret, c'est *loca secreta*, les lieux écartés. On interrompt un discours, non pas un *secret*.

L'Auteur proscrit l'expression, *faire la différence d'un objet à un autre*, comme populaire. Le cœur, ajoûte-t-il, trouve la différence & ne la fait pas. Ceci peut sentir la chicane. Il n'approuve pas non plus *recueillir des pleurs*, parce qu'on ne recueille pas de l'eau. Il veut que le verbe *espérer* se construise toujours avec *de*, aussi bien que *souhaiter*, *désirer*, & qu'on ne dise pas, il *espère venir*, mais *de venir*. Nous croyons les deux constructions bonnes & reçues. Cette expression *oublier ma mémoire* le choque, parce que c'est *ne point se souvenir du souvenir*, *&c. &c.*

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR L'ŒDIPE DE SOPHOCLE, & sur la Tragédie; par M. Dupuy, de l'Ac. R. des Insc. & Belles-Lettres.

LA plûpart des Modernes, qui ont jetté les yeux sur les avantures tragiques d'Œdipe, n'ont apperçu aucune trace de moralité utile dans ce terrible sujet. Ils ont jugé qu'il n'étoit propre qu'à exciter des

sentimens funestes aux mœurs & à la Réligion : ils n'y ont vu qu'un Prince vertueux & innocent, sans cesse le joüet & la victime des destins, un Roi infortuné, dont les prétendus crimes & les malheurs réels sont le seul ouvrage des Dieux. En falloit-il davantage pour décider que ce sujet étoit indigne de paroître sur un théâtre public, où les mœurs & la Réligion doivent être respectées? J'avoue que d'abord cette opinion m'avoit séduit, & que je ne fus pas médiocrement surpris à la première lecture que je fis du Drame de Sophocle. Loin d'y trouver l'idée dont j'étois prévenu, j'y pris, comme malgré moi, une idée toute contraire. L'Œdipe du Poëte Grec n'est point l'Œdipe des Modernes; la plus légère comparaison suffit pour s'en convaincre. C'est ce que j'essaiai de faire sentir dans une Dissertation imprimée dans le 28e volume des Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Le Journal des Sçavans (1) a honoré cette Dissertation d'un Extrait ample & bien digéré; & si j'ai quelques plaintes à faire, c'est de m'y voir comblé d'éloges que je ne mérite assûrément pas. Néanmoins comme j'avois avancé qu'une *condition* essentielle à la Tragédie est que la vertu y soit récompensée & le vice puni, sans quoi elle manqueroit son but principal, l'instruction des hommes, & la correction des mœurs, l'habile Journaliste, dont je prise sincèrement le goût & les lumières, attaque cette maxime, & en propose une autre qu'il croit bien différente de celle dont j'ai fait usage.

Je ne m'attendois pas que ceci me fourniroit l'occasion d'exposer ma pensée sur un objet, dont je n'avois dit qu'un mot en passant, parce que, pour être traité à fond, il demande un examen un peu long & assez Philosophique. Je ne veux même que l'effleurer en ce moment; & comme le judicieux Journaliste me propose ses *doutes* & ses *difficultés*, je soumets aussi à ses lumières mes idées sur cette matière.

Ce n'est pas sans dessein que je me suis servi du terme de *condition*, lorsque j'ai dit que le vice doit être puni, & la vertu récompensée dans un Drame Tragique; & peut-être n'y a-t-on pas fait assez d'attention. La Tragédie doit être considérée sous deux faces, ou en elle-même & selon sa nature, c'est-à-dire selon son *essence*, *ses attributs constitutifs*, pour parler le langage des Philosophes; ou bien dans ses rapports à une société civile & policée. Elle peut avoir toutes les parties ou les qualités essentielles qui entrent dans la composition de sa nature, & manquer de celles, qui quoique *accidentelles* à son égard, sont néanmoins nécessaires & indispensables, pour la rendre digne de paroître sur un Théâtre public. Pour mériter d'avoir place dans un corps civil, il ne suffit pas de posséder les caractères distinctifs & essentiels qui forment l'espéce

(1) Janvier 1765.

d'être à qui on donne le nom d'homme; il faut des talens particuliers, des qualités spéciales qui, quoiqu'accidentelles à la nature de l'individu, n'en sont pas moins nécessaires pour les devoirs d'état & pour l'avantage de la Société.

Ces notions supposées, demande-t-on s'il est de l'*essence* de la Tragédie que le vice y soit puni & la vertu récompensée : si même elle doit tendre à l'utilité publique, à l'instruction des hommes, & au progrès des bonnes mœurs ; c'est une question que j'ai voulu éviter : il s'agit alors d'un *attribut* essentiel, & je ne me suis servi d'un terme qui n'annonce qu'une qualité *accidentelle*. Ce n'est pas qu'à cet égard je balance sur le parti qui est à prendre. Je conçois sans peine qu'un Drame Tragique peut avoir tout ce qu'exige sa nature, être très-intéressant, émouvoir fortement la pitié & la crainte, toucher, attendrir, transporter, quoique la Réligion, les Loix, les Mœurs y soient peu ménagées.

Le Grand Corneille convenoit de bonne foi que les Poëtes font plus que leur Art n'exige d'eux, lorsqu'ils joignent l'utile à l'agréable. *Pourvu qu'ils ayent trouvé le moyen de plaire*, disoit-il, (1) *ils sont quittes envers leur Art, & s'ils pèchent, ce n'est pas contre lui, c'est contre les bonnes Mœurs & contre leur Auditoire*. Aussi remarque-t-il que le mot d'*utilité* ne se voit dans aucun endroit de la Poëtique d'Aristote. Ce Philosophe *comparant l'une à l'autre les parties de la Tragédie, préfère la Fable aux Mœurs, seulement pour ce qu'elle contient tout ce qu'il y a d'agréable dans le Poëme, & c'est pour cela qu'il l'appelle l'ame de la Tragédie. Cependant quand on y mêle quelque utilité, ce doit être principalement dans cette partie qui regarde les mœurs, & que ce grand homme toutefois ne tient point du tout nécessaire, puisqu'il permet de la retrancher entiérement, & demeure d'accord qu'on peut faire une Tragédie sans mœurs.*

Quand ensuite on considère le Drame Tragique dans les rapports qu'il peut avoir avec une Société civile, attachée à ses Loix, à sa Réligion, & intéressée au progrès des bonnes mœurs, on peut encore demander si, pour y être admise ou tolérée, il faut qu'outre les attributs qui lui sont essentiels, il porte de plus un caractère non équivoque d'utilité & de moralité. Cette seconde question sera bientôt décidée si l'on s'en rapporte au jugement d'un Ecrivain célèbre qui sur ce point a droit de se faire écouter. Le *Théâtre*, dit-il (2), *doit être l'Ecole des Mœurs*. Grand principe dicté par l'honnêteté & par la raison, vérité importante qui se fera toujours sentir à des ames patriotiques, à des cœurs droits que le goût des amusemens frivoles & du libertinage n'est pas capable de séduire : maxime précieuse qui doit être comme la pierre de touche

(1) Epître avant la *Suite du Menteur*.
(2) M. de Volt. note sur l'Acte 2, Sc. 3 du *Menteur* de Corn. tom. 3, p. 404.

pour le choix des piéces dignes de paroître sur le Théâtre.

Je ne demanderai point aux Poëtes Tragiques » ce qui les guide » dans le choix de leurs sujets, si » c'est la moralité que le sujet leur » présente ou qu'ils espèrent y met- » tre. « J'ignore si tous me répondront » que très-indifférens sur cet » objet, uniquement jaloux de tou- » cher, d'attendrir, de déchirer le » cœur, de le glacer par la terreur, » de le briser par la pitié, ils ne » cherchent dans un sujet que la » force Tragique, & que par-tout » où ils trouvent de grands mal- » heurs arrivés à des personnages » intéressans, le sujet leur paroît » bon. « Mais je sçais, & tant d'ouvrages publiés pour la défense des Théâtres ne me permettent pas de l'ignorer, je sçais que si je leur demande de quelle utilité peuvent être leurs ouvrages pour le bien de l'Etat, ils feront pour la plûpart la réponse qu'Aristophane met dans la bouche d'Euripide. Cet Auteur Comique (1) feint un entretien entre Eschyle & Euripide en présence de Bacchus. *En quoi*, dit le premier, *faites-vous consister le rare mérite du Poëte? En ce que*, répond Euripide, *nourrissant les esprits de ce que la raison a de plus pur, nous avons l'art de rendre les Citoyens meilleurs*. Mais, reprend Eschyle, *si vous les rendez pires, si vous en faites des débauchés, des lâches, des efféminés, quel supplice méritez-vous? La mort*, ajoûte *Bacchus*, *cela ne se demande pas*. L'Arrêt de Bacchus déplairoit sans doute à plusieurs de nos Tragiques : pour la réponse d'Euripide, il en est peu qui ne fissent gloire de l'adopter. Ils se garderoient bien de dire, avec le Journaliste, qu'à leur avis, *il n'est pas nécessaire que la crainte*, qu'ils veulent exciter, soit *utile*, & qu'elle ne soit point *injurieuse* à la Divinité.

Recourons au principe, *le Théâtre doit être l'Ecole publique des mœurs*; mais quelle étendue donner à une maxime si chère aux ames honnêtes, & si importante pour le bien de tout Etat policé? Je n'hésite point d'avancer qu'elle s'étend à toutes les vertus civiles, sociales, politiques, morales & réligieuses. Elle donne l'exclusion à tout ce qui peut porter atteinte à la Réligion reçue, aux loix, à la concorde publique, à la saine morale. Que la Tragédie sévisse contre les abus & les erreurs, contre le fanatisme, la superstition, & les vices, comme la Comédie contre les ridicules; mais que tout le reste y soit respecté. » Intéresser, » dit-on, voilà la seule affaire du » Poëte Tragique : or l'intérêt d'où » résulte-t-il? Du malheur. « Soit, j'y consens, pourvu que cet intérêt ne choque rien de ce que je viens d'excepter, pourvu que l'émotion & l'attendrissement que cause l'aspect du malheur, n'énervent pas des sentimens plus chers à la Société.

» L'intérêt Tragique, ajoûte-t-on,

(1) Grenouil. Act. 4, Sc. 2.

» sera toujours en proportion des » vertus naturelles ou humaines, » & du malheur réunis dans un » même sujet : plus vous pourrez » augmenter & ces vertus & ce » malheur, plus vous augmente- » rez l'intérêt. « Une Société civile n'a que faire qu'on remue l'ame par un intérêt, quelque Tragique qu'il puisse être par sa nature, s'il est capable d'amortir & d'étouffer d'autres sentimens plus nécessaires à sa tranquillité & à son bonheur. Avec cette restriction, qu'on dise que » les personnages entièrement » vertueux & très-malheureux sont » très-touchans. « Je ne m'y opposerai certainement pas. Quand on ajoûtera ensuite que » la prétendue » nécessité de mêler quelques vices » & quelques foiblesses aux ver- » tus du personnage intéressant & » malheureux *pourroit* bien n'être » qu'une ingénieuse chimère. « Je dirai plus, j'oserai affirmer que c'en est une. Le mêlange de ces vertus & de ces vices peut ne pas nuire à l'intérêt Tragique, il peut même l'accroître; mais il n'est point d'une nécessité absolue & générale. Aussi n'est ce pas ce dont il devroit s'agir ici. Quand je me suis attaché à montrer avec quelle adresse Sophocle a employé ce mêlange dans le caractère d'Œdipe, pour le rendre plus intéressant, je n'ai pas prétendu que la conduite du Poëte dans ce sujet particulier fût une régle stricte & indispensable pour tout autre sujet.

» L'objet de cette régle, conti- » nue l'habile Journaliste, est d'em- » pêcher le murmure & la révolte » contre les Dieux. « Point du tout. Pour faire taire ces murmures, il importe peu que le personnage soit un composé de vertus & de vices; mais il faut que si les Dieux punissent en lui quelque crime, ce crime soit libre & volontaire, en un mot, que ce soit un crime. Le bras d'un homme, mû & conduit par une force supérieure & insurmontable enfonce le poignard dans le sein d'un Citoyen. C'est un fils qui donne ainsi, contre son gré, la mort à son père. Accusé, pris & condamné à des supplices affreux, il peut fournir pour une Tragédie un personnage très-intéressant. Rien de plus propre à toucher, à émouvoir, attendrir, effrayer, déchirer tous les cœurs. Moins l'accusé est coupable, moins son innocence est douteuse; plus aussi la commisération & la terreur seront vives, plus le sujet se distinguera par la force Tragique. Mais alors on maudira, on détestera, on chargera d'imprécations & la cause de tant de malheurs, & le Juge instruit qui condamne à des supplices reservés aux malfaiteurs. C'est précisément le cas d'Œdipe, si Œdipe n'est pas coupable, s'il est une victime innocente qui tombe sous les coups du destin. Les Dieux ordonnent qu'il soit chassé du trône & banni de Thèbes; c'est une punition barbare & injuste, si ce Prince n'est pas criminel.

Il arrive souvent ici bas que la providence, par des voies supérieures à nos lumières, *permet* l'oppres-

sion de l'innocence, & le triomphe du vice oppresseur. Quel moyen de concilier cette permission avec les attributs de la Divinité? Notre foible raison l'ignore; elle n'en est pas moins convaincue que ces événemens ne dérogent en aucune sorte ni à la sagesse, ni à l'équité, ni à la bonté de l'Etre Suprême; mais elle sçait aussi que, si par une volonté particulière & positive, il *ordonne*, il prescrit, il décerne une peine, le châtiment prononcé ne peut, sans injustice & sans cruauté, tomber sur une action innocente.

Mais quoi? S'il est permis d'introduire sur la Scène des personnages très-vertueux & néanmoins très-malheureux, que devient donc la maxime que le vice y doit être puni & la vertu récompensée? Je reconnois que cette doctrine est celle de l'Académie Françoise dans ses *Sentimens* sur le Cid. Cette sage Compagnie dans sa critique, qui, au jugement d'un Connoisseur, est la meilleure de toutes les Critiques, désiroit que Corneille eût altéré l'Histoire, pour ne pas porter sur la Scène un événement *de mauvais exemple & scandaleux*; & que *pour l'utilité du Public*, il n'eût introduit dans son sujet que de *bonnes mœurs. Ces pernicieux exemples*, ajoûtoit-elle, *rendent l'ouvrage notablement défectueux, & s'écartent du but de la Poësie qui veut être utile; ce n'est pas que cette utilité ne se puisse produire par des mœurs qui soient mauvaises; mais pour la produire par de mauvaises mœurs, il faut qu'à la fin elles soient punies & non récompensées, comme elles le sont dans son ouvrage.* Je tiens à honneur d'adhérer au sentiment de cette respectable Compagnie; mais je ne crois pas m'écarter de son esprit dans le sens que j'ai toujours donné à ses paroles. Je dis avec elle que la punition du vice & la récompense de la vertu sont toujours indispensables; mais si par *punition* & par *récompense* on entend seulement ces catastrophes funestes ou heureuses, qui à la fin d'une piéce sont le prix ou du crime ou de la vertu, j'ose dire que cela n'est pas toujours nécessaire. » La moralité absolument essentielle à la Tragédie, & dont rien » ne peut dispenser, dit très-sensément le Journaliste, c'est que la » vertu soit aimable & le vice » odieux, que les plus grands succès du crime n'en diminuent point » l'horreur, que les plus grands » malheurs de la vertu n'en diminuent point le respect & l'amour, » que quand on voit le crime égorger l'innocence, on aime mieux » être la victime que le bourreau, » qu'on aime mieux, selon l'expression énergique d'un Moderne, être sous les roues que sur » le char, que Zopire attendrisse, » & que Mahomet révolte. « J'adopte ces idées, & je demande si ce n'est pas montrer le vice puni, de le représenter chargé de la haine de tous les cœurs, couvert d'opprobre, d'ignominie, comme un objet d'horreur & d'exécration, tourmenté, déchiré de remords, &c.? Quel triomphe pour la vertu,

si, au milieu de l'oppression & des calamités, elle attache, elle pénétre, elle subjugue l'ame, lui fait sentir la douceur de son empire, arrache les hommages qui lui sont dûs, & obtient la préférence sur le vice heureux ?

Homère le premier des Poëtes Tragiques, au jugement de Platon (1), a donné au malheureux Hector un caractère très-intéressant, qu'il a fait habilement contraster avec celui de l'heureux Pâris, à l'avantage du premier. » Hector périt, dit un Moderne, que de larmes il va coûter ! Et c'est toi, » lâche Pâris, qui es la source de » tant de malheurs, toi qui ne songes qu'à parer tes attraits, & à » chanter tes indignes amours sur ta » lyre efféminée : méprisé des Grecs, » des Troyens & de ton amante, » ton ignominie est le prix que tu » as mérité, prix affreux que les » faveurs d'Hélène & de Vénus » même ne sçauroient compenser. «

Tel est en effet le seul prix que les Tragiques sont quelquefois réduits à payer au vice ; mais il se présente des occasions où cela ne suffit pas, où du moins, sans une catastrophe funeste au vice, le mépris & l'horreur qu'il mérite ne peuvent atteindre le degré qu'exige l'intérêt des mœurs ; & cela soit dans le Tragique, soit même dans le Comique. Il seroit aisé de le montrer par une foule d'exemples ; je suis forcé de me borner à un petit nombre.

Cliton termine le *Menteur* de Corneille, en disant :

Par un si rare exemple apprenez à mentir.

» C'est ici une plaisanterie de » valet, dit l'illustre Editeur (2) ; » mais elle paroît déplacée. On attend la morale de la Pièce, qui » est toute contraire au propos de » Cliton. Goldoni ne manque jamais à ce devoir. Tous ses dénouemens sont accompagnés d'une courte leçon de vertu. Chez » lui, le Menteur (le *Bugiardo*) » est puni, & il doit l'être. Il en a » fait un mal-honnête homme » odieux & méprisable ». Il faut donc quelquefois qu'un mal-honnête homme, présenté sur la Scène, soit puni autrement que par le mépris & la haine publique. Seroit-on reçu à dire, avec le Journaliste, qu'il n'est pas nécessaire que le scélérat soit puni dans ce monde, parce que toutes les Réligions apprennent qu'il le sera dans l'autre ?

Rodogune me fournira un exemple pour le tragique. » On dit qu'au » théâtre, on n'aime pas les scélérats ; c'est encore le même Auteur » qui parle (3). Il n'y a point de » criminelle plus odieuse que Cléopâtre, & cependant on se plaît à » la voir ; elle ennoblit l'horreur » de son caractère par la fierté dont » Corneille la peint : on ne lui pardonne pas ; mais on attend avec

(1) Lib. 10 de Repub.
(2) Tom. 3, p. 508.
(3) Tom. 4, p. 434.

» impatience ce qu'elle fera, après » avoir promis Rodogune & le » Trône à son fils Antiochus ». Malgré l'horreur & l'indignation qu'excite le caractère de Cléopâtre, que cette Princesse ne périsse pas, ou ne soit pas punie à la fin de la Pièce, je demande si l'auditeur sera satisfait. Se payera-t'il de la maxime, qu'il est une autre vie où le crime & la vertu auront leur salaire ? Je suis fâché que l'habile Journaliste ait suggéré une pareille excuse. C'est un raisonnement de la nature de ceux qui ne prouvent rien, parce qu'ils prouvent trop. Le Drame le plus pernicieux pour les mœurs y trouveroit sa justification. Le Poëte fait dire à Antiochus, en terminant la Pièce :

La Coupable est punie, & vos mains innocentes...

Il sentoit trop la nécessité d'un pareil dénouement ; & c'est le même esprit qui l'a déterminé à faire Antiochus innocent de la mort de Cléopâtre, contre le récit d'Appian, qu'il a néanmoins préféré aux autres Historiens pour la construction de son Drame, parce qu'il rend ce Prince heureux par la possession du Trône & de Rodogune.

Mais c'est sur-tout dans les sujets qui ont rapport à la Réligion publique, que la punition temporelle du criminel est ordinairement plus indispensable. Alors on attend que la Divinité défende ses Autels, maintienne, parmi les hommes, la légitimité de son culte, assure la vérité des dogmes, & venge hautement la dérision des choses saintes. Alors l'impunité est funeste : elle jette, dans les esprits, des soupçons, des doutes, des semences d'irréligion & d'incrédulité. La Comédie même paroît assujettie à cette régle : que, dans celle du *Festin de Pierre*, Dom Juan jouisse impunément & en paix de son impiété, le Lecteur sera indigné.

Se récriera-t-on que c'est donner trop d'entraves à la Poësie, *& gâter l'art dramatique ?* Eh ! qu'importeroit à l'Etat la perfection d'un art frivole, qu'il acheteroit au prix de ses mœurs & de sa Réligion ? Qu'on n'ajoute pas que l'art se trouvera renfermé *dans un cercle toujours uniforme, & que toutes les Tragédies*, formées d'après cette régle, *se ressembleront comme les Contes des Fées*. Toutes celles dont la catastrophe est funeste au vice, se ressemblent-elles ? Encore moins objectera-t-on que la Tragédie sera une *imitation infidéle des aventures humaines*, puisque le vice n'est pas toujours puni, ni la vertu récompensée dans ce monde. Raisonnement du nombre encore de ceux qui ne prouvent rien, parce qu'il prouveroit trop. Après tout, ainsi que la peinture, *la Tragédie doit être l'imitation embellie de la nature* (1). L'Académie Françoise craignoit-elle qu'un Drame ne fût une copie infidéle de la vie humaine, lorsqu'elle imposoit au Poëte l'obligation de corriger, réformer, *rectifier l'Histoire*, qui lui offre, pour une

(1) Théâtre de Corn. tom. 3, p. 211 note. Voyez aussi la note de la p. 94, tom. 8.

une Comédie, des événemens scandaleux? *Les mauvais exemples*, dit cette respectable Compagnie, *sont contagieux, même sur les Théâtres: les feintes représentations ne causent que trop de véritables crimes, & il y a grand péril à divertir le peuple par des plaisirs qui peuvent produire un jour des douleurs publiques.*

Le respect que portoit Sophocle à sa Réligion, & qu'il fait éclater toutes les fois que l'occasion s'en présente, ne lui laissoit pas ignorer que les mauvais exemples qui intéressent la croyance réligieuse & les choses saintes, sont plus contagieux encore & plus funestes. Le caractère d'irréligion qui distingue Jocaste, ne lui permettoit pas de faire attendre au Spectateur que la Justice Divine *se manifestât dans une autre vie.* Pour en bien juger, plaçons-nous au siécle du Poëte, ou plutôt au point de vûe où il s'est placé lui-même. Jocaste déclare ouvertement que personne ici-bas ne peut connoître l'avenir; que les Oracles sont le fruit de l'artifice des Prêtres imposteurs; qu'ils ne sont dignes que d'un souverain mépris; & ses discours persuadent Œdipe. Ici, les Athéniens auroient pû se récrier, comme on fait aujourd'hui dans une occasion à-peu-près semblable: *Est-ce à une femme vertueuse à blasphémer* (1)? Qu'allégue-t-on pour la justifier? Comme elle croyoit son fils mort avant d'avoir été à portée d'accomplir l'Oracle, elle se borne, dit-on, à prouver, par l'exemple de ce fils, qu'on *peut prévenir* l'effet des prédictions. *C'est un raisonnement conséquent plutôt qu'une impiété.* Elle fait bien plus qu'on ne dit. Elle croit & veut prouver que ces prédictions sont autant d'impostures méprisables. D'ailleurs, d'un principe faux, on peut tirer une conséquence qui, pour être juste, n'en soit pas moins *impie.* » Jocaste, ajoute-t-on, qui va, » de son propre mouvement, au » Temple, faire des offrandes & » des prieres, n'est point une im» pie ». Non, cette action n'est point impie; mais d'autres le sont. Puisque cette Princesse invoque Apollon, dites, elle n'est donc pas Athée, vous aurez raison; mais vous concluez, donc elle n'est pas impie, la dialectique désavoue cette conséquence. L'irréligion de la Princesse n'a pas pour objet le Dieu de Delphes, elle ne tombe que sur les Oracles prononcés par les Ministres de ce Dieu. Or croire aux Oracles, c'étoit dans ces tems-là une partie essentielle de la Réligion publique.

Sophocle charge encore Jocaste du crime d'avoir inhumainement exposé son fils à la dent des bêtes féroces. Pour la disculper, l'habile Journaliste remarque qu'un usage, peut-être alors assez commun, *quoique mauvais, semble justifier les exemples particuliers.* Je conviens qu'il en peut diminuer l'atrocité; mais il ne peut les *justifier*, contre le cri puissant de la nature. Et puis,

(1) Th. de Corn. tom. 3, p. 313 note.

sera-t-il défendu à un Auteur Tragique de recourir à une sevère punition, pour faire détester un abus qui, quoique assez commun, déshonore l'humanité? Il ajoûte : » Puisqu'il y avoit alors un autre usage » qui étoit de consulter les Ora- » cles, on croyoit donc pouvoir » prévenir l'effet de leurs prédic- » tions. Or quelles prédictions mé- » ritoient plus d'être prévenues que » celles qui regardoient Œdipe? ... » Quel autre étoit-il plus néces- » saire d'exposer ou d'étouffer au » berceau? « La première conséquence ne me paroît pas juste, non plus que celles auxquelles elle donne lieu. L'usage étoit de consulter les Oracles, mais non de se croire le pouvoir d'empêcher leur accomplissement. Laïus les consulta sur le sort de son mariage avec Jocaste. Il apprit que, s'il en avoit un fils, ce fils lui donneroit la mort. Dès-lors il forma la résolution de vivre dans la plus grande retenue avec la Reine; mais dans un jour de débauche il s'oublia; ensuite pour réparer cette imprudence, il concerta avec Jocaste le projet barbare de faire périr Œdipe. Pourquoi s'exposa-t-il au malheur dont il étoit instruit? D'ailleurs, aucune régle de morale n'autorise à commettre un crime pour en empêcher un autre.

Après avoir essaié de justifier Jocaste, on veut rendre le même service à Œdipe. » Le meurtre de » Laïus (1) & de ses cinq (trois) » compagnons n'est-il pas plutôt » une marque étonnante de valeur » qu'un trait de violence criminel? » Il peint un Héros plus qu'un cou- » pable «. Est-ce donc bien sérieusement que cette réfléxion a été présentée? Dans un lieu où aboutissent trois routes, on veut obliger Œdipe de céder le pas à Laïus. Le bouillant Œdipe frappe & abbat le conducteur du char : le Roi indigné porte deux coups d'éguillon au meurtrier, & dans le moment ce vieillard est assommé lui-même. Phorbas, un des esclaves qui accompagnoient le Roi, prend la fuite, & le reste de ce lâche cortége est massacré. Est-ce là un exploit bien héroïque; & quand c'en seroit un, l'équité permet-elle de n'appercevoir aucun trait de violence & de crime par-tout où l'on voit une marque étonnante de valeur? Depuis quand l'idée de Héros & celle de coupable sont-elles incompatibles?

» Qu'on exagère tant qu'on voudra » les crimes volontaires d'Œdipe & » de Jocaste, ajoûte le Journaliste, » les Dieux ne seront point justifiés, » parce qu'il n'y a pas de proportion » entre les crimes volontaires de » ces personnages, & les crimes » involontaires ou les malheurs » horribles qui leur servent de châ- » timent; cet excédent de peine » qui n'étoit pas dû aux coupables, » passe la justice, & est sur le compte » de la cruauté. « D'où l'on conclud qu'*il est impossible de justifier*

(1) Laïus étoit accompagné de quatre Personnes, & l'une d'elles ne fut pas tuée.

pleinement les Dieux dans le sujet d'Œdipe. Quels sont donc ces châtimens qu'on suppose injustement infligés par les Dieux, ces malheurs horribles qu'on leur attribue, & qu'on dit excéder les crimes réels d'Œdipe & de Jocaste? Si le premier tue son père, les Dieux, pour avoir prévu & prédit ce forfait, en sont-ils la cause? S'il épouse sa mère, sans le sçavoir, & par conséquent sans crime, les Dieux ont-ils formé ou ordonné cet Hymen? S'il se crève les yeux, c'est une action très-volontaire de sa part, punition que le Dieu de Delphes n'avoit même pas déterminée contre le meurtrier de Laïus. Si Jocaste se donne la mort, c'est de son propre mouvement. Enfin Œdipe s'exile de Thèbes; voilà la seule peine qui soit prescrite par l'Oracle : osera-t-on dire qu'elle est exorbitante? Dans tout le reste je ne vois rien qu'on puisse imputer spécialement aux Dieux. Tout y est dans l'ordre naturel des événemens, dans le cours ordinaire des choses. La Divinité n'y a part que par cette volonté générale qui règle tout ici bas, par cette providence universelle, qui, sans nuire au libre choix des créatures intelligentes, dispose les événemens, qui ordonne le bien & permet le mal; rien qui de la part des Dieux soit l'effet d'un vouloir particulier, d'un ordre spécial émané de leur autorité. Qu'est-ce donc qu'on ose leur imputer? Où est cet excédent de peine, ouvrage de leur cruauté? Qu'on s'explique & qu'on dise en quoi ils sont coupables? Falloit-il donc intervertir, pour Œdipe, l'ordre de la nature, & faire des miracles? Concluons à notre tour que leur conduite à l'égard de ce Prince n'offre rien qui *passe la Justice*, & qu'ils sont pleinement justifiés.

Or c'est de la justice du Ciel, jointe avec les crimes volontaires & les malheurs d'Œdipe & de Jocaste, que résulte cette leçon de Morale, que l'infraction libre d'une Loi naturelle conduit quelquefois à des précipices inévitables & à l'irréligion. » On fait honneur à ma » sagacité de ce nouveau point de » vûe, & on demande comment » il a pû échapper à tant d'Obser- » vateurs qui ont envisagé ce sujet » sous toutes ses faces. Peut-on va- » rier sur le sens moral d'une Tra- » gédie, quand elle en a un? Ne » sort-il pas pour ainsi dire de tous » côtés? » Deux réponses à cela.

1°. Ce point de vûe n'est point une découverte : d'autres l'avoient saisi; c'est ce que j'ai observé, & le Journaliste le dit encore après moi. Peut-être ai-je un peu réussi à le mieux développer; mais j'ai montré que la moralité, qui naît du total de la piéce, se trouve même énoncée dans un endroit, auquel on n'avoit pas fait assez d'attention, dans un monologue du Chœur; & l'on sçait qu'aujourd'hui les Chœurs des Drames anciens ne sont pas aisés à entendre.

2°. La plûpart de ceux qui n'y ont pas vû cette moralité, ne pouvoient pas l'y voir. Y auroient-ils trouvé ce qu'ils croyoient répugner

à la nature du sujet? Les idées qu'ils se sont formées de la fatalité, de l'injustice & de la cruauté des Dieux, leur ont fait avancer que ce sujet est par lui-même incompatible avec toute moralité. Ce préjugé, trop commun quoiqu'injuste, avoit subjugué l'esprit de Corneille; aussi dans sa piéce, Œdipe, loin de se reconnoître criminel, se glorifie de n'avoir *recherché par-tout que Loix à maintenir, que monstres à détruire, que méchans à punir.* C'est par l'*ordre du Ciel*, que, *malgré lui, il est attaché aux crimes :* il traîne l'*ignominie des crimes que les Dieux lui ont faits;* les vertus qu'*il ne tient pas d'eux* reçoivent le trépas *pour récompense.* Il veut par un supplice volontaire *couvrir l'injustice des Cieux*, & *expier leurs propres forfaits.* Lorsqu'il s'arrache les yeux, il ne blasphême pas avec moins de véhémence. Il veut *prévénir l'injustice des Dieux : Ne voyons plus le Ciel*, dit-il, *après sa cruauté. Pour nous venger de lui dédaignons sa clarté, & gardons quelque vie qui montre quelle est sa tyrannie.*

C'est d'après le même préjugé que dans une autre piéce moderne, Œdipe *inceste & parricide, & pourtant vertueux*, déclame contre la *vertu, nom stérile & funeste*, qui a fait la régle de sa vie; il n'a *pû résister à son noir ascendant : il est entraîné vers le crime par un Dieu plus fort que lui;* il est, *malgré lui, l'esclave & l'instrument d'un pouvoir inconnu. Voilà*, dit-il, *tous mes forfaits, je n'en connois point d'autres, impitoyables Dieux, mes crimes sont les vôtres.*

Qu'auroient dit les Athéniens, si Œdipe sur le théâtre eût frappé leurs oreilles de pareilles horreurs? Leur indignation n'auroit-elle pas éclaté contre le Poëte qui auroit fait retentir sur la Scène de si détestables maximes? Pourquoi les Modernes ont-ils traité ce sujet dans ce goût-là? C'est qu'ils ont cru que, suivant le systême des Anciens, *les Dieux avoient prédestiné Œdipe au parricide & à l'inceste* (1), qu'en conséquence des idées qu'on avoit autrefois de la puissance Divine & de l'*infléxibilité* du Destin, les avantures de ce Prince ne pouvoient fournir que des *images fortes & terribles. Il y en a quelques-unes*, dit-on, *dans Sophocle.* Dans la Piéce du Poëte Grec, Œdipe déplore son cruel sort; mais loin d'accuser le Ciel d'injustice, loin de lui imputer ses crimes, & de blasphémer, il s'avoue coupable, il reconnoît, il revère la *sainteté* des Dieux. (ὰ Θεῶν ἁγνὸν σέβας) Aussi jamais les anciens Peuples n'ont imaginé que les Dieux avoient *prédestiné* Œdipe au crime. Ils n'ont point fait envisager comme une conséquence de leur systême sur les Oracles & sur le Destin, que l'ame est esclave, portée au bien ou au mal par une Loi irrésistible, que la vertu est sans mérite & le vice sans crime, que les plus grands forfaits sont l'ouvrage des Dieux &

(1) Note sur l'Œdip. de Corn. Act. 3, Sc. 5.

non des mortels, &c. Preuve sensible qu'on leur attribue sur le Destin des idées qu'ils n'avoient pas. Si quelque Philosophe parmi les Anciens devoit assujettir tous les événemens à une nécessité absolue, générale & invincible, c'est sans contredit Epicure : il aima mieux mettre une absurdité de plus dans son système, que de porter atteinte à la liberté humaine. Dans le système des Stoïciens, zélés défenseurs du *Fatum*, tout dans l'Univers étoit soumis au destin; mais tout n'étoit pas soumis à la nécessité. *Stoici*, dit S. Augustin (1), *ut non omnia necessitate fieri dicerent, quamvis omnia fato fieri dicerent*, & ensuite (2), *in his quas esse sub necessitate noluerunt, posuerunt etiam nostras voluntates, ne videlicet non essent liberæ, si subderentur necessitati.*

C'est peut-être encore par le même préjugé que le Journaliste ne trouve point non plus de moralité dans le sujet dont il s'agit; il juge du moins qu'Œdipe & Jocaste pouvoient *rejetter sur les Dieux l'horreur de leurs crimes involontaires, & refuser de s'en punir.* D'après cette supposition, on ne peut voir en effet ici qu'un sujet tragique, très-touchant, très-intéressant, & des Dieux barbares, injustes & odieux. Supposez avec Sophocle, au contraire, Œdipe criminel & justement puni, la leçon morale, que j'ai indiquée, est le résultat général du Drame Grec. Elle y perce de toutes parts, elle en est l'ame. Mais le Journaliste fait plus, il décide qu'en général la moralité est inutile dans un sujet tragique : ou du moins celle qui lui paroît nécessaire, c'est que le vice y soit odieux & la vertu aimable. Peut-on concevoir que d'une Piéce formée sur le plan qu'il propose, il ne résulte pas une leçon, une instruction pour les mœurs ? Elle doit inspirer l'horreur du vice & l'amour de la vertu : il faut donc que les Dieux n'y soient pas représentés cruels, injustes, criminels; qu'au lieu de faire outrage à la Divinité, elle en donne des idées nobles, grandes & dignes d'elle; que loin d'étouffer les sentimens d'amour, de reconnoissance, de respect qui lui sont dûs, elle les soutienne, les anime, les fortifie. Autrement il faut reconnoître que les dogmes & les loix d'une Religion publique, & même de la Religion naturelle, n'ont rien à démêler avec ce qu'on appelle *vice* & *vertu*. Dans le sujet d'Œdipe les Dieux sont avilis & dégradés, suivant le Journaliste, puisqu'*il est impossible de les justifier ;* ce sujet néanmoins est, de son aveu, *très-intéressant*, susceptible par conséquent de cette moralité essentielle qu'il fait consister à rendre la vertu aimable & le vice odieux. Que conclure de-là, sinon qu'un Drame peut être sur le théâtre une source de saine morale, une leçon publi-

(1) Lib. 5. de Civit. D. cap. 9.

(2) *Ibid.* c. 10.

que de *vertu*, quoiqu'il déshonore la Divinité, qu'il lui impute le crime pour en décharger les humains, qu'il enseigne & accrédite le *vice* de l'irréligion ? Pour moi je pense que le seul Drame digne du grand jour est celui qui, rendant *tout vice* odieux & méprisable, fait goûter les charmes de *toutes les vertus* intéressantes pour la Société. Telle est l'idée que j'attache aux termes ; & afin de reprendre en peu de mots la substance des observations précédentes, c'est ainsi que j'exige comme une *condition* nécessaire pour un Drame public que le vice y soit toujours puni, ou par une catastrophe funeste, ou par le mépris, l'ignominie & l'opprobre. Si la vertu y paroît affligée, persécutée, opprimée, & c'est le sort qu'elle éprouve assez fréquemment par la permission de l'Etre Suprême, aussi juste qu'impénétrable dans ses vûes, il faut qu'elle brille de tout son éclat, qu'elle jouisse de tous ses droits, qu'au milieu des calamités elle triomphe du vice dans tous les cœurs, &, suivant l'expression même du Journaliste, que le Spectateur aime mieux être la victime que le bourreau. Mais pour arriver à ce but indispensable, parce qu'il est le seul utile à la Société, il est souvent nécessaire, sur-tout dans les sujets qui intéressent la Religion publique, que l'Auteur Dramatique recoure à une punition temporelle. Quand il pourra l'atteindre, en prenant une autre route, je lui donnerai des applaudissemens sincères ; mais s'il le manque, il me paroît aussi manquer à la Société, & se rendre indigne du titre de Citoyen.

Je m'apperçois que je passe les bornes que je m'étois d'abord prescrites. Je m'arrête donc, & comme je crois n'avoir rien oublié d'essentiel, je prie le Journaliste de permettre que je ne le suive pas dans le détail des défauts particuliers qu'il croit appercevoir, soit dans le sujet d'Œdipe, soit dans la manière dont il a été traité par Sophocle, parce que je ne prétends nullement qu'il ne soit échappé aucune faute au Poëte Grec. Je pourrois néanmoins lui montrer par exemple : 1°. Que, pour infirmer ce que j'ai dit qu'Œdipe n'ignoroit pas absolument la mort de Laïus, il épilogue sur quelques mots d'une Traduction, qui plus littérale n'auroit rien laissé à dire. 2°. Qu'il est contre la vraisemblance que Jocaste ait fait part à ce Prince du crime dont elle se rendit coupable en exposant son fils. 3°. Que Sophocle auroit eu tort de faire expliquer Phorbas plus distinctement sur le meurtrier de Laïus. Il a suivi les régles de la bienséance. Convenoit-il qu'un esclave accusât nettement, & en face, son Roi d'un crime affreux ? Il le fait néanmoins décemment en mots couverts, quoique très-intelligibles. » Si vous êtes » l'homme dont parle le Corin- » thien, dit-il, en se retirant, sça- » chez que vous êtes né le plus » malheureux des mortels. « Ce tour est très-délicat ; c'étoit apprendre à Œdipe tout ce qu'il désiroit

sçavoir. Je suis fâché que le goût du Journaliste soit ici en défaut. 4°. Que l'arrivée subite du Berger Corinthien ne mérite point de censure, quoiqu'elle ne soit ni prévûe, ni annoncée. Je crains bien que la prétendue régle qu'on réclame ne soit très-futile & contraire à la vraisemblance & au cours naturel des événemens. En tout cas, je ne doute pas qu'elle ne soit susceptible d'un grand nombre d'exceptions, &c. &c.

En rapprochant ces nouvelles observations sur l'Œdipe de celles que contient notre Journal du mois de Janvier dernier, nos Lecteurs seront en état de prononcer sur l'opinion de M. Dupuy & sur la nôtre.

Nous n'ajoûterons rien pour défendre ou pour développer nos idées; il n'est pas juste que nous prenions sur M. Dupuy l'avantage d'une réplique, ou bien il faudroit peut-être qu'il répliquât, & nous serions sans doute tentés de répliquer encore; ainsi cette dispute n'auroit point de bornes.

Le peu que nous allons dire n'a pour but que de fixer les objets sur lesquels nous sommes d'accord avec M. Dupuy & ceux sur lesquels roule la contestation.

M. Dupuy envisage la Tragédie 1°. En elle même. 2°. Dans ses rapports avec la Société. Sous le premier point de vûe il ne croit point que la moralité soit essentielle à la Tragédie; il convient qu'une Tragédie peut être terrible & touchante sans être morale. Sous le second point de vûe il regarde comme une condition essentielle de la Tragédie que la vertu soit récompensée & le vice puni. Il n'exige pourtant pas que la catastrophe de toutes les piéces soit heureuse. Il lui suffit que la vertu soit récompensée par le respect & par l'amour qu'elle inspire, & que le vice soit puni par l'opprobre & le mépris.

Jusques-là nous sommes à-peu-près d'accord avec M. Dupuy, ou, s'il reste quelques difficultés, voici qui acheve de les lever & de tout concilier; M. Dupuy convient qu'en exigeant de la moralité dans toutes les piéces, il envisage plutôt la Tragédie telle qu'elle devroit être, telle que l'intérêt de la Société lui paroît demander qu'elle soit, que telle qu'elle est réellement dans les divers Théâtres, soit Anciens, soit Modernes. Ceci le dispense de répondre à des exemples fameux que nous pourrions lui alléguer comme contraires en quelques points à son systême.

Rien n'empêche donc que nous ne nous regardions comme étant presque d'accord avec M. Dupuy sur le principe général de la moralité Dramatique; nous regardons cette moralité comme un mérite considérable & très-digne d'être recherché. Nous préférons sans nulle difficulté une piéce morale à une piéce purement touchante ou terrible.

Voilà en quoi nous sommes d'accord, voici en quoi nous différons.

C'est dans l'application à l'Œdipe de Sophocle. M. Dupuy trouve cette piéce morale, nous ne la trou-

vons que terrible & touchante.

La moralité que M. Dupuy trouve, ainsi que M. Dacier, dans cette piéce, » c'est que l'orgueil, la vio-» lence & l'emportement précipi-» tent dans des malheurs inévita-» bles les hommes qui ont d'ail-» leurs de fort bonnes qualités.

Cette moralité ne nous paroît point du tout sensible dans l'Œdipe, nous ne sommes nullement surpris qu'elle ait échappé à presque tous les yeux. La maxime de Solon nous paroîtroit plutôt la vérité morale de la piéce, ou, s'il falloit absolument y en trouver une, nous donnerions la préférence à celle dont la Fontaine a fait le sujet de sa Fable *de l'Horoscope*, & qu'il exprime ainsi :

On rencontre sa destinée
Souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter.

Nous ferions voir aisément que l'Histoire d'Œdipe & de Jocaste reproduit presque par-tout ce sens moral ; malgré cela nous n'osons prononcer que le Poëte l'ait eu en vûe plus qu'aucune autre moralité.

M. Dupuy trouve Œdipe & Jocaste assez coupables pour avoir mérité leurs malheurs. Pour nous, nous ne trouvons aucune proportion entre les crimes qu'on peut légitimement leur reprocher & les malheurs dont ils sont accablés. Voilà les points de la contestation quant au systême de M. Dupuy.

Quant aux objections de détail, nous persistons dans celles que nous avons faites contre quelques endroits de l'Œdipe.

Nous continuons de croire avec M. Dacier, contre l'avis de M. Dupuy, qu'Œdipe ignore de quelle manière Laïus a été tué, & nous croyons avec le P. Brumoi que c'est un défaut dans la Piéce.

Nous croyons aussi, contre l'avis de M. Dupuy, que le développement du sort d'Œdipe, consistant en deux points principaux, l'un qu'il est le meurtrier de son pere, l'autre qu'il est le mari de sa mere, c'est un défaut qu'Œdipe ne soit formellement convaincu que du second point par la rencontre de Phorbas & du Berger Corinthien ; nous croyons qu'il auroit dû l'être également du premier point par sa seule entrevûe avec Phorbas, qu'il devoit reconnoître pour l'avoir vû dans le combat où Laïus avoit péri.

Nous ne prétendons ici qu'exposer les opinions de M. Dupuy & les nôtres, sans défendre celles-ci, sans combattre celles-là. Nous fixons les objets de la dispute, nous ne les développons point ; tout ce que nous pourrions vouloir ajoûter ici pour éclaircir nos idées, ne feroit que reproduire sous une autre forme & avec plus d'étendue tout ce que nous avons dit dans notre Journal de Janvier. Le Lecteur suppléera de lui-même ce qui pourroit manquer de part & d'autre au développement des idées. Quel que soit son jugement sur les objets que nous lui présentons, il nous sçaura gré du moins d'avoir donné lieu par nos objections aux nouvelles observations de M. Dupuy.

NOUVELLES

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVOURNE.

Le Libraire Marc Coltellini a proposé par souscription une nouvelle édition des vies des Peintres, Sculpteurs, Architectes; par George Vasari, avec de nouvelles remarques, & environ 160 portraits gravés, en 6 vol. à raison de 9 pauls par Tome, & à condition de payer d'avance le second, en recevant le premier. Pour ceux qui n'auront pas souscrit, le prix de chaque volume sera 12 pauls.

HOLLANDE.

AMSTERDAM.

Variétés sérieuses & amusantes. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Musier, pere & fils, quai des Augustins. 1765. in-12. 2 Tomes en 4 parties, & en 4 petits volumes.

Quæ placeant, positis omnibus, ipse lege.

La multitude & la brièveté des articles, tant d'érudition que d'agrément dont ce recueil est composé, empêchent qu'il ne soit susceptible d'extrait. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est que le titre est parfaitement rempli, qu'aucun recueil n'offre plus de variété, & ne traite à la fois plus de sujets graves & plaisans, importans & légers; nous ajoûterons, même que les articles *sérieux* ne cessent pas d'être *amusans*, c'est-à-dire agréables; l'auteur ayant soin d'écarter l'appareil de l'érudition, & d'instruire sans fatiguer. Cet ouvrage est le résultat de lectures assez vastes dans tous les genres, faites par un homme de goût attentif qui sçait observer & choisir; il sçait même critiquer à propos, & ce Livre que quelques lecteurs sçavans regarderont comme superficiel, peut-être même comme frivole, relève fort bien les erreurs de plusieurs ouvrages profonds.

Lectorem delectando pariterque monendo.

On trouve dans le 4e. volume, c'est-à-dire dans la seconde partie du second Tome, deux morceaux importans & instructifs; l'un a pour titre: *Auguste considéré sous deux faces*, l'autre est un *Traité des Domaines de la Couronne*, ou une histoire abrégée de la réunion des Provinces de France à la couronne, par ordre alphabétique.

FRANCE.

DE PARIS.

Projet de l'édition des Œuvres de Jean Racine.

Les plus célèbres Poëtes du siécle de Louis XIV. ont été imprimés avec beaucoup de soin & de magnificence. Tout le monde connoît les superbes éditions qu'on a publiées de *la Fontaine* & de *Corneille*. Nous n'avons point encore en France une édition de *Racine*

dont les curieux puissent enrichir leur Bibliothéque & qui puisse en même-temps servir à l'instruction des Gens de Lettres. On propose aujourd'hui par souscription toutes les Œuvres de cet illustre Tragique avec des Remarques historiques & critiques sur la langue & sur le goût, & une Traduction des Morceaux que cet Auteur a imités ou empruntés des Grecs.

Cet Ouvrage contiendra six volumes *in*-8°. Il sera du même format que l'édition de Corneille donnée par M. de Voltaire, & il sera orné de douze estampes en taille-douce dessinées par M. Gravelot & gravées par les meilleurs Artistes.

On fournira aux Souscripteurs de l'édition de Corneille qui souscriront aussi à cette édition de Racine, les meilleures épreuves des estampes, & les portraits de ces deux grands hommes qu'on grave actuellement.

On se fera un devoir de placer la liste des Souscripteurs à la tête du premier Volume. Le prix de chaque exemplaire sera de *trente livres.* Les personnes qui seront curieuses de voir les estampes destinées à cette édition, les trouveront gravées, & pourront souscrire chez M. Luneau de Boisjermain, rue & à côté de la Comédie Françoise, même maison que le Libraire Panckoucke, chez lequel on souscrira aussi.

Les Souscriptions ne seront ouvertes que jusqu'au premier Juillet prochain. On payera *quinze livres* en souscrivant, & *quinze livres* en recevant l'exemplaire. Afin que tous les Souscripteurs puissent avoir de bonnes épreuves des estampes, on n'imprimera que deux mille cinq cens exemplaires. Il y en aura vingt-cinq en papier d'Hollande. Le prix de chacun d'eux sera de quarante-cinq livres. On payera vingt-quatre livres en souscrivant, & vingt-une l. en recevant l'exemplaire.

On commencera aujourd'hui à mettre cet Ouvrage sous presse. On croit pouvoir assurer qu'il sera en état d'être livré avant la fin de l'année.

AVIS.

Les Entrepreneurs de cette édition ne s'engagent d'en fournir un exemplaire aux Souscripteurs, qu'autant qu'ils retireront une quittance signée *Luneau de Boisjermain* & *Boullenc.* Ils ont cru devoir cet avis à la crainte qu'on ne prît en leur nom des engagemens, dont ils ne seroient pas assez-tôt instruits pour n'en pas contracter de contraires ; la distribution de cette édition devant être réglée par le nombre des quittances signées d'eux.

Les personnes qui voudront avoir des exemplaires en papier d'Hollande, celles qui sont en Province & les étrangers, s'adresseront directement à M. Luneau de Boisjermain ; elles affranchiront leurs lettres & le port de leur argent.

Prospectus d'un Cours d'Histoire & de Géographie Universelle, convenable aux deux sexes, à tous les âges, & aux différentes formes d'éducation.

Respicere exemplar vitæ, morumque jubebo

Horat. Art. Poët. V. 317.

A Paris, chez *Panckouche*, Libraire, rue de la Comédie Françoise. 1765. *Avec Approbation & Privilége du Roi.*

Le principal but qu'on se propose dans cet ouvrage, est de présenter l'histoire de l'Univers sous les différens points de vûe que lui prêtent la politique, la morale & la religion; d'attacher par une lecture qui n'ait ni le fastidieux d'une liste de faits, ni le sérieux d'un traité de Philosophie: de rapprocher toujours les révolutions des principes qui les ont préparées; afin que les jeunes gens se forment de bonne-heure l'habitude d'apprécier les effets par les causes dont ils émanent.

Ce Cours d'Histoire Universelle sera divisé en deux parties, *les petits & les grands Elémens*. Les petits Elémens seront composés de tablettes séculaires, où les événemens seront placés avec clarté & simplicité. On observera le même ordre pour les grands Elémens. Dans cette seconde partie, qui servira de développement à la premiere, les événemens dont on aura donné l'indication générale, acquerront la juste étendue dont ils sont susceptibles.

Ce qui regarde la Géographie occasionneroit des digressions qui feroient perdre de vûe l'enchaînement des faits. Pour éviter cet inconvénient, on exposera séparément tout ce qui a quelque rapport à la description des lieux. Cette instruction distincte marchera d'un pas égal avec le Cours historique; c'est-à-dire, qu'après un certain nombre de leçons, on donnera, dans un cahier séparé, une exposition géographique, qui répandra tous les éclaircissemens nécessaires à l'intelligence de l'histoire. Les différens pays dont on aura à parler dans chaque âge, seront décrits d'une maniere assez détaillée pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à d'autres livres. On n'omettra point de marquer la situation, la grandeur, le climat, les divisions, le degré de fertilité, les animaux, les végétaux, toutes les curiosités naturelles, les Villes, les montagnes, les rivières, les lacs des différentes régions. On déterminera l'antiquité des habitans qui les ont successivement occupées. On fera connoître leurs Religions, leurs Loix, leurs Gouvernemens, leurs Coutumes, leurs langages, leurs Sciences, leurs Arts, leur Commerce, leurs Guerres, leurs Traités, en un mot tout ce qui peut aider au parallèle de tous les Peuples considérés dans leurs rapports généraux ou particuliers. Tels sont les engagemens de l'Auteur.

Les Cartes de Géographie qu'on nous a données jusqu'ici n'étant point propres à remplir les vûes qu'on se propose, on a cru devoir renoncer à l'usage qu'on pourroit en faire, pour s'attacher uniquement à une nouvelle forme de Cartes, à l'aide desquelles on suivra le genre humain dans tous ses degrés d'accroissement sur la Terre. Chacune de ces Cartes, car on n'a pû s'empêcher de les multiplier

pour être plus méthodiques, représentera le globe terrestre tel qu'il est connu aujourd'hui. Les limites réciproques de la Terre & de l'Eau y seront toujours exactement indiquées ; mais on ne verra dans les Continens & les Isles ni fleuves, ni rivières, ni montagnes, ni forêts, &c. Tous ces détails & les Villes elles-mêmes ne seront placées aux lieux auxquels elles appartiennent, qu'à mesure que l'Histoire en rendra l'indication nécessaire.

La distribution des Leçons se fera par cahiers ; on en donnera deux par semaine, les Lundi & Jeudi réguliérement. Chaque cahier d'une feuille, du format & du caractère de ce *Prospectus*, contiendra trois leçons : ce qui composera tous les trois mois un volume, à la fin duquel on rappellera dans un abrégé succinct les leçons du trimestre.

CONDITIONS.

Le Lundi 1 Avril & le Jeudi suivant on distribuera les deux premiers cahiers de cette Histoire, & l'on continuera d'en donner deux avec exactitude, toutes les semaines, & de les envoyer à l'adresse de tous les abonnés.

Le prix de l'abonnement est de 18 liv. par an pour Paris. On s'abonnera chez *Panckoucke*, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise.

Les personnes de Province qui souhaiteront souscrire à cet Ouvrage, s'adresseront directement à M. Luneau de Boisjermain, même rue de la Comédie Françoise. Le prix de l'abonnement est de 24 liv. par an. Elles affranchiront leurs Lettres & le port de leur argent.

Tous les Abonnés payeront 7 liv. 4 sols pour les quatre Cartes qui seront distribuées cette année ; on recevra la premiere en s'abonnant.

Histoire de la Maison, Ville & Duché d'Orléans, dédiée à S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, & écrite par ses ordres. Proposée par Souscription.

On annonce dans le *Prospectus* que près de la moitié de cet Ouvrage roule sur des faits intéressans ; on promet des choses nouvelles sur la Pucelle d'Orléans. Tout ce que nous avons lû jusqu'à présent, dit l'Auteur, sur Jeanne d'Arc, *dite* la Pucelle d'Orléans, exige l'examen le plus réfléchi & la critique la plus sévère. L'assertion paroîtra hardie : que le Public veuille suspendre son jugement avant d'avoir sous les yeux ce morceau de l'Histoire ?

Ce qu'on dira de la Saint-Barthelemi est tiré d'un Manuscrit soigneusement conservé dans les archives de la Ville d'Orléans, & inconnu aux Historiens.

La digression historique sur la Régence n'est point copiée dans ces Mémoires obscurs sortis des presses ténébreuses de la Hollande. Il est encore des hommes témoins des faits que nous avançons.

Le premier volume sera précédé d'un Discours préliminaire & d'une description Chorographique du Pays.

Liv. I. Introduction. Coup-d'œil sur les Gaules depuis l'an 600 de la fondation de Rome, jusqu'à l'an 701. Examen impartial de la Question long-temps agitée sur la vraie signification du mot *Genabum*. La Ville d'Orléans est prise par César. Elle est rebâtie par l'Empereur Aurélien. Etablissement de la Religion Chrétienne dans l'Orléanois. Il résulte de cet article que les Annalistes & les Légendaires ont dû nécessairement multiplier les Saints & les Evêques.

Liv. II. Siége d'Orléans par Attila. Orléans sous la domination de Childeric, Père de Clovis. Règne de Clodomir à Orléans; preuves qu'il n'a duré que treize ans. Particularités sous les autres Rois jusqu'à l'année 664. Pourquoi & comment Gontran a-t-il pu être mis au nombre des Saints? Gouvernement, Mœurs & Usages. Conciles tenus à Orléans. Réflexions sur les Canons de ces divers Conciles. De quelques hommes célèbres, tels que S. Euverte, S. Aignan, S. Mesmin, &c.

Liv. III. En 855, Siége d'Orléans par les Normands. Nouvelle irruption des mêmes Peuples dans la Province, en 908. Ignorance & superstition dans le Clergé. Comment le Duché d'Orléans fut donné en appanage aux Fils de France. Dissertation sur ce sujet jusqu'ici mal approfondi.

Liv. IV. De la Pucelle d'Orléans.

TOME SECOND.

Liv. V. Siége de la Ville d'Orléans par les Anglois.

Liv. VI. Troubles de la Religion : hardiesse des Réformés. Prise d'Orléans par le Capitaine La Noue. Journée affreuse de la Saint Barthelemi. Révolte des Orléanois en 1588, après la mort du Duc de Guise tué à Blois : Digression historique sur cette mort. Assemblée de Prélats tenue à Orléans au sujet de la Pragmatique-Sanction. Hommes célèbres dans les Arts & dans les Sciences.

Liv. VII. De la Ville d'Orléans jusqu'à nos jours. Le Duc d'Orléans, Fils de Henri le Grand, mort en 1611. Gaston, Fils de Henri le Grand, mort en 1660. Philippe, Duc d'Orléans, Frère de Louis XIV, mort en 1701.

Liv. VIII. Philippe, Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mort en 1723.

Liv. IX. Digression historique sur la Régence. Louis, Fils du Régent, mort en 1752.

Liv. X. Du Commerce. Histoire Naturelle. De la Société d'Agriculture.

TOME TROISIÉME.

Nobiliaire complet de la Province.

A la tête de l'Ouvrage sera le portrait de Monseigneur le Duc d'Orléans, dessiné & gravé par un Artiste célèbre, avec la Carte de la Province.

On n'épargnera rien pour la partie Typographique, tant pour la

netteté des caractères, pour l'exactitude & la correction, que pour la beauté du papier.

CONDITIONS.

Cet Ouvrage sera imprimé en 3 vol. *in*-4°. d'environ 650 pages chacun. Le premier Volume paroîtra au mois d'Août prochain; le second, au mois de Janvier 1766; & le troisiéme, successivement.

Les Souscripteurs payeront d'avance, . . .	15 liv.
En recevant le premier Volume, .	15
En recevant le second & le troisiéme, .	0
Total,	30

Les Personnes qui n'auront pas souscrit, payeront les 3 vol. 40 liv. Les Souscriptions seront ouvertes jusqu'au dernier jour d'Avril prochain, après lequel temps elles n'auront plus lieu. Les noms des Souscripteurs seront imprimés à la suite de l'Ouvrage.

On pourra souscrire chez les principaux Libraires du Royaume.

A Paris, chez Desaint, rue S. Jean de Beauvais, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise, Durand, Neveu, rue S. Jacques, Duchesne, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît; & à Orléans, chez Couret de Villeneuve, Imprimeur dudit Ouvrage. *Avec Approbation & Privilège du Roi.*

Lettre à un ami; où l'on fait voir les vices de la nouvelle édition des Institutiones Catholicæ, *&c* (Catéchisme de Montpellier en Latin) *proposée par souscription à Nismes, en 6 Vol.* in-4°. in-12. *p.* 20.

Nous avons parlé (Mai 1764) du *Prospectus* d'une nouvelle édition Latine du *Catéchisme* de Montpellier, qu'on annonçoit devoir être exécutée sur celle de Paris 1725, chez Simard, édition qu'on présentoit comme la plus exacte de toutes. L'Auteur de cette Lettre pense bien différemment. Il montre par un détail historique combien cette édition a été altérée par des *suppressions*, des *changemens*, des *corruptions* réprouvées par M. de Colbert, Evêque de Montpellier. L'Auteur de l'Ouvrage, le P. Pouget, le publia en François, en 1702, avec un Mandement de M. de Montpellier. Jusqu'en 1705 inclusivement il s'en fit plusieurs éditions qui *sont presque les mêmes*. Animé par ce succès, l'Auteur annonça dans l'édition de 1706, où il fit quelques additions & quelques changemens, qu'il travailloit à traduire en Latin son Ouvrage, & à y joindre les passages de l'Ecriture Sainte, des Conciles, & des Saints Peres. L'année suivante 1707, le P. Pouget donna encore une édition augmentée de son Catéchisme. M. de Montpellier n'a jamais condamné cette édition, il a paru au contraire l'*approuver indirectement* dans sa Lettre à l'Auteur du 7 Octobre 1722; on n'y remarque que deux ou trois additions qui

tient pû faire de la peine au Prélat. Il n'en fut pas de même de l'édition publiée en 1710. Plusieurs des additions faites par l'Auteur, sur-tout l'article des Hérésies, exciterent les plaintes de M. de Montpellier. Le P. Pouget promit de supprimer cet article, & une addition qui se trouve dans les éditions postérieures à celle de 1707, lorsqu'il travailloit à publier sa traduction Latine avec les passages recueillis par le P. Desmolets, Confrère de l'Auteur. Mais après sa mort arrivée le 4 Avril 1723, *son Manuscrit fut livré à des mains ennemies, qui défigurerent & gâterent tout.* M. de Montpellier ne manqua pas d'éclater contre l'édition. L'Imprimeur Simard sollicita auprès de M. le Chancelier, & *obtint d'y faire plusieurs cartons, afin de rendre l'Ouvrage plus supportable;* mais cela ne suffit pas pour le mettre dans l'état où le P. Pouget l'avoit laissé en mourant. L'Auteur de la Lettre veut donc qu'avant de redonner cette édition, 1°. on rétablisse les endroits démontrés corrompus, & condamnés par M. de Montpellier, en traduisant exactement le Texte de la premiere édition. 2°. Qu'on supprime l'article des Hérésies. 3°. Qu'on imprime en plus petit caractère les additions de l'édition de 1707. 4°. Qu'on mette en italique les additions postérieures à 1707 & antérieures à l'édition Latine. 5°. Qu'on indique par des signes particuliers les endroits qui ont été travaillés, amplifiés, éclaircis & considérablement changés, quant à la forme, & non quant au fond. 6°. Qu'on mette au bas des pages les notes nécessaires. A quoi on pourroit ajoûter une Table Alphabétique des matiéres. L'Auteur prévient que dans une édition Françoise qu'on va donner, on parlera plus amplement des éditions 1702, 1707 & 1710, & même de l'édition 1732, dont plusieurs exemplaires portent 1710 & 1720. Cette édition fut donnée par un particulier qui de son autorité privée retrancha *tout ce que le P. Pouget avoit ajoûté de favorable au Molinisme.* En 1739 un autre particulier donna une édition *avec des changemens mêlés & deux cartons assez considérables, l'un sur les Hérésies des XVI & XVIIes siécles, l'autre sur la Grace.*

Les Bibliographes doivent recueillir cette Lettre, & sçavoir gré à l'Auteur. Il seroit bien à souhaiter qu'on portât de même un œil critique sur un grand nombre d'éditions d'autres Ouvrages, pour prévenir le Public contre les manœuvres sourdes des Editeurs, ou des Imprimeurs.

Le Pyrrhonien raisonnable. in-12. à la Haye, chez J. Neaulme, & se trouve à Paris.

Le seul coup d'œil qu'il nous a été permis jusqu'ici de jetter sur cette production, nous en a donné une idée favorable que nous espérons justifier. Le flambeau de la raison à la main, l'Auteur marche & conduit son Lecteur entre deux précipices également funestes, l'incrédulité & la superstition. L'Ou-

vrage est divisé en deux parties, dont la premiere est destinée à convaincre l'esprit de la vérité de la Révélation, la seconde à persuader le cœur. A une manière neuve d'envisager & de présenter les objets se joint un stile qui a l'intérêt, l'élégance & la chaleur assorties à l'importance de la matière.

Lettre d'Alcibiade à Glicère, Bouquetiere d'Athenes, suivie d'une Lettre de Vénus à Pâris, & d'une Epître à la Maîtresse que j'aurai. A Geneve, & à Paris, chez Sébastien Jorry, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise; au Grand Monarque & aux Cigognes 1764. *in*-8°.

La galanterie d'Alcibiade est connue, c'est ce trait de son caractère qu'on saisit ici. On le fait parler comme un petit Maître François, bien léger, bien brillant, qui a toutes les graces de l'esprit, qui peint dans sa Maîtresse toutes les graces de la figure avec le pinceau de la volupté. Il aime par goût sa petite Bouquetiere, il aime par air une grande Reine; la comparaison de ces deux amours dont le dernier n'en est pas un, est l'objet général de l'Epître. Les détails en sont piquans:

Et que me font toutes ces cassolettes,
Tous ces parfums, tous ces vases brillans,
Ces dais couverts de cent mille paillettes,
Où l'on respire un insipide encens ?
J'aime bien mieux cette simple corbeille,
Où, le matin, quand le timide oiseau
Vient t'annoncer que l'Aurore s'éveille;
Ta main confond le lys & le barbeau;
Ce beau panier que la rose couronne,
Qui dans tes mains de l'Amour est le thrône,
Et qui jadis lui servit de berceau.

Le plus beau jour à célébrer pour Alcibiade, c'étoit celui de la fête de l'Amour.

Ah! le beau jour! combien j'étois heureux!
Tout me sembloit d'un fortuné présage:
Si je levois mes regards vers les Cieux,
Je découvrois un azur sans nuage;
Dans les forêts les oiseaux chantoient mieux.
Bien plus matin la complaisante Aurore
Me paroissoit, en faveur des Amours,
Verser ses pleurs sur les parfums de Flore
Et pour nous deux avoir changé son cours.
Du frais Zéphir l'haleine étoit plus pure;
Un air plus doux rajeunissoit les champs:
Tout renaissoit; l'aspect de deux Amans
Avoit sans doute embelli la Nature.

Le reste de l'Epître est de ce ton libre, plaisant & fin, dont M. de Voltaire a donné tant d'excellens modèles.

L'Epître de Vénus à Pâris après le jugement de la pomme, est du même ton.

Il est un lieu charmant dans l'Isle de Cithère,
Dont jamais n'approcha l'altière Dignité;
Un frais réduit, bien écarté,
Et que pour cela je préfére,
Mars quelquefois à mes genoux

Y vient déposer son tonnerre ;
Mais monsieur Vulcain mon Epoux.
En récompense n'y vient guère.

L'*Epître à la Maitresse que j'aurai*, est une espéce de caprice Anacréontique du goût le plus piquant. Lisette est charmante.

Ses grands yeux noirs sont pleins de feux,
Ils annoncent la plus belle ame ;
L'Amour semble y puiser sa flamme ;
Mais, hélas !... j'ai tant vû ses yeux !...
. . . .
Rien n'est si doux que son sourire :
Mais, hélas ! je l'ai tant vu rire...
. . . .
Ses yeux sont grands sans être beaux :
J'ai si long-temps aimé Lisette ;
Oui, Lisette a mille défauts...
. . . .
O toi que je ne connois pas,
O toi des Belles la plus Belle,
Tu m'as toujours été cruelle ;
Tes défauts même sont charmans.
. . . .
Mais comment tes yeux sont-ils faits?
Qu'ils soient petits, grands, noirs ou bleus,
Ils ne m'ont point dit, je t'adore :
Fut-il jamais de plus beaux yeux ?
Ma Maîtresse, es-tu brune ou blonde ?....
Après tout qu'importe à mes feux ?
Jamais la tresse vagabonde
Par mille replis amoureux,
Ne forma nos chiffres heureux :
Non... Ma Maîtresse, tes cheveux
Sont les plus beaux cheveux du monde.

Le grand défaut de ces trois jolies bagatelles, est d'être sur le même ton, de rouler sur les mêmes idées, c'est toujours le plaisir de l'inconstance, le charme de la coquetterie. Une Estampe & des vignettes très-agréables ornent cette Edition élégante.

Tabulæ temporum fatorumque Germaniæ, Auctor Johannes Fridericus Lichtenberger Argentoratensis. Argentorati Typis Johannis Henrici Heitzii Universitatis Typographi. 1764. *Brochure in-folio de* 24 *pages.*

Cette brochure est une thèse soutenue dans l'Université de Strasbourg le 25 Octobre de l'année dernière. Elle contient une table sommaire des principaux événemens qui concernent la Germanie, depuis Jules César jusqu'en 1752. Chaque événement est accompagné de la citation prise, soit d'après les Auteurs contemporains, soit d'après les plus voisins du temps. On y fixe l'époque de la Monarchie Françoise à l'an 431 d'après Grégoire de Tours. On rejette le règne de Pharamond. D'après un Auteur anonyme du 8e. siécle, on donne à Clodion 21 ans de règne, ce qui tombe à l'an 451, temps auquel Attila ravagea la Gaule : or dans ce temps Priscus le Rhéteur nous apprend que le Roi des Francs mourut ; c'est ce Prince que l'on pense être Clodion. L'époque de la mort de Clovis est fixée à l'an 511, & en conséquence on fixe celle de Childeric à l'an

481, celle de Mérouée à l'an 457. On indique dans ces tables, outre les règnes des Princes, la fondation des Evêchés, des grands Monastères, les Conciles, les Traités. On y donne aussi la suite des Rois d'Italie, les Papes, les Rois de France, les priviléges accordés aux Eglises d'Allemagne, les grandes expéditions militaires, les incursions, & chaque article est toujours accompagné de sa citation. C'est tout ce que l'on peut dire de ce petit ouvrage qui n'est point susceptible d'extrait; mais qui mérite d'être consulté pour l'Histoire générale d'Allemagne.

*Discours sur les Libertés de l'Eglise Gallicane, par M. l'Abbé Fleury, Prieur d'Argenteuil, Confesseur du Roi & l'un des quarante de l'Académie Françoise. Avec un commentaire, par M. l'Abbé de C*** de La B***.*

Non te prætereat narratio seniorum : ipsi enim didicerunt à patribus suis : quoniam ab ipsis disces intellectum, & in tempore necessitatis dare responsum.

A Paris, à l'enseigne de la Vérité, & se distribue, rue S. Jean de Beauvais chez Desaint & Saillant, rue S. Jacques chez Butard & de Lalain, quai des Augustins chez Saugrain le jeune & Gogué. 1765.

Ce Volume de près de 500 pag. d'impression fort serrée, au moins pour la partie du Commentaire qui fait plus des trois quarts de l'Ouvrage, roule sur une matière intéressante pour tout bon François. Le Discours de M. l'Abbé Fleury est si connu que nous ne croyons pas devoir en faire l'analyse ; mais nous comptons donner le plutôt qu'il sera possible une idée du Commentaire.

L'Auteur avertit le public, dans la crainte sans doute qu'on ne contrefasse son Ouvrage, qu'on n'en distribuera plus aucun exemplaire qu'il n'ait mis au verso du frontispice le certificat suivant, signé de sa main & muni de son cachet. *Cette édition est la seule véritable.* Signé l'Abbé de C... de la B....

Nouveaux Mémoires ou Observations sur l'Italie & sur les Italiens. Par deux Gentilshommes Suédois. Traduits du Suédois. A Londres, chez Jean Nourse. 1765. 3 Vol. *in*-12.

Nous nous proposons de parler bientôt de cet Ouvrage.

Recherches Philosophiques sur l'origine des idées que nous avons du beau & du sublime, précédées d'une Dissertation sur le Goût, traduites de l'Anglois de M. Burke, par l'Abbé D... E.... A Londres, & se vend à Paris chez Hochereau, quai de Conti, vis-à-vis les marches du Pont-Neuf, au Phénix. 1765. *in*-12. deux Vol.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage dans un temps libre.

De l'Education Civile. Par M. Garnier, Professeur Royal d'Hébreu, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Tamen aspice si quid
Et nos, quod cures proprium fecisse, loquamur. Horat. Epist.

À Paris, chez Vente Libraire au bas de la Montagne sainte Geneviève, près les RR. PP. Carmes. 1765. Petit in-12. *Avec Approbation & Privilège du Roi.*

Nous rendrons compte incessamment de cet Ouvrage.

Histoire des Révolutions de Florence sous les Médicis. Ouvrage traduit du Toscan de Benedetto Varchi, par M. Requier. A Paris, chez Musier fils, quai des Augustins, de Hansy, Pont-au-Change, Durand neveu, rue S. Jacques, & Panckoucke, rue de la Comédie Françoise. 1765. *Avec Approbation & Privilége du Roi.* Trois Volumes in 12.

Nous rendrons compte dans un temps plus libre de cet Ouvrage que son seul titre recommande assez.

Lettre de l'Abbé de Rancé à un ami, écrite de son Abbaye de la Trappe, par M. Barthe, de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. Imprimée à Genève, & se trouve à Paris, chez Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût, & chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse. 1765. *in-8°.* de 16 pages.

Nous rendrons compte de ce morceau de Poësie intéressant.

AVIS.

C. Panckoucke vient de mettre en vente une superbe collection de planches d'Histoire Naturelle enluminées ; cet Ouvrage entrepris par M. Daubenton le jeune, sous la direction de M. de Buffon, est infiniment superieur aux planches de l'Histoire Naturelle imprimée en Hollande & à Nuremberg & coute beaucoup moins ; le premier cahier contient 24 feuilles *in-folio*, du prix de 15 liv. On en a tiré quelques exemplaires en très-grand papier qui coutent 24 livres ; il en paroîtra un cahier de 24 feuilles tous les trois mois.

On n'a tiré que trois cens exemplaires de cet Ouvrage.

Précis sur le Globe terrestre, ou explication de la Mappemonde ; ornée de détails historiques & de particularités recueillies de différentes rélations de voyages, touchant divers Peuples de la terre ; avec des notions raisonnées pour servir d'introduction à la partie d'Astronomie qui se combine avec la Géographie. Par M. Maclot. A Paris, chez Vente, Libraire, rue & Montagne sainte Geneviéve, Robin, libraire, rue des Cordeliers 1765. *Avec Approbation & Privilége du Roi.* 1 Vol. *in-12* de 364 pages.

Cet Ouvrage est destiné aux personnes qui ne veulent prendre qu'une connoissance générale du globe terrestre, & trouver, en s'instruisant, de quoi s'amuser. Il est divisé en trois livres. Dans le premier, l'Auteur traite des points cardinaux & des points intermédiaires ou collatéraux, donne une idée générale de la Mappemonde, de ses divisions ; il parle aussi des découvertes & des établissemens François & Anglois formés en Améri-

que. Le second Livre contient plusieurs particularités sur differens Peuples, tels que les Lapons, les Samojedes, les Russes, les Bedouins, quelques Peuples de l'Inde, les Japonois, les Américains, &c. Ce Livre est terminé par des Remarques sur les Religions des différens Peuples. Enfin dans le troisiéme, on donne l'explication des lignes qui traversent la Mappemonde, on parle des saisons, des jours & des nuits, des climats, de la distinction des corps célestes, & de la déclinaison en général. On fait des remarques sur les situations respectives des différens lieux de la terre; on donne une idée de l'horison & du Méridien; on indique le moyen de sçavoir quelle heure il est en un lieu quelconque, marqué sur la Mappemonde, quand il est midi ou toute autre heure dans un lieu donné comme Paris. On traite ensuite de la perspective du Globe terrestre, des apparences du Soleil, & on termine cet Ouvrage par le calcul de la durée des jours & de l'étendue des climats de demi-heure & des mois. L'Auteur a répandu dans cet Ouvrage des notes historiques, & l'a parsemé de traits capables d'amuser la jeunesse.

« Un Livre, dit-il, ne sçauroit plaire à tous ceux qui le lisent, il y aura de mes Lecteurs qui ne voulant point rire, condamneront certains traits: plutôt que de blâmer ce que d'autres trouveront à leur goût, ils n'auront qu'à passer par-dessus: il y a de quoi intéresser les amateurs du genre larmoyant. » On sent aisément que cet Ouvrage destiné pour des personnes médiocrement instruites & qui veulent avoir une connoissance suffisante de la Géographie & des mœurs des différens Peuples, n'est pas susceptible d'extrait.

Le Dessinateur pour les fabriques d'or, d'argent & de soye, avec la traduction de six tables raisonnées tirées de l'Abecedario Pittorico, imprimé à Naples en 1733. Par M. Joubert de l'Hiberderie. A Paris, chez Sebastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise; Bauche quai des Augustins; Brocas, rue S. Jacques, au Chef S. Jean. 1765. *Avec Approbation & Privilége du Roi.* 1. Vol. *in*-8°. de 218 pages.

Voici un Ouvrage qui ne peut être que très-utile aux Dessinateurs & aux Fabriquants d'étoffes d'or ou de soye. Dans la Préface l'Auteur fixe l'époque du bon goût pour l'étoffe. Louis XI fit venir d'Italie, de Gènes & de Grèce à Tours des Ouvriers en soye auxquels il accorda les plus beaux priviléges, qui furent confirmés par Charles VII en 1497. François I appella aussi d'Italie des Ouvriers en soye; mais les troubles du Royaume ne permirent pas que ce Prince donnât ses soins & accordât sa protection à des fabriquants qui s'étoient établis à Lyon. C'est à Henri IV que nous devons l'établissement des Manufactures de soye dans cette Ville. Il est assez singulier que le Royaume de Naples, le Duché de Toscane & les autres Villes d'Ita-

sie d'où nous sont venus directement les Ouvriers & le secret des fabriques, travaillent aujourd'hui à remonter des métiers d'étoffe de soye avec une peine infinie & avec peu de succès. L'Auteur pense que ce défaut vient de ce qu'on n'avoit conservé dans ces pays aucun vestige ni aucun écrit qui pût rappeller comment on faisoit telle ou telle étoffe, ni comment on montoit un métier. C'est pour prévenir de semblables inconvéniens qu'il a composé son Ouvrage; il y indique les differens genres d'étoffes qui se fabriquent à Lyon, les principes qui dirigent les dessinateurs, les fabriquans & les Ouvriers de toute espéce, & donne des conseils utiles à ceux qui se destinent à ce genre de travail.

Il explique la maniere de traiter les satins avec toute la richesse dont ils sont susceptibles, les damas & droguets satinés, ce qu'il faut observer pour rendre ces étoffes brillantes, de goût & de facile exécution; les persiane & ras de Sicile; les droguets liserés, Péruviennes & Prussiennes; les tissus d'or & d'argent, les taffetas de toute espéce; les velours, les moëres, le sans nuance, &c. La fabrique de cette derniere étoffe est l'assemblage de toutes les matiéres précieuses & de tous les travaux dont l'étoffe en général est susceptible. Tout ce qui se fait dans les autres étoffes se trouve dans le sans-nuance. Ces étoffes sont particuliérement destinées aux ornemens des Eglises.

L'Auteur s'arrête également sur les taffetas chinés, brochés or & argent, & les autres étoffes également brochées ou à fond d'or. Il donne des instructions à un dessinateur qui veut faire le voyage de Paris pour s'instruire rélativement à son art. Ce Chapitre peut être regardé comme une espèce d'abrégé d'un Ouvrage intitulé *Voyage pittoresque de Paris*. L'Auteur y indique tout ce qu'un amateur de dessein, de peinture, d'architecture, de sculpture, &c, doit examiner pour se perfectionner dans le dessein en général. Il rapporte à la fin une suite d'auteurs qui ont écrit sur ces arts la plûpart en François, ou qui ont traduit des Ouvrages Italiens ou Latins ou François. Ce Chapitre est suivi d'une traduction de six tables raisonnées extraites de l'*Abecedario Pittorico*, imprimé à Naples en 1733. La premiere table alphabétique contient le nom des Livres qui traitent des peintres, des sculpteurs & de la peinture, l'année & le lieu où ces Livres ont été imprimés; la seconde ceux d'architecture & de perspective; la troisiéme, ceux qui ont rapport au dessein, qui en donnent les principes, qui décrivent les divers habillemens, les Ouvrages qui traitent de la Fable, de la Mythologie, les images des Divinités anciennes, les caprices pittoresques, les Livres d'anatomie, & en général tout ce qui peut fournir des sujets au peintre. La quatriéme table contient tous les bons desseins & les ouvrages des peintres qu'on doit rassembler; la cinquiéme, di-

verſes connoiſſances utiles à ceux qui font profeſſion de la peinture ; celle-ci regarde proprement le méchaniſme de l'art, c'eſt-à-dire la manière de faire des couleurs, &c. La ſixiéme contient des inſtructions pour peindre à freſque, ſuivant la pratique des plus habiles Maîtres. Ces deux dernières tables ſont moins des tables que des Chapitres raiſonnés dans leſquels on trouve des préceptes utiles.

ASIÆ (quæ vulgò MINOR dicitur) ET SYRIÆ TABULA GEOGRAPHICA, quantùm per ſubſidia licuit elaborata, opere, ſi quod aliud in antiquâ Geographiâ, arduo : Quam Tabulam Clariſſ. Dom. COMES DE CAYLUS in ære incidi curavit. Auctor D'ANVILLE Regiæ Humaniorum Litterarum Academiæ, & Scientiarum Petropolitanæ Socius, Sereniſſimoque Aurelianorum Duci à Secretis. 1764.

En publiant l'année dernière la ſeconde partie de l'ORBIS ROMANUS, M. d'Anville s'étoit engagé de faire ſuivre ce morceau de Géographie de deux autres, l'Italie en particulier, & l'Aſie Mineure de même. Nous annonçons la publication de l'un de ces deux morceaux ; l'autre eſt encore entre les mains du graveur, & paroîtra dans quelques mois. L'Auteur prend un nouvel engagement pour la fin de cette année, & qui a pour objet l'Egypte ancienne & moderne.

*Commentaire ſur l'Edit du mois d'Avril 1695. concernant la Juriſdiction Eccléſiaſtique ; par M***, Conſeiller au Préſidial d'Orléans, nouvelle édition revûe, corrigée & augmentée, 2 vol.* in-12. *Le premier contenant le Commentaire. Le ſecond les principaux Edits, Ordonnances, Déclarations & Règlemens touchant la Juriſdiction Eccléſiaſtique depuis 1580 juſques & compris 1763.* A Paris, chez Debure père, Quai des Auguſtins, à l'Image S. Paul, & ſe vendent 7 liv. 4 ſols reliés, 1765.

Recueil d'Inſtructions & d'amuſemens Littéraires.

Non autores modo, ſed etiam partes operis elegeris. Quintilien. lib. 1. cap. 5.

*Par M. de**** vol. *in*-12. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, 1765.

*Nouveaux Contes en Vers & Epigrammes ; par M***.*

Demus alienis oblectationibus veniam, ut noſtris impetremus. Ciceron.

A Genève, 1765. & ſe trouve à Paris chez Ganeau, Libraire, rue S. Séverin.

Pièces de Théâtre par M. Marin, de l'Académie de Marſeille & de la Société Royale de Nancy, Cenſeur Royal & de la Police, & Sécretaire Général de la Librairie de France. A Paris, chez Ducheſne, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût, 1765. *in*-8°. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Nous rendrons compte de ce premier volume des Œuvres de M. Marin.

Mémoires Géographiques sur quelques Antiquités de la Gaule; par M. Pasumot, Ingénieur Géographe du Roi, de la Société des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre; avec des Cartes Géographiques. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Séverin, aux Armes de Dombes, 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, 1 vol. *in*-12. de 212 pages.

Discours à la louange du Roi, établi & fondé à perpétuité par l'Université de Perpignan, pour consacrer son rétablissement, prononcé par le Recteur le 15 Février, jour de la naissance du Roi, 23 pages *in*-4°. sans nom de Ville ni d'Imprimeur. Nous rendrons compte de ce Discours, qui contient des vûes utiles.

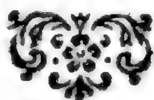
Avis aux Gens de Lettres.

Dictionnaire Etymologique de la Langue Françoise, par M. Menage. Avec les Origines Françoises, de M. de Caseneuve, les Additions du R. P. Jacob, de M. Simon de Valhebert, le Discours du R. P. Besnier, sur la Science des Etymologies, & le Vocabulaire Hagiologique de M. l'Abbé Chatelain. Nouvelle édition; dans laquelle, outre les Origines, & les Additions ci-dessus qu'on a insérées à leur place, on trouvera encore les étymologies de MM. Huet, le Duchat, de Vergy, & plusieurs autres.

Le tout mis en ordre, corrigé & augmenté par M. A. F. Jault, Docteur en Médecine & Professeur en Langue Syriaque au Collége Royal.

Auquel on a ajoûté le Dictionnaire des termes de vieux François; ou Table des recherches, & antiquités Gauloises & Françoises de Borel, augmenté des mots qui y étoient oubliés; extraits des Dictionnaires de Monet & Nicot, & des Auteurs anciens de la Langue Françoise. *in folio*, 2 vol. 1750.

Ganeau, Libraire, rue S. Séverin, aux Armes de Dombes, ayant acquis le peu d'exemplaires qui restent de cette édition, a résolu d'en faciliter l'acquisition aux Gens de Lettres & aux Amateurs des bons Livres & des éditions faites avec soin, en en diminuant considérablement le prix: on sçaura que ce Livre s'est toujours vendu 48 liv. relié, ce qui revient à 40 liv. en feuilles; il le donnera à commencer au mois de Janvier 1765 jusques au premier Juillet suivant, à 24 liv. en feuilles; passé lequel tems, on ne pourra l'avoir à moins de 40 liv. en feuilles, qui étoit son prix ordinaire.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL Du Mois d'Avril 1765.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

MAI.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

MAI M. DCC. LXV.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, avec les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année 1758 *juſques & compris l'année* 1768. *Tomes xxix & xxx.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1764. Et ſe trouve chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe. 2 vol. *in*-4°. le premier de 802, & le ſecond de 820 pages.

CES deux nouveaux volumes des Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres comprennent trois années 1758, 1759 & 1760. La partie qui eſt deſtinée ſuivant l'uſage à ce que l'on appelle l'Hiſtoire de l'Académie, renferme un grand nombre d'Extraits de Mémoires, lus dans les ſéances parti-

culières; l'autre, & celle-ci est la plus considérable, contient les Mémoires entiers. Nous allons donner une idée succincte de la première partie, après quoi nous passerons à la seconde qui nous occupera davantage.

I. Personne n'ignore que le Roi de Dannemarck, continuellement occupé des moyens de faire fleurir les Arts, les Sciences & les Lettres dans ses Etats, chargea en 1760. plusieurs Sçavans d'aller dans l'Arabie heureuse pour prendre une connoissance exacte de ce Pays. On invita tous les Sçavans de l'Europe à envoyer des Mémoires instructifs. Quelques-uns des Membres de l'Académie s'occuperent de cet objet, & les éclaircissemens qu'ils ont demandés aux Voyageurs Danois peuvent se réduire à trois articles. Le premier concerne l'Histoire & la Chronologie de l'Arabie heureuse; le second quelques points de Géographie; & le troisième renferme diverses questions sur la Religion, le Gouvernement, la Langue, les Sciences, les Mœurs & les Usages du Pays. Comme nous avons déja eu occasion de parler de ces Mémoires dans nos Journaux, lorsque nous avons rendu compte de l'ouvrage de M. Michaëlis où ils ont été imprimés, nous ne répéterons pas ici ce que nous en avons alors dit. Il seroit à desirer que les Sçavans Danois fussent en état par leurs recherches dans le Pays & par les connoissances qu'ils y ont acquises, de résoudre toutes les difficultés dont on paroît desirer l'explication.

II. L'ancienneté de l'origine fut toujours pour les hommes un titre flatteur. Cette vanité des familles particulières fut aussi celle des Nations qui ont affecté de reculer leur commencement; & comme si c'eût été un déshonneur d'être Colonie d'un autre Peuple, elles ont presque toutes prétendu être originaires du Pays. C'est ce que M. de Burigny fait voir dans une *Dissertation sur les origines fabuleuses des Nations.* Les Chaldéens prétendoient avoir eu dix Rois avant le Déluge, & leur donnoient quatre cens trente-deux mille ans de régne. Les Egyptiens soutenoient qu'ils avoient été gouvernés pendant plus de trente mille ans par des Dieux auxquels avoient succédé des hommes. On parloit en Egypte d'histoire de huit mille ans, d'établissemens anciens de dix mille ans, &c. toute l'Antiquité Grecque est remplie de Fables; les premiers Rois étoient des Dieux ou fils des Dieux. Ce fut la même chose en Italie, chez les Romains; & de pareilles prétentions ont passé jusques chez nous. Il y a eu un tems où les François croyoient descendre d'Antenor. Les Espagnols faisoient remonter leur origine jusqu'à Tubal, fils de Japhet. Toute l'Europe a donné dans de pareilles visions. Les Orientaux ne sont pas plus sages. Dans l'Inde on parle de plusieurs âges qui se sont succédés, & l'on ne compte que par cent mille ou par des millions d'années. Il résulte de-là qu'il n'est pas possible de sçavoir exactement l'origine des Peuples. Les Juifs ont

seuls le privilége d'avoir un Historien qui a puisé dans les archives de la création.

III. On regarde communément la guerre de Troye comme la première époque de l'Histoire de la Grèce. Tout ce qui précéde se confond & se perd dans la nuit des tems fabuleux. Homère est l'Historien de cette expédition, mais il existe d'autres récits que M. de Burigny a recueillis dans un second Mémoire, & qui sont différens les uns des autres. Le premier, conservé par Hérodote, est celui des Egyptiens, qui disoient qu'Hélene étoit restée en Egypte pendant le siége. Ces mêmes Prêtres rapportoient d'autres circonstances différentes du récit d'Homère. Dion Chrysostôme, d'après un Prêtre Egyptien, va plus loin, & entreprend de prouver que jamais les Grecs ne se sont emparés de la ville de Troye. M. de Burigny a rassemblé toutes ces contradictions que l'on trouve dans les Anciens sur cet événement célébre.

IV. Le Margitès d'Homère est un Poëme très-renommé dans l'Antiquité; mais nous ne le connoissons plus guère que de nom. L'incertitude où l'on est sur ce sujet a déterminé M. le Beau le jeune à examiner 1°. Si on doit attribuer ce Poëme à Homère. 2°. Ce que pouvoit être ce Poëme pour le fonds & pour la forme. 3°. Quelle idée les Anciens nous en ont laissé. Sans entrer dans le détail de cette discussion, nous dirons seulement d'après M. le Beau le jeune, qu'en balançant l'autorité de ceux qui attribuent le Margitès à Homère avec celle des Auteurs qui le lui refusent, on trouve du côté des premiers le témoignage des Ecrivains les plus estimables. Le Margitès étoit une Satyre qui avoit pour but de rendre ridicule un homme du commun, & cette Satyre approchoit de la Comédie dont elle devint le modèle. Il étoit composé de vers de différentes mesures : quelques recherches que M. le Beau ait faites, il n'a pû retrouver que trois de ces vers.

V. Jamais le Théâtre n'offrit aux Spectateurs un sujet plus intéressant que la Tragédie d'Eschyle, intitulée *les Perses*. M. de Burigny laissant à part tout ce qui concerne le Poëte, se propose d'extraire de cette piéce les circonstances historiques qu'elle renferme. Eschyle ayant été contemporain de Xerxès & témoin des batailles de Marathon, de Salamine & de Platée, son autorité pour l'Histoire de son tems doit être supérieure à celle de tout autre. Les faits qu'il rapporte sont de deux sortes; les uns confirment le recit d'Hérodote, & Hérodote à son tour sert à les détailler & à les éclaircir; les autres semblent contredire cet Historien, & ceux qui sont venus après lui. Nous serions obligés de copier ce Mémoire, si nous voulions entrer dans de plus grands détails.

VI. Dans la multiplicité des récits faits par les Prêtres Egyptiens & conservés par Hérodote, M. de la Nauze en a choisi quelques-uns

qui lui ont paru susceptibles de quelque nouvel éclaircissement. Il s'arrête d'abord sur l'antiquité excessive des Rois d'Egypte. Les Prêtres Egyptiens annonçant une durée de onze mille trois cens quarante ans, en 341 générations, depuis Menès leur premier Roi jusqu'à Séthon vers l'an 710 avant Jesus-Christ, M. de la Nauze aime mieux dire que cette Chronologie est fausse que d'entreprendre de la concilier avec les autres, en adoptant des années de trois mois. Il observe encore que la Chronologie Egyptienne rapportée par Hérodote péche non-seulement dans le fondement par une trop longue durée, mais encore dans le technique par une correspondance de 341 générations avec autant de régnes & de pontificats, ce qui est impossible. Cette filiation des Pontifes ne peut être que fabuleuse. Nous passons sous silence plusieurs autres observations détachées qui ont toutes rapport à la Chronologie & à l'Histoire des Egyptiens ; nous nous arrêterons seulement sur cette derniere qui a excité quelque contestation dans l'Académie. Hérodote, en parlant des onze mille trois cens quarante ans de Menès à Séthon, dit que suivant le récit des Prêtres Egyptiens, dans cet espace de tems, le Soleil s'étoit levé quatre fois de son lieu ordinaire, qu'il s'étoit levé deux fois où présentement il se couche, & qu'il s'étoit couché deux fois où présentement il se leve. M. de la Nauze entreprend d'expliquer ce paradoxe, en disant qu'avant le régne de Séthon, le Soleil s'étoit levé deux fois du voisinage de quelque étoile remarquable, à pareil jour de l'année Egyptienne où il se coucha au voisinage de la même étoile dans le tems d'Hérodote, & qu'au contraire, il s'étoit couché deux fois au voisinage de la même étoile, à pareil jour de l'année Egyptienne où il se leva du voisinage de l'étoile dans le tems du même Hérodote. M. de la Nause prend pour exemple l'étoile Regulus, mais il seroit trop long de rapporter ici les calculs de l'Auteur, ou plutôt nous serions obligés de les copier en entier.

M. de Brequigny a proposé une autre explication, qui est fondée sur la signification des mots du texte, de sorte que le sens d'Hérodote est que le Soleil s'étoit montré quatre fois hors de ses points ordinaires, deux fois où il se levoit, & deux fois où il se couchoit du tems d'Hérodote.

VII. M. Dupuy, peu satisfait de ces explications, fait de nouvelles observations sur ces quatre levers du Soleil, & entreprend de prouver que l'hypothèse de M. de la Nause ou toute autre de même nature, ne peut servir à expliquer le passage d'Hérodote : elle fait parler cet Historien d'une manière énigmatique & inintelligible pour les auditeurs. Il faut donc prendre ses paroles dans leur sens propre. Hérodote ne s'est point mépris sur le systême Egyptien. En effet, les Sçavans de cette Nation ont cru & débité sérieusement que le cours journalier du Soleil avoit autre-

fois éprouvé des variations très-réelles. On reconnoît cette doctrine dans l'entretien que Solon eût avec eux, & ce discours que M. Dupuy rapporte est un Commentaire complet du passage d'Hérodote. Ils étoient persuadés que les corps célestes changeoient leur mouvement. Cela est répété en d'autres endroits de Platon cités par M. Dupuy, & comme on y retrouve les expressions employées par Hérodote, on doit dans ce dernier les expliquer comme on les explique dans Platon.

Dans la multitude des siécles que les Egyptiens comptoient depuis Menès jusqu'à Séthon, les quatre phases supposées par M. de la Nauze n'occupent qu'un très-petit espace, celui de 1675 ans, & les variations qu'ils attribuoient au cours du Soleil, remplissoient l'intervalle de 11340 ans; toutes ces observations tendent à détruire l'hypothèse de M. de la Nauze. Ensuite M. Dupuy passe à l'hypothèse ingénieuse du Chevalier de Louville, qui dit que les Egyptiens, suivant une ancienne tradition conservée par Hérodote, assuroient qu'autrefois l'écliptique avoit été perpendiculaire à l'équateur. Pour bien connoître le sentiment de l'habile Académicien, M. Dupuy a eu recours à son Mémoire, qui se conserve dans les Registres de l'Académie des Sciences, & que M. de Fouchi a bien voulu lui communiquer. Cette lecture l'a mis à portée de comparer le systême du Chevalier de Louville avec celui de Fracastor, l'un & l'autre ayant entr'eux plusieurs traits de ressemblance. Ce détail curieux conduit l'Auteur à conclure que l'hypothèse de la révolution totale de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique ne peut servir à l'explication de la tradition Egyptienne, ni du texte d'Hérodote.

Après ces discussions, il passe à l'idée que feu M. Goguet avoit donnée des expressions de l'Historien Grec, & montre qu'elle n'est ni juste ni exacte. Mais il se présentoit un autre adversaire, dont l'écrit parut dans les Mémoires de Trévoux (Janvier 1762. vol. 2.). Ce Sçavant, pour rendre raison de la tradition dont les Prêtres d'Egypte firent part à Hérodote, prétend qu'ils avoient imaginé une période Luni-solaire de 2835 ans. Ce nombre se trouve précisément quatre fois dans celui de 11340, dont parle l'Historien. Il essaie donc de montrer que cette période avoit commencé deux fois dans la saison où finissoit l'année civile chez les Egyptiens, du tems d'Hérodote, & qu'elle avoit aussi fini deux fois dans la saison où commençoit en Egypte l'année civile ou vague, dans le même tems.

M. Dupuy commence par montrer combien le langage qu'on prête à Hérodote, dans cette supposition, est ambigu, énigmatique & ridicule. Ensuite comme ce systême suppose que, du tems d'Hérodote, les Egyptiens connoissoient exactement l'année tropique solaire, qui est de 365 jours, & environ un quart de jour, il s'attache à prou-

ver combien cette supposition est peu fondée. Il est certain qu'alors les Grecs ignoroient entièrement la différence de cette année fixe à l'année vague de 365 jours. On remarque dans les écrits d'Hérodote tant de preuves de cette ignorance qu'on ne peut la révoquer en doute. Déja néanmoins plusieurs sages de la Grèce étoient allés en Egypte apprendre la Géométrie, l'Astronomie & d'autres Sciences. Strabon témoigne d'ailleurs expressément qu'avant Platon & Eudoxe, les Grecs ne connurent point la différence de l'année fixe à l'année vague. Croira-t-on que les Egyptiens leurs maîtres ayent été plus instruits? Mais ce qui montre sensiblement combien les connoissances Astronomiques des Sçavans de l'Egypte étoient bornées, c'est qu'ils ignoroient la vraie mesure de l'année solaire *syderale*, ou du retour du Soleil à la même étoile : connoissance qui leur étoit néanmoins nécessaire, pour donner des limites précises, soit à l'année & à la période caniculaires, soit à une période Luni-solaire. Ils s'imaginoient voir concourir à la fois le commencement de l'année vague, celui de l'année fixe, & celui du cycle caniculaire, après la révolution de quatorze cens soixante-un ans civils. Ils étoient néanmoins dans l'erreur à l'égard de tous ces objets, quoique leur méprise fût plus considérable à l'égard de la période *Sothiaque* ou caniculaire. » Car » après 1424 années vagues, 189 » jours & quelques heures, l'année » caniculaire avoit parcouru tous » les jours dont leur année ci» vile étoit composée, c'est-à-dire » qu'alors l'année vague avoit une » année entière d'avance sur la So» thiaque. Ils comptoient néan» moins que cela n'arrivoit qu'à» près la révolution de 1461 années » civiles, ainsi l'erreur étoit de plus » de trente-six ans. « Se persuadera-t-on aisément après cela que, même avant le siécle d'Hérodote, ils ayent sçu déterminer, à quelques minutes près, la *vraie quantité* des révolutions tropiques du Soleil & synodiques de la Lune, comme le prétend le Sçavant dont il s'agit? Nous passons sous silence d'autres raisons alléguées par M. Dupuy, comme celles qui déterminent à penser que le nombre de 11340, sur lequel porte l'hypothèse de la période luni solaire, a été altéré dans le texte d'Hérodote, par la négligence des Copistes. Il faut recourir à l'ouvrage, pour suivre ces discussions : d'où il résulte, selon M. Dupuy, que les Egyptiens, suivant une Tradition fabuleuse, avoient assuré sérieusement que dans l'espace de tems qui s'étoit écoulé depuis Ménès jusqu'à Séthon, le Soleil s'étoit levé quatre fois à des points opposés de l'horison, l'intervalle ordinaire d'un tropique à l'autre ayant toujours resté le même, & n'ayant éprouvé aucune variation.

VIII. La plûpart des Voyageurs ont parlé des ruines de Persepolis, mais il seroit à desirer qu'ils eussent été plus éclairés. Les deux plus célébres

lébres & qui méritent le plus de confiance, sont Kœmpfer & Corneille le Brun. C'est d'après eux que M. le Comte de Caylus examine ces ruines. Son Mémoire est divisé en six articles. Il établit 1°. Que l'ancienne Persepolis est aujourd'hui *Chelminar*, mot qui signifie *quarante colonnes*. On la nomme encore *Estakhar*. 2°. Que cette Ville a subsisté long-temps depuis Aléxandre. Quoiqu'elle ait été brûlée par ce Prince, l'incendie ne la détruisit pas en entier; la Citadelle fut conservée, & Alexandre y laissa une garnison de trois mille Macédoniens, & depuis, suivant le récit de plusieurs Ecrivains anciens, elle fut encore très-puissante. 3°. M. le Comte de Caylus, après avoir examiné du côté de l'Art, ces anciens monumens, & en avoir donné une description, fait remarquer les rapports que ces ruines paroissent présenter avec les ouvrages de l'Egypte, & conclut que ces bâtimens ont été construits, sinon dans le goût absolu, du moins selon les idées générales des Egyptiens. 4°. C'est une opinion générale que ces ruines sont celles du Palais des Rois de Perse brûlé par Aléxandre. M. le Comte de Caylus les regarde plutôt comme des restes de plusieurs Temples, & il appuie sa conjecture de quelques passages des Anciens. 5°. Il est difficile de déterminer par qui & en quel tems ces édifices ont été construits. On observe d'abord que les Perses avant Cyrus étoient une Nation pauvre & méprisée, qui n'avoit ni Temples ni Autels; ainsi ces monumens ne peuvent pas être l'ouvrage des Perses avant Cyrus. Ils ne sont pas non plus de Cyrus, puisque ce Prince ne fut occupé que de ses conquêtes, & que l'Histoire ne dit nulle part qu'il fut attaché aux Arts. On pense qu'ils ne sont pas même l'ouvrage des successeurs de Cyrus. 6°. M. le Comte de Caylus ne peut les attribuer aux Parthes ou Arsacides, quoiqu'il y ait plusieurs bas-reliefs du tems de ces Princes. Il pense que les ruines de Persepolis & les tombeaux de Naxirustan sont d'un siécle fort antérieur aux bas-reliefs travaillés sur la montagne. Mais il n'ose décider à quel Prince on doit les attribuer.

IX. La Peinture fut les délices des Grecs; les Poëtes, les Orateurs, les Philosophes en ont emprunté des idées de comparaison des Métaphores, des Allégories, & depuis Virgile il n'est guères de Poëme épique qui n'ait sa galerie de tableaux. M. le Comte de Caylus qui chérit la Peinture, est charmé de voir les Ecrivains en emprunter les traits; mais il voudroit qu'ils fussent plus instruits des régles de cet Art. On ne peut cependant désavouer que la Peinture & la Sculpture, qui se ressemblent à cet égard, n'ayent fourni quelques exemples d'Allégories qui ont été regardées comme très heureuses. M. le Comte de Caylus distingue deux sortes d'Allégories; l'une simple, l'autre composée. Les Anciens nous ont donné les plus agréables & les seules raisonnables de la première

espéce. Quant aux Allégories composées, on n'en cite que trois chez les Modernes qui ayent eu quelque réputation; mais l'objet particulier de ce Mémoire est de faire la critique du Tableau de Cebes, ouvrage en forme de Dialogue, & dans lequel l'Auteur montre son ignorance en Peinture. Il faudroit copier toute l'exposition que M. le Comte de Caylus fait de ce Dialogue, si nous voulions entrer dans un plus grand détail sur ce Mémoire; ainsi nous abrégeons en disant que la critique du tableau de Cebes conduit M. le Comte de Caylus à l'examen de ceux de Philostrate sur lesquels il porte le même jugement, c'est-à-dire, qu'il regarde ces tableaux rangés dans une galerie comme supposés & imaginés par l'Ecrivain, puisqu'il y en a dont l'exécution seroient absolument impossible.

X. Au Mémoire dont nous venons de parler, en succéde un autre dans lequel M. le Comte de Caylus parle des Princes qui ont cultivé les Arts. Il en avoit suivi, sur les traces de Pline, mais à la lumière d'une judicieuse critique, le progrès & la perfection dans la Gréce : pour achever d'en donner l'Histoire, il jette les yeux sur les Princes que le goût des Arts a séduits au point de les rendre eux-mêmes Artistes. Il en rappelle d'abord quelques-uns que l'éloignement des siécles n'a pas encore fait disparoître. Nous nous bornerons ici à les indiquer, nous passons sous silence les Amphions, les Agamèdes & les autres Héros de l'Antiquité. Démétrius Poliorcete s'est distingué dans la Méchanique. Néron, outre la Musique, s'appliquoit à la Peinture; Adrien de même, il avoit aussi des connoissances en Architecture, au moins le prétendoit-il. Un jour qu'il parloit de cet Art devant Trajan, l'Architecte Apollodore impatienté d'une critique plate que lui faisoit Adrien, lui répondit : *Allez vous en peindre vos citrouilles.* Jules Capitolin a dit de Marc-Aurèle : *Operam pingendo sub Magistro Diogneto dedit*; & Ammien Marcellin en parlant de Valentinien I. dit : *Venustè pingens & fingens, & novorum inventor armorum.* Constantin Porphyrogenete, réduit à l'extrémité par l'usurpation de Romanus Lacapenus, gagnoit sa vie à peindre. Les siécles suivans ne présentent plus que des traits de barbarie.

XI. M. le Comte de Caylus attentif à remonter jusqu'à la naissance des Arts & à les suivre dans leurs progrès, n'a pû voir sans chagrin que les Anciens connoissoient plusieurs pratiques qui se sont perdues dans la suite des siécles. Il a ressuscité la Peinture à l'Encaustique perdue depuis environ onze cens ans. Encouragé par le succès de cette expérience, comme on a prétendu que les Anciens ont connu la manière d'incorporer la couleur dans le marbre, & d'en fixer le trait, quoiqu'il n'en soit pas persuadé, il a tenté ce procédé, & il a réussi d'après les observations & les expériences de M. Majault, Doc-

teur en Médecine. Nous renvoyons pour les détails de l'opération à ce Mémoire.

XII. L'estime particulière que Cicéron a faite de Posidonius, qu'il appelle son ami & son maître, a déterminé M. de Burigny à recueillir tout ce que l'Antiquité nous apprend de cet homme célébre qui a écrit sur toutes les parties de la Philosophie, il n'en reste que des fragmens. Il faut avoir recours à ce Mémoire & à ce que Fabricius en a dit dans sa Bibliothèque. Il seroit trop long d'entrer ici dans quelques détails; par la même raison nous nous contenterons d'indiquer les Mémoires suivans.

XIII. Remarques de M. Tercier sur le portrait que Salluste a fait de Sempronia.

XIV. Mémoire concernant la vie & les ouvrages de Publius Nigidius Figulus par M. de Burigny.

XV. Mémoire sur les erreurs historiques des Auteurs profanes au sujet des Juifs, par le même.

XVI. Observations sur les Médailles des Rois de Syrie qui ont pris le nom ds Nicéphore.

XVII. Autres sur les Médailles de Démétrius III, Roi de Syrie; ces deux Mémoires sont de M. l'Abbé Belley.

XVIII. La suite de la description de la Province Narbonnoise, selon le texte de Pline éclairci par des remarques Géographiques, Historiques & Critiques; par M. Menard.

XIX. Observations sur la différence de latitude & de longitude entre Aléxandrie & Syene; par M. Danville.

XX. M. Bonamy, dans ses Réflexions sur les noms de *Francia* & de *Franci*, & sur les titres *Reges Francorum* & *Reges Franciæ* donnés à nos Rois, observe que dès les premiers tems de notre Monarchie, les Pays que les François habitoient s'appelloient *Francia*, *Francica regna*; mais avec des différences pour l'étendue de Pays suivant les différens tems. On avoit objecté à M. Bonamy que, dans le Registre de Philippe Auguste, on ne devoit point y lire *Rex Franciæ*, mais plutôt *Francorum*, parce que ce mot ne convenoit pas à ce tems-là; il a répondu à cette objection. Il prouve également que le titre de *Rex Franciæ* étoit en usage avant le Prince.

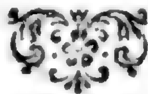
XXI. Dans le Mémoire suivant, le même Académicien examine en quel tems le titre de *Très-Chrétien* a été donné à nos Rois. Plusieurs en fixent l'époque à Louis XI. d'autres la font remonter jusqu'à Clovis. On prouve ici que ce titre fut antérieur à Charles V. que celui de *fils aîné de l'Eglise* paroît dès le tems de Louis le Gros. A la suite de ce Mémoire M. Bonamy a rassemblé un grand nombre de passages qui servent à prouver que longtems avant le régne de Louis XI. nos Rois ont été décorés du titre de *Très-Chrétien*. Le premier passage concerne Pepin pere de Charlemagne.

XXII. M. Menard se propose de réformer dans le Mémoire sui-

vant, une ancienne Chronique de l'Eglise d'Uzès.

XXIII. L'incertitude dans laquelle nous sommes sur les poids & les mesures des Anciens, a déterminé M. Dupuy à examiner si jusqu'ici nous avons pris des moyens efficaces pour nous mettre à l'abri des reproches de la postérité, & pour lui transmettre la connoissance exacte des poids & des mesures dont nous faisons usage. Le plus sûr de ces moyens est la longueur du pendule qui bat les secondes, & nous sommes bien loin d'en avoir tiré tout l'avantage qu'on en peut attendre. Il est d'autres expédiens que notre négligence rendra totalement inutiles. On est étonné des variations qui se remarquent dans les écrits de ceux qui ont essaié d'évaluer les différentes mesures modernes. Les étalons qui ne se sont conservés que dans les Villes considérables ne sont pas suffisants, & peuvent après un long tems s'altérer par le frottement. Pour remédier à tous les inconvéniens développés dans ce Mémoire, M. Dupuy réclamant le secours des Physiciens & des Géomètres, voudroit que l'on déterminât avec la plus grande précision le rapport du pied avec nos mesures creuses. Dès-lors le systême général de nos poids & de nos mesures formeroit un tout, dont les parties seroient tellement liées, que la connoissance d'une seule donneroit celle de toutes les autres.

Toute cette partie de l'Histoire de l'Académie qui forme la moitié du premier volume, est terminée par des réflexions de M. Dupuy sur les moyens de perfectionner les bonnes traductions Françoises des anciens Auteurs. On y voit des remarques critiques, où l'Auteur relève des fautes échappées à Vaugelas dans sa traduction de Quinte-Curce, & à l'Abbé Banier dans celle des Métamorphoses d'Ovide. Ensuite viennent les éloges des Académiciens morts depuis 1758. jusques & compris 1760. c'est-à-dire de M. Peyssonnel, de M. le Président de Lamoignon, de M. l'Abbé de Fontenu, de M. Melot & de M. l'Abbé le Bœuf. Nous rendrons un compte plus détaillé des Mémoires entiers dans les Journaux suivans.



L'ILIADE D'HOMÈRE, TRADUCTION NOUVELLE, précédée de Réflexions sur Homère, par M. Bitaubé. A Paris, chez Prault, Imprimeur-Libraire, Quay de Gèvres, au Paradis, 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 vol. *in*-8°.

DANS les disputes Littéraires, comme dans toutes les autres, il y a presque toujours un juste milieu à prendre entre les partis opposés; car l'excès est si naturel aux hommes, que pour peu qu'ils y soient poussés par la chaleur de la dispute & par l'esprit de parti, ils ne manquent guères de s'y précipiter. La dispute sur Homère a été trop vive, trop acharnée, pour n'avoir pas entraîné cet excès presque inévitable. Il est beau, sans doute, d'être le sujet d'une pareille dispute, & les efforts mêmes qu'on a faits pour déprimer Homère, prouvent combien il est digne d'admiration. Mais cette admiration reçoit elle des bornes & quelles sont ces bornes? *C'est* ce qu'il est encore dangereux de vouloir déterminer. Le procès est parfaitement instruit, mais il n'est pas jugé; chaque parti le juge à son avantage, & quoiqu'on n'écrive plus tant sur cette matière, parce qu'elle a vieilli, & que tout est dit, les deux opinions extrêmes & contradictoires ne vieillissent point, elles subsistent dans toute leur étendue, dans tout leur excès; la République des Lettres est encore divisée en admirateurs & en détracteurs outrés d'Homère.

Il faut du courage pour oser entre ces deux partis prendre un milieu, qui ne fait souvent qu'exposer au mécontentement de tous les deux; c'est peut-être le sort qui attend M. Bitaubé pour prix de l'impartialité dont il se pique. Sa nouvelle Traduction de l'Iliade est une occasion toute propre à rallumer des disputes plutôt assoupies qu'éteintes. Il ne s'est pas permis tous ces retranchemens qui, dans la Traduction de M. de la Motte, font de l'Iliade un squélette, mais enfin il s'en est permis quelques-uns. Il aura trop ou trop peu osé. Les uns l'accuseront de mauvais goût & de timidité, les autres de mauvais goût encore & de témérité. Pour nous, nous ne l'accuserons de rien; nous exposerons seulement ses idées & son travail; nous n'entreprendrons point de fixer ces bornes incertaines & si contestées du respect qu'un Traducteur doit avoir pour le texte d'Homère, & des libertés qu'il peut prendre à cet égard. Heureusement l'impartialité qui dans M. Bitaubé peut n'être qu'un mérite dangereux est pour nous un devoir indispensable. Nous pourrions prendre sur nous de proscrire un paradoxe révoltant, qui n'auroit en sa faveur ni raison, ni autorité; mais quand une querelle est devenue célèbre, soit par l'importance des Auteurs qu'elle divise, soit par la force de leurs raisons, quand elle forme deux sectes considérables, toutes

deux avouées & reconnues dans la République des Lettres, nous devons nous borner à l'analyse la plus impartiale des ouvrages, & laisser juger le Public, qui même quelquefois s'abstient de juger.

Nous allons donc simplement rendre compte des idées de M. Bitaubé sur Homère & de ses jugemens sur les divers écrits composés pour ou contre ce Poëte immortel.

Quant à la Traduction nouvelle de l'Iliade, on peut l'envisager ou en elle-même, ou dans ses rapports avec le texte d'Homère; tout Traducteur travaille à la fois pour les ignorans & pour les sçavans. C'est principalement pour les ignorans qu'il travaille, mais ceux-ci ne peuvent juger que la Traduction en elle-même. Si elle est élégante, agréable, si elle se fait lire avec plaisir, si elle leur donne bonne opinion de l'original, ils sont contens. Le Traducteur cependant leur doit quelque chose de plus, il doit leur faire connoître le caractère distinctif de l'original; ceci n'appartient plus à l'élégance de la Traduction, mais à sa fidélité, dont les Sçavans, c'est-à dire ceux qui peuvent comparer la Traduction avec l'original, sont les seuls juges compétens. Nous n'envisagerons dans cet Extrait la Traduction de M. Bitaubé que sous le premier point de vûe, l'élégance; nous réserverons pour un second Extrait ce qui concerne la fidélité.

M. Bitaubé avoit publié il y a quelques années une Traduction libre de l'Iliade, qui alloit jusqu'à diminuer le nombre des Chants. Ces retranchemens parurent trop forts, & le Traducteur parut d'autant plus coupable aux Homérites qu'on le jugea capable de faire lire Homère presque d'un bout à l'autre; il a sçu mettre à profit & les critiques & les éloges; il a eu le courage de recommencer son travail en entier & de refaire une Traduction absolument nouvelle.

Elle est dédiée au Roi de Prusse par une Epître en vers, dont l'idée est heureuse. M. de la Motte dans une Ode, intitulée: l'*Ombre d'Homère*, avoit supposé que ce Poëte évoqué par ses Chants, venoit lui enseigner l'Art de le corriger; l'Ombre d'Homère instruit aussi M. Bitaubé; mais l'avis qu'elle lui donne, est d'embellir son ouvrage du nom immortel de Fréderic.

» Mon Thrône est ébranlé par l'altière Critique;
» Déjà portant sa main sur ma couronne antique,
» Elle a terni l'éclat de mes plus beaux lauriers:
» Que le Législateur des Arts & des Guerriers
» M'honorant d'un regard, m'accorde son suffrage;
» Zoïle même alors viendra me rendre hommage.

L'Epître finit par ce Vers:

» Frédéric de son siécle est l'Achille & l'Homère.

M. Bitaubé dans ses réfléxions sur Homère, fait l'Histoire de la fa-

meuse dispute dont ce Poëte a été l'objet; cette Histoire est très connue; on la lit pourtant avec intérêt & avec plaisir dans M. Bitaubé, mais elle seroit déplacée ici. Nous nous contenterons de présenter les résultats généraux de ses jugemens.

Perrault & Despréaux sont les deux premiers combattans qui paroissent dans la lice. L'un ne vit presque aucune beauté dans Homère; l'autre n'y voulut reconnoître aucun défaut; des deux côtés même excès. Despréaux réussit mieux à montrer les fautes de son adversaire qu'à justifier celles d'Homère. S'il eût quelque avantage quant au fond, il le perdit quant à la forme. Sa réfutation, selon M. Bitaubé, fut du style des Commentateurs; Perrault avoit écrit avec agrément.

M. de la Motte nuisit à la réputation d'Homère, & par sa Critique & par sa Traduction; par sa Critique il censuroit les défauts de *l'Iliade*; par sa Traduction il en défiguroit les beautés. Les ignorans conclurent qu'il y avoit très-peu de celles-ci dans le Poëme Grec, puisque la réduction en étoit si considérable, puisqu'il avoit fallu faire de grands changemens dans celles qu'on avoit conservées, & puisqu'avec tant de réductions, de changemens & d'embellissemens prétendus, on n'avoit pu réussir à plaire.

Cette conséquence étoit injuste, M. Bitaubé la combat, il fait voir qu'on ne peut imputer qu'à M. de la Motte le peu d'effet que produit Homère dans sa Traduction, dans laquelle il reconnoît pourtant de grandes beautés & des changemens heureux.

» Mais, dit-il, quand l'Iliade » entière de M. de la Motte seroit » un ouvrage manqué, nous de» vons nous féliciter qu'il l'ait en» trepris, puisque sans cela il n'eût » peut-être point fait son *Discours* » *sur Homère* non plus que ses *Ré*» *fléxions sur la Critique*; deux » écrits, qui indépendamment de » leur objet principal, renferment » d'excellentes choses, qui quel» quefois condamnent le Poëte » Grec avec beaucoup de raison, » qui, bien que trop sevères à son » égard, sont cependant un bon » préservatif contre l'admiration » aveugle de l'Antiquité, & dont » le dernier sur-tout, chef-d'œuvre » de politesse & de raillerie, de» vroit être entre les mains de tous » les Sçavans pour leur servir de » Code, ou plutôt d'un exemple » instructif qui les rendît modérés » dans leurs disputes. «

M. Bitaubé suit cet exemple dans la réfutation qu'il fait ensuite de plusieurs Critiques de M. de la Motte. Si cet Auteur aimable étoit encore vivant, il ne seroit pas moins content du ton Polémique de ce nouvel adversaire, qu'il l'étoit de celui de M. de Fénélon.

» Madame Dacier, ne songeant » qu'à venger son idole, craignit » peu le ridicule. Dans l'ardeur de » sa vengeance, elle s'en prit à tout » son siécle, & l'accusa de manquer » de goût. Cependant elle en mon» tra très-peu dans son ouvrage. » Elle n'y fit paroître guères plus » de raison que de goût, & imi-

» tant Homère dans ses répétitions, » elle y répéta toutes ses remarques sur l'Iliade. En général, cet » ouvrage est un Recueil de citations ennuyeuses & souvent déplacées, de louanges prodiguées » au Poëte Grec, d'injures peu harmonieuses, quoiqu'elle eût traduit Homère, & de raisonnemens » presque toujours foibles, le tout » écrit d'un style pesant. «

Ce ne sera pas violer la neutralité que nous avons promise que de modifier un peu ce jugement. Le style de Madame Dacier dans son écrit contre M. de la Motte, nous paroît plus dur que pesant. En général il manque de délicatesse & de graces, mais il a de l'élégance, de l'harmonie, de la force, de la vivacité, de la chaleur. Tel est du moins notre sentiment, nous ignorons s'il nous est propre, nous l'exposons d'autant plus librement qu'il est étranger aux questions sur lesquelles nous nous sommes engagés à ne point prendre de parti.

M. de la Motte, quoiqu'il ne fût pas assez modéré, le fut plus que Perrault; Madame Dacier fut encore moins modérée que Despréaux. » Il est vrai que Madame » Dacier eut un intérêt de plus que » Despréaux dans cette dispute, » & que M. de la Motte eut un » tort de plus que Perrault; l'une » avoit traduit Homère, & l'autre » avoit osé le réduire. «

M. de la Motte eut un second dans M. l'Abbé Terrasson, Madame Dacier en eut un dans M. Boivin. L'Abbé Terrasson plus systématique, plus hardi que M. de la Motte, plus redoutable parce qu'on ne pouvoit pas lui opposer l'ignorance du Grec, alla beaucoup plus loin. Il sembla vouloir proscrire l'Iliade entière. Il compara le régne d'Homère à celui d'Aristote, & enflammé par l'exemple de Descartes qui avoit détruit les Autels du Philosophe, il voulut détruire ceux du Poëte. Ce critique inéxorable soumit à la plus froide analyse le Poëte le plus ardent. » Jusques-là Homère, dit M. Bitaubé, avoit été critiqué d'une manière agréable & défendu pesamment. L'Abbé Terrasson imita un » peu le ton des Commentateurs. «

M. Bitaubé défend ensuite Homère contre ce sévère critique avec un zéle & une bonne foi bien propres à lui concilier la bienveillance du parti Homérique. C'est en effet le parti qu'il a le plus d'intérêt de ménager, parce que c'est le plus ardent. Les détracteurs actuels d'Homère se bornent à l'indifférence; mais ses admirateurs ont encore tout l'enthousiasme de Boileau & de Madame Dacier : tant cet enthousiasme est naturel & sans doute fondé !

M. Bitaubé trouve que la meilleure Apologie d'Homère est celle de M. Boivin. » Ses raisonnemens, » dit-il, ne sont pas pour l'ordinaire ceux des Commentateurs : » il convient qu'Homère a des défauts, & même il lui fait quelquefois son procès de bonne grace. » Cependant il lui manque encore » un peu d'impartialité, & il s'efforce

» force à défendre des choses qu'il » eût dû abandonner. «

Tous ces jugemens sur les Auteurs & sur les ouvrages favorables ou contraires à Homère, forment la première partie du Discours de M. Bitaubé; ils nous paroissent dictés par la raison & l'équité, ils sont écrits avec sagesse & avec agrément. Les détails contiennent des vûes fines, des observations pleines de goût & de Philosophie; l'Histoire de cette fameuse querelle, presque aussi envenimée, que celle des Grecs & des Troyens, n'est nulle part si complette, si attachante, si agréablement présentée.

Dans la seconde Partie, l'Auteur rend compte de sa Traduction & de ces retranchemens, qui tout légers qu'ils sont, paroîtront peut-être autant de profanations aux Admirateurs d'Homère. M. Bitaubé fait ce qu'il peut pour les appaiser, pour les séduire, pour les persuader; il leur étale des raisons ingénieuses, il leur allégue la nécessité évidente de supprimer certains traits, peut-être irréprochables dans Homère, mais que la différence des lieux, des temps & des mœurs pourroit rendre choquans pour la délicatesse des Lecteurs François; il leur cite M. Boivin qui avoue *qu'on pourroit, sans le défigurer, lui retrancher plusieurs choses.* Il cherche à les prendre par l'intérêt même d'Homère, auquel on pourroit faire plus de Prosélytes en le purgeant de quelques longueurs & de quelques répétitions. Son plaidoyer (car ç'en est un, & qu'un grand intérêt rend éloquent & adroit) son plaidoyer réunit les caractères des trois discours d'Ulysse, de Phœnix & d'Ajax à Achille. M. Bitaubé dit d'abord des raisons comme Ulysse; il montre pour Homère ce respect tendre que Phœnix montre pour Achille; enfin supposant ses Juges infléxibles, il finit par le généreux dépit d'Ajax; il ose les défier de faire de l'Iliade une Traduction sans retranchemens, qui puisse être lûe. Il est certain que la sienne se fait lire, qu'elle a de l'élégance, de l'énergie, de la chaleur, un éclat vraiment poëtique, que les longueurs y disparoissent ou du moins cessent d'y paroître choquantes; qu'elle a du côté de l'agrément & de la vivacité un avantage sensible sur celle de Madame Dacier. On peut s'en convaincre à chaque page; mais si on veut faire tomber le parallèle sur des objets importans & décisifs; on peut comparer dans les deux Traducteurs, les discours d'Agamemnon & d'Achille au premier Livre; les adieux d'Andromaque & d'Hector au sixième; la description du bouclier d'Achille au dix-huitième; le combat d'Achille & d'Hector au vingt-deuxième; les discours de Priam & d'Achille au vingt-quatrième; on verra combien la Prose de Madame Dacier paroîtra lente, traînante & inanimée, à côté de la Prose Poëtique & pleine de grace de M. Bitaubé.

Ce nouveau Traducteur adresse aussi une courte Apologie aux Détracteurs d'Homère, il leur cite M.

de la Motte qui convenoit que ce Poëte étoit plein de beautés dignes d'être conservées. Il est certain que la nouvelle Traduction paroît capable de triompher des dédains du parti opposé à Homère, & de faire prendre une idée avantageuse de ce Poëte à ceux qui ne sont pas en état de le lire dans le Grec.

M. Bitaubé termine son Discours par des réflexions sur la Traduction des Poëtes en général, & en particulier sur celles que Pope & Madame Dacier ont faites d'Homère. On trouve dans ces réfléxions le même ton de raison, le même agrément que dans toutes les autres; mais on juge bien que l'Auteur n'est pas favorable à la Traduction de Madame Dacier. Il examine en peu de mots cette question : *S'il faut traduire les Anciens.* Il se décide pour l'affirmative & détruit les objections contraires; d'ailleurs il trouve qu'il n'est plus temps de mettre la chose en question.

» Supposons, dit-il, qu'on dût » respecter les Anciens assez pour » ne pas les traduire, le mal est » fait, & en traduisant de nouveau » des Auteurs foiblement traduits, » on le répare. «

ESSAI D'UNE TRADUCTION EN VERS DE L'ILIADE D'HOMÈRE, précédée d'un Discours sur Homère. A Londres, & se trouve à Paris chez J. Barbou, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins. 1765. *in*-8° de 148 pages.

L'AUTEUR de cet essai met beaucoup moins de bornes que M. Bitaubé à son respect & à son enthousiasme pour Homère, ou plutôt il n'en met point. Il a ce zéle actif & ardent, si naturel à tout Traducteur, si convenable à un Traducteur d'Homère. Le Discours qu'il a mis à la tête de sa Traduction est bien écrit, plein de chaleur & quelquefois d'idées. Il justifie comme Madame Dacier, comme la foule des Sçavans, les Dieux d'Homère par l'Allégorie, c'est même par l'Allégorie seule qu'il les justifie, au lieu que d'autres Apologistes d'Homère joignoient à l'Allégorie la nécessité de peindre les Dieux tels que le Paganisme les reconnoissoit & les adoroit du temps d'Homère. Notre Auteur n'adopte guères cette seconde raison. » Un homme, dit-il, » qui porte en son ame le germe » d'Achille, d'Ajax, d'Hector, » d'Ulysse, ne pouvoit-il pas inventer des Dieux dignes de ses » Héros ? Si la superstition avoit » déja établi des Divinités bizarres » chez les Peuples qu'il parcouroit, » pourquoi les auroit-il adoptées ? » Quels motifs auroit eus sa crédulité, lorsqu'en qualité d'Observateur, de Philosophe & de Voyageur, il ne pouvoit avoir aucuns » despréjugés d'éducation & d'habitude ? Et s'il a parlé de ces Dieux » sans les croire, ne dois-je point

» soupçonner que le merveilleux » de l'Allégorie ou de la Tradi- » tion les fit seul entrer dans son » Poëme. «

M. de R. ne veut pas qu'on juge de la Mythologie d'Homère par celle des Poëtes postérieurs. Homère, selon lui, n'a point songé à représenter la Religion des Grecs, elle n'avoit encore de son temps aucune consistance & elle n'en a acquis que très-tard. La Mythologie d'Homère étoit grande & simple, » telle qu'elle avoit pu ger- » mer dans un esprit judicieux & » sublime, ou telle qu'il l'avoit » puisée dans la communication » des sages d'Egypte...... Virgile » & Homère n'eurent à cet égard » rien de commun entr'eux, que » de ne pas croire aux Divinités » subalternes qu'ils employerent; » & ce qu'ils eurent de différent, » fut que la Poësie au temps de » Virgile avoit changé les Dieux » de la Religion en Dieux Poëti- » ques, & que la Poësie d'Homère » fit changer les Dieux Poëtiques en » Dieux de la Religion. Les Dieux » chez les Romains avoient précédé » la Poësie, & la Poësie chez les » Grecs avoit précédé les Dieux. «

Rien de plus ingénieux que le parallèle d'Homère & de Virgile. Exact ou non, il paroît pris dans la nature même des choses.

» Virgile fut Poëte & Courti- » san.... il vivoit auprès d'un Maî- » tre & dans la Cour la plus polie » qu'ait vûe l'ancienne Rome; » Homère vivoit chez des Nations » libres & dans un siécle où la po- » litesse encore inconnue laissoit » paroître dans leur entier les vices » & les vertus. Virgile doit donc » être flatteur, délicat, reservé; » ses allégories fines & riantes, sa » morale douce & légère, ses Hé- » ros uniformes, tout jusqu'à ses » Dieux doit respirer un certain » air d'urbanité. Homère n'ayant » personne à flatter, peint avec » des traits de feu, l'orgueil & les » fautes des Rois; n'ayant point à » craindre des Juges délicats & » efféminés, il s'abandonne à toute » la chaleur de son imagination; » il n'a dans ses allégories que de » belles & vastes idées; ses carac- » tères sont libres comme son ame. » Si le goût du siécle détermine le » grand nombre à donner la préfé- » rence à Virgile, les vrais Philoso- » phes & les Poëtes la donneront à Homère. « Rapprochons de ces portraits celui de M. de Fénélon, dont le génie étoit si bien nourri de la substance de ces deux grands Poëtes.

» Vous aurez mon hommage, » sage & divin Fénélon! Quand je » ne lis plus Homère, je le retrouve » en vous; ce n'est point cet Ho- » mère terrible & furieux lançant » les foudres, ébranlant l'Olympe, » couvrant la terre de sang; c'est » ce Poëte, quand il fait descen- » dre Jupiter sur le Mont Ida pour » reposer sur des fleurs dans les » bras de son auguste épouse. Vo- » tre style a la douce mollesse & » la noble négligence qui me ravit » dans ses Poëmes; son ame vit » en vous, non telle qu'elle res- » piroit autrefois dans les contrées

» Républicaines de l'Ionie, mais » comme elle eût été forcée de » paroître à la Cour d'un Roi puis» sant. «

On voit combien le pinceau de notre Auteur a tout-à-la fois de grace & d'énergie. Les détracteurs d'Homère trouveront peut-être que son nouveau défenseur abuse du talent de peindre, lorsqu'à toutes leurs objections contre les comparaisons trop longues, trop fréquentes & trop uniformes d'Homère, contre ses hyperboles & contre ses autres défauts, il se contente d'opposer cette brillante & poëtique Prosopopée.

» Je crois voir Homère sortir du » tombeau pour venir leur répon» dre; la flamme du Génie étin» celle sur son front, sa grande » stature s'éleve à l'égal d'un vieux » Chêne dont la cime reçoit le so» leil long tems avant le voyageur » endormi sous son ombre; ses » yeux pénétrans & rapides em» brassent un horison immense; » il parle à ses Critiques, & leur » dit: Hommes amolis dans le sein » de vos Villes, qui avez peu vû, » peu connu, peu senti; quand » vos regards se fixent sur un ob» jet, vous ne voyez que lui, j'en » vois cent autres à la fois; vous » ne le voyez que d'un côté, je le » vois dans toutes ses parties; votre » réflexion froide & lente com» pare cet objet avec un autre, & » n'y apperçoit qu'un rapport, j'en » découvre mille; une simple sen» sation suffit à votre ame; un tor» rent de sentimens ne sçauroit » remplir la mienne; cessez donc » de musurer mon esprit sur le vô» tre. Les Dieux en trois pas arri» vent au bout du monde.

Si ce n'est pas là une réponse péremptoire, c'est du moins une réponse éblouissante, éloquente & digne d'Homère.

Le nouveau Traducteur considere son original sous trois points de vue différens; il distingue dans Homère le Poëte, l'Historien, le Philosophe. Homère, sous ces trois aspects, est également comblé d'éloges. Tout est justifié, ou plutôt tout est admiré dans l'Iliade; caractères, pensées, expressions, épithètes, métaphores, répétitions même. » Lorsqu'Homère fait re» dire mot à mot par l'Envoyé le » discours de celui qui l'envoye; » n'est-ce pas, dit notre Auteur, » qu'il dédaigne l'affectation pué» rile de changer un mot & de re» tourner un vers, pour ne présen» ter que la même idée. «

Nous craignons que cette Apologie ne paroisse pas satisfaisante. M. de la Motte demande qu'en pareil cas, sans répéter inutilement un discours déja fait, le Poëte dise qu'on le répéte fidèlement! Ne faudra-t-il pas en croire le Poëte sur sa parole, & n'est-ce pas là l'usage constant de tous ceux qui racontent, soit dans tous nos Poëmes, soit dans toutes nos histoires, soit même dans la conversation?

Notre Auteur maltraite un peu M. de la Motte; le plus grand tort de cet ingénieux Ecrivain est d'avoir si mal rendu Homère en vers

François ; mais peut-être n'est il pas encore temps de l'insulter sur ce mauvais succès? C'est une si grande entreprise, qu'une Traduction d'Homère en vers François! Qui sçait si jamais elle réussira ? M. de R. nous en donne aujourd'hui un essai dont le Public va juger peut-être favorablement. Mais enfin jusques-là, que risquoit M. de R. de montrer un peu plus d'indulgence pour M. de la Motte? En vérité l'Auteur du *Discours sur Homère*, & des *Réfléxions sur la Critique*, à quelque point qu'il se soit trompé, n'est pas fait pour être percé des traits de l'ironie ou du mépris, comme il l'est quelquefois dans cet Ouvrage.

» On a vanté l'imagination d'Ho» mère, dit M. de R. & personne » n'a vanté sa sensibilité. On a ré» pété, dit-il, dans un autre en» droit, qu'Achille est bouillant, » irascible, inexorable, ne con» noissant de loix que celles de son » épée; mais on n'a point dit com» bien la fougue de ce Guerrier de» vient intéressante & sublime dans » son amitié pour Patrocle. « Que M. de R. lise la Dissertation où M. de Chabanon considère Homere comme Poëte tragique, qu'il lise le Drame du même Auteur, qui a pour titre : *Priam au Camp d'Achille*, & la Préface de ce Drame, il verra si la sensibilité générale d'Homère & la sensibilité particulière d'Achille ont échappé à cet Observateur sensible. D'ailleurs, rien de tout cela n'avoit échappé aux éloges de Madame Dacier; à la vérité elle avoit moins dévelopé ces objets que M. de Chabanon a depuis rendus si frappans. M. de R. les peint aussi avec la plus grande vivacité, en général, il sent plus qu'il ne pense, & il peint plus qu'il n'analyse; on jugera aisément que ceci n'est point une critique. Le partage de M. de R. est sans doute le plus désirable, & c'est avec cet enthousiasme qu'un Poëte doit juger un Poëte tel qu'Homère.

M. de R. réfute l'opinion que les Poëtes ne doivent point être traduits en vers; mais pourquoi va-t-il prendre au hasard, dans l'Abbé Desfontaines, une idée ou deux pour les combattre, tandis que Madame Dacier, qui a traité cette question à fond, lui offroit un adversaire si digne de lui? » Il con» vient que la plus belle Poësie » Françoise ne sçauroit rendre en » aucune manière l'harmonie Grec» que; mais, ajoute-t-il, cette » Poësie conservera toujours plus » d'enthousiasme que la Prose, & » le Lecteur qui partagera cet en» thousiasme, jugera mieux à quel » degré de chaleur s'est élevé le gé» nie original, dont les rayons, » pour ainsi dire, seront réfléchis » par l'ouvrage du Traducteur-Poëte. » Rien n'empêche que l'idée prin» cipale ne soit fidèlement rendue, » mais les idées accessoires étant » mobiles & changeantes, sont à » la disposition du Traducteur.

M. de R. considère trois choses dans une Traduction. 1°. L'idée de l'Auteur. 2°. La pensée telle qu'elle est exprimée. 3°. L'expression. Il

faut voir dans l'Ouvrage même ce qu'il dit sur ces trois articles. En général, il a des idées très libres & très-nobles sur la Traduction des Poëtes.

» Il faut, dit-il, négliger en » quelque sorte, les pensées exprimées sur le papier, recourir au » foyer qui les a produites, se pénétrer du torrent d'idées qui animoient l'Auteur, & en renfermer le plus qu'il est possible » dans l'expression .... Votre imagination s'enflamme, vous ne » voyez plus votre Auteur, vous » voyez ce qu'il a vu lui-même; » vous sentez ce qu'il a senti; vous » cherchez votre modèle dans la » nature, & votre crayon a la chaleur & la liberté mâle d'un esprit » Créateur. «

Voilà des idées & des expressions dignes d'un Traducteur d'Homère. L'exécution y répond-elle? C'est ce que nous garderons bien de décider. Ce sont-là de ces questions sur lesquelles il est dangereux de prévenir le jugement du Public. Nous souhaitons qu'il trouve dans les trois Chants que l'Auteur lui présente, autant de génie Poëtique qu'en annonce sa Préface, dont le plus grand défaut nous paroît être de manquer un peu de méthode.

Les trois Chants ont été judicieusement choisis dans trois genres différens. Le neuvième étale tous les trésors de l'éloquence dans les Discours des Députés d'Agamemnon. Le dix-huitième offre les descriptions les plus brillantes, les Forges de Vulcain, les Armes d'Achille. Le vingt-deuxième est le triomphe du Pathétique, c'est-là qu'on voit la mort d'Hector & la désolation de Troye.

Eloquence, Descriptions, Pathétique, si la traduction reproduit véritablement le génie d'Homère dans ces trois genres, combien cet Essai fera desirer l'Ouvrage entier!

LETTRE DE M. DUVAUCEL, A M^rs LES AUTEURS DU Journal des Sçavans, au sujet de l'Eclipse du 16 Août prochain.

MESSIEURS,

LA grande latitude de la Lune, lors de sa conjonction au 16 Août prochain, donnant à penser qu'il n'y avoit point d'Eclipse, il me paroît que l'on ne l'a point cherchée; & en conséquence elle n'a point été annoncée: mais ayant eu avis par M. de la Lande, qu'il devoit y en avoir une petite, je l'ai calculée avec soin, suivant la méthode & les tables qui sont dans son Astronomie, & je trouve qu'il y en a effectivement une. Les Tables Astronomiques de M. Mayer me donnent la conjonction à 3 heures 43′ 55″ du soir, la latitude de la Lune au temps de la conjonction de 1°. 14′ 34″, le mouvement relatif 28′ 52″, vu du centre de la terre, sur une orbite inclinée de 3° 32′; la parallaxe horizontale de 55′ 37″, 5. Faisant ensuite les calculs nécef-

faites, je trouve que l'Eclipse commencera à 4 heures 0′ 36″, le point de contact du bord supérieur du Soleil, faisant avec le vertical du Soleil un angle de 40°, elle finira à 5 heures 13′ 2″; donc sa durée sera de 1 heure 12′ 26″; la plus grande phase arrivera à 4 heures 38′, & la grandeur de l'Eclipse sera de 4′ 58″ ou un doigt & $\frac{9}{10}$ de doigt, c'est-à-dire, près de deux doigts.

Si la Lune étoit tout-à-fait sur le Soleil, cette Eclipse seroit annullaire, attendu que le diamètre de la Lune est de 1′ 7″ plus petit que celui du Soleil.

A l'occasion de cette Eclipse, je crois pouvoir faire quelques réflexions sur des phénomènes semblables qui se trouvent dans notre Histoire; il est un passage de Mézeray touchant une Eclipse que je ne puis m'empêcher de réfuter ici; voici comme il est rapporté. Il dit, » que » le 2 Octobre 1605, il y eut une » Eclipse de Soleil qui commença » à une heure après midi, & deux » heures durant causa une telle obs» curité, qu'il sembloit qu'il fut » nuit, le disque de ce grand lu» minaire étant entiérement caché » par la Lune, qui paroissoit noire, » & comme bordée d'un cercle lu» mineux tout autour. «

C'est le 2 Octobre, vieux style, qu'il entend; ce qui veut dire le 12; effectivement il pût y avoir ce jour-là une Eclipse de Soleil totale, dont le milieu arriva aux environs de deux heures; le diamètre de la Lune étant de 33′ 1″ plus 17″, à cause de sa hauteur, fait 33′ 18″; retranchant 32′ 12″, qui est le diamètre du Soleil, on a 1′ 6″: donc le diamètre de la Lune est plus grand que celui du Soleil. Cette grande obscurité n'a pas pu durer plus de 4 à 5′; ainsi pour que la Lune eut été deux heures durant entiérement sur le Soleil, il eut fallu un dérangement dans le mouvement des Astres pour cet instant, ou un miracle; il me paroît donc que c'est l'Historien qui rapporte trop facilement un fait qui est absolument contredit par l'Astronomie.

Voici encore une autre histoire qu'il raconte, & qui n'est pas mieux fondée. » Le Moine Rigord, Phy» sicien de Philippe Auguste, ra» conte dans l'histoire de ce Roi, » que lui étant à Argenteuil com» me la Lune étoit en son plein, » & la nuit fort claire, peu avant » le point du jour, le Prieur de ce » Monastere & plusieurs Religieux » virent cet Astre se détacher du » Ciel, & descendre en un mo» ment à terre, où s'étant arrêté » quelque temps comme pour re» prendre force, il remonta tout » doucement, & se remit en son » lieu. «

Il se trouve encore plusieurs autres citations fabuleuses semblables à celles-ci, dont je ne parlerai pas; je dirai seulement que des fables pareilles mêlées avec des faits historiques vrais, sans aucune note critique de la part de l'Auteur, font que le Lecteur est en droit de

suspecter ce qui paroît un peu merveilleux, & de se plaindre de ce que les lumieres & l'esprit Philosophique ont si peu présidé à la rédaction d'un tel Ouvrage.

Je suis, &c.

MÉLANGES DE DIVERSES MÉDAILLES, POUR SERVIR de supplément aux Recueils des Médailles de Rois & de Villes, qui ont été imprimés en 1762 & en 1763. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-4°. le premier de 354 pages, & le second de 376. avec 32 Planches.

NOus avons annoncé dans nos Journaux les deux Ouvrages dont celui-ci est le supplément, & la modestie de l'Auteur ne nous avoit pas permis de dire à qui le Public en étoit redevable. Des circonstances particulieres dont nous avons parlé dans notre Journal de Novembre dernier, ont servi à faire connoître que cet Ouvrage étoit de M. Pellerin. Quelques Journaux étrangers avoient attribué ces deux Ouvrages à M. d'Ennery qui, comme M. Pellerin, possede un très beau Cabinet de Médailles, & qui s'applique singuliérement à cette partie de l'antiquité; M. d'Ennery voulant faire cesser une erreur dont il se croyoit offensé, a fait connoître l'Auteur de la maniere la plus authentique & la plus honorable, & pour lui & pour M. Pellerin, dans une Lettre qui nous a été adressée. Tous les Sçavans ne sont pas également capables de pareils procédés, l'un de taire son nom à la tête d'un Ouvrage qui ne pouvoit que lui faire honneur, puisque c'est peut-être le Recueil de Médailles le mieux fait qui ait encore été publié; l'autre de n'avoir pas plutôt été informé qu'on lui attribuoit cet Ouvrage, d'avoir écrit en Hollande pour s'instruire d'où pouvoit venir l'erreur, & d'avoir ensuite fait connoître le véritable Auteur. Comme tout cela s'est passé sous nos yeux, nous avons cru devoir en rendre compte au Public. C'est donc à M. Pellerin à qui nous devons ces trois beaux Recueils de Médailles, qui forment à présent six volumes *in*-4°. sçavoir, un pour les Médailles de Rois, trois pour celles de Villes, & les deux que nous annonçons.

Cet Ouvrage est divisé en quatre parties. La plupart des Médailles rapportées dans la premiere sont venues du Levant, & ont été acquises par l'Auteur depuis la paix. Il les donne telles qu'il les a décrites & expliquées, à mesure qu'elles lui sont arrivées, sans les distinguer par classes, ni par suites. Elles présentent des objets intéressans pour l'Histoire, la Chronologie & la Géographie, particulièrement celles qui proviennent d'un dépôt découvert depuis peu en Syrie, & qu'on juge y avoir été fait sous

sous le regne d'Antiochus IV, environ 170 ans avant l'Ere Chrétienne.

La seconde partie contient des Médailles Impériales en or, en argent, des Médailles Impériales Latines en bronze, & des Médailles Impériales frappées en Egypte. Toutes ces Médailles, ou n'ont pas encore été publiées, ou sont peu connues; elles font partie de la suite immense de celles que l'Auteur possede.

Dans la troisième Partie, M. Pellerin donne une suite des Médailles de Colonie, dont Vaillant n'a point parlé, ou qu'il a mal lues. Il y releve les inadvertences & les méprises de ce sçavant Antiquaire.

La quatrième Partie, qui forme tout le second Volume, renferme les Médailles Grecques Impériales. M. Pellerin n'en a guere rapporté d'autres sous chaque Empereur, que celles des Villes qui avoient été omises par Vaillant. Ces Médailles servent à faire connoître toutes les Villes qui en ont fait frapper pour les Empereurs. On ne s'est point arrêté à faire sur ces Médailles, ni sur celles du Recueil de Vaillant, toutes les remarques dont les unes & les autres étoient susceptibles. On s'est borné à quelques additions aux Chapitres où cet Antiquaire parle des titres dont les Villes se décoroient, des alliances qu'elles faisoient avec d'autres Villes, des Néocorats qu'elles obtenoient des Empereurs, des Fêtes, des Jeux, des Eres, des Divinités, des Fleuves, des Magistrats, des Ministres de la Religion, &c. En un mot, l'Auteur n'a voulu donner que des explications courtes & précises, & non pas faire de gros volumes, en répétant, à l'exemple de la plupart des Antiquaires, tout ce qui a été dit sur un sujet. Ces deux Volumes, ainsi que les quatre autres que nous avons annoncés, doivent être regardés comme un modele d'ouvrage sur les Médailles.

Tel est le plan général de ce Recueil, sur lequel nous allons entrer dans quelques détails. Nous les choisirons dans la premiere Partie, qui contient, ainsi que nous l'avons dit, des Médailles qui ne sont point distinguées par classes ni par suites. Les deux premieres, qui ont été inconnues jusqu'à présent, ont pour légende d'un côté l'une ΙΝΔΕΙ ΘΕΑ ΡΩΜΗ & pour type une tête de femme qui représente le Génie de la Ville de Rome; de l'autre côté on lit, ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC, autour d'une tête d'homme, qui représente le Génie du Sénat. La seconde Médaille porte d'un côté la tête de l'Empereur Trajan, couronnée de laurier, avec la légende ΑΥ. ΝΕΡΒΑΝ. ΤΡΑΙΑΝΟΝ CΕ, & au revers la figure de Jupiter assis, &c. La légende est ΙΝΔΕΙ CΤΡΑΤΟΝΕΙ. M. Pellerin pense que ces deux légendes contiennent le nom d'une Ville de Carie, qui étoit habitée par des Indiens, & appellée de leur nom *Indicea*, *ινδίκεα*, dont aucun Auteur n'a fait mention. Il est fort extraordinaire que des Indiens soient venus s'établir dans cette contrée, mais on sçait que Xerxès avoit dans ses armées

des troupes d'Indiens, qui après les batailles de Salamine & de Platée, repasserent en Asie, & qu'Alexandre, à son retour des Indes, en amena aussi avec lui. Tite-Live rapporte que le nom d'Indus fut donné à un Fleuve de Carie, à cause qu'un Indien qui conduisoit un éléphant se laissa tomber dans ce Fleuve, d'où il résulte qu'il étoit resté des Indiens dans ces cantons.

Jusqu'ici toutes les Médailles qui ont été publiées avec la légende ΑΡΓΕΙΩΝ, ont été attribuées à la Ville d'Argos, Capitale de l'Argolide. On en cite ici deux qui ne peuvent convenir à cette Ville, & qui doivent appartenir à quelque Ville de Cilicie; cette Ville est Argéopolis, située dans les montagnes du Mont Taurus.

Une Médaille de *Cæsarea Augusta* en Phénicie, donne lieu à M. Pellerin de faire des recherches sur une Ere inconnue. On voit d'un côté deux Lettres Latines, C, A, *Cæsarea Augusta*, placées au-dessous de deux lettres Grecques ΛΤ, qui ne peuvent y avoir été mises que pour marquer une date, sçavoir l'année 330; de l'autre côté on lit AUGUST. TR. POT. Cette date ne peut partir de l'Ere des Seleucides, la plus ancienne, connue jusqu'à présent par les Médailles, & qui a commencé l'an 442 de la fondation de Rome; or en ajoutant 330 de cette Médaille, la date tomberoit en 771 ou 772 de Rome, quatre ou cinq ans après la mort d'Auguste; ce qui ne pouvant être, cette date doit partir d'une autre Ere que de celle des Séleucides. Or on voit par des Médailles de la Ville d'*Acé*, que cette Ville de Syrie a employé sur ses monnoyes une date qui partoit de la conquête de la Syrie par Alexandre, ou des bienfaits reçus de ce Prince. Il y a lieu de croire que *Cæsarea Augusta*, autrement *Arcæ*, fut de ce nombre, puisqu'elle lui consacra un Temple. En admettant cette explication, la date 330 tomberoit à l'an 751 de Rome, la vingt-huitième année du regne d'Auguste.

A l'occasion d'une Médaille de Tripoly de Phénicie, où sont représentés Marc-Aurele jeune, & de l'autre, Antonin & Faustine, femme de Marc-Aurele, avec la légende CYPI. ΚΑΒΙΡΩ, on examine, 1°. quels étoient les Dieux Cabires. 2°. Comment il se peut faire que Castor & Pollux, qui étoient des Dieux Grecs d'origine, ayent été appellés *Dieux Cabires Syriens.* 3°. Si l'on comprenoit des Déesses sous le nom de Cabires, & quelles étoient ces Déesses.

1°. Les Cabires étoient originairement Syriens ou Phéniciens, & tout ce qu'on sçait de leur origine, se réduit au peu qui en est dit dans le Fragment de Sanchoniaton, où nous apprenons qu'ils étoient engendrés de Sydyk. Ils furent les inventeurs des Vaisseaux: leurs descendans s'étant exposés sur la mer, & ayant échoué auprès du Mont Casius, y consacrerent un Temple. On conçoit aisément que les Navigateurs qui passerent les premiers

de Phénicie en Grece, y introduisirent le culte qu'ils rendoient aux Cabires, comme auteurs de la Navigation. Les Grecs firent à l'égard de ces Cabires ce qu'ils ont fait à l'égard de presque tous les Dieux qui leur étoient venus de Phénicie & d'Egypte, c'est-à-dire, qu'ils se les rendirent propres, soit en changeant leurs noms, soit en déguisant leur origine. Ils leur forgerent des généalogies par lesquelles il paroissoit que ces Dieux étoient nés chez eux. Aussi ces généalogies varient-elles beaucoup. Quant aux noms particuliers, ceux dont il est le plus souvent fait mention, sont Castor & Pollux; car il y en a beaucoup d'autres, & les Grecs ne sont point d'accord sur l'origine ni sur les noms de ces Divinités.

2°. Castor & Pollux, qui étoient des Dieux Grecs, ont-ils pu être appellés Dieux Cabires Syriens? M. Pellerin est tenté de croire que les Phéniciens, après avoir porté aux Grecs le culte de ces Dieux, ont dans la suite emprunté la figure & les symboles que les Grecs leur avoient attribués, sans cependant reconnoître d'autres Dieux Cabires que ceux qui étoient Syriens.

3°. Quant aux Cabires Déesses, les anciens, & on le prouve ici, ont compris des Déesses sous le nom de Cabires; telle est *Axiocherſa*, que l'on croit être Proserpine, il est aussi fait mention de *Ceres Cabiria*, &c.

Le dépot trouvé en 1759 en Syrie par un paysan, & dont nous avons parlé, fournit une suite de Médailles intéressantes. La premiere, que l'on cite, est de Mithridate, Roi de Pont, le fondateur de cette Monarchie, appellé Κτιστης par les Grecs. On n'avoit point encore vu de Médaille de ce Prince. De plus ce dépôt contenoit une quantité de Médaillons d'Alexandre, tous frappés dans des Villes d'Asie & dans quelques Isles, en suivant la côte depuis la Propontide jusqu'en Syrie. Les amateurs de l'antiquité verront avec plaisir plusieurs de ces Médailles. On rapporte seulement celles qui ont paru avoir des singularités, soit par les noms de Villes & de Magistrats que plusieurs contiennent, soit par les époques ou dates qui sont sur quelques-unes, soit enfin par les symboles & les autres marques. En général, les Médaillons d'Alexandre, qui portent des noms de Villes & de Magistrats, sont fort rares. Nous avons déja dit qu'on ne connoissoit point de Médailles de Syrie datées d'aucune Ere antérieure à celle des Séleucides. On en donne ici plusieurs qui sont datées du commencement du règne d'Alexandre. L'Auteur termine la premiere Partie par quelques remarques sur l'Ere des Parthes, à l'occasion d'une Médaille de Pacorus. Les Sçavans ont été partagés sur cette Ere, les uns l'ont fixée à l'année 229, d'autres à 248 ou 250, & même 256 avant J. C. & comme il se présente des dates sur les Médailles qui ne peuvent se rapporter à cette Ere, M. Pellerin pense que les Villes Grecques situées

dans l'Empire des Parthes, ont daté de l'Ere des Grecs, c'est-à-dire, de l'an 311.

La seconde Partie ne contenant que de courtes observations sur des Médailles rares, il n'est pas possible d'en donner un Extrait. La troisième est une Liste de Médailles de Colonie qui manquent dans Vaillant; elles sont rangées par ordre chronologique, c'est-à-dire, suivant les Empereurs en l'honneur desquels elles ont été frappées, en commençant par Jules César. Les explications de ces Médailles sont très-courtes, assez souvent les Médailles ne sont que décrites; mais cette description suffit pour l'intelligence de la Médaille.

La quatrième Partie est encore une addition à Vaillant, & faite sur le même plan que la précédente, elle contient les Médailles Grecques Impériales. Cette partie est terminée par différens articles, qui ont rapport à autant de Chapitres de l'Ouvrage de Vaillant. Le premier concerne le Chapitre intitulé, *Urbes & earum populi*. Partout Vaillant y est réformé. Par exemple, on fait voir que cet Antiquaire a attribué à une Amphipolis de Syrie, des Médailles qui appartenoient à une Ville du même nom, située en Macédoine; il en est de même de quelques Médailles d'Anchialé de Thrace, attribuées par Vaillant à celle de Cilicie, & de quelques autres sur lesquelles il y a des époques dont Vaillant n'a pas fait mention. A la fin de cet article est une suite de Médailles de Villes qui se trouvent dans le Cabinet de l'Auteur, & dont Vaillant n'a point parlé. Le second article concerne le Chapitre de Vaillant, intitulé: *Urbes Metropoles*; un troisième, le Chapitre *Urbes primatu insignes*. Les autres Chapitres ont pour objet, *Urbes sacræ; Urbes asylo gaudentes; Urbes legibus suis utentes; Urbes sacræ, inviolabiles, suis legibus utentes; Urbes liberæ; Urbes Navarchides*. Tous les articles précédens ne consistent qu'en corrections ou additions, mais celui qui a rapport au Chapitre intitulé, *Urbes Neocoræ*, est plus étendu. Vaillant, outre ce qu'il a dit dans son Ouvrage, a fait une Dissertation particulière sur le titre de Neocore, que plusieurs Villes Grecques ont pris sur leurs monnoyes. Après lui, l'Abbé Mazzoleni a aussi traité la même matiere: malgré les explications de ces Sçavans, les Médailles présentent encore des difficultés qui ont déterminé M. Pellerin à proposer de nouvelles vues sur ce sujet. Ces difficultés consistent d'une part en ce que des Villes qui avoient obtenu deux & trois Néocorats, ont quelquefois employé ensuite le simple mot ΝΕΩΚΟΡΩΝ sur leurs monnoyes; & qu'après y avoir marqué leur troisième Néocorat, elles n'ont marqué sur d'autres que le second, & ont cependant repris le titre du troisième dans des temps postérieurs. Une autre difficulté est que des Villes ont marqué leur deuxième & leur troisième Néocorat

sur des Médailles de la même année.

M. Pellerin explique d'abord ce que c'étoit que le Néocorat, qui étoit accordé aux Villes par les Empereurs & par les Décrets du Sénat. Ce Néocorat doit être distingué de celui des Temples. On sçait que chaque Temple avoit son Néocore, qui étoit comme l'Intendant. Les Néocorats que les Villes ambitionnoient, consistoient non-seulement dans la faculté de bâtir des Temples pour les Empereurs, mais aussi dans l'obligation d'y offrir des sacrifices solemnels, & d'y célébrer des fêtes & des jeux publics en leur honneur. Ces Temples étant consacrés à des Empereurs, les Villes prenoient le titre de Néocores des Empereurs. Toutes cependant n'en avoient pas érigé, elles se servoient souvent des autres Temples pour offrir leurs sacrifices. Comme ces fêtes occasionnoient des dépenses très-considérables, il n'y eut que les Villes les plus opulentes qui obtinrent trois Néocorats. Dans le tems de la célébration de ces fêtes, elles faisoient battre des monnoyes, sur lesquelles elles marquoient le Néocorat qu'elles exerçoient alors, ce qui désignoit l'espèce de fêtes & de jeux qui se célébroient. Tel est le sentiment de M. Pellerin. Ainsi les Médailles qui n'ont que le mot νεωκορων ont été frappées pour les fêtes & les jeux que le premier Néocorat donnoit droit de célébrer. Et c'est à l'occasion des autres espèces de fêtes que le second & le troisième Néocorat permettoit de célébrer, que les villes ont fait frapper des Médailles avec le titre de premier & de second Néocorat. On suppose ici que les Médailles frappées dans les Villes qui avoient obtenu un second & un troisième Néocorat, semblent faire connoître qu'elles ont célébré tous les ans des fêtes en l'honneur de plusieurs Empereurs, & même que quelques-unes en ont célébré de deux espèces dans une même année, en différens tems.

Après le Chapitre des Villes décorées du titre de Néocore, M. Pellerin fait l'examen des autres Chapitres de Vaillant, intitulés, *Urbes concordiâ junctæ*; *Urbes inquibus Epochæ*. Il cite un grand nombre de Villes dont Vaillant n'a rapporté aucune Médaille avec des époques. Sur les Chapitres *Urbium numina*, *Urbium conditores*, *Urbium illustres*, *Urbium Magistratus & dignitates*; *Festa & certamina Urbium*, *Urbium Fluvii*, *Urbes Imperatorum nomina ferentes*, il indique toutes les omissions du célèbre Antiquaire, & releve ses fautes, mais avec tous les égards dus au mérite & à l'importance de l'ouvrage qu'il critique. On voit par là que celui-ci devient absolument nécessaire à ceux qui ont celui de Vaillant.

Nous sommes obligés d'omettre ici une foule de petits détails & de remarques très abrégées, mais importantes pour les Antiquaires; ces détails n'étant en aucune façon susceptibles d'extrait. Nous terminerons celui-ci en avertissant que ces deux volumes, ainsi que les précé-

dens, sont parfaitement bien exécutés. Ils sont ornés de Médailles importantes qui servent de Vignettes & de Culs-de-lampe; l'auteur y a joint une courte explication.

NOVI COMMENTARII ACADEMIÆ SCIENTIARUM Imperialis Petropolitanæ. Tom. V. Ad annum 1754 & 1755. *Petropoli Typis Academiæ Scientiarum* 1760.

CE Volume contient dix-neuf Mémoires assez étendus, que M. Muller, Secrétaire de l'Académie de Péterſbourg, a fait précéder par une Histoire d'environ 45 pages, qui par sa clarté & sa précision peut être très-utile à ceux qui n'ont pas le tems ou les connoissances suffisantes pour lire les Mémoires mêmes.

Des dix-neuf Mémoires, huit se rapportent à la Géométrie pure, deux aux Sciences Physico-mathématiques, quatre à l'Astronomie, trois à l'Histoire Naturelle; les deux autres contiennent beaucoup d'observations Météorologiques.

GÉOMÉTRIE.

Premier Mémoire.

De tous les Géométres modernes, Fermat est celui qui a le plus approfondi les propriétés des nombres. Il a avancé que tout nombre premier qui surpassoit d'une unité un multiplié de 4, étoit la somme de deux quarrés. Cette proposition a été vérifiée sur des exemples, & ne s'est jamais démentie; mais comme l'induction la plus constante peut tromper, il restoit de l'incertitude jusqu'à ce qu'on fût tranquillisé par une démonstration; c'est cette démonstration que M. Euler a cherchée long-temps, & qu'il donne enfin ici. On peut juger de sa difficulté par la foule d'observations fines & de raisonnemens délicats qu'il a fallu rassembler.

Séduit par l'attrait de cette invention, l'Auteur s'abandonne à de bien plus grandes recherches sur les propriétés des nombres. Si on prend pour dividende un nombre quarré, tout nombre n'est pas également propre à se trouver pour reste dans la division; par exemple, si le diviseur est 3 ou 4, le reste est toujours 1.

M. Euler découvre quantité de relations curieuses entre les nombres qui peuvent, & ceux qui ne peuvent pas être les restes. Il finit par démontrer que tout nombre est la somme de deux, de trois ou de quatre quarrés, soit entiers, soit fractionnaires : Fermat n'exigeoit pas même que les fractions y fussent admises.

II.

Tout nombre a une certaine quantité de divisions. Si on ajoute entre eux tous les diviseurs d'un même nombre, quelles seront les propriétés de la somme? M. Euler prend

la ſuite des nombres naturels, & écrit au-deſſous de chacun la ſomme de ſes diviſeurs. Ces ſommes de diviſeurs ſont reſpectivement, 1, 3, 4, 7, 6, 12, 8, 15, 13, 18, 12, 28, 14, 24, 24, 31, &c. ſérie qui ne paroît ſuivre aucune loi. Cependant elle en a une que M. Euler découvre; c'eſt une ſuite récurrente, c'eſt-à-dire, dont chaque terme eſt formé du précédent. Voici cette formation; ſoit propoſé de trouver la ſomme des diviſeurs d'un nombre n, & nommons cette ſomme $\int$; nous aurons $\int. n = \int. \overline{n.1} + \int. \overline{n-2} - \int. \overline{n-5} - \int. \overline{n-7} + \int. \overline{n-12} + \int. \overline{n-15} - \&c.$ juſqu'à ce que le nombre à ſouſtraire ſurpaſſe n. & en obſervant de mettre n pour $\int. \overline{n-n}$, ſi ce terme ſe rencontre. Mais dans cette ſuite elle-même, quelle eſt la loi des nombres à ſouſtraire? Ces nombres ſont les expoſans de la ſérie $\overline{1-x}. \overline{1-x}^2. \overline{1-x}^3. \overline{1-x}^4. \overline{1-x}^5$ &c developpée par la multiplication actuelle, ou bien encore, ce ſont tous les nombres déſignés par $\frac{3z^2 \mp z}{2}$

III.

Il eſt aiſé de ſentir combien la découverte que nous venons d'expoſer dans l'article précédent, a demandé de ſagacité, reſtoit à la démontrer; c'eſt ce que M. Euler exécute dans le troiſième Mémoire. Cette démonſtration eſt la conſéquence d'un trop grand nombre de propoſitions pour pouvoir être analiſée.

IV.

Il ne ſuffit pas d'avoir des méthodes pour déterminer toutes les propriétés d'une courbe aſſignée: on a ſouvent beſoin de réſoudre le problême inverſe qui conſiſte à trouver la courbe qui a une certaine propriété. La méthode de le réſoudre, qu'on appelle méthode inverſe des tangentes, a deux parties. En effet, ou la propriété déſignée ne convient qu'à une courbe, ou elle convient à une infinité. Dans le premier cas, le problême eſt déterminé, & la méthode le réſoud infailliblement. Dans le ſecond il eſt indéterminé, & on ne le réſoud que par tâtonnement. M. Euler ayant réfléchi ſur les problêmes indéterminés d'Arithmétique, traités par par Diophante, a imaginé que les mêmes méthodes pourroient s'appliquer aux problêmes indéterminés de la Géométrie. Il en fait l'épreuve dans le quatrième Mémoire ſur le problême de trouver toutes les courbes quarrables ou rectifiables, ſoit algébriquement, ſoit en ſuppoſant connue la quadrature, ou la rectification d'une autre courbe. Cette idée peut fournir une ample matiere aux travaux des Géometres.

V.

Avant l'invention du calcul infiniteſimal, les Géometres s'étoient propoſé pluſieurs fois des problê-

mes du ressort de ce calcul; mais faute de méthodes, ils n'avoient pu les résoudre. C'est ainsi que Galilée échoua au problême de la chaînette. Depuis ils ont tous été résolus, & même sous bien des formes différentes, suivant le génie des Géometres, qui s'y sont appliqués. M. Krafft, dans le cinquième Mémoire, propose une méthode commune à tous les problêmes de ce genre. D'abord il remarque que quelle que soit la courbe qui satisfait au problême, ses parties doivent avoir la propriété de rester en équilibre : il cherche donc quelle doit être l'expression de la puissance qui agit sur le périmetre pour produire cet effet : ainsi dans chaque problême particulier, il ne reste qu'à égaler cette expression de la puissance à celle qui est fournie par la nature de la question.

V I.

Les quantités soumises au calcul, sont de plusieurs espèces, dont chacune exige des méthodes particulières : les fractions ne se calculent point comme les entiers, ni les radicaux comme les quantités rationnelles. Quand les logarithmes se sont introduits dans l'analyse, il a fallu établir des regles pour les calculer, & c'est ce qu'a fait le célèbre Jean Bernoulli. Les Sinus sont devenus d'un usage bien plus commun depuis que les Géometres se sont tournés du côté de l'Astronomie. Il devient donc nécessaire d'établir un calcul de Sinus : c'est ce que M. Euler a exécuté; toutes les Trigonométries contiennent beaucoup de propositions sur les Sinus; mais ce sont des propositions particulières. M. Euler se propose un problême général, & du plus grand usage, c'est de transformer une puissance quelconque du Sinus d'un arc simple en une somme de Sinus d'arcs multiples. En approfondissant cette question, M. Euler parvient à évaluer le produit de deux puissances quelconques de Sinus & de Cosinus. Il enseigne ensuite à sommer une infinité de Séries, de Sinus & de Cosinus, & donne beaucoup de formules très-utiles sur cette matiere.

V I I.

La Géométrie, quelque certaine qu'elle soit elle-même, n'est pas toujours exempte de disputes, mais elle n'admet que des disputes de mots, & toutes les fois que les deux partis ont voulu fixer les définitions, ils se sont trouvés de même avis; au lieu que dans les autres sciences, deux hommes sensés peuvent être d'avis différens, quoiqu'ils ayent parfaitement établi l'état de la question.

On a long tems disputé pour sçavoir si une suite croissante étoit sommable. M. Euler, dans le septième Mémoire, fait cette distinction judicieuse. Si par somme on entend trouver une limite que la suite ne puisse excéder, il est certain qu'une suite croissante n'est pas sommable : mais elle l'est, si par somme on entend en général déterminer de quelle fraction est le quotient développé. En effet, toute fraction peut se réduire en une suite infinie,

finie, & le véritable quotient est un nombre quelconque des termes de la suite, joint au reste de la division qui répond au terme où l'on s'arrête. Si les termes de la Série décroissent, les restes décroissent aussi, & approchent de plus en plus de pouvoir être négligés : si les termes croissent, les restes croissent également, & deviennent une partie de plus en plus considérable dans le quotient ; mais dans tous les cas, la fraction équivaut à la somme de la Série & du reste de la division ; & il est aussi raisonnable, pour les suites croissantes, que pour les suites décroissantes, de chercher cette fraction. Ces principes établis, M. Euler se propose de trouver au moins par approximation la fraction qui a produit la suite $1 - 1 + 2 - 6 + 24 - 120 + 720 - 5040 +$ &c. que Wallis appelloit Hypergéométrique. Cette fraction qui avoit échappé jusqu'à présent aux recherches des Géomètres, se trouve être 0. 596347362123. M. Euler y parvient par trois méthodes également ingénieuses. La premiere est fondée sur cette proposition, que si a est le premier terme de la suite $a - b + c - d + e - f +$ &c. α le premier terme de la suite des premieres différences, β le premier terme de la suite des secondes différences, & ainsi à l'infini, la somme sera $\frac{\alpha}{4} + \frac{\beta}{8} - \frac{\gamma}{16} + \frac{\delta}{32} - x$. La seconde consiste à remarquer que la fraction est inégale à la surface qui répond à $x = 1$ dans la courbe $y e^{\frac{1}{x}} x = e$. La troisième a pour base la théorie des fractions continues que M. Euler a expliquée dans les Volumes précédens.

VIII.

Les Géometres ne s'occupent pas toujours à résoudre de nouveaux problèmes ; il est quelquefois aussi avantageux de revenir sur ceux qui ont déja été résolus, pour donner à la solution une forme plus claire & plus élégante. C'est ce que M. Krafft se propose dans le huitième Mémoire. Il donne des solutions nouvelles, & qui lui sont propres, à plusieurs problêmes de calcul intégral déja connus, tels que ceux de quarrer les courbes dont les équations ont trois termes, de reconnoître toutes celles dont la quadrature se rapporte aux aires des sections coniques. On ne peut juger du mérite de ces solutions, qu'en les étudiant & en lisant le Mémoire même.

PHISICO - MATHEMATIQUE.

I.

Personne n'ignore l'utilité de la vis d'Archimède dans l'hydraulique. Les Ouvrages des anciens qui nous l'ont transmise, le nom célèbre qui la décore, tout dépose de son antiquité. Qui croiroit cependant qu'une machine aussi simple en apparence, dont l'usage est si connu, renferme des difficultés que tout l'art des plus habiles Mathématiciens n'a pû encore surmonter?

On sçait en général que le principe de cette machine est de faire servir à l'élévation des eaux la cause même de la descente des corps; rien n'est plus simple que ce premier coup d'œil, rien cependant n'est plus compliqué que le détail de tout ce qui se passe dans cette élévation.

Il faut rendre justice aux anciens, ils ont connu les vrais principes de la Statique. Le jeu des machines qui peuvent se rapporter à l'équilibre, aux léviers, aux coins, aux plans inclinés, n'étoit point un mystère pour eux. Leur postérité n'a presque rien ajouté aux explications qu'ils nous en ont transmises. Le méchanisme de la vis d'Archimède tient à une théorie beaucoup plus délicate, théorie inconnue à toute l'antiquité, théorie qui ne doit sa perfection qu'à la découverte des nouveaux calculs. Il est aisé de voir que l'on veut parler du mouvement des eaux dans des tubes mobiles. Tel en est l'effet, le point de vue sous lequel M. Euler considere cette machine. Il l'envisage comme une suite de tubes mobiles dans lesquels le fluide circule. Il décompose les mouvemens, il analyse les effets; il compare les directions de chacune des molécules de fluide, il en fait résulter une direction totale. Il calcule quelle perturbation le mouvement du cylindre peut causer dans ces premiers résultats; il parvient enfin à la solution de son problême; mais il faut l'avouer, il en est de ce problême comme de la plupart de ceux dont la Géométrie a enrichi l'Hydrostatique; quelque sagacité qu'on trouve dans leurs solutions, elles entraînent souvent des regrets après elles; on connoît la route qui conduit à la vérité; mais cette route se trouve impraticable. Le Physicien est arrêté par des obstacles que l'analiste ne peut franchir. Le problême est réduit en équation, & l'équation est insoluble.

II.

L'objet du second Mémoire, qui est encore de M. Euler, est de déterminer la forme la plus favorable des dents des roues. Plusieurs Géometres modernes se sont déja occupés de ce problême. M. de la Hire avoit crû qu'on devoit leur donner la courbure d'une épicicloïde. M. Euler, sans attaquer la solution de ce grand homme, parvient à des résultats très-differens. Pour résoudre complettement le problême, il faudroit, suivant lui, remplir à la fois deux conditions; la première, qui seule avoit occupé M. de la Hire, est d'éviter les frottemens dans l'engrainage; la seconde est de faire en sorte que la roue qui mène imprime un mouvement uniforme à la roue qui est menée. Dans l'impossibilité de satisfaire à ces deux conditions à la fois, l'Auteur se déclare pour les avantages qui résultent de la seconde; il n'abandonne pas totalement la première, mais ce n'est que secondairement qu'il s'en occupe. Le problême que s'étoit proposé M. de la Hire n'est donc point celui que M. Euler résout dans ce Mé-

moire : on ne doit donc pas s'étonner s'ils sont parvenus à des résultats différens. Au reste, l'Auteur n'est pas plus utile aux artistes dans ces recherches que dans les précédentes ; la Géométrie résout le problême, mais le Méchanicien n'en peut tirer aucune lumière. Il est triste que des difficultés d'analyse nous privent du fruit de tant de sublimes travaux dont les arts sembloient se promettre une si grande utilité.

ASTRONOMIE.

I.

M. Grischow, dans le premier Mémoire d'Astronomie, se propose de déterminer l'heure en mer, d'après des observations d'étoiles fixes. Tout le monde sçait combien il est indispensable, pour diriger sa course sur ce vaste élément, de connoître avec précision l'heure qu'il est dans le point de la terre que l'on occupe ; quelle que soit la méthode que l'on employe pour connoître les longitudes, l'heure actuelle est toujours la donnée la plus indispensable du problême. Cette vérité n'étoit point inconnue des Astronomes ; de-là tant de travaux, tant de recherches pour apporter, s'il étoit possible, quelque précision dans cette détermination. Lors de la rentrée publique de l'Académie, du 6 Septembre 1751, M. Grischow, dans un Discours sur les progrès de la Navigation, étoit entré dans quelques détails sur les défauts des méthodes ordinaires. Il avoit fait voir que les réfractions, la difficulté de déterminer avec précision l'horison sensible, l'imperfection des instrumens, le peu de stabilité de l'Observatoire, jettoient beaucoup d'incertitude sur les résultats. L'objet du Mémoire que nous analysons est d'indiquer une méthode exempte de tous ces défauts. M. Grischow employe à son observation deux étoiles situées à-peu-près dans le même Almicantarat, l'une du côté de l'Orient, l'autre du côté de l'Occident ; observant donc avec le même instrument la hauteur de ces deux étoiles, & le temps écoulé entre la première & la seconde observation, il en conclut, sans beaucoup de calcul, l'angle horaire des deux étoiles, & par une conséquence directe, l'heure demandée. Il est cependant une remarque particulière à cette méthode, c'est que la latitude du lieu où l'on observe doit être une des données du problême, mais comment connoître cette latitude ? L'incertitude qui se trouve dans cet élément ne compense-t-elle pas toutes les imperfections que l'on prétend éviter ? M. Grischow ne se dissimule point cette objection ; mais il parvient à lever toute la difficulté qu'elle présentoit d'abord. Il fait voir qu'il suffit de connoître à peu près la latitude ; qu'une erreur assez grossière sur cet élément n'influe que très-peu sur les résultats, pourvu que l'on choisisse avec soin les étoiles que l'on veut employer. Ce Mémoire est terminé par des Observations fines qui nous

ont paru ne rien laisser à desirer sur le choix des étoiles.

II.

Le second Mémoire de M. Grischow est également composé pour l'utilité des Marins. Pourvu que l'on soit versé dans les sciences Mathématiques, l'on n'ignore pas de quelle importance il seroit pour la Navigation d'avoir sçu déterminer exactement les vrais mouvemens de la Lune. Le fameux problême des longitudes qui occupe toutes les Nations sçavantes, est intimement lié à la solution du problême Astronomique, & si l'on s'est tourné vers la Méchanique pour approcher de cette détermination, les inconvéniens attachés aux méthodes de ce genre, l'inquiétude que l'on ne peut s'empêcher d'avoir sur l'exactitude des machines les mieux faites & les plus éprouvées, feront toujours donner la préférence aux moyens que fournit l'Astronomie. De-là tant de soins, tant de travaux entrepris par les plus célèbres Astronomes, par les plus illustres Géometres, pour perfectionner la théorie de la Lune. Quel motif en effet, plus puissant pour aiguillonner l'amour de la gloire, pour soutenir le zèle, que de soumettre à des calculs un astre aussi bizare en apparence, que de lui tracer sa route dans le Ciel, que de faire résulter d'un travail assidu l'avantage de l'humanité? Mais il faut l'avouer, si l'utilité est immense, les difficultés sont presque infinies. Il entre tant d'élémens dans cette théorie, ces élémens se combinent de tant de façons différentes, que l'on ne doit point être surpris de n'être pas encore parvenu au but desiré. Les meilleures tables que l'on connoisse ont réussi jusqu'à présent à tracer avec quelque précision les mouvemens de la Lune pour les siècles qui les ont fait naître; mais plus elles s'éloignent du temps qui les a vu construire, moins les résultats sont conformes aux observations. Peut-être cette espèce d'imperfection tient-elle à la nature du problême? Qui sçait en effet si les moyens mouvemens, la base de tout l'édifice, ne sont point variables? Qui pourroit assurer que le problême est soluble en général, que l'on ne doit point se contenter de donner la véritable forme des tables sans ambitionner de travailler pour les siècles les plus reculés? M. Grischow observe la difficulté de ces questions, & n'entreprend point de les résoudre, c'est à son siècle seul qu'il veut être utile. Dans le choix, ou de construire de nouvelles tables, ou de rectifier les anciennes; c'est à ce dernier parti qu'il s'arrête. Il entreprend en conséquence de corriger les tables de Halley, tables construites d'après la théorie de Newton. Il fait servir à la rectification des élémens les observations de l'Eclipse de Soleil du 25 Juillet 1748, & 8 Janvier 1750. Il compare les résultats donnés par l'observation avec ceux indiqués par les tables. Il fait voir qu'une légère correction dans la parallaxe horizontale de la Lune, &

dans le mouvement du nœud, pourra rendre à ces tables toute l'exactitude possible. Il détermine le sens des erreurs, mais il ne peut encore indiquer la quantité précise. C'est aux observations ultérieures à faire le reste; il est triste que la mort de cet Astronome zélé ait interrompu des travaux si utiles.

III.

Le troisième Mémoire d'Astronomie est de M. Godefroy Heinsius, & contient toutes les observations qu'il a faites à Leipsick dans le cours de l'année 1751, elles ont pour objet la théorie de Jupiter & de ses satellites; les secondes ont été faites à Pékin par les Jésuites François, elles sont au nombre de dix, & ont été mises en ordre par le Pere Gaubil.

IV.

On trouve à la suite du Mémoire de M. Heinsius, plusieurs observations faites à Pékin, & recueillies par le P. Gaubil: voici en quoi elles consistent.

1°. Observation du passage de Mercure sur le Soleil, le 6 Mai 1753.

2°. Observation de l'Eclipse de Lune, du premier Octobre 1754.

3°. Observation de la Lyre, faite en Novembre 1754.

4°. Observation de la Chevre, en Février 1755.

5°. Observation de l'Etoile polaire, en Décembre 1755.

6°. Observation de l'Etoile polaire des anciens Planisphères Chinois.

7°. Diverses observations d'occultation d'Etoiles.

8°. Observation du passage de Mercure sur le Soleil.

9°. Observations de quelques Etoiles zodiacales.

10°. Observations des Satellites de Jupiter.

Il seroit superflu d'insister sur l'utilité de ces Observations pour les Sciences, & en particulier pour la Géographie; d'ailleurs elles paroissent faites avec tout le soin possible.

HISTOIRE NATURELLE.

I.

Description d'une plante désignée par cette phrase, *Alkekenge dont le calice est profondément divisé, & dont le fruit n'est point charnu.* M. Hebeinstreit, auteur de la description de cette plante, rapporte que le Pere Feuillée la connoissoit avant lui, l'avoit observée en Amérique, & l'avoit nommée Alkekenge à la grande fleur de couleur violette. M. Linneus, qui en a parlé depuis, ayant eu quelques doutes sur son genre, M. Hebenstreit s'est particulièrement attaché dans la nouvelle dissertation à décrire les parties de la fructification. D'après cette description, on prononce sûrement sur le genre de la Plante, & l'on déclare que Feuillée avoit eu raison d'en faire une Alkenkenge; l'Auteur ajoute encore, d'après Feuillée, qu'on employe cette plante au

Perou contre les affections des reins, & qu'on s'en sert de la même manière qu'on prescrit en Europe, contre les mêmes maladies, l'Alkenkenge de nos Pays.

I I.

Description du Thlaspis à Siliques Elliptiques dont les feuilles étroites & pointues sont entières & sans découpures.

Cette Plante connue & décrite par un grand nombre de Botanistes, n'avoit point paru à M. Linneus assez bien observée, & il l'avoit en conséquence notée dans ses Ouvrages; c'est cette raison qui a engagé M. Hebenstreit à en donner une nouvelle description plus détaillée & mieux circonstanciée que celles que nous avions eues jusqu'à présent.

I I I.

Le troisième Mémoire d'Histoire Naturelle, qui est de M. Gmelin, contient la description & l'histoire de neuf espèces de quadrupèdes.

1°. *La Marte Zibeline.* Cet animal, dit l'Auteur, a six dents incisives à la mâchoire inférieure, deux canines, qui sont un peu en crochet, & seulement deux dents molaires; la mâchoire inférieure est ornée de dents très fines, qu'il ne lui a pas été possible de compter, parce qu'il observoit l'animal vivant. Les pieds de devant & ceux de derrière, sont divisés en cinq doigts ornés de griffes blanchâtres, & comme mousses à leur extrémité. Tout le corps, excepté le dessous de la mâchoire, qui est cendré, est d'un marron foncé; au reste, cette couleur change à l'approche du Printems, & l'animal perdant alors son poil, il lui en repousse un nouveau de couleur plus claire; mais est-ce ce même poil qui se fonce ensuite, & prend une teinte presque noire, ou l'animal mue-t-il deux fois? Voilà ce qu'on ne nous apprend point; mais ce qu'on nous dit, & que nous ne passerons pas sous silence, c'est qu'on ne trouve plus aujourd'hui de Martes Zibelines en Sibérie, quoique cette Province en fût autrefois toute remplie, & qu'actuellement, de la derniere habitation connue, aux lieux où l'on va à la chasse des Zibelines, il y a pour deux journées de chemin.

Une autre observation qui mérite bien encore d'être remarquée, c'est que le cadavre d'un de ces animaux devient quelque chose de sacré pour les gens qui les poursuivent à la chasse; aussi-tôt qu'une Zibeline est dépouillée de sa peau, ces mêmes hommes qui l'avoient tuée, respectent son cadavre écorché; ils l'enterrent, & en font les funérailles avec cérémonie; ils regarderoient comme un sacrilège de remettre un de ces cadavres entre les mains des étrangers, qu'ils croyent avoir le droit de qualifier de barbares. M. Gmelin prétend qu'il est impossible d'obtenir une Marte écorchée, ni par autorité de Justice, ni par espoir de récompense.

3°. *La Vache à longs poils, à*

queue de Cheval, dont le cri ressemble au grognement du Porc.

C'est un quadrupède particulier au pays des Calmuchs & des Tartares du Tibet; ils le nomment Sarluk. Cet animal est si sauvage qu'il en est intraitable; sa longueur, qui est la seule de ses dimensions qu'on nous ait donnée, est de 2 aunes ½ de Russie; la forme de son corps est celle du corps de la Vache. Il porte des cornes contournées & rentrantes; son poil sur tout le corps est noir, mais il a sur le front & le long de l'épine du dos, une raye blanche; son col est orné d'une crinière, & les poils de tout le corps sont si longs & si pendans, qu'ils lui vont jusqu'aux genoux. Sa queue est longue; les poils en sont blancs, & elle est pendante comme celle du Cheval; ses pieds sont fourchus; cel animal pousse un cri qui est semblable au grognement du Porc.

3°. *La Brebis à large queue.*

Comme cet animal est très-connu, & décrit par beaucoup de Naturalistes, nous ne dirons rien de sa forme; nous remarquerons seulement qu'il n'est pas particulier à l'Arabie, commequelques uns l'ont prétendu, mais qu'on le trouve jusque dans les contrées les plus reculées de l'Asie Méridionale.

4°. *Le petit Ecureuil à bandes.*

Cet Ecureuil, connu dans toutes les Russies, est d'une espèce beaucoup plus petite que l'Ecureuil ordinaire; il n'a que cinq pouces & demi de long, à prendre du muzeau jusqu'à l'origine de la queue. La queue a environ cinq pouces de long; elle est mélangée de poils blancs, de noirs & de rousseâtres; son dos est roux, mais marqué de cinq bandes longitudinales noires, dont celle du milieu, plus longue que les autres, s'avance jusqu'entre les deux oreilles. Catesbi a aussi observé le même animal à la Caroline.

5°. *Le Bouc sans Barbe.*

Cet animal est grand; celui d'après lequel on nous en donne la description, n'avoit que quatre mois, & il étoit déja haut de trois pieds, à prendre du sommet de la tête jusqu'au plan sur lequel il portoit; il étoit aussi long de trois pieds de l'extrémité du muzeau à l'origine de la queue; quand il est parvenu à sa croissance, il porte entre les deux oreilles, à la partie antérieure au-dessus des orbites, deux cornes d'un pied de long; elles sont striées circulairement, & blanchâtres à leur origine. Leur extrémité est noire, lisse & polie; le dessus du corps est fauve, le dessous est blanc; la femelle est plus petite, & n'a point de cornes; le nombre des dents est à la mâchoire inférieure de quatre incisives, quatre canines, cinq molaires. Le nombre des canines & des incisives est le même à la mâchoire supérieure, mais il n'y a que quatre molaires. Cet animal a cela de particulier, que lorsqu'il paît, il marche à reculons; ce qui vient de ce que la mâchoire supérieure déborde l'inférieure, & qu'il ne pourroit tondre l'herbe en marchant en avant. Enfin il n'est pas

rare de trouver entre sa peau & le pannicule charnu des vers blancs qui se nourrissent à ses dépens sans qu'il en souffre.

6°. *La Chèvre à grosse gorge.*

M. Gmelin s'est attaché à donner une description très-détaillée de cet animal; mais les bornes qui nous sont prescrites nous obligent de ne nous attacher qu'à ce qu'il offre de plus singulier; c'est une tubérosité qu'on voit à la gorge du mâle, & qui manque dans la femelle. Cette tubérosité est formée par l'énorme volume des parties qui composent le larynx. Le cartillage thyroïde avoit trois pouces de long, autant de large, & l'on y remarquoit sept tubérosités sensibles. Le cartillage cricoïde, long de deux pouces, en avoit deux & demi de large. Les aryténoïdes pris ensemble, faisoient une masse de deux pouces de long sur autant de large; il faut encore remarquer qu'il n'y avoit point d'épiglotte, & que l'entrée de la trachée étoit d'un diamètre de deux pouces. Pour qu'on puisse mieux juger de la disproportion du larynx aux autres parties de cet animal, nous remarquerons qu'il n'est haut que de trois pieds, à prendre du sommet de la tête jusqu'à terre.

7°. *Le petit Lapin sauteur à queue très-longue.*

A juger de cet animal par la figure qu'on en donne dans les Mémoires, il ressemble plus au Rat qu'au Lapin; aussi M. Linneus l'a-t-il placé dans le genre du Rat. C'est un petit animal qui n'a que six pouces de long, à prendre du bout du muzeau à l'origine de la queue; cependant la queue est longue de huit pouces & demi, le dos est roussâtre, le ventre d'un blanc sale; la queue depuis son origine jusque vers son milieu, est armée de poils courts & roides; elle est terminée par un faisceau de longs poils doux au toucher. Ce petit animal est d'une merveilleuse agilité; quand il est poursuivi, il s'élance & va par bonds avec une telle vîtesse, que quelques-uns lui ont donné le nom de Rat volant. Il se creuse des clapiers, qu'il remplit de foin vers la fin de l'Eté; mais l'on ne nous dit point si c'est comme provision de bouche, ou pour se former un lit, supposé qu'il s'engourdisse pendant le froid.

8°. *Le Lapin couleur de Lièvre à longue queue.*

Il nous paroît que cet animal n'est qu'un Lapin d'une couleur différente de l'ordinaire, & un peu plus gros.

9°. *L'Isatis.*

L'animal dont on nous donne la description sous le nom d'Isatis, paroît être d'un genre très-voisin de celui du Renard, ou peut être aussi un vrai Renard, ainsi que le pensent plusieurs Naturalistes; il est de la même grosseur, il est taillé de même, il a le même cri; l'Isatis est ordinairement tout blanc, son poil est long & bien fourni; cependant on en trouve quelques-uns d'une couleur cendrée: est-ce une variété, ou une espèce à part? D'après le Mémoire de M. Gmelin,

lin, il paroît que ce n'est qu'une variété. Cet animal a fixé son séjour sur les bords de la Mer Glaciale, où il est fréquent.

Les observations Météorologiques faites à Péterſbourg par M. Brawn, embraſſent depuis 1749 juſqu'en 1754. Celles de Tubingen, qui ont été recueillies par M. Kaufft, ſont pour les années 1750 & 1751; nous n'y avons rien remarqué qui puiſſe trouver place dans cet Extrait.

FAMILLES DES PLANTES. Par M. ADANSON, de l'Académie des Sciences, de la Société Royale de Londres, Censeur Royal. Tot generibus herbarum, utilitatibus hominum aut voluptatibus genitis recenſitis, quanto plura reſtant, quantoque mirabilia inventu! *Plin. Hiſt. Nat. lib. 22. Proœm* 2 *vol. grand* in-8°. *le premier de* 516 *pag. & le ſecond de* 640. A Paris, chez Vincent, rue S. Séverin.

NOus poſſédons un grand nombre de Traités ſur la Botanique; on peut même dire que c'eſt la ſcience qui depuis un ſiècle a fait des progrès plus ſenſibles : mais nous n'avons pas encore un ouvrage qui préſente à la fois autant d'érudition, relativement à l'hiſtoire même de la Botanique, une auſſi bonne phyſique, relativement aux végétaux, ni autant d'idées capables de mener cette ſcience à ſon dernier dégré de perfection.

Cet Ouvrage eſt en deux volumes *in* 8°. le premier, qui n'eſt en quelque ſorte que l'introduction au ſecond, eſt ſingulièrement rempli. La première partie, que l'Auteur appelle Préface, a 325 pages, imprimées en caractères très-menus. Cette Préface, qui eſt proprement un Abrégé de l'hiſtoire de la Botanique, eſt diviſée en quatre ſections. Dans la premiere M. Adanſon paſſe en revue & analyſe toutes les méthodes & tous les ſyſtêmes de Botanique. Dans la ſeconde il donne le tableau actuel de l'état de la Botanique; dans la troiſième il préſente ſon plan nouveau de travail, il claſſe les plantes en famille; dans la quatrième enfin, il indique ce qu'il penſe qu'il reſte à faire pour perfectionner la Botanique.

Toutes les méthodes dont parle notre Auteur ſont au nombre de cinquante-cinq, univerſelles ou générales, & quatorze particulières. Après les avoir détaillées toutes avec beaucoup de clarté & de préciſion en même-temps, il les examine avec attention, & s'explique avec beaucoup de candeur & de franchiſe ſur leurs avantages & ſur leurs inconvéniens. On ſçait que les deux ſyſtêmes qui partagent aujourd'hui, quoiqu'inégalement, ceux qui s'adonnent à la Botanique, ſont celui de Tournefort & celui de M. Linneus. M. Adanſon prétend & prouve que celui du Médecin François eſt préférable. En effet, ſi l'on convient qu'il ne faut qu'une méthode pour mettre de l'ordre dans

nos connoiſſances en étudiant la Botanique, & que de deux ou pluſieurs méthodes également bonnes, il faut choiſir la plus facile & la plus commode; il n'eſt pas douteux que celle de Tournefort ayant ces qualités, & étant d'ailleurs plus parfaite que toutes les autres, ne mérite la préférence ſur elles. Elle eſt plus parfaite, ſi elle eſt plus conforme à la nature, en conſervant plus de claſſes naturelles. Du dégré de bonté d'une méthode ne s'enſuit pas pour cela un égal dégré de facilité; cela dépend moins de ſa perfection que de ſa ſimplicité : celle de Rivin eſt beaucoup plus facile que vingt autres, parce qu'elle eſt plus ſimple dans ſon principe. On peut dire la même choſe de celle de Tournefort; elle peut ſe paſſer plus aiſément que toute autre de l'uſage du Microſcope, & elle n'exige que la connoiſſance de quatorze figures de coroles pour la diſtinction de ſes vingt-deux claſſes, qu'on peut réduire à dix ſept. Il n'appartient pas tant au raiſonnement de prouver la bonté d'une méthode, qu'à la commodité, à la clarté, & peut-être à la pratique, mais auſſi à un certain agrément qu'on y trouve; & c'eſt ſur ces principes que le public peut juger de celle de Tournefort. Il eſt vrai qu'elle n'eſt pas univerſelle, & il y a des plantes qui n'ont ni fleurs ni fruits, ou qui les ont inviſibles; & comme dans une méthode il faut des marques ſenſibles & manifeſtes aux yeux, M. Tournefort déſigne les claſſes de ces plantes par l'abſence de ces partie heureuſement ces plantes ſont en petit nombre, & ne font qu'une petite brêche à l'univerſalité de la méthode, qui ſe trouve encore plus univerſelle qu'aucune autre n'eût été, parce que toutes ſouffrent des exceptions ſemblables, qui ne different que du plus au moins. Tournefort n'a pas prétendu ſuivre ou imiter la nature, qui ne paroît pas trop s'être miſe en peine d'un ſyſtême : il s'eſt contenté d'établir un ordre arbitraire le moins défectueux qu'il fût poſſible.

» Tous ces motifs peſés & balancés avec équité, la méthode » de Tournefort nous paroît mériter la préférence pour l'étude de » la Botanique; & ce qui doit nous » inſpirer plus d'eſtime & de confiance, c'eſt de voir que depuis » près d'un ſiècle elle ait conſervé » une ſupériorité ſingulière ſur toutes celles qui ont paru depuis : » d'où il eſt aiſé de juger combien » ce grand homme avoit devancé » & laiſſé les premiers Botaniſtes » de ſon temps, & qu'il n'y avoit » qu'un Botaniſte auſſi conſommé » & auſſi pénétrant qui pût préſenter » une ſcience très-vaſte & très-confuſe dans un tableau auſſi clair & » auſſi abrégé qu'il a fait «.

M. Adanſon termine la ſeconde partie de ſa Préface, dans laquelle il préſente un tableau raiſonné & piquant de la Botanique, telle qu'elle eſt aujourd'hui, des ſyſtêmes qu'on y adopte, des idées qu'on en a, des établiſſemens faits pour ſa perfection ou pour ſon enſeignement,

par la conclusion suivante. Si l'on fait, dit-il, un résumé de tout ce qui a été dit dans cette seconde partie, on conclura que les principes sur les méthodes, les classes, les genres & les espèces, ne sont que conjecturales & arbitraires, puisqu'on les a vus se détruire successivement; ceux de Morison & Rey ont été détruits par ceux de Tournefort, ceux de ce dernier par ceux de Chrétien Kenaut, ceux de Kenaut par ceux de Magnol; ceux-ci par M. Linnéus, ceux de M. Linneus par ceux de M. Adrien Royen, ceux de M. Royen par ceux de M. Haller; ainsi chaque système moderne a détruit les anciens, précisément comme la philosophie de Pithagore a fait place à celle de Socrate, celle-ci à celle de Platon, celle de Platon à celle d'Aristote; celle d'Aristote a disparu devant celle de Descartes, sur laquelle celle de Newton a la préférence. Le peu de fondement, l'incertitude & le changement de ces opinions, vient de ce que tous les Philosophes & les Botanistes, dont nous venons de parler, ont voulu rapporter toutes les connoissances à un principe simple ou à un très-petit nombre de principes. Newton a rappellé toute la physique à l'attraction, M. Linneus toutes les plantes à la connoissance des étamines, ou de la fructification seule, tandis qu'il faut considérer toutes les parties ensemble en Botanique, pour avoir les vrais principes ou le vrai système de cette science; de même qu'il faut considérer, non une seule qualité, telle que l'attraction ou la pesanteur, comme la base de tout en physique, mais l'ensemble des principes méchaniques. Cette réflexion fait espérer à M. Adanson que lorsqu'on aura reconnu l'abus du système partiel, on reviendre à celui qui est universel. Il se flatte, par la même raison, que l'on adoptera les familles qu'il propose sur les plantes, comme renfermant l'ensemble de toutes les connoissances acquises sur cette science.

Les trois regnes, l'animal, le minéral, le végétal, ne forment qu'une série de différens êtres qui se touchent, de sorte que les derniers individus du regne animal approchent du végétal, & les derniers de ce regne du minéral. Si toute la nature, ou plutôt tous les corps qu'elle renferme, nous étoient parfaitement connus, nous n'aurions pas besoin de système dans l'exposition ou l'histoire de ces productions; nous suivrions la chaîne & nous arriverions naturellement & successivement à la description de tous ces corps; mais le manque de beaucoup de connoissances sur bien des individus laisse des vuides & met dans la nécessité d'une méthode pour étudier & placer avec ordre les corps de la nature. M. Adanson croit que nous sommes assez riches pour suivre, sur ce premier plan, l'étude de la Botanique. Son système, qui n'en est pas proprement un, puisqu'il est l'ordre naturel & gradué selon lequel les plantes s'arrangent & se distinguent naturellement, consiste:

1°. A rapprocher les plantes & à les ranger dans un ordre continu, dans une série ou gradation fondée sur tous les rapports possibles de ressemblance; cet ensemble de rapport avoit été indiqué par Magnol dès l'an 1681, & depuis en 1730 par M. de Buffon; mais ni l'un ni l'autre, comme l'observe M. Adanson, ne dit qu'il faut suivre l'ordre & la série que gardent entre elles les plantes. Ils prescrivent seulement de rappocher les plantes qui se ressemblent, & séparer celles qui different;

2°. A marquer les vuides ou lignes de séparation qui se trouvent entre les plantes ainsi rangées Ces lignes de séparation, au nombre de cinquante-huit, forment ainsi les cinquante-huit familles dans lesquelles M. Adanson place toutes les plantes.

Les avantages de cet ordre sont de présenter des familles fixes, universelles, d'abréger le travail & de le faciliter. Cette méthode, dit M. Adanson, sera d'autant plus facile, qu'on pourra désormais, sans connoître toutes les plantes, sçavoir néanmoins toute la Botanique; il suffira de connoître à fond, c'est-à-dire dans toutes leurs parties, un, ou deux, ou trois genres de chaque famille; sçavoir celui qui en occupe le milieu, & deux des extrémités, pour être au fait de toutes les diverses formes des plantes, & pour être en état de distinguer les nouvelles de celles qui sont connues, & de les placer à leur rang; par exemple, lorsqu'on connoîtra à fond le Jasmin, on jugera facilement que le Lilas & le Troène sont dans la même famille; il en sera de même de la Rhubarbe, lorsqu'on connoîtra la Persicaire, & de même enfin des Palmiers, des Liliacées, des Gramen, &c. lorsqu'on connoîtra une ou deux plantes de ces familles.

D'ailleurs, en suivant la liaison, la connexion qu'il y a entre ces familles, on passera par dégrés des choses connues aux inconnues, & d'une vérité à celles qui en dépendent. Si l'on trouve une méthode, un systême plus facile, & où il y ait une liaison aussi marquée entre les classes ou familles, il faut lui donner la préférence.

A la suite de cette longue Préface se trouve, 1°. une Table chronologique & très-sçavante de tous les Auteurs qui ont écrit sur la Botanique depuis Zoroastre jusqu'à nous.

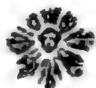
Le volume est terminé par les résultats des expériences les plus modernes sur l'organisation, l'anatomie & les facultés des plantes. On trouve dans ce morceau ce qui a été donné de mieux par les plus grands Physiciens & Botanistes, & même les Chymistes. On n'oublie aucuns des détails, soit économiques, soit de pure curiosité, que peut désirer un Amateur ou un Naturaliste qui veut conserver, dessécher ou cultiver les plantes. Comme les serres chaudes sont nécessaires pour ces opérations, M. Adanson a cru devoir aussi s'étendre sur cet article. Il propose ses idées à ce

sujet, & fait même graver une planche qui peut être utile aux personnes curieuses ou en état de faire ces dépenses.

Le second volume est proprement le tableau des dix-huit mille especes ou variétés de plantes connues, rangées par M. Adanson, suivant l'ordre qu'elles gardent entr'elles, à raison du plus grand nombre de parties ressemblantes. Ce tableau, ou, pour mieux dire, ces dix-huit mille plantes ainsi arrangées, forment cinquante-huit familles, & ces cinquante-huit familles, comme nous l'avons dit, ne sont que les cinquante-huit lignes premieres de séparation, marquées par la nature même de la série de dix-huit mille especes ou variétés connues, rangées suivant l'ordre qu'elles gardent entre elles, relativement au plus grand nombre de parties de ressemblance ou de points de contact.

Pour remplir cet objet, M. Adanson a dû non-seulement connoître tous les systêmes donnés, mais ces mêmes systêmes ont dû encore faire, en quelque sorte, le fond du sien. C'est aussi la maniere dont notre sçavant Botaniste a procédé. Il ne se contente pas de donner tous les caracteres & tous les points de ressemblance par lesquels on place une plante quelconque dans l'ordre & la série où elle doit être naturellement; il nous donne encore des idées sur ses vertus en médecine & sur les usages qu'on en tire, ou pour la nourriture, ou pour le commerce, ou pour les arts.

D'aprés l'idée que nous venons de donner de cet Ouvrage, on conçoit aisément qu'il assure à M. Adanson une place distinguée parmi les Botanistes célébres; que les objections & les critiques dont il est susceptible ne peuvent diminuer en rien le tribut d'éloges qu'on doit au courage & au travail de l'Auteur. On a vu avec peine que M. Adanson eut affecté une orthographe, ainsi qu'une maniere d'imprimer, qui n'a plu, ni aux Gens de Lettres, ni aux personnes pour lesquelles ce Livre est fait, & encore beaucoup moins aux gens seulement amateurs. Nous espérons que dans une seconde édition il voudra bien faire le sacrifice de cette orthographe qui a été proposée déja, mais en vain, & de laquelle aucun Ecrivain n'a jusqu'à présent fait usage, quand il a voulu se faire lire.



A. SS. T. C. Q. S. DISSERTATIO INAUGURALIS Historico-Juridica de Domanio Regis & Regni Franciæ, quam solo Deo Præside & Decreto honorifico illustris Ictorum Ordinis in Alma Argentoratensium Universitate pro licentia summos in utroque jure honores & privilegia Doctoralia rite capessendi, die 3 Aug. 1764, solemniter tueri conabitur H. L. Q. C. Adelphus Michael Barth Neovillanus. Argentorati imprimebatur in Officina Kursneriana. in-4°. p. 64.

CETTE Dissertation, en forme de Thèse, dédiée à M. de Choiseul, Duc de Stainville, Pair de France, &c. est divisée en deux parties. La premiere traite de l'origine, de l'accroissement & de la nature du *Domaine;* dans la seconde, l'Auteur examine, 1°. si aujourd'hui le Domaine du Roi & le Domaine de la Couronne sont deux choses distinguées, si le Domaine, en tout ou en partie, est susceptible d'aliénation ou de prescription : deux objets importans sur lesquels nous arrêterons un moment l'attention de nos Lecteurs.

Ceux qui prétendent qu'il faut distinguer le Domaine privé du Roi du Domaine de la Couronne, se fondent principalement sur l'Ordonnance de Moulins, Février 1566, dans laquelle Charles IX paroît avoir fixé les conditions nécessaires pour qu'un Domaine soit censé appartenir à la Couronne. » Le Domaine de notre Couronne, dit le » Roi, est entendu celui qui est » expressément consacré, uni & in» corporé à notre Couronne, ou » qui a été tenu & administré par » nos Receveurs & Officiers par l'es» pace de dix ans, & est entré en » ligne de compte «. En conséquence, ils regardent comme du Domaine privé, 1°. les biens patrimoniaux que le Roi possédoit avant de monter sur le Trône, pourvu que ce ne soient ni des appanages ni des fiefs relevans immédiatement de la Couronne; 2°. tous les biens qui n'étant pas immédiatement soumis à la Couronne parviennent au Roi par droit d'héritage; 3°. les biens acquis par achat, échange, donation, &c. 4°. ceux que le droit de confiscation, d'aubaine, &c. lui assigne; 5°. les terres qui n'ayant jamais appartenu à la Couronne, ont été conquises ou cédées par un traité de paix, sauf néanmoins le droit de souveraineté qui est inséparable de la Couronne.

Ils produisent en leur faveur bien des exemples, tant anciens que nouveaux, entr'autres l'achat du Comté de Gisors que le Roi fit en 1759, en déclarant qu'il n'entendoit pas pour lors qu'*il se fit aucune réunion dudit Duché & dépendances au Domaine de la Couronne, & que son intention étoit de le posséder & d'en jouir, le cas d'extinction arrivant, à titre de Seigneurie & de propriété privée, si mieux n'aimoit alors,*

Sa Majesté, en disposer autrement. Ce ne fut qu'au 18 Décembre 1761 que le Roi, par des Lettres-Patentes enregistrées au Parlement de Normandie, déclara qu'il vouloit que ce Duché, à lui appartenant, fût réuni au Domaine de la Couronne.

Ceux qui prétendent, au contraire, que nos Rois n'ont point de Domaine privé, ne manquent pas non plus de faits qui paroissent favoriser leur sentiment. Dans cette diversité d'opinions, M. Barth se porte pour Conciliateur; il observe, 1°. que tous les fiefs relevans immédiatement de la Couronne, de même que les biens patrimoniaux possédés par nos Rois, avant qu'ils montent sur le Trône, comme encore ceux qui leur échoient *ab intestat*, par droit d'héritage, durant leur régne, sont unis de droit au Domaine public, indépendamment d'aucune déclaration expresse à cet égard. Si néanmoins le Roi déclare spécialement qu'il acquiert en son privé nom, l'acquêt lui appartient en propre, jusqu'à ce qu'il lui ait plu d'en disposer autrement, à moins qu'il n'ait été déja tenu & administré par les Receveurs & les Officiers Généraux du Domaine pendant dix ans; 2°. que les Provinces conquises ou cédées par un Traité de paix appartiennent au Domaine de la Couronne, si néanmoins, *dans toute leur étendue*, elles ont été conquises ou cédées à ce dessein.

Ici l'Auteur distingue les biens & les droits *de Souveraineté*, *de Domaine éminent*, *& du ressort* de ceux qui en dérivent. Les premiers sont réunis au Domaine public dès l'instant que les Provinces sont acquises par droit de conquête, ou cédées par un Traité de paix: les seconds, comme des possessions privées, ont toujours été en la libre disposition du Roi.

L'Alsace, ajoute-t-il, fournit une preuve que cette distinction n'est pas sans fondement. Cette Contrée autrefois avoit été pendant près de quatre siècles une Province de la Monarchie Françoise; enfin, par le Traité de Westphalie, elle retourna à l'ancien Domaine, & tous les droits de Souveraineté dont jouissoient l'Empereur, l'Empire & la Maison d'Autriche, furent rendus à la Couronne; mais les biens allodiaux de cette Maison, & ceux que le Roi acquit sur ses Sujets par droit de confiscation, furent regardés comme faisant partie du Domaine privé, de manière que le Roi en disposa librement en faveur des personnes dont il vouloit récompenser les services, à condition que ces biens, au cas que la famille du vassal, à qui ils étoient cédés en fiefs, vînt à s'éteindre, reviendroient au Roi, qui en avoit toujours conservé le Domaine direct & éminent. On en voit un exemple dans la Charge de *Grand-Bailli d'Haguenau.* Elle embrasse dix Villes, autrefois libres & Impériales, & quelques Bourgs de l'Empire. La Souveraineté en appartenoit, avec ses droits, à l'Empereur & à l'Empire. Les Villes

Impériales jouissoient de quelques droits particuliers de Souveraineté, en vertu, ou des Loix générales de l'Empire, ou de quelque privilége spécial. Le droit de protection, qui appartenoit à l'Empereur ou à l'Empire, & dont jouissoit la Maison d'Autriche, a passé, avec toutes ses prérogatives & émolumens, à la Couronne, & a été réuni au Domaine public. On a laissé à ces Villes une espece de souveraineté, selon que la constitution du Gouvernement François & l'autorité du Monarque pouvoient le permettre. Quant à la Charge de *Grand-Bailli d'Haguenau*, nos Rois en ont successivement gratifié plusieurs personnes. Cédée en fief au Comte de Châtillon, ensuite Duc & Pair de France, par des Lettres-Patentes en 1713, elle revenoit à la Couronne par la mort du dernier Duc de ce nom. Mais le Roi l'a cédée au même titre à M. le Duc de Choiseul, & au défaut d'héritier mâle, à son frère M. le Comte de Stainville, par des Lettres de Juillet 1763, qui feront un monument éternel à la gloire de cette illustre Maison.

L'Auteur confirme la distinction dont on vient de parler, par la donation que le Roi fit au Cardinal Mazarin, de plusieurs Terres & Seigneuries autrefois appartenantes à la Maison d'Autriche, en se réservant le droit de Souveraineté & le Domaine éminent, qui avoit appartenu à l'Empereur & à l'Empire : *desquelles Terres & revenus*, dit le Roi, *nous avons une pleine & entiere disposition, tant à cause que jusqu'à présent, nous n'en avons fait aucune réunion expresse au Domaine de notre Couronne, que nos Receveurs & Comptables n'ont rendu aucun compte en nos Chambres des Comptes, des fruits ni des fonds des Terres & autres biens à nous appartenans auxdits pays & lieux à nous cédés, &c.* A la réserve de la foi & hommage, souveraineté & ressort, le Monarque cede ces possessions en fiefs, *pour les tenir, posséder, exploiter, en jouir & user perpétuellement & à toujours, par* le Cardinal *& ses hoirs & successeurs & ayant cause, en faire & disposer comme de leur propre chose, vrai & loyal acquêt ou héritages, &c.*

Enfin, l'Auteur observe qu'il n'est pas certain que les biens immeubles acquis par confiscation, par droit d'aubaine, par *écheoite*, &c. lorsqu'ils ne sont pas immédiatement soumis à la Couronne, ne doivent pas être regardés comme un Domaine privé, puisque les Rois en ont librement disposé en faveur de leurs courtisans. Le résultat des discussions de M. Barth est donc que le Roi de France peut avoir un Domaine propre & particulier, 1°. s'il l'acquiert avec la condition expresse de ne le réunir au Domaine de la Couronne, que lorsqu'il le jugera à propos ; 2°. si les revenus de ce Domaine n'ont pas été administrés, pendant dix ans, par les Receveurs & Officiers Généraux du Domaine ; 3°. si le bien acquis n'est pas un fief ancien relevant immédiatement de la Couronne ; 4°. si les biens acquis par les

les armes ou cédés par Traité n'étoient pas auparavant parties du Domaine public; 5°. les biens acquis par vacance, confiscation, &c. peuvent être regardés comme parties du Domaine privé, jusqu'à ce qu'ils soient expressément ou tacitement réunis au Domaine de la Couronne.

Après l'exposition de ces principes, l'Auteur s'arrête peu sur la seconde question, qui concerne l'aliénation & la prescription des biens domaniaux. Le Domaine public ne pouvant être aliéné, n'est pas susceptible de prescription. Cette Dissertation fait honneur à M. Barth : on y remarque de la méthode, de la critique, de l'érudition.

*MEMOIRS OF*** COMMONLY KNOWN BY THE NAME OF George Psalmanazar, and reputated Native of Formosa, &c.* in-8°. i. e. *Mémoires de * * *, connus sous le nom de Georges Psalmanazar, & réputé natif de l'Isle Formosa; écrits par lui-même, pour être publiés après sa mort, contenant le récit de son éducation, de ses voyages, aventures, liaisons, productions littéraires, & de sa prétendue conversion du Paganisme au Christianisme, laquelle lui fournit l'occasion de passer en Angleterre, de s'y faire regarder comme prosélyte, & d'entrer dans le Clergé de cette Isle, &c.* Chez R. Davis.

ON voit ici l'exemple d'une imposture aussi étonnante par sa nature que par son succès. Le nommé Georges Psalmanazar, par des considérations particulières pour sa famille & pour sa patrie, ne veut point s'expliquer sur ces deux objets. Il nous apprend seulement, dans ses Mémoires, qu'il n'étoit point né, qu'il n'a point été élevé, & qu'il n'a jamais voyagé hors de l'Europe. Il a seulement séjourné jusqu'à l'âge de 16 ans dans une contrée méridionale de cette partie du monde, & n'a jamais passé dans le nord au-delà du Rhin en Allemagne, & du Yortk Shire en Angleterre. Né de parens Catholiques & d'une ancienne, mais pauvre famille, il fut abandonné, avant l'âge de cinq ans, aux soins d'une tendre mère, parce que son père fut obligé de s'éloigner de son épouse à la distance d'environ cinq cens milles. Un Franciscain se chargea de lui enseigner le Latin, & fit bien-tôt admirer les rares progrès de son disciple. Ce Religieux ayant été nommé Gardien dans une Ville Archiépiscopale, éloignée d'environ vingt-quatre milles, le jeune homme, du consentement de sa mere, le suit, & étudie chez les Jésuites. Un an après il va chez les Dominicains étudier Aristote, commenté par Saint Thomas, & prendre, au bout d'une année, des leçons de Théologie dans une Université voisine. Le dégoût l'ayant gagné, il se rend, par l'avis de sa mere, dans la Ville d'Avignon, où il écoute un Professeur Domini-

cain, sous lequel il ne fait pas de grands progrès. Quelques éducations particulières qu'il entreprit ne lui ayant pas réussi comme il espéroit; il forme le projet de s'annoncer comme une personne qui souffroit pour la Religion, & d'accuser son pere d'en avoir mal agi avec lui à ce sujet. Il passe à Beaucaire, dans l'espoir d'emprunter de l'argent de quelques Marchands pour ragagner sa patrie: cette ressource lui ayant manqué, il trouve le secret d'avoir un certificat qui attestoit qu'il étoit un Irlandois persécuté pour la Religion, & allant en pélerinage à Rome. Il avoit remarqué dans une Chapelle voisine un habit de Pélerin, il trouve moyen de s'en emparer, & à l'aide de sa facilité à parler Latin, il recueille des aumônes assez abondantes. Un jour de Dimanche étant entré dans une Eglise, il apperçoit des Dames qui le reconnoissent malgré son déguisement; dès-lors il abandonne le projet d'aller à Rome, & gagne le lieu où séjournoit sa mere, qui ne fut pas peu surprise de le voir dans cet accoutrement. Elle lui conseille d'aller joindre son pere, & lui donne quelque argent pour avoir des habits quand il seroit près du terme de son voyage. Il part donc encore déguisé en Pélerin. Arrivé à une des portes de Lyon, il est arrêté par un Officier de la Ville, qui lui demande s'il avoit besoin de quelque chose pour la route qu'il faisoit. Sur sa réponse, l'Officier le conduit à une porte opposée, & lui donnant quelques piéces de monnoie, il l'avertit de ne pas rentrer dans la Ville, sous peine d'un châtiment sévère. Heureusement il est mieux reçu dans d'autres Villes, où il a la hardiesse de se donner pour très-sçavant en Grec & en Hébreu, quoiqu'à peine connut-il un caractère de cette derniere langue. Son pere, qui le reçoit avec des démonstrations de la plus vive tendresse, étoit incapable de l'aider.

George avoit à peine alors seize ans, & voyant que quelques tentatives n'avoient pas réussi au gré de son pere, il forme secrettement le dessein de se faire passer pour un Japonois converti au Christianisme, & amené en Europe par les Jésuites. Il lui falloit un certificat; il contrefait celui d'Avignon avec les changemens nécessaires, & transporte le sceau à celui qui étoit de son invention. Ensuite il imagine des caractères, un alphabet des principes de Grammaire, & s'habitue à écrire couramment. Après ces préparatifs il quitte son pere, sous prétexte de voir la Hollande, la Flandre & le Brabant, endosse son ancien habit de Pélerin, & se met en route. Depuis ce moment ses parens n'entendent plus parler de lui, ni lui d'eux. Son habillement ne l'empêche pas de se voir bientôt réduit à la derniere misère; il s'enrôle à plusieurs reprises, & feint qu'au lieu d'être converti, il est encore idolâtre. Conférences fréquentes avec des Prêtres, des Religieux, des Protestans, & sur tout avec M. Innes,

Aumônier d'un Régiment Ecossois, dont M. Lauder étoit Colonel. L'hypocrite Aumônier fondoit des espérances d'avancement sur la conversion de Psalmanazar, & quoiqu'il eût acquis une preuve convaincante que son prosélyte étoit un fourbe, il ne laissa pas de hâter le jour de l'abjuration, qui se fit solemnellement à Sluys. Psalmanazar fut nommé Georges Lauder, du nom du Gouverneur de la Ville & de celui du Colonel du Régiment. Peu de temps après, Innes reçut une réponse de M. Compton, Evêque de Londres, à qui il avoit écrit. Le généreux Prélat louoit le zèle de l'Aumônier, & l'invitoit de passer en Angleterre avec son nouveau converti, qui se distinguoit par un genre de vie très-mortifiée. Aussi les reçut il à leur arrivée avec beaucoup d'accueil & d'humanité. Le fourbe Innes eut l'impudence de publier sous son nom un Ouvrage estimé & intitulé : *Recherches modestes sur la vertu morale*, (*A modest enquiry after morale virtue*) & le bon Prélat lui donna une récompense qu'il ne méritoit pas. Il est vrai que la fraude fut découverte : un Théologien Ecossois, le véritable Auteur, la fit éclater par un désaveu public de l'imposteur.

Quelques Sçavans, entre autres MM. Halley, Mead & Woodward, suspectèrent la bonne foi de Psalmanazar, & firent des tentatives pour découvrir ce mystère. Mais la fausseté de quelques accusations, dont ses ennemis le chargèrent, le servit utilement, & opéra sa justification dans l'esprit de bien des gens. Innes lui persuada de traduire en sa prétendue langue de Formosa le Catéchisme. L'Ouvrage fini fut présenté à l'Evêque de Londres, qui le reçut avec reconnoissance, & le mit au nombre de ses plus précieux Manuscrits.

Ce succès l'enhardit à entreprendre l'Histoire de Formosa : Innes lui mit en main la description du Japon par Varénius ; l'imagination de Psalmanazar fit tout le reste. On fut étonné qu'à l'âge, où il étoit supposé avoir quitté cette Isle, il fût si instruit : Innes lui conseilla de se donner trois ans plus qu'il n'avoit, & de dire qu'il avoit 19 ans au sortir de sa patrie, & 23 lorsqu'il mit son Histoire au jour. Il songea donc à une seconde édition, pour corriger les fautes qu'on avoit observées dans la premiere. Pendant ce travail, il passa six mois dans l'Université d'Oxford, & à son retour à Londres, il trouva Innes parti pour le Portugal, où l'Evêque de Londres lui avoit obtenu la place d'Aumônier général des troupes Angloises dans cette contrée. Il fut attaché lui-même en 1715, pendant quelque temps, à un Régiment de Dragons. Il se fit successivement Maître de Langues, de Fortification, Empirique, Peintre d'éventail, &c. Enfin, par l'avis d'un Ecclésiastique, & avec le secours de plusieurs personnes charitables, réuni au profit des leçons qu'il donnoit sur différentes branches des sciences, il s'appliqua sérieusement à l'étude de la Théolo-

gie & de l'Hébreu. Il traduisit plusieurs Ouvrages, & devint Auteur lui-même. Il composa en vers Hébreux une Piéce Tragi-Comique, intitulée, *David & Michol*, qui n'a jamais été imprimée. Il donna une nouvelle édition des Pseaumes, avec la version Latine de Leusden, & des notes critiques, ce qui lui attira une querelle littéraire. Enfin, on l'engagea à s'unir aux Sçavans qui avoient entrepris l'*Histoire Universelle*. On voit ici ce qu'il fit pour perfectionner l'Ouvrage, pour lui donner l'ordre & la méthode qu'il a aujourd'hui. Il fut également associé au travail de la partie moderne de cette grande compilation dont il expose les défauts, sans oublier d'autres détails à cet égard.

Ici finissent brusquement les Mémoires de Psalmanazar. Ses infirmités & sa mort, qui arriva le 3 Août 1763, le quatre-vingt-quatrieme de son âge, l'empêchèrent sans doute de les continuer.

Son Testament, inséré dans cet Ouvrage, est du 23 Avril 1752. V.S. dans la 73 année de son âge, & confirmé le 1 Janvier 1762. L'un & l'autre portent le caractère du regret, du remords, & du repentir. Il charge par sa derniere volonté son ami M. Sarah Rewalling, de ses Manuscrits, entre autres de différens essais sur plusieurs difficultés de l'Ancien Testament, pour les faire imprimer, s'ils sont estimés dignes de voir le jour, mais sur-tout de ses *Mémoires*, pour désabuser le public, & pour lui faire connoître toutes ses fourberies & ses impostures.

Nous sommes redevables de ces détails à un Journal Anglois (The Monthly Review) *où se trouvent deux amples Extrait de cet Ouvrage : on a sans doute vérifié la main & assuré l'authenticité du Manuscrit*).

LETTRE DE ROUEN A MESSIEURS LES AUTEURS DU Journal des Sçavans, sur la méthode de tailler de M. le Cat.

MESSIEURS,

JE pense que les Sçavans sont plus patriotes, plus amis de l'humanité que le reste des hommes ; ainsi, Messieurs, vous ne sçauriez regarder avec indifférence les succès nombreux & constans de la méthode de tailler de M. le Cat ; vous ne sçauriez ne pas desirer de les publier, ces succès, & d'engager par-là les Lithotomistes à se servir d'un instrument dont l'usage a sauvé la vie à tant de Pierreux.

Il est de notoriété publique ; Messieurs, que depuis trente-deux ans que M. le Cat taille en cette Province, il a eu dix-sept années dans lesquelles il ne lui est mort aucun sujet.

J'ai suivi exactement toutes ses opérations à l'Hôtel-Dieu depuis un grand nombre d'années, & je puis vous certifier que tous ceux qu'il y a taillés depuis huit ans avec l'instrument qu'il appelle son Gorgeret-Cystitome, sont tous guéris.

J'ai vû la liste des Pierreux taillés avec le même instrument par divers Lithotomistes ; leur nombre monte à soixante & deux pour la seule année 1764, & il n'y en a pas un qui ne soit guéri. Ces soixante & deux Pierreux sont, quatorze taillés par M. le Cat, sçavoir, dix dans l'Automne, & quatre dans le Printems ; vingt-huit par M. Vandergracht, Lithotomiste à Lille ; trois par un de ses Elèves à Dunkerque ; huit par M. Dumont fils à Bruxelles ; huit par M. Hoin, célèbre Chirurgien à Dijon ; un par M. Hutte, Chirurgien & Démonstrateur à Toulon. Est-il possible, Messieurs, qu'une méthode pratiquée en différens climats par six Chirurgiens différens, & si constamment heureuse, ne soit pas la meilleure de toutes les méthodes ? La liste de ces soixante & deux taillés, que j'ai vue entre les mains de M. le Cat, il s'offre, Messieurs, de la faire lire à tout le monde, & de la rendre publique, si quelqu'un le desire. Vous, Messieurs, qui êtes instruits plus que personne, connoissez-vous quelque méthode, à commencer par celle de M. Rau, par laquelle on ait taillé soixante & deux sujets, sans qu'il en soit mort un seul ? Ce qui est certain, c'est que des Médecins Hollandois même, que M. le Cat a consultés sur ce point, quoique compatriotes du célèbre Rau, ne croient pas que ses succès ayent atteint à ce degré de perfection.

Ceux qui comme moi, Messieurs, ont étudié la méthode de M. le Cat, & qui l'ont comparée à toutes celles qui sont en usage aujourd'hui, n'ont pas besoin de ces succès nombreux & constans pour prononcer qu'elle leur est supérieure ; mais pour ceux qui n'ont pas eu le même avantage que moi, pour les personnes même qui ne sont ni Chirurgiens, ni Médecins, vous conviendrez, Messieurs, que les faits que je viens d'avoir l'honneur de vous communiquer, sont une démonstration à leur portée, qui les mène à la même conclusion ; car il est bien possible qu'un heureux hazard produise une certaine quantité de succès, même avec une méthode défectueuse ; mais dix-sept années sans aucuns accidens ; de ces dix-sept années, les huit dernières consécutivement & complétement heureuses, & enfin la dernière de toutes, 1764, soixante & deux Pierreux taillés & guéris radicalement, & la plûpart en huit ou quinze jours, quoique quelques-uns ayent été des sujets qu'on regardoit comme désespérés : voilà, Messieurs, de ces événemens suivis, répétés, qu'il est impossible d'attribuer au hasard, & qui forceront les plus incrédules à reconnoître la supériorité d'une méthode qui peut les citer en sa faveur.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très obéissant serviteur, PILLORE,

Maître en Chirurgie, & Démonstrateur en Anatomie & Chirurgie à Rouen.

DISCOURS SUR LES ÉPIDÉMIQUES D'HIPPOCRATE par M. Desmars, Médecin-Pensionnaire de la Ville de Boulogne-sur-Mer. A Berne, & se trouve à Paris chez P. Fr. Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins, près du Pont Saint Michel 1764. Brochure *in*-12 de 46 pages.

DEpuis soixante ans ou environ, les vérités de la Physique, celles de la Chimie & de l'Anatomie en particulier, attirent & fixent sur-tout l'attention & les études de ceux qui se destinent à l'exercice de la Médecine; on a cru trouver dans l'acquisition de ces Sciences des moyens plus sûrs & plus courts de se faire un nom dans cet Art, que cet Homme, grand depuis plus de vingt siècles, a appellé un art long & difficile, *vita brevis, ars longa.* Hipp. Aphor. 1, lib. 1. On y consacre plus des deux tiers du temps que les Loix exigent qu'on donne à l'étude de la Médecine; ces Sciences sont assurément très utiles; il seroit même à souhaiter que tous ceux qui exercent la Médecine, les possédassent dans toute leur étendue. Mais vû l'état présent des choses, vû la nécessité qui force après quelques années de se donner à la pratique, doit-on se livrer à ces études, comme si elles faisoient la partie essentielle & principale de l'Art?

L'observation, les descriptions exactes des maladies qui sont détaillées & parfaites chez les Anciens seuls; l'inspection suivie, continuée, de tout ce qui se passe dans l'homme vivant & malade; les attitudes, positions, situations, couleurs de la partie souffrante; d'où se déduisent la nature de l'affection, le degré de douleur & d'influence sur la perte & le recouvrement de la santé; cette étude peu agréable, mais la seule qui forme le Médecin, ne doit-elle pas prendre la plus grande partie du temps?

Il semble qu'aujourd'hui on s'apperçoive qu'on s'est un peu trop éloigné de la manière dont les Anciens initioient les prosélytes à la pratique de la Médecine. On sent par-tout le prix des observations: on en fait à présent, & dans toute l'Europe, une sorte de collection; Sociétés, Académies, Colléges, Journaux sont destinés à cet objet. Ces observations ne paroissent pas jusqu'ici ressembler, au moins pour le plan, & quant à l'utilité générale, à celles que nous avons d'Hippocrate, & nommément à celles qui sont consignées dans ses Epidémiques. Le plus grand nombre de leurs Auteurs, curieux de donner des choses nouvelles, & qui surprennent, nous présentent plus souvent les égaremens, que la marche ordinaire de la nature; des maladies qui montrent plutôt la foiblesse de notre organisation, que les ressources & les lumières de l'art; & de leurs travaux il en

résulte bien peu de fruit pour les Médecins, & sur-tout pour les jeunes, & beaucoup de ces Auteurs méritent le reproche de n'avoir travaillé que pour l'amusement des amateurs frivoles, des esprits superficiels, à la portée & à la critique desquels ils osent exposer la Médecine, dont ils donnent une idée fausse & préjudiciable au bien de l'humanité.

Hippocrate pensoit bien différemment. La Science est faite pour les Sçavans; elle a des difficultés qu'il faut vaincre, & ceux qui se flattent d'avoir acquis sans peine sont toujours superficiels. L'idée d'Hippocrate, dans ses observations, a été d'instruire & de former des Médecins, en écartant soigneusement tout ce qui pouvoit être superflu, pour ne laisser à l'attention que les objets sur lesquels elle devoit s'exercer, en supprimant même les symptômes qui résultent nécessairement de la maladie indiquée, comme suffisamment entendus, pour ne présenter que ceux qui fournissent une connoissance exacte & nécessaire; en un mot, en exigeant de ses Lecteurs une attention soutenue, un esprit pénétrant, un jugement sain, & les accoutumant, par une méthode austère, à vaincre dans ses livres des difficultés assez semblables à celles qu'ils doivent rencontrer dans la pratique. Eh! quel inconvénient y a-t-il, pour nous servir des mêmes expressions de M. Desmars, de ne rendre la Médecine accessible qu'à ceux que la nature y destine, & qui deviendront dignes de l'exercer par des efforts généreux!

Hippocrate ne se laissoit point éblouir par le desir d'annoncer de nouvelles découvertes, de présenter sous des noms nouveaux & à la mode, des choses connues de tous les Médecins. Il ne s'occupoit point à grossir éternellement la masse des faits; il ne pensoit pas que de cette masse informe, à laquelle tout homme pouvoit contribuer, devoit dépendre la perfection de l'Art. Il discernoit les faits qui tiennent lieu de principes, & dans le choix de ces faits il étoit très-délicat; Praticien fameux, il sçavoit distinguer une observation vraie d'avec une fausse, & avoit l'art de placer toutes ses observations dans l'ordre convenable pour conduire, par la voie la plus courte & la plus sûre, aux vérités importantes qu'il se proposoit d'enseigner. Cet esprit d'économie & de sobriété, si remarquable dans ses écrits, étoit, comme l'observe M. Desmars, » une » suite de la pleine & entière ap» préhension du sujet, qui fait voir » avec évidence, & convertit en » principes des propositions qu'il » a fallu d'abord établir par le rai» sonnement. Les *Théorêmes* de » Géométrie, que l'on démontre » à des commençans, sont des » *axiomes* pour des Géomètres.

L'Ouvrage qui fait le plus d'honneur à Hippocrate, & qui peut être le plus utile à la Médecine, sont ses Epidémiques. Nous ne parlons que du premier & du troisième Li-

vre, comme les seuls généralement attribués à cet Auteur. L'objet d'Hippocrate, dans cet Ouvrage immortel, critiqué & injustement méprisé par des hommes estimables d'ailleurs, mais qui n'ont pû en pénétrer le dessein, étoit de présenter à ses disciples les plus grandes difficultés de l'Art, la marche ordinaire de la nature, quand elle n'étoit pas aidée, & ce qui arrivoit alors au bien ou au détriment du malade. Pour remplir un plan aussi beau & aussi instructif, il choisit des maladies mortelles, ou presque mortelles : il prit celles qui avoient été décrites par d'autres Auteurs qui l'avoient précédé; car il n'est ni possible, ni vraisemblable qu'il les ait suivies; & pour rendre sa doctrine plus générale, il a donné des descriptions de maladies arrivées dans des lieux opposés, éloignés, & dans des expositions différentes, mais toujours dans la même fin, & relativement au même objet : il a choisi des malades qui n'étoient pas conduits, pour nous montrer ce que la nature peut seule; & c'est la raison pour laquelle nous voyons que le plus grand nombre dont il nous donne l'histoire, a péri.

Voici la manière dont il exécute son plan. Il nous donne la description de quatre constitutions de saison, & à la suite se trouvent quarante-deux histoires qui servent à confirmer la doctrine présentée dans ses prognostics, comme l'a démontré si bien M. Cope dans un Ouvrage qui devroit être entre les mains de tous les jeunes Médecins. Nous sçavons que bien des Commentateurs ont douté du dessein d'Hippocrate; mais en supposant que son plan n'eût pas été tel que nous le croyons, & que nous venons de l'exposer, on ne peut disconvenir qu'il se trouve exécuté, & que les Médecins ne peuvent que profiter en envisageant les Epidémiques sous ce point de vue.

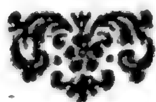
C'est aussi celui que veut suivre M. Desmars dans la traduction suivie d'un Commentaire qu'il va nous donner des Epidémiques. Il divise son Ouvrage en deux Parties. La première contient les quatre Constitutions; la seconde renfermera les quarante-deux Histoires. Il fait quelque changement dans l'ordre des matières; il en donne les motifs, qui seront goûtés des Sçavans. Après la traduction des Constitutions, il place des Réflexions, dont il fait deux Sections. La première traite des Règles suivies par Hippocrate, en établissant les causes météorologiques des Epidémies; la deuxième a pour objet la Nosographie Epidémique, ou l'histoire des maladies des quatre Constitutions. A la suite de ces Dissertations se trouvera la Traduction des quarante-deux Histoires, avec un abrégé du Commentaire de Galien sur cette partie des Epidémiques, dans lequel on verra l'application des règles du Prognostic aux faits de pratique, l'histoire toujours d'accord avec le dogme, & Hippocrate expliqué par lui-même. Sous ce point

de

de vue, l'Ouvrage de M. Desmars sera le supplément du Livre de M. Cope, dont nous venons de parler, & dont le titre est : *Demonstratio Medico-Pratica Prognosticorum Hippocratis, ea conferendo cum ægrorum Historiis in Libro primo & tertio Epidemiorum descriptis.* Cette entreprise est faite pour être accueillie, & par son objet, & par la manière dont elle est exécutée. Nous avons vu le Manuscrit, & nous ne pouvons trop engager l'Auteur, qui se défie trop de ses forces, à le faire paroître au plus tôt.

Ce morceau ne doit pas être regardé comme un travail qui montre seulement de l'érudition & des connoissances profondes de la Médecine. C'est un vrai Code où l'on peut puiser les meilleurs principes, disons plutôt les seuls, puisqu'ils sont tirés d'après la nature, & qu'Hippocrate, muni de toutes les connoissances Philosophiques de son temps, de tous les systêmes Physiques, de toutes les opinions qui avoient paru, n'a travaillé que d'après la nature. On ne doit pas s'imaginer que ces leçons ne puissent être bonnes que pour le pays & le temps où écrivoit Hippocrate, puisque ces observations servant à donner des élémens & des principes, ont été prises dans des pays éloignés les uns des autres, & dans des cantons dont les latitudes & les degrés de froid & de chaud sont à peu près les mêmes que les nôtres & ceux de nos voisins. Disons mieux, pour rendre sa doctrine générale, Hippocrate la fait passer par les extrêmes, en choisissant les mêmes maladies arrivées dans des climats opposés, ou dans des constitutions qui ne se ressembloient pas.

Un Livre de cette nature peut tenir lieu d'un grand nombre ; il nous donne la marche & l'explication des phénomènes de toutes les maladies ; & comme on sçait expliquer en Physique & en Géométrie tous les problêmes, quand on a donné la solution des plus difficiles, on peut dire de même que, quand on entendra bien les Ouvrages d'Hippocrate, & sur-tout le premier & le troisième Livre des Epidémiques, on ne sera plus embarrassé sur la marche de la nature, on préviendra l'événement des maladies. Cette méthode est moins séduisante, moins aisée que toutes celles qu'on nous présente; elle demande du temps, mais par elle seule on a la qualité qui fait le Médecin, qui lui donne de la considération, la confiance des malades, & les honneurs chez les Peuples, l'*Art de prédire les événemens.*



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

ALPHABETUM Tibetanum Missionum Apostolicarum commodo editum præmissa est disquisitio quâ de vario Litterarum ac Regionis nomine, gentis origine, moribus, superstitione ac Manichæismo fusè disseritur. Beausobrii calumniæ in sanctum Augustinum, aliosque Ecclesiæ Patres refutantur. Studio & labore Fr. Augustini Antonii Georgii Eremitæ Augustiniani Romæ 1762. *Typis Sacræ Congregationis de propaganda fide. Superiorum Facultate.* 1 vol. *in*-4°.

Nous parlerons incessamment de cet ouvrage rempli de recherches & d'érudition.

LUGANO.

Lettera Apologetica di Gio Batist. Rusca Curato d'Arogno diretta all'Autore anonimo della Risposta Critica &c. Lugano 1765. *per gli Agnelli e comp. in*-4°. pag. 67 sans l'Épître Dédicatoire. Suivant le Rit Ambrosien, les quatre jours qui suivent le Mardi-gras ne font pas partie du Carême. M. le Curé Rusca publia il y a quelques années un écrit pour prouver que ceux qui soumis au Rit Romain, vont de propos délibéré dans les lieux, où le Rit Ambrosien est en usage, pour prolonger le carnaval, se rendent coupables de péché. Un autre Curé publia contre cet ouvrage une Lettre critique, imprimée à Lucques en 1764. C'est pour repousser l'attaque de cet adversaire que M. Rusca a donné cette Lettre Apologétique.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU.

Vexatissimum nostrâ ætate de insitione variolarum vel admittendâ vel repudiandâ argumentum, occasione quæstionum ab illust. viro Antonio de Haen, sibi propositarum, abjecto omni partium studio, curatius evolutum & expensum a Balthasaro Ludovico Tralles, &c; additur brevis disquisitio de usu missionis sanguinis, & opii in secundâ variolarum febre, ou *Examen & discussion plus exacte & impartiale du sujet si agité aujourd'hui sur l'admission ou la répudiation de l'inoculation, à l'occasion des questions proposées par M. de Haen, &c; par M. Balthasar Louis Tralles : on y a joint une petite Dissertation sur l'usage de la saignée & de l'opium dans la fièvre secondaire de la petite vérole.* A Breslaw, chez Meyer, 1765, *in*-8°. & se trouve à Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques.

FRANCE.

AMIENS.

Histoire Civile, Ecclésiastique & Littéraire de la ville & du Doyenné de Mondidier, avec les piéces justificatives; par le P. Daire, Célestin, de l'Académie de Rouen. Imprimée à Amien & se vend chez François, Libraire, rue du Beau Puits, à la Religion. Se trouve à Paris chez Ganeau, rue & près l'Eglise S. Severin, aux Armes de Dombes & à S. Louis; chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse, 1765. Avec Privilége du Roi, 1 vol. *in*-12. de 354 pages. Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage.

DE PARIS.

Le Voyageur François ou la connoissance de l'ancien & du nouveau monde. A Paris, chez Vincent, Imprimeur Libraire, rue S. Severin 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 vol. *in*-12.

Dissertation où l'on prouve que S. Paul dans le septiéme Chapitre de la premiere aux Corint. v. 12 & 13, n'enseigne pas que le mariage puisse être rompu, lorsqu'une des parties embrasse la Religion Chrétienne. Seconde édition, avec une Analyse des deux Livres de S. Augustin sur les Mariages adulterins, une Réponse aux objections faites contre la première édition de ladite Dissertation, & une explication de plusieurs passages de S. Paul. A Bruxelles, & se trouve à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, &c. 1765. *in*-12. p. 544.

Nous parlâmes de cette Dissertation lorsqu'elle parut pour la première fois, aussi bien que de celle qu'on lui opposa. Dans cette nouvelle édition l'Auteur répond aux difficultés qu'on lui avoit objectées. Nous ne pouvons encore qu'annoncer le titre de cette nouvelle production.

Le Siége de Calais, Tragédie dédiée au Roi, par M. de Belloy, représentée pour la première fois par les Comédiens François Ordinaires du Roi, le 13 Février 1765, suivie de notes historiques.

Vestigia græca
Ausi deserere & celebrare domestica facta.
Hor.

A Paris, chez Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût, *in*-8°. Avec Approbation & Privilége du Roi.

La renommée n'a laissé ignorer à personne le mérite de cet excellent ouvrage. Nous n'en rendrons compte que pour le plaisir de nous en occuper & de mêler nos applaudissemens aux acclamations publiques.

Le Sage, Ode; par M. Chauvet. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez la veuve Valleyre, Libraire, Quai de Gêvres, à l'entrée par le Pont au Change, à la Nouveauté 1765. *in*-8°.

Le Pot-Pourri, Epître à qui on voudra, suivie d'une autre Epître; par l'Auteur de Zélis au bain. A Geneve, & se vend à Paris, chez Sébastien Jorry, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cigognes, 1764. *in*-8°. de 53 pag.

Sous ce titre frivole, ce sont deux jolis ouvrages de Poësie que nous annonçons; tous les deux se rapportent au même sujet qui est un voyage à Blois & aux environs. Des sujets pareils ont produit parmi nous des ouvrages devenus célébres par l'agrément; tel est le voyage de Bachaumont & de Chapelle, & un voyage de Provence qui soutient la comparaison avec ce premier. On n'a point donné le titre de voyage aux deux Epîtres que nous annonçons, soit pour ne pas s'engager à un ouvrage, soit pour éviter tout parallèle avec les deux voyages que nous venons de citer. Il s'agit moins en effet dans ces deux Epîtres de Rélations d'avantures ou de descriptions de Villes, de Châteaux & de Paysages, que de traits d'esprit, de Philosophie ou de sentiment répandus au hazard par une imagination legère sur divers objets qui l'ont affectée, soit comme plaisans, soit comme intéressans.

La première de ces Epîtres est de l'Auteur de la Lettre de Barnevelt & de la Lettre de Zéila; & soit qu'on la compare avec ces deux Lettres, soit qu'on la considère en elle-même, elle prouve que ce Poëte sçait varier son ton.

La vûe de Blois lui rappelle les anciennes assemblées des Etats & les grands intérêts qui s'y discutoient.

Dans ce vaste asyle autrefois
L'altière & puissante Noblesse,
Le Clergé toujours plein d'adresse,
Et le Peuple immolé sans cesse
Pesoient & défendoient leurs droits.
Aujourd'hui, c'est dans ce lieu même
Que, le jour penchant vers sa fin,
Des Blésoises le jeune essain
Vient rendre hommage au Dieu suprême
Qui tient un flambeau dans sa main.
L'obscurité les favorise
Sous ces lambris majestueux:
Chaque colonne a sa devise,
Ses vers & son chiffre amoureux.
. . . .
L'Amour . . . .
Applaudit à ces doux ébats,
Et rit de tenir ses Etats
Où se tenoient ceux de la France.

Le parallèle de la simplicité, de la naïveté, de la félicité champêtres avec le ton apprêté, les mœurs corrompues & le faux bonheur de nos grandes Villes, remplit la meilleure partie de ce petit ouvrage.

C'est la Chartreuse de M. Gresset qui est l'original de toute cette Philosophie & de toute cette Poësie; mais on aime encore à en voir les copies, quand elles ont autant de fraîcheur & de vivacité que celle-ci.

L'Epître à mon Ami, qui est de l'Auteur de Zélis au bain, paroît adressée à l'Auteur de l'Epître précédente. La Poësie en est sage, la

Philosophie honnête & humaine.

Chacune de ces deux Epîtres est ornée d'une estampe & de deux vignettes agréables. Elles sont d'ailleurs imprimées avec le même soin & la même élégance que la Lettre de Barnevelt & que la Lettre de Zeïla.

Traité d'Ostéologie, traduit de l'Anglois de M. Monro, Professeur d'Anatomie, & Sécretaire de la Société Royale d'Edimbourg; par M. Sue, Démonstrateur d'Anatomie aux Ecoles Royales de Chirurgie, de la Société Royale de Londres, Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité, &c. enrichi de planches en taille-douce qui représentent au naturel tous les os de l'adulte & du fœtus avec leur explication, 2 vol. *in-folio*, forme d'Atlas, proposé par souscription, à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins, à S. Augustin.

Nous avons fait connoître au mois de Novembre 1759, ce bel onvrage; il falloit pour conduire cette grande entreprise à sa perfection, qu'un des plus habiles Anatomistes de l'Europe réunît à la connoissance profonde des parties du corps humain une connoissance presque égale de l'Art, du Dessein & de la Gravûre; que malgré ses grandes & continuelles occupations, il guidât lui-même les ouvriers éclairés qui travailloient sous ses yeux, & qu'il ne se proposât d'autre objet que l'instruction des Jeunes Elèves, les suffrages des Connoisseurs & l'estime du Public.

Il suffit de jetter les yeux sur cet ouvrage, pour concevoir la prodigieuse dépense qu'a exigé la beauté des Desseins, de la Gravûre, du travail Typographique, du papier & des nouveaux caractères d'Imprimerie qu'on a employés. Aussi malgré l'envie qu'on avoit de le rendre d'une utilité génerale, les deux volumes ne pouvoient se distribuer à moins de 96 liv. Comme on a formé & exécuté ce projet dans des vûes d'utilité publique, & nullement dans des vûes d'intérêts particuliers, & que le débit des exemplaires délivrés a fait rentrer une partie des fonds & des avances; on propose aujourd'hui une remise considérable à ceux qui voudront en acquérir. Le nombre des exemplaires qui restent n'est pas grand.

Conditions de la Souscription.

En souscrivant & recevant le volume de figures il sera payé 30 liv. & en retirant le Discours dans le courant du mois de Mai, il sera payé 30 liv.

Les personnes qui voudront jouir payeront également la somme de 60 livres, & il leur sera remis sur le champ l'ouvrage complet.

Ceux qui ne prendront que les figures, & ne retireront pas le Discours dans le courant du mois d'Août, ne seront plus admis à pouvoir exiger qu'il leur soit fourni.

La Souscription ouverte depuis le premier Avril, le sera jusqu'au premier Août exclusivement, passé lequel tems, s'il en reste encore quelques exemplaires, il seront vendus quatre-vingt-seize livres,

sans pouvoir espérer la moindre diminution.

Catalogue des Livres de la Bibliothèque de feue Madame la Marquise de Pompadour, Dame du Palais de la Reine. A Paris, rue S. Jacques; chez Jean-Thomas Hérissant, Imprimeur du Cabinet du Roi, Maison & Bâtimens de Sa Majesté; & Jean-Thomas Hérissant fils, Libraire, même maison, 1765. Avec Approbation, 1 vol. *in*-8°. de 404 pages non compris la Table de 72 pages.

La Bibliothéque dont on donne ici le Catalogue contient quelques parties de presque tous les genres de Littérature; mais celles des Belles-Lettres & de l'Histoire sont les plus riches. La partie du Théâtre est une des plus complettes. La Collection des Romans est encore très considérable. L'Histoire de France & l'Histoire Littéraire sont très-étendues. On y trouve aussi le Recueil des Mercures, qui par des rélations intermédiaires rejoint l'ancien Mercure François, ce qui rend ce Recueil très-précieux. Très-peu de Cabinets présentent une suite aussi exacte de nos Opéra; la Collection d'estampes est très-riche. Ce Catalogue est terminé par une Table Alphabétique des Auteurs sous le nom de chacun desquels on a joint en plus petit caractère le titre des ouvrages. Une seconde Table indique les ouvrages anonymes.

Œuvres de Théâtre de M. Bret, Censeur Royal, & de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy. A Paris, chez Prault, petit-fils, Libraire, Quai des Augustins, au-dessus de la rue Gît le-Cœur, à l'Immortalité 1765. *in* 12.

*Essai de Contes Moraux & Dramatiques; par M. B***.*

La Mere en prescrira la lecture à sa Fille.
La Métromanie.

A Paris, chez Prault, petit-fils, Libraire, Quai des Augustins, à l'Immortalité 1765. *in*-12. Avec Approbation & Permission.

Plan de la ville de Pondichery dans les Indes Orientales, sur une feuille de papier grand Aigle. A Paris, chez Lattré, Graveur, rue S. Jacques, à la ville de Bordeaux, prix 3 liv.

Description de la ville de Peking, pour servir à l'intelligence du plan de cette ville, gravé par les soins de M. de l'Isle; par M. de l'Isle, Doyen de l'Académie des Sciences & des Professeurs au Collége Royal, Astronome-Géographe de la Marine; & M. Pingré, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de Ste Genevieve, de la même Académie, Astronome-Géographe de la Marine en survivance. Prix 4 liv. A Paris, 1765. Brochure *in*-4°. de 44 pages & six planches dont une est le plan de Peking.

Les Loix puisées chez les Grecs, développées par les Romains, aujourd'hui la base du Droit Public & Civil des Nations policées. A Paris, chez Babuty, fils, Quai des Augustins, à l'Etoile 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 vol. *in*-12. Ouvrage utile à ceux

qui recherchent l'origine des Loix.

Arbre Chronologique de l'Histoire Universelle, ou Tableau des principaux Etats Souverains du Monde, de l'époque de leur établissement, de leur durée, de leurs Fondateurs, du nombre de leurs Princes & de ceux qui régnent à présent, avec une idée des principales révolutions qu'ils ont souffertes; mis dans un ordre successif & propre à en donner une connoissance claire & exacte. Ouvrage nécessaire aux jeunes gens qui se proposent d'étudier l'Histoire, & utile aux personnes qui la possédent.

Omnes ex ordine nectere partes
Et series rerum & certos sibi ponere fines,
&c. Vida Ars Poëtica.

A Paris chez l'Auteur, rue S. Antoine, Place Baudoyer, à l'Hôtel de Malthe, & Brocas, Libraire, rue S. Jacques, au Chef S. Jean, 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, 1 vol. *in*-12. de 416 pages.

Cet ouvrage, destiné à l'instruction de la jeunesse, consiste en une très-grande planche qui représente un arbre; à ses différentes branches sont suspendus des écussons ou cartouches, dans lesquels l'Auteur a marqué tous les Empires & Royaumes, en divisant l'année où ils ont commencé avec le premier & le dernier Prince. Cet arbre est accompagné d'un volume *in*-12. qui lui sert d'explication; mais cette explication est très courte, ou plutôt elle n'est qu'une indication sommaire de la fondation de chaque Empire & de sa destruction, des Princes qui s'en sont emparés, & des différentes révolutions qu'il a essuyées. Les noms des Princes ni la durée de chaque règne n'y sont point marqués. Ce n'est, comme nous venons de le dire, qu'une idée très-sommaire que l'Auteur s'est formée d'après ce que nous avons sur l'Histoire sans citation ni discussion; peut-être auroit-il été utile de faire sentir en plusieurs occasions les époques douteuses; mais on laisse ce soin aux maîtres. On auroit pû encore avoir égard à la descendance & aux liaisons des différens Royaumes pour en former comme autant d'articles principaux, dont chaque sousdivision auroit indiqué les différens rameaux d'une même Nation. L'Auteur a cru qu'il seroit plus commode de distinguer seulement l'une de l'autre, l'Europe, l'Asie & l'Afrique, & de se regler uniquement d'après l'époque de chaque Royaume relativement à l'année de sa fondation. Un ouvrage de cette espéce n'étant composé que d'extraits dans lesquels on rapporte les événemens les plus connus, nous ne pouvons en faire ici une analyse suivie, ainsi nous nous bornons à l'indiquer. Nous pouvons assurer cependant qu'il fait honneur à l'Auteur, & qu'il fait espérer que dans un âge plus avancé M. Renaudot suivra les grands exemples qu'il a dans sa famille, particulièrement celui de son oncle M. l'Abbé Renaudot.

Histoire naturelle, générale & particuliere, avec la description du Cabinet du Roi, t. 14 & 15, in-12.

A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1764, & se vend chez Panckoucke, rue de la Comédie Françoise.

Ces Volumes répondent au septiéme de l'édition *in*-4° dont nous avons donné l'extrait dans notre Journal d'Avril 1759. Ils ne le cédent pas à l'édition *in*-4°, ni pour l'exactitude Typographique, ni pour l'élégance & la correction du dessein, ni pour la finesse de la gravure.

Les animaux carnassiers sont le sujet de ces deux volumes. Ceux dont M. de Buffon donne l'histoire, & M. Daubenton la description, sont le Loup, le Renard, le Blaireau, la Loutre, la Fouine, la Marte, le Putois, le Furet, la Belette, l'Hermine, ou le Roselet, l'Ecureuil, le Rat, la Souris, le Mulot, le Rat d'eau, le Campagnol. Chaque volume est orné de 24 Planches, représentant dans tous les détails & avec la plus scrupuleuse exactitude les Animaux dont on a donné l'histoire, la vie & les mœurs; on n'oublie rien de ce qui peut concerner leur structure interne. Nous renvoyons à notre Journal du mois d'Avril 1759, les personnes qui veulent avoir une idée juste du travail de nos deux illustres Auteurs.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE MAI 1765.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

JUIN, *vol. I.*



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. LXV.

THÉORIE DE LA MUSIQUE, PAR M. BALLIERE,

de l'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de Rouen. in 4° de 180 pages. A Paris, chez Didot le Jeune, Quai des Augustins, à la Bible d'Or; Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise; & à Rouen, chez Etienne - Vincent Machuel, rue Saint Lo, vis-à-vis le Palais.

Musica tota quid est, numeri nisi contibus apti.
Fraguerii Schola Platonica.

CET Ouvrage est divisé en deux Parties; sçavoir, la théorie de la Musique en général, c'est-à-dire, *telle qu'elle est donnée par la Nature* : & la théorie de la Musique moderne.

On ne doit point s'attendre à trouver ici des détails sur les systê-

mes de Musique des Anciens; ils appartiennent à l'Histoire de cette Science, & M. Balliere n'en a embrassé que la théorie.

La Géométrie tient le premier rang dans ce Livre: la Musique n'y est considérée que comme une branche des Mathématiques, avec cet avantage, que la connoissance des élémens de Géométrie suffit pour comprendre tout; mais il faut avoir lû la premiere partie avant que de passer à la seconde; & pour entendre celle-là, il faut avoir médité sur les deux premiers Chapitres qui traitent, l'un de la propagation du son, l'autre, des obstacles qu'il éprouve.

L'Auteur rend compte dans une Indroduction sommaire, des objets qui l'ont occupé, & de l'ordre qu'il a mis dans ses idées. En rendant hommage aux Rameau & aux Dalembert d'une partie de ses premières connoissances, il dit qu'il a osé douter de toutes les opinions que la Nature ne lui a point paru confirmer. Il témoigne qu'il desireroit n'avoir pour juges que ces gens exempts de préjugés, *qui n'ont pas pris des conventions pour des principes*. Nous exhortons le Lecteur à se placer dans ce point de vûe.

PREMIERE PARTIE. L'expérience d'une corde de Violoncelle qui donne dans sa résonnance la douziéme & la dix-septiéme au-dessus du son principal, expérience connue de tous les Musiciens pour être le fondement de la doctrine de Rameau, cette expérience semble à M. Balliere être resserrée dans des bornes trop étroites: « Un corps sonore, » dit-il, fait entendre, outre le son » principal, plusieurs autres sons » de plus en plus foibles, jusqu'à » l'extinction totale ». C'est le début de son Livre; c'est son premier principe.

On trouve au mot fondamental de l'Encyclopédie, « que l'octave, » la douzième & la dix-septième » sont tout ce que la nature nous » donne immédiatement & par elle-» même dans la résonnance du corps » sonore, & que l'art y a beau-» coup ajouté ».

Mais si Rameau lui-même, dans la Gen. harm, p. 10, a cru qu'on pouvoit distinguer le son de son $\frac{1}{7}$, *pour ne pas dire plus*, s'il a dit dans ses réflexions, p. 193 du Code, que le corps sonore fait frémir, même résonner *une infinité de parties aliquotes*, dont on ne distingue que la douziéme & la dix-septiéme; si le Pere Mersenne, cité par l'Auteur, a distingué la vingt-troisiéme $\frac{9}{re}$; si, suivant M. Serre, la résonnance est véritablement une mine physique d'harmonie, qui contient *un nombre indéfini de sons*: *Essais sur les princ. d'Harm. p.* 116 & 119; si enfin par l'expérience de M. Tartini, dont nous ferons mention par la suite, on entend un son plusieurs octaves au-dessous de deux cordes pincées, il n'est guères possible de ne pas reconnoître, avec M. Balliere, l'extension infinie de la résonnance du corps sonore.

Le Corps sonore est donc unique, dès qu'il contient tous les

sons, lesquels se rapportent tous au premier. Suivant l'ordre dans lequel on les entend, ils peuvent être désignés par la progression naturelle des nombres, en montant du plus grave aux aigus, $\overset{1}{\textit{ut}}$, $\overset{2}{\textit{ut}}$, $\overset{3}{\textit{sol}}$, $\overset{4}{\textit{ut}}$, $\overset{5}{\textit{mi}}$, $\overset{6}{\textit{sol}}$, $\overset{7}{\textit{si}}$, $\overset{8}{\textit{ut}}$, &c. Tel est l'ordre dans lequel le Cor de Chasse les donne : ce sont comme autant de pas que le son primitif parcourt en s'éloignant ; ces pas sont en progression arithmétique, laquelle désigne les dégrés d'élévation du son, ou les vibrations des cordes ; progression différente en ce sens de la progression harmonique, qui désigne par des fractions 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c, la longueur des cordes en raison inverse des vibrations. L'Auteur regarde avec raison ces deux progressions comme synonimes, puisqu'en supprimant le numérateur commun des fractions, les dénominateurs n'offrent plus qu'une progression arithmétique. Rameau adopte aussi dans ses Ouvrages, la progression arithmétique ; mais ce n'est que par convenance ; il n'en opére pas moins sur les rapports : au lieu que M. Balliere, par une suite de son principe, ne considére que les dégrés d'élévation du son.

Ce commencement est appuyé de deux figures géométriques, bien capables d'intéresser les Géométres, lesquels pourront regarder comme une nouveauté en Géométrie ; une figure rectiligne qui amene par ordre les termes d'une progression harmonique.

Persuadé qu'il est que les sons en général sont harmoniques du son principal, M. Balliere ne sçauroit souscrire à cette proposition de Rameau, que les sons $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{11}$, $\frac{1}{13}$, sont toujours faux dans les Cors de chasse & les Trompettes, comme n'étant harmoniques de 1 ni de 3. Il croit que les sons qui sont *toujours* donnez par la nature, *dans tous les Instrumens*, ne peuvent être appellés faux.

Il observe aussi que l'usage où l'on est, d'appeller Quinte le troisieme pas, & Tierce le cinquieme du corps sonore, est abusif ; ce n'est que pour être entendu qu'il se conforme à l'usage. Nous croyons qu'il a raison de s'y réduire ; car vraisemblablement la réforme n'aura pas lieu ; elle anéantiroit tous les Traités de Musique.

Le premier chiffre de la progression, dit M. Balliere, est arbitraire. *6*, par exemple, sera la sixieme note de la progression ÷ 1, 2, 3, 4, 5, *6*, la seconde de ÷ 3, *6*, la troisiéme de ÷ 2, 4, *6*, &c. mais le choix fait, il n'est plus permis de changer, parce que cette premiere dénomination détermine la valeur des intervalles.

Ensuite, à l'appui de deux passages de Mrs de la Caille & Hauskbée, l'Auteur explique les principes d'acoustique par ceux de l'optique. L'analogie qu'il a cru y trouver rayonne de tous côtés dans son Ouvrage ; c'est, pour ainsi dire, l'ame qui le vivifie.

Dans un grand éloignement, l'objet le plus vaste n'offre à la vûe

qu'une petite masse, un point : c'est l'unité. A mesure qu'on s'approche, les extrémités se déployent, le milieu se fait bientôt appercevoir, & successivement de nouvelles parties semblent s'épanouir, toujours dans le milieu des intervalles ; ce sont pour l'œil comme autant de points de comparaison & de repos : il en est de même du son.

Figurez-vous un triangle s'élevant sur un de ses angles, & coupé par des lignes paralléles à la base, qui forment comme autant de petits triangles dans le grand ; c'est une portion de cercle détachée de la sphère sonore ; sphère composée d'une infinité de Poligones : ce triangle est une des figures les plus employées du livre.

Le son, au moment qu'il est donné par le corps sonore, n'est point appréciable : c'est la pointe du triangle ; c'est l'unité ; c'est le son générateur. En s'éloignant, il laisse distinguer un intervalle : ce sont les extrémités de la premiere parallele du triangle ; c'est la premiere octave ; l'espace encore confus de 1 à 2. Plus développé, le son présente à l'oreille un intervalle plus grand, & un nouveau son appréciable, un point de milieu sur le second étage, c'est-à-dire sur la deuxieme parallele, un $\overset{3}{\textit{sol}}$ enfin entre $\overset{2}{\textit{ut}}$ & $\overset{4}{\textit{ut}}$. Le dévelopement successif produit d'étage en étage une nouvelle octave, de nouveaux points de milieu, & de nouveaux sons à l'infini. Telle est la substance de la doctrine du second chapitre.

Ce systême fournit matiere aux objections : il est assez difficile de comprendre comment & pourquoi, le son, ou l'air mis en vibration, & parvenu du centre à un des étages du triangle, le parcourt horisontalement ; & quelle est la cause de cette réaction, par exemple de $\overset{4}{\textit{ut}}$ sur $\overset{8}{\textit{ut}}$ au quatrieme étage ou octave, laquelle produit dans le milieu un $\overset{6}{\textit{sol}}$, qui à son tour par sa réaction sur 4 & sur 8, fait éclore $\overset{5}{\textit{mi}}$, & $\overset{7}{\textit{si b}}$.

L'Auteur voulant établir ces deux propositions, que le son se propage à pas égaux, & qu'un son n'est entendu qu'en partageant un intervalle en deux parties égales, aura cru rendre ses idées plus sensibles, en les rapprochant d'une comparaison empruntée de l'optique ; d'ailleurs il prévient dans l'introduction, qu'il laisse à la Physique le soin d'expliquer la nature du son & ses effets sur notre organe.

La plûpart des Anatomistes conviennent, que la portion membraneuse de la cloison qui regne dans la rampe du limaçon de l'oreille, est un triangle composé de fibres parallèles à la base, & allant graduellement en décroissant. C'est le sentiment de Boerhaave, qui compare de plus les réactions du son aux refléxions de la lumiere. *Inst. Med. Ch. de Auditu*, art. 547, 562, 563.

Que n'eût pas dit M. Balliere, s'il se fût attaché à ces connois-

sances qui favorisent son opinion? Il en eût conclu qu'à égale tension, la suite de ces fibres ainsi disposées doit répondre à ses échelles de sons.

Quoiqu'il en soit, il explique par son systême tout le développement des sons ; il établit contre l'assertion de l'illustre M. de Mairan, nous pourrions dire & contre celle de Descartes, *Abr. de Mus.* que la division sous-double de la corde peut donner d'autres sons que des octaves ; il ajoute à la nécessité d'admettre le *si b*, l'expérience de deux voix qui forment des accords agréables lorsque l'une monte l'échelle avec ce *si b*, tandis que l'autre la descend diatoniquement ; enfin il fait connoître que *la presque instantanéité* des sons successifs, & la multitude des *ut*, des *sol* & des *mi*, qui sont donnés les premiers dans la résonnance du corps sonore, empêche qu'on ne distingue les autres sons.

La mélodie, l'harmonie, les consonnances, les accords, les cadences, la mesure, sont clairement exposés : l'Auteur les explique par ses principes ; en quoi il n'est pas toujours conforme aux enseignemens de la pratique. Par exemple, après avoir dit que beaucoup d'accords qui ont *ut* pour base peuvent être employés dans le ton d'$\overset{1}{ut}$, il cite l'accord $\overset{5}{mi}$ $\overset{6}{sol}$ $\overset{7}{si\,b}$; mais cet accord entendu au-dessus d'*ut*, est toujours pris pour un accord de dominante tonique en *fa* ; il est vrai que c'est parce qu'on ne reconnoît point le *si b* pour être de l'échelle d'*ut*, & suivant le systême de l'Auteur, il doit y entrer.

M. Balliere rapporte nombre d'accords qu'il range en progression arithmétique, & il prétend que la combinaison des jeux de l'orgue doit être en cette progression pour être intéressante. Les accords de Triton & de fausse quinte ne sont, dit-il, qu'un choix de notes parmi la progression arithmétique : on sent qu'il ne regarde pas ces accords comme aussi dissonans que la pratique le prétend. Les dissonances ne sont, selon lui, que des consonnances éloignées, entendues hors de la place que la nature leur assigne dans le mode. Il ajoute que la différence des anciens aux modernes, consiste en ce que les premiers commençoient leurs dissonances à la note 5, au lieu que les modernes les commencent à la note 7.

M. Balliere traite après cela du rapport des vibrations avec la longueur des cordes : il avance que le nombre des vibrations est le même que celui des pas égaux assigné à la route du corps sonore ; on y trouve cette raison du frémissement des cordes au-dessous de celle qui est pincée, c'est que l'air ne peut communiquer plus de mouvement qu'il n'en a reçu ; l'ébranlement qu'il reçoit d'une corde d'un pied, a bien la puissance d'ébranler à son tour jusqu'à la résonnance une corde moindre ; mais est trop foible pour ébranler au-delà du frémissement une corde de trois pieds.

Des preuves que l'Auteur en

donne, il résulte qu'une corde pincée fait resonner toutes les cordes moindres qu'elle, & frémir toutes celles qui sont plus longues, toujours en ordre arithmétique de vibrations. Il faut convenir en effet que si l'on racle la corde aigue d'un instrument, de quelque maniere que les autres soient accordées, un tact fin les sentira toutes frémir.

Il s'est glissé une erreur à la page 48 : on y trouve que la corde 1 fait 3 vibrations tandis que la corde 3 en fait 1, & le raisonnement de l'Auteur en cet endroit persuade que c'est tout le contraire.

Le sixieme chapitre qui termine cette premiere Partie est employé tout entier en remarques sur l'expérience de M. Tartini, rapportée dans l'Encyclopédie, au mot *Fondamental* ; expérience dans laquelle Rameau a cru que l'imagination a plus de part que l'oreille ; *Lettre à M. Dalembert*, mais expérience avouée de beaucoup de Musiciens, & amplement discutée par M. Serre dans ses observations sur les principes de l'harmonie.

M. Balliere déclare, dans une note à la fin du livre, qu'il n'a eu connoissance de celui de M. Serre qu'au moment de l'impression du sien. On l'en croira sans peine : pour persuader qu'il sait penser d'après lui-même, il n'a besoin que de son livre ; & quoique ce chapitre ressemble dans bien des choses au livre de M. Serre, il y en a beaucoup qui ne sont qu'à M. Balliere.

Par exemple, il établit par les Mémoires de l'Académie des Sciences, & sur-tout par un passage d'Aristoxene, que cette expérience (réclamée par M. Serre sur M. Tartini) n'est pas nouvelle. Elle n'est même pas différente, selon lui, du principe de Rameau, & d'une autre expérience de M. Sauveur, sans être absolument la même.

» Si je fais sonner 1, dit M.
» Rameau, j'entends aussi 3 & 5.
» Si je fais sonner 3 & 5, dit M.
» Tartini, j'entends aussi le son 1.
» Si un obstacle léger placé sur une
» corde, dit M. Sauveur, laisse 3
» parties d'un côté, & 5 de l'autre,
» le son entendu de chaque côté ne
» sera ni 3 ni 5, mais 1 ».

L'Auteur conclut que ces trois expériences n'ont qu'un principe, sçavoir, que le son s'éloigne à pas égaux en progression arithmétique ; il dit que c'est monter de la cause à l'effet, ou descendre des produits à la cause.

Le chapitre est terminé par ce problême. « *La longueur de deux* » *ou plusieurs cordes étant donnée*, » *trouver les notes qui doivent en* » *résulter, & leur bourdon grave* ».

Considérée géométriquement, cette question consiste à trouver le premier terme d'une progression harmonique dont plusieurs termes sont connus. L'Auteur la résout au moyen d'un quadrilatere, dans lequel se placent par ordre les lignes demandées.

Les notes qui accompagnent ce chapitre, indiquent des questions qui ne seroient pas déplacées dans les

les traités de Géométrie élémentaire. M. Balliere avance « qu'en » général, on peut représenter par » un triangle toute progression géo- » métrique, croissante ou décrois- » sante en raison donnée, même » incommensurable; » il auroit pû ajouter, toute progression arithmétique & harmonique; son Traité l'y autorisoit.

SECONDE PARTIE : il est question dans cette Partie des altérations que les Musiciens ont introduites dans la Musique, & de celles que la pratique rend indispensables. L'Auteur reproche à l'échelle des modernes d'être composée de trois principes *fa*, *ut*, *sol*, & des sons harmoniques, tandis que la loi générale n'admet qu'un corps sonore. Il dit que M. Rousseau de Geneve n'avoit garde de trouver l'origine du *fa* naturel en la cherchant dans la résonnance de *ut*, *sol*, *re*, parce que c'étoit composer l'échelle de *sol*, au lieu de l'échelle d'*ut*. *Dissert. sur la Musiq. moderne*. Et il croit que la succession de Quintes en montant & descendant depuis *ut*, imaginée par M. Dalembert dans son livre d'Elémens, est une source d'erreurs, parce qu'au delà de quatre termes d'une progression, les autres doivent être considérés comme anéantis; par exemple, quand on passe de *fa*, *ut*, *sol*, *re*, à *la*, le *fa* n'est plus 1, il est zéro.

M. Balliere est bien persuadé que relever des fautes, ce n'est pas désobliger des Auteurs renommés, qui ne rougiroient pas d'avouer qu'un habile homme peut se tromper : nous leur laissons le soin de se défendre, & aux Lecteurs le plaisir de juger si cela est possible. L'Auteur trouve aussi, & ceux qui ont lu la génération harmonique n'en disconviendront pas, que Rameau n'a pû parvenir à la simplicité de l'échelle naturelle : s'il fait marcher sa basse par Quintes, il y a deux *sol* consécutifs dans l'échelle; s'il en retranche un, la basse montant d'*ut* à *re*, ne procede plus par Quintes; double défaut qui ne vient que de ce qu'on passe le *si b*.

Ce son $\frac{1}{7}$ qui n'a pas été inconnu à Rameau; qui, suivant M. Serre cité par l'Auteur, est donné par la nature; qui rend le chant doux, suivant une autre citation de de M. de Bethisy; & qu'ils ont tous rejetté comme n'étant pas du mode d'*ut*, ce son, M. Balliere l'admet comme légitime son harmonique d'*ut*; & dès lors il monte diatoniquement l'échelle entiere sans craindre de Triton; il obtient ce qu'on avoit tant cherché, l'accord des regles de la basse fondamentale avec l'échelle naturelle, soit en montant, soit en descendant.

Quant aux intervalles de l'échelle, M. Balliere observe que « suivant Aristoxene, & suivant l'u- » sage universel, le mot *intervalle* » en général désigne la distance d'un » terme à un autre; (& que) pour » avoir cet intervalle, il faut re- » trancher un terme de l'autre; » (au lieu que) selon les Pythago- » riciens, le mot est employé sous » l'idée d'un rapport géométri- » que; » suivant l'un, c'est une

soustraction, la distance de 2 à 3 est 1, celle de 24 à 36 est 12; suivant l'autre, c'est une division; les deux distances s'expriment par $\frac{2}{3}$.

L'Auteur appuie son sentiment aristoxénien de la comparaison d'un Voyageur qui s'éloignant de la mer, & parti le matin du point 24 lieues, arrive à midi au terme 36 : il sera tenté de présumer que s'il peut aller coucher au terme 48, il aura fait le soir autant de chemin que le matin; mais point du tout : il faudroit, selon les Pythagoriciens, que pour rendre les deux demi-journées égales, cet homme allât coucher à 54 lieues; parce que 24 est à 36, comme 36 à 54. La comparaison des barometres & thermometres n'est pas non plus oubliée.

Il suit de ces comparaisons, que quoiqu'il y ait d'$\overset{12}{\textit{ut}}$ à $\overset{18}{\textit{sol}}$, même rapport que de $\overset{18}{\textit{sol}}$ à $\overset{27}{\textit{re}}$, la distance n'est pas la même; car $\overset{18}{\textit{sol}}$ partage $\overset{12}{\textit{ut}}$ & $\overset{24}{\textit{ut}}$ en deux distances égales. Ainsi d'$\overset{6}{\textit{ut}}$ à $\overset{9}{\textit{sol}}$, plus loin de $\overset{30}{\textit{mi}}$ à $\overset{33}{\textit{fa}}$, plus loin encore d'$\overset{48}{\textit{ut}}$ à $\overset{51}{\textit{ut}}$ &c, il n'y a qu'une distance égale, qu'un même pas de l'échelle naturelle, qu'un ton enfin égal au premier pas $\overset{3}{\textit{ut}}$ à $\overset{6}{\textit{ut}}$.

Voilà les Musiciens privés de leurs distinctions de ton & demi ton, majeur & mineur, & de comma, lesquelles semblent à M. Balliere être assez inutiles. Toute la différence qu'on sentira, selon lui, entre $\overset{8}{\textit{ut}}$, *re*, & $\overset{9}{\textit{re}}$, $\overset{10}{\textit{mi}}$, en pinçant ensemble les deux cordes, c'est que *re* est le neuvieme, & *mi* le dixieme degré d'élévation du corps sonore $\overset{1}{\textit{ut}}$. De même l'intervalle de *mi* à *fa* ne paroîtroit point différent d'*ut* à *re*, si on donnoit au *fa* le degré de valeur ou d'élévation qu'il doit naturellement avoir dans l'échelle où il est employé, sçavoir, 32 dans l'échelle de $\overset{1}{\textit{fa}}$, 33 dans celle d'$\overset{3}{\textit{ut}}$, $33\frac{1}{4}$ dans celle de $\overset{30}{\textit{mi}}$ &c; au lieu que les Modernes confondant les échelles par convenance, conservent toujours le $\overset{32}{\textit{fa}}$, comme ils conservent le $\overset{80}{\textit{la}}$, lequel a néanmoins dans leur échelle deux autres valeurs possibles, puisqu'elle pose sur ces trois bases *fa*, *ut*, *sol*, qui ont chacune un *la* différent. Tous les intervalles de l'échelle naturelle sont ainsi successivement examinés; la formation de cette échelle, avec les altérations des modernes, est exprimée par une figure triangulaire, & par un trapeze.

Passant de-là aux accords parfaits, de septieme, de sixte, & renversemens, de supposition, & de suspension, l'Auteur les fait procéder d'une progression arithmétique differemment ordonnée.

Rameau n'eut pas admis volontiers qu'une note de supposition, qui ne se trouve jamais que dans la basse continue, doit être réputée la vraie note fondamentale, lui qui la regardoit comme note de goût & surnuméraire; *Traité d'Harmonie*,

p. 74. Mais M. Balliere n'est pas le seul qui se soit refusé à cette idée de notes de goût ; il est le seul qui en ait donné une bonne explication. Il auroit dû y joindre la raison qui exclut de la basse fondamentale cette note réellement fondamentale : les paradoxes lui coutent si peu, qu'il pouvoit bien dire que c'est encore un abus ; car cette assertion suit assez de ses principes.

Il y a dans ce chapitre d'autres traits qui s'éloignent des regles de la pratique : par exemple, l'Auteur blâme l'explication qu'on donne à l'accord de dominante-tonique, *sol*, *si*, *re*, *fa* ; il prétend que cette accord, suivant que *sol* sera premier ou troisieme terme de progression, peut être suivi de *sol*, *si*, *re*, ou de *ut*, *mi*, *sol* ; mais les Musiciens, pour lesquels le *fa* de cet accord a la valeur de 64 & non 63, regarderont toujours cet accord comme opérant une cadence parfaite en *ut* ; & ainsi des autres accords de dominantes-toniques. Si celui-ci pouvoit être suivi de *sol*, *si*, *re*, il n'y auroit plus de cadence : ce seroit une suspension.

Le mode mineur occupe les chapitres 4 & 5 ; pour être plus concis, nous n'en suivrons pas l'ordre. L'Auteur y traite aussi du mode mixte de M. de Blainville, & le désapprouve : ce mode est assez connu, & assez peu accueilli des Musiciens, pour que nous n'en disions rien de plus.

On sçait que Rameau dans sa Démonstration du principe de l'Harmonie a regardé le frémissement des sous-multiples, comme une simple indication de la nature qui ramene au son principal ; & comment en partant de cette idée, il a substitué le mode mineur d'*A mi, la*, au mode majeur d'*ut*. M. Balliere pense que faire usage d'un *la*, qui dans le moment n'est pas offert par la nature, c'est se transporter gratuitement dans un nouveau mode.

Il auroit dû rappeller aussi une autre explication que Rameau a donnée de ce mode, p. 200 & 201 du Code, en le prenant originairement dans l'accord $\overset{10}{mi}$, $\overset{12}{sol}$, $\overset{15}{si}$, renversé de $\overset{4}{ut}$, $\overset{5}{mi}$, $\overset{6}{sol}$. Cette origine eut pû passer pour la meilleure jusqu'à présent, si elle n'eut été présentée d'une façon alambiquée : c'est peut-être ce qui a empêché l'Auteur d'en faire mention, s'il la connoissoit.

Dans la seconde édition des Elément de Musique, M. Dalembert imagine entre *ut* & *sol* un son qui soit différent d'*ut*, & qui ait comme lui la propriété de faire résonner *sol* : ce son sera *mi* ♭ ; mais M. Balliere qui rapporte cette formation du mode mineur, croit qu'elle n'est pas la plus simple & la plus naturelle. « Peut-on, dit il, regarder comme dicté par la nature un son imaginé dont le résultat justifie l'introduction, mais dont l'introduction a été gratuite & sans fondement ! »

Passons au sentiment de l'Auteur. Il le prépare dès le sixieme chapitre de cette partie ; on y trou-

ve que, sans s'éloigner de la nature, (c'est-à-dire en profitant des points de division qu'elle présente dans le quatrieme étage $\overset{32}{fa}$, $\overset{40}{la}$, $\overset{48}{ut}$, $\overset{16}{mi\,b}$, $\overset{64}{fa}$, de $\overset{1}{fa}$,) l'Art peut considérer l'étage comme divisé en trois parties égales, $\overset{24}{ut}$, $\overset{32}{fa}$, $\overset{40}{la}$, $\overset{48}{ut}$: après quoi il ne reste plus qu'à introduire des moyens proportionnels, pour obtenir $\overset{6}{ut}$, $\overset{7}{mib}$, $\overset{8}{fa}$, $\overset{9}{sol}$, $\overset{10}{la}$, $\overset{11}{sib}$, $\overset{12}{ut}$. Cette idée est ici plus développée.

Suivant M. Balliere, on peut considérer l'accord parfait mineur $\overset{6}{ut}$, $\overset{7}{mib}$, $\overset{9}{sol}$, ou comme relatif, c'est-à-dire, comme originaire de $\overset{8}{fa}$, qui le donne dans la suite de la progression arithmétique; ou bien comme absolu, c'est-à dire, comme accord principal, & indépendant de la progression dans laquelle il a pris naissance. Sous ce dernier aspect il remplit un étage dont il marque les points principaux, $\overset{6}{ut}$, $\overset{7}{mi\,b}$, $\overset{9}{sol}$, $\overset{12}{ut}$, & l'on ne désire plus rien après lui.

Les trois bases *fa*, *ut*, *sol*, dont il a été fait déja mention, sont ici rendues sensibles par un trapeze dont la base horisontale est coupée par trois lignes obliques paralleles entre elles, & divisées chacune en parties égales. Cette figure sert à démontrer que l'*ut* est passif de *fa* & de *sol*, ensorte que les six notes *ut*, *re*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, sont forcées, le *mi* seul dépendant d'*ut*.

L'auteur estime que la formation naturelle de ce *mi*, est d'occuper le milieu de l'intervalle *ut*, *sol*, ce qui constitue le genre majeur; mais qu'il peut aussi être placé au milieu de l'intervalle *ut*, *fa*, ce qui établit le mode mineur; & de la possibilité de l'approcher de *re* ou de *fa* plus ou moins, il conclut qu'il y a en majeur & en mineur, une infinité de modes possibles que l'imperfection de nos instrumens a réduits à deux.

Nous observerons que cette phrase de la p. 108 (ce *mi* qui n'est donné ni par *fa*, ni par *sol*, jouit des privileges d'*ut*) n'est pas exacte. *Mi* désigne en cet endroit toutes les tierces possibles, & par conséquent, tous les *mi b*; or, le *mi b* est donné par *fa*; car si l'on divise la ligne oblique, ou le plan *fa* de 4 en 4, au lieu qu'elle est divisée dans le susdit trapeze de 8 en 8, on exécutera l'intention que l'Auteur a dû avoir de suivre le rapport des quintes 4, 6, 9; alors 28 qui est le *mi b*, sera placé entre 24 & 32. Il faut avoir le livre & la figure sus les yeux, pour concevoir cette observation; aussi ne la faisons-nous que pour ménager l'attention des lecteurs du livre. Au reste elle confirme le systême de l'Auteur au lieu de l'affoiblir.

La variabilité de la Tierce fournit à M. Balliere plusieurs réflexions pour établir comment les Musiciens peuvent s'imaginer, qu'en passant d'*ut* majeur en *la* mineur, *ut* conserve sa même valeur comme le *la*, quoique les intervalles de Tierce pris indistincte-

ment ne se ressemblent point, & pour prouver la supériorité du mode majeur sur le mineur; supériorité bien marquée d'ailleurs par la nature, qui dans le développement du corps sonore donne $\overset{4}{\textit{fa}}$, $\overset{5}{\textit{la}}$, $\overset{6}{\textit{ut}}$, avant $\overset{6}{\textit{ut}}$, $\overset{7}{\textit{mi b}}$, $\overset{9}{\textit{sol}}$.

Si l'indication du mode mineur donnée par la nature dans le frémissement des sous-multiples, en laissant à l'art le soin d'en faire l'application, ne paroît pas satisfaisante aux Musiciens théoriciens, parce qu'ils en connoissent la raison physique; si l'explication de Rameau prise dans l'ordre harmonique leur paroît encore trop recherchée; peut-être cette origine que M. Balliere a puisée dans l'ordre arithmétique, les contentera-t-elle; car il faut convenir qu'elle s'y présente naturellement.

C'est dommage que la basse fondamentale de l'Auteur en mode mineur ne soit pas aussi heureuse que celle du mode majeur; le *fa* s'y rencontre double, portant *la b*, & *la* naturel; cependant l'Auteur a reproché à Rameau cette duplicité de note: seroit-elle moins un défaut dans la basse que dans le dessus? Il dit pour autoriser ce double *fa*, que rien n'est plus ordinaire que de passer du majeur au mineur, & du mineur au majeur dans le même ton: cela est vrai, mais on passe alors d'une échelle à l'autre, & il semble qu'il faudroit, pour fournir l'échelle mineure complette, rester dans l'échelle. Cet inconvénient de la basse vient de l'admission des deux *la* dans l'échelle diatonique mineure; les Lecteurs pourront en peser les raisons: elles tiennent aux principes de l'Auteur sur la variabilité de la Tierce.

Parmi les explications sur le mode mineur, on trouve ce Problême. « *Déterminer la valeur harmonique, ou le nom en note, pour tel chiffre que ce soit dans l'intervalle de l'octave*, 24..... » 48 » il est résolu par les équations; c'est ce qu'il faut voir dans le Livre.

Afin d'abréger, nous croyons de voir y renvoyer aussi le Lecteur pour la discussion des genres Chromatique & Enharmonique. L'Auteur les envisage comme produits par la variabilité de la Tierce, & par l'introduction de ses deux Quintes dans l'échelle; selon lui, ce n'est autre chose que le genre diatonique mineur, vu les bornes de nos claviers.

Ce qui a précédé, tendoit à connoître la nature; ce qui suit est fondé sur la nécessité de l'altérer, vû l'insuffisance de l'art: c'est le tempérament.

M. Balliere ne traite point des diverses especes de tempérament, ainsi que l'a fait M. Romieu dans ses Mémoires insérés dans ceux de l'Académie des Sciences; il reconnoît avec M. Dalembert, (c'est-à-dire avec Rameau, voy. gen. harm. p. 96.) que le tempérament consiste à trouver onze moyens proportionnels géométriques entre 1, & 2.

» Mais, (ajoute-t-il, en citant » les nouv. Elem. de Math. du P. » Prestet,) si l'intervalle de deux » termes d'une progression géomé- » trique est égal à celui de deux » autres termes, ces quatre termes » disposés par ordre, sont en pro- » gression; ainsi le premier, cin- » quieme, neuvieme & treizieme, » sont en progression. Or, le pre- » mier terme ici, est 1, & le trei- » zieme ou dernier est 2; le pro- » blême se réduit donc à trouver » deux moyens proportionnels en 1 » & 2; le problême du tempérament » n'est donc autre chose que la du- » plication du cube.

Si l'on avoit les deux moyens proportionnels entre 1 & 2, il seroit aisé d'achever la solution; car les regles ordinaires enseignant à insérer trois moyennes proportionnelles entre deux lignes, on obtiendroit aisément les neuf autres.

Le moyen que propose M. Balliere pour en approcher en harmonie, moyen conforme à la proposition précédente, est d'accorder les quatre notes *ut*, *mi*, *sol* ✕, *ut*, de maniere, que les trois Tierces majeures ou plus que majeures qu'elles forment, soient le plus semblables qu'il sera possible; ensuite conservant *ut* & *mi* invariables, accorder les notes *sol*, *re*, *la*, de façon que les notes *ut*, *sol*, *re*, *la*, *mi* forment des Quintes semblables entre elles. On opérera de même pour les notes qui sont entre *mi* & *sol* ✕, & pour celles qui sont entre *sol* ✕ & *ut*.

Cette méthode atteint le même but que celle de Mrs Rameau & Dalembert. Elles ont l'une & l'autre l'inconvénient de ne pas donner une entiere certitude sur l'égalité des Quintes moyennes; car l'excédent d'une Quinte tempérée peut se trouver défaillant sur une autre; mais celle de M. Balliere donnant plus de points fixes de comparaison, on ne tâtonne que sur deux ou trois termes à la fois; ainsi on reconnoît l'erreur plutôt, & on se rectifie promptement. Le danger de corriger une erreur par l'autre, est plus imminent, lorsqu'il s'agit d'altérer de suite imperceptiblement onze moyennes proportionnelles; & rien de si fatiguant, de si incertain, de si lent, que d'être obligé de recommencer tout, quand la derniere ne se trouve pas juste. La méthode de M. Balliere a donc des avantages très-considérables sur l'autre. N'eut-elle que celui d'être plus commode pour la pratique, ce seroit beaucoup.

Mais l'Auteur résout encore le problême en Géometre, & suivant la rigueur des termes: pour satisfaire les amateurs & intéresser leur industrie, nous le mettons ici tel qu'il est exposé.

PROBLÊME.

Trouver une suite de 13 lignes paralleles en progression Géométrique, & dont la premiere soit double de la treizieme.

Ce Problême est résolu par une regle de fausse position: nous croyons, que sa solution qui nous a paru nouvelle, fera plaisir aux

Géometres, indépendamment du rapport qu'elle a avec la Musique. la façon dont l'Auteur s'y prend pour faire rentrer ses paralleles dans les bornes de l'octave, est simple & tout-à-fait heureuse.

Les Facteurs devront aussi tirer beaucoup d'utilité de ce problême pour la composition de l'Orgue. Obligés de se conduire par des regles incertaines, & souvent fautives de quelques Maîtres, ou par le jugement équivoque d'une oreille plus ou moins sûre, ils ne peuvent procéder à la coupe des tuyaux qu'en tâtonnant; d'où il arrive fréquemment qu'ils en allongent, ou en changent plusieurs, sans obtenir la justesse qu'à peu près. La solution de ce problême leur fournira des proportions sûres & invariables.

Ce Chapitre contient encore différens objets accessoires, tels que la défense de la Géométrie contre une proposition de M. Dalembert, laquelle semble condamner l'usage qu'on en fait dans la musique; la comparaison de la sensation de la vûe au tempérament, &c; mais ces objets n'ayant pas le même dégré d'intérêt que ce que nous venons d'exposer, & notre Extrait devenant un peu long, nous suspendons ici nos réflexions.

La modulation, & la transposition remplissent les deux derniers Chapitres. L'Auteur adopte les regles données par tous les Musiciens; il ne rejette aucuns faits de pratique, mais il les lie à son systême: c'est ce que l'un & l'autre Chapitre offre de particulier. Nous n'en citons qu'un exemple, celui qui nous paroît la plus susceptible de réflexions; c'est dans le chap. de la modulation.

» Il est encore d'autres modes » mineurs dans lesquels on peut » passer en sortant du mode ma- » jeur d'*ut*, comme celui de *fa* mi- » neur; cette sorte de passage est » rare. *Elem. de Musiq. note R.* Il » est rare, parce qu'il est trop abré- » gé. On doit le considérer comme » le passage d'*ut* en *fa* majeur, & » de-là très promptement, par la » variabilité de la Tierce en *fa* mi- » neur. C'est ainsi que le passage » d'*ut* en *re* majeur doit être con- » sidéré comme le passage rapide » d'*ut* en *sol*, & de *sol* en *re*.

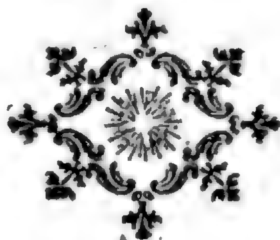
Il faut se mettre l'esprit à la torture pour pouvoir imaginer la subtilité de ces passages rapides: il nous semble que c'est tirer de loin l'explication d'une chose toute simple. Le passage d'*ut* en *fa* est rare, parce qu'on bémolise tout-à-coup quatre notes qui étoient naturelles, ce qui ne se peut pratiquer sans interrompre la liaison d'harmonie, & par conséquent sans une grande surprise pour l'oreille; mais cette altération toute considérable qu'elle est, n'a rien que de naturel pour exprimer ce mouvement, ce trouble que les grands intérêts jettent dans l'ame. Ce passage qui paroît alors fort triste, peut servir, dit M. de Bethizy, à exprimer le regret, le chagrin, la douleur: *Exposition de la Musique, seconde édition, p.* 27. C'est ainsi

qu'au commencement du cinquiéme Acte de *Castor* & *Pollux*, la symphonie annonce le retour de Castor sur la terre, où il ne vient essuyer les pleurs de *Télaire* que pour se séparer d'elle aussi-tôt. Nous pourrions citer d'autres morceaux de l'illustre Rameau, & en conclure que la nature auroit suffisamment indiqué dans le frémissement des cordes, la possibilité d'un mode mineur, quand les Balliere n'y auroient point ajouté d'ingénieux & plus solides éclaircissemens.

Ce Livre est terminé par une courte récapitulation. L'Auteur est dans toute cette seconde partie un peu moins concis en général, & moins nerveux que dans la premiere.

A l'ordre seul qui regne dans cet Ouvrage, on pourroit reconnoître la production d'un habile homme. Non-seulement une partie est préparée par l'autre; mais les Chapitres suivent presque tous des précédens; les figures mêmes, pour la plupart, sont comme autant de conséquences géométriques l'une de l'autre. Le stile, aussi clair que la matiere peut le permettre, annonce par sa simplicité un Auteur sans prétention; & le mérite du fond fait aisément juger que cet estimable Auteur a beaucoup de connoissances Mathématiques, d'intelligence, & de patience. Nos Traités de Musique ne sont en majeure partie que des Théories pratiques, relativement à la composition; celui-ci est vraiment théorique. Les Musiciens ne manqueroient pas d'en profiter, si cette proposition de Rameau, qu'un Musicien peut exceller dans la connoissance de son art, sans en sçavoir la théorie, n'avoit fait malheureusement beaucoup de proselytes; mais les Géomètres connoîtront bien que cet ouvrage n'est pas un ouvrage ordinaire.

Nous ne pouvons qu'applaudir au jugement favorable que l'Académie de Rouen a porté de ce Livre, sur le rapport de Mrs Poullain & Ligot: elle n'en a pas dit trop, elle pouvoit même en dire plus, & elle a eu raison de le regarder comme capable de faire à elle & à l'Auteur beaucoup d'honneur. Ce jugement se trouve à la fin du Livre.



AMUSEMENS

AMUSEMENS PHILOSOPHIQUES SUR DIVERSES *parties des Sciences, & principalement de la Physique & des Mathématiques. Par le P. Bonavent. Abat, Cordelier de l'Observance, Associé de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Barcelone.* A Amsterdam, & se vend à Marseille. *in*-8° 1763.

SECOND EXTRAIT.

ON lit dans plusieurs Auteurs que Ptolémée Evergètes fit placer sur la Tour du Phare d'Alexandrie, un miroir qui représentoit nettement tout ce qui se passoit dans l'étendue de l'Egypte, tant sur mer que sur terre. D'autres assurent, qu'à l'aide de ce miroir, on voyoit venir la Flotte ennemie de six cens mille pas de distance; & même, selon quelques-uns, de cinq cens parasanges, ce qui fait plus de cent lieues. C'est un conte fait à plaisir, dit-on ordinairement; ou si le fait est vrai, il faut l'attribuer aux prestiges du Démon, suivant le P. Kircher. Mais dépouillons ce fait des circonstances fabuleuses dont il est redevable à l'ignorance des Historiens, à quoi se réduira-t-il? A l'existence d'un miroir qui faisoit voir les objets éloignés à une aussi grande distance, & avec autant de clarté que peuvent le faire de bonnes lunettes d'approche. Or ce miroir est-il possible? l'étoit-il du temps de Ptolémée? C'est ce que le P. Abat se propose d'examiner dans le sixième *Amusement*, qui se distribue naturellement en deux Parties. La possibilité du fait, c'est l'objet de la première; la réalité est celui de la seconde.

Or qu'on fasse un miroir sphérique concave d'une grande largeur, & qui soit portion d'une grande sphère, » je dis (c'est l'assertion de l'Auteur) qu'avec un tel » miroir on verra les objets d'aussi » loin, aussi clairement & aussi dis» tinctement qu'avec de bonnes lu» nettes d'approche. « Il faut seulement observer que le Spectateur n'intercepte point les rayons qui viennent de l'objet; par conséquent que les rayons incidens & les rayons réfléchis fassent un petit angle avec l'axe. Alors si l'œil est placé entre le miroir & le foyer, près de l'endroit où se forme l'image, il verra distinctement l'objet beaucoup grossi, & dans sa situation naturelle, à moins qu'il ne soit *myope*, parce qu'en ce cas tout seroit confus. Au foyer même, ou très-près du foyer, il ne distinguera rien; mais au delà du foyer, à la distance où l'on place un livre pour lire aisément, qu'il soit *myope* ou *presbyte*, il verra les objets renversés & grossis avec autant de netteté que s'il les regardoit avec les meilleures lunettes d'approche. Ce sont-là des faits dont le P. Abat s'est assuré avec des miroirs qui n'étoient ni d'une gran-

de largeur, ni d'une grande perfection. L'un étoit un miroir de verre, qu'il appelle plan-concave, parce que la surface convexe étoit étamée : il n'avoit qu'un peu plus de dix pouces de diamètre, & son foyer étoit à la distance d'environ vingt-deux pieds. A l'aide d'une lentille de verre convexe des deux côtés non étamés, de six pouces & demi de largeur, dont chaque convexité faisoit portion d'une Sphère d'environ quarante-quatre pieds de diamètre, l'Auteur a vu assez distinctement les objets par l'action seule des rayons qui, réfléchis de la seconde surface, après avoir traversé la première, venoient se réunir à la distance d'environ cinq pieds & demi. Ces rayons néanmoins étoient peu nombreux en comparaison de ceux que la surface réfléchissante eût renvoyés, si elle eût été étamée.

Aucun Opticien ne niera que, si un verre convexe fait voir par réfraction les objets éloignés avec autant de netteté que les lunettes composées de plusieurs verres, un seul miroir concave ne puisse produire le même effet par réflexion. Or on sçait (1) que M. *Tschirnaus* avoit un verre objectif de trente-deux pieds de foyer, & d'environ un pied du Rhein de diamètre, convexe des deux côtés, avec lequel, sans tuyau & sans oculaire, il distinguoit les objets éloignés mieux qu'à la simple vue, & avoit vu très-distinctement en plein midi une Ville entière à la distance d'un mille & demi d'Allemagne. M. Wolff nous apprend (1) qu'avec un verre plan convexe, sans tuyau & sans oculaire, il avoit vu des édifices bâtis sur une montagne distante de deux milles d'Allemagne. Soixante-dix ans avant *Tschirnaus*, le P. Scheiner (2) avoit observé & éprouvé qu'un seul verre objectif peut produire le même effet que les Télescopes composés de plusieurs verres. *Manfrede Septala*, Chanoine de Milan, avoit aussi dans son Cabinet deux lentilles de verre, qui pouvoient servir de lunettes d'approche en pleine campagne, comme l'atteste *Scarabelli*, son Historien, dans la vie qu'il a publiée à Tortone en 1656. Cent ans avant Scheiner, *Jean Baptiste Porta* connoissoit cette propriété des lentilles convexes, il se propose même ce problême (3) : *Avec une lentille de verre voir les objets éloignés comme s'ils étoient près* : & la solution qu'il en donne est exacte. Il n'ignoroit même pas qu'un miroir concave peut produire le même effet (4). Il est vrai que sur ce dernier point il s'explique d'une manière très-obscure, parce que c'est une chose, dit-il, qu'il ne faut pas faire parvenir à la connoissance du vulgaire. Quoique le P. Abat n'ait pu avoir de grands

(1) Hist. de l'Acad. des Scien. de l'an. 1700.

(1) Dioptr. Probl. 38. Schol. 4.

(2) Rosa Ursina, lib. 2, c. 6.

(3) Magia Natur. lib. 17. c. 10.

(4) Ibid. c. 11.

objectifs, ceux néanmoins dont il s'est servi l'ont convaincu de la vérité des expériences faites par *Scheiner* & *Tschirnaus*. Un objectif entr'autres, convexe des deux côtés, large d'environ six pouces & demi, & dont le foyer est à vingt-deux pieds de distance, lui a fait voir les objets éloignés plus distinctement qu'il ne les apperçevoit avec de bonnes lunettes d'approche. Il faut voir, dans son Ouvrage, les réfléxions & les avis qu'il donne pour répéter ces expériences avec succès, & pour en retirer tout l'avantage possible. Combien de découvertes utiles sont restées long-temps infructueuses par la négligence des Physiciens ? Les Télescopes de réfléxion en fournissent un exemple ; leur invention est presque aussi ancienne que celle des Télescopes de réfraction. Ceux-ci sont de 1609, & dès l'an 1616, le P. *Zucchi*, Jésuite Italien (1), ayant trouvé un miroir de métal concave, s'avisa d'y ajuster un oculaire concave de verre, & il eut un Télescope dont il se servit pour observer les objets célestes & terrestres; dans la suite le P. Mersenne proposa à Descartes l'idée d'employer des miroirs concaves pour faire des lunettes d'approche ; Jacques Gregory & Cassegrin donnèrent la description des Télescopes à réfléxion. Néanmoins cette découverte fut négligée jusqu'en 1672, tems où Newton construisit à Londres son Télescope, qui devint bientôt célèbre dans toute l'Europe.

Il résulte de ces observations, la possibilité du miroir que les Historiens disent avoir été placé sur la Tour du Phare d'Alexandrie. Mais que penser de son existence ? Le P. Abat, après avoir montré que les connoissances des Anciens sur la Catoptrique & sur la Dioptrique, plus étendues qu'on ne le croit ordinairement, suffisoient pour l'invention comme pour l'exécution de ce miroir, conclut que nous n'avons aucun motif raisonnable pour rejetter ce fait comme fabuleux, si nous mettons à l'écart l'ignorante exagération qui le rend impossible.

M. de Fontenelle (1) convient que les miroirs ardens ont été connus des Anciens; mais il assure que ces miroirs *devoient être de métal*, *& concaves*, *& avoir un foyer par réfléxion*. Néanmoins, comme le remarque le P. Abat, la méthode de brûler, à l'aide de plusieurs miroirs plans, est de fort ancienne date. Vitellion, dans le cinquième Livre de son Optique, nous apprend qu'Anthémius, qui vivoit au sixième siècle sous Justinien, découvrit que l'assemblage de vingt-quatre miroirs plans suffisoit pour brûler. Il faut remonter huit siècles plus haut, si pour brûler la Flotte des Romains au siége de Syracuse, Archimède se servit de miroirs plans. Or le récit de *Tzetzès*, qui

(1) *V. Optica Philosophia*. Lyon 1652, part. 1, c. 14, sect. 5.

(1) Histoire de l'Académie des Sciences de 1708.

avoit lu les Ouvrages du Géomètre Sicilien, ne permet pas de douter qu'Archimède n'ait employé pour cet effet plusieurs miroirs mobiles sur des charnieres. Il falloit, pour cela, que ces miroirs fussent plans pour porter le feu à des distances, tantôt plus grandes, tantôt plus petites, selon le mouvement de la Flotte ennemie. Car on aura beau combiner plusieurs miroirs concaves mobiles, on ne changera pas à son gré leur foyer commun, pour porter le feu à plusieurs distances différentes, & pour suivre le mouvement varié d'un Vaisseau sur mer. Les Auteurs attestent que Proclus, qui vivoit dans le cinquième siècle, brûla la Flotte ennemie au siége de Constantinople, & le P. Kircher ne doute pas que cet effet n'ait été produit par des miroirs plans. Pour prouver même la possibilité du fait, il s'étoit contenté de cinq miroirs plans, avec lesquels il produisoit une chaleur presque insupportable à la distance de plus de cent pieds. Quoiqu'il eût exhorté les Sçavans à pousser cette expérience, quoique le Père Gaspard Schotti eût résolu, d'après Kircher, le problême des miroirs ardens plans, quoiqu'enfin on fût instruit que M. Hartsoeker avoit dans son Observatoire d'Amsterdam, un grand miroir ardent composé de plusieurs pièces rapportées, on a négligé long-tems cette découverte; il étoit réservé au génie de M. de Buffon de la porter tout d'un coup à ce dégré de perfection qui doit, en quelque sorte, l'en faire regarder comme l'Auteur.

M. de Fontenelle assure encore positivement que la propriété qu'ont les globes de verre de grossir les objets, étoit inconnue aux Anciens. Le P. Abat prouve le contraire par un passage précis de Séneque: (1) « Quelque menue & obscure que soit l'écriture, dit l'ancien Philosophe, elle paroît plus grosse & plus claire à travers une boule de verre pleine d'eau ». Il montre de plus, par un passage de Pline (2), que les Anciens connoissoient dans les émeraudes concaves la propriété de rendre la vision plus claire, & par conséquent qu'ils n'ignoroient pas l'art de leur donner cette figure. D'autres passages de Sénèque prouvent que les Anciens sçavoient fort bien que les miroirs concaves à réflexion avoient la propriété de grossir les objets, de les représenter renversés, & même de les montrer en l'air entre le miroir & l'œil du spectateur. (3)

M. de Fontenelle avance encore que les miroirs ardens des Anciens devoient être de métal : ils pouvoient aussi être de verre, comme le remarque le P. Abat. Car nous apprenons par le témoignage

(1) Lib. 1. Quæst. Natur. c. 6. *Litteræ quamvis minutæ & obscuræ, per vitream pilam aquæ plenam majores clarioresque cernuntur.*

(2) Lib. 35, c. 5.

(3) Quæst. Natur. lib. 1, c. 4, 5 & 16.

de Pline (1), qu'on sçavoit donner la figure à cette matière en soufflant, la travailler au tour, la ciseler, & que la Ville de Sidon étoit autrefois célèbre par ses fabriques de verre, puisqu'on y avoit inventé l'art d'en faire des miroirs. Ces connoissances supposées, il est aisé de concevoir que dans une Ville aussi riche & aussi florissante qu'Alexandrie, il se soit trouvé un Artiste assez habile pour faire un miroir tel que celui qu'on dit avoir été placé sur la Tour du Phare. Le hasard pouvoit même le servir en pareil cas, d'autant plus qu'il est comme impossible de trouver des miroirs de quelque étendue, dont la surface soit exactement plane; leur figure dégénère presque toujours en concave ou convexe. Ce miroir, dont on observa les effets, fut regardé comme un trésor digne d'être présenté à Ptolémée, & l'ignorance, qui admire tout sans mesure, en exagéra les merveilles au-delà de la vérité.

Nous ne nous arrêtons pas au septième *Amusement*, où le P. Abat veut prouver que si l'attraction est réellement l'effet d'une vraie impulsion, comme, suivant Maclaurin & plusieurs Newtoniens, Newton l'a pensé, il suit nécessairement qu'il ne peut y avoir que de vrais tourbillons qui soient la cause du mouvement des planètes. Mais nous dirons un mot des conjectures de l'Auteur sur l'émeraude dont Néron se servoit, suivant le témoignage de Pline (1), pour voir les combats des Gladiateurs. Il observe d'abord que Néron étoit *myope*, d'où il conclut que cette émeraude n'étoit ni un miroir concave à réfléxion, ni une lentille concave. Ce n'est pas que les miroirs concaves ne puissent convenir aux Myopes, comme l'Auteur lui-même l'a prouvé; mais il ne trouve aucun fondement à cette supposition. Il conjecture donc que cette émeraude étoit ou plane, ou une lentille concave. Pline dit, dans le même endroit, qu'il y avoit des émeraudes concaves qui aidoient la vue, & d'autres planes qui rendoient les objets de même que les miroirs plans. Un défaut ordinaire des Myopes est d'avoir l'organe de la vue très-délicat & très-sensible aux impressions de la lumiere. Il se peut donc faire que Néron ait vu les combats des Gladiateurs à l'aide d'une émeraude plane qui faisoit réfléchir à ses yeux une lumière affoiblie.

Dans le neuvième *Amusement*, qui traite de l'antiquité des miroirs de verre, l'Auteur établit, contre l'opinion de plusieurs Modernes, la vérité de ce qu'il avoit avancé que les Anciens avoient l'art de faire des miroirs de verre étamé, soit avec l'étain, soit avec quelque composition métallique. Il remarque que de toute antiquité on a

(1) Lib. 36, c. 26.

(1) Lib. 37, c. 5.

fait usage de miroirs de métal. Les femmes Israélites fournirent avec leurs miroirs la matière de la cuvette d'airain que Moyse fit faire, & sans doute les Hébreux avoient trouvé ces miroirs usités en Egypte. On sçait d'ailleurs qu'il ne suffit pas de peindre une glace par derrière de quelque couleur obscure, pour la rendre propre à réfléchir la lumière. Il faut l'enduire de quelque composition métallique : autrement le métal aura des avantages considérables sur le verre pour servir de matière aux miroirs. Pline assure, d'autre part, que Sydon s'étoit rendue célèbre, non pour avoir souflé le verre, non pour l'avoir travaillé au tour, ni ciselé comme l'argent, mais pour avoir inventé l'art d'en faire des miroirs. Si les Artistes de cette Ville n'avoient pas imaginé d'enduire le verre de quelque couche ou feuille de métal, où est la merveille, quelle gloire s'étoient-ils acquise ?

Quelques Auteurs ont avancé que les miroirs de verre étamé sont une invention des derniers siècles; mais si cette opinion étoit vraie, S. Isidore, mort en 636, auroit-il dit (1) que la meilleure matière qu'on puisse trouver pour les miroirs, est le verre, *neque est alia speculis aptior materia* ? Les miroirs de métal, connus de son tems, auroient été bien supérieurs en bonté à des miroirs de verre non étamé. S. Antoine de Padoue, mort en 1231, parle dans un de ses Sermons des miroirs de verre. Vincent de Beauvais (1) atteste qu'on faisoit des miroirs avec du verre & du plomb : il ajoute même que si l'on jette du plomb fondu sur une surface du verre chaud, l'autre surface devient très-éclatante. Jean Peckam, Cordelier Anglois, Archevêque de Cantorberi, dit positivement (2) que la *densité* des corps est la cause de la réflexion de la lumiere, & que par cette raison les miroirs de verre sont enduits de plomb. Raimond Lulle part du même principe pour expliquer pourquoi le verre, malgré sa transparence, sert de miroir; c'est, dit-il, que le plomb l'empêche d'être diaphane.

Après ces savantes discussions, l'Auteur montre combien il étoit facile aux Artistes Sydoniens de trouver la maniere de couvrir le verre d'une couche métallique. On ne peut douter qu'ils n'aient connu le vif-argent; on s'en est servi dans toute l'antiquité pour dorer l'argent & le cuivre, comme l'atteste Saint Isidore (3). On conservoit ce métal dans des vases de verre, parce qu'on étoit persuadé qu'il pénétroit les pores des autres matières. C'est encore Saint Isidore qui nous l'apprend. Or il suffit de voir un vase de verre plein de vif-argent, pour s'appercevoir qu'il est aussi brillant que pourroit être l'argent le plus

(1) Etymol. l. 16, c. 15.

(1) *Speculum natur. l.* 2, c. 78. L'Auteur florissoit en 1240.

(2) *Perspectiva Communis*, pag. 2, Prop. 7.

(3) Etymol. l. 16, c. 18.

poli. En falloit-il davantage pour imaginer qu'on feroit avec le verre des miroirs excellens, si l'on pouvoit fixer le vif-argent sur une de ses surfaces? D'ailleurs les Anciens ont connu la maniere d'étamer le cuivre, & de l'enduire d'une couche de plomb ou d'étain : ils faisoient des amalgames de ces derniers métaux avec le Mercure. Ajoutez que le hasard a pu faciliter de mille manieres les recherches qu'ils faisoient à ce sujet.

Le dixieme *Amusement* traite des *moyens de connoître la vraie grandeur, dans laquelle nous voyons les objets.* Les objets ont une grandeur réelle, & toujours la même, qui ne dépend point de la grandeur apparente dans laquelle nous les voyons. Mais est-il possible de déterminer dans quel cas la grandeur réelle des objets & leur grandeur apparente sont la même, & dans quels autres elles sont différentes?

Dom Feijoo, célèbre Bénédictin Espagnol, dans son Théâtre Critique, sur les erreurs communes des hommes, Tom. 3, Disc. 7, §. 3, soutient la chose impossible. Le P. Abat qui se déclare contre lui, (1) observe d'abord qu'il n'est pas nécessaire de savoir quelle est la grandeur vraie, réelle, ou absolue des objets que nous voyons, & qu'il suffit de prouver que leur image, peinte sur la rétine, est quelquefois égale à ces objets? « Car, dit-il, voir les objets dans » leur vraie grandeur, n'est autre » chose que recevoir l'impression » que l'objet fait dans l'organe im- » médiat de la vision, sur une sur- » face égale à celle de l'objet. Nous » pouvons connoître cette égalité, » sans la connoissance de la gran- » deur absolue d'aucune de ces sur- » faces. Car si l'on applique deux » surfaces égales l'une sur l'autre, » nous pouvons dire que l'une tou- » che l'autre, selon toute sa vraie » grandeur réelle ou absolue, » quoique celle-ci nous soit inconnue.

Il remarque encore, que parmi les rayons qui partis d'un objet tombent obliquement sur une lentille convexe de verre, il y en a un qui ne souffre point de réfraction, ou du moins qui suit, après être sorti du verre, la même direction qu'il avoit auparavant : on l'appelle axe des rayons obliques. Tous les axes des rayons obliques se coupent en un point au milieu de la lentille, si ses surfaces sont égales, ou fort près du milieu, si elles ne sont pas fort inégales; & ce point est nommé le point du concours des axes.

Cela supposé, pour connoître le vrai rapport de la grandeur de l'objet à celle de son image formée par la lentille, il établit la proportion suivante :

« Comme la distance du point du
» concours des axes à l'objet, est
» A la distance du même point à
» l'image;
» Ainsi le diamètre de l'objet, est

(1) Il ne seroit peut-être pas bien difficile de concilier les deux Auteurs, & de montrer qu'au fond la dispute ne roule que sur les mots.

» Au diamètre de l'image ».

Par conséquent la surface de l'objet, & celle de l'image formée par la lentille, sont entr'elles comme les quarrés des distances de l'objet & de l'image au point du concours des axes.

Pour appliquer cette analogie au cas présent, il faut donc chercher dans le cristallin, considéré comme une lentille, le point du concours des axes. Ici la précision est impossible; il faut se contenter d'un à peu près, parce que le cristallin n'a pas toujours la même convexité, & que les humeurs ne sont pas non plus les mêmes dans tous les yeux.

Mais d'après les observations de Muschenbroek sur les dimensions de l'œil, le P. Abat prenant un terme moyen, conclut que la distance de la rétine au point du concours des axes dans le cristallin est de neuf lignes, sans qu'il puisse s'ensuivre une erreur considérable; si donc il est des hommes assez myopes, pour voir distinctement un objet, lorsqu'il est éloigné de neuf lignes du concours des axes dans le cristallin, l'image peinte sur la rétine est alors égale à l'objet, qui par conséquent est vu dans sa véritable grandeur. A une plus grande distance l'image est plus petite, & c'est l'ordinaire; à une plus petite, elle seroit plus grande. Mais si un verre grossit cette image autant de fois qu'elle est plus petite que l'objet apperçu à la simple vue, l'objet lui-même est vu dans sa véritable grandeur.

A la suite de ces considérations, le P. Abat propose quelques questions curieuses sur la vûe des animaux. Il montre par exemple, que si un bœuf & un homme voient un même objet dans les mêmes circonstances, cet objet paroît du double plus grand au bœuf qu'à l'homme. Il fait voir l'erreur de ceux qui pensent que les insectes, dont les yeux sont extrêmement petits, voient les objets extrêmement grands, &c.

Le onzieme *amusement* tend à montrer que les phénomènes des tuyaux capillaires ne peuvent être l'effet de l'attraction. L'Auteur distingue, à ce sujet, des liqueurs humides & des liqueurs sèches. Il appelle humide une liqueur telle qu'en touchant un corps dur & solide, elle s'y attache & le mouille; si elle ne s'y attache ni ne le mouille, c'est une liqueur sèche. On conçoit qu'une liqueur peut être humide par rapport à certains corps, & sèche par rapport à d'autres. L'eau est sèche relativement aux feuilles de quelques plantes, aux plumes de certains oiseaux, & à quelques autres matières qu'elle ne mouille point. Les degrés d'humidité & de siccité varient, comme les degrés d'adhésion. Or l'Auteur a observé que lorsque les tuyaux capillaires sont plongés dans une liqueur humide par rapport à leur matière, la liqueur s'élève pour l'ordinaire au-dessus du niveau; mais qu'elle reste au-dessous, si elle est sèche. Nous exhortons les Amateurs de la Physique de suivre toutes les expé-

riences

riences que l'Auteur a faites ; ils y observeront des particularités qui avoient échappé à ceux qui l'ont précédé ; & nous serons fort étonnés s'ils ne conviennent pas avec lui, qu'on ne peut raisonnablement attribuer à l'attraction tous les phénomènes qu'il a remarqués. Ils ne doivent pas négliger non plus le douzieme *amusement* qui roule sur l'incompatibilité de la rondeur des gouttes de liqueurs avec le systême de l'attraction. En général l'Ouvrage est rempli de vûes fines & neuves, comme remarques, ou curieuses, ou utiles.

DAPHNIS ET LE PREMIER NAVIGATEUR, Poëmes de M. Gesner, traduits de l'Allemand par M. Hubert. A Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin. 1764. *in*-12. Avec Approbation & Privilege du Roi.

TOUT le monde connoît le Poëme touchant la mort d'Abel ; il réunit les caractères & les beautés de trois principaux genres de Poësie ; la douceur & la naiveté de la Pastorale ; l'intérêt tendre & le pathétique du Drame ; la magnificence, les riches peintures de l'Epopée. Ce Poëme a fait à M. Gessner une haute réputation dans toute l'Europe, & M. Huber, par une Traduction élégante, poëtique & pleine de goût, s'est associé à sa gloire. On a encore plus applaudi, s'il est possible, la Traduction que le même M. Huber a faite des Idylles du même Auteur. Ces Idylles, où, selon l'idée ingénieuse de la gravure placée à la tête du volume que nous annonçons, on trouve à la fois vérité d'imitation, tendresse de sentiment, grace d'expression, ont sur-tout un caractère qui les distingue des autres Idylles connues ; ce sont les mœurs que l'Auteur donne à ses Bergers ; leur vertu, leur bienfaisance généreuse dans sa simplicité arrachent des larmes de tendresse, d'admiration & de plaisir ; & ce n'est pas un des moindres prestiges de la Poësie de sentiment que l'intérêt vif qu'on éprouve dans la lecture de chacune de ces Idylles, qui n'excédant point la longueur de celles de Virgile, sembleroient ne pas laisser le temps à l'intérêt de se former.

Les deux Poëmes de M. Gessner que nous annonçons aujourd'hui, & qui sont d'une étendue plus considérable que les Idylles, mais moindre que la mort d'Abel, se rapportent à la Pastorale par le ton, & par le choix des personnages, au Drame par l'intérêt, à l'Epopée par la narration.

Le premier de ces Poëmes est aussi le premier qui ait fait connoître les grands talens de M. Gessner, cet art de saisir tout ce que la nature a de touchant, & d'inspirer l'amour de la vertu par la peinture naïve de ses charmes ; le second Poëme est un des derniers qu'ait composés M. Gessner ; il a paru

pour la première fois en 1765; le premier avoit paru en 1753 : cette réunion du premier & du dernier des Ouvrages qu'on connoisse de M. Gessner, sembleroit propre à faire remarquer les progrès de son génie; mais nous avouons que ces deux Poëmes nous paroissent également bons, & qu'on ne voit point dans M. Gessner cette inégalité, si commune dans les meilleurs Auteurs, soit d'ouvrage à ouvrage, soit de morceau à morçeau, qui montre des imperfections choquantes à côté de l'excellence. M. Gessner, nous osons le dire, n'est connu que par des chefs-d'œuvre; si son génie a payé le tribut aux foiblesses de l'humanité, si l'impatience ordinaire d'éclore avant la maturité lui a fait produire quelques fruits peu dignes de lui, son goût les a supprimés, du moins la Traduction ne les a pas fait passer jusqu'à nous.

Daphnis, c'est le titre du premier de ces deux Poëmes, avoit déja été traduit en François; la Traduction avoit été publiée à Rostock en 1756. « Cette Traduction, dit M. Huber, m'est » tombée entre les mains, je l'ai » parcourue, & j'ai été ravi pour » la réputation de mon Auteur, » qu'elle ne fût presque pas con- » nue en France. M. Gessner y est » entièrement défiguré. On n'a pas » traduit son Ouvrage, on l'a dé- » truit. »

On a fait aussi du *Premier Navigateur* une autre Traduction, dont nous ne sçavons rien, sinon qu'elle existe & qu'elle a paru presque en même-temps que celle de M. Huber.

Le *Daphnis* de M. Gessner a une ressemblance générale avec le Roman de *Daphnis* & *Chloé* de Longus; c'est le même fonds, c'est l'amour innocent & vertueux d'un jeune Berger & d'une jeune Bergere simples, naïfs, honnêtes, ajoutons bienfaisans; car, encore un coup, c'est le trait caractéristique de M. Gessner. « L'Auteur » Allemand, dit M. Huber, n'a » emprunté de l'Auteur Grec, que » cette manière simple, noble & » touchante qui caractérise les Ou- » vrages des Anciens. M. Gessner » n'a eu garde de deshonorer son » pinceau par des tableaux licen- » cieux. Il a toujours respecté les » mœurs; & tous ses ouvrages res- » pirent l'honnêteté ».

C'est un témoignage qu'on ne peut refuser à M. Gessner, & qui ajoute à la gloire de ses talens.

Ce Poëme de *Daphnis* est divisé en trois Livres.

Livre I.

Daphnis & Philis se voyent pour la premiere fois, dans une Isle du fleuve Meretus, au milieu des solemnités d'une fête champêtre, où les Bergers & les Bergères faisoient des offrandes aux Nymphes protectrices de l'Isle. « La jeune Philis » vint offrir à son tour ses fleurs » & ses couronnes. La joie & l'in- » nocence sourioient sur son joli » visage, & caractérisoient tous ses » gestes; son œil noir laissoit échap-

» per des regards timides autour » d'elle, regards victorieux comme » l'Amour même ».

Le tableau de la passion naissante de ces Bergers, leur regret de s'être perdus de vûe aussi-tôt qu'ils s'étoient connus, leur desir de se retrouver, leurs inquiétudes, leurs craintes, leur rencontre, leur surprise, leur intelligence, leur projet de s'unir traversé par les vûes de fortune de la Mere de Philis, qui pourtant cédent bien-tôt au desir de rendre sa Fille heureuse; voilà le fonds de ce premier Livre, fonds usé, si l'on veut, mais rajeuni par le charme piquant des détails, par la naïveté soutenue du style, par la vérité touchante des sentimens, par la vivacité entraînante des mouvemens. Voici quelques-uns de ces détails:

» Daphnis avoit une fois pris un » petit oiseau, & l'ayant apporté à » Philis, elle fut ravie de joie & » l'en récompensa par un baiser. » La Bergère le mit sur sa main; » elle tenoit ses jambes délicates » entre ses doigts, & l'oiseau dé» ployant ses aîles bigarrées, se » débattoit & siffloit comme s'il » appelloit quelqu'un. Philis le » regardant lui dit: Veux-tu t'en» voler de ma main sur les ra» meaux? Qui appelles-tu: tes ca» marades? Veux-tu qu'ils vien» nent se rassembler sur mes ge» noux? Comme tu es allarmé. » Appelles-tu ta fidelle compagne? » Oui, oui, sans doute, il appelle » sa bien-aimée; il lui dit son tour» ment, & peut-être sa bien-aimée » inquiéte le cherche tristement. » Ah! Daphnis! je vais le laisser » aller; en disant ces mots, d'un » ton de compassion, elle ouvre la » main, l'oiseau s'échappe & vol» tige, en chantant, d'un arbre à » l'autre. Philis le suivoit des yeux; » elle paroissoit en peine qu'il ne » pût pas retrouver sa compagne. » Daphnis jettant ses regards sur » Philis, s'apperçut qu'elle étoit » triste & qu'elle baissoit les yeux. » Saisi de frayeur, il se jette dans » ses bras: Ah Daphnis! ..... si » j'allois un jour te perdre? Hélas! » si je te perdois jamais... Dieux!.... » j'en mourrois: & Daphnis se » sentit en proie à la même dou» leur que ressentoit Philis ».

L'imagination de M. Gessner anime & vivifie tout. Une pluye oblige les deux Amans à entrer dans une grotte, ce qui ressemble un peu à la grotte où Didon se rendit coupable; mais la vertu préside à toutes les démarches de nos Bergers, & notre Poëte écarte toute idée de faute & de foiblesse. Au milieu de cette grotte étoit un Cyprès, auprès duquel jaillissoit une fontaine; ce Cyprès étoit une Nymphe transformée; cette Fontaine étoit née de l'Amour. Un Berger leur conte cette histoire: c'est à peu près la Métamorphose de Daphné avec les embellissemens ingénieux qu'un Auteur moderne a imaginés parmi nous, & dont le principal est d'avoir rendu Daphné sensible. Nearthus poursuit une Nymphe qui se baigne dans ses ondes; « déja » prêt à la joindre, il croyoit em-

» brasser son corps délicat. Dieux! » s'écria la Nymphe, secourez-moi. Métamorphosez-moi en » Cyprès! A peine ce souhait fut-il » échappé de sa bouche, que ses » pieds s'enfoncerent dans la terre » par dix racines. Son cœur saisi de » terreur frémit & fut aussi-tôt en-» touré d'écorce. Ah! dit-elle, en » gémissant, & en étendant par-» dessus la tête ses mains qui se » changeoient en rameaux : Dieux! » pourquoi avez-vous si prompte-» ment exaucé mes vœux! Ah » Neæthus..... Ah Nymphe! reprit » le Fleuve en soupirant, & en pas-» sant ses bras autour de son écorce. » Alors elle veut vainement l'em-» brasser, & secoue en mourant ses » rameaux insensibles. Le Dieu, » plein de fureur, frappa la terre » de son pied, & une fontaine » jaillit de la place que son pied » avoit frappée ».

M. Gessner n'a pas manqué de donner à ses Bergers ces vertus douces qu'il aime tant à peindre, & dont le tableau toujours reproduit & toujours nouveau, est un des charmes les plus attachans de ses Poësies. Si Philis aime Daphnis, ce n'est point qu'il soit le plus beau des Bergers, c'est qu'il est le meilleur, le plus vertueux. Un jour que Daphnis l'attendoit au rendez-vous ordinaire, avec toute l'impatience de l'Amour, Philis arrive, « mais » sans guirlande sur sa tête; ses » cheveux flottoient en désordre le » long de ses épaules; elle étoit » triste, abbatue; elle marchoit » lentement, les yeux baissés. » Daphnis, en la voyant, fut ef-» frayé; son visage pâlit; son cœur » palpita : il s'approcha d'elle en » tremblant; il saisit sa main, » qu'elle laissa nonchalamment al-» ler dans la sienne. Il veut parler; » la voix lui manque.... Philis, les » yeux inondés de larmes, & le » cœur plein de douleur & de ten-» dresse, le regarde d'un air lan-» guissant. Ah! Daphnis! dit-elle » à voix basse, Daphnis!.... Après » ces seuls mots, elle s'arrête, » garde le silence & répand un tor-» rent de larmes.... Daphnis, dit-» elle enfin, hélas!..... on veut..... » on veut que j'en aime un autre » que toi. A ces mots Daphnis fut » saisi d'un frissonnement sembla-» ble à celui qu'éprouve un hom-» me qui se voit sous un rocher » prêt à s'écrouler : pâle & trem-» blant, il sentit une sueur froide » couler de son front ».

Philis lui apprend que sa Mere veut qu'elle épouse un riche Berger, nommé Lamon : « Hélas! j'ai la » plus tendre des Meres : elle ne se » croit heureuse que quand je le » suis; elle regarde cette union com-» me le plus grand bonheur qui » puisse m'arriver, & elle veut.... » elle veut que je l'aime, & que je » l'épouse». En disant ces mots elle recommence à pleurer, & reprend ensuite : « Daphnis, ne » pleure pas, je t'en conjure; » comment pourrois-je en aimer » un autre..... je ne trouve que » toi digne d'être aimé. Ta dou-» ceur, ta vertu, ta pauvreté mê-» me, tout te rend aimable......

» Mais, hélas ! je désobéirai donc à » la meilleure des Meres ! je troublerai donc le repos de sa vieillesse par des chagrins amers ! .... » Ah ! Daphnis ! je suis également » malheureuse, soit que j'obéisse, » soit que je n'obéisse pas .... Eh » bien ! Philis, dit le Berger, pénétré de la plus vive douleur, obéis ; » les Dieux punissent la désobéissance : obéis ; ils te rendront heureuse ! Je vais te quitter .... je » ne te reverrai plus, & je serai » seul malheureux le reste de mes » jours ..... »

Après un silence de douleur, Philis s'écrie comme inspirée : » Ah ! Daphnis ! embrasse-moi ! je » veux toujours t'aimer ; & lorsque » ma Mere me parlera de l'amour » de Lamon, je me jetterai à ses » pieds, je serrerai ses genoux ; je » pleurerai, je resterai prosternée, » jusqu'à ce que, touchée par mes » pleurs, elle approuve notre » amour ».

L'exécution de ce projet amène entre la Fille & la Mere une scène touchante qui les peint toutes deux également aimables ; nulle sévérité de la part de la Mere, nulle révolte de la part de la Fille ; la tendresse seule fait tout, elle anime l'éloquence de la Fille, elle pénétre le cœur de la Mere ; la Nature est là telle qu'elle devroit être, telle qu'on la conçoit, telle qu'on la suppose, telle qu'on la trouve rarement. Nous ne pouvons transcrire ici ce morceau ; entraînés par la foule des beautés qui nous appellent également, & renfermés dans de certaines bornes, nous sommes obligés de choisir & d'avancer.

LIVRE II.

Au second livre on voit s'élever un de ces orages dont l'amour le plus pur n'est jamais exempt. Lamon trompe les deux jeunes Amans ; il les accuse l'un à l'autre d'infidélité ; il efface leurs noms que l'Amour avoit gravés sur l'écorce de tous les arbres, il persuade à Daphnis que c'est Philis qui les a effacés pour plaire à Lamon lui-même, son nouvel Amant ; il persuade à Philis que c'est Daphnis pour plaire à sa nouvelle Maîtresse. Le témoignage d'un Rival pouvoit être suspect, mais la simplicité crédule de ces Enfans qui n'ont jamais ni trompé ni été trompés, & la facilité avec laquelle l'Amour s'allarme naturellement, suffisent pour fonder cette petite brouillerie ; voici le raccommodement.

» Daphnis apperçoit Philis. Il » frémit, elle pâlit, & jettant à » peine les yeux sur le Berger ; Que » viens-tu faire ici, dit-elle ? Je » ne serois pas venue si j'avois cru » t'y trouver ; je m'en vais ! je pourrai chercher une autre fois le ruban que j'ai perdu en ce lieu. » Es-tu donc fâchée, cruelle ! dit » Daphnis, d'être obligée de me » voir encore une fois ? Alors elle » fit semblant de chercher son ruban, & elle marchoit çà & là le » corps panché. Daphnis se mit » aussi à chercher ; & elle continua : » c'est le ruban que tu m'as donné » & que j'entrelaçois dans mes

» cheveux avec des fleurs. Si tu le » trouves, tu peux le garder & le » donner à ta nouvelle Maîtresse... » Mon ruban n'étoit pas à ton goût, » disoit Daphnis. Lamon en a de » plus beaux; mais si tu veux l'avoir, » peut-être est-il près de ces arbres » dont les écorces sont coupées. En » disant ceci, il fut impossible à » Daphnis de proférer une seule » parole : la violence de la douleur » l'étouffoit ; & ils restoient tous » deux dans un profond silence, » occupés à chercher. Cependant » Daphnis s'étant insensiblement » approché de Philis, l'entendit » gémir, & la regardant en face, il » la vit pleurer. Tu pleures, infi- » delle, lui dit-il, tu pleures! » Philis jettant ses yeux inondés de » larmes sur Daphnis, le vit pleu- » rer & lui dit aussi : Tu pleures » infidele! puis elle sanglota..... » Oui, pleure, ingrat, pleure en » voyant une Fille que tu rends à » jamais malheureuse! A ces mots » Philis cacha tout-à-coup dans ses » mains mignones son beau visage » baigné de larmes, & ses sanglots » soulevoient sa gorge & l'empê- » choient de parler. Daphnis se pré- » cipite alors à ses pieds; il saisit » une de ses mains; il la presse, » plein d'ardeur, contre sa bouche, » il la baigne de ses pleurs. Ah » Philis.... ah infidelle! pleure, » oui pleure sur mon infortune! » Berger injuste! dit Philis, tu me » nommes infidelle, moi, qui t'ai- » mes par-dessus tout. Tu me rends » malheureuse, perfide! tu aimes » une autre Bergere ».

Après ces larmes & ces reproches, un mot sur Lamon & sur les écorces coupées acheve l'éclaircissement. Toutes les inquiétudes sont dissipées & font place aux transports de la joie. « O ma chere » Philis! disoit Daphnis, comment » ai je pû douter de ton amour! je » ne mérite pas que tu m'aimes! » non, je ne mérite pas.... Soudain » Philis lui donna, avec transport, » un baiser sur les lévres, pour » l'empêcher d'achever les repro- » ches qu'il se faisoit ».

Livre III.

Ce troisiéme Livre contient la description des nôces de Daphnis & de Philis. Tout y respire la joie & l'amour. Les chansons des Bergers & des Bergères qui célébrent en mille manières toujours tendres, naïves & fines, les douceurs d'un amour vertueux, y répandent la plus agréable variété. Chaque chanson est une petite histoire, une courte idylle à laquelle le pinceau enchanteur de M. Gessner sçait toujours donner un intérêt tendre & une grace touchante. Indépendamment de ces petits épisodes, le Poëte en a placé de plus considérables dans les vuides de l'action, & il les a liés habilement à l'action même ; nous ne pouvons nous engager dans ces détails, qui toujours peignent la vertu & nourrissent l'ame de sentimens qu'elle aime à éprouver; ce sont des actes de bienfaisance ou exercés avec générosité, ou sentis avec transport, des larmes séchées, des malheurs ou con-

folés ou réparés. Tout aime dans les ouvrages de M. Gessner. La tendresse paternelle, la piété filiale, l'amitié, l'amour, la bienfaisance universelle y unissent tous les hommes par des liens célestes.

On retrouve le même caractère dans le *Premier Navigateur*. C'est l'Amour qui enseigne aux hommes l'art de la Navigation. La mer avoit séparé du continent la cabane de Milon, bâtie sur un petit promontoire. Milon étoit mort, Sémire sa Veuve vivoit seule dans cette Isle avec Mélide sa Fille. Elle alloit tous les jours pleurer sur la tombe de Milon & sa perte & l'état où elle devoit laisser cette Fille infortunée, qui croissoit tous les jours en graces & en vertus, ignorant les malheurs de sa famille arrivés dans son enfance, & ne se doutant pas qu'au-delà de cette plaine liquide qui environnoit son petit séjour, il y eût un rivage, des habitans & une société. Sémire étoit effrayée de l'avenir réservé à cette Fille aimable, elle étoit réduite à lui souhaiter la mort. Ses larmes, qu'elle lui déroboit, n'en étoient que plus amères, lorsqu'éloignée de sa Fille elle avoit la liberté d'en répandre.

» Tu resteras seule ici, disoit-» elle, enfermée par les flots mu-» gissans, sans autre compagnie » que ta misère & ton affliction. » Jamais alors aucun son humain » ne frappera ton oreille; jamais la » voix d'un tendre époux, que tes » charmes & ta vertu auroient ren-» du heureux, ne parviendra jus-» qu'à toi; jamais tu n'entendras le » doux nom de mere prononcé par » des enfans balbutians : les accens » de la joie te seront inconnus; les » ombres lugubres & les antres des » rochers ne retentiront que des » accens de ta douleur. De longs » tourmens consumeront ta jeu-» nesse; tu mourras désolée : les » larmes de l'amour ne couleront » pas à ta mort déplorable; privé » de sépulture, ton cadavre sera » dévoré par les ardeurs du soleil, » ou deviendra la proie des oiseaux » du ciel. Ah! cachez-lui mes » plaintes, antres des rochers! & » vous, ombrages solitaires & som-» bres! c'est à vous seuls que je puis » confier mes plaintes : cachez-lui » mon affliction, afin qu'une heu-» reuse ignorance l'empêche de » connoître toute l'étendue de son » malheur ».

Le tableau des innocentes occupations de Mélide contraste agréablement avec celui des douleurs de sa mere; Mélide enfant ne s'appercevoit point qu'elle étoit seule, à seize ans elle s'en apperçut; une inquiétude secrete l'agitoit; elle fatiguoit sa mere par des questions embarrassantes, par des inquiétudes sans objet, par des desirs qu'elle n'expliquoit point, & que sa mere entendoit pourtant. La situation où Mélide se trouvoit alors, est peinte dans quelques-unes de nos Piéces Françoises, telles que l'Oracle & la Coupe enchantée; le Lecteur curieux peut en faire la comparaison avec cet Ouvrage de M. Gessner.

Cependant le souvenir de Mi-

lon, de sa famille & de l'horrible excursion de la mer qui les avoit séparés du reste du monde, s'étoit conservé dans le Continent. Les peres en entretenoient leurs enfans. Un jeune-homme, frappé de ce récit, eut un songe, dans lequel l'Amour lui fit voir Mélide avec tous les charmes de sa figure & de son malheur.

» Il vit le rivage de l'Isle; de » petits Amours y voltigeoient » sous des ombrages sacrés: leurs » attitudes peignoient la tristesse, » & ils se désoloient sur les ra» meaux chancelans des bosquets, » ou sur le gazon fleuri. Une jeune » Beauté, parée de toutes les Gra» ces de l'Amour & plongée dans » une rêverie profonde, s'avançoit » à pas lents du fond d'un bocage. » Elle marchoit nonchalamment, » & la tête panchée;.... son beau » visage étoit couvert d'une pâleur » ravissante semblable à celle de la » rose qui se flétrit sur un sein nais» sant; le desir le plus vif erroit, » prêt à s'éteindre dans ses grands » yeux bleus. Elle marchoit ainsi, » sans ressentir la douce impression » des zéphirs qui se jouoient au» tour d'elle, & sans prendre gar» de aux plus belles fleurs.... Elle » n'appercevoit pas les fruits les » plus savoureux; vainement l'ar» bre qui les portoit l'invitoit à » soulager ses branches courbées » par le poids de l'abondance. Elle » s'arrêta sur le bord de la mer, » elle jetta tristement ses regards » sur l'azur lointain de l'autre rive. » Elle éleva ses bras d'albâtre, & » paroissoit implorer du secours. » Alors le Jeune-Homme crut flot» ter sur la mer & voler au secours » de cette infortunée: il lui sembla » que l'Amour le recevoit sur le » rivage de l'Isle, & qu'il condui» soit cette Belle dans ses bras trem» blans..... Le cœur du Jeune» Homme palpitoit, ses joues brû» lantes se coloroient d'incarnat: » ses bras s'étendoient pour serrer » l'objet dont il étoit occupé ». Il se réveille, &c. Il ne pense plus qu'à réaliser ce songe, il médite sans cesse sur les moyens de traverser la mer. Un jour il voit un tronc d'arbre floter sur l'onde, les vents poussent ce tronc sur le rivage; un lapin, peut-être poursuivi par des Chasseurs, s'y étoit réfugié; une branche touffue se recourboit sur lui & le couvroit de son ombre; ainsi à l'abri de tout danger, cet animal avoit traversé l'onde; c'étoit un exemple de ce que le Jeune-Homme cherchoit, il tressaille de joie; des idées encore confuses s'offrent à son esprit avide de les saisir, impatient de les perfectionner; il creuse ce tronc de manière à s'y asseoir commodément; il étudie l'action des animaux qui nagent, il voit que le Cygne dirige sa course en fendant l'onde avec ses pieds; il imagine de se faire des pieds de bois, pareils à ceux du Cygne, & de les arranger aux deux côtés du tronc creusé pour fendre l'onde; il essaye par dégrés sa nouvelle invention, & bien-tôt il est en état de se promettre un plein succès. Tel est le

sujet

sujet du premier champ de ce Poëme. La navigation du Jeune-Homme, des fictions assorties au sujet, l'expression des sentimens les plus naïfs entre le Jeune-Homme & Mélide; leur amour, leur union, leur bonheur, la joie de Sémire, voilà ce qui remplit le second Chant. L'Auteur fait chanter par les Néréïdes une Hymne prophétique, où elles célébrent les avantages futurs de la Navigation; il y emploie quelques-unes des idées de l'Ode d'Horace : *Sic te Diva potens Cypri*; mais il tourne en éloges de l'audace & de l'industrie humaines, ce qu'Horace avoit tourné en reproches. Les trois Livres de Daphnis, & les deux Chants du premier Navigateur, sont ornés de vignettes agréables. Nous avons parlé de l'estampe placée à la tête du Livre, elle est de M. Watelet.

On a pû juger par les morceaux que nous avons cités de ces deux Ouvrages, combien ils sont dignes de la Mort d'Abel, & des Idylles du même Auteur. Quant au Traducteur, il y en a peu qui sçachent faire sentir comme lui le mérite de leur original. Il annonce qu'il travaille actuellement à un Recueil de Traductions des meilleurs Poëtes Allemands, tels qu'Opitz, Canitz, Wernick, Hagedorn, Gellert, Schlegel, Cramer, Bodmer, Wielaud, Gleim, Rost, Klopstock, Kleist, Utz, Lessing, Cronegk, Weisse, Liscaw, Rabener, Zacharie, Dusch, Lange, Ramler, Gerstenberg, Schmidt. Le Recueil entier paroïtra sous le titre d'*Essai sur la Poësie Allemande*; il contiendra trois Volumes, & sera précédé d'un Discours sur l'origine de la Poésie Allemande, sur ses diverses révolutions, & sur son état actuel.

Le goût du Traducteur répond d'avance du choix des Auteurs & des agrémens de la traduction. On ne peut trop encourager cette entreprise dans un tems où la Poésie Allemande, trop peu connue jusqu'ici, se distingue par des chefs-d'œuvres dignes d'être enviés de toutes les Nations, & donne l'exemple de la plus parfaite imitation de la nature.

VIES DES PERES, DES MARTYRS, ET DES AUTRES principaux Saints, tirés des Actes originaux, & des Monumens les plus authentiques, avec des notes historiques & critiques. Ouvrage traduit de l'Anglois. Tome second. A Villefranche de Rouergue, & à Paris chez Barbou, &c. 1764. Avec Approbation & Privilege du Roi. *in*-8°. de 776 pages.

EN rendant compte du premier volume de ce bon ouvrage, nous avons fait connoître le plan & de l'Auteur, & du Traducteur. Une production qui réunit le double avantage d'échauffer & d'éclairer la solide piété, mérite d'être accueillie. Nous avons déjà fait observer que, si l'Histoire fournit quelque exemple dont l'i-

gnorance pourroit abuser, le texte, ou une note, présente le correctif nécessaire. C'est ainsi qu'après avoir rapporté les paroles de S. Ignace Martyr, qui craignant d'être épargné par les bêtes féroces auxquelles il avoit été condamné, disoit qu'il les irriteroit, qu'il les forceroit à le dévorer, si elles refusoient de répondre à ses desirs. L'Auteur avertit dans une note « qu'il faut » supposer dans le S. Martyr une » inspiration particulière, autre- » ment qu'il n'auroit pu irriter les » bêtes contre lui pour s'en faire » dévorer. »

Nous doutons si l'Histoire de S. Maximilien, dont on place le Martyre à l'an 296, ne méritoit pas une observation à-peu-près semblable. » Il étoit fils (1) d'un Soldat » Romain, nommé Victor, & » conséquemment obligé par les » Loix, de suivre la profession de » son père. Mais il refusa de ser- » vir, pour se délivrer des tenta- » tions auxquelles la foi des Disci- » ples de Jesus-Christ étoit alors » exposée dans les Armées.... Je ne » m'enrolerai point, dit-il au Pro- » consul, & je ne recevrai ni la » marque ni le collier. (2) Le Dieu » que je sers a pris mon nom, & » je ne puis plus m'engager à un autre &c. » Le Proconsul irrité, le condamne à perdre la tête. S. Maximilien ne pouvoit de son autorité privée refuser de servir sans violer les Loix; le christianisme qu'il avoit embrassé l'affranchissoit-il de l'empire de ces Loix? Avoit-il droit de dire qu'après s'être déclaré *Soldat de J. C*, il ne *pouvoit* plus s'engager à un autre? Combien de Chrétiens qui n'avoient pas moins à craindre dans les Armées pour leur foi que Maximilien, ne se sont pas crûs dispensés du service Militaire? Nous voyons bien que du temps du Roi Sapor, les Perses accusoient les Chrétiens de *défendre de servir dans les Armées du Prince* (pag. 753); mais qui ne reconnoît que c'étoit une fausseté imaginée pour rendre le christianisme odieux? On ne dit point d'ailleurs que la Religion de Maximilien ait été la cause ou le motif de son supplice. Il paroît qu'il n'est puni que comme réfractaire aux Loix publiques, ce qui ne lui mériteroit pas le glorieux titre de Martyr. Tout cela encore une fois, sembloit exiger quelque attention de la part de l'Historien.

Nous attendions aussi que l'Histoire de Sainte Cunégonde lui fourniroit une occasion de dire quelque chose sur la nature des *épreuves* qui ont été si long-temps en usage. » L'Impératrice accusée d'un com- » merce illicite, mit en Dieu tou- » te sa confiance; & pour prouver » qu'elle étoit innocente du crime » dont on l'accusoit, elle marcha » nu-pieds sur des socs de charrue

(1) Tome 2, page 720.

(2) On marquoit à la main les Soldats, & on leur mettoit un collier de plomb qui portoit le nom & la devise du Prince.

» qu'on avoit fait rougir, sans en » recevoir le moindre dommage. »

(1) C'est un sentiment commun que ces sortes d'épreuves étoient des moyens illicites de justifier son innocence. Sainte Cunégonde put-elle, sans se rendre criminelle, y avoir recours, & même ne pas se refuser à ce qu'on exigeoit d'elle? Malgré l'illégitimité & le vice de l'expédient dont elle se servit pour faire intervenir le Ciel à sa défense, Dieu se déclara-t-il pour elle par un miracle de sa toute-puissance? Les ignorans & les simples peuvent trouver ici une pierre d'achopement; ne convenoit-il donc pas d'apporter quelque soin pour prévenir leur chûte? Bien des gens auroient trouvé cette précaution plus importante & plus nécessaire encore que celle dont use l'Auteur quand il parle de S. Polyeucte. » Le grand Corneille, dit-il, a » fait du Martyre de ce Saint le » sujet d'une de ses Tragédies; & » l'on peut dire que c'est un chef-» d'œuvre dans le genre dramati-» que. Mais cela n'a pas empêché » les personnes pieuses d'être cho-» quées de la liberté que le Poëte » s'est donnée de faire monter les » Saints sur le Théâtre, d'altérer la » vérité de l'Histoire, de corrom-» pre les vertus Chrétiennes, & de » mêler la tendresse de l'amour hu-» main à l'héroïsme de l'amour » divin. Qu'on juge de-là combien » il est difficile de rendre la Tragé-» die innocente; si c'est sans rai-» son que les maîtres de la Morale » Evangélique ont prononcé que le » Théâtre le plus épuré aux yeux » du monde, sera toujours incom-» patible avec la vraie pieté, & ne » servira jamais qu'à réveiller des » passions d'autant plus dangereu-» ses, que nous en portons le ger-» me dans la corruption de notre » cœur. » Cette réflexion nous en fait faire une autre. Nous sommes bien éloignés de penser que le Théâtre soit aussi épuré qu'il devroit l'être pour l'intérêt des mœurs & le bien réel de la société; mais n'est-il pas singulier qu'autrefois on y ait placé impunément, quoiqu'avec la plus scandaleuse indécence, ce que la Réligion a de plus respectable; & qu'aujourd'hui le zèle s'irrite si l'on essaie d'introduire avec dignité sur la scène de Saints personnages, quelques efforts que l'on fasse pour que leurs sentimens donnent la plus noble & la plus haute idée des objets de leur foi, & que leurs actions présentent des exemples de la plus héroïque vertu? Lorsque Julien défendit aux Professeurs chrétiens d'enseigner publiquement les Lettres Humaines, & à la jeunesse de les étudier ailleurs que dans les Ecoles Payennes, les plus sçavans d'entr'eux composèrent des Tragédies, dont les sujets étoient tirés de l'Histoire Sainte; & on ne le trouva pas mauvais, ou plutôt on applaudit à leur travail. L'Athalie & l'Esther de Racine justifieront toujours les essais de ce genre aux

(1) Page 508.

yeux des personnes sages & modérées.

Revenons à notre Auteur, qui dans ce volume a placé une Histoire abrégée *des Saints Martyrs du Japon*, avec une *notice sur les Martyrs de la Chine*. Il nous est impossible de le suivre dans les détails historiques, qui étoient nécessaires pour faire connoître cette multitude de Saints qu'embrasse ce volume, depuis le premier de Février jusqu'au 15 de Mars. Mais comme nous avons prévenu qu'on trouve dans cet ouvrage des observations curieuses & instructives, nous allons en présenter quelques-unes, qui donneront une idée de celles que nous sommes forcés d'omettre.

1° Une partie des reliques de S. Cuthman, honorées autrefois à Staninges, fut transportée à l'Abbaye de Fécamp, & S. Edouard le Confesseur donna Staninges à cette même Abbaye. Sur quoi on avertit que cette donation, ainsi que celle de Rye, de Bérymunster, & de plusieurs autres lieux voisins, fut confirmée par Guillaume le Conquérant, par Henri I & par Henri II Rois d'Angleterre; leurs chartes sont encore dans les archives de l'Abbaye. » Les Paroisses de Staninges & de Rye étoient de l'exemption de Fécamp; & lorsque les » Bulles des Papes font le dénombrement des Paroisses qui jouissent du privilége de cette exemption, elles disent, en parlant de » celles de Staninges & de Rye, » qu'elles sont situées en Angleterre. Il ne faut pas, comme font » quelques Auteurs, prendre Hastings, fameux Port de mer dans » la Province de Sussex, pour le » Staninges de Fécamp, qui n'est » autre chose que le bourg de Stening, situé dans la même Province. » (1)

Le nom de Cuthman se trouve dans l'ancien Missel dont se servoient les Anglo-Saxons, avant la conquête de l'Angleterre par les Normands; & ce Missel se conserve à l'Abbaye de Jumiége.

2° Des Auteurs ont confondu l'Hermite S. Guillaume de Maleval, (nom d'une vallée dans le territoire de Sienne) (2) Instituteur de l'Ordre des Guillemins ou Guillelmites, qui mourut en 1155, avec S. Guillaume Fondateur des Hermites de *Monte Virgine* dans le Royaume de Naples. Celui-ci étoit fort considéré du Roi Roger, & son nom est placé dans le Martyrol. Rom. au 25 Juin. On l'a confondu encore avec S. Guillaume Duc d'Aquitaine, habile Général du temps de Charlemagne, mais qui dégoûté du monde se fit Réligieux, & mourut en 812. D'autres encore l'ont pris pour Guillaume, dernier Duc d'Aquitaine, d'abord fauteur du Schisme de l'Anti-Pape Anaclet, ensuite converti par S. Bernard, lequel mourut en 1137, après avoir abdiqué ses Etats, que sa fille aînée apporta depuis en mariage à Louis le Jeune Roi de France.

(1) 175.

(2) Page 201.

3° Sainte Eulalie de Barcelonne Vierge & Martyre, a (1) différens noms selon la diversité des Païs ; car on la nomme encore Ste *Olaire* ou *Aulaire*, *Occille*, *Olacie*, *Olaille*, *Aulazie*, &c. » C'est sans fondement que Vincent de Beauvais l'a prise pour Sainte Eulalie de Mérida dont parle Prudence. » Ce sentiment est contraire à la » tradition des Eglises d'Espagne. » D'ailleurs ces deux Saintes sont » distinguées l'une de l'autre dans » les Martyloges de S. Jérome, » d'Adon, d'Usuard &c, & dans le » Missel Mozarabique. »

4° Les cérémonies & la discipline des Eglises d'Espagne avoient une origine Romaine. Les Goths substituèrent à la Liturgie (2) de Rome celle qu'Ulphilas avoit composée d'après les Liturgies Orientales. On croit que S. Léandre, Evêque de Séville, mort en 596, en fit une nouvelle d'après ces deux premières, & d'après celle des Gaulois, laquelle fut perfectionnée par S. Isidore, frère & successeur de S. Léandre, & par Saint Ildephonse. L'Espagne ayant passé sous la domination des Sarazins ou Arabes, les Chrétiens de ce Royaume furent appellés *Mixti Arabes* ou *Arabes mêlés*, d'où leur Liturgie prit le nom de *Mozarabique*. Elle fit place à celle de Rome au onzième ou douzième siècles. Le Cardinal Ximenès rétablit la Liturgie Mozarabique dans une Chapelle de la Cathédrale de Tolède, où elle est suivie pour la célébration de tous les Offices de l'année. Elle est aussi en usage dans sept Eglises de la même Ville, mais seulement pour le jour de la fête du Patron. Le P. Florès pense que la Liturgie de S. Léandre différoit peu de la Mozarabique, & qu'à la réserve de quelques rits peu importans, elle n'avoit rien de commun avec celles des Orientaux. Néanmoins, malgré la conformité de ces Liturgies, il ne laissoit pas d'y avoir entr'elles des différences considérables sur quelques points. On attend là-dessus, comme sur d'autres particularités concernant l'antiquité Ecclésiastique, de grandes lumières de la collection des manuscrits Gothiques que le P. Florès a promise au Public, aussi bien que de la nouvelle édition de toutes les Liturgies que les MM. Assémani vont donner à Rome en 15 volumes *in-folio*.

5° Après que S. Constantin Cyrille, surnommé le Philosophe, & S. Méthode son frère, eurent converti les Bulgares, ils partirent pour aller prêcher l'Evangile aux Moraves. A ce (1) propos on avertit qu'il est parlé pour la première fois de ces peuples dans une Lettre du Pape Eugène II, en 825. Les Moraves, ainsi que les Carinthiens, étoient du sang des Sclavons. Ceux-ci étoient gouvernés par des Ducs, & ceux-là par des Rois, dont le premier fut Samon, né aux envi-

(1) Page 449.

(2) Page 264, &c.

(1) Page 233.

rons de Bruxelles. Quoique la Moravie, ainsi que la Baviére & la Pannonie, eût été conquise par Charlemagne, elle étoit néaumoins gouvernée par deux Ducs, qui en 850 se disputoient la souveraineté. L'un des deux, nommé Moymar, ayant été assassiné, Rasticès son neveu fut fait Roi de Moravie en 856 par Louis Roi de Germanie. Comme le titre d'Evêque des Moldaves est conjoinctement donné à S. Cyrille & à S. Méthode dans les Calendriers Moscovites, & dans le Martyrol. Rom, on observe ici que cela ne s'accorde ni avec le Breviaire Polonois, ni avec d'autres monumens, qui attestent que S. Cyrille mourut Moine, & que S. Méthode ne fut sacré Evêque qu'après la mort de son frère. Dans une Lettre du Pape Jean VIII, S. Cyrille est simplement qualifié *Philosophe*. » Nous approuvons, dit le » Pape, les Lettres Sclavonnes » inventées par le Philosophe » Constantin (Cyrille,) & ordonnons que l'on chante les louanges » de Dieu en langue Sclavonne. » Ce passage, confirmé d'ailleurs par d'autres autorités, nous fait connoître le véritable Auteur de l'Alphabet Sclavon. Plusieurs Sçavans pensent que le nom de *Slaves* ou Sclavons vient de *Slava* qui signifioit *gloire* dans la Langue de ces peuples. On les croit Scythes d'origine, sortis des environs des Palus Méotides; ils chassèrent les Vandales, les Vénédes, &c. d'une partie de la Germanie, & s'établirent dans la Poméranie & dans les contrées voisines. Un autre essain de Slaves s'empara de l'Illyrie, & soumit les Goths & les Huns vers le règne de l'Empereur Justinien. Les Slaves acquirent ensuite de nouveaux établissemens dans la Pologne & dans la Bohème, comme le prouve l'affinité des Langues qu'on parle dans ces deux Païs. Au reste le Missel Sclavon fut revisé en 1631 par l'ordre d'Urbain VIII, & confirmé par un Bref d'approbation. Le Breviaire Sclavon fut aussi imprimé à Rome en 1688 par l'ordre d'Innocent XI. La Liturgie en Sclavon est en usage & dans les Eglises de la Dalmatie, & de l'Illyrie qui suivent le rit Latin, & dans celles des Russes, des Moscovites & des Bulgares qui suivent le rit Grec. Un Synode tenu à Spalatro en 1070, confirmé par Alexandre II, défendit de se servir de la Langue Sclavonne dans l'Office Divin; mais ce décret ne regardoit que les Eglises situées vers la Pologne & la Moravie, ou il n'a jamais été exécuté. Il y a même dans le Diocèse de Spalatro dix Chapitres & plusieurs paroisses qui célèbrent la Liturgie en Sclavon, ou plutôt il n'y a dans ce Diocèse que huit Paroisses qui fassent usage de la Langue Latine. La défense portée par Grégoire VII de dire la Messe en Sclavon ne regardoit que la Bohéme qui n'étoit point comprise, non plus que la Pologne, dans la permission accordée à S. Méthode. Mais cette permission fut confirmée par plusieurs Papes; & dans les Eglises de Moravie, de Dalmatie & d'Illyrie où

l'on dit la Messe en Latin, on n'a pas plutôt lu l'Evangile en cette Langue qu'on le relit au peuple en Sclavon.

5° Le Cardinal Bona s'est trompé en confondant la Langue Sclavonne avec l'Illyrienne. Celle-ci n'est qu'un Dialecte qui s'est introduit parmi les Sclavons d'Illyrie. Le Sclavon de la Liturgie est l'ancien, d'où sont sortis tous les autres Dialectes, mais quelquefois si différens entr'eux, qu'il ne suffit pas d'en sçavoir un pour entendre les autres, de sorte qu'un Polonois n'entend point un Dalmate. Des Sçavans ne se sont pas contentés de regarder le Sclavon comme une langue mère qui a donné naissance aux Idiomes usités dans la Russie, la Moscovie, la Pologne, la Vandalie, la Bohéme, la Croatie, la Dalmatie, la Valachie & la Bulgarie, ils ont prétendu de plus qu'il a tout ce qu'il faut pour être une Langue universelle. D'autres se sont aussi persuadé que S. Jérôme étoit l'Inventeur de l'Alphabet Sclavon, & qu'il avoit traduit la Bible en cette Langue; mais leur opinion, dit l'Auteur, est certainement fausse; S. Jérôme assure lui-même qu'il a traduit la Bible en sa Langue, & la Langue du S. Docteur étoit la Latine. Les Lettres Sclavones inventées par S. Cyrille & par S. Méthode d'après l'Alphabet Grec, n'ont aucune affinité avec les Gothiques. Les Sclavons ont pour l'usage ordinaire deux autres Alphabets; l'un qui est d'un caractère fin, a cours principalement dans la Dalmatie, la Carniole & l'Istrie; l'autre qui n'a presque point de ressemblance avec le premier, paroît avoir été emprunté des Croates & des Serviens. De tous les Dialectes du Sclavon, celui qui a été le plus cultivé, est le Polonois. Les Lithuaniens n'ont point une origine commune avec les Sclavons, comme le prouve la diversité de leur langage, qui est un Dialecte du Sarmate.

6° On doit regarder comme un manuscrit bien precieux la (1) copie Latine de l'Evangile selon S. Jean, que l'Auteur dit avoir été trouvée dans le tombeau de S. Cuthbert. Ce Saint étoit contemporain de S. Boisil, Prieur de l'Abbaye de Mailross ou Melross. Béde rapporte plusieurs prédictions de ce dernier, une entr'autres qui regarde la peste dont l'Angleterre fut affligée en 664. » Cette copie, nous dit-on, » étoit dans les mains du Comte de » Litchfield actuellement vivant. Il » en a fait présent à M. Thomas » Philips, Chanoine de Tongres.

7° L'Auteur, (1) quand l'occasion s'en présente, prend la défense de la Reine Brunehault. » On a dit, ce sont ses termes, » beaucoup de » mal de cette Princesse; mais les » plus habiles Ecrivains convien» nent aujourd'hui que la calomnie » la plus atroce fabriqua les crimes

(1) Page 360.

(1) 389.

» dont elle fut chargée. Des Au» teurs contemporains, qui étoient » bien instruits, fournissent des » preuves & de sa piété & de son » innocence. » Il y a tout lieu de croire que la calomnie a chargé Brunehaut de plus de crimes qu'elle n'en avoit commis; mais que tous les forfaits qu'on lui a imputés n'ayent été que le fruit de la malignité & de l'imposture, ce n'est point une chose dont conviennent tous les Ecrivains qui ont examiné avec le plus de soin l'Histoire de ces temps-là. Rien n'est encore moins prouvé que *l'innocence* parfaite de Brunehaut.

8° L'Auteur avance comme un fait constant, que le Pape S. Sylvestre n'ayant pu venir à Nicée à (1) cause de son grand âge, envoya des Légats qui présidèrent au Concile en son nom, sçavoir *Viton* ou *Victor* & *Vincent*, Prêtres de l'Eglise Romaine, & *Osius*, Evêque de Cordoue. Dans une note il s'étonne que Blondel ait osé avancer qu'Eustache d'Antioche avoit présidé au Concile de Nicée. Mais Blondel n'avoit fait que suivre le Pape Félix III, qui dans sa Lettre V à l'Empereur Zénon dit, *Eusthatium Antiochenum Patriarcham in Nycæna Synodo præsidendi munus obiisse.* D'autres font présider à ce Concile Alexandre Patriarche d'Alexandrie, tandis que quelques-uns déferent cet honneur à Constantin, fondés sur les témoignages de Sozomène, de Théodoret, &c. Mais il est aisé de concilier ces autorités différentes, en observant que sous les yeux de Constantin, les Patriarches présidèrent à cette Assemblée. Aussi Eusèbe dans la vie de ce Prince ne parle-t-il qu'en nombre pluriel des Présidens du Concile de Nicée.

(1) Page 428.

9° En traitant l'Histoire de Saint Léon Evêque de Bayonne, Apôtre des Basques & Martyr au neuvième siècle, l'Auteur avertit qu'autrefois le païs de Labour, (1) ainsi nommé de *Lapurdum*, ancien nom de Bayonne, s'étendoit depuis l'Adour jusqu'à S. Sébastien de la Province de Guipuscoa, mais qu'il est borné au Midi par les Pyrénées, depuis que cette Province fait partie du Royaume d'Espagne. Il paroît, ajoute-t-il, que la Langue des Basques est la même pour le fonds que celle des anciens Brétons, laquelle s'est conservée en bonne partie dans le païs de Galles & de la Basse-Bretagne. Cette assertion mériteroit une bonne preuve. Le nom de Bayonne, dont on ne connoît point d'Evêque avant l'an 980, dérive de *Baye* & d'*Ona*, qui en Langue Basque signifie *bonne baye* ou *bon port.* » Une Colonie de » Basques ayant passé en Irlande, ils » y portèrent leur Langue. C'est ce » que nous apprenons de Giraldus » Cambrensis, qui donne une descrip» tion fort curieuse des armes, des » habits & des mœurs de ces Peu» ples, *de Topogr. Hibern. page 3, ch. 9.*

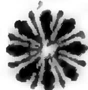
(1) Page 490.

10 (1) Le Pape S. Grégoire avoit formé une petite Bibliothéque pour S. Augustin qu'il envoya prêcher la foi en Angleterre; & ce dernier la mit dans son Monastère de Cantorbéry. » Il en reste encore un Livre des Evangiles qui est dans la » Bibliothéque Bodleïenne à Oxford. Il y a aussi un exemplaire » dans la Bibliothéque de *Corpus* » *Christi* à Cambridge. Les autres » Livres que S. Grégoire avoit donnés à Saint Augustin étoient des » Pseautiers, le *Pastoral*, le *Passionarium Sanctorum* &c. On gardoit aussi autrefois dans le Monastère de Cantorbéry des ornemens précieux, des vases, des » reliques, & un Pallium que S. » Grégoire avoit donnés à S. Augustin. On voit encore dans la » Bibliothéque Harléïenne à Londres l'inventaire MS de tous ces » effets, qui avoit été dressé par » Thomas Elmham sous le régne » de Henri V. Il a été publié par » la sçavante Dame Elstob à la fin » d'un Panégyrique de S. Grégoire » en Langue Saxone. »

11 L'Auteur prend la défense du Pape S. Zacharie contre quelques modernes qui l'accusent d'avoir condamné le sentiment de ceux qui admettoient des *Antipodes*. Le S. Pontife n'avoit en vue que certains Hérétiques qui soutenoient l'existence d'un autre Soleil, d'une autre Lune, & d'autres hommes qui n'étoient ni descendus d'Adam, ni rachetés par Jesus-Christ. Ce n'est pas que plusieurs anciens Philosophes n'ayent rejetté l'existence des *Antipodes*, niant que la figure de la terre fût sphérique. S. Augustin, Béde, Cosme l'Egyptien, surnommé *Indopleustes*, & d'autres ont été dans cette erreur. Mais il ne faut pas croire non plus, avec le P. Montfaucon, que cette opinion ait été générale parmi les Philosophes Chrétiens jusqu'au XV siècle. Philoponus qui vivoit au sixième a montré, dit l'Auteur, que S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire de Nazianze, S. Athanase & la plus grande partie des Pères de l'Eglise, ont cru que la terre étoit ronde. Il est même fait mention des *Antipodes* dans S. Hylaire *in Psalm.* 2. *n.* 23, dans Origène *Lib.* 2 *de Princip. c.* 3, dans S. Clément Pape, &c.

Nous croyons que ces exemples suffisent pour faire connoître la marche de l'Auteur & l'esprit qui régne dans son Ouvrage, où l'on trouve également à s'édifier & à s'instruire.

(1) Page 718.



DELLE SENSAZIONI DEL CALORE, E DEL FREDDO Dissertazione, &c. C'est-à-dire : Dissertation sur les sensations du froid & du chaud. Par le Pere Belgrado de la Compagnie de Jesus, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, Membre de l'Institut de Bologne, des deux Académies de la Ville de Siene, & de celle des Antiquités de Cortone, &c. A Parme, chez Carmignany. 1764.

DEs observations faites par les plus habiles Physiciens de notre siècle, il résulte que l'échelle de nos sensations par rapport à la chaleur & au froid, n'est pas proportionnée à celle du Thermométre; que les jours qui sont marqués pour les plus froids par les Thermométres, ne sont pas toujours ceux qui nous le paroissent. Tout le monde a éprouvé que les froids humides sont plus sensibles que les froids secs; lorsqu'on consulte le Thermométre, on voit que tel froid humide dont nous nous trouvons pénétrés, est souvent beaucoup moindre que le froid sec que nous supportions patiemment quelques jours auparavant. Il y a aussi dans l'Eté des momens de Ciel couvert, dans lesquels la chaleur nous paroît bien plus difficile à soutenir que celle des jours plus brillans, & désignés par le Thermométre comme plus chauds. L'Auteur rapporte les endroits des Mémoires de l'Académie des Sciences des années 1702, 1710, 1733, 1738, où Messieurs de la Hire, Amontons, Réaumur & quelques autres Auteurs prouvent cette dissonance du Thermométre & de nos sensations. Ce sont là les premières remarques qui ont éxcité le Père Balgrado à composer sa Dissertation. Pour approfondir la matière, il remonte jusqu'à ses premiers principes. Il nous apprend que les organes destinés à recevoir les impressions des objets, sont les fibres les plus minces & les plus petites; que la direction de l'action tombe toujours obliquement sur les fibres, sans quoi les grandes impulsions blesseroient la structure des organes délicats & fins, & les impulsions foibles n'agiroient point assez sensiblement sur les organes plus grossiers. La nature auroit manqué son but, qui est d'employer l'action des objets extérieurs à nous instruire de ce qui pourroit nous nuire.

Dans les systêmes où l'on préfére les directions obliques à celles qui glissent paralellement, on remplit l'une & l'autre de ces vues; la fibre attaquée par un agent quelconque, céde d'autant plus à son énergie, que cet agent est plus fort, mais aussi la quantité où le moment de son impression est d'autant moindre, que l'action a plus d'obliquité. Il y a tel cas où deux forces qui sont entr'elles comme un à huit, ne produisent cependant que des effets quadruples l'un de l'autre par la différence de leurs directions. M. le Comte Riccati avoit donné une démonstration mathématique de cette

vérité qu'il avoit accompagnée d'une expérience. Notre Auteur combat cette expérience, fait voir qu'elle ne répondoit pas exactement au but pour lequel elle avoit été faite, qu'il y en falloit joindre d'autres. Il montre encore que celles de Gravelande ne s'accordent pas avec la théorie & les Loix de M. Riccati, & il expose très-nettement la difficulté que l'on éprouve à bien saisir le vrai dans cette question. Il paroît appuyer son sentiment de tout ce qui peut le fortifier & le faire regarder comme le plus plausible; on y trouve d'ailleurs autant de clarté & de simplicité que la matiere en comporte.

Dans le Thermometre, on estime la quantité du froid & du chaud par la distance du niveau de la liqueur à un point fixe appellé tempéré; mais dans un sens, il n'y a rien de constant, tout est variable. On peut regarder la quantité de la sensation du froid ou du chaud comme proportionnelle à la distance qui est entre les états de nos vaisseaux avant & après l'action de l'agent qui nous a réfroidis ou échauffés. Plus le passage d'un état à l'autre est prompt & subit, plus la contraction ou la distension des vaisseaux sera grande, & plus la sensation qui en résultera sera forte: d'où il s'ensuit, dit notre Auteur, que les sensations seront dans la raison composée de la raison directe des contractions ou distensions des vaisseaux, & de la raison réciproque des tems, vérité qu'il confirme par des observations. Il cite, par exemple, comme des faits qui appuyent son sentiment, que l'année 1761, le 12 d'Avril à trois heures du soir, le Thermometre de M. de Réaumur marquant 18 $\frac{1}{2}$ degrés au-dessus de zéro, l'air sembloit très-chaud, pendant que le 12 de Juillet de la même année, le Thermometre marquant le même degré par un tems de pluye, l'air étoit frais. Il rapporte encore à son systême le froid qu'éprouva un Voyageur Anglois en arrivant à l'Isle de Zélande, pendant que les Habitans du Païs étoient fort incommodés du chaud, & il fait mention dans la même vûe, de plusieurs François qui débarquant en France, après un voyage des Indes, trembloient de froid au milieu de l'été.

Pour mettre plus de clarté dans sa question, le Pere Belgrado fait des recherches sur ce que c'est que le *tempéré* par rapport à nos sensations. Le tempéré n'est pas une chose qui existe par sa nature, indépendamment des êtres animaux, c'est un état relatif à nos sensations. On ne peut jouir de cet état que par un certain rapport entre la chaleur du corps humain, & celle de l'athmosphère; la chaleur de la peau de notre corps fait toujours monter le Thermometre de M. de Réaumur à 32 degrés. Il est sûr que dans l'été, ainsi que dans l'hiver, notre corps souffre quelque diminution de sa chaleur innée; cependant le Thermometre appliqué à la peau marque toujours les 32 degrés de chaleur; il faut donc que la

chaleur innée soit au-dessus de 32 degrés. Il est bien vraisemblable aussi que la cause qui produit la chaleur, est constante, ainsi que la chaleur qui en résulte; or, dit notre Auteur, si la chaleur innée est constante, & que la chaleur résidue soit constante aussi, il faut que la chaleur perdue soit aussi constante dans toute l'année; il prétend qu'elle est en raison directe du froid, & en raison réciproque du resserrement des vaisseaux dans l'hiver, & qu'elle est en raison directe du relâchement des mêmes vaisseaux, & en raison réciproque de la chaleur de l'air. Il est très-difficile de déterminer le véritable principe qui produit la chaleur d'un animal. M. Dowglas soutient qu'elle est dûe au frottement des globules du sang dans les vaisseaux capillaires. Le Pere Belgrado fait plusieurs réfléxions sur cette opinion. Quoiqu'elle soit sujette à moins de difficultés que les autres, elle ne peut être cependant placée qu'au rang des hypothèses. Le resserrement ou relâchement des vaisseaux a de certaines limites qui sont fixées par la distensibilité des fibres & des vaisseaux. Les fibres des jeunes gens sont souples & tendres, celles des vieillards infléxibles & roides; delà vient que les sensations des premiers sont fortes & vives, celles des seconds, foibles & lentes. L'Auteur appliquant la Géométrie à cette partie de la Physique, nous donne la regle suivante, que les quarrés des rigidités des fibres sont en raison réciproque des cubes de leurs distensions.

Notre Physicien-Géométre passe de-là à des recherches sur des questions fort intéressantes, par exemple sur la quantité du chaud & du froid qui peut attaquer la santé & la vie; il cherche si l'homme est plus incommodé, toutes choses égales, par le froid que par le chaud, quel est le païs du monde qui est le plus froid, & celui qui est le plus chaud; il explique pourquoi des païs qui ont la même latitude, ont des températures différentes: toutes ces questions sont discutées avec beaucoup de finesse & portées au plus haut degré de vraisemblance.

La dernière partie de la Dissertation dont nous rendons compte, roule sur ce qui nous fait juger le chaud & le froid très-différemment de ce que nous annonce le Thermométre. C'est sur-tout l'humidité de l'athmosphére qui fait paroître le froid plus vif qu'il n'est dans sa réalité. L'athmosphére est souvent impregnée de vapeurs & d'exhalaisons fort humides qui augmentent beaucoup sa masse. Dans ces cas, le Barométre baisse ordinairement, & l'air renfermé dans nos vaisseaux, débande son ressort, enfle les veines, & rend la surface de notre corps plus sensible aux impressions du froid. L'humidité s'attache à nos vêtemens, parvient par ce vehicule jusqu'à la peau, y conduit des particules réfrigérentes, se mêle à cette exhalaison tiéde qui sort par les pores, & forme une espèce de petite athmosphére à l'entour de notre corps; mais cette même humidité

qui nous rend le froid plus sensible qu'aucune autre cause, n'agit point sur le Thermométre, parce qu'elle ne peut pas pénétrer au travers des pores du verre, ainsi que les expériences du l'Académie del Cimento l'ont fait voir.

Dans l'Eté la sensation du chaud l'emporte souvent sur le degré que le Thermométre nous indique : lorsque l'air est bien chargé de vapeurs & d'autres matiéres hétérogenes, l'athmosphére semble fort pesante, & tout le Ciel fixe & immobile autour de nous; les exhalaisons qui sortent de la terre & rencontrent des obstacles, s'arrêtent & se condensent de plus en plus; le fluide qu'elles forment avec l'air nous incommode & nous étouffe, à cause que les corpuscules qui sortent de notre corps par l'insensible transpiration, restent plus longtemps auprès de notre peau : en effet ces vapeurs de notre peau doivent s'exhaler plus lentement dans un air chargé lui-même de vapeurs. On peut dire aussi que cet air arrête une partie de notre transpiration, & que les corpuscules qui sont poussés contre notre peau, ne pouvant s'échapper alors que parce que la force qui les chasse au-dehors augmente d'intensité, il en resulte sur la peau même un degré de chaleur qu'elle n'auroit pas, si ces corpuscules pouvoient sortir en plus grande quantité par de moindres efforts. Un courant dans l'air, quelque foible & imperceptible qu'il soit par lui-même, nous rend toujours la chaleur supportable; c'est ce qui produit l'effet agréable de l'éventail; il remue cette petite athmosphére de vapeurs qui est autour de nous, l'emporte, & l'air qui la remplace, quoique chaud, l'est cependant moins, ce qui suffit pour nous soulager. Il y a encore d'autres principes qui influent dans les sensations du chaud & du froid. Le P. Belgrado les détaille avec netteté, & les applique heureusement au sujet en question.

Après avoir fait voir que les sensations du chaud & du froid ne s'accordent guères avec le Thermométre, l'Auteur examine si le Thermométre le plus parfait donne une mesure juste & exacte du froid & du chaud; il prétend qu'il est incapable de faire connoître la véritable quantité du froid & du chaud, & il fournit une démonstration très-ingénieuse de son assertion.

Tous les fluides sont susceptibles d'un certain degré de compression & de dilatation. Il y a des limites de l'une & de l'autre, au-delà desquelles il semble impossible de les réduire à un moindre volume, ou de leur en faire occuper davantage. Ce fait étant constaté par des observations & expériences incontestables, il s'ensuit que dans les limites, c'est à dire lorsque l'on atteint le *maximum* de la compression ou de la dilatation, l'action de la plus grande force est un *minimum* ou zéro; or si dans ces limites l'action devient zéro, il est nécessaire qu'avant d'atteindre à ces limites, les actions soient en moindre raison que leurs forces absolues; sans quoi

il arriveroit que dans les limites mêmes l'action seroit zéro, tandis qu'avant de toucher aux limites, elle seroit proportionnelle à sa force, ce qui violeroit la loi de la continuité : il faut donc pour éviter le saut qui est si contraire aux loix que la nature observe, reconnoître qu'avant les limites les actions sont en moindre raison que leurs puissances, & que par conséquent le thermométre ne nous marque pas précisément la véritable quantité du froid & du chaud ; on voit par-là combien cette mesure est difficile, puisque ni nos sensations, ni les Thermométres mêmes ne la donnent pas d'une manière assez sûre.

Au reste, si le P. Belgrado nous montre que nous sommes moins avancés que nous ne nous flattions dans cette partie de la Physique, il nous console de revenir sur nos pas en nous présentant un grand nombre d'observations intéressantes qu'il a semées dans sa Dissertation.

Ce petit Ouvrage écrit avec beaucoup de clarté & de précision mérite l'attention des Physiciens ; son Auteur étoit déja connu avantageusement par deux volumes *in*-4° intitulés *de Analyseos vulgaris usu in re Physica*, dans lesquels on trouve une foule de problêmes curieux qui sont très-propres à instruire & à encourager les jeunes Mathématiciens.

LETTRE DU COMTE DE COMMINGE A SA MERE, suivie d'une Lettre de Philomèle à Progné. A Paris, de l'Imprimerie de Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise, au Grand Monarque & aux Cicognes, *in*-8°. Avec Approbation.

LE Comte de Comminge retrouvant sa Maîtresse à la Trappe sous l'habit d'un Religieux expirant sur la cendre, & ne la reconnoissant qu'au moment où elle lui est enlevée pour jamais, est un grand sujet de Tragédie, & par conséquent d'Héroïde ; l'Héroïde n'étant, comme nous l'avons dit ailleurs *, qu'une Tragédie réduite à une seule situation. Le sujet de Comminge est trop connu pour que nous nous arrêtions à en retracer les circonstances. Monsieur Dorat, Auteur de cette Héroïde, donne d'abord un extrait vif, rapide & bien écrit des Mémoires de Comminge. L'Héroïde ou la Lettre que le Comte de Comminge est supposé écrire à sa mère, a, pour ainsi dire, deux parties ; la première contient l'Histoire des amours de Comminge & d'Adelaïde jusqu'à la mort de cette infortunée ; la seconde les réfléxions, ou plutôt l'expression des sentimens de Comminge sur cette avanture. La seconde partie appartient plus particulièrement à l'Auteur, & c'est non-seulement par cette raison, mais encore par sa beauté propre, celle qui nous paroît faire le plus d'honneur à M. Dorat. La partie Historique est très belle aussi ; mais nous ne sçavons si des faits aussi intéressans n'exigoient

* Voyez le Journal de Janvier 1760.

pas un peu plus de développement. Tous ceux qui précédent l'arrivée de Comminge à la Trappe, sont absolument sacrifiés ; il y en a qui ne sont pas même indiqués. Tous méritoient pourtant d'être retracés; c'est de tous ces événemens que s'étoit nourrie la passion malheureuse de ces deux Amans ; ils ajoutent à l'intérêt, ils consacrent en quelque sorte cette passion, & la rendent respectable.

Quant au style, jamais Monsieur Dorat n'a mieux écrit, jamais il n'a saisi avec plus de vérité les accens de la douleur & de l'amour; Barnevelt même nous paroît inférieur à Comminge. Ici sa Poësie douce & pénétrante reproduit tout le pathétique de son sujet. Le Poëte pleure & fait pleurer ; cet Ouvrage nous paroît le plus beau titre de sa gloire poëtique. Zéïla n'avoit que des beautés, le Pot-Pourri n'a que des graces, Barnevelt a des défauts plus considérables que Comminge, & M. Dorat devoit beaucoup plus à la Tragédie de Barnevelt qu'il ne doit aux Mémoires de Comminge. C'est son cœur qui lui a dicté ces réflexions qui sortent si naturellement du sujet & qui sont exprimées avec une simplicité si touchante.

En proye à ses ardeurs secrettes,
Elle habita six ans ces sauvages retraites!
L'Amour dans ces tombeaux sçut entraîner ses pas!
Le cilice a meurtri ses innocens appas!
Lorsque dans son portrait je contemplai ses charmes,
C'est elle que j'avois pour témoin de mes larmes!
Mille fois, sur ses pas, je me suis égaré!
Je respirois cet air qu'elle avoit respiré!
Elle étoit près de moi; je la voyois sans cesse (*);
Ses timides soupirs m'exprimoient sa tendresse!
Et rien n'a pu frapper mon œil appésanti!
Malheureux! & mon cœur ne m'a point averti!
. . . .
Chere Amante à tes pieds j'eusse tombé soudain,
Et j'aurois sçu peut-être adoucir ton destin.
Loin de l'œil des humains, & fuyant la lumière,
Cachant notre secret à la nature entière,
Hélas! nous aurions pû, libres dans nos soupirs,
En ces lieux de douleurs connoître les plaisirs.
Avec toi le bonheur eût habité nos plaines;
Nous nous serions aidés à supporter nos chaînes.
Ces antres ombragés de lugubres Cyprès,
Ces cavernes, ces monts ont des détours secrets....
Jusqu'aux pieds des Autels, parmi nos Solitaires,
Nous aurions confondu nos voix & nos prieres:
Le Souverain des Cieux qui reçut nos sermens,
Sans courroux, dans son Temple, auroit vu deux Amans
L'implorer, le servir & l'adorer ensemble,
Dans cette heureuse paix de deux cœurs qu'il rassemble;

(*) Pour rendre tous ces détails vraisemblables, il n'auroit fallu que voiler Adélaïde, comme on l'a fait dans le Drame dont nous allons rendre compte.

Et transformé par toi, ce funeste séjour
Eût servi pour nous seuls de retraite à l'Amour.....
A l'Amour ! un cercueil où repose ta cendre,
Voilà donc ce qui reste à cet amour si tendre !

L'Héroïde de Philomèle imprimée à la suite de celle de Comminge, & dont l'intérêt paroît un peu foible par la comparaison, avoit déja paru avec succès ; elle a de grandes beautés ; elle est en général bien écrite, mais l'idée du songe dans lequel Philomèle voit tout ce que Progné doit faire pour la venger, ne nous paroît point heureuse. Tout cela ne devroit être décrit qu'après l'événement ; il faudroit que la Lettre fût adressée à Pandion & non à Progné. L'Auteur paroît avoir prévu l'objection ; il fait dire à Philomèle qu'elle n'écrit point à Pandion son outrage, parce que ce seroit lui donner le coup de la mort ; il valoit mieux, ce semble, ne pas répondre à l'objection & la prévenir.

LES AMANS MALHEUREUX, OU LE COMTE DE COMMINGE, Drame en trois Actes & en vers ; précédé d'un Discours préliminaire, & suivi des Mémoires du Comte de Comminge.

Et qui pungit cor
Profert sensum. Ecclesiastic. cap. 22, v. 24.

A la Haye, & se trouve à Paris, chez l'Esclapart, Libraire au Quai de Gêvres. 1764. *in-8°.*

Tout ce que l'Héroïde de M. Dorat ne pouvoit présenter qu'en récit est mis ici en action. Le lieu général de la scéne est l'Abbaye de la Trappe ; le lieu particulier est le caveau destiné à la sépulture ; les personnages sont pour la plupart des Religieux ; le silence tient souvent lieu d'action ; un son de cloche forme un incident terrible ; la cessation de ce son forme un dénoûment plus terrible encore ; le tableau de la mort sans cesse sous les yeux, celui de l'éternité en perspective, le tumulte des passions troublant le séjour de la paix & de la vertu ; les foiblesses contrastant avec les austérités, l'amour méconnoissant son objet toujours présent & toujours caché, la piété s'attendrissant sur des infortunés, plaignant leurs douleurs, recueillant leurs soupirs, fortifiant leur ame, les rappellant par la douceur & par la sévérité à un Dieu clément & terrible : tels sont les détails dont la Piéce est remplie ; le danger & le malheur des passions gravés en traits douloureux & effrayans, en voilà la morale. Du tout ensemble il résulte un Ouvrage très-singulier ; mais très-attachant, dont l'impression est à la fois vive &

& profonde. L'Auteur a parfaitement saisi tout ce que son sujet lui offroit de sombre & de lugubre. Le Comte de Comminge sous le nom du frère Arsène, seul dans le caveau funéraire, prie aux pieds du tombeau de l'Abbe de Rancé :

Dans cet asyle sombre à la mort consacré,
Toujours plus criminel, toujours plus déchiré,
Jusqu'à tes pieds, grand Dieu, je traînerai ma chaîne.
Comminge existe encore, & brûle au cœur d'Arsène !
. . . .
Dans ce lieu de terreur je parle de tendresse !
D'une sainte frayeur mon sang n'est point glacé
A l'aspect de la tombe où repose Rancé,
Rancé.... qui comme moi !.... que dis-tu, téméraire ?
Termine comme lui ta vie & ta misére;
Laisse-là ses erreurs, ose avoir sa vertu,
Ose imiter Rancé, mais quand il a vaincu.

Arsène fixe les yeux sur sa fosse qu'il creuse tous les jours :

La voilà qui t'attend.... hâte-toi d'y descendre,
Cours y cacher un cœur trop sensible & trop tendre....
Tous les Morts rassemblés dans ces funèbres lieux
S'élevent de la terre & m'appellent près d'eux.

Le P. Abbé vient trouver Arsène & lui demande, non en Supérieur, mais en ami, la cause des larmes qu'il lui voit répandre sans cesse. Ses discours tendres & chrétiens respirent la paix & portent la consolation :

Non, la Religion n'est point impitoyable...
La piété console, & n'est que la nature
Ardente à secourir.... plus sensible, plus pure.

Comminge lui fait une espèce de confession générale qui contient l'Histoire de sa vie & de son amour jusqu'à son entrée à la Trappe. Un étranger arrive, l'Abbé choisit Comminge pour le recevoir. Cet étranger est le beau-frère & l'amant d'Adelaïde, rival de Comminge, mais rival généreux. Comminge arrêté après son combat avec le mari d'Adelaïde, lui avoit été redevable de cette liberté qu'il avoit depuis immolée à Dieu. Comminge le reconnoît ; un cri s'échappe de son cœur : *Que fait Adelaïde* ? Tandis que d'Orvigni (c'est le nom de ce rival ou plutôt de cet ami, car il ne fait dans toute la pièce que le personnage d'ami de Comminge & d'Adelaïde ;) tandis que d'Orvigni s'apprête à l'instruire, le frère Euthime paroît. Ce jeune Religieux toujours attaché aux pas d'Arsène, mais lui cachant toujours son visage enveloppé dans ses vêtemens, paroissoit prendre le plus vif intérêt à son sort, il partageoit ses travaux, il sembloit vouloir les lui épargner ; il gémissoit à ses côtés ; la loi du silence enchaînoit sa langue & retenoit son secret toujours prêt à lui échapper, & que Comminge brûloit de pénétrer ; il s'approche ; d'Orvigni & Comminge l'observent. Où va-t-il, demande d'Or-

vigni? Vers ma fosse, repond Comminge?

Ainsi la Loi l'ordonne à tous nos Solitaires:
D'une main courageuse ils doivent se former
Cet asyle..... où le cœur ne pourra plus aimer.

Euthime semble vouloir travailler à la fosse de Comminge; il laisse tomber la pioche avec un gémissement douloureux dont Comminge & d'Orvigni sont saisis jusqu'au fond du cœur. Euthime s'éloigne lentement, se retourne de temps en temps pour regarder Comminge, léve les yeux au Ciel, & sort. D'Orvigni & Comminges, après s'être entrétenus de lui avec intérêt, reviennent à Adelaïde; d'Orvigni apprend à Comminge que le mari d'Adelaïde est mort. Comminge s'écrie avec désespoir:

Adélaïde est libre, & je suis enchaîné! ....

Le plus violent combat s'éléve dans son ame, il veut briser ses fers pour reprendre ceux d'Adelaïde; il rejette cette idée comme impie, il y revient, il la déteste. Ces agitations remplissent la fin du premier Acte & le commencement du second. D'Orvigni revient, il a reçu la nouvelle de la mort d'Adelaïde, il l'apprend à Comminge, celui-ci succombe sous le poids des douleurs; l'Abbé vient le consoler, il laisse agir la nature, il fait parler la religion. Comminge anéanti est à peine en état de l'entendre, il se réveille au nom d'Euthime que l'Abbé prononce; mon père, lui dit-il vivement, éclairez ses secrets.....

Tantôt je l'ai revu;... je résiste avec peine
Au desir de sçavoir quel objet le ramene,
En ces lieux... sur ma trace... il semble partager
Mes chagrins, mes travaux... il veut les soulager!...
Sur ma fosse il levoit une main défaillante,
Et sa main retomboit toujours plus languissante....
Il gémissoit, mon Pere... il me connoît... sçachez....
Dans quelle sombre nuit ses destins sont cachez....
Moi-même... en ce moment quel sentiment me guide!....
Qui peut m'intéresser après Adélaïde?

L'Abbé dit à Comminge que la langueur paroît entraîner Euthime au tombeau & qu'on craint pour sa vie; Comminge s'écrie avec transport: *il mourroit*! L'Abbé le quitte. Comminge resté seul, dit:

Que je suis malheureux!... tout me vient attendrir....
Cet Euthime....

Puis il revient à Adelaïde.

J'ai tout perdu.... C'est moi que le tombeau dévore....
Pardonne, Dieu vengeur, je sçais que je t'offense....
Je voudrois t'obéir....

Il va au tombeau de Rancé, l'embrasse avec transport, l'arrose de larmes, & s'écrie:

Ah! donne-moi ton cœur,
Toi qui des passions domptas l'attrait vainqueur.

Rancé.... tu sçus aimer, tu connus la tendresse....

Aimas-tu comme moi ? ...

Euthime s'approche, Comminge enseveli dans sa douleur ne le voit pas ; Comminge tire de son sein le portrait d'Adelaïde, l'examine, le couvre de baisers & de larmes :

Voilà, voilà ces traits que l'on veut que j'oublie ! ...
Effacez sous mes pleurs, si présens à mes yeux....
Ma chere Adélaïde... emporte tous mes vœux...
Le dernier sentiment de l'esprit qui m'anime....

Euthime le voit, l'entend, & ne pouvant résister à ce dernier témoignage de tendresse, il pousse un cri : *Ah ! Comte de Comminge !* & se retire ; Comminge frappé d'étonnement remet le portrait dans son sein & court à Euthime. Euthime le repousse doucement avec la main & tombe sur les marches du caveau, les deux mains appuyées sur ses genoux, dans l'attitude d'une personne qui fond en larmes. Comminge éperdu veut avancer, rompt le silence. Euthime l'éloignant toujours, lui dit : *Restez..... le Ciel l'ordonne.* Comminge est comme enchaîné par un pouvoir divin ; il ne peut comprendre l'ascendant qu'a sur lui cet inconnu, ni l'impression qu'il a éprouvée à sa voix. Euthime joint les mains, léve les yeux au Ciel, les tourne vers Comminge & pousse un profond gémissement. Comminge qui l'observe, s'écrie :

Euthime... cher Euthime... il gémit ! ...
& me quitte ! ...

D'Orvigni vient dire à Comminge qu'il a rencontré Euthime mourant, qu'à travers la pâleur de son visage qu'il a entrevû, ses traits l'ont frappé ; il conseille à Comminge de le voir & de lui arracher son secret. Euthime, Acte troisième, ne veut plus voir Comminge ; chaque moment le précipite au tombeau. Bientôt Comminge & d'Orvigni entendent sonner la cloche qui annonce la mort prochaine d'un Religieux. Ils voient les Religieux s'assembler, prendre successivement la corde de la cloche, se prosterner & prononcer tour-à-tour d'une voix sourde & lugubre, ce mot terrible, l'objet de toutes leurs méditations : *Mourir.* L'Abbé fait préparer la croix de cendre sur laquelle Euthime doit expirer, & annonce que ce Religieux veut revéler en présence de ses frères assemblés le secret de ses douleurs. Cependant on dit les priéres des Agonisans, & ces priéres sont très-belles.

Que cet Infortuné, vainqueur d'un corps mortel,
Plein de ce feu sacré que l'espérance allume,
Au calice de mort boive sans amertume,
Et que son ame en paix rejettant ses liens,
S'élance au sein d'un Dieu, la source des vrais biens.

L'Abbé seul.

Dieu suprême, daigne m'entendre ;
Que l'esprit éternel s'enflamme de ton feu !
Rends à la terre une mortelle cendre,

Mon ame reconnoît, aime, & bénit un Dieu.

TOUS LES RELIGIEUX.

Un Dieu !

L'ABBÉ.

Mon ame en toi seul se confie,
Ecarte les dangers qui m'attendent au port.
A l'homme qu'a trompé le songe de la vie,
Grand Dieu ! fais supporter la mort !

LES RELIGIEUX.

La mort.

L'ABBÉ.

Ouvre, ô mon Dieu, les portes éternelles ;
Que je me plonge au sein des miracles divers
Créés par tes mains immortelles !
L'Espérance, la Foi m'emportent sur leurs aîles.
Dieu puissant, sous mes pas viens fermer les Enfers.

LES RELIGIEUX.

Les Enfers !

L'ABBÉ.

Brise un joug que la matiere impose ;
Romps les fers de l'humanité ;
Tout fuit, comme un torrent dans son cours emporté,
C'est en toi seul, ô mon Dieu, que repose
L'Eternité.

LES RELIGIEUX.

L'Eternité ?

Euthime arrive, il se fait connoître pour Adelaïde ; & expire à la vue de Comminge, de d'Orvigni & de la Communauté entière. Son discours est d'une longueur qui termine d'une manière un peu languissante le Drame le plus intéressant. Un extrait ne peut faire sentir que très-imparfaitement toute la chaleur de cet intérêt, toute la force des situations. C'est dans l'Ouvrage même qu'il faut s'en pénétrer ; nous osons dire que cette Pièce a un attrait invincible qui attache & qui rappelle le Lecteur. L'art des développemens & des gradations y est porté au comble. Les scènes muettes d'Euthime sont au-dessus des scènes les plus éloquentes. Tous ses mouvemens sont touchans, son silence est pathétique, son cri est déchirant. Comminge peint tout le désordre des grandes passions ; Euthime peint toute la profondeur d'un sentiment tendre. L'Abbé a une ame céleste & fait aimer la Religion. L'interponctuation perpétuelle, les explications de détail dont le texte est coupé, ajoutent à l'intérêt & développent les situations. Enfin si cet Ouvrage ne forme pas une époque dans le genre dramatique, on ne pourra en accuser que la négligence avec laquelle il est quelquefois écrit ; négligence sur laquelle il n'est pas possible de faire grace à l'Auteur. Il a trop bien prouvé, & nous croyons l'avoir prouvé nous-mêmes par les morceaux que nous avons cités, qu'il sçavoit, quand il vouloit, prendre le ton de la nature, s'élever ou s'attendrir avec elle, conserver aux passions leur énergie & leur douceur. Que n'a-t-il fait un peu plus d'efforts pour rendre son style plus égal, plus soutenu, pour lui donner cette harmo-

nie continue qui fait le charme des vers ! on relira souvent la pièce ; on aura souvent les yeux fixés sur la cinquième scène du premier Acte, sur la sixième du second ; mais nous doutons qu'on les sçache jamais par cœur. Le succès de cet Ouvrage engagera peut-être l'Auteur à corriger son style, à élaguer considérablement la dernière scène, enfin à faire de ce Drame un chef-d'œuvre ; ce qui ne nous paroît exiger qu'un travail médiocre.

On a imprimé à la suite de cette Tragédie les Mémoires du Comte de Comminge. Le Discours qui précéde le Drame, contient quelques vues sur la partie de l'art dramatique que l'Auteur appelle le *sombre* & qui domine dans sa pièce ; il s'attache aussi à excuser la longueur de sa dernière scène, mais nous n'avons pas été entraînés par cette apologie.

ABRÉGÉ DU RECUEIL DES ACTES, TITRES ET MÉMOIRES concernant les affaires du Clergé de France, ou Table raisonnée en forme de précis des matières contenues dans ce Recueil, divisée en deux parties, dont la premiere plus considérable, renferme chaque matiere de Doctrine & de Discipline ; les Questions, les Décisions, la Jurisprudence, & les différents jugemens.

La seconde servant de nomenclature, rappelle les noms & contient sommairement tout ce qui concerne 1° plusieurs Provinces du Royaume. 2° Les différens Diocèses. 3° Les Chapitres, les Abbayes, les Prieurés, les Chapelles, les Cures ou Paroisses, les Universités, les Colléges, les Hôpitaux, &c. 4° Les Ordres Religieux & Militaires ; plusieurs Corps & Communautés Ecclésiastiques & Religieuses. 5° Quelques Auteurs & autres Particuliers dont il est spécialement parlé dans les Mémoires.

Ouvrage utile & nécessaire aux Jurisconsultes & aux Ecclésiastiques, qui facilite l'usage du Recueil des Mémoires du Clergé, & qui tient lieu des Mémoires mêmes. Seconde édition. Revue, corrigée & considérablement augmentée de différents articles & d'extraits tirés des Rapports de l'Agence depuis 1720 jusqu'à 1750 exclusivement. A Paris, chez Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue Saint Jacques, au coin de la rue des Noyers 1764. Avec Privilege du Roi. Vol. *in folio* de près de 2000 pages.

CET Abrégé des Mémoires du Clergé parût pour la première fois en 1752, il est l'ouvrage de M. l'Abbé Dusaulzet, alors Vicaire Général du Diocèse de Verdun ; nous en rendîmes compte dans notre Journal du mois de Mars 1753. où nous donnâmes à cet ouvrage les justes éloges que le Public a confirmés depuis ; le but de M. Dusaulzet étoit en effet on ne peut pas plus louable ; il avoit un double objet qu'il nous parut alors avoir très-bien rempli, c'étoit de

ſuppléer aux douze volumes de ce Recueil, dont *la cherté & la rareté* privent néceſſairement une infinité de Gens auxquels cette précieuſe Collection pourroit être utile, ou du moins de les mettre en état de n'y avoir recours que dans les occaſions où ils auroient abſolument beſoin de s'inſtruire dans la ſource même; c'étoit auſſi de donner à ceux qui ont les Mémoires du Clergé, la facilité de trouver dans l'abondance des Matières qu'ils contiennent celle dont ils ont beſoin; ce qu'on ne pourroit faire, au défaut de cette Table, qu'en feuilletant ſans guide aſſuré les douze volumes du Recueil.

L'accueil que le Public a fait à ce Livre, & la ſeconde édition qu'on en donne aujourd'hui, en prouvent mieux l'utilité que tout ce que nous en pourrions dire. Elle eſt ſur le même plan que la première; c'eſt-à-dire, en forme de Table, & par ordre Alphabétique. » Ce n'eſt point un Lexique; l'Auteur n'en a emprunté que la forme, » & l'ordre Alphabétique qu'il a » obſervé, n'eſt que pour faciliter » la recherche du mot principal. » C'eſt un cadre où ſous le même » point de vûe chaque Matière eſt » préſentée & traitée ſuccinctement, » avec aſſez d'étendue néanmoins » pour ne rien laiſſer à deſirer. «

On ſent aſſez d'après cette forme qu'il n'eſt pas poſſible de donner un extrait de cet ouvrage; auſſi croyons nous devoir nous contenter de renvoyer au Journal de Mars 1753. où nous en donnâmes l'idée, & nous nous bornerons à faire connoître l'avantage que cette nouvelle édition a ſur la première, par les augmentations auſſi importantes que conſidérables, dont l'Auteur a eu ſoin de l'enrichir.

Elle eſt précédée d'un Avant-Propos très-bien écrit par M. Rigoley de Juvigny, qui, après avoir exercé long-tems ſes talents & puiſé des lumières au Barreau de la Capitale, & acquis par une longue étude les connoiſſances les plus exactes des droits, des prérogatives du Clergé, ſe partage actuellement entre l'étude particulière où ſon goût l'entraîne, & les fonctions publiques d'un office dans une Cour Souveraine dont il eſt Membre.

Il nous apprend dans cet Avant-Propos que les additions qu'on a faites à la nouvelle édition des Mémoires du Clergé ſont de trois ſortes.

Les premières conſiſtent en des mots ou articles, qui ayant rapport à quelques autres articles déja renfermés dans cet Abrégé, en facilitent la recherche, ſoit en offrant à la mémoire du Lecteur l'article ou le mot principal qui peut lui échapper, ſoit en multipliant les indications dont il peut avoir beſoin.

Les additions du ſecond genre regardent la correction d'un grand nombre d'articles traités & rapportés trop briévement dans la première édition, & que l'Auteur a plus étendus, plus expliqués dans celle-ci, ſans paſſer les bornes qu'exige un abrégé.

Enfin les additions du troisième genre, & qui sont, sans contredit, les plus importantes, sont des extraits raisonnés des rapports de l'année depuis 1720 jusqu'en 1750. Ces rapports, dit M. de Juvigny, sont l'ouvrage de Mrs les Agens, qui à chaque Assemblée générale ordinaire du Clergé rendent compte des affaires qu'ils ont traitées pendant les cinq années de leur Agence. Ils exposent de la manière la plus simple & la plus claire l'objet de chaque contestation, les moyens des parties & les jugemens qui sont intervenus; & leurs récits, ajoûte M. de Juvigny, toujours accompagnés de sages, de judicieuses réfléxions, sont aussi toujours appuyés de piéces justificatives. Ces dernières additions comme les plus importantes sont marquées d'une main; & on en trouve aussi de la même espéce dans la seconde Partie de cet ouvrage pour la perfection duquel on n'a rien négligé. M. de Juvigny regrette avec raison qu'on n'y ait pas pû faire entrer les extraits du troisième Tome des Mémoires du Clergé. M. le Merre s'occupoit depuis long-temps de ce nouveau volume, lorsque la mort le surprit au mois de Novembre 1763; ces justes regrets amènent naturellement l'éloge de cet Avocat estimable; élevé par un pere Avocat célébre, il en devint bientôt l'émule, il fut nommé encore jeune à la Charge de Professeur Royal en Droit Canon; il fut Adjoint à son pere en 1715 par le Clergé, & ce fut en 1730. qu'il lui succéda. Nous allons transcrire un passage entier de M. de Juvigny; il donnera en même temps une idée du stile de ce Magistrat, & de ce qu'on doit penser d'un Avocat qui a été si long-temps une des plus utiles lumières du Clergé de France par les conseils qu'il lui donnoit. « M. » Le Merre, formé par des travaux » assidus, en recueillit le fruit, il » brilla au milieu des hommes cé» lébres dont il étoit environné; » les Issali, les Nouet, les Capon, » les Héricourt, &c. tous Avocats » d'un mérite rare & consommés » dans les affaires Ecclésiastiques. » La profession d'Avocat est de tou» tes les professions celle où l'on » usurpe le moins la réputation » d'homme habile & d'homme sça» vant. M. le Mere la mérita & » l'obtint. Le Clergé l'honora de » la plus grande confiance jusqu'à » sa mort: sa Réligion, son affabi» lité, ses mœurs lui firent des amis » au nombre desquels il compte les » plus illustres Prélats. Il conserva » jusqu'à son dernier moment ces » mêmes sentimens, ce même esprit » de zéle dont il fut toujours animé » pour les intérêts du Clergé. Le » Tome douze des Mémoires qu'il » mit au jour en 1750, est rempli » comme les précédens de sçavan» tes observations, de principes » lumineux & solides, qui donnent » tant d'autorité à ce Recueil des » monumens les plus précieux à » l'Eglise. «

A la suite de cet Avant Propos on trouve la même Préface qui étoit à la première édition. L'ou-

vrage est divisé en deux Parties, dont la première qui est la plus considérable, contient dans cette édition 1767 pages; c'est-à-dire près de 200 pages de plus que dans la première : la seconde Partie est aussi considérablement augmentée, elle est suivie d'une Table ou notice des Bulles des Papes qui sont rapportées en entier dans les Mémoires du Clergé, d'une autre Table des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes suivant l'ordre de leur date & distribués par époques; & l'on a poussé l'attention à la recherche jusqu'à donner après cette Table le titre & l'objet de plusieurs Déclarations insérées dans les rapports de l'Agence, & qui ne sont point dans le corps des Mémoires du Clergé.

On a jugé à propos pour l'utilité de ceux qui ont le Recueil des Procès-verbaux & des rapports de l'Agence, ou qui veulent se le procurer, d'insérer à la suite de ces différentes Tables le Catalogue des manuscrits & imprimés formant la Collection complette des Procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires & extraordinaires du Clergé de France, avec les rapports de l'Agence depuis leur origine jusqu'à présent. On s'est servi de la Bibliographie instructive de Guillaume-François de Bure le jeune, Libraire à Paris, qui a fait une recherche particulière des Livres rares où se trouvent les titres des Piéces qui composent cette importante Collection. Ce Catalogue est encore enrichi de notes extrêmement intéressantes de M. Regoley de Juvigny, & de plusieurs Mémoires que l'étude profonde & particulière qu'il a faite des droits du Clergé l'a mis à portée de faire en différentes occasions pour l'intérêt de ce corps respectable.

L'exécution Typographique répond parfaitement par sa beauté & sa correction aux soins qu'on a pris de rendre cette édition la plus parfaite qu'il a été possible, & nous croyons pouvoir assurer nos Lecteurs que cet ouvrage sera d'une grande ressource pour ceux qui auront à s'instruire de quelques points du Droit Ecclésiastique. Les Ecclésiastiques à qui la cherté ou la rareté de la Collection des Mémoires du Clergé empêche de se la procurer, devroient orner leur cabinet de cet abrégé utile; il leur donneroit une notion de leurs devoirs, de leurs priviléges & de leurs bornes; & s'il ne leur mettoit sous les yeux ces choses dans toute leur étendue, il leur indiqueroit la source où ils doivent puiser pour s'instruire à fond, & leur donneroit au moins une connoissance préliminaire des questions dont la plûpart d'entr'eux n'avoient peut-être jamais eu la moindre idée.



NOUVELLES

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

VENISE.

PETRI Harduini Veronensis Horti Publici Patavini Custodis, Animadversionum Botanicarum specimen alterum. Venetiis 1764, ex Typog. Sanson. Pag. 42 in-4°.

Le premier de ces essais d'observations botaniques de M. Harduini, parut à Padoue en 1759. L'Auteur suit la méthode de M. Linnœus pour la nomenclature & la description des plantes dont il parle. Il en est quelques-unes qu'il assure être nouvelles, ou du moins pouvoir passer pour telles. Ce second essai contient vingt planches.

Dell'Agricoltura, dell'Arti, e del Comercio, in quanto unite contribuiscono alla felicità degli Stati. Lettere d'Antonio Zanon Cittadino ed Accademico d'Udine, e dell'Accademia de'Risorti de Capodistria, dedicate al Sereniss. D. D. Aluise Mocenigo Doge di Venezia. In Venezia appresso Modesto Fenzo. 1763. in-8°. tom. 1, pag. 287, sans la Dédicace.

On fait cas de cet ouvrage, dont l'Auteur, Académicien à la fois & Marchand, se propose de montrer combien l'union de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, contribue à la félicité des Etats. Il prétend que la Grèce, & plusieurs autres Contrées de l'Europe & de l'Asie, avoient autrefois des Académies, sur ces objets, pareilles à celles qui se sont établies depuis quelque tems en plusieurs endroits; que même les plus célebres Spectacles de l'Antiquité, & l'expédition des Argonautes, eurent le commerce pour objet; il approuve beaucoup le plan de l'Académie établie en Bretagne, & il désireroit qu'on ouvrît dans le Frioul des Ecoles publiques, pour enseigner l'Agriculture.

FLORENCE.

Fasciculus Rerum Græcarum Ecclesiasticarum exhibens Tractatum Balii Magni de Synisactis; Nicephori Callisti Xantipuli Sermonem in S. Mariam Magdalenam; Codicum aliquot insigniorum notitiam. Omnia Græcè. Nunc primùm prodeunt ex Mediceâ Bibliothecâ, curâ & studio Angeli Mariæ Bandini J.U.D.S.C. M. Regii Bibliothecarii, Publicæ Marucell. Bibliot. Præfecti. Florentiæ Typis Cæsareis. 1763, pag. 156, in 8°.

M. Bandini, dans ce nouveau Recueil dont il enrichit la République des Lettres, parle d'un célebre Manuscrit qui contient le *Trésor de la foi orthodoxe* de Nicétas Coniate, en vingt sept livres que Pierre Morel avoit envie de publier. Il donne aussi la Notice d'un autre Manuscrit qui contient

la description de l'Univers suivant l'opinion des Chrétiens, par *Cosmas Indopleuste*. Le P. Montfaucon, dans sa nouvelle Collection des Pères, tom. II, avoit publié cet ouvrage, où il s'est glissé des fautes qu'on indique. M. Bandini fait cas sur-tout d'une *chaîne* des Pères sur les quatre grands Prophètes, & sur les douze petits, & il désireroit que quelque Sçavant voulût se charger de la publier, aussi bien que d'autres *chaînes*, tant sur l'ancien que sur le nouveau Test. conservées en MS dans la Bibliothèque de Médicis. Instruit que les PP. BB. de la Congreg. de S. Maur de Paris s'occupent d'une nouvelle édition des Œuvres de S. Gregoire de Nazianze, il leur fait connoître plusieurs anciens Manuscrits, un entr'autres, qui contient quatorze discours de ce Saint, avec différens commentaires.

De Livourne.

On parle avantageusement d'une Edition que le sieur Marc Coltellini a entreprise, de toutes les Œuvres de M. le Comte Algarotti, en plusieurs volumes *in*-8°. Le premier a paru l'année derniere : il contient six Dialogues sur l'optique de Newton, dédiés à Sa Majesté le Roi de Prusse, & suivis d'un autre Dialogue intitulé *Caritea*. On sçait avec quelle clarté & quelle élégance le systême de Newton sur la lumiere est exposé dans les Dialogues de M. le Comte Algarotti.

SUISSE.

De Lausanne.

Elementa Phisiologiæ corporis humani, auctore Alberto Van-Haller, *Præside, &c. tomus V. sensus externi, interni*, c'est-à-dire, les Elémens de Physiologie du corps humain, par M. *Albert Haller, &c.* tome V. contenant les sens externes & internes. A Lausanne, aux dépens de François Grassel, 1763, *in*-4°. & se trouve à Paris chez Cavelier.

On a donné avis au Public qu'on verroit bientôt paroître une nouvelle & belle édition du livre intitulé, *Dei delitti e delle pene* (*des crimes & des supplices*), avec des changemens & des additions de l'Auteur. Le format sera le même que celui de l'ouvrage imprimé à Londres sous le titre de *Meditazioni sulla felicità* (*Méditations sur le bonheur*), & sorti de la même plume.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

Medical observations and inquiries; by à Societi of Physiciano in London. Vol. II. London, printed for Johnston, 1762, *in*-8°. *Observations & recherches de Médecine, par une Société de Médecins de Londres*. Vol. II. A Londres chez Johnston, 1762, *in*-8°.

Cet ouvrage, composé par une Société de Médecins de Londres, comprend trente-six articles sur différens sujets de Médecine plus ou moins intéressans. L'accueil qu'on a fait au premier volume, paroît être aussi destiné à ce second, & doit être aux Auteurs un aiguillon capable de les encourager à suivre leur entreprise.

Practical remarks on the Hydrocele, or watry rupture, and some other diseases of the testiels, its coats, and vessels, (illustrated with cases) being a supplement to a general treatese ou ruptures, publis hed in the ijear 1756, by Percivall Pott, *Senior Surgeon to S. Bartholomeuu's Hospital.* London, printed for *Hitch*, 1762, *in*-8°.

Remarques pratiques sur l'Hydrocele ou hydropisie du scrotum, & sur quelques autres maladies des testicules, de leurs enveloppes & de leurs vaisseaux, enrichies d'exemples, pour servir de supplément au traité général des hernies, publié en l'année 1756; par M. Percivall Pott, Doyen des Chirurgiens de l'Hôpital S. Barthelemy. A Londres, chez Hitch, 1762, *in*-8°.

FRANCE.

De Strasbourg.

De gravidarum, parturientium & puerperarum convulsionibus, pro gradu Doctoris, &c. solemniter disseret Athanasius Schafonski ex Russiâ parvâ, Argentorati 1763.

Cette dissertation qui traite des convulsions des femmes enceintes, dans le travail de l'accouchement & après, est bien faite. Si elle n'a pas le mérite de présenter du neuf, elle a celui de traiter avec beaucoup d'ordre & de méthode la question proposée, & de rendre bien les sentimens des meilleurs Auteurs.

Dissertatio medica de Metromania quam solemni eruditorum examini subjicit auctor Georgius-Adolphus Astertag, Dirmenachensis Alsata, Argentorati 1763.

On revoit avec plaisir dans cette Dissertation ce qui se trouve dans les Médecins anciens & modernes, & spécialement dans l'excellent traité des maladies des femmes de M. Astruc, Médecin de Paris, sur la fureur utérine, ou métromanie. L'Auteur rapporte avec ordre & beaucoup de méthode les différens points de curation qu'on s'est proposé de remplir dans cette cruelle maladie.

De Paris.

Traité abregé de Physique à l'usage des Colleges, par M. de Saintignon, Procureur-Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Notre Sauveur, de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, &c. Ce livre se trouve à Paris chez Knapen, Imprimeur-Libraire, Grand'Salle du Palais, à l'L couronnée, & au bas du Pont S. Michel au Bon Protecteur. 6 volumes *in*-12.

Des ouvrages publiés jusqu'ici sur la Physique, dit M. Saintignon, les uns sont trop abstraits pour des jeunes gens, d'autres trop diffus, d'autres enfin trop peu détaillés. Souvent ils sont chargés de planches qui en augmentent le prix. Il y en a qui ne sont faits que pour les Sçavans; d'autres qui ne conviennent qu'à des personnes qui se contentent d'une connoissance superficielle des objets. » J'ai cru » qu'un cours de Physique destiné » à l'usage de la jeunesse devoit re-

» nir une espéce de milieu entre » ces deux dernieres classes «. Pour remplir cet objet, M. de Saintignon, sans trop s'éloigner de la maniere ordinaire d'enseigner la Physique dans les Colleges, a rassemblé & mis en ordre ce qui a paru pouvoir entrer dans son plan. Il ne se donne pas pour Auteur. Il avoue avec candeur que de tout ce qu'il a écrit, peu de chose lui appartient. » Je ne cite » pas les Auteurs d'où j'ai tiré le » fonds de mon Traité; les citations » auroient été trop fréquentes, & » j'aurois été assez embarrassé à me » rappeller dans chaque occasion les » différentes sources où j'ai puisé ; » ma méthode étant de lire tout ce » qui a rapport à mon objet, & de » travailler ensuite de mémoire ; il » n'en sera pas moins facile de re- » connoître les secours que j'ai tirés » de l'excellente Physique expéri- » mentale de M. l'Abbé Nollet, » dont j'ai souvent emprunté jus- » qu'aux expressions, par un goût » naturel que j'ai toujours eu pour » ses ouvrages, aussi recommanda- » bles par la netteté & la précision » que par la beauté du style : si je » ne me suis pas même borné à sa » Physique, c'est qu'on est généra- » lement dans l'usage de donner la » partie systématique dans les Col- » leges, & que cet usage m'a paru » fondé en raison. Je sçais qu'en gé- » néral les systêmes sont incertains, » & qu'aujourd'hui on paroît en » faire moins de cas que jamais : on » a peut-être raison, quand il est » question d'ouvrages faits unique- » ment pour les Sçavans : mais il » n'en est pas de même à l'égard de » ceux qui sont destinés pour les » Colleges. Il n'est pas aisé de faire » goûter, ou de faire retenir à de » jeunes éleves une physique pure- » ment expérimentale. Il faut leur » présenter des espéces de points » d'appui d'où ils puissent partir » pour rendre raison des phénomê- » nes : il faut leur offrir d'abord le » tableau général de ce qui doit les » occuper, leur donner des princi- » pes généraux, traiter enfin les ma- » tieres en grand, avant de descen- » dre aux explications particulieres, » pour qu'ils sçachent à quoi les » rapporter, & qu'ils voyent les » liaisons de toutes leurs connois- » sances «.

Idée générale ou abregé de l'administration de la Justice, & principalement de la Justice civile, pour servir d'introduction au Commentaire de l'Ordonnance de 1667, édition de 1757. Prix 1 liv. 4 sols broché. A Paris chez Debure pere, quai des Augustins, à l'Image S. Paul. Avec Approbation & Privilége du Roi, 1765, vol. *in*-12 de 148 pag.

Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de Pharmacie qui sont en usage dans la Médecine, tant en France que par toute l'Europe; leurs vertus, leurs doses, les manieres d'opérer les plus simples & les meilleures : avec un Lexicon Pharmaceutique, plusieurs remarques & des raisonnemens sur chaque opération ; par Nicolas Lemery, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en Médecine, cinquiéme édition. A Paris chez d'Houry, Impri-

meur-Libraire de Monſeigneur le Duc d'Orléans, rue de la vieille Bouclerie, 1764. Avec Approbation & Privilege. Vol. *in*-4°. de 1300 pages ou environ.

Ce qui diſtingue ſpécialement cette édition de toutes celles qui ont précédé, c'eſt qu'on y a mis les formules françoiſes à côté des latines. On ſçait qu'elles étoient en latin dans quelques unes des premieres éditions, & en françois dans les dernieres : on s'étoit éloigné de l'intention de l'Auteur ; pour rendre l'utilité de cet ouvrage plus générale, on s'eſt rapproché, ſans rien diminuer de l'utilité qu'on avoit en vue. On a eu ſoin de conférer les anciennes éditions pour l'exactitude du texte, & particulierement des doſes. Et c'eſt en cela ſur-tout que celle-ci l'emporte ſur les autres.

Mémoire ſur l'Inoculation de la petite vérole, adreſſé à MM. les Commiſſaires, chargés par la Faculté de Médecine de Paris d'examiner les avantages & déſavantages de cette pratique, en conſéquence de l'Arrêt du Parlement, qui enjoint à la Faculté de donner ſon avis à ce ſujet ; par M. Roux, *Docteur-Régent de ladite Faculté*, &c. Se trouve à Paris chez Didot le jeune, quai des Auguſtins. Broch. *in* 4°. 1765.

Conſultations ſur la plûpart des maladies qui ſont du reſſort de la Chirurgie ; par Henry-François le Dran, Maître en Chirurgie, ancien Directeur de l'Académie Royale de Chirurgie à Paris, de la Societé de Londres, ci devant Chirurgien en chef de l'Hôpital de la Charité, & ancien Conſultant des Armées du Roi. A Paris chez P. F. Didot le jeune, Libraire, quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à S. Auguſtin, 1765. Vol. *in*-8°. de 428 pages.

On doit bien ſe garder de placer cette précieuſe collection à côté de nombre de livres d'obſervations dont la Médecine eſt ſurchargée, qui en obſcurciſſent les lumieres & la certitude, ne préſentant que des choſes extraordinaires, & ſouvent mal vues dans un âge incapable encore de bien obſerver, dans des circonſtances où l'on n'obſerve qu'avec des préjugés, & quelquefois relativement à des projets de fortune ou d'ambition. Cet ouvrage eſt le fruit d'une pratique de plus de ſoixante ans. L'Auteur connu ſi avantageuſement du Public, employe les momens que ſa retraite lui donne, à communiquer ainſi les obſervations que la pratique la plus étendue & la plus brillante lui a fournies. On trouve dans ce recueil des obſervations ſur preſque tous les cas du reſſort de la Chirurgie. Ce livre mérite l'accueil de tous les Chirurgiens. Mais il eſt d'une néceſſité particuliere à tous ceux de la campagne, qui rencontrent ſouvent les cas les plus épineux, ſans avoir la reſſource de conſulter.

Mémoire ſur la vitalité des enfans, par J. J. L. Hoin, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, à Dijon, Penſionnaire de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de la même Ville, &c. A Londres, & ſe trouve à Paris,

chez Nicolas-Auguſtin de Lalain, Libraire, rue S. Jacques, à S. Jacques, 1765. Brochure *in-8°*. de 48 pages.

Il réſulte de ce Mémoire: 1°. Que le Prognoſtic ſur la *Vitalité Phyſique* d'un enfant qui vient de naître, ne doit pas être tiré de l'inſpection de ſes membres, mais de la manière dont ſe fait la reſpiration. Ainſi un enfant au *neuvième mois* dont l'organiſation des membres ſera parfaite pour le terme de ſa naiſſance, & qui reſpirera difficilement, ſera *phyſiquement moins viable* qu'un enfant *d'un des quatre mois* qui le précédent, qui auroit même des membres plus petits qu'ils n'ont coûtume de l'être à ces termes, & qui en même-temps auroit la reſpiration libre, aiſée;

2°. Que la nature étant quelquefois tardive en ſes opérations, comme elle y eſt d'autre fois précoce, il y a des enfans nés au *neuvième mois*, dont la plûpart des organes ſont trouvés plus petits & plus foibles qu'on ne les voit ordinairement à ce terme, ſans que cette diminution de volume & de force empêche toujours ces enfans d'être *viables*: leur délicateſſe les rend à la vérité difficiles à élever. Au contraire, il y a des enfans du *ſeptième mois* qui viennent au monde, non-ſeulement avec des poumons bien conſtitués pour la *vitalité*, mais encore avec des membres mieux formés, mieux nourris, plus robuſtes qu'on n'avoit lieu de les attendre à cette date; auſſi n'apperçoit-on aucune différence entre la vigueur de ces enfans & celle de la plûpart de ceux qui naiſſent au terme le plus ordinaire.

Introduction à la matière Médicale en forme de Thérapeutique dans laquelle on explique la manière d'agir des médicamens internes, & ce qui concerne leur uſage, ſuivant la plus ſaine pratique. Nouvelle édition; par M. Dienert, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Auguſtin, 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, vol. *in-12*. de 550 pages, broché 2 liv., relié 2 liv. 10 ſ. Le but qu'on s'eſt propoſé dans cet ouvrage a été de donner ſimplement tout ce qu'on peut apprendre de plus général & de plus fertile en conſéquences touchant chaque claſſe de médicamens, afin qu'après avoir étudié ces généralités en *manière de Rudiment ou de Méthode*, on n'ait plus beſoin de rechercher autre choſe, que ce qu'il y a de propre à chaque drogue. Ce Livre a été fait pour ſervir d'introduction aux Leçons que donne M. Dienert ſur la matière médicale proprement dite, ſur la connoiſſance, la nature, les caractères de chaque individu, tirés du régne minéral, végétal, & animal, dont la Médecine fait uſage.

Cet ouvrage peut être d'une très-grande utilité aux jeunes Médecins; c'eſt une eſquiſſe dont l'acquiſition leur devient néceſſaire, juſqu'à ce que M. Ferrein, dont M. Dienert a reçu les Leçons avec profit, nous donne ſur la matière médicale ce Traité qu'il explique avec tant d'ap-

plaudissemens dans ses Cours particuliers, & qu'on attend avec impatience depuis bien des années.

Généalogies Royales, ou Tables Chronologiques & Généalogiques des Empereurs, des Rois & des Princes, depuis Adam jusqu'à notre tems, traduites de l'Anglois de Jacques Anderson, par le R. P. Joseph Brunet du Vezis, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, sur la seconde édition faite à Londres en 1736. 2 vol. in-folio, proposées par Souscription Hebdomadaire-Angloise, ou Souscription Françoise. A Paris, chez Louis-Guillaume Dehansy, Libraire, sur le Pont-au-Change, 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Afin de mettre tout le monde à portée de se procurer cet Ouvrage, on propose au Public deux genres de Souscriptions: le premier, ou la Souscription Françoise, ne change rien aux usages que nous pratiquons; le second, que nous nommerons Hebdomadaire, & qui est usité chez les Anglois, & le Public aura la liberté du choix.

Conditions de la premiere Souscription.

Les Généalogies Royales formeront deux volumes *in-folio*; on payera en souscrivant.	24 liv.
En retirant le premier volume.	24
Et en retirant le second. .	12
TOTAL.	60 liv.

Conditions de la Souscription Hebdomadaire.

Les Anglois appellent cette Souscription *Hebdomadaire*, parce que chaque semaine les feuilles imprimées se délivrent aux Souscripteurs, aussi-tôt qu'elles sont sorties de sous presse. Cette Souscription, fort usitée en Angleterre, est proposée au Public aux conditions suivantes:

On paye en souscrivant 12 liv. & c'est le plus fort payement qu'on est obligé de faire; les autres payemens ne se font qu'à la livraison de chaque feuille imprimée, pour laquelle on donne cinq sols. Cette Souscription a des avantages qui mettent tout le monde en état de souscrire pour les Ouvrages les plus considérables, & qui font jouir de la chose pour laquelle on a souscrit, dans le temps même que l'on l'imprime: avantages dont on ne jouit pas par les Souscriptions ordinaires.

1°. On donne moins d'argent en souscrivant; la plus forte partie du montant de la Souscription se fait en payemens très-modiques, & l'on jouit de l'Ouvrage dans le courant de l'impression.

2°. Ceux qui prendront des Souscriptions hebdomadaires, recevront, avec la première feuille imprimée, un carton couvert de parchemin, dans lequel il y aura autant de ficelles que le volume aura de feuilles; par ce moyen on évite que les feuilles se gâtent ou se perdent, & le volume se forme à vûe d'œil. Le prix de ce carton se déduira sur les 12 liv. qu'on aura

données en souscrivant.

3°. Sur les dernieres feuilles à livrer, on tiendra compte du réstant des 12 livres.

Dans le cas de l'une ou de l'autre de ces deux Souscriptions, les Souscripteurs auront la bonté de retirer exactement les volumes, ou les feuilles; & si, trois mois après que le Libraire aura fait mettre des Avertissemens dans les Mercure, Journaux & autres papiers publics, lesdits volumes ou feuilles ne sont pas retirés, les avances seront perdues pour ceux qui ne l'auront pas fait. C'est une clause expresse des conditions proposées.

Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront l'Ouvrage 72 liv. Les Souscriptions seront ouvertes chez Dehansy, Libraire, Pont-au Change, à l'Image S. Nicolas, depuis le 1 Janvier 1765. inclusivement, jusqu'au 14 Juillet exclusivement; passé ce tems, l'on ne sera plus admis à souscrire.

Comme cet Ouvrage intéressant ne sera tiré qu'au nombre de mille exemplaires, les personnes qui désireront l'avoir, sont invitées à ne pas tarder à souscrire.

Celles de Province qui s'adresseront au Libraire pour avoir des Souscriptions, auront la bonté d'affranchir leur lettre & le port de l'argent.

Les Souscripteurs hebdomadaires qui ne demeurent pas à Paris, auront aussi la bonté d'indiquer la voie par laquelle on leur pourra envoyer les feuilles, & de marquer le nombre qu'ils en voudront à chaque envoi.

L'Ouvrage sera de mêmes format & caractères que le *Prospectus*. A l'imitation des Anglois, on imprimera à la tête la liste de tous les Souscripteurs.

TABLE DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JUIN 1765.

Fautes à corriger dans le Journal d'Avril 1765.

P. 217, col. 2, lig. 4 avant la fin, *du faux Mechanique.* lis. *du faux Métaphysique.*
Page 219, col. 2, sixiéme lig. avant la fin, *sous ses rapports.* lis. *sous tous ses rapports.*
P. 223, col. 2, lig. 22, *pour y être admise ou tolérée*, lis. *pour y être admis ou toléré.*
P. 225, col. 1, lig. 20, *homme à prévention*, lis. *homme à prétention.*

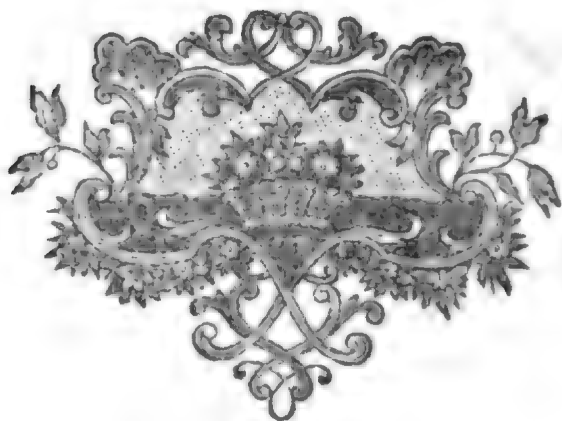
FIN DE LA TABLE.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

JUIN, *vol. II.*



A PARIS,
Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. LXV.

L'ILIADE D'HOMÈRE, TRADUCTION LIBRE; précédée de Réflexions sur Homère, par M. Bitaubé.

Essai d'une Traduction en vers de l'Iliade d'Homère, précédé d'un Discours sur Homère, par M. D. R.

SECOND EXTRAIT.

NOus nous sommes déja occupés des observations préliminaires que les deux Traducteurs modernes ont mises à la tête de leur Ouvrage. Nous avons fait connoître les idées qui leur sont communes, comme celles qui sont propres à chacun d'eux, le point de vue sous lequel ils ont envisagé le même objet, le plan qu'ils ont adop-

té, les régles qu'ils se sont prescrites, & les genres d'omission qu'ils ont cru chacun pouvoir se permettre. Il ne nous reste qu'à mettre en paralléle des morceaux de chaque traduction, afin que nos Lecteurs soient à portée d'en faire la comparaison & d'en porter leur jugement.

Nestor avoit conseillé au fils d'Atrée de placer de bonnes gardes pour la sûreté du camp, & d'assembler les Généraux Grecs pour délibérer sur les moyens de fléchir la colère d'Achille. (Iliad. IX. v. 79, &c.)

Il dit : tout à sa voix s'empresse d'obéir.
Pleins d'une ardeur nouvelle on voit bientôt courir
Ascalaphe, Ialmene, Apharès, Trasimède,
Mérion, Déipure, & le fier Lycomède,
Sept nourrissons de Mars, qui déjà sur leurs pas
Guidoient un bataillon de cent vaillans Soldats.
Pour la garde du camp soumise à leur audace,
Des remparts aux fossés ils remplissent l'espace ;
Ils allument des feux, & *fuyant le sommeil* (1),
Font d'un repas guerrier le facile appareil.
Atride en même-tems convioit à sa table
De ses vieux Généraux la troupe respectable ;
Le repas fait, Nestor qui les a rassemblés
Par ces mots rend *l'espoir à leurs esprits troublés.*

(1) Le caractère *Italique* marquera les additions faites au texte d'Homère.

Digne & glorieux chef des Héros de la Grèce,
C'est à vous *seul* encor qu'il faut que je m'adresse,
A vous qui devez compte aux Dieux comme aux Humains
Des sceptres & des loix confiés en vos mains ;
Vous, qui pour votre gloire & pour notre avantage
Devez parler en Roi comme écouter en sage,
Vous entendrez ma voix. Mon généreux dessein
D'aujourd'hui seulement n'est pas né dans mon sein,
Mais du jour que d'Achille insultant la tendresse,
Votre jaloux orgueil lui ravit sa maîtresse.
Sourd à tous mes conseils, vous avez outragé
Un valeureux Mortel que les Dieux ont vengé.
Essayons maintenant pour fléchir sa colere,
Les présens séducteurs & la douce priere.

On ne peut disconvenir que ces paroles ne rendent exactement la pensée & les expressions du Poëte Grec, à quelques légères omissions & additions près, que la gêne du vers fait aisément pardonner. Ecoutons M. Bitaubé.

» Il dit : & suivant son conseil les » Gardes sortent promptement des » portes. Thrasimède son fils les » conduit avec Mérion & six illustres Chefs. Chacun d'eux commande à cent Guerriers armés de » longues piques : ils s'étendent entre la muraille & le fossé, allu-

» ment des feux & prennent un lé-
» ger repas. Atride assemble les prin-
» cipaux Chefs dans sa tente. Dès
» qu'ils ont satisfait au besoin pres-
» sant de la faim, Nestor prend la
» parole. Fils d'Atrée, dit-il, c'est
» à vous que j'adresse ma voix. Les
» Dieux ne vous ont placé dans le
» rang suprême que pour faire ré-
» gner la justice. C'est donc peu de
» parler avec autorité, si vous ne
» prêtez l'oreille aux avis salutai-
» res. Je donne hardiment ce nom
» à celui que je vais vous proposer,
» & je doute qu'on en puisse ouvrir
» qui vous soit plus utile. Ce n'est
» pas d'aujourd'hui que mon esprit
» s'en occupe, c'est depuis le mo-
» ment fatal où vous enlevâtes Bri-
» séis de la tente d'Achille. J'em-
» ployai tout pour vous retenir,
» mais rien ne put calmer votre co-
» lère; vous osâtes outrager un Hé-
» ros que les Dieux honorent. Son-
» gez donc en nous rendant Achille
» *à nous assurer leur secours*, & pour
» y réussir, employez & les dons &
» les priéres. »

Sans insister sur les nuances que présentent les deux traductions, on remarquera peut-être que l'épithére *généreux* n'étoit pas le mot propre qui convint à l'avis de Nestor; c'étoit *salutaire*, *utile*, idée que M. Bitaubé n'a pas manquée. Mais on s'étonnera sans doute de ne point voir dans la traduction de celui-ci le nom des sept Généraux nommés par Homère. Tel est l'usage du Traducteur. Ainsi *Cénée & Exadius* ne paroissent point au nombre des Héros avec lesquels Nestor avoit vécu (Iliad. 1. 264.) Ainsi on ne voit point dans sa traduction les noms des sept cités qu'Agamemnon offroit pour fléchir Achille (Il. IX. 150.) Il faut convenir que des détails de cette espèce avoient pour les Grecs un intérêt particulier de gloire & de sensibilité qui ne nous touche pas; ce ne peut être pour nous qu'un intérêt de curiosité relatif à l'ancienne Histoire: on peut seulement demander s'il n'est pas à propos de le ménager, sur-tout quand il ne nuit à rien. On observera peut être encore que la traduction en prose paroît donner huit Chefs aux troupes choisies pour la garde du camp, quoique le texte n'en nomme que sept. Mais on ne manquera pas de dire que la *colère*, attribuée au chef Agamemnon, ne répond pas exactement au texte qui parle de *fierté* ou d'un caractère *jaloux de son autorité*, & c'est l'idée que le Traducteur poëte a saisie.

Le caractère & toute l'ame d'Achille (1) se développent dans la réponse de ce Prince à Ulysse qui lui avoit porté les propositions & les offres d'Agamemnon. Quoique ce morceau soit un peu long, on ne sera peut-être pas fâché de voir de quelle manière il a été rendu par nos Traducteurs.

Sage & prudent Ulysse,
Un homme tel que moi parle sans artifice.
Ainsi sans me cacher sous un voile étranger,
Je vais ouvrir mon cœur que rien ne peut changer,

(1) Iliad. IX.

Afin que tous les Grecs puissent à mes oreilles
Epargner désormais des demandes pareilles.
A l'égal des enfers, j'abhorre l'imposteur
Dont la bouche dément les sentimens du cœur.
De votre Agamemnon & de la Grèce entiere
Achille a pour jamais rejetté la priere;
Après tant de travaux par moi seul supportés
Quel prix, ou quels honneurs en ai-je remportés?
Ici tout se confond. La fuite, la victoire,
Le travail, le repos ont une égale gloire.
Ceux qu'a frappés la mort par des coups différens,
Le lâche & le héros sont mis aux mêmes rangs.
De tant d'exploits divers, de soins, d'inquiétudes,
Quel fruit me revient-il? que des ingratitudes.
Tel que l'oiseau des cieux, qui du *fond des valons*
Apporte la pâture à ses jeunes aiglons,
Tel j'étois pour les Grecs. Pendant les nuits entieres
Les douceurs du sommeil fuyoient de mes paupieres,
Et bravant les périls, pour vos femmes, ingrats,
Mes jours ensanglantés (1) couloient dans les combats.
Sur mes vaisseaux en proie aux ondes écumeuses,
J'ai ravagé, pour vous, douze Villes fameuses.

(1) Peut-on dire en François comme en Grec: *des jours ensanglantés?*

Onze fois aux cités des rives d'Ilion
J'ai porté le carnage & la destruction.
De leurs remparts brisés les dépouilles conquises,
A qui jusqu'à présent les avois-je remises?
A cet Agamemnon, qui dans un doux repos
Attendoit dans son camp le fruit de mes travaux,
Et d'une avare main partageant mes richesses,
A nos Rois à son gré dispensoit ses largesses.
Il les en a laissés tranquilles possesseurs (1),
Il ravit à moi seul ses perfides faveurs!
Une épouse adorée! Eh bien! qu'il en jouisse,
Qu'il consomme en ses bras sa *barbare injustice*....
Mais pourquoi sur ces bords nous a-t-on appellés?
Contre les Phrygiens qui nous a rassemblés!
Ménélas poursuivant son Hélène *égarée*,
L'Amour n'est-il donc fait que pour les Fils d'Atrée?
L'homme sage & sensé considère & chérit
L'épouse que le sort a placée en son lit.
C'est ainsi que mon cœur, de l'ardeur la plus vive,
Chérissoit Brisëis, honoroit ma Captive....
Il l'enlève, il m'outrage, & demande la paix!
Son cœur m'est trop connu pour m'y fier jamais.
C'en est fait. Qu'avec vous, sage Fils de Laërte,
Avec tant d'autres Rois, *consolé de ma perte*,
Il *force les Destins* de sauver ses vaisseaux.
Il a fait sans mon bras de si rares travaux.

(1) Vers trop prosaïque.

Tant de retranchemens, tant de murs, tant d'ouvrages,
Ne peuvent-ils d'Hector arrêter les ravages ?
Mais quand je combattois, jamais ce fier Hector
Loin des murs d'Ilion n'osa prendre l'essor.
Un seul jour, *soutenu de ses braves cohortes*,
Il crut pouvoir m'attendre au-delà de ses portes,
Et *rendit grace aux Dieux* d'avoir pû m'éviter.
Cette gloire aujourd'hui ne sçauroit me flatter.
Dès que l'Aurore ici répandra sa lumiére,
Les Dieux auront reçu mes vœux & ma priére;
Vous verrez l'Hélespont, sous moi courbant ses flots,
Céder en mugissant aux coups des matelots.
. . . .
Retournez donc, allez au milieu de nos Rois,
Pour confondre l'ingrat me prêter votre voix,
Afin que désormais sa fourbe méprisée
Ne puisse plus trahir leur valeur abusée.
Qu'ils craignent de sa part quelque nouvel affront,
L'insolence toujours habite sur son front.
. . . .
Ce qu'il a fait suffit : qu'il meure, qu'il périsse,
Les Dieux ont dans son cœur étouffé la justice;
J'abhorre les présens que fait sa lâcheté,
Il est moins à mes yeux qu'un esclave acheté.
Non, quand il m'offriroit tous les biens qu'il possède,
Et tous ceux qu'il *ravit*, & tous ceux qu'on lui cède,
Quand pour accumuler le plus rare trésor,
De Thèbe & d'Orchomène il épuiseroit l'or;
L'un sur l'autre entassés, quand ses dons innombrables
Des rives de la mer égaleroient les sables,
De l'affront qu'il m'a fait rien ne peut l'acquitter.
. . . .
Achille au sang d'Atrée uniroit sa famille !
De cet Audacieux j'épouserois la Fille !
Quand pour charmer mes yeux elle auroit emprunté
Ses talens à Minerve, à Vénus sa beauté,
Je la refuserois.

Achille aime mieux aller dans sa Patrie contracter un hymen assorti à son goût, sous les yeux & au gré de son père, & passer le reste de ses jours dans une heureuse tranquillité. Il ajoute :

Qu'est-ce au prix de la vie & de sa jouissance
Tout l'or qu'eut Ilion jadis en sa puissance,
Et les trésors nombreux à Delphes consacrés ?
Les biens sont aisément acquis ou recouvrés;
Mais après le trépas notre ame fugitive
Ne rentre plus au sein qui la tenoit captive, &c.

Homère en parlant des biens qui ne sont pas comparables à la vie, entre dans un détail rélatif aux offres d'Agamemnon : il s'agit de troupeaux, de trépieds, de chevaux,

énumération que les Traducteurs ont cru devoir négliger. M. D. R. ne s'est pas arrêté non plus à décrire la célébre Ville de Thèbes aux cent portes; chacune desquelles, dit Homère, s'ouvre à deux cens guerriers avec leurs chevaux & leurs chars. Il remarque dans sa note que plusieurs interprêtes ont pris ces portes pour des portiques de temples, d'autres pour de magnifiques écuries qui s'étendent le long du Nil jusqu'à Memphis. Mais quel rapport ces écuries & ces portiques ont-ils avec les cent portes de Thèbes? » Cette façon de parler, dit le Traducteur, n'est qu'une » élégance poëtique pour peindre » la puissance & l'étendue d'une superbe Ville, & cette peinture » n'est point déplacée dans la bouche d'Achille. Un homme qui » refuse se plaît à exagérer ses refus. » C'est une vanité assez naturelle » au cœur humain. » Cette excuse seroit bonne si d'autres que le Poëte Grec n'avoient pas fait mention des cent portes de Thèbes. Or il n'est pas le seul, comme le remarque Strabon; il est difficile par conséquent de ne pas prendre son récit à la lettre. Mais il étoit inutile de donner la torture à son imagination pour concevoir la largeur de ces portes. Ce n'est pas de quoi il s'agit. Homère, pour montrer les forces & l'opulence de cette ville, apprend qu'elle pouvoit faire sortir par chacune de ces portes deux cens hommes armés & équipés en guerre. Que fait à cela la largeur des portes?

On est étonné que M. Bitaubé s'arrête à la description de Thèbes, lui qui ne parle pas des richesses de Troie ni des trésors de Delphes. Voyons comment il fait parler Achille. » Prudent fils de Laërte, » je veux vous parler avec franchise, & ma langue sera l'interprête » de mes sentimens; je hais plus » que la mort celui dont le cœur » n'est pas d'accord avec la bouche. » Après cet aveu j'espère que vous » ne troublerez plus mon repos par » d'inutiles tentatives. Apprenez » donc que nul ne fléchira ma colère, ni le Roi, ni les Grecs dont » il est le chef. Les plus grands exploits demeurent ici sans récompense; le vaillant & le lâche sont » honorés du même prix; ils meurent oubliés & confondus dans la » même tombe. Quel est le fruit » que je recueille aujourd'hui de » mes travaux sans nombre? Je » n'ai cessé de combattre & d'affronter les plus grands périls, » comme l'oiseau qui *brave les dangers* pour en garantir ses petits, » & qui s'épuise à leur porter la » nourriture *dont il se prive*; on m'a » vu m'exposer sans relâche en faveur de ces ingrats. Que de nuits » où le sommeil n'a pas fermé ma » paupiére! que de jours passés dans » le carnage! mon bras a ravagé » *vingt* Villes; j'ai toujours mis » leurs riches dépouilles aux pieds » du Roi, qui, demeuré tranquille » dans sa tente, jouissoit du fruit de » mes conquêtes, & n'en distribuoit » que la moindre partie. Les autres » Chefs cependant ne se virent jamais

» mais enlever ces dons: moi seul, » *distinction flatteuse*, je suis l'objet » de ses injustices; ma seule épouse » peut contenter ses desirs : qu'il la » possède & s'enyvre de ces doux » transports (1); mais quel est le des- » sein qui l'amène devant Troye ? » Pourquoi rassemble-t-il ici cette » foule de Grecs ? n'est-ce pas pour » venger l'enlèvement de la belle » Hélène ? Eh quoi ! les Atrides » chérissent-ils seuls leurs femmes ? » *Sont-ils seuls sensibles aux char-* » *mes de la beauté* ? Tout homme » vertueux n'aime-t-il pas son épou- » se, & Agamemnon pouvoit-il ig- » norer que je ne traitois pas Briséis » en esclave ? Je le connois trop » aujourd'hui pour ne pas mépriser » toutes ses offres. Qu'il consulte » avec les autres chefs sur les moyens » d'écarter les flammes ennemies. » Sans mon secours n'a-t-il pas fait » assez d'exploits ? N'a-t-il pas creu- » sé des fossés, élevé des remparts » & des murailles ? Que lui faut-il » encore pour le garantir des coups » d'Hector ? Quand je combattois » à la tête des Grecs, le Guerrier » *qu'on me peint si redoutable*, crai- » gnoit de s'éloigner de ses murs ; » un jour qu'il s'avança *loin* des » portes-Scées, il fut près d'être ma » victime ; mais *les temps sont chan-* » *gés*, Achille ne fera plus trembler » Hector. C'en est fait, demain je » sacrifie aux Dieux, & je pars dès » l'aurore. *Atride* verra l'Hellespont » blanchir sous nos rames. »

(1) Peut-on dire *s'enivrer de transports* ?

On peut remarquer pour l'exactitude littérale, relativement aux deux traductions, que lorsque Achille, suivant le texte, combattoit contre les Grecs, Hector ne s'éloignoit des murs de Troye que jusqu'aux portes-Scées, & à un hêtre qui apparemment étoit voisin.

Achille continue :

» Rapportez lui (à Agamemnon) » ma réponse à haute voix, à la » face des Grecs, afin qu'ils mépri- » sent celui *qu'ils redoutent*, & qu'ils » apprennent à se défier de ses ruses. » Déclarez-lui que je n'ai plus de » part à ses conseils, & que je n'en- » tre plus dans ses entreprises. » Dans le texte cette dernière phrase est précédée d'une autre que M. Bitaubé a laissée à l'écart, & dont M. D. R. a rendu le sens par ces deux vers :

Mais malgré tout l'orgueil qu'ose étaler le traître
Sous les regards d'Achille il n'oseroit paroître,

» Ses actions me rendent ses pa- » roles suspectes, qu'il me laisse en » repos, & suive la destinée que ses » fureurs lui promettent. Je déteste » ses présens, ainsi que la main qui » les donne. Dût-il m'offrir tout ce » qu'il possède, dût il mettre à mes » pieds toutes les richesses d'Orcho- » mène ou de Thèbes aux cent por- » tes, qui s'ouvrent chacune à deux » cens Guerriers montés sur des » chars ; dût-il me donner autant » d'or que le rivage de la mer a de » sable, il trouvera mon cœur in- » fléxible. La fille d'Atrée ne sera

» jamais mon épouse. Je la refu» serois, fût-elle plus belle que » Vénus, plus *sçavante* que Miner» ve. »

Nous doutons que l'épithéte *sçavante* soit celle qui convienne en cet endroit, où le Poëte parle des *Ouvrages* de Minerve, c'est-à-dire de l'*art*, des *talens* de cette Déesse, ainsi que s'exprime M. D. R. Achille après avoir dit qu'il préfère au tumulte des armes une vie douce dans le sein de sa Patrie, ajoute : » *Quant à la gloire, j'ai brûlé pour* » *elle, mais aujourd'hui ma haine* » *l'emporte*; *je sors de mon yvresse*, » & ni les trésors, ni les grandeurs » n'égalent à mes yeux le prix de » la vie. La perte de tous les au» tres biens est réparable; notre ame » seule, dès qu'elle a quitté nos lé» vres, ne revient plus les rani» mer. »

Avant de quitter le neuvième Livre de l'Iliade, nous présenterons encore un objet de comparaison tiré de la peinture que Phénix, un des députés envoyés à Achille, fait des Priéres. » Les Priéres, dit » M. B, sont filles du Maître des » Cieux : couvertes de rides, tou» jours humbles & les yeux baissés, » elles suivent à pas inégaux l'injure, » afin de réparer ses torts, l'injure » qui d'un pied ferme & léger par» court toute la face de la terre : » celui qui les respecte, elles l'é» coutent à leur tour, & portent » ses vœux devant le Trône de Ju» piter; mais implacables lorsqu'on » les rejette, elles supplient leur » père d'ordonner à l'injure de les » venger. Ne fermez donc pas vo» tre oreille à leurs voix; révérez » ces Déesses, & songez en même» temps que les honneurs désarment » les grands courages. »

Au sein de Jupiter les Priéres sont nées;
Le front ridé, l'œil triste, humbles & consternées;
Prêtes à trébucher sur leurs pieds chancelans,
Elles suivent de loin l'Injustice à pas lents,
L'Injustice qui court levant sa tête altiere,
Et d'un pied vigoureux foule l'homme & la terre.
Mais les Filles du Ciel viennent par leurs bienfaits,
Remédier aux maux que l'inhumaine a faits.
Celui qui les écoute, est seul écouté d'elles,
Quand nous les dédaignons, nous les rendons cruelles.
Leur voix de Jupiter sçait armer le courroux,
Et forcer l'Injustice à retomber sur nous.
Honorez-les, mon Fils; leur généreux hommage
Doit amollir l'orgueil d'un vertueux courage.

Homère, en donnant des *rides* aux Priéres, a-t-il voulu les représenter comme des Déesses décrépites? Il n'y a guères d'apparence; c'est néanmoins ce que paroît signifier l'expression *couvertes de rides*. M. D. R. leur donne un *front ridé*, ce qui peut annoncer simplement un air grave, sérieux & triste, sans aucun rapport à la vieillesse. Mais comment entendre ces mots *leur généreux hommage doit amollir* &c.

Il s'agit du tribut de vénération qu'on doit à ces Déesses; or peut-on dire les *hommages* d'une Divinité en parlant des honneurs qu'on lui rend? Quel sens donner aussi à cette expression générale de M. B, *les honneurs désarment les grands courages*? Est-ce les honneurs qu'ils reçoivent, ou ceux qu'ils rendent? Le sens du texte est que les Priéres obtiennent, arrachent même des grandes ames les hommages qui leur sont dus, & que le cœur d'Achille ne doit pas être le seul à les leur refuser. (1)

Homère décrivant (Il. XVIII) les efforts que faisoient d'un côté les Grecs, ayant à leur tête les deux Ajax, pour dégager le corps de Patrocle, & de l'autre ceux des Troyens pour l'emporter, emploie une comparaison.

Tels des Bergers armés contre la faim brûlante
D'un lion acharné sur sa proie expirante,
Tels sont des deux Ajax les impuissans efforts, &c.

Le génie de notre Langue souffre-t-il l'épithéte de *brulante* donnée à la faim? M. B. dit: » Tel qu'un » lion dévorant que les bergers de » tout un hameau ne peuvent éloi-» gner du corps de leur compagnon, » mort sous sa dent sanglante. » Il est certain que le lion est un animal qui *dévore*; mais cela suffit-il pour que l'oreille ne soit pas choquée de l'expression *un lion dévorant*? D'ailleurs M. Bitaubé décide qu'un *corps humain* est la victime du lion, & l'expression du Poëte est générale comme celle de M. de M. D. R.

Durant ce combat sur le corps de Patrocle, Junon envoye Iris vers Achille.

Levez-vous, dit Iris, vous l'effroi des Guerriers,
Secourez votre ami contre ses meurtriers.
Près de Patrocle mort règne un affreux carnage.
Chacun des deux partis, plein d'un égal courage,
Se dispute son corps, & le *couvre de sang.*
Hector pour le ravir combat au premier rang.
Il se promet déjà, dans sa *brutale joie*
D'en arborer la tête au haut des murs de Troye.
Levez-vous, prévenez en *un juste courroux*
Cet opprobre éternel pour Patrocle & pour vous.

On sent aisément que dans cette conjoncture la vue de l'outrage dont le corps d'un ami intime étoit menacé devoit porter la fureur & le désespoir dans le cœur d'Achille. Aussi le Traducteur devoit-il peut-être ajouter, avec Homère, que les Troyens destinoient à la dent des animaux carnaciers le reste du corps de Patrocle. Dans la Traduction en prose Iris dit froidement: » Vaillant » fils de Pélée, levez-vous, & » sauvez le corps de Patrocle; les » Troyens sont prêts à l'entraîner » dans leurs murailles: prévenez la

(1) Ἀλλ', Ἀχιλεῦ, πόρε καὶ σὺ Διὸς κούρῃσιν ἕπεσθαι
Τιμὴν, ἥτ' ἄλλων περ ἐπιγνάμπτει φρένας ἐσθλῶν.
Iliad. IX. v. 509. 10.

» honte que vous prépare le superbe Hector. » Nous serions étonnés si les connoisseurs trouvoient ici l'ame d'Homère.

Achille couvert de l'Egide de Pallas ne fait que se montrer sur les retranchemens sans combattre. Polydamas conseille aux Troyens consternés de se réfugier dans leurs murs à la faveur de la nuit.

Mais Hector lui lançant un regard de colère,
Rougissez d'un discours à nos vœux si contraire.
Ne vous suffit-il pas d'avoir neuf ans entiers
Dans nos retranchemens vu languir nos guerriers ?
Dans le sein d'Ilion quel desir vous rappelle ?
Cette Ville autrefois si puissante & si belle,
De sa fortune en proie à des Dieux ennemis,
Chez ses heureux voisins a vendu les débris.
Nos biens sont consumés ; la gloire les remplace,
Le Ciel contre les Grecs a servi notre audace,
De leurs mille vaisseaux ils ne peuvent sortir,
Nous sommes triomphans, & vous parlez de fuir !
On ne vous croira pas, & malheur au perfide
Qui prêteroit l'oreille à ce conseil timide.
Suivez le mien, Amis, tenons dans tous les rangs
Nos guerriers rafraîchis, armés & vigilans.
S'il en est parmi nous que le soin des richesses
Importune en secret par de lâches foiblesses,
Qu'il rassemble ses biens, qu'il les livre aux soldats,
Ces Grecs si redoutés n'en profiteront pas.
Pour nous dès que l'aurore éclairera ces rives
Allons éveiller Mars chez leurs troupes craintives.
Et s'il est vrai qu'Achille ait osé s'y montrer,
Malheur à lui peut-être, il va m'y rencontrer.
Il verra si je crains d'affronter sa vaillance,
Le Sort entre nous deux tiendra seul la balance.
Mars entre les Guerriers partage ses faveurs,
Et parmi les vaincus fait tomber les vainqueurs.

Il y a certainement de l'art dans ce Discours martial. Quelle adresse d'opposer l'ancienne Troie à ce qu'elle est devenue depuis un siège de neuf ans, pour ôter le desir d'aller défendre les murs d'une Ville ruinée, & pour faire naître l'espoir de réparer ces pertes par le riche butin qu'offroient les vaisseaux Grecs ? Qui des Troiens, même des plus jaloux de veiller à la conservation de leur fortune, eût osé ouvrir un avis contraire à celui d'Hector, après s'être entendu sommer de consacrer ses richesses au service des troupes nationales, plutôt que de permettre qu'elles servent d'appas à l'avidité des Grecs ? Quel désintéressement dans le Héros

Troien ; quelle trempe d'ame ! certainement M. Bitaubé sentoit tout cela, & pourquoi n'en paroît-il aucune trace dans sa traduction ?

» Polydamas, dit-il, quel conseil » osez-vous nous donner ? Quoi ! » voulez-vous que nous nous ren-» fermions encore dans Troye ? » Neuf ans entiers n'auront pu nous » lasser de ses remparts ? Assez & » trop long temps Jupiter nous a » retenus sous leur ombre : aujour-» d'hui qu'il me couvre de gloire, » & me permet d'assiéger les Grecs » à mon tour, gardez-vous de pu-» blier vos conseils timides. Les » Troiens s'en riroient, ou si, con-» tre mon attente, ils se prêtoient » à vos desseins, je sçaurois moi » seul les rendre inutiles. Princes, » obéissez tous à mes ordres : que » les troupes prennent de la nourri-» ture chacun à son poste, & veil-» lant à la sûreté du camp, passons » la nuit sous les armes. Au lieu de » fuir, que demain l'aurore nous » voie attaquer les Grecs près des » vaisseaux, leur dernière retraite. » S'il est vrai qu'Achille ait paru, » qu'il se montre encore ; je n'évi-» terai point le combat, & son bras » ou le mien remportera la plus il-» lustre victoire. Mars est le Dieu » commun des Guerriers, & sou-» vent il abat celui qui se promet-» toit des triomphes. » Hector paroît ici un Général brave & intrépide, qui commande en maître, mais qui ne motive point ses ordres ; il ne les appuye point de ces raisons déterminantes qui devoient subjuguer tous les cœurs pareils au sien, fermer la bouche à ceux qu'un intérêt particulier auroit pu déterminer à le contredire. Nous en faisons juge M. Bitaubé lui même ; étoit-il ici permis de mutiler le texte ? C'étoit le défigurer. Il est trop éclairé pour ne pas s'en appercevoir.

Nous permettra-t-il de lui représenter encore, qu'après avoir formé le projet d'élaguer son texte, il devoit s'abstenir d'y insérer des additions qui quelquefois ne paroissent pas bien s'ajuster avec la pensée du Poëte ? Lors par exemple que faisant parler Achille, après qu'Agamemnon eut résolu de lui enlever Briséis, il lui met ces paroles dans la bouche (1) : » Ne crois pas cepen-» dant que je m'oppose à cette in-» justice ; un ordre des Dieux me » retient. Ma captive est à toi, elle » est à tous les Grecs, puisque par » un lâche silence ils consentent à » me dépouiller de leurs dons. » A-t-il trouvé dans le texte quelque trace de ce raisonnement ? Y est-il marqué qu'un ordre des Dieux retient le bras d'Achille ? Le Héros reconnoît-il que Briséis est à Agamemnon, qu'elle est à tous les Grecs, & cela parce que ces lâches consentent qu'il soit dépouillé de leurs dons. Achille dit simplement que, puisque les Grecs lui enlèvent une captive dont ils lui avoient fait présent, il n'usera de violence ni contre Agamemnon, ni contre aucun autre, mais que sa retenue ne seroit pas la même à l'égard de quiconque entreprendroit sur un bien qui lui appartient en propre.

Quand encore il fait dire (1) au

(1) Il. l. 1. t. 1. pag. 16.
(2) Ibid. p. 13.

Héros Grec : » Mortel moins brave qu'insolent, c'est contre les » Troyens que tu devrois tourner » tes coups & tes menaces, » rend-il bien la pensée de l'Auteur ? Te vit-on jamais, dit Achille, au milieu des troupes attaquer à main armée l'ennemi, ou tenter contre lui quelque ruse militaire avec une troupe de Guerriers?

Qu'entend-il encore quand il fait dire à Homère (1), » Renfermés » dans le sein de leurs murs, les » Troyens essuyoient la sueur de » leurs fronts..... tandis que les » Grecs s'approchant des remparts, » marchoient *à l'ombre des tours de* » *Troye* » ? Ce n'est point ainsi que s'explique le Poëte sur la marche des Grecs; M. D. R. rend mieux sa pensée :

Tandis que sous un toît d'énormes boucliers
S'avançoit vers les murs un essain de Guerriers.

Disons en général, à la louange de M. Bitaubé, que la lecture de sa traduction fera naître des regrets sincères dans l'ame de ceux qui la compareront avec le texte. Ils reconnoîtront dans l'Auteur la capacité & les talens nécessaires pour réunir dans son Ouvrage le mérite de l'exactitude à tant d'autres qui s'y font remarquer. Son style est vif, animé, aisé, élégant, noble & concis. Telle est l'idée qu'en doivent donner les morceaux que nous avons rapportés, & il seroit aisé d'en produire une infinité d'autres propres à la confirmer. Nous ne doutons pas qu'avec des qualités si précieuses cette production ne se fasse lire avec plaisir, de ceux surtout qui ne seront pas en état de la comparer avec le texte. Pourquoi faut-il qu'en quelques endroits elle fournisse aux Lecteurs instruits l'occasion de dire que ce n'est que l'extrait de l'original ? Sans nous expliquer ici sur les espèces d'omissions qu'un Traducteur des anciens Ecrivains peut se permettre, nous dirons qu'il faut beaucoup de jugement & de goût, pour se borner à celles qui ne nuisent point à la fidélité.

(1) Il. l. 22. tom. 2. p. 305.

La traduction de M. D. R. se distingue par plus d'exactitude; la diction en est ordinairement claire, facile & élégante : on désirera sans doute quelquefois plus d'élévation dans la poësie; & l'Auteur reconnoîtra sans peine lui-même des vers qui tiennent un peu trop de la prose. Il ne laisse pas d'avoir droit à un accueil favorable & à des éloges. Peut-être par le ton qu'il a pris en quelques endroits, a-t-il cru nous rapprocher de la belle & attrayante simplicité, nous dirions presque de la *bonhommie* d'Homère. Mais que d'obstacles n'opposent pas le génie de notre Langue & la pesanteur de notre mètre ? Quand pourra-t-on dire d'une traduction du Poëte Grec ce qu'un homme d'esprit disoit de l'original, avec une vérité qu'il faut avoir sentie, pour en être bien convaincu : » Lisez une fois Homè» re, vous ne pouvez plus le lire ; » tout vous y paroît si médiocre, » si petit, & la poësie si semblable à » de la prose; relisez-le encore, & » vous ne pouvez plus le quitter ?

RECHERCHES MÉTAPHYSIQUES SUR LES LOIX du Mouvement. Traduites de l'Allemand par M. Formey. A Berlin chez Samuel Pitra, Libraire, qui dédie l'édition à Son A. S. M. le Duc de Mecklembourg-Strelitz, 1764, *in-8°*. p. 80.

CEt Ouvrage de M. Reinhard, Conseiller de Justice & Surintendant de son Altesse le Duc de Mequelbourg, avoit déja paru en Allemand, & l'on ne peut que sçavoir gré à M. Formey de la traduction qu'il nous en donne. Nous avons essayé de faire connoître la sagacité de l'Auteur & la manière claire & profonde dont il discute les matières les plus abstraites, lorsque nous avons rendu compte de son Ouvrage sur *l'existence de Dieu*, & de ses *Réfléxions sur la Liberté*. La lecture de cette nouvelle production ne pourra que confirmer le jugement que nous en avons porté dans les précédens extraits.

Les loix du mouvement sont elles contingentes ou nécessaires ? C'est une des plus importantes Questions de la Philosophie, sur laquelle déja plusieurs plumes se sont exercées, & dont la décision n'appartient réellement qu'à la Méthaphysique. En général, les Philosophes modernes sont partagés en deux opinions différentes sur les principes du mouvement dans les corps. On ne parle pas des anciens, parce qu'ils avoient des notions si obscures & si incertaines sur la matière & sur ses propriétés, qu'on peut dire que sur cet objet la nature s'étoit totalement dérobée à leurs regards. » Descartes fut le premier qui conçut le » dessein d'observer les Loix du » mouvement & de les établir d'une » manière distincte. » Nouvelle époque où l'on commença à philosopher méchaniquement & à laisser ces vains phantômes qu'on avoit jusqu'àlors poursuivis sans fruit dans des routes ténébreuses. Néanmoins, ajoûte l'Auteur, Descartes a plutôt montré le bon chemin qu'il ne l'a suivi lui-même. » Les loix du mou- » vement qu'il a fournies doivent » plutôt leur existence à la force de » son génie qu'à une observation » exacte de la nature...., Il fait con- » sister l'essence de la matière dans » la simple étendue qu'il dépouille » de toutes les qualités. Cela n'est » pas plus compatible avec la saine » raison que l'hypothèse de la di- » visibilité de la matière à l'infini » adoptée par d'autres. »

La première classe des Philosophes modernes qui ont raisonné d'une manière distincte sur les principes de la nature embrasse ceux qui n'attribuent à la matière aucune force active qui lui appartienne en propre : dans la seconde paroissent ceux qui supposent dans la matière une *force active* réelle. Mais comme ce terme de *force* se prend souvent dans un sens vague & indéterminé, il est nécessaire de fixer la notion des mots dont on fait usage en cette occasion.

La *force efficace* ou active dans le sens qu'on lui attache ici, est la cause de certains effets, « en tant » qu'elle a dans sa propre nature » l'aptitude à produire les effets en » question, & les produit en effet » par l'application de cette réalité » positive, qui constitue intrinsé» quement sa nature. » Au reste l'Auteur ne juge pas que dans cette controverse il faille mettre une distinction entre la matière & le corps, ou du moins il ne prend la *matière* que dans un sens suivant lequel elle est applicable au corps, parce que la matière est en effet ce dont le corps est composé, & que le corps n'est autre chose que la matière, en tant qu'on se représente une espèce déterminée de la composition de ses parties.

Les Philosophes de la première classe qui n'admettent dans les corps aucune force active, sont encore partagés dans leurs opinions. Les uns déduisent toutes les loix du mouvement de l'impénétrabilité & de cette résistance dépourvue de toute activité, qu'on nomme *force d'inertie*. Il résulte de l'impénétrabilité qu'un corps est obligé de céder sa place à un autre qui s'en empare. La force d'inertie est la difficulté de mouvoir un corps, laquelle est proportionnelle à sa masse ; & ce n'est-là, disent-ils, qu'une propriété essentielle de la matière, mais destituée d'une force active. Ils en déduisent l'axiome connu, qu'un corps persévère dans son état, soit de repos, soit de mouvement, jusqu'à ce que quelque cause extérieure le fasse passer à un autre état. La plupart de ceux qui croient trouver dans ces principes la cause de la production, de la conservation & de la communication de tout mouvement, se présentent hérissés de calculs & enfoncés dans la plus sublime Géométrie, où ils seroient invincibles, dit l'Auteur, s'ils étoient à l'abri des efforts de la Métaphysique qui renverse leur systême au moyen des principes les plus incontestables de la raison.

Les Neutoniens ne s'accordent pas entièrement avec ces Philosophes Métaphysiciens. L'impénétrabilité & la force d'inertie qu'ils reconnoissent être dans l'essence de la matière ne suffit pas, selon eux, pour expliquer tous les phénomènes innombrables du mouvement. Plusieurs loix du mouvement sont contingentes & fondées uniquement sur la sagesse & la liberté de Dieu, & le mouvement lui-même avec toutes ses successions & réproductions ne pourroit, disent-ils, être conservé si Dieu n'y concouroit par une opération immédiate. D'autres Philosophes encore déduisent de l'inactivité totale de la matière que toutes les loix du mouvement sont contingentes, & ne tirent leur source que de la libre volonté du Créateur. Voilà donc dans cette première classe trois opinions différentes. Toutes les loix du mouvement, disent les uns, sont fondées sur l'essence de la matière, sans qu'il soit besoin de recourir à une force active. Toutes ces loix, disent quelques Auteurs, sont absolument contingentes par rapport

rapport aux corps qui sont des êtres purement passifs, elles ne doivent leur existence qu'au choix libre de l'Etre Suprême. La contingence, selon la plupart des Neutoniens, ne convient qu'aux principales loix du mouvement, les autres sont des effets nécessaires de la force d'inertie essentielle à la matière.

M. Reinhard attaque le principe qui sert de fondement à ces diverses opinions, & entreprend de prouver qu'il existe réellement dans la matière une force active, quoiqu'il ne conteste pas la contingence des loix du mouvement. Il examine avant tout quelles sont les conséquences qui résultent de l'impénétrabilité & de l'inactivité de la matière. C'est une vérité incontestable que deux parties de la matière ne peuvent pas être à la fois dans le même point de l'espace; mais que s'ensuit-il de-là? Qu'une portion ne peut pénétrer dans un lieu déja rempli par une autre portion. En résulte-t-il qu'un corps peut suffisamment résister à un autre corps qui le presse, ou que s'il ne peut le faire, il doit lui céder & se mouvoir dans la direction du plus fort? » Il me semble, dit l'Auteur, que » quand je suppose la notion d'une » matière destituée de toute force » active & douée de la seule im» pénétrabilité, il n'est pas néces» saire à cause de cela qu'une por» tion de matière puisse en mou» voir une autre, mais qu'on feroit » également en droit d'affirmer » qu'en général aucune matière n'est » capable d'en mouvoir d'autre. » Quand on supposeroit même qu'un corps en peut mouvoir un autre, la résistance, ou la force d'inertie ne paroît pas à l'Auteur une conséquence nécessaire de cette supposition. » Y a-t-il contradiction à » soutenir que la plus petite masse » avec le moindre degré de mou» vement est capable de mouvoir » la plus grosse masse qui se trouve » en repos? Où est encore la con» tradiction à se servir du principe » suivant: une matière en repos ne » met aucun obstacle au mouve» ment, mais elle reçoit d'abord le » degré de mouvement avec lequel » un autre corps la pousse? » Car, comme le remarque l'Auteur, il ne s'agit pas ici de juger d'après l'expérience; la question roule sur ce qui peut s'accorder, ou non, avec la notion générale de la matière. Ce n'est pas qu'il regarde l'impénétrabilité & la résistance comme des effets d'une force active; il les prend pour de simples propriétés de la matière existante qui sont connues par une expérience incontestable, & dont les corps seroient pourvus, quand même le Créateur n'y eût pas ajouté la force active. D'où il résulte que chaque mouvement d'un corps n'est pas une action de ce corps, ou un effet de sa force active. Quand le corps A ne fait que pousser devant lui le corps B, il ne faut point imaginer dans ce cas d'action du corps B. Lorsque dans un vaisseau qui fait force de voiles on fait rouler une boule de la proue à la pouppe, faut-il supposer dans la boule une double

activité en sens contraire? La boule n'a qu'un seul effort actif, celui par lequel elle se meut de la proue à la pouppe, l'autre mouvement n'étant qu'une suite de celui du vaisseau.

Mais s'il est des mouvemens qui n'exigent aucune activité dans le corps mû, il en est d'autres, suivant M. R, qui supposent une force active. Tels sont ceux qui se continuent après le choc, quoique le corps qui a imprimé le mouvement ne touche & ne presse plus le mobile. La raison suffisante de la continuation du mouvement du corps A frappé par le corps B, lorsque celui-ci ne touche plus le premier, doit se trouver ou dans le corps B, ou dans le corps A. Elle ne peut, dit l'Auteur, exister dans le corps B, qui est simplement la cause que A a commencé de se mouvoir. Dans l'instant du choc il agissoit effectivement sur A, mais son action cesse aussi-tôt que le contact. C'est donc dans A même que doit se trouver la cause de la continuation de son mouvement après qu'il n'est plus touché par B. » Or une cause intérieure dans un » corps, laquelle y produit son » mouvement, n'est autre chose » qu'une force motrice ou active. » En un mot l'impénétrabilité peut bien fournir la raison & la cause du mouvement commencé, mais nullement celle du mouvement continué; & puisque cette dernière cause ne se trouve pas dans le corps choquant, elle doit se trouver dans le corps choqué, lorsqu'il n'est plus pressé par le premier.

En vain réclameroit-on le principe connu que tout corps persévère dans son état, jusqu'à ce qu'une cause extérieure le force d'en changer. C'est un principe incontestable en méchanique, confirmé par l'expérience, & qui exprime uniquement ce qui s'observe dans le plan actuel de la nature. Mais les Méchaniciens ne prétendent point le faire servir à l'explication de la cause intérieure & physique du mouvement; ils sortiroient de leurs limites. Avons-nous quelque expérience qui nous apprenne ce qu'un corps feroit si aucune cause extérieure n'arrêtoit ou ne modifioit son mouvement? Après tout, ce qui résulteroit uniquement de ce principe, c'est qu'un corps, dès qu'il est une fois en train & en état de se mouvoir par lui-même, peut alors continuer son mouvement sans interruption. Or ce n'est pas de quoi il est question; il s'agit d'expliquer d'où les corps tiennent le pouvoir de se mouvoir par eux-mêmes, sans être poussés continuellement par d'autres. Il faut donc présupposer dans le corps une cause en vertu de laquelle il puisse se mouvoir de lui-même, avant que d'établir pour loi qu'il doit persévérer dans son état. D'ailleurs quand on dit qu'un corps persiste dans son état de mouvement, ne suppose-t-on pas toujours cette restriction, aussi long-temps que la cause du mouvement subsiste? Autrement il s'ensuivroit qu'un chariot continueroit à rouler de lui-meme dès qu'il auroit été une fois mis en mouvement.

Au reste, cette force active, que l'Auteur admet dans les corps, » n'a pas le libre arbitre de se déterminer par elle-même : il faut nécessairement qu'elle soit toujours » déterminée par une cause extérieure. Mais cela ne se fait point de maniere que la force passe d'un corps » dans un autre : le fait arrive en » tant qu'un corps, en vertu de son » impénétrabilité, est chassé de son » lieu avec un certain degré de » force : alors sa force motrice » commence à se déployer, & suit » la direction qu'elle a reçue....

On peut objecter que ce principe actif ne réside pas dans les corps mêmes, mais dans une ou plusieurs substances étrangères & spirituelles. L'Auteur convient que l'origine d'une infinité de mouvemens dans les corps doit être rapportée à l'action efficace d'êtres immatériels, comme tout ce que notre ame exécute par le moyen de son corps le fait assez connoître. » Mais, ajoute-t'il, » la question dont il s'agit pro- » prement ici, n'est pas de sçavoir » en quoi consiste ce que les ames » humaines, d'autres esprits peut- » être, & Dieu lui-même, four- » nissent par leur activité aux mou- » vemens de l'Univers. Tout se ré- » duit à déterminer, s'il faut refu- » ser tellement toute activité aux » corps, qu'on doive dériver de » l'action des esprits toutes leurs » modifications «.

Nous observerons ici qu'à l'égard des êtres créés spirituels, leur influence physique sur le mouvement d'un corps est aussi difficile à comprendre que celle d'un corps sur un autre. A l'égard de la Divinité c'est autre chose, parce qu'elle opère tout par son vouloir. Or, la question qui consiste à sçavoir si le principe actif du mouvement, soit commencé, soit continué, doit se trouver ailleurs que dans l'opération immédiate du Créateur, ne nous paroît point étrangère à celle que l'Auteur traite dans cet ouvrage. Il se contente de dire que c'est philosopher d'une étrange façon, que de faire intervenir la Divinité même comme cause immédiate de tous les effets, & qu'avec de pareils principes on peut renoncer à l'étude de la physique, parce que pour l'explication de toute espèce de phénomène, il suffira de dire qu'une force spirituelle & invisible le produit. Mais dans la bonne physique, on recherche les causes secondes & méchaniques des phénomènes; & si la raison prouve qu'un effet n'a point de cause seconde & méchanique, reste-t-il d'autre parti que celui de recourir à l'action immédiate du Tout-Puissant ? C'est précisément le cas dont il s'agit ici. Plusieurs Philosophes, les Malébranchistes sur-tout qui font profession de n'admettre en philosophie que ce qu'ils conçoivent, ne comprennent pas qu'un corps puisse être autre chose qu'une cause occasionnelle du mouvement imprimé & continué. Or, une cause occasionnelle n'est point cause physique, efficiente, efficace; elle n'a point d'activité propre, de force active pour l'effet produit à son occasion.

Quelle idée pouvons-nous, di-

tont ces Philosophes, nous former de cette vertu *motrice*, de cette *force active*, de cette *réalité positive*, que M. R. place dans les corps entre l'action de la Divinité & la production de leur mouvement? Quelle espéce d'être est elle dans l'Univers, quelle est sa nature, son essence? Les *formes substanitelles* des Anciens, leurs *entités* innombrables étoient-elles plus inintelligibles? Quel avantage même la physique retirera t-elle de ces *réalités positives & actives*, dont on veut que le Créateur ait favorisé les corps? Car la *force motrice* n'est pas la seule que l'Auteur admette dans la matière: il est bien d'autres *forces* physiques sans lesquelles *plusieurs propriétés & opérations du corps ne sont*, dit-il, *pas explicables. Qu'on réfléchisse par exemple sur le seul cas de l'élasticité.* Toutes les peines qu'on s'est données pour en fournir une explication physique, fondée sur la simple structure des plus petites parties du corps, sont, ajoute t il, superflues, *si l'on ne présuppose dans ces particules un effort réel, par lequel elles écartent & repoussent ce qui les presse.* Voilà dès lors les Physiciens bien à leur aise. On leur demande la cause physique de la continuation du mouvement dans un corps après le choc d'un autre. C'est, diront ils après M. R. une force *motrice* dont les corps sont doués par la volonté du Créateur, quoiqu'on ne puisse nous expliquer la nature de cette *qualité* permanente, Et la cause de l'*élasticité* quelle est elle? C'est, diront-ils aussi, une force *élastique & répulsive*, dont les molécules qui composent les corps sont pourvues, &c. &c. &c. Mais de pareilles réponses sont-elles capables de porter quelque lumière dans l'esprit? En est-on plus instruit qu'on ne l'étoit auparavant? Nous ignorons ce que pourroit répliquer M. R. mais suivons-le dans sa marche.

Les Philosophes qui forment la seconde classe admettent, comme lui, un *force active* dans les corps, d'une maniere néanmoins bien différente, puisque, selon eux, cette force est essentielle à la matière. C'est ainsi que pensent les Défenseurs du systême des *Monades*, ou des élémens parfaitement simples des corps. Ils déduisent même de cette force l'impénétrabilité & l'inertie. Cette force est accompagnée dans chaque *Monade* d'un effort perpétuel, d'une tendance constante au mouvement dans toutes les directions, de sorte que le mouvement est produit lorsqu'une tendance, vers un côté, rompt l'équilibre, & l'emporte sur les autres tendances. L'Auteur fait sentir ce qu'il y a d'arbitraire, & même d'inintelligible dans ce systême. Si la résistance active de chaque élément en tout sens est la cause de l'impénétrabilité, la force avec laquelle le plus petit corps résiste à l'action d'un plus grand doit être infinie, & par conséquent insurmontable. En effet, son impénétrabilité n'est pas susceptible du plus & du moins, elle est absolue & infinie. Ces Philosophes disent que le corps le plus foible, avant d'être mû par le plus fort, avoit déja une

tendance à se mouvoir dans le même sens, mais que cette tendance étoit en équilibre avec les autres efforts qui portoient le corps de tous côtés, ce qui ne lui permettoit pas d'entrer dans un état de mouvement réel. Le choc du corps le plus fort donne au plus foible la tendance à se mouvoir dans la direction du premier, en rompant l'équilibre des tendances en tout sens. D'où résulte le mouvement du plus foible suivant la direction du plus fort. Ici l'Auteur demande si le degré de force que cette tendance du corps obtient, & par lequel elle prévaut sur toutes les autres, s'acquiert aux dépens de celles-ci, ou non. Le premier cas est impossible, puisque l'effort de tous côtés est essentiel au corps, & doit continuer son impénétrabilité. Si donc la tendance qui détermine le mouvement n'ôte rien aux autres tendances en tout sens, il doit manifestement se produire dans le corps mû un nouvel effort au mouvement, qui n'y existoit pas auparavant, & dont on ne sçauroit trouver la moindre explication dans les tendances de tous côtés qu'on voudroit présupposer. M. R. allegue d'autres raisons encore contre le système de ces Philosophes, d'où il conclut qu'on ne peut point prouver que les élémens de la matiere soient par leur nature doués d'une force active. Cela le conduit à un précis sommaire de son propre sentiment; il se réduit à dire » que » tout ce que nous observons dans » les corps ne procéde pas à la vé» rité d'une force active, plusieurs » effets ayant leur raison suffisante » dans l'arrangement essentiel des » choses, dans leurs propriétés in» térieures, & dans la maniere dont » elles sont composées, en tant » que tout cela ne renferme rien » d'actif. Ainsi une vérité n'est rien » d'actif en soi, & les conséquences » qui en résultent ne sont aussi pro» duites par aucune force active; » mais que cependant il y a dans » les corps une infinité d'effets qui » ne sçauroient tirer leur origine » que d'une force motrice efficace, » quoique, selon les apparences, » cette force ne soit pas en général » nécessaire à l'essence de la ma» tière, ou aux élémens des corps, » & que le Créateur l'y ait ajoutée » par un effet de sa sagesse «.

Tel est le résultat des discussions précédentes qui tendent à décider cette question : *les loix du mouvement sont-elles contingentes ou nécessaires?* Ceux qui les soumettent à l'empire de la nécessité, ne le font pas tous dans le même sens. Les uns attribuant à l'Univers, & à tout ce qu'il contient, une existence absolument nécessaire, ne peuvent regarder comme contingentes les modifications des corps, ni par conséquent leurs mouvemens. D'autres soutiennent que les loix du mouvement en général découlent nécessairement de la matière, sans qu'elle soit douée pour cela d'une force active. Plusieurs enfin reconnoissant dans la matière des forces motrices, donnent à entendre qu'il ne peut y en avoir d'une autre espèce, ni d'autres loix, puis-

établi la même doctrine. M. R renvoie à cet Ouvrage, en déclarant qu'il a suivi une route tout-à-fait différente. On doit reconnoître qu'à son tour il a répandu beaucoup de lumière sur une question très-épineuse & très-abstraite.

CHRONOLOGIE DES ROIS DU GRAND EMPIRE DES EGYPTIENS, depuis l'époque de sa fondation par Menès, jusqu'à celle de sa ruine par la conquête de Cambyse, Fils de Cyrus. Par M. d'Origny, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ci-devant Capitaine de Grenadiers au Régiment de Champagne. A Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue Saint Severin. 1765. Avec Approbation & Privilege du Roi. 2 vol. *in*-12. le premier de 400 le second de 390 pages.

SECOND EXTRAIT.

DANS notre premier extrait nous avons rendu compte du systême chronologique que M. d'Origny a établi, systême d'après lequel il a prétendu ranger les Dynasties Egyptiennes dans un ordre plus clair & déterminer la durée des différens Royaumes de l'Egypte. Outre les preuves qu'il a cru appercevoir dans les anciens, & qu'il a citées dans son premier volume, il destine le second à l'examen de plusieurs autres passages qui appuyent de nouveau son sentiment; il entreprend de fixer l'origine des Pyramides, & l'époque de leur construction, de faire voir que la chronologie des Orientaux s'accorde avec celle qu'il s'est proposé d'établir, ce qui le conduit à discuter la Chronologie Chinoise; il essaye de donner en même tems l'origine de cette nation, dont les antiquités paroissent excéder en durée celles de tous les autres Peuples.

M. d'Origny commence son second volume par examiner ce que c'étoit que la grande Période des Egyptiens & les Regnes des Dieux qui ont précédé les Rois. Les Egyptiens, très-versés dans l'Astronomie, avoient fait une division de l'année mieux entendue que celle des autres nations. D'abord l'année fut chez eux de 360 jours, ensuite de 365, enfin, ils y ajouterent les 5 heures 49 minutes. Ces corrections de leur calendrier procurerent quelques nouveaux calculs de période. Le débordement du Nil, qui intéresse particulierement ces Peuples, arrivant régulierement au lever de l'étoile sothis ou caniculaire, les Astronomes Egyptiens prirent pour le premier mois de l'année celui où cette étoile se leve. Mais l'année alors n'étant que de 365 jours, son commencement précéda de plus en plus le lever de l'étoile, & ce ne fut qu'après l'espace de 1460 ans que l'année se retrouva exactement au même point. Cet espace de tems fut

fut pris pour une grande année dont la durée multipliée par le cycle lunaire de 25 ans donna une période de trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans. L'addition des 5 heures 49 minutes opéra dans l'espace de 730 ans une différence de six mois au retour du solstice, & il fallut encore 730 autres années pour un retour exact au même point. Il en résulta une grande année de 1460 ans & une grande période de 36525 ans. Telle est, suivant M. d'Origny, l'explication de la grande période Egyptienne que plusieurs ont prise pour le tems de la révolution entiere des corps célestes. Les sociétés d'Historiens, ajoute-t'il, adoptérent bientôt la plus étendue des périodes, à laquelle ils firent plier l'histoire, & c'est dans cette vue que Manéthon a placé successivement toutes les Dynasties Egyptiennes, & qu'il les a fait précéder par des Dieux auxquels il attribue des regnes plus ou moins étendus, suivant qu'il en avoit besoin.

Cette période est-elle ancienne, & a-t-il été besoin que les Egyptiens ayent observé pendant 1460 ans pour se convaincre qu'il falloit ajouter les 5 heures 49 minutes, qui ont fait l'année solaire? En supposant qu'ils ont commencé dès le tems de Menès leurs observations l'an du Monde 1816, avant J. C. 2188, la période n'a pu être imaginée, dit M. d'Origny, qu'après l'an 3300, avant J. C. 704, environ 500 ans après la prise de Troye, la onziéme année du regne de Séthon. Mais quelle que soit l'époque de la découverte de cette période, les Historiens, suivant M. d'Origny, ne l'adopterent que fort tard, puisqu'Hérodote n'en dit rien. Cette période ou une autre qui finissoit à l'époque de la conquête d'Egypte par Alexandre, mais qui commençoit dans des tems montrés possibles par le calcul, & qui étoit toujours de 36525 ans, a servi pour fixer la premiere année du regne imaginaire des Dieux. Ces regnes comprennent l'espace de 34201 ans. Sans entrer ici dans l'examen que l'Auteur fait des différens sentimens qui ont partagé les Sçavans sur ce sujet, nous dirons seulement qu'il regarde les premiers de ces Dieux comme les astres & les élémens, les seconds ou Dieux terrestres comme les peres, les ayeux, & les autres chefs de la famille de Menès.

L'examen de divers passages d'Hérodote qui, dans son second livre, s'étend beaucoup sur l'histoire d'Egypte, fait le sujet d'un second chapitre. 1°. On parle du nombre des Rois Egyptiens entre Menès & Sesostris. Les Egyptiens en comptoient 330. Mais on prétend qu'ils en ont imposé à Hérodote, en lui donnant pour successifs des Princes qui devoient être rangés dans un ordre collatéral. Toutes ces Dynasties collatérales depuis Menès jusqu'à Sesostris, produisent en effet le nombre de 330 Rois. C'est ainsi que M. d'Origny explique ce passage d'Hérodote, qui semble heurter toute vraisemblance.

2°. L'intervalle compté entre Menès & Sethon est de 11366 ans,

pendant lesquels il y avoit eu 341 générations d'hommes, autant de Prêtres & autant de Rois. Les Sçavans ont été embarrassés pour l'explication de ce passage. M. d'Origny fait la même réponse que pour le passage précédent, c'est-à-dire, que les Egyptiens ont présenté ici comme successifs les générations, les Prêtres & les Rois, au lieu qu'ils avoient existé collatéralement dans différens petits Etats. Il retrouve encore dans la somme totale le nombre donné par Hérodote. Tous ces Princes, en réunissant leurs regnes, auroient regné pendant 5678 ans; en donnant la même somme pour la durée des Pontificats, il en résulte 11356 ans, ce qui ne differe que de dix ans du nombre rapporté par Hérodote.

3°. Hérodote dit que pendant toute la durée dont nous venons de parler, le soleil s'étoit levé quatre fois où il a coutume de se lever, que deux fois il s'étoit levé où il se couche aujourd'hui, & que deux fois il s'étoit couché où il se leve présentement; mais que cela n'avoit produit aucun effet extraordinaire, soit par rapport aux productions de la terre, soit par rapport aux débordemens du Nil, &c. Nous avons eu occasion de parler depuis peu de ce passage, en rendant compte des Mémoires de l'Académie des Inscriptions. M. Gibert & M. Dupuy ont proposé leur sentiment sur cet endroit. M. d'Origny adopte ici le sentiment de M. l'Abbé Bellanger, inséré dans le dixiéme tome des Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux à l'occasion de la relation du voyage fait en Egypte par le sieur Granger. En voici la substance : » Avant que les » Egyptiens se fussent avisés d'in- » tercaler, leur année n'étoit que de » 365 jours. Les 5 heures 49 mi- » nutes du surplus s'accumuloient, » & de 4 ans en 4 ans faisoient à-peu- » près un jour. Il y avoit donc au » bout de 4 ans un jour à dire que le » soleil à chaque jour de l'année (de » l'ancienne année où les Egyptiens » n'intercaloient point, car du tems » d'Hérodote ils intercaloient) il » s'en falloit, dis-je, un jour que » le soleil ne fût au même point » où il avoit été à pareil jour quatre » ans auparavant «. Par exemple, en supposant que le Déluge se rapportât à l'an du monde 1656, que les Egyptiens fissent une nation nombreuse 344 ans après, c'est-à-dire, l'an 2000, qu'en cette année 2000 du Monde le soleil avoit été au premier degré de la Vierge le 22 du mois Thot, de 4 ans en 4 ans, par le défaut de 5 heures 49 minutes, il manqua un jour à chaque année Egyptienne, & ce ne fut qu'au bout de 730 ans que le soleil se retrouva au même point. Or dans les 11340 ans, cet événement a dû au moins arriver quinze fois; ce qui prouve, selon M. d'Origny, qu'ils ont donné une trop grande antiquité à leur Empire. Il s'étend beaucoup sur l'année Egyptienne & sur cette addition de 5 heures, &c. d'où il résulte que les Egyptiens avoient deux sortes d'année dans le même tems, l'année vague & l'année solaire, & c'est

d'après le concours de ces deux années qu'ils ont vu qu'entre le regne de Menès & celui de Sethon, le soleil, selon le calcul caniculaire, s'étoit levé deux fois au même point du Ciel, où, dans le même tems, il se couchoit, selon le calcul de l'année solaire, & ainsi du reste. En conséquence de tout ce qui précede, M. d'Origny compte 1461 ans depuis le regne de Menès jusqu'à la premiere de Sethon.

Dans un autre chapitre M. d'Origny examine les sentimens de divers Auteurs sur la durée de l'Empire Egyptien. Ces Auteurs sont le Syncelle, Constantin-Manassés, Dicearque. De-là il passe à la chronologie de Diodore de Sicile. Il s'arrête d'abord sur les deux Busiris & sur quelques autres Rois du même nom; mais il faudroit avoir sous les yeux ses Tables chronologiques, pour juger de cette discussion, qui d'ailleurs nous conduiroit trop loin.

Le nom d'Osymandué Roi d'Egypte, ne nous est connu que par Diodore; c'étoit un Roi de Thebes qui avoit un tombeau magnifique, & qui avoit subjugué jusqu'à la Bactriane. M. d'Origny pense qu'il est le même que Sesostris. Il parle ensuite du Fondateur de Memphis qui, selon Hérodote, est Menès, mais, selon Diodore, Uchoreus. Pour concilier deux sentimens si contraires, il croit que le premier de ces Historiens décrit l'ouvrage que Menès avoit entrepris pour loger le nombre de ses Sujets, & que Diodore parle de l'agrandissement & de l'embellissement de la Ville. Il examine à cette occasion les généalogies d'Appollodore au sujet d'Io & de Sesostris, qui descend de cette Princesse. Il fixe ensuite l'époque du regne de Meris à l'an du Monde 2794, avant J. C. 1210. Nous avons déja dit que l'Auteur regardoit Sesostris & Sesac comme deux Princes différens. Il y revient ici, & pense que Sesac est le même que Sesonchis, different du grand Sesostris. Mais il donne aussi à ce Sesac le titre de Sesostris. Ces détails le conduisent à fixer le regne de Thuoris.

Dans le chapitre V, M. d'Origny entreprend de donner l'origine des pyramides, & de fixer l'époque de la construction des plus célèbres. Comme nous ne pourrions indiquer ici que des sommaires chronologiques, nous renvoyons à l'ouvrage même ceux qui sont curieux de cette matière.

On sçait que dans les listes des Rois d'Egypte il y a un assez grand nombre de Princes anonymes, ce qui n'a pas moins embarrassé les Sçavans que les difficultés précédentes. M. d'Origny pense que ces Princes n'ont point été nommés, parce qu'ils s'etoient mal conduits pendant leur vie, & qu'après leur mort le Tribunal chargé de juger les hommes en Egypte, avoit décidé que leur mémoire devoit être oubliée. Par cette conjecture on évite plus la difficulté qu'on ne la résout.

Il ne suffisoit pas d'avoir établi un nouveau systême sur la chrono-

logie Egyptienne, que l'Auteur appelle chronologie Hébraïque Egyptienne, il falloit faire voir encore qu'aucune des chronologies orientales n'y étoit contraire. Pour y parvenir, il jette un coup d'œil sur le premier état de ces Nations. Celles qui étoient dans le centre de l'Asie, trop agitées de troubles & de guerres, ne pouvoient, dit-il, s'occuper du soin d'apprendre à leurs enfans l'histoire de leur origine. On n'a commencé à écrire l'histoire que fort tard. L'Auteur suppose que les Phéniciens, cent ans avant la guerre de Troye, n'avoient aucun monument historique. Cette supposition pourroit souffrir quelques difficultés. Les traditions des Chaldéens sont encore plus modernes, & M. d'Origny pense que Ctesias n'avoit retrouvé chez les Perses qu'une simple liste des anciens Rois Assyriens. Il excepte cependant la chronologie des Parses. Mais les Perses & les Parses sont la même nation, & la chronologie des Parses que nous avons dans le sçavant Ouvrage d'Herbelot, devroit être constatée par des preuves qui la missent à couvert des reproches qu'on lui a faits d'être trop fabuleuse. C'est après un pareil examen qu'on peut l'employer & la préférer à celle des anciens Perses.

La chronologie Chinoise occupe ensuite M. d'Origigny. Il adopte le systême de Schukford qui fait Noé, Chef de la Colonie qui passa dans ces Contrées: conjecture aussi singuliere qu'elle paroît peu fondée. Il la conduit, cette Colonie, jusqu'au bord du Fleuve jaune, qu'il appelle *Yang tse Kiang*. Mais le Fleuve jaune n'est pas celui que l'on désigne ainsi, c'est le Hoang-ho. Cette Colonie, si éloignée des autres Peuples, conserva un souvenir confus de son origine & des Arts. On suppose ici que Diodore a parlé des anciens Habitans de la Chine, & qu'il nous conduit à croire que les Chinois étoient divisés en plusieurs Monarchies, lorsqu'il dit que Sesostris, vers l'an du Monde 2520, ayant pénétré jusqu'à l'Océan oriental, avoit fait la conquête de la Chine, & y avoit construit ou plutôt fortifié des Villes, où il avoit laissé des Gouverneurs avec de très-petits détachemens de son armée. L'Auteur s'étend sur ce passage & sur la conduite que Sesostris tint à la Chine. Mais il est seulement dit dans Diodore que ce Prince passa le Gange, traversa toutes les Indes, & parvint jusqu'à l'Océan oriental; que de-là prenant par le Nord, il conquit la Scythie jusqu'au Tanaïs. Tel est le passage de l'Historien Grec, qui est énoncé d'une manière si vague, qu'on ne peut en conclure que Sesostris ait été à la Chine, & c'est voir certainement beaucoup au-delà de ce que la saine critique prescrit que de faire conquérir ce pays par ce Prince. Par la même raison, on doit conclure que Sesostris a traversé toute la Siberie & la Tartarie, ce qui est difficile à croire. Le même Auteur dit la même chose d'Osiris.

M. d'Origny n'est pas moins dans

l'erreur, quand il dit que la Chine dans ces premiers tems fut partagée en différentes Monarchies. Il est constant qu'elle ne fut soumise qu'à un seul Prince sous les deux premieres familles, & que ce ne fut que sous la troisiéme, 1122 ans avant J. C. qu'elle fut divisée. Les connoissances que l'on peut avoir de ce Pays ne sont pas obscurcies par des nuages, comme M. d'Origny le pense, & l'*impatiente vivacité Européenne*, en produisant des systêmes sur son histoire, imite à cet égard ce que l'on a fait sur toute autre histoire, & ce que M. d'Origny fait lui même sur l'Egypte, mais ces tentatives n'alterent point l'histoire. Nous avons celle de la Chine, surtout pour la chronologie, aussi exactement que les Chinois eux-mêmes. M. d'Origny paroît plus que personne contredire ce que toute la Nation Chinoise admet, c'est-à-dire, que la Chine n'a pas été divisée, comme il le prétend, en différentes Monarchies, dans les tems les plus reculés. D'après de simples conjectures, il jette des doutes sur les listes des Princes données par Sematsien, & veut faire croire que plusieurs de ces Princes ont été collatéraux. En un mot, il porte plus d'atteinte à l'histoire de la Chine que personne. Nous sçavons que cette histoire souffre beaucoup de difficultés, qu'elle demande à être examinée par des Sçavans plus critiques que ne le sont les Chinois; mais pour faire cet examen, il faut avoir les sources mêmes sous les yeux, & ne pas se livrer à des conjectures trop hardies, telles que celles de Schukford, que l'on adopte, & celles que l'on y ajoute.

M. d'Origny donne ici une idée générale de l'histoire de la Chine, & se propose ensuite d'en examiner les fondemens, l'ancienne Astronomie, les King ou Livres sacrés; mais il seroit trop long d'entrer dans ces détails; nous nous bornerons à dire que l'Auteur fixe le commencement de l'Empire Chinois à l'an du Monde 2155, avant J. C, 1849. Il prétend qu'on a interpolé des regnes, que l'on a reporté en avant des Dynasties postérieures, qu'on a rendu successives des listes de Rois qui avoient regné dans le même tems; en un mot, que la chronologie Chinoise, telle qu'elle paroît dans les annales de la Nation, n'est fondée sur aucun monument authentique. Avec des suppositions de cette espèce, il est aisé de concilier les plus grandes difficultés, & il faut avouer que l'Auteur nous donne l'exemple de ces systêmes imaginés par l'*impatiente vivacité Européenne*. Au reste, sur des matieres aussi difficiles, il est permis de proposer des conjectures, & ce n'est que par-là qu'on peut espérer de découvrir la vérité. Mais en général, en écartant de l'histoire Chinoise les tems fabuleux que les Chinois eux-mêmes rejettent, il faut avouer sans beaucoup de discussion que toute cette histoire se renferme dans les tems prescrits par Moyse. Il est inutile de supprimer des regnes, encore moins des Dy-

nasties. En général, il y a beaucoup de recherches dans cet ouvrage, on voit que l'Auteur a des connoissances très-étendues de l'Histoire ancienne ; mais l'envie d'applanir toutes les difficultés qui se présentent, le porte souvent à proposer des conjectures, dont quelques unes sont heureuses, d'autres assez hasardées, & enfin, quelques-unes destituées de vraisemblance. Au reste, c'est ce qui arrive, & ce qui arrivera toujours à ceux qui se proposent de discuter l'histoire des anciens Peuples.

OBSERVATIONS SUR L'USAGE INTERNE DU COLCHIQUE d'Automne, du Sublimé corrosif, de la feuille d'Oranger, du Vinaigre distillé, &c. dans lesquelles on trouve des moyens de guérir plusieurs maladies qui résistent aux remedes usités. Par Mrs Storck, Locher, de Haën, Medecins de Vienne ; précédées d'un Mémoire pour servir à l'Histoire de ces differens moyens de guérison. Par M. L. B. D. P. D. M. P. Hoc monitos lectores meos volo ut quæ observata communia, ea novis dignentur experimentis urgere. *De Haen.* A la Haye, & se trouve à Paris chez P. Fr. Didot, Libraire, Quai des Augustins, près du Pont Saint Michel, à S. Augustin 1764. Volume *in*-12 de 256 pages, non compris la Préface de 76.

NOus avons parlé dans notre Journal du mois d'Octobre 1762, dans celui du mois d'Août 1763 du dessein hardi qu'avoit M. Storck, Médecin célèbre de Vienne, d'essayer dans des maladies désespérées ou regardées comme incurables, les vertus de plantes releguées de nos jours dans la classe des plantes vénéneuses. Nous avons rendu compte de l'issue qu'il avoit eûe dans les cas où il avoit fait usage de la ciguë, de la jusquiame, de la pomme épineuse ou *stramonium*, de l'aconit. Nous faisions des vœux pour que ces remédes, qui demandent dans leur administration les mains les plus intelligentes, ne fussent donnés que par des personnes capables, que les essais n'en fussent point très-nombreux par la raison que le nombre des succès n'étant pas en raison de celui des essais, le remède, quelque bon qu'il seroit, tomberoit nécessairement dans le discrédit, dans l'oubli, & peut-être même dans le mépris. Nous souhaitions même que les Médecins proposassent aux Magistrats des loix d'autant plus nécessaires dans le cas présent, que les plantes dont il s'agit, sont de vrais poisons, qu'il seroit dangereux qu'un Apothicaire n'observât pas, en les vendant, les mêmes attentions & la même précaution auxquelles la loi l'astreint sous des peines rigoureuses & même corporelles, quand il débite l'orpiment, le sublimé corrosif, l'arsenic, & dans certains lieux, l'opium & l'émetique.

Le Livre dont nous rendons

compte aujourd'hui contient des observations sur l'usage interne du colchique d'automne, de nouvelles sur le sublimé corrosif, & d'autres sur les bons effets de la feuille d'oranger & du vinaigre distillé, dans des maladies qui avoient résisté aux remédes usités & connus.

A la tête de l'Ouvrage, le Traducteur, M. le Begue de Presle, Médecin de la Faculté, qui nous a déja donné plusieurs morceaux estimés, & dont nous avons rendu compte, a placé une Préface de 72 pages. Après plusieurs réfléxions très-judicieuses sur l'utilité des observations, & sur la reconnoissance due aux Médecins qui travaillent à enrichir la matière médicale, & à étendre la classe des médicamens, il nous donne l'Histoire naturelle du colchique, présente les signes qui le caractérisent, & le différentient des autres plantes avec lesquelles on pourroit le confondre; il donne même une figure de la plante. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire qu'on sçait les erreurs commises au sujet de la ciguë, & d'autres plantes qui n'ont point paru produire dans ce pays les effets que les Médécins étrangers en avoient observés; c'est un abus qui n'est que trop commun jusques dans les plus grandes Villes, que les gens qui vendent les médicamens & les préparent, substituent à ceux qu'ils n'ont pas, ceux qu'ils croyent avoir les mêmes vertus; il n'en résulteroit quelquefois qu'un mal momentané s'ils en avertissoient le Médecin; mais ils craindroient de perdre une occasion de gagner, & trop souvent l'intérêt particulier l'emporte sur toutes les raisons qu'on a d'agir différemment de ce qu'il conseille.

Le colchique, *ou tue-chien*, mort au chien, *Colchicum commune C. B. P. Colchicum off. J. B*, &c. est une plante bulbeuse qui vient dans les bas prés, les terreins humides & gras; elle fleurit à la fin de l'Eté, quand les herbes sechent & annoncent l'Automne. La bulbe ou plutôt le tubercule charnu, dit colchique, est blanc & rempli d'un suc laiteux, quand on l'examine récemment tiré de la terre. Les anciens ont parlé du colchique, mais on ne sçait pas du tout si la plante qu'ils connoissoient sous ce nom est la même que notre colchique. La plûpart des Auteurs qui ont écrit sur la matière médicale en font mention. Quelques-uns même ont beaucoup vanté ses vertus; mais ils s'accordent tous à recommander cette plante comme reméde externe & à en condamner l'usage interne. Ils font même mention de différens accidens qui ont suivi de près l'usage interne soit de l'oignon, soit des fleurs de colchique. M. le Bégue de Presle ne parle que de l'oignon parce que c'est de son usage seul où il s'agit dans les observations de M. Storck. M. Storck, avant d'employer le colchique, a commencé à l'essayer sur lui-même; & d'après ses expériences, d'où il résultoit que le colchique posséde dans un dégré supérieur une vertu incisive & diurétique, qu'il favorise l'expectoration, il a pensé qu'il

pourroit le donner avec succès dans les hydropisies rebelles à tous les remédes & même à la scille avec laquelle le colchique a beaucoup de ressemblance pour les vertus; il fait prendre le plus souvent ce remède infusé dans le vinaigre ou réduit sous la forme d'oxymel.

De ses observations faites avec soin & détaillées d'une manière à mériter la croyance des gens de l'art, il suit :

1°. Qu'on peut faire prendre avec sécurité aux hommes l'oxymel colchique;

2°. Que ce remède a quelquefois une très-grande efficacité dans les maladies les plus désespérées, dans le traitement desquelles les autres remédes ont été sans effet;

3°. Qu'il n'est pas nécessaire de faire prendre une grande quantité de ce remède pour guérir les maladies les plus opiniâtres, mais qu'une dose médiocre suffit;

4°. Que ce remede favorise l'expectoration, & que c'est pour cet effet que pendant son usage la toux diminue & que la respiration devient libre;

5°. Que ce remède est un très-grand diurétique, & qu'il ne cause ni dérangement dans l'économie animale, ni épreintes;

6°. Qu'il convient dans tous les cas où il faut faire sortir par les voyes de l'urine des sérosités trop abondantes;

7°. Que par les effets dont nous venons de parler, c'est sur tout aux hydropiques que l'oxymel colchique est utile.

» Cependant je suis bien éloigné » de dire, (c'est ainsi que s'exprime » M. Storck,) qu'on peut, au moyen » de ce remède, guérir toutes les » hydropisies; je conclus seulement » des observations précédentes que » l'oxymel colchique est quelque- » fois utile dans des maladies du » genre des hydropisies, dans les- » quelles les autres remèdes usités » en pareil cas, & d'ailleurs très- » actifs, n'ont aucun heureux effet.

II. Le chapitre sur le sublimé corrosif peut être regardé comme une suite & une confirmation des observations sur le sublimé corrosif publiées & augmentées par M. le Begue de Presle, & dont nous avons rendu compte dans notre Journal de Mars 1764. On a placé une liste de ceux qui ont été guéris des maux vénériens par le sublimé corrosif administré à Vienne dans l'Hôpital de Saint Marc. Suivant cette liste, depuis le premier Mai 1754 jusques & compris l'année 1761, on a guéri, ou plutôt sont sortis de cet Hôpital 4880 malades traités par cette méthode. On ne peut assurément révoquer en doute le témoignage de MM. Storck, Van-Swieten, Haën : cependant la manière vague & trop précise avec laquelle on s'exprime ainsi, laisse des doutes dans l'esprit des Médecins qui connoissent les Hôpitaux. Ces mêmes malades sortis de l'Hôpital, n'auroient pas dû être perdus de vue pendant plusieurs mois après leur traitement. Il y a lieu de croire que cette attention n'a pas échappé à des Observateurs aussi délicats & aussi

aussi exacts que ceux que nous venons de nommer; nous regrettons seulement de ne pas trouver ici cette suite & continuité d'observations. Nous en sentons toute la difficulté, & nous avouons que relativement à l'espéce de sujets qu'on traite, il ne faudroit point juger dans la dernière rigueur des observations, ni les soumettre à des conditions qui ne peuvent guères avoir lieu pour ces sortes de malades.

III. La racine de valériane est célébrée dans les Auteurs comme un remède excellent dans l'épilepsie. On ne peut cependant disconvenir que trop souvent elle n'est d'aucun effet, soit pour appaiser l'accès, soit pour l'éloigner. MM. Storck & de Haën, après les remèdes généraux, la saignée du pied, de la gorge, & les purgations, font employer avec un succès tout particulier pour adoucir les accès, ou les éloigner, les feuilles d'oranger, ou en substance ou en décoction. La dose en poudre est d'un demi-gros le matin & le soir. Au lieu de la poudre on peut en donner la décoction suivante :

Prenez feuilles d'oranger une poignée; hachez-les, & faites cuire dans une livre d'eau de fontaine, ou autre bonne eau, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à moitié; passez, & faites prendre le matin en une seule dose.

Quand on fait usage de la décoction, on n'en prend point le soir.

Malgré les succès qu'ont eu MM. Storck & de Haën, on ne peut, comme ils l'observent eux-mêmes, établir rien de certain sur un pareil sujet. » Il faut un grand nombre » d'expériences faites avec exacti- » tude & attention. Je continuerai » d'en faire le plus que je pourrai, » pour découvrir, s'il est possible, » des choses encore plus impor- » tantes.

» Si d'autres Médecins célèbres » ont les mêmes secrets que moi en » donnant ce remède à leurs ma- » lades, & qu'ils veulent bien les » certifier, alors notre art salutaire » pourra encore se glorifier de la » découverte d'un excellent remède » spécifique contre l'épilepsie. «

IV. Les bons effets du vinaigre sont connus depuis long-tems. Il n'est guères de remèdes plus puissans pour diminuer la chaleur du sang, tempérer l'effervescence des autres humeurs, le cours trop impétueux des fluides, & corriger leur putridité. Lors donc qu'une maladie telle que la manie ou la folie sera produite dans des gens pléthoriques, jeunes, vigoureux, & d'un tempérament échauffé, par des exercices violens, l'abus du vin & des liqueurs spiritueuses, le soleil, &c. ce remède est très-approprié, & sera souvent efficace.

L'expérience a prononcé anciennement sur cet article, & le succès de l'usage du vinaigre dans de pareilles maladies, a fait donner à une composition dont il est la base & l'agent principal, le nom de vinaigre antimaniaque d'Hanneman. *Voyez* dans les pharmacopées *acetum antimaniacum Hannemanni.*

L'efficacité qu'Hanneman & d'autres Praticiens ont connue au vinaigre simple contre la folie, M. Locher l'a trouvée à un plus grand degré encore dans le vinaigre distillé.

MÉMOIRES DONNÉS A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, non imprimés dans leur tems. Par M. Fontaine de cette Académie. A Paris de l'Imprimerie Royale. 1764.

LE premier de ces Mémoires contient une nouvelle manière de résoudre les questions *de maximis & minimis*. Dans la plûpart des méthodes qu'on a données jusqu'ici pour la solution de ces sortes de questions, on emprunte le secours de la Géométrie, lorsqu'il s'agit de différencier les quantités qui en sont l'objet; M. Fontaine fait voir comment on peut y satisfaire par le calcul seul, & il en donne des exemples sur des problêmes choisis, tels que ceux de la courbe de la plus prompte descente, de la courbe qui, dans un contour donné & terminé à deux points donnés, renferme la plus grande surface, & de la courbe de la moindre action.

Ce Mémoire est suivi du problême où il s'agit de trouver la courbe que doit embrasser un angle donné, pour que son sommet décrive en glissant une courbe proposée. Ce problême qui a occupé quelques Géomètres pendant un certain tems, & qui demande des considérations assez fines, avoit été traité aussi dans le même tems par M. Fontaine; ici il en donne une solution absolument nouvelle, & par une méthode ingénieuse & susceptible d'applications plus étendues; aussi en fait-il usage dans le Mémoire suivant, où il est question de déterminer les courbes qui se développent d'elles-mêmes : on appelle ainsi les courbes qui ont cette propriété, qu'en développant un fil appliqué sur leur contour, on traceroit une courbe absolument égale à la courbe enveloppée, & située de la même manière ou en un sens tout-à-fait opposé. La solution de celui-ci est remarquable dans le Livre de M. Fontaine, tant par les artifices d'analyse, que par l'idée ingénieuse dont il fait usage pour ramener à une seule équation les deux cas de ce problême.

Les courbes tautochrones, c'est-à dire, celles qui ont cette propriété qu'un corps qui descend dans leur concavité arrive au point le plus bas toujours dans un même tems, de quelque point qu'on le fasse partir, les courbes tautochrones, disons-nous, ont exercé beaucoup les Géomètres. En 1734 M. Fontaine entreprit cette recherche, & absorba dans le Mémoire qu'il donna à ce sujet, tout ce qui avoit été fait sur cette matière, & peut être tout ce qui restoit à faire. Ce Mémoire, où la question est prise sous un point de vue beaucoup plus étendu qu'on ne l'avoit fait jusques-là, mérite peut-être encore plus par l'esprit d'inven-

tion qui caractérise la méthode, que par les résultats que cette méthode a fournis. M. Fontaine le publie dans son Recueil, tel qu'il le donna alors.

Le calcul intégral est la matière du Mémoire suivant, dans lequel M. Fontaine débute par la démonstration de quatre théoremes qui peuvent être regardés comme la base de sa méthode, & dont l'usage principal est de reconnoître les conditions que doit avoir une quantité, une équation proposée pour être intégrable, ou de la ramener à ces conditions lorsque cela est possible. La méthode de M. Fontaine a cet avantage, qu'elle n'exige aucune transformation dans les quantités; il les traite toutes comme homogènes, ce qu'on peut toujours supposer; mais en prenant ce parti, il faut se frayer une route nouvelle pour l'intégration. M. Fontaine expose celle qu'il a tenue, & dont l'esprit consiste en général à découvrir par quelle suite de combinaisons & d'opérations, l'équation intégrale cherchée, est devenue l'équation différentielle proposée.

Les équations différentielles de différens ordres exigent des considérations plus délicates, à mesure que leur degré devient plus élevé. Les résultats des différentiations successives qui conduisent à ces équations, se mêlent, se compliquent, & deviennent d'autant plus difficiles à distinguer, que le signe des différences d'un même ordre restant toujours le même, rien n'avertit par quelle différentiation il est venu. M. Fontaine donne les moyens de se guider dans ce labyrinthe; mais un extrait propre à développer l'esprit de sa marche, deviendroit nécessairement une dissertation. Ce n'est que par la lecture du livre même qu'on peut se former une idée suffisamment exacte des procédés ingénieux, par lesquels il surmonte les difficultés dont cette matière est environnée.

M. Fontaine donne pour le même objet une seconde méthode très-différente de la premiere; elle tend à faire connoître dans quel cas une équation différentielle proposée, est susceptible d'une intégrale algébrique, ou d'une intégrale partie algébrique, & partie logarithmique, ou enfin purement logarithmique; on y fait voir qu'il y a un très grand nombre de formes de quantités auxquelles on peut rapporter une différentielle proposée; on donne les moyens de faire ces comparaisons, & d'en déduire la véritable intégrale. M. Fontaine étend cette méthode aux équations où il entre des radicaux, & aux équations différentielles de tous les ordres. Les exemples auxquels il applique sa méthode sont en petit nombre à la vérité, mais bien choisis. La méthode des Quadratures y est traitée aussi d'une manière nouvelle; & l'on rencontre d'ailleurs dans le cours de l'exposition plusieurs propositions remarquables & utiles, entr'autres celle-ci: qu'une équation différentielle, de quelque ordre que ce soit, a toujours autant d'intégrales du degré immédiatement supérieur, qu'il y a d'unités dans l'exposant de ce degré.

A la ſuite de cette méthode, vient un Mémoire qui a pour titre : Principes de l'art de réſoudre les problêmes ſur le mouvement des corps. Les principes de la méchanique ſont ici préſentés ſous un point de vue nouveau. Les applications qu'en fait M. Fontaine, ne roulent pas toutes ſur des objets non traités; mais elles n'en ont pas moins un air de nouveauté par la nature & l'élégance des ſolutions.

Le problême des forces centrales, le mouvement de deux corps qui s'attirent mutuellement, & qui partent de lieux donnés ſuivant des directions, & avec des vîteſſes quelconques, le mouvement d'un corps peſant dans un milieu réſiſtant, le choc d'un nombre quelconque de corps qui ſe rencontrent à la fois, & pluſieurs autres queſtions de cette nature, ſont diſcutées dans le Mémoire d'une manière digne de l'attention des Géomètres.

Les autres Mémoires contiennent, 1°. une nouvelle méthode d'approximation pour la ſolution des problêmes qui appartiennent aux quadratures.

2°. Une diſſertation ſur les logarithmes, & des méthodes pour calculer ces nombres.

3°. Des réflexions (1) ſur la méthode d'approximation dont M. Clairaut s'eſt ſervi pour déterminer le mouvement de la Lune autour de la Terre, & une autre route pour la ſolution de ce problême.

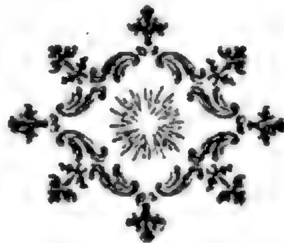
4°. Des recherches ſur le mouvement de la Lune autour de la Terre, d'après le ſyſtême de la gravitation.

5°. L'analyſe du problême où il s'agit de déterminer par le moyen de trois obſervations, la trajection d'une Comète, en ſuppoſant qu'elle ſe meut dans une éclipſe infiniment allongée, ou dans une parabole.

6°. La ſolution d'un problême ſur les jeux de haſard.

7°. Des méthodes d'approximations pour les équations de tous les degrés, avec des formules pour les réſoudre algébriquement juſqu'au quatriéme degré incluſivement.

(1) M. Fontaine avoit déja expoſé ces réflexions dans le Journal des Sçavans de Février 1762, & elles avoient donné lieu à un Mémoire de M. Clairaut dans celui de Mai de la même année.



PIÈCES DE THÉATRE, PAR M. MARIN, DE L'ACADÉMIE *De Marseille, & de la Société Royale de Nancy, Censeur Royal & de la Police, & Secrétaire Général de la Librairie de France.* A Paris, chez Duchesne, Libraire rue S. Jacques, au Temple du Goût 1765. *in*-8°. Avec Approbation & Privilége du Roi.

CE Volume contient cinq piéces de Théâtre. La premiere, qui a pour titre *Julie*, ou *le Triomphe de l'Amitié*, a été jouée sur le Théâtre de la Comédie Françoise. Les deux premiers Actes ont été très-applaudis; le troisieme & dernier, moins heureusement accueilli à la représentation, a été depuis entièrement changé par l'Auteur. Cette piéce a peut-être dans quelques détails une ressemblance un peu trop marquée avec l'Enfant-Prodigue & avec l'Ecossoise, mais elle en diffère essentiellement par le sujet & par l'ensemble. Le principal personnage est un jeune homme qui, après s'être marié sans le consentement de sa famille, s'est livré à des excès qui ont renversé sa fortune. Aigri par le malheur, il devient ombrageux, jaloux, injuste; il persécute une femme vertueuse, il soupçonne un ami généreux, il se tourmente lui-même, tout l'allarme & l'irrite. Cet effet assez ordinaire du malheur, est peint ici avec beaucoup de finesse & de vérité. Le dénouement de cette Pièce, dans laquelle nous osons assurer qu'il y a beaucoup d'intérêt, est que ce malheureux est forcé par l'évidence à reconnoître ses torts, qu'il rend justice à sa femme & à son ami, qu'il retrouve son pere, dont il s'étoit séparé, qui le regrettoit, qui le revoit avec plaisir, & qui lui pardonne.

Voici quelques détails par lesquels on peut juger du ton général de la Piéce. M. d'Outremer, qui en est le Personnage comique, parle de se faire Gentilhomme à prix d'argent:

MADAME LA ROCHE.

» Vous en avez déjà les sentimens, les manières....

M. D'OUTREMER.

» Pas trop, car je paie mes dettes » & je n'ai point de morgue.

MADAME LA ROCHE.

» Je veux dire que vous êtes » noble, généreux....

M. D'OUTREMER.

» Généreux comme le Roi: tiens, » il y a quelques jours qu'un de ces » grands Seigneurs que tu estimes » tant, vint me trouver, & me fit » un compliment singulier: *Monsieur, vous serez surpris de ma demande; je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous; je m'appelle le Marquis de la Souche, & je viens vous emprunter de l'argent.*

MADAME LA ROCHE.

» Et que dites-vous à cela?

M. D'OUTREMER.

» *Monsieur, vous le serez encore* » *plus de ma réponse. Je ne vous* » *connois pas ; je m'appelle Migaut,* » *& je m'en vais vous en prêter.*

Dorval croit que son ami a voulu séduire sa femme ; tu crois, lui dit il, te soustraire à ma vengeance.

ERASTE.

» J'en dois une à ton outrage.

DORVAL.

» C'est ?

ERASTE.

» De te faire rougir en te par-» donnant.

Lisimon (c'est le pere de Dorval) pleure toujours son fils qui l'aquitté, & dont il ignore la destinée. Eraste, sans nommer Dorval, lui peint le malheur de son ami que des créanciers inhumains viennent de faire traîner en prison, & qu'il n'a pu secourir.

» Peignez-vous mon Ami au dé-» sespoir, se livrant aux transports » de la fureur.... une femme en » larmes.... désolée.... des en-» fans au berceau.

LISIMON *poussant un grand cri.*

» Dieu! ce malheureux est pere!... » Homme généreux.... allez conso-» ler cette famille affligée... portez-» lui cet argent ».

Il donne sa bourse & se détourne pour cacher ses larmes. D'Outremer est témoin de cette bonne action, son ame lourde, mais honnête, en est frappée. » J'admire, » dit-il, le procedé de ce bon-» homme. Il paye les dettes d'un » inconnu avec une émotion qui » réjaillit sur moi-même. Il y a » donc du plaisir à faire une bonne » action ! Je suis fort aise de l'ap-» prendre ; j'en jouirai sur ma pa-» role. Je me tuois à chercher des » moyens de m'amuser & de me » réjouir, lorsque j'avois sous la » main cette source de bonheur. » Parbleu je veux devenir bienfai-» sant aussi, & puisqu'il y a de la » satisfaction à voir faire aux autres » des actions louables, on doit en » ressentir bien davantage, lors-» qu'on en fait soi-même ».

La Fleur d'Agathon est une espèce de pastorale, imitée d'un Auteur Italien, nommé Martello. La jeune Anthée n'aime que les fleurs. Sa Nourrice veut la rendre sensible pour Crisante. La simplicité de la premiere innocence la rend crédule, & sa confiance en sa Nourrice augmente cette crédulité. On voit paroître sur un piédestal, dans une espèce de grotte, un vase qui contient une fleur rare & singuliere, Anthée est frappée de son éclat. La Nourrice lui persuade qu'un Berger nommé Agathon a été changé en cette fleur, que sous cette forme il parle & rend des Oracles qui doivent régler la destinée d'Anthée. Crisante, caché derriere le vase, parle au nom d'Agathon, & par des discours adroits dispose Anthée à l'aimer ; la Nourrice acheve & amene insensiblement la Bergere à aimer véritablement Crisante dans Agathon & dans la fleur. Quand le stratagême a réussi, on lui en fait l'aveu. Son erreur se dissipe, mais l'amour reste. Les progrès de l'en-

treprise, les développemens de la passion naissante d'Anthée nous paroissent ménagés avec intelligence, & il nous semble que cette piéce mériteroit des succès sur la scène.

On y trouve des morceaux de détail très-agréables, des tirades éloquentes, poëtiques, mais dans le vrai goût de la pastorale. Anthée montre des doutes sur ce que sa Nourrice lui raconte de la transformation d'Agathon. » Téméraire ! » s'écrie la Nourrice, douteriez-» vous de la puissance des Dieux? » Les Cieux, la Terre, les Mers, » tout est peuplé de mortels trans-» formés en êtres différens. Le Cy-» près qui est auprès de ce tombeau, » c'est Cyparisse, mort de douleur » pour avoir tué un cerf qu'il ché-» rissoit. Cette fleur que vous cul-» tivez avec soin, c'est Hyacinthe » que fit périr la jalousie de » Zéphire. Cette autre qui se te-» nant toujours penchée, tourne » sans cesse sur elle-même pour » fixer ses regards sur le soleil, c'est » Clytie qui regrette l'Amant » qu'elle a perdu. Voilà Adonis » changé en Anémone : voilà dans » ce laurier la malheureuse Daphné, » fille du Pénée, elle reproche à » son pere un secours qu'elle ne de-» manda qu'avec trop d'impruden-» ce : tout est plein des prodiges de » l'Amour «.

Ce tableau intéressant, qui anime toute la nature, rappelle ces jolis vers de l'Epître de M. Gresset au P. Brumoi :

Aux yeux que Calliope éclaire
Tout brille, tout pense, tout vit ;
Ces ondes tendres & plaintives,
Ce sont des Nymphes fugitives
Qui cherchent à se dégager
De Jupiter pour un Berger ;
Ces fougères sont animées,
Ces fleurs, qui les parent toujours,
Ce sont des Belles transformées,
Ces Papillons sont des Amours.

Les vers de M. Gresset rappellent à leur tour ces beaux vers de l'Art Poëtique de Boileau :

Tout prend un corps, une ame, un esprit, un visage, &c.

La peinture que fait Crisante de son amour pour Anthée est d'une naïveté touchante. On y trouve plusieurs de ces traits par lesquels Virgile peint l'amour de ses Bergers, ces petites circonstances qu'il n'appartient qu'à l'Amour d'ériger en époques, ces riens dont il fait des événemens :

Sepibus in nostris parvam te roscida mala,
(Dux ego vester eram) vidi cum matre legentem :
Alter ab undecimo tum me jam ceperat annus :
Jam fragiles poteram à terrâ contingere ramos.
Ut vidi, ut perii, ut me malus abstulit error.

» Je vis Anthée, & je l'aimai; » je la revis, & je l'aimai davan-» tage. L'âge, les amusemens nous » réunissoient. Je pouvois la voir » tous les jours. Je la suivois au » Temple, où elle faisoit des vœux » pour la prospérité de ses trou-» peaux; j'en faisois pour obtenir » le cœur d'Anthée. Je la suivois au » bord de l'Alphée, où elle con-» sultoit dans l'onde ses attraits ;

» que ne consultoit-elle mon cœur! » Je la suivois dans la prairie où » mes brebis se mêloient avec les » siennes. Nous nous amusions à » cueillir des fleurs; celles qu'elle » cueilloit étoient toujours les plus » belles; nous en formions des cou- » ronnes, j'en plaçois une sur sa » tête, & ma main y restoit atta- » chée. Elle étoit dans l'enfance, » elle ne pouvoit atteindre aux ar- » bres pour prendre du fruit, elle » demandoit mon secours, je la » soulevois dans mes bras, & » quoiqu'elle eut cueilli le fruit » qu'elle desiroit, je la soule- » vois encore. Je pressois ses » membres délicats, & je ne quit- » tois ce fardeau qu'avec peine. » Quelquefois assis sous la fougère, » je chantois pour lui plaire, elle » s'endormoit au son de ma voix, » sa tête se penchoit sur mon sein, » & lorsque j'étois prêt à lui déro- » ber un baiser, elle se réveilloit à » l'agitation de mon cœur. Le matin » je venois dans la prairie avec le » desir de la voir. Le soir je retour- » nois au hameau avec le regret de » la perdre ».

Les tableaux de cette passion peuvent se varier à l'infini, quoique dans le même genre; en voici un plus vif, plus animé, mais toujours dans le genre pastoral : » Je » ne serai occupé que du desir de » lui plaire. Ses goûts deviendront » mes goûts favoris; j'aimerai les » fleurs parce qu'elle les aime; j'ai- » merai les brebis qu'elle chérit; » je ne ferai des chansons que sur » les airs qui lui plaisent le plus, » & mes chansons n'exprimeront » que mon amour & la beauté d'An- » thée. Lorsqu'elle me suivra dans » la prairie, je la garantirai des ar- » deurs du soleil, je soutiendrai ses » pas, je la conduirai sur les bords » de l'Alphée. Assise sur un lit de » verdure, elle prêtera l'oreille au » ramage des oiseaux : ils chantent » leur amour, lui dirai-je, ils sont » heureux parce qu'ils s'aiment. » Admirez la course toujours uni- » forme de ce fleuve, des flots suc- » cedent à d'autres; c'est l'image du » tems, c'est l'image de mon amour. » Un sentiment tendre est suivi » dans mon ame d'un sentiment » plus tendre encore. Je vous ai- » mois hier, je vous aime aujour- » d'hui, je vous aimerai toujours » davantage. Si nous nous amusons » à lancer des flèches sur l'autre ri- » vage, voyez, lui dirai-je, avec » quelle vîtesse ce trait va s'attacher » contre cet arbre. Vos yeux ont » percé mon cœur avec plus de » promptitude; mon cœur se pré- » cipite vers le vôtre avec plus de » rapidité. Tout lui rappellera ma » tendresse, je lui en parlerai à » chaque instant, & lorsque j'aurai » cessé de parler, mes yeux errans » & mourans sur elle lui peindront » encore mieux l'ardeur dont je » suis embrasé : non, elle ne pourra » me résister, je la forcerai de m'ai- » mer ».

Le sujet du Drame intitulé : ***Fédéric**, ou l'Isle inconnue, **Pièce héroïque**, en vers & en cinq actes*, est un Vieillard François, abandonné dans cette Isle, & qui alloit être sacrifié au Soleil par les Habitans, sans le secours de deux Sauvages, qui

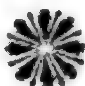
qui l'arrachent à la mort, qui s'attachent à lui, & qui lui tiennent lieu de ses enfans dont il est séparé. Au bout d'un tems considérable le hasard amene sur les bords de cette Isle un vaisseau François; ce vaisseau portoit les enfans du Vieillard, qui, rendu à sa famille par cette heureuse rencontre, fait voile avec elle pour la France, & emmene avec lui les deux Sauvages ses libérateurs.

On sent que ce sujet amene des situations touchantes.

L'Amante Ingénue, Comédie en un acte & en prose, est tirée d'un des contes rédigés sous le nom de Mademoiselle Uncy, & qui a pour titre: *les Graces de l'Ingénuité*. L'ingénuité de Mélanie, principal personnage de cette piéce, est moins fine, moins piquante que celle d'Agnès dans l'*Ecole des Femmes*; mais la sécurité naïve d'un amour innocent ne peut guères aller plus loin.

L'Amant heureux par un mensonge, derniere piéce de ce Recueil, a ici le titre de Farce; elle ne l'est cependant pas plus que plusieurs Piéces de Renard & de Dancourt, honorées du nom de Comédies. Valère & Julie, tant que leur amour n'est point troublé par l'arrivée d'Oronte, père de Julie, le troublent eux-mêmes par une inquiétude qui les porte à s'éprouver; mais l'arrivée d'Oronte, qui s'oppose à leur mariage, les réunit. Crispin, Valet de Valère, pour forcer Oronte à les marier, calomnie la vertu de Julie & allarme Oronte, qui croit ne pouvoir sauver son honneur & celui de sa fille que par ce mariage. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que Valère & Julie sont mariés, sans être instruits du stratagême de Crispin qui leur procure le consentement d'Oronte; ce n'est qu'après la signature du contrat qu'il leur demande comiquement pardon d'avoir fait leur bonheur. Les épreuves que contiennent les premières scènes & les éclaircissemens qui les suivent, sont dans le caractère de la passion; les situations des dernières scènes sont comiques.

Les cinq piéces contenues dans ce Recueil, & dont nous venons de donner une idée succinte, sont accompagnées de notes & suivies d'observations où l'Auteur examine lui-même chacun de ses ouvrages, comme a fait Corneille; il n'en dissimule ni les beautés ni les défauts; il se juge en général assez sévérement, il va quelquefois jusqu'à prendre contre lui-même un ton ironique. C'est avec cette franchise qu'il est permis de parler de soi, quand on ne prend point le parti peut-être encore meilleur de n'en rien dire.



JOURNAL DU GRAND CONSEIL, PAR M... SUBSTITUT de M. le Procureur Général au Grand Conseil. A Paris, chez Knapen, grand Salle du Palais, à l'*L* couronnée, & au bas du Pont S. Michel au Bon Protecteur 1764. Avec Approbation & Privilège du Roi. Vol. *in*-4° de 487 pages.

TOUS ceux qui sont chargés de défendre ou de juger les Citoyens, connoissent ou du moins doivent connoître les différens Recueils d'Arrêts que des Auteurs laborieux ont eu soin de rassembler pour notre instruction. Entre ces Collections utiles, il n'y en a point de plus complette & de plus sûre que le Journal des Audiences du Parlement de Paris; il contient déja près d'un siècle; il commence en l'année 1613, & le septiéme tome qui jusqu'à-présent est le dernier, va jusques & compris l'année 1713.

Le Journal du Palais, quoique beaucoup moins étendu, puisqu'il ne commence qu'en 1660 & finit en 1700, n'est ni moins précieux ni moins utile; les principes sur toutes les matières de Droit & de Coutumes y sont établis avec clarté, les moyens des Parties y sont rapprochés avec un ordre & une précision admirable, & la netteté avec laquelle les décisions qui suivent ces sçavantes discussions sont rapportées sur chaque espéce de contestation qu'elles terminent, fait de cet excellent Recueil un modele pour tous ceux qui sont dans le cas d'analyser, de rapprocher & d'extraire, sans les affoiblir, un corps de principes, de moyens ou de raisons sur quelque matière que ce soit; nous avons encore une très-grande quantité d'autres Recueils d'Arrêts, soit d'Auteurs particuliers & sur certaines matières, soit de différens Parlemens du Royaume, & qui tous ont un genre de mérite ou d'utilité qui leur est propre; mais ceux dont nous venons de parler, ont cela de particulier au-dessus de tous les autres, qu'ils forment une continuité de Jurisprudence, dont la durée & la suite est de la plus grande ressource pour fixer les idées, établir les principes, expliquer les Loix, & donner des lumières sûres, soit pour éviter les procès, soit pour décider avec justesse ceux qui sont soumis à la décision des Tribunaux.

Personne jusqu'à-présent n'avoit tenté de recueillir, ou du moins de donner au Public celles du Grand-Conseil. Il est cependant aisé de sentir l'utilité d'une pareille collection bien faite, sur-tout si elle remontoit un peu haut, & qu'elle embrassât un certain nombre d'années; les droits qui appartiennent au Roi sur les Eglises Cathédrales & Collégiales, à cause de son joyeux avénement à la Couronne, & du serment de fidélité des Archevêques & Evêques, les Indults des Cardi-

naux & autres Prélats du Royaume, celui des Officiers du Parlement, les Causes des Ordres de Malthe, de Cluny, de Cîteaux, de Prémontré, de Grammont, de la Trinité, de Fontevrault, des Bénédictins, des Génovéfins, des Bernardins, des Prêtres de la Congrégation de la Mission, & une grande quantité d'autres matières attribuées à ce Tribunal, y forment tous les jours les questions les plus importantes & les plus intéressantes, sur-tout en matière de Droit Canonique; de manière qu'un ouvrage qui, par une longue suite de décisions sur des objets de cette conséquence, présenteroit un corps complet de principes & d'Arrêts, seroit de la plus grande utilité pour les Citoyens, pour leurs Défenseurs & pour leurs Juges.

L'Auteur du Journal que nous annonçons aujourd'hui, & qui a le mérite d'avoir le premier commencé à rassembler les Arrêts du Grand-Conseil, n'a pas jugé à propos de nous apprendre son nom; mais sa qualité de Substitut de M. le Procureur-Général de ce Tribunal, qui le met plus à portée qu'un autre de connoître les affaires qui s'y portent, est d'abord un préjugé favorable pour l'exactitude de son ouvrage. Au reste, sans vouloir lui arracher son sécret, il est aisé de lui prédire que s'il continue son travail, le Public, satisfait sans doute, ne tardera pas à le pénétrer.

Quoiqu'il en soit, ce Journal est précédé d'un avertissement dans lequel il recommande beaucoup l'étude de la Jurisprudence, qu'il définit en général *la connoissance des choses divines & humaines en tant qu'on en peut faire l'application à ce qui est juste ou injuste.* Cette définition paroîtra sans doute trop vague & peu juste à beaucoup de Lecteurs. On l'a mieux définie, en disant qu'elle est *la science du Droit, Juris scientia.* C'est-là son acceeption générale: aussi convient-il ensuite qu'en particulier ce mot signifie quelquefois l'usage qui s'observe dans une Jurisdiction sur certaines questions, & que souvent aussi quand on dit, la Jurisprudence des Arrêts, on entend par ces expressions l'induction que l'on tire de plusieurs Arrêts qui ont jugé une question de la même manière & dans la même espèce.

C'est donc le résultat d'une longue suite de Jugemens tous uniformes sur les mêmes questions qui présente l'idée juste de ce qu'on entend plus communément aujourd'hui par le mot *Jurisprudence*, & c'est d'après cette idée que nous aurions peine à être du même avis que notre Auteur, qui dit dans cet Avertissement que c'est dans les sources, c'est-à-dire, dans les Loix que l'on doit faire l'étude de la Jurisprudence. C'est dans les Loix qu'on doit étudier le Droit; mais la Jurisprudence étant plutôt l'application du Droit que le Droit même, il semble plus correct de dire que c'est dans les Jugemens & les Arrêts qu'on doit l'étudier. C'est à quoi l'Auteur revient dans la suite de cet avertissement, quand il dit

que » la Jurisprudence des Arrêts » est la seule voie sûre dans laquelle » il faut marcher pour ne point s'é- » garer dans l'étude des Loix; c'est » elle qui donne la véritable inter- » prétation des contradictions qui » s'y peuvent rencontrer, c'est-à- » dire, qui en dévoile les obscurités; » c'est elle enfin qui en fixe le véri- » table sens «.

Cela devroit être au moins; mais malheureusement n'est pas toujours: aussi notre Arrêtiste remarque-t'il fort judicieusement que cette étude se doit faire avec certaines précautions, qu'on doit en premier lieu examiner si la question a toujours été décidée de la même manière, ensorte qu'il puisse en résulter un usage certain; en second lieu si les circonstances sont les mêmes, car il arrive souvent que les circonstances ont pu déterminer plutôt que les principes de Droit; ce qui a fait dire à Dumoulin sur la regle *de publicandis resignationibus*, n. 35, qu'à l'égard des préjugés & des Arrêts la moindre circonstance dans le fait peut produire une grande différence dans le Droit.

C'est pour que ceux qui se serviront de ce Journal ne tombent pas dans cette erreur que l'Auteur rend compte dans chaque Arrêt du fait de l'affaire, des moyens des Parties, du dispositif de l'Arrêt, & le plus souvent qu'il lui a été possible, des motifs qui l'ont déterminé. Plusieurs de ces Arrêts sont suivis d'une analyse assez étendue des Plaidoyers de Messieurs les Avocats Généraux. L'Auteur a suivi l'ordre chronologique, c'est aussi celui qu'avoient suivi les Auteurs du Journal du Palais, dont on desire avec tant de raison la continuation, & ceux du Journal des Audiences que l'on continue encore aujourd'hui.

L'avertissement finit par une invitation très-modeste au Public de vouloir bien faire part des observations qu'on jugera nécessaires pour rendre l'ouvrage le plus parfait qu'il sera possible; ce qui nous fait présumer que ceci est un essai qu'on continuera, & qu'on a envie de perfectionner. Nous ne pouvons qu'exhorter l'Auteur, dont les vues sont très-louables, d'apporter tous ses soins pour enrichir les Bibliothèques de Droit d'une Collection bien faite des décisions d'un Tribunal qui a eu tant d'occasions de fixer une quantité prodigieuse de points de notre Droit Canonique, & qui jusqu'à-présent n'ont été connues que par ceux qui suivent les Audiences de cette Jurisdiction, ou par les Parties qui ont eu des contestations à y faire décider.

La premiere partie de cet ouvrage contient quatre Arrêts, tant d'Audience que de rapport; car notre Auteur rapporte les uns & les autres indifféremment. Le premier est rendu sur une question d'Indult. On trouve à la suite des moyens des Parties, très-clairement exposés, un extrait fort étendu, fort méthodique, & qui nous a paru fort exact, du Plaidoyer de M. de Pommereu, Avocat-Général, divisé en quatre parties, dans la premiere desquelles on lit avec le plus

grand plaisir un historique très-sçavant des traces de l'Indult, depuis son principe jusqu'à la concession d'Eugene IV. On le suit dans la seconde depuis Eugene IV jusqu'à Paul III. La troisiéme & la quatriéme comprennent l'histoire de l'Indult depuis Paul III jusqu'à-présent, & les réflexions les plus sages & les plus instructives sur les autorités des Canonistes & sur celles des Arrêts; de manière qu'on peut dire que ce Plaidoyer est plutôt un véritable traité de l'Indult, quoiqu'abrégé, qu'une discussion d'une Cause particuliere. Une question de Dixme fait l'objet de la question décidée par le second de ces Arrêts; le troisiéme décide l'état des Cures de l'Ordre de Prémontré, & le quatriéme qui tient près de deux cens pages d'impression, roule sur l'étendue & les objets de l'autorité de l'Abbé Général de l'Ordre de Cîteaux, & sur les droits des quatre premiers Pères de cet Ordre, qui sont les Abbés de la Ferté, Pontigny, Clairvaux & Morimond. La discussion de ces droits respectifs & très multipliés que l'Auteur a rapportés avec beaucoup d'étendue; mais en même tems avec beaucoup de netteté, contient une histoire très-curieuse & intéressante à bien des égards, de la fondation de l'Ordre de Cîteaux & des quatre Monastères appellés depuis premiers Pères de cet Ordre, des prérogatives que les Papes leur ont données, des graces que nos Rois leur ont faites, en un mot, de tous les changemens qui y sont arrivés depuis leur Constitution, & qui, par bien des rapports, tiennent à l'Histoire Ecclésiastique, à celle de notre Nation, & peut-être autant, pour le moins, à la gradation de nos mœurs.

La seconde partie de cet ouvrage contient quarante-trois Arrêts, dans le détail desquels, non plus que des questions qu'ils ont décidées, nous ne croyons pas devoir entrer; elles sont communément sur des matières de dixmes entre Particuliers, & pour tel ou tel lieu dans lesquels on sçait que l'usage qui s'y observe est presque toujours la regle de décision, au moyen de quoi ces Arrêts décident plutôt la question particulière, qu'ils ne font une Loi générale; d'autres décident des questions d'Indult, & le plus grand nombre statue sur des contestations entre Bénéficiers, ou sur des querelles entre des Abbés & les Religieux de leurs Abbayes. Au reste, comme celles de ces décisions qui tombent sur des espèces particulières ne peuvent intéresser que ceux qui en auront de pareilles à entreprendre, à défendre ou à juger, nous les renvoyons à la table des questions qui précede ce Recueil ou à celle des matières qui est à la fin, & nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns dont les décisions tombent sur des objets de Droit public, & par conséquent plus intéressans; par exemple, le treizième de la seconde partie, entre les Habitans de la Communauté de Villers-Franqueux & Mre Armand-Julles de Rohan, Archevêque de Rheims, qui juge que des Habitans

d'une Paroisse qui prétendent un droit d'usage sur un terrein inculte, ne peuvent pas empêcher leur Seigneur, Propriétaire de ce terrein, de le faire défricher. L'Auteur, après avoir rapporté les raisons des Parties & l'Arrêt qui déboute les Habitans de leur demande, expose ainsi les motifs sur lesquels il pense que la décision a été fondée :

» Il est de l'intérêt public que les » terres soient cultivées. Lorsqu'un » Seigneur a des terres, ce seroit » gêner la liberté du Propriétaire » que de l'empêcher de les faire » valoir; il auroit fallu que les Ha» bitans de Villers-Franqueux eus» sent justifié que la montagne de » Saint-Thierry ou leur appartenoit » ou formoit une commune. L'exer» cice du droit de pâturage qu'ils » ont établi par leurs titres, n'ayant » jamais été contradictoire avec le » Seigneur propriétaire; c'est natu» rellement là le motif qui a déter» miné le Conseil à les débouter » de leur demande «.

On peut voir encore le vingt-uniéme Arrêt de cette seconde partie, qui juge que les Seigneurs ne peuvent point s'approprier les communes situées dans l'étendue de leurs Seigneuries.

Qu'il nous soit permis, en finissant la notice de cet ouvrage, d'ailleurs très-estimable, & qui peut devenir très-utile, de faire à l'Auteur, quel qu'il soit, deux légers reproches, dont nous sommes assurés qu'il ne sera point blessé; la modestie qui regne dans son avertissement & notre motif, nous en sont de surs garans. Nous voyons avec peine que voulant donner un Journal du Grand-Conseil, il n'ait pas remonté plus haut qu'il n'a fait; le premier Arrêt de son Recueil est du 6 Août 1760, & le dernier est du 8 Fév. 1762, ce qui ne fait pas deux années. Il semble que pour donner une idée de la Jurisprudence du Grand-Conseil, il étoit naturel & même nécessaire de rassembler une suite de décisions de ce Tribunal, de l'ancienneté, de la continuité & de l'uniformité desquelles il eût résulté, ce qu'on appelle Jurisprudence; c'est ce que nous avons lieu de croire que le Public desire avec nous, & que fera sans doute notre Arrêtiste, si son travail, que vraisemblablement il a donné comme essai, a l'avantage de plaire. Nous l'invitons en second lieu à soigner davantage son style; les Livres de Droit, de Jurisprudence ou de Pratique n'ont pas besoin sans doute de fleurs ni d'élégance, peut-être même y seroit-elle déplacée; mais ils doivent être au moins corrects & exemps de fautes contre la langue, & nous en avons trouvé quelques-unes très-frappantes; par exemple celle-ci : *On ne prétend donc point équipoller la Jurisprudence aux Loix.* Personne n'ignore que le verbe *équipoller* est neutre, & qu'on dit : cette raison, cette clause équipolle à cette autre, mais jamais j'équipolle ceci à cela. Encore ce mot ne se dit-il guères que dans le commerce & dans la pratique, & jamais dans le style ordinaire. Dans un autre endroit, à la page 25 de la seconde partie, après avoir dit que dans certains cas la communication à MM. les Gens

du Roi est indispensable, on lit ces mots : *mais s'il n'eût s'agit* que des arrérages. De pareilles fautes, & quelques autres que l'on trouve encore dans le cours de cet ouvrage, sont trop frappantes pour les attribuer à d'autre cause qu'à l'état d'un homme si plein des choses, qu'il ne s'occupe point du tout des mots destinés à les rendre, & il est très-facile, avec un peu d'attention, de les éviter dans la suite de cet ouvrage, d'ailleurs très estimable, & dont on doit desirer la continuation.

ELOGE DE LOUIS DURET, MÉDECIN CÉLÈBRE SOUS Charles IX & Henri III, Ouvrage qui, au jugement de la Faculté de Médecine de Paris, a remporté le prix proposé cette année. Par M. J. B. L. Chomel, Conseiller, Médecin Vétéran ordinaire du Roi, Docteur-Régent, & Ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, Associé honoraire du Collège Royal des Médecins de Nancy. Historia, quoquo modo scripta, delectat. *Plin. Epist.* 8 *Libr. V.* A Paris, chez Augustin Martin Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue Saint Jacques, près Saint Yves, au Coq. 1765. Brochure *in*-12 de 63 pag., non compris la Préface de 19 pag.

LA meilleure manière de rendre les hommes esclaves & amoureux en même tems de leurs devoirs, est de leur présenter le tableau des Citoyens qui se sont distingués dans les mêmes professions. Leurs noms consacrés à la postérité deviennent pour eux l'aiguillon le plus pressant, leur fournissent des encouragemens, ou leur donnent des ressources & des consolations dans les situations critiques & délicates, où l'exercice de leur profession les expose. C'est dans cette intention qu'un Anonyme, pénetré de l'étendue des connoissances & des devoirs du Médecin, a cru que rien n'étoit plus propre à l'encourager, à lui faire supporter & vaincre les dégoûts & les difficultés de son état, que de lui présenter de grands modeles de science & de vertu; il a donc fait annoncer à la Faculté de Médecine de Paris qu'il donneroit tous les ans un prix à celui qui auroit fait le meilleur éloge du Médecin que la Faculté indiqueroit. On a proposé d'abord celui de Louis Duret, & le prix fut accordé, le 18 Octobre 1764, à l'ouvrage qui avoit pour Auteur M. Chomel, Docteur-Régent, & ancien Doyen de la Faculté de Paris. C'est ce même éloge lû à la Faculté de Médecine, dont nous allons rendre compte, en ne pouvant nous empêcher d'applaudir aux vues & au dessein de l'Anonyme. M. Chomel qui pense à cet égard comme nous, répond d'abord dans la préface de son ouvrage à l'objection qu'on a faite : Qu'il vaudroit mieux faire une dissertation sur un point de Médecine important. Il observe avec raison que dans une licence ordinaire de deux ans on soutient au moins trente thèses, qui toutes

roulent sur un point de Médecine bien discuté, bien éclairci & toujours nouveau autant qu'il est possible, ou du moins traité d'une manière neuve, assorti aux nouvelles découvertes, ou à la théorie la plus universellement adoptée. Ces actes étoient autrefois très-suivis, mais il faut aujourd'hui tout le zèle des Docteurs de la Faculté pour soutenir l'ancien lustre de leurs Ecoles, & pour lutter contre le refroidissement qui gagne, & qui, en décriant tout le latin en général, va jusqu'à prétendre mépriser toute espèce d'Ecole en particulier.

L'établissement de ce discours ou éloge » excitera (selon M. Chomel) » la curiosité d'un certain public qui » aime à parler de tout, qui se croit » en droit de fixer la fortune de tout » établissement & de toute société » littéraire, qui assure même que » tout ce qui se fait dans les Ecoles » est équivalent à rien, ou à fort » peu de chose. Alors il se tournera du côté de la Faculté de » Médecine, trouvera qu'elle mérite son attention, que c'est en » effet une Compagnie qui rassemble un grand nombre d'hommes » sages, vertueux, sçavans, désintéressés, appliqués à leur profession, occupés en tout tems, sans » relâche, au vrai bien public, au » soulagement de l'humanité, qui » méritent enfin la bienveillance » du Gouvernement.

» Ceux de nos Confrères qui » approchent davantage le Roi, ce » Prince si chéri de ses Peuples, & » plus encore de ceux qui ont le » bonheur de l'environner, solliciteront Sa Majesté en faveur d'une » science dont elle aime à s'entretenir souvent, & dont elle parle » avec une exactitude qui étonne » toujours les gens de l'art. Alors » on attirera les regards bienfaisans » du Monarque sur la Faculté de » Médecine, jusqu'à-présent un » peu abandonnée, tandis que toutes » les Académies littéraires sont » splendidement logées, richement » dotées «.

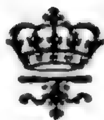
Cet éloge est fait pour être lû de tous les Médecins, & c'est une raison pour laquelle nous n'en donnerons qu'un extrait très-succint, suivant le plan que nous nous sommes fait de nous étendre beaucoup moins sur les ouvrages, dont nous croyons l'acquisition nécessaire aux gens de l'art, que sur ceux qu'ils ne sont pas à portée, ou qu'il seroit onéreux pour eux de se procurer. Ce morceau est divisé en trois parties. Dans la première, M. Chomel expose en peu de mots la naissance, l'éducation de Louis Duret, les liaisons qu'il a eues avec les hommes illustres de son tems. Il est représenté comme le Médecin qui joignoit à toutes les connoissances physiques de son siècle, à la plus belle & la plus profonde littérature, les graces du corps, le génie le plus élevé, les qualités du cœur les plus estimables, & le fond d'une philosophie chrétienne.

Dans la seconde partie on donne la notice de ses ouvrages. Nous n'avons que trois ouvrages sortis de la plume de Louis Duret, qui

qui n'ont paru qu'après sa mort; le Commentaire sur les Coaques d'Hippocrate, mis au jour par son fils Jean Duret, un autre sur le traité des maladies d'Houlier, donné au Public par René Chartier, à la fin duquel on trouve l'esprit de Duret, sous le titre de *Théorêmes*; & un troisiéme imprimé par les soins de Pierre Gérardet, Médecin de la Faculté de Paris. Dans ce dernier ouvrage on trouve une traduction du Livre d'Hippocrate sur la purgation; trois Livres de la diete ou du régime de vivre dans les maladies aigues, auxquels Duret a ajouté une traduction & une explication du second Livre des Epidémies d'Hippocrate, première constitution. Outre ces ouvrages, Duret avoit fait un Commentaire sur les six premières sections des Aphorismes d'Hippocrate, & il avoit dicté un traité des maladies des femmes. Mais ces morceaux sont perdus.

M. Chomel expose dans la troisiéme partie de son discours la théorie & la pratique de Louis Duret, tant dans le traitement des maladies aigues, que dans celui des maladies chroniques. Il n'est guères possible d'avoir une idée juste du plan raisonné de pratique, & de la théorie que s'étoit formée Louis Duret, sans connoître à fond les ouvrages d'Hippocrate, & mêmes les Commentaires de notre Auteur sur le texte du Prince de la Médecine. Nous ne pouvons entrer dans aucun détail sur ce morceau qui est très-instructif; il faudroit en quelque sorte le copier en entier. On y peut puiser de grandes idées; on y voit, quand on le lit avec attention, que les anciens, quoique dépourvus de bien des connoissances que nous faisons tant valoir aujourd'hui, ne manquoient ni de ressources ni de moyens dans les cas les plus épineux; que ces découvertes, dont notre siécle paroît tant s'orgueillir, sans enrichir de fait la pratique de moyens bien puissans, nous en ont fait oublier d'actifs employés par les anciens; enfin, que le précepte donné par Horace aux Ecrivains de son tems, peut être répété avec fruit aux Médecins de nos jours!

. . . . Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.



DESCRIPTION DE LA VILLE DE PEKING, pour servir à l'intelligence du plan de cette Ville, gravé par les soins de M. de l'Isle. Par M. de l'Isle, Doyen de l'Académie des Sciences & des Professeurs au Collège Royal, Astronome-Géographe de la Marine; & M. Pingré, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de Sainte Géneviève, de la même Académie, Astronome-Géographe de la Marine en survivance. Prix 4 livres. A Paris, chez Lattré, rue S. Jacques, à la Ville de Bordeaux. 1765. Brochure *in*-4° de 44 pages, avec six Planches.

CE Mémoire est une explication d'un plan de la ville Tartare de Peking que M. de l'Isle a fait graver en une feuille assez étendue, qui représente dans un grand détail la partie de la ville de Peking, appellée la ville Tartare. Comme on n'a pas dans le même détail la ville Chinoise, on a donné sur une seconde planche *in*-4°. un plan général de ces deux grands quartiers ou villes qui forment la ville entière de Peking, afin que l'on put voir la différence de l'une à l'autre. M. de l'Isle a composé cette description d'après les Mémoires du P. Gaubil & de quelques autres Missionnaires. Ce plan est fort différent de celui que l'on voit dans la relation du P. Maghaillans, qui a été fait d'imagination; celui ci a été levé sur les lieux, & envoyé par le P. Gaubil.

MM. de l'Isle & Pingré commencent leur description par la fondation de la ville, & par une courte histoire de la province de Pe-tche-li, où est située cette ville. Peking doit proprement son origine à Kublai Khan, Empereur-Tartare-Mogol, qui regnoit à la Chine en 1267, & qui en fit la Capitale de l'Empire. Après l'expulsion des Tartares-Mogols la Cour fut transportée à Nan-King; mais vers l'an 1406 elle revint à Peking, & y resta depuis. La partie que l'on appelle ville Chinoise, fut bâtie en 1544, & ce fut dans ce quartier que, lors de l'irruption des derniers Tartares, les Chinois Habitans de Peking se retirerent, ensorte que l'autre partie fut affectée aux Tartares; celle-ci est située au Nord; l'autre, moins étendue, est au Midi. Le circuit des murs de ces deux Villes réunies est de 15400 de nos toises; les murs de la Ville Tartare sont de brique, hauts de 40 pieds, & assez larges pour qu'on puisse s'y promener à cheval. On a pratiqué à cet effet des pentes douces d'espace en espace. Il y a en tout seize portes, hautes & bien voûtées; au-devant est un espace de plus de 360 pieds renfermé par un avant-mur fortifié de canons. Les rues de Peking sont grandes, larges & tirées au cordeau. Les plus grandes ont environ vingt toises de largeur, une cependant en a trente. Toutes les maisons n'ont communément qu'un rez-de-chaussée. Outre ces deux Villes réunies, il y a

encore douze grands Fauxbourgs d'une demi-lieue ou même trois quarts de lieue de longueur. Malgré cette grande étendue des deux Villes & des Fauxbourgs, le P. Gaubil pense qu'il n'y a pas tant de logement dans Peking que dans Paris & ses Fauxbourgs, & il est persuadé qu'il n'y a pas plus de deux millions d'ames.

Malgré cette immense multitude, il est extrêmement rare d'entendre parler de quelque désordre. Il y a par-tout dans les rues des Soldats armés qui contiennent la populace, toute la nuit ils montent la garde, & personne ne peut sortir qu'avec une lanterne à la main, & pour un besoin urgent. Quiconque résiste ou est suspect est arrêté; le Gouverneur fait souvent des visites lorsqu'on s'y attend le moins; les Officiers veillent sur les Soldats, & la moindre négligence est punie. Les portes & les murailles sont gardées par 80000 hommes de cavalerie; une des principales attentions de la Police de Peking est de prévenir la famine. On a construit pour cela dans les environs des magasins de ris pour plus de huit ans, sans les autres provisions.

Voilà ce qui concerne la description générale de Peking. Dans un troisiéme article on donne la description particuliere de la Ville Tartare, où se trouve le Palais impérial. Le défaut de Mémoires n'a pas permis que l'on entrât dans un certain détail. En plusieurs endroits on ne donne qu'une explication courte de ce qui est représenté sur le plan, en d'autres on s'étend davantage.

Le Tse-Kin ou Palais impérial a environ six lis de tour. Le li est une mesure de 296 de nos toises. Ce Palais est un quarré un peu plus long que large environné de fortes murailles. Le dedans est une enfilade de cours & de salles ou appartemens magnifiques. Il seroit difficile d'entrer dans le détail que fait l'Auteur sans avoir la planche sous les yeux. Ce détail consiste non à décrire ces vastes bâtimens, mais à indiquer leur position respective. Toute cette vaste enceinte est remplie d'une multitude d'appartemens destinés à loger l'Empereur & les Impératrices; on y trouve des Temples, des Tribunaux, des Magasins, &c.

Dans la Ville Chinoise est un lieu appellé *Tien-Tan*, ou éminence du Ciel. L'Empereur s'y rend tous les ans au solstice d'hyver pour offrir un sacrifice au Ciel. L'éminence sur laquelle se fait la cérémonie est magnifiquement ornée. Le Sien-nong tan est un enclos où les Empereurs vont tous les ans au Printems pour y labourer la terre & offrir un sacrifice au Ciel. L'Empereur laboure sous une tente pendant environ une demi-heure, ensuite il monte sur une estrade, d'où il voit les Princes & les Ministres faire la même cérémonie, mais tous sont en plein air. Pendant ce tems-là un grand nombre de Paysans chantent des hymnes anciennement composées à la louange du labourage. L'Empereur, les Princes &

les Grands sont habillés en Laboureurs. Le produit de cette culture est destiné à faire des gâteaux pour les sacrifices au Ciel. Le but de cette cérémonie est d'empêcher que les Empereurs n'oublient qu'un grand état ne peut se soutenir que par l'agriculture, & que les richesses du Souverain sont le fruit de la sueur du Laboureur.

On donne dans un article suivant une description plus particuliere de quelques lieux. 1°. De l'endroit appellé Fan King Tchan. C'est une bibliothèque où l'on a dit qu'il se trouvoit un ancien exemplaire de la Bible. Mais après différentes recherches de plusieurs Missionnaires, on n'a rien découvert qui y eût quelque rapport. 2°. D'un Temple appellé Ti-ouang-Miao destiné à honorer la mémoire de tous les Empereurs morts. 3°. D'un autre Temple où l'on rend à Confucius, au nom de tout l'Empire, des hommages solemnels. 4°. Du *Tien tan* ou de l'éminence du Ciel. 5°. Du *Ti-tan* ou du Temple du Souverain Seigneur de la Terre.

Cet ouvrage est terminé par quelques remarques sur le li, mesure itinéraire dont les Chinois se servent, & par la latitude & longitude de Peking.

Le li Chinois a été de tout tems mesuré à la Chine par 1800 pieds; mais le pied n'ayant pas toujours été le même dans tous les tems & dans toutes les Provinces, le li a varié également selon les différentes longueurs assignées au pied. Suivant le P. Gaubil, le pied dont se sont servis les Arpenteurs chargés par l'Empereur de lever le plan de Peking, étoit à notre pied de Roi, comme 1000 à 1016; ainsi le li seroit de 295 toises $\frac{275}{1000}$. Ce qui s'accorde assez précisément avec des notes que le P. Slavisck a jointes au plan. Ce P. y détermine le *li* à 295 toises $\frac{11}{12}$.

Quant à la latitude & à la longitude de Peking, un des premiers soins des Missionnaires établis à la Chine a été de s'assurer de la position de cette Ville. D'après les observations du Pere Verbiest, la latitude de Peking avoit été déterminée à $37^d\ 59'\ 41''$; c'est ainsi qu'elle est annoncée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences depuis *1666* jusqu'en *1699*, tome 7, page 813; mais cette observation vérifiée de nouveau par M. de Lisle, donne $39^d\ 42'\ 15''$. Enfin d'après de nouvelles observations plus exactes, la maison des Jésuites François à Peking étoit située à $39^d\ 55'\ 15''$.

La longitude de Peking, malgré le grand nombre d'observations, ne peut encore être déterminée avec toute l'exactitude que l'on désireroit. Sans entrer dans le détail que l'on fait ici de toutes ces observations, détail auquel nous renvoyons le Lecteur, nous dirons que d'après une éclipse de soleil du 14 Juillet 1730, observée à Paris & à Peking, il résulte que l'Observatoire Impérial de Peking est plus oriental que le nôtre de $7^h\ 36'\ 35''$, & la maison des Jésuites François à Peking, aussi plus orientale que l'Observatoire de Paris de $7^h\ 36'\ 23''$.

HISTOIRE CIVILE, ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE de la Ville & du Doyenné de Mondidier, avec les Pièces justificatives. Par le P. Daire, Célestin, de l'Académie de Rouen. Imprimée à Amiens, & se vend chez François, Libraire, rue du Beau-Puits, à la Religion. Il se trouve à Paris chez Ganeau, rue & près l'Église S. Severin, aux Armes de Dombes & à S. Louis. Chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse. 1765. Avec Privilege du Roi. 1. vol. *in*-12 de 354 pages.

L'AUTEUR de cet Ouvrage déja connu avantageusement par l'Histoire de la Ville d'Amiens, publie aujourd'hui celle de Montdidier. Quoique beaucoup moins considérable, il l'a rendue curieuse & intéressante, principalement par l'histoire qu'il fait des Sçavans qui en sont originaires. Ce volume n'est, à proprement parler, que le commencement de l'histoire du Diocèse d'Amiens que l'Auteur se propose de donner.

Montdidier est connu dans les Chartres & les anciens Auteurs sous les noms de *Mondisderium*, *Mons desideratus*, *Mons desiderii*. Il est situé dans l'endroit où étoit du tems de César *Bratuspantium*; au moins c'est ainsi que pense l'Auteur contre le sentiment de ceux qui le placent à Beauvais, ou dans les environs. Le nom de Montdidier n'est connu que depuis Didier, Roi des Lombards; ce qui fait croire qu'il est formé de celui de ce Prince, détrôné par Charlemagne l'an 774. Après cette discussion, l'Auteur donne une idée générale de Mondidier, de ses environs & de son commerce. Cette Ville qui avoit été soumise à quelques Comtes particuliers, tomba sous la domination des Comtes de Vermandois, & fut ensuite réunie à la Couronne, l'an 1186. Il fait une énumération des Comtes de Montdidier depuis l'an 848 jusqu'à l'époque de sa réunion. Il donne aussi la suite des Gouverneurs généraux de Montdidier, Péronne & Roye, celle des Gouverneurs particuliers. Il parle de la Commune & de l'Echevinage de cette Ville, rapporte la liste des Maires; mais ces détails principalement intéressans pour ceux du Pays, ne sont pas susceptibles d'extrait. Il en est de même du chapitre dans lequel l'Auteur traite du Bailliage de la Prévôté & des autres Jurisdictions, & où il donne une généalogie de la famille de la Tournelle, & un journal des événemens civils.

Le second Livre renferme l'histoire Ecclésiastique, c'est-à-dire, du Prieuré de Notre-Dame, mais les détails que l'on fait ici ne peuvent intéresser que ceux qui sont sur les lieux. On trouve ensuite l'histoire des Paroisses, des Couvens & des Hôpitaux de Montdidier, une notice de différens endroits dont il est fait mention dans les Archives; l'Auteur parle aussi du Doyenné de Mont-

didier & des différens lieux qui en relevent, ou qui sont dans les environs de la Ville.

L'histoire littéraire renfermée dans le quatriéme Livre est plus intéressante. Un des plus célebres dans les lettres est Thomas de Courcelles qui, en 1430, fut Recteur de l'Université de Paris. Il fut député à l'Assemblée d'Arras où l'on traitoit de la Paix entre la France & le Duc de Bourgogne. Il assista au Concile de Basle & en dicta la plus grande partie des Décrets, ensuite il se trouva au Concile de Mayence. L'an 1448, il fut du nombre des Ambassadeurs envoyés à Rome par le Roi au Pape Nicolas VIII. Il refusa le Chapeau de Cardinal, engagea le Pape à abdiquer la Papauté, & en 1450 il fut nommé par la Nation de Picardie Curé de Saint André-des-Arts à Paris.

Jean Fernel étoit de Montdidier, où il naquit l'an 1506. On sçait qu'il fut un des plus célebres Médecins de son tems. On donne la suite de ses Ouvrages qui sont en grand nombre. Antoine Petit, contemporain de Fernel, se distingua aussi dans la Médecine. Antoine Galland, célebre Antiquaire, dont on trouve l'éloge dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, étoit aussi de Montdidier. Il publia la Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, & professa l'Arabe au College Royal. Nous terminons cet article par Claude Capperonnier, dont la vie a été donnée par M. de Saint-Marc.

L'Auteur annonce dans sa Préface qu'il a sur le Diocèse entier des détail intéressans, qui n'attendent, pour voir le jour, que des Protecteurs éclairés, ou des Citoyens zélés pour la gloire de leur Patrie. Son ouvrage entier ne doit être qu'une espèce de Pouillé, mais accompagné de traits historiques. On y trouvera sous chaque Doyenné les Cures, les Annexes, les Eglises succursales, les Saints Patrons de chaque Eglise, les Patrons, les Décimateurs, les revenus des Bénéfices. Sous chaque Paroisse, on verra l'histoire des Abbayes, des Prieurés, des Monastères, des Hôpitaux, des Chapelles, des Commanderies, &c. les Coutumes locales, les Ressorts, les Jurisdictions. Le seul amour de la Patrie, dit l'Auteur, l'a emporté sur l'ingratitude du travail. » Mais » qu'un ouvrage paroisse dans la » Province sur tout, on a trois » corps d'armée à combattre, des » censeurs, des ennemis, des en- » vieux. Les premiers sont utiles, » même nécessaires, quand le goût » & la bonne foi les conduisent. » Quant aux ennemis, chacun a les » siens. Les envieux sont quelque- » fois malgré eux les témoins du » succès des productions qu'ils dé- » chirent. J'aime jusqu'à mes enne- » mis; je suis mon premier cen- » seur. Puissé-je faire envie «.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet ouvrage. On sent aisément que les détails historiques d'une petite Ville ne piqueront pas la curiosité de tout le monde. Ce qui intéresse dans l'histoire d'une grande Monarchie, sont les guerres,

les batailles, le gouvernement, les mœurs, l'histoire des grands Ministres, des grands Généraux, &c. Tous ces détails, pour une petite Ville, se réduisent à quelques courses & à quelques contributions levées dans des tems de troubles par des ennemis, à l'administration de son Hôtel de Ville, à la liste des Maires, des Curés de Paroisse, &c. Il est cependant nécessaire que quelques personnes consacrent leur tems à ramasser ce qui concerne ces Villes. Ces détails peuvent servir à perfectionner l'histoire générale, en jettant du jour sur quelques événemens. D'ailleurs, ils sont toujours utiles pour la Géographie du Pays, & conséquemment du Royaume. Il est encore très-utile pour le bien public de faire connoître ceux qui, dans une administration obscure, se distinguent par leur capacité, leur sagesse & leur équité. C'est un encouragement pour ceux du Pays, & cet encouragement retourne au bien général. Il est une Nation qui, dans son histoire, s'occupe moins de ces grandes marches d'armées, de ces siéges & de ces descriptions qui nous intéressent tant, que de transmettre à la postérité une belle action d'un Soldat, la fermeté & le courage d'un Officier; le choix de l'Historien tombe ordinairement sur ceux qui se sont distingués par leur attachement pour leur Prince & pour leur Patrie. Nous croyons devoir ajouter ici que l'Auteur, d'après une ancienne tradition domestique, a été élevé dans l'opinion qu'il étoit de la famille d'un de ces hommes célebres, mais presque oubliés dans notre histoire, Jean Daire qui partagea avec Eustache de Saint-Pierre l'honneur de se dévouer pour sa Patrie au siége de Calais.

DISSERTATIO MEDICA, DE COSMETICIS, *QUAM DIE 25ª Septembris 1764. pro gradu Doctoris in solemnem disquisitionem medicis proponit Philippus Henricus Bender Dexia Vassoicus. Argentorati.* Typis Joh. Henrici Heitzii, Universitatis Typographi.

LA cosmétique ou l'art d'embellir les corps & de corriger des défauts, ou difformités naturelles, a fait dans tous les tems une partie de la Médecine; poussée trop loin, & dans des détails minutieux, ou sur des objets peu dignes d'occuper des Médecins, elle a mérité des reproches & des censures chez les nations policées & délicates. On peut voir à ce sujet ce qui se trouve répandu dans les écrits de Martial, de Juvénal, de Séneque & de Pétrone; mais ce même art retenu dans ses bornes, & cultivé comme il est convenable, n'a jamais été, & ne peut l'être, négligé du Médecin. Cette étude par l'usage qui a prévalu d'employer les moyens pour cacher les imperfections, remédier à certains vices, ou enfin pour se mettre à la mode, devient même nécessaire, en ce que ces mêmes moyens peuvent être, & ne le sont

que trop souvent, la cause de différentes maladies. Aussi de nos jours plusieurs Médecins ont donné d'excellentes dissertations du ressort de la Médecine commotique. MM. Platner, Winslow & Macquart ont considéré dans de petits ouvrages particuliers les corps à baleine que l'on fait porter aux femmes & aux enfans, non-seulement relativement à la santé, mais encore quant à leurs effets sur la taille des jeunes personnes. M. Languth nous a donné une dissertation dont le titre est, *de morbis ex nimio perversoque pulchritudinis studio oriundis*, &c. Quelques Auteurs même se sont occupés des poudres, du fard, des pommades dont se servent les femmes pour remédier aux injures du tems, les prévenir, &c.

M. Bender, dans la dissertation que nous annonçons, donne d'abord l'historique de la cosmétique : il fait voir que cet art est des plus anciens, & chez presque tous les Peuples de l'Europe. Il discute & examine toutes les espéces de remèdes, de compositions, ou de moyens en vogue aujourd'hui en Europe, & principalement en France pour donner à la peau, au visage, ou à d'autres parties, l'air de santé, de vigueur, de jeunesse, ou de la mode. Il indique en peu de mots ceux dont on peut se servir sans danger, comme ceux qu'il importe d'éviter.

Cette dissertation est écrite avec beaucoup de pureté du côté du style, avec beaucoup de ménagement dans les expressions, & en même tems avec une réticence sur plusieurs articles, qui fait honneur & au soutenant & à la délicatesse de l'école dans laquelle elle a été soutenue. Ce morceau plein d'érudition & rempli d'autant de choses que le pouvoient permettre les bornes qu'on se prescrit dans des ouvrages de cette nature, peut être d'une très grande utilité à ceux qui voudroient entreprendre un ouvrage sur la cosmétique prise dans toute son étendue.

ÉLOGE DE M. RAMEAU, PAR M. CHABANON, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

. . . . . . Eris mihi magnus Apollo.
Virg. Eglog. 3.

À Paris, de l'Imprimerie de Michel Lambert, rue des Cordeliers, au Collège de Bourgogne. 1764. *in-8°.*

TOus les grands hommes, dans quelque genre que ce puisse être, ont droit aux éloges & à la reconnoissance des hommes ; Calot & Balin, malgré l'infériorité des genres dans lesquels ils ont excellé, sont dans le recueil des hommes illustres de Perrault, à côté des héros de la France & des Aigles de la Littérature. Lully sur-tout y tient sa

ſa place avec raiſon, comme ayant été parmi nous l'inventeur du genre dont M. Rameau a été le Réformateur. Celui-ci obtient aujourd'hui un éloge plus éloquent, il a la gloire d'inſpirer un plus digne Panégyriſte. M. Chabanon ſçait goûter en connoiſſeur & faire goûter aux ignorans mêmes les beautés de cet Art magique qui tranſporte les ames ſenſibles & qui touche juſqu'aux ſages.

Il n'y a point de faits dans l'éloge de M. Rameau. Ce Muſicien, homme de génie, nâquit à Dijon le 25 Septembre 1763. il fut cinquante ans obſcur, & toute cette partie de ſa vie eſt ignorée même de ſes parens & de ſes amis. On ſçait ſeulement que dans ſa jeuneſſe il avoit été à Milan où il étoit reſté peu de temps, & qu'avant de ſe fixer à Paris il y avoit fait un premier voyage. » C'étoit, pour ainſi » dire, le premier coup d'œil d'un » grand Capitaine qui venoit re» connoître le champ de bataille, » où bientôt il devoit combattre & » triompher. « L'orgue de la Cathédrale de Clermont en Auvergne exerçoit obſcurément ſes talens, il en partit enfin & vint ſe montrer dans Paris en Reformateur de ſon Art & en créateur de Muſique nouvelle. Lulli tenoit encore le premier rang ſur la Scène Lyrique; Campra, Mouret & Deſtouches le ſecond. M. Chabanon reſpecte la gloire du premier; » le Panégyriſte » d'un grand homme, dit-il, ne » doit point être le Détracteur d'un » autre ». Voici le jugement qu'il porte de ſes trois Succeſſeurs.

» Campra, plus eſtimé des Mu» ſiciens, parce qu'il connoiſſoit » mieux l'Art; Deſtouches, facile » & gracieux, mais moins cepen» dant que Mouret, qu'on a nommé » juſtement le Muſicien des Gra» ces. «

M. Chabanon leur aſſocie Clerambaut qui, ſans avoir travaillé pour le Théâtre, lui paroît avoir tiré du récitatif François tout le parti qu'on peut en tirer. » La ſeule » Ritournelle de *Dieu des Mers*, » dans la Cantate de Léandre & » Hero, annonce une tête capable » d'idées nobles & ſimples, & à » qui il n'a manqué, pour ſçavoir » les étendre & les développer, » que d'être venue dans un tems où » la Muſique fût perfectionnée. « C'étoit M. Rameau qui devoit amener ce temps; la repréſentation d'Hippolyte & Aricie en 1733 eſt l'époque de la réforme du Théâtre Lyrique. M. Rameau n'avoit fait juſques-là qu'un Livre de Piéces de clavecin, & il avoit 50 ans accomplis; ce n'eſt pas une des moindres ſingularités du génie de M. Rameau que cette lenteur à éclorre, & que cette chaleur de génie & d'enthouſiaſme renvoyée à une ſaiſon qui ne ſemble plus faite pour elle.

M. Chabanon peint lui-même avec enthouſiaſme, mais avec un enthouſiaſme Philoſophique, le déchaînement momentané du Public contre les innovations hardies & heureuſes de M. Rameau. Il parcourt enſuite & caractériſe en Maî-

tre les beautés les plus frappantes de ce célébre Artiste dont toute la vie est dans ses ouvrages. Nous ne suivrons point M. Chabanon dans ce détail d'éloges donnés avec connoissance & variés avec goût, il faut les voir dans l'ouvrage même. Le résultat général est que Rameau, comme Symphoniste d'Opéra, n'eût jamais de modèle ni de rival & qu'il est parvenu à un degré de perfection au-delà duquel on ne conçoit rien. Quant à la Musique vocale, il a porté le genre établi de son temps aussi loin que le génie pouvoit l'étendre; voilà ce que nous lui devons: il n'a fait que perfectionner ce genre au lieu de l'anéantir, pour y en substituer un meilleur; voilà ce qu'il nous laisse à regretter. Que n'a-t-il changé notre récitatif; que n'a-t-il rendu ce service éternel à notre Opéra? il en étoit capable, M. Chabanon prouve par quelques exemples tirés des Ouvrages de M. Rameau, qu'il avoit entrevû ce récitatif véritable que nous desirons. M. Chabanon promet à ce sujet de donner un ouvrage sur la Musique, & d'y offrir un Monologue noté sur la Déclamation d'une Actrice bien digne de l'aider dans la recherche qu'il veut faire d'un récitatif débité & rapproché de la simple déclamation.

M. Chabanon en parlant des ouvertures de M. Rameau, remarque qu'il a quelquefois voulu y peindre, & il se déclare contre ce dessein de peindre, sur-tout en Symphonie; c'est, selon lui, dénaturer l'Art des sons que de vouloir le soumettre aux yeux; il ne veut pas qu'on transporte à un sens ce qui convient à un autre. » Cette intention ne sert qu'à gêner l'imagination du Musicien, à la fixer sur quelques petites ressemblances douteuses auxquelles il sacrifie tout, & à le distraire des recherches de la belle Mélodie, qui seule constitue la véritable Musique, tient lieu de toutes les Peintures, ou, si l'on veut, en est toujours une ».

M. Chabanon cite pour modèle de la seule manière de peindre qui convienne à la Musique, l'ouverture de *Naïs*. Cette ouverture peint, dit-on, l'attaque des Titans. En ce cas, dit M. Chabanon, on doit y entendre les cris séditieux de ces enfans de la terre, y voir les rochers déracinés par leurs mains, s'amonceler comme les nuages dans la tempête. M. Chabanon demande qu'on lui montre la plus foible indication de ces Tableaux dans un seul passage de l'ouverture de Naïs. » Cette ouverture est une mélodie forte, hardie, & dont le caractère tranchant & particulier est renforcé par quelques pratiques d'harmonie extraordinaires. Les personnes trop peu exercées pour saisir cette mélodie, disent qu'elle est baroque; celles qui peuvent la sentir, la trouvent neuve & fortement pensée, elles en sont émues: & ces intonations âpres & sauvages, ces passages brusqués, cette harmonie hérissée, si j'ose parler ainsi, leur semblent une analogie plus que

» suffisante avec le combat des Ti-
» tans qui occupe leurs regards.
» Cette analogie est la seule pein-
» ture que l'analogie dût nous
» offrir ; je ne pense pas que le
» Musicien en ait eu d'autre en
» vûe ; en voulant peindre davan-
» tage, il eût moins chanté peut-
» être, dès-lors il eût moins peint ;
» car peindre en Musique, c'est
» chanter, & sans mélodie point
» de Musique. «

A cet exemple de la manière dont la Musique doit peindre, M. Chabanon oppose un exemple de ces Peintures que la Musique cherche quelquefois, mais qui ne lui conviennent point. C'est dans l'ouverture d'*Acanthe & Céphise*. » Cette » ouverture, dit-il, a beau rendre » parfaitement le cri de *Vive le* » *Roi* & la succession des fusées, » on y regrette une mélodie vraie » qui inspirât la joie convenable à » une fête, puisque c'est une fête » qu'on vouloit peindre. «

M. Chabanon observe que le Musicien qui veut peindre avec des sons ce qui ne tombe que sous le sens de la vûe, travaille en effet pour les yeux plus que pour l'oreille. » S'il peint l'onde agitée, » l'alignement des notes décrit la » ligne courbe des vagues ; s'il peint » un feu d'artifice comme dans » *Acanthe & Céphise*, on voit les » notes s'élever comme autant de » fusées. «

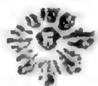
M. Chabanon se propose de donner un jour plus d'étendue à la discussion de cette question importante. Le peu qu'il en dit ici paroîtra fortement pensé, vigoureusement exprimé, propre à éclairer les Artistes, & à ébranler pour le moins les Partisans de l'opinion contraire.

Le Théoricien dans M. Rameau n'est point inférieur à l'Artiste. Exemple rare ! On l'a vû réunir l'aveugle & fougueux instinct du génie qui enfante, & la sagacité tranquille du génie qui discute & approfondit. M. Chabanon l'envisage sous ce dernier point de vûe, & il n'est pas même besoin d'être Musicien ni Géomètre pour goûter ce qu'il dit sur cet article à la louange de M. Rameau.

L'éloge finit par quelques Anecdotes, par quelques traits qui peignent dans M. Rameau une ame franche & un peu sauvage, amie de la gloire, embarrassée des applaudissemens, ne vivant que pour son Art & pour la liberté.

Cet ouvrage qui honore véritablement & son Auteur & son objet réunit la chaleur de l'enthousiasme & l'exactitude de la raison. Il a été pensé par le Philosophe, senti par l'ami, écrit par le Poëte Musicien.

On trouve à la fin de l'éloge une liste de tous les ouvrages de Musique & de théorie de M. Rameau.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Rome.

De Canone S. Augustini : Quod universa tenet Ecclesia, nec à Conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi auctoritate Apostolica traditum rectissime creditur! Lib. 4. Cont. Donat. c. 27. Dissertatio Angeli Mariæ Feltri ex Scholis Piis adversus Christophorum Matth. Pfaffium Academiæ Tubingensis Cancellarium, &c. Rom. 1764. Typis Octav. Puccinelli. in-4°. p. 100. Le P. Feltri se propose de défendre la règle proposée par S. Augustin dans le passage rapporté, contre les attaques de M. Pfaff dans les *Origines du droit*. Il saisit aussi l'occasion de s'élever contre le sentiment de M *Cadonici*, qui prétend que, suivant l'opinion de plusieurs Peres, les Patriarches & les Saints de l'Ancien Testament, ont joui de la vision béatifique avant la mort de Jesus-Christ.

Venise.

Annales Camaldulenses Ordinis S. Benedicti, quibus plura interseruntur tum ceteras Italico-Monasticas Res, tum historiam Ecclesiasticam, Remque Diplomaticam illustrantia D. Johanne-Benedicto Mittarelli Abbate & D. Anselmo Costadoni Presbyteris & Monachis è Congr. Camald. auctoribus. Tom. 8. *complectens res gestas ab an. Ch. MDXV ad an. MDCCLXIV. ad fidem Monumentorum & veterum Chartarum. Venetiis* 1764. *ære Monasterii S. Michaelis de Muriano. Prostant apud Jo. Bapt. Pasquali. in-fol. p.* 836.

FRANCE.

De Paris.

L'Esprit de M. Nicole ou *Instructions sur les vérités de la Religion, tirées des ouvrages de ce grand Théologien, tant sur les dogmes de la Foi & les Mystères, que sur la Morale ; & distribuées selon l'ordre des Matières de la Doctrine Chrétienne. Ouvrage très-utile pour l'instruction, l'édification & la sanctification des Fidéles.* A Paris, chez G. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi, 1 vol. *in*-12. de 648 pages. Avec le Portrait de M. Nicole. Prix 2 liv. en feuilles.

Ce volume renferme tout ce qu'il y a d'intéressant dans les vingt-trois volumes de M. Nicole. Il n'est composé que de ses propres textes qu'on a réunis sous différens titres, que l'on a distribués en dix-huit chapitres & en cent quarante paragraphes, où sont contenues les vérités les plus importantes de la Religion. Ce ne sont pas simplement des pensées détachées, mais des

instructions suivies, & qui, par le moyen de quelques liaisons très-courtes, se font lire avec plaisir.

Le Déisme réfuté par lui-même, ou examen des principes d'incrédulité répandus dans les divers Ouvrages de M. Rousseau, en forme de Lettres. Par M. Bergier, Docteur en Théologie, Curé dans le Diocèse de Besançon. A Paris, chez Humblot, Libraire, rue S. Jacques, &c. 2 vol. *in*-12. 1765. Avec Approb. & Priv. du Roi.

Nous ne pouvons encore qu'annoncer cet Ouvrage, dont l'Auteur s'est déjà fait connoître par d'autres productions.

Mappemonde adaptée au Précis historique & Géographique de M. Maclot, & dans laquelle sont figurées les nouvelles découvertes de l'Amiral de Fuente au nord de l'Amérique, mises en parallèle avec d'autres découvertes publiées postérieurement aux premieres, dans une Carte de l'Académie de Petersbourg en 1754. par M. Brion, Ingénieur-Géographe du Roi. A Paris, chez le sieur Desnos, Ingénieur-Géographe pour les Globes & Sphères, rue S. Jacques, au Globe. 1765. Prix 15 f.

Prospectus. Feuille du Marchand & du Consommateur.

Cette Feuille a pour objet de mettre sous les yeux du Marchand & du Consommateur un état des Marchandises & denrées qui arrivent à Paris par la Seine, en montant ou en descendant, par la Marne & par Terre. Cet état sera pris sur les Registres des Bureaux des déclarations. On aura soin de distinguer les différentes espèces de Marchandises; on indiquera leur destination, & l'on donnera le prix courant des denrées dont on parlera.

Ces denrées seront le Pain, le Beurre, les Œufs, le Porc frais, la Chandelle, le Foin, la Paille & l'Avoine.

On y donnera l'état des Marchés de Sceaux & de Poissy; l'étiage de la riviere, & tout ce que l'on jugera par la suite pouvoir être utile au Consommateur.

On pourra s'abonner pour cette Feuille au Bureau de la Gazette du Commerce, rue Montmartre, à raison de 12 sols par mois, ou de 7 livres 4 sols par an. Elle sera distribuée une fois par semaine.

La Feuille des arrivées au Port S. Nicolas cessant d'avoir lieu au mois de Mai, les personnes qui la recevoient sont priées de faire sçavoir si elles veulent qu'on leur envoie la Feuille *du Marchand* & du *Consommateur*, qui sera plus utile & plus considérable que la premiere, & de faire inscrire au Bureau leurs noms & leur demeure.

Prix Littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres en l'année 1733.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres avoit proposé, pour le concours au Prix qu'elle devoit distribuer à Pâques de cette année 1765, l'examen de cette question, *Par quelles causes & par quels dégrés les Loix de Licurgue se sont-elles altérées chez les Lacédémoniens, jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties!* Comme les

Mémoires qui lui ont été envoyés ne lui ont pas paru remplir toute l'étendue de ce sujet, elle a jugé à propos de remettre le prix, & de proposer la même question pour l'Assemblée publique de Pâques 1767.

Le Prix sera double; il consistera en deux Médailles d'Or, chacune de la valeur de quatre cents livres.

Toutes personnes, de quelque pays & conditions qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tout port, seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie, avant le premier Décembre 1766.

Prix littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres en l'année 1754.

Pour terminer ce qui peut intéresser les Artistes par rapport au costume Egyptien, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres propose pour le concours au Prix qui doit être distribué à la S. Martin de l'année 1766, l'examen de ces questions: *Quels étoient en Egypte, avant le regne des Ptolémées, les habillemens des deux sexes? Y avoit-il quelques marques extérieures pour distinguer les Magistrats des autres Citoyens? Quelle étoit la forme des Temples & des autres édifices? De quels bateaux se servoit-on sur le Nil? Quelles étoient les cérémonies usitées dans les fêtes publiques & dans les funérailles? Quels sont les animaux, les plantes & les autres objets que les Artistes peuvent employer pour caractériser l'Egypte?* Toutes ces questions peuvent, par leur peu d'étendue, être renfermées dans un seul Mémoire. On n'entrera point dans le détail des embaumemens & de ce qui concerne les Mumies, parce que c'est un sujet trop connu.

Le Prix sera une Médaille d'or, de la valeur de cinq cens livres.

Les conditions sont les mêmes que pour le précédent.

Les Pièces, affranchies de tout port, seront remises entre les mains du Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Juille t1766.

L'Indicateur Fidèle ou Guide des Voyageurs, qui enseigne toutes les grandes routes de la France, avec les chemins de communication, levées topographiquement dès le commencement de ce siècle, & assujetties à une graduation géométrique, ainsi que les grandes routes de Paris aux Capitales & autres Villes des Royaumes d'Angleterre, d'Espagne, Portugal, Frontières d'Afrique par Gibraltar, Italie, Suisse & Allemagne dans toute son étendue, &c. &c. &c. Dédié à M. Cassini de Thury, Seigneur de Villetaneuse, Directeur de l'Observatoire Royal, Maître des

Comptes, Associé des Académies des Sciences de Paris, Londres, Berlin, Munick, &c. &c. Dressé par M. Michel, Ingénieur-Géographe du Roi, & dirigé par le sieur Desnos.

Afin de pouvoir partir d'un point fixe, on a choisi Paris pour centre, c'est-à-dire, que l'on suppose un Voyageur qui veut se transporter de Paris dans les différentes Villes du Royaume, & de ces Villes à Paris; on a tracé avec exactitude tous les lieux qui se trouvent sur son passage. Chacune des routes est sur une carte séparée, dont le prix est fort modique, & chaque carte est dessinée de manière que l'on y voit les limites des Provinces, les Villes, les Bourgs, les Villages, les Montagnes, les Prés, les Bois. On a distingué à l'œil les chemins plantés d'arbres, sous lesquels on peut marcher à couvert; le Voyageur voit tous les endroits par lesquels il doit passer, & une juste mesure de leur éloignement respectif; il connoît en même tems les Bourgs, les Villages, les Hameaux, les Fermes, les Maisons Religieuses, les Bois, les Prés, les Avenues, les Rivieres, les Ponts, les Gués, les Ruisseaux, les Etangs & les Marais, enfin, jusqu'aux Montagnes & aux Plaines qu'il a à traverser. A côté de la Carte est un Itinéraire instructif & raisonné qui indique le jour, l'heure du départ, la dînée, la couchée des voitures, & le nombre de lieues qu'elles font par jour; souvent plusieurs routes menent à un même endroit, on les a mises à côté l'une de l'autre. Les Cartes de ces routes se vendent ensemble ou séparément par feuilles détachées, & leur forme est portative. Le Voyageur peut aisément en enfermer une dans un porte-feuille, & la consulter au besoin.

Grand *in*-4°. relié en veau, ...	15 l.
Relié en carton . . .	14 l.
Broché d'une manière commode & portative, pour être mis dans la poche	12 l.
En feuilles	11 l. 8 f.
Et chaque route détachée sur une feuille particulière	15 f.

Nota. On trouvera aussi les routes étrangères reliées dans ce même volume ou séparées, & le prix sera de 4 liv. de plus.

A Paris, chez Desnos, Ingénieur-Géographe pour les Globes, Sphères & Instrumens de Mathématiques, rue S. Jacques, à l'enseigne du Globe & de la Sphère. 1765. Avec Privilege du Roi.

On trouve chez ledit sieur Desnos toutes sortes de Cartes de Géographie, tant générales que particulieres; Atlas méthodique & élémentaire de Géographie & d'Histoire, d'autres pour l'intelligence des quatre principaux Historiens de la France, le Tableau analytique de la France, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à Louis XV. Tableau de l'Allemagne, Recueils complets de Cartes de tous les Auteurs; Plans de Paris, collés sur toile, montés sur gorge, de toutes grandeurs & pour la poche, Ban-

lieue & environs de la Capitale; Généralité de Paris, celles de Soiſſons & d'Amiens, ou Atlas de Picardie; Cartes particulières des Elections du Royaume; Routes particulières de la France; nouveaux Globes céleſte & terreſtre, & Sphères pour les Cabinets & Bibliothèques; Inſtrumens de Mathématiques, & généralement tout ce qui concerne les Sciences. Il procurera aux Amateurs qui s'adreſſeront à lui, non-ſeulement la connoiſſance de ce qui paroît en ce genre, mais encore la facilité de l'acquiſition par un prix modique. Il diſtribue le Catalogue de ces nouveaux Ouvrages.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

DU MOIS DE JUIN 1765.

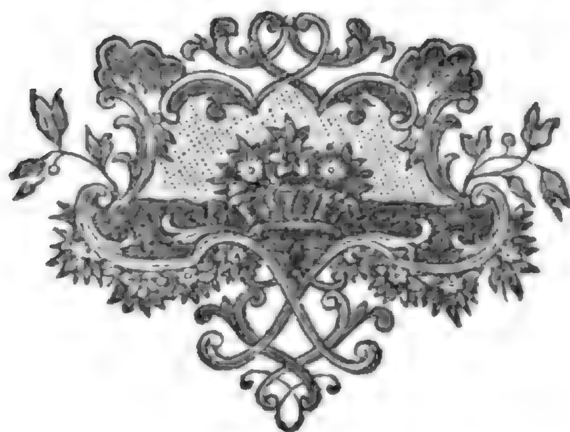
Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

JUILLET.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUILLET M. DCC. LXV.

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME, tirée des seuls Auteurs Juifs & Payens ; où l'on trouve une preuve solide de la vérité de cette Religion.

Satis firmum est testimonium ad probandam veritatem quod ab ipsis perhibetur inimicis. *Lactant. Lib. iv. Divin. Instit. c. 12.*

Par M. Bullet, Professeur Royal de Théologie, & Doyen de l'Université de Besançon, des Académies de Besançon, de Lyon, Associé de l'Acad. Roy. des Inscr. & Belles Lettres. A Besançon, chez Fantet le Cadet, Libraire, grande rue. Avec Approb. 1764. *in*-4°. pages 324, sans la Préf. & l'Ep. d'Éd. à M. le Card. de Choiseul, Arch. de Besançon.

On en trouve des Exemplaires à Paris chez M. Tilliard, Libraire, Quai des Augustins, à Saint Benoit.

Le célebre Evêque d'Avranche, le P. Decolonia, & plusieurs Sçavans avoient déja produit, en faveur du Christianisme, le témoignage des anciens Auteurs Juifs & Payens; M. Bullet, marchant sur

leurs traces, ajoute à leurs travaux. Il ne se borne pas aux aveux que la force de la vérité arracha de la bouche des Infidèles, il tourne à la gloire du Christianisme les calomnies & les impostures que la passion inventa pour le décrier. De plusieurs textes que présentent le Talmud, les Midrascim, les écrits d'anciens Rabbins, les *Sepher Toledot*, ou différentes histoires de la vie de Jesus, composées par des Juifs, il tire des conséquences avantageuses au Christianisme. Ces passages lui fournissent la matière d'une histoire suivie de l'établissement de la Réligion, accompagnée d'un discours, où, en relevant tout ce que cet établissement offre de merveilleux, il montre que c'est l'ouvrage du Tout-Puissant. Les passages grecs & latins, dont l'Auteur fait usage, sont renvoyés à la fin de l'ouvrage, comme *Piéces justificatives*, avec la traduction françoise, accompagnée souvent de quelques observations critiques.

La partie historique embrasse les tems qui se sont écoulés depuis la naissance de J. C. sous Tibere, jusqu'à la mort de Julien en 363; & pour se former une idée de la manière dont elle est exécutée, il faut concevoir un texte serré & concis, avec des chiffres placés en marge qui renvoyent aux passages, d'où résulte la preuve des faits avancés dans le corps de l'histoire. Dans le discours qui suit, & qui est exécuté sur le même plan, l'Auteur se place au moment de la publication de l'Evangile. De quoi s'agissoit-il? On ne se proposoit rien de moins que de renverser l'idolâtrie, qui avoit couvert toute la face de la terre, à la réserve de la Judée; le Polythéisme y avoit pris de profondes racines, la morale universellement reçue flattoit les passions, & autorisoit le vice par l'exemple des Dieux mêmes. Il falloit anéantir le culte Mosaïque, établi sur les miracles les plus éclatans, culte, qui s'étoit perpétué de siécle en siécle, & pour lequel les seuls dépositaires, auxquels il eût été confié, avoient l'attachement le plus inviolable; & cela dans un tems où ils attendoient un Messie glorieux & triomphant, qui devoit briser le joug des Romains, rétablir dans tout son éclat le Trône de David, & donner des loix à tout l'Univers. Quelles dispositions dans tous les esprits pour leur annoncer un Messie crucifié, pour leur présenter des dogmes incompréhensibles, pour leur faire goûter une morale pure & sévère qui met un frein à toutes les passions? Une entreprise si vaste dans son plan, si grande dans son objet, si difficile à tous égards, par qui est-elle formée, exécutée? Par douze Pêcheurs, sans lettres, sans talens, foibles, timides & méprisables. Pour faire mieux sentir ce contraste, l'Auteur observe d'une part, que Celse & Julien représentoient les Apôtres comme des hommes très-méchans, comme des gens infâmes, décriés par leurs désordres & par leur mauvaise vie; d'autre part, qu'Origène, loin de

s'inscrire en faux contre ces accusations, reconnoît que » Celse a » pu lire cela dans l'Epître de Saint » Barnabé, & dit enfin que Jesus » a tenu cette conduite pour faire » connoître qu'il venoit appeller » les plus grands pécheurs à la pé» nitence«.

A tant de considérations qui devoient nuire aux succès de l'entreprise, qu'on ajoute les obstacles qu'il fallut surmonter. » Les Payens » & les Juifs noircirent le Chris» tianisme par des calomnies, & » lui opposèrent des prodiges; les » Hérétiques le divisèrent par leurs » erreurs; les Philosophes l'atta» quèrent par leurs écrits, les » Princes & les Peuples le persé» cutèrent avec violence«. Ces prodiges, dont les Juifs & les Payens s'autorisoient, étoient, dit l'Auteur, *ou des impostures*, *ou des opérations du Démon*; mais ils *ne laissoient pas de faire de grandes impressions sur les esprits*. Il semble que M. Bullet ne veut point décider ici si les prodiges allégués par les ennemis du Christianisme étoient des effets réels, operés par le pouvoir des Démons, ou si ce n'étoient que des illusions, des prestiges sans réalité. Peut être n'est il même pas facile de dire quelles sont précisément ses idées sur ce point. Il avance ailleurs (1), que les Dieux avoient opéré & opéroient encore chaque jour en plusieurs lieux des merveilles, que les Payens mettoient en parallele avec celles de Jesus & des Apôtres. » Apollonius, » Vespasien, Apulée, Plotin, Jam» blique, Maxime, & plusieurs au» tres Philosophes Platoniciens, » firent, dit-il, des prodiges qui » tendoient tous à affermir l'ido» lâtrie; on ne croyoit point que » les prodiges fussent des opérations » des Démons, mais on les attri» buoit à l'intervention des Dieux«. Sans examiner si ces prodiges étoient produits par de bons ou par de mauvais génies, on peut demander s'ils avoient quelque réalité, si c'étoient par exemple des guérisons véritables de maladies réelles, ou de purs prestiges, des illusions, des fantômes qui trompoient les sens. A voir la manière dont l'Auteur parle des guérisons merveilleuses opérées dans les Temples d'Esculape, de Sérapis, & d'autres Divinités, on n'imagine pas aisément qu'il veuille présenter tous ces prodiges pour autant d'illusions phantastiques. Néanmoins, quand il les compare avec ceux qui devoient servir de preuve au Christianisme, » il falloit, dit-il, des » prodiges d'un ordre supérieur, » des prodiges qui fissent taire les » merveilles opérées par les Dieux, » des prodiges qui montrassent avec » évidence que ces merveilles n'é» toient que des prestiges du Dé» mon «. Faut-il conclure de-là que les merveilles opérées par les Dieux ou par les Démons, n'étoient que des prestiges, des effets qui n'avoient qu'une apparence extérieure & séduisante, sans aucune réalité? Nous l'ignorons: dans une matière aujourd'hui, & depuis longtems fort

(1) Page 59.

contestée, l'Auteur auroit-il évité de s'expliquer nettement, pour ménager également les partisans de différentes opinions?

Quoiqu'il en soit, après avoir présenté en abrégé la grandeur, l'importance, les obstacles, les difficultés & les succès de l'entreprise formée par les Apôtres, sujet qui a déja exercé utilement d'excellentes plumes, il conclut que la Réligion Chrétienne est vraie, & l'ouvrage incontestable de la Divinité. Il fait, avant d'arriver à cette conséquence, une remarque qui peut avoir son utilité. Les Mahométans, dit-il, (1) sont fort zélés pour la propagation de leur Réligion. Pourquoi donc ne sont-ils jamais venus prêcher l'Alcoran parmi nous? .... C'est qu'ils ont compris qu'une pareille entreprise seroit sans succès; il y a cependant bien moins de distance du Christianisme au Mahométisme, que de l'Idolâtrie au Christianisme. Il est effectivement assez singulier qu'avant d'accorder à nos Missionnaires la permission de prêcher dans les pays idolâtres, les Princes infidéles ne se soient jamais avisés de demander en revanche qu'il leur fût aussi permis de nous envoyer un nombre pareil de leurs Docteurs, de leurs Prêtres, de leurs Bonzes, &c. pour enseigner publiquement, & pour faire parmi nous des Prosélytes. Peut-être ne les aurions-nous pas reçus; mais il suffit que l'idée ne leur en soit pas venue; c'est de leur part, comme le remarque M. Bullet, preuve d'impuissance.

(1) Page 52.

L'induction que l'Auteur tire du célèbre passage de l'Historien Josephe, mérite aussi notre attention. Dans ce texte J. C. est représenté comme un homme sage, si même on peut lui donner la qualité d'homme. Il fut le Docteur de la vérité, qu'il confirma par des miracles. Il étoit le Christ, & Pilate le fit mettre en croix. Trois jours après sa mort il apparut vivant: sa résurrection avoit été prédite par les Prophêtes, aussi-bien que plusieurs actions merveilleuses de sa vie. Un Chrétien pourroit-il s'expliquer plus clairement? Aussi plusieurs critiques ont-ils prétendu qu'on ne pouvoit concilier les vrais sentimens de Josephe sur le Messie avec ceux qu'on voit ici exprimés, & qu'ainsi le passage n'étoit point de l'Auteur Juif. M. B. veut bien y consentir, & convenir même que Josephe n'ait point parlé de J. C. dans ses ouvrages; & voici comment il raisonne dans cette supposition.

L'Historien devoit-il se dispenser de faire mention de J. C.? Non: il étoit né trois ou quatre ans après la mort de Jesus. Il n'ignoroit certainement pas la vie de cet homme divin qui s'étoit donné pour le Messie, il sçavoit tout ce qu'on en disoit. De son tems la Société des Chrétiens étoit assez considérable pour faire sensation. Il n'a pas oublié de nous parler de trois Sectes qui avoient paru chez les Juifs, des Esséniens, des Saducéens & des

Pharisëens. Aucun des imposteurs qui s'étoient élevés dans la Judée depuis l'Empire d'Auguste jusqu'à la ruine de Jérusalem, ne lui a échappé. Il parle avantageusement de S. Jean Baptiste; il parle du supplice de Jacques, frère de Jesus. Il est vrai qu'il ne prononce pas ici, comme dans le passage controversé, que Jesus étoit le Messie; il dit seulement que tel étoit le nom qu'on lui donnoit (Ant. L. 20, C. 8.) Pourquoi donc n'a-t-il fait aucune mention particulière de lui? Ou il a cru que ce que l'on disoit de Jesus étoit vrai, ou que c'étoient autant de faussetés & d'impostures. Dans le second cas, il ne se seroit pas tu. L'intérêt de la vérité, de sa réligion, de sa nation, l'obligeoit de rompre le silence, & il n'eût certainement pas manqué à ce devoir. Dans le premier, il avoit une forte raison pour se taire: » La » seule crainte de déplaire à sa Na- » tion, aux Romains, aux Empe- » reurs, lui a fermé la bouche; au- » quel cas, ajoute-t-on, son silence » vaut son témoignage, & sert éga- » lement pour autoriser la vérité » des faits sur lesquels le Christia- » nisme est établi (1) «.

Arrêtons-nous aussi un moment sur un passage de Julien, dont le sens a été contesté. Ce Prince avoue qu'il avoit voulu rebâtir le Temple de Jerusalem en l'honneur de la Divinité à qui il étoit consacré, & que ce Temple avoit *été détruit trois fois*. Des Sçavans ont pensé que ces paroles attestoient la destruction arrivée du tems de Julien, puisqu'avant lui on n'en pouvoit compter que deux autres, la premiere exécutée par les Assyriens, & la seconde par l'armée de Titus. M. Warburton, dans son excellente *Dissertation sur les tremblemens de terre & les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Ju-*

(1) Un Sçavant Anglois, le Docteur Lardner, qui a entrepris un vaste Ouvrage dans le même goût que celui de M. Bullet, convient, & prouve même que le passage de Joseph est supposé; mais quoiqu'il croie assez inutile de chercher la raison du silence de cet Historien à l'égard de Jesus-Christ, il fait entr'autres une observation qui n'est pas à négliger. On sçait par le témoignage de S. Justin, de Tertullien, & d'autres, que les Juifs avoient débité bien des mensonges & des calomnies contre Jesus-Christ & ses Sectateurs. Josephe, ainsi que les Personnes sensées & instruites, en connoissoit la fausseté. Pouvoit-il en faire mention sans les réfuter? Mais il se seroit attiré la haine de ses Compatriotes, & sur-tout des Pharisiens, auxquels il faisoit profession d'être attaché. C'eût été pis encore, s'il eût parlé avantageusement de Jesus-Christ. Il crut donc qu'il étoit prudent de garder à cet égard un parfait silence. L'Ouvrage de l'Ecrivain Anglois est intitulé: *A large Collection of ancient Jewish and heathen Testimonies to the truth of the Christian Religion, With Notes and observations.* 4. vol. *in*-4. i. e. *Ample recueil des témoignages des anciens Auteurs Juifs & Payens, en faveur de la vérité de la Relig on Chrétienne, avec des notes & des observations.* Le premier Volume qui a paru, contient les témoignages des Auteurs Juifs & Payens du premier siécle. Le second présente les passages des Auteurs Payens du second siécle. Les Auteurs du troisiéme siécle paroîtront dans le troisiéme Volume, comme ceux du quatriéme & du cinquiéme dans le dernier.

lien de rebâtir le Temple de Jérusalem (1), s'est déclaré contre cette opinion. Selon lui, la seconde démolition, dont il s'agit ici, est celle qui fut faite par Hérode, fils d'Antipater. Il est vrai que ce Prince ne détruisit le Temple que pour le reconstruire avec plus de magnificence; mais cet événement, dit-il, fut tel que Julien a pu en tirer l'argument dont il se sert contre les Juifs, pour justifier les démolitions auxquelles les Temples des Idoles sont sujets. D'ailleurs, ajoute-t-il, l'expression de Julien annonce une démolition proprement dite, & ne peut regarder l'entreprise de ce Prince, puisqu'à peine les fondemens du Temple furent-ils jettés, & que par conséquent le Temple ne fût point alors détruit. Julien dit encore que ce Temple n'a pas été rétabli jusqu'ici, ce qui, au jugement de M. Warburton, ne peut s'appliquer à un Temple détruit depuis deux mois; l'application seroit peu naturelle. Ces raisons paroissent foibles à M. Bullet: pour détruire un édifice il n'est pas nécessaire qu'il soit achevé; & quoiqu'il ne se fût écoulé que deux mois depuis le mauvais succès de l'entreprise de Julien, rien n'empêchoit de dire que jusqu'alors le Temple n'avoit pas été rebâti. Au reste, on ne convient pas unanimement qu'Hérode ait entiérement démoli le Temple de Zorobabel. Plusieurs Sçavans prétendent que ce Prince ne fit que l'augmenter & l'embellir. Et puis, ce changement ne peut passer pour un désastre; les Juifs virent avec joye le nouveau Temple plus magnifique que le précédent.

Nous dirons, avant de finir, que l'ouvrage de M. Bullet peut être très-utile, parce qu'on y trouve rassemblés une infinité de textes qui attestent les vains efforts des Infideles contre le Christianisme naissant. » Il prévient son Lecteur que » les citations grecques & latines, » qui composent le corps des preu- » ves, sont très-fideles : on les a, » dit-il, souvent vérifiées sur les » Auteurs; & le Grec ne laisse rien » à désirer pour la netteté & la cor- » rection «. Il ne faut pas croire en conséquence que les citations grecques, non plus que les latines, soient exemptes de fautes échappées à l'impression. Nous en avons observé un certain nombre. Nous aurions aussi desiré qu'en plusieurs endroits la traduction françoise eût été plus exacte & plus conforme au texte original. Nous ne citerons qu'un exemple. On fait dire à Lucien qui parle de l'aspect des Planètes, *ne se fera-t-il point quelque conjonction de Mercure & de Venus? Qui sont ceux que vous aimez?* (1) Il auroit fallu dire : » Ne se fera-t-il point quel- » que conjonction de Mercure & » de Venus, d'où naîtront des Her- » maphrodites qui sont l'objet de » vos délices? «

(1) On la trouve, de même que cet Ouvrage, chez M. Tilliard, Libraire, en deux vol. in-12, avec des additions & des remarques dont on a accompagné la traduction de l'Ouvrage Anglois.

(1) Page 261.

Au

Au reste, cet ouvrage n'est pas le seule de ce genre dont on soit redevable à M. Buller: il en publia, il y a quelques années, un autre sous ce titre: *de Apostolicâ Ecclesiæ Gallicanæ origine*, pour prouver que l'Evangile a été annoncé dans les Gaules, l'Espagne & la Grande-Bretagne du tems des Apôtres.

LETTRE A MESSIEURS LES AUTEURS DU JOURNAL DES SÇAVANS.

Auxerre, le 1 Juin 1765.

MESSIEURS,

LA théorie de la Lune a occupé de tout tems les Astronomes & les Calculateurs. Quoique cette Planète soit la moins éloignée de nous, elle n'est cependant pas celle que nous connoissons le mieux. Le grand Newton, &, à son exemple, les Mayers, les Clairault, les d'Alemberts, les Lalandes, ont resserré ses inégalités dans des bornes fort étroites; mais, il ne faut pas le dissimuler, quelque rapprochées que soient ces bornes, elles ne le sont cependant pas encore au point que l'observation la plus exacte soit toujours parfaitement d'accord avec le calcul. La conjonction écliptique du 1er Avril (64) est une preuve de ce que j'avance; le phénomène fut calculé avec la plus grande rigueur & la derniere précision; mais la latitude de la Lune que les tables de M. Mayer donnèrent trop grande de 30″ au mois, occasionna une différence si sensible, que l'éclipse fut annullaire où elle ne devoit pas l'être (Madrid), & qu'elle ne le fut pas où le calcul l'annonçoit telle. (Londres).

Les éclipses (ainsi que le dit M. de la Lande dans son excellent Traité d'Astrono. t. 1, p. 671) ont toujours formé pour les hommes des spectacles frappans, mais dont les Astronomes ne s'occupent que parce qu'elles offrent un moyen sûr pour découvrir les inégalités de la Lune, afin de parvenir à connoître & à corriger les erreurs des tables. La conjonction du 16 Août prochain, quoique moins éclatante pour nous, devient, par rapport à cet usage, aussi intéressante que le phénomène annullaire du premier d'Avril. Une latitude de 1d 14′ 35″, boréale décroissante que la Lune aura à cet instant, a fait juger trop légérement qu'elle ne seroit point écliptique. Quelques doutes s'étant élevés à ce sujet, j'ai résolu de les éclaircir. Ayant donc déterminé pour Auxerre l'instant de la conjonction véritable le 16 Août à 3h 48′ 40″, j'ai avec la paral. horiso.

de	0d 55′ 26″.
Le diam. de la Lune augmenté en raison de sa hauteur . . .	30..29
La latit. vraie bor. décroissante de . . .	1..14..35

La paral. du du Soleil supposée de . . .	d ′ ″ 9
Son diamètre de . .	31..44
Sa déclinaison bor. décroissante de . . .	13..34..42
Le mouvement relatif de	0..29..3
L'ang. de l'éclipti. avec le mérid. du côté de l'Occid. de	70..40..24
L'inclin. appar. de l'orb. avec le cercle de latitu. ori.	84..26..21
La latitu. d'Auxerre supposée de . . .	47..47..53

Trouvé qu'il y auroit éclipse. Le calcul m'a donné le commencement à . . . . . 4^h 6′ 58″

La fin à 5 21 55

La durée sera donc de . . . . 1^h 14′ 57″

La plus grande phase arrivera à 4^h 42′ 15″, & sera de deux doigts 8′ sur la partie boreale du disque du Soleil.

Les tables sont précisément ce qu'on doit appeller le fondement de l'Astronomie, & leur réforme est ce que chaque Amateur de cette Science doit se proposer pour but. Celles de la Lune méritent d'autant plus d'attention, que c'est presque toujours par leurs moyens que le Navigateur & le Commerçant se reconnoissent & se conduisent sur mer. La conjonction prochaine du mois d'Août fournira un moyen très-simple pour connoître l'erreur de la latitude qui est l'élément le plus vicieux des tables, puisque la distance des bornes mesurées exactement dans le milieu de l'éclipse, donnera à une seconde près la latitude de la Lune. Comme le grand nombre d'Observateurs n'a jamais nui à la bonté de l'observation, j'ai pris la liberté de vous adresser tous ces calculs pour suppléer au silence que la connoissance des mouvemens célestes a gardé à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble & obéissant serviteur,

BONNET DE MONTBARON, Conseiller au Bailliage & Siége Présidial.



TIMOLÉON, TRAGÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS, par M. de la Harpe; représentée pour la premiere fois par les Comédiens Ordinaires du Roi, le premier Août.

E"σσεται ἦμαρ ὅταν. Hom. Iliad.

A Paris, chez Duchesne, Libraire, rue S. Jacques au dessous, de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût. 1764. *in*-8° de 70 pages. Avec Approbation & Privilége du Roi. Le prix est de trente sols.

TImoléon, chef d'une conjuration contre un frère qu'il aimoit, mais qui vouloit asservir Corinthe sa Patrie, voilà le sujet de cette Pièce. On y suppose que Timophane n'est poussé à la tyrannie que par son amour pour Eronime, dont le père, Icétas Roi d'Argos veut un Roi pour gendre. Ismènie, mère de Timophane & de Timoléon, combat envain dans Timophane cet amour qui lui fait oublier ses devoirs envers sa Patrie; l'amour, l'ambition l'emportent, & Timoléon voyant son frère inflexible, le livre aux conjurés.

L'Auteur de la Tragédie de Warwick peut avouer l'infériorité de Timoléon, mais les Juges équitables doivent avouer aussi qu'on retrouve dans Timoléon de vives étincelles du génie qui brille dans Warwick; que le style de la seconde Pièce, aussi bien que celui de la première, est ferme, mâle & plein de cet éclat qui distingue le Poëte; qu'en général le troisième Acte de Timoléon est très beau, qu'il n'y a point de chef d'œuvre Dramatique qui ne fut embelli par la quatrième scène de ce troisième Acte, qu'elle montre dans les talens de M. de la Harpe un caractère qui manque à Warwick, soit que le sujet ne l'admît point, soit que l'Auteur l'ait négligé; c'est le caractère attendrissant, le pathétique touchant. Isménie a l'éloquence pénétrante de la tendresse maternelle; Timophane dont l'amour heureux & foiblement traversé, avoit été froid jusques là, sent & déploie enfin les vrais transports de l'amour lorsqu'il le sacrifie: nouvelle preuve que l'amour ne plaît au Théâtre que dans ses malheurs & dans ses combats. Eronyme est froide & foible; son caractère s'éléve dans les derniers vers de son rôle, lorsqu'elle renonce à Timophane par amour pour lui; mais on n'a pas le temps de sentir le prix de ce sacrifice qui se fait trop tard, qui d'ailleurs se dément à la première occasion. Peut-être ce sacrifice auroit-il dû être le nœud de la Pièce, dont un des grands défauts est de n'avoir pas un nœud assez fort ni assez sensible. Timoléon a la fermeté noble & les vertus sauvages d'un républicain; il aime son frère, mais il adore sa Patrie & déteste la servitude. Les ames foibles le trouvent féroce lorsqu'il donne lui-même le signal aux meurtriers de son frere; les ames foibles peuvent avoir raison quelquefois, & elles méritent sûrement quelque égard parmi nous.

Observons seulement que l'Histoire semble justifier ce dénoûment.... *Fratrem tyrannum interficiendum curavit.... Dum res conficeretur, procul in præsidio fuit, ne quis Satelles posset succurrere.* Enfin s'il faut appliquer à ce dénoûment & à la Pièce entière de Timoléon ce que Cornélius Népos a dit de l'action même de Timoléon : *hoc præclarissimum ejus facinus non pari modo probatum est ab omnibus*, ne pourroit-on pas dire aussi de ceux qui refuseront à cet Ouvrage plein de beautés le tribut d'estime qui lui est dû, ce que Cornélius Népos disoit des ennemis de Timoléon, *invidiâ laudem obterebant* ?

Peut-être en général le sujet de Timoléon n'est-il pas heureux. 1°. Ce qu'il y a de singulier, de frappant & de tragique, est précisément ce qui paroît avoir été jugé atroce; mais nous ne donnons pas beaucoup de force à cette première raison. 2°. Le fonds du sujet est une conjuration, ce genre de sujets a toujours quelque froideur. Brutus, la mort de César, Rome sauvée ne plaisent pas autant à la multitude que Zaire, Alzire, Mérope & Tancréde. Si les intérêts politiques ennoblissent l'intérêt des passions, ils l'étouffent aussi un peu, à moins qu'ils ne soient étouffés eux-mêmes par l'intérêt des passions. Les intérêts politiques sont nobles, mais froids, les passions avilissent, mais elles enflamment. Si Oreste dans Andromaque n'étoit que l'Ambassadeur de la Gréce conjurée contre le sang d'Hector, ce seroit à peine un personnage Dramatique, c'est comme Amant forcéné d'Hermione qu'il touche & qu'il transporte. Ce n'est ni l'assassin d'Auguste ni le vengeur armé pour la liberté de la Patrie qui plait dans Cinna, c'est l'amant d'Emilie; Emilie elle-même plaît principalement par les combats de l'amour & de la vengeance. 3°. Un autre inconvénient du sujet de Timoléon est de ressembler un peu trop à Brutus & à la mort de César, & cette ressemblance est encore augmentée par certains détails de l'exécution.

Les principaux défauts de cette exécution sont 1° que la Pièce en général a un fondement trop foible, trop éloigné, trop peu sensible. Icétas dont l'autorité sur sa fille forme le nœud, n'est pas assez présenté dans la Pièce, on en parle dans l'exposition, mais ce n'est qu'un mot perdu qui fait peu d'impression. 2° Que l'amour de Timophane & d'Eronime n'est ni assez tragique ni assez développé. 3° que l'intérêt est indécis, qu'on ne sçait s'il porte sur Timoléon, ou sur Timophane, ou sur Isménie, ou sur Eronime. 4° Que quand les principaux personnages ont le même intérêt, ils ne se concertent pas; ce qui multiplie & embarrasse mal-à-propos les ressorts de l'action. Par exemple au quatrième Acte Timoléon ne dit rien à Isménie du projet qu'il a d'agir auprès du peuple, Isménie ne confie pas non plus à Timoléon la proposition qu'elle va faire à Eronime de renoncer à Timophane; pourquoi cette dissimulation réciproque en-

tre une mère & un fils dont l'intérêt est alors le même? 5° Que le dénoûment est brusqué. La dernière scène entre Timoléon & Timophane a de très-grandes beautés, mais elle manque de développement, elle étoit susceptible de plus d'agitation & d'intérêt. L'arrivée d'Isménie au moment où on poignarde son fils, n'est pas motivée. Les regrets de Timoléon sont à la fois foibles & brusques.

Des Censeurs ont dit que la belle scène du troisième Acte appartenoit au sujet de Coriolan, cela est vrai, mais elle appartenoit aussi au sujet de Timoléon, & cette scène ayant toujours été manquée au Théâtre dans le sujet de Coriolan; pourquoi M. de la Harpe qui a sçu lui conserver tout son pathétique, n'en auroit-il pas embelli le sujet de Timoléon ?

Effaçons l'impression de tant de critiques par quelques fragmens de cette belle scène. Timophane n'ayant pu ni fléchir Timoléon ni être flechi par lui, dit à Isménie :

C'est vous, vous seule que j'implore,
Vous qui sçavez me plaindre, & qui m'aimez encore,
Ma Mere, modérez son injuste courroux...!
Hélas ! s'il ne falloit pour appaiser mon frere
Qu'abandonner ce rang, objet de sa colere,
Timophane aisément pourroit le désarmer.
Je peux mourir pour lui, mais non cesser d'aimer.
Je puis immoler tout, mais non pas Eronime;
. . . .

ISMENIE.

. . . . Cet objet de tant d'idolâtrie,
Qui commande à ton ame & regne sur ta vie,
Dans ton cœur revenu de ses premiers transports
Aigrira chaque jour le fiel de tes remords.
Tu lui reprocheras le sang de tes victimes,
Tes jours empoisonnés, tes tourmens & tes crimes.
Tu viendras près de moi, du moins en ce moment,
Porter ton désespoir & ton accablement;
Mais rappellés alors dans ton ame éperdue,
Tes forfaits & mes maux retracés à ta vue
Reviendront t'accabler de reproches cruels,
Et te repousseront de mes bras maternels.
. . . .
. . . Mon Fils, ton cœur n'est point farouche,
Si le soin de mes jours, si ma douleur te touche,
Ose enfin préférer à l'amour, à sa loi,
Ce tendre cri du sang qui te parle pour moi.
Cette idole orgueilleuse, à tes desirs si chere,
Ne t'a point commandé d'assassiner ta Mère :
Ce penchant dont je vois que ton cœur se remplit,
Doit céder par dégrés au temps qui l'affoiblit.
Mais la Nature seule, immuable, immortelle,
Inspire un sentiment aussi durable qu'elle.

Ton cœur que j'ai formé me chérira toujours.
Mon Fils, ne flétris point le reste de mes jours.
. . . .
Je tombe à tes genoux.

TIMOPHANE.

Quel transport vous égare!
Vous à mes pieds! ô Ciel!

ISMÉNIE.

J'y resterai, Barbare,
J'expirerai du moins en étendant mes bras
Vers mon Fils révolté que je n'attendris pas.

TIMOPHANE.

Ah! vous en triomphez..... J'en mourrai; mais n'importe,
Je ne résiste plus, & ma Mere l'emporte.

ISMÉNIE.

Va, ne te répens point d'un si beau sacrifice,
Je sens tout ce qu'il coute & t'en admire plus.
Ne crois pas que pour toi tous les biens soient perdus.
Etre chéri des tiens, jouir de ma tendresse,
Adoucir par tes soins le poids de ma vieillesse,
Tel doit être ton sort: est-il si malheureux?
Va, ces plaisirs sont faits pour un cœur vertueux.

Elle veut sortir, Timophane s'écrie:

Non, demeurez, ma Mere.
Ma Mere, par pitié, ne m'abandonnez pas.
Ah! laissez-moi pleurer & gémir dans vos bras.
Consolez votre Fils, soutenez son courage,
De ma raison qui fuit rappellez-moi l'usage;
J'ai besoin de vous voir, & je sens que mon cœur
Revole à des liens dont il fit son bonheur.
Ce cœur contre l'Amour, qui se plaint & murmure,
Cherche au moins un asyle au sein de la Nature.

LA VIE DU CARDINAL DE BERULLE, FONDATEUR de la Congrégation de l'Oratoire en France.

Vivo autem jam non ego, vivit verò in me Christus.
S. P. ad Gal. cap. 2.

A Paris, chez Nyon, Libraire, Quai des Augustins, à l'Occasion 1764. *in*-12. Avec Approbation & Privilege du Roi.

Pierre de Bérulle naquit le 4 Février 1575 au Château de Sérilly près de Troyes en Champagne, de Claude de Bérulle, Conseiller au Parlement de Paris, & de Louise Seguier, fille de M. Seguier, Président à Mortier & tante du Chancelier de ce nom. Il fit ses études aux Jésuites de Paris. Destiné par ses parens à la Magistrature, il préféra l'Etat Ecclésiastique. Bientôt sa doctrine & sa piété l'annoncèrent à l'Eglise comme un digne défenseur contre l'hérésie. Il parut

avec éclat à la conférence de Fontainebleau (en 1609,) où le Cardinal du Perron eut tant d'avantage sur Dupleſſis Mornai. Il ſe diſtingua de même dans quelques autres Conférences Théologiques qu'il eut par ordre de Henri IV avec divers Miniſtres Proteſtans. On lui offrit des Evêchés qu'il refuſa, ainſi que la place de Précepteur du Dauphin; il ne paroiſſoit à la Cour que lorſque ſes talens & ſes lumières l'y faiſoient appeller malgré lui.

En 1604 le Roi demanda quelques Carmelites à l'Eſpagne pour répandre en France l'eſprit de Ste Théréſe. M. de Bérulle fut chargé de les aller chercher, & par ſes ſoins les Carmelites fûrent établies en France l'année ſuivante. Madame de Bérulle ſa mère y prit l'habit à l'âge de cinquante ſept ans. M. de Bérulle en 1611 fonda l'Oratoire à peu-près ſur le plan de l'Inſtitut du Bienheureux Philippe de Néry. Sa Société naiſſante ſe propoſa deux objets, auxquels elle a été fidelle, la priére & l'inſtruction, conformément à ces paroles de l'Apôtre : *Nos verò miniſterio verbi, & orationi inſtantes erimus* ; il y a ſeulement entre l'Inſtitut de Philippe de Néry & celui de M. de Bérulle cette différence, que les maiſons de l'Oratoire en Italie ſont iſolées & entièrement indépendantes les unes des autres; au lieu qu'en France leur union ſous un même Chef & leur communication réciproque en forment une véritable congrégation. Elle reçut bientôt les plus grands accroiſſemens. On ne peut rien ajouter à l'éloge éloquent que M. Boſſuet en a fait. » Bérulle n'a point » voulu, dit-il, donner à cette » compagnie d'autre eſprit que l'eſ» prit même de l'Egliſe, ni d'autres » régles que ſes canons, ni d'au» tres ſupérieurs que ſes Evêques, » ni d'autres liens que ſa charité, » ni d'autres vœux ſolemnels que » ceux du baptême & du ſacer» doce !

» Là une ſainte liberté fait un » ſaint engagement ; on obéit ſans » dépendre, on gouverne ſans com» mander : toute l'autorité eſt dans » la douceur, & le reſpect s'entre» tient ſans le ſecours de la crainte. » La charité qui bannit la crainte, » opére un ſi grand miracle ; & ſans » autre joug qu'elle même, elle » ſçait non-ſeulement captiver, » mais encore anéantir la volonté » propre.

» Là pour former de vrais Prê» tres, on les méne à la ſource de » la vérité : ils ont toujours en main » les Livres Saints pour en recher» cher ſans relâche la lettre par l'é» tude, l'eſprit par l'oraiſon, la » profondeur par la retraite, l'effi» cace par la pratique, la fin par » la charité à laquelle tout ſe ter» mine, & qui eſt l'unique tréſor » du Chrétien. »

Les vertus & les talens de M. de Bérulle pouvoient être trop utiles à la Cour, pour qu'elle négligeât de les employer. En 1624 on l'envoya négocier à Rome la paix de la Valteline & ſolliciter une diſpenſe

pour le mariage de la Princesse Henriette - Marie de France avec le Prince de Galles; il obtint ce dernier article, non sans quelques difficultés, & l'année suivante il accompagna en Angleterre cette illustre Princesse, digne & courageuse épouse du plus infortuné des Rois. M. de Bérulle portant toujours l'amour de la paix & la charité au milieu des intrigues & des agitations de la Cour, travailla plusieurs fois à réconcilier avec Louis XIII la Reine sa mère, le Duc d'Orléans son frère, le Prince de Condé, le Duc d'Epernon, &c. Il fut fait Cardinal le 10 Septembre 1627. Dès le mois d'Avril 1628 sa santé s'altéra considérablement; après une langueur assez longue il parut avoir repris ses forces, mais il eut une rechute le 27 Septembre 1629, & il mourut le 2 Octobre de cette même année âgé de 54 ans 7 mois & 28 jours. Le jour même de sa mort étant déjà dans une espèce d'agonie, il voulut célébrer les saints mystéres. » Il regarda l'au» tel, dit notre Auteur, comme » un Calvaire où il devoit consom» mer son sacrifice avec le Sauveur » des hommes; ses desirs s'accom» plirent. Prêt à prendre l'hostie, & » déja prononçant les paroles qui » précédent la consécration (*hanc » igitur Oblationem*,) il fut la vic» time immolée à la place de celle » qu'il alloit offrir. »

Nous sommes surpris qu'à cette occasion l'Auteur n'ait pas rapporté ces deux vers connus, où on fait parler le Cardinal de Bérulle mourant:

Cœpta sub extremis nequeo dum sacra Sacerdos
Perficere, at saltem victima perficiam.

Au reste le Cardinal de Bérulle ne mourut point à l'autel, on eut le tems de lui administrer le viatique & l'extrême-onction, en profitant de quelques intervalles de connoissance. Il mourut dans la maison des Prêtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré.

Tels sont les principaux faits que nous offre la vie du Cardinal de Bérulle. Le reste de l'Ouvrage est rempli par l'énumération de ses vertus, de ses miracles, des conversions qu'il a opérées, par des marques de son zéle contre l'hérésie, par un tableau de son administration rélativement à l'Oratoire & aux Carmélites, par des extraits de ses exhortations & de ses lettres, par les témoignages glorieux que les plus grands hommes lui ont rendus. M. Bossuet dans l'Oraison Funébre de la Reine d'Angleterre parle du Cardinal de Bérulle avec le ton de l'admiration. Dans un autre endroit il dit que » *la Pourpre Romaine n'a » rien ajouté à sa dignité, tant il » étoit relevé par le mérite de sa vertu & de sa science.*

Le Cardinal du Perron disoit: » *si vous voulez convaincre des Hé» rétiques, envoyez les moi: si vous » voulez les convertir, envoyez-les » à M. de Genéve; mais si vous desi» rez les convaincre & les convertir » tout ensemble, adressez-les à M. de » Bérulle.*

On donne ensuite une idée des Ouvrages

Ouvrages du Cardinal de Bérulle, qui sont un Traité de l'abnégation intérieure, un Traité des Energuménes, divers Discours sur la vie & sur les grandeurs de Jesus-Christ, un Traité de la direction des Supérieurs, & plusieurs autres Œuvres de controverse & de piété. Le jugement de notre Auteur sur ces Ouvrages du Cardinal de Bérulle, est qu'à travers un style diffus & qui d'ailleurs a vieilli, on trouve du nerf, des images sublimes, l'éloquence de la Religion, une onction qui pénétre, un éclat de vérité qui frappe, & par-tout les Mystéres traités avec l'exacte précision de la plus saine Théologie. Un Recueil de Lettres du Cardinal de Bérulle termine ce volume.

Quant à sa vie, en général elle est écrite avec une simplicité d'idées & de style qu'il plaira peut-être peu dans ce siècle trop peu simple.

*SECONDE LETTRE DE M. L. C. ***. A MESSIEURS les Auteurs du Journal des Sçavans.*

1 J'Ai vu, Messieurs, dans la Gasette littéraire la réponse que le Physicien de Nuremberg a faite aux observations que vous avez bien voulu insérer dans votre Journal de Janvier. Je crois devoir répliquer à cette réponse, parce qu'elle embrouille un peu la question, & surtout parce que l'on m'y fait un reproche que je serois fâché de mériter.

2 Le Physicien se plaint que je l'ai accusé de Matérialisme. Il s'en défend en homme religieux & instruit; il fait une profession de foi digne en même tems d'un Philosophe & d'un Saint. Je suis assurément fort aise de voir un homme d'autant d'esprit croire si fermement en Dieu & à l'immortalité de l'ame; mais quand je l'aurois soupçonné d'être Pyrrhonien ou même Athée, je me serois bien gardé de l'en avertir, & encore plus d'en avertir le Public. Je le supplie donc d'être bien persuadé que je n'ai jamais voulu parler que des Matérialistes en général, parce qu'ils abusent ordinairement de ses principes.

3 Je conviens de plus avec le Physicien qu'il a raison de penser que quand on donneroit aux animaux une ame semblable à celle de l'homme; les preuves de l'immortalité de notre être resteroient toujours ce qu'elles sont en elles-mêmes. S'il me demande à present pourquoi donc je me suis principalement attaché à combattre les Matérialistes dans mes observations sur son systême, je lui répondrai simplement que tous les Matérialistes, sans en excepter un seul, ont toujours admis ses principes, que ses raisonnemens m'ont rappellé les leurs, & que je les ai eu souvent en vue, lorsque je lui ai répliqué.

4 Au surplus, le Physicien, dans sa réponse, reconnoît en termes précis *ces avantages immortels qui dis-*

tinguent l'homme des autres espéces ; & je ne l'accuse point d'avoir changé d'hypothèse. Apparemment que je l'avois mal entendu. Il est vrai que je pensois bonnement qu'il ne mettoit aucune différence entre la nature de l'intelligence des animaux & celle de l'homme ; je m'étois même figuré qu'il inclinoit un peu pour les Renards.

5 Aujourd'hui il ne reste plus qu'un seul point de controverse entre le Physicien & moi. J'ai seulement quelque peine à concilier cette supériorité si marquée que nous avons sur les brutes avec ces notions abstraites, avec cette réaction de leur ame sur leurs facultés intellectuelles. Il est certain que le Physicien la leur accorde contre l'opinion constante des Cartésiens & de leurs Adversaires, contre celle de Locke, de M. de Buffon, & de tous les Philosophes de l'Univers. Quoiqu'il en soit, je tâcherai d'établir encore plus nettement l'état de la question ; mais auparavant je crois devoir répondre en peu de mots aux instances du Physicien, parce qu'il m'a fait souvent dire ce que je n'ai pas dit, & qu'il a rarement répondu à ce que je lui ai objecté. Ce n'est pas qu'il ait altéré mes paroles ; il a seulement défiguré mes idées, en éloignant tout ce qui pouvoit éclaircir les endroits qu'il a mis sous les yeux du Lecteur. Malgré ces précautions, ses réponses ne m'ont pas paru pressantes, & je ne crois pas que l'on ait trouvé ses plaisanteries démonstratives.

6 Ce Philosophe prétend que j'ai tort de distinguer deux sortes de mémoires, à moins que je n'en connoisse une qui consiste à oublier ce que l'on a sçu. Comme il critique ici les propres paroles de M. de Buffon, je me contenterai de lui opposer quelques lignes de l'histoire naturelle. *Les animaux ont des sensations & n'ont point d'idées. . . . . Les animaux n'ont ni l'esprit, ni l'entendement, ni la mémoire comme nous l'avons, parce qu'ils n'ont point la puissance de comparer leurs sensations. . . . . Les animaux n'ont aucune connoissance du passé, aucune idée du tems, & par conséquent ils n'ont pas la mémoire.* M. de Buffon n'accorde enfin aux animaux qu'*une réminiscence matérielle.*

7 Le Physicien comprendra peut-être mieux à présent l'espéce de mémoire dont j'ai voulu parler. Cette mémoire ne consiste point à *oublier ;* elle consiste à se ressouvenir. Mais cette espéce de souvenir qui n'est point réfléchi, est précisément chez les animaux de même nature que la sensation qu'ils ont l'air de se rappeller. Je ne suis point surpris que toutefois le Physicien ne reçoive pas cette définition si contraire à son systême, mais je suis très-étonné qu'il ne se soit pas apperçu que celui qui refuse aux animaux la conscience de quelques perceptions raisonnées, ne sera pas de meilleur accord sur cette mémoire réfléchie qu'il suppose au lieu de la démontrer.

Le Physicien conclut aussi que je ne dois point nier la perfectibilité des animaux, sous prétexte que cette

prétendue perfectibilité paroît constamment inutile. Il dit que mes principes me réduiroient à nier la perfectibilité des Hurons qui sont depuis plusieurs siécles dans le même état. Je suis encore étonné qu'un si bon esprit n'ait pas apperçu que la perfectibilité des Hurons est démontrée par celle des autres hommes, que c'est de la perfectiblité des hommes en général dont il s'agit, & que cette perfectibilité n'est point inutile à la totalité de l'espéce. Cette replique & la précédente répondroient, je crois, suffisamment à toutes celles du Physicien, qui met presque toujours en fait ce qui est en question. Il passe par dessus les difficultés. Il prétend que *les animaux peuvent éprouver d'une manière indéfinie les sensations que leur mémoire conserve, & qu'ils peuvent les ajouter à celles qu'ils avoient déja.* Il dit avoir prouvé précédemment *qu'ils ont un langage qui les rend capables de se transmettre leurs connoissances réciproques.* Il affirme aussi *que des espéces toutes entières acquiètent plus de lumiere & de sagacité dans certains pays.* Je crois que l'on peut répondre à toutes ces assertions du Physicien, qu'il n'a rien prouvé du tout ; que l'on ne convient point de cette mémoire réfléchie qu'il donne gratuitement aux brutes, & que l'on ne croit point qu'il ait pu s'assurer que les animaux ont un langage, à moins qu'il ne soit comme Apollonius de Thianes, qui prétendoit l'entendre & le parler. A l'égard de la supériorité que les animaux de certains pays ont sur les nôtres, on pourroit lui demander s'ils sont inventeurs dans ce pays-là, ou si leurs travaux sont seulement plus parfaits que dans celui-ci. Mais il est assez probable qu'il ne hasardera pas la premiere assertion, & l'on est bien sûr que la seconde ne peut rien prouver.

8 Le Physicien me reproche aussi de n'avoir pas dit le premier, & d'avoir dit assez mal-à-propos que cinq personnes avec un sens différent s'entendroient en géométrie (il auroit pu dire aussi en métaphysique & en morale). Cela peut être, ajoute-t-il, mais je ne vois pas comment l'une pourroit faire entendre à l'autre le résultat d'une sensation dont celle-ci n'auroit aucune idée. J'avoue que je n'avois pas prévu cette réplique. Pour démontrer au Physicien que les différences marquées qui nous élèvent si fort au-dessus des autres espèces ne résultent pas de la différence des idées acquises par un sens ou par un autre sens, je lui fais voir qu'à travers différens milieux les hommes reçoivent les mêmes idées : il répond à cela que jamais un aveugle ne fera entendre le son de sa voix à un sourd.

Il convient pourtant avec moi dans la suite (ce qui mérite attention) que l'on ne peut dire en effet que les hommes acquierent de l'intelligence par le secours des Arts qui la supposent, & que cette intelligence a précédé. Il prétend qu'il a seulement voulu dire, que

lorsque les Arts sont inventés, ils étendent la sphère de l'intelligence. Eh ! qui lui dispute cette vérité? Que peut-il en conclure ? Qu'a-t'il donc voulu dire lorsqu'il a prétendu que les animaux ne se perfectionnent point faute des Arts qu'ils n'ont pas eu les moyens d'inventer? Ne me suffit-il pas de lui avoir prouvé que lorsque les hommes inventent les Arts, il faut pour cela qu'ils en sçachent beaucoup plus que les brutes ? (1)

9 Après avoir relevé ces petites infidélités qui ne sont peut-être que des distractions, je suis forcé d'avouer que le Physicien paroît quelquefois sentir la force des objections; mais alors il fait à Dieu le sacrifice de sa raison. Eh! pourquoi ne pas lui sacrifier aussi son système ? On demande à notre Philosophe pourquoi dans cet étonnant système la nature a l'air d'être en faute à chaque instant, pourquoi on ne peut admettre ce système sans renoncer à l'analogie la plus constante, la plus sacrée, sans abandonner toute idée d'une providence qui conduit les choses à leur fin, sans aller jusqu'à nier la constante uniformité des voies de la nature? Il répond à toutes ces questions qu'elles sont vaines & oiseuses, que Dieu est le Maître, que Dieu a fait comme il lui a plu. Il est prêt à s'écrier: *O Altitudo!* Il plaint la foiblesse humaine. Il dit que les curieux en cette matière ne sont que des extravagans & des blasphêmateurs. Je ne sçais si on trouvera ces répliques pieuses & modestes : elles peuvent l'être en effet, mais il me semble qu'elles ne sont pas instructives.

10 Eh pourquoi ne pourrois-je pas, sans blesser la raison, & l'être qui me l'a donnée, juger quelquefois

(1) D'ailleurs pourquoi le Physicien a-t-il supprimé les paroles suivantes : *Les nids des hirondelles, les ruches des mouches à miel, les édifices construits par les castors, tout cela prouve que les animaux ont inventé les arts, ou qu'ils ne savent ce qu'ils font lorsqu'ils paroissent réfléchir & inventer.* Il profite de l'occasion pour me faire dire ce que je n'ai jamais dit. Il cite cette phrase qui lui paroît souverainement absurde : *Les Arts & les Sciences abstraites rendent souvent plus stupide & plus insensée une bonne partie de la nation.* Au lieu de rapporter ce qui empêche qu'on ne puisse se tromper au sens de ces paroles, notre Philosophe en conclud (parce que cela lui paroît plus plaisant) que j'ajoute à l'idée du Sophiste de Génève qui soutient que nous ne pouvons nous éclairer sans nous corrompre. Il prétend que je soutiens moi que l'on s'abrutit dès que l'on commence à s'éclairer. Pour mettre le Lecteur à portée de juger de la valeur de cette bouffonnerie, je vais rapporter quelques-unes des réfléxions qui suivent ou précédent celle que l'on a citée. J'ai dit que *les hommes n'avoient pas besoin des sciences & des arts pour apprendre ce qu'il y a d'intéressant dans ce qu'ils sçavent..... On voit bien*, ajouté-je, *que je ne parle point des arts de premiere nécessité, ni de cette science si facile & si nécessaire qui nous rend d'abord meilleurs & plus raisonnables.* Il me semble qu'il résulte clairement de ces réfléxions vraies ou fausses, que bien loin de renchérir sur l'idée de M. Rousseau, je pense au contraire que l'homme n'est jamais moins méchant que lorsqu'il est vraiment éclairé. Mais je pense aussi qu'il ne s'éclaire véritablement que par l'étude des sciences les plus naturelles & les plus sublimes qui, par bonheur, sont celles qui s'apprennent le plus facilement.

ſans orgueil de ce que j'ignore, parce que ſçais ? Je puis ſans doute admirer l'immutabilité & l'uniformité des voies de la providence ou de la nature. Je puis, ſans offenſer mon maître, juger par ce qui eſt de ce qui doit être. Je puis penſer ſans impiété que certains réſultats qui me paroiſſent eſſentiellement différens ne peuvent tendre à une même fin. Il me ſemble que cette manière de conſidérer les choſes, loin d'être orgueilleuſe & impie, peut elle ſeule nous forcer d'attacher quelqu'idée à ces mots intéreſſans, Dieu, Providence, Ordre, Juſtice, Bonté. Je crois encore qu'il eſt des analogies rigoureuſement démonſtratives pour celui même qui n'admettroit ni Dieu, ni Providence. En combien de circonſtances ne ſuffit-il pas de ſçavoir ſi on a connu la marche de cette immortelle directrice des choſes, quelque nom que l'on veuille lui donner ? Dans toutes les hypothèſes, que de vérités ſemblent tracées par la nature entière en caractères ſi liſibles, qu'il faudroit les admettre avec leurs conſéquences immédiates, quand on ſeroit aſſez malheureux pour ne reconnoître qu'une aveugle fatalité ?

11 Mais les analogies prouvent non-ſeulement dans les choſes de même genre, elles prouvent encore l'impoſſibilité des choſes contraires à celles que l'on a établies par leur moyen. De même, que les êtres qui ont des yeux ont coutume de voir, on pourroit juger d'avance qu'un peuple privé de l'organe de la vue, le ſeroit auſſi de l'idée de la couleur. Ce n'eſt pas qu'il ne pût avoir encore, abſolument parlant, cette idée ; mais on ſçait bien que ces poſſibilités métaphyſiques ne peuvent s'admettre, lorſque la nature s'eſt expliquée clairement par des faits. Nous ſçavons que l'on ne peut voir ſans yeux, comme nous ſçavons que les corps graves tendent les uns vers les autres ; & nous ne doutons pas que ces deux vérités n'ayent une raiſon ſuffiſante de quelque nature qu'elle ſoit. Il faut aller plus loin. Ce que l'on dit du phyſique, on doit auſſi le dire du moral. Puiſque l'homme eſt à la fois un être phyſique & un agent moral, ſes yeux ne ſont pas plus faits pour voir, que ſon cœur pour aimer, & ſon eſprit pour réfléchir. Si l'on peut conſulter l'analogie ou les cauſes finales (car le nom ne fait rien à l'affaire), dans les choſes phyſiques, il faut donc les conſulter auſſi dans les choſes morales & intellectuelles.

12 D'après ces vérités de ſentiment, d'expérience & de raiſon, quand on a vu les nuances infinies qui uniſſent le polype à l'huître, & l'huître à l'éléphant, quand on a apperçu que cette chaîne ſi viſible, qui ſemble unir toutes les eſpéces d'animaux, paroît viſiblement rompue entre l'éléphant & l'homme, il faut bien en conclure par la raiſon des contraires, que toutes ces créatures, qui ſemblent renfermées dans un même ordre de choſes, de quelque genre qu'il ſoit, ſont toutes d'une même nature, & toutes ſans exception d'une autre nature

que ces êtres uniques, qui ne tiennent aux premiers que par la chaîne de l'organisation. Ces réflexions sont déja bien satisfaisantes, elles doivent plaire au Physicien, puisqu'il convient avec moi *de ces avantages immortels, qui distinguent l'homme des autres espéces*. On voit d'un côté une multitude d'êtres différemment organisés, qui paroissent renfermés dans la sphère des objets sensibles. Leurs sensations (supposé qu'ils sentent) ne produisent jamais que des résultats de même genre. De l'autre côté, on voit une seule espéce d'êtres organisés, qui ressemblent plus par leur organisation à quelques-unes des espéces précédentes, qu'elles ne se ressemblent entr'elles; & cependant cette dernière espèce d'êtres est essentiellement différente de toutes les autres dans ces points si marqués, où elles se ressemblent toutes.

13 J'espère que le Physicien ne me reprochera plus d'oser prescrire des loix à la sagesse infinie qui produit & conserve cet univers. Je lui avouerai volontiers que je suis incapable de saisir tous les rapports que Dieu a mis entre ses différens ouvrages. Je ne sçais point ce que sont les brutes; je crois seulement sçavoir ce qu'elles ne sont pas, & c'est l'analogie puisée dans les idées les plus claires qui me l'a enseigné.

Mais il est bien étrange, bien inconcevable que le Physicien fasse si peu de cas de l'analogie, lui qui ne peut argumenter que d'après cette même analogie qu'il méprise. Il n'a donc pas vu que ces faits qu'il oppose à mon analogie, ne sont qu'une conséquence qu'il tire de son côté par une pure analogie de quelques faits que nous expliquons différemment.

14 Au reste, je ne veux point tirer avantage de la force des objections que le Physicien a seulement éludées. Je ne lui reproche point d'être peut-être aujourd'hui seul de son avis, non pour le fond de la dispute, mais par sa manière de disputer. Je ne lui opposerai point une foule d'autorités respectables, ni même le sentiment intime qui réclame si fortement contre les idées universelles des animaux. Je sçais que les hommes, trop souvent éblouis par les autorités, prennent encore quelquefois pour l'instinct de la raison, celui de l'habitude. Je conviens même avec plaisir que notre Philosophe est beaucoup plus conséquent que ceux qui accordent aux animaux des idées en leur refusant la faculté de les généraliser. Je suis convaincu, comme lui, que les idées ne sont point isolées. Je regarde les idées simples que Locke fait préexister aux idées complexes, comme une pure chimère. Quiconque a une idée, en a sans doute plusieurs au même instant; il en a à la fois de particulières & d'universelles. Si j'ai bien compris le Physicien, voilà son systême; cette manière d'envisager tout être pensant me paroît juste, profonde & sublime.

15 Je passe donc au Physicien l'impossibilité de nier aux animaux les idées universelles, s'ils ont effec-

tivement des idées. D'après cet aveu, voici à quoi je réduis toute notre controverse. Je commence par rejetter sans aucune exception tous les raisonnemens qu'il donne pour des *faits*. Pour m'expliquer plus clairement, je dis que ces actions des animaux qui démontrent, selon lui, tant de prévoyance & d'esprit, ne nous présentent qu'un spectacle purement matériel, qui nous fait seulement soupçonner par analogie que certaines idées doivent passer par la tête de ces créatures avec une certaine harmonie proportionnée au spectacle qu'elles offrent à nos sens. Je ne vois point comment le Physicien pourroit se dispenser de me faire cet aveu, & comment il pourroit se tirer d'affaire, si je détruis son analogie par une autre analogie évidente, contraire & démonstrative. Après lui avoir passé tous les faits qu'il lui plaira de nous raconter, qu'aura-t-il à répondre, si on lui démontre que ce que les animaux font de plus admirable & de plus ingénieux ne suppose ni mémoire ni réflexion ? Si je le force d'en convenir, tous ses raisonnemens ne seront-ils pas détruits du même coup avec toutes ses expériences & toutes ses recherches ?

16 Le Physicien voit bien que je vais lui parler, d'après la plûpart des Philosophes, des nids, des ruches, des ouvrages des castors. Oui, tout se réduit à sçavoir s'il voudroit soutenir que *ces deux perdrix qui n'ont jamais vu leurs semblables, ont prévu qu'elles alloient pondre, qu'il falloit faire des nids, qu'il falloit que ces nids fussent à-peu-près comme ceux de toutes les autres perdrix*. Ne faut-il pas dire que ces perdrix ont deviné tout ce qu'elles font, tout ce qu'elles paroissent sçavoir, qu'elles ont la science infuse, qu'elles connoissent l'avenir, ou croire qu'elles agissent par un instinct aveugle, sans projet & sans réflexion ? Si le Physicien suppose cet instinct aveugle, pourquoi ne serions-nous pas de même avis sur le reste ? S'il pense au contraire que les animaux agissent par une sorte d'inspiration, lorsqu'ils nous montrent le plus d'esprit, ne sera-t-il pas bien tenté de croire qu'ils prophetisent toujours & qu'ils ne raisonnent jamais ?

17 Je pourrois citer bien d'autres exemples, bien d'autres ouvrages plus industrieux que les premiers. On sent assez que les nids des hyrondelles, quoique beaucoup plus sçavans, partent du même principe. Le Physicien ne se persuadera jamais que les uns sont l'ouvrage de la réflexion, & les autres celui de la nature. On dira la même chose de l'araignée qui ourdit sa toile avec tant d'art & de prévoyance. On aura la même idée des piéges tendus par le formicaleo, de la tortue qui va au bout de quarante jours chercher ses petits sur le rivage. On expliquera de même les ruches des abeilles, & les villes bâties par les castors. On ne croira pas que quelques-uns de ces travaux soient inconnus de ceux qui les font, & que les autres soient

des ouvrages d'esprit.

18 Il me semble qu'après avoir examiné les choses de si près, il est difficile de ne pas dire en soi-même: la plûpart des actions des brutes prouvent un instinct aveugle ou une extrême stupidité. Les nids, les ruches, &c. sont du premier genre; celles du second sont si frappantes & si communes, qu'elles viennent d'abord en foule se présenter à l'esprit. Quand nous voudrions absolument douter de l'imperfectibilité si apparente de toutes les races, nous sommes au moins bien assurés que chaque individu ne conçoit aucune idée, lorsqu'il fait les choses qui nous donnent la plus haute idée de sa sagesse & de son esprit. En faut-il plus pour se persuader que les animaux ne raisonnent pas davantage, lorsqu'ils font des actions qui nous paroissent moins combinées? Nous voyons d'ailleurs dans les idées les plus claires dont l'esprit humain soit capable, que tout être intelligent & borné ne doit s'instruire que peu à peu. Nous concevons très-distinctement qu'il doit se trouver une extrême différence dans la somme des lumieres de chaque individu: par la même raison ces différences si marquées doivent se rencontrer encore dans les nations qui vivent en société. Leur progrès doit être long, pénible, varié comme celui des individus. Ces réflexions puisées dans la nature même des choses sont confirmées par l'expérience. La raison nous dit que les choses doivent se passer ainsi; l'expérience autant que nous pouvons l'avoir, nous atteste ce que la seule raison auroit prévu. Comment se refuser aux conséquences qui résultent de cet accord de l'expérience & de la raison? Pensera-t-on que pour la premiere fois ces deux grands Maîtres du genre humain nous abusent de concert sans la moindre contradiction? Qu'est devenue cette foible analogie, l'unique base des objections que l'on nous fait? Dès qu'elle commence à se montrer, elle est détruite sur le champ par une analogie plus frappante, qui saute aux yeux de l'homme le plus borné; puisqu'il est impossible de regarder comme le fruit de la réflexion les actions & les ouvrages dont on vient de parler. Je ne vois plus en vérité qu'une ressource aux Apologistes des animaux. Il faut qu'ils nous disent nettement que les brutes ne raisonnent jamais toutes les fois qu'il s'agit des Arts & des Sciences dont elles paroissent susceptibles. Mais qui osera faire cette réponse? Ce ne sera sûrement pas le Physicien de Nuremberg: il est trop conséquent, trop éclairé. Il demanderoit sans doute à ces chicaneurs, sur quoi ils fondent cette belle hypothèse. En attendant qu'ils ayent déduit leurs raisons, je serois curieux de sçavoir ce qu'ils peuvent penser du tableau que cette étrange supposition doit leur offrir. N'ont-ils pas quelque peine à voir ces êtres si spirituels & si pensans, entraînés par une force invincible & inconnue, aller & venir, se mouvoir en cent manières, sans dessein

&

& sans objet? Ces créatures si réfléchissantes ne pensent donc jamais moins que quand elles ont l'air de penser davantage.

19 Il faut bien prendre garde surtout qu'il n'est pas ici question de ces premiers mouvemens de pur instinct qui pourroient être ignorés de l'homme comme de la brute. Il s'agit souvent d'une suite d'actions, d'un ouvrage de longueur, qui semble exiger des méditations profondes & des recherches pénibles. Peut-on supposer que cette hirondelle, après avoir eu l'esprit d'apprendre en quelques jours à se servir si utilement de tous les secours que la nature lui a donnés, fasse ensuite un nid sans sçavoir ce qu'elle fait? Est-il plus croyable qu'après avoir agi par un instinct aveugle, pour donner une retraite commode aux enfans qu'elle n'a pas encore, elle agisse ensuite par choix & par intelligence pour leur aller chercher de la nourriture? Dira-t-on qu'elle nourrit ses petits sans sçavoir ce qu'elle fait, & qu'elle a pourtant besoin de prudence & de raison pour se nourrir elle-même? Croira-t-on qu'elle ne sçait point pourquoi elle fait un nid, & qu'elle a besoin d'industrie pour trouver les différens matériaux qui entrent dans sa composition? Se persuadera-t-on que ces inconcevables créatures élèvent des édifices publics, & bâtissent des maisons pour leur repos & leur sûreté, sans avoir la moindre idée ni de ces admirables travaux, ni des moyens si combinés qu'elles ont sçu mettre en œuvre?

20 Que l'on ajoute (quoique nous en ayons déja trop dit sur cette matière), que l'on ajoute, si l'on veut, cette impossibilité démontrée d'apprendre aux animaux les choses que l'on ne peut certainement faire sans penser à ce que l'on fait. Pourquoi ne peut-on leur apprendre les jeux les plus faciles & les plus bornés, leur faire faire l'addition la plus simple? Répondra-t-on que leurs idées & leurs sensations, malgré l'analogie que nous trouvons entre leurs actions & les nôtres, sont pourtant si différentes de nos sensations & de nos idées, que nous ne pouvons avoir avec eux l'espèce de commerce qui seroit propre à les instruire? Mais on renonceroit donc alors à l'assertion qui forme tout l'objet de cette dispute. Car enfin, pourquoi se persuader que les animaux combinent des idées, si l'on croit que leurs raisonnemens (supposé qu'ils raisonnent) sont si différens des nôtres? n'y auroit-il aucune communication, aucun rapport entre nos intelligences? Si l'on en juge ainsi, comment ose-t-on conclure par analogie qu'ils raisonnent lorsqu'ils font certaines choses que nous ne faisons jamais sans raisonner? Il me semble qu'on ne peut se tirer de ce dilême. Je prie d'ailleurs le Physicien de faire attention que ce singe à qui l'on apprend à danser sur la corde, conçoit ou ne conçoit pas ce qu'on veut lui montrer. S'il n'a aucune idée de la nature & de l'ordre des manœuvres difficiles qu'il doit exécuter, il n'agit que machi-

nalement. Certes il n'y a aucune communication entre son intelligence & celle de son maître, ou il y en a assez pour qu'ils puissent s'entendre, &, pour ainsi dire, se parler. Le premier cas revient toujours à l'histoire des nids, & le second, outre qu'il a déja été détruit par les observations précédentes, se détruit encore par lui-même. Mais je veux mettre ce raisonnement dans le plus grand jour, au risque de me répéter. S'il y a, comme on le suppose, assez d'analogie entre mes idées & celles d'un barbet, pour que je lui fasse exécuter des choses assez difficiles qu'il a été obligé de concevoir, pourquoi ne lui en apprendrois-je pas quelques-unes, qui seroient telles qu'il ne pourroit évidemment les faire sans sçavoir ce qu'il fait? Le Physicien ne souffriroit pas que l'on me répondît, que c'est faute des idées universelles qu'exigent nécessairement les opérations dont je viens de parler. Nous pensons tous les deux que les moindres raisonnemens qui supposent des idées claires, supposent aussi des notions abstraites & universelles. Pourquoi donc, si le barbet en question sçait réunir plusieurs idées sous un seul point de vue, si, par ce moyen, le seul qui puisse établir quelque communication entre nos deux intelligences, je lui fais connoître mes volontés, si son instruction est appuyée sur cette unique base; s'il est obligé de penser à la leçon que je lui donne, pourquoi ce misérable animal ne pourroit-il pas apprendre à faire quelques signes, ou à tracer quelques caractères capables d'exprimer les résultats des pensées qui nous sont communes? Mais ce n'étoit pas la peine de tant raisonner. On aura beau dire: je suis bien sûr que l'on ne croira jamais dans le fond de son cœur que par une fatalité incompréhensible les animaux qui apprennent tout ce qu'ils peuvent faire, sans que l'on soit forcé de conclure qu'ils y ont seulement pensé, n'apprennent toutefois aucune de ces choses, qui prouveroient invinciblement qu'ils sont capables de les concevoir.

21 Non, je ne crois point que le sentiment intime qui me montre un abyme entre les animaux & l'homme, que la nature de leur instruction, la rapidité de leurs progrès, l'excellence de leurs ouvrages, l'uniformité si apparente de ces mêmes ouvrages, que la stupidité universelle & constante de quelques actions des individus, l'imperfectibilité au moins vraisemblable des races entières, je ne crois point, dis-je, que cette foule de démonstrations qui se confirment & se supposent mutuellement, ne tendent qu'à m'induire en erreur. J'entrevois pourtant un phénomène qui me paroît aussi singulier; ce seroit de voir un homme d'autant d'esprit que le Physicien, s'acharner à soutenir un systême uniquement fondé ou sur des suppositions gratuites, ou sur des analogies qui sont nulles. Je dis qu'elles sont nulles dans toute la rigueur du terme, parce qu'elles sont détruites

par une autre analogie rigoureusement démonstrative.

Si le Physicien trouve que ces preuves n'admettent aucune réplique, je lui crois trop d'esprit & de bonne foi pour chercher à y répliquer. S'il peut seulement les ébranler par quelques raisons solides ou vraisemblables, je serai des premiers à profiter des ouvertures qu'il voudra bien me donner. Je le prie seulement de m'accorder une grace qu'il doit, si je ne me trompe, au Public & à lui-même; je le conjure de mettre à la tête de sa réponse, sans y changer un seul mot, ce que je dis depuis le n°. 18. Outre qu'un procedé de si bonne foi prouvera qu'il a plus d'amour pour la vérité que pour les systêmes, notre différend en sera plus facile à juger. Le Lecteur aura sous les yeux les deux plaidoyers, & la dispute sera totalement finie, parce que je suis bien sûr de ne plus répondre au Physicien. A quoi serviroit ma réplique? Je répéterois toujours la même chose. Si les raisonnemens du Physicien ne sont pas concluans, je n'aurai pas besoin d'y répondre; & s'il dit quelque chose de neuf & de pressant, je lui en serai sincèrement obligé. Je suis, &c.

L'HOMME ÉCLAIRÉ PAR SES BESOINS.

Fœtum Naturæ Matris adumbrat.

A Paris, chez Durand le jeune, Libraire, rue S. Jacques, à la Sagesse. 1764. *in*-12. Avec Approbation & Privilége du Roi.

CET Ouvrage estimable paroît au premier coup d'œil avoir quelque rapport avec cette espéce de Généalogie des connoissances humaines si bien dressée d'après Bacon dans le *Prospectus* de l'Encyclopédie & si philosophiquemens détaillée dans la sçavante Préface M. d'Alembert; il a aussi quelque rapport avec le Traité de l'origine des Loix, des Arts & des Sciences de feu M. Goguet. Moins systématique que le premier de ces ouvrages, moins profond que le dernier, au moins quant à l'érudition!, il est plein de vûes & de Philosophie. On peut même dire que ses rapports avec les deux ouvrages que nous venons de citer sont assez éloignés. En effet, l'Auteur en faisant éclorre tous les Arts des divers besoins de l'homme, considére beaucoup plus les choses en Philosophe qu'en Historien; il n'examine que la Rélation de tel Art avec tel besoin qui a dû lui donner naissance, sans fixer l'époque de chaque invention & sans assigner aux différens Arts leur degré d'antiquité; ce qui distingue son ouvrage de celui de M. Goguet. De plus l'Auteur du nouvel ouvrage considére chaque Art en particulier comme naissant du besoin auquel il est relatif, & il nous paroît considérer beaucoup moins

les Arts comme naissans les uns des autres, idée qui est principalement développée dans la Préface de l'Encyclopédie.

L'ouvrage que nous annonçons est divisé en sept Sections. La première contient un plan abrégé de tout le système ; il nous a paru que de la manière dont elle est faite, elle pourroit être aussi bien placée à la fin du Livre, où elle serviroit de récapitulation.

La seconde Section a pour titre : *Idée systématique*. Cette idée simple & vaste, est que nos besoins sont la source de nos connoissances, & c'est au développement de cette idée que les Sections suivantes sont consacrées.

La troisième Section traite des connoissances qui tiennent aux premiers besoins de l'homme ; les premiers & les plus pressans besoins font d'abord naître la société qui fait naître à son tour d'autres besoins ; ces besoins produisent ou successivement ou dans le même temps, l'Art de se vêtir, l'Architecture, l'Agriculture, la Physique & toutes ses branches, le Commerce, la Guerre, l'Ecriture, &c. Quant aux Langues, il faut bien que ce soit Dieu lui-même qui ait donné aux hommes la première, dont les autres ne sont que des émanations diversement combinées suivant les diverses connoissances & une multitude d'autres circonstances.

La quatrième Section a pour titre : *Passions ou Morale Politique*. Les hommes occupés d'abord de leurs besoins les plus pressans, se sont ensuite appliqués à satisfaire leurs passions qui ne sont que les besoins poussés à l'extrême.

La cinquième Section traite des Loix ; la sixième des Sciences ; la septième de la Poësie & des Arts agréables.

L'Auteur se contente de voir en grand & abandonne les détails à la sagacité de ses Lecteurs ; il termine son ouvrage par la Déclaration suivante.

» Quand même, ce dont je ne » me flatte pas, l'on auroit trouvé » de la nouveauté & de l'étendue » dans le plan de cet ouvrage, de » la noblesse & de la fierté dans la » marche de mes idées, de la hardiesse & de la profondeur dans » mes réfléxions, de la naïveté, » de l'énergie & de la précision » dans mon coloris, & le germe » d'une infinité de Livres à faire » dans celui-ci ; quand même j'y » aurois représenté nos besoins, » semblables à un tronc immense, » d'où tous les Arts & toutes les » Sciences sortent comme autant » de branches & de rameaux, dont » l'ombre couvre toute la face de la » terre, je serois peu flatté du succès de mon travail ; »

» S'il arrivoit, qu'après la lecture de cet ouvrage, on se fût » formé une idée plus sublime de la » Divinité, de la Religion, de la » vertu & du Gouvernement, sous » lequel le Ciel a fait naître chaque » individu, j'en excepte le despotique, je me croirois trop récompensé de mes veilles ; car ce n'est » point pour moi, mais pour les » hommes que j'ai prétendu écrire,

Les Lecteurs équitables jugeront, à ce qu'il nous semble, que l'Auteur joint aux avantages solides dont il se déclare jaloux, une partie des avantages brillans qu'il sacrifie avec tant de générosité. Quant au fond, l'idée générale, celle qui fait la base de l'ouvrage, est sans doute incontestable.

Nos connoissances naissent de nos besoins. » Ces besoins sont ou » immédiats ou éloignés; les pre» miers sont des besoins de néces» sité ou de nature; les seconds » sont des besoins factices ou de » luxe : les uns ont éclairé les pre» miers pas des Sciences & des » Arts, les autres ont présidé à leur » développement. «

Les premières connoissances, celles dont il est parlé dans la troisième Section, sont liées à nos premiers besoins Physiques & Moraux; les passions sont les besoins du cœur. Ces Loix sont un besoin des hommes rassemblés; les Loix civiles sont rélatives aux besoins de la cité ou des Citoyens; les Loix Politiques aux besoins des Etats, le droit des Gens aux besoins du monde. Les Sciences sont un besoin de l'entendement; la Poësie & les Arts agréables sont un besoin des sens & de l'imagination.

Nous renvoyons au Livre même pour le développement de ces idées principales & pour la chaîne des idées accessoires, la multitude des ouvrages dont nous avons à rendre compte ne nous permettant pas de nous arrêter à celui-ci autant qu'il le mérite peut être.

Quant au style, il est tantôt Philosophique, tantôt Oratoire, quelquefois même Poëtique; toujours élégant & agréable; toute la flamme du sentiment y brille dans le Chapitre des Passions; il a de la sagesse & de la gravité dans le Chapitre des Loix, de l'éclat & de la vivacité dans le Chapitre des Arts agréables. En général l'Auteur saisit avec intelligence le ton des choses dont il parle.

MANUEL DE BOTANIQUE, CONTENANT LES PROPRIÉTÉS des Plantes utiles pour la Nourriture, d'usage en Médecine, employées dans les Arts, d'Ornement pour les Jardins, & que l'on trouve à la campagne aux environs de Paris. Desquelles vous exposerai partie, car le tout est à moi vous exposer impossible.... *Rabelais, l. 3. ch.* 48 *du Pentagruelion, par M. Duchesne Fils.* A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, rue du Hurepoix, & C. J. Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise. 1764. Volume *in*-12, 2 liv. 8 sols broché.

LEs Plantes dont la connoissance est aussi utile qu'elle est flatteuse, sont celles qui se trouvent sous nos pas, & c'est cette connoissance qu'on se propose de donner dans le manuel dont nous rendons compte. On ne se contente pas d'indiquer purement & simple-

ment ces plantes, on les présente encore dans un ordre de familles nouveau, & dû aux observations de l'illustre M. Bernard de Jussieu. Enfin, toutes les plantes dont on parle, & lesquelles se trouvent dans nos environs, ont des noms françois, ce qui manquoit dans presque tous les catalogues.

On est assez généralement porté à croire qu'il n'y a aucune plante qui n'ait son utilité particulière; mais de toutes celles que la nature nous présente, il n'en est qu'un petit nombre dont le hasard, la nécessité d'heureuses expériences nous ayent appris les propriété; ce sont de ces plantes dont on parle dans cet ouvrage, en se bornant à celles que l'on trouve à la campagne, aux environs de Paris.

On les a distribuées en quatre classes principales.

La première comprend celles dont nous mangeons diverses parties différemment préparées, soit par besoin, soit par sensualité, & celles qui nous fournissent toutes nos boissons agréables. On peut les nommer en général Plantes *utiles pour la nourriture*. Elles sont rassemblées dans la première partie de cet ouvrage, & présentées dans l'ordre des cinquante-huit familles établies par M. Bernard de Jussieu. Cet ordre est le fruit des observations qu'a fait M. de Jussieu sur toutes les parties des plantes, & principalement sur la considération de l'embryon dans la graine, & de la situation des étamines. Ces caractères sont les plus constans, & paroissent aussi les plus naturels: les plantes qu'ils joignent, se conviennent encore le plus souvent, non-seulement par d'autres caractères, mais encore par des affinités de vertu & de propriété. Cette première partie comprend non-seulement les plantes qu'on cultive ordinairement, mais encore les plantes sauvages qui peuvent servir de nourriture aux Pauvres, & dans les disettes. On y a ajouté celles que le Chevalier Von-Linné a comprises dans les plantes alimentaires de la Suede.

Les plantes d'usage en Médecine composent la seconde partie de ce Manuel. On n'y a admis que celles qui sont approuvées dans la Pharmacopée de la Faculté de Médecine de Paris.

On considère le plus souvent les plantes sous ces deux points de vue, en tant qu'elles peuvent servir à notre nourriture, ou à nous être utiles dans les maladies. Mais il s'en faut bien que toutes puissent être rangées dans ces deux classes. » Les arbres de nos Forêts, dont le » bois est employé à la construction » des bâtimens d'architecture ci- » vile, militaire & navale, ou qui » devient propre à un si grand » nombre d'usages, sous la main » des Tourneurs, des Tonnelliers, » des Charrons, des Tablettiers, » des Ebénistes, des Luthiers, des » Treillageurs, des Vanniers, & » autres Ouvriers; ceux dont l'é- » corce sert à tanner les peaux des » animaux; toutes les plantes de » teinture; celles qui nous fournis-

» sent la toile & le papier, l'amadou, les ouattes, les brosses, les balais, les liens, &c. &c. cette classe nombreuse, qui forme notre troisiéme partie, peut être regardée comme composée entierement des plantes employées dans les Arts «.

La quatriéme classe comprend les plantes dont la propriété est d'embellir les lieux destinés à la promenade, c'est-à-dire, les plantes d'ornement pour les jardins. On les trouvera rassemblées dans la dernière partie de cet ouvrage, avec une courte description de ce qui fait leur mérite, l'indication de la saison où l'on en jouit, & de la place qu'elles peuvent occuper, soit dans les parterres, les gazons, les pièces d'eau, les grands & les petits bosquets, les avenues & autres parties d'un jardin ou d'un parc régulier; » soit dans les lieux champêtres, où l'art imite la nature & sçait rassembler avec goût sous un désordre apparent, ce qu'elle nous présente de plus précieux en différens endroits «. L'Auteur a trouvé pour cette dernière partie de grands secours chez M. Richard, Jardinier-Botaniste du Roi à Trianon; les Décorateurs de jardins, & les Amateurs de bon goût, s'en appercevront aisément. Mais ce qui a comblé nos espérances, dit l'Auteur, c'est que M. de Jussieu a bien voulu jetter un coup d'œil sur cet essai.

On auroit souhaité sans doute trouver les descriptions & les caractères des plantes dont on parle. Nous engageons l'Auteur à les ajouter dans une autre édition, ou s'il craint de trop grossir son volume, de se contenter de nous tracer le caractère de chaque famille.

Les curieux qui veulent s'amuser de la Botanique, pourront, sans autre secours que ce Manuel, connoître les 575 plantes dont on rapporte les propriétés : ils pourront les voir vivantes à Trianon, où elles font partie de la nombreuse collection que le Roi y fait rassembler & entretenir depuis 1759. Ils trouveront dans ce magnifique jardin les plantes dans le meilleur état, par les soins de l'habile cultivateur à qui elles sont confiées; elles y sont rangées comme dans ce livre, & portent sur leur étiquette les mêmes noms françois & latins.

La nomenclature françoise a dû exiger beaucoup de peine. L'Auteur, pour traiter méthodiquement cette partie, a eu sur-tout recours aux conseils & aux lumières de M. de Jussieu. La réforme qu'il a faite de plusieurs noms françois est en quelque sorte l'ouvrage de ce célèbre Médecin. » Lui seul, dit notre Auteur, pouvoit, en nous empêchant de nous égarer dans notre route, assurer le succès de notre entreprise. Il n'appartenoit même qu'à ce grand homme de soumettre la Botanique à la loi de parler françois, que toutes les autres Sciences ont subie «.

Ce Manuel est terminé par des tables latines & françoises, très-étendues des familles, des genres & des espèces de plantes dont il est

parlé. On y a même joint l'index ou table alphabétique des genres sous lesquels sont placées les plantes dans le *Botanicon Parisiense* de Vaillant. On y trouve enfin les noms des familles introduites par M. de Jussieu. Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en les indiquant ici.

Noms des Familles.

Familles.

1 F. des Champignons.
2 F. des Algues.
3 F. des Mousses.
4 F. des Naïades.
5 F. de l'Aristoloche.
6 F. des Fougères.
7 F. de l'Orchide.
8 F. de la Perce-Neige.
9 F. des Liliacées.
 1 Section du Glaïeul.
 2 Section du Narcisse.
 3 Section du Lys.
 4 Section de l'Asperge.
 5 Section du Jonc.
10 F. des Palmiers.
11 F. du Gouet.
12 F. des Graminées.
13 F. des Composées.
 1 Sect. des Chicoracées.
 2 Sect. des Cinarocéphales.
 3 Sect. des Corimbifères.
 4 Sect. de l'Armoise.
14 F. des Dipsacées.
15 F. de la Garence.
16 F. des Ombellifères.
17 F. des Labiées.
18 F. de la Verveine.
19 F. des Personnées.
20 F. de la Morelle.
21 F. du Liseron.
22 F. de la Lisimachie.
23 F. de la Grassette.
24 F. de la Gentiane.
25 F. Du Troêne.
26 F. de la Pervenche.
27 F. de la Bourrache.
28 F. des Cruciferes.
29 F. du Pavot.
30 F. du Caprier.
31 F. de la Renoncule.
32 F. de l'Epine-Vinier.
33 F. du Ciste.
34 F. de la Geraine.
35 F. du Tilleul.
36 F. de la Morgeline.
37 F. du Jalap.
38 F. de l'Amarante.
39 F. de l'Arroche.
40 F. du Garou.
41 F. du Chalef.
42 F. de la Persicaire.
43 F. de la Joubarbe.
44 F. de l'Airelle.
45 F. de la Mauve.
46 F. des Légumineuses.
47 F. de la Campanule.
48 F. de la Nériette.
49 F. de la Brioine.
50 F. de la Salicaire.
51 F. du Myrte.
52 F. du Nerprun.
53 F. des Rosacées.
54 F. de l'Erable.
55 F. du Piment.
56 F. du Châtaignier.
57 F. du Titimale.
58 F. du Génevrier.

Ce Manuel, consideré sous plusieurs aspects, est un ouvrage véritablement neuf, & fait pour être recherché de cette classe de Citoyens qui ne souhaitent prendre de la Botanique

Botanique que les connoiſſances les plus agréables, & de l'utilité la plus générale. Il eſt exécuté avec goût & beaucoup d'intelligence. Le ſtyle en eſt exact & élégant en même tems. On ſera ſurpris, quand on apprendra que l'Auteur eſt à peine dans ſa dix-ſeptiéme année; mais ceux qui connoîtront la force & les ſuccès de l'éducation paternelle, ceſſeront d'être étonnés, quand ils ſçauront que M. Ducheſne a eu le bonheur ineſtimable d'avoir dans ſes premières années M. ſon pere pour ſeul instituteur.

PETRI CAMPER A. L. M. PHILOS. AC MED. DOCTORIS-Medicinæ, Anatomes ac Chirurgiæ in illuſtri Athenæo Amſtelædamenſi Profeſſoris, Regiæ Societatis ſcientiarum Londinenſis, & Harlemenſis Socii, Demonſtrationum Anatomico-Pathologicarum Liber ſecundus continens Pelvis humanæ fabricam & morbos. Amſtelœdami, apud Joann. Schreuder & Petrum Mortier juniorem 1762, *in-folio*, Charta Maxima. *Ou ſecond Livre des Demonſtrations Anatomico-Pathologiques de M. Camper; contenant la deſcription Anatomique du Baſſin & ſes maladies, grand* in-folio *de 60 pages, orné de cinq Planches ſur papier de la même forme & de la même beauté*; ſe trouve à Paris chez Briaſſon, rue Saint Jacques.

NOUS avons fait connoître dans notre ſecond Journal du mois de Décembre 1762, le plan de ce grand ouvrage qui mérite d'être accueilli & pour la manière utile, & même preſque neuve, ſous laquelle on préſente l'Anatomie, & par la manière dont il eſt exécuté. On doit ſe rappeller que l'objet de M. Camper étoit de donner une deſcription exacte & auſſi parfaite qu'elle peut l'être aujourd'hui de chaque partie du corps humaine, dont la connoiſſance intéreſſe le Médecin & le Chirurgien; il accompagnoit cette même deſcription de l'expoſition des maladies ſenſibles, auxquelles cette partie repréſentée & bien connue, étoit ſujette. Il y faiſoit mention des délabremens & des changemens qu'occaſionnoient, ſur cet organe, ſoit relativement à ſa couleur, ſoit relativement à ſa conſiſtence, à ſa figure & même à ſa poſition, les affections dont le ſujet avoit été attaqué. C'eſt ainſi qu'il a ſuivi l'Anatomie du bras dans ſon premier livre. Ce qu'il a fait pour le bras, & dont nous avons rendu compte dans le tems avec éloge, il vient de l'exécuter pour le baſſin dans le ſecond Livre donné en 1762, & dont nous parlons dans le moment qu'il nous parvient.

Ce ſecond livre qui renferme, comme le titre le porte, les Démonſtrations *Anatomico Pathologiques* du baſſin, eſt diviſé en ſix chapitres; le premier traite des ligamens, des cartilages, des os & des muſcles formant le baſſin, ou qui

y ont rapport. Sans entrer dans ces petites discussions & tous ces détails minutieux sur des objets de peu d'utilité qui ont occupé beaucoup d'Anatomistes, & fait souvent le sujet de disputes très-longues, & très-vives à la honte de leurs Auteurs, M. Camper donne en peu de mots, mais avec beaucoup de clarté les connoissances reçues, positives & nécessaires. Monroo, Winslou, Heister, Albinus, Clopton Havers, Cheselden, sont les Auteurs auxquels il s'est le plus attaché. Il ne veut donner que les connoissances utiles au Médecin & au Chirurgien. Son dessein n'est point d'occuper agréablement des Lecteurs, c'est d'instruire & de ménager autant qu'il est en lui le tems bien précieux aux personnes pour qui son ouvrage est fait.

Les os du bassin étant examinés dans les différens âges & dans les différens états, l'Auteur passe aux cartilages : ce qui se trouve sur cette matière dans les actes d'Edimbourg, dans les Mémoires de l'Adémie des Sciences & dans ceux de la Société Royale de Londres, est présenté ici par extrait & avec discernement, toujours briévement & sans perdre de vue le plan qu'il s'est proposé de donner en peu de mots, le positif & l'utile de l'Anatomie. Ce qui regarde les ligamens est traité avec le même soin. Nous pouvons porter le même jugement sur la description des os & des muscles qui appartiennent au bassin, ainsi que sur celle des visceres qui y sont contenus, & dont il importe si fort d'avoir des idées bien justes. Douglas, Albinus, Parson, ont beaucoup servi à l'Auteur pour cette partie. Il fait mention des observations relatives à son sujet, données par MM. le Dran, Foubert, le Cat; les réflexions & les corrections de M. Morgagny n'y sont pas oubliées. On sent par-là de quelle utilité doit être cette partie de l'ouvrage pour les Lithotomistes.

Le Rectum, en tant que siége de bien des maladies, est examiné & dans le même ordre & avec le même soin.

Le second chapitre traite des artères & des voines du bassin & du périnée, & dans la discription qu'on en fait, on s'attache aux détails, variétés & aux observations qui peuvent être de quelque utilité dans les opérations que l'on peut pratiquer sur ces parties. Les nerfs du bassin & du périnée sont suivis sur le même plan. On trouve sur le nerf intercostal des observations très-intéressantes. En approuvant pour la plus grande partie l'explication que donne M. Camper des symptômes qu'éprouvent les malades attaqués de coliques de Peintre, nous ne pouvons être de son avis, relativement au traitement qu'il propose pour cette maladie. Il veut qu'on mette en œuvre la méthode calmante, & les observations que l'un de nous (M. Macquart) fait depuis plus de six ans dans l'Hôpital de la Charité de Paris, dont il est Médecin, & où se rendent tous les ans plus de quatre cens personnes attaquées de cette maladie, ses observations, ainsi que celles de MM. ses Confreres,

démontrent invinciblement que si la méthode calmante guérit quelquefois, ce n'est que dans des cas particuliers, & que la méthode drastique ou active doit être regardée comme celle qui mérite en général la préférence.

Dans le chapitre quatriéme, M. Camper donne la figure & la situation, selon lesquelles doivent se présenter à l'opérateur, dans la Lithotomie, les parties intéressées dans cette opération. Il analyse la méthode de Cheselden & de M. Rau. L'appareil latéral est celui auquel il donne avec justice la préférence. Nous avons vu avec surprise que rendant compte de toutes les méthodes mises en œuvre pour exécuter cet appareil, il n'ait rien dit de celle appellée ici vulgairement celle du frere Côme, fort connue depuis quelques années à Paris, & adoptée à l'Hôpital de la Charité. L'essence de l'appareil latéral étant d'entrer dans la vessie par l'incision seule, & sans dilatation; on ne peut disconvenir que la méthode du Frère Côme ne remplisse sûrement cet objet, puisque l'instrument dont il se sert, le lithotome caché, introduit dans la vessie & au-delà de la prostate, par le moyen de la sonde découverte, coupe immanquablement quand on le retire tout ouvert, le col & la prostate en entier, ce qui procure l'entrée dans la vessie sans faire aucune dilatation. Cet avantage de couper net & en entier le col de la vessie & de la prostate, ne se trouve guères que dans la méthode de Cheselden, décrite avec beaucoup d'exactitude dans la Chirurgie de M. Sharp; mais cette manœuvre est bien difficile à exécuter. Nous renvoyons les personnes curieuses de s'instruire à fond de la méthode du Frère Côme & des avantages qui lui sont propres, à la thèse qu'a donnée sur ce sujet M. Macquart en 1754, laquelle se trouve dans le quatriéme volume des Thèses Chirurgicales de M. Haller, *in*-4°. & dans le troisiéme de la rédaction de ces mêmes Thèses qu'a publié à Paris Vincent en 1759.

Le chapitre cinquiéme traite des fistules du rectum, du périnée, de leurs causes, &c. & présente à ce sujet la meilleure doctrine, le traitement le plus estimé, & les observations les plus intéressantes.

Le dernier qui ne le cède en rien aux précédens, a pour objet les hernies de la vessie & les différentes espèces de celles d'intestins. Ces démonstrations sont terminées par cinq belles planches du même format que l'ouvrage, dessinées au trait par M. Camper Ces planches représentent dans la plus grande exactitude & avec la plus grande netteté toutes les parties sur lesquelles se font ou se peuvent faire les différentes opérations dont il a été fait mention. La gravure de ces planches a mérité l'éloge des connoisseurs. On n'a épargné pour la partie Typographique ni soins ni dépenses. Il est à souhaiter, comme nous l'avons dit dans le Journal du mois de Décembre 1762, que M.

Camper ait assez de courage, de santé & de tems, pour amener à sa fin une entreprise aussi belle & aussi utile que celle qu'il a faite.

CALENDRIER DES RÉGLEMENS OU NOTICE DES EDITS, Déclarations, Lettres-Patentes, Ordonnances, Réglemens & Arrêts tant du Conseil que des Parlemens, Cours Souveraines & autres Jurisdictions du Royaume qui ont paru pendant l'année 1763, par M. Vallat la Chapelle.

A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Libraire au Palais, sur le Perron de la Sainte Chapelle, au Château de Champlatreux. 1765. 1 Volume *in*-16 de plus de 500 pages, non compris l'Avertissement & la Table des matières.

NOUS annonçâmes dans notre Journal de Février 1764, le premier volume de ce Recueil, & nous dîmes alors que loin de le confondre avec les Almanachs nombreux & fertiles, dont le Public est inondé chaque année, nous pensions que l'on pouvoit regarder comme très-utile un petit Recueil qui rassemble tous les Arrêts, Jugemens ou Réglemens émanés pendant le cours d'une année de tous les différens Tribunaux, auxquels l'administration de la Justice & le maintien du bon ordre sont confiés dans le Royaume. Le titre de *Calendrier des Loix*, que portoit ce premier volume, nous parut mal choisi, & l'idée de Calendrier & celle de Loix, peu faites pour se présenter ensemble.

M. de la Chapelle, dans le volume dont nous perlons aujourd'hui, a changé ce titre, & l'a dénommé *Calendrier des Réglemens*. Il a, dit-il, dans l'avertissement qui est à la tête de son Recueil, laissé subsister le mot *Calendrier* en l'associant avec celui de *Réglement*, parce que comme ces derniers portent toujours la date du jour & du mois où ils ont été rendus, j'ai cru qu'un ouvrage qui les rapportoit toujours chronologiquement, quoique divisé par matières, étoit effectivement un Calendrier de ces mêmes Réglemens. Après quoi il ajoute avec une docilité aussi louable qu'elle est peu commune, qu'il ne tient pas tellement à son opinion, qu'il ne changeât encore ce titre, si ceux qui ont bien voulu lui faire sentir le peu de justesse de l'autre, lui démontroient encore la fausseté de celui-ci. Quoique ce ne soit pas une chose bien importante que le titre d'un Livre, & que le Recueil de M. de la Chapelle contenant tous les Arrêts, Réglemens, Ordonnances, &c. qui ont été rendus chaque mois & presque chaque jour de telle ou telle année, pût à la rigueur, sous ce point de vue, être un titre de Calendrier; peut être le titre seroit-il plus décent & plus juste en le nommant *Recueil des Réglemens de l'année 1763*. Au reste, c'est à lui à se consulter sur cette observation que nous ne hasardons que pour la plus grande exactitude.

Il finit son avertissement qui est clair, modeste & court, en priant ceux qui auront obtenu quelques Arrêts de Réglemens avec permission de les faire imprimer, de les lui faire passer ou à l'adresse de M. Prault, Imprimeur-Libraire, Quai de Gêvres, ou à la sienne au Palais sur le Perron de la Sainte Chapelle.

Ce volume est comme le premier par ordre de matières, par ordre chronologique & par ordre alphabétique, & chaque matière a de même que l'autre ses subdivisions; mais soit que dans le cours de l'année 1763, les besoins de l'Etat, l'attention que l'on donne à l'administration, l'envie qu'on a d'approcher de plus en plus de la perfection, les changemens nécessaires à faire dans la Marine, dans les Troupes & dans plusieurs corps de l'Etat, pour trouver le mieux, ayent donné lieu à plus de Réglemens, d'Ordonnances ou d'Arrêts, soit que M. de la Chapelle se soit donné plus de soins, comme il y a toute apparence, ait eu plus de secours, ce volume est beaucoup plus considérable que celui de l'année 1762.

Il n'est pas possible de donner un extrait de cet ouvrage, qui est une espéce de Dictionnaire. Nous nous contenterons de dire qu'il est fait avec beaucoup de force & d'intelligence. Ce n'est qu'un Recueil, mais il n'est point sec & décharné; presque à chaque objet d'une Ordonnance, d'un Réglement ou d'un Arrêt, soit du Conseil, soit du Parlement, M. de la Chapelle rend compte des motifs qui ont déterminé à rendre la nouvelle Loi, il rapporte même les anciennes, & outre qu'il facilite par-là l'intelligence de la nouvelle, il satisfait encore la curiosité de ses Lecteurs, en les mettant à portée de connoître les abus de l'ancienne Loi, les changemens survenus depuis, & qui ont obligé de l'abolir, ou d'y déroger. On verra des preuves de l'attention qu'il a apportée à ce Recueil dans l'article *Clergé*, où, en rapportant les dispositions de la Déclaration du Roi du 20 Juillet 1762, au sujet des acquisitions & établissemens des Gens de main-morte, il rappelle l'Edit de 1749, & fait voir avec beaucoup de netteté & de brieveté la nécessité où le Roi s'est trouvé d'expliquer par une Déclaration quelques articles de cet Edit, qui, malgré la sagesse de ses dispositions, n'avoit pas non plus que les meilleures Loix, prévu tous les cas possibles.

On peut encore voir à l'article des matières criminelles, des Arrêts fort importans, & des réfléxions fort judicieuses de l'Auteur au sujet de ces Arrêts. Les articles Inoculation, Cimetières, Toiles, Indiennes & quelques autres, acheveront de persuader les Lecteurs de l'utilité de ce petit Recueil.

En effet, la quantité des cas qui se présentent tous les jours à décider, l'attention scrupuleuse que le Ministère & la Police apportent à remédier aux abus, à prévenir les dangers, & à procurer aux Peuples la tranquillité & le bien être, multi-

plient nécessairement les Réglemens à un tel point, qu'il est très-commode, nous dirions, presque nécessaire d'avoir sous les yeux un petit Recueil qui contienne, comme celui-ci, ceux qui ont été rendus dans le cours de l'année qui a précédé, & qui, malgré toute l'attention qu'un homme très-studieux pourroit y donner, peuvent ou n'être pas tous connus de lui, ou échapper de sa mémoire. Ce secours actuel met le Public en état d'attendre les grands Recueils ou les Collections dans lesquelles le Ministère fait rassembler toutes ces Loix, mais que la grandeur du travail ne permet pas de donner si promptement. Nous finirons en exhortant M. de la Chapelle à tâcher de se mettre au courant, c'est-à-dire, de nous donner promptement le Recueil de l'année 1764, afin de pouvoir être en état de mettre au jour celui de 1765, dans les premiers mois de l'année 1766. Le papier est assez beau & l'impression fort nette.

NOVI COMMENTARII ACADEMIÆ SCIENTIARUM Imperialis Petropolitanæ. Tom. VI. Ad annum 1756 *&* 1757. Petropoli, typis Academiæ Scientiarum 1761.

CE Volume contient dix-neuf Mémoires qui sont partagés en quatre classes; sept de ces Mémoires se rapportent à la Géométrie dont on a fait la première classe. La seconde, qui embrasse les Sciences Physico-Mathématiques, contient six mémoires; celle de Physique, dans laquelle on comprend la Physique générale, la Botanique, l'Astronomie, &c. se trouve ici très-peu étendue, & ne contient que deux Mémoires. La classe de l'Astronomie qui est la dernière, renferme quatre Mémoires. Nous allons donner une idée de tous ces morceaux, en suivant le même ordre que M. Muller, Secrétaire de l'Académie de Péterſbourg, c'est-à-dire en divisant notre extrait en autant d'articles séparés qu'il y a de Mémoires.

GÉOMETRIE.

I.

Le premier Mémoire est de M. Euler: il a pour objet un problême que la théorie des Isoperimètres lui a donné. Dans cette théorie on suppose qu'une infinité de courbes passant par deux points assignés, ayent une propriété commune, & on demande celle qui a le *maximum* d'une autre propriété. Pour trouver cette courbe particulière, on n'a point cherché toutes les autres. Ce sont elles dont M. Euler s'occupe, & il parvient à les désigner généralement par une seule équation. Les Géomètres se sont proposé plusieurs fois des cas particuliers de ce problême. Par exemple, étant donné une courbe qui passe par deux points assignés, on a souvent besoin d'en trouver une autre qui ait le même

périmettre : l'équation de M. Euler représente toutes celles qui satisfont à la question.

II.

Quoique la différentielle qui désigne l'élément d'un arc de cercle, ne soit point intégrable, on a néanmoins souvent intégré des équations où de telles différentielles se trouvoient à la fois dans les deux membres d'une équation ; c'est d'intégrations analogues à celles-là que M. Euler s'occupe dans le second Mémoire. L'intégrale de l'équation $\frac{dx}{\sqrt{1-x^4}}=\frac{dy}{\sqrt{1-y^4}}$ contient x, y, & une constante. Par des considérations ingénieuses, l'Auteur devine ce que devient cette intégrale dans deux suppositions particulières sur la constante : d'où il conclud par analogie la forme générale de l'intégrale, qu'il vérifie ensuite par la différentiation. Delà il passe à l'équation $\frac{dx}{\sqrt{1+mx^2+nx^4}}=\frac{dy}{\sqrt{1+my^2ny^4}}$ Pour l'intégrer, l'Auteur en compare les coëfficiens avec ceux d'une différentielle analogue dont il connoît l'intégrale. Il applique successivement cet artifice à des différentielles plus composés, & il parvient jusqu'à intégrer l'équation $\frac{m\,dx}{\sqrt{A+Bx+Cx^2+Dx^3+Ex^4}}=\frac{n\,dy}{\sqrt{A+By+Cy^2+Dy^3+Ey^4}}$ pourvu que le rapport de m à n soit rationnel.

Si la variable étoit élevée jusqu'à la sixiéme puissance, l'Historien de l'Académie de Pétesbourg observe que l'équation générale ne pourroit, par aucune méthode, être intégrée algébriquement. En effet, dans le cas où la quantité comprise sous le radical seroit un quarré, l'équation deviendroit après l'extraction $\frac{dt}{1+t^3}=\frac{du}{1+u^3}$ dont l'intégrale contiendroit des arcs de cercles, & des Logarithmes, & ne peut pas, par conséquent, se ramener à aucune expression algébrique.

Mais si une telle réflexion détruit l'espérance d'intégrer généralement l'équation complette, où les variables montent à la sixiéme puissance, on croit bien qu'elle n'a pas empêché qu'un Analyste aussi ardent que M. Euler, ne s'amusât à chercher dans cette équation générale, au moins quelques cas particuliers qui fournissent des intégrales algébriques ; c'est en effet ce qui lui est arrivé ; il a par exemple intégré complettement l'équation $\frac{dt}{\sqrt{f+gt^6}}=\frac{du}{\sqrt{f+gu^6}}$.

III.

Des arcs non rectifiables ne peuvent être comparés à des lignes droites, mais on peut les comparer entr'eux, & il arrive quelquefois que leur rapport est assignable. Dans le troisiéme mémoire, M. Euler rappelle d'abord par quelles conditions dans l'ellipse & dans l'hyperbole, on a trouvé que deux arcs ont

une différence égale à une ligne droite: ces conditions consistent dans une certaine relation entre les cordes des arcs; il développe l'analyse qui a conduit à cette relation. L'Auteur explique ensuite par quelle voye M. le Comte Fagnani a trouvé dans la Lemniscata la relation des cordes qui rend les arcs égaux entre eux, & même celles qui donneroient des arcs qui seroient entr'eux dans le rapport de certains nombres qu'il désigne. M. Euler a porté cette théorie bien plus loin. Il laisse indéterminé le rapport des arcs, ce qui épuise la théorie des arcs de la Lemniscata aussi complettement que la trigonométrie épuise la théorie des arcs de cercle. Un fait assez singulier qu'il remarque, c'est qu'étant donné les cordes de deux arcs de la Lemniscata, si on cherche la corde de leur somme ou de leur différence; on trouve la même expression que si étant donné les tangentes de deux arcs de cercle, on cherchoit la tangente de leur somme ou de leur différence; ces découvertes dépendoient de l'intégration de plusieurs différentielles renfermées dans des équations non intégrales généralement, & qu'il étoit peu naturel de croire intégrales, dans aucun cas particulier. M. Euler qui ne lâche pas volontiers une équation sans en avoir tiré tout le parti possible, a vu que le cas dont il avoit besoin étoit traitable, & il a obtenu l'intégrale qu'il désiroit; comme de pareilles opérations peuvent être très-utiles dans les questions les plus importantes, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au mémoire de M. Euler, quand même on seroit peu touché des propriétés des lemniscales.

IV.

On appelle problêmes de Diophante ceux où il entre quelque constante dont la signification est indéterminée; par exemple, lorsqu'elle doit être un quarré, sans qu'il soit besoin que l'on ait un certain quarré plutôt qu'un autre. Cette liberté dans le choix de la constante fait que les problêmes sont indéterminés. Si on multiplie les conditions, ils peuvent devenir déterminés, & même plus que déterminés. Mais cette différence ne dépend pas, comme dans les problêmes ordinaires, du nombre des équations. Dans le quatriéme mémoire, M. Euler fait voir qu'un problême de Diophante avec une seule équation, peut être plus que déterminé, & avec une infinité d'équations rester indéterminé; c'est la nature des conditions, & non pas leur nombre qui en décide; ainsi quoiqu'un problême de ce genre soit surchargé de conditions, il peut arriver que la difficulté de le résoudre n'ait augmenté qu'en apparence, ce qui vient de ce que souvent une seule propriété en entraîne une infinité d'autres. Lorsque plusieurs conditions dépendent ainsi les unes des autres, il faut donc ne les compter que pour une, & opérer sur celle qui a l'expression la plus simple; mais l'embarras est de reconnoître l'identité ou la disparité des conditions.

Pour

Pour la constater, nous n'avons aucune méthode générale. M. Euler parcourt un grand nombre d'équations qui coincedent avec une infinité d'autres. Lors donc que l'on tombera sur une de ces équations, il sera facile de reconnoître toutes celles qui sont équivalentes. Ce Mémoire enrichit considérablement la théorie des questions de Diophante.

V.

Le cinquiéme Mémoire est encore de M. Euler: il a pour objet des recherches très-curieuses sur le calcul intégral; quand une intégrale ne se trouve point rigoureusement, la ressource ordinaire est d'exprimer par une suite infinie de termes qui s'ajoutent les uns aux autres, & dont on prend tel nombre qu'on juge à propos; M. Euler explique ici des suites d'une autre espèce: elles sont composées de termes qui se multiplient continuement. L'usage qu'il en fait n'est pas moins singulier que leur forme. Les suites ordinaires comprennent la variable, & désignent en général l'intégrale, quelque valeur que la variable reçoive. Les suites de M. Euler ne désignent l'intégrale que relativement à une valeur particulière de la variable; ainsi sans avoir l'intégrale même, on trouve une suite infinie qui désigne ce qu'elle deviendroit si on donnoit une certaine valeur à la variable. L'Auteur résoud aussi le problême inverse, c'est-à-dire, qu'étant donné une suite infinie de termes qui se multiplient, il retrouve la différentielle dont l'intégrale auroit cette suite infinie pour une de ses valeurs. Deux suites infinies trouvées par cette méthode pour intégrer deux différentielles séparées, peuvent, quoique non sommables, avoir entr'elles un rapport fini. M. Euler détermine ce rapport même sans avoir besoin des suites.

VI.

Parmi les méthodes qu'on a trouvées pour résoudre les problêmes de Diophante, les unes sont générales & fournissent tous les nombres qui satisfont au problême; les autres sont particulières, & n'en donnent que quelques-unes. M. Euler, dans le sixiéme Mémoire, assure que rien n'empêche que ces problêmes ne puissent toujours être traités généralement, & dans le fait il donne une voye simple & générale pour résoudre un problême de ce genre, qui n'avoit encore reçu que des solutions particulières; les questions de Diophante intéressent assez peu aujourd'hui; mais il faut observer avec M. Euler qu'elles sont précisément de même nature que celles du calcul intégral; les artifices qu'on employe pour partager un nombre en plusieurs autres qui ayent une certaine propriété, servent à partager une différentielle en plusieurs autres qui soient intégrales: c'est donc une raison pour s'occuper de ces problêmes, & il a fait voir qu'on peut s'y exercer très-utilement.

VII.

Dans le septiéme Mémoire, M. Euler se propose de faire sentir com-

bien l'esprit d'observation est utile dans les Mathématiques pures. C'est l'observation & non l'analyse qui a découvert plusieurs belles propriétés des nombres qui ne sont pas encore toutes démontrées. Il est vrai que pour confirmer pleinement l'observation, il faut y joindre une démonstration, mais au moins l'analogie fait présumer la propriété, & avertit de la vérifier. M. Euler, après avoir montré dans les Mémoires précédens, sa profondeur & sa sagacité dans l'analyse, fournit dans celui-ci un exemple des secours qu'il sçait tirer de l'esprit d'observation; il considère les nombres exprimés par $2a^2+b^2$, & leur observe jusqu'à huit propriétés remarquables, qu'il vérifie sur une foule d'exemples; il cherche ensuite à les démontrer, & il y réussit sur la plûpart, mais il échoue à la dernière: cependant l'induction & l'analogie qu'il employe, ont une force qui approche beaucoup de la démonstration.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE.

I.

Il s'en faut beaucoup que la théorie des frottemens soit entièrement connue; il se présente tous les jours de nouveaux phénomènes dont l'explication embarrasse les Physiciens; pourquoi, par exemple, lorsqu'un corps sphérique est une fois en mouvement sur un plan horizontal, même très-poli, ce corps ne continue-t'il pas de rouler? Pourquoi l'expérience nous apprend-elle que son mouvement s'éteint dans un très-court espace de tems? Qui peut occasionner une déperdition si subite de mouvement? Est-ce la résistance de l'air? Non, sans doute; cette résistance est trop légère. Il faut donc en chercher une autre cause; pour la découvrir, M. Euler imagine le plan sur lequel se fait le mouvement, hérissé de crins, ou de quelqu'autre matière flexible; il est évident qu'ils opposeront une résistance au mouvement; le corps dans sa course progressive, employera nécessairement une partie de sa force à coucher ces différens crins; voilà donc une déperdition réelle de mouvement. Comme il n'est point de corps parfaitement dur, il n'en est point qui ne participe plus ou moins de la nature de ce plan hérissé; il est donc bien naturel d'emprunter de cette hypothèse l'explication de ce qui se passe sous nos yeux.

Après avoir examiné le mouvemens des corps sphériqnes sur un plan horizontal, M. Euler s'engage dans des considérations plus épineuses; il les suppose rouler sur un plan incliné. L'Auteur, en traitant cette matière dans le troisiéme volume des anciens Mémoires de l'Académie de Pétersbourg, avoit avancé qu'un corps ne pouvoit rouler uniformément sur un plan incliné, que son mouvement participoit toujours d'un mouvement progressif, combiné avec un mouvement de rotation dans un rapport variable; M. Daniel Bernouilli étoit parvenu dans le même tems à une solution contraire; il

avoit démontré que lorsque l'inclinaison du plan à l'horizon n'est pas trop considérable; le corps, par un point de sa circonférence, peut continuellement décrire une seule & même cicloïde. Les expériences de M. Krafft paroissoient conformes à ce résultat. M. Euler rend hommage à la vérité, il reconnoît son erreur, il en cherche la cause, & a l'avantage de la trouver par ses nouvelles considérations répandues dans ce Mémoire. Lorsqu'un corps sphérique roule sur un plan incliné, il est évident que ce corps est animé de deux forces, l'une en vertu de laquelle il glisse le long du plan, l'autre dont l'emploi est de le faire tourner autour de son centre. La gravité n'altère que son mouvement progressif sur le plan, sans influer sur le mouvement de rotation; le rapport entre ces deux mouvemens devroit donc être variable, puisque l'un est constant, & que l'autre est continuellement accéléré; mais il est d'autres considérations tirées des frottemens qui s'opposent à la vérité de cette conclusion.

En effet, l'expérience apprenant que le frottement n'est point proportionnel à la vîtesse, mais uniquement à la pression, on peut le regarder comme une force constante qui agit continuellement lorsqu'elle est mise en action, c'est-à-dire, lorsqu'il y a du mouvement. Supposons donc l'inclinaison du plan assez petite pour que la partie de la gravité qui tend à accélérer le mouvement, suivant le plan, soit moindre que la résistance opposée par le frottement à ce mouvement naissant, ou du moins qu'elle soit en équilibre avec cette résistance; le corps n'éprouvera aucun changement dans sa manière d'être, le rapport entre le mouvement progressif, & le mouvement de rotation ne sera point troublé. Il décrira continuellement le même cicloïde. Tel étoit le nœud de la difficulté; si les expériences de M. Krafft ont déposé contre les premiers résultats de M. Euler, c'est que ce dernier avoit négligé dans la solution du problême, les parties essentielles des frottemens; c'est que le Géomètre avoit fait abstraction d'une condition qui a lieu dans la nature. La formule générale à laquelle il parvient pour déterminer dans les différentes hypothèses, les limites de l'inclinaison du plan, ne laisse pas d'être compliquée, & montre bien que ce problême n'est pas aussi traitable que des Méchaniciens non Géomètres se l'étoient imaginé.

II.

Il n'en est point des fluides comme des corps solides; dans ces derniers, la liaison continue des parties, la situation immuable qu'elles conservent les unes à l'égard des autres, présentent aux Géomètres des facilités sans nombre pour résoudre tous les problêmes relatifs à leurs mouvemens; la direction de deux ou trois points principaux, la détermination de leur mouvement particulier, fait aisément conclure le mouvement du systême total. Dans les fluides, au contraire,

chaque partie est indépendante l'une de l'autre, nulle cohésion, nulle relation entr'elles; chacune n'est point obligée de se plier à une détermination commune; chacune peut obéir à des forces qui n'affectent qu'elle. il seroit cependant contraire à la saine physique, d'assurer que chacune de ces parties fût susceptible de tous les mouvemens possibles. Il en est dont l'éxistence implique contradiction; ce sont ceux qui ne peuvent avoir lieu sans détruire l'impénétrabilité de la matière; telle est la pierre de touche que l'Auteur employe pour distinguer les mouvemens possibles d'avec ceux qu'il faut essentiellement rejetter; il examine avec soin la nature des premiers, il les décompose suivant trois directions perpendiculaires entr'elles, il détermine leur résultat; l'Auteur annonce qu'il auroit pu donner encore plus de généralité à sa méthode; c'est le desir d'être intelligible à un plus grand nombre de Lecteurs qui lui a fait restreindre son problème; il le limite par cette condition que le fluide ne soit susceptible ni de dilatation, ni de condensation; que d'ailleurs les différentes molécules dans leur choc respectif, ne laissent aucun interstice entr'elles. Cette condition qui auroit peut-être gêné d'autres Mathématiciens devient féconde entre ses mains; elle lui fournit un des principes de sa solution; en effet, puisque le fluide ne peut ni se dilater, ni se condenser, il est évident que quelle que soit la direction, le mouvement de chacune des particules de ce fluide au bout de chaque instant infiniment petit, la masse totale occupera toujours un espace égal. Après avoir déterminé quels mouvemens peuvent affecter chacune des molécules, les conséquences qui en résultent relativement au mouvement total, à la pression des parties les unes sur les autres, aux efforts contre les parois du vase, l'Auteur restreint son problème, il distingue celles des forces qui n'ont été introduites que pour généraliser la solution. Les phénomènes de la nature ne sont qu'un cas particulier d'un problème géométrique plus général; quelque simplification que cette réduction semble annoncer, il faut cependant l'avouer, la solution de ce cas particulier est encore si compliquée, qu'elle ne présente au premier coup d'œil que des combinaisons d'x, d'y, de dx & de dy. Le Physicien se trouve arrêté par les difficultés que le Géomètre n'a pu vaincre. Ce sont les matériaux d'un vaste édifice que nul art n'a encore mis en valeur, mais que la postérité parviendra peut-être à employer avec plus de succès. Quel motif plus puissant pour engager les Mathématiciens dans des recherches si difficiles, que l'espérance de convertir en découvertes utiles à la société des spéculations qui n'avoient encore paru que curieuses?

III.

Si l'on considère avec attention la construction du corps humain, les veines, les artères dont il est

composé, le nombre infini de rameaux qui font circuler le principe de la vie, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître une machine hydraulique sortie des mains d'un Ouvrier tout puissant; il n'est donc aucune théorie plus intéressante, aucune qui soit liée plus intimement à notre existence, que celle de la circulation des fluides; aussi l'ambition des plus illustres Géomètres a-t-elle été de tout tems de porter le jour dans ce méchanisme de notre être; mais il faut l'avouer, plus cette vérité paroît utile, plus elle semble enveloppée dans d'épaisses ténèbres. Difficultés insurmontables dans le calcul, ignorance presqu'absolue des données du problême; tels sont les voiles impénétrables qui dérobent à nos yeux les secrets de la Divinité. Quelque compliquée que soit la théorie générale de la circulation des fluides, il est des conditions particulières propres à la rendre plus traitable; si l'on suppose en effet le fluide circuler dans un canal infiniment étroit, la pression des parties supérieures du fluide sur les inférieures étant nulle, il en résultera une uniformité de vîtesse pour chacune des particules comprises sous une même section perpendiculaire à l'axe du canal. Quelque fécond qu'ait été ce principe, quoiqu'on lui doive la plûpart des découvertes faites jusqu'ici dans la théorie des fluides; on ne peut cependant se dissimuler que cette supposition n'est pas rigoureuse. Le Géomètre peut bien faire abstraction d'une qualité essentielle à la matière, mais cette abstraction ne détruit point son existence; & si l'expérience a quelquefois confirmé les résultats donnés par le calcul, c'est que par un hasard heureux, ces circonstances physiques cadroient avec l'hypothèse géométrique, ou que du moins il y avoit compensation; on ne doit donc pas s'attendre à trouver dans ce Mémoire une théorie rigoureuse; celle qu'il contient n'est qu'une approximation; mais c'est une approximation qui peut être très utile. Parmi les vérités que M. Euler en a tirées, il en est une très remarquable, c'est que le fluide agit sur les parois du tube, & qu'il en résulteroit un mouvement, si le tube abandonné à lui même pouvoit obéir à cette nouvelle impression. Ce que la théorie n'avoit fait que soupçonner, l'expérience l'a rendu sensible; la Physique est redevable à M. Segner de l'ingénieuse machine qui démontre aux yeux l'existence de cette nouvelle force; mais suivant quelle loi cette force agit elle? Quel est le principe de son action? C'est l'objet des recherches qui occupent la fin du Mémoire. Soient *P*. l'action totale d'une force quelconque qui agit sur chaque molécule de fluide, *Q*. la partie de cette action employée à accélérer cette molécule, *P*-*Q*. exprimera, suivant M. Euler, l'action des fluides contre les parois: d'où il résulte qu'il n'y a de réaction dans le fluide, qu'autant que la force totale qui agit sur chaque molécule, n'est pas toute employée

à produire l'accélération. Ce théorême simple n'est qu'un corollaire d'une vérité généralement reconnue (que toute action tend à produire un effet qui lui est proportionnel); car puisque la force totale qui agit sur le fluide, ne produit point une accélération, il resteroit donc une partie de cette force sans effet, si elle n'agissoit contre les parois du tube. Puisse l'existence de cette nouvelle force, puissent les vues ingénieuses répandues dans ce Mémoire devenir fécondes entre les mains des Physiciens, & enrichir la Méchanique d'un nouveau genre de machines.

IV.

Tout dépose dans la nature qu'un fluide qui circule éprouve une résistance de la part du canal dans lequel il circule; à quelle autre cause attribuer en effet la chaleur du corps humain? N'est-il point vraisemblable qu'elle est occasionnée par le frottement des molécules du sang contre les parois des veines & des artères? Si nous jettons les yeux sur toute la nature, par-tout on trouve les traces de cette vérité. Pourquoi dans les fontaines jaillissantes, l'eau ne remonte-t-elle pas à une hauteur égale à celle dont elle se précipite? Pourquoi la diminution dans la hauteur est-elle proportionnelle & à la petitesse & à la longueur des canaux? Par quelle bizarrerie singulière appercevroit-on par-tout cette loi uniforme, si les frottemens n'en étoient la véritable cause? Il est des propriétés communes à tout ce qui existe, aux fluides comme aux solides. Les phénomènes qui résultent de ces propriétés sont donc également essentiels à ces deux espèces de corps; la résistance qu'opposent à la circulation les parois du tube, est de ce nombre; elle doit son existence à l'inertie & à l'impénétrabilité de la matière; elle a donc une origine commune avec les frottemens dans les solides; elle est donc, comme eux, proportionnelle à la pression contre les parois du tube. Il est cependant une différence essentielle qui, sans détruire cette proportionnalité, en diminue infiniment les effets. Quelque polie que paroisse aux yeux une surface platte, elle est toujours hérissée d'une infinité de pointes, d'élévations qui s'opposent à son mouvement. Il n'en est pas de même des particules liquides, leur fluidité démontre leur facilité à se glisser les unes sur les autres. Une autre différence essentielle, c'est que dans les fluides, les seules parties voisines du paroi éprouvent de la résistance, tandis que celles qui sont plus proches du centre coulent librement. Cette réflexion paroît détruire tout ce qui a été démontré jusqu'ici sur la théorie des fluides; nous avons vu que l'uniformité de vîtesse dans chacune des sections faites perpendiculairement à l'axe ne peut avoir lieu que dans des tubes infiniment petits; cependant plus les tubes seront petits, plus l'existence de cette condition essentielle sera troublée par les frottemens; tout ce qui dépend d'une

telle condition ne peut donc être rangé que dans la classe des vérités hypothétiques. La modestie du célèbre Auteur dont nous analysons l'ouvrage, l'empêche de regarder ce Mémoire comme une véritable théorie. Ce sont des essais qu'il propose. C'est une invitation aux Physiciens à vérifier ses premiers résultats, à enrichir cette partie de la Physique de nouvelles expériences. Il suppose, comme dans ses précédens ouvrages, la vîtesse uniforme dans chacune des sections faites perpendiculairement à l'axe, & les frottemens proportionnels à la pression; il analyse les phénomènes qui résultent de ces deux suppositions. Il observe que dans des tubes circulaires les frottemens sont deux fois moindres que dans les tubes quarrés d'un égal diamétre. Il détermine la déperdition de mouvement qu'éprouve le fluide, relativement à l'inclinaison, à la longueur, au diamètre du canal. Il fait voir qu'il est des limites au-delà desquelles la circulation est interceptée, & comme ces limites peuvent être données par l'expérience, il indique les moyens de porter un nouveau jour dans cette partie Physico-Mathématique. L'Auteur fait l'application de cette théorie au cours des rivières. Il rapporte diverses expériences sur lesquelles sont fondés ses résultats; il est aisé de sentir que la profondeur, la largeur du lit de la rivière, la pente du terrein sont les données essentielles de ce problême; une rivière profonde de vingt-cinq pieds ne peut couler, suivant lui, lorsqu'elle a moins de neuf pouces de pente sur une longueur de trois cens toises. La théorie des eaux jaillissantes est un corollaire trop immédiat de cet ouvrage pour qu'elle ait échappé aux recherches de M. Euler. Etant donnés, la hauteur, la distance du réservoir, le diamètre des canaux dans lesquels l'eau circule, il détermine quelle déperdition de mouvement doit en résulter dans le fluide, par une conséquence nécessaire à quelle hauteur il doit s'élever. Il est une considération très-fine que l'Auteur n'a pas manqué de remarquer, c'est que le poids de l'atmosphère augmente ou diminue le frottement contre les parois des canaux; d'où il suit qu'abstraction faite de toute autre cause, la hauteur du jet est réciproquement proportionnelle à la hauteur du mercure dans le baromètre simple. Plus le réservoir sera près, plus la conduite dans laquelle l'eau circule sera courte & spacieuse, moins il y aura de déperdition dans le mouvement du fluide. Telles sont les conséquences qui sont rendues sensibles aux yeux par la table que l'Auteur a jointe à ce Mémoire; au reste, nous ne cessons de le dire, ce n'est point ici une théorie rigoureuse. Ce sont des à-peu-près que M. Euler invite à vérifier; il lui suffit d'avoir mis les Physiciens sur la voye de la nature, c'est à l'expérience à faire le reste.

V.

Le cinquiéme Mémoire, qui est de M. Seigner, contient la description d'un Secteur Catadioptrique, très-commode pour toutes les opérations de Planimétrie; l'impossi-

bilité de donner une idée de cette machine ſans le ſecours de la figure, nous fait renvoyer le Lecteur à l'ouvrage même.

VI.

Dans le ſixiéme & dernier Mémoire de la claſſe Phyſico-Mathématique, M. Krafft traite d'une expérience qui paroît au premier coup d'œil un paradoxe phyſique. Tout le monde ſçait que ſi deux cônes oppoſés par la baſe roulent librement ſur deux plans également inclinés à l'horiſon qui ſe coupent en faiſant un angle entre eux ; ces deux cônes, abandonnés à leur mouvement naturel, s'approcheront de l'angle, quoique cette partie du plan ſoit plus élevée ſur l'horiſon ; la cauſe de ce phénoméne n'étoit point ignorée ; on ſçavoit déja que ce n'eſt qu'une illuſion optique, que le centre de gravité de la figure deſcend effectivement, quoiqu'il paroiſſe s'élever ; qu'en un mot, le méchaniſme de cette opération doit ſe rapporter à la gravité ; M. Krafft n'a point prétendu indiquer une nouvelle explication de ce phénoméne ; il entreprend ſeulement de donner plus d'étendue à ſa ſolution ; il l'enviſage en Géométre, il entre dans des détails curieux, il détermine la route du centre de gravité, la direction de ſon mouvement, l'intenſité de la force qui le ſollicite à deſcendre ; il releve quelques inéxactitudes, dont l'explication du célèbre Déſaguiliers n'eſt point exempte ; il s'approprie, en quelque ſorte, cette matière par la manière dont il l'approfondit. On peut dire, en un mot, que ce Mémoire ne dépare point la partie Phyſico-Mathématique de ce volume, quoique les quatre premiers ouvrages ſoient de M. Euler.

PHYSIQUE.

I.

L'objet du premier Mémoire de la claſſe Phyſique eſt la deſcription de quelques fruits particuliers cultivés à Sturgard dans les jardins du Duc de Virtemberg. Il renferme auſſi des obſervations d'arcs-en-ciel multipliés ; ſon auteur eſt M. Bulfinger que la mort a enlevé aux Sciences avant la publication de ſon dernier ouvrage. Géométre, Théologien, Phyſicien, Politique tour-à-tour, cet homme célebre porta dans les différentes matières que ſon amour pour l'étude lui fit embraſſer, la lumiere de ſon génie, quoique nous ne puiſſions point aſſûrer que cet ouvrage ſoit exempt d'erreur, que M. Bulfinger n'ait pris pour un phénomène rare ce qui arrive très-ſouvent, lorſque les rayons ſolaires viennent à ſe réfracter dans des nuages épais.

Quoique la poſition de ces arcs-en-ciel multiples entre les deux très-ordinaires puiſſent faire ſoupçonner qu'ils ſont produits par la réfraction irrégulière de quelques rayons ſolaires ; que par conſéquent il eſt impoſſible de les enviſager comme de vrais arcs-en-ciel multiples, (puiſque d'après la théorie, ces derniers ſont eſſentiellement

extérieurs

extérieures aux deux arc-en-ciels ordinaires), le Mémoire que nous annonçons contient des remarques qui ne l'empêchent pas de mériter une place dans une collection aussi précieuse que celle de l'Académie de Pétersbourg.

II.

Le second Mémoire de Physique renferme des observations météorologiques faites en Sibérie depuis l'année 1734 jusqu'en 1741, & mises en ordre par M. Braun.

Ces observations ont été faites par M. Gmelin dans son voyage de Sibérie. Quelqu'éloignés que nous soyons de ces climats affreux disgraciés de la nature, il semble que l'horreur de leur situation nous intéresse; on est touché du sort de tant de malheureux ensevelis pendant près de neuf mois dans les ténèbres, & sous les neiges & les glaces; les hauteurs du barométre & du thermomètre, les arc-en-ciels, les aurores boréales, les aires de vent qui ont régné, les maladies qui ont désolé les tristes habitans de ces vastes contrées, voilà ce qui remplit ce Mémoire. Il résulte de ces observations que le plus grand froid, pendant ces sept années, a été celui du mois de Janvier 1735. Le thermométre de M. de Lisle y est descendu à 281 degrés. Les ours blancs, les pies, les oiseaux tomboient morts dans la campagne, la fumée prenoit de la consistance au sortir des cheminées, elle se congeloit, elle projettoit une ombre semblable à celle d'un style. Cette observation déja connue des Physiciens, avoit trouvé des incrédules parmi eux; on doutoit qu'un pareil froid pût avoir lieu sur notre globe; mais celui que l'on a éprouvé en 1760 dans le Nord de la Suéde, rend à cette observation toute la confiance qui lui est dûe. Une remarque intéressante, c'est que, tandis qu'un froid rigoureux désoloit le Midi de l'Europe en 1740, le Nord jouissoit d'une douceur de température que l'on ne ressent que rarement dans ces climats.

Il est encore une autre observation fort curieuse, qui n'a point échappé à M. Gmelin, c'est la dépression du barométre dans les vastes plaines habitées par les Tartares Moungules. Il descend aussi bas que sur les plus hautes montagnes des Alpes. Quelle doit donc être l'élévation des déserts affreux où l'Orka & la Selinga prennent leur source!

ASTRONOMIE.

I.

Personne n'ignore le voyage mémorable que l'amour & le zéle pour les Sciences ont fait entreprendre à l'illustre Abbé de la Caille, dont le nom sera toujours cher à l'Astronomie.

Un des principaux motifs de ce voyage étoit de déterminer la parallaxe horizontale de la Lune; mais cette détermination ne peut être l'ouvrage d'un seul Astronome. Pour y parvenir, il faut le concours d'observations simultanées

faites dans des lieux très-éloignés les uns des autres ; c'est la comparaison de ces observations éloignées dont M. Grischow s'est occupé dans ce Mémoire. Il renferme une suite d'observations faites à Pétersbourg pendant le cours de 1752, & correspondantes à celles du Cap.

Un des élémens du problême est sans doute la différence de longitude des lieux où les observations ont été faites. Pour la déterminer, M. Grischow s'est servi d'un apulse de la Lune à l'étoile du taureau observé également à Pétersbourg & au Cap ; combinant alors, & les distances observées à cette étoile, & le mouvement de la Lune dans l'écliptique tiré des tables, il en a conclu que Pétersbourg étoit plus oriental que le Cap de $0^h\ 47'\ 44''$. La terre est applatie vers le Pôle ; cette vérité, qui n'est qu'un corollaire de la Théorie de Newton, ne peut être révoquée en doute depuis les voyageurs du Nord & du Pérou ; mais quelle est exactement la figure de notre globe ? Ses Méridiens sont-ils elliptiques, comme l'avoit pensé M. Newton ? Leurs arcs varient-ils dans la raison de la quatriéme puissance des Sinus de latitude, comme le croyoit M. Bouguer ? C'est ce qui seroit difficile à décider, & que le tems seul peut nous apprendre. Il est évident cependant que ces hypothèses influent sur les résultats ; car si du lieu de l'observation, l'on mène une droite au centre de la terre, il est clair que la raison des rayons varie avec la figure du globe. M. Grischow adapte ses observations à chacune de ces hypothèses. Il en résulte, d'après ses calculs, que le rapport de la parallaxe horizontale au diamétre de la Lune est celui de 270 à 148 ; que par conséquent la parallaxe tirée des Tables de Halley doit être augmentée d'un $\frac{1}{168}$.

II.

Le second Mémoire d'Astronomie est encore de M. Grischow, & contient l'observation de l'éclipse de la Lune du 27 Mars 1755, nouveau style, & qu'il a faite à l'Isle d'Œsel sur la Mer Baltique.

III.

Dans le troisiéme Mémoire, on donne l'observation de la même éclipse faite à Pétersbourg par Mrs Popowet & Crusilnikow.

IV.

Le passage de Mercure sur le Soleil du 6 Mai 1753, observé à Leipsic par M. Heinsius, a fourni le sujet du quatriéme Mémoire d'Astronomie ; ces trois derniers écrits ne renferment uniquement que des détails d'observations ; nous nous sommes contentés d'en donner les titres.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS *& Belles Lettres, avec les Mémoires de Littérature, tirés des Registres de cette Académie depuis l'année 1758 jusques & compris l'année 1760. Tomes XXIX & XXX.* A Paris de l'Imprimerie Royale. 1764. 2 Volumes *in* 4°.

SECOND EXTRAIT.

NOus avons fait connoître dans le Journal du mois de Mai dernier la partie de ces Mémoires qui porte le titre d'Histoire. Dans les Extraits suivans nous nous arrêterons sur quelques Mémoires particuliers, car nous n'entreprenons point de donner un Extrait de tous ceux qui sont contenus dans ces deux volumes. Ces détails nous conduiroient trop loin; mais afin que l'on connoisse ces Mémoires en général, nous allons en donner ici la liste. Dans le tome XXIX on trouve,

1°. Mémoire dans lequel après avoir examiné l'origine des Lettres Phéniciennes & Hébraïques, &c. on essaie d'établir que le caractere épistolique, hiéroglyphique & symbolique des Egyptiens, se retrouve dans les caracteres des Chinois, & que la Nation Chinoise est une Colonie Egyptienne. Par M. de Guignes.

2°. Vues générales sur les Antiquités Grecques du premier âge & sur les premiers Historiens de la Nation Grecque, considérés par rapport à la chronologie. Par M. de Bougainville.

3°. Suite du Traité Historique de la Religion des Perses, seconde époque. *Quatrieme Mémoire.* Doctrine des Sectateurs du second Zoroastre, sur la nature de la Divinité. *Cinquieme Mémoire.* Doctrine des Sectateurs de Zoroastre sous la dynastie des Rois Sassanides. *Sixieme Mémoire.* Systême de Zoroastre sur l'origine du mal. *Septieme Mémoire.* Systêmes de Pythagore, de Platon, des Gnostiques, & autres précurseurs de Manès. Par M. l'Abbé Foucher.

4°. Sur le principe actif de l'Univers. *Cinquieme Mémoire.* Seconde époque qui s'étend depuis Thalès jusqu'à Socrate. *Sixieme Mémoire.* Idée des Philosophes Grecs, qui ont paru admettre l'unité rigoureuse du principe universel. Par M. l'Abbé Batteux.

5°. Sur la Légion Romaine. *Cinquieme Mémoire.* Des diverses especes de soldats, & premierement des soldats pesamment armés. *Sixieme Mémoire.* Des troupes légeres. *Septieme Mémoire.* De la cohorte. Par M. le Beau l'aîné.

Dans le tome trentieme sont renfermés les Mémoires suivans :

1. Mémoire sur la Vie d'Hérode Atticus. Par M. de Burigny.

2. Sur le vrai dessein d'Aristophane dans la Comédie intitulée,

Concionatrices. Par M. le Beau le cadet.

3. Sur le *Plutus* d'Aristophane & sur les caractéres assignés par les Grecs à la Comédie moyenne. Par le même.

4. Mémoire sur le pays d'Ophir, où les flottes de Salomon alloient chercher de l'or. Par M. d'Anville.

5. Position de quelques anciennes villes Romaines vers le détroit appellé aujourd'hui le *détroit de Gibraltar*. Par M. de la Nauze.

6. Mémoire sur la situation de Tartessus, ville Maritime de la Bétique, & sur la largeur du *fretum Gaditanum*. Par M. d'Anville.

7. Recherches Géographiques sur le Golphe Persique & sur les Bouches de l'Euphrate & du Tigre. Par le même.

8. Mémoire sur l'étendue de l'ancienne Rome, & sur les grandes voies qui sortoient de cette ville. Par le même.

9. Mémoire sur les peuples qui habitent aujourd'hui la Dace de Trajan. Par le même.

10. Dissertation sur les Eres de la ville *Rhosós* ou *Rhosus* en Syrie.

11. Observations sur une médaille frappée par les habitans d'Antioche sous le Gouvernement de Trajan, pere de l'Empereur Trajan.

12. Dissertation sur l'Ere de Balanée en Syrie.

13. Dissertation sur l'Ere de Nicopolis en Palestine.

14. Observations sur l'Ere & les Médailles de la ville de Bostres en Arabie. Ces cinq Mémoires de M. l'Abbé Belley sont les VIII, IX, X, XI & XII supplémens aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les époques des Syro-Macédoniens.

15. Dissertations sur l'Ere des villes de Germanicopolis & Neoclaudiopolis en Paphlagonie. Par le même.

16. Histoire de Posthume, Empereur dans les Gaules, éclaircie par les médailles. Par M. de Brequigny.

17. Dissertation sur le poids de l'ancienne livre Romaine, déterminée par la comparaison de quelques autorités de Pline, avec le poids des plus anciennes médailles Romaines en or. Par M. de la Nauze.

18. Réflexion sur une Loi de l'Empereur Valentinien I, par laquelle il permet à tous les habitans de l'Empire Romains d'avoir deux femmes légitimes en même-temps. Par M. Bonamy.

19. Réflexions sur quelques monumens Phéniciens & sur les alphabets qui en résultent. Par M. l'Abbé Barthelemi.

20. Mémoire sur la Diane d'Ephese & sur son temple. Par M. le Comte de Caylus.

21. Mémoire sur la Vénus d'Apelles, dite Anadyomène. Par le même.

22. Examen d'un passage de Pline, dans lequel il est question de la pierre obsidienne. Par le même.

23. Explication de la Mosaïque de Palestrine. Par M. l'Abbé Barthelemi.

24. Dissertation sur Homere, considéré comme Poëte tragique.

Par M. Chabanon.

25. Mémoire sur les Mérovingiens. Par M. Gibert.

26. Recherches Historiques sur les Cours qui exerçoient la Justice souveraine de nos Rois sous la premiere & la seconde race, & au commencement de la troisieme. Par le même.

27. Mémoire sur Fredegonde & sur Brunehaut, contenant la réfutation de l'apologie de Brunehaut, entreprise par quelques Auteurs.

28. Mémoire Historique sur le Thrésor des Chartres & sur son état actuel. Par M. Bonamy.

29. Mémoire sur les Aqueducs de Paris, comparés à ceux de l'ancienne Rome. Par le même.

30. Mémoire sur l'origine de Laure, célébrée par Pétrarque. Par M. Menard.

31. Description d'un Vase & de quatre Manuscrits nouvellement trouvés en Sibérie. Par M. le Président de Brosses.

32. Recherches sur les Chrétiens établis à la Chine dans le septieme siecle. Par M. de Guignes.

Mémoire dans lequel après avoir examiné l'origine des Lettres Phéniciennes, Hébraïques, &c. on essaie d'établir que le caractere Epistolique, Hiéroglyphique & symbolique des Egyptiens, se retrouve dans les caracteres des Chinois, & que la Nation Chinoise est une Colonie Egyptienne. Par M. de Guignes.

Nous avons déja eu occasion de parler de ce Mémoire dans notre Journal de Juin, vol. II. de l'année 1759, lorsque l'Auteur en fit imprimer un précis. Dans le compte que nous en avons rendu, nous avons exposé le systême de l'écriture Chinoise, nous avons indiqué quelques rapports des Lettres Phéniciennes, Hébraïques, &c. avec les anciens caractères Chinois, rapports qui tendoient à prouver que les caracteres Chinois sont des groupes composés de Lettres alphabétiques, & que l'analyse de ces groupes, chaque partie prise pour une Lettre alphabétique, produit un son ou un mot qui existe à présent dans les Langues Orientales, & qui a la même signification que le caractere Chinois. Nous en avons cité quelques exemples, nous avons aussi indiqué des hiéroglyphes Chinois, qui paroissent être les mêmes que ceux des Egyptiens. De ces rapports & de plusieurs autres, M. de Guignes a conclu que les Chinois devoient être une Colonie sortie de l'Egypte. Nous n'entreprendrons point ici de faire un nouvel extrait de ce Mémoire, mais nous ferons quelques réflexions sur ce systême qui, une fois bien établi, ouvriroit une nouvelle carriere dans la Littérature, puisqu'il nous laisse entrevoir la possibilité de lire & d'expliquer les hiéroglyphes Egyptiens.

Lorsque l'Auteur lut son Mémoire à l'Académie, il n'avoit encore que des premieres vues dont les bornes étoient incertaines, c'est-à-dire, qu'il ignoroit jusqu'à quel point le conduiroient les rapports qu'il appercevoit. Devoient-ils ne présenter seulement qu'un petit

nombre de caracteres Egyptiens ou Phéniciens dans l'écriture Chinoise, ou bien la totalité des hiéroglyphes & l'origine de tous les alphabets orientaux formés d'après les hiéroglyphes. Dans une découverte de cette espéce, ces premieres vues, toujours trop flatteuses & trop séduisantes, entraînent souvent bien loin au delà du vrai, & l'on apperçoit plus qu'on ne devroit appercevoir. L'amour de la vérité, qui doit seul guider les travaux des Sçavans, doit en même-temps diriger & contenir l'imagination, de peur qu'on ne précipite trop les recherches. L'Auteur retenu par ces considérations & prêt à avouer son erreur dans le cas où il se seroit égaré, a travaillé lentement au développement de ce systême, car ce Mémoire n'est qu'une simple annonce. Il doit donner un Ouvrage qui sera fort étendu, & qui est déja très-avancé, puisqu'une partie des gravures qui doivent y entrer est terminée.

Pour parvenir à établir son sentiment, il a pris les 214 clefs ou élémens de l'écriture Chinoise, qui composent tous les autres caracteres; il se propose de faire voir que les figures antiques de ces 214 élémens répondent, ou à une lettre simple, ou à un mot composé de deux & de trois lettres, & que ce mot se retrouve dans les langues Orientales, avec la même signification qu'en Chinois. A chacune de ces clefs ou élémens il joint trois ou quatre caracteres Chinois, composés en partie de l'élément qu'il s'agit de prouver. Par exemple, pour établir que telle figure Chinoise est un kaf, il prend quatre autres caracteres où la même figure se retrouve, & où l'on voit qu'elle ne peut être prise que pour un kaf, & ainsi du reste, ce qui forme un nombre très-considérable de preuves grammaticales, qui seront représentées avec la plus grande exactitude sur plus de cinquante planches. Delà résultera que l'écriture entiere de la Chine est un composé de lettres alphabétiques & d'hiéroglyphes, que nous retrouvons toutes en Egypte & en Phenicie. Mais pour ôter à cette analyse une partie de la sécheresse qu'elle doit naturellement avoir, l'Auteur choisit particulierement des caracteres qui lui fournissent, par leur signification, des rapports avec l'Egypte; ces rapports sont relatifs ou aux mœurs, ou à la Religion, ou au gouvernement, ou aux usages ou aux habillemens. Il fait voir, contre le sentiment des Missionnaires, que la Nation Chinoise a beaucoup changé ses anciens usages. Enfin, dans cet Ouvrage, qui est une Analyse historique & critique des anciens caracteres Chinois, l'Auteur, après avoir entrepris d'établir leur rapport & leur identité avec ceux des Egyptiens, après avoir essayé de trouver dans leur décomposition la langue Egyptienne & la lecture de quantité d'hiéroglyphes, & avoir remonté jusqu'à l'origine des langues Hébraïque, Arabe, Syrienne ou Phénicienne, &c. se propose de faire voir que les Chinois ont été policés par des Colonies Egyptien-

nes, & qu'ils en ont conservé la Religion, le gouvernement, les mœurs & les usages.

Vues générales sur les Antiquités Grecques du premier âge, & sur les premiers Historiens de la Nation Grecque, considérés par rapport à la Chronologie. Par M. de Bougainville.

M. Freret avoit exposé, dans un des articles de sa Chronologie, les différentes sources où les Historiens Grecs avoient puisé la connoissance précise des principales époques de leur Histoire, & il avoit montré que ces sources étoient de nature à se conserver inaltérables; mais comme ce sçavant homme s'étoit borné à un exposé sommaire, M. de Bougainville a cru devoir traiter ce même sujet dans un plus grand détail. Il le développe dans ce Mémoire qui est divisé en deux parties. La premiere contient des observations sur les tems héroïques de l'Histoire Grecque. Dans la seconde, il examine si les anciens Grecs ont eu des notions précises sur leur Chronologie, & s'ils ont observé quelque méthode chronologique dans leurs Histoires.

1°. La Grèce étoit habitée pendant les siécles que Varron appelle *tems inconnus*; mais ses habitans, désignés sous le nom d'*Autochthones* ou d'*hommes nés de la terre*, étoient plongés dans la plus profonde barbarie, & ressembloient à ces nations sauvages de l'Amérique. Dispersés dans les bois, ils se nourrissoient de fruits ou de la chair des animaux qu'ils prenoient à la chasse. Les peaux de bêtes ou des nattes faites d'écorce étoient leurs vêtemens; les creux des arbres, les cavernes & les antres étoient leurs retraites. Ils avoient conservé l'idée d'un Etre Suprême; mais le tems avoit effacé de leur mémoire toutes les autres vérités fondamentales & le souvenir de leur origine. C'est cependant de ce fonds stérile que presque tous les auteurs des explications historiques de la Fable ont fait éclore tant de mensonges ingénieux. Les fictions débitées par les Grecs postérieurs au sujet de leurs Dieux, des Géans, &c, ont été regardées comme des événemens réels arrivés pendant ces premiers siécles. On voit tout ce qu'on veut dans l'Antiquité comme dans les nuages.

Le tems inconnu de Varron cesse à l'arrivée des Colonies Orientales. Cette époque est comme l'aurore du jour historique; mais ces premiers rayons ne répandent qu'une foible lueur qui nous laisse à peine entrevoir les faits essentiels. La premiere Colonie étrangere étoit peu nombreuse. Inachus, que l'on croit avoir été un de ces Phéniciens ou Arabes connus dans l'Histoire Egyptienne sous le nom de Pasteurs, en fut le chef. Vers l'an 1822 avant J. C. ces Pasteurs, maîtres d'une partie de l'Egypte, commencerent à s'y affoiblir, & les Egyptiens les resserrerent dans un canton de la Basse-Egypte. Cette époque de l'Histoire Egyptienne s'accorde avec celle de la Chronologie Grecque qui place l'arrivée d'Inachus & le

regne de Phoronée son successeur vers l'an 1796 avant J. C. c'est 26 ans après la date de l'affoiblissement des Pasteurs en Egypte. Cette Colonie, qui s'établit dans le lieu où fut bâtie depuis la Ville d'Argos, se joignit aux Sauvages, & enseigna à ceux qui se soumirent les principes des Arts les plus communs & les plus nécessaires. Sicyone fut un rejetton de la Colonie d'Argos. La Colonie d'Inachus n'avoit apporté d'Egypte que la connoissance tout au plus élémentaire de l'Ecriture Hiéroglyphique; ce qui le prouve, c'est que l'an 394 avant J. C. on découvrit près d'Haliarté un tombeau que la tradition faisoit passer pour celui d'Alcmène, & dans lequel il y avoit une table de bronze chargée d'Hiéroglyphes Egyptiens, d'où l'on doit conclure que les Grecs conserverent pendant quelque tems cette écriture. Mais l'arrivée de Cadmus & des Colonies Phéniciennes la fit négliger par l'introduction des lettres alphabétiques. Ce fut alors que les Grecs acquirent plus de connoissances dans les Arts; & c'est à cette époque que commencent les antiquités historiques de la Grèce. Les Hellènes étoient les descendans de Deucalion qui se soumirent de bonne heure aux Etrangers, & les Pélasgues ceux qui resterent plus longtems dans leur barbarie.

La tradition conservoit avec soin l'Histoire de l'origine de toutes les différentes branches descendues de ces deux familles. En comparant les Généalogies, telles qu'on peut les former, soit d'après les Poëtes, soit d'après les Historiens, on trouve qu'elles se rapportent parfaitement. M. Freret avoit déja montré que ces traditions forment un corps, dont toutes les parties sont tellement liées, qu'on ne peut les regarder comme le fruit de l'imagination. A ces observations de M. Freret, on en ajoûte de nouvelles qui tendent à prouver que toutes ces traditions ne sont point inventées, & qu'elles se sont transmises par le moyen des Hiéroglyphes après Inachus, & plus encore par les lettres alphabétiques après Cadmus. Ces anciennes Chroniques étoient en vers; car les Grecs ne commencerent que fort tard à écrire des ouvrages purement historiques & en prose; la Poësie se chante & se retient facilement. Elle est plus conforme, dit M. de Bougainville, au caractère du Sauvage qui doit aux sensations tous les termes d'une langue à peine ébauchée, & qui peint ce qu'il pense. Qu'on soumette ses expressions aux loix de la mesure ou de la rime, voilà de la Poësie. C'est ainsi que s'expriment les Sauvages de l'Amérique; les Grecs ont dû faire de même.

Pour avoir le vrai tableau de l'état des Grecs dans ces anciens tems, il faut nous transporter dans les forêts de l'Amérique. On reconnoîtra dans les mœurs, les idées, les loix & l'industrie de ces peuples du Nouveau-Monde qu'on croit guerriers, & qui ne sont que chasseurs, les mœurs, les idées, les loix & le génie des plus anciens Grecs. M.

de Bougainville développe ce parallèle qui nous donne l'idée la plus juste des siécles inconnus de la Grèce. Ensuite il compare l'âge héroïque qui succéda à ces premiers tems, aux siécles de barbarie qui ont précédé la renaissance des Lettres en Europe. Nos vieux Chevaliers semblent, pour ainsi dire, avoir pris pour modéles les anciens Héros Grecs. La France déchirée dans les tems de l'Anarchie Féodale par une multitude de petits Souverains & de petites guerres intestines qu'éternisoient tant d'intérêts opposés, l'Europe entière même ressembloient à l'état de la Grèce du tems de ses Héros. Toutes les aventures de ces tems héroïques, quoiqu'altérées par les Poëtes & par les Mythologues, seroient susceptibles d'explication, & pourroient être ramenées à ce qu'elles ont de vrai.

2°. Nous nous arrêterons peu sur la seconde partie de ce Mémoire, dans laquelle il s'agit de raffermir les fondemens de la certitude historique, ébranlés par Newton, & de faire voir que les Grecs ont connu la méthode chronologique. Il est vrai qu'ils n'ont point eu une époque fixe ou une ere telle que nous en avons; mais ils se sont servis des olympiades, de l'année du passage de Xerxès, de l'expédition d'Alexandre, &c, avec lesquelles ils datoient les événemens antérieurs & postérieurs. De-là M. de Bougainville passe aux sources mêmes de l'Histoire Grecque; il fait connoître les plus anciens Historiens depuis Cadmus de Milet jusqu'à Apollodore. Cadmus, qui a vêcu sous Cyrus, publia une Histoire de Milet & d'Ionie, mais elle nous est inconnue; on doute même que celle que l'on avoit sous son nom du tems de Denys d'Halicarnasse, fut de lui. Acusilaus d'Argos vivoit à peu-près dans le même tems. Ayant trouvé d'anciennes tables de bronze chargées d'inscriptions, il rassembla les Généalogies des plus anciennes familles. Nous ne suivrons pas ce long détail sur les Historiens Grecs, & nous renvoyons le Lecteur à ce sçavant Mémoire.

Suite du Traité Historique de la Religion des Perses, par M. l'Abbé Foucher. Seconde époque. Quatriéme Mémoire.

L'objet de ce Mémoire est d'examiner la doctrine des sectateurs du second Zoroastre sur la Divinité. M. l'Abbé Foucher pense qu'il ne faut plus chercher de Philosophes dans la Perse après le second Zoroastre & les regnes de Cyrus & de Darius. Cette petite nation dégénéra aussitôt qu'elle devint puissante, & les Ecoles de Babylone, si brillantes auparavant, furent ensevelies sous les ruines de cette Ville. C'est faire beaucoup d'honneur aux Perses que de les faire participer à la Science des Babyloniens; & avant les regnes que nous venons d'indiquer, les Perses proprement dits figuroient-ils en Asie? Quoiqu'il en soit, nous n'avons que très-peu de secours pour connoître leur doctrine, c'est-

à-dire, quelques Auteurs Grecs Payens & Chrétiens. On doit se rappeller ici que M. l'Abbé Foucher a admis deux Zoroastres; la doctrine du second, dont il s'agit dans ce Mémoire, peut se réduire à deux principaux articles que l'auteur entreprend d'établir. Le premier consiste dans la croyance d'un Dieu invisible, auteur de l'Univers, & supérieur aux Dieux visibles engendrés dans le tems. Le second dans la croyance de ces Dieux visibles auxquels on devoit rendre les honneurs divins, selon qu'ils participoient plus ou moins à la substance du premier principe de toutes choses. L'auteur se renferme ici dans l'intervalle du tems qui s'écoula depuis le regne de Darius fils d'Hystaspe jusqu'à celui des Sassanides.

D'après Hérodote, on voit que les Perses reconnoissoient un Dieu principal, supérieur au Soleil, aux Planètes & aux élémens; depuis ils ont adopté Vénus-Uranie qu'ils appellent Mithra. Mais ceci est une innovation dans le culte des Perses.

Le témoignage de Strabon est assez conforme à celui d'Hérodote; mais Strabon donne le nom de Mithra au Soleil. Ces deux Auteurs conviennent que les Perses sacrifioient en plein air, sur le haut des montagnes, & qu'ils n'avoient ni Temples ni Autels. Après une assez longue discussion sur ces deux Auteurs, il résulte que les Perses reconnoissoient le Ciel pour un Dieu supérieur au Soleil même; ce que Xénophon confirme d'une maniere plus frappante. Il est impossible dans un court extrait d'entrer dans toutes les recherches que M. l'Abbé Foucher fait sur ce sujet, & principalement sur ce qu'il dit, à l'occasion d'un passage d'Eubulus, qui parfaitement instruit de la doctrine de Zoroastre, fait Mithra pere & auteur de toutes choses. On entreprend d'applanir les difficultés que ce passage fait naître, & on termine cette discussion par un passage de Dion Chrisostôme, Auteur qui s'explique plus clairement & avec plus de connoissance que n'en avoit Eubulus de la Religion des Perses.

Ce passage, outre l'importance dont il est pour la matière que M. l'Abbé Foucher traite, le devient encore davantage en ce qu'à l'occasion des deux chars dont il y est fait mention, il nous conduit à connoître deux ouvrages sur lesquels nous avions quelques doutes. Ces ouvrages existent en langue Chinoise; l'un est intitulé, *Ta Ching King*, c'est-à dire, *Livre Sacré du Grand-Char;* l'autre, *Siao Ching King*, *Livre Sacré du Petit-Char.* Ces Livres, & plusieurs autres de la même espéce, sont étrangers & apportés de l'Occident dans la Chine, où ils ont été traduits.

Dion Chrysostôme dit que les Perses célèbrent le Dieu Suprême comme le premier & le plus habile conducteur du char le plus parfait, c'est-à dire, l'Univers entier; car ils disent que le char du Soleil, quelque éclatant qu'il soit, est fort au-dessous de celui de Jupiter,

étant plus récent & d'ailleurs moins sublime. La gloire de chanter ce premier char étoit réservée à Zoroastre & à ses disciples. Voilà certainement le grand & le petit char sur lesquels on a écrit un traité religieux, dont il est fait mention dans plusieurs Livres Chinois. L'article où il en est parlé ne contient que des Livres faits par des Sçavans venus de Samarcand & des environs; il s'agit donc des Livres des Perses, d'autant plus qu'il y avoit beaucoup de Mages à la Chine, & que toute la Cour de Perse s'y étoit réfugiée. Il est aussi fait mention dans les mêmes Livres de la Religion ou de la doctrine du Grand-Char & de celle du Petit-Char.

Mais revenons au Mémoire de M. l'Abbé Foucher. Nous omettons, comme nous l'avons deja dit, une foule de discussions fort sçavantes, dans lesquelles l'Auteur réfute ceux qui ont embrassé un sentiment différent du sien. Dans la seconde partie de ce Mémoire, il passe au culte des Dieux inférieurs, tels que le Soleil, la Lune, les Planètes & les autres élémens, que les Perses ont adorés Le Soleil, qui étoit comme le Dieu spécial de la Perse, étoit appellé *Mithra*. M. l'Abbé Foucher s'étend beaucoup sur ce qui concerne le culte & les mystères de cette Divinité qui etoit représentée sous le symbole du feu; & de ces recherches il résulte que cette Divinité n'étoit que subalterne. Mais nous avons encore deux Mémoires à faire connoître; le premier est le cinquiéme de tout l'ouvrage de M. l'Abbé Foucher. Il s'agit dans ce Mémoire de la doctrine des sectateurs de Zoroastre sous la Dynastie des Sassanides qui s'établit en Perse l'an 226 de J. C. Il se tint alors une grande assemblée des Mages, où l'on s'occupa des moyens de faire refleurir le Magisme. On réfute par-tout ici M. Hyde qui prétend disculper les Perses d'idolâtrie, en lui opposant les Actes des Martyrs de Perse, & en faisant voir que le culte des Mages ne se bornoit pas à de simples respects, ni à un culte civil, mais à une véritable idolâtrie. En effet, les Chrétiens, si ce culte n'eût pas été purement religieux, auroient-ils résisté si constamment aux ordres des Rois de Perse? Ils refuserent toujours de rendre ces respects au Soleil, à la Lune, au feu & à l'eau.

Sixiéme Mémoire. *Systême de Zoroastre sur l'origine du mal.* Après avoir exposé les sentimens du second Zoroastre sur la nature de la Divinité, sur la formation du monde, & avoir examiné la croyance de ses disciples sur ce double objet, M. l'Abbé Foucher passe à la seconde branche du systême des Mages. Jusqu'ici il n'a été question que d'un principe actif, émané de la substance de l'Eternel, répandu dans l'espace pour y porter l'ordre, la vie, l'intelligence & le mouvement; ensuite d'un principe purement passif, c'est-à-dire, d'une matière, qui n'étant d'elle-même ni bonne ni mauvaise, ne peut opposer aucune résistance à l'agent divin qui

vient l'animer. Cependant le mal est dans l'Univers. Quelle est son origine? Les anciens Mages avoient admis deux principes, Oromase souverainement bon, Ariman souverainement mauvais. Le second Zoroastre, en adoptant cette idée, en sentit les défauts. En effet, rien de plus révoltant qu'un Dieu souverain continuellement aux prises avec un ennemi presque son égal. Pour y remédier, il ne fit d'Oromase & d'Ariman que deux Divinités subordonnées à un Etre Suprême. Au moyen de ce nouveau dogme, Oromase n'est plus le Dieu souverain, & par là Zoroastre fait disparoître ce combat indécent entre Ariman & Dieu. Ce combat entre deux puissances subalternes paroissoit moins odieux; & comme Ariman ne procéde point du pere des lumières, le mal dont il est auteur est sur son compte, sans qu'on puisse l'imputer à Dieu. Mais pourquoi Dieu souverainement bon a-t-il souffert qu'Ariman entrât dans l'Univers? Cette question conduit M. l'Abbé Foucher à examiner 1°, si Ariman existe indépendamment du Dieu Suprême; 2°. s'il est distingué dans la matière, & s'il en est l'ame & la vie. La longueur de cette discussion, qu'il seroit difficile d'abréger, nous oblige à renvoyer le Lecteur à l'ouvrage même.

Dans un septieme Mémoire M. l'Abbé Foucher examine & discute ce que pensoient sur la même question Pythagore, Platon & les Gnostiques précurseurs de Manès. La première partie de ce Mémoire est destinée pour les deux Philosophes Grecs. M. l'Abbé Foucher n'entreprend point de traiter à fond cette matière; il se contente d'un exposé sommaire & suffisant pour faire voir les rapports entre les idées de ces premiers Philosophes & les modernes. Thalès rectifia le premier les idées communes, & rapporta de l'Egypte la croyance d'un Etre Suprême souverainement intelligent, aussi distingué du cahos par sa substance que par ses perfections. Ce cahos étoit soumis à la puissance de cet Etre. Anaxagore affermit cette doctrine dans la Grèce. Pythagore & Platon la firent respecter davantage. Ils avoient pris pour principe fondamental l'axiome suivant: *Dieu est l'unique cause de tous les biens; mais pour les maux, il n'en peut être la cause; il faut les attribuer à tout autre qu'à lui.* Mais prenant cette maxime dans un sens faux & trop étendu, ils se sont égarés & sont tombés en contradiction. Dieu ne se contenta pas de donner une ame à l'Univers; des parcelles restées inutiles, il forma des génies inférieurs à cette ame générale, & chargés de divers ministères, mais susceptibles de négligence, de distraction & d'erreur, parce que leur intelligence bornée étoit inférieure à celle du Dieu Suprême, & même à celle de l'ame du monde. Ces Dieux, à qui la formation de l'homme avoit été confiée, ne pouvant mettre un équilibre assez parfait entre la partie sensible de l'ame & la partie

intelligente, le sensible l'emporta, l'homme se livra aux passions & s'asservit à la matière. M. l'Abbé Foucher, après avoir fait voir en quoi les Mages diffèrent ou s'accordent avec ces Philosophes, passe au système des anciens Hérétiques sur l'origine du mal. Il résulte de son exposé que le système des Gnostiques étoit, pour le fond, le même que celui des Pythagoriciens & des Platoniciens, mais avec quelques changemens qui lui donnoient un air de Christianisme.

Mémoire sur le pays d'Ophir où les Flottes de Salomon alloient chercher de l'or, par M. d'Anville.

On sçait que les Sçavans ont été fort partagés sur la situation du pays d'Ophir; on l'a placé dans le Pérou, dans la Colchide, dans les Indes Orientales, sur la côte d'Afrique. M. d'Anville adopte ce dernier sentiment & y ajoûte de nouvelles preuves. Ophir est non-seulement le nom d'un pays, mais encore celui d'un des fils de Jectan, le pere des Arabes. Or on retrouve en Arabie les noms d'Aphar & de Saphar qui peuvent répondre à Ophir ou Sophir; car on a dit aussi ce dernier. Ainsi Ophir ou plutôt un premier Ophir qui conduit au second, est un canton de l'Arabie Heureuse, voisin de la mer Erythrée, & du golfe Arabique, où Jectan & Ophir ont fixé leur habitation. Le second Ophir, celui où Salomon envoyoit ses Flottes, & où l'on suppose une migration ou une Colonie de ces Arabes, est placé à Safala, pays très-riche en or, & que l'on rencontre en suivant toujours la même côte.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

LUGANO.

On annonce une édition en deux gros *in*-4°, & en Latin, du véritable Abrégé de la Théologie Chrétienne Dogmatico-Morale du P. Daniel Concina, Dominicain, chez Agnelli & Compagnie. L'Editeur a eu l'avantage de tomber sur le véritable manuscrit de l'Auteur. Ainsi il promet une édition qu'on doit regarder comme la premiere de cet ouvrage, qui est intitulé: *Theologia Christiana Dogmatico-Moralis, F. Danielis Concinæ Ord. Prædic. in duos tomos contracta: in hac novissima editione cum genuino ipsius auctoris Autographo hactenus inedito accuratissimè collata ac integre ex ipso desumpta; cum mantissa rerum scitu dignarum Parochis ac Confessariis adprime utili, & indice rerum & verborum luculentissimo. Lugani 1765, apud Agnelli & Soc.*

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

Refutation of the Reflections against inoculation, published by Dr Rast of Lyons; so far as they are supported by calculations drawn from the Bills of mortality in London, and his observations. With à Persuasive tothat practice, deduced from the success of the inoculating Hospital near London. By Anthony Relhan, M. D. Fellow of the College of Physicians, in-4°. *i. e. Réfutation des Réflexions contre l'inoculation, publiées par M. Rast, en tant qu'elles sont appuyées sur des calculs tirés des listes des morts à Londres, avec des preuves favorables à cette pratique, tirées de son succès dans l'Hôpital qui lui est destiné près de Londres. Par M. Ant. Relhan, Docteur en Médecine.*

L'Auteur s'attache à montrer combien les Registres mortuaires de Londres sont défectueux, & à combien d'erreurs les inductions qu'on en voudroit tirer peuvent être sujettes.

A New Literal translation of all the Books of the old and New Testament, with notes critical and explanatory. By Antony Purver. i. e. *Nouvelle Traduction littérale de tous les Livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec des notes critiques & des explications.* 2. *vol. in-fol.*

On nous parle de cette production comme d'une des plus grandes entreprises littéraires de ce siécle. Et par qui a-t-elle été exécutée? Par un Quakre élevé dans le métier de Cordonnier. Parvenu à l'âge mûr, M. Purver résolut d'examiner les principes de Religion qu'on lui avoit inspirés dans sa jeunesse, & les objets de contestation qui divisent les Chrétiens. Il trouva dans cette recherche des difficultés qu'il ne pouvoit surmonter par ses propres forces, & sur lesquelles les opinions des autres ne lui offroient rien de satisfaisant. Il voulut donc s'en rapporter uniquement à l'Ecriture-Sainte, & forma la résolution d'étudier les langues originales; il commença par l'Hébreu, après quoi il entreprit l'étude du Grec, & finit par celle du Latin. On nous apprend qu'il fit dans toutes ces langues des progrès peu communs, & l'ouvrage qu'il donne au Public est le fruit de près de 40 années de travail.

M. Purver soutient avec chaleur l'intégrité & la pureté du texte Hébreu, qu'il préfère au Samaritain & au Grec pour la Chronologie. Il donne plusieurs Tables Chronologiques, où il montre la liaison de l'Histoire Profane avec l'Histoire Sacrée. Il attaque vivement ceux qui pensent qu'avant Esdras, le caractère Hébreu n'étoit autre que le Samaritain, & que celui d'aujourd'hui est le même que le Chaldéen. Comme les défenseurs de cette opinion se fondent principalement sur les siécles Hébreux, où le nom de *Jérusalem la Sainte* est écrit en lettres Samaritaines, matière sur laquelle tant de critiques se sont exer-

cés, l'auteur fait tous ses efforts pour ruiner les prétentions de ses adversaires. Il ne soutient pas avec moins de zèle l'antiquité & la divinité des points-voyelles, contre ceux qui les regardent comme une invention moderne des Masorethes. Il cite en conséquence un grand nombre de passages, dont le sens ne lui paroît déterminé avec certitude que par les *points-voyelles*. La traduction Angloise est, dit-on, très littérale; & l'Auteur connoît mieux les langues originales que la sienne propre. Son ouvrage néanmoins lui fait beaucoup d'honneur, & mérite l'attention & la reconnoissance des Sçavans.

On a proposé par souscription une édition de la Bible en deux volumes *in-folio*, avec un Commentaire au bas du texte. On verra dans cet ouvrage des notes de Locke, qui jusqu'ici n'avoient point paru; ce Philosophe avoit consacré les quatre ou cinq dernieres années de sa vie à l'Ecriture Sainte; d'autres notes également manuscrites, tant du Docteur Daniel Waterland, Auteur de la *Défense du Christianisme*, que d'Edouard, Comte de Clarendon, & d'autres Sçavans. L'Editeur est M. *William Dodd. M. A. Prebendary of Brecon, and Chaplain in ordinary to His Majesty*. L'ouvrage se publie toutes les semaines par Cahiers, chacun de trois feuilles.

FRANCE.

DE PARIS.

Réfutation d'un ouvrage de M. Rizzi Zannoni, intitulé *Dissertation sur differens points de Géographie*, & d'un autre qui a pour titre *Eclaircissemens Historiques sur un fait Littéraire*. Par M. Bonne, Maître de Mathématiques, Ingénieur-Géographe; à Padoue, chez M. Rixe, à l'enveloppe cylindrique 1765, & se trouve à Paris, chez Despilly, rue Saint-Jacques, & Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise, brochure *in*-12 de 80 pages.

L'objet de cette brochure est de réfuter M. Zannoni sur plusieurs points de Géographie, sur lesquels il avoit attaqué M. Bonne. Dans la premiere Section, l'Auteur établit, en général, que le nouveau degré de précision qu'on obtiendroit, en admettant l'applatissement de la terre, contribueroit nécessairement à rendre nos Cartes plus exactes dans leurs proportions, & la navigation plus sûre. M. Zannoni avoit pensé le contraire. Dans la seconde, on lui reproche d'avoir copié le petit Atlas maritime des côtes de France. Dans une troisiéme Section, M. Bonne repond à d'autres critiques de M. Zannoni, faites au sujet de la Carte marine de la mer Méditerranée. Il y a dans ces critiques des reproches assez vifs que M. Zannoni s'est attirés, par une attaque remplie de personnalités peu convenables à ceux qui s'appliquent aux Lettres. Nous profiterons de cette occasion pour rectifier une faute qui se trouve dans notre Journal de Juin 1764. On y voit annoncé un ouvrage intitulé *Universæ Geog[illegible] Principia Theore-*

tica & Practica. Auct. J. A. B. Rizzi Zannoni, &c. A Londres, chez André Duri 1764. On prétend que cet ouvrage, d'après des informations faites en Angleterre, n'existe point. Quelques autres suppositions de la même espéce qu'on reproche à M. Zannoni nous obligent à renvoyer le Lecteur à la brochure même.

Avis aux Amateurs de Manuscrits.

Un particulier a à vendre une *Bible Manuscrite* petit *in-folio* sur vélin. Ce Manuscrit est de la fin du douziéme ou du commencement du treiziéme siécle : la preuve est que les Actes des Apôtres se trouvent après les Epîtres de Saint Paul, & avant les Epîtres Canoniques. Les lettres initiales, qui sont en or & sur un fond peint, sont très bien conservées, & des connoisseurs jugent ce Manuscrit aussi beau que celui des Célestins qui est si estimé. On peut le voir chez *Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue Saint-Jacques, au Coq.*

Avis.

Charles Panckoucke, Libraire à Paris, qui a établi le prix des Mémoires des Académies Royales des Sciences & des Inscriptions à un rabais de près de moitié, avertit que, passé le mois de Juillet, cet avantage n'aura plus lieu.

Les Tomes XII & XIII *in*-4° de l'Histoire Naturelle sont en vente; on trouve à la tête un Discours sur la Nature.

Le second Cahier des Planches enluminées est aussi en vente.

TABLE DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JUILLET 1765.

Fautes à corriger dans le second Volume du Journal du mois de Juin.

Page 401, col. 1, lig. 21, doit continuer, *lisez* doit constituer.
Page 437, col. 1, lig. 16, Septembre 1763, *lisez* Septembre 1683.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

AOUST.



A PARIS,
Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

AOUT M. DCC. LXV.

TRAITÉ DE L'ORIGINE DU GOUVERNEMENT François, où l'on examine ce qui est resté en France sous la premiere Race de nos Rois, de la forme du Gouvernement qui subsistoit dans les Gaules sous la domination Romaine. Par M. Garnier, Professeur Royal d'Hébreu, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Vente, Libraire, 1765. Avec Approbation & Privilege du Roi, petit *in* 12. p. 236.

LA matière discutée dans cet Ouvrage est le sujet du Prix que l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres distribua l'année 1761 à Pâques, & l'Ouvrage lui-même obtint la couronne académique. Des études d'un genre différent empêcherent M. Garnier de le publier alors avec des augmentations destinées à une discussion plus profonde de certaines parties sur lesquelles la brieveté du Mémoire ne lui avoit pas permis de s'étendre. Déterminé à le mettre

au jour, par l'analogie qu'il a naturellement avec son plan *d'éducation*, l'Auteur le donne sans les additions projettées, & tel, à peu près, qu'il fut présenté à l'Académie.

Lorsque deux nations différentes & ennemies, après s'être choquées, viennent à se réunir, & à ne former qu'un seul corps politique, il se fait nécessairement un mélange des loix & des usages particuliers à chaque peuple; tantôt les mœurs du peuple victorieux, tantôt celles du peuple vaincu prédominent dans ce mélange. Or, les Institutions Romaines durent prévaloir dans le corps de la nation qui résulta de la conquête des Gaules. Quoique fiers & redoûtables, les armes à la main, les Francs, qui subjuguèrent cette contrée, étoient d'un caractère doux & sociable, moins policés, moins nombreux que les peuples subjugués, accoutumés d'ailleurs depuis long-tems à vivre avec les Romains, & à respecter l'Empire. Leur établissement dans les Gaules fut encore l'effet d'une sorte d'association, plutôt que de la violence, & d'une conquête proprement dite. Enfin, à l'exemple de Clovis, ils embrassèrent la Religion Chrétienne, établie dans les Gaules. Tant de circonstances montrent assez que dans le mélange du Gouvernement Romain avec le Gouvernement Germanique, le premier dût avoir de l'avantage sur le second. Il s'agit donc de rechercher quelles sont les Institutions Romaines qui subsistèrent dans leur entier après la conquête, & quelles sont celles qui furent modifiées, altérées, ou même abolies. C'est l'objet dont M. l'Abbé Garnier s'occupe, sans suivre d'autre ordre que celui qui naît de la liaison des matières.

La profession de Soldat étant devenue un état séparé du reste des Citoyens Romains, par la politique des Empereurs, les Sénateurs furent destinés à des emplois de finance & de police qu'on tâcha d'ennoblir, en leur donnant des noms de guerre, & en y attachant des ceintures, des honneurs & des privileges. On distingua dès-lors deux Milices, la Milice armée & la Milice palatine ou de robe. Constantin le Grand acheva de couper tous les liens qui unissoient ces deux ordres, en ôtant au Préfet du Prétoire, qui jusqu'alors avoit été à la tête de l'une & l'autre Milice, toute espéce d'inspection sur le Militaire proprement dit. Il affoiblit encore l'autorité attachée à cette dignité, en la partageant. Jusqu'alors deux Préfets avoient gouverné par indivis tout l'Empire; Constantin en créa quatre, auxquels il assigna des départemens. Un de ces départemens comprenoit la Gaule Transalpine, avec l'Espagne & l'Isle Britannique. Ce Préfet étoit dépositaire de presque toute l'autorité de l'Empereur par rapport au civil, & il avoit sous lui trois Vicaires, l'un pour la Gaule, l'autre pour l'Espagne, & le dernier pour l'Isle Britannique. Aux Vicaires étoient subordonnés les

Préſidens ou Proconſuls, dont le nombre égaloit celui des Provinces, & qui étoient immédiatement au-deſſus des Officiers Municipaux. La dernière diviſion de la Gaule comprenoit dix-ſept Provinces, & par conſéquent autant de *Préſidens*. Outre ces Officiers, il y en avoit d'autres de la claſſe des *Agens*, qui étoient chargés des ordres de l'Empereur, de veiller particulièrement ſur les *poſtes & les voitures publiques*, d'obſerver la conduite des autres Officiers, d'écouter les plaintes des Provinciaux, & d'en informer l'Empereur. Après que Trèves eut été détruite par les Barbares, Arles devint le ſiège du Préfet; mais cette Ville étant tombée au pouvoir des Viſigots, & enſuite des Bourguignons, & l'Empire s'étant affoibli par des invaſions & par la révolte des Provinces, il n'y eut plus dans les Gaules, ni Préfet du Prétoire, ni Vicaires, ni Préſidens.

Tel étoit l'état des Gaules lors de l'invaſion de Clovis. Il ne pouvoit plus s'y trouver d'Officiers civils dans les Provinces qui reſtoient encore à l'Empire. » Car, dit M. l'Abbé G. » qui les auroit nommés? » D'où ſeroient-ils venus? Par où? » Et à qui auroient-ils rendu comp» te? « Il conclut que ces Provinces étoient alors ſur le pied militaire. Eſpèce de Gouvernement qu'il n'explique qu'après avoir donné une légère idée de la Milice Romaine.

Conſtantin avoit aboli la Milice Prétorienne, & diviſé les légions en trois ordres, en Milices *Palatines*, qui avoient la garde du Palais, en *Comitantes* (*Comitatenſes*), pour accompagner l'Empereur, & en *Pſeudo-Comitantes*, qui devoient toujours réſider dans les Provinces. Il falloit une grace particulière de l'Empereur, pour paſſer de l'un de ces ordres à l'autre. Ce Prince retira de plus les légions des camps qu'elles occupoient ſur les frontières, & les diſperſa dans l'intérieur des terres. Pour ne pas laiſſer les frontières dégarnies, M. l'Abbé G. penſe qu'on y aſſigna des terres aux Vétérans, dont les ſervices méritoient d'être récompenſés. On leur accorda de grands privileges & l'exemption de toute redevance envers le Fiſc; mais leurs enfans, dès l'âge de ſeize ans, devoient s'enrôler; autrement, dépouillés de leurs honneurs, ils étoient ſoumis au Décurionat & à toutes les charges Municipales, ſans eſpoir de rentrer dans la Milice. Aux Vétérans on joignit les Barbares qui voulurent ſe mettre au ſervice de l'Empire, & les terres qu'on leur donna à cultiver furent & leur paye & le gage de leur fidélité. Ces bénéfices furent nommés *Terres Lœtiques*, & les Barbares qui les obtinrent porterent le nom de *Lœti*. Ces Soldats de frontières étoient commandés par des Officiers appellés *Ducs*, qui devoient veiller à la garde d'un certain nombre de Villes ou de Châteaux, avec une autorité ſubordonnée au Maître de la Milice. La Notice en compte cinq dans les Gaules : & leur office étoit tellement inhérent au commandement ſur un certain diſtrict, qu'ils ceſ-

soient d'être *Ducs*, s'ils parvenoient au grade de Maître de la Milice, ou s'ils passoient à quelqu'Office du Palais. Ils avoient sous eux d'autres Officiers Militaires, nommés *Comtes*; & ceux-ci étoient au-dessus des Centurions ou Centeniers. Ainsi comme la Milice faisoit un état séparé du reste des Citoyens, & qu'elle étoit privée par les Loix du Droit de comparoître devant les Tribunaux civils, les Soldats étoient jugés par leurs Officiers. Le Centenier ne connoissoit que des affaires de détail; les plus importantes étoient réservées au Comte, dont les jugemens pouvoient être réformés par le Duc, duquel on pouvoit, en certains cas, appeller au Maître de la Milice. Une amande, ou un retranchement d'une partie de la paye, étoit pour les troupes la punition ordinaire. Ces Milices frontières durent s'accroître à mesure que les légions ou *troupes comitantes* diminuerent. On fournissoit à celles-ci du bled, de la viande, de l'argent, les premieres n'eurent que les terres avec leur produit. Peut-être même les légions qui se conservèrent en corps jusqu'au tems de Justinien, furent-elles mises sur le pied des Milices frontières. On voit donc pourquoi, à la réserve des Officiers Municipaux, il n'y eut plus que des Officiers Militaires (1) sous la premiere race de nos Rois. Les Francs, qui étoient tous Soldats, n'adoptèrent que les charges & la police des Milices frontières. Au lieu des Présidens, des Proconsuls qui régissoient les dix-sept Provinces des Gaules, on ne vit plus que des Ducs, des Comtes, des Vicaires & des Centeniers, fixés dans les endroits où leur présence fut jugée plus nécessaire.

(1) Voy. l'Esprit des Loix, l. 30, c. 18.

Au reste, M. l'Abbé G. est du sentiment de ceux qui pensent (1) que pour former un Duché, le nombre de douze Comtés n'étoit pas nécessaire. La division des Provinces subsista néanmoins par rapport à l'ordre Ecclésiastique qui s'étoit formé sur le civil, & il continua d'y avoir dix-sept Métropoles, que nous appellons Archevêchés. Après ce détail, l'habile Auteur passe aux Officiers du Palais. Les principaux furent le Maire, le Comte, les Domestiques, le Référendaire, le Cubiculaire, & un Comte de l'Etable.

Il montre, avec l'Auteur des *Origines*, que la charge de *Maire* tire son origine de ces Officiers domaniaux qui furent nommés *Comtes de la Maison divine*. Ces Officiers avoient inspection sur les terres que l'Empereur possédoit, & faisoit valoir par ses Colons & ses Serfs. Ils étoient chargés de maintenir l'ordre, de rendre la justice, & de soutenir les droits de la Maison à laquelle chacun d'eux étoit préposé. Aussi y eût-il autant de Maires que de *Maisons divines*, & sous la premiere race il y eut plusieurs Officiers domaniaux, comme sous la race des Carlovingiens chaque Maison royale eut son

(1) V. entr'autres ouv. les *Origines*, &c.

Maire. Le choix que firent nos Rois d'une terre, *Villa*, pour y établir leur Cour, rendit le Maire qui fut chargé de l'approvisionnement & de la dépense de cette Cour, un Officier important; il fallut lui donner une inspection sur tous les Domaines du Roi, pour le mettre en état d'égaler la recette à la dépense. Par ce moyen il devint bientôt le distributeur des graces; mais ce qui contribua le plus à son élévation, c'est que la charge de *Comte du Palais* fut, pendant quelque tems, réunie à celle de *Maire*. Nos Rois réunissant dans leur personne les offices de Préfets & de Maîtres de la Milice, du jugement desquels on avoit eu la liberté d'appeller à l'Empereur, jugèrent les appels des Comtes & des Ducs; mais comme ils auroient été accablés par la multitude des affaires, ils élurent pour les soulager un Officier qui fut nommé le Comte du Palais. Cette charge réunie pendant quelque tems à celle de Maire, reparut sous la seconde race.

Les charges de Cubiculaire ou Chambellan, de Référendaire & de Connétable avoient aussi pris naissance chez les Romains, comme leurs noms le font assez connoître. L'Auteur pense que le *Regendarius* de la Notice est la même chose que le Référendaire. Cet Officier étoit chargé de recevoir les Requêtes, de garder l'Anneau ou le Sceau, & de rédiger les Ordonnances de nos Rois. L'*Envoyé du Roi* (*Missus Dominicus*) tiroit son origine des *Agens* de l'Empereur, envoyés dans les Provinces pour porter les ordres du Souverain, pour veiller sur les voitures publiques, sur les Magistrats, & pour informer la Cour de ce qui se passoit au-dehors. L'*Envoyé du Roi* eut les mêmes fonctions, mais avec plus d'autorité, parce que souvent il étoit outre cela revêtu de charges importantes.

A l'exemple des Romains, les Francs adoptèrent aussi la distinction de *Convive* du Roi. Des Ecrivains, dans le nombre desquels l'Auteur place M. de Montesquieu (1), ont cru que ce titre étoit le même que celui d'*Antrustion*; mais il croit que celui-ci étoit un homme qui s'étoit mis sous la sauve-garde particulière du Roi; il ne faut néanmoins pas confondre, ainsi que d'autres l'ont déja remarqué, l'*Antrustion* avec le *Leude* ou le *Fidèle*. La fidélité étoit forcée, & formoit le sujet; la *truste* étoit libre, & par un hommage particulier formoit le lien d'un attachement personnel de la part du sujet & d'une protection distinguée de la part du Prince. L'Auteur pense même que le terme de *Vassal* étoit plus étendu que celui de *Leude*, parce qu'il ne comprenoit pas seulement ceux qui avoient fait serment d'accompagner & de servir le Prince, mais encore ceux qui s'étoient *recommandés* à lui pour obtenir sa protection. Assez

(1) Comme on ne cite point le livre ni le chapitre, nous avons cherché inutilement cette opinion dans les ouvrages de M. de Montesquieu; nous y avons même cru voir l'opinion contraire.

ordinairement, le serment de celui qui se recommandoit étoit accompagné de la cession de ses biens qu'il recevoit du Seigneur par le même acte, à titre de bénéfice héréditaire. M. l'Abbé G. trouve des traces de ces usages dans l'administration Romaine. 1°. Le serment de fidélité est presque aussi ancien que la République. Saint Augustin parle des sermens de fidélité que les Soldats prêtoient aux Puissances temporelles, avant de recevoir des bénéfices. 2°. La *recommandation* ne lui paroît pas différer de la *Clientele*, puisque l'une & l'autre imposoient les mêmes obligations; mais elle devint d'un usage plus commun chez les Francs, soit par leur genre de vie, soit par la nature de leurs possessions.

Mais en quoi consistoient ces possessions? Quelques Sçavans ont pensé que les Francs s'emparèrent dans les Gaules de ce qu'il y avoit de meilleur, & ne laissèrent à l'ancien Habitant que ce qui ne pouvoit leur convenir. Cette opinion ne paroît pas plus admissible que celle qui fait envisager tout Franc comme noble & exempt de toute imposition par le droit de sa naissance. » Qu'on donne au Roi, dit » l'Auteur, l'ancien Domaine des » Empereurs, dont Syagrius & les » autres Généraux s'étoient mis en » possession chacun dans la Cité » où il commandoit; qu'on donne » à ses Soldats les bénéfices vacans » par la mort ou par la fuite des » Soldats Romains; qu'on assigne » encore aux principaux Chefs des » charges de Comtes & de Ducs; » toute le monde se trouvera pourvu, & l'ancien propriétaire ne » souffrira aucune spoliation. .... » Ces bénéfices qui furent le partage des Francs se nommèrent » Terres saliques, du nom de la » Tribu sur laquelle regnoit Clovis. ... Les filles ne purent hériter de la Terre salique, parce » que pour la posséder, il falloit » prêter le serment militaire «. L'opinion de l'Abbé Dubos qui a cru que tout Franc étoit tributaire, & que les bénéfices militaires étoient sujets aux mêmes impositions que les autres terres, n'est pas plus recevable; il y eût donc des terres exemptes & des terres tributaires, à peu près comme sous les Empereurs. Les terres du Fisc destinées à la dépense de la Maison Impériale, étoient exemptes de tribut; les terres des Particuliers furent assujetties aux impôts. Les terres vagues ou abandonnées étoient réunies au Fisc, & souvent les Empereurs en cédèrent aux Barbares, ou avec la condition de payer les impôts ordinaires, ou avec la seule charge du service militaire qui affranchissoit des impositions. Par la libéralité de nos Rois, des terres de leur Fisc passèrent dans les mains des Particuliers ou de quelque Eglise, avec l'exemption qui leur étoit propre. Souvent même des Particuliers cédèrent au Roi la propriété de leurs terres, afin qu'elles leur fussent rendues à titre de bénéfices, & par conséquent d'exemption. C'étoit dénaturer ces terres

terres, & les tirer de la condition des Tributaires. On accordoit encore en même tems aux Possesseurs une autre immunité, l'exemption de la justice ordinaire exercée par le Comte & ses Vicaires. L'origine de cette pratique se tire de ce que les Empereurs avoient pour leur Fisc des Officiers différens de ceux qui veilloient à la perception des impôts & à la distribution de la Justice dans les Provinces. Les premiers administroient la Justice civile dans les terres du Fisc, sans relever des *Présidens* ni même des *Préfets*. Ainsi les terres du Fisc passèrent entre les mains des Particuliers, par la donation qu'on leur en fit, avec l'exemption de la Justice ordinaire.

En parcourant les diverses branches des Tributs, M. l'Abbé Garnier observe que la *capitation*, ou l'impôt attaché à la tête ou à la personne même, & non aux possessions, n'étoit originairement établi que sur le dernier ordre du Peuple & sur les Esclaves; mais que son fardeau tomba principalement sur les Propriétaires qui ne faisoient valoir leurs terres que par les mains des Colons & des Esclaves, dont ils payoient la taxe. On sçait d'ailleurs que pour faciliter la distribution & la perception des Tributs, chaque Cité se trouvoit, dans le *Canon* ou le Cadastre, divisée en plusieurs *têtes*, c'est-à-dire en certain nombre de mesures de terres, pour la culture de chacune desquelles on sçavoit la quantité des Colons nécessaires. Ainsi un seul homme pouvoit posséder plusieurs *têtes*, ou moins d'une. Or, la ressemblance qui se trouve entre ces *têtes* (*capita*) & la *capitation*, a, dit l'Auteur, trompé plusieurs critiques, qui ont confondu deux choses absolument différentes. La capitation étoit naturellement liée à l'impôt sur les possessions distribuées par *têtes*, & l'exemption de celle-ci étoit ordinairement suivie de la première. Ainsi Constantin, en affranchissant les terres des Vétérans des redevances publiques, exempta de la capitation les Esclaves qui les faisoient valoir. On voit la même chose dans les chartres qui restent, & dans les formules de Marculfe.

Nous renvoyons à l'ouvrage même pour le détail des autres espèces d'impôts que le Gouvernement Romain introduisit dans les Gaules; & nous nous contenterons de rapporter après M. l'Abbé Garnier, un changement remarquable qui s'opéra dans l'administration civile.

Ainsi que Rome, chaque Cité dans les Gaules avoit un Sénat, nommé Curie, & des Sénateurs nommés *Décurions*. Eux seuls avoient le droit de parvenir aux dignités de Décemvirs ou Consuls, de Curateurs de la République ou Questeurs, d'*Episcopi* ou Ediles, &c. Celle de *Défenseur* ou Tribun fut la seule qui ne pût être conférée à un autre qu'à un Plébeïen. Ces Magistrats faisoient la police dans la Cité, & rendoient la justice dans les affaires civiles de peu d'importance. Les causes graves étoient

réſervées au Recteur de la Province qui ſe faiſoit aider par ſes Comtes. Mais les Décurions furent de plus chargés ſolidairement de la perception des impôts ; c'en fut aſſez pour rendre leur ſort déplorable. S'ils ne pouvoient fournir au terme fixé la quotité à laquelle leur Cité étoit taxée, on les traînoit indignement en priſon, & il falloit que leur propre fortune fournît le ſupplément néceſſaire. Lors même qu'ils étoient en état de porter au jour marqué les denrées & les ſommes fixées par le *Canon*, on les chicanoit & ſur la meſure & ſur la qualité des denrées, comme ſur la nature des monnoyes. On refuſoit celles qui étoient le plus en uſage, on les forçoit de fournir des pièces rares, ou de ſe racheter de ces véxations à des conditions arbitraires. Comment ſe plaindre de ces excès ? Les Villes ne pouvoient envoyer des Députés à l'Empereur ſans l'aveu du Préſident de la Province, ni les Provinces ſans des Lettres du Préfet du Prétoire. D'un autre côté, la Milice & l'entrée dans l'état Eccléſiaſtique étoient interdites à ces Magiſtrats. On ne trouve point de traces de cette barbarie ſous nos Rois Mérovingiens ; ce qui donne lieu de croire qu'elle ne ſubſiſta pas. Il paroît que les fonctions des Décurions ſe bornèrent à aider le Comte, qui ſeul, avec ſes Vicaires, fut chargé de la perception des impôts, & reſponſable des non-valeurs. Mais en même tems le Comte remplaça les Officiers Municipaux dans la fonction de rendre la juſtice. Les Cités conſervèrent néanmoins le droit de s'aſſembler, de délibérer ſur leurs intérêts, de s'envoyer mutuellement des députations, & même de ſe déclarer quelquefois la guerre, ſans que l'autorité publique s'en mêlât. L'Evêque partagea avec le Comte les anciennes fonctions municipales. Le Comte étoit proprement l'homme du Roi ; l'Evêque étoit l'homme de la Cité, & ſembloit ſubſtitué à tous les droits des anciens *Défenſeurs ;* car l'Officier qui ſubſiſtoit encore ſous ce nom, n'étoit plus occupé que d'emplois ſubalternes. Elu par tous les Citoyens, & préſenté au Roi pour obtenir ſa nomination, il étoit par état le protecteur des foibles ; il avoit le droit d'intervenir dans toutes leurs cauſes, de les défendre de l'oppreſſion, de porter au pied du trône les prieres & les plaintes publiques ; enfin, de maintenir, comme l'ancien défenſeur, le bon ordre dans la Cité. Seulement il ne pouvoit, comme lui, ſe mettre à la tête des troupes, ou du moins les peuples ſollicitèrent pour lui une diſpenſe ou même une défenſe formelle. Telle fut l'origine de l'autorité dont les Evêques jouirent alors, & du droit d'aſyle auquel des Ducs, des Comtes, des Fils de Rois, des Reines mêmes dans l'adverſité eurent recours.

On voit aſſez par ce que nous venons d'extraire, que cet Ouvrage eſt plein de choſes, de vues juſtes & de réflexions auſſi curieuſes qu'utiles. Peut-être les Lecteurs ſuperficiels

n'y trouveront pas leur compte; mais ils ne doivent pas du moins oublier l'étendue de la matière qui étoit proposée à l'Auteur, ni les bornes qui lui étoient prescrites. Encore moins auroient-ils raison de se récrier sur quelques conjectures, qui certainement dans un sujet si épineux & couvert de tant de nuages, doivent être permises, faute de mieux. Pour nous, nous regardons la lecture de cet ouvrage comme très-utile à quiconque voudra traiter plus en grand, & peut-être avec une méthode un peu plus facile, une matière qui, pour avoir été déja souvent discutée, n'est assurément pas épuisée, s'il est possible qu'elle le soit.

THÉORIE DE LA LUNE DÉDUITE DU SEUL PRINCIPE de l'attraction réciproquement proportionnelle aux quarrés des distances; Par M. Clairaut, des Académies des Sciences de France, d'Angleterre, de Prusse, de Russie, de Bologne & d'Upsal; piéce qui a remporté le prix proposé en 1750 par l'Académie de Petersbourg, seconde édition, à laquelle on a joint des Tables de la Lune construites sur une nouvelle révision de toutes les espéces de calcul dont leurs équations dépendent. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais 1765. 161 pages *in*-4°.

CETTE seconde édition de la Théorie de la Lune de M. Clairaut, étoit depuis long-tems devenue nécessaire; la premiere qui avoit été imprimée à Pétersbourg en 1752, se trouvoit difficilement; elle ne contenoit point de Tables; imprimée loin de l'Auteur, elle étoit remplie de fautes d'impression, & plusieurs parties de cette Théorie avoient été remaniées & simplifiées par M. Clairaut, pendant 15 ans qui s'étoient écoulés depuis l'envoi de cette premiere Piéce; c'est au commencement de Mars dernier que la seconde édition a paru dans le Public; mais toute l'Europe sait que le 17 Mai, nous avons eu le malheur de perdre l'illustre Auteur de cet Ouvrage, dans un âge où nous avions encore tout à espérer de ses travaux dans la Géométrie. Célébre depuis son enfance, il avoit été reçu dans l'Academie des Sciences à l'âge de 16 ans, il avoit employé près de 40 années sans interruption à perfectionner toutes les branches de cette Science, & son caractère l'avoit rendu aussi cher à ceux qui le voyoient, que ses ouvrages l'avoient rendu célèbre dans l'Europe. Long-tems il avoit tourné toute son attention vers les Sciences Phisico-Mathématiques, il ne trouvoit plus d'agrément à chercher les symptômes cachés d'une nouvelle Courbe transcendante, ou à intégrer avec beaucoup de peine, une équation différentielle des plus compliquées. Il aimoit les questions

intéressantes, qui répandent du jour sur la Physique, sur les Arts, sur les Sciences utiles & pratiques; l'importance de la Théorie de la Lune & des Tables lunaires, pour trouver les longitudes en mer, avoit surtout intéressé sa curiosité & fixé son attention, & l'on voit dans les Mémoires de l'Académie, que dès l'année 1747, il s'en étoit très-sérieusement occupé. Le Problême des trois corps, qu'il falloit considérer en général, avoit dans l'Astronomie une influence si grande, il étoit si important par ses applications, que M. Clairaut ne crut pas, pendant plusieurs années, pouvoir employer son tems d'une maniere plus utile: aussi avons-nous vu, par son Traité des Comêtes & par ses recherches sur les Inégalités de la terre, des applications très-intéressantes & très-étendues de cette même solution.

M. Clairaut nous apprend dans l'Avertissement que dès 1747, il avoit lû à l'Académie les Recherches qui ont été publiées depuis dans le Journal des Sçavans de 1760 & 1761, c'est-à-dire, sa Méthode pour résoudre le fameux Problême des trois corps. Ce Problême consiste à trouver le mouvement que doit avoir un corps, tel que la Lune, qui tournant autour de la terre, est attiré par un troisiéme corps tel que le Soleil. Cette solution contenant essentiellement des suites infinies, dont il faut négliger les derniers termes, & M. Clairaut en ayant négligé un, qui étoit plus important qu'on n'auroit crû, trouva le mouvement de l'apogée de la Lune plus petit de moitié que ne le donne l'observation; pour rémédier à ce défaut que la Théorie sembloit avoir, M. Clairaut se proposa d'ajouter un second terme à l'expression de la Loi de l'attraction, & pour en fixer la forme, il exécuta avec plus de rigueur qu'il ne l'avoit fait d'abord, tous les calculs d'approximation, qui conduisoient à déterminer les inégalités de la Lune; ce furent ces calculs qui lui apprirent que le terme qu'il avoit voulu ajouter, étoit zero, & que la Loi d'attraction en raison inverse du quarré des distances, satisfaisoit à tous les Phénoménes. C'est ce qu'il annonça dans un écrit lû le 17 Mai 1749, qui parut dans le Volume des Mémoires de l'Académie, pour 1745, page 577. Quoique cette solution fût complette, l'application en étoit très-longue & très-difficile: ce fut à l'occasion du Prix de l'Académie de Petersbourg, que M. Clairaut s'appliqua à donner aux recherches qu'il avoit faites, toute la perfection & l'étendue convenable pour un Ouvrage de cette importance; & il les mit alors au point d'en pouvoir déduire les élémens nécessaires pour de nouvelles Tables de la Lune, & il fit imprimer ces Tables à Paris en 1754.

Quoique l'exactitude de ces premieres Tables surpassât déja celle des Tables de Halley, de Flamstead, & des autres Auteurs qui en avoient publié, elle étoit en-

tore éloignée de la précision que M. Clairaut se flattoit d'atteindre, en mettant plus de rigueur dans les différentes parties du calcul, pour chacune des équations de la Lune; mais soutenu par l'avantage de faire des Tables suffisantes pour avoir la Longitude en mer à 12 ou 15 lieues près, M. Clairaut eut le courage de faire, à diverses reprises, toutes les opérations qui tendoient à augmenter la précision de ses Tables, & il parvint en 1763, à en construire d'assez exactes, pour ne s'éloigner jamais de plus d'une minute & demie, de l'observation.

La forme de ces Tables fut aussi un des objets de l'attention & des soins de M. Clairaut; il varia cette forme de plusieurs façons différentes, il consulta les Astronomes, accoutumés à manier les Tables astronomiques, il fit graver des modéles en cuivre, pour que l'on pût choisir la forme la plus commode; il calcula les argumens des différentes équations avec un si grand détail, pour les années, les mois & les jours, qu'il ne laissa à faire au Calculateur que peu d'ouvrage, en comparaison de celui qu'annonçoit la multitude des équations qui composent ses Tables.

M. Clairaut ne doutoit pas qu'avec de nouveaux efforts, on ne parvînt encore à une plus grande exactitude; mais il auroit fallu recommencer tout l'Ouvrage avec des attentions encore plus grandes, c'est ce que M. Clairaut avoit commencé depuis quelques années, & il espéroit achever un jour cette fatigante opération; si la mort a suspendu ce projet, il seroit digne des Confreres de M. Clairaut, qui ont été ses élèves, & qui se sont appliqués aux mêmes objets, de faire l'examen de ses Papiers, & de continuer ces calculs; le père de M. Clairaut a déja déclaré qu'il se proposoit de remettre ces papiers à l'Académie des Sciences, pour en faire l'usage qui paroîtra le meilleur.

Dans les nouvelles Tables que donne M. Clairaut, la plus grande équation ou l'équation du centre, est plus petite de 23″ que dans la premiere édition; l'évection est plus petite de 32″; la partie de la variation, qui ne dépend que du sinus de l'élongation, est plus petite de 1′ 43″; l'équation annuelle est plus grande de 50″; l'équation qui dépend du double de la différence entre l'élongation & l'anomalie, est plus grande de 1′ 5″. Toutes ces corrections font voir que l'erreur des premieres Tables pouvoit aller à 3 ou 4′ dans certains cas; au lieu que dans celles-ci, elle ne va point au-delà d'une minute & demie, à en juger par 200 Observations de M. Bradley, de M. Cassini & de M. de la Caille, que M. Clairaut a calculées.

Indépendamment de l'exactitude qu'il a procurée à ses Tables, il leur a donné un grand nombre de facilités pour le calcul; toutes les équations y sont additives, ensorte

qu'on ne craint pas de se tromper de signe, & qu'on n'a pas deux sortes d'équations à distinguer; tous les argumens y sont calculés, & l'on n'a que 20 nombres à écrire de suite, au lieu de les former par des opérations multipliées, dans lesquelles il étoit aisé de se tromper. On y trouve même jusqu'à l'année 1768, les argumens pour le premier jour de chaque mois, ce qui évite au Calculateur la peine d'écrire séparément l'année & le mois; il y a deux équations qui n'existent plus dans ces nouvelles Tables; la réduction à l'Ecliptique n'exige plus qu'une seule équation, la latitude se calcule avec cinq Tables, au lieu que la premiere méthode de M. Clairaut exigeoit quinze équations du nœud, & 14 de l'inclinaison.

Dans les Tables de Mayer, qui étoient jusqu'ici les plus estimées, & qui sont encore celles dont on fait le plus d'usage, il n'y a qu'une seule équation pour la latitude; mais avec cette équation, il est difficile de ne pas se tromper quelquefois de 2 min.; au contraire les Tables de. M Clairaut sont très-exactes pour la latitude de la Lune; & il ne paroît pas que jusqu'ici on se fût occupé de cette partie, autant que l'a fait M. Clairaut; nous avons eu occasion de voir dans la grande Eclipse du 1er Avril 1764, que les plus exactes observations ont donné la latitude de la Lune presque à la même seconde que les calculs de M. Clairaut, communiqués à l'Academie avant l'observation, tandis que les Tables de Mayer donnoient une demie minute de trop.

Les Tables qui donnent la latitude de la Lune, sont aussi plus commodes, par l'attention que M. Clairaut a eue de prendre au lieu de la latitude, la distance de la Lune, au pole boréal de l'écliptique, & de rendre toutes le équations additives, de sorte qu'on n'a aucun changement de signes à observer.

La méthode employée dans ces Tables, de n'avoir que des argumens moyens, au lieu de former successivement des argumens vrais & des longitudes corrigées, fait que le calcul est moins fatiguant, on n'est presque pas obligé d'y songer; une habitude méchanique de lire & d'écrire des nombres que l'on voit, toujours dans le même ordre, suffit presque pour se servir de ces Tables; & quoiqu'il y ait 20 équations, au lieu de 15 qui sont dans celles de Mayer, il nous semble que le calcul n'en est pas plus long, & qu'il est moins ennuyeux.

La parallaxe de la Lune étoit un élément essentiel que M. Clairaut dans ses nouvelles Tables, a rectifié d'après les observations que M. de la Caille fit au Cap de Bonne Esperance, & M. Delalande à Berlin, & dont ce dernier a donné le résultat dans les Mémoires de l'Académie pour 1756. La parallaxe moyenne pour Paris, qui est de 57′ 3″ étoit trop petite de 23″ dans les premieres

Tables, on ne pouvoit pas alors aspirer à la précision qu'on a obtenue depuis à cet égard.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des nouvelles Tables de M. Clairaut, parce qu'elles sont la partie la plus importante, de l'Ouvrage que nous annonçons, & celle qui distingue le plus cette nouvelle Edition; il nous reste à parler de la Piéce de théorie qui a servi de fondement à ces Tables; la solution du Problême des trois corps qui s'y trouve, a l'avantage de conduire, sans rien négliger, à une intégrale qui fait voir si l'équation, admise d'abord pour l'orbite lunaire, est rigoureuse ou non; & de montrer les termes qu'il falloit y ajouter, pour la rendre plus correcte; par-là elle indique la route d'une seconde opération, qui donne un résultat beaucoup plus juste; en faisant cette seconde substitution, on arrive à des termes beaucoup plus petits, & les opérations suivantes donnant des équations encore moins sensibles, on est sûr, autant qu'on le seroit, pour ainsi dire, par une solution rigoureuse, d'avoir déterminé la véritable orbite de la Lune. M. Euler ayant vu les Mémoires de 1745, écrivit à M. Clairaut, qu'il étoit surtout ravi de la maniere par laquelle il fait disparoître l'expression du tems, des deux équations différentielles du second ordre que le Problême fournit; ce que M. Euler avoit inutilement essayé depuis longtems; il est vrai qu'alors M. Clairaut n'y arrivoit que par beaucoup de transformations, mais il a rendu ce calcul plus simple dans sa nouvelle Edition. Au reste, il n'a point changé la route qu'il avoit d'abord prise, & qui consiste à supposer la forme qu'il faut donner à l'équation de l'orbite, plûtôt qu'à la découvrir par une autre façon d'intégrer les équations du Problême. Lorsque par cette forme hypotétique, il fut parvenu aux résultats qu'il cherchoit, qu'il eût vû qu'elle donnoit le vrai mouvement de l'apogée, & les corrections de l'orbite; il ne s'occupa plus que des approximations, qui pouvoient produire des Tables exactes, & ne chercha pas à donner une autre forme à sa solution, ni à préparer l'intégrale, de maniere à trouver directement la premiere équation de l'éclipse mobile, qu'il avoit empruntée, pour la substituer dans son équation.

Quant à l'équation de l'orbite en nombres, M. Clairaut ne donne pas, non plus que dans la premiere Edition, le détail des calculs par lesquels il y est parvenu; mais il avertit dans une note (pag. 56) qu'il se proposoit de les imprimer séparément lorsqu'il les auroit répétés en entier; au reste, on en voit assez dans cette Piéce, pour bien comprendre l'esprit de la méthode, l'ordre des opérations; pour être en état de refaire tous ces calculs, & de remplir l'intention de M. Clairaut, sans être aussi profond que l'étoit ce grand Géometre.

ART DE RAFINER LE SUCRE, PAR M. DUHAMEL du Monceau. A Paris, chez Desaint & Saillant 1764. 78 pag. *in folio.* avec 10 planches en taille-douce, 8 liv. 6 sols.

LA description générale des Arts entreprise par l'Académie des Sciences, & qui se publie successivement, a déja fait la matiére de plusieurs extraits, & nous en sommes restés à l'art du Tonnelier, qui formoit le 20e cahier dans l'ordre où ils ont paru; l'art de rafiner le Sucre, que M. du Hamel vient de publier, a été décrit à Orléans, dans les rafineries de M. Arnauld de Nobleville & de M. de Wandbergue; il a été revû par M. de Guedreville & M. le Vasseur; enfin le célébre Physicien à qui nous devons cette Description, l'a enrichie d'explications & d'expériences, où il a mis tout le savoir & l'intelligence qu'on en devoit attendre.

Après avoir décrit l'espéce de canne ou de roseau qui contient le sucre, M. du Hamel parcourt en abrégé les choses remarquables que présente sa culture; quand le terrein a été bien labouré, on y trace des lignes paralleles à la distance de deux ou trois pieds; on y fait des fossés de 7 à huit pouces de profondeur; on plante dans chacune deux boutures de canne, en choisissant les plus noueuses que l'on trouve; au bout de huit jours, si c'est dans le tems des pluyes, on s'apperçoit de leur accroissement; on les coupe au bout de 15 mois; il y en a de 20 pieds de long, & qui pesent plus de 20 liv. les vieilles souches repoussent jusqu'à 15 fois, dans les terreins qui ont de la nourriture & du fond.

Quand les cannes sont cueillies, il faut en exprimer le suc, & pour cela on les fait passer entre des rouleaux ou cylindres de fer, qui par leur rotation, engagent ces cannes, les pressent & les écrasent dans un espace qui n'est gueres que d'une ligne & demie. Le suc exprimé, ou le *vin de canne*, est une liqueur for agréable & fort saine, mais comme elle est sujette à s'aigrir, on la met aussi-tôt dans les chaudiéres pour la cuire.

On verse dans les chaudiéres de la lessive de chaux & de cendre, pour clarifier le syrop, on le passe successivement dans différentes chaudiéres, après quoi on le dépose dans un bac pour le rafraîchir, & on le porte avant qu'il soit entierement froid, dans des barriques; on fait quelques trous au fond de chaque barrique, pour que le syrop puisse s'écouler dans une citerne, & il reste dans les barriques un sel essentiel qu'on nomme le sucre brut, ou la moscouade; quand le sucre brut a été étuvé, c'est-à-dire, séché & mis en poudre, on l'appelle Cassonade, & souvent il nous vient sous cette derniere forme.

Quand ces moscouades ou cassonades

nades sont arrivées dans les rafineries d'Europe, on en fait le tri, c'est-à-dire, qu'on les sépare en différentes qualités, pour faire du deux, du trois, du quatre ou du sept; les pains de sucre de deux liv. étant faits ordinairement avec les premieres qualités, & les pains de 7 liv. avec le Sucre le moins fin.

Dans une Rafinerie il y a ordinairement trois chaudières de cuivre, deux pour clarifier le Sucre, & une pour le cuire, car ce sont deux opérations différentes; ces chaudières ont 4 pieds 4 pouces de diamètre, on les échauffe avec du charbon de terre, sous lequel est une gallerie qui reçoit l'air extérieur; près des chaudières on établit un bac à chaux, qui est une cuve de bois, ou un bassin de pierre, dans lequel l'on prépare une eau de chaux claire, qui sert à dégraisser le Sucre par son affinité avec les matières grasses ou musqueuses, ausquelles elle s'unit, en formant une substance savonneuse qui se sépare ensuite facilement du grain; cette chaux donne plus de corps à l'écume, elle rend le syrop clarifié, moins huileux, moins filant, & plus disposé à former son grain.

Pour clarifier le Sucre, on met dans la chaudière de l'eau de chaux jusqu'aux deux tiers, & on acheve de la remplir avec la moscouade ou cassonade; pendant la premiere demi-heure, on *mouve* continuellement le Sucre; quand il commence à s'échauffer, on y verse un petit seau de sang de bœuf; ce sang se cuit & forme comme un rézeau qui rassemble toutes les molécules savoneuses, & les porte à la superficie en écumes; ce qui forme la parfaite clarification; quand les écumes sont bien montées, on éteint le feu avec des baquets d'eau; & on lève les écumes que l'on conserve pour en retirer ensuite le syrop fin; quand la nappe de Sucre liquide, que l'on verse avec une cuiller pour l'examiner, ne montre ni parcelles d'écume, ni nébulosités, on juge que la *clairce* est bien clarifiée; il faut encore y ajouter un peu de sang avec de l'eau de chaux, & rallumer le feu pour faire monter une seconde écume qu'on en lève de même, & cela se répéte jusqu'à ce que l'on ait un syrop bien transparent; alors on le fait couler dans la chaudière à clairce, qui a 6 pieds de diamètre & autant de profondeur. La chaudière à clairce où se dispose le Sucre clarifié, est couverte d'un panier à passer, & d'un *blanchet*, ou morceau de drap blanc, qui filtre le Sucre, & retient les corps étrangers.

Quand la clairce est filtrée, il s'agit de la cuire dans la troisiéme chaudière; quelques minutes après que le feu est sous la chaudière à cuire, le Sucre gonfle beaucoup, on abbaisse le bouillon en y jettant un peu de beurre, & remuant toujours avec le bâton à preuve; on soutient ce bouillon pendant une heure, après quoi le Sucre est à peu près cuit; on en juge par

l'épaiſſeur du fil qu'il forme entre les doigts, & par le bouillon & la conſiſtance du Sucre. Il eſt important de ſaiſir exactement le vrai point de la cuite; ſi le Sucre eſt trop cuit, le ſyrop ſera trop adhérent au grain, & ne pourra s'en ſéparer; s'il n'eſt pas aſſez cuit, le ſyrop emportera trop de grain, & le Sucre demeurant diſſous, dans une trop grande quantité de flegme, ſera ſujet à s'aigrir; auſſi-tôt que le ſucre eſt cuit, on éteint le feu, on vuide la chaudiere avec des baſſins, & l'on porte le Sucre dans la chaudiere de l'*empli.* Il entre pluſieurs cuites dans les chaudieres de l'empli, on y laiſſe refroidir un peu le Sucre, on le remue pluſieurs fois, ce qui lui aide à ſe former en grain; en effet un quart d'heure après il ſe forme à la ſurface du Sucre cuit, (qui juſques-là n'avoit paru qu'une ſimple liqueur) une croute légère, formée d'une multitude de petits grains, elle s'épaiſſit peu à peu, & les parois auſſi bien que le fond de la chaudiere, ſe tapiſſent de ces petits grains; on les grate & on les mêle avec la partie fluide, auſſi-tôt que l'on veut remplir les formes.

Les formes ſont des vaſes de terre cuite, de figure conoïdale, telle que chacun la voit dans nos pains de Sucre; les plus petites qu'on appelle le *petit deux*, ont ordinairement 11 pouces de hauteur, 5 pouces de diamètre par la patte; le ſept eſt double du petit deux dans chaque dimenſion; les formes ſe rempliſſent avec le Sucre cuit, elles ſont percées par le ſommet, que l'on renverſe pour les placer ſur des pots qui ſoutiennent les formes & reçoivent le ſyrop.

On ferme d'abord l'ouverture, qui eſt au ſommet de la forme, avec un chiffon, on remplit les formes & on laiſſe le Sucre ſe refroidir; quand on voit qu'il s'eſt formé à la ſuperficie une croute de grain, on *opale*, c'eſt-à-dire, qu'on y plonge une lame de bois, pour caſſer la croute & la mêler avec le ſyrop; cette opération ſe fait encore une ſeconde fois quand il s'eſt formé ſur la ſuperficie des formes, une croute nouvelle. Le lendemain on monte les formes dans les greniers; on y laiſſe le Sucre ſe purger de ſon premier ſyrop; pendant que cette opération ſe fait lentement & d'elle-même, on prépare les terres.

A peine les formes ſont-elles ſur leurs pots, & detappées, c'eſt-à-dire, ouvertes par en bas, que le ſyrop commence à dégouter, la patte, c'eſt-à-dire, la baze qui paroiſſoit rougeâtre, commence à paroître tachetée de blanc; à meſure que le ſyrop dégoute, le blanc de la patte augmente, & au bout de 12 heures, elle paroit d'un jaune clair tirant ſur le blanc, on le laiſſe ainſi pluſieurs jours ſe purger, il remplit le pot ſur lequel il eſt poſé, ſans diminuer de volume, & ſans que la forme ceſſe d'être remplie; mais ſon poids diminue de moitié, parce que le ſyrop, qui en rempliſſoit les interſtices, & qui laiſſe des pores

vuides, péſoit autant que le véritable Sucre. On change enſuite les pots, & l'on en met de vuides en la place; on grate avec un couteau les bazes des pains, pour les détacher des parois intérieurs des formes, & on les *loche*, c'eſt-à-dire, qu'on les tire des formes, avant qu'ils ſoient aſſez ſecs pour y être adhérans, il ſuffit pour cela de frapper doucement avec le bord de la forme ſur un bloc.

Les pains étant enſuite remis dans les formes, on fait les fonds, c'eſt-à-dire, qu'on remplit une partie du vuide avec du Sucre pilé, & l'on met ſur ces fonds une couche de terre graſſe détrempée dans de l'eau; cette terre abandonne peu-à-peu l'eau qu'elle contient; cette eau traverſe par inſtillation toute l'épaiſſeur du pain de Sucre; elle diſſout le reſte du ſyrop, elle l'emporte avec elle, & le grain du Sucre reſte blanc. La terre la plus propre à cet uſage ſe tire de Rouen ou de Saumur; il faut qu'elle ne colore point l'eau, ce qui tacheroit le grain; qu'elle la laiſſe filtrer d'une maniere douce & inſenſible, & qu'elle ne s'imbibe pas de la graiſſe du Sucre, afin de pouvoir ſervir pluſieurs fois. Cette terre doit être comme une bouillie épaiſſe, on la laiſſe ſe ſécher ſur les pains, ce qui dure 8 à 10 jours, ſuivant que l'air eſt plus ou moins ſec; quand on s'apperçoit que la terre a rendu toute ſon eau, on ouvre les fenêtres pour qu'elle puiſſe ſe deſſécher & ſe détacher plus aiſément de deſſus les pains.

Le fond des pains eſt preſque toujours aſſez blanc, mais les têtes ſont encore chargées de ſyrop; pour achever d'en purger le grain, on fait de nouveaux fonds avec du Sucre en poudre, ſur ces fonds on met une ſeconde terre, & on la laiſſe ſécher de même; on terre ainſi dans certains cas juſqu'à 4 fois.

Quand la pointe des pains a perdu tout ſon roux, il eſt néceſſaire qu'elle ſe ſéche, pour ne pas reſter dans la forme; c'eſt pourquoi on retourne les formes la patte en bas, l'eau deſcend alors vers le gros bout, & la tête devient un peu plus ferme; lorſque les pains ont acquis aſſez de fermeté, on les tire des formes, on les arrange dans les greniers ſur des toiles, qu'on étend par terre, afin qu'ils ſe ſéchent un peu, avant d'aller à l'étuve; l'hiver on y allume des poëles, & on diſtribue des braſiers dans les greniers, ſurtout quand on craint l'humidité.

Quand le Sucre eſt bien eſſuyé, on le porte à l'étuve; c'eſt une eſpéce de Pavillon qui a 18 pieds de long, 10 pieds de large & 25 pieds de hauteur, échauffé par un fourneau, ou coffre de fer fondu, qui a 2 pieds & demi de long, deux pieds de haut, & 22 pouces de large; on y pratique pluſieurs étages de ſolives, ſur leſquelles on cloue des lattes, où ſe poſent les pains de Sucre; quand

l'étuve est garnie de 7 à 800 pains, on allume le feu, qu'il faut conduire avec ménagement, ne faisant les premiers jours qu'un feu très-léger, qu'on augmente insensiblement, jusqu'à faire monter le thermométre à 50 dégrés. Les pains restent au moins 8 jours dans l'étuve; mais il y auroit de l'avantage à les y laisser plus long-tems. On ne retire pas tout d'un coup les pains de l'étuve, ils se gerseroient en une infinité d'endroits, comme le verre ou la porcelaine qu'on refroidit subitement, & ces pains ainsi gersés, ne rendroient point de son. On ouvre donc les évents & les portes de l'étuve, pour laisser la chaleur se dissiper; & quand l'étuve est en partie refroidie, on transporte les pains dans la chambre à plier, pour les mettre en papier & en corde.

M. du Hamel n'a point omis dans sa description, le travail des écumes, celui des syrops, celui des têtes que l'on fait refondre; nous ne suivrons point ces détails, il nous suffira d'observer qu'il y a deux sortes de syrops; le plus fin & le meilleur est celui qui coule dans les pots après qu'on a terré: ce n'est presque autre chose que du Sucre fondu; ainsi ces syrops fins doivent sans aucune préparation, rentrer dans les chaudières avec les cassonnades que l'on clarifie; à l'égard des premiers syrops, on les met dans les chaudieres avec de l'eau de chaux, & on les fait cuire; on en remplit les grandes formes, appellées bâtardes, & l'on en tire le Sucre de la moindre qualité.

Le Sucre royal qui est le plus beau & le plus blanc, le plus transparent de tous, se fait avec les cassonades les plus blanches, qui sont quelqufois de très-beau Sucre pilé; on le clarifie avec une eau de chaux très-foible, très-peu de sang, & quelquefois un peu d'alun; on le passe plusieurs fois par le blanchet, on le cuit un peu au-dessous d'épreuve, pour qu'il n'y reste que le grain le plus disposé à se cristalliser. Ce Sucre est tellement transparent, qu'en l'exposant à la lumiere du Soleil, on apperçoit l'ombre des doigts au plus épais du pain; le *superfin* a quelque chose de cette perfection.

Le Sucre candi est le vrai sel essentiel des cannes, cristallisé lentement & en gros cristaux; quand le syrop est bien clarifié, on le fait cuire moins qu'il ne faut pour la preuve, on le verse dans de vieilles formes tapées qu'on pose dans un lieu frais; à mesure que le syrop se refroidit, il se forme des cristaux; au bout de 8 à 10 jours on porte les formes à l'étuve, on les place sur un pot, & on ne les détape pas entierement, afin que le syrop ne s'écoule que peu à peu; quand les formes sont vuides, & que les cristaux sont secs, on tire les formes de l'étuve & on les casse; on peut colorer ces cristaux, en mettant dans le syrop de la coche-

nille, ou de l'indigo, & les aromatiser avec de l'ambre, ou des essences de fleurs.

Nous avons tâché de donner dans cet Extrait un Tableau de toutes les opérations du Raffineur en faveur des curieux qui n'auront pas vû l'ouvrage même; nous aurions pu faire un Extrait plus savant, en insistant sur les explications physiques & sur les remarques intéressantes que M. du Hamel a répandues dans son Ouvrage; mais la réputation de l'Auteur peut faire des sacrifices.

*ÉLÉMENS DE L'ART DES ACCOUCHEMENS, augmentés des observations sur les Accouchemens laborieux; à l'usage des Etudians en Médecine & en Chirurgie. Par feu J. G. Roederer, Docteur en Médecine, Professeur & Membre des Académies des Sciences de Pétersbourg, de Stockolm, &c. Président du Collège de Chirurgie, & Médecin de la Principauté de Gottingue. Traduits sur la derniere édition par M***, avec fig. vol. in-8° de 572 pages.* A Paris, chez Didot le jeune, Quai des Augustins 1765. Avec Approbation & Privilege du Roi.

LA partie de la Chirurgie qui a fait des progrès plus sensibles depuis le commencement de ce siécle, est l'Art des Accouchemens. Les travaux de toutes les Nations de l'Europe, mais principalement ceux des Chirurgiens François, l'ont conduit au point de perfection, où on peut dire qu'il est aujourd'hui, soit pour la théorie, soit pour la pratique. Il y a bien des années que nous étions déja en état de former sur cette matière une doctrine élémentaire, destinée à être adoptée tant en France que dans les Pays étrangers. Cependant cet ouvrage nous manquoit. Nous avons un grand nombre de bons Traités relatifs aux Accouchemens; mais aucun Auteur n'envisage sans prétention ou sans prévention, l'Art dans toute son étendue; des découvertes brillantes, des systêmes séduisans, des observations frappantes & capables de favoriser les mêmes systêmes, font la baze & le fonds de la plûpart des Livres élémentaires que nous avons sur l'Art des Accouchemens.

Aussi pour donner une sorte de code doctrinal, les bons Professeurs extraient-ils sur chaque point des différens livres l'article que l'Auteur a le mieux traité; ils parviennent ainsi à créer des élémens qui, sans être proprement les leurs, peuvent être censés leur appartenir par la manière dont ils les mettent en œuvre; cette route qu'on suit à Paris dans l'enseignement de l'Art des Accouchemens est précisément celle qu'a prise M. Roederer, chargé par la Principauté de Gottingue d'initier des Elèves à la pratique des Accouchemens. De ses lectures, des cours qu'il a sui-

vis, il a formé le manuel ou le canevas de ses leçons; & pour ménager le tems de ses Ecoliers qui copient & dégradent les explications de leurs Maîtres, il a jugé à propos de faire imprimer ces mêmes leçons, qu'il étendoit & developpoit dans ses cours publics & particuliers. Pour avoir une idée juste du mérite de cet ouvrage, n'oublions pas que M. Roederer a pour objet seul d'être utile à ses élèves, qu'il avoit suivi les plus habiles Maîtres, & particulièrement ceux de Paris, & nous cesserons d'être surpris d'une sorte de conformité qu'on observe entre ses élémens, sa manière ou méthode d'enseigner, & les leçons que donne avec tant d'éclat, & long-tems avant la publication de cet ouvrage, M. Petit, célebre Professeur de la Faculté de Paris. Peut-être eût-il pu le nommer, ou du moins n'auroit-il pas dû présenter l'Art des Accouchemens, comme enseigné sans méthode, & donner la sienne comme neuve, puisqu'il sçavoit par lui-même que c'étoit la manière de procéder à Paris, surtout dans l'Amphitéâtre du célebre Médecin que nous venons de nommer; quoiqu'il en soit, nous n'avions pas encore de Livre sur l'Art des Accouchemens, où la théorie & la pratique fussent développées d'une manière plus lumineuse, plus courte & avec plus de vérité.

Les élémens sont divisés en 27 chapitres, qui ensemble embrassent toute la doctrine de l'Art des Accouchemens.

Les connoissances anatomiques des parties sur lesquelles opère l'Accoucheur étant d'une nécessité indispensable, l'Auteur s'étend d'abord sur cet article; ce qui a été découvert de nos jours, & qu'on peut regarder comme certain, s'il est de quelqu'utilité pour l'objet présent, n'est pas oublié; il passe, & avec raison, sous silence ce qui n'est que curieux, systêmatique ou qui peut être contesté. Le physique de la génération, le développement du germe, les symptômes de la grossesse, les signes & sensibles & rationels qui la dénotent, doivent être connus parfaitement de tous les Médecins & de tous les Accoucheurs: aussi tous ces points sont traités d'une manière satisfaisante qui n'est pas neuve, mais qui est vraie. La discussion & l'examen de toutes ces questions occupent les onze premiers chapitres de l'ouvrage.

L'accouchement naturel, & ce qu'il exige, fait la matière des trois suivans; à l'ordre près, ils ne présentent rien de particulier. M. Roederer y donne la description d'un lit qu'il imagine plus commode; nous laissons aux gens de l'Art à décider du mérite & des avantages de l'invention qu'il propose. Relativement au délivre M. Roederer propose & suit la méthode suivie & assignée par les bons Maîtres; elle est trop connue pour que nous nous y arrêtions.

L'accouchement difficile, les causes qui l'occasionnent, soit du côté de la mere, soit du côté du

fœtus, la manière dont il faut procéder alors, sont exposés dans les 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 & 22e. chapitres. On voit dans tout ce qu'écrit M. Roederer qu'il a fait une étude très-sérieuse des meilleurs Livres, & sur-tout des Auteurs François, au zèle & aux travaux desquels on sçait, comme nous l'avons dit plus haut, que l'Art des Accouchemens est redevable de la plus grande partie de ses découvertes.

Les chapitres suivans de nos élémens exposent la conduite qu'il faut tenir dans les fausses-couches, la manœuvre à employer, quand le fœtus est mort; l'opération qu'il convient de faire, pour extraire l'enfant par l'opération césarienne, soit après la mort de l'enfant, soit lorsqu'il se présente de la part de la mere des vices de conformation qui empêchent la sortie; & sur ces chapitres nous pouvons porter le même jugement que nous avons porté sur les autres. L'Auteur suit la même méthode, travaille sur le même plan, & donne la doctrine la plus avouée; sans nommer aucun Maître, on voit qu'il a profité des leçons des meilleurs.

L'ouvrage est terminé par vingt observations de l'Auteur sur des accouchemens laborieux. Il y rapporte les manœuvres qu'il a employées; cette partie du Livre n'est pas la moins intéressante, elle sert de preuve à bien des préceptes donnés par l'Auteur, & elle enseigne la manière dont il faut se conduire dans des cas semblables.

D'après l'idée que nous venons de donner de cet ouvrage, il est aisé de sentir que quoiqu'il ne soit que le resumé ou des préceptes recueillis dans nos Auteurs qui ont travaillé sur les accouchemens, ou l'extrait des leçons que nos Professeurs donnent tous les jours sur cette matière, il est fait pour être accueilli favorablement, & il devient un Livre dont la lecture doit être recommandée à tous ceux qui suivent les accouchemens.

MÉMOIRES GÉOGRAPHIQUES SUR QUELQUES Antiquités de la Gaule, par M. Pasumot, Ingénieur Géographe du Roi, de la Société des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre; avec des Cartes Géographiques. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue Saint Severin, aux Armes de Dombes 1765. Avec Approbation & Privilege du Roi. 1 vol. *in*-12 de 222 pages.

ON va chercher au loin des monumens, pendant que la France en contient une multitude de toute espèce qu'il est très intéressant de recueillir, & que l'on a trop négligés. M. le C. de Caylus, dans le grand Recueil qu'il a publié, a destiné un article particulier pour nos antiquités de la Gaule, & par ce moyen a réveillé notre attention sur des monumens que nous avions sous nos yeux, & dont nous ne faisions aucun usage. Depuis ce tems on en a découvert de nou-

veaux, & l'on ne cesse d'en découvrir. Le petit Recueil que nous annonçons nous en fournit des preuves. Il est composé de six Mémoires, tous relatifs aux antiquités géographiques de la France. Dans le premier de ces Mémoires l'Auteur traite de l'origine & de l'étymologie des mots *Celte* & *Gaule;* il jette ensuite un coup d'œil sur les voies Romaines qui traversoient la Cité d'Auxerre, & sur les différentes constructions de ces voies. Le second a pour objet la situation d'une ancienne habitation nommée *Chora.* On donne dans le troisiéme le détail exact de la voie Romaine qui est entre Auxerre & Avallon. L'emplacement d'une station ancienne nommée *Bandritum*, fait le sujet du quatriéme Mémoire. Le cinquiéme est destiné à relever un sçavant Ecrivain, qui fait passer une voie Romaine d'Autun à Langres, au lieu de la conduire à Besançon. Enfin, dans le sixiéme il s'agit du siége de *Gergovia.* Tous ces Mémoires, remplis de recherches sçavantes & curieuses, ont pour objet, comme on le voit, l'éclaircissement de plusieurs points de notre ancienne Géographie. Nous allons entrer dans quelques détails, afin de donner une plus juste idée du travail de M. Pasumot.

I. Mémoire. L'étymologie des mots *Celte* & *Gaule*, a paru mériter l'attention de l'Auteur. C'est par-là qu'il commence son ouvrage; mais ce n'en est pas la partie la plus intéressante. Quoique ces recherches ne soient susceptibles que de conjectures, quoiqu'elles ayent occupé déja plusieurs Sçavans, M. Pasumot a cru devoir y revenir. Il auroit peut-être mieux fait de rejetter dans une note ou à la fin de son ouvrage, une discussion de cette espèce, qui ne prouve rien. Quoiqu'il en soit, il rapporte différens passages d'Auteurs anciens sur les Gaulois ou les Celtes. Strabon confond les noms de *Celtæ*, *Galli* & *Galatæ*, que d'autres distinguent pour le tems, en regardant celui de *Celtæ* comme le plus ancien, ensuite celui de *Galates*, & enfin, celui de Gaulois. Les Anciens ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot. Diodore le rapporte à Galathès, ancien Roi du Pays, Ammien Marcellin de même. Strabon dérive le nom de *Celte* de la célébrité de ces Peuples. César dit que *Celte* est un nom que les gens du Pays se donnent en leur langue, & que les Romains les ont appellés Gaulois. Saint Jerôme & Isidore le tirent du mot grec γάλα. L'Auteur rejette toutes ces étymologies, & se propose d'établir que le nom de *Celte* vient des Phéniciens, qu'il est le nom primitif, corrompu par les Grecs en celui de Galates, d'où est venu celui de Gaulois, que c'est la bravoure des Celtes qui leur a mérité ce nom. Il trace en peu de mots le caractère de ces Peuples, d'après les Anciens qui les représentent comme des gens fiers, hardis & guerriers. Les Phéniciens qui avoient fait des établissemens sur toutes les côtes de la Méditérannée, ne purent réussir à en faire dans les Gaules.

Gaules. La fable d'Hercule qui, après avoir vaincu Sérion, bâtit Alise & Nismes, est regardée ici comme une altération de l'histoire du premier Conquérant Phénicien arrivé dans la Gaule. Enfin, pour abréger, le nom de *Celte*, vient, suivant l'Auteur, du mot Phénicien חיל Khaïl, *robur, robore potens*, ou de חלת Khalath, *couper, tailler*. Mais laissons ces conjectures étymologiques, & passons à des objets plus intéressans & plus certains, c'est-à-dire à la seconde partie de cette dissertation, dans laquelle l'Auteur examine combien de voyes Romaines sortoient d'Auxerre, & quelle a été leur construction. Autrefois Auxerre étoit une Ville considérable & une Cité particulière. M. Pasumot croit pouvoir avancer qu'il sortoit du chef-lieu de cette Cité au moins six voyes Romaines, dont deux faisoient partie de la chaussée qu'Agrippa fit construire, & qui traversoit toute la Gaule depuis Lyon jusqu'à Boulogne.

La premiere de ces six voyes conduisoit d'Auxerre à Avallon par *Chora*.

La seconde alloit à Troyes par Eburobriga.

La troisiéme tendoit à Paris par Sens.

La quatriéme communiquoit avec Langres par Tonnere.

La cinquiéme faisoit la communication avec la Cité d'Alise par Noyers & Montbar.

La sixiéme alloit à Nevers ou à Mèves *Massava*, par Entrains.

L'Auteur pense qu'il y en avoit une septiéme pour aller à Orléans par Gien ou par Briare. La Ville d'Auxerre étoit donc comme un centre qui, par différens rayons, communiquoit avec toutes les autres Cités voisines.

La construction de ces voyes n'étoit pas la même par-tout, parce que les Romains se conformoient au local & au sol. Leur usage en général étoit de former quatre différentes couches plus ou moins épaisses, ou plus ou moins profondes: d'abord une base *statumen*, ensuite une seconde couche *rudus*, puis une troisiéme *Nucleus*, enfin une quatriéme *summa crusta*, ou *summum dorsum*. L'encaissement total étoit ordinairement soutenu par des pieux ou par des bordures ou lisières nommées *margines*, formées de grosses pierres ou de gros cailloux. Toutes ces couches n'étoient pas faites de la même matière. Le *statumen* dans une voye découverte à Rheims étoit formé de pierres larges & plattes couchées les unes sur les autres dans l'épaisseur de 10 pouces, & jointes par un ciment si dur, qu'on avoit de la peine à en tirer une piéce. La seconde couche ou *rudus* étoit composée de pierres moins grosses. La troisiéme ou *nucleus* étoit un ciment épais d'un pied, fait d'une matière propre à se durcir & à se consolider. Cette voye avoit trois pieds d'épaisseur. Une voye située à peu de distance d'Orléans, présente une autre construction. Le chemin est établi sur un rang de gros moëlons bruts posés à plat, retenus par une bordure de même matière & posées de champ.

L'intérieur est rempli de moëlons encore plus gros posés à plat. Le tout est rechargé d'un mélange de terre blanche & de cailloux. Le second lit est formé de plusieurs recharges successives, mêlées de pierrettes. La derniere est presque toute composée d'un même caillou fort dur. L'Auteur s'étend sur toutes ces différentes constructions, mais nous renvoyons à son ouvrage.

II. Mémoire. Ammien Marcellin parle d'un lieu nommé *Chora*, situé entre Saulieu & Auxerre. Il n'en est fait mention ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger. Mais il se trouve un *Coræ vicus* dans un réglement processionnal fait en 596 par Saint Aunaire, Evêque d'Auxerre. Pour parvenir à fixer ce lieu, M. Pasumot cite d'abord un passage de la vie de Saint Colomban qui s'accorde avec ce que dit Ammien, & détermine plus précisément la position de *Chora* entre Avallon & Auxerre. Ce Chora devoit être situé près de la riviere de Cure, & est, comme on le prouve, le même que *Coræ-vicus*. M. de Valois confond l'Abbaye de Cure avec *Chora*. M. d'Anville & M. l'Abbé Lebeuf se sont également trompés sur ce lieu, suivant M. Pasumot. Après avoir suivi la voye Romaine depuis Avallon jusqu'à Auxerre, on fixe *Chora* sur un plateau au sud-ouest de Saint Moré. Ce plateau dans le Pays se nomme *Ville-Auxerre*, & la tradition est que c'étoit une grande Ville qui a été détruite. Il y reste encore des restes de tours & de murs, & quelques autres ruines. La voye Romaine passe à peu de distance de ce tertre. Au pied & sur la rive droite de la Cure est une Fontaine nommée Mis-Mollêne, qui fournissoit de l'eau à la Ville. Le nom de *Cora* ou *Chora* étoit commun au lieu & à la riviere, & l'on pense ici que les mots *Vicus-Coræ* ont produit le nom de Ville-Auxerre, comme qui diroit *Ville à Cœure* ou *Ville à Cerre*.

III. Mémoire. Dans ce Mémoire M. Pasumot suit la voye Romaine dont nous avons parlé plus haut. Cette voye bâtie par Agrippa pour aller de Lyon à Boulogne, passoit par Autun, Saulieu, Avallon, Auxerre, Saint-Florentin, Troyes, &c. La partie entre Avallon & Auxerre n'a été que très-peu examinée. L'Auteur qui l'a parcourue toute entiere, assure qu'il en subsiste encore des restes qui sont magnifiques. Cette chaussée venoit de Saulieu, mais elle n'entroit pas dans Avallon qui, au commencement du septiéme siécle, n'étoit qu'un Château. Elle passoit vers l'extrémité du Fauxbourg actuel, & c'est delà qu'il faut commencer à compter les 33 mille pas que l'itinéraire d'Antonin met entre Avallon & Auxerre. D'Avallon elle va à Girolles, où elle n'est guères reconnoissable, ensuite à Sermiselles, à Voutenay, & vient aboutir à la riviere de Cure vis-à-vis S. Moré. Il y avoit un pont sur la Cure. La chaussée se perd à S. Moré, mais on la retrouve à quelque distance de-là, près du lieu nommé *Ville-*

Auxerre. Elle traverse les bois d'Arcy & de Belly, descend au Village de Sery, passe à côté de Prégilbert, entre dans la cour du Château de Sainte-Palaye, où elle a été coupée depuis quelques années. De-là elle vient gagner l'Yonne à Bazarne, passe par Vincelles, Belombre, la Cour barrée, & se rend à Auxerre. On releve ici les fautes de ceux qui ont parlé de cette voye, & qui lui ont donné une autre direction.

IV. Mémoire. Sur la voye Romaine qui conduisoit d'Auxerre à Sens, il est fait mention d'un lieu nommé *Bandritum*, dont la position a été jusqu'ici totalement inconnue. Il n'existe aucun monument de ce lieu, & la voye ancienne est entierement détruite aux environs d'Auxerre. Voici sur la table de Peutinger la position de Bandritum.

Autessio duro.

Bandritum VIII.

Agetincum XXV.

En examinant les différens caracteres d'antiquité que le Village de Bassou & les environs présentent, les vestiges de la voye Romaine, &c. M. Pasumot s'est persuadé qu'il falloit placer Bandritum auprès de Bassou, à l'endroit où commence ce Village qui est situé sur l'Yonne. Il suit cette voye Romaine dans tous ses détours depuis Bassou jusqu'à un endroit appellé le *Petit-Porc*, où on cesse de la voir. Cette chaussée suit la rive droite de l'Yonne, mais elle ne passe point à Joigny, comme l'a cru M. d'Anville. Ce Mémoire est curieux par le détail exact que fait l'Auteur de la voye Romaine; mais il faudroit le copier presque en entier pour donner une idée juste de son travail; c'est un ouvrage à consulter, & qui doit être lû par ceux qui aiment nos antiquités.

V. L'Auteur détaille également dans le Mémoire suivant une voye Romaine qui conduit d'Autun à Besançon en passant par Dole. Cette voye n'est que très peu connue, & ceux qui en ont parlé lui ont donné une fausse direction. Elle est d'autant plus intéressante qu'on y voit deux colonnes militaires existantes sur pied. M. Pasumot y releve en plusieurs endroits l'Auteur des éclaircissemens géographiques, & M. Thomassin qui se sont trompés en plusieurs occasions. Il est très important de suivre & de faire connoître toutes ces routes de traverse, qui étoient faites avec autant de précautions que les grandes routes. Elles servent à établir davantage la position de différens lieux dont l'emplacement nous est inconnu aujourd'hui, & à éclaircir plusieurs faits de l'histoire. Il seroit à souhaiter que cet exemple de M. Pasumot fût imité par ceux qui, comme lui, sont à portée d'examiner ces routes.

VI. Ce volume est terminé par une dissertation topographique sur le siége de *Gergovia* près de Clermont en Auvergne. Ce siége est un des événemens les plus mémorables de la guerre des Gaules. César qui ne put emporter cette Place, y reçut

même un échec. L'Auteur, après avoir décrit avec la plus grande exactitude la montagne & tout le terrein sur lequel étoit Gergovia, suit la marche de César dans les opérations du siége.

DE MELANCHOLIA ET MORBIS MELANCHOLICIS.

Quæque ipse miserrima vidi. *Virg. Æneid.* Lib. II.

Lutetiæ Parisiorum, apud P. Guillelmum Cavelier, viâ San Jacobæâ, sub signo Lilii aurei. 1765. Cum Approbatione & Privilegio Regis. vol. *in*-8° de 319 pages.

LA Mélancholie est définie assez généralement *délire* sans *fiévre*, *aliénation* d'esprit, *perversion* de jugement sur certains objets; & cet état est accompagné, ou représenté accompagné de découragement, de timidité, ou de témérité déraisonnables. La Mélancholie, μελαινα χολὴ a été ainsi nommée, parce que ceux qui en sont attaqués sont tristes, voient les objets en noir, & qu'ils rendent assez souvent des matières noires par la bouche ou par d'autres voies.

Hippocrate pensoit que la cause efficiente de cette maladie étoit une humeur particuliere séparée du sang, laquelle il nommoit μελαιναν χολὴν. A raison du siége de cette humeur, il faisoit trois espèces de Mélancholie; dans la premiere le cerveau & ses enveloppes étoient attaqués essentiellement, & elle étoit regardée comme incurable. La seconde, accompagnée de dangers, & difficile à reconnoître, étoit occasionnée par cette *atrabile* répandue & errante dans la masse des humeurs. La troisiéme, la plus commune, avoit son siége dans la région épigastique; sans être aussi dangereuse que les deux premieres elle donne beaucoup de tourment au malade & au Médecin.

La maladie hypocondriaque, la mélancholie, *maladie mélancholique*, *vaporeuse*, étoit mise par le pere de la Médecine au rang de ces affections qu'il appelloit *morbos cum materie*. Il la voyoit occasionnée par une humeur existante dans le sang, dès ou avant la naissance, ou produite par la dégénération de ce fluide, le développement, séparation & nouvelle combinaison de certaines parties. Hippocrate ignoroit la nature de cette humeur, mais il en connoissoit les effets, il sçavoit à quels signes on pouvoit la reconnoître, & les moyens à mettre en œuvre pour la détruire ou en adoucir la fureur.

Galien n'a fait qu'étendre les idées d'Hippocrate; d'après la doctrine péripatéticienne, il explique fort au long les effets & la production de ce suc *atrabilaire* χύμος μελαν χολικον. Les moyens qu'il propose pour guérir la mélancholie sont plus nombreux & plus variés que ceux qu'on peut tirer en substance ou en extrait des écrits d'Hip-

pocrate ; il ne se contente pas de l'aloës, de l'ellébore, & d'autres drastiques ; il fait mention des délayans, des bains chauds & froids qu'il recommande dans certaines affections mélancholiques.

Les Médecins Grecs postérieurs à Galien : Aléxandre de Tralles, Paul d'Egine, Aëtius, Soranus, ou plutôt Cælius Aurélianus suivent à-peu-près la doctrine d'Hippocrate & de Galien ; on trouve cependant dans leurs écrits des symptômes de cette maladie, que n'avoient pas observé leurs prédécesseurs, tels que la paralysie, l'épilepsie, l'*ectasis*, & d'autres consécutifs, comme la folie, la pthisie, &c.

Celui des derniers Grecs (*Græci Minores*) qui donne de la maladie dont il est question la description la plus parfaite & la plus détaillée, est Aretée de Cappadoce. Le Chapitre V du premier Livre des Maladies Chroniques, page 29, édition de Boerrhaave, est un morceau qui présente les idées les plus nettes & les plus étendues sur la mélancholie.

Les Arabes ont copié & commenté Galien ; leur matière médicale est riche ; la connoissance que leur commerce avec les Indes leur avoit donnée des purgatifs doux, les a mis à portée d'employer dans la mélancholie des remédes plus efficaces que ceux qu'on donnoit communément. On voit recommander dans Avicenne le petit lait, le miel, & quelques plantes nitreuses.

Les Médecins qui ont écrit depuis le renouvellement des Sciences en Italie & en France, ne se sont pas éloignés de la doctrine d'Hippocrate ; ils ont seulement travaillé à la rétablir dans toute sa pureté. Malgré leur aversion ou leur éloignement pour les Arabes qui n'étoient cependant que des Galénistes outrés, ils adopterent beaucoup des remédes proposés par les Arabes.

En suivant l'histoire de la mélancholie depuis Hippocrate jusqu'au seiziéme siécle, on appercevra quelques changemens dans le traitement de cette maladie ; mais on verra que la théorie a été à peu près la même ; que tous les Médecins se sont accordés à regarder la maladie hypochondriaque produite par une cause matérielle, l'*atrabile*, & qu'en général, ils ont plus travaillé à l'expulser hors du corps, comme *nuisible*, qu'à l'adoucir & à la corriger.

La Physique, la Chimie, l'Anatomie peuvent au plus revendiquer l'explication de quelques symptômes de cette maladie ; elles n'ont ébranlé en rien le fond de la doctrine d'Hippocrate.

Le grand Boerrhaave, le Dictateur moderne de la Médecine, cet homme si profond dans les Sciences physiques qui ont trait à la Médecine, n'a pas cru devoir s'éloigner, au sujet de la mélancholie, du sentiment d'Hippocrate.

La mélancholie est chez lui *morbus cum materie* ; il reconnoît, avec les Anciens, pour cause de cette maladie, l'existence d'un suc atrabilaire, dont il ignore la vraie nature. *Bi-*

lis atra veteribus dicta deprehenditur etiam stagnare in iisdem tribus locis ad præcordia, hypogastrium, epigastrium, lædereque etiam ita hoc organum sentiens, (cerebrum) imaginans, & imperium faciens, ut penitus invertatur.

Quotiescumque ex humore generalissimo, id est, sanguine arterioso perit id, quod mitissimum & liquidissimum est, id est, pars ejus aquosa spirituosa in ea hærens, tum quod reliquum est, solito nigrius est & tenacius; quod si non tendat in tenacitatem inflammatoriam, sed in piceam, id est, materiam oleosam, cum terrestri junctam, fit humor atrabilarius qui variis ex causis nasci potest. Prælect. de morbis nervorum. *in*-8°, page 438.

Boerrhaave définit la mélancolie un délire long & opiniâtre, sans fiévre, & pendant lequel le malade est presque toujours occupé d'une seule & même pensée. Le signe pathognomonique ou essentiel de cette maladie, est cette attention perpétuelle & peu raisonnable que donne le malade à un seul & même objet. La cause de cette maladie est, selon lui, l'existence de cette *atrabile* qu'ont supposé ou établi les Anciens. *Hic morbus oritur ex illâ sanguinis & humorum malignitate, quam bilem atram dixere veteres, & rursum idem morbus à mente initium ducens brevi in corpore bene sano ipsam bilem atram facit.* Boerrhaave aph. 1090. On voit qu'il ne fait pas mention de l'état des solides; il considère la maladie sous le même point de vûe que les Anciens. Les solides peuvent en souffrir, & en souffrent souvent, comme il le fait voir & l'explique dans les Aphorismes suivans, & dans l'ouvrage posthume *de morbis nervorum*; mais ce n'est pas de leur état primitif qu'on doit prendre les indications curatives de la maladie; l'humeur mélancholique, *l'atrabile* ôtée ou corrigée, la maladie est emportée.

Nous observerons cependant qu'il insiste beaucoup moins, que ceux qui l'ont précédé sur les purgatifs actifs, qu'il penche, au contraire, beaucoup plus pour les délayans, les tempérans, & les doux fondans de l'humeur atrabilaire.

Depuis Hippocrate jusqu'à Boerrhaave même, on voit que le sentiment des Médecins sur la cause prochaine de la mélancholie, étoit le même, & qu'il a essuyé peu de contradictions; il y a eu dans cet intervalle de tems quelques opinions particulières; nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, parce que ces idées proposées n'ont fait que passer dans les Ecoles sans s'y fixer, & que notre intention, ou plutôt notre objet présent est moins de faire une histoire détaillée de tous les sentimens des différens Auteurs sur la maladie dont il est question, que de donner une idée juste du travail de M. Lorry, & de faire voir en quoi son excellent ouvrage diffère de ceux que nous avons sur la même matière, & ce qu'il a de commun avec eux. Boerrhaave, comme nous l'avons dit, ne porte dans la mélancholie son attention que sur l'existence d'un suc atrabi-

laire, produit par un sang appauvri, & dépouillé de ses parties fluides. M. Lorri pense que relativement à l'essence de la maladie, & à l'indication curative, on doit distinguer deux espéces de mélancholie, l'une dépendante du vice des solides, qu'il appelle *melancholie nerveuse*, & l'autre dépendante de l'existence de ce suc attrabilaire, qu'il appelle *melancholie atrabilaire*.

Notre Auteur définit la mélancholie une disposition, foiblesse d'esprit, provenant du mauvais état du corps, dans laquelle les objets extérieurs, ou que l'imagination se forme, produit des idées fortes, désagréables, & auxquelles la raison ne peut attacher; *illa mentis imbecillitas à corporis vitiato habitu oriunda, in qua fortiter concutimur ab objectis aut externis, aut ab imaginandi vi effictis, ut jam impossibile sit ideis inde natis obsistere, ab iis avelli aut contra ratione tendere.*

Les affections que les Anciens appelloient maladies sans matière, *intemperiem sine materiâ*, & qu'ils attribuoient à la disposition primitive & organique du corps, les modernes les appellent *maladies des solides*. Les expériences & les connoissances anatomiques ont fait découvrir dans les fibres qui composent les corps humain, diverses propriétés & conditions d'où résultent la vie, les sensations & les maladies. Les Auteurs qui se sont le plus occupés des propriétés de la fibre, sont Boerrhaave, Haller, Zimmermann, & M. Sauvages. Cependant aucun Médecin n'a l'antériorité sur les leçons que donne depuis tant d'années M. Ferrein, & qu'il seroit à souhaiter, comme dit M. Lorry, que ce grand maître voulût bien rendre publiques. Le développement de ce qu'enseigne sur cette matière M. Ferrein, fait une partie du premier Chapitre de l'ouvrage de M. Lorry, dans lequel il recherche l'essence de la mélancolie nerveuse. Il la trouve dans le plus ou moins d'épaisseur, le plus ou moins de force, le plus ou moins de vibratilité, de sensibilité, ou ton de la fibre, &c. De ces qualités il déduit & explique avec beaucoup de sagacité tous les phénoménes variés & si bizarres que présente cette espéce de mélancholie. Ce morceau où brille la plus belle théorie fondée sur les expériences le moins contestées de Physique & d'Anatomie, est étayé de faits intéressans qu'une pratique heureuse fournit à notre Auteur.

Il suit le même ordre dans le second Chapitre, où il recherche la nature & l'essence de la mélancholie spasmodique. Il fait précéder les connoissances anatomiques & physiques; il passe en revûe & analyse en maître tout ce qui a été donné de bon par les auteurs modernes; les observations cliniques, tant celles qu'il a faites que celles qu'il a puisées dans les Médecins de tous les âges, viennent confirmer & transformer en espéce de démonstration les assertions physiologiques.

Les Auteurs qui, pour cette partie ont servi le plus à M. Lorry, sont Sthal, Baglivi, Hoffman, Boerhaave, Hecquet dont on ne fait peut-être pas assez de cas, Kaw Boerhaave, Haller, Van-Swieten, MM. Senac, Raulin & Sauvages. Ce dernier, célèbre Professeur de la Faculté de Montpellier, dans l'ouvrage qu'il vient de donner, a traité des propriétés des fibres, de manière à faire regarder le Chapitre où il en parle comme un morceau fini.

Nous observerons que M. Lorry ne s'est pas contenté de lire tous ces Auteurs, il a répété plusieurs fois leurs expériences.

Dans le Chapitre troisiéme il donne la description de la mélancholie spasmodique, en détaille & en explique tous les symptômes. Le diagnostic, le prognostic de la mélancholie nerveu se occupent les Chapitres suivans de cette première partie. On y voit que cette maladie dont on ne plaint point assez ceux qui en sont attaqués, par la raison qu'ils se plaignent un peu trop, est suivie des accidens les plus fâcheux, tels que les hémorrhagies, la pthisie, les cancers & la mort après bien des souffrances; qu'elle doit être suivie dans ses commencemens, & qu'elle exige les plus grandes lumieres pour être traitée avec succès.

Cette partie du Livre de M. Lorry est la plus agréable, & sera la plus goûtée d'un grand nombre de Lecteurs. L'intelligence, la pénétration que montre l'Auteur, le parti heureux qu'il sçait tirer de la Physique, de l'Anatomie & de la Chimie, feront beaucoup d'impression, disposeront en faveur de la lecture des Modernes; peut-être seroit-on tenté de croire qu'on peut se passer de recourir aux sources anciennes? Ce n'est point du tout l'idée de M. Lorry; les connoissances anatomiques, physiques & chimiques n'ont rien diminué chez lui du cas & de l'estime qu'on doit faire des Anciens. D'après les Méad, les Freind, les Baglivi, les Boerrhaave, les Van-Swieten, les de Haën, tous grands maîtres auxquels on ne peut reprocher de n'avoir point donné du tems à l'étude des Sciences physiques dont la Médecine peut tirer quelques avantages, M. Lorry a pensé que, sans le secours des anciens Auteurs & des Grecs sur-tout, il ne donneroit qu'un Livre agréable, une théorie séduisante, flatteuse, mais stérile & nullement capable d'aider dans la pratique. Ainsi, comme il voit fait des découvertes modernes la base de sa premiere partie, il fait des observations, & de la doctrine de ces Anciens celle de la seconde.

Cette seconde partie est divisée en six Chapitres. Dans le premier, M. Lorry donne & développe avec des reflexions judicieuses le systême des Anciens sur la mélancholie. Il ne se dissimule pas que l'économie animale, telle que nous la connoissons aujourd'hui, la circulation

tion des humeurs, les expériences ou analyses chimiques faites sur le sang, ne sont point du tout propres à confirmer la doctrine des Anciens sur l'existence de cette humeur particulière. Cependant, en avouant avec candeur son embarras sur bien des objections qu'on peut lui faire, d'après ses propres observations & celles qu'on trouve dans Hippocrate, dans Galien, dans Aretée, &c, il se détermine à admettre l'existence du suc atrabilaire des Anciens. Son second Chapitre est employé à montrer la nécessité d'admettre ce sentiment, quoique répugnant aux loix de la Physique moderne. Ce Chapitre est plein d'observations très-instructives, dont quelques-unes sont neuves & capables de fournir des vûes de curation particulières, soit pour la mélancholie, soit pour d'autres maladies qui en sont la suite, ou dans lesquelles elles peuvent influer. Dans le même article, il donne des réflexions très-ingénieuses sur la nature de l'humeur atrabilaire, sur son analogie, & peut-être son identité avec l'humeur cancéreuse. Des observations détaillées sur quelques cancers qui se sont terminés par des mélancholies, dans lesquelles les malades ont rendu des matières noires qui les ont soulagés; d'autres observations faites sur des mélancholies opiniâtres qui se sont terminées par des cancers, forment plus que des présomptions en faveur de l'opinion qu'il embrasse, & qui a été déja proposée, mais sans être mise dans un jour aussi favorable par M. Pringle & par M. Navier. Ces idées sur la nature de cette humeur que M. Lorry soupçonne être acide, méritent d'être lues. Les acides donnés dans ces cas ont occasionné les plus grands ravages qu'on a calmés par l'usage d'alkalis doux. L'humeur mélancolique ou atrabilaire, après avoir tourmenté pendant plusieurs années les malades, s'est jettée sur quelques glandes qu'elle a rendu cancéreuses, & les malades ont cessé de souffrir. Cette humeur déplacée a produit des ravages jusques sur les os qu'elle a cariés & ramollis. Les acides ont augmenté ces mêmes ravages que calmoit un peu l'usage des alkalis, lesquels n'ont disparu dans quelques malades qu'après la sortie d'une humeur noire, âcre & rongeant l'argent même.

Les causes de la mélancholie sont la matière du troisième Chapitre.

Quant aux différens siéges de la mélancholie humorale, M. Lorry ne s'éloigne guères des Anciens, qui, comme l'on sçait, plaçoient cette humeur morbifique particulière dans la région précordiale, dans la tête ou dans la masse totale des humeurs.

Dans le cinquiéme Chapitre on trouve le détail des signes auxquels on peut reconnoître & l'existence & le siége de cette humeur. Les symptômes qu'elle offre du côté du ventre, des entrailles, de la poitrine, de la tête, ou à l'habitude du

corps, sont détaillés de manière à ne laisser rien à desirer.

Dans le sixiéme & dernier Chapitre, qui n'est ni le moins sçavant, ni le moins utile de tout l'ouvrage, M. Lorry suit l'humeur mélancolique, l'*atrabile*, formant & produisant des maladies particulières, telles que la folie, l'hydropisie, la phtysie; il explique par quel méchanisme arrivent ces accidens, & sa doctrine est nourrie de bonnes observations. L'article troisiéme de ce Chapitre où l'humeur mélancolique est représentée formant des maladies aigues, est un morceau bien travaillé, & dont la lecture peut être très-utile. Il ne pouvoit être que l'ouvrage d'un excellent Praticien.

M. Lorry dans ce volume nous donne seulement le diagnostic, le prognostic, les causes & signes de la mélancolie. Il nous promet un second volume, où il parlera des moyens de traiter des accidens qu'il a si bien fait connoître.

NOTICE (*) D'UN MANUSCRIT ORIENTAL APPORTÉ à Paris en 1764.

On découvre de tems en tems quelqu'ancien Manuscrit inconnu auparavant en Europe, & dont la découverte est très-avantageuse aux sciences sacrées ou profanes. Tel est le Manuscrit dont je vais donner la notice. C'est un *in* 4°. de 403 pages en parchemin. Il contient le Pentateuque écrit tout entier en lettres Estrangheles, qui est le plus ancien caractère des Syriens. J'examinerai ici, 1°. en quel tems il a été écrit. 2°. En quel lieu. 3°. Quel en est l'Auteur. 4°. Enfin, j'en donnerai la description, & j'indiquerai l'usage qu'on en peut faire & les avantages qu'on en peut tirer.

I. *Tems où le Manuscrit a été écrit.*

Le tems où ce Manuscrit a été écrit ne peut être raisonnablement révoqué en doute. Il est marqué avec précision à la fin de chaque Livre du Pentateuque. Voici ce qu'on lit pag. 102, après le Livre de la Génèse en lettres rouges estrangheles, mais que j'écris ici en caractères Hébreux, afin qu'il puisse être lu par plus de personnes.

שלם כתבא קדמיא דמושא דמתקרא
בריתא דמתרץ יציפאית מן תרתיהין
משלמנותא הי כית דלות יוניא והי דלות
סוריא לחסיא יעקוב אפיסקופא דאורהי
שנת איה דסלוקוס בדירא רבתא דתלעדא
קריתא :

C'est-à-dire : *Ici finit le premier Livre de Moyse, appellé le Livre de la création, lequel a été rectifié avec soin sur les deux traditions, tant des Grecs que des Syriens, du Pieux Evêque d'Orrhoaï, l'an de Seleucus mil quinze, dans la grande Daira*

* Cette Notice nous a été envoyée par M. Ladvocat, Bibliothécaire de Sorbonne.

(ou dans le grand Monastère), *du Village de Teleda* (ou Telada).

Après l'Exode pag. 188, on trouve la même date, non en lettres initiales comme ci-dessus, mais écrite tout au long aussi en lettres rouges estrangheles :

שנת אלפא וחמש עסרא דסלוקוס:

C'est-à-dire : *l'an mil quinze de Séleucus.*

A la fin du Lévitique pag. 248, on lit encore la même date en lettres rouges initiales estrangheles : שנת איה: c'est-à-dire, *l'an 1015.*

Après le Livre des nombres pag. 339, la date se trouve en toutes lettres estrangheles, non en lettres rouges comme les précédentes, mais de la même écriture & de la même encre que le corps du Manuscrit :

שנת אלפ ושת עסרא דסלוקוס מלכא דיוניא
בירח תשרין קדם בדירא רבתא דתלעדא:

C'est-à-dire : *L'an mil seize de Séleucus, Roi des Grecs, au mois Tesrin premier dans la grande Daira de Teleda.*

Cette date nous apprend deux choses; la premiere que l'on a commencé à transcrire ce Manuscrit *l'an mil quinze de Seleucus*, & qu'il n'a été fini que l'année suivante, *l'an mil seize*. La seconde, que le Livre des Nombres a été achevé de transcrire au mois de Tesrin premier, car les Syriens & les Chaldéens ont deux mois de Tesrin ou *Tesri*. Le premier Tesrin répond à notre mois d'Octobre, & le second *Tesrin* à notre Novembre.

Enfin, après le Deutéronome, pag. 403, on trouve encore la date en lettres rouges initiales estrangheles, שנת איו. c'est-à-dire l'an 1016.

Par toutes ces dates, on voit clairement que ce Manuscrit a été écrit pendant les années 704 & 705 de J. C. selon la manière de compter des Syriens & des Chaldéens, lesquels fixent l'ètre de Seleucus à l'an 311 avant J. C. Car en ôtant 311 de 1015 & de 1016, il reste 704 & 705, qui est l'époque du Manuscrit. Il n'y a par conséquent aucun doute qu'il ne soit très-précieux par son ancienneté, puisqu'il y a mil soixante & un an qu'il a été écrit. L'antiquité de ce Manuscrit paroît encore, 1°. par son caractère. Les lettres estrangheles avec lesquelles il est écrit, sont toutes anciennes, au lieu qu'on les a simplifiées dans les siécles plus récens. Le *Daleth* de ce Manuscrit, par exemple, ressemble parfaitement au *Daleth* Hébreu; au lieu que dans les Manuscrits postérieurs il ressemble à l'*Iod* Hébreu. Le *Ouaou* & d'autres lettres ne sont pas semblables dans ce Manuscrit à celles des Manuscrits plus récens. Je parlerai plus bas d'un Manuscrit Estranghel écrit en 1218; dans ce dernier les lettres sont plus simples & approchent plus des lettres Syriennes de nos imprimés.

2°. Ce qui constate encore l'antiquité de ce Manuscrit, c'est qu'on y trouve un grand nombre de mots Grecs, sur-tout des noms propres, dont la prononciation & l'écriture

étant différentes de celles des Syriens & des Chaldéens, on les a écrit aux marges & entre les colonnes, de la même main & de la même encre que le corps du Manuscrit. Or, tous ces noms & mots Grecs sont évidemment de l'écriture du huitiéme siécle, comme on peut s'en assurer en les comparant avec les fameux Manuscrits Grecs des Epîtres de S. Paul & de l'Almageste de Ptolémée qui sont à la Bibliothèque du Roi. C'est ce qu'a reconnu M. Capperonnier, auquel nous avons fait voir notre Manuscrit, & qui, à la seule inspection, a jugé par le Grec qu'il étoit écrit dans le huitiéme siécle, & avant l'an 760. Ces mots Grecs se trouvent en grand nombre dans notre Manuscrit. Depuis la page 11 jusqu'à la page 332 il y en a beaucoup, sur-tout aux pages 21, 49 & 332. Le Manuscrit dont on donne ici la notice, a donc été écrit incontestablement en 704 & 705 de J. C.

3°. Enfin, le Manuscrit dont il s'agit est écrit tout entier en lettres estrangheles pures, c'est-à-dire en lettres rondes & majuscules. C'est ainsi que les Syriens appellent leurs plus anciens caractères, à cause de leur rondeur; car *estranghelo* en Syrien signifie *rond*. Or, selon le témoignage d'Assemani Bibliot. Orien. tom. 3, part. 2, pag. 378, tous les Manuscrits Syriens, avant l'an 800, sont écrits en ce caractère. Le Manuscrit dont je donne ici la notice, a donc toutes les marques de l'antiquité qui est indiquée dans les dates.

II. *Lieu où ce Manuscrit a été écrit.*

Le lieu où le Manuscrit dont je parle a été écrit, n'est pas moins constant. Il est exactement marqué dans la date qui est après le Livre de la Génèse. *Dans la grande Daira* (ou dans le grand Monastère) *de Teleda.* Après l'Exode on trouve seulement qu'il a été écrit *dans la grande Daira*; mais à la fin du Lévitique, des Nombres & du Deutéronome, on trouve encore *dans la grande Daira de Teleda*; il a donc été écrit dans le grand Monastère de *Teleda*; mais où étoit ce lieu appellé *Teleda*?

Je trouve dans la Table de Peutinger un *Teleda* sur la route d'Apamée à Palmyre, à XLVIII. m. c'est-à-dire à 16 lieues d'Apamée, & à XXVIII m. ou à un peu plus de 9 lieues d'*Occaraba*. Ptolémée donne deux autres lieux à peu près de même nom, sçavoir, *Telda* Θαλδὰ sur la rive gauche de l'Euphrate, entre *Circesium*, aujourd'hui Kircheſié, & *Banabe*. L'autre *Thelde* Θαλδὴ, aussi en Mésopotamie, est entre Ninive & Ctesiphon. Voilà donc trois lieux à peu près de même nom, *Teleda*, *Thelda* & *Theldé*. Le premier dans la Célé-Syrie, & les deux autres dans la Mésopotamie; nous allons voir que le *Teleda* dont il est parlé dans notre Manuscrit étoit en Syrie entre Berée (aujourd'hui Alep) & Antioche, comme nous l'apprend Théodoret.

» Il y a, dit-il, (1) à l'orient » d'Antioche & au couchant de » Berée (aujourd'hui Alep) une » haute montagne, qui s'éleve au-» dessus de toutes les autres mon-» tagnes qui l'environnent ; elle a » son sommet en forme de cone, » & les Habitans du Pays la nom-» ment *Coryphé*. On y voyoit au-» trefois un Temple dédié aux faux » Dieux, qui étoit en grande véné-» ration chez les Habitans des envi-» rons. Au midi de cette montagne » il y a une longue plaine qui s'étend » en forme de golfe, & qui est ren-» fermée de chaque côté par des » coudes qui ne sont pas fort éle-» vés. Ces coudes s'allongent jus-» qu'au chemin équestre, & re-» çoivent deux routes qui vont du » midi au nord. Au pied de cette » haute montagne, continue Théo-» doret, il y a un Village très-» grand & très-peuplé (2) que les » Habitans du Pays nomment en » leur langue *Teleda*. Au-dessus est » une éminence couverte de bois, » qui n'est pas fort escarpée, & dont » le penchant, qui s'incline médio-» crement, est tourné vers la plaine » & vers le midi. Ce fut sur cette » colline qu'Ammien établit une » école de l'amour de la sagesse » (c'est-à-dire un Monastère), dont » Ammien remit la conduite à S. » Eusebe ». Ce Monastère est celui qui est nommé dans notre Manuscrit le *grand Monastère de Teleda*, & c'est là qu'il a été transcrit, comme on le verra dans l'article suivant. Ce Monastère a été détruit, & ne subsiste plus; mais *Teleda* subsiste encore. C'est un gros Bourg que les Arabes appellent *Déleb* ou *Teied*, & avec l'article *Eldeleb*, *Eddeleb* ou *Etteled*. Il est à 10 L. S. O. d'Alep, & à 20 S. E. d'Antioche; la plaine dont parle Théodoret, se nomme aujourd'hui plaine de *Kefteen*; elle est très fertile & à perte de vue du côté du midi, on y voit tout-à-la-fois vingt quatre Villages (1). Au reste, *Teleda* ou *Telada* signifie en Syrien, *Colline d'ornemens*, de *retraite* ou de *passage*, car *Tel* signifie *Tertre* ou *Colline*, & *Eda* ou *Ada* avec un Ain avant le Daleth, signifie *passage*, *retraite*, *ornement*. *Teleda* est appellée *Keritha* dans notre Manuscrit. Ce mot signifie *Ville*, *Bourg*, *Château* ou *Village*; mais dans les Auteurs Syriens il désigne presque toujours un Village, *& répond au* Κώμη de Théodoret.

III. *Quel est l'Auteur de ce Manuscrit.*

L'Auteur de ce Manuscrit y est clairement indiqué. C'est le *pieux Jacques* ou *Jacob Evêque d'Orrhoaï*. Tel est le nom que les Syriens & les Chaldéens donnent à la Ville d'Edesse en Mésopotamie, d'où la Province dont cette Ville est Métropole a été appellée *Orrhoëne*, & ensuite par corruption *Osrhoëne*. Les Arabes nomment cette Ville

(1) In Philotheo, c. 4.

(2) Κώμη μεγίστη καὶ πολυάνθρωπος.

(1) Voyez la Carte de Syrie de M. de l'Isle, publiée en 1764.

רהא Raha ou Roha, & avec l'article אלרהא *Alraha*, ou plutôt Orrhoa. Ils la nomment aussi ארפא *Orfa*, ou bien *Ourfa*, & tel est le nom qu'elle porte aujourd'hui. S. Ephrem pense que c'est la Ville qui est appellée ארך *Arach* dans la Génèse. Pour en revenir à Jacques Evêque d'Edesse & Auteur de notre Manuscrit, son nom est célèbre chez les Syriens & les Chaldéens. *Bar-Hebraus*, plus connu en Europe sous le nom d'Abul-Pharage, dit (1), » qu'il naquit à *Indaba*, Bourg ou Château du Pays de *Gumia* dans le » territoire d'Antioche. Il apprit le » Grec & l'Ecriture Sainte dans le » Monastère d'*Aphton*, où il embrassa l'état Monastique ; de-là » il passa à Alexandrie pour s'instruire de plus en plus dans les » sciences sacrées. De retour en Syrie, il fut fait Evêque d'Edesse » l'an 651 de J. C. Ce fut pendant » son Episcopat que l'ancienne » Eglise d'Edesse fut renversée par » un terrible tremblement de terre » le Dimanche 3 Avril 679 de » J. C. Jacques ayant voulu réformer le Clergé de sa Métropole » & y faire observer les SS. Canons, il trouva une telle résistance de la part des Evêques & » des Clercs, qu'il ne put jamais » en venir à bout. Enfin, ayant » pris le Recueil des Canons, & » ayant assemblé le Patriarche & » son Clergé à la porte du Monastère où ce Patriarche demeuroit, » il alluma un grand feu, & brûla » ce Recueil de Canons en leur présence, en disant : Puisque vous » ne voulez pas observer ces Canons, je les livre aux flammes » comme des choses superflues & » inutiles. Il abandonna ensuite volontairement sa Métropole, & » se retira dans le Monastère de » S. Jacques de *Chisuma*. Le Patriarche ordonna à sa place *Abib*, » homme déja âgé, d'une douceur » admirable & d'une vie exemplaire. Les Moines d'Eusebonas » n'eurent pas plutôt appris la retraite de Jacques, qu'ils s'empresserent de l'attirer dans leur » Monastère. Jacques se rendit à » leurs sollicitations, & vint demeurer avec eux. Il y enseigna » le Grec, qui depuis long tems y » étoit presque tombé en désuétude. Il y interpréta aussi les » Pseaumes, & y fit fleurir l'étude des Livres saints & la lecture des Livres Grecs «. Ce Monastère étoit une colonie de celui de Teleda, & avoit été établi par *Eusebonas & Abibion*, comme nous l'apprend Théodoret (1), qui rapporte que ce fut là que S. Siméon Stylite embrassa l'état Monastique, & que trois jours après son arrivée dans ce Monastère, l'Abbé Hilarion le présenta (à Domnus) Evêque de *Gabala* pour le faire tonsurer ; ce qui prouve que ce Monastère d'Eusebonas étoit différent de celui de Teleda, & qu'il étoit situé dans le Diocèse de

(1) Voy. Assemani Bibl. Orient. t. 1. pag. 426, & 2 p. 336.

(1) In Philotheo, c. 26.

Gabala. Cette Ville Episcopale étoit petite, mais très-agréable pour me servir des expressions de Théodoret, *σμίκρα καὶ χαριεστάτη*. Elle étoit située sur la mer de Syrie entre Laodicée & Paltos. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un Village nommé *Giabalé* & *Gebal*. A l'égard du Monastère d'Eusebonas, il est à présent entièrement détruit. » Il y » avoit onze ans, dit Abul Pharage, » que Jacques d'Edesse y demeu- » roit, lorsqu'il y essuya des traver- » ses & du dégoût de la part d'un » grand nombre de Moines qui » étoient animés d'un zèle outré » contre les Grecs & leurs ouvrages, » & qui ne pouvoient souffrir » qu'on allât dans leur Monastère » la lecture des Livres saints en » Grec avec celle des mêmes » Livres en langue Syrienne. Le » sçavant Evêque d'Edesse, fatigué » de leurs tracasseries, prit le parti » de se retirer dans le grand Mo- » nastère de Teleda. Il y demeura » neuf ans, s'appliquant à instruire » les Moines, & à corriger les » exemplaires des Livres de l'An- » cien-Testament. Sur ces entre- » faites, Abib qui avoit été or- » donné Evêque d'Edesse à sa place, » étant venu à mourir, le Clergé » & le Peuple d'Edesse prierent le » Patriarche de leur rendre leur » Evêque Jacques : ce qu'il leur » accorda avec plaisir. Jacques se » rendit aux vœux de ses anciens » Diocèsains; mais quatre mois » après qu'on lui eut rendu son » Siége, étant retourné dans la Sy- » rie occidentale pour en rapporter » ses Livres & emmener ses Dis- » ciples, à peine fut-il arrivé au » Monastère de Teleda, qu'ayant » fait partir ses Livres avant lui, » il tomba malade & mourut le 15 » Juin 708 de J. C. selon Abul- » Pharage, ou seulement en 710 » selon d'autres. «

Les Chaldéens & les Syriens font de ce Métropolitain d'Edesse les plus grands éloges, & les Maronites aussi-bien que les Jacobites l'honorent comme un Saint, & ils en font la fête le 27 Janvier avec celle de S. Ephrem (1). On doute néanmoins s'il a été Catholique ou Jacobite. Quoiqu'il en soit, il est régardé avec raison comme l'un des plus sçavans & des plus laborieux Ecrivains de Syrie. Ce fut principalement par ses travaux que le langage Syrien se conserva & se rétablit dans sa pureté, ayant commencé à se corrompre pendant les incursions des Sarrazins & des Barbares. Il ranima l'étude des Livres saints & de la langue Grecque, traduisit du Grec en Syrien la Dialectique d'Aristote, les ouvrages de S. Gregoire de Nazianze, les Homélies du Patriarche Severe, & plusieurs autres Livres. Ses travaux lui ont mérité en Orient le titre d'*Interpréte*, ou de *Commentateur des Livres*, nom sous lequel il est très-souvent désigné. Peut-être aussi les Syriens l'avoient-ils revêtu de l'office d'Interpréte des Livres saints, selon l'usage des Eglises de Syrie & de Palestine dont Eusebe fait mention. Car ces Eglises nommoient des Sçavans auxquels elles

(1) Voyez *Euoplia Naironis*, p. 48.

donnoient le nom & l'office d'Interprétes, & auxquels on s'adressoit, soit pour la traduction, soit pour l'interprétation des Livres de l'Ecriture sainte.

Jacques, Evêque d'Edesse, a composé une infinité d'ouvrages, dont les principaux sont, 1°. une *Chronique* ou des *Annales* : on ignore en quelle Bibliothèque se trouve cet important ouvrage. 2°. Une Liturgie publiée en Latin par l'Abbé Renaudot. 3°. Un Recueil de Canons Ecclésiastiques. 4°. Un Livre sur l'administration du Baptême; c'est un Rituel dont se servent les Syriens. 5°. *Le Livre des Thrésors*, dans lequel il traite du Baptême, de la Messe & de la Bénédiction de l'eau. 6°. Des Commentaires & des Scholies sur toute l'Ecriture sainte. 7°. Un Livre des diverses leçons qui se trouvent entre le texte Grec & la version Syriaque des Pseaumes. 8°. Un ouvrage sur l'Œuvre des six jours. 9°. Un Onomasticon de la Bible, par lequel on voit qu'il ne mettoit pas au nombre des Livres Canoniques, la seconde Epître de S. Pierre, la 2e. & la 3e. de S. Jean, ni celle de S. Jude. Il suivoit en cela l'opinion de la plûpart des Eglises de Syrie, qui paroissent n'avoir reconnu qu'assez tard la canonicité de ces Livres. 10°. Plusieurs oraisons ou discours sur des matières de Théologie. 11°. Un assez grand nombre de Lettres. 12°. Une *Grammaire Syriaque*, qui est l'une des premières Grammaires faites sur cette Langue. Tels sont presque tous les Ouvrages de Jacques Evêque d'Edesse, cités par le Sçavant Assemani dans sa Bibliothèque orientale, au nombre desquels on ne trouve point celui dont je donne ici la notice : ce qui prouve qu'Assemani n'a pas eu connoissance de cet important ouvrage.

Il résulte de ce que nous venons de dire, 1°. que le Manuscrit dont il s'agit a été composé dans le grand Monastère de Teleda par Jacques Evêque d'Edesse, pendant les 9 ans qu'il demeura dans ce Monastère, comme nous l'assure Abul-Pharage. 2°. Qu'il a été transcrit du vivant même de l'Auteur, puisqu'il n'est mort qu'en 708, ou même en 710, & que le Manuscrit a été transcrit en 704 & en 705. Il n'est pas vraisemblable qu'il soit écrit de la main de Jacques d'Edesse. Il ne s'y seroit pas donné la qualité de *Kasia* ou de *Pieux*. Il y a aussi des transpositions & d'autres fautes que l'on ne peut attribuer qu'à un Copiste.

IV. *Description du Manuscrit, de l'usage qu'on en peut faire, & des avantages qu'on en peut retirer.*

Le Manuscrit dont il est ici question est une espèce de concorde de la version Grecque & de l'ancienne version Syriaque du Pentateuque. C'est ce que le Copiste a voulu faire entendre, lorsqu'il dit que cet ouvrage *a été rectifié avec soin des Traditions des Grecs & des Syriens.* Car par *Tradition* il entend évidemment *les anciennes versions des Grecs & des Syriens*; la lecture du Manuscrit ne laisse aucun lieu d'en douter

douter. On y voit d'abord en Syrien ce que porte la version Grecque, quand elle est différente du Syrien. Suit ensuite la leçon du Syrien que l'on joint par manière de concorde à la version Grecque, ou que l'on met à la marge, par où l'on voit clairement la différence des deux leçons. Que si les deux versions s'accordent & n'ont aucune différence, pour lors on se contente de rapporter la version Syriaque, mais cette version est souvent très-différente de la version Syriaque de nos Imprimés, ce qui prouve, ce me semble, que le Métropolitain d'Edesse s'est servi d'une autre version Syriaque que celle de nos Imprimés, ou qu'il a composé une nouvelle version Syriaque, sur le Grec & sur la version Syriaque vulgaire; mais dans ce dernier cas, pourquoi a-t-il joint les deux versions dans le texte, ou en a-t-il mis les différences à la marge quand elles ne s'accordent pas? Pourquoi aussi n'a-t-il mis ni dans le texte ni à la marge la différence qui se trouve souvent entre la version Syriaque imprimée & le Grec, s'il est vrai que cette version Syriaque imprimée soit la même que l'ancienne version Syriaque dont il s'est servi? Il est donc plus vraisemblable que la version qu'il suit dans cet ouvrage est une version Syriaque ancienne, différente de celle de nos Imprimés. J'ai remarqué que les mots Syriaques de notre Manuscrit répondent ordinairement très-bien, quant à la signification, aux mots Hébreux, & que quand ces mots Syriaques ont vieilli & ont cessé d'être d'un usage commun en Syrie, pour lors on trouve que dans notre version Syriaque imprimée, on y a substitué d'autres mots Syriens plus usités & plus faciles à entendre. Quand ce Manuscrit n'auroit que l'avantage de faire voir ces différences, il seroit déja très-précieux en ce qu'il nous représente une version Syriaque ancienne, différente de celle de nos Imprimés; mais il en a beaucoup d'autres. On y voit que l'Evêque d'Edesse pour composer sa concorde des versions Grecques & Syriaques du Pentateuque, avoit eu recours aux meilleurs & aux plus anciens exemplaires des textes Grecs & Syriaques. Or, ces deux versions ayant été faites l'une & l'autre presque de mot à mot sur l'Hébreu, il est aisé de reconnoître par cette concorde du Pentateuque, quelles étoient les anciennes leçons du texte Hébreu primitif & original. Cet ouvrage de l'Evêque d'Edesse peut donc être d'un grand secours pour corriger les fautes de Copiste qui se sont introduites dans les exemplaires Hébreux du Pentateuque, dans les tems postérieurs aux versions Grecques & Syriaques, & voilà ce qu'Abul-Pharage a voulu dire, quand il assure que Jacques Evêque d'Edesse pendant les neuf ans qu'il demeura dans le grand Monastère de Teleda, *s'appliqua à corriger les Livres de l'Ancien-Testament*. Je ne doute pas qu'il n'ait fait la même chose dans le Monastère d'Eusebonas à l'égard des

Pseaumes. Il seroit donc très-avantageux pour la correction & la pureté du texte Hébreu, que les Livres de cet habile Evêque d'Edesse fussent imprimés. On voit par ses écrits qu'il n'avoit rien négligé pour découvrir les vraies leçons primitives & originales du texte Hebreu. Il avoit eu recours au Pentateuque Samaritain qu'il cite, aussi-bien qu'aux Hexaples d'Origene, dont il rapporte les diverses leçons dans ses différens écrits, & il s'est servi pour composer ses concordes du Pentateuque & des autres Livres de l'Ancien-Testament, des meilleurs & des plus anciens exemplaires des versions Grecques & Syriaques, comme son Copiste l'assure, & comme il sera aisé de le reconnoître par les exemples que je vais produire après que j'aurai donné en détail & en peu de mots la description du Manuscrit.

Le titre du Livre manque avec les premiers feuillets. Ces premiers feuillets contenoient apparemment une Préface, où l'Evêque d'Edesse rendoit compte de son travail, & marquoit les sources où il avoit puisé. Si nous avions cette Préface, elle nous donneroit de nouvelles lumieres, non-seulement sur ce Manuscrit, mais aussi sur les versions Grecques & Syriaques dont l'Evêque d'Edesse s'est servi. Les feuillets qui manquent contenoient aussi la table des chapitres de la Génèse avec l'abregé de ce qui est contenu dans chaque chapitre. Cette table étoit divisée en 79 chapitres, dont le contenu des 14 premiers manque, excepté la dernière ligne. Après la table suit le livre de la Génèse. On ne trouve ni dans ce Livre de la Génèse, ni dans tout le Manuscrit, aucun point voyelle, mais seulement les points distinctifs des lettres, des nombres, des verbes & des parties du discours. Après chaque Période il y a quatre gros points de cette sorte ·÷· en rouge. Cette figure est souvent deux ou trois fois de suite quand il y a de la place. Les distinctions moins considérables sont marquées d'un seul point, & les autres de deux points mis l'un sur l'autre diagonalement de la même encre que le corps du Manuscrit.

Exemples de diverses leçons.

Genes. 1. 7. on lit dans la version Syriaque imprimée comme dans l'Hébreu & la Vulgate, *& fecit Deus Firmamentum . . . . & factum est ità.* Mais dans notre Manuscrit il y a, comme dans le Grec, *& factum est ità & fecit Deus Firmamentum*, &c. Cette leçon paroît meilleure, & s'accorde mieux avec le reste du chapitre. Il semble donc que ces mots, *& factum est ità*, ont été transposés par un Copiste à la fin du verset, au lieu qu'ils étoient d'abord au commencement.

Genes. 1. 8 le texte imprimé porte dans l'Hébreu, la Vulgate & le Syrien imprimés : *& vocavit Deus Firmamentum, Cœlum & factum est vespere*, &c. Mais dans notre Manuscrit on lit, comme dans le Grec: *& vocavit Deus Firmamentum, Cœlum & vidit Deus quod esset bonum, & factum est vespere*, &c. ce qui prouve que ces mots, *& vidit*

Deus quod esset bonum, étoient anciennement dans le Grec, comme ils y sont encore.

Genes. 1, 9 & 10, la leçon du texte Hébreu & du texte Syrien imprimés portent : *Dixit verò Deus..... & appareat arida & factum est ità.* V. 10, *& vocavit Deus aridam terram*, &c. Mais dans notre Manuscrit on lit comme dans le Grec : *& dixit Deus .... & appareat arida & factum est ità, & congregata est aqua quæ sub cœlo in congregationes suas & apparuit arida.* V. 10, *& vocavit Deus aridam terram.*

Il y a dans le reste de ce chapitre plusieurs autres diverses leçons. Mais il manque un feuillet qui contenoit le chapitre premier depuis le v. 16, le chapitre 2 en entier & le chapitre 3 jusqu'au 20e. verset.

Genes. XLVII, 20, 21, la leçon du texte Hébreu imprimé porte : *& fuit terra Pharaoni*, v. 21, *& populum transire fecit eum ad urbes ab extremitate termini Ægypti usque ad extremitatem ejus.*

Le texte Syriaque imprimé. *Et fuit terra Pharaoni.* V. 21, *& populum transtulit à civitate in civitatem, ab extremitate terminorum Ægypti, usque ad extremitatem ipsius.*

Mais on lit dans notre * Manuscrit : *Et fuit terra tota Pharaoni, & populum subjecit eum illi in servos & transtulit eos de loco in locum, ab extremitate terminorum Ægypti usque ad extremitatem.*

Cette leçon de notre Manuscrit représente, 1°. l'ancienne version Grecque, laquelle étoit semblable à celle de nos imprimés, excepté qu'elle avoit de plus le mot ὅλη, *tota.* 2°. Elle nous représente la leçon du texte Hébreu primitif, laquelle portoit, *& fuit terra tota Pharaoni, & populum subjecit eum illi* (*Pharaoni*) *in servos*, &c. Leçon qui est encore confirmée par l'exemplaire Samaritain & par la Vulgate. Cette leçon est préférable à celle de l'Hébreu imprimé, qui porte que Joseph après avoir acquis à Pharaon les Terres des Egyptiens, il les fit passer dans les Villes depuis une extrémité de l'Egypte jusqu'à l'autre העביר לערים. Ce qui est contraire aux principes du Gouvernement ; car quel bouleversement n'auroit pas fait ce transport des Egyptiens ? Il étoit contre le bon sens & les intérêts du Prince & des Egyptiens de transporter ainsi les Laboureurs d'une Ville située à une extrémité de l'Egypte, dans une autre Ville située à l'autre extrémité où le sol & la terre exigeoient une culture différente. Il est bien plus simple de réformer les fautes de Copiste du texte Hébreu imprimé sur l'exemplaire Samaritain & sur la version Grecque, que de prêter au Patriarche Joseph un transport si déraisonnable, si contraire aux intérêts de Pharaon, si pernicieux aux Egyptiens, & si peu conforme à la suite du texte. 3°. On voit encore par notre Manuscrit que dans le tems où la version Syriaque du Pentateuque a été faite, on lisoit déja dans l'exemplaire Hébreu, dont l'Interpréte

* Pag. 97, col. 1.

Syrien s'eſt ſervi העביר לערים *tranſire fecit in urbes*, au lieu de העביר לעבדים *ſubjecit in ſervos.*

Geneſ. XLIX. * 4, la leçon du Syrien imprimé porte : *Verè polluiſti ſtratum meum & aſcendiſti ;* mais celle de notre Manuſcrit, *verè polluiſti ſtratum meum dum aſcendiſti ſuper illud*, ce qui vaut mieux.

Geneſ. XLIX. 5, 6, 7, la verſion Syriaque imprimée porte : *Simeon & Levi fratres, vaſa furoris ex naturâ ſuâ : in arcanum eorum haud ingreſſa eſt anima mea, & in cœtu illorum non decidi ex gloria mea. Nam in furore ſuo peremerunt viros & in ira ſua convulſerunt murum, maledictus ſit furor eorum quoniam vehemens eſt, & ira eorum quia peſſima eſt : dividam eos in Jacob, & diſpergam eos in Iſrael.*

Notre Manuſcrit : *Simeon & Levi fratres conſummaverunt iniquitatem* (& à la marge *iram*) *propoſiti ſui ; in conſilium eorum non ingreſſa eſt anima mea & in congregationem eorum non deſcendit mens mea : nam in furore ſuo peremerunt viros, & in ira ſua ſubnervaverunt taurum, maledictus ſit furor eorum quia audax & ira eorum quia dura, dividam eos in Jacob, & diſpergam eos in Iſrael.* Telle eſt la leçon entiere des verſets 5, 6 & 7 du chap. 49 de la Généſe. Cette leçon eſt préférable à celle du Syrien imprimé. Elle rend parfaitement bien le ſens du texte Hébreu & de la verſion Grecque. Elle fait voir que l'Interprète Syrien liſoit dans ſon exemplaire Hébreu או תחת *ne deſcendat*, au lieu de אל תחד *ne adunetur.* Cette leçon du Syrien אל תחת s'eſt conſervée dans le Manuſcrit Hébreu de la Bibliothèque du Roi, n°. 33 ; ſelon ces deux leçons כבד *Jecur* eſt du féminin dans Moyſe : ce qui eſt conforme à la regle ordinaire, par laquelle les noms des membres du corps ſont du féminin en Hébreu ; mais le Samaritain lit au maſculin אל יחר *ne inflammetur.* Les LXX liſent אל יחרו *ne ardeant jecora mea*, c'eſt-à-dire, mon cœur ne s'eſt point enflammé comme ceux de Levi & de Siméon. Voilà donc quatre leçons différentes des anciens exemplaires Hébreux de ce verſet ; celle de notre Manuſcrit eſt peut-être la meilleure, parce que *ne deſcendat* du 2[e] membre répond mieux à *ne ingrediatur* du premier membre. Dans les écrits poſtérieurs à Moyſe כבד eſt du maſculin. D'où il ſuit que ſi l'on s'obſtinoit à le croire auſſi maſculin dans Moyſe, pour lors il faudroit lire יחר ou יחת au maſculin. Mais il ſe peut très-bien faire qu'un mot qui étoit du genre féminin du tems de Moyſe ſoit devenu du genre maſculin dans les ſiécles poſtérieurs.

On remarquera en paſſant que cet exemple ſuffiroit ſeul pour démontrer de manière à ne ſouffrir aucune réponſe ſolide, contre M. l'Abbé de Villefroi & les RR. PP. Capucins, que le mot Hébreu כבוד *Gloria* a été confondu par les Interprètes, par les Copiſtes & par les Maſſorethes avec כבד *Jecur*, &

* Pa[illegible] col. 2.

que *Jecur* dans la Poësie se prend pour *cor*, *animus*, *mens*, *consilium*. Jacob proteste ici, en parlant de Siméon & de Lévi qui avoient massacré à son insçu les Sichimites contre la foi donnée, que son ame n'est point entrée dans leur complot secret, & que son cœur n'a point trempé & n'a eu aucune part à leur entreprise; il est clair que dans ce vers de Jacob, le second membre, selon la manière ordinaire des Poëtes Hébreux, dit la même chose en d'autres termes que le premier membre, & que le mot כבדי *Jecur meum* répond au mot נפשי *anima mea*; comme תחד *uniatur* ou תחת *descendat* répond à תבוא *ingrediatur*, & בקהלם *in cœtu*, ou *in societate eorum*, à בסודם *in secreto consilio eorum*, qu'ainsi le sens n'est pas, *in consilium eorum non veniat anima mea*, *& in cœtu illorum non sit gloria mea*. Car ce *gloria mea* n'a que faire ici, & ne répond en aucune sorte à *anima mea* qui précede. C'est ce qu'ont très-bien vu les LXX. C'est pourquoi ils ont traduit כבדי par *jecora mea*. Τὰ ἥπατά μου. C'est aussi ce qu'avoit très-bien conçu l'Auteur de l'ancienne version Syriaque rapportée ici par le sçavant Métropolitain de la Ville d'Edesse:

לתרעיתהון לא עלת נפשי: ובכנושיהון
לא תחת תרעיתי:

C'est-à-dire, *in consilium*, ou *in mentem eorum non ingressa est anima mea*, *& in cœtum eorum non descendit mens mea*.

On voit par cette version que le mot Hébreu כבדי est rendu par תרעיתי *mens mea*, *animus meus*, *consilium meum*. Nous avions déja observé sur la traduction des Pseaumes par les RR. PP. Capucins les différentes méprises des Copistes sur le mot כבד & nous avions dit que quand le Psalmiste, Ps. LVII. 9, & Ps. CVIII. 3, s'excite à chanter les louanges de Dieu, il ne dit pas *exurge gloria mea*, *exurge psalterium & cithara exurgam diluculo*, mais qu'il dit *exurge jecur meum*, &c. c'est-à-dire, *animez-vous mon cœur*, *animez-vous mon nable & ma lyre*, *je m'animerai dès l'aurore*, *Seigneur*, *à chanter vos louanges*. Ce début est dans la nature, & convient parfaitement à un Poëte animé de l'esprit de Dieu & pénétré de religion, au lieu que les RR. PP. Capucins en traduisant, *éveillez-vous*, *vous qui faites ma gloire*, *& vous ma harpe & ma lyre*, &c. font disparoître la pensée du Psalmiste, & se livrent à une paraphrase énigmatique & arbitraire. Ils ont répondu que כבד signifie *le foye* & non pas *le cœur*, & qu'ainsi j'aurois dû traduire *réveillez-vous mon foye*. Mais cette réponse ne vaut pas mieux que la traduction qu'ils ont faite de cet endroit, il est vrai que כבד dans le sens propre & dans l'anatomie signifie *le foye*, mais dans le sens figuré & dans la Poësie il se prend pour *le cœur*, pour *l'esprit*, *le sentiment*, &c. Nous venons d'en voir un exemple qui ne souffre point de réplique, & nous en avons cité plusieurs autres dans nos observations. Il est donc constant que כבד le *foye* dans les Poëtes Hébreux se prend souvent pour le *cœur*; ce même mot כבד est pris dans le même sens

dans les Poëtes Arabes, voyez *Hariri Consessus.* Il en est de même du mot ἧπαρ dans les Poëtes Grecs, voyez Anacréon, Ode 3, Théocrite Idyl. XI. 16 & XIII. 71. Enfin *Jecur* dans les Poëtes Latins a souvent la même signification. Voyez Horace L. 1, *Epistol.* XVIII. 72, & *Carmin.* L. 1, Od. I. 15 & L. IV. Od. I. 12, &c. Il est étonnant que M. l'Abbé de Villefroi, qui nous assure qu'il lit depuis quarante ans les Poëtes Hébreux & les Langues Orientales, & qui a lu sans doute Anacréon, Théocrite & Horace, ait ignoré une signification si commune des termes כבד, ἧπαρ & *jecur*. Il ne l'est pas moins qu'il l'ait niée après en avoir été averti. Les réponses que lui & les RR. PP. Capucins ont faites à mes autres observations & à celles du sçavant P. Houbigant sont de la même trempe; c'est pourquoi je n'ai pas cru devoir prendre la peine de les réfuter, à moins que l'occasion ne s'en présentât. Revenons à notre Manuscrit.

Genes. XLIX. 22. Le Syrien imprimé, *filius educationis Joseph, filius educationis. Ascende fons. Edificium munitum quod exurgit cum muro.* Cette version ne fait aucun sens raisonnable.

Notre Manuscrit :

ברא דתרביתא דילי יוסף ברא דתרביתא
דילי חסימא ברא דילי טליא דלותי פנא :

C'est-à-dire, *Joseph est le fils de mon aggrandissement. Il est le fils de mon aggrandissement. Il a été exposé à la jalousie, ce jeune fils qui a les yeux tournés vers moi.*

Cette leçon fait voir, 1°. que dans l'ancien exemplaire Hébreu, dont les LXX. se sont servis, il y avoit בני הצעיר *filius meus iste parvulus*, & qu'ensuite les Copistes ayant pris l'Iod pour un Ouaou, & ayant transposé au mot suivant le ה qu'ils ont pris pour un ת, ils ont formé בנות *filiæ.* Qu'au mot suivant ils ont confondu le ר avec le ד, & qu'ils ont ajouté un ה, d'où est venue la mauvaise leçon du texte Hébreu imprimé בנות צעדה *filiæ incedit* : ce qui est un vrai solécisme. 2°. Cette leçon prouve que dans l'ancien exemplaire Grec dont s'est servi le Métropolitain d'Edesse, il n'y avoit pas πρὸς με ἀνάστρεψον *ad me convertere*, mais πρὸς με ἀνάβλεψον *ad me respice.* Le פנא de notre Manuscrit le prouve clairement 3°. Le même texte Hébreu avoit פרתי avec l'Affixe de la première personne, & non pas פרת sans Affixe comme il est aujourd'hui. 4°. Enfin, cette leçon prouve que l'ancienne version Syriaque dont se servoit l'Evêque d'Edesse étoit fort différente de la version Syriaque imprimée.

Exod. XII. 40, * le Syrien imprimé : *Habitatio autem quâ habitarunt filii Israel in Terra Ægypti fuerunt anni quadringenti triginta.*

Mais notre Manuscrit porte, comme le Manuscrit Alexandrin, *commoratio autem filiorum Israel, quâ commorati sunt in Terra Ægypti & in Terra Chanaan, ipsi & patres eorum fuit quadringentorum & triginta annorum.*

(*) 136, col. 2.

Je pourrois rapporter un grand nombre d'exemples semblables, où les leçons de ce Manuscrit Syrien écrit en lettres Estrangheles sont très-différentes de celles des textes Hébreu & Syrien imprimés ; mais en voilà plus qu'il n'en faut pour faire souhaiter l'impression de ce Manuscrit. Il seroit très-utile pour confirmer les vraies leçons du texte Hébreu, du texte Grec & du texte Syriaque du Pentateuque, ou pour corriger les fautes de Copistes qui s'y sont introduites. J'ai eu la curiosité de voir si dans les Bénédictions de Moyse, Deut. XXXIII. 6, la Tribu de Siméon est omise comme dans le texte Hébreu imprimé; mais tout le chap. 33 du Deut. manque aussi-bien que le chap. 32, excepté les six premiers versets ; manque aussi le commencement du chap. 34, jusqu'à ces mots exclusivement, *& non cognovit homo sepulchrum ejus.* Excepté cette lacune & celle dont j'ai fait mention ci-dessus, il m'a paru que le Pentateuque étoit complet dans ce précieux Manuscrit. Au reste, la version Grecque des LXX. y est très-bien représentée ; mais on ne voit pas avec la même clarté de quelle version Syriaque se servoit le Métropolitain d'Edesse, ni pourquoi il a négligé de rapporter les diverses leçons de la version Syriaque vulgaire, laquelle est très-souvent différente de la version Grecque. Il en donnoit sans doute les raisons dans sa Préface, laquelle manque dans le Manuscrit, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Cet ancien Manuscrit est à vendre, & sera livré au plus offrant & dernier enchérisseur le premier de Novembre de la présente année 1765. Ceux qui souhaiteront en faire l'acquisition, sont invités à envoyer leur mise & le prix qu'ils en offriront, à M. l'Abbé de Sailly, aumônier de Madame la Dauphine, Grand-Chantre de la Sainte Chapelle du Palais à Paris. On aura soin d'affranchir les ports des lettres.

OBSERVATIONS ET RECHERCHES MÉDICALES ; PAR une Société de Médecins de Londres : Ouvrage servant de suite aux Essais d'Edimbourg ; traduit de l'Anglois par M. Bourru, M. D. P. avec Figures. Tome premier. A Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, quai des Augustins, à S. Augustin. 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi. vol. *in* 12 de 402 pages, non compris la Préface du Traducteur & des Auteurs.

Il y a quelques années qu'il se forma entre plusieurs Médecins de Londres une Société dont l'objet étoit leur avantage, & leurs progrès mutuels dans la pratique de leur Profession. Leur travail étoit de s'occuper des maladies regnantes dans la saison, des méthodes mises en œuvre avec le plus de succès pour leur guérison, des nouvelles

découvertes faites, soit en Angleterre, soit dans les Pays étrangers. Des Médecins qui formoient cette Société, quelques-uns étoient chargés du soin de quelque Hôpital, & plusieurs jouissoient de la réputation la plus brillante & la mieux méritée; ils avoient par conséquent de fréquentes occasions de faire eux-mêmes des observations, & de vérifier les découvertes des autres. Arrivoit-il à quelqu'un d'eux un cas embarrassant, la Société étoit consultée, & l'issue de la méthode ou du traitement mis en œuvre étoit ensuite communiquée.

De ce commerce continué pendant quelques années, il en a résulté un ouvrage que nos Médecins ont publié sous ce titre : *Observations & Recherches Médicales par une Société de Médecins de Londres.*

Le plan qu'ont suivi nos Auteurs est celui que recommandoit l'illustre Chancelier Bacon, lorsqu'il conseille » de faire revivre la méthode qu'employoit Hippocrate, » lorsqu'il racontoit des observations particulières, dans lesquelles » on doit spécifier la nature de la » maladie, la manière de la traiter, & ses suites : de tenter la » cure de ces maladies qui, suivant son opinion, ont été regardées comme incurables, sans » assez de fondement : & enfin » d'étendre nos recherches sur les » vertus de certains remèdes particuliers, dans la cure de quelques maladies particulières «.

Sur ce plan, dont la Société promet de ne pas s'écarter, elle publie donc les faits & les observations dont elle a pu disposer, & qui lui ont paru intéressantes & utiles pour les Médecins. Il est à souhaiter qu'une Société qui a un objet si utile se soutienne longtems, qu'elle donne ses observations sans prendre avec le Public de terme limité, mais seulement lorsque ces mêmes observations auront acquis leur maturité. Ce travail exige du soin & du goût. Les Auteurs de cette entreprise, Praticiens, connoissent combien le tems est précieux aux Médecins. Ainsi ils ne feront point dépendre leur gloire ni du nombre, ni de la grosseur de leurs volumes. Pour travailler utilement, il leur suffit de continuer, comme ils ont commencé.

D'après l'idée que nous donnons du travail de nos Médecins de Londres, on doit sçavoir bon gré à M. Bourru de nous avoir déja donné une partie de la traduction de ces morceaux estimés. Il nous est difficile de rendre compte d'un ouvrage semblable; nous dirons seulement qu'il se trouve sur les cas les plus difficiles & les plus embarrassans des lumières & des expédiens qu'un Médecin chercheroit inutilement ailleurs. Une des maladies sur laquelle on trouve dans ce Recueil des choses excellentes est le Tétan, soit particulier, soit universel; sur celui qui provient de causes externes, telles que piquure, blessure, &c. comme sur celui qui vient de causes internes, qui est si commun & si meurtrier dans les Isles. On doit lire

encore

encore les expériences faites sur les vertus de l'ipecacuana donné à petites doses. La doctrine de M. Pye, sans être nouvelle, est exposée avec beaucoup de méthode. Le même M. Pye donne dans ses observations un morceau très-piquant sur un aveuglement périodique, qui revenoit tous les soirs au coucher du soleil, & qui a duré un certain tems. Cette observation lui donne lieu d'examiner les opinions des Médecins Grecs, au sujet des nyctalopes. On appelle nyctalopes ceux qui voyent la nuit. L'Auteur des *Définitions Médicales* dit que les nyctalopes ne voyent point le jour, mais la nuit. Paul d'Ægine & Actuarius assurent d'une façon précise qu'ils voyent le jour, & sont aveugles la nuit. Ætius est du même sentiment, quoiqu'il paroisse favoriser l'opinion contraire, lorsqu'il dit qu'ils voyent mieux la nuit que le jour, & que si la lune brille, ils sont aveugles.

L'Auteur de l'*Isagoge* embrasse les deux opinions, lorsqu'il dit, on appelle Nyctalopes ceux qui le jour voyent plus obscurément, un peu mieux au coucher du soleil, & bien pendant la nuit; ou au contraire ceux qui le jour voyent un peu, mais le soir ou la nuit sont aveugles. Galien traduit ce mot par un aveuglement nocturne

Les Latins sont partagés de même dans leurs sentimens sur les Nyctalopes. Pline dit qu'ils voyent le jour, mais que le soir ou la nuit ils deviennent aveugles. Nonius, qu'ils ne voyent point à la lumière de la chandelle, Varron, qu'ils ne peuvent voir le soir, Festus, qu'ils voyent mieux la nuit que le jour, Celse, parle de cette maladie sous le nom d'*Imbecillitas oculorum*, & dit que les malades voyent bien pendant le jour, mais sont aveugles la nuit.

N'y auroit-il pas moyen de concilier ces deux opinions du *Nyctalopia*, si opposées, en mettant cette maladie dans la classe des maladies intermittentes, ou en la regardant seulement comme un symptôme qui peut accompagner la fièvre, de quelque nature qu'elle soit ? La différence consistera seulement dans les différens tems où se manifestera l'accident. La Nyctalopie dont parle Hippocrate naît le matin. Celle dont Paule d'Ægine fait mention, venoit le soir. Cette maladie ne ressemble point du tout à celle dont le Docteur Pierre Parham raconte l'histoire. « J'étois dernièrement à » Suffolk, où je rencontrai un jeune » homme d'environ vingt ans, qui » pendant tout le jour jouissoit de » la vue la plus parfaite, & distin» guoit les objets à d'aussi grandes » distances, & aussi promptement » qu'aucun autre; mais sitôt que le » crépuscule étoit venu, il étoit » tout-à-fait aveugle, & ne voyoit » rien du tout, de façon qu'il avoit » toutes les peines du monde à se » conduire dehors, ou même chez » lui avec des flambeaux allumés; » j'ai visité ce jeune homme le jour » & la nuit, & je n'ai pu observer » aucune maladie dans l'organe af» fecté. Il ne ressent aucun vestige » ni aucun mal dans la tête, qui

» puisse interrompre ou intercepter » de quelque façon que ce soit les » esprits dans leur mouvement. » Suivant toutes les apparences, l'organe est très-bien conformé & » fort sain. Jamais il n'a de fluxions » sur ces parties. J'essayai de lui » donner différens spectacles, » mais qui, quoique bien éclairés, » ne lui furent pas visibles. Il me » dit qu'il étoit ainsi depuis qu'il » étoit en âge de raison, & que » cela lui étoit venu sans aucune » maladie; que cet aveuglement » vient par degrés, suivant le » déclin du jour, comme une » espèce de brouillard; qu'il est » toujours de même dans tous » les aspects de la lune; la lumière de feu ou de chandelle ne » lui fait aucune peine; il n'est ni » pire ni mieux en hyver ou en eté, » & il ne ressent point de mal de » s'exposer au froid; il sue beaucoup en travaillant, mais soit » qu'il travaille beaucoup ou peu, » il ne trouve aucun changement » à sa vue «.

Nous ne pouvons nous étendre sur la dissertation de M. Joannis, touchant la Lepre commune à Martigue en Provence, non plus que sur les expériences faites pour découvrir & apprécier au juste les vertus de la salsepareille dans les maladies vénériennes. Nous engageons le Traducteur à nous donner la suite de ces Observations. Il ne doit point être détourné par la crainte qu'on lui reproche de n'avoir pas un style peut-être assez fleuri, ni même assez exact,

Vires acquiret eundo.

OEUVRE DE GRAVURES D'ARCHITECTURE; par M. Dumont, Professeur d'Architecture, & Membre des Académies de Rome, de Bologne & de Florence. A Paris, chez l'Auteur, rue Neuve Saint-Mery, à l'Hôtel de Jabach; la Veuve Chéreau, aux deux Pilliers d'Or; Joullain Pere & Fils, quai de la Megisserie, à la Ville de Rome; Huquier, Marchand d'Estampes, rue des Mathurins, près celle de Sorbonne, &c.

CEtte collection importante, actuellement composée de deux cens douze planches, est divisée en douze parties, dont voici les titres selon l'ordre dans lequel elles ont paru: Méthode de l'auteur pour accoupler les colonnes & pilastres de l'ordre Dorique. Parallèle d'entablement & de charpentes à l'Italienne, approuvé par l'Académie Royale d'Architecture. Suite de croisées des plus beaux Palais de Rome. Suite de ruines d'Architecture. Différens morceaux d'Architecture de l'Auteur; autre suite du même, dont six perspectives & deux plans Géométraux. Suite de plans, coupes & élévations de trois Temples de Poestum ou Possidonia, ancienne Ville près de Salerne dans la Grande Grèce, approuvée par l'Académie. Sacristie de Notre-Dame de

Paris, composition de M. Soufflot. Suite des élévations & profils en entier de la Basilique de Saint Pierre de Rome, approuvée par l'Académie; autre suite de détail des plus intéressantes parties d'Architecture de la même Basilique, approuvée par l'Académie, & dédiée à M. le Marquis de Marigny, Directeur & Ordonnateur Général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de Sa Majesté.

Par l'énumération qu'on vient de lire, on voit que M. Dumont ne s'est pas contenté d'enrichir son Recueil par les productions de plusieurs Maîtres célèbres, tant d'Italie que de France, & qu'il y a joint un grand nombre de morceaux qui sont les fruits de son propre génie; on doit en distinguer de deux espéces; les uns présentent des projets d'édifices publics, & de décorations pour des édifices de particuliers; on y remarque par-tout une imagination également sage, brillante & féconde; les autres ont pour objet la perfection de certaines parties de l'Architecture, & montrent l'étude approfondie que l'Auteur a faite de son art; tels sont ceux qui concernent la manière d'accoupler les colonnes & pilastres de l'ordre Dorique, avec angles saillans & rentrans, de telle sorte que les bases & chapiteaux, ainsi que les mutules de la corniche, ne puissent se confondre, & que les triglifes ne soient que dans des faces, & jamais dans les angles. Tels sont aussi les morceaux dans lesquels l'Auteur compare plusieurs entablemens & charpentes à l'Italienne.

Les Richesses que M. Dumont a recueillies dans ses voyages, c'est-à-dire, les monumens & les ruines qu'il a eu occasion de dessiner, forment dans sa collection différentes suites considérables. On ne peut trop louer les soins qu'il a pris pour rendre les additions nouvelles qu'il vient de publier en ce genre, aussi utiles que curieuses. Elles sont sur-tout intéressantes par les détails qui regardent la Basilique de Saint Pierre de Rome, par les dessins de plusieurs grands Théâtres d'Italie & de France, réduits à une même échelle, & par les coupes & élévations des trois Temples de Poestum, monumens d'autant plus précieux pour l'Architecture, qu'ils donnent connoissance de l'ordre Dorique dans des tems plus rapprochés de son origine.

Nous ne devons pas négliger d'observer que l'Auteur a mesuré lui-même la plûpart des édifices représentés dans ses planches; entr'autres, les principales parties de la Basilique de Saint Pierre; les échaffauds volans destinés pour les travaux journaliers qu'exige ce magnifique Temple, facilitant l'approche des endroits qui seroient inaccessibles sans ce secours. Si l'on considère les risques que M. Dumont a courus à cet égard, on lui sçaura certainement encore plus de gré de ses efforts.

Son zèle pour les progrès de son Art méritoit d'être encouragé & ré-

compensé; aussi est-il constaté par un premier extrait des Registres de l'Académie d'Architecture du 9 Avril 1762, par un autre du 5 Décembre 1763, & par un troisiéme du 17 Octobre 1764, que cette Compagnie sur les rapports de Messieurs Constant, Soufflot, Franque, & le Roy; & après avoir examiné elle-même l'ouvrage de M Dumont, en a porté le jugement le plus avantageux.

La Compagnie des Architectes, Experts & Entrepreneurs à qui M. Dumont a donné son Recueil, lui a marqué, aussi par une bourse de cent jettons dont elle l'a gratifié, l'estime qu'elle fait de son présent.

Des suffrages si dignes de la confiance publique nous dispensent de nous étendre davantage sur le mérite d'une collection que les Artistes, & tous les amateurs des Arts, s'empresseront sans doute de se procurer. Nous ajoûterons seulement que chacune des parties dont elle est composée, peut s'acheter séparément, & que le prix de tout l'ouvrage n'est que de 51 liv. somme dont la modicité prouve le désintéressement de l'Auteur, vû le grand nombre des planches & la manière dont elles sont exécutées.

LE VOYAGEUR FRANÇOIS, OU LA CONNOISSANCE DE l'ancien & du nouveau monde. A Paris, chez Vincent, Imprimeur Libraire, rue Saint Severin. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-12. le 1 de 428 pages, & le 2 de 490.

L'IMMENSE Collection des Voyages formeroit une bibliothèque nombreuse, dont la lecture occuperoit la vie d'un homme. M. l'Abbé Prevost a réduit à un certain nombre de volumes, cette quantité prodigieuse de relations; mais l'Auteur de l'ouvrage que nous annonçons, lui reproche des répétitions fastidieuses, une excessive prolixité, une extrême confusion dans ses détails, & plusieurs autres défauts. Un des plus considérables est qu'il manque à ce Recueil la collection des voyages de terre, qui ne sont pas moins importans que ceux de mer. C'est pour remedier à ces défauts, & pour donner au Public ce qu'on ne pourroit avoir qu'en ramassant un grand nombre de volumes que l'on publie cet ouvrage. Il n'est, comme celui de l'Abbé Prevost, qu'une compilation des différentes relations que nous avons; mais compilation moins sujette aux répétitions que celle dont nous venons de parler, puisqu'elle est faite en forme de voyage ou de relation. L'Auteur suppose qu'il voyage dans les Pays qu'il décrit, & a dessein de rapporter tout ce qui a été écrit sur un Pays, les loix, les mœurs, les usages, la religion, le gouvernement, le commerce, les sciences, les arts, les modes, les habillemens, les productions naturelles en un mot; & il se propose de

donner une connoiſſance exacte de tous les Pays du monde dans des eſpèces de lettres qu'il eſt cenſé écrire de l'endroit dont il parle. Cette méthode plus agréable pour le plus grand nombre des Lecteurs, ne ſera peut être pas approuvée généralement. Pluſieurs déſireroient ſans doute, & l'ouvrage auroit été plus utile, que l'Auteur eût cité les Voyageurs dont il empruntoit les détails; cette exactitude auroit rendu ſon ouvrage plus intéreſſant pour ceux qui n'ayant pas toutes les relations ſous les yeux, auroient été curieux de ſçavoir quel eſt le Voyageur qui rapporte un tel fait; par là ils auroient été en état de recourir aux originaux, où, malgré l'exactitude & l'attention de ceux qui les rédigent, on trouve toujours quelque petits détails oubliés, & ſouvent ces petits détails peu importans pour la plûpart des Lecteurs, ſont ce qu'il y a de plus utile pour un Auteur qui travaille ſur un Pays.

Quoiqu'il en ſoit, l'Auteur de ce nouveau Recueil commence par l'Aſie. Sa 1re lettre concerne l'Iſle de Chypre qu'il décrit, de-là il ſe rend à Alexandrette, où il prend la route d'Alep, cette Ville & ſes environs ſont le ſujet d'une ſeconde lettre; la marche géographique n'eſt pas toujours ſcrupuleuſement obſervée. Il ſemble que l'Auteur s'arrête plus aux mœurs des Peuples. Sa troiſiéme lettre traite de Damas, du Mont-Liban & de Balbec. Palmyre occupe une lettre entiere, qui eſt la quatriéme. De-là l'Auteur paſſe au Caire. Dans les lettres ſuivantes, après avoir parlé de l'Egypte, mais avec aſſez de brieveté, car l'Auteur voyage rapidement, & ne dit pas tout ce qu'il y auroit à dire, il paſſe aux Etats Barbareſques, d'où il revient en Grece, à Conſtantinople, & de-là à Bagdad, décrivant tous les Pays intermédiaires. Il donne dans le ſecond volume une ſuite de la Turquie, la deſcription de la Géorgie, de la Colchide, de l'Arménie, de la Médie, de la Perſe, & finit par l'Arabie & la Paleſtine.

On ſent aiſément que nous ne pouvons entrer dans un grand détail ſur cet ouvrage, plus fait pour ceux des Lecteurs qui ne cherchent qu'une inſtruction amuſante, que pour ceux qui veulent travailler. D'ailleurs, ces détails ont pour objet des Pays trop connus, & dont il exiſte un grand nombre de relations qui ſont entre les mains de tout le monde. Nous craignons beaucoup que dans cet ouvrage on ne ſoit obligé de répéter ce que l'Abbé de Marſy a dit dans ſon Hiſtoire moderne, qui, à la vérité, eſt ſur un plan différent, mais où les objets ſont plus diſtingués. Quoique l'Auteur ait critiqué le Recueil de l'Abbé Prevoſt, quoique l'ouvrage de ce dernier ait des défauts, il a cependant l'avantage que le Lecteur ſçait quel eſt celui qui l'entretient, quel degré de confiance il peut avoir dans le récit qu'il lit; dans celui que nous annonçons, ce n'eſt ni l'Ecrivain qui a voyagé, ni le Voyageur qui vous

entretient. D'ailleurs notre Auteur a négligé les détails géographiques qui sont une des parties les plus intéressantes des relations, & il n'est pas toujours exact dans les détails historiques & dans les noms de lieu. Tels sont ceux de *Frak at-Zem* pour *Erak-Adgem*, de *Farestan* pour *Farsistan*, &c.

ATLAS HISTORIQUE DE LA FRANCE ANCIENNE & moderne, contenant tous les Lieux illustrés par les événemens les plus mémorables de notre histoire; les conquêtes, les pertes & les succès de la Nation; ses Alliances & ses Traités avec les Puissances Européennes; les Batailles, les Siéges, les Conciles qui se sont tenus en France; les Ordres Religieux qui s'y sont établis; l'étendue des grands fiefs & leur réunion à la Couronne; enfin toutes les révolutions de la Monarchie dans chaque siécle & sous chaque regne depuis Pharamond jusqu'à Louis XV, dressé pour faciliter l'intelligence de l'Histoire de MM. Velly & Villaret, par M. Rizzi Zannoni, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Gottingue, mis au jour & exécuté par le sieur Desnos, Ingénieur-Géographe pour les Globes, Spheres & Instrumens de Mathématiques. A Paris, rue S. Jacques, au Globe. 1765.

CE petit Atlas *in*-4°. contient 60 planches, qui représentent toutes le Royaume de France, suivant différentes époques. Il est principalement destiné à l'Histoire de France donnée par M. Velly, & continuée par M. Villaret; mais on s'est proposé de ne pas borner son utilité à cet ouvrage seul, il peut servir pour la lecture de Mezeray, du P. Daniel, & de tous les autres Historiens, puisqu'on prétend avoir consulté & dépouillé un très grand nombre d'Ecrivains. La premiere de ces cartes a pour objet l'ancienne Gaule, telle qu'elle étoit après la conquête de César. On a suivi à cet égard la carte & la notice de la Gaule, publiées par M. d'Anville. Les cartes suivantes représentent la Gaule dans le tems de la premiere entrée des Francs; sous Clovis, sous Clotaire, & la division du Royaume en Neustrie, Austrasie, Aquitaine & Bourgogne; la France dans le VIIe. siécle sous Dagobert & dans le tems que les Arabes, maîtres de l'Espagne, faisoient des courses dans les Provinces voisines des Pyrenées; la France sous la seconde race & sous Charlemagne; sous Louis le Débonnaire; sous Charles le Simple & ses Successeurs, avec tous ses démembremens en différens Fiefs.

D'autres cartes représentent la France dans le tems qu'elle étoit ravagée par les Normands; sous Louis le Gros & son Successeur; sous Philippe Auguste; sous Louis VIII & Louis IX; sous Philippe-le-Hardy, & ainsi du reste. A ces cartes on en a joint d'autres qui indiquent les Colonies Françoises

établies par Louis XIV, dans toutes les parties du monde; une autre qui marque les lieux où les traités entre la France & les différentes Puissances de l'Europe ont été conclus pendant les regnes de Louis XIV & de Louis XV.

Indépendamment de toutes ces cartes, & pour marquer avec plus d'exactitude toutes les variations & les changemens arrivés en France & qui ont occasionné des partages différens, on donne 24 autres cartes que l'on appelle cartes de répétition ou cartes comparatives. Sur ces cartes le Domaine Royal, tel qu'il a été sous chaque regne, se trouve toujours détaché des grands Fiefs. On a placé chacune de ces cartes à côté de celles du nouvel Atlas pour en faciliter la comparaison. Elles présentent la division de la France par Provinces & Pays subalternes. Si une nouvelle conquête éloigne les Frontières du Royaume, s'il s'y éleve une nouvelle souveraineté, ou qu'une ancienne y soit réunie, on voit d'un côté l'Etat de la France sous le regne que l'on parcourt, de l'autre, la carte de répétition qui offre le Royaume isolé & séparé des possessions de ses voisins ou de ses vassaux.

Jusqu'à présent on a divisé la France, soit par Gouvernemens, soit par Généralités, soit par Diocèses, on termine cet ouvrage par une carte singulière, & qui mérite attention. La France y est divisée selon les coutumes suivies dans ses différentes Provinces. Sous cet aspect, cette carte semble offrir une quantité prodigieuse de petits Etats différens renfermés dans un seul.

On voit par le détail que nous venons de faire que toutes ces cartes présentent la France telle qu'elle étoit autrefois, & telle qu'elle est à présent, son origine, ses progrès, ses aggrandissemens, toutes les variations que le tems & la fortune ont introduites dans sa constitution, l'étendue des grands Fiefs de la Couronne depuis leur séparation jusqu'à leur réunion à la Couronne. On sent aisément combien un ouvrage de cette espèce peut être utile pour l'intelligence de notre histoire. Hasius avoit imaginé & a exécuté un projet semblable pour l'histoire générale du monde, mais ses cartes, trop petites & point assez multipliées, ne présentent que les principales époques. Son ouvrage est beaucoup moins étendu que celui-ci, qui n'a pour objet que la France. Le projet d'Hasius a été reçu très-favorablement, & plusieurs ont voulu l'imiter dans un plus grand détail, mais ces entreprises n'ont pas été conduites à leur derniere perfection. Celui ci, dans lequel on s'est borné à la France, est plus complet; on paroît même n'avoir rien négligé pour le rendre plus agréable; toutes les cartes sont environnées de cartouches; mais il reste une autre partie, c'est-à-dire l'exactitude dans les détails géographiques; l'usage que l'on fera de cet Atlas, le livre à la main, fera con-

noître si les Auteurs se sont attachés à ce point essentiel, & s'ils n'ont rien omis de ce que l'on peut desirer. Le projet est beau, mérite des éloges, & dans le cas où il y auroit des défauts, on pourroit les rectifier.

Les 60 cartes y compris celles de répétition enluminées à la manière Hollandoise, & renfermées dans des bordures gravées en taille douce, reliées en veau se vendent 33 liv. brochées 31 liv. en feuilles 30 l. sans les cartes de répétition reliées 24 l. brochées 22 l. & en feuilles 21 livres.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE A FEU M. CLAIRAUT par M. Massé de la Rudeliere.

LEs élémens de Géométrie de Port Royal donnent deux démonstrations du problême qui suit; l'une qu'ils traitent de plus subtile, l'autre de plus naturelle; comme j'en ai trouvé une troisiéme, que je crois plus naturelle encore que la seconde de ces élémens, & que ce probléme est beau, je crois qu'il n'est pas inutile de la rendre publique, d'autant plus qu'il y a beaucoup de propositions sur cette matière qu'on ne démontre pas, & que des idées nouvelles pourroient en faire trouver d'autres qui meneroient aux démonstrations qu'on n'a pas.

PROBLÊME.

Trouver la somme de tant de cubes que l'on voudra, en les prenant de suite. P. E. des dix premiers. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Il faut premierement trouver la somme des nombres dont on veut avoir celle des cubes; secondement, prendre le quarré de cette somme, & ce quarré sera la somme des cubes qu'on cherche; dans notre exemple, la somme des nombres dont on veut avoir les cubes est 55, & son quarré 3025 sera la somme des cubes.

Démonstration.

Il est égal de multiplier 55 par lui-même ou ses parties, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. par ses parties 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Ces deux opérations donnent le même produit 3025; mais par cette derniere pratique, on a cent multiplications partiales, lesquelles j'arrange par ordre pour former la table suivante:

1	1.	2.	3.	4.	5	6.	7.	8.	9.	10
8	2.	4.	6.	8.	10	12.	14.	16.	18.	20
27	3.	6.	9.	12.	15	18.	21.	24.	27.	30
64	4.	8.	12	16.	20	24.	28.	32.	36.	40
125	5.	10.	15.	20.	25	30.	35.	40.	45.	50
216	6.	12.	18.	24.	30.	36.	42.	48.	54.	60
343	7.	14.	21.	28.	35.	42.	49.	56.	63.	70
512	8.	16.	24.	32.	40.	48.	56.	64.	72.	80
729	9.	18.	27.	36.	45.	54.	63.	72.	81.	90
1000	10.	20.	30.	40.	50.	60.	70.	80.	90.	100
3025										

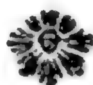
Je

Je considere cette table composée de dix angles droits, & j'appelle chaque angle du nom de son premier nombre, l'angle 1. 2. 3. 4. &c. Je dis que chaque angle contient le cube du nombre par lequel il est désigné; l'angle 4. P. E. contient quatre fois le quarré de 4, sçavoir, 16 dans le fond de l'angle, & trois fois 16 dans les lignes perpendiculaire & horisontale; distribués 12. 4. 8. 8. 4. 12. or quatre fois le quarré de 4 en est le cube, l'angle 5 contient cinq fois le quarré de 5, sçavoir, 25 au fond de l'angle, & quatre fois 5 dans les lignes perpendiculaire & horisontale, distribués 20. 5. 15. 10. 10. 15. 5. 20. or cinq fois le quarré de 5 en fait le cube, l'angle 6 contient six fois le quarré de 6, & ainsi des autres. Donc chaque angle contient le cube du nombre par lequel il est désigné : donc ils contiennent tous ensemble la somme de tous les cubes des nombres 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Donc le quarré de 55, égal à la somme de cette table, est égal à la somme de tous les cubes : donc en général pour avoir la somme d'une suite de cubes, il faut prendre le quarré de la somme des nombres dont on veut avoir la somme des cubes. C. Q. F. D.

Les élémens de Géométrie cités, ne prennent que le nombre 6 pour exemple, & cependant il résulte une table très embarrassée & difficile à suivre, tandis qu'il ne faut que jetter les yeux sur la nôtre pour la concevoir ; que seroit ce donc si l'Auteur eût pris un nombre plus fort que 6, au lieu que quand nous aurions pris un nombre beaucoup plus fort que celui de 10, il n'auroit fallu qu'ajouter des angles de plus, & la table seroit aussi facile à concevoir, quelque nombre d'angles qu'elle contint.

Table des Élémens cités.

Dénomb. des mult. partiales.		*Mult. partiales.*			*Cubes.*
1		1, 1		1	1
3	1	2, 2	4	2. 4	8
	2	1, 2 *bis*	4		
5	1	3, 3	9	3. 9	27
	4	1 + 2, 3 *bis*	2, 9		
7	1	4, 4	16	4. 16	64
	4	1 + 3, 4 *bis*	2, 16		
	2	2, 4 *bis*	16		
9	1	5, 5	25	5. 25	125
	4	1 + 4, 5 *bis*	2, 25		
	4	2 + 3, 5 *bis*	2, 25		
11	1	6, 6	36	6. 36	216
	4	1 + 5, 6 *bis*	2, 36		
	4	2 + 4, 6 *bis*	2, 36		
	2	3, 6 *bis*	36		



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Rome.

Onomasticon Sacrum, opusculum tripartitum, in cujus prima parte termini Sacro-Liturgici vocesque minus usitatæ à diversis Liturgicarum rerum scriptoribus adhibitæ explicantur. In secunda Rituum, usuum, dignitatum Ecclesiastic. atque rerum quæ ad sacra peragenda inserviunt, prima institutio exploratur. In tertia voces & termini in Breviario occurrentes quoad genuinum sensum minus obvii exponuntur. Auctore Monacho Cisterciensis. C. S. B.

Verone.

La Realta e la Lettura delle sacre inscrizioni sulla Cassa di Piombo, contenente le reliquie di più Santi Martiri, e principalmente de Santi Fermo e Rustico, dimostrata ed esposta in quattro Lezioni dell' Abate Domenico Vallarsi, in Verona. 1763.

Florence.

Osservazioni Istoriche di Domenico Maria Manni Pastore Arcade sopra i Sigilli antichi de Secoli Bassi. Tom. 20, ed ultimo, con un indice generale delle cose notabili di tutti i Tomi. In Firenze, 1764, in-4°. C'est le dernier volume de ce grand ouvrage, à l'utilité duquel ne contribuera pas peu la Table générale, qu'on voit ici.

GRANDE-BRETAGNE.

de Londres.

An Acount of the diseases whih were most frequent in the British Military Hospitals in Germany, from January 1761 to the return of the troops to England in March 1763; to which is added an essay on the means of Preserving the health of Soldiers and conducting Military Hospitals; by Donald Monro, M. D. &c. i. e. *Traité des maladies qui ont été les plus fréquentes dans les Hôpitaux Militaires des Troupes Britanniques en Allemagne, depuis le mois de Ianvier 1761 jusqu'au retour de l'Armée en Angleterre en Mars 1763, auquel on a ajoûté un Essai sur les moyens de conserver la santé des Soldats, & d'administrer les Hôpitaux Militaires; par M. Donald Monro, Médecin des Armées de S. M. Britannique, & de l'Hôpital Saint George.* A Londres, chez Millar 1764, *in*-8°.

Didot le jeune va mettre sous presse une traduction de cet ouvrage.

HOLLANDE.

Amsterdam.

Histoire du règne de la Reine Anne d'Angleterre, contenant les négo-

*ciations de la Paix d'Utrecht, & les démêlés qu'elle occasionna en Angleterre ; ouvrage posthume du Docteur Jonathan Swift, Doyen de Saint Patrice en Irlande, publié sur un manuscrit corrigé de la propre main de l'Auteur, & traduit de l'Anglois par M. ***. A Amsterdam, chez Marc Michel Rey & Arkstée & Merkus 1755, 1 vol. in-12 de 416 pages.*

Les personnes judicieuses, dit l'Auteur de la Préface, s'appercevront sans peine que l'Auteur est, non-seulement très-passionné, mais encore très-prévenu en faveur du parti qu'il avoit embrassé ; mais, ajoûte-t-on, tout homme impartial ne blâmera jamais le Doyen d'avoir employé tous les moyens compatibles avec la vérité & la bienséance, pour justifier le gouvernement de la Reine, & la conduite de ses Ministres & de son dernier Général. L'Auteur n'avance rien que de vrai ; mais il ne dit pas la vérité toute entière, comme il ne peint point les caractères en entier. En général, l'Editeur pense que les fautes de l'Auteur sont en petit nombre, mais qu'il n'est pas aussi exact que le doit être un Historien impartial, & qu'il s'est trop livré à l'esprit satyrique qui lui étoit propre.

FRANCE.

De Paris.

Nouvelles Observations sur les naissances prétendues tardives ; par M. le Bas, Maître en Chirurgie, Censeur-Royal, &c, suivies d'une Consultation de célèbres Médecins & Chirurgiens de Paris. A Paris, chez Delalain, Libraire, rue Saint-Jacques, 1765. Brochure *in-8°.*

Consultation sur une naissance tardive, pour servir de réponse, 1°. à deux écrits de M. le Bas, Chirurgien de Paris; l'un intitulé: Question importante; *l'autre:* Nouvelles Observations; *2°. à une consultation de M. Bertin; 3°. à une autre de M. Petit, tous deux de l'Académie Royale des Sciences, & Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine de Paris.* A Paris, de l'Imprimerie de Jean-Thomas Hérissant, Imprimeur du Roi. 1765. Avec permission. Volume *in-8°.*

Nous rendrons compte le plutôt qu'il sera possible de cet ouvrage. En attendant que nous puissions le faire, nous croyons devoir annoncer qu'à la page 65, ligne 3 & suivante, où l'on lit ces mots : *après avoir, pendant son premier mariage, porté tous ses enfans le terme ordinaire, c'est-à-dire neuf mois*, c'est une faute échappée à l'Auteur par inadvertance, & qui est déja corrigée par un carton substitué à celui de la page ci-dessus indiqué. Ceux à qui il a été distribué des exemplaires sans le nouveau carton, peuvent, pour l'avoir, s'adresser soit à l'Auteur, soit à M. Hérissant. Cette observation que nous insérons ici, nous a été envoyée le 15 Juillet dernier.

Traité complet des Accouchemens naturels, non naturels, & contre-nature, expliqué dans un grand nom-

bre d'observations & de réflexions sur l'art d'accoucher. Par le sieur de la Mothe, Chirurgien-Juré & Accoucheur à Vallognes. Nouvelle édition, augmentée de beaucoup de remarques intéressantes, & mise en meilleur ordre; avec figures en taille douce. A Paris, chez Laur. Ch. d'Houry, Imprimeur Libraire de Monseigneur le Duc d'Orléans, rue de la Vieille Boucletie, 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 volumes *in-*8°. Prix relié 12 liv.

Nous rendrons compte incessamment de cet excellent Ouvrage, & des additions qu'on y a faites.

Tabula Italiæ Antiquæ Geographica, quam Excellentissimus Dominus Dux de la Rochefoucault, in ære incidi curavit. Auctor d'Anville, Regiæ humaniorum litterarum Academiæ, & Scientiarum Petropolitanæ Socius, Serenissimoque Aurelianorum Duci à Secretis. 1764. Apud Auctorem, in ædibus Regiis, vulgò les Galeries du Louvre.

L'Auteur de cette carte, après avoir publié l'*Orbis veteribus notus*, & l'*Orbis Romanus* en deux parties, occidentale & orientale, s'est appliqué à donner dans un plus grand détail les principaux objets de l'ancienne Géographie, *la Gaule*, *la Grèce*, *l'Asie mineure & la Syrie*. L'*Italie* laissoit un vuide, qu'il vient de remplir; & cette carte, si l'on excepte quelques lieux de position trop incertaine, met sous les yeux tout ce qui peut être nécessaire à la lecture des Historiens de l'Antiquité. C'est par cette raison, que dans un angle du quarré de cette carte, & hors des limites de son sujet, on trouvera un plan particulier des environs de Rome, & un plan de Rome même, avec les enceintes différentes de Servius Tullius, & de l'Empereur Aurelien. Une carte de l'ancienne Egypte est actuellement entre les mains du Graveur, & l'Auteur se propose de donner la Palestine dans le courant de l'année prochaine.

Le Voyageur Curieux, ou Vûes des Routes de France. A Paris, chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise.

Ce premier Cahier contient sept planches *in-*4°, sur lesquelles on a tracé la route de Paris à Compiégne. La chaussée est au milieu de chaque feuille, à droite & à gauche sont les villages & les lieux auprès desquels on passe. Les maisons de campagne y sont marquées sous leur forme, & l'on indique en marge à qui elles appartiennent. Chaque feuille contient un peu plus de deux lieues en longueur. Elles sont toutes très-nettes & très-bien gravées.

Dissertation sur la nature, la manière d'agir, les espèces & les usages des Antispasmodiques proprement dits, qui a remporté le Prix de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon 1764; par M. Guillaume-Lambert Godar, Docteur en Médecine. A Dijon, chez François Des Ventes, Libraire de Monseigneur le Prince de Condé, & se trouve à Paris, chez A. Des Ventes,

fils, Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis le Collège de Louis le Grand, 1765. Brochure *in*-8°.

Dissertation sur l'origine de la maladie vénérienne, dans laquelle on prouve qu'elle n'a point été apportée de l'Amérique, & qu'elle a commencé en Europe par une épidémie; par M. S. D. M. A Paris, chez Didot, le jeune, 1765, *in* 8°.

Nous ferons connoître dans nos extraits cette Dissertation.

Instruction pour l'administration des lavemens anti-vénériens. Par M. Royer, ancien Chirurgien-Aide-Major des Armées du Roi, 1765. Brochure *in*-8°.

Observations sommaires, lues le 21 Novembre 1763 dans l'assemblée des Commissaires, nommés par la Faculté de Médecine de Paris, au sujet de l'Inoculation de la petite vérole. A Paris, chez F. A. Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue du Fouarre, près la Place Maubert, 1765. Brochure *in* 4° de 20 pages.

Voici la conclusion de ce petit ouvrage: « Puisque d'un côté, dit » M. Cochu son auteur, on estime » qu'il n'est pas convenable de per» mettre l'Inoculation dans Paris, » & que de l'autre on trouve des » raisons suffisantes pour ne la pas » totalement rejetter, il ne nous » reste plus qu'un parti à prendre, » qui est de la tolérer, & c'est aussi » celui pour lequel nous nous déter» minons, (ainsi que M. Thiéry, » l'un des Commissaires & Méde» cin-Consultant du Roi) c'est le » seul moyen de concilier, quant » à présent, autant qu'il » est pos» sible, les difficultés sans nombre » que fait naître une matière si déli» cate, & encore si problématique. » Mais, en même tems que nous » adoptons ce troisiéme moyen, » nous croyons devoir proposer » plusieurs modifications, que nous » jugeons si indispensablement né» cessaires, que sans elles, cette » méthode ne peut absolument avoir » lieu ».

Traité de Peinture, suivi d'un Essai sur la Sculpture, pour servir d'introduction à une Histoire Universelle, relative à ces Beaux-Arts. Par M. Dandré Bardon, l'un des Professeurs de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, Professeur des Elèves protégés par le Roi pour l'Histoire, la Fable, la Géographie, membre de l'Académie des Belles-Lettres établie à Marseille, &c.

Ornari præcepta negant, contenta doceri.
Du Frenoi de Arte Graphica.
Vers. 29.

A Paris, chez Desaint, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Avec Approbation & Privilège du Roi, 1765, 2 vol. *in*-12.

Dissertation Historique & Critique sur la Chambre des Comptes en général, & sur l'origine, l'état & les fonctions de ses différens Officiers; servant de Réfutation d'une opinion de Pasquier, adoptée par plusieurs Auteurs. A Paris, de l'Imprimerie de Michel Lambert, rue des Cordeliers, au Collége de Bourgogne, 1765, *in*-4°.

Cet ouvrage, que nous n'avons encore fait que parcourir légère-

ment, nous a paru rempli de recherches profondes & instructives. Une lecture sérieuse nous mettra à portée de le faire bientôt mieux connoître.

Tableau Historique & Géographique de la France, qui représente sous un seul point de vûe les Parlemens, les Conseils Souverains, les Chambres des Comptes, les Cours des Aides, celles des Monnoies, les Pays d'Etat, les Généralités, les Elections, les Gouvernemens Militaires, les Provinces de ces Gouvernemens, les Capitales de ces Provinces, les rivieres qui y passent, la position astronomique de ces Villes, leur distance de Paris, la taxe des Lettres simples de chacune de ces Villes, la quantité de jours que ces Lettres sont en route, le départ & l'arrivée des Couriers, les Académies, les Universités, les Duchés Pairies, les Ports de Mers, les principales Eaux minérales, & les principales montagnes.

Ce Tableau est précédé par une description historique de la France, & terminé par l'explication des divers objets qu'il contient. Il est gravé très-proprement sur une feuille d'Atlas, & se vend 1 l. 4 f. à Paris chez Lattré, Graveur, rue Saint-Jacques, près la Fontaine Saint-Séverin, à la Ville de Bordeaux.

La Théologie des Peintres, Sculpteurs, Graveurs & Dessinateurs, où l'on explique les principes & les véritables régles pour représenter les Mystères de Notre-Seigneur, ceux de la Sainte-Vierge, les Saints en particulier, les différens traits de leur vie, & les autres sujets de dévotion, avec l'indication des meilleurs tableaux, & des morceaux de Sculpture les plus estimés en ce genre qu'on voit dans les Eglises de Paris & dans les Cabinets des particuliers; par M. l'Abbé Méry D. L. C. Prêtre & Licencié en Théologie. A Paris, chez H. C. de Hansy le jeune, Libraire, rue Saint-Jacques, près les Mathurins, à Sainte-Thérèse 1765. Avec approbation & privilège du Roi, un vol. *in* 12 de 268 pages.

Jean Molan, Professeur de Louvain, a donné en Latin l'Histoire des Peintures sacrées & des Images. Dans cet ouvrage, il marque les fautes considérables & certaines erreurs dans lesquelles les Peintres & les Sculpteurs, même ceux qui ont le plus de réputation, sont tombés; il indique les principes & les véritables régles que doivent suivre les Artistes. La lecture de cet ouvrage a donc fait naître à M. l'Abbé Méry le dessein de le traduire; mais comme on y trouve beaucoup d'articles qu'il a cru devoir supprimer, il a abandonné ce premier dessein; il a entrepris un autre ouvrage dans lequel il a fait entrer ce qu'il y a de bon dans Molan, dont il a adopté tous les principes & toutes les régles; ainsi l'ouvrage de M. Molan se trouve tout entier dans celui-ci, mais avec des retranchemens, des transpositions de Chapitres, & d'autres changemens que l'auteur a cru nécessaires pour rendre son ouvrage plus utile & plus intéressant. Il avoue avec beaucoup de modestie

que cette partie est peut-être la meilleure de tout l'ouvrage. A la fin des Chapitres il a ajoûté des réflexions & des exemples tirés des tableaux de divers Maîtres célèbres. Quelquefois il propose la manière dont on pourroit représenter un sujet; mais l'addition la plus considérable est celle dans laquelle il parle des tableaux & des morceaux de Sculpture représentant par ordre chaque mystère, & la plûpart des Saints qui se trouvent ou dans les Eglises de Paris, ou dans les cabinets des curieux.

Cet ouvrage, utile aux Peintres & aux Sculpteurs, est divisé en quatre parties; dans la premiere, on établit des principes généraux pour peindre les sujets de dévotion, c'est-à-dire, qu'un Artiste ne doit point représenter tout ce que l'Eglise n'approuve pas qu'on imprime dans les Livres; que la modestie & la noblesse doivent accompagner ses figures; qu'il doit s'attacher particuliérement à représenter des sujets qui inspirent la vertu, & ceux qui sont fondés sur la vérité de l'Histoire: on parle ensuite de la licence de quelques Artistes & de leurs erreurs.

Dans la seconde & troisiéme parties, il est question de la représentation des Mystères & des Saints, c'est à dire, comment on doit les représenter. Enfin, dans la quatriéme, on indique par ordre les meilleurs tableaux, les reliefs, les statues qui représentent les mystères de la plûpart des Saints dont il a été parlé dans les deux autres parties.

Gerardi Van-Swieten, Med. Doct. Commentaria in Hermanni Boerhaave Aphorismos, de cognoscendis & curandis morbis, Tomus IV. Parisiis, apud Guill. Cavelier, 1765, in 4°.

Ce volume, comme nous l'avons dit en parlant de l'édition d'Hollande au mois d'Août, Nouvelles Littéraires 1764, répond aux précédens qui ont été si bien accueillis du Public, & qui se trouvent dans les Bibliothéques de tous les Médecins. On sent bien qu'un ouvrage semblable n'est pas susceptible d'extrait. M. Van Swieten pensoit que ce volume seroit le dernier de ses Commentaires. Il a été trompé d'une manière qui ne peut être qu'avantageuse au Public, puisqu'elle lui vaudra un cinquiéme volume, qui sera certainement, comme il l'assûre lui-même, le dernier de ce grand ouvrage. M. Van Swieten étoit resté dans le troisiéme volume à la Phtisie Pulmonaire; il commence ce quatriéme par cette maladie, traite ensuite des autres Phtisies, de l'Hydropisie, de la Goute, des maladies des filles, de celles des femmes grosses, de l'accouchement, des maladies des femmes nouvellement accouchées. Il termine ce volume par les maladies des enfans; il ne lui reste donc plus à traiter, ce qu'il fera dans le dernier volume, que de la petite vérole, des maladies épidémiques, de la pierre, des maladies vénériennes, du *Rachitis*, & enfin du Rhumatisme. Ces maladies, qui feront le sujet du dernier volume, seront suivies d'u-

ne Table générale des choses contenues dans l'ouvrage.

Tableau d'Escomptes & de Changes, dont l'usage s'étend généralement & indistinctement à tout ce qui a pour objet le tant pour cent, depuis ¼ jusqu'à 28 inclusivement, soit en-dehors, soit en dedans, pour servir à toutes sortes de négociations d'effets & de commerce, comme Lettres de Change, Effets Royaux, Contrats, &c, soit que lesdits effets perdent ou gagnent. Il servira aussi pour tirer la tarre de toutes les marchandises; ouvrage très-utile aux Financiers, Receveurs de Finances, Payeurs de Gages, Notaires, Agens de Changes, Banquiers, enfin à tous Négocians, Commissionnaires, Courtiers, &c; par M. Labassée. A Paris, chez Lattré, Graveur, rue Saint-Jacques, à la Ville de Bordeaux, & chez l'Auteur rue des Ecrivains, à côté du Bureau des Bonnetiers. Une grande feuille d'Atlas. Prix 4 liv.

Exercice & Evolutions de l'Infanterie Françoise, dédiés à Monseigneur le Maréchal Duc de Biron, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, Colonel des Gardes Françoises. On a suivi dans cet ouvrage utile aux Militaires le nouvel uniforme de ce Régiment, conformément à la dernière Ordonnance du mois de Mars 1764.
Prix. . . . . 6 liv.
Coloré. . . . . 15 liv.

A Paris, chez Lattré, Graveur, rue Saint-Jacques, près la Fontaine Saint Séverin, à la Ville de Bordeaux.

TABLE DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS D'AOUT 1765.

Fin de la Table.

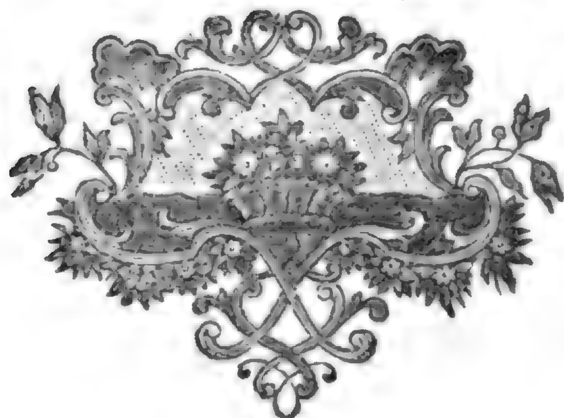
LE

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

SEPTEMBRE.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

SEPTEMBRE M. DCC. LXV.

LE PYRRHONIEN RAISONNABLE OU MÉTHODE NOUVELLE PROPOSÉE AUX INCREDULES, *Par M. l'Abbé de ***. A la Haye, chez Jean Neaulme (& se trouve à Paris) 1756. in-12. page 266. sans l'Avertissement qui en a 26.*

APrès avoir bien reconnu quels sont les vrais principes de l'incrédulité, l'Auteur essaye de la combattre par ses propres armes. Aux raisonnemens des Incrédules il en oppose d'autres, & plus naturels, & qui ont sur les premiers l'avantage d'être d'autant plus pressans qu'on les examine avec plus de soin. Son but est de convaincre à la fois & de persuader; & de ce double objet naît la distribution de son ouvrage en deux parties.

Premiere Partie. La question, que l'Auteur traite, se réduit à examiner si l'on peut, avec de l'attention & du bon sens, se soustraire à quelques vérités surnaturelles

qu'il veut mettre dans le plus grand jour. Il s'occupe principalement de trois points fondamentaux, qui concernent l'éternité du monde, la création du premier homme, & l'état incompréhensible du genre humain. Pour renverser d'avance toutes les objections contre l'intégrité de nos Livres, voici de quelle manière il raisonne. Le Pentateuque a été écrit par Moïse ou par quelqu'un de ses Successeurs. Si Moïse en est l'Auteur, ou nous avons aujourd'hui cette histoire telle qu'elle est sortie de ses mains, ou elle a été corrompue dans la suite. Dans le premier cas, on ne peut douter des miracles authentiques qui, pendant plus de quarante années, eurent un Peuple entier pour témoin. Le second est une supposition gratuite qui infirme même l'objection. Car d'une part, les mêmes Livres qui auront commencé par être authentiques, n'auront jamais pu être altérés dans les faits importans & notoires; & de l'autre, l'inspiration se trouvera évidemment sauvée, parce que Moïse ne sera plus responsable de rien. Dira-t-on que ces Livres sont postérieurs à Moïse? Dès-lors il n'est plus nécessaire de défendre les détails qui forment la matière de tant d'objections. D'ailleurs, » qu'importe au fond que Moïse ait » écrit, ou qu'il ait seulement parlé » à des témoins fidèles, qui, de » siècle en siècle, auroient transmis » à leurs descendans le souvenir de » ces événemens célèbres, toujours » attestés par la génération précé» dente? Ne s'agit-il pas ici uni» quement de l'authenticité & de » la liaison de ces faits importans? » Quand on voudroit s'aveugler » jusqu'à confondre l'authenticité » des Livres sacrés avec l'obscurité » fabuleuse des plus anciennes An» nales, ne faudroit-il pas conve» nir encore, dans cette injuste sup» position, que par la nature de » l'homme & celle des choses, on » peut dire en général que toutes » les histoires anciennes & connues » doivent contenir des mensonges » visibles, des faits obscurs & dou» teux, & quelques vérités incon» testables? Si l'on me demande à » présent ce qu'il faut croire & re» jetter en lisant l'histoire de ces » premiers tems, je répondrai à » celui qui aura le bonheur de croire » seulement deux ou trois faits im» portans & singuliers, que comme » le petit nombre d'événemens éta» blit suffisamment les vérités fon» damentales qu'il est obligé de re» cevoir, il doit sur le reste consul» ter l'analogie de la foi, telle » qu'elle s'est perpétuée, en évitant » avec soin toutes les discussions » épineuses qui ne sont point né» cessaires au salut. Je ferai une » réponse pareille à bien des égards, » à tout Incrédule de bonne foi. » J'oserai lui répliquer que dans sa » position il ne doit raisonnable» ment recevoir que les principaux » faits qui lui paroîtront si bien at» testés, qu'il seroit obligé de re» courir pour les infirmer à un mi» racle moral, &c. « Est-il possible que le génie puissant qui auroit imaginé le *fiat lux*, n'ait pas apperçu

les prétendues contrariétés & les ignorances qu'on reproche à l'Auteur de la Génèse? Tant de traits grands & sublimes, ne forcent-ils pas de supposer que l'Ecrivain donna, au moins comme Philosophe, un sens plus raisonnable ou plus magnifique aux passages sur lesquels on a essayé de jetter du ridicule? » Nous avons tout gagné, en faisant observer à quiconque aura le » sens commun, que le Philosophe, » ou le Fabuliste qui fut l'Auteur de » cet admirable Livre (ce qu'on ne » passe ici que par supposition), n'a » jamais pu faire les fautes lourdes » & grossières qu'on ose lui repro» cher «.

Pour renverser le systême qui rejette la création d'un premier homme, l'Auteur fait une raisonnement qui revient à ce dilemme. Dans la supposition de l'éternité du monde, ou la totalité du genre humain aura été plus d'une fois détruite, ou elle n'aura éprouvé que de ces accidens passagers, qui ne frappent que sur une partie du globe. La premiere assertion nous rappelle à la création d'un premier homme; la seconde n'est pas admissible. Quoi! le genre humain, toujours sous la main du hasard, aura-t-il été sans cesse au moment d'être anéanti sans jamais périr entièrement? » Croi» ra-t-on que ces fréquens désor» dres de la nature entière, auront » toujours épargné quelques créa» tures vivantes, comme pour en » conserver de l'espèce? « Un désastre universel est dans l'ordre des possibles, & durant le cours d'une durée éternelle, il a dû arriver ou même se répéter à plusieurs reprises. Il n'a fallu rien moins qu'un miracle constant de la Providence, pour garantir en tout tems l'espèce humaine de quelqu'une de ces secousses générales qui étoient capables de l'anéantir. Dira-t-on que la Providence a réellement operé ce miracle, pour laisser toujours des Habitans sur la terre? Ce seroit remplacer le prodige si bien établi de la création, par un autre, au moins très-incertain, pour ne pas dire insoutenable. » Qui croira que » de tous les tems les hommes au» ront pu se policer, s'instruire, se » communiquer les découvertes » qu'ils auront dû faire: que ce » commerce de tous les esprits » n'aura jamais été interrompu que » dans quelque coin de l'Univers: » que cependant la Navigation, » l'Imprimerie, les inventions les » plus utiles, auront été cent mille » & mille fois retrouvées & per» dues, quoique dans l'état où sont » les choses, la perte de ces Arts, » si nécessaires, paroisse aujourd'hui » métaphysiquement impossible? «

Il y a donc eu un premier homme; mais a-t-il été l'ouvrage du hasard? Cette question est-elle raisonnable? Faut-il de grands efforts pour se convaincre que le concours fortuit des Atomes est incapable de produire des corps organisés? Quelques Philosophes modernes ont prétendu que dans le blé ergoté la corruption a la puissance de produire de petites anguilles; quand cette prétention seroit aussi incon-

testable qu'elle est incertaine, & même absolument fausse, ces Philosophes connoissent-ils quelque graine qui, étant corrompue, ait la faculté de produire de petits chevaux, de petits hommes? Donnez à leurs observations tous les degrés d'évidence & de certitude qui leur manquent, vous en conclurez seulement que le pouvoir de la corruption est borné aux insectes du dernier ordre. Supposez que la terre ait toujours récelé dans son sein quelques germes humains; mais où supposez-vous le fourneau qui pouvoit les féconder? Ces germes développés à ce point de perfection que nous avons en naissant, n'ont-ils plus besoin de secours? Qui leur servira de père & de mère pour les nourrir & les élever? D'autres animaux. Leurs germes sont dans le même cas que ceux de notre espèce.

La raison nous apprend donc, comme Moïse, que la suprême intelligence a créé dans le tems un premier homme, & même qu'elle n'a pu le créer ni enfant ni stupide; » ainsi nul peuple n'a pu s'abâtardir » que par une espèce de miracle, » & ce miracle indubitable suppose » originairement un changement » dans ce premier ordre de choses » où le premier homme fut placé.... » Car enfin, ou ce premier homme » fut enfant de corps & d'esprit, » ou bien le physique, le moral & » le spirituel de son être furent au » moins aussi parfaits que nous pou- » vons nous les représenter? Com- » ment l'homme s'est-il instruit dans » le premier cas? Dans le second, » comment s'est-il dépravé? Com- » ment s'est-il abruti, autant que » le sont certains Peuples qui ne » se policeroient peut-être jamais, » s'ils n'avoient aucun commerce » avec des Nations plus instruites? » Si l'homme depuis la création » n'a point dégéneré, peut-on sup- » poser qu'il reçut en naissant ces » lumières pures & perçantes que » sa postérité malheureuse n'obtient » jamais que du travail & du tems?« L'expérience nous apprend que l'homme ne peut s'instruire seul, tel est le procédé constant de la nature: ainsi en remontant de génération en génération, il faut absolument retrouver celui qui a éclairé tout le genre humain par des lumières promptes & sûres, qu'il ne tenoit que de l'Auteur de son être. Admettez-vous avec Moïse cette hypothèse? La Réligion est démontrée. La niez-vous? » La Religion » est encore démontrée; car enfin, » le premier homme étant foible » & stupide comme nous, la seule » révélation peut expliquer raison- » nablement les premiers progrès » de l'esprit humain.« Nous renvoyons à l'ouvrage même pour le développement de ces principes que nous nous contentons d'indiquer, & dont il résulte que l'hypothèse de la création prouve la chûte de notre père commun.

Mais d'ailleurs, une autre preuve de la dégradation du premier homme & de la dépravation de sa postérité est gravée, dit l'Auteur, en caractères ineffaçables sur toute

la surface de la terre, par le désastre du Déluge universel. Il s'étonne qu'on s'amuse à contester sur la possibilité physique de cet événement, quand on est forcé de reconnoître le miracle de la création. On a ri du systême de ces Philosophes qui ont prétendu que la terre avoit d'abord été entiérement couverte d'eau; mais comment n'a-t-on pas vu qu'il falloit absolument choisir entre la Génèse & Telliamed? Comment expliquer ces pétrifications des Plantes des Indes, portées à deux mille lieues de leur continent? » On en trouve journelle-» ment dans les pierres de Saint » Chaumont, en Ecosse, & en plu-» sieurs autres lieux. Ces Plantes » pétrifiées sont comme les coquil-» les fossiles de l'âge du sol dont » elles font partie «.

Ici l'ingénieux Auteur s'arrête un moment à considérer l'opinion du *Citoyen de Genève*, qui a prétendu que nous étions faits pour être stupides & sauvages. Si telle a été l'institution primitive de la nature, il demande comment on peut concevoir qu'un homme élevé dans le sein de la stupidité & de la barbarie, ait eu l'art d'éclairer ses semblables, le pouvoir de les séduire & de les corrompre. Mais si les hommes ont été faits pour vivre en société, pour s'éclairer & s'instruire, » on ne croira jamais qu'ils » ayent vécu seulement pendant » sept ou huit siécles comme les » animaux, avant de penser à vivre » comme des hommes «. Néanmoins on ne peut nier que les Arts ne fussent dans leur enfance quinze ou seize cens ans avant J. C. Si des milliers de siécles ont précedé cette époque, comment l'Ecriture n'a-t-elle été connue qu'environ deux mille ans auparavant? Des hommes policés auront-ils resté soixante ou quatre-vingt mille ans sans inventer l'Imprimerie, & si elle a été trouvée, comment s'est elle perdue?

On est forcé de convenir que quelques siécles avant Moïse, le monde n'étoit pas fort peuplé. Pourquoi cette stérilité du genre humain pendant ces siécles innombrables, qu'on suppose avant le Législateur des Hébreux? Des milliers de siécles auront à peine peuplé la dixiéme partie de la terre, tandis que sept ou huit siécles l'ont peuplée beaucoup plus qu'elle ne l'est aujourd'hui? Se persuadera-t-on contre le témoignage des plus anciennes nations, que la population de l'Univers a précedé d'un nombre prodigieux de siécles les époques les plus reculées dont l'histoire fait mention; que les Sciences & les Arts seront restés sans utilité & sans fruit pendant une suite infinie d'années, pour faire, durant le cours de sept ou huit siécles, des progrès inconnus auparavant. Que de miracles à supposer dans l'ordre moral & physique, pour exclure la création d'un premier homme, & pour rejetter la narration de Moïse! Il faut suivre dans l'ouvrage même le fil de ces réflexions, dont nous ne présentons que la substance, sans pouvoir faire autre chose qu'indi-

quer le nœud qui les lie entr'elles, pour leur soutien mutuel.

Seconde Partie. Ici notre Philosophe Chrétien cherche des vraisemblances, plutôt que des démonstrations. Ce n'est pas que plusieurs des objets, dont il s'occupe, ne soient susceptibles d'une preuve stricte & exacte ; mais il ne les considère d'abord que comme vraisemblables : qualité qui les rend plus analogues à la nature de notre foible raison. Il commence par observer que dans cette matière tout se réduit au fond à ces trois questions : » Ceux qui ont entendu » parler d'une révélation, ne sont-» ils pas obligés de la croire, ou » d'éloigner cette idée de leur es-» prit, ou de passer leurs tristes » jours dans le doute & dans la » perplexité? « Il n'y a point de milieu; ou il faut adopter une première génération, ou admettant l'éternité du monde, se perdre dans l'infini. Que tout incrédule de bonne foi rentre en lui-même; ne sera-t-il pas bien étonné s'il commence à s'appercevoir qu'il a passé sa vie sans songer à cette alternative, & à ses suites? Car ces deux hypothèses ne marchent point vers un même but. Il doit penser aussi-tôt que, » si Dieu a créé un » premier homme, les premiers » commencemens durent être mar-» qués par un enchaînement de » merveilles, dont le récit ne pou-» voit manquer de paroître bien » étrange à la postérité. « La création, dont on admet au moins la possibilité, est le plus grand des miracles. » Quoi de plus inconce-» vable, de plus miraculeux, que » la création subite de ce composé » bisarre de corps & d'esprit, pour » qui le tems auroit commencé de » couler tout-à-coup au milieu de » l'eternité? Quel réveil! Quel » commencement d'histoire! Quelle » suite étonnante elle a du avoir! « Mais l'Incrédule ne reconnoîtra-t-il pas aussi que cette premiere créature qui n'auroit pu être instruite par son semblable, a dû être immédiatement éclairée par son Créateur? La possibilité de la révélation est donc étroitement liée à celle de la création. Néanmoins, pour se prêter davantage, l'Auteur veut bien passer aux plus opiniâtres, que si la création leur étoit démontrée en rigueur, ils pourroient encore penser qu'il y auroit un contre un à parier pour ou contre une loi révélée. En supposant donc que l'Incrédule ne puisse pas démontrer l'éternité du genre humain, il n'a tout au plus que deux contre un à parier contre la révélation. Dès-lors cette révélation est infiniment plus croyable que la plûpart des faits qu'on croit sur la moindre autorité. Car quelque ordinaire que soit un fait, comme il y a une infinité de combinaisons qui peuvent empêcher qu'il ne soit réel (tant qu'on ne le regarde que comme possible), jusqu'à ce qu'on ait quelques indices de son existence, il y a tout à parier qu'il n'est point tel qu'il plairoit à l'imagination de se le représenter. Par conséquent, à ne considérer la révélation que comme possible, puisqu'il

puisqu'il n'y a que deux à parier contre un pour sa non-existence, elle est en elle-même plus croyable que les faits les plus communs. Mais n'est-il pas bien singulier que la plus vraisemblable, comme la plus sublime des hypothèses, soit encore attestée par le plus ancien livre connu? » Si ce livre n'est qu'un tissu » de mensonges, par quel singulier » hasard explique-t-il mieux qu'aucun Philosophe de l'antiquité, » l'état actuel de l'homme, sa misère, sa grandeur, & cette guerre » intestine & cruelle qui nous » tourmente & nous éclaire à chaque instant «?

Or, dès qu'on est forcé de regarder la chûte du premier homme comme vraisemblable ou simplement possible, restera-t-on longtems dans cette incertitude, si l'on rassemble une foule d'indices, dont chacun en particulier (ou comme indice ou comme fait) sera incontestable? Ici l'Auteur montre quelle est l'autorité des vraisemblances réunies, & réfute ceux qui prétendent que la force des démonstrations morales doit nécessairement diminuer à raison de l'éloignement des faits.

Il établit que l'éloignement des faits n'est pas à considérer, si les vraisemblances qui les constatent sont réelles à l'instant qu'on les envisage; que des vraisemblances qui nous paroissent telles, des inductions qui nous portent vers une opinion, ne sont, à proprement parler, ni prochaines ni éloignées, ou plutôt qu'elles sont toujours actuelles & présentes, dès que l'esprit les apperçoit. Cette discussion prépare à l'assemblage des indices qui doivent être généralement avoués, en ne les regardant, chacun en particulier, que comme une vraisemblance incontestable. Ces indices sont au nombre de quatorze.

» 1°. Je demande aux esprits » forts, dit l'Auteur, s'ils ne con» fessent pas d'une commune voix, » que ce qui nous paroît le plus » certain dans l'histoire de presque » tous les Peuples policés, s'ac» corde parfaitement avec les ca» ractères de nouveauté si frappans » & si connus, qui empêchèrent » autrefois Epicure & Lucrèce de » chercher bien loin notre premiere » origine?

» 2°. Tout le monde ne con» vient-il pas que les Livres de » Moïse sont antérieurs à ce Schisme » fameux, arrivé sept ou huit cens » ans avant J. C. qui sépara les Sa» maritains d'avec les Juifs? Si ces » livres n'eussent passé pour an» ciens & pour authentiques, au » moment du Schisme, les Sama» ritains à qui ils étoient si con» traires, les auroient-ils si reli» gieusement conservés? «

3°. La suite des faits que nous présente l'histoire sacrée, qui a bien l'air d'être le plus ancien des livres connus, n'est-elle pas plus raisonnable & plus analogue à nos connoissances que les atomes d'Epicure & l'éternité du monde de Platon?

4°. Où l'Auteur du Pentateuque avoit-il pris les circonstances de

son histoire, & sur-tout le récit de la création, celui de la chûte de l'homme, de sa punition, & des malheurs de sa postérité ? A-t-il emprunté ces connoissances des Egyptiens ? Il a donc suivi les opinions qui étoient les plus accréditées parmi les sages de cette Nation, & nous a transmis la tradition la plus vraisemblable & la mieux autorisée. Direz-vous que les Sages de l'Egypte enseignoient un mélange ridicule d'athéisme & de superstition ? » Comment Moïse, » instruit par de tels Maîtres, a-t-il » reconnu tout-à-coup la perfec» tion de la morale, de la politi» que & de la saine philosophie ? » Comment a-t-il alors dit en un » moment ce que Platon, instruit » par ces mêmes Egyptiens, a seu» lement bégayé huit ou neuf cens » ans après ? « Si Moïse est le plus ancien Philosophe que nous connoissions, il est aussi le plus éclairé. Que de vérités sublimes n'a-t-il pas enseignées avant qu'il y eût des Philosophes & des Poëtes ? Aristote & les autres Philosophes ont beaucoup disputé pour sçavoir quel étoit le plus ancien de l'œuf ou de la poule : que ceux qui rejettant l'histoire de la création, admettent l'éternité du monde, essayent de décider cette question.

5°. L'Auteur de la Genèse est ou l'Historien ou l'Inventeur de quelques faits principaux qui y sont contenus. » Mais comment se per» suader que ce puissant génie, » voulant en imposer aux hommes, » ait choisi des faits si remarqua» bles, si extraordinaires, si au» thentiques & si prochains des » tems où il écrivoit ? Quand même » cette histoire n'auroit paru que » deux ou trois cens ans après la sor» tie d'Egypte, des faits de cette na» ture n'auroient-ils pas été démen» tis par d'autres faits authentiques » qui auroient nécessairement tenu » la place de ceux que l'on auroit » supposés ? «

6°. Ce tableau majestueux & singulier ne s'accorde-t-il pas d'ailleurs avec les traditions les plus authentiques de presque tous les Peuples ?

7°. Tous les Historiens & les Philosophes ont confirmé diversement quelques endroits du récit de Moïse. Qu'on retranche de chacun d'eux ce qui est visiblement fabuleux & absurde, on retrouvera le fond de l'histoire du monde, telle que Moïse l'a racontée. Les fables même sur-ajoutées ont pour bâse la vérité attestée par l'Historien sacré.

8°. On rencontre encore dans les écrits de Moïse un nombre infini de coutumes, de cérémonies, de noms significatifs qui s'accordent merveilleusement avec ce que nous en lisons dans les histoires les plus anciennes. Les Arabes se disent encore aujourd'hui descendus d'Abraham, & reconnoissent que les enfans d'Abraham ont toujours été circoncis. Ils conservent la mémoire de la Création, du Déluge & de l'Arche de Noé. Ils s'accordent en cela avec les Juifs & les Samaritains, leurs mortels ennemis.

9°. Tous les Historiens estimés, même ceux qui ont regardé Moïse comme un imposteur, ont toujours fait un grand usage, tant de sa Géographie que de sa Doctrine sur l'origine des Peuples, sur le tems de leurs transmigrations, sur leurs noms, leurs coutumes, &c.

10°. Il est au moins vraisemblable que les Livres de Moïse, de tems immémorial, ont surpassé en sagesse & en lumière toutes les institutions réligieuses & politiques, &c.

11°. L'histoire des miracles faits en Egypte, dans le Désert, sous Moïse & Josué, n'est-elle pas retracée dans les cérémonies fidélement observées de tout tems par les Juifs? N'est-il pas bien probable que ces observances sont de la même date que les événemens; que leur ancienneté est parallele à celle des faits?

12°. » Ces importantes annales » ne contiennent-elles pas d'ailleurs » une suite inséparable de miracles » & de faits croyables, naturels & » démontrés par la suite qu'ils ont » eue, & par leur rapport avec » d'autres événemens consignés » dans l'Histoire des autres Na» tions? «

13°. Avec quel respect ces annales n'ont-elles pas été conservées par les Juifs? Trouve-t-on ailleurs une ancienne histoire si authentique & si respectée? Comment expliquer raisonnablement ce phénomêne, si Dieu n'a pas parlé par la bouche des Auteurs sacrés?

14°. Ce Peuple lui-même est un autre phénomêne bien étonnant. Ne semble-t-il pas avoir commencé avec le monde, & ne devoir finir qu'avec lui? Son existence, de quelque œil qu'on l'envisage, est-elle dans l'ordre commun des événemens?

Tels sont les faits infiniment vraisemblables, & les inductions pressantes dont la réunion forme en faveur de la révélation une preuve toujours subsistante, & à l'abri de toute chicane. Il en résulte une démonstration morale, supérieure à la plûpart de celles qui nous décident dans le cours de la vie, & qui ne nous ont jamais trompés. Dans celle-ci, le nombre des indices qui les forment, est souvent peu considérable, leur durée n'est que d'un moment; » l'on » trouve rarement entr'eux ces rap» ports mathématiquement exacts, » qui ne présentent sous un même » point de vue que les parties pro» portionnelles d'un même tout «.

Dans la premiere, le concours des indices nombreux, tous liés entr'eux, tous tendant au même but, ne peut être fortuit; ce seroit un miracle du hasard; & quand on ne seroit même réduit qu'à un état de doute, y auroit-il encore à balancer entre un miracle du hasard & un miracle de la Providence, pour des esprits convaincus de l'existence d'un Etre suprême, essentiellement juste, bon & sage? Les esprits forts ne se piquent pas de crédulité; il faut néanmoins qu'ils soient bien crédules, s'ils peuvent se persuader que le concours éton-

nant des indices qui déposent en faveur de la révélation, atteste une fausseté. C'est ce que l'Auteur fait sentir, en comparant la preuve dont il s'agit, avec les démonstrations morales qui roulent sur d'autres objets.

La révélation est donc non-seulement possible, non-seulement probable, mais encore constatée d'une manière capable de satisfaire les esprits les plus difficiles, pourvu qu'ils soient dociles à la voie de la raison. » Mais, ajoute l'Auteur, » celui à qui j'aurois eu le bonheur » de persuader le fonds des vérités » contenues dans le Pentateuque, » n'auroit pas envie sans doute de » rester Juif, ou même Socinien «. Il ne laisse pas néanmoins de montrer la liaison du Nouveau avec l'Ancien Testament, de rappeller les Prophéties qui ont annoncé l'arrivée d'un Messie qui, sorti du Peuple Juif, feroit connoître aux Gentils le Dieu d'Israel, celles qui ont prédit la dispersion des Juifs, leurs longues calamités, avec la destruction de leur dernier Temple, leur conservation & leur rappel. La conservation de ce Peuple est un phénomême étonnant, dont la prédiction est plus étonnante encore. L'établissement & la durée du Christianisme en est un autre du même ordre: » événemens sans exemple, » qui ne nous étonnent presque plus » à cause de leur constance, quoi- » que cette constance soit elle- » même un miracle perpétuel «. L'Auteur n'insiste que sur des faits notoires & subsistans, sans recourir à une infinité d'autres preuves qui établissent la vérité du Christianisme.

On a vu que pour attaquer les Incrédules, il s'est attaché à faire usage de leurs armes; & l'on conviendra qu'il s'en sert habilement. Il raisonne à leur maniere & d'après leurs principes. Il leur passe bien des choses qu'il pourroit leur contester, en leur montrant que son indulgence ne nuit point à sa cause. La forme qu'il donne à une matière si souvent maniée est neuve à plusieurs égards, aussi-bien que la manière d'envisager les objets. Peut-être desireroit-on plus de développemens en certains endroits, où quelques Lecteurs auront de la peine à suivre l'Auteur dans sa marche rapide. Le style nous paroît tel que la matière l'exige: les textes que nous avons extraits de l'ouvrage suffisent pour en juger.

SUPPLEMENT AUX SIX VOLUMES DE RECUEILS des Médailles des Rois, de Villes, &c. Publiés en 1762, 1763 & 1765. avec des corrections rélatives aux mêmes Volumes. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-4°. de 72 pages. Avec figures.

« J'Ai prévenu, dit M. Pellerin, » ceux qui liroient les Recueils « de mes Médailles, que je ne pré- » sumois pas d'avoir toujours ren-

» contré juste dans les interpréta- » tions que j'en ai données & qu'ils » pourroient y trouver plusieurs mé- » prises ; d'autant plus qu'il est dif- » ficile de ne se pas tromper quel- » quefois, soit dans l'intelligence » des Types & des Légendes, soit » dans la lecture des Médailles qui » ne sont pas d'une entière conser- » vation, soit en n'attribuant pas » exactement à chacune des Villes, » portant le même nom, les diffé- » rentes Médailles qui leur appar- » tiennent ». Ce que j'avois prévû est arrivé. C'est ainsi que M. Pellerin rend compte des motifs qui l'ont porté à donner ce supplément dans lequel il corrige quelques fautes ou qu'il a apperçues, ou qu'on lui a fait appercevoir.

Ce supplément n'est pas borné à de simples corrections. L'Auteur y rapporte de nouvelles Médailles qui n'avoient point encore été publiées, & qu'il n'a reçues que depuis la publication de son Ouvrage. Nous allons en citer quelques-unes. On avoit déja plusieurs Médailles Imperiales & Autonomes, avec le nom seul de la Ville de Leucade. La fabrique de ces Médailles & les époques qu'elles contiennent pour la plûpart, faisoient connoître qu'elles devoient être d'une Ville de Syrie, du nom de Leucade, qui n'étoit pas connue ; & l'on jugeoit que ce nom lui avoit été donné par les Grecs qui en avoient usé de même à l'égard de plusieurs Villes. On ignoroit donc quelle étoit cette Ville de Leucade en Syrie. Une Médaille que M. Pellerin a publiée dans son second Tome des Villes, nous apprenoit seulement qu'elle devoit être située sur le fleuve Chrysorrhoas où l'on trouve Damas & Abila de Lysanias. M. l'Abbé Belley dans une Dissertation lue à l'Académie en 1763, avoit conjecturé que cette Ville de Leucade étoit la même qu'Abila de Lysanias. M. Pellerin rapporte ici une Médaille avec la tête de Faustine, & de l'autre côté une grappe de raisin autour de laquelle on lit ces mots, ΛΕΥΚ. ΑΒΙΛΑ avec l'époque 236. & conclut que cette Ville de Leucade étoit appellée Abila ; mais il pense que ce n'est point Abila de Lysanias, parce que la date 236 qui ne peut procéder que de l'Ere de Pompée, de l'année 690 de Rome & qui tombe en l'année 625, la 14e du regne de Marc-Aurele, ne sçauroit convenir à cette Ville. En effet, Leucade de Lysanias en 690 dépendoit de Ptolemée Prince de Chalcis, & ne passa sous la domination des Romains qu'en 717 ou 18. Ainsi une Ere qui part de l'an 690 ne peut être celle d'une Ville qui n'étoit pas encore soumise. Il s'agit donc, suivant M. Pellerin, d'Abila de Cœlésyrie, située dans les montagnes de Galaad, qui avoit un vignoble très-fertile, ce qui convient à la grappe de raisin représentée sur la Médaille. M. Pellerin recherche ensuite pourquoi les Grecs ont donné à deux villes de Syrie le nom de Leucade, Ville de l'Acarnanie. C'est parce que, dit-il, elles avoient quelque ressemblance avec la situation de

cette derniere, & que comme celle-ci elles étoient situées proche de quelques rochers ou montagnes de pierres blanches. Il observe qu'*Abila* en Langue Punique, suivant Avienus, signifioit une montagne, & qu'en Hébreu encore, il signifie une roche. Il nous permettra d'ajouter ici que עבלא, *Abela* en Arabe encore signifie la même chose que Λευκάς. *Abela* est *albicans saxum, lapides albi, mons in quo tales lapides*. Ce qui répond parfaitement à *Leucas*. Ainsi, si l'on trouvoit des Médailles Phéniciennes de cette Ville, le nom ne devroit pas être écrit אבלא *Abela*, mais עבלא *Abela* par un *aïn*, & non par un *aleph* Les Orientaux qui ont souvent corrompu ces anciens noms écrivent celui-ci aujourd'hui par un aleph אבלא *Abila*; c'est une faute très fréquente dans les noms de Villes.

Sur une Médaille d'Agrippa II. atrière petit-fils d'Hérodes le Grand; on lit d'un côté ΕΤΟΥϹ ΑΙΤΟΥ qui est la date de la Médaille. M. Pellerin avoit d'abord pensé que le Monétaire ayant intention d'écrire ΕΤΟΥϹ ΕΝΔΕΚΑΤΟΥ & manquant d'espace pour ce dernier mot entier avoit mis à la place les lettres numérales ΑΙ qui signifient Ε'νδεκα *onze*, & y avoit ajouté τυ pour faire ἑνδεκάτυ *onzième*, addition qui sembloit inutile & superflue, les Grecs ayant coutume de marquer plus communément les années par des nombres cardinaux que par des nombres ordinaux. Il croit donc qu'en écrivant τυ après des caractères formant un nombre cardinal, ils vouloient marquer qu'il devoit être lû & prononcé comme nombre cardinal, c'est-à-dire que cette terminaison τυ ajoutée, par exemple, à la lettre numérale I, Δεκα, à la lettre K, εἴκοσι, &c devoit faire lire Δεκάτυ, Ε'ικοστυ. On trouve peu d'exemples de cette manière de marquer les dates.

M. Pellerin rapporte encore une Médaille qui par sa fabrique est Carthaginoise; le Type qui est un Palmier en est une nouvelle preuve, & ce qui le fait connoître encore mieux, est une lettre Punique que l'on y voit. La valeur de cette lettre est contestée. Elle a été prise pour un quouf, K, ou pour un aleph, A. Sur une autre Médaille Carthaginoise où elle se trouve deux fois dans un mot, M. Pellerin l'avoit prise pour K, & lisoit *karkath*, nom Punique de la Ville de Carthage; il avoit depuis abandonné ce sentiment auquel il revient aujourd'hui, se fondant sur plusieurs autres Médailles où il croit que cette lettre doit être un K. Il faut avouer qu'il y a très-peu de différence entre ces deux lettres & qu'il est très-facile de prendre l'une pour l'autre.

On trouve ici une Médaille de Cléopatre que M. Pellerin avoit déja rapportée dans son recueil de Médailles de Rois. Sa date est ainsi exprimée ΕΤΟΥϹ ΚΑΤΟΥ ΚΑΙ Ϲ̄. Il ignoroit alors ce que signifie le mot κατυ. Les remarques qu'il a faites sur la Médaille d'Agrippa II que nous venons de citer, le conduisent à expliquer cette date qu'il rend ainsi,

Σ' τῆς ἱκικοῦ πρώτου καὶ διακοσιου ; c'est-à-dire l'année 221. Ce qui fait connoître particuliérement que les lettres ΚΑ suivies de ΤΟΥ marquent le nombre 21, c'est le trait horisontal qui est au-dessus de ces deux lettres, de même qu'au-dessus du C *sigma* qui marque le nombre 200. On sçait que cette sorte de trait placé au-dessus des lettres Grecques, ainsi qu'au dessus des lettres Romaines, servoit à désigner qu'elles formoient des nombres.

Nous ne dirons rien des corrections que M. Pellerin fait aux volumes précédens. Ces détails doivent être consultés par les Antiquaires qui trouveront dans ce supplément des Médailles rares & curieuses. Ce n'est qu'à celles de cette espéce que M. Pellerin s'est attaché.

EPHEMERIDES ASTRONOMICÆ ANNI 1765. Ad Meridianum Vindobonensem jussu Augustorum calculis definitæ, à Maximiliano HELL e. S. J. Astronomo Cæsareo-Regio Universitatis Vindobonensis, adjectis observationibus annorum 1763 & 1764, cum appendice Tabularum Planetarum.

C'EST ici le neuviéme volume des Ephémerides que le P. Hell a publiées à Vienne en Autriche par ordre de l'Empereur & de l'Impératrice Reine, pour l'utilité des Astronomes & le progrès de l'Astronomie. Les augmentations qu'il y fait tous les ans répandent à chaque fois sur cet ouvrage un nouvel intérêt, & le volume dont nous allons rendre compte mérite sur-tout l'attention de ceux qui aiment l'Astronomie.

Les colonnes du Calendrier remplissent seules neuf pages à chaque mois; cette étendue prodigieuse surpasse de beaucoup celle qu'ont eue jusqu'ici les Ephémerides; les calculs qui, dans les autres ouvrages de cette espèce, ne se trouvent qu'en minutes & secondes, sont ici en décimales de secondes. Telles sont l'ascension droite du soleil & la distance de l'équinoxe au méridien; des articles qui dans les autres Ephémerides ne sont exprimés qu'en minutes le sont ici en secondes; tels sont la déclinaison de la lune, le tems de son passage au méridien; on y trouve aussi des articles qui sont particuliers à ces Ephémérides, comme la hauteur méridienne apparente de la lune, la durée de son passage au méridien, & son diamètre apparent pour tous les jours, le lieu de son nœud & son ascension droite.

Les configurations des quatre Satellites de Jupiter y sont représentées pour toutes les nuits, quelquefois pour deux tems différens de la même nuit, dans les cas surtout où il arrive des éclipses de satellites; car alors le P. Hell donne une configuration pour l'heure de l'observation, afin que l'on puisse distinguer plus aisément & sans aucune équivoque le Satellite qui doit s'éclipser, ou bien la place où

il doit reparoître. On a supprimé depuis quelque tems dans la Connoissance des mouvemens célestes qui se publie à Paris, ces configurations que M. Maraldi y mettoit autrefois, & l'on y a substitué des objets d'une autre espèce; mais le petit nombre des Astronomes qui peut en avoir besoin actuellement, peut les trouver dans les Ephémérides du P. Hell.

Les éclipses y sont figurées & détaillées non-seulement par rapport à leurs circonstances visibles, mais par rapport à tous les élémens du calcul dont les Astronomes peuvent faire usage après l'observation de ces éclipses. La lune devant passer plusieurs fois par les Pléiades dans le cours de cette année & en éclipser plusieurs, le P. Hell a donné à la tête de ses Ephémérides les ascensions droites & les déclinaisons observées dans dix étoiles principales des Pléiades avec les longitudes & les latitudes qu'il en a conclues.

Les calculs dont nous venons de parler sont d'une si grande étendue & exigent un si long travail, qu'on ne doit pas être surpris que le P. Hell ait emprunté le secours d'un de ses Confrères; c'est le P. Antoine Pilgram, Jésuite, déja très-exercé dans les calculs astronomiques, sur qui le P. Hell s'est reposé d'une partie de ce travail.

Le P. Hell a choisi pour ses calculs les meilleures tables que l'on connoisse actuellement, celles de M. de la Caille pour le soleil, de M. Mayer pour la lune, de M. Cassini pour les planètes; mais il y a joint d'autres tables qui sont ou de sa composition, ou de celle des plus habiles Astronomes, & qui servent à corriger ou à perfectionner les autres Tables. A l'égard des Satellites de Jupiter, les calculs en sont faits uniquement sur les tables du P. Hell qui, ayant fait beaucoup de recherches & d'observations sur ces planètes importantes, en a perfectionné considérablement la théorie, & en a fait des tables toutes nouvelles, qu'il se propose de publier.

A la fin du Calendrier on trouve les phases de Venus pour chaque mois, ou la figure de sa partie obscure & de sa partie éclairée; & ensuite la table des dimensions des planètes de, leurs distances, de leurs révolutions, de leurs rotations, de leurs inclinaisons sur l'Ecliptique, sur l'Equateur du soleil, & sur l'Equateur de chaque planète respectivement.

Deux grands catalogues se trouvent aussi à la suite du Calendrier; le fonds est tiré de M. l'Abbé de la Caille, c'étoit la meilleure source; mais le P. Hell y a ajouté les ascensions droites en tems jusqu'à la précision des dixiémes de secondes, la hauteur méridienne apparente de chaque étoile, la longitude, la latitude, le mouvement en ascension droite & en déclinaison en dixièmes de secondes, tout cela réduit à l'année 1765, & la plus grande aberration tant en ascension droite qu'en déclinaison.

A la suite de ces catalogues sont les tables d'aberration & de nutation

tion qui servent à trouver les positions apparentes d'une étoile quelconque en tout tems, & plusieurs tables auxiliaires qui servent pour les calculs astronomiques.

L'explication du Calendrier & des Tables, ou l'Introduction aux Ephémerides forme une partie considérable de ce volume; elle contient l'usage de chaque colonne, avec des exemples; on peut regarder comme une partie de cette explication la figure des taches de la lune & du disque lunaire que le P. Hell a fait graver pour ses Ephémerides; elle est très détaillée: on y voit la plus ample nomenclature des plus petites taches, suivant le P. Riccioli & suivant Hévélius, avec la concordance de ces Sélénographies qui sans cela ne seroient pas faciles à concilier, du moins dans certains cas. On sçait que dans Riccioli toutes les taches de la lune portent les noms des Mathématiciens célèbres, & dans Hévélius les noms de l'ancienne Géographie; ainsi la même tache est appellée *Kirker* dans le P. Riccioli, & *Vallis Haialon* dans Hévélius; la premiere Sélénographie paroît la plus usitée en France & en Italie, la seconde en Allemagne; il nous semble cependant plus naturel & plus juste de consacrer la mémoire des grands hommes, & de mettre leurs noms à portée d'être souvent lus & cités, que de charger la mémoire des noms Géographiques qui n'intéressent personne, qui n'apprennent rien, & qui n'ont aucun rapport avec les choses qu'on veut leur faire signifier; quoiqu'il en soit, le P. Hell a pris le parti le plus commode, en rapportant dans son livre les deux nomenclatures.

A la suite de cette explication, le P. Hell nous donne une piéce intéressante sur l'usage des lunettes dans les observations des Satellites de Jupiter; avec une Dissertation de 80 pages sur la différence des méridiens entre Vienne & Paris; il l'avoit établie de 56′ 10″ dès l'année 1757 dans le premier volume de ses Ephémerides; mais comme dans les années suivantes il rapportoit toujours les observations du premier Satellite qu'il avoit faites à Vienne, & qui étoient fort propres à vérifier cette différence de longitude, plusieurs Astronomes en avoient fait l'examen, & avoient donné des résultats très-différens, qui varioient depuis 55 jusqu'à 56 minutes; il étoit donc nécessaire d'examiner de nouveau cette matière, & c'est ce qu'a fait le P. Hell avec toute la précision & la sagacité d'un habile Astronome, & par une méthode qu'il avoit déja expliquée dans ses Ephémérides. Pour 1764 il y employe cent observations de MM. Maraldi, Messier, & autres Astronomes, comparées avec les siennes propres, & il trouve par un résultat moyen 55′ 13″ pour la différence cherchée, ce qui fait $14^d\ 3'\ 15''$ de l'Equateur terrestre, entre le méridien qui marque la longitude de Vienne, & celui qui passe par Paris. Toutes ces observations sont partagées en sept différentes series; dans chacune il

met séparément les immersions & les émersions, quoiqu'il y ait souvent une minute de différence entre les résultats ; le milieu s'accorde toujours, à deux ou trois secondes près, avec la longitude résultante du total de ces cent observations.

Personne n'avoit encore fait voir d'une maniere aussi évidente & aussi détaillée que le P. Hell, toute la précision qu'on peut trouver dans les longitudes tirées des Satellites de Jupiter ; il suppose qu'on n'employe à ces recherches que les observations du premier & du second Satellite, qu'elles soient toujours faites de part & d'autre avec la même lunette, quelle qu'elle soit, pourvu qu'on voye bien les Satellites, que ce soient toujours de part & d'autre les mêmes Observateurs & les mêmes yeux, qu'on employe au moins trente à quarante observations dans chaque lieu, à moins que le petit nombre choisi ne soit fait dans les plus favorables circonstances, & par des Observateurs très-exercés ; enfin, il suppose qu'on prenne autant d'immersions que d'émersions, pour que les erreurs ou les différences soient exactement égales & en sens contraire ; avec toutes ces considérations il assure & il prouve par l'expérience de plusieurs résultats, qu'on ne trouvera pas cinq secondes d'erreur sur la différence des méridiens que l'on cherche.

Lorsque par de semblables comparaisons un Observateur sçait combien il y a de secondes de différence entre les véritables immersions & émersions, & celles qu'il a coutume de trouver, tant à cause de sa vue que de la lunette dont il a coutume de se servir, il peut dans des voyages se contenter d'une ou deux observations bien faites, en y appliquant cette correction trouvée par expérience, & il n'importe point alors que ce soient des immersions seules ou des émersions qu'il ait observées. De-là le Père Hell tire des résultats fort curieux sur l'avantage que les Observateurs les plus exercés actuellement avec les lunettes dont ils ont coutume de se servir, ont les uns sur les autres ; par exemple, M. Messier, avec un télescope Grégorien de 30 pouces, voit à Paris les immersions 32″ plus tard que le P. Hell avec un télescope Newtonien de quatre pieds ; ces 32″ sont l'avantage résultant des yeux ou de la jeunesse de M. Messier, & de l'excellence de son télescope. Qu'il nous soit permis de faire ici une légère digression à la louange de celui qui a fait ce télescope. M. le Président de Saron, qui remplit les fonctions les plus respectables & les plus pénibles d'une haute Magistrature avec une assiduité digne d'exemple, a consacré aux Mathématiques ses momens de repos ; il y a réussi d'une maniere si complette, qu'ayant eu la curiosité de faire par ses propres lumieres un télescope de 30 pouces, il a surpassé tout ce que la France & l'Angleterre avoient produit de mieux dans de pareilles longueurs, & il en a abandonné l'usage à M. Mes-

fier. Dans les siécles où, par une prétendue bienséance d'état, de grands Seigneurs eussent rougi de sçavoir écrire, M. le Président de Saron auroit pu n'être pas sensible à notre éloge; mais il commence à être glorieux d'exceller dans les sciences, à quelque rang que l'on soit élevé; cela étoit de même du tems de César & d'Auguste, parce qu'alors les Maîtres du monde étoient véritablement des hommes, & cette gloire se répandra de plus en plus à mesure que les gens en place auront assez d'esprit & de mérite pour oser y aspirer; on a méprisé long-tems par jalousie les avantages qu'on ne pouvoit acquérir.

Après avoir parlé de même de la différence des lunettes pour les éclipses de Soleil, & pour les passages de Vénus & de Mercure, le P. Hell donne un Recueil d'observations astronomiques faites pendant les années 1763 & 1764 sur les éclipses, sur les Satellites, sur les conjonctions des planètes, dans tous les Pays où le P. Hell a des correspondances; on y trouve surtout un grand nombre d'observations de l'éclipse du premier Avril 1764, qui n'auroient peut-être pas vu le jour sans le Recueil dont nous parlons, & qui seront fort utiles pour la Géographie.

Le volume dont nous rendons compte est terminé par un recueil de tables astronomiques de 130 pages, qui contient les tables des planètes par M. Cassini, & un grand nombre d'autres tables tirées des ouvrages de MM. Euler, Mayer & de la Lande. Ces tables servent de suite à celles que le P. Hell avoit données dans le volume précédent de ses Ephémerides pour le soleil & pour la lune; cette nouvelle édition des tables astronomiques de M. Cassini, donnée au bout de 25 ans par un habile Astronome ne pouvoit manquer d'avoir beaucoup d'avantages sur la premiere; en effet, il y a ajouté de nouvelles équations que les Géomètres ou Astronomes ont calculées depuis quelques années, les corrections qu'ils ont faites aux tables, les aberrations des Planètes, les quantités nécessaires pour réduire les époques de ces tables aux méridiens des 36 principaux lieux de la terre, & la manière de réduire les tables de M. Cassini à celles de M. Halley, qui partagent jusqu'ici la réputation des premieres.

On peut donc regarder ce volume des Ephémerides du P. Hell comme un excellent ouvrage d'Astronomie, dont l'utilité ne sera point réduite à l'année 1765 dont il porte le nom, mais que tous les Astronomes devront conserver pour leur usage journalier. On admire depuis long-tems les travaux de cet habile Astronome; il remplace actuellement au fond de l'Allemagne les noms célèbres d'Appian, de Regiomontanus, de Kepler, de Scheiner, de Kirch, & de tant d'autres Astronomes célèbres qui, comme lui, ont été beaucoup plus célèbres en France, que connus & récompensés dans leur propre Pays.

LETTRE A MESSIEURS LES AUTEURS DU Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

IL a été inseré dans le 1er. Volume du Mercure de Janvier 1764, pag. 121, une Lettre anonime, par laquelle on me propose de répéter une Expérience fort surprenante de Catoptrique, rapportée par le Chevalier Knelme Digby, dans son Traité de l'Immortalité de l'ame, & qu'on annonce comme un problême, dont la solution a jusqu'ici épuisé la patience des amateurs qui s'y sont appliqués. Quoique je n'aie pû parvenir à connoître celui qui me fait l'honneur de présumer si avantageusement de mon courage & de ma patience: Permettez-moi, Messieurs, de lui adresser, par la voie de votre Journal, une réponse que je n'ai hazardé de faire sur une matière aussi difficile, que parce qu'une personne à laquelle je n'ai ni le droit, ni le pouvoir de resister, m'a, pour ainsi dire, forcé de l'entreprendre: ma premiere intention étoit simplement d'inviter l'Auteur de cette Lettre à se faire connoître, pour que nous fissions de concert & ensemble cette singuliere expérience, & s'il ne nous eut pas été possible d'y réussir mieux que ceux, qui selon lui, l'ont précédemment tentée, il auroit sçu du moins à quoi s'en tenir, & de mon côté j'eusse été très-flatté d'avoir cette occasion de lui faire de vive voix mes très-humbles remerciemens des choses obligeantes qu'il m'adresse dans la Lettre dont il s'agit. Je suis, &c. *signé* BERNIERES.

Réponse de M. Bernieres, Contrôleur des Ponts & Chaussées, & de la Société Royale des Sciences & Arts de Metz, à la Lettre anonime inserée dans le 1er Volume du Mercure de Janvier 1764, pag. 121, par laquelle on l'engage à répéter une prétendue Expérience d'après le Chevalier Digby, qui dit que *les rayons du Soleil accumulés dans un vaisseau de cristal, & réunis par une certaine disposition de plusieurs verres, y tombent en poussiere, que cette poudre est rouge & même noire à force d'être foncée en couleur, qu'on en obtient une quantité d'autant plus grande, que le Soleil est plus ardent, & qu'il ne faut que quelques jours d'une vive chaleur pour en avoir jusqu'à deux onces, que cette poudre s'incorpore très aisément avec l'or & le pénétre intimement; &c.*

L'Expérience, Monsieur, que vous me proposez de faire, me paroît plus appartenir à l'Alchimie qu'à la Phisique; relisez s'il vous plaît l'endroit de l'Ouvrage du Chevalier Digby, dans lequel il parle de cette Expérience, vous y reconnoîtrez manifestement le style des adeptes ou souffleurs; j'ai peine à croire même que vous y ajoutiez foi, & si ce prétendu fait n'étoit pas rap-

porté par un Auteur d'une certaine célébrité, vous l'auriez regardé sans doute de l'œil dont on regarde aujourd'hui Raymond-Lulle, Arnauld de Villeneuve, les Récits du Comte de Gabalis, les Secrets d'Albert, les Prophéties de Nostradamus, & toutes les autres visions ou mensonges de cette espéce.

Mais le Chevalier Knelme Digby a fait plusieurs ouvrages qui lui ont acquis de la réputation, il a été en liaison avec les plus sçavans hommes de son temps, il l'étoit certainement lui-même, & son mérite personnel le mit dans la plus grande faveur sous les régnes de Jacques & de Charles Ier; sous ce dernier sur-tout, il fut comblé d'honneurs & de dignités, enfin c'est un Auteur Anglois, ce seroit-là sans doute bien des titres pour accréditer la prétendue Expérience, si les autorités étoient une loi reçue en Phisique, & pouvoient suffire seules pour persuader de la vérité d'un fait qui n'est annoncé par aucun autre effet connu, & qui n'a aucun rapport frappant avec nos connoissances acquises.

Mais il ne faut pas s'en laisser imposer par un grand nom, quand il s'agit de faits aussi singuliers & aussi surprenants que celui ci; quelque respect que j'aie pour l'ami du Chevalier Digby, parce qu'il l'appelle *a nobleman of much sincerity*, je ne puis me résoudre à l'en croire sur sa parole, il y a de très-bons Gentils hommes, qui avec beaucoup de sincérité, croient aux esprits; notre Chevalier donnoit peut-être un peu aussi dans les idées extraordinaires, son discours sur les effets de la poudre de simpathie, semble l'annoncer: un Auteur un peu scrupuleux, & qui ne croiroit que sur l'évidence, n'eût pas rapporté un tel fait sur la foi d'autrui, & il l'eût trouvé bien digne de sa curiosité, s'il ne l'eût pas jugé d'abord apocryphe, & eût regardé au moins comme une imprudence d'en parler, sans avoir cherché à s'en assurer par lui-même auparavant: plus j'y pense, plus je suis surpris qu'un homme de mérite tel que le Chevalier Digby, puisse citer de semblables choses d'après un homme qu'il ne nomme pas, & qui n'est ni connu ni désigné pour Sçavant ni pour Phisicien, lui qui quelques pages plus bas, en traitant des Lampes prétendues inextinguibles, dont il nie la possibilité, dit qu'un homme prudent & qui sçait estimer les choses ce qu'elles valent, ne doit pas trouver dans le témoignage de ceux qui rapportent ce fait, comme témoins oculaires, l'attention & la capacité requise en pareil cas, parce que ce sont des ouvriers. *For the most part, the Witnesses who testify originally of these lights, are such as a rational man can not expect from them that exactness or nicety of observation Which is requisite for our purpose, &c.*

Le fait qu'il rapporte me paroît pour le moins aussi difficile à croire, que celui des Lampes inextinguibles, mais il étoit favorable à son systême sur la nature de la lu-

miere, & sembloit comme amené à la suite de cette tirade de raisonnemens, par lesquels il entreprend d'établir que la lumiere est le feu lui-même rarefié : il s'étoit apparemment disposé par ces raisonnemens, à croire sans trop d'examen, tout ce qui y paroissoit conforme ou en dériver; c'est ainsi que l'intérêt personnel nous aveugle.

Vous assurez, Monsieur, que ce même fait est rapporté par Jean-Sigismond Elsholt, Théophile Bonet, Adolphe-Christian Baudoüin; mais ces Médecins n'ont fait que des Ouvrages de leur profession, excepté Théophile Bonet le fils, qui a traduit en latin une partie de la Phisique de Rohault : car son pere, qui s'appelloit aussi Theophile, ne paroît point avoir écrit : si ces Auteurs sont lûs par les Médecins, c'est seulement relativement à la Médecine, ils ne sont jamais cités comme des Phisiciens : car il ne faut pas prendre dans le sens François, le mot Anglois *Physician*, qui dans cette Langue veut dire un Médecin; les noms de ceux-ci ne se trouvent dans aucuns Traités de Phisique; d'ailleurs vous convenez qu'aucun d'eux n'a répété l'expérience dont il s'agit, ainsi à bien prendre votre Lettre, nous ne connoissons encore personne qui l'ait réellement faite.

En effet votre Baudoüin, (que par parenthése, on ne trouve point dans Moreri, ni sous cette dénomination, ni sous celle de Balduinus, qui est son vrai nom) ne fait que rapporter les propres termes du Traducteur du Chevalier Digby, ils sont trop analogues au style de son Ouvrage, pour qu'il eût omis de les y comprendre; jettez encore une fois les yeux sur cet Auteur : quel langage! En voici quelques traits détachés; *nam*, dit il, *est in sole balsamum omnium præstantissimum, expers omnis corruptionis, quòd si è sole eruere sciveris, atque humano didiceris balsamo applicare, nobilissimam tibi omnium Medicinam acquires . . . . . quòd si magnete creato illud comprehendere, atque ex eo prolicere poteris, thesaurum millies auro & argento pretiosiorem tibi comparabis, cujus robur omnes cedere morbi coguntur.*

Ajoutons à cela le Titre de son Ouvrage, le voici :

Aurum superius & inferius auræ superioris & inferioris Hermeticum, Christiani Adolphi Balduini, &c.

Seroit-il raisonnable de croire aveuglément de semblables Auteurs?

Mais il y a plus, c'est que le Chevalier Digby, d'après lequel nous parlons ici, n'a peut-être pas été plus persuadé que vous & moi de la vérité de cette Expérience, car quelques lignes après celles que vous rapportez de lui, il s'exprime ainsi, *if this be plainely so, without any mistaking*; then, meus eyes and handes may tell them what becometh of light when it dyeth, if agreat deale of it were swept together. But from what cause socuer this Experiene had its effect, our reason may be satifyed with what we hare said above

For i confesse, for my part, i beleevel the appearing body might be some thing that came along with the sunne beames, and was gathered by them; but not their pure substance. C'est-à-dire, selon le Traducteur, *id si revera & absque omni errore ita sit, ipsi demum oculi, manusque renuntiare poterunt, quid de luce ubi evanuerit factum sit, si magna illius copia in unum scopis colligeretur. Quibuscumque autem ex caussis experientia hæc orta sit; nos in rationibus superius allatis plenè acquiescere possumus; nam quod ad me attinet, existimo pulverem istum fuisse corpuscula quædam radios solis comitantia, & ab iis collecta, non autem puram sinceramque illorum substantiam.*

« Si cela est ainsi, s'il n'y a point » d'erreur, dit-il, on pourra voir » & palper ce qui reste de la lumiere » après qu'elle est éteinte, si on rassemble beaucoup de cette poudre, &c. » Ce n'est pas-là le langage d'un homme qui parle avec certitude & avec une pleine confiance.

Le Chevalier Digby a connu Descartes, une expérience de cette singularité méritoit bien d'entrer dans leurs entretiens; mais ou l'Auteur Anglois n'a pas osé la lui citer, ou s'il l'a fait, Descartes n'en a rien cru, puisqu'il n'en a rien dit nulle part.

Newton étoit aussi contemporain du Chevalier Digby, & de plus, Anglois comme lui; s'ils ne se sont pas connus personnellement pendant leur vie, il n'est guéres possible de supposer que ce grand Physicien ait ignoré les Ouvrages du Chevalier, puisque, étant mort en 1717, âgé de 85 ans, il n'en avoit qu'environ 19, lorsque le Traité de l'immortalité de l'ame fut publié, c'étoit en 1651: si Newton avoit ajouté quelque foi à cette Expérience, il eut sans doute entrepris de la répéter, & n'eut pas manqué de rendre compte du succès quel qu'il eût été; son silence à cet égard, annonce assez le peu de cas qu'il en a fait.

Enfin M. de Buffon, qui, plus qu'aucun autre Sçavant, a fait des Expériences sur la lumiere réfléchie, avec cette sagacité qui l'accompagne sans cesse, n'a point paru s'occuper de l'Expérience de Digby, parce que sans doute il en a pensé comme Descartes & Newton. C'est cependant à ce célébre Académicien, qu'est dûe l'existence du fameux Miroir concave du Roi, dont j'ai parlé dans mon Abrégé des propriétés de ces Miroirs, il en a fait courber la glace, M. Passement l'a fait polir, & j'ai imaginé ensuite une étamure & une maniere d'étamer nouvelle, sans laquelle cette glace n'eût pas pu devenir un Miroir concave, capable de produire les effets surprenans qu'on sçait qu'il produit. Tout le monde connoît aussi cet autre Miroir de M. de Buffon, composé de petites glaces planes mobiles, & qu'on peut faire coïncider, pour former des foyers à des distances différentes à volonté; on trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, un

très-grand nombre d'Expériences faites avec ces deux espéces de Miroirs, qui toutes ont eu pour objet la lumiere réfléchie & les rayons du Soleil réunis & condensés, il n'y en a aucune qui ait été faite en vûe de celle du Chevalier Digby.

Après d'aussi bons guides, je crois, Monsieur, pouvoir confesser sans rougir, que je pense cette Expérience absolument impossible & fausse; cependant pour ne pas passer le temps seulement à discourir du pour du contre, & qu'on n'ait pas à nous reprocher d'avoir renouvellé les querelles de la dent d'or; pour, enfin, ne laisser plus aucun doute à cet égard, & ne pas vous désobliger par un réfus trop décidé, je l'ai tentée avec autant de soins & d'attentions que si j'eusse été persuadé qu'elle dût réussir comme elle est annoncée.

Ce fut le 6 Août de l'année derniere, le temps étant beau, serein & sans vent ni nuage, le Thermometre de M. de Reaumur étant à 19 degrés au-dessus de la glace, en un lieu non-exposé au Soleil; & le Barometre à 27 pouces 11 lignes: j'y procédai depuis quatre heures jusqu'à cinq heures & demie après midi en cette manière.

J'ai pris une table de six pieds en quarré pour servir de baze commune à tout ce qui devoit concourir à faire cette Expérience; j'ai marqué au milieu de cette table l'endroit où devoit être posé le vase de verre, dans le centre duquel je devois faire coïncider les foyers des rayons du Soleil; j'ai placé en cet endroit le support destiné à soutenir & élever ce vase à hauteur convenable; j'ai planté verticalement au milieu de ce support une quille de bois, dont l'extrêmité supérieure étoit précisément à la hauteur où devoit se trouver le centre du vase de verre, dans lequel devoit se faire l'Expérience.

J'ai placé ensuite sur la table, entre le Soleil & cette quille, une louppe à eau de douze pouces de diamètre; j'ai élevé son centre, & je l'ai mise à telle distance de la quille, que le foyer de la louppe portoit exactement sur son extrêmité supérieure & l'enflammoit.

J'ai placé au-delà de cette quille deux Miroirs concaves de glace de treize pouces de diamètre à côté l'un de l'autre, à telle distance de cette quille, & tellement inclinés vers elle, que le foyer de chacun tomboit sur son extrêmité supérieure & l'enflamoit aussi.

Par ce moyen j'étois assuré d'avoir, à l'endroit marqué par l'extrêmité de la quille, trois foyers dont chacun seul avoit la force d'enflammer du bois sur le champ, de fondre du plomb, de l'étain, &c. lesquels agissoient-là conjointement, & les uns sur les autres: mon intention en m'arrangeant ainsi, étoit de me conformer autant qu'il m'étoit possible, à l'endroit de votre Lettre, où vous dites, *qu'il est probable que c'est du choc des rayons qui viennent se heurter par un chemin diamètralement opposé, & qui s'entretuent, que naît* cette

cette poudre rouge.

J'ai fait couvrir la louppe & les deux Miroirs, j'ai ôté la quille, & j'ai mis à sa place sur le support, une glace de seize pouces en quarré, posée horisontalement; j'ai essuyé cette glace avec le plus grand soin, & sur le champ j'ai placé dessus une cloche de verre blanc de 15 pouces de diamètre, & aussi parfaitement essuyée; j'avois eu la précaution de faire dresser les bords de cette cloche avec de l'émeril sur une autre glace, afin que touchant exactement par toute sa circonférence, la surface de la glace qui lui servoit de baze dans l'Expérience, je n'eusse aucunement à craindre qu'il s'y introduisît la moindre poussière.

Les choses en cet état, j'ai fait découvrir la louppe & les Miroirs; & mes trois foyers, en traversant les parois de la cloche de verre, ont été se réunir au centre de sa capacité intérieure. J'avois exercé ceux qui m'aidoient à suivre le mouvement du Soleil, tant avec la louppe qu'avec les Miroirs, afin que les trois foyers fussent toujours ensemble, & j'ai préféré de commencer cette Expérience à quatre heures après midi, plutôt que de la faire au milieu du jour, où le Soleil étant trop élevé, il m'auroit été fort difficile de faire rencontrer les foyers.

J'ai tenu ce feu violent sous ma cloche depuis quatre heures jusqu'à cinq & demie, après quoi j'ai enlevé la glace & la cloche ensemble, pour les porter sur une table à l'abri du grand air: j'ai fait bien essuyer le tout extérieurement; enfin j'ai levé la cloche de dessus la glace, pour reconnoître s'il s'étoit formé de cette prétendue poudre rouge, pendant l'Expérience; la moindre quantité eut été visible certainement sur une glace polie, & s'il s'en étoit trouvé, la trace du doigt y auroit paru sensiblement; mais il n'y en avoit pas la plus légère apparence, & ma glace ainsi que la cloche en dedans, se sont trouvées aussi nettes après l'Expérience, qu'elles l'étoient en la commençant. Voilà, Monsieur, une vérité que je vous atteste; je ne parle pas ici d'après un autre, c'est moi qui ai fait cette Expérience de mes propres mains, & qui l'ai vûe de mes propres yeux, comme je vous la rapporte.

Ainsi, que la lumière qui nous vient du Soleil soit un feu rarefié, je n'en ai jamais douté; mais que ce feu-là ait besoin d'alimens grossiers, & tels qu'après leur combustion il paroisse un résidu, comme cela arrive après celle des matières qui servent d'alimens au feu commun de nos foyers, c'est ce que je ne me sens nullement disposé à croire. Tous les Sçavants semblent cependant assez s'accorder à penser que le Soleil repare par des moyens qui leur sont inconnus, mais qu'ils supposent comme nécessaires, les matières, qu'ils le croient dans le cas de consumer continuellement; mais il est bien difficile de juger de si loin, & si ses rayons charrient avec eux, jus-

qu'à nous, leur prétendu aliment, je suis en état d'assurer maintenant qu'ils ont le talent de le dévorer, & de le convertir de telle sorte qu'ils n'en laissent pas la moindre preuve, dont nos sens puissent s'appercevoir.

Après cela, Monsieur, vous devez être bien surpris du recit du Chevalier Digby; en effet, s'il étoit possible que son ami eût obtenu *quelquefois* près de deux onces de cette prétendue poudre, *en un jour* (car c'est ainsi qu'il faut l'entendre, lorsqu'il dit *he could gather some dayes, neere two ounces in a day*, & non pas *deux onces en quelques jours*). Pendant une heure & demie que mon Expérience a duré, j'aurois dû en produire au moins deux gros, ou bien il faudroit supposer que l'ami de l'Auteur Anglois a employé des foyers beaucoup plus actifs que les miens, ce que j'aurois peine à croire; je dis deux gros qui font la huitiéme partie de deux onces, parce que ce que l'ami du Chevalier Digby peut appeller un jour en pareil cas, ne peut avoir que douze heures de durée au plus, puisqu'il faut la présence du Soleil, & même le temps de sa plus grande chaleur, & qu'ayant operé pendant une heure & demie, j'ai employé la huitiéme partie de ce jour, qui auroit dû me donner la huitiéme partie de son produit, sans compter que Digby parle sans doute d'onces Angloises, dont les 63 font 64 des nôtres. Quelque pesante que soit supposée cette poudre, elle ne peut pas l'être plus que de la poudre d'or, & très-certainement deux gros de poudre d'or, un grain même qui n'en seroit que la cent quarante-quatriéme partie, eussent été sensibles sur ma glace servant de baze à la cloche.

Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter encore quelques refléxions détachées, sur les propres paroles de l'Auteur Anglois.

Comment a-t-il pu sçavoir que cette poudre pénétre l'or, & s'unit à lui en très-peu de temps? *And would pierce and imprint his spirituall quality into gold it selfe, in a very short time*: il falloit que son ami se fût rendu cette Expérience bien familiere; mais si en effet il eût pu incorporer à une quantité quelconque d'or, deux onces par jour de cette poudre, & l'augmenter d'autant, en n'employant que le même appareil qu'il avoit coutume d'employer, & qu'on ne peut supposer ni bien considérable, ni bien dispendieux, il n'eût pas tardé à amasser de grandes richesses, & auroit eû grand soin de ne pas faire connoître un moyen si facile de s'enrichir; il l'eut gardé pour lui seul.

Digby termine enfin l'endroit cité, en disant que quant à lui, il croit que cette poudre n'est autre chose que certains corpuscules qui accompagnent les rayons du Soleil, *& non pas leur propre substance*, but not their pure substance.

Mais comment ces prétendus corpuscules traversent-ils les deux gla-

ces bombées, dont la louppe à eau est composée, & l'eau qu'elles contiennent entr'elles? Comment traversent-ils deux fois la glace du Miroir? Et comment sont-ils refléchis par l'étamure qui la couvre? Pourquoi enfin après avoir traversé le verre de la cloche, pour y entrer d'un côté, s'y déposent-ils, tandis que les rayons qui les portoient, selon lui, continuent leur chemin, & vont ressortir par le côté opposé?

Vous répondrez peut-être, M. qu'on peut supposer ces corpuscules d'une telle ténuité qu'ils passent à travers les pores du verre avec la même facilité que les parties propres de la lumière; qu'ils se sont brulés à l'endroit du foyer; qu'ils y ont changé de nature, qu'une partie de leur substance a suivi les rayons, & que le *caput mortuum* a été déposé; mais on trouve toujours en chimie qu'un *caput mortuum* est infiniment moins volumineux & moins pesant que le corps d'où il est sorti; une voye de bois de Paris qui pèse environ dix-huit cens livres, ne laisse après sa combustion totale que neuf à dix livres de cendres au plus, c'est-à-dire, à-peu-près la deux centiéme partie de son poids originaire; en supposant que les prétendus corpuscules du Chevalier Digby suivissent cette loi, il a du s'en consumer quatre cens onces, pour produire les deux onces de poudre rouge dont il parle; si la lumière portoit avec elle un poids aussi énorme, comment pourrions nous la soutenir?

Mais notre feu commun même ne laisse pas toujours des cendres ni un résidu, provenant des matières sur lesquelles on l'a exercé; quand on brule de l'esprit de vin parfaitement rectifié, de l'Alcohol pris dans toute l'énergie du mot, tout est devoré par la flamme, & il ne reste exactement rien après la combustion; l'aliment & le feu sont anéantis ensemble & au même moment, du moins pour nos sens; car il y a lieu de croire que le feu n'opère ici, comme sur tous les autres corps, qu'une simple décomposition, & une grande division de parties, qui, à l'aide du mouvement qu'il leur communique, s'élevent avec lui, & se dispersent dans l'espace, où leur parfaite ténuité les rend invisibles & impalpables.

Si la lumière avoit son aliment, & qu'il fût assez subtil pour pénétrer par-tout où elle pénètre, il seroit donc d'une ténuité infiniment supérieure à celle de l'Alcohol, & laisseroit après sa combustion, encore moins de residu que lui. Enfin, si l'on veut se persuader que la lumière ait besoin d'un aliment, il me semble qu'on devroit supposer cet aliment tellement fait pour elle, qu'elle puisse le consumer en totalité: car les cendres, le residu que laisse notre feu commun, ne sont pas des parties de son aliment, ce sont au contraire des matières sur lesquelles il n'a point d'action, & qui n'étoient qu'interposées entre celles qui sont de nature à l'en-

tretenir; il s'approprie celles-ci, il les consume toutes, & ne laisse que celles qui sont incombustibles. Ainsi lorsque le Chevalier Digby, après avoir supposé que la lumière étant le feu lui-même, a besoin d'aliment, en a conclu qu'elle doit laisser, comme le feu de nos foyers, un résidu; il s'est trompé, cette conséquence est fausse, ce résidu ne seroit pas de nécessité absolue.

Qu'on place un morceau de drap noir, ou un carton de cette couleur derriere une louppe à eau du plus grand diamètre possible, & dont le foyer soit capable de fondre & de vitrifier les corps les plus durs, & qui résistent aux plus puissants feux de forge; que ce drap ou ce carton soient assez près de cette louppe, pour que les rayons qui la traversent, ne soient pas encore assez condensés pour y mettre le feu; que deviendront en pareil cas ces prétendus corpuscules charriés par les rayons solaires, & qui, selon l'Auteur, devroient être destinés à produire cette poudre rouge? Car alors ces rayons ne sont ni transmis ni reflèchis; on dit communément qu'ils sont absorbés, mais cette expression ne s'entend gueres, il me paroîtroit plus raisonnable de dire qu'ils s'y éteignent; mais aussi selon Digby lui même, c'est au moment que les rayons du Soleil s'éteignent, qu'ils déposent la poudre rouge dont il s'agit; d'où devroit s'ensuivre une conséquence assez particuliere, c'est qu'un homme qui se promeneroit au grand Soleil pendant un beau jour, étant sorti de chez lui avec un habit noir, y rentreroit en habit rouge.

Je pourrois m'étendre davantage sur ces difficultés, mais c'en est assez pour mon objet actuel; parlons sincèrement, quand nous croyons que la lumière & le feu sont une seule & même chose, qui ne varie que par des modifications, nous formons ce jugement sur certains rapports que nous appercevons effectivement entre la lumière & le feu; mais nous sommes peut-être trop disposés à rapporter tout à l'unité, dès que nous trouvons quelques raisons de le faire; nous croirions faire injure à la nature, si nous supposions qu'elle produit par plusieurs causes des effets qui nous paroissent à-peu-près semblables; nous voulons qu'elle n'ait qu'une route, qu'une manière, qu'un moyen; & pourquoi ne feroit-elle pas aussi féconde en causes qu'en effets?

D'ailleurs s'il y a entre la lumière & notre feu commun des conformités, il y a aussi de très-grandes différences; le feu commun s'éteint en peu de temps sous la cloche que j'ai employée pour notre Expérience, & y devient sans action; il la perd de même dans un air trop raréfié, ou plutôt il ne peut y exister; il s'éteint aussi dans l'eau & dans les liqueurs les plus inflammables, dès qu'il en est submergé: au contraire le feu produit par les rayons condensés du Soleil, ne perd aucunement sa force, ni sous la cloche, ni dans un lieu privé d'air, ni dans l'eau, ni

dans les autres liquides ; mais aussi ce feu qui enflamme sur le champ le bois verd, n'allume pas l'esprit de vin qui est enflammé dans un instant par l'approche de la plus petite bougie. Comment concilier ces contrariétés ? Ne reconnoît-on pas-là une manière d'être & d'agir toute différente de celle du feu de nos foyers ?

Je ne dois pas, Monsieur, terminer cette réponse, sans m'expliquer sur l'endroit de la fin de votre Lettre, où vous dites, que vous ne doutez pas que « je ne me *con-* » *firme* dans l'idée que les rayons » du Soleil, auxquels on calcine » l'antimoine & le plomb, ne » soient la vraie cause de leur aug- » mentation de poids, malgré les » déchets énormes qu'ils souffrent » nécessairement dans cette vio- » lente opération.

Il sembleroit par-là que j'eusse dit que les rayons du Soleil s'incorporent comme matière dans l'antimoine & dans le plomb; mais je me serois bien gardé de parler ainsi, & de prononcer si légèrement sur la cause d'un effet, qui n'a pas encore cessé d'être surprenant, quoique connu depuis très-long-temps; j'ai rapporté simplement, pag. 19 de mon Abrégé, que le Fevre prétend que douze onces d'antimoine martial, étant calcinées avec une louppe à l'eau, en produisent quinze onces, & que, supposant que la fumée en emporte trois onces, il conclut, que dans cette opération, l'antimoine augmente de la moitié de son poids.

Il peut se faire que le Fevre ait crû que les rayons du Soleil ont la propriété d'augmenter l'antimoine par leur propre substance, lorsqu'on le calcine par leur moyen; il semble qu'on puisse l'inférer de la manière dont il présente cette Expérience, il ne le dit cependant pas positivement; M. Homberg a été beaucoup plus loin que lui, ayant articulé en propres termes, *que la matière de la lumière s'introduit dans les principes des corps, les change de figure, les augmente de poids & de volume*; mais quant à moi, je n'ai aucunement parlé de la cause de cette augmentation, je pense même qu'avant de la chercher, il conviendroit de répéter cette Expérience très-attentivement: car nous voyons bien que le Fevre dit que l'antimoine augmente d'un quart de son poids, étant calciné au Soleil, sans ce qu'il perd en fumée; mais M. Duclos, (Mémoire de l'Acad. tom. 1 pag. 21) ne l'a trouvé augmenté que d'un dixiéme, & prétend que le feu de charbon cause la même augmentation : au contraire M. Bolduc a trouvé depuis, qu'au-lieu d'augmenter il diminue. Enfin quant à l'augmentation de poids, qui arrive aux chaux de plomb, d'étain, &c. le feu commun la produit comme les rayons solaires, ainsi ceux-ci n'ont rien de particulier à cet égard; mais aussi peut-on regarder cette différence de poids comme une véritable augmentation du sujet, lorsque ces chaux métalliques étant revivifiées, c'est-à-dire, redevenues plomb & étain, il s'en

trouve sensiblement moins qu'on n'en avoit employé en commençant l'opération ?

Nous apprenons de M. Homberg lui-même, qu'ayant calciné avec le verre ardent du Palais Royal, quatre onces d'antimoine placées à dix-huit pouces du vrai foyer de ce verre, elles se sont trouvées au bout d'une heure augmentées de trois gros; mais qu'ayant été ensuite placées au vrai foyer, elles s'y sont vitrifiées en très-peu de temps, & ne pesoient plus que trois onces & demie. Comment se fait-il que les mêmes rayons du Soleil augmentent le poids de l'antimoine, lorsqu'il est placé à 18 pouces de leur foyer, & qu'ils le diminuent lorsqu'il est placé justement à leur foyer ? Si j'osois hazarder ici ce que je pense à cet égard, je dirois que cette augmentation apparente de poids est bien plus une propriété de la chaux, que celle de la chaleur qui lui a donné sa forme.

Mais convenons que nous ne sommes pas encore en état de trouver les vraies causes de ces effets extraordinaires; je puis même vous en rapporter quelques autres à-peu-près semblables dont les causes me paroissent tout aussi difficiles à établir; tels sont ceux-ci.

En 1735, je fis peser vingt-quatre briques cruës & séches, au point d'être mises au four de cuisson; je les marquai soigneusement, je les fis ensuite repeser étant cuites, elles pesoient deux onces de plus.

La même année je voulus connoître combien il se perdroit de soude d'Espagne sur une quantité de quatre cens cinquante livres pesant, qu'on mettoit à la fois en petits morceaux, dans l'auge d'un moulin à pilons, fait pour reduire cette soude en poudre très-fine; cette perte me sembloit devoir être considérable, vû la quantité de cette soude en poussiere, dont toute la charpente intérieure de l'endroit étoit couverte; quand les 450 liv. de soude en morceaux eurent été battues au moulin pendant quatre heures de suite, suivant l'usage, & reduites en poudre, je fus bien étonné d'en trouver 461 liv. c'est-à-dire, onze livres de plus que ne pésoit la soude en morceaux avant d'être pilée; je crus que le Conducteur du moulin m'avoit trompé par négligence ou autrement; je recommençai l'expérience avec une attention fort scrupuleuse, je ne quittai point le moulin pendant les quatre heures du pilage; les autres 450 liv. de morceaux de soude que je mis cette seconde fois au moulin me rendirent 460 liv. en poudre, nonobstant ce que les coups des pilons avoient pû jetter hors de l'auge, & ce que le mouvement avoit fait s'élever en poussiere.

J'ai entendu dire que le son & la farine qui sortent d'une quantité donnée de bled, pesent beaucoup plus que ne pesoit le bled avant d'être moulu, malgré ce qui s'en perd en poussiere dans le moulin.

Si après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire ici, il vous reste encore quelque doute, ou quelqu'envie de faire vous-même

l'Expérience rapportée par le Chevalier Digby, ayez la bonté de vous faire connoître; alors si vous voulez vous joindre à moi, nous engagerons M. de Buffon à nous aider de ses lumières & de ses conseils, & à nous prêter un Miroir de trente-six pouces de diamètre, & d'environ quatre pieds de foyer, qui a été fait pour lui au commencement de cette année dans ma Manufacture *; ce Miroir, dont le foyer n'a qu'un pouce de diamètre au plus, doit produire une chaleur plus de douze cent fois plus forte que celle du Soleil réfléchi par un Miroir plan, c'est-à-dire, une chaleur à laquelle aucun corps de la nature ne peut résister. Celle de ce Miroir seul seroit trois fois plus active que celle que j'ai produite en réunissant les trois foyers dont j'ai parlé: si on pouvoit y joindre une louppe à eau, de même grandeur pour que les deux foyers agissent l'un sur l'autre, étant opposés, il en résulteroit un torrent de feu d'une violence inconcevable.

Il faut cependant vous prévenir que cette Expérience seroit assez difficile à faire avec de tels foyers, étant impossible d'avoir des cloches ou des globes de verre assez grands, pour qu'ils ne soient pas échauffés & cassés par les rayons entrants & sortants; mais pour éviter cet inconvénient, on pourroit faire faire une cage de verre, d'environ quatre pieds de diametre, assemblée par des jointures de cuivre; alors les rayons entrants & sortants ne pourroient casser le verre, puisqu'ils n'auroient, en le traversant, qu'une chaleur à-peu-près quadruple de celle du Soleil reflèchi par un Miroir plan.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis dire sur le problême que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. J'imagine bien que ma réponse vous eût satisfait davantage, si par l'Expérience que j'ai faite, j'avois obtenu tant soit peu de cette poudre rouge de l'ami de Digby; j'avoue même, que malgré mon pyrrhonisme à cet égard, j'en eusse été très-flatté; mais j'ai dû vous rendre un compte exact & vrai.

Je suis, &c.

IDÉE GÉNÉRALE OU ABRÉGÉ DE L'ADMINISTRATION de la Justice & principalement de la Justice civile. Pour servir d'introduction au Commentaire de l'Ordonnance de 1667, Edition de 1667. Prix 1 liv. 4 sols broché. A Paris, chez de Bure, père, quai des Augustins, à l'Image S. Paul. Avec Approbation & Privilége du Roi, Vol. *in*-12 de 148. pages.

TOUT le monde connoît les excellens Commentaires de M. Jousse, Conseiller au Présidial d'Orléans, sur nos Ordonnances, & dont nous avons rendu compte dans différents Journaux. La méthode & la clarté qui les caractérisent les ont

(*) C'est la Manufacture des glaces & verres courbes, dont le Bureau est rue des Prouvaires, près celle de S. Honoré.

fait enlever avec une célérité qui feroit l'éloge de ces Ouvrages, s'ils en avoient besoin, & qui ont mis l'Auteur dans la nécessité d'en faire bientôt de nouvelles Editions. Nous croyons pouvoir à cette occasion lui annoncer qu'il sera vraisemblablement par la suite obligé de les rassembler tous *in*-4°. Cette forme plus commode pour les gens de cabinet parera d'ailleurs à l'inconvénient qu'il y a à chercher dans un plus grand nombre de volumes.

M. Jousse a pensé, au surplus, par rapport à son Commentaire sur l'Ordonnance de 1667, que les commençans le liroient avec plus de fruit, s'il étoit précédé d'une espéce de Traité sur l'administration de la justice. En effet, les dispositions de l'Ordonnance que le caractère de Loi a obligé de rédiger avec la briévété qui y est convenable, s'entendent bien mieux lorsqu'on a des notions claires & distinctes des objets sur lesquels roule la Loi ; ce sont ces motifs qui ont déterminé M. Jousse à donner au public l'Ouvrage que nous annonçons, & qu'il a fait, comme son titre l'indique, pour être placé à la tête de son Commentaire sur l'Ordonnance de 1767.

Ce petit Ouvrage a le grand mérite de la clarté, les principes en sont sûrs, les définitions précises & courtes; & tout y est appuyé ou seulement cité de nos meilleurs Auteurs.

Il est divisé par titres, les titres par sections, & les sections par paragraphes ; de manière que nous croyons pouvoir assurer qu'un homme du monde qui liroit ce petit traité, & qui ensuite ouvriroit l'Ordonnance de 1667 ne seroit point du tout embarrassé pour l'entendre, & ne se plaindroit plus d'une sorte de barbarie de langage dans la procédure & les formes judiciaires, dont on ne se plaint que parce qu'on manque des notions préliminaires, qui en expliquant les mots techniques & en donnant une idée juste des choses, rendent intelligible ce qui à la premiere vûe peut paroître barbare ; cette difficulté est d'ailleurs commune à toutes les professions & à tous les Arts dont on ne veut pas se donner la peine de prendre les premieres notions.

Il ne nous est pas possible de donner un extrait d'un Ouvrage qui est lui-même un abrégé, &, pour ainsi dire, l'extrait de l'Ordonnance de 1667. Nous nous contenterons, en en recommandant la lecture à ceux mêmes qui connoissent cette Ordonnance, de rapporter ici une section sur les preuves qui s'employent dans la poursuite des actions, & défenses en matière civile. Elle donnera une idée de la méthode de l'Auteur & de la justesse de ses définitions; c'est la 6e. Section du titre 3e. de l'ordre judiciaire.

Les preuves sont les moyens dont les Parties se servent pour instruire la Religion du Juge, touchant ce qui fait l'objet de la contestation qui est entr'elles. Ces preuves s'employent, tant pour constater la demande de la partie qui assigne, que pour justifier les exceptions du défendeur.

On

On peut distinguer trois sortes de preuves. 1°. Les preuves écrites, 2°. celles qui sont fondées sur la déposition des témoins. 3°. Celles qui se tirent de l'aveu des Parties.

Article Premier.

Des preuves écrites.

La preuve par écrit est celle qui résulte de l'examen des titres & signatures ; on l'appelle preuve littérale, mais elle n'est regardée comme telle que quand elle est authentique, & non attaquée par la voye d'inscription de faux. Autrement elle tombe dans les deux autres genres de preuves ; sçavoir, dans la preuve qui se tire de l'aveu de la Partie, lorsque l'écrit qui est produit contre cette partie est par elle reconnu pour être écrit de sa main; & dans le cas de la preuve testimoniale, lorsque la partie dénie la signature, & que sur cette dénégation il est prouvé par le rapport des témoins qui l'ont vû signer, ou par celui d'experts qui en font la comparaison avec d'autres actes, que cet écrit est signé de la main de la Partie qui l'a dénié.

Pour pouvoir faire une preuve littérale, il faut que celui qui veut employer cette voye ait entre ses mains les écrits sur lesquels il prétend l'établir ; car il ne peut obliger la Partie adverse de produire des piéces qui pourroient lui être contraires, suivant cette maxime de droit que *Reus non tenetur edire contra se. L. cogi. 2. au cod. de petit. hæred. L. 4. & L. ult. Cod. de edendo cum notis Gothofredi. L. 7. Cod. de test.*

A l'égard des preuves par écrit tirées des Journaux mêmes de la Partie qui demande une chose en justice *v. g.* une fourniture, &c. la régle générale est qu'on ne doit point avoir égard à ces Journaux, quand même la demande seroit formée dans le tems prescrit par l'Ordonnance, ou par la Coutume, lorsque cette fourniture est déniée par le défendeur, à moins que le demandeur n'en fasse preuve d'une autre manière ; ce qui est fondé sur ce qu'on ne se fait point un titre à soi-même. Néanmoins si la demande étoit faite par un Marchand contre un autre Marchand, & que le Livre du demandeur fût en bonne forme, quelques Auteurs prétendent que cela doit faire foi en justice, ainsi qu'il a été jugé par Arrêt du 2 Juin 1659. rapporté au Journal des Audiences. Mais que si la demande étoit faite contre un particulier non Marchand qui déniât la dette, dans ce cas, le Livre du demandeur ne doit faire aucune preuve contre ce particulier. Au surplus, il faut voir cette question dans le Livre de la preuve par témoins de Boiceau où elle est traitée assez au long, Partie 2. Chap. 8. pag. 530 & suivantes.

L'article second de cette Session traite de la preuve testimoniale, & le troisiéme de celle qui se tire de l'aveu des Parties. Telle est l'œconomie de ce Livre que nous croyons également utile à ceux qui sçavent l'Ordonnance de 1667 & à ceux qui se destinent à l'étudier.

NOSOLOGIA METHODICA SISTENS MORBORUM CLASSES, genera & species, juxta Sydenhami mentem & Botanicorum ordinem. Auctore Francisco Boissier de Sauvage, Regis Consiliario ac Medico, in Monspeliensi Universitate Medicinæ, olimque Botanices, Professore Regio; Academiæ Scientiarum Monspeliensis, Londinensis, Upsaliensis, Berolinensis, Florentinæ, Physico Botanicæ, Succiæ, Naturæ Curiosorum, & Instituti Bononiensis Socio. Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes 1763, 5 vol. in 8°.; & se trouve à Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys-d'Or *.

Nous avons rendu compte dans notre Journal du mois de Novembre 1752 du cannevas de cet ouvrage. Nous faisions des vœux pour que M. de Sauvage donnât à cette esquisse toute l'étendue dont elle étoit susceptible. C'est ce qu'enfin vient d'exécuter notre illustre Professeur.

Pour avoir une idée de ce grand ouvrage, il est nécessaire de rappeller en peu de mots le plan d'après lequel a travaillé M. de Sauvage.

Son objet est de donner un tableau méthodique des affections ou maladies qui attaquent le corps humain, & que cette méthode soit plus naturelle, plus aisée à saisir & plus propre à diriger & à initier dans la pratique, que toutes celles qui ont été données jusqu'à présent.

Sidenham souhaitoit que les Médecins suivissent pour remplir cet objet, les moyens & la voye qu'ont pris & adopté les Botanistes, pour distinguer & classer cette quantité innombrable de plantes qui sont à la surface de la terre. Felix Platerus avoit eu aussi la même idée, mais aucun des deux ne l'a développée ni approfondie. L'exécution de cette entreprise étoit réservée au zèle & aux talens de M. de Sauvage. Nous n'examinons pas si le plan est bien naturel, s'il est le plus parfait à suivre, si les plantes prises universellement, & dans la masse totale, peuvent se comparer à la masse des maladies; si on connoît, ou plutôt s'il existe des maladies ou affections avec les caractères aussi permanens, aussi constans, aussi aisés à reconnoître, & tels qu'on les voit dans les plantes; nous dirons que M. de Sauvage s'approchant, autant que la matière le comporte, des regles que suivent les Botanistes dans l'ordre & la nomenclature des plantes, a pour intention de présenter les maladies, suivant les indications qu'elles offrent à remplir. Le plus ou moins grand nombre de symptômes constans & ressemblans les fait mettre ou ranger dans la même classe; des symptômes particuliers, ou des causes singulières

(*) Cet extrait lû dans le temps à nos Assemblées, s'est égaré; c'est ce qui est cause qu'il paroît si tard.

forment les espèces qui ont aussi leurs phénomènes. On renferme par exemple sous le nom de pleurésie qui est le genre (& la pleurésie aura ses caractères constans), la pleurésie Dorsale d'Hippocrate, la pleurésie du Péricarde d'Avenzoar, la pleurésie vermineuse de Quercétan, &c. qui seront les espéces : de même la Diarrhée présentée comme genre avec ses caractères ou symptômes essentiels, se divise en diarrhée séreuse, diarrhée bilieuse, &c.

Suivant cette méthode l'Auteur établit ici neuf classes générales de maladies, sçavoir, les fiévres ou maladies fébriles ; les maladies spasmodiques ou de convulsions ; les maladies de paralysie ; celles qui consistent en douleurs ; celles où il y a vice de l'imagination ; les maladies évacuatoires ; les maladies cachectiques, & enfin, les maladies ou affections superficielles, comme les taches, les tumeurs, les excrescences, &c. Il donne d'abord le caractère essentiel à chacune de ces classes, après quoi il les divise en sections ; ainsi les maladies inflammatoires se divisent en celles qui affectent les viscères membraneux, en celles qui affectent les viscères parenchymateux, & en celles qui sont à exanthemes ou à éruptions ; les maladies convulsives se diviseront de même, en celles qui attaqueront tous les muscles, en celles qui n'attaquent que certaines parties, &c. Les maladies évacuatoires se diviseront relativement à la nature de la matière qu'on rend dans ces affections.

Dans le premier volume de cet ouvrage, après avoir donné des prolégomenes & des leçons très-sçavantes sur des points de Physique, de Méchanique, d'Hydraulique, d'Hydrostatique & d'économie animale, dont il importe d'avoir la connoissance pour entendre ce que c'est que maladie, on traite fort au long des généralités, ou des caractères de chaque classe. On entre dans le détail des symptômes ou signes qui forment les genres. On rapproche des idées des anciens les préceptes & les connoissances physiques des Modernes ; la définition de la maladie, laquelle définition n'est autre chose que l'*aggrégat* des symptômes constans, est accompagnée d'une explication physique & méchanique de ces mêmes symptômes. On reconnoît que M. de Sauvage a fait une étude particulière des Sciences Physico-Mathématiques ; mais son goût pour ces sciences ne l'a pas séduit au point d'en vouloir faire les *directrices* des fonctions animales. Il sçait jusqu'où va leur pouvoir, & il n'en fait usage qu'avec des restrictions, des modifications, des approximations & des connoissances profondes sur la nature & les usages essentiels des parties du corps humain.

Toutes les questions qui peuvent s'élever au sujet des affections superficielles ou des tumeurs, des matières qu'elles renferment, sont expliquées suivant les principes que nous venons d'énoncer dans la pre-

miere classe. La seconde qui traite des fiévres, en présente les symptômes, les causes, les généralités suivant le même plan; ce que les Anciens & les Modernes ont écrit sur cette matière, se trouve ici analysé, commenté, éclairé, fortifié de nouvelles preuves, ou combattu quand il y a lieu. Les généralités & les questions pathologiques & physiologiques des classes suivantes sont traitées de même, ensorte qu'on trouve dans cette Pathologie non-seulement le tableau des différentes affections, mais encore l'explication physiologique & méchanique, tant de leurs causes que de leurs symptômes.

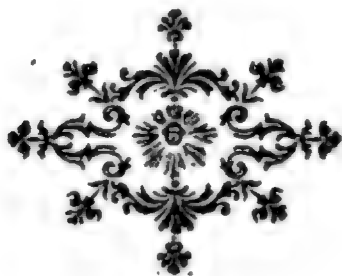
M. de Sauvage, après avoir donné dans son premier volume tout ce qui concerne le genre de ces neuf classes, les reprend ensuite l'une après l'autre pour en poursuivre les espèces, & ce travail occupe les quatre volumes suivans. Voici de quelle maniere il procede: le genre ou plutôt la classe étant connue, il sous-divise cette classe en nombre de familles (& ces familles sont formées par les caractères les plus évidens); de-là il passe aux individus de chaque famille, & il donne sur chacun ce qu'il y a de plus connu & de plus avoué. Sa nomenclature est riche, ce qui met à portée de faire servir son ouvrage & sa méthode, quoique neuve, pour l'étude des Médecins qui l'ont précedé.

Afin de donner une idée plus juste de ce travail, nous présentons les familles d'une de ces classes. Nous prenons la premiere, *Affectus superficiarii*. Toutes les maladies de la peau seront donc ici placées; mais comme elles sont différentes, on établit différentes familles, sous lesquelles se rangent ensuite les individus. Cette premiere classe a six familles. Les affections qui n'affectent que la couleur de la peau, forment la premiere famille, & viennent se placer dans cette famille, le *Leucoma*, l'*Echymose*, la *Goutte-rose*, les *taches de naissance*, &c. Les efflorescences ou tumeurs superficielles renfermant un corps étranger, forment la seconde famille sous laquelle se placeront les pustules, les boutons légers, l'*herpes*, les *dartres* & *exhantémes*. Les tumeurs superficielles contenant une humeur particuliere, font une troisiéme famille, à laquelle on rapporte l'érésypele, le phlegmon, les furoncles, &c. Les tumeurs occasionnées par l'accroissement ou l'épaississement des solides, constituent la quatriéme à laquelle on rapporte le sarcôme, le condilome, le bronchocele, l'éxostose, &c. Les tumeurs enkistées en donnent une cinquiéme sous laquelle se rangent l'anevrisme, les varices, les hydadies, le staphylome & les louppes. Enfin, les tumeurs occasionnées par le déplacement des parties solides formeront encore une famille dans laquelle entreront les hernies de toutes les espèces, les luxations, &c.

Toutes ces espéces sont détaillées dans tous les états par lesquels elles passent. On ne se contente point de donner les explications, &

les causes des phénomènes qui les accompagnent ou les suivent. On présente encore d'une façon fort lumineuse le traitement à mettre en œuvre & les indications à remplir dans ces différentes affections. Les classes des maladies internes sont travaillées avec le même soin & avec la même sagacité.

Cette méthode, quoique susceptible d'amélioration, fait infiniment d'honneur à M. de Sauvage, & lui assure une place distinguée parmi les plus habiles Professeurs de Médecine, & son livre figurera toujours avec avantage à côté des meilleurs Pathologistes. Les fautes légères qui peuvent être dans cet ouvrage, lesquelles peuvent regarder quelques nomenclatures, sont susceptibles de correction. Bien des personnes pleines de reconnoissance pour le travail de notre illustre Professeur, auroient souhaité que tous les noms Grecs fussent imprimés avec les caractères qui leur sont propres; & que M. Sauvage ne fît pas dépendre bien des espèces de causes fort douteuses. On a cru appercevoir trop de crédulité à certaines observations qui servent cependant à former des espèces que classe M. de Sauvage; enfin, on imagine qu'en adoptant en général la méthode, on auroit pu suivre dans la distribution un ordre plus naturel, & qui eût lié les maladies les unes avec les autres, relativement aux grandes indications, c'est-à dire aux vitales, aux naturelles & aux animales. Personne n'est plus en état que M. de Sauvage d'apprécier toutes ces réflexions. Personne ne peut mieux que lui en faire usage, s'il le croit nécessaire, pour l'instruction de ses Eleves, & pour la perfection de la Médecine.



L'ART DE VÉRIFIER LES DATES DES FAITS HISTORIQUES, des Chartes, des Chroniques & autres anciens Monumens, depuis la Naissance de Notre-Seigneur, par le moyen d'une Table Chronologique, où l'on trouve les Olympiades, les années de Jesus-Christ, de l'Ere d'Espagne, des Eres Ecclésiastiques d'Alexandrie, d'Antioche & de Constantinople, de l'Ere des Séleucides, ou d'Alexandre, de l'Ere civile d'Antioche, de l'Ere des Martyrs, de l'Hégire; les Indictions, le Cycle Paschal, les Pâques de chaque année, les Cycles Solaire & Lunaire, &c. Avec un Calendrier perpétuel. L'Histoire abrégée des Conciles. Des Papes, des quatre Patriarches d'Orient, des Empereurs Romains, Grecs, François, Allemands, Turcs; des Califes, des Rois & des Sultans de Perse, des Sultans de Cogni, &c. des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Lombardie, de Sicile, de Jérusalem, de Hongrie, de Danemarck, de Pologne, de Suède, des Czars de Russie, des Grands-Maîtres du Temple & de ceux de Malthe; des six Electeurs Laïques de l'Empire, des grands Vassaux de la Couronne de France, &c. Ouvrage nécessaire à ceux qui veulent avoir une connoissance parfaite de l'Histoire. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Nouvelle Edition proposée par Souscription. A Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi.

CET Ouvrage important connu & estimé de tous les Sçavans, étoit susceptible d'augmentations considérables, en y comprenant les monumens historiques des Peuples d'Orient, avec lesquels l'Europe a eu des rapports, ou des intérêts à démêler. C'est sur cette idée que le nouvel éditeur a dirigé son travail.

La *Premiere Partie*, outre la table chronologique, dont on recule le terme jusqu'à l'an 1900, renfermera huit nouvelles époques, qui seront expliquées en autant de paragraphes dans la Dissertation préliminaire sur les Dates.

La premiere de ces époques sera l'Ere des Olympiades, beaucoup antérieure à l'Ere Chrétienne, & dont l'usage n'a cessé que vers la fin du quatrième siécle de l'Eglise. C'est aussi à ce tems là qu'elle se terminera dans la Table.

La seconde & les deux suivantes seront les trois Eres du monde, employées respectivement dans les Eglises d'Alexandrie, d'Antioche & de Constantinople.

La cinquiéme sera l'Ere d'Alexandre, ou des Séleucides, qui commence l'an 312, avant Jesus-Christ.

La sixiéme, l'Ere civile d'An-

tioche, qui précéde de 48 ans la naiſſance de Notre Seigneur.

La ſeptiéme, l'Ere de Dioclétien, ou des Martyrs, dont le commencement ſe rapporte à l'an 284 de l'Incarnation.

Enfin, la huitiéme & derniere ſera la fameuſe Hégire, ſi différente des autres par le genre des années qui la compoſent, & par-là ſi difficile à concilier avec elles. En développant les élémens de cette époque, on ne ſe contentera pas d'en ajuſter les années avec celles de l'Ere Chrétienne; on tracera de plus une méthode ſimple & facile pour faire répondre les mois, les jours & les féries des unes aux mois, aux jours & aux féries des autres.

Avec cette augmentation d'époques, la Table chronologique ſera toutefois moins chargée que dans la précédente édition, & cela, 1°. par le déplacement de la colonne des Eclipſes, que l'on tranſportera ailleurs, pour en faire une Table particulière; 2°. par le retranchement des douze colonnes des nouvelles Lunes. Ce n'eſt pas qu'on juge ce dernier article inutile en lui-même, pour la vérification des Dates; mais on a cru devoir le ſimplifier par une voie plus courte & plus lumineuſe, qu'on expliquera dans l'Avertiſſement ſur le Calendrier, & dont on mettra enſuite le réſultat ſous les yeux du Lecteur dans une nouvelle Table. Là, par la réunion de l'ancien Calendrier & du nouveau, l'on verra non-ſeulement le premier jour de chaque lunaiſon, mais tous les jours ſuivans, avec le nombre d'Or, la lettre Dominicale & l'Epacte qui leur correſpondent. Cette Table tiendra la place de celle des Epactes qu'on voit dans le même Avertiſſement, & n'occupera guère plus d'eſpace. A l'égard de la tranſpoſition de la colonne des Eclipſes, c'eſt une ſuite de la ſuppreſſion de celles des nouvelles Lunes, attendu que reſtant déſormais ſeule dans les pages où elle ſe trouve actuellement, elle laiſſeroit trop de vuide dans un terrein que la multitude des nouveaux objets qui doivent y entrer, oblige de ménager. Elle ſera donc mieux à la ſuite de la Table chronologique.

On donnera immédiatement après la Liſte des Conſuls : nouveau déplacement que la deſtination de cette Liſte engage à faire. En effet, les Conſuls n'étant marqués dans l'Art de vérifier les Dates que pour tenir lieu d'Epoques, c'eſt à la Partie didactique de cet Ouvrage qu'ils appartiennent, & non à la Partie hiſtorique, où ils étoient ci-devant placés. Les autres articles de celle-là demeureront dans le même ordre qu'ils ſont préſentement. Mais on fera quelques additions à l'article des noms de certains jours de la ſemaine & du mois. On augmentera pareillement le Catalogue des Saints, après avoir corrigé les mépriſes qui ſe rencontrent dans l'un & dans l'autre.

Tel eſt le coup-d'œil de la premiere Partie de l'Art de vérifier les Dates.

La ſeconde Partie, qui n'eſt proprement que l'application des

l'application des principes posés & des régles établies dans la première, a exigé des recherches plus profondes & plus étendues.

Elle commencera par la Liste des Papes, au bas de laquelle on placera à chaque page, sur quatre colonnes parallèles, celles des quatre Patriarches d'Orient, avec les époques les plus remarquables de leur gouvernement.

On a déja fait, dans la première édition, quelque chose d'approchant sur l'Empire Romain, par l'attention que l'on a eue de mettre au bas de la Liste des Empereurs, les Souverains des différentes Monarchies, qui s'étant formées des débris de cet Empire, n'ont point persévéré jusqu'à nous. On a cru devoir perfectionner cet article, en y ajoutant, 1°. les Rois de Perse, depuis la naissance du Christianisme, jusqu'à l'an 651, époque de leur anéantissement; 2°. les Rois de Chypre, depuis le commencement des Croisades; 3°. Les Princes Francs qui posséderent le Comté d'Antioche, & dont la puissance, avec un titre moins imposant, surpassa réellement celle des Rois de Jérusalem; 4°. les Sultans d'Iconium, ces maîtres de l'Asie Mineure, dont les descendans sont assis aujourd'hui sur le trône de Constantinople.

Les Califes feront le sujet de l'article suivant. Le progrès & la décadence de leur Empire, le commencement & la fin de chacune des Dynasties qui le démembrerent, seront marqués avec soin.

Vis-à-vis des Califes Abassides de Bagdad, sur les pages opposées, on verra la suite de leurs émules, les Fathimites, Souverains de l'Egypte, les Ayoubites, qui précipiterent ceux-ci du trône, les Mameluks, qui remplacerent les Ayoubites. Pour rendre plus claire & plus intelligible l'Histoire des derniers Abassides, on a cru devoir mettre à côté d'eux, sur une colonne parallèle, la Dynastie des Tartares Mogols, qui détruisit leur Empire, à commencer par le fameux Genghiz-Khan, souche commune de presque toutes les Dynasties de cette nation qui dominerent en Asie. Enfin au bas de ces deux Listes, on placera les Sultans d'Alep, ceux de Damas & ceux d'Emesse, dont la suite nous a paru nécessaire pour l'intelligence des Croisades.

La chronologie des Califes, ainsi traitée, amenera celle des Empereurs Turcs, qui suivront immédiatement.

Les Sultans de Perse auront leur place vis-à-vis de ceux-ci.

Les deux Ordres Militaires, qui prirent naissance en Palestine, ont paru faire une trop grande figure dans l'Histoire, pour être oubliés dans cet Ouvrage. On donnera donc les Listes chronologiques de leurs Grands-Maîtres respectifs, placées l'une auprès de l'autre, à la suite de l'article des Empereurs Turcs.

Après avoir ainsi parcouru l'Orient, on passera en Allemagne, on marquera non-seulement les Empereurs, mais les six grands Feudataires laïques, connus sous le titre d'Electeurs.

d'Electeurs. Les Princes de Transylvanie. Dans quatre autres articles on tracera la chronologie des Rois de Pologne, des Rois de Dannemarck, des Rois de Suede & des Czars de Russie.

La France formera un article considérable. Aux Listes des grands Vassaux de la Couronne, qui ont été déja données, on en ajoutera plusieurs autres, & même quelques unes des Arrière-Vassaux.

Après la chronologie des Rois de France, viendront, comme dans l'édition précédente, celle des anciens Rois de Bourgogne, des Rois de Provence & des Rois de la contrée du pays Helvétique, nommée Bourgogne Transjurane; ensuite la Liste des Ducs de Bourgogne, à côté desquels seront placés les possesseurs du Comté de même nom, & dans un degré inférieur, les Comtes & Ducs de Nevers. Delà on passera aux Comtes de Champagne. Les Ducs de Lorraine, accompagnés des Comtes particuliers de Bar, leur succéderont. Ces derniers seront relevés par les Comtes de Flandre, ayant à côté d'eux les Comtes de Hollande; & aux bas des uns & des autres paroîtront les Comtes & Ducs de Brabant, avec les Comtes de Hainaut. Les Ducs de Normandie se montreront à leur tour, avec les Comtes d'Evreux, les Comtes d'Alençon & les Comtes du Perche. A leur suite marcheront, sur une même ligne, les Comtes d'Anjou & les Comtes du Maine. Les Ducs de Bretagne, par la position de leurs Etats, ne viendront qu'après ceux-ci, & termineront la division des grands Feudataires établis en-deçà de la Loire.

On entamera l'autre côté de la France par la chronologie des Rois Visigoths, telle qu'on l'a donnée, à quelques changemens près, dans la premiere édition. Les Rois François d'Aquitaine rempliront la Liste suivante. Elle précédera immédiatement celle des Comtes de Poitiers, au-dessous de laquelle on verra la succession des Comtes de la Marche, des Comtes & Vicomtes de Berri, des Comtes de Périgord & des Vicomtes de Limoges. Ce dénombrement achevé, on fera celui des Comtes & des Dauphins d'Auvergne. On fera connoître les anciens Ducs de Gascogne, & en même-temps, mais dans un ordre distingué, les Comtes d'Albret, les Vicomtes de Béarn, les Comtes d'Armagnac & les Comtes de Foix.

Viendront ensuite les Princes de la Gaule Narbonnoise, à la tête desquels seront les premiers Ducs de Septimanie. Suivront les Comtes de Toulouse & les Comtes de Barcelonne, placés de front au-dessus des Comtes de Rouergue, des Comtes de Carcassonne & des Vicomtes de Narbonne. Dans la chronologie des Comtes de Provence qui succédera, on renfermera pareillement, & comme en sous-ordre, les Comtes de Forcalquier & les Comtes d'Orange. Enfin les Comtes & Dauphins de Viennois se présenteront les derniers, & fer-

meront la marche des grands Vassaux de la Couronne.

Les articles des Rois d'Angleterre & des Rois d'Ecosse, retouchés en quelques endroits, auront leur place, comme ci-devant, après celui des Rois de France.

On laissera aussi l'article des Rois d'Espagne à son rang; mais il sera augmenté de la Liste des Princes Mahométans, qui ont regné dans cette partie de l'Europe.

On finira par l'Italie, que l'on se propose de parcourir d'une extrêmité à l'autre. Dans l'article des Comtes & Ducs de Savoye, on comprendra les Comtes de Piémont, les Marquis de Saluces & ceux de Montferrat. Allant de proche en proche, on passera successivement en revue les Ducs de Milan, les Souverains de Parme & Plaisance, les Marquis & Ducs de Mantoue, les Ducs de Ferrare, ceux de Modene, les Grands-Ducs de Toscane, les Doges de Venise, les Marquis & Ducs de Spolette, & les Ducs de Bénévent. Les Rois de Naples & de Sicile fourniront le dernier article d'Italie, & termineront en même-tems l'Ouvrage.

Le Public peut juger par ce détail de l'utilité de cette nouvelle Edition, qui sera augmentée considérablement. Il est encore nécessaire d'observer que dans la seconde partie on a marqué sur chaque Pape, sur chaque Empereur, sur chaque Roi de France, depuis qu'on a commencé à varier dans les dates, jusqu'à ce qu'on ait cessé, la manière de dater qui leur étoit propre. On a de plus rapporté, d'après les Auteurs contemporains, les différentes façons de supputer les années de leur Gouvernement. A la lumière de ces détails, combien s'éclairciront de doutes sur l'année précise de leurs diplomes? Combien s'évanouiront de difficultés, qui arrêtent, embarrassent, & souvent déconcertent dans la lecture des chroniques & autres anciens monumens de l'Histoire?

L'Editeur finit par engager les personnes qui s'intéressent à la perfection de l'Ouvrage, de vouloir bien lui faire part de leurs lumières, pour le mettre en l'état où elles le souhaitent. Nous recevrons, avec actions de graces, dit-il, tout ce qu'on aura la générosité de nous envoyer, soit corrections sur la première édition, soit vûes nouvelles sur celle que nous préparons, ou additions à y insérer. Notre Préface fera connoître ceux à qui nous aurons des obligations réelles; & c'est-là que nous réservons à leur payer solemnellement le tribut de reconnoissance qui leur sera dû. A l'égard de la manière de nous faire parvenir leurs Mémoires, nous les prions de les adresser, port franc, *à M. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers*, ou au *Bibliothécaire du Monastère des Blancs-Manteaux, à Paris.*

L'Ouvrage sera compris dans un Volume *in-folio*, dont le Prospectus doit tenir lieu de modéle pour le format, le caractère & la qualité

du papier, excepté seulement que les articles de moindre importance seront en caractères de petit Romain, comme dans la précédente édition.

On ne commencera l'impression qu'au mois de Janvier 1766 ; & dans cet intervalle, la voie sera ouverte aux Souscriptions, chez le Sieur *Desprez*, moyennant la somme de 24 liv. dont on payera d'avance 12 liv. & le surplus en recevant le Volume en feuilles.

On placera à la tête la liste des Souscripteurs.

L'on prévient le Public qu'il ne sera tiré que peu d'Exemplaires au-delà des Souscriptions, & que ceux qui n'auront pas souscrit, payeront pour chaque exemplaire 48 livres. C'est le prix où sont portés aujourd'hui les Exemplaires de la première édition, que celle-ci, par son étendue, surpassera de plus d'un tiers. On doit s'attendre qu'elle l'emportera de même pour le mérite de l'exécution typographique. L'Imprimeur, connu pour être fidèle à ses engagemens, promet de n'épargner, ni soins, ni dépense pour lui donner toute la perfection qui dépend de son Art. Il veillera sur-tout, avec la plus scrupuleuse attention, sur les épreuves, & employera, pour les corriger, des personnes intelligentes & versées dans ce difficile & important exercice.

LA POPULATION ET LA BEAUTÉ, ODES.

A Londres & se trouvent à Paris, chez Cailleau, rue S. Jacques, près les Mathurins, à S. André 1764 *in*-12. de 20 pages.

CEs deux Odes ont le mérite du genre. Le sujet en est bien choisi & bien traité. Le ton de Poësie qui y regne tient plus de la majesté que de l'enthousiasme ; il est plus imposant qu'impétueux, mais l'Ode admet également ces deux tons. Le Poëte expose dans la premiere Ode les causes de la Dépopulation, c'est-à-dire qu'il trace tous les ravages que le Luxe entraîne. Il n'a pas dédaigné de mettre au nombre de ces ravages les alliances mercenaires que l'or seul forme tous les jours sans l'aveu de l'amour. Quoi, s'écrie-t-il en apostrophant les parens qui enchaînent leurs enfans par ces nœuds forcés,

Quoi ! vous osez soumettre à des calculs iniques
Le doux plaisir d'aimer !

. . . .

Les mœurs de nos ancêtres étoient bien plus conformes à la Nature.

Si-tôt que de l'amour les éloquentes flammes
Leur faisoient éprouver le besoin de leurs ames,
Par des transports nouveaux,
Ils couroient à l'Autel consacrer leur tendresse,
Et l'Hymen amoureux, aux yeux d'une Maîtresse
Allumoit ses flambeaux.

. . . .

Ah ! c'est l'Amour lui seul qui doit peupler
le Monde :
Il est le Créateur des Etres qu'il féconde
De son souffle brûlant.

Dans l'Ode suivante, le Poëte célébre la puissance & rappelle aussi les crimes de la Beauté ; il dit & le bien & le mal qu'elle a fait & qu'elle peut faire.

Alcide en reculant les bornes de la Terre,
Pour étendre ton culte affronte les hasards ;
Et Thésée aux Tyrans ne déclare la guerre
Que pour s'attirer tes regards.
Aux Monstres rugissans Victime abandonnée,
Andromède gémit sur un roc enchaînée ;
Ses cris appellent un vengeur.
Que le secours est prompt quand la beauté l'implore !
Le fils de Danaé l'adore,
Il court, le péril cesse, & l'Amant est vainqueur.

L'Auteur se plaint de l'éducation molle & avilissante qu'on donne aux femmes ; il lui paroît injuste de les borner à l'art de plaire, il voudroit qu'on leur ouvrît la carrière de la gloire dans tous les genres. Quoiqu'il en soit de cette idée, elle est noblement exprimée dans la strophe suivante :

Ce n'est point dans les Champs embellis par l'Aurore
Que se forment la foudre & les brûlans éclairs :
L'aigle altier amolli dans les Jardins de Flore
Eût perdu l'Empire des airs.
Au seul désir de plaire Elise abandonnée,
N'eût point, de ses Etats fixant la destinée,
Entrepris de nobles travaux.
Carthage en s'élevant menace l'Italie ;
Et l'ombre de Didon trahie
Erre autour d'Annibal & guide ses drapeaux.

Tout est beau & lyrique dans cette strophe, excepté ce vers : *entrepris de nobles travaux*, qui est foible & commun.

En retraçant les crimes de la Beauté, l'Auteur s'écrie avec indignation :

Le glaive de Mégére est dans les mains des Graces,
L'Amour est le Dieu des Fureurs.

Il refuse de reconnoître la beauté à ces traits.

La Beauté n'est jamais que la vertu parée ;

dit-il. Définition ingénieuse qui forme un vers heureux & bon à retenir.



AUGUSTISSIMO SENATUI TOLOSANO, de Ecclesiasticâ potestate Regum ac Principum Imperio nequaquam metuendâ, cunctisque hominibus venerandâ & amandâ, ad normam solemnis Declarationis quam edidit Clerus Gallicanus anno 1682. Assertiones Dogmaticas, Metaphysicas, Historicas, Apologeticas, ad Sacerdotii & Imperii jus publicum spectantes, FF. Prædicatores Tolosani. DD. DD. DD. Tolosæ, ex Typographiâ N. Caranove, sub signo Bibliorum Aureorum. 1764. in-4°. 32. pages.

LE Parlement de Toulouse ayant ordonné par Arrêt du mois de Juillet 1756, que tous les Aspirans aux grades de la Faculté de Théologie, inséreroient dans les Thèses qu'ils soutiendroient, les quatre fameux articles de 1682, M. l'Abbé de Montgazin, l'un des Professeurs, pour mettre les Candidats en état de répondre sur cette matière, donna une Dissertation sur le premier des quatre articles; le Professeur des Dominicains fit plus, il embrassa l'objet en entier, il donna un Traité complet de la Doctrine des quatre articles. (Ce Traité a été publié dans les années 1763 & 1764), il voulut faire soutenir une Thése sur cet objet, & en général sur les libertés de l'Eglise Gallicane. La Dédicace en fut faite au Parlement de Toulouse, qui l'accepta. Cette Thése soutenue le 12 Août 1764, chez les Dominicains de Toulouse, adoptée depuis par l'Université où elle a été soutenue le 19 du même mois, après avoir été examinée par quatre Magistrats choisis dans le Parlement, & par quatre Professeurs de l'Université, est celle que nous annonçons.

La premiere assertion est le principe général, d'où découlent toutes les autres comme autant de conséquences. La voici :

« Deus est prima rerum omnium » causa, ejusque præpotens numen » est una cujuscumque potestatis » origo. A Deo igitur & claves » Ecclesiæ & Imperii sceptrum » perindè derivantur; atque divinâ » institutione & divino jure Sacer» dotibusque, Regibusque subji» ciuntur homines, quos summus » Conditor & Cives Mundi & Cives » Cœli ascriptitios instituit. Hinc » eminent & universæ mortalium » societati præsunt spiritalis auto» ritas & secularis potestas : su» prema utraque *& solo Deo minor*, » utraque Majestas à Deo secun» da, neutra in officio suo alteri » obnoxia.

D'après ce principe qui donne Dieu lui-même pour la source unique & immédiate de l'une & de l'autre puissance, toute idée de contrat social & de pacte par lequel les nations ayent transporté à leurs Rois ou à leurs Magistrats, le droit de les gouverner, toute idée enfin qui assigne pour origine à la puissance civile

là seule volonté des peuples, doit s'évanouir, selon l'Auteur de la Thèse. « Hinc profligatur *Monarchomachismus*, qui civilis potestatis originem » in pacta conventa populorum refert, Regesque non Dei, sed populi » administros asserit. Quin & Regibus etiam iniquis, etiam impiis, infidelibus, Tyrannis inest » suprema potestas, Majestas à Deo » secunda, cui resistere, cui perniciem afferre, cui non benè precari omnia Dei & hominum jura » vetant.

L'Auteur de la Thèse renvoye sur cette question d'un contrat social à l'Institution au Droit public de M. le Chancelier Daguesseau, où l'idée du contrat social est réfutée par ce grand Magistrat, avec autant de solidité que d'éloquence.

La sixiéme assertion développe la doctrine de l'indépendance des Rois, contre les prétentions ultramontaines: en voici le résultat.

« Hinc exploditur illud à divinis Oraculis alienum systema, » quo profertur inaudita Apostolicæ antiquitati Doctrina: scilicet » Romano Pontifici, ut supremo » Principi spiritali, jure divino » concessam autoritatem, penès » quam Imperia exturbare, transferre, Regesque solio dejicere » valeat: ubi ad Christianæ Reipublicæ utilitatem, ad populorum salutem, ad Religionis bonum id expedire contigerit: ab » isto systemate quod Christi Regnum partim temporarium & » terrenum, partim æternum & spiritale comminiscitur, invictè abhorruit Christianissima Francorum Natio, Sedis Apostolicæ » dignitatis apprimè studiosa & retinentissima antiquæ traditionis: » quæ ita Deo quæ Dei sunt semper reddidit, ut à Cæsare nunquam abstulerit quæ sunt Cæsaris.

Ce zéle des François pour les maximes antiques de l'indépendance de leurs Rois, cette attention à contenir l'autorité Pontificale dans les bornes légitimes, ne portent aucune atteinte à leur respect inviolable pour les véritables droits du Saint Siége, & ne relâchent en rien les liens de l'unité.

» Licet igitur Francis peculiare » sit & proprium Reges suos adeò » amare, ut pro tuendâ eorum dignitate & Majestate non opes tantùm, sed & vitam profundere » soleant; quanquam hâc laude maximè insignis nunc emineat Francorum gens, ubi regitur ab optimo Principe, quem omnes amorem & delicias humani generis » grato & libenti animo appellamus, iidem tamen Franci non » minori pietate & majori studio » præ aliis latè nationibus sunt Romanos Pontifices prosecuti.

L'Auteur de la Thèse s'étend avec complaisance sur les monumens du respect & de l'amour de nos Rois pour le Saint Siége, sur leurs bienfaits envers les Papes, sur les témoignages de la reconnoissance des Papes; il voit ce commerce de piété, de respect & d'estime, de services & d'éloges, se perpétuer par une chaîne heureuse depuis Clo-

vis, Dagobert, Childebert, Charles Martel, Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire, &c. jusqu'à nos jours.

« Hinc ambæ potestates amicè » conveniunt, dit-il en parlant de la puissance spirituelle & de la puissance temporelle, « & mutuo » fœdere sociari ac conjungi amant. » Hujusque societatis & amicitiæ » modum habere perspectum in- » primis ac exploratum oportet, » ne imprudenter existimetur unius » potestatis proprium, quod ei ab » alterâ permittitur, & concedi- » tur, ne jura unius potestatis in » alteram potestatem errore pessimo » transferantur.

Voici comment l'Auteur s'exprime sur l'origine & sur l'étendue de l'autorité des Evêques.

« Episcopi potestatem precariam » à Sede Apostolicâ derivatam non » habent, sed propriam habent po- » testatem, propriam jurisdictio- » nem sibi à Christo collatam; » iidemque de Fidei quæstionibus » jure divino judicant atque de- » cernunt.

Dans les derniers paragraphes, l'Auteur félicite son Ordre sur le zèle avec lequel il a toujours défendu & les libertés de l'Eglise Gallicane, & les maximes de l'Unité; il rappelle les principales époques, où ce zèle s'est signalé, il cite les grands Défenseurs de la Saine Doctrine que cet Ordre a produits.

NOVI COMMENTARII ACADEMIÆ SCIENTIARUM Imperialis Petropolitanæ, Tomus VII. pro annis 1758 & 1759.

LES cinq premiers Mémoires de Géométrie pure, contenus dans ce Volume, sont l'Ouvrage du célébre M. Euler dont les veilles ont enrichi les Sciences de tant de sublimes découvertes. Nous commencerons par l'Extrait du troisiéme, nous parlerons ensuite du premier & du quatriéme, à cause du rapport qu'ils ont ensemble; nous passerons ensuite à l'Analise du second & du cinquiéme.

Le troisiéme Mémoire qui est le premier dans l'ordre que nous avons adopté, a pour titre, *Essai d'une méthode nouvelle pour comparer entr'elles des quadratures, des rectifications de courbes & autres quantités transcendantes.* Le premier Mémoire a pour objet l'application de cette nouvelle Méthode à la comparaison d'arcs d'ellipse & d'hiperbole; le quatriéme est l'application de cette même méthode à la solution d'un problême proposé dans les Actes de Leipsic, sur des espaces elliptiques. Ces trois Mémoires ne font donc qu'un seul & même corps de Doctrine, dont le troisiéme est la base, & si nous nous sommes crus permis de changer l'ordre dans lequel ils sont publiés, cette premiere idée du sujet suffit pour justifier cette transposition: entrons dans un plus grand détail.

A peine la Géométrie sortie de

l'enfance a-t-elle porté ses regards sur les courbes, qu'elle s'est occupée de leur rectification & de leur quadrature. La quadrature de la parabole transmise par les anciens, les vestiges de leurs travaux répandus dans leurs Ouvrages; tout nous prouve que ces sublimes recherches faisoient l'objet de leurs veilles. La plus simple de toutes les courbes, celle dont la construction paroît la moins compliquée, est sans contredit le cercle. L'égalité de ses rayons, l'uniformité de sa courbure sembloient annoncer une courbe qui devoit céder aux plus légers efforts. Qui croiroit cependant qu'un lieu Géométrique aussi peu compliqué en apparence, renfermât des mystères que toute la pénétration des anciens, que toute l'adresse des Modernes aidés des nouveaux calculs, n'ont pu dévoiler? Mais si leurs travaux ont été inutiles relativement à l'objet principal qu'ils se proposoient, s'ils n'ont pu quarrer le cercle, les découvertes accessoires dont ils ont enrichi la Géométrie, ont du les consoler d'avoir manqué leur but. Il en est de la quadrature du cercle comme de la pierre Philosophale. La vérité que l'on cherchoit est restée inconnue. Mille autres que l'on ne cherchoit point, ont été dévoilées. Pourquoi ces succès n'encourageroient-ils pas à de nouveaux efforts? Pourquoi ne feroit-on pas sur des courbes non rectifiables les mêmes tentatives que l'on a faites sur le cercle, si ce n'est pour avoir leur rectification, du moins pour parvenir à des vérités inattendues? Telles sont les espérances qui ont animé M. Euler. Depuis long temps on a quarré des espaces circulaires, des segmens cicloïdaux, & l'on a assigné des arcs de parabole dont la différence étoit Algébrique; M. Jean Bernouilli avoit étendu cette découverte aux paraboles cubiques. M. Huighens avoit démontré, que la somme des surfaces de deux conoïdes elliptique & hiperbolique pouvoit se représenter par la surface d'un cercle. Quoique chacune de ces grandeurs séparement ne pût se rapporter à la quadrature du cercle, le Comte Fagnani avoit trouvé quelque chose d'analogue relativement aux arcs de l'ellipse, de l'hiperbole & de la lemniscate. Il faut l'avouer, quelque sublimes que fussent ces découvertes, quelqu'étendue de génie qu'elles supposassent dans leur Auteur, la méthode qui y conduit, est une méthode particulière, propre au problême qu'elle a résolu, mais qui ne peut s'adapter à des recherches de même genre. M. Euler ose s'élever à des spéculations plus sublimes encore. Il dévoile l'esprit d'une méthode générale pour comparer des arcs de courbe, dont la rectification absolue échappe à tous les efforts des Analystes. Dans son 1er. Mémoire il applique cette méthode aux problêmes déja résolus. Il fait voir qu'elle est plus directe, plus expéditive que celles qu'on connoissoit; dans le second Mémoire il fait l'application de cette méthode à des problêmes nouveaux, sur lesquels les procédés

ordinaires ne peuvent avoir de prise.

Pour peu que l'on soit initié dans la haute Géométrie, l'on sçait que la rectification de l'Ellipse ne dépend ni de la quadrature du cercle, ni de celle des espaces hyperboliques entre les Asimptotes. Tel étoit l'écueil où venoient se briser les méthodes ordinaires. Ces difficultés ne peuvent arrêter M. Euler. L'Ellipse, l'Hiperbole sont aussi traitables entre ses mains, que l'est la Parabole par les méthodes connues. Etant donné un arc d'Ellipse ou d'Hyperbole, il peut toujours déterminer un autre arc partant d'un point quelconque, qui soit avec ce premier dans un rapport donné, qui différe de ce premier (ou d'un multiple de ce premier) d'une quantité assignable, le rapport d'égalité est le seul exclu. L'Analogie que nous avons remarquée entre l'Ellipse, l'Hyperbole & la Parabole, a également lieu entre le Cercle & la Lemniscate. Dans le cercle l'on ne peut assigner deux arcs dont la différence soit donnée; mais on peut demander un arc double, triple &c. d'un autre. La même propriété se retrouve dans la Lemniscate; c'est, pour ainsi dire, un cercle du quatriéme degré.

Dans un autre Mémoire M. Euler applique sa Méthode à la solution d'un Problême qu'il avoit proposé dans les Actes de Leipsic, sans se nommer. Etant donnée la surface d'une demi-Ellipse terminée par un diamétre quelconque; l'on demandoit de diviser cette demi-Ellipse en deux parties dont l'une diffère de l'autre d'une quantité donnée. Ce Problême n'avoit reçu qu'une solution dans l'Europe sçavante; elle se trouve dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris & fait honneur à M. Besout son Auteur. M. Euler prétend démontrer que ce n'est qu'un cas particulier de sa Méthode générale; il s'avoue l'Auteur du Problême; il tient même plus qu'il n'avoit promis; il apprend à déterminer un arc d'Ellipse qui soit le tiers du Périmètre entier. Au reste, quoique M. Euler n'ait appliqué ses recherches qu'aux Sections Coniques & à la Lemniscate; cette Méthode n'est point particulière à ces courbes, & il est toujours possible, par des procédés analogues, de l'appliquer à une quantité infinie d'autres Courbes.

De toutes les parties Mathématiques, il n'en est guères qui présentent des Mystères plus cachés que l'Arithmétique. Ce n'est pas cette Arithmétique bornée à diviser, multiplier & soustraire; mais celle qui prenant un essor plus sublime, s'élève jusqu'à la Loi des résultats. Il n'en est point des vérités Arithmétiques, comme des vérités Géométriques.

Il existe une Loi de continuité pour ces dernières. Rien ne se fait par saut en Géométrie; ce sont des dégradations insensibles. On reconnoît les traces de la vérité primitive dont on est parti, & si une certaine propriété convient à une ligne longue d'un pied; cette même propriété conviendra à très peu de chose

près à une ligne peu différente d'un pied. Il n'en est point de même de la théorie des quantités numériques, un nombre est, pour ainsi dire, un être isolé ; le nombre le plus voisin lui est aussi étranger, ses propriétés sont aussi disparates que celles du plus éloigné. Telles sont les difficultés que présente cette espèce d'Arithmétique, difficultés si compliquées que souvent l'expérience nous apprend l'existence de certains faits dont la théorie ne peut encore rendre raison. Le but du Mémoire que nous analysons est de porter un nouveau jour dans cette partie des Sciences. Etant donnée une suite de puissances quelconques, dont chacune n'est point exactement divisible par une même quantité : M. Euler examine quelle est la Loi des restes, relativement aux différens termes que l'on peut prendre ; il démontre plusieurs théorèmes nouveaux & curieux sur cette matière ; il dévoile la raison de plusieurs vérités déja connues. Partout l'élégance est réunie à la rigueur des démonstrations.

Dans son dernier Mémoire, M. Euler fournit des méthodes pour ramener en certains cas des secondes différentielles aux différentielles premières. Lorsque l'on propose un Problême Phisico-Mathématique, le premier soin du Géométre doit être de le réduire en équation. Les parties Physiques ont été traitées par tant d'habiles mains ; les véritables principes de ces matières sont en général si connus, qu'il est peu de Problêmes que l'on ne puisse se flatter de représenter à l'aide de l'Analyse ; mais il faut l'avouer, c'est peu d'avoir déterminé les véritables principes de la solution, d'être parvenu à une équation quelconque, si ces signes hiérogliphiques ne présentent aux yeux mêmes du Géomètre, que les voiles de la vérité. Tel est cependant le cas le plus ordinaire des Problêmes Physico-Mathématiques ; du sein des travaux les plus assidus, des spéculations les plus délicates, le Géométre ne voit sortir que des combinaisons stériles des inconnues qu'il a nommées x ou y, & de leurs différentielles. De quelle utilité seroit donc aux Sciences une Méthode qui apprendroit à intégrer généralement ? Mais si l'on ne doit point se flatter de parvenir à ce but, combien n'est-on pas redevable à ceux dont les travaux tendent à élever quelques parties de cet utile édifice ? Tel est le but que s'est proposé M. Euler dans cet Ouvrage. Animé du désir de reculer les limites de nos connoissances, encouragé par la certitude que certaines secondes différentielles pouroient se ramener aux premières, il a cherché quels secours l'art fournissoit pour y parvenir. Il a fait voir qu'il suffisoit de multiplier l'équation par un multiplicateur commun ; il ose même assûrer que cet artifice réussira toujours lorsqu'il ne s'agira que de ramener des différentielles ultérieures aux premières différentielles ; tout l'Art de l'Analiste consiste donc, suivant lui, à déterminer la forme du multipli-

rateur ; mais c'eſt ce qui eſt ſouvent également difficile.

Lorſque l'on veut évaluer la ſurface d'une figure quelconque régulière ou irrégulière, compriſe entre des côtés rectilignes, le moyen le plus ſimple que préſente la Géométrie élémentaire, eſt de partager cette figure en triangles rectilignes; & comme elle apprend à quarrer ſéparement chacun de ces triangles, la ſomme de ces réſultats réſout le problême demandé. Mais il eſt évident que la manière de partager cette ſurface en triangles varie ſuivant le nombre des côtés entre leſquels elle eſt compriſe. Dans le Quadrilatère l'on peut mener deux diagonales differentes ; voilà donc deux manières de réſoudre le Problême. Dans le Pentagone l'on peut ſuppoſer que les diagonales partent ſucceſſivement de chacun des angles, ce qui fournit cinq ſyſtêmes de triangles. Ce ſeroit une concluſion précipitée de croire que ce nombre fût toujours égal à celui des côtés du Poligone, il varie dans une plus grande raiſon. Dans l'Exagone ce nombre eſt égal à 14, dans l'Heptagone à 42, dans l'Octogone à 132, dans l'Ennéagone à 429. L'on peut donc regarder comme une queſtion curieuſe de rechercher la Loi de cette variation. Tel eſt l'objet que s'eſt propoſé M. Seigner dans ce Mémoire. Il détermine de combien de façons différentes une figure rectiligne quelconque peut être partagée en triangles, dont les côtés ſoient ou des côtés de la figure, ou des diagonales. L'Ouvrage eſt terminé par une table dans laquelle il étend ſes recherches juſqu'au Poligone de vingt côtés. L'Editeur de ce Volume, M. Muller, remarque que cette Table n'eſt exacte que juſqu'au quinziéme Poligone ; dans le reſte des calculs il s'eſt gliſſé quelques erreurs qui la rendent défectueuſe ; pour y ſuppléer, M. Muller a joint à l'Ouvrage une Table de ſa façon, qui, outre l'avantage d'être correcte, réunit encore celui d'être plus étendue, le Lecteur pourra acoler enſemble ces deux tables.

Pour peu que l'on ſoit initié dans la Géométrie, l'on n'ignore pas les difficultés que préſente l'Analyſe dans l'extraction des racines. A peine une équation paſſe-t-elle le ſecond degré qu'elle offre déja des obſtacles ſouvent inſurmontables à tout l'art des Calculateurs. Mais s'il n'eſt pas poſſible d'en découvrir les véritables racines ; il eſt des ſecours que l'Analyſe fournit pour en approcher. Combien ne doit-on pas être redevable aux travaux des Géomètres illuſtres, qui nous ont appris du moins à nous paſſer dans la pratique des méthodes qui nous manquent ? La plûpart de celles qu'ils nous ont tranſmiſes ſuppoſent que l'on connoît déja par approximation la racine cherchée. Ce premier pas vers la vérité eſt indiſpenſablement néceſſaire pour éviter une longueur faſtidieuſe de calculs; mais quel guide devons-nous ſuivre dans ce premier pas ? comment diſtinguer la route qui nous approche ou nous éloigne de la vérité ?

Tel est le but que se propose M. Seigner. Etant donnée une équation quelconque, il apprend à trouver des lieux Géométriques, dont la construction graphique toujours aisée en elle-même, peut nous guider dans cette première recherche. Il est une remarque qui n'a point échappé à la modestie de l'Auteur; c'est que cette matière se trouve deja traitée dans l'Ouvrage de M. Cramer sur la Théorie des Courbes Algébriques; mais outre que la composition du Mémoire de M. Seigner est antérieure à la publication du Traité de Cramer, les Sçavans ne peuvent qu'être charmés de voir, pour ainsi dire, les marches différentes que deux hommes célèbres ont suivies.

De tous les Problêmes auxquels les nouveaux calculs ont donné naissance, il n'en est point de plus intéressans que la théorie des Isoperimétres. C'est peu pour la Géométrie de déterminer les courbes propres à satisfaire à certaines conditions; elle prend un essor plus sublime, & de toutes les courbes douées de certaines propriétés communes, elle fait voir celle qui réunit par excellence une propriété particulière. Par le moyen de cette théorie, la Méchanique connoît la courbe de la plus vîte descente; l'Hydrodinamique a appris quel solide présente la moindre résistance à la Mer; mais si cette théorie est sublime, on peut dire qu'elle est épuisée par les travaux des Géomètres illustres qui s'y sont exercés. Il n'est point de Problême de ce genre qui ne soit entiérement résolu, ou pour lequel on ne puisse trouver des principes de solution en marchant sur leurs traces. Cette vérité n'a point échappé au Père Frisi, Barnabite de Pise, Auteur de la Dissertation dont nous donnons l'Analyse. Il ne prétend rien ajouter au fond de la Méthode; il veut seulement la perfectionner en indiquant des facilités de calculs propres à s'adapter à certains cas particuliers. Nous finirons cette Analyse par une remarque. Il est étonnant que parmi les noms des Bernouillis, des Taylors, des Hermans, des Mac-Laurins, des Eulers, à qui cette théorie est redevable de ses progrès, l'on ait oublié l'Auteur de l'Ouvrage publié sur cette matière dans les Mémoires de l'Académie de 1733.

La Partie Physico-Mathématique de ce volume débute par un Mémoire de M. Zeiher, sur les Miroirs ardens. Tout le monde connoît les efforts surprenans que l'industrie humaine est venu à bout de produire, en concentrant dans un seul point les rayons solaires. L'intensité de la chaleur que l'on produit par ce moyen surpasse de beaucoup celle de la flamme la plus active; mais les machines énormes qu'elle exige demandent tant de dépense qu'il est peu de Sçavans qui puissent se les procurer. La plûpart même des machines de cette nature que le siécle dernier a vu naître, réléguées maintenant dans les Cabinets des Princes, n'excitent plus qu'une admiration stérile. On

lit dans quelques Historiens qu'avec le secours d'un miroir ardent, Archiméde brûla la flotte des Romains devant Siracuse. Il n'est point de fait transmis par les anciens sur lequel les sentimens des Critiques se trouvent plus partagés. Quelques-uns n'ont point cru découvrir une impossibilité physique dans son existence; d'autres au contraire l'ont impitoyablement rélégué dans la classe des mensonges imprimés. Quoiqu'il en soit de la vérité de ce fait, il a donné lieu à M. de Buffon d'imaginer une très-belle expérience. Par le moyen de surfaces planes toutes dirigées vers un même point, il est venu à bout d'exciter une chaleur très-violente à une très-grande distance. M. Zeiher assure que cette idée lui étoit venue avant d'avoir eu la moindre connoissance des expériences de M. de Buffon. Mais M. Zeiher va plus loin; il indique comment à l'aide du feu l'on peut donner à une surface plane, une courbure demandée. C'est aux Artistes à prononcer sur la nature de ces procédés qui dans le cas de la réussite ne peuvent manquer de procurer de puissans secours à la Physique, à la Chymie, & généralement à tous les Arts, dont un feu actif est un des principaux agens; on sçait que les travaux de M. Passemant & de M. de Bernières, à Paris, ont produit déja des piéces extrêmement curieuses dans ce genre.

Le second Mémoire Physico-Mathématique a pour objet des recherches sur l'arc-en-ciel, par M. Kotelnikow. Il remarque d'abord que les anciens ont connu la cause de ce Phénomène; ils sçavoient qu'il étoit produit par les rayons du Soleil qui, venant à rencontrer des goutes de pluye, sont renvoyés vers nos yeux; mais ils étoient bien éloignés d'en connoître à fond tout le méchanisme. L'on sçait qu'en général il y a toujours deux arcs-en-ciel, l'un intérieur & l'autre extérieur. Le premier est produit par les rayons Solaires qui parviennent à l'œil après une réflexion & une double refraction; dans le second, au contraire, ces mêmes rayons ont éprouvé une double réflexion & une double refraction; aussi ce dernier est-il toujours beaucoup moins vif, preuve sensible d'une déperdition plus considérable de lumière. En augmentant le nombre des réflexions & des réfractions, la théorie nous apprend que l'on peut augmenter à l'infini le nombre des arcs-en-ciel, mais la déperdition des rayons est si grande que rarement l'on a pu en distinguer trois & jamais davantage. Quant aux différens cercles concentriques dont la variété des couleurs forme un si beau spectacle, ils sont formés par la différente refrangibilité des rayons Solaires. Au reste, les phénoménes de l'arc-en-ciel sont si connus qu'il est inutile de s'étendre davantage sur cette matière. L'Auteur de ce Mémoire n'a point prétendu donner l'explication de nouvaux Problêmes, ni indiquer de nouveaux principes; mais il a cru qu'il étoit utile aux Sciences de

mettre sous un même point de vûe des vérités éparses dans différens Ouvrages, en développant avec plus de clarté & d'étendue les principes de la formation de l'arc-en-ciel, & ses Phénomènes les plus curieux.

Le troisiéme Mémoire contient la description de diverses Phénomènes électriques découverts d'abord par les Jésuites de Pekin & vérifiés par M. Æpinus. On adapte à une boussole un couvercle de verre. On approche de ce couvercle un morceau de verre électrisé; aussi tôt l'aiguille aimantée quitte sa situation horisontale; elle s'applique fortement à son couvercle, & y demeure, pour ainsi dire, collée pendant deux ou trois heures. Au bout de ce tems, elle reprend d'elle-même sa situation horisontale. On ôte la surface électrique; l'aiguille aimantée qui avoit repris sa situation naturelle se radapte avec force à son couvercle. On rapproche le morceau de verre électrique, l'aiguille se remet dans son état primitif. L'auteur de cet Ouvrage, M. Æpinus, prétend que ce Phénomène ne peut être expliqué d'une manière satisfaisante, que par les principes de M. Franklin. Il se déclare en conséquence pour ce Systême; on peut voir dans les sçavans Ouvrages de M. l'Abbé Nollet, sur l'électricité, ce qu'on y peut objecter.

Un de ces heureux hazards qui ont souvent occasionné les plus belles découvertes, a fourni la matière du nouveau Mémoire de M. Æpinus. Occupé à regarder à travers un petit trou adapté à l'œil gauche un certain objet, il s'est apperçu que son diamétre varioit suivant que l'œil droit étoit dans l'obscurité ou qu'il étoit exposé à une lumière vive. Quelle pouvoit être la cause de ce Phénomène? Il n'étoit pas possible de l'attribuer au changement de distance de l'objet. Ce n'étoit point non plus l'action de la lumière sur l'œil gauche, puisqu'il étoit entièrement couvert. Dans cette perplexité il n'a pas cru pouvoir assigner d'autre cause de ce Phénomène, que l'action de la lumière sur l'œil droit, qui exerçant toute son intensité contre la prunelle droite, agissoit simpatiquement sur la prunelle gauche. Il invite les Anatomistes à constater si cette explication est conforme aux principes d'Anatomie.

La Partie Physico-Mathématique de ce Volume est terminée par la description d'une nouvelle boussole. Son inventeur M. Zeiher prétend qu'elle a pardessus toutes les autres constructions connues l'avantage de laisser à l'aiguille aimantée une liberté plus grande d'obéir aux impulsions de la vertu magnétique. Dans l'impossibilité de faire entendre cette construction sans le secours d'une figure, nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage même.

La Partie Astronomique de ce Volume contient deux Mémoires; le premier a pour Auteur M. Heinsius; il est intitulé *Recherches sur les réfractions dans les climats Sep-*

tentrionaux. L'effet de cette réfraction Astronomique est de faire paroître en général les astres plus élevés qu'ils ne le sont réellement. Par exemple, on voit le centre du Soleil à l'horison, tandis que les calculs Astronomiques nous apprennent qu'il est déja abaissé de près de 30'. L'ellipticité apparente de la figure des Astres, lorsqu'ils se couchent ou qu'ils se levent, est une suite de la même cause. Plus les rayons lumineux rasent l'horison, plus la partie de l'athmosphère qu'ils traversent est dense & épaisse; les réfractions doivent donc augmenter vers l'horison, diminuer vers le Zénith. Tels sont en effet les Phénomènes que les Observations nous ont appris; dans un climat quelconque, l'Atmosphère est plus condensée pendant l'Hyver que pendant l'Eté.

Les réfractions, toutes choses égales, doivent donc augmenter en raison inverse de la chaleur; c'est encore ce que l'expérience nous apprend. Il paroîtroit suivre de ces principes que les réfractions devroient être plus grandes vers le Pole que dans nos climats. Les Observations des Astronomes François envoyés au Pérou pour la mesure du degré confirment cette conséquence. Ils avoient généralement trouvé les réfractions plus petites que celles qu'on observe à Paris. Les Observations faites par les Hollandois dans la nouvelle Zemble en 1597 sembloient prouver aussi que dans le Nord elles étoient beaucoup plus grandes. Les premiers soupçons contre l'existence de cette prétendue vérité furent le fruit du voyage des Astronomes François au Cercle Polaire. Ils ont constamment trouvé les réfractions de ces climats égales à celles que l'on observe à Paris. La célébrité des noms illustres qui ont participé à ces travaux Astronomiques, ne pouvoient laisser aucun doute sur leur exactitude. Ce fut donc le motif de confirmer ces expériences qui engagea M. de Lile de la Croyere à faire à l'embouchure de l'Olenek sous le 73^d de latitude, des Observations relatives à ce sujet; & ce sont ses travaux dont M. Heinsius publie aujourd'hui les résultats. Il suit conformément aux observations, que les réfractions faites au Cercle Polaire ne sont pas plus grandes dans ces climats glacés que dans notre zône tempérée: ce n'est que dans la zône torride seule où l'on voit les réfractions différer de celles qu'on observe chez nous.

Le dernier Mémoire Astronomique de ce Volume est l'Ouvrage de M. Grischow. C'est un Recueil d'observations sur la longueur du pendule simple, faites à Petersbourg, à Revel, à Arensbourg, dans l'Isle d'Œsel. Pour peu que l'on soit initié dans ces Ouvrages sublimes qui nous ont dévoilé la structure de l'Univers, l'on sçait qu'il est une relation intime entre la longueur du pendule simple dans un lieu quelconque, & la distance de ce lieu, soit à l'Equateur, soit au centre de la terre. Il seroit donc possible de déterminer exactement la

figure de notre Globe, en déterminant dans chaque lieu la longueur du pendule dont les oscillations s'accomplissent en une seconde de temps. Mais les Observations étant jusqu'ici en très-petit nombre, M. Grischow a voulu contribuer autant qu'il étoit en lui à un progrès de cette partie de la Physique ; il a déterminé dans chacune des Villes que nous avons nommées, la longueur du pendule simple. Il suit de ses Observations que quoique cette longueur augmente, en allant du Nord au Midi ; elle ne suit cependant pas une Loi uniforme ; que sous un même parallèle cette longueur est différente, ce qui indique des irrégularités, non-seulemens dans la figure des Méridiens de la terre, mais encore dans celle des parallèles, comme les Pères le Mere & Boscowich l'avoient soupçonné. Il s'est servi pour ses Observations d'un pendule simple de la construction de M. de la Condamine, & exécuté par M. Thiour Horloger à Paris.

Au nombre des Planches de ce Volume, on en a trouvé une qui ne peut qu'être fort agréable aux Physiciens ; c'est une table de comparaison des Thermométres les plus connus. Il est inutile de s'étendre beaucoup sur l'utilité de cette Table, pour rapprocher les Observations, en attendant que l'Europe sçavante convienne d'une division commune.

La Partie Botanique de ce septiéme Volume des Mémoires de Petersbourg contient la description d'une nouvelle plante. Elle est de M. Linnæus. Il donne à cette plante le nom de *Nitraria*, parce qu'elle fut observée la première fois près d'Astracan, dans un champ d'où l'on tire du nitre. M. Linnæus n'a pu élever qu'un seul individu de cette plante, quoiqu'il en eut reçu plusieurs. Ce fut celui auquel il donna une terre impregnée de sel marin.

La Nitraria croît à la hauteur de trois à quatre pieds. Sa racine est ligneuse, sa tige est enveloppée d'une écorce blanchâtre ; ses feuilles étroites dans le bas de la tige, deviennent arrondies dans le haut. Ses fleurs sont blanches, régulières, composées de cinq pétales. Le pistile devient un fruit arrondi, cylindrique, d'un rouge foncé, sans saveur. Il contient deux semences. M. Linnæus fait de cette plante un genre nouveau. C'est le XI. de la Dodécandrie, le I. de la Monogénie.

Le Polype marin dont on nous donne ensuite la description, est celui qu'on connoît en France sous le nom de *pourpre*. Avant de le décrire, l'Auteur fait une digression sur la différence qui se trouve entre les zoophytes en général & les autres animaux. Il trouve que ces différences consistent surtout en trois points principaux ; dans la mollesse du corps de ces animaux qui ne semblent être qu'une masse de chair sans organisation ; dans sa forme qui est ordinairement allongée & applatie ; enfin dans ces antennes que l'animal porte en plus ou moins grand

grand nombre autour de sa bouche qui en est comme la pointe concentrique, & qu'il a la faculté d'alonger, de racourcir, de diriger à sa volonté, dont il saisit sa pâture & qui lui servent à la porter à sa bouche, avec lesquelles il se crampone & dont il se sert pour tirer en avant sa pésante masse ; elles paroissent lui tenir lieu, tantôt de bras, tantôt de jambes ; & elles ont reçu ces deux noms, suivant que les Naturalistes les ont envisagés sous différens aspects. Après ces généralités, l'Auteur entre dans les plus grands détails ; il examine l'animal à l'extérieur, il donne ses dimensions, il mesure chacun de ses bras ; enfin il passe à la description intérieure. Il n'est pas moins exact dans cette partie, & l'on peut dire qu'il ne manque rien à sa description que d'avoir comparé les différentes parties qu'il a observées avec les mêmes parties des autres animaux. Ce seroit la manière la plus utile de faire ces observations, pour nous apprendre le rapport, les différences, la proximité ou les distances des êtres qui peuplent l'immensité du monde.

On nous donne ensuite la description d'une plante marine ou d'un Madrepore. L'Auteur le décrit d'abord en général ; il l'examine à l'extérieur ; il considére les cellules dont il est rempli ; il en donne la forme, il découvre enfin à l'intérieur une pellicule, des restes d'antennules. Ce sont, dit-il, les débris des anciens habitans. En effet, cette preuve paroît convainquante. Après avoir examiné ce corps marin de toutes les manières possibles sans le décomposer, l'Auteur le soumet à des expériences Chymiques, dont le résultat est, qu'il est formé pour la plus grande partie d'une terre calcaire, de sel marin, d'un bitume qu'il appelle alcalin, & enfin d'une huile animale volatile.

La partie d'Histoire Naturelle est terminée par la description d'un Tubipore de la Mer Blanche ; après laquelle on trouve une addition à la description du corps marin dont nous avons parlé. Nous ne dirons rien de plus sur ces deux articles ; le premier n'est qu'une simple description. Le second, une confirmation de ce qui a été dit.

DÉFENSE DE PLUSIEURS OUVRAGES SUR l'Agriculture, ou Réponse au Livre intitulé: Manuel d'Agricultur , dans lequel M. de la Salle *a attaqué MM.* Duhamel, Til et & Patullo. *P M. de la Marre.* A Paris, chez H. L. Guerin, & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-12. de 269 pages.

Le ton & l'air d'assûrance que prenoit M. de la Salle dans son Man el d'Agricu'ture, la consi é ration que ui avoit donné au rè

des cultivateurs son Ouvrage sur les Prairies artificielles, étoient capables d'en imposer, pour assûrer une sorte de réputation & un accueil favorable à l'Ouvrage qu'il publioit sur l'Agriculture. Il n'ambitionnoit rien de moins que d'anéantir les travaux & les veilles de nos cultivateurs modernes. Un Ouvrage de cette nature, quel qu'il fut, devoit faire sensation. MM. Duhamel, Tull, Patullo, Tillet, & tant d'autres Citoyens estimables par les vûes qui les animent, étoient attaqués vivement; toutes leurs idées étoient rejettées avec une sorte de mépris.

M. de la Salle pensoit avoir trouvé le vrai moyen de rétablir l'Agriculture; son Livre étoit le seul qui dût servir de Rudiment ou de Bible aux Laboureurs, aux propriétaires, & même au Gouvernement, relativement aux Loix & aux Ordonnances qu'il avoit à donner pour le regne florissant de l'Agriculture. Les illustres Auteurs que nous venons de nommer auroient été des premiers à louer M. de la Salle, s'il eut rempli l'objet qu'il se promettoit; on veut bien voir dans l'Auteur des prairies artificielles du zéle. On est fâché qu'avec ce zéle & ce goût qu'il dit avoir pour le bien public, il paroisse n'avoir pas étudié les Auteurs qu'il critique. C'est ce que démontre M. de la Marre dans son Livre divisé en douze Chapitres. Il y examine & analyse tout l'Ouvrage & tous les sentimens de M. de la Salle, qu'il réfute avec les plus grands avantages. Il prouve, contre l'idée de M. de la Salle, qu'il n'est pas vrai qu'on ne doive écrire sur l'Agriculture que pour les gens de la Campagne; que tous les Ecrits faits depuis quelques années ne sont point à rejetter; que le Manuel d'Agriculture, proposé pour être le Livre unique & qui intéresse le Gouvernement, n'offre que quelques vérités connues, & développées avec beaucoup plus d'étendue & de méthode par ces Auteurs, & surtout par M. Duhamel, que M. de la Salle attaque avec indécence & acharnement. M. de la Marre, relativement à la méthode de M. Tull, suit pas-à-pas ce qu'a dit M. de la Salle, & détruit victorieusement toutes ses objections. Nous n'entrerons point dans beaucoup de détail sur cet Ouvrage; mais nous ne pouvons disconvenir que si le Manuel d'Agriculture avoit été capable de jetter quelques impressions désagréables sur les travaux de nos cultivateurs modernes, & surtout sur ceux de M. Duhamel, ces mêmes impressions ne soient effacées par M. de la Marre, au point que son Livre doit augmenter pour les hommes attaqués si injustement, la reconnoissance publique, & servir en même-temps de frein à ceux à qui les succès d'autrui, les nouveautés utiles & les travaux des honnêtes-gens donnent la manie d'écrire, & de critiquer sans en entendre la matiére.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

D'ANGLETERRE.

L'AFFAIRE de M. Harrison a été réglée définitivement par les Commissaires de la longitude, dans un Comité tenu le 29 Mai ; on a nommé six personnes pour se mettre au fait des principes & de la construction de cette montre fameuse, sçavoir, trois personnes instruites dans la théorie de la Mécanique & trois Horlogers ; ils se rendront le 13 de Juin à l'Assemblée des Commissaires de la Longitude pour recevoir les derniers ordres & prêter serment de bien & fidélement procéder à cet examen, & de garder le secret de M. Harrison. Aussi-tôt après ils commenceront leurs assemblées dans la maison de M. Harrison, & les continueront de jour à autre sans interruption jusqu'à ce que M. Harrison ait entiérement expliqué toutes les parties & tous les principes de sa machine. S'il se trouve quelque chose qui leur paroisse difficile, M. Harrison s'engage par serment à lever toutes les difficultés. Aussi-tôt qu'ils seront suffisamment instruits & qu'ils auront fait leur déclaration à ce sujet au Comité, les Commissaires de la Longitude donneront à M. Harrison un Certificat avec lequel il recevra les dix mille livres sterling ou 235 mille livres de France, qui lui ont été accordés par le dernier acte du Parlement. Ce n'est-là que la moitié du prix total des longitudes que M. Harrison a mérité ; mais il recevra l'autre moitié lorsque les Horlogers choisis pour cet effet auront fait trois autres montres semblables à celle qui a été éprouvée, par deux voyages en Amérique. Nous supposons que l'on connoisse déja ce qui a été fait jusqu'ici à l'occasion de la découverte de M. Harrison. M. de la Lande en a donné le détail dans la Connoissance des mouvemens célestes pour 1765 & pour 1767; il ne s'est rien fait depuis long temps d'aussi intéressant dans la Marine & dans les Arts.

The Morality of the New Testament, digested under various heads, comprehending the duties wich we owe to God, to ourselves, &c. By a Rational Christian in 4°. i. e. La Morale du Nouveau Testament, redigée en différens Chapitres qui contiennent nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes, & envers nos semblables. Avec une Introduction adressée aux Déistes, dans laquelle on venge le caractère de Jesus-Christ des imputations dont le chargent les Incrédules Modernes. De plus un essai qui tend à prouver que la Réligion enseignée par Jesus-Christ est la pure

Réligion de la Nature & de la raison. Avec des Observations sur un Ouvrage de M. Warburton, Evêque de Glocester, intitulé *Doctrine of Grace*; avec une discussion sur la Question jusqu'à quel point la croyance d'une Doctrine peut être nécessaire pour le salut; enfin quelques observations contre M. Locke & le Docteur Leland. Par un Chrétien raisonnable.

Ce Chrétien prétendu raisonnable soutient qu'une révélation surnaturelle est une manifeste contradiction, que la véritable Doctrine de Jesus-Christ n'est autre que la Morale de la Réligion naturelle: & que pour ce qui regarde les Mystères, c'est une invention de l'ignorance, du fanatisme & de l'intérêt.

The Gospel History, from the Text of the four Evangelists, with Explanatory Notes, &c. *By M. Robert Wait Minister of Galston. in*-8°. *i. e.* Histoire Evangélique, tirée du Texte des quatre Evangélistes, avec des explications en 5 Livres. A quoi on a joint des Tables 1°. des Chapitres & Versets des Evangélistes, relatifs aux pages de l'Ouvrage. 2°. Des Miracles, Paraboles, & Discours de Jesus-Christ. 3°. Des années de Jesus-Christ depuis sa naissance jusqu'à son Ascension, avec les années correspondantes de la Période Julienne, des Olympiades & des années de Rome, les temps de la Pâque, & les évènemens importans de l'Histoire Profane. Par M. Robert Wait, Ministre de Galston.

The Companion to the Play-House, or an Historical account of all the Dramatic Writers (and their Works) that have appeared in Great Britain and Ireland, from the commencement of our Theatrical exhibitions, down to the present year 1764, *&c.* i. e. Catalogue Historique de tous les Auteurs Dramatiques qui ont paru dans la Grande-Bretagne & en Irlande, depuis le commencement des représentations théâtrales jusqu'à l'an 1764, & de leurs Ouvrages. 2. vol. *in*-12.

Cette production est rédigée dans la forme alphabétique.

The New Testament Carefully Collated with the Greek, and corrected, divided and pointed according to the various subjects treated of by the inspired writers, with the common division into Chapters and Verses in the margin; and illustrated with notes critical and explanatory. By Richard Wyne. A. M. Rector of S. Alphage. 8°. deux volumes. i. e. Le Nouveau Test. comparé soigneusement avec le Grec, corrigé, divisé, & ponctué suivant les divers Sujets traités par les Ecrivains Sacrés, la division commune en Chapitres & Versets placée à la marge; avec des explications & des Notes critiques. Par M. Richard Wyne. Chez Dodsley. Le titre de l'Ouvrage en fait assez connoître le dessein, dont l'exécution à l'égard des Livres historiques est peu sujette à contestation. Il n'en est pas de même pour les Epîtres des Auteurs Sacrés; & sur ce point M. Wyne pourra essuyer des contradictions.

FRANCE.

LYON.

Mélanges d'Histoire Naturelle. Par M. Alleon Dulac, Avocat en Parlement & aux Cours de Lyon.

Quam magnificata sunt opera tua, Domine, omnia in sapientia fecisti, impleta est terra possessione tuâ. Ps. 103. A Lyon, chez Benoît Duplain, rue Mercière, à l'Aigle, & se vend chez Durand le jeune, Libraire, rue S. Jacques. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. 6 vol. *in*-8°.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage.

RENNES.

Essai sur la Raison, ou nouvelle manière de résoudre une des plus difficiles & des plus belles questions de la Philosophie moderne. Par M. de Keranflech. A Rennes, chez M^rs. Vatar Père & fils 1765. Avec Approbation & Priv. du Roi. *in*-12. p. 387.

La matière traitée dans cet Ouvrage est un peu abstraite; & l'Auteur a tâché de la mettre à la portée de tous les esprits capables de quelque attention. Nous pouvons dire que ses efforts ne sont pas infructueux: on ne sera peut-être pas fâché que nous fassions connoître cette production.

DE PARIS.

Notice des Diplomes, des Cartes & des Actes rélatifs à l'Histoire de France, qui se trouvent imprimés & indiqués dans les Ouvrages de Diplomatique, dans les Jurisconsultes & dans les Historiens rangés dans l'ordre Chronologique, depuis l'année 23 de l'Ere vulgaire jusqu'en 841. Par M. l'Abbé de Foi, Abbé de S. Martin de Séez & de la Garde-Dieu. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1765. Tome I. *in-fol.* Ouvrage dédié à Sa Majesté: *se trouve à Paris, chez Panckoucke.*

Principes de Morale appliqués aux déterminations de la volonté. Par M. Formey M. D. S. E. Professeur en Philos. Sécret. perp. de l'Acad. Roy. des Sciences & B. L. de *Prusse*, Membre des Acad. Imper. de *S. Petersbourg*, & des *Curieux* de la Nature, de la Société R. *de Londres*, de l'Instit. de *Bologne*, de la Société R. Allem. de *Gottingue*, de celles de *Greiffswald*, de *Jena*, de *Helmstaedt*, & de la S. Litt. de Châlons. A Leide; & se trouve à Paris chez Durand, Lib. rue saint Jacques; Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean-de-Beauvais, le Clerc, Libraire, Quai des Aug. 2. vol. *in*-12.

Après avoir donné en 1762 une *Morale intellectuelle* dans l'Ouvrage intitulé: *Principes de Morale déduits de l'usage des facultés de l'entendement humain*, lequel se trouve aussi chez le Clerc, Libraire, M. For-

mey publie dans celui-ci une *Morale pratique*. La célébrité de l'Auteur nous fait espérer qu'après la lecture de cette nouvelle production, nous serons empressés d'en rendre un compte détaillé.

Dictionnaire Géographique portatif de la France, où l'on donne une connoissance exacte des Provinces, Gouvernemens, Villes, Bourgs, Villages, Fleuves, Rivières, Abbayes, &c. qu'il y a dans le Royaume, avec le nom des Bureaux de Poste, auxquels il faut adresser les Lettres, pour les faire parvenir à tous les lieux de la France & dans les Pays étrangers. A Paris, chez Desaint & Saillant 1765. 4 vol. *in* 8°.

Observations sur l'Architecture. Par M. l'Abbé Laugier, des Académies d'Angers, de Marseille & de Lyon. A la Haye, & se trouve à Paris, chez Desaint, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais. 1765. *in*-12.

La Physique de l'Histoire, ou Considérations générales sur les principes Elémentaires du tempérament & du caractère naturel des Peuples. A la Haye, & se trouve à Paris, chez Vente, Libraire au bas de la Montagne sainte Geneviéve, près les Révérends Pères Carmes. 1755. *in*-12. de 360 pages.

Supplément au Traité de la conservation des grains; contenant plusieurs nouvelles expériences; une méthode plus simple de conserver les grains que celle qui a été publiée en 1754; *& des figures en taille douce.* Par M. Duhamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres; des Académies de Petersbourg, de Palerme, & de l'Institut de Boulogne, Honoraire de la Société d'Edimbourg, & de l'Académie de Marine; associé à plusieurs Sociétés d'Agriculture, Inspecteur Général de la Marine, avec plusieurs Mémoires d'Agriculture adressés à l'Auteur. A Paris, chez H. L. Guérin, & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in* 12.

Essai sur le Sénat Romain, traduit de l'Anglois de M. Chapman, Principal du Collége de la Madelaine à Cambrige. A Paris, chez Ganeau, rue S. Séverin, aux armes de Dombes. 1755. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in* 12. de 436 pages, sans la Préface & la Table des Chapitres.

Musier fils, Libraire à Paris, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée à S. Etienne, vient d'acquerir les Recueils des Lettres Edifiantes, & les nouveaux Mémoires des Missions, écrits par différens Pères de la Compagnie de Jesus; comme il y a beaucoup de personnes qui ont négligé de prendre les suites de ces Ouvrages intéressans, il vendra les volumes & des suites séparément d'ici à la fin de Janvier 1766. à beaucoup meilleur compte qu'ils ne se sont vendus jusqu'à présent. Passé ce temps on n'en séparera plus.

Il reste très-peu d'exemplaires complets de ces deux Ouvrages.

Marchenoir, Libraire, quai des Augustins, proche le grand portail,

offre d'ici à la fin de l'année, les Livres suivans aux rabais très-considérables :

Les Lettres de S. Ambroise, traduites sur l'édition Latine des PP. Bénédictins, par Duranty de Bonrecueil, 3 vol. *in*-12. en feuilles, à 2 liv. 5 sols.

Les Pseaumes de David, en Latin & en François, avec des réflexions morales sur chaque Verset, par les PP. *Loriot* & *Quesnel*, 3 vol. *in*-12, à 2 liv. 5 sols en feuilles.

Lettres de M. de S. Cyran à sa Niéce, 2 vol. *in*-12, à 1 liv. 4 sols en feuilles.

Passé le tems indiqué, chaque volume ne se vendra pas moins de 2 liv. 10 sols le volume relié.

Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, qui contient leur vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse & le Dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant généraux que particuliers, & les Actes des Martyrs. Par feu Dom Remy Ceillier, Religieux Bénédictin, Prieur Titulaire de Flavigny, & Président de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hidulphe. 23 Volumes *in* 4°. *Qui renferment l'Histoire complete des Saints Peres, & autres Auteurs Ecclésiastiques des douze premiers Siécles de l'Eglise, & l'Histoire des Conciles du même temps. Proposée par Souscription.* A Paris, rue S. Jacques, chez la Veuve Pierres, Libraire, vis-à-vis S. Yves, à S. Ambroise & à la Couronne d'Epines, & chez Butard, Libraire & Imprimeur, près la rue de la Parcheminerie, à la Vérité. 1765.

PROJET DE SOUSCRIPTION.

Conditions du grand Papier.

On payera en assurant son Exemplaire, & en recevant les Tomes I à VI, au premier Juillet 1765. . .	48 liv.
En recevant les Tomes VII à XI, au premier Octobre 1765.	39
En recevant les Tomes XII à XV, au premier Janvier 1766.	36
En recevant les Tomes XVI à XIX, au premier Avril 1766.	33
En recevant les Tomes XX à XXIII, au premier Juillet 1766. . . .	30
TOTAL. . .	186 liv.

Conditions du petit Papier.

On payera en assurant son Exemplaire, & en recevant les Tomes I à VI, au premier Juillet 1765. .	36 liv.
En recevant les Tomes VII à XI, au premier Octobre 1765.	27
En recevant les Tomes XII à XV, au premier Janvier 1766.	24
En recevant les Tomes XVI à XIX, au premier Avril 1766.	21

En recevant les Tomes XX à XXIII, au premier Juillet 1766. . . . 18

TOTAL. . . . 126 liv.

Les Souscriptions seront ouvertes au premier Juillet prochain 1765, & fermées le dernier Décembre prochain 1765.

MM. les Souscripteurs sont priés de faire retirer leurs Exemplaires dans les termes spécifiés ci-dessus. On se croit obligé de les avertir que, s'ils négligent de le faire au plus tard dans le mois de Décembre 1766, ils ne seront plus admis à répéter leurs Exemplaires; condition expresse sans laquelle les avantages ci-dessus ne leur auroient pas été proposés.

Ils rentreront de plein droit dans l'ordre des Non-Souscripteurs, qui payeront les Volumes à raison de 12 livres le grand papier, & de 9 livres le petit papier, *en Feuilles*.

Ceux qui voudront jouir dès-à-présent du bénéfice de la Souscription, en se procurant à la fois les vingt-trois Volumes, payeront pour le grand papier, en un seul payement, 186 livres, & pour le petit papier 126 livres.

Les personnes qui ont déja un nombre de Volumes, & qui voudront parfaire leurs Exemplaires, payeront en un seul payement les Volumes qui leur manqueront, à raison de 9 livres le Volume, grand papier, & 6 livres le Volume, petit papier, en Feuilles. Cette diminution si avantageuse n'aura lieu que jusqu'au dernier Décembre prochain 1765.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1765.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

OCTOBRE.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

SEPTEMBRE M. DCC. LXV.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES Inscriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature, tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année 1758 jusques & compris l'année 1760. Tomes XXIX & XXX. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1764. 2 vol. *in*-4°.

TROISIÈME EXTRAIT.

Réflexions sur quelques monumens Phéniciens & sur les Alphabeths qui en résultent. Par M. l'Abbé Barthelemy.

CE Mémoire dont M. l'Abbé Barthelemy a publié un Extrait en 1759 & dont nous avons rendu compte dans notre Journal de Juin de la même année, ne nous occupera pas en conséquence autant qu'il le mérite. Nous avons parlé dans cet Extrait de l'explication de deux monumens Phéniciens qui sont à Malthe, & des Alphabets qui résultoient de ces monumens. Il s'agit ici du Mémoire entier beaucoup plus étendu que celui qui a fait l'objet de notre premier Extrait.

Nous commencerons par observer que jusqu'à présent on n'avoit fait que de vains efforts pour expliquer le petit nombre de monumens Phéniciens qui nous restent, & ce peu de succès avoit fait négliger ceux que l'on pouvoit découvrir. Les Médailles de Tyr même que l'on connoissoit pour être de cette Ville, avoient été mal lûes, & la valeur des lettres n'avoit pû être déterminée, puisque l'on prenoit la première lettre qui n'est qu'un article, marque du génitif, pour la première lettre du mot Tyr, & cette erreur influoit sur toutes les lettres suivantes. Le P. de Montfaucon, Edouard Bernard, Reland, le Clerc, l'Abbé Fourmont, avoient tous fort mal expliqué les monumens qu'ils avoient examinés. Ce dernier qui avoit entrepris de donner l'explication de l'Inscription de Malthe, quoique versé dans les Langues Orientales, n'y avoit rien entendu, & avoit cru y voir des choses qui n'y furent jamais, parce qu'il avoit confondu les mots en les coupant & en les réunissant mal-à-propos. Dans la belle édition des marbres d'Oxford que l'on vient de publier, on a mis l'explication d'une Inscription Phénicienne, dont on avoit sous les yeux le marbre même. L'explication est à peu-près dans le goût de celle de l'Abbé Fourmont, c'est-à-dire que tout y est confondu & contraire au génie des Langues Orientales; on voit par-là combien l'on a fait peu de progrès dans la Littérature Phénicienne.

L'Inscription de Malthe dont nous venons de parler avoit pour objet, suivant M. l'Abbé Fourmont, une pêche de corail entreprise par les Tyriens; suivant les Auteurs du nouveau Traité de Diplomatique, une victoire remportée par les Tyriens; il est vrai que ces Sçavans n'avoient sous les yeux que de mauvaises copies. M. l'Abbé Barthelemi a fait tirer sur les marbres mêmes des moules, & c'est d'après ces moules qu'il s'est convaincu que l'Inscription Phénicienne étoit la traduction de l'Inscription Grecque qui accompagnoit cette Inscription:

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΩΝ ΟΙ
ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ ΤΥΡΙΟΙ ΗΡΑΚΛΕΙ
ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ.

c'est-à-dire, Denys & Sérapion de Tyr, tous deux fils de Sérapion; à Hercule *surnommé* Archégètes.

L'Inscription Phénicienne qui est l'original, présente le même sens: A Milcrat, Dieu de Tyr, Abdasar & Asarhimor, fils d'Asarhimor, fils d'Abdasar, ont fait ce vœu; qu'il les protege dans les dangers.

Hercule étoit appellé Milcrat par les Phéniciens. Le titre d'Archégètes répond à cette priere, qu'il les protege dans les dangers.

M. l'Abbé Barthelemy explique ensuite des Médailles de Tyr, de Sydon, de Laodicée, de Carthage, de Mahna & d'Imachara en Sicile, & finit par deux Inscriptions Phéniciennes, trouvées en Chypre

& rapportées par Pococke. Ce qui résulte de ces Inscriptions est une connoissance certaine & déterminée de la valeur des lettres, ce que nous n'avions pas encore. M. Swinton avoit expliqué deux des Inscriptions de Pococke, mais elles étoient si peu considérables qu'elles ne présentoient que sept lettres différentes. D'après le travail de M. l'Abbé Barthelemy, nous avons plusieurs Alphabets Phéniciens, dans lesquels il ne manque qu'une ou deux lettres. Le Phé, par exemple, manque dans tous; ces Alphabets dressés par M. l'Abbé Barthelemy, serviront à expliquer les monumens trouvés en Phénicie, en Chypre, en Sicile; ceux d'Afrique & d'Espagne, dont les caractères sont un peu différens, exigent un nouvel Alphabet.

Outre les Médailles que l'on rencontre fréquemment, il existe beaucoup d'Inscriptions Phéniciennes en Afrique & au Mont-Sinaï, dont l'explication pourroit nous conduire à des découvertes importantes pour l'Histoire. Nous pouvons assurer que ce que M. l'Abbé Barthelemy a fait en ce genre est supérieur à tout ce qui a été fait précédemment, ou, pour parler plus exactement, que la valeur qu'il donne aux figures Phéniciennes est incontestable, que ses explications des monumens sont conformes au génie des Langues Orientales; en quoi jusqu'à présent s'étoient écartés ceux qui avoient entrepris de suivre la même carrière. De nouveaux monumens nous mettront en état de completter ces Alphabets, & de former ceux des Phéniciens d'Afrique; car quoique tous ces caractères soient les mêmes dans le fond, ils présentent souvent des contournures si singulières & si différentes qu'on n'ose se décider sur leur valeur. Il en est de ces lettres comme des nôtres, qui, comparées avec celles des siécles précédens, paroissent totalement différentes, quoiqu'elles soient les mêmes.

II. Mémoire sur la Diane d'Ephése & sur son Temple, par M. le Comte de Caylus.

Un morceau de Sculpture antique qui représente le Temple d'Ephèse, a engagé M. le Comte de Caylus à examiner ce qui a été dit de la fondation & des dimensions de ce temple, des divers accidens qu'il a éprouvés, & enfin à parler de la Déesse qui y étoit adorée.

Ce Temple doit être très ancien, puisqu'on ignore le tems de sa fondation & le nom des Fondateurs. Suivant Pline, il avoit de longueur 420 pieds, 220 de largeur; il étoit orné de 127 colonnes, bâties aux frais d'autant de Rois; leur hauteur étoit de 60 pieds. Le même Auteur nous apprend que jusqu'au tems où il écrivoit, le Temple d'Ephèse avoit été détruit, brûlé, rebâti ou reparé sept fois. Toute la Grèce avoit une dévotion particulière pour ce Temple. Nous voyons dans les Actes des Apôtres qu'un Orfévre nommé Démétrius, faisoit de petits Temples d'argent de la Diane d'Ephèse, & que beaucoup d'ouvriers vivoient de ce métier. On en faisoit

aussi en marbre, comme est celui que M. le Comte de Caylus a entre les mains. Ces petits monumens étoient destinés à satisfaire la dévotion ou la curiosité des Voyageurs, qui emportoient ordinairement ces preuves de leur voyage dans leur famille.

III. M. l'Abbé Belley a donné une suite de *Dissertations sur les Eres de différentes Villes de Syrée*, pour servir de supplement aux Dissertations du Cardinal Noris, sur les Epoques des Syro-Macédoniens. On en trouve cinq dans ce Volume, qui sont les huitiéme, neuviéme, dixiéme, onziéme & douziéme suppléments au Cardinal Noris.

Le VIII. supplement a pour objet les Eres de la Ville de Rhosos ou Rhosus en Syrie. Le Cardinal Noris & Vaillant n'ont connu aucune Médaille de cette Ville. M. Pfawe en avoit une dans son cabinet qui porte la date 219. Elle étoit frappée en l'honneur de Commode. M. Wise en cite une autre frappée sous le regne de Sévère, datée de l'an 256. Le Marquis Maffei en a publié une, mais sans date d'année. Si l'on compare les dates gravées sur ces Médailles avec les années des regnes de Commode & de Septime Sévère, on découvre que ces dates sont prises de deux Eres différentes : c'est ce que M. l'Abbé Belley se propose de discuter. Ce Mémoire est divisé en quatre parties ; d'abord il examine quelle étoit la position de Rhoses ; ensuite il détermine l'époque primitive de ses deux Eres. En troisiéme lieu, il parle de ses titres, de ses priviléges & des principales Divinités qu'on y adoroit. Il termine ce Mémoire par un précis de l'Histoire de la Ville. Nous ne nous arrêterons ici que sur la détermination de l'époque primitive qui fait l'objet principal de ce Mémoire.

Plusieurs Villes de Syrie ont employé différentes Eres ou époques; Antioche & Séleucie en avoient quatre; Leucas en Syrie & Laodicée du Liban deux. Rhosos en eut aussi deux. La plus ancienne est celle que les Antiquaires appellent l'Ere de César. C'est à cette Ere que répond la date 256 qu'on lit sur la Médaille de Septime Sévère dont nous venons de parler. Cette date tombe à la seiziéme année du regne de ce Prince, à l'an 961 de Rome, & de Jesus-Christ 208.

La seconde Ere est celle qu'on appelle l'*Ere d'Auguste*, établie en Mémoire de la victoire d'Actium. Cette Ere fut adoptée par les Villes d'Antioche, d'Apamée, de Laodicée du Liban & de Séleucie ; la Ville de Rhosos suivit cet exemple. Cette Ere commença à l'Automne de l'an de Rome 723 ; ainsi l'an 219 de la Médaille de Rhosos, frappée en l'honneur de Commode, commença l'an de Rome 941, & de Jesus-Christ 188, qui étoit la neuviéme année du regne de ce Prince.

Le IX Supplément a pour objet une Médaille d'Antioche, frappée sous le Gouvernement de Trajan, père de l'Empereur Trajan. Cette Médaille publiée depuis peu & tirée

du Cabinet de Pembroek, présente d'un côté la tête de Domitien, & de l'autre on lit *sous Trajan ; de la Ville d'Antioche l'an* 125. Cette Médaille mérite une attention particulière ; sa date n'est pas connue. Pour l'expliquer M. l'Abbé Belley 1°. détermine de laquelle des différentes Eres d'Antioche cette date étoit comptée. 2°. Il examine si ce Gouverneur de Syrie étoit le Pere de l'Empereur Trajan.

Nous avons déja dit qu'Antioche avoit admis quatre Eres différentes, qui sont l'Ere des Séleucides, l'Ere de Pompée & les deux dont nous venons de parler, celle de César & celle d'Auguste. La date 125 qu'on voit sur la Médaille doit être comptée de l'Ere Césarienne d'Antioche ; mais le commencement de cette Ere est incertain. Le Cardinal Noris le fixe à l'Automne de l'an 705 de Rome, 49 ans avant l'Ere Chrétienne ; d'autres en 706 & même en 707. Dans cette variété d'opinions, M. l'Abbé Belley examine les monumens qui peuvent conduire à déterminer l'Ere Césarienne de cette Ville. Il résulte de deux Médailles, la première publiée par le Cardinal Noris & par Vaillant, dont l'une présente la tête de Galba & l'autre celle d'Oton, que cette Ere a commencé à l'Automne de l'an 705 de Rome ; mais il resulte encore de différens actes originaux, publiés par M. Assemani, que l'Ere d'Antioche a commencé à l'Autonne de l'année suivante 705 de Rome. Ainsi la même Ere sur les Médailles de la même Ville est d'une année plutôt que dans les titres originaux ; ce qui vient de ce que les Syriens, habitans des Villes, Bourgades & autres lieux du territoire d'Antioche n'admirent pas avec le même empressement que les Grecs la nouvelle Ere. Ils ne compterent pour première année de cette Ere que l'année Syrienne qui commence à l'Automne de l'an 706 de Rome. Les Grecs d'Antioche, au contraire, attachés au parti de César, n'eurent pas plutôt appris la défaite de Pompée à Pharsale qu'ils établirent l'année courante pour première année d'une nouvelle Ere. Ce fut l'année 705 de Rome. Cet usage d'une Ere à une année de différence dans un même pays n'étoit pas nouveau dans l'Orient. C'est ainsi que l'Ere des Séleucides a commencé à des années différentes, suivant les différentes nations qui l'ont adoptée. Les Grecs sujets de Séleucus la fixerent à l'an 442. de Rome 312 ans avant Jesus-Christ ; les Chaldéens à l'année suivante 443. En conséquence la date 125 de la Médaille qui fait le sujet de ce Mémoire répond à l'an 829 de Rome, 176 de l'Ere Chrétienne.

Le Trajan Gouverneur de Syrie, sous lequel elle a été frappée, étoit-il père de l'Empereur du même nom ? C'est ce que M. l'Abbé Belley prouve, & cet examen le conduit à expliquer quelques traits de la vie de l'Empereur Trajan.

Le Xe. supplément concerne l'Ere de Balanée. On n'a point encore publié de Médailles de cette Ville

avec des dates. M. l'Abbé Belley en donne deux qui sont tirées du Cabinet de M. Pellerin. La première de moyen bronze a été frappée en l'honneur de Marc-Antoine, & porte la date 91. La seconde qui représente une tête de femme a pour date 104. Pour parvenir à l'explication de ces deux Médailles, 1°. on détermine la situation de Balanée, 2°. on explique le type du quadrige gravé sur la Médaille avec la tête de Marc-Antoine. 3°. On recherche l'Ere dont les années sont gravées sur ces Médailles. 4°. On finit par un précis de l'Histoire de Balanée. Nous ne nous arrêterons ici que sur l'Ere. La date 91 remonte à une époque fixée à l'année Syrienne qui avoit commencé à l'an 630 de Rome, 124 avant Jesus-Christ. Or dans cette année les affaires du Roi Alexandre, qui se disoit fils d'un Roi de Syrie & qui n'étoit que fils d'un Marchand, tomberent en décadence. Les Villes de Syrie embrasserent le parti d'Antiochus VIII surnommé Epiphanes. Ce Prince qui avoit accordé à Tyr l'Autonomie, aura fait la même chose pour Balanée, & cet événement aura occasionné l'établissement d'une Ere.

Dans le XI[e] supplément M. l'Abbé Belley examine l'Ere de Nicopolis en Palestine. Nous nous bornerons à dire, pour abréger ces détails, que cette Ville appellée auparavant Emaüs, ayant été brûlée par Quintilius Varus, Vespasien, l'an 71 de Jesus-Christ, y envoya 800 Soldats Vétérans; il s'y forma alors une nouvelle Ville sous le nom de Nicopolis. Cette époque fut le commencement d'une Ere dont on se servoit dans cette Ville, & qu'on voit sur les Médailles.

Le XII. supplément a rapport à l'Ere employée sur les Médailles de la Ville de Bostres en Arabie. Cette Ere a pour commencement l'an 105 de Jesus-Christ, année dans laquelle l'Arabie, conquise par les Romains, fut établie Province Romaine. Nous renvoyons le lecteur pour les autres détails à la lecture de ces Mémoires dans lesquels on trouve tout ce qui peut concerner les Villes qui en sont l'objet.

IV. Mémoire sur Frédegonde & sur Brunéhaut, contenant la réfutation de l'Apologie de Brunéhaut, entreprise par quelques Auteurs. Par M. Gaillard.

L'Histoire de la première race de nos Rois ne présente rien de plus frappant que les fureurs & les crimes de Frédegonde & de Brunéhaut. La différence de leur sort a mis une autre différence entre elles dans l'opinion de quelques Auteurs. Les crimes de Frédegonde furent heureux; elle vécut toute puissante & mourut tranquille dans son lit. Les malheurs de Brunéhaut égalerent ses forfaits; elle mourut dans l'opprobre & dans les tourmens. La pitié s'est intéressée à la justifier de ses crimes; c'est cette apologie entreprise par quelques Ecrivains que M. Gaillard se propose d'examiner.

Il commence par remettre sous les yeux les principaux événemens de notre Histoire qui ont rapport à ces tems barbares.

Brunéhault, femme de Sigebert, Roi d'Austrasie, ne se vit pas plutôt mariée avec ce Prince qu'elle fit périr Gogon, Maire du Palais d'Austrasie, qui l'avoit été chercher en Espagne. Sigebert gouverné, par cette femme, comme son frere Chilperic l'étoit par Frédegonde, jura une guerre éternelle à ce dernier. Alors commença la longue & funeste rivalité des deux Reines. Il est inutile de rapporter ici tous ces événemens qui sont assez connus des Lecteurs, & que d'ailleurs on peut voir dans ce Mémoire; nous nous bornons dans cet Extrait à ce qui concerne uniquement la réfutation de l'Apologie de Brunéhault.

Grégoire de Tours est de tous les Historiens qui ont parlé de Brunehault, celui qui mérite le plus de confiance, il étoit contemporain de cette Reine; il l'a beaucoup connue : mais il est mort en 595 & il finit son Histoire en 591. Brunéhault est morte en 613, & elle n'a commis les plus grands crimes que dans sa vieillesse. D'ailleurs, dit M. Gaillard, il faut examiner s'il n'est pas un peu dans le cas des Auteurs qui pour avoir eu trop de part aux événemens, ne doivent être crus qu'avec précaution.

Frédegaire a également l'avantage d'avoir été contemporain de Brunéhault, & de plus celui d'avoir commencé à recueillir sur son compte le jugement de la postérité, puisqu'on croit qu'il est mort vers l'an 655. L'Auteur inconnu de la continuation de la Chronique de Marius est plus ancien que Frédegaire; mais il ne parle que du supplice de Brunéhault. Les autres Ecrivains sont Jonas, Abbé de Bobio, Auteur de la Vie de S. Colomban, l'Auteur inconnu de l'Ouvrage intitulé *Gesta Regum Francorum*, &c. Un fragment d'Erchanbert, Paul Diacre, Adon, Reginon, Aimoin, Sigebert de Gemblours. La plûpart de ces Auteurs se rapportent à Frédegaire, qu'ils copient sans même déguiser leur plagiat; tous accusent Brunéhault d'incontinence, d'avidité, d'ambition, de cruauté, de violence contre son propre sang : il n'y en a pas un qui ne lui impute la plûpart des crimes rapportés dans l'Histoire, & qui ne trouve son châtiment très juste.

Plus de sept siécles s'étoient écoulés sans qu'on eût élevé le moindre doute sur ce jugement. Bocace est le premier qui ait entrepris de justifier cette Reine. Une foule d'Ecrivains Italiens & François ont suivi l'exemple de Bocace; d'autres ont entrepris de les réfuter.

M. Gaillard examine & discute les raisons employées de part & d'autre, & pour répondre aux uns & appuyer les autres, il fait l'énumération des différens crimes de Brunéhault; ceux qui ont paru principalement déterminer son Arrêt de mort, & ceux qui lui sont reprochés par les Historiens.

Clotaire II accusa Brunéhault

d'avoir fait mourir dix Rois ou enfans de Rois, soit directement, soit indirectement. M. Gaillard entre dans un très-grand détail sur cette accusation de Clotaire ; ensuite il passe aux crimes dont cette Reine n'est chargée que par les Historiens. Il examine les Auteurs contemporains qu'on a dit être favorables à Brunéhault, & de toutes ces recherches, il résulte que le jugement porté contre Brunéhault étoit juste, & tout ce qu'on peut induire de quelques témoignages favorables à cette Reine, c'est qu'elle n'étoit peut-être pas universellement

Monstrum nullâ virtute redemptum
A vitiis.

Le supplice de Brunéhault fut affreux, si l'on considére son rang, son sexe & son âge ; mais il fut juste si l'on considére ses crimes.

Nous nous bornons à un simple Sommaire de ce Mémoire qui est rempli de recherches & de discussions ; & comme les faits sont connus de la plûpart des Lecteurs, nous avons cru devoir les passer sous silence.

V. Recherches sur les Chrétiens établis à la Chine dans le VII siécle. Par M. de Guignes.

On a trouvé dans le siécle dernier en 1625 près de Si-gan-fou, Ville capitale de la Province de Chensi dans la Chine, une grande pierre chargée d'une inscription en caractères Chinois qui contenoit outre les principaux dogmes du Christianisme, une courte histoire de la prédication de l'Evangile dans la Chine. Autour de l'Inscription Chinoise sont gravés en caractères Syriens, appellés Stranghelo, les noms de plusieurs Prêtres Syriens. Cette Inscription porte une date qui fait voir que ce monument avoit été élevé en 781 de Jesus-Christ. Malgré cette découverte on a encore douté que le Christianisme eût pénétré alors dans ce Pays, & l'on a même accusé les Missionnaires d'avoir supposé ce monument. Ceux-ci se sont mal défendus. Comme il est dit dans ce monument que les Empereurs de la Chine avoient beaucoup favorisé le Christianisme, on a objecté aux Missionnaires que puisque les Annales de la Chine ne faisoient aucune mention d'un fait aussi singulier, le monument n'étoit qu'une imposture ; les Missionnaires eux-mêmes avouoient le silence des Annales. M. de Guignes entreprend dans ce Mémoire de faire voir qu'il est parlé dans les Annales Chinoises du Christianisme. Il prouve qu'en plusieurs endroits de ces Annales où il est parlé de la Religion de Fo qui est une Divinité Indienne, il s'agit de Jesus-Christ & du Christianisme, puisque ces mêmes Annales en parlant des Empereurs de Constantinople, disent que ces Princes rendent un culte à Fo, ce qui ne doit s'entendre que de Jesus-Christ. Mais une de ses prin-

cipales preuves est un Edit de l'Empereur de la Chine contre les Bonzes du Tatsin, publié dans le tems que le monument a été élevé. Le Tatsin, comme on le fait voir, étant l'Empire Romain, les Bonzes de ce Pays ne peuvent être que des Chrétiens, & ces Chrétiens étoient des Nestoriens. Cette Ordonnance est trop singulière pour ne la pas rapporter.

« Sous nos trois fameuses Dynasties jamais on n'entendit parler » de *Fo*; c'est depuis les Dynasties » des *Han* & des *Goei*, que cette » Secte, qui a introduit les statues, » a commencé à se repandre à la » Chine; depuis ce tems-là, ces » coutumes étrangères s'y sont insensiblement établies sans qu'on » y ait assez pris garde; tous les » jours elles gagnent encore; les » Peuples en sont malheureusement imbus & l'Etat en souffre; » dans les deux Cours, dans toutes » les Villes, dans les Montagnes, » ce ne sont que Bonzes des deux » sexes; le nombre & la magnificence des Bonzeries croît chaque » jour; bien des Ouvriers sont occupés à faire leurs statues de toute » matière; il se consume quantité » d'or à les orner; nombre de gens » oublient leur Prince & leurs parens pour se ranger sous un Maître Bonze; il y a même des scélérats qui abandonnent femmes » & enfans, & vont chercher parmi » les Bonzes un asyle contre les » Loix: peut-on rien de plus pernicieux? Nos Anciens tenoient » pour maxime que s'il y avoit un » homme qui ne labourât pas & » une femme qui ne s'occupât point » aux soyeries, quelqu'un s'en ressentoit dans l'Etat & souffroit la » faim ou le froid. Que sera-ce » donc aujourd'hui qu'une infinité » de Bonzes, hommes & femmes, » vivent & s'habillent des sueurs » d'autrui, & occupent une infinité » d'Ouvriers à bâtir de tous côtés » & à orner à grands frais de superbes édifices? Faut-il chercher » d'autre cause de l'épuisement, où » étoit l'Empire sous les quatre » Dynasties *Tcin*, *Sum*, *Tcy*, » *Leam*, & de la fourberie qui » regnoit alors? Quant à notre » Dynastie *Tam*, les Princes qui » en ont été les fondateurs, après » avoir employé heureusement la » force des armes pour rendre à l'Etat son ancienne tranquillité, s'occuperent à le régler par de sages » Loix; & pour en venir-là, bien » loin de rien emprunter de cette » Secte étrangère dès la première » des années *Chin Kouan* (l'an 627) » *Taitcung* se déclara contre elle. » Mais il y alla trop mollement, & » le mal n'a fait qu'augmenter. » Pour moi, après avoir lû & pésé » tout ce qu'on m'a présenté sur ce » point, après avoir délibéré mûrement avec gens sages, ma résolution est prise. C'est un mal, » il y faut remédier; tout ce que » j'ai d'Officiers éclairés & zélés » dans les Provinces me pressent » de mettre la main à l'œuvre. Selon eux, c'est tarir la source des » erreurs qui inondent tout l'Empire. C'est le moyen de rétablir

» le Gouvernement de nos anciens; » c'est l'intérêt commun, c'est la » vie des Peuples. Le moyen après » cela de m'en dispenser ; voici » donc ce que j'ordonne. 1°. Que » plus de 4600 grandes Bonzeries » qui sont répandues de côté & » d'autre dans l'Empire soient ab- » solument détruites. Conséquem- » ment que les Bonzes, hommes » ou femmes qui habitoient ces » Bonzeries & qui montent de » compte fait à 260000. retournent » au siécle, & payent leur contingent » des droits ordinaires.

» En second lieu, qu'on détruise » aussi plus de 40000 Bonzeries, » moins considérables qui sont ré- » pandues dans les Campagnes; con- » séquemment que les terres qui y » étoient attachées & qui montent » environ à un million de *Tching*, » soient réunies à notre Domaine, » & que 150000 esclaves qu'a- » voient les Bonzes soient mis sur » le rôle des Magistrats & soient » censés être du peuple. Quant aux » Bonzes étrangers venus tant du » *Tatsin* que du *Mou-hou pa*, mon » ordre est aussi qu'ils retournent » au siécle, afin que dans les coutu- » mes de notre Empire il n'y ait » point de mélange. Helas ! il n'y » a que trop long-tems qu'on dif- » fére à remettre les choses sur l'an- » cien pied ! Pourquoi différer en- » core ? C'est chose conclue & » arrêtée ; vû la présente Ordon- » nance, qu'on procéde à l'exécu- » tion ».

On voit que l'Empereur, après avoir réglé le nombre des Bonzes Chinois d'origine & celui de leurs Temples, parle des Bonzes venus des Pays Etrangers qui prêchoient leur Religion. Ces Bonzes étrangers y sont appellés Bonzes du *Tatsin*; c'est-à-dire de l'Empire Romain, ce sont par conséquent des Chrétiens ; en effet, sur le monument Chinois les Nestoriens qui en sont les Auteurs s'y nomment eux-mêmes Bonzes du *Tatsin*. Il est donc fait mention du Christianisme dans les Annales Chinoises. On détruit ensuite les objections de M. de la Croze contre ce monument, & l'on cite quelques autres preuves qui établissent que non-seulement il y avoit dans ce tems-là des Chrétiens à la Chine, mais qu'il y en avoit dès le 4e. siécle, qu'ils y sont toujours appellés Bonzes de *Fo* ; ce qui a empêché que les Missionnaires ne s'apperçussent qu'il s'agissoit des Chrétiens.

L'Ordonnance que nous venons de citer & que les Bonzes de *Lao tsu* avoient obtenue de l'Empereur, ne produisit pas l'effet qu'on en espéroit. Ce Prince étant mort l'année suivante, la persécution cessa, & les Bonzes de *Fo* ou les Chrétiens rentrerent en crédit. Nous renvoyons au Mémoire même pour les autres détails.



NOUVEAUX MÉMOIRES OU OBSERVATIONS sur l'Italie & sur les Italiens, par deux Gentilshommes Suédois. Traduits du Suédois. A Londres, chez Jean Nourse (& se trouve à Paris, 1764. Trois Vol. *in*-12.

PREMIER EXTRAIT.

QUOIQUE l'Auteur de ces Mémoires ne soit pas Suédois, & que son Ouvrage ne soit point une traduction, néanmoins comme il a jugé à propos de prendre l'*incognitò*, nous ne leverons pas le masque sous lequel il a voulu se cacher. Les deux Voyageurs Suédois sont supposés partir, le 20 Mai 1758, de Paris, aller à Lyon, par Troyes & Dijon, de Lyon passer à Turin par Genève, dans la Savoie, & au Mont-Cénis, en proportionnant leurs séjours à l'importance des lieux qui s'offroient sur la route; enfin revenir à Paris par Bordeaux. Les Observations qui sont le résultat de ce Voyage, n'ont d'autre liaison entre-elles que celle des lieux qui en sont l'objet, & par cette raison ne peuvent fournir matière à une Analyse suivie. Il ne nous reste par conséquent d'autre parti à prendre que d'en présenter quelques unes, pour faire connoître l'esprit, l'utilité, & le mérite de cette production.

Genève. La religieuse aversion des premiers Réformateurs pour les *images taillées*, & leur zéle y subsistent toujours, au moins dans le Consistoire, mais un peu rallenti; « & il en résulte une Religion » moins faite pour le Peuple que » pour des Philosophes qui s'y con» sacreroient par choix. A bien des » égards, on peut assimiler cette » Religion aux Instituts des Sa» bins, dans lesquels le Roi Numa » avoit été élevé: Instituts que Ti» te-live appelle *Disciplinam tris» tem & tetricam Sabinorum.*

Cependant l'Arminianisme a un peu adouci la *tétriticité* de la Doctrine de Calvin, « & les informa» tions que j'ai prises, dit l'Auteur, » ne m'ont rien appris qui détruise » l'allégué de l'Encyclopédie sur » des points plus importans & plus » capitaux. Il juge que les Théo» logiens de France, au lieu de se » joindre au Consistoire de Génève, » pour crier à la calomnie contre » M. d'Alembert, auroient dû plu» tôt ouvrir leurs vieux Controver» sistes, y voir à chaque page que » tôt ou tard le Calvinisme con» duiroit ses Sectateurs au Déisme, » & louer le Seigneur de l'accom» plissement de cette Prophétie. » Ce n'est pas que le Consistoire ait adopté unanimement le Socinianisme; « il y a, dit on, encore quelques » vieux Ministres attachés aux an» ciennes formes; mais ils ne sont » plus de mode, même pour le » Peuple, & leurs prêches *sunt lit» tus & solitudo mera.* L'instruc» tion particulière permet, sur la » révélation, sur le péché originel,

» sur les peines & les récompenses » de l'autre vie, certaines libertés » que l'instruction publique ne » combat ni ne détruit point. » Peut-être sur tous ces objets auroit il fallu donner plus d'éclaircissement, ou plutôt garder le silence. On parle de Déisme, de Socinianisme, comme si c'étoit précisément la même chose. Et puis, de quelques exemples particuliers n'en tire-t on point une induction générale ? Ce n'est pas du moins par l'instruction privée qu'on peut juger sainement de la Doctrine publique d'une Nation. En général on ne sçauroit être trop reservé sur les accusations de ce genre.

Au reste l'amour du gain, d'où naissent l'amour du travail, l'activité, la sobriété, l'industrie, la souplesse, ne règne nulle part avec plus d'empire qu'à Génève; & suivant l'Auteur, ce n'est pas dans une Ville toute en comptoirs & en boutiques qu'il faut chercher la *probité*. « Je ne crains même pas de dire » que la Religion de Génève est » trop sublime, trop métaphysique, » trop dégagée de tout objet sensi» ble pour influer sur les mœurs » d'un Peuple, en remuant son » ame, & en s'emparant de son » cœur : elle ressemble moins, cette » Religion, à un culte quelconque, » qu'à l'Ecole ou du Portique ou » du Lycée. » L'Auteur a vû en d'autres contrées un culte plus sensible, plus pompeux, & en quelque sorte plus matériel ; y a-t-il vû que ce culte contribuât davantage à l'intégrité des mœurs ; y a-t il remarqué plus de droiture & de probité ? Son propre témoignage donne lieu de conclure, que le culte apparent & sensible peut influer sur l'extérieur, sans faire beaucoup d'impression sur le cœur. On peut donc mettre en question si dans la supposition d'un culte plus fait pour les sens, tout étant d'ailleurs égal, l'Auteur auroit vû dominer à Génève un autre esprit & des mœurs différentes.

L'Horlogerie, la Bijouterie, les Mousselines, les toiles légères forment les principales branches du Commerce de cette Ville. « Elle » tire de la Suisse & verse en France » presque toutes les Mousselines » qui s'y consomment ; elle a mê» me, dans la dernière guerre, four» ni en ce genre la vente de l'O» rient, qui auroit manqué par la » suspension des retours de la Com» pagnie des Indes.... Génève & » Bâle ont prolongé, le plus qu'il » leur a été possible, la prohibition » des toiles peintes en France.

» Pour se faire une juste idée des » avantages ou des désavantages de » cette prohibition rélativement à » ce Royaume, il suffisoit de con» sulter les allarmes des Négocians » de ces deux Villes. Depuis qu'elle » a cessé, ils regardent comme » anéantie cette branche très-im» portante de leur Commerce, de » l'instant où la paix aura baissé en » France le prix des cotons & des » drogues nécessaires pour la tein» ture ».

Les *Alpes* fournissent à l'Auteur l'occasion de parler de l'entreprise

d'Annibal. L'aventure du rocher dissous avec du vinaigre a été célébrée par les Historiens & par les Poëtes Latins. Polybe, pour s'assûrer de la vérité du fait, vint sur les lieux, & d'après son examen, » l'aventure du rocher se réduisit à » un accident très-ordinaire aux » chemins pratiqués dans les pays » de Montagnes, c'est-à dire à l'éboulement dans la longueur d'un » stade & demi, du terrein même » qui formoit le chemin, sur le » flanc du rocher escarpé. Cet accident que, d'après l'étude du terrein, Polybe auroit pu regarder » comme le dernier effort de la » mauvaise volonté des Montagnards pour Annibal, retarda la » marche de ce Général, le mit » dans la nécessité de tenter un autre passage, & n'en trouvant » point, de revenir au rocher, & » de s'y ouvrir un chemin... en » rélevant simplement celui qui » étoit éboulé, & qui n'étoit autre » chose qu'une banquette formée » de pierres arrangées les unes sur » les autres, & appuyée au flanc du » rocher. Tel est encore aujourd'hui, en bien des endroits, le » chemin de la descente des Alpes... Tite-Live qui raconte qu'un » stade & demi de chemin fut ouvert dans le rocher même, a plus » donné au merveilleux qu'à la » vraisemblance. Pour ramener ce » fait à la simplicité du récit de » Polybe, & aux indications que » l'on peut tirer de l'état actuel du » terrein; ne pourroit-on pas dire » qu'Annibal attaqua le rocher par » tous les moyens qu'on avoit pour » cette sorte d'opération, avant l'invention de la poudre; qu'il profita d'abord des gersures ou crevasses que présentoient la cîme & » le flanc du rocher, pour l'éfeuiller autant qu'il étoit possible: que » lorsqu'il fut entièrement dépouillé, il le fit chauffer, pour y ouvrir par l'action du feu de nouvelles gersures? Procédé qui lui » fut sans doute indiqué par les Espagnols de son armée, qui exploitoient ainsi dans leur Pays plusieurs mines de différens métaux. » Quant au vinaigre qu'on lui fit » employer, il étoit très-commun » dans les armées des Anciens: & » les Soldats à qui on le distribuoit » par ration, l'employoient à différens usages, pour lesquels il ne » seroit pas moins essentiel aujourd'hui à nos troupes: il étoit un » des plus forts dissolvans que connussent les Anciens, & les Espagnols l'employent encore aujourd'hui avec le feu, pour dissoudre les éclats des mines que » la poudre a fait sauter. L'embarras qui reste, n'est donc ni dans » l'emploi du vinaigre pour une » telle opération, ni dans la difficulté d'en trouver la quantité nécessaire dans un tel Pays, mais » seulement dans l'impossibilité de » l'injecter sur le corps d'un rocher » brûlant & presque rougi par l'action du feu. » Nous doutons que cette impossibilité, qui aux yeux de l'Auteur forme l'unique embarras, doive paroître aussi réelle qu'il le pense.

Suivant le témoignage d'une foule d'Ecrivains, & la tradition du Pays, Annibal passa les Alpes au Mont S. Bernard qui en conséquence porta le nom d'*Alpes Penninæ*; mais l'opinion de Simler qui fait passer le Général Carthaginois par le Mont-Cénis, ou par le Mont-Génèvre, paroît à l'Auteur plus vraisemblable. Il se décide même pour le premier, dont la cîme offre un plateau d'environ deux lieues d'étendue, propre au campement de l'armée Carthaginoise qui fut obligée de s'arrêter quatre jours sur le sommet des Alpes. Les informations que j'ai prises sur les lieux, m'ont instruit, dit l'Auteur, que ni le Mont S. Bernard, ni le Mont-Génèvre n'ont à leur cîme une surface suffisante pour un tel campement. En vain le Chevalier Follard avance qu'alors le Mont Cénis étoit inaccessible à une armée, & que peut-être ce passage n'étoit pas ouvert en ce tems-là. L'Observateur remarque que la Maurienne étoit dans l'Antiquité un des cantons les plus peuplés, & par conséquent des plus connus & des plus fréquentés du Pays des Allobroges; que ce canton avoit un Evêque dès les premiers siécles de l'Eglise; que la rivière sur laquelle est assis le Chef-lieu de ce canton, conduisoit en la remontant au Mont-Cénis; que les raisons qui ont fixé à cette route la *Strada Romana*, la plus fréquentée de celles qui traversent les Alpes, ont dû, dès les premiers tems, déterminer le choix des Peuple: qu'Annibal n'engagea son armée dans les Montagnes qu'après avoir côtoyé pendant dix jours une rivière qui ne peut être que l'Isère; que les gens du Pays ayant voulu s'opposer à son passage, il campa, après une première marche, dans les Vallées dont ils tenoient les hauteurs, & que s'étant rendu maître de ces hauteurs durant la nuit, il campa le lendemain à une Ville qui étoit le Chef-lieu de ces Montagnards. Or, dit l'Auteur, dix jours de marche le long de l'Isère, depuis son embouchure dans le Rhône, ne conduisoient - ils pas Annibal à la ligne qui, en suivant cette rivière, sépare actuellement les terres de France de celles de la Savoie? Ces dix jours de marche ne dépassoient-ils pas de beaucoup le mont de Lens, par lequel le Chevalier F. ouvre la route d'Annibal dans les Alpes: le *caput ejus Regionis*, où deux petites journées portèrent le Général, après qu'il eut quitté l'Isère, n'indique-t il pas S. Jean de Maurienne? A cette hauteur, en remontant l'Isère, & à cette distance de cette hauteur, y avoit-il un Chef-lieu autre que S. Jean? Les six marches qui du Chef-lieu dont Annibal s'étoit emparé à son entrée dans les Alpes, le portèrent, dit l'Auteur, au pied de la cîme de ces Montagnes, suivant les termes de Polybe, remplissent précisément la distance de S. Jean de Maurienne au pied du Mont-Cénis. « Quant à l'affaire avec les » Montagnards qui troubla la cinquième marche, on peut la placer entre Bramens & Soliers, dans » une

» une espèce d'entonnoir formé par » des Montagnes qui s'ouvrent à la » droite, tandis que par la gauche » l'Arche (ou l'Arc) resserrée par » une Montagne escarpée qu'elle » tourne, ne laisse qu'un chemin » très étroit dans le flanc même de » cette Montagne, qui peut être la » même sur le sommet de laquelle » Annibal passa avec la moitié de » son armée, une très-méchante » nuit ».

Abries, ou *Abris* est un hameau, vis-à vis Bramens, & à la gauche de l'Arche, où l'Auteur croit que mourut Charles-le-Chauve, & non Brion ni Briord dans la Bresse. Ce Prince, selon les Annales de S. Bertin, étant tombé malade au passage du Mont Cénis, par l'effet du poison que lui avoit donné le Juif Sédécias, son Médecin, s'arrêta dans un lieu appellé *Brios*, où il fit venir Richilde sa femme qui l'attendoit à S. Jean de Maurienne. Si ce Brios eût été dans la Bresse, Richilde s'y seroit trouvée avec son mari, soit qu'elle fût venue de France au-devant de lui, soit que l'ayant accompagné, elle eût repassé les Alpes avant lui. Dans le premier cas, elle auroit rencontré son mari à S. Jean-de-Maurienne, & l'auroit accompagné jusqu'en Bresse, dans l'état de mort où il se trouvoit. Dans le second cas, Charles eut pris Richilde en passant à S. Jean de Maurienne.

Turin. « On y trouve l'ancien » usage conservé en Italie & abro» gé dans la plus grande partie de » la France, d'enterrer les morts à » visage découvert, usage qu'il est » étonnant que quelques avantures » arrivées pendant notre séjour à » Paris, n'ayent pas fait revivre en » France. En effet, de quel poids » peuvent être les Actes mortuai» res ? Qu'y attestent ceux qui les » signent ? Ce sont des actes *de* » *Visu*, donnés par les Quinze» Vingts. J'y ai aussi trouvé un » usage essentiel à la sûreté publi» que, à l'égard des minutes des » Notaires, qui les portent de suite, » sans la moindre lacune, sur des » Registres en papier timbré, cot» tés & paraphés par le Juge de la » résidence de chaque Notaire. Cela » a lieu dans toute l'Italie, & sup» plée abondamment à la formalité & à l'objet du Contrôle. On » n'imagine ailleurs les précautions » de cette nature, que lorsqu'elles » peuvent rapporter quelque chose » au fisc. »

« La galanterie est encore à Tu» rin telle, à peu-près, qu'Hamil» ton l'a peinte dans les Mémoires » de Grammont : ouvrage séduc» teur, qui honorant la fausseté, » qui érigeant la perfidie en vertus, » qui mettant dans le peuple le se» cret de la Cour, a fait aux mœurs » publiques de France, une plaie » qui de jour en jour devient & » plus étendue & plus profonde. » Le petit-Maître le plus bourgeois » se croit un Comte de Grammont, » & il agit en conséquence. Du » *Senantes* si cruellement ridiculisé » dans les Mémoires, descend le » Comte de Carail, l'un des pre» miers & des plus riches Seigneurs

» de la Cour de Turin. Ce Sei-
» gneur fait bâtir actuellement un
» Palais, où il ouvrira au Public
» une Bibliothèque aussi nombreuse
» que bien choisie. »

Novarre. Dans cette Ville, & dans d'autres du Milanez, les Charniers sont des espéces de Chapelles, où les os des morts symmétriquement arrangés dans des layettes ornées de papier doré & marbré, offrent le même coup d'œil que de jolis Cabinets d'Histoire Naturelle.
« A ces layettes étoient suspendus
» par espaces égaux, & avec le mê-
» me goût de symmétrie, des poi-
» gnards, des dagues, des couteaux:
» le tout plus ou moins rouillé. On
» m'expliqua le mystère de tout
» cela, en m'apprenant que, lorsf-
» que deux ennemis se laissoient
» réconcilier, ils venoient le soir
» devant ces Chapelles, s'y em-
» brassoient : & que, pour preuve
» de réconciliation entière & par-
» faite, ils jettoient chacun dans
» le charnier les stilets ou couteaux
» qui devoient être les instrumens
» de leur vengeance. Ensuite le
» Custode de l'Eglise trouvant ces
» armes à terre, les relève, & les
» suspend aux layettes des Char-
» niers, pour le bon exemple ».

Milan. Cette Ville est encore aujourd'hui le centre du Commerce des soies crues & organcinées, & quelques maisons des riches se sont emparées de ce Commerce en Société clandestine, monopole aussi désavantageux pour les acheteurs que ruineux pour le fond même de ce Commerce. « La Société fait
» arrher les soies, de cassine en
» cassine, dans le tems où on les
» recueille, quelquefois même
» avant la récolte. Aussi-tôt après
» la récolte, elle traite des soies de
» Bergame, de Verone, & des Vil-
» les qui avoisinent le Milanez avec
» d'autres Monopoleurs qui les ras-
» semblent dans ces Villes, & qui,
» sans courir les risques d'aucun
» événement, les remettent à Mi-
» lan, avec un bénéfice net &
» prompt. Ces soies se trouvant
» rassemblées dans les magasins de
» la Société, elle écrit en France
» & en Angleterre que la récolte
» a manqué, ou qu'elle a été peu
» favorable : & elle fixe en consé-
» quence le prix des soies. Les mai-
» sons particulières qui font le mê-
» me Commerce, indépendam-
» ment de la Société, trouvent leur
» avantage à adopter ce prix, &
» elles l'adoptent communément.
» Si cependant il arrive que, sacri-
» fiant un plus grand gain présent
» à l'espérance d'étendre leur Com-
» merce, elles offrent & expédient
» leurs soies à un plus bas prix,
» voici de quelle manière la So-
» ciété les fait rentrer dans la su-
» bordination. Quelles que soient
» les espérances pour la récolte sui-
» vante, elles l'annoncent comme
» très-abondante, & baissent en
» conséquence le prix des soies. Si
» cette récolte n'est pas favorable,
» si elle vient même à manquer,
» le prix de soies tient, & les mai-
» sons rivales ou se discréditent en
» vendant à plus haut prix, ou se
» ruinent en suivant le prix de la

» Société. Alors la Société maîtresse » du terrein, ne pouvant fournir à » ses engagemens, & voulant diminuer ses pertes, en diminuant » ses livraisons, se tire d'affaire par » un autre expédient. Elle écrit aux » Anglois que les François les ont » prévenus de vîtesse; elle fait aux » François les mêmes plaintes des » Anglois; & les Manufactures de » ces deux Nations restent oisives » par le défaut de matières; ce qui » occasionne dans leur Commerce » une révolution subite, également » ruineuse & pour le Marchand qui » comptoit sur les engagemens du » fabriquant, & pour le fabriquant » qui s'étoit réglé sur les avis de » Milan. » On comprend aisément le tort que cette manœuvre doit porter à ce négoce.

La concurrence ne pouvant subsister, le Cultivateur qui recueille la soie n'ayant plus de prix que celui que fixent les acheteurs, tourne vers des objets plus lucratifs une industrie nourrie par le seul espoir du gain. Au lieu de faire de nouvelles plantations & de nouveaux établissemens en ce genre, il néglige les anciens. Ainsi la culture de la soie est, dit l'Auteur, attaquée dans la Lombardie par les mêmes causes qui l'ont ruinée dans la Romagne, dont les habitans fatigués par le monopole établi à Milan & à Vénise, ruinés par les droits exigés dans ces deux Etats sur l'entrée des soies étrangères, ont abandonné la culture des mûriers.

Les broderies de Milan, où brillent le goût & la légéreté, mériteroient, au jugement de l'Auteur, d'être plus connues en France. « Les » Lyonnois pourroient les y introduire avec d'autant plus d'avan» tage qu'elles sont à très-bon » compte à Milan ». Les mouchoirs de soie qu'on y fabrique, sont regardés par les Italiens comme une amulette éprouvée contre les maux de gorge que l'humidité de l'air rend très-communs en Lombardie & dans la Romagne.

Les canaux innombrables qui coupent la Lombardie, invitent les propriétaires à la culture du riz, laquelle a été poussée si loin que le Milanez est menacée de devenir une rizière, c'est-à-dire un marais continu. L'expérience néanmoins a fait connoître les funestes effets de l'air des rizières: les Paysans occupés à ce genre de culture meurent presque tous hydropiques avant l'âge de quarante ans.

En affaires de Commerce ou d'argent, les Milanois, dit l'Auteur, sont toujours *Lombards*. Les petits gains les flattent tellement, qu'ils ne s'y peuvent refuser, ni dans les plus grandes affaires, ni dans les simples offices d'amitié. Ce caractère d'esprit peut avoir, selon lui, sa cause dans la multiplicité des monnoyes qui ont cours en Italie. Il faut perdre ou gagner sur la plus petite recette & sur la plus mince dépense: parce que l'epéce avantageuse à recevoir, est, par cette raison même, désavantageuse à placer, & *vice versa*. « Ainsi tout Commerce est pour les » Italiens un agiotage perpétuel:

» agiotage auquel ils sont formés » dès l'enfance, agiotage qui est » une véritable torture pour le François, agiotage enfin qui avoisine » l'égréfinage; & qui y conduit. » De-là cette ligue tacite entre tous » les Italiens & contre tout étranger : de-là ce traité secret entre-» eux, dont le premier article donne un droit à percevoir surtout » Marchand à qui on adresse un » Etranger pour quelque emplette ».

A l'article de Plaisance qui donna le jour au célébre Alberoni, né dans la lie du peuple, l'Auteur cite les Mémoires d'un ami pour produire quelques particularités qui concernent ce Cardinal. Lorsqu'il passa par Bologne, on y bâtissoit un théâtre sur un plan isolé de tous côtés. « Nous n'avons trouvé nulle » part dans aucun bâtiment moderne de cette espèce, rien d'aussi » noblement décoré à l'extérieur. » Pour la disposition intérieure, » on a emprunté de l'antique & » du moderne ce qui paroissoit le » plus analogue à la destination de » l'édifice, sans exclure les ornemens qui y sont distribués avec » une sage économie. Si la Ville » de Paris pensoit jamais à se donner un Théâtre, celui-là seroit » le premier modéle à consulter ». Mais ce qui distingue particulièrement Bologne, c'est son célébre *Institut* qui réunit les Sciences & les Arts dans un des plus beaux Palais de cette Ville, enrichi d'une Bibliothèque bien fournie dans toutes les facultés. Ce magnifique établissement doit beaucoup à Benoît XIV. La profusion des excellens morceaux de peinture qu'offre cette Ville, fit naître à l'Auteur la curiosité de sçavoir quel prix les Carraches & leurs élèves mettoient aux tableaux qui sortoient de leurs mains. Il sçut que le prix n'approchoit pas de celui auquel ils seroient portés aujourd'hui. « Le Martyre de S. Agnès, tableau de la » grandeur de ceux du Mai que l'on » voit à Notre-Dame de Paris, & » des premiers tableaux d'Italie, » ne fut payé au Dominiquin que » 40 séquins, c'est-à-dire environ » 450 livres monnoie actuelle de » France... L'Auteur ajoute que les » chagrins, les inimitiés, les tracasseries qui empoisonnèrent la » vie de ces hommes célèbres, & » abregèrent les jours de la plûpart » d'entr'eux, sont des faits à ajouter aux exemples qui prouvent » que les dons du génie & les grandes réputations sont rarement le » bonheur, & très-souvent le malheur de ceux à qui la fortune les » distribue. Les Carraches eussent » pu être heureux, en suivant la » profession de Tailleurs d'habit, » dans laquelle Louis étoit né, & » à laquelle il enleva Annibal & » Augustin ; mais leurs noms seroient maintenant ignorés ».

Ravenne. « La Maison des Bénédictins offre une singularité très-» remarquable, dans la collection » complette de toutes les ressources » pour le traitement des maladies » de toute espèce, & de tous les » expédiens imaginables pour la

» commodité des malades. Outre » une pharmacie bien fournie & un » jardin de plantes bien assorti & » bien entretenu, on voit, dans six » grandes salles de plein-pied, d'a» bord un assemblage complet de » pièces d'Anatomie, puis tous les » instrumens jusqu'à présent ima» ginés pour les diverses opérations » de Chirurgie, avec le fil, les » aiguilles, les tentes, les banda» ges convenables à chaque opéra» tion : enfin un magasin de lits, » de draps, de matelats, de sièges, » d'oreillers ; le tout taillé & pré» paré pour faciliter les soins que » demande chaque espèce de mala» die, avec le plus d'aisance pos» sible pour ceux qui les soignent, » & le moins d'incommodité pour » le malade. Ce magasin est distri» bué dans de grandes armoires d'u» ne belle menuiserie qui lambris» sent les six salles... Pour les ma» ladies auxquelles la Médecine » prescrit l'équitation, est suspen» du au milieu d'une des salles, un » grand dragon artistement imagi» né & exécuté. Ce dragon prend » au moyen de différens ressorts, » tous les mouvemens du cheval ».

Les Eglises d'Italie, d'où, pendant plusieurs siècles, les sépultures furent bannies, ne sont plus aujourd'hui qu'une sépulture continue, divisée par cases de sept pieds de long, sur quatre de large & quatre de profondeur. Ces caves séparées par de petits murs très-légers, ont pour couvercle chacune une grande tombe de marbre ou de pierre, qui par ses extrémités porte sur les murs. « Telle étoit toute la » distribution souterraine d'une » grande Eglise que les Domini» cains faisoient bâtir à Ancône ; » le sol de cette Eglise ainsi distri» bué, ressembloit exactement à un » colombier. Pour placer un mort » dans ces dernières demeures, on » l'apporte habillé & à visage dé» couvert au bord de la tombe, que » l'on ouvre dans sa longueur : & » après avoir rabaissé son voile, si » c'est une personne du sexe, ou » étendu un mouchoir sur son vi» sage, on le pousse dans la case, » où il s'arrange au hasard, & l'on » referme la tombe ».

Nos Observateurs allant de Venise à Rome essuyèrent à Ferrare par où ils passoient, une petite avanie, dont le prétexte fut un usage reçu dans les Etats du Pape, & dans presque tous les Etats d'Italie. « C'est » que les Voyageurs arrivant dans » une Ville par la poste, & en par» tant sans y avoir passé deux jours, » sont obligés ou de prendre la » poste, ou de la payer, s'ils pren» nent une autre commodité ».

S'il en faut croire l'Auteur, depuis environ deux siècles, la galanterie & conséquemment la Société ont essuyé à Venise trois révolutions bien marquées. Aujourd'hui les plaisirs de Société sont proscrits par des attachemens particuliers : « le deshonneur des femmes, & » si l'on veut, des maris, est no» toire & affiché ; & la jalousie, » lorsqu'elle s'irrite, sçait où adres» ser ses coups ». Les démêlés entre la République de Venise & la

Cour de Rome, sous Benoît XIV, avoient eu la même cause que ceux qui, sous Paul V, furent portés si loin. L'Etat avoit fait des *défenses de recourir à Rome à l'avenir, pour y obtenir aucune espèce des dispenses que l'Ordinaire pouvoit donner, avec injonction aux Ordinaires de de les délivrer sans frais.*

Benoît XIV, irrité contre ce Décret, rompit, comme Prince, tout traité de Commerce entre la République & la Chambre Apostolique, donna des ordres pour la réparation & l'augmentation de ses places situées sur l'Adriatique, assigna des fonds pour l'agrandissement & l'amélioration de ses Ports sur cette Mer, augmenta les franchises de ces ports, chargea de droits les Marchandises venant des Etats de la République, &, comme Pape, n'appella aucun Vénitien à la pourpre Romaine. Le Cardinal Rezzonico, Vénitien, ayant succédé à Benoît XIV, le 6 Juillet 1758, témoigna le plus vif désir pour un accommodement ; & après quelques délibérations, la révocation du Décret passa sous le terme de *suspension prolongée*, parce que d'abord le Décret n'avoit été suspendu que pour quatre mois. On voit à la fin du troisième Volume de cet Ouvrage les principales pièces de cette grande affaire.

« Les Juifs, les Greçs Schismatiques, les Arméniens, les Protestans même jouissent à Vénise de la tolérance que le Pape lui-même accorde aux Juifs dans tous ses Etats. Ces trois Nations y ont des Temples où ils servent Dieu, chacun suivant son rit. Les Juifs n'y sont gênés qu'à l'égard de la sépulture, qui leur est interdite dans l'enceinte de Vénise & de toutes les Isles adjacentes : & ils sont obligés de porter leurs morts *al Lido*, pour y être enterrés en terre ferme ».

Les Historiens de Vénise, qui ont écrit sous les yeux & au gré de la République, ne se distinguent pas par la fidélité, au jugement de l'Auteur. Un Champenois donna, il y a quelques années, une Discussion historique & critique sur la fameuse conjuration tramée contre Vénise en 1618 par le Marquis de Bédemar, & si bien décrite par l'Abbé de S. Réal. Il y fait envisager la prétendue Conjuration comme un stratagême imaginé par les Vénitiens, pour éloigner de Vénise le Marquis de Bédemar, & pour se défaire de quelques gens suspects. L'Observateur qui connoissoit parfaitement cet Ouvrage, voulut faire des recherches sur les lieux mêmes. On promit de lui montrer les Archives, & de le convaincre *de visu* de la vérité de tout ce qu'a écrit l'Abbé de Saint-Réal ; mais on ne lui tint point parole. Il a, dit-il, trouvé depuis, dans le Cabinet d'un des Ministres de France, les plus distingués par ses connoissances & par ses talens, une partie des lumières que Vénise lui avoit refusées. Il y a vû l'instruction même laissée par le Marquis de Bédemar à son Successeur dans l'Ambassade de Vénise. « L'Ambassadeur y parle

» beaucoup de la Conjuration de » 1618, qu'il regarde du même œil » & sous le même point de vûe que » l'Auteur de la discussion : il la » combat par toutes les invraisem» blances que cet Auteur a fait va» loir : il n'y voit qu'un stratagême » qui ne pouvoit en imposer qu'à » la populace de Vénise, & qu'en » effet le Sénat eut soin de concen» trer dans l'enceinte des lagu» nes ».

Chez l'Abbé Facciolati, célèbre Historien de l'Université de Padoue, nos Observateurs virent une Collection aussi sçavante que singulière. » C'est une suite de tableaux, où » se trouve, pour ainsi dire, déve» loppée l'Histoire de la Peinture, » depuis sa renaissance en Europe. » Elle s'ouvre par les tableaux » Grecs, dont l'imitation forma les » premiers Peintres d'Italie... L'Art » se développe par degrés dans les » Maîtres suivans : l'on arrive à Ra» phaël & au Titien par le Giotto, » le Mantegna, les Bellins, &c. » Ensuite de Raphaël & du Titien » aux Carraches, par une suite de » peintres, dont les efforts plus » ou moins heureux ont, sinon en» richi, au moins conservé l'Art ». Néanmoins il n'est pas décidé que la peinture entièrement bannie de l'Italie, n'y ait été ressuscitée que par les modéles apportés de la Grèce. La Reine Teudelinde, suivant Paul Diacre, avoit, dans le sixième siécle, fait peindre les exploits des premiers Rois Lombards, sur les murs de la Basilique élevée par ses soins à Monza, sous l'invocation de S. Jean. Dans le dixième siécle, le Moine Ratérius regardoit le fréquent usage des peintures licentieuses comme une des causes de la dépravation des mœurs des Italiens. L'opulence que produisit la confédération des Villes de Lombardie, formée vers la fin du douzième siécle (*Società de' Lombardi*) maintint le goût pour les Arts, surtout pour ceux qui avoient toujours été chéris, tels que la peinture.

Nous avons été frappés de l'Anecdote que l'Auteur rapporte en parlant du trésor de la *Santa Casa* de Lorette. « On y voit, dit il, la » plume du célèbre Juste-Lipse, » qui la consacra à Notre Dame de » Lorette ». Nous sçavions bien que ce sçavant consacra une plume d'argent à Notre-Dame de Hall, hommage qu'il accompagna de vers assez singuliers, où, entr'autres choses, il dit,

Hanc pennam tibi
Nunc, Diva, merito consecravi Lipsius.

mais fit il un hommage pareil à Notre-Dame de Lorette ?

L'Auteur a vû, à Rome, de très près l'obélisque qu'Auguste, au commencement de son règne, avoit placé au Champ de Mars. « Renversé avec sa bâ» se, il avoit été, pendant plu» sieurs siécles, enfoui sous des » maisons bâties au milieu de ces » ruines. Dans les unes, il faisoit » partie des fondemens : dans d'au» tres, il tenoit lieu de mur de

» cave ; & dans plusieurs, il servoit d'âtre ou de contre-cœur de cheminée. Ces derniers usages en ont dégradé toutes les parties exposées pendant des siécles à l'action du feu. Enfin Benoît XIV l'ayant débarrassé de toutes ces entraves, se proposoit de le faire relever. Il est cassé en quatre endroits : malheur commun à ceux que Sixte V a remis en honneur. La réparation de la partie calcinée offre une difficulté que n'a point rencontrée l'Architecte de Sixte V. Le repolissement de cette partie, & un placage que l'on y pourroit adapter, suffiroient peut-être pour cette réparation ». Les hiéroglyphes y sont de relief, quoiqu'au premier coup d'œil ils paroissent gravés en creux ; l'espace qu'occupe chaque figure, est évidé de manière que la surface de la masse déborde les parties les plus saillantes du relief.

Nous ne devons pas oublier la discussion Chronologique de l'Auteur sur les égouts de l'ancienne Rome, ouvrage qui présente tout ce qu'a peut-être imaginé de plus grand la magnificence dirigée à l'utilité publique. Distribués dans les vallons qu'enfermoient les premières enceintes de Rome, rafraichis sans cesse par des sources abondantes, ils venoient déboucher dans le Tibre par le Vallon qui sépare le Mont Aventin du Palatin. Quoique les pierres soient jointes *à cru*, sans mortier ni ciment, la solidité de la structure a résisté à toutes les causes de destruction. L'Auteur ne peut y voir l'ouvrage du second siècle de Rome, tems où cette Ville n'étoit encore qu'un amas informe de chaumières. Au premier cens fait sous le règne qui suivit celui de Tarquin l'Ancien, auquel on attribue la *Cloaca maxima*, Rome & son territoire n'avoient que 80 mille habitans. On voit par le récit de Tite-Live qu'avant l'arrivée des Troyens dans le *Latium*, le Mont-Palatin étoit déja le siége d'une Colonie d'Arcadiens, Colonie qui sans doute dattoit du même tems que toutes celles dont la réunion avoit formé la Grèce Italique. La Philosophie, les Sciences & les Arts embellissoient à l'envi ce beau Pays, avant que Romulus s'y fût fait connoître par l'asyle qu'il ouvrit, & par l'enlèvement des Sabines. Il est même vraisemblable, ajoute l'Auteur, que des peuplades antérieures au passage des Colonies Grecques, avoient précédemment formé dans ces régions, des établissemens dont la magnificence annonçoit l'importance & l'état brillant. Le silence de l'histoire sur cet objet est suffisamment supplée par les édifices publics de l'Ancien *Pæstum*. « Par le goût & par les proportions de ces édifices, par leur ressemblance avec ceux qui subsistent encore dans la haute Egypte, il est aisé de se convaincre que leur construction a précédé la naissance des Arts, même chez les Grecs ». M. le Comte de Gazola, Grand-Maître de l'Artillerie d'Espagne, a fait lever les plans

plans & les élévations de ces édifices, & on les gravoit à Naples en 1758 sous ses yeux. C'est à ces tems reculés que remonte, suivant l'Auteur, la fondation des établissemens dont Evandre montroit les ruines à Enée, sur les lieux mêmes que Rome occupa depuis.

Disjectis oppida muris
Relliquias, veterumque vides monumenta virorum.

ASTRONOMIE, PAR M. DE LA LANDE Conseiller du Roi, Lecteur Royal en Mathématiques, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Imperiale de Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, de la Société Royale de Gottingen, de l'Institut de Bologne, de l'Académie Royale des Sciences de Stokolm, de l'Académie des Arts établie en Angleterre, &c. Censeur Royal. 2. Vol. *in*-4°. 1764.

SECOND EXTRAIT.

APRÈS avoir donné une idée des huit premiers Livres de cet Ouvrage, dans le Journal du mois de Mars, nous allons passer aux cinq Livres suivants qui traitent des parallaxes, des éclipses, des passages de Venus & de Mercure sur le Soleil, des réfractions & des instrumens d'Astronomie. La première partie ne contenoit, pour ainsi dire, que l'Histoire & les principes généraux de cette Science; ce second Extrait aura pour objet les traités les plus nécessaires pour l'application & la pratique de cette Science. Le troisiéme comprendra la partie la plus théorique & la plus abstraite de tout l'Ouvrage.

Le IXe. Livre est un Traité des parallaxes, ou des différences qu'il y a entre les situations des astres, telles que nous les voyons, & celles qui auroient lieu pour nous si nous étions au centre de la terre; tous les mouvemens Célestes doivent se rapporter au centre pour paroître réguliers; car les différens points de la surface de la terre étant situés fort différemment les uns à l'égard des autres, un astre doit leur paroître dans des aspects fort différents; c'est au centre qu'il faut se transporter, afin de voir tout à sa véritable place & de trouver la véritable Loi des mouvemens Célestes.

M. de la Lande démontre, comme tous les Auteurs d'Astronomie, que la parallaxe est nulle au Zénith, la plus grande à l'horison, que son effet est tout entier dans le vertical, & qu'elle est comme le cosinus de la hauteur. Il explique ensuite la manière d'en découvrir la quantité par observation, il y a trois méthodes applicables à la pratique & dont on a fait réellement usage; celle des plus grandes latitudes de la Lune employée par Ptolemée, & par Tycho-Brahé, celle des parallaxes

horaires ou en ascension droite dont M. Cassini & M. Maraldi ont fait usage, & celle qui suppose deux Observateurs à une très-grande distance l'un de l'autre. Cette dernière méthode est la plus naturelle, la plus indépendante de toute supposition; elle fut employée pour la première fois avec succès, quand M. de la Caille se transporta au Cap de Bonne-Espérance en 1750; les parallaxes de la Lune de Mars & de Vénus furent déterminées alors immédiatement par la comparaison des observations qui se faisoient dans toute l'Europe avec celles d'Afrique; lorsque par exemple M. de la Caille observant la Lune au Cap & M. de la Lande à Berlin, il y avoit toujours un degré & un quart de différence entre la distance de la Lune à une étoile qui s'observoit au Cap, & celle qui s'observoit au même instant à Berlin, c'est-à-dire que les deux rayons visuels formoient au centre de la Lune un angle d'un degré & un quart. C'est de là que M. de la Lande conclut la distance de la Lune au centre de la terre de 85 mille lieues communes de France.

L'effet de la parallaxe en longitude & en latitude est expliqué fort au long dans ce Livre, parce qu'on en fait un usage fréquent dans le calcul des éclipses; l'effet de l'applatissement de la terre y est surtout traité avec beaucoup de détail & par plusieurs méthodes; on y voit que M. de la Lande est le premier qui ait donné à cet élément une forme applicable à la pratique des calculs Astronomiques. Personne avant lui n'en avoit fait usage, à cause de l'extrême complication que jettoit dans les calculs cette petite considération; mais les formules & les tables qu'il en a données ont rendu l'opération extrêmement facile.

La parallaxe du Soleil & sa distance à la terre qu'on en déduit, sont un des objets fondamentaux de l'Astronomie, & M. de la Lande en parle fort au long. M. Cassini vers l'an 1656 commença à reconnoître par un examen rigoureux des observations du Soleil que sa parallaxe ne pouvoit pas être de plus de dix secondes ou environ. Le voyage que M. Richer fit à Cayenne en 1672 occasionna une nouvelle confirmation de ce sentiment; la parallaxe de Mars observée avec soin en 1672, en 1704, 1719, 1736 par la méthode des ascensions droites, nous ont appris la même chose, & depuis l'observation du passage de Vénus sur le Soleil faite en 1761. M. de la Lande suppose cette parallaxe de 9 secondes, ce qui fait 33 millions de lieues pour la distance du Soleil à la Terre.

Le Xe. Livre qui termine le premier Volume de cet Ouvrage est un Traité fort ample du calcul des éclipses. Les Astronomes ne s'occupent, il est vrai, des éclipses que parce qu'elles sont un moyen de déterminer les inégalités de la Lune & les longitudes des différens lieux de la terre; mais cet objet est assez important pour mériter la plus grande attention; d'ailleurs le spec-

tacle des éclipses est si remarquable pour tous les hommes que la maniere de les prédire est toujours la preuve sur laquelle on juge des progrès de l'Astronomie.

Les préliminaires généraux de tout calcul d'éclipse sont d'abord expliqués séparément dans le Livre dont nous parlons ; trouver l'heure de la conjonction ou de l'opposition des deux astres, leur latitude, leur mouvement relatif, & l'inclinaison de ce mouvement, sont des choses communes à toutes les éclipses de Lune & de Soleil ; quand on a ces élémens, il faut, si c'est une éclipse de Lune, trouver le diamètre de l'ombre, après quoi l'on n'a plus que deux triangles à résoudre pour avoir toutes les phases de l'éclipse, c'est-à-dire le commencement, la fin & la grandeur. Tous ces calculs sont détaillés par M. D. avec des exemples qui suffiront à ceux même qui n'ont eu de ces matières aucune autre notion que celles de cet Ouvrage. Les éclipses de Soleil sont beaucoup plus rares que les éclipses de Lune pour un lieu déterminé ; car depuis 1755 jusqu'en 1765 on n'a vû que 4 éclipses de Soleil visibles à Paris ; il en arrive bien toutes les années en quelque pays de la terre, mais souvent elles ne sont visibles que dans les extrémités du continent ou dans les mers éloignées.

Il n'y a eu depuis très-long-tems à Paris aucune éclipse totale, si ce n'est celle du 22 Mai 1724, & il n'y en aura pas de long-tems ; c'est une chose singulière que le spectacle d'une éclipse totale de Soleil. Clavius qui fut témoin de celle du 21 Août 1560 à Conimbre nous dit que l'obscurité étoit pour ainsi dire plus grande ou du moins plus frappante & plus noire que celle de la nuit ; on ne voyoit pas où pouvoir mettre le pied, & les oiseaux retomboient vers la terre par l'effroi que leur causoit une si subite obscurité.

Le calcul des éclipses de Soleil est beaucoup plus difficile & plus long que celui des éclipses de Lune, à cause des parallaxes qui y entrent nécessairement ; les parallaxes diffèrent pour chaque point de la terre, ensorte qu'une éclipse de Soleil paroît d'une manière différente à différens Païs ; il suffit de faire une lieue pour changer d'une seconde la grandeur d'une éclipse, & même davantage.

Il y a trois méthodes assez différentes entre elles pour calculer une éclipse de Soleil, celle des projection, celle du nonagésime, & celle des angles parallactiques. M. de la Lande les explique toutes les trois avec beaucoup de netteté, & avec un détail qui va jusqu'à la prolixité, mais que les personnes vives ou déja instruites peuvent passer avec rapidité. La première de ces méthodes est la plus facile, & M. de la Lande s'est attaché à la rendre encore plus simple ; la troisiéme est la plus susceptible de précision, & il l'a perfectionnée de manière à la rendre plus exacte & moins longue qu'elle n'étoit auparavant ; il y a joint des régles si

détaillées qu'on peut calculer une éclipse en suivant ses régles, sans en connoître même les fondemens.

Les principes de la projection n'avoient point encore été détaillés dans les Livres d'Astronomie, de manière à lever les doutes qu'un commençant peut avoir, ou à faire sentir comment on a pû parvenir à des principes aussi abstraits. M. de la Lande entreprend d'y conduire son Lecteur par une gradation insensible qui paroît si naturelle, que l'imagination n'en est plus étonnée. Il donne aussi une méthode qui ne s'étoit trouvée jusqu'ici dans aucun Livre pour calculer par la Trigonométrie la route de l'ombre de la Lune sur la surface de la terre, c'est-à-dire, pour déterminer par longitude & latitude tous les lieux où une éclipse doit paroître de telle & de telle grandeur, avec l'heure où cela doit arriver; toutes ces régles sont appliquées à des exemples tirés de l'éclipse du 1 Avril 1764, dont il parut une Carte gravée qui avoit été dressée par les méthodes de M. de la Lande; l'ombre de la Lune traversa l'Europe ce jour-là depuis le Cap S. Vincent en Espagne, jusqu'au Cap Wardhus en Laponie, avec une vîtesse de 12 lieues par minute.

Il étoit également important d'expliquer la méthode par laquelle on trouve la différence des Méridiens entre deux Villes où l'on a observé une éclipse de Soleil ou d'étoile; ou, ce qui revient au même, le tems de la conjonction vraie pour chaque lieu, par le moyen de l'observation qu'on y a faite; cette partie est encore expliquée dans un très-grand détail, & appliquée à une observation que M. de la Lande fit à Paris, le 6 Avril 1749, tandis que M. Grischow la faisoit aussi à Berlin.

M. de la Lande à la fin de ce X^e^. Livre,par le del'infléxion des rayons que beaucoup d'Auteurs ont crû avoir lieu aux approches de la Lune, & il paroît croire que l'atmosphère de la Lune ne sçauroit en être cause; mais nous ne devons pas négliger d'avertir ici que depuis l'impression de son Ouvrage, cette matière a été examinée & discutée à l'occasion de l'éclipse de 1764, par M. le Monnier, de l'Académie Royale des Sciences, & par M. du Séjour, Conseiller au Parlement, dans un sçavant Traité sur les éclipses qui a été lû & applaudi dans les Assemblées de l'Académie; il en résulte qu'il y a véritablement une inflexion de 4 secondes dans tous les rayons qui passent près de la Lune, ce qui fait durer plus longtems les éclipses annulaires, & abrége les éclipses totales; l'on ne peut attribuer ce phénomène qu'à l'atmosphère de la Lune; mais cela prouve qu'elle est mille fois plus rare que l'atmosphère terrestre dans laquelle nous respirons. Nous aurons occasion dans la suite de remarquer que M. de la Lande lui-même en a parlé dans un dernier Ouvrage; c'est la Connoissance des mouvemens Célestes pour 1767.

Le second Volume du Traité d'Astronomie de M. de la Lande,

commence par le XIe. Livre qui est un Traité des passages de Vénus & de Mercure sur le Soleil. La rareté de ces sortes de phénomènes, & leur utilité dans l'Astronomie les rendent assez intéressants pour mériter de faire un Traité à part; la première observation que l'on ait eue d'un semblable Phénomène est le passage de Mercure que Gassendi observa sur le Soleil le 7 Novembre 1631; depuis ce tems-là on en a observé onze autres, dont M. de la Lande donne les résultats, aussi bien que la date de tous ceux qui doivent arriver jusqu'à la fin du siécle; car il y en aura 6 de visibles, tant à Paris que dans les autres parties de la terre, en 1769, 1776, 1782, 1786, 1789 & 1799. Les passages de Vénus sont infiniment plus rares; on n'a encore observé que ceux de 1639 & de 1761; on en attend quatre pour 1769, 1874, 2004, & 2117. Les méthodes qu'on employe pour prédire & calculer ces passages, sont de deux sortes; car on peut y employer les longitudes, ou vûes du Soleil, ou vûes de la terre; la première méthode étant la plus simple, M. de la Lande l'explique seule, mais fort au long, avec les circonstances même les plus délicates, telles que les changemens de distances qui arrivent dans l'espace de quelques heures, les inégalités du mouvement horaire; & appliquant toutes ses régles à des exemples, il donne ensuite le calcul des effets de la parallaxe par deux méthodes; l'une rigoureuse & exacte, en ne négligeant pas même les centièmes de secondes; l'autre prompte & commode en se servant de la régle & du compas sur une grande figure qui se trouve dans le Livre même. La construction de cette figure & la manière de la faire servir pour tous les pays du monde y sont expliquées avec toutes les attentions possibles. M. D. L. L. y tient compte même du racourcissement qu'éprouve le papier où l'on a gravé des figures; dans une épreuve de la grande éclipse qu'il nous donne, il a observé que les extrémités du grand axe étoient rapprochées du centre d'environ deux lignes, quand l'épreuve a été séche, & il donne la manière d'y remédier.

Il est essentiel pour ces sortes de calculs de déterminer à la fois pour tous les pays de la terre & par une méthode facile l'effet de la parallaxe qui fait paroître l'entrée de Vénus sur le Soleil plutôt ou plus tard. M. de la Lande qui a fait déja graver une grande Mappemonde pour le prochain passage de Vénus, en donne la construction & le modéle; il s'en sert pour faire voir le pays où il conviendra d'observer le passage de 1769, afin que l'effet de la parallaxe étant le plus grand possible, il serve à faire connoître avec la plus grande exactitude la distance du Soleil à la Terre; les voyages que M. D. L. L. propose à ce sujet sont ceux du Mexique & de la Russie; la Mer du Sud seroit encore plus convenable que le Mexique; mais on n'espère pas de pouvoir y faire entreprendre un voya-

ge pour des considérations purement Astronomiques.

Les méthodes qui servent pour observer un passage de Vénus & pour en tirer des conséquences utiles, sont encore plus importantes que celles dont on se sert pour prédire ces sortes de phénomènes ; il y en a de trois sortes, parce qu'on peut observer 1°. les différences de hauteur & d'azimut, 2°. les différences d'ascension droite & de déclinaison, 3°. les distances au bord du Soleil le plus proche ; elles sont toutes les trois expliquées, simplifiées & appliquées à des exemples ; comme l'entrée ou la sortie de Vénus est la plus importante de ces observations, elle est spécialement détaillée avec la maniére d'en conclure la parallaxe du Soleil, le diamétre de Vénus, & les autres élémens de la théorie de cette planete ; on trouve, par exemple, que le diamètre de Vénus est à celui de la Terre comme 11 est à 12, par la durée de sa sortie.

Le XII. Livre a pour objet les réfractions Astronomiques ; la réfraction est une courbure d'environ un demi degré que prennent les rayons de lumière en traversant l'air qui nous environne, les anciens n'ignoroient pas cet effet. Waltherus vit le premier qu'il étoit fort sensible, Tycho en détermina la valeur par d'exactes observations; mais M. Cassini fut le premier qui vers l'an 1666 donna une table de réfractions pour toutes les hauteurs, faite avec tant d'exactitude qu'à peine y trouve-t-on actuellement quelque chose à changer. On détermine principalement les réfractions par des hauteurs correspondantes & par les hauteurs méridiennes des étoiles circompolaires ; mais la refraction à 45 degrés de hauteur, qui suivant Flamstead, est de 54″, & de 71″ suivant M. Picard, est est bien difficile à constater par les Observations. M. de la Caille, dans son voyage au Cap, fit à ce sujet un travail immense, & il trouva une méthode fort ingénieuse de quadrupler la réfraction à 45^{d}., en comparant la distance des parallèles de Paris & du Cap, diminuée du double de la réfraction, avec cette distance augmentée du double de la réfraction.

Plusieurs Auteurs ont cherché à déterminer la courbe décrite par un rayon de lumière au travers des couches de l'atmosphère. M. de la Lande explique la méthode la plus simple, & il en tire une régle de pratique extrêmement commode, que M. Bradley avoit découverte il y a quelques années, mais dont il n'avoit point donné de démonstration, sçavoir que les réfractions sont proportionelles aux tangentes des distances au zénith diminuées de trois fois la réfraction.

L'inconstance ou l'inégalité des réfractions dans un même climat fut apperçue par M. Picard dans son voyage d'Uranibourg ; la présence du Soleil levant fait diminuer d'une demi-minute la réfraction horisontale dans l'espace de trois minutes de tems ; les réfractions de la nuit sont toujours plus grandes

que celles du jour, celles d'hyver plus que celles d'été, & celles qui ont lieu dans le beau tems plus que celles qu'on observe quand l'abaissement du baromètre indique un air chargé d'humidité & de vapeurs; toutes ces variations ont été soumises au calcul, si ce n'est près de l'horison, & à 3 ou 4 degrés de hauteur où il est presque impossible d'assigner aucune régle dans ces variations.

La réfraction terrestre se joint quelquefois à la réfraction Astronomique. M. Bouguer étant sur le sommet de Chimboraço, 2388 toises au dessus du niveau de la mer, & observant le Soleil à un degré & 17 minutes au-dessous de l'horison rationel, trouvoit une réfraction de 35 minutes, tandis que la réfraction horisontale proprement dite n'étoit que de 20 minutes; le rayon souffroit alors deux courbures différentes en s'approchant d'abord de la terre, & s'en éloignant ensuite pour remonter à l'œil de l'Observateur. Cette réfraction terrestre qui n'est pas la même en tout tems, fait que les montagnes de l'Isle de Corse se voient de certains endroits de la Provence à quelques heures du jour; mais qu'à d'autres heures on les perd de vûe en les voyant, pour ainsi dire, se plonger dans la Mer.

Le XIIIe. Livre contient la description des instrumens d'Astronomie; cette partie qui manquoit jusqu'ici à nos Livres d'Astronomie est cependant très curieuse & très-nécessaire à ceux qui veulent l'étudier loin des Observatoires & des Capitales, où cette Science est cultivée en grand & perfectionnée de jour en jour. On commence par les lunettes ordinaires, composées de deux verres convexes, on détermine leur effet, leur grossissement, le champ ou l'étendue qu'elles contiennent, leurs oculaires, & leurs ouvertures. Les lunettes achromatiques dont on a commencé à faire usage en 1760, sont une des découvertes les plus récentes & les plus belles que l'on ait faites; quoique Newton, M. Euler, M. Hall en eussent eu quelque idée, M. Dollond, Opticien de Londres, a eu certainement le principal mérite de l'invention; M. Clairaut & M. d'Alembert ont donné de très-sçavans Mémoires à ce sujet; M. Antheaulme dans qui les connoissances Mathématiques & l'habileté dans les Arts se prêtent un secours mutuel, a éxécuté au mois de Septembre 1763 une lunette achromatique de sept pieds qui équivaut aux lunettes ordinaires de 35 pieds, ayant 34 lignes d'ouverture; toutes les dimensions en sont expliquées dans le Livre de M. de la Lande.

La description du quart de cercle mobile vient à la suite des lunettes, parce que c'est l'instrument le plus universel & le plus simple de l'Astronomie; on y voit toutes les précautions modernes adoptées par les Astronomes les plus exacts, telles que le cercle azimutal, les verges de conduite, les coquilles du pied, & généralement toutes les circonstances qui servent à la faci-

lité ou à l'exactitude des observations.

Le Sextant de Flamstead qui servoit à prendre les distances des astres entre eux, & qui tournoit par un mouvement parallactique, est décrit, quoiqu'on n'en fasse plus d'usage, pour donner une idée des premiers travaux qui ont été faits dans le renouvellement de l'Astronomie. On passe ensuite au quart de cercle mural, dont les avantages sont bien supérieurs; on y voit la division de Vernier, le micromètre extérieur, le contrepoids de la lunette, la suspension sur deux points, & autres attentions qui constituent actuellement la perfection de ces muraux; M. de la Lande donne à cette occasion le calcul de l'inégalité des transversales que l'on met encore sur plusieurs quarts de cercle.

Le Micromètre dont on doit la première idée à M. Huyghens, fut perfectionné par M. Auzout, au moyen des fils mobiles; on les appelle réticules quand il n'y a point de fil mobile; il y a des réticules rhomboïdes, & des réticules où les fils se coupent à 45 degrés; il y a des micromètres faits pour des lunettes simples & d'autres qui sont beaucoup plus composés, mais qui servent aux quarts de cercle; ils sont représentés dans le Livre, & décrits avec la plus grande étendue.

Les grands Secteurs Astronomiques dont on s'est servi pour les opérations de la figure de la Terre, sont décrits à la suite des micromètres; celui que M. Graham fit faire en 1725 pour M. Molyneux a été le modèle de tous; celui que M. de la Condamine fit construire au Perou, étant un des plus simples, sert principalement à la description de M. de la Lande; il ne parle pas de la manière simple que cet illustre Académicien imagina pour le diviser relativement à l'usage qu'il en vouloit faire; on peut la voir dans sa mesure des trois premiers dégrés du Méridien. Après avoir parlé des différentes manières dont on peut suspendre le fil à plomb de ces sortes d'instrumens, M. de la Lande indique la meilleure de toutes, qui consiste à faire ensorte que le fil ne touche point au centre, mais que le centre tourne sous le fil sans cesser d'y correspondre.

La lunette Méridienne ou instrument des passages, qui tourne sur deux pivots, dans le plan du Méridien, est d'un usage fort commode pour observer les passages des astres & leurs différences d'ascension droite; M. Romer s'en servit autrefois; mais M. Graham, vers l'an 1735, en ayant fait construire de beaucoup plus parfaits, cet instrument est devenu beaucoup plus familier dans les Observatoires. Le niveau qui sert à vérifier la position de l'axe étant aussi d'un très-grand usage dans l'Astronomie, M. D. en donne la description, & il indique même une méthode nouvelle par laquelle M. de Chesy a fait un niveau qui n'a qu'un pied de long, & dont la bulle parcourt une ligne entière

entière pour chaque seconde d'inclinaison.

La lunette parallactique, destinée à suivre le parallèle d'une étoile, & qui tourne sur un axe parallèlement à l'axe du monde paroît avoir été employée par le P. Scheiner dès l'an 1626; M. Cassini en fit souvent usage, & l'on ne connoît rien de plus commode pour observer les Comètes, ou pour comparer les planètes à des étoiles qui en sont fort proches. M. D. décrit celles dont on fait actuellement usage à Paris, & qui se construisent, aussi-bien que la plûpart des autres instrumens, chez le sieur Canivet, Ingénieur de l'Académie Royale des Sciences pour les instrumens de Mathématiques.

Le télescope est un instrument composé de deux miroirs de métal & d'une lentille de verre, imaginé par Gregori en 1663; la quantité dont les télescopes grossissent dépend du rapport qu'il y a entre les foyers des miroirs, & celui de l'oculaire; le champ du telescope dépend de la largeur du petit miroir seul; un télescope de 32 pouces a deux pieds de foyer, cinq pouces d'ouverture, & peut grossir 150 fois le diamètre des objets.

Le micromètre objectif ou héliomètre est un instrument nouveau de l'invention de M. Bouguer, qui sert à mesurer avec plus de précision qu'on ne l'avoit fait avant lui, les petits angles dans le Ciel; il s'applique ou aux télescopes ou aux lunettes. M. de la Lande décrit les deux espèces avec toutes leurs dimensions.

Le dernier article est celui des horloges Astronomiques appellées communément des pendules; quoique M. de la Lande renvoie aux Traités d'Horlogerie de M. le Paute, & de M. Berthoud pour les détails d'Horlogerie, il donne les dispositions d'un calibre & les membres que doivent avoir les dentures, pour former une horloge Astronomique de l'espèce la plus exacte, avec la forme du pendule composé à thermomètre métallique, dont la longueur est invariable, & qui a été imaginé par le célèbre *Harrison*, qui vient d'obtenir en Angleterre le prix des longitudes, pour avoir fait une Montre Marine d'une exactitude surprenante.

Nous rendrons compte dans un troisième & dernier Extrait des onze derniers Livres du Traité de M. de la Lande, dans lesquels il est parlé de la vérification des instrumens, de l'aberration & de la nutation, de la figure de la Terre, des Satellites, des Comètes, de l'attraction universelle, du calcul intégral nécessaire dans l'Astronomie, de la trigonométrie sphérique, & du calcul purement Astronomique.



MÉMOIRES DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE, *présentés à l'Académie Royale des Sciences, par divers Sçavans & lûs dans ses assemblées.* A Paris de l'Imprimerie Royale 1763, 655 pag. *in-4°*. & se trouve chez Panckoucke, Libraire, à côté de la Comédie Françoise.

SECOND EXTRAIT.

NOus avons rendu compte dans le Journal du mois de Septembre dernier de la partie Physique de ce Volume; nous passons aux Mémoires de Mathématiques qui sont au nombre de 12, sans compter douze Mémoires qui contiennent des observations purement Astronomiques ou météorologiques faites en différens Pays de la Terre.

1. M. de la Bottiere, habile Maître de Mathématiques à Paris, ayant eu lieu de reconnoître par l'usage des Livres élémentaires d'algebre, que les problêmes indéterminés qu'on y trouve en grand nombre étoient résolus par des méthodes peu naturelles, ou qui n'étoient pas démontrées, a donné une méthode nouvelle, fondée sur les propriétés des nombres, & de leurs diviseurs. Ce Problême : *Etant donnés les diviseurs & les restes trouver les dividendes*, n'avoit été résolu par M. Saunderson que d'une manière défectueuse; celui dont on parle dans tous les Livres de Chronologie & d'Arithmétique, & qui consiste à trouver l'année de la période Julienne quand on connoît le Cycle Solaire, le Cycle Lunaire & le Cycle d'indiction, est aussi résolu d'une manière fort élégante, de même que beaucoup d'autres.

2. M. Necker, correspondant de l'Académie, ci-devant Professeur de Mathématiques à Genève, résout par le calcul différentiel plusieurs problêmes de Mécanique, d'une manière simple & adroite; par exemple, il cherche la courbe sur laquelle un corps doit glisser, pour qu'il parvienne au bas de la courbe dans le même espace de temps, de quelque point qu'il parte, en supposant le frottement proportionnel à la pression; on sçait que quand il n'y a point de frottement, la Cycloïde est la taurochrone cherchée, mais le frottement rend le problême beaucoup plus difficile; M. Necker la détermine encore dans un milieu résistant, & résout quelques autres problêmes relatifs à cette matière; il termine son Mémoire par des réflexions sur les frottemens des machines; il fait voir qu'on ne peut établir à cet égard aucune Loi générale; les matières huilées n'ont pas toutes le même frottement; la grandeur des surfaces, la pression du corps frottant y influent diversement; il peut même y avoir du frottement sans aucune force comprimante, comme si l'on suspendoit librement, l'une à côté de l'autre, deux scies dont les dents en-

grenneroient l'une dans l'autre. Quand les roues de montres ont des pivots très petits, le frottement n'est pas en raison des pivots ; enfin tous les principes de cette espéce qu'on a établis sur le frottement, sont également douteux, & il reste à faire sur ce sujet beaucoup d'expériences.

3. Le Mémoire sur les quarrés magiques de M. Ralliet des Ourmes, Conseiller d'honneur au Présidial de Rennes, contient des méthodes faciles & nouvelles pour disposer magiquement toute progression, c'est-à-dire pour écrire des nombres dans les diverses cases d'un quarré, de façon que pris en divers sens, ils remplissent des conditions données ; il donne pour cela des méthodes générales algébriques, & démontrées ; tous les quarrés magiques impairement pairs, ou pairement pairs, à noyaux ou par enceintes, y sont expliqués & démontrés, aussi-bien que tous les ordres de variations qu'on peut faire subir aux termes compris entre les angles de différentes bandes, pourvû que ceux qui leur correspondent dans la bande opposée y suivent les mêmes mouvemens.

4. Les recherches sur le phénomène des anneaux colorés, par M. Dutour, ont été faites à Riom en Auvergne où cet habile Physicien fait servir aux recherches les plus curieuses sa fortune & son loisir. Les anneaux colorés dont Newton a parlé dans son Optique, sur lesquels M. le Duc de Chaulnes, M. l'Abbé Mazeas & M. Euler ont donné des Mémoires très-intéressants, fournissent encore la matière de beaucoup d'expériences & de considérations nouvelles ; M. Dutour prouve par exemple que le frottement de deux verres plans appliqués l'un contre l'autre, produit des anneaux colorés en détachant de dessus les glaces l'air qui y étoit adhérent, qu'il n'est pas nécessaire que les glaces se touchent, mais que la circonstance essentielle pour le développement des anneaux est l'expulsion ou l'extrême raréfaction de l'air dans l'endroit où ils se développent ; en effet, il se forme des anneaux colorés entre des glaces qui ne se touchent point, mais qui ne laissent pas de se tenir collées l'une à l'autre avec beaucoup de force ; ce qui prouve le manque d'air entre elles. Deux glaces légèrement enduites de suif produisent des anneaux colorés à une plus grande distance que les glaces non enduites ; ainsi le retrécissement de l'espace compris entre les verres n'est pas la cause immédiate du développement des couleurs. M. Dutour fait voir que la décomposition de lumière qui produit les anneaux colorés arrive de façon que la proportion des rayons héterogènes qui restent parallèles entre-eux va en augmentant depuis les moins réfrangibles jusqu'aux plus réfrangibles. Il se propose de donner encore sur cette matière de nouvelles expériences, pour parvenir à démontrer plus clairement la cause d'un phénomène si singulier.

5. M. Jeaurat, actuellement l'un des Astronomes de l'Académie Royale des Sciences étoit Auteur d'un Traité de perspective, & la connoissance intime qu'il avoit des régles de cette Science lui fit considérer les éclipses de Soleil comme une perspective ou comme un tableau, dans lequel l'Ecliptique tient lieu de plan horisontal, & où l'axe de l'Ecliptique est la verticale; par ce moyen il rend naturelle & palpable à ceux qui connoissent les élémens de la perspective, toute la théorie des projections dans les éclipses de Soleil, dont les principes n'avoient été expliqués par les Astronomes que d'une manière trop succincte & trop peu satisfaisante. M. Jeaurat en deduit toutes les régles nécessaires pour le calcul des éclipses, d'une manière plus claire & plus détaillée qu'on ne les trouve dans les Livres d'Astronomie.

6. La construction d'une chaise roulante, par M. Brodier, donne le moyen de se conduire soi-même sur les grands chemins; elle est calculée, en supposant que la personne pese 171 livres, la voiture elle-même 207, que celui qui est assis dedans puisse faire assez long-tems un effort de 27 livres, & que la pente des chemins n'aille qu'à 8 degrés, comme dans la butte de Picardie proche Versailles; sur l'essieu de la roue s'élevent deux montans de fer qui soutiennent des axes avec deux gros pignons; ceux-ci engrennent dans douze rouleaux de fer placés sur les douze rais de chaque roue, aux deux tiers de leur longueur; ces pignons sont conduits & mis en mouvement par celui qui est dans la voiture, au moyen d'un levier qu'il tient à la main & qui est en forme de manivelle; M. Brodier a trouvé par expérience que les inégalités du pavé font à-peu-près le même obstacle à sa voiture qu'un degré & demi de pente sans frottement; & toutes les parties de sa machine sont discutées & calculées avec exactitude, il finit au reste par cette réflexion: on sent bien que cette invention ne peut être utile qu'à ceux qui comme moi ont perdu l'usage de leurs jambes & auxquelles il reste de bons bras; ce n'est que pour eux & pour moi que j'ai travaillé.

7. M. d'Après de Mannevillette, Capitaine des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, nous donne dans ce Volume la rélation d'un voyage aux Isles de France & de Bourbon qui contient beaucoup de choses utiles pour la Géographie & la Navigation. M. d'Après avoit donné en 1745 un recueil très-intéressant de cartes Hydrographiques pour les Indes; il voulut l'augmenter en 1750 de la partie qui comprend la côte orientale d'Afrique & les Isles qui sont à l'Est, sur lesquelles depuis long-tems les Navigateurs se plaignoient de n'avoir que de mauvaises cartes; le Vaisseau le Centaure qui avoit fait naufrage au Cap des Aiguilles au mois de Janvier 1750, étoit une preuve terrible de la nécessité qu'il y avoit de connoître mieux ces parages. M. d'Après prit avec lui un octant de réflexion,

& fit avec M. de la Caille qui passoit sur son Vaisseau, pour aller au Cap, diverses observations en mer & à terre; d'où il conclud que les distances de la Lune aux étoiles peuvent être employées avec succès en mer, pour connoître les erreurs de l'estime, & qu'on peut même s'en servir à terre; il donne beaucoup d'observations de longitudes & de latitudes, par la Lune & par les Satellites de Jupiter, faites aux Isles de France, de Bourbon, de Madagascar, & le long de la côte d'Afrique. A son retour, il navigua long-tems pour tâcher de reconnoître un endroit en deçà du Cap de Bonne-Espérance, où les Vaisseaux pussent trouver à leur retour, l'eau, le bois & les rafraîchissemens dont on a besoin; la Compagnie a fait faire plusieurs expéditions à ce sujet, & M. d'Après les raconte dans son Mémoire. Il parcourut lui-même l'espace qui est entre l'Afrique & l'Isle de la Trinité; il ne trouva point les Isles de Martin-Vaz, quoiqu'il fût sur le parallèle où on les suppose, & il reconnut beaucoup d'autres erreurs dans les Cartes Marines; il seroit à souhaiter que l'on eût souvent des Capitaines de Vaisseaux aussi intelligens & aussi actifs que M. d'Après.

8. M. Dutour dans un autre Mémoire d'Optique, rapporte de nouvelles expériences, pour prouver ce qu'il avoit déja établi dans le troisiéme Volume des Mémoires dont nous rendons compte, sçavoir que lorsque l'ame est affectée sensiblement par l'image d'un objet peint sur la rétine de l'un des deux yeux, l'impression qui se fait dans l'autre œil est inefficace & comme nulle. En mettant à chaque œil un tube noirci, dans l'un un verre bleu, dans l'autre un verre jaune, & fixant des deux yeux une feuille de papier blanc; on voit tantôt la feuille teinte en bleu, tantôt en jaune, jamais en verd, comme cela ariveroit si les deux impressions avoient lieu tout-à-la fois dans le cerveau; M. Dutour appuye sa décision de beaucoup d'expériences & de réflexions très-judicieuses & très-physiques.

Les Mémoires 9 & 10 dans l'ordre où nous les considérons ici, sont de M. Jeaurat, & ont pour objet le mouvement planétaire dans les orbites elliptiques; le calcul des tables Astronomiques est fondé tout entier sur la solution du problême de Kepler; il consiste à couper une ellipse en raison donnée, ou à déterminer l'angle au foyer d'une ellipse, pour que la portion de la surface comprise dans cet angle soit une quantité donnée, ou bien, en termes Astronomiques, étant donnée l'anomalie moyenne, trouver l'anomalie vraie & le rayon vecteur; quoique nous ayons plusieurs méthodes directes pour approcher de cette solution, nous n'avions point encore d'expression Algébrique en forme de série, où ce Problême fût résolu d'une manière à pouvoir appliquer promptement les nombres, & juger de la valeur des termes négligés; M. Jeaurat est entré

dans un détail immense de calcul, pour avoir une série où il a employé jusqu'à la sixiéme puissance de l'excentricité de l'orbite, qui est ordinairement une fraction si petite, que sa sixiéme puissance est absolument insensible ; aussi son sixiéme terme est si petit qu'il ne va qu'à 22 secondes pour Mercure même qui est la plus excentrique de toutes les planetes ; le terme suivant n'iroit pas à 4 ou 5 secondes, ensorte qu'il peut être négligé dans toutes les recherches Algébriques où il s'agit de faire usage de ces sortes d'expressions analytiques. M. Jeaurat a fait encore un calcul immense pour avoir l'expression de la distance d'une planète au Soleil ou du rayon vecteur de son orbite, avec la même précision. C'est l'objet de son second Mémoire.

Le 11e. Mémoire contient la cubature des corps gauches, par M. Mauduit, très-habile Maître de Mathématiques de Paris, ci-devant Professeur à Metz, & déja connu par de très-bons Ouvrages. Si à trois angles d'un quadrilatere irrégulier, on élève trois perpendiculaires inégales, que de l'autre angle on tire deux lignes aux sommets de deux des perpendiculaires, & qu'on joigne les sommets par d'autres lignes ; si l'on suppose ensuite une règle qui parcourre deux lignes opposées, l'une de la premiere espèce, l'autre de la seconde, il en résultera un corps terminé par plusieurs surfaces verticales & par une surface courbe, décrite par le mouvement de la régle ; c'est ce qu'on a appellé corps gauche à cause des formes singulières qu'il affecte, selon l'inégalité plus ou moins grande des lignes verticales ; on a souvent besoin dans le calcul des déblais & des terrasses d'en avoir les toisés ; M. Mauduit cherche leurs cubatures, l'équation de leurs surfaces & leurs propriétés les plus remarquables, par le moyen du calcul intégral appliqué avec beaucoup de sçavoir.

Le 12e. Mémoire est de M. Chabanon de Maugris qui résout ce Problême de Dinamique : on place une verge inflexible sur deux plans inclinés, & on la charge d'un poids qui l'oblige de glisser sur ces deux plans ; quelle est la vîtesse du corps, eu égard au frottement ; ce Problême qui est très-compliqué exige des adresses de calcul intégral, qui prouvent dans M. Chabanon la plus grande connoissance de la Géomètrie transcendante.

Nous avons dit en commençant notre Extrait, que ce Volume renfermoit beaucoup d'observations Astronomiques, & Météorologiques ; elles sont de M. Bouïn Chanoine Régulier à Rouen, de M. du Lague Hydrographe du Roi dans la même Ville, de M. Outhier, de M. Celsius, du P. Chevalier, de M. Garipuy, & de M. Marcorel, Correspondant de l'Académie à Toulouse ; plusieurs sont des Observations de Comètes, d'Eclipses, & d'Aurores boréales, qu'il seroit trop long de parcourir dans notre Extrait, auxquelles d'ailleurs on n'a recours que lorsqu'on est dans le cas d'en faire usage.

CONSIDÉRATIONS SUR LES MŒURS DE CE SIÈCLE, Par M. Duclos, Historiographe de France, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, & de celle des Belles-Lettres, de l'Académie de Berlin, & de la Société Royale de Londres. Quatriéme Edition. A Paris, chez Prault, Imprimeur, Quai de Gêvres, & Durand, Libraire, rue Saint Jacques. 1764. *in*-12. Avec Approbation & Privilège du Roi.

ON s'est peut-être trop pressé en Morale comme en Physique de faire des Systêmes, peut-être a-t-on moins défini l'homme qu'on ne l'a deviné. On sent assez que nous ne parlons point de ces notions fixes & infaillibles que donne la Religion sur la nature de l'homme & sur ses devoirs, mais des idées souvent incertaines & mobiles de la Philosophie. Nous disons que la Philosophie auroit dû peut être moins discourir sur l'homme & l'observer davantage. Les hommes par-tout les mêmes, sont par-tout différens ; le même fond de passions se modifie chez eux suivant mille circonstances, dont la combinaison forme une science abstraite & difficile, que l'observation seule peut éclairer ; nous osons dire que cette science seroit bien voisine de la perfection, si les Observateurs de tous les Pays & de tous les tems avoient eû des vûes aussi fines, aussi sûres, aussi étendues que celles de l'Auteur des Considérations ; il fait connoître l'homme de tous les siécles en observant les hommes du sien.

Il ne dit que ce qu'il a vû, & tout ce qu'il a vû il le fait voir, même à des yeux qui sans lui ne verroient point ou verroient mal ; ses définitions toujours exactes, toujours précises, ont tout l'éclat de l'évidence ; ses comparaisons également justes & brillantes, éclaircissent ses idées autant qu'elles les embellissent ; il a toujours l'idée vraie & le mot propre, ses tours ont une énergie audacieuse & sage, qui satisfait l'ame & qui l'élève ; d'ailleurs nulle redondance, pas un mot de trop, c'est le grand art d'écrire, principalement sur les matières Philosophiques, mais c'est un talent toujours rare dans un écrit François ; ce qui est peut-être aussi rare en toute langue, c'est qu'un pareil style ait de l'harmonie, & celui de M. Duclos ne nous paroît jamais en manquer. Sa précision Philosophique nous impose l'heureuse obligation d'employer partout dans cette Analyse les termes de l'Auteur, comme les plus propres, comme les seuls propres peut être à bien rendre ses idées.

L'Ouvrage est divisé en seize Chapitres, qui embrassent les objets les plus importans pour la connoissance des mœurs. Comme l'Auteur ne fait point de Systême, ces objets ne sont pas liés entre eux par un chaîne nécessaire, mais seule-

ment par des rapports généraux assez sensibles; si chaque Chapitre n'entraîne pas nécessairement le suivant, il l'invite, il l'appelle, pour ainsi dire; tous les objets particuliers rentrent dans l'objet général, & occupent la place qui leur convient le mieux.

Chapitre Premier.

Sur les Mœurs en général.

On entend par les Mœurs d'une Nation, ses coutumes, ses usages, non pas ceux qui, indifférens en eux-mêmes, sont du ressort d'une mode arbitraire; mais ceux qui influent sur la manière de penser, de sentir & d'agir, ou qui en dépendent. C'est sous cet aspect que l'Auteur considère les mœurs.

Les hommes sont également capables du bien & du mal; ils peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent se pervertir; autrement pourquoi punir, pourquoi récompenser, pourquoi instruire?

Les hommes sont, dit-on, pleins d'amour propre & attachés à leur intérêt. Partons de-là. Ces dispositions n'ont par elles-mêmes rien de vicieux, elles deviennent bonnes ou mauvaises par les effets qu'elles produisent. C'est la sève des plantes, on n'en doit juger que par les fruits.

On peut démontrer aux hommes que leur gloire & leur intérêt ne se trouvent que dans la pratique de leurs devoirs. Pour les rendre meilleurs, il ne faut que les éclairer, le crime est toujours un faux jugement.

Nous devons à tous ceux qui nous doivent, & nous leur devons également, quelque différens que soient ces devoirs. Ce principe est aussi sûr en Morale qu'il est certain en Géomètrie, que tous les rayons d'un cercle sont égaux, & se réunissent à un même point.

L'Ouvrage que nous analysons, est consacré à l'examen de ces devoirs respectifs & des erreurs des hommes relativement à ces devoirs. On y examine les mœurs générales, non les mœurs particulières.

Les Peuples ont comme des Particuliers leurs caractères distinctifs; en général, les Peuples les plus sauvages sont ceux parmi lesquels il se commet le plus de crimes; les Peuples les plus polis ne sont pas aussi les plus vertueux. Les mœurs simples & sévères ne se trouvent que parmi ceux que la raison & l'équité ont policés, & qui n'ont pas encore abusé de l'esprit pour se corrompre.

Après ces vûes générales sur le caractère des Nations, l'Auteur se renferme dans l'examen de la sienne, & c'est dans Paris qu'il considére le François, parce qu'il y est plus François qu'ailleurs.

Le grand défaut du François est d'avoir toujours le caractère jeune; par-là il est souvent aimable & rarement sûr: il n'a presque point d'âge mûr, & passe de la jeunesse à la caducité.

Son mérite distinctif, c'est qu'il est le seul peuple dont les mœurs peuvent

peuvent se dépraver, sans que le fond du cœur se corrompe & que le courage s'altère; il allie les qualités héroïques avec le plaisir, le luxe & la mollesse: ses vertus ont peu de consistance, ses vices n'ont point de racines. Le caractère d'Alcibiade n'est pas rare en France. Le déréglement des mœurs & de l'imagination ne donne point atteinte à la franchise, à la bonté naturelle du François: l'amour propre contribue à le rendre aimable; plus il croit plaire, plus il a de penchant à aimer; la frivolité qui nuit aux développement de ses talens & de ses vertus, le préserve en même tems des crimes noirs & réfléchis. La perfidie lui est étrangère, & il est bien-tôt fatigué de l'intrigue. Si l'on a quelquefois vû parmi nous des crimes odieux, ils ont disparu plutôt par le caractère national, que par la sévérité des Loix.

Une éducation générale, assortie au génie de cette Nation, corrigeroit aisément ce que son caractère peut avoir de défectueux.

Chapitre second.

Sur l'Education & sur les Préjugés.

On trouve parmi nous, dit l'Auteur, beaucoup d'instruction & peu d'éducation; il voudroit qu'on fît porter sur une base d'éducation générale & uniforme toutes les instructions particulières, qui doivent être différentes suivant l'état, l'inclination & les dispositions de ceux qu'on veut instruire; il voudroit qu'on accoutumât les hommes à chercher leurs avantages personnels dans le plan du bien général, & que dans quelque profession que ce fût, ils commençassent par être Patriotes; il prouve par des exemples historiques la possibilité d'y réussir, mais il faudroit changer le plan d'éducation établi parmi nous.

L'Auteur discute avec soin ce qui concerne les préjugés. Un préjugé n'étant autre chose qu'un jugement porté ou admis sans examen, peut être une vérité ou une erreur; les préjugés nuisibles à la Société, ne peuvent être que des erreurs, & ne sçauroient être trop combattus. On ne doit pas non plus entretenir des erreurs indifférentes par elles-mêmes, s'il y en a de telles; mais celles-ci exigent de la prudence; il en faut quelquefois même en combattant le vice; on ne doit pas arracher témérairement l'yvraie. A l'égard des préjugés qui tendent au bien de la Société, & qui sont des germes de vertus, on peut être sûr que ce sont des vérités qu'il faut respecter & suivre.

On déclame beaucoup depuis un tems contre les préjugés, peut-être en a-t-on trop détruit; le préjugé est la Loi du commun des hommes.

La discussion en cette matière exige des principes sûrs & des lumières rares. La plûpart étant incapables d'un tel examen, doivent consulter le sentiment intérieur. Les plus éclairés pourroient encore en Morale le préférer souvent à leurs

lumières. Il trompe rarement. Quand on est bien intimément content de soi à l'égard des autres, il n'arrive guères qu'ils soient mécontens. On a peu de reproches à faire à ceux qui ne s'en font point.

L'Auteur attaque par occasion les Ecrivains téméraires qui cherchent à sapper les fondemens de la Morale & donnent atteinte aux liens de la Société : d'autant plus insensés, dit-il, qu'il seroit dangereux pour eux-mêmes de faire des prosélytes. Le funeste effet qu'ils produisent sur leurs Lecteurs, est d'en faire dans la jeunesse de mauvais Citoyens, des criminels scandaleux, & des malheureux dans l'âge avancé : car il y en a peu qui ayent alors le triste avantage d'être assez pervertis pour être tranquilles..... La satyre, la licence & l'impiété n'ont jamais seules prouvé d'esprit. Les Ecrivains les plus méprisables par ces endroits, peuvent être lûs une fois : sans leurs excès on ne les eût jamais nommés ; semblables à ces malheureux que leur état condamnoit aux ténébres, & dont le Public n'apprend les noms que par le crime & le supplice.

L'Auteur jette un coup d'œil sur les principaux préjugés qui gouvernent les hommes, il examine en particulier celui de la naissance. Le respect qu'on rend uniquement à la naissance, dit-il, est un devoir de simple bienséance ; c'est un hommage à la mémoire des ancêtres qui ont illustré leur nom, hommage qui, à l'égard de leurs descendans, ressemble en quelque sorte au culte des images auxquelles on n'attribue aucune vertu propre, dont la matière peut être méprisable, qui sont quelquefois des productions d'un art grossier, que la piété seule empêche de trouver ridicules, & pour lesquelles on n'a qu'un respect de relation.

La Politesse tant recommandée dans l'éducation ordinaire, & à laquelle l'Auteur se plaint qu'on borne un peu trop la Morale, est l'objet du Chapitre suivant.

Chapitre Troisiéme.

Sur la politesse & sur les louanges.

La politesse, selon qu'elle est vraye ou fausse, est ou l'expression ou l'imitation des vertus sociales, l'art de les feindre est ce qui constitue la politesse de nos jours ; mais quelle est l'espèce de dissimulation permise, ou plutôt quel est le milieu qui sépare la fausseté vile de la sincérité offensante ? Ce sont les égards réciproques. On ne doit ni offenser ni tromper les hommes. La politesse d'usage n'est qu'un jargon fade, plein d'expressions exagérées, aussi vuides de sens que de sentiment. La politesse, dit-on, marque cependant l'homme de naissance ; les plus grands sont les plus polis. J'avoue, répond M. Duclos, que cette politesse est le premier signe de la hauteur, un rempart contre la familiarité. Les Grands qui écartent les hommes à force de politesse sans bonté, ne sont bons qu'à être écartés eux-mê-

mes à force de respects sans attachement. La politesse des Grands doit être de l'humanité ; celle des inférieurs, de la reconnoissance, si les Grands la méritent ; celle des égaux, de l'estime & des services mutuels. Le plus malheureux effet de la politesse d'usage, est d'enseigner l'art de se passer des vertus qu'elle imite. Qu'on nous inspire dans l'éducation l'humanité & la bienfaisance, nous aurons la politesse, ou nous n'en aurons plus besoin.

Les louanges sont une autre espèce de fausseté fort en usage. Les louanges doivent leur première origine à l'admiration, la reconnoissance, l'estime, l'amour ou l'amitié. Les louanges d'aujourd'hui ne partent guères que de l'intérêt. A peine le hasard a-t-il mis quelqu'un en place, qu'il devient l'objet d'une conjuration d'éloges. On l'accable de complimens, on lui adresse des vers, ceux qui ne peuvent percer jusqu'à lui, se réfugient dans les Journaux. Quiconque recevroit de bonne-foi tant d'éloges, & les prendroit à la lettre, devroit être fort étonné de se trouver tout-à-coup un si grand mérite, d'être devenu un homme si supérieur. On n'en voit que trop qui cédent naïvement à cette persuasion. Je ne sçais même s'il y en a, à qui la tête n'ait plus ou moins tourné en montant ; cet accident pourroit être aussi commun au Moral qu'au Physique. Dans la disgrace, ils sont délivrés de ce fléau, & c'est une consolation, surtout pour ceux qui étoient dignes d'éloges ; car ils en sont ordinairement les moins flattés. Les hommes véritablement louables sont sensibles à l'estime, & déconcertés par les louanges. Le mérite a sa pudeur comme la chasteté.

Ce ridicule commerce de louanges a tellement prévalu, que dans mille occasions il est devenu de régle, d'obligation, & semble faire un article de Législation, comme si les hommes étoient essentiellement louables. Qui que ce soit n'est revêtu de la moindre charge, que son installation ne soit accompagnée de complimens sur sa grande capacité ; de sorte que cela ne signifie plus rien. Une monnoye qui n'a plus de valeur, devroit cesser d'avoir cours.

Chapitre Quatriéme.

Sur la probité, la vertu & l'honneur.

Le premier devoir de la probité est l'observation des Loix ; mais il y a des sentimens & des procédés d'usage, dont l'observation est d'autant plus indispensable, qu'elle est libre & volontaire. Il n'y a point à cet égard de punition prononcée contre les infracteurs, mais elle n'en est pas moins réelle. Le mépris & la honte en sont le châtiment, & c'est le plus sensible pour ceux qui sont dignes de le ressentir.

L'obéissance aux Loix & la pratique des procédés d'usage ne suffisent pas encore pour constituer l'honnête-homme ; il y a un Juge plus éclairé, plus sévère & plus

juste que les Loix & les Mœurs ; c'est le sentiment intérieur qu'on appelle la conscience. Il est heureux que chacun ait dans son cœur ce juge qui défend les autres, ou qui le condamne lui-même.

Plus on a de lumières, plus on a de devoirs à remplir, l'esprit suggére les procédés; mais il y a sur ce sujet un principe d'intelligence supérieur à l'esprit même, c'est la sensibilité. On pourroit dire que le cœur a des idées qui lui sont propres. Qu'il y a d'idées inaccessibles à ceux qui ont le sentiment froid ! Les ames sensibles ont plus d'existence que les autres. L'esprit seul peut & doit faire l'homme de probité ; la sensibilité prépare l'homme vertueux.

L'Auteur rend cette différence sensible par l'exemple suivant.

Tout ce que les Loix exigent, ce que les Mœurs recommandent, ce que la conscience inspire, se trouve renfermé dans cet axiome si connu & si peu développé : *ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait.* L'observation exacte & précise de cette maxime fait la probité. *Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait.* Voilà la vertu.

La probité défend, il faut obéir ; la vertu commande, mais l'obéissance est libre ; on estime la probité, on respecte la vertu ; la probité consiste presque dans l'inaction ; la vertu agit. On doit de la reconnoissance à la vertu ; on pourroit s'en dispenser à l'égard de la probité.

Outre ces deux principes légitimes de nos actions, il y en a un troisiéme, c'est l'honneur : il est différent de la probité, peut-être ne l'est-il pas de la vertu ; mais il lui donne de l'éclat, c'est une qualité de plus.

L'homme de probité se conduit par éducation, par habitude, par intérêt ou par crainte.

L'homme vertueux agit avec bonté.

L'homme d'honneur pense & sent avec noblesse.

L'honneur est l'instinct de la vertu, & il en fait le courage. Il n'examine point, il agit sans feinte, même sans prudence, & ne connoît point cette timidité ou cette fausse honte qui étouffe tant de vertus dans les ames foibles.

Quoique l'honneur soit une qualité naturelle, il se développe par l'éducation, se soutient par les principes, & se fortifie par les exemples.

On ne sçauroit donc trop en réveiller les idées, en réchauffer le sentiment, en relever les avantages & la gloire, & attaquer tout ce qui peut y porter atteinte. (C'est le service que l'Auteur du siége de Calais a rendu à la Nation & dont la Nation reconnoissante a senti tout le prix.)

Nous nous bornons presque ici aux simples définitions ; nous desséchons ce qui est nourri & vivifié dans l'original, nous supprimons des liaisons fines, des transitions adroites, des applications heureuses, des comparaisons brillantes, des anecdotes piquantes, des tableaux vifs & vrais des Mœurs, des

détails précieux & pleins de vûes, c'est l'inconvénient de l'Analyse; nous serons encore obligés de nous étendre moins sur les Chapitres suivans.

Avant de quitter celui-ci, nous proposerons un foible doute sur une seule pensée de l'Auteur; il discute cette maxime:

Le crime fait la honte, & non pas l'échaffaut.

Il soutient que vraye en Morale, elle est fausse dans nos Mœurs, & il le démontre; mais ensuite il va jusqu'à dire qu'il est peut-être moins malheureux d'appartenir à un coupable reconnu & impuni, qu'à un infortuné dont l'innocence n'a été reconnue qu'après le supplice.

C'est sur cette dernière idée que porte notre doute; il nous semble que ceux qui appartiennent à un infortuné dont l'innocence a été reconnue après le supplice, inspirent un intérêt touchant, un respect compatissant & tendre, qui forme un sentiment flatteur. Toutes choses d'ailleurs égales, les parens du Marquis de Langlade en seroient plus respectables, ceux de le Brun plus intéressans, & nous venons de voir l'attendrissement de toute la France sur une famille infortunée, dont l'avanture doit rendre le Ministère de la Justice à jamais redoutable à ceux qui l'exercent.

Chapitre Cinquiéme.

Sur la réputation, la célébrité, la rénommée & la considération.

Une réputation honnête est à la portée du commun des hommes: on l'obtient par les vertus Sociales & la pratique constante de ses devoirs.

L'esprit, les talens, le génie procurent la célébrité, c'est le premier pas vers la Renommée, qui n'en diffère que par plus d'étendue.

Deux sortes d'hommes sont faits pour la Renommée. Les uns, qui se rendent illustres par eux-mêmes, y ont droit: les autres, qui sont les Princes, y sont assujettis: ils ne peuvent échapper à la Renommée. On remarque également dans la multitude celui qui est plus grand que les autres, & celui qui est placé sur un lieu plus élevé.

La considération est un sentiment d'estime mêlé d'une sorte de respect personnel qu'un homme inspire en sa faveur. On en peut jouir également parmi ses inférieurs, ses égaux & ses supérieurs. La considération ne suit pas nécessairement le grand homme, l'homme de mérite y a toujours droit; on l'obtient surtout par la réunion du mérite, de la décence, du respect pour soi-même, par le pouvoir connu d'obliger & de nuire, & par l'usage éclairé qu'on fait du premier, en s'abstenant de l'autre.

L'Auteur considére ces quatre degrés de l'opinion publique sous toutes leurs faces & dans toutes leurs combinaisons.

Chapitre Sixiéme.

Sur les Grands Seigneurs.

Dans les Chapitres précédens,

l'Auteur a observé les hommes en général ; il va parcourir diverses classes de la Société, & il commence dans ce Chapitre par les Grands-Seigneurs.

Un Grand-Seigneur étoit autrefois un homme sujet par sa naissance, grand par lui-même, soumis aux Loix, mais assez puissant pour n'obéir que librement ; ce qui en faisoit souvent un rebelle contre le Souverain & un Tyran pour les autres Sujets. Il n'y en a plus.

Si l'on s'avisoit aujourd'hui de faire la Liste de ceux à qui l'on donne, ou qui s'attribuent le titre de Seigneur, on ne seroit pas embarrassé de sçavoir par qui la commencer ; mais il seroit impossible de marquer précisément où elle doit finir. On arriveroit jusqu'à la Bourgeoisie, sans avoir distingué une nuance de séparation. Tout ce qui va à Versailles croit aller à la Cour & en être.

Les vrais Grands, dont l'Auteur détermine ensuite plus positivement les prérogatives & les distinctions, ne peuvent plus aujourd'hui être utiles ou redoutables que par le crédit.

CHAPITRE SEPTIÉME.

Du Crédit.

Le Crédit en Commerce & en Finance est l'usage des fonds d'autrui, le crédit dont il s'agit ici est l'usage de la Puissance d'autrui, c'est la rélation du besoin à la Puissance, soit qu'on la réclame pour soi ou pour autrui ; obtenir un service pour autrui, c'est crédit ; l'obtenir pour soi-même, ce n'est que faveur.

Le crédit n'est pas extrêmement flateur par sa nature, mais il pourroit l'être par ses principes & par ses effets. Ses principes sont l'estime & la considération personnelles dont on jouit, l'inclination dont on est l'objet, l'intérêt qu'on présente, ou la crainte qu'on inspire.

De ces quatre principes, les deux premiers sont les plus flatteurs, les deux derniers sont les plus puissans.

On n'accorde qu'à regret au mérite, cela ressemble trop à la justice, & l'amour propre est plus flatté de faire des Graces. Le Privilège de l'ami n'est guères que d'être refusé de préférence ; le crédit n'est donc qu'un tribut payé à l'intérêt, qu'un pur échange dont l'espérance & la crainte décident & font la monnoye.

Les effets du crédit sont assez ordinairement l'indifférence & l'ingratitude de ceux qu'on a obligés, l'injustice de ceux qu'on a blessés par des refus forcés, le mécontentement de tous ceux à qui ce crédit a été inutile ou contraire. Il faudroit ne chercher en obligeant que le plaisir d'obliger, salaire infaillible & que l'ingratitude des hommes ne sçauroit ravir. Mais si les bienfaiteurs sont sensibles à la reconnoissance, que leurs bienfaits cherchent le mérite, parce qu'il n'y a que le mérite de reconnoissant.

Chapitre Huitiéme.

Sur les gens à la Mode.

Le François est peut-être de tous les hommes le plus sociable, l'abus de ce caractère est ce qui forme l'homme aimable. L'Etre à qui l'on donne aujourd'hui ce nom, est fort indifférent sur le Bien Public, ardent à plaire à toutes les sociétés où son goût & le hasard le jettent, & prêt à en sacrifier chaque particulier. Il n'aime personne, n'est aimé de qui que ce soit, plaît à tous, & souvent est méprisé & recherché par les mêmes gens.

L'Auteur expose les inconvéniens qu'entraîne relativement à tous les Etats de la Société, la manie épidémique d'être aimable ; il montre partout les devoirs méprisés & violés, les plus forts liens de la Société relâchés, le vice accueilli, la vertu négligée ou même rendue ridicule.

On trouve ici la définition de ces mots de *bon ton* & de *bonne Compagnie*, répétés partout jusqu'à satiété. Le *bon ton*, abus de l'esprit, qui ne laisse pas d'en exiger beaucoup, dégénére aisément chez les Sots, c'est à dire chez le grand nombre, dans ce qu'on appelle le *Persifflage*, amas fatiguant de paroles sans idées, volubilité de propos qui font rire les foux, scandalisent la raison, déconcertent les gens honnêtes ou timides, & rendent la Société insupportable.

Le Persiflage peut emprunter quelque agrément de la méchanceté, dont les succès sont presque toujours sûrs. Voilà ce qui produit cette foule de petits méchans subalternes & imitateurs, de caustiques fades, parmi lesquels il s'en trouve de si innocens ; leur caractère y est si opposé ; ils auroient été de si bonnes gens en suivant leur cœur, qu'on est quelquefois tenté d'en avoir compassion, tant le mal leur coûte à faire.

La bonne Compagnie n'est presque qu'un mot de ralliement pour chaque Société. L'homme de Cour, sans vouloir entrer dans aucune composition sur cet article, croit fermement que la bonne Compagnie n'existe que parmi les gens de sa sorte. Il est vrai qu'à esprit égal ils ont un avantage sur le commun des hommes, c'est de s'exprimer en meilleurs termes & avec des tours plus agréables. Le Sot de la Cour dit ses sottises plus élégamment que le Sot de la Ville ne dit les siennes : il n'employe pas de mauvaises expressions, parce qu'il n'en sçait point. Un homme de la Cour qui parleroit bassement, ajoute l'Auteur, me paroîtroit presque avoir le mérite d'un sçavant dans les Langues Etrangères. Le talent de la conversation doit se perfectionner à la Cour plus que partout ailleurs, puisqu'on est destiné à y parler & réduit à n'y rien dire : ainsi les tours se multiplient, & les idées se rétrecissent. Je n'ai pas besoin, je crois, d'avertir que je ne parle ici que de ces Courtisans oisifs à qui Versailles est né-

cessaire, & qui y sont inutiles.

Il existe pourtant une bonne Compagnie, mais indépendante de l'état & du rang; elle ne se trouve que parmi ceux qui pensent & qui sentent, qui ont les idées justes & les sentimens honnêtes.

Chapitre Neuvième.

Sur le ridicule, la singularité & l'affectation.

Le ridicule consiste à choquer la mode ou l'opinion. Il ne devroit avoir lieu que dans les choses indifférentes par elles-mêmes, & consacrées par la Mode. Les habits, le langage, les manières, le maintien, voilà son domaine, tout le reste est usurpation, & malheureusement on veut étendre le ridicule à tout. Il est devenu le poison de la vertu & des talens, quelquefois le châtiment du vice :

Le ridicule est le fléau des gens du monde, & il est assez juste qu'ils ayent pour tyran un Etre fantastique.

On sacrifie sa vie à son honneur, souvent son honneur à sa fortune, & quelquefois sa fortune à la crainte du ridicule.

La singularité n'est pas précisément un caractère; c'est une simple manière d'être qui s'unit à tout autre caractère, & qui consiste à être *soi*, sans s'appercevoir qu'on soit différent des autres.

La fausse singularité n'est qu'une privation de caractère, qui consiste non-seulement à éviter d'être ce que sont les autres, mais à tâcher d'être uniquement ce qu'ils ne sont pas. On voit des Sociétés où les caractères se sont partagés comme on distribue les rôles. L'un se fait Philosophe, un autre plaisant, un troisiéme, *homme d'humeur*. Quand on n'est rien, on a le choix de tout; mais toute affectation finit par se décéler, & l'on retombe alors au-dessous de sa valeur réelle.

Chapitre Dixième.

Sur les Gens de Fortune.

Chapitre Onzième.

Sur les Gens de Lettres.

Les Gens de Fortune & les Gens de Lettres ont aujourd'hui plus de relation qu'autrefois avec la Société, surtout avec les gens du Monde. Obligés d'avancer, nous renvoyons à l'Ouvrage pour ce qui concerne les gens de Fortune, & nous passons directement au Chapitre des Gens de Lettres, comme plus intéressant pour ce Journal.

Autrefois les Gens de Lettres, livrés uniquement à l'étude, étoient séparés du monde. Le goût des Lettres, des Sciences & des Arts, étant devenu presque général, on a recherché ceux qui les cultivent; ils ont été attirés dans le monde à proportion de l'agrément qu'on a trouvé dans leur commerce.

On a gagné de part & d'autre à cette liaison. Les gens du monde ont cultivé leur esprit, formé leur goût

goût & acquis de nouveaux plaisirs. Les Gens de Lettres ont trouvé de la considération; ils ont perfectionné leur goût, poli leur esprit, adouci leurs mœurs, & acquis sur plusieurs articles des lumières qu'ils n'auroient pas puisées dans les Livres.

On distingue les Gens de Lettres en plusieurs classes; les Sçavans ont joui autrefois d'une grande considération; on leur doit la renaissance des Lettres; mais comme aujourd'hui on ne les estime pas autant qu'ils le méritent, le nombre en diminue trop, & c'est un malheur pour les Lettres: ils se produisent peu dans le monde, qui ne leur convient guéres, & à qui ils ne conviennent pas davantage.

Il y a un autre ordre de Sçavans qui s'occupent des Sciences exactes. On les estime, on en reconnoît l'utilité, on les récompense quelquefois; leur nom est cependant plus à la mode que leur personne, à moins qu'ils n'ayent d'autres agrémens que le mérite qui fait leur célébrité.

Les Gens de Lettres les plus recherchés sont ceux qu'on appelle communément Beaux-Esprits, entre lesquels il y a encore une distinction à faire. Ceux dont les talens sont marqués & couronnés par des succès, sont bien-tôt connus & accueillis; mais si leur esprit se trouve renfermé dans la sphère du talent, quelque génie qu'on y reconnoisse, on applaudit l'Ouvrage & on néglige l'Auteur.

L'Auteur, en peignant la fureur ténébreuse & active des Sots contre les gens d'esprit, examine en passant pourquoi l'usage permet qu'on fasse l'éloge de son cœur, & non de son esprit. Voici la raison très-ingénieuse qu'il en donne.

Si un homme nous fait entendre qu'il a de l'esprit, c'est comme s'il nous prévenoit que nous ne lui en imposerons point par de fausses vertus, que nous ne lui cacherons point nos défauts, qu'il nous verra tels que nous sommes & nous jugera avec justice. Une telle annonce ressemble déja à un acte d'hostilité. Au lieu que celui qui nous parle de la bonté de son cœur, nous apprend que nous pouvons compter sur son indulgence, même sur son aveuglement, sur ses services, & que nous pourrons être impunément injustes à son égard.

Les querelles Littéraires si dangereuses pour les Gens de Lettres, si scandaleuses pour les Sages, font l'indigne triomphe des Sots & des méchans; il semble, dit M. Duclos à ce sujet, qu'on fasse aujourd'hui précisément le contraire de ce qui se pratiquoit, lorsqu'on faisoit combattre des animaux pour amuser des hommes.

Le Chapitre 12e. sur la manie du Bel-Esprit, semble n'annoncer par son titre qu'un tableau de ridicule, il offre de plus une Philosophie profonde, une comparaison juste des divers talens & des différentes sortes d'esprit.

CHAPITRE TREIZIÉME.

Sur le rapport de l'Esprit & du Caractère.

L'Auteur observe dans ce Chapitre une différence sensible entre l'Esprit & le Caractère, différence qui est telle que dans un même homme, tantôt c'est l'esprit qui manque au Caractére, tantôt c'est le caractère qui manque à l'esprit.

Il éclaircit tout cela par l'exemple d'un homme d'esprit qui conçoit un grand projet, qui le combine avec sagesse, qui le digère mûrement; cet homme a prévû tous les obstacles, il s'est assûré des moyens de les lever; le succès de l'exécution ne dépend plus que de son caractère; cet homme se rebute, se dégoute, laisse échouer le projet, son caractère a manqué à son esprit.

Un homme au contraire auroit toute la constance propre à soutenir les détails les plus fatiguans de l'exécution, mais son esprit ne lui fournit pas les moyens; c'est son esprit qui manque à son caractère. On a dit de ces idées sur le rapport de l'esprit & du caractère, qu'elles contenoient une découverte en Morale; nous ne pouvons que repéter ce juste éloge, & nous ajouterons qu'il peut s'appliquer à plusieurs idées de détail répandues dans ce Livre.

CHAPITRE QUATORZIÉME.

Sur l'estime & le respect.

Qu'est-ce que l'estime? c'est le sentiment que nous inspire ce qui est utile à la Société.

L'Auteur prouve qu'il n'est pas vrai que l'amour & le mépris ayent jamais eu le même objet à la fois, c'est un paradoxe, mais il faut voir ses preuves, & c'est à regret que nous les supprimons.

Le respect n'est autre chose que l'aveu de la supériorité de quelqu'un. Le vrai respect n'a pour objet que la vertu, mais les apparences du respect sont dûes à diverses distinctions établies parmi les hommes.

CHAPITRE QUINZIÉME.

Sur le prix réel des choses.

Ce titre promet de la Philosophie, & le Chapitre entier tient parole. L'Auteur y montre en détail que nous estimons toutes les choses dans la proportion de leur utilité combinée avec leur rareté.

CHAPITRE SEIZIÉME.

Sur la reconnoissance & sur l'ingratitude.

Le résultat de ce Chapitre est que s'il y a bien des ingrats, il y a peu de bienfaiteurs qui ayent réellement droit à la reconnoissance, ou plutôt voici ce résultat dans les propres termes de l'Auteur: Les Bienfaiteurs doivent des égards à ceux qu'ils ont obligés, & ceux-ci contractent des devoirs indispensables. On ne devroit donc

placer les bienfaits qu'avec discernement ; mais du moins on court peu de risque à les répandre sans choix : au lieu que ceux qui les reçoivent, prennent des engagemens si sacrés, qu'ils ne sçauroient être trop attentifs à ne les contracter qu'à l'égard de ceux qu'ils pourront estimer toujours. Si cela étoit, les obligations seroient plus rares qu'elles ne le sont ; mais toutes seroient remplies.

Nous répétons que nous avons copié partout l'Auteur ; c'est un aveu que nous avons rarement occasion de faire, & que nous croyons indispensable quand il est fondé.

Le succès constant & soutenu de cet Ouvrage justifie tous les éloges que nous lui donnons. Il y en a peu qui réunissent dans un degré pareil l'agrément & l'utilité ; il y en a peu d'aussi pensés & qui fassent autant penser le Lecteur. Ce sont toutes vérités d'usage dont il importe d'être instruit.

On a imprimé à la fin de ce Volume le Discours de réception de M. Duclos à l'Académie Françoise ; on y trouve le même caractére de Philosophie & de raison ingénieuse, la même précision & la même élégance de style que dans les Considérations.

MOYENS DE PERFECTIONNER L'AMBI D'HIPPOCRATE & de le rendre propre à réduire toutes les espéces de luxations de l'Humerus, proposés par M. de la Chapelle Hamart, Etudiant en Médecine en l'Université de Paris.

PARMI les instrumens imaginés pour réduire les luxations de l'Humérus, il en est un que le nom de son inventeur a sauvé de la proscription, & dont la Chirurgie a toujours semblé desirer la perfection ; c'est l'Ambi d'Hippocrate, loué & accrédité par plusieurs Auteurs, (*a*) dont Ambroise Paré a dit que tout Chirurgien devoit être muni, & qu'un célébre Médecin de Paris (*b*) a préféré (tout défectueux que nous le connoissons) à la moufle renouvellée par les modernes.

Il est composé de deux piéces de bois articulées ensemble par une charnière ; l'une de ces piéces se fixe perpendiculairement au côté affligé du sujet ; l'autre est destinée à décrire une ligne horisontale & parallèle au bras que l'on y fixe, en l'attachant au poignet, à la partie inférieure de l'Humerus & à sa partie supérieure. On ménage une éminence médiocre à l'extrémité de la branche horisontale sur la-

(*a*) *Gelenus in Libr. Hipp. de arcie Commentar. Clas. 7á. pag. 255. D. Laur. heisteri inst. Chir. Tom. I. Lib. 3. cap. 7. pag. 245. Amb. pare pag. 565.*

(*b*) M. Andry, ancien Doyen de la Faculté, & Professeur Royal, dans une Thése soutenue aux Ecoles, le 3 Avril 1732: *An in humeri luxatione ambe potiùs quàm scala, januâ, polyspastusque iteratò renovata.* Concl. aff.

quelle s'applique la tête de l'os luxé. Cette machine est un levier du premier genre. Si donc on appuye sur l'extrémité la plus éloignée du sujet, on la fait baisser & on élève l'autre, qui dans ce mouvement d'élévation opère la réduction; mais on sent à quels risques.

Ses avantages & ses défauts comparés aux propriétés de quelques autres machines, ont donné lieu à des disputes qu'il n'appartient qu'à une main arbitre de retracer.

Avant d'indiquer le moyen imaginé pour perfectionner cet instrument, il importe de faire connoître ses avantages dans l'état actuel, & les défauts auxquels on remédie.

D'après un Auteur moderne, (1) « l'Ambi a plusieurs perfections. » 1°. Le bras peut être placé de » façon que les muscles soient re» lâchés. 2°. Cette machine a une » force suffisante, & on pourroit » lui en donner davantage en allon» geant le bout de son levier. 3°. » L'extension & la contre-extension » sont également fortes, parce que » la même cause les produit en mê» me-tems, ce qui est une chose » essentielle dans toutes les machi» nes dont on se sert pour réduire » les luxations ». Il en est une quatriéme trop considérable pour qu'on l'omette; c'est qu'il fait rentrer l'os par le même chemin qu'il a pris pour sortir de sa cavité. Voici les reproches que lui fait le même Auteur.

« L'Ambi a un défaut qui peut » avoir de dangereuses conséquen» ces (1). Ce défaut consiste en ce » que la tête de l'os est poussée vers » sa cavité avant que l'extension » soit suffisante; il résulte 1°. » que si l'os se réduit, pour ainsi » dire, de lui-même lorsqu'on a suf» fisamment allongé le membre au » niveau de sa cavité, la réduction » est au contraire très-difficile, » quand l'os, avant de prendre sa » route, n'a pas été assez écarté du » lieu contre nature où il appuyoit. » 2°. Qu'on ne peut alors bien con» duire l'os par le chemin qu'il a » pris en se luxant ». (L'os ne reprend que trop le même chemin; c'est ce qui fait le risque de se servir de l'Ambi. *Ambe adhibitâ revocari potest humerus eâdem quâ excessit viâ*(2). Il n'entraîneroit aucun inconvénient, s'il ne faisoit rentrer l'os par le même chemin; puisque sans cela, la réduction ne seroit jamais possible par son moyen) « 3°. Qu'on risque de renverser en » dedans le rebord cartilagineux ou » la capsule ligamenteuse ».

Tels sont les inconvéniens dont il importoit de se garantir. Après avoir établi, toujours d'après le même Auteur, les conditions que doit remplir un instrument quelconque en faveur duquel on réclame la préférence, on fera voir que l'Ambi corrigé de la façon qui

(1) Traité des maladies des os par M. Petit, nouvelle Edition, augmentée par M. Louis. Tom. 1. P. 185.

(1) P. 186.

(2) Paragraphe 4. de la Thèse déja citée.

va être proposée, réuniroit non seulement toutes ces propriétés, mais quelques-unes encore qui ne sont pas peu intéressantes. Il faut 1°. « que » les forces soient suffisantes. 2°. » Qu'elles puissent toujours être » graduées proportionnellement à » la résistance. 3°. Qu'elles agissent » sur les parties mêmes qui sont » luxées, & non sur leurs voisines. » 4°. Qu'elles soient également » partagées à l'extension & à la con- » tre-extension. 5°. Que la conduite » de l'os ne se fasse pas en même- » tems que les extensions, ou » avant qu'elles soient suffisantes. » 6°. Que les moyens employés » pour tirer n'empêchent pas de » conduire l'os luxé par le même » chemin qu'il a pris pour sortir » de sa cavité » (*a*).

Il s'agissoit donc d'obtenir de l'Ambi l'extension nécessaire avant le replacement de l'os; on y parviendra en recouvrant le levier, jusqu'à deux pouces près de la charnière, d'une boëte cylindrique, gaîne glissante qui n'ait pas plus de diamétre qu'il n'en faut pour emboëter le levier; qu'elle soit munie de trois anneaux situés latéralement pour fixer le bras par le moyen des ligatures, comme on a coutume: le bras étant fixé à ce fourreau, en baissant l'extrêmité qui doit être plus longue de quatre ou cinq pouces que celle du levier qu'il recouvrira, on fera telle extension qu'on voudra, laquelle étant faite au point désiré, on baissera comme d'ordinaire le bout du levier, & le replacement se fera.

Un pareil instrument rempliroit les six conditions établies, & auroit encore quelques avantages de plus. On seroit plus maître d'un instrument si aisé à manier; l'os rentreroit dans sa cavité aussi doucement qu'on le voudroit, & l'on seroit sûr de ne point contondre les parties délicates de cette cavité que l'on doit ménager; de plus on a intérêt que le replacement & l'extension soient opérés par la même main; les gens de l'Art en sentent l'avantage.

On croira convaincre de l'utilité & des avantages de cette méthode, en faisant voir qu'elle peut servir pour toutes les luxations du bras. On n'a encore employé l'Ambi que pour la luxation en dessous; mais en donnant à son pied un mouvement de pivot, six pouces au-dessous de la charnière, il réduira également les luxations en dehors & en dedans: pour la luxation en dehors, au bras droit, le Chirurgien, après l'extension faite, portant à droite l'extrêmité de la branche qu'il tient, & la portant à gauche pour la luxation en dedans.

Enfin la simplicité de cette machine sera-t-elle regardée comme un frivole avantage? L'énorme complication de toutes les espéces de moufflès entraînant une grande difficulté d'en faire usage, doit avoir convaincu de la nécessité d'une méthode simple & que tout le monde puisse pratiquer. On croit avoir rempli cet objet, & il n'est personne de l'Art qui ne puisse aisément

(*a*) Un moyen de cette nature seroit une nouvelle découverte, que vraisemblablement personne ne poursuit.

se servir d'une telle machine. On le répéte, quel avantage sur les mouffles dont très-peu de Chirurgiens sont munis, & dont on pourroit même assûrer l'infériorité pour l'usage, tant parce que l'opérateur ne peut pas diriger l'extension, que par quelques autres raisons qu'il y auroit peu de mérite à détailler ici !

Le Sommaire de cette méthode eût pu être grossi d'une infinité de détails & de circonstances nécessaires à sçavoir, mais qui sont trop à la portée de tout le monde ; on n'a point prétendu donner une leçon de pratique & prévenir ceux qui par état s'en acquittent si bien.

RECHERCHES SUR L'ÉPOQUE DE L'EQUITATION ET de l'usage des Chars équestres, chez les Anciens, où l'on montre l'incertitude des premiers tems historiques des Peuples, rélativement à cette date. Par le R. P. Gabriel Fabrici, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, de l'Académie des Arcades de Rome. A Marseille, chez Jean Mossy, à Rome, chez Pierre Durand. Avec Permission des Supérieurs. Deux Parties *in*-8°. La 1ere. de 224 pages, sans l'Introduction qui en a 48. La seconde de 283. Ouvrage dédié à M. le Comte de Caylus, & bien imprimé.

L'ART de l'équitation, aussi bien que celui qui concerne l'usage des Chars équestres, a cela de commun avec tant d'autres, que son origine se perd en quelque sorte dans la nuit des tems, parce qu'il remonte à une antiquité fort reculée. Quand on pourroit même en fixer l'époque avec quelque précision chez un Peuple particulier, il resteroit à sçavoir s'il faudroit lui déférer l'honneur de l'invention. Il seroit nécessaire d'examiner si ce Peuple n'auroit pas profité des connoissances & de l'exemple d'une autre Nation. Et puis la même découverte ne peut-elle pas se faire, ou à la fois, ou en différens tems, par des Peuples divers? Quand on remonte aux premiers âges, l'Histoire est si incertaine, si ténébreuse, tellement incorporée à la Fable, les traditions des Peuples si douteuses, souvent si fausses & si ridicules, qu'à peine trouve-t-on un point fixe pour assûrer sa marche.

Pour se conduire dans ces régions obscures & couvertes de si épaisses ténèbres, l'Auteur a pris le seul guide incapable de l'égarer. Il a dit: je vois dans la Génèse (C. 41.) que Pharaon veut que Joseph monte sur son Char, que ce Prince envoye des Chars à Jacob, pour le faire venir de Canaan en Egypte (Gen. 45.) & sans doute ces Chars étoient tirés par des chevaux : que Joseph distribue du bled aux Egyptiens en échange de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs, & de leurs ânesses (Gen. 47.): que par l'ordre du Roi d'Egypte, des Cavaliers & des Chars font partie du cortége qui accompagne Jo-

ſeph dans la Terre de Canaan, lorſqu'il y tranſporte le corps de ſon père. L'art de l'équitation étoit donc connu dès ces tems-là chez les Egyptiens ; ils avoient dès-lors l'uſage des Chars équeſtres.

Une circonſtance même remarquable, c'eſt qu'il n'eſt fait aucune mention de chevaux ni de mulets dans la deſcription que Moyſe donne des beſtiaux qui faiſoient la principale richeſſe d'Abraham, de Lot, d'Iſaac, & de Jacob. Il n'en eſt point parlé non plus dans le récit de la bataille qu'Abraham livra aux quatre Rois ligués, & du combat de ces quatre Rois contre cinq autres Princes de la Pentapole, ni dans le détail des préſens que le Patriarche reçut d'Abimelech Roi de Gérar. Ce ſilence n'indique-t-il pas que l'uſage des chevaux & des Chars n'étoit pas encore pratiqué chez les Nations voiſines de l'Egypte ? On ne voit même aucune trace de cet uſage chez différentes Nations Cananéennes, comme les Moabites, les Madianites, les Edomites & les Amalécites, lorſqu'elles furent attaquées par les Iſraëlites ſortis de l'Egypte. Jacob (Gen. 49.) compare Dan à un Céraſte qui mord le pied du cheval, & fait tomber à la renverſe le Cavalier ; mais ce fait ne prouve point, quoiqu'en ait dit feu M. Goguet, que l'Art de monter à cheval ait alors été connu dans la Paleſtine ; c'eſt en Egypte, après un ſéjour de dix-ſept ans, que Jacob mourant parloit ainſi.

Le P. Fabricy en ſe fixant à cette époque, ne veut point décider ſi l'Art de l'équitation a dévancé l'uſage de conduire un Char attelé d'un ou de pluſieurs chevaux. Il n'eſt pas en effet aiſé de déterminer lequel des deux Arts eſt le plus ancien. Peut-être ſeroit-il ſeulement permis d'avancer qu'on commença d'abord par employer le cheval au ſimple tirage, avant de trouver le moyen de l'aſſujettir au frein & à la bride. Mais l'Auteur entreprend de montrer qu'il n'eſt dans l'antiquité Sacrée & Profane aucun monument qui atteſte que les autres Nations aient connu ces deux Arts avant les Egyptiens, & avant le ſiécle du Patriarche Jacob, c'eſt-à-dire avant environ l'an du monde 2298, ſelon le calcul du Texte Hébreu, 642 ans après le Déluge, & 1702 avant J. C.

Si l'on en croit les Annales Chinoiſes, les Chariots furent inventés ſous le règne de Hoang-ti, troiſiéme Empereur depuis Fou-hi, & l'on dreſſa les bœufs & les chevaux à tirer ces Chars ; mais les Sçavans paroiſſent aujourd'hui convenir que les tems hiſtoriques en Chine ne remontent pas au delà du règne de Yao ſeptiéme Empereur. Or, ſuivant M. Shuckford, le commencement du règne d'Yao tombe vers l'an 1521 avant J. C. Ceux qui, avec le P. Martini, font commencer le règne de ce Prince à l'an 2357 avant l'Ere Chrétienne, ſont obligés de recourir à la Chronologie des 70, ou à celle du Texte Samaritain.

L'énorme antiquité que les Egyp-

tiens & les Chaldéens s'attribuoient en faisant remonter leur origine à un nombre prodigieux de siécles, mérite peu d'attention ; l'Auteur n'adopte néanmoins pas le sentiment de ceux qui pensent qu'autrefois chez ces Nations on avoit donné le nom d'*année* à un petit nombre de mois, & même à un seul mois, & à un seul jour. En examinant ce que l'Histoire nous apprend des autres Peuples, même les plus anciens, il ne découvre aucun monument certain qui fasse remonter l'usage de l'équitation & des Chars équestres au-delà de l'époque que lui fournit la Génèse. Le vrai tems historique des Scythes à peine commence-t-il au septième siécle avant l'Ere Chrétienne. Les Lydiens & les Phrygiens ne peuvent dater que d'environ l'an 297 avant la guerre de Troie, 1590 avant J. C. Les Pélasgues ont à-peu-près la même époque, puisque leur Chef Pélasgus eut, selon Pausanias, des descendans au huitiéme degré, qui se trouverent à cette guerre. Les Centaures, ces monstres fabuleux, qu'on a pris pour des Cavaliers Thessaliens, sont peut être encore moins anciens. Ixion, d'où la Fable les fait descendre, eut pour fils Pirithoüs, Contemporain de Jason ; & l'expédition des Argonautes n'a précédé que d'environ un demi-siécle la prise de Troie. Que conclure de la Fable de Belléro-phon, & du cheval Pégase ? Ce jeune Héros se sera distingué dans l'exercice équestre : Glaucus son père aura même disputé un prix à la course des Chars dans les jeux funébres de Pélias : Casius Arcadien, & père d'Atalante, aura remporté le prix de la course équestre dans ceux de Pélops à Olympie : les Grecs auront représenté ces mêmes jeux sur un ancien Coffre dédié par les Cypsélides de Corinthe, & conservé du tems de Pausanias. Ce monument, plus ancien que le huitiéme siécle avant l'Ere Chrétienne, attestera que l'équitation étoit en usage chez les Grecs, au moins 250 ans auparavant. Il en faudra seulement conclurre que les Grecs ont connu l'équitation avant le siége de Troie, quoique M. Fréret & Madame Dacier ayent pensé le contraire. On a cité le monument sépulcral d'un Roi d'Egypte (Osymandyas), où on lisoit que ce Prince avoit conduit en Bactriane une armée de quatre cens mille hommes d'Infanterie & de vingt-cinq mille chevaux. Mais en quel tems vivoit ce Roi ? Prouvera-t-on qu'il faut le placer au-delà de l'an 1702 avant l'Ere Chrétienne ? Un calcul, aussi bien fondé peut être que tout autre, le fera descendre à une époque plus récente. L'Histoire des Amazones, si suspecte d'ailleurs, si remplie de Fables, offre-t-elle une date antérieure au dix-dix-septiéme siécle avant Jesus-Christ ?

La plus grande difficulté qu'on puisse opposer au sentiment du Sçavant Auteur, est fondée sur le témoignage de Ctésias. S'il en faut croire cet Historien, Ninus Roi des Assyriens, dans sa seconde expédition

tion contre la Bactriane, mit sur pied une armée composée de dix-sept cens mille hommes d'Infanterie, de deux cens mille chevaux, & de près de seize mille Chariots armés de faulx. Dans l'armée que la Reine Sémiramis, successeur de ce Prince, rassembla pour la conquête de l'Inde, on ne comptoit pas moins de trois millions de fantassins, de cinq cens mille hommes de Cavalerie, & de cent mille Chariots; sans parler de cent mille hommes, montés sur des chameaux, & de cent mille barques, construites pour le passage de l'Indus. Or, qu'on calcule la succession des Princes de la Monarchie Assyrienne, on trouvera l'époque de Ninus & de Sémiramis antérieure au siécle du Patriarche Jacob.

Pour infirmer cette objection, l'Auteur montre combien il est difficile de concilier à cet égard le récit de Ctésias avec celui d'Hérodote. Plusieurs modernes ne donnent que 600 ans de durée à la Monarchie Assyrienne, & les Ecrivains qui ont suivi Ctésias lui en donnent plus de 1300. La Chronologie de cet Auteur paroît à certains égards s'ajuster mieux avec les Observations Astronomiques que Callisthène envoya de Babylone, & qui renfermoient un espace de 1903 ans. Mais combien de Modernes font peu de cas de ces Observations? combien de Systêmes n'a-t-on pas imaginés pour les concilier avec le récit de Pline (Lib. 7. C. 56)? D'ailleurs quand on adopteroit la Chronologie de Ctésias, seroit-on obligé d'admettre les faits qu'il débite, lorsqu'ils ne peuvent s'accorder avec les circonstances des tems où il les place, ni avec l'Histoire la plus authentique, & qu'ils sont même désavoués par des Historiens d'une égale autorité? Pourquoi donc l'en croiroit-on sur l'époque qu'il assigne à la puissance & aux forces de la Monarchie Assyrienne?

D'ailleurs la multiplicité, & l'immensité des Conquêtes, dont Ctésias fait honneur à Ninus, ne portent-elles pas un caractère sensible de fiction romanesque? « La » prétendue conquête du Royaume » d'Egypte, dit l'Auteur, conquête » démentie par les véritables mo» numens de l'Antiquité, porte » l'empreinte du fabuleux dont Cté» sias a orné toute l'Histoire de son » Héros. « Ces armées innombrables, qu'on suppose dans des tems si voisins du Déluge, ne surpassent-elles pas toute croyance? Dans ces âges reculés la population pouvoit-elle être assez grande? Car il faut aussi admettre que les Nations, contre lesquelles on faisoit de si grands préparatifs, étoient elles-mêmes très-puissantes. La Monarchie des Perses, au faîte de sa gloire & de son opulence, eût-elle jamais des forces aussi formidables que celles qu'on donne à Sémiramis? Y avoit-il sur la terre un endroit capable de nourrir cette multitude, selon la remarque de Raleigh, quand tous les hommes & toutes les bêtes n'auroient mangé que de l'herbe?

M. Shuckford, quoique peu persuadé des forces de l'Empire Assyrien, telles que les représente Ctésias, a cru néanmoins pouvoir rendre raison de cette multitude d'hommes qui paroît incompatible avec la proximité du déluge. Il suppose que Noé sortit de l'Arche, près de la Scythie des Saces, sur les montagnes qui sont audelà de la Bactriane, & qu'une partie de sa postérité s'établit dans cet endroit; d'où quelques-uns se détachèrent ensuite, pour aller dans le Pays de Sennaar, qui en est éloigné d'environ douze cens milles (a). Là ils bâtirent la fameuse Tour avant de se séparer. Il se fonde sur ce que, suivant le Texte de Moyse (Gen. XI. 2.) les hommes allant de l'endroit où l'Arche s'étoit arrêtée, partirent *de l'Orient.* Cette circonstance peut-elle se concilier avec l'opinion de ceux qui croyent que l'Arche s'arrêta sur les hauteurs du Mont Gordien ou des Curdes, ou sur le Mont Masis? Alors ils seroient partis du Nord. Mais le Mont-Mazis, ou Ararat, placé au 62 ou 63e. degré de longitude, vers le milieu de l'Arménie, est à la fois au Nord & à l'Orient de Sennaar. D'ailleurs ces hommes que M. Shuckford détache de la famille de Noé pour venir à Sennaar, ne purent pas y arriver en peu de tems. Ils durent trouver des obstacles dans leur route, & les surmonter, s'étendre peu-à-peu & de proche en proche.

(*) Le mille Anglois de 60 au degré.

Le sçavant Anglois ne conçoit pas comment cent trente ans après le déluge, époque, selon lui, de la célèbre Tour, le genre-humain put être assez multiplié pour peupler des Pays si éloignés de Sennaar; conçoit-il mieux la population & l'émigration de cette troupe d'hommes, à qui il fait entreprendre un voyage de plusieurs centaines de lieues? Le P. Fabricy rapporte & discute les autres raisons que l'Historien Anglois a produites en faveur de son sentiment; & le résultat des ses Observations est qu'on ne peut asseoir un jugement certain sur les évènemens de la Monarchie Assyrienne, tels qu'ils sont rapportés par les Auteurs Profanes; que l'époque du règne de Ninus est placée à un tems trop reculé; que les conquêtes qu'on lui attribue, avec un nombre prodigieux de Chars & de chevaux, ou sont fabuleuses, ou sont d'une datte plus récente; que les deux Dynasties, ou différentes familles des Rois Chaldéens & Arabes, qui, suivant le Syncelle, ont règné à Babylone pendant 440 ans, doivent être placées avant ce Prince; mais qu'il faut aussi prolonger le tems de ces mêmes règnes, de manière que Ninus, si jamais ce Prince a existé, car quelques uns en doutent, ne doit être placé parmi les Rois de la Monarchie Assyrienne, que dans des siécles postérieurs à l'époque de l'équitation en Egypte.

Le P. Fabricy a répandu dans son Ouvrage beaucoup de Notes, quelquefois très-amples, où il a

étalé une érudition peu commune sur différens objets qui ont un rapport ou prochain ou éloigné avec la matière qu'il a traitée. On y verra, par exemple, l'exposition des différens Systêmes que les Modernes ont imaginés sur le *Saros*, le *Neros*, & le *Sosos* des Chaldéens, sur les Rois *Pasteurs* en Egypte, sur les Ouvrages de Sanchoniaton, de Bérose, de Manethon, sur les différens calculs qu'on a faits pour apprécier la population du genre-humain dans les tems voisins du Déluge, &c. L'Auteur paroît avoir consulté les meilleurs Ecrivains sur chacun des objets qui tombent sous sa plume, & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il est très au fait de notre Littérature.

ARISTE, OU LES CHARMES DE L'HONNÊTETÉ; par M. Séguier de Saint-Brisson.

Plusque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges.
Tac. de Mor. Germ.

A Paris, chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise. Avec Approbation & Privilège du Roi. *in*-12.

CET Opuscule est une espèce de Roman Poëtique dont l'objet est de peindre les charmes d'une vie simple & retirée, & les ressources de la Nature pour le bonheur, quand on ne le cherche que dans la vertu, que dans l'innocence, que dans la retraite. C'est une de ces innombrables censures du luxe des grandes Villes, comparé à la simplicité champêtre, censures qui corrigent si peu de gens, quoiqu'elles paroissent assez généralement justes. Nous reconnoissons avec plaisir que dans cet Ouvrage la vertu est présentée sous les couleurs les plus propres à la rendre aimable; mais la Préface nous offre une note bien singulière & où le zèle de l'Auteur pour les Mœurs nous paroît l'avoir emporté jusqu'à un excès un peu cruel. Il rapporte un passage de Tacite sur les Mœurs des Germains.

Paucissima in tam numerosâ gente adulteria, quorum pœna præsens & maritis permissa; & voici sa réfléxion.

« Effectivement je crois qu'il ne » devroit pas être du ressort des » Loix Civiles & publiques de » connoître d'un crime, qui doit » être caché dans l'intérieur du ménage, d'autant que la publicité » en répand le venin, & en fait » porter la peine à celui qui en étoit » déja la victime.

« Si j'avois une femme, & que » je la laissasse courir les bals, les » soupers de nuit, que je la laissasse sans cesse environnée de » gens, employant pour la corrompre la flatterie, la complaisance, » l'assiduité, enfin tous les charmes

» de la féduction, & que cette » femme me fit infidélité, j'aurois » tort de m'en plaindre. Mais si » après avoir pris toutes les précau- » tions convenables, pour assûrer » ses bonnes Mœurs, si après avoir » rempli religieusement mes de- » voirs envers elle, elle m'outra- » geoit si cruellement, je sçais ce » que je ferois.

» Murat rapporte dans ses Let- » tres, qu'une Angloise étant au lit » de la mort, appella son Mari, » & qu'après avoir ému sa sensibi- » lité par le détail de ses souffran- » ces, elle le conjura de lui par- » donner dans ce dernier moment, » une faute dont elle étoit coupa- » ble envers lui. Le Mari lui ayant » promis ce qu'elle désiroit, elle » lui avoua qu'elle lui avoit fait » infidélité. Je vous le pardonne, » répondit le Mari, mais j'attends » réciproquement de vous l'excuse » d'un mal que je vous ai fait; » l'Angloise le lui ayant promis » de tout son cœur; c'est, lui dit-il, » que m'étant apperçu de ce que » vous venez de m'avouer, je vous » ai empoisonnée, ce qui est la » cause de votre mort ».

Nous avouons que ce : *je sçais ce que je ferois*, rapproché de cette histoire scandaleuse, ne nous paroît supportable ni dans l'ordre de la Religion, ni dans celui de l'humanité, ni dans celui des Loix. Cela passe un peu trop le *Pœna præsens & maritis permissa* des Germains, qui se bornoit en pareil cas à chasser la femme avec ignominie. La publicité de ce châtiment, quoiqu'en dise notre Auteur, étoit nécessaire pour l'intérêt des Mœurs. Ce qu'il propose d'y substituer est cruel sans être utile. Quels désordres n'entraîneroit point ce droit de vie & de mort des maris sur leurs femmes! Ce n'est pas tout que d'être blessé de la corruption de nos Mœurs; il faudroit encore ne pas proposer au hazard des remèdes pires que le mal.

DE L'UTILITÉ DES VOYAGES RELATIVEMENT AUX Sciences & aux Mœurs, Discours prononcé par Monsieur l'Abbé Gros de Besplas, de la Maison & Société de Sorbonne, Vicaire Général du Diocèse de Besançon, à sa réception, en qualité d'Associé à l'Académie de Béziers, au Mois d'Août 1762. Avec des Réflexions sur les Voyages. A Paris, chez Berthier, Libraire, Quai & sous la porte de Grands-Augustins. 1763. Avec Approbation & Privilège du Roi. *in* 8°. de 58 pages.

CE Discours ou plutôt cette espèce de Traité Oratoire des Voyages, offre des vûes, des idées ingénieuses dans un style élégant & animé. L'Auteur a des connoissances & sçait en faire usage. Les voyages, selon lui, éclairent les Sciences & forment les Mœurs. Telle est la division de son Discours, tels sont les deux points importans auxquels

il ramène la multitude des avantages dont ces voyages sont la source.

La première partie fait voir l'utilité des Voyages, relativement à l'Histoire Civile & Naturelle, à la Religion, à l'Astronomie, à la Géographie, à la Poësie, à la Science du Gouvernement, à l'Art de la Guerre, à tout. L'Auteur voit toujours les voyages éclairant l'esprit, animant le Génie, développant tous les ressorts de l'homme, étendant l'Empire de la Raison & de la Foi.

Dans la seconde partie les Voyages plus utiles encore forment le caractère; & les mœurs, agrandissent l'ame, corrigent les travers de l'esprit, les vices du cœur, préviennent & guérissent les passions, écartent la mollesse; toutes les Villes où l'homme est fixé, dit ingénieusement l'Auteur, deviennent bientôt Capouë; le Voyageur trouve Sparte partout. . . . . Il y a des vices auxquels on n'échappe que par la fuite, & le Voyageur fuit toujours . . . . Si vous revenez de vos voyages plus vicieux, je dirai: vous n'avez point *voyagé*, mais *erré*. Les Lecteurs, que nous renvoyons à l'Ouvrage même pour les détails, trouveront de la solidité dans la plupart des raisons que l'Auteur allégue en faveur des Voyages, & ils trouveront de l'esprit dans toutes.

Le Discours est terminé par divers éloges parmi lesquels nous remarquerons celui de M. de Mairan, fondateur de l'Académie de Besiers: « Il est dans vos cœurs, mais il » remplit également vos génies, ce » digne Citoyen qui a si fort agrandi son être par les merveilles de » son esprit, & qui, en faisant voler son nom jusqu'aux Royaumes » les plus reculés, a assûré une gloire » éternelle à sa Patrie, & a même » fixé une époque parmi vous ».

On trouve à la suite de ce Discours des Réflexions sur les Voyages. Ce sont des pensées détachées. L'Auteur y réfute l'ingénieuse allégorie des Voyages avec le cours du Danube par Regnier.

J'ai vû le Danube inconstant
Qui tantôt Catholique & tantôt Protestant
Sert Rome & Luther de son onde;
Et qui comptant bien-tôt pour rien
Le Romain, le Luthérien,
Finit sa course vagabonde
Par n'être pas même Chrétien.
Rarement à courir le Monde
On devient plus homme de bien.

« Cette maxime, dit M. l'Abbé » de Besplas, restera toujours fausse, tant qu'on ne prouvera pas que » les Voyages par eux-mêmes gâtent les Mœurs.

» On oppose, dit-il ailleurs, que » les Voyages corrompent le Voyageur; on diroit mieux que celui-ci corrompt les Voyages.

On trouvera sans doute beaucoup de raison, d'esprit dans cette réfléxion où l'Auteur indique les personnes auxquelles les Voyages lui paroissent le mieux convenir.

« L'objet des Voyages est d'observer toute l'humanité. C'est

» donc par l'homme du rang intermédiaire qu'ils doivent être entrepris. Les Grands ou le Peuple » sont à trop de distance pour se » bien voir. D'ailleurs ici le regard » est timide, là il est fier. Le Sage » dont je parle est au centre; son » regard se porte sans effort aux » deux extrémités, & tempéré » d'humanité & de hardiesse, il apprécie les objets ce qu'ils sont ».

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

FLORENCE.

Νικανδρυ Θηριακα καὶ Αλεξιφαρμακα. *Nicandri Theriaca & Alexipharmaca, Joannes Gorrhæus Latinis versibus reddidit, Italicis verò, qui nunc primùm in lucem prodeunt, Ant. Mar. Salvinius. Accedunt variantes codicum lectiones, selectæ adnotationes, & Græca Eutecni Sophistæ Metaphrasis ex Codicibus Mediceæ & Vindobon. Bibliot. descripta, & nondum edita, curante Angelo Maria Bandinio I.V.D.S.C.M. Regio Mediceæ Bibl. & Pub. Marucell. Præfecto. Florentiæ ex Officina Mouckiana 1764. in-8°. pag.* 376.

Après avoir donné au Public une édition de Callimaque, M. Bandini lui a rendu un nouveau service, par l'édition de ces deux Poëmes de Nicandre. Il a suivi l'édition publiée par *Gorrhæus*, Paris 1557. La Traduction en Vers Latins & les Notes placées au bas des pages, sont aussi du Médecin Parisien. La Traduction en Vers Italiens est du fameux Ant. Mar. Salvini; elle n'avoit point encore paru, non plus que la Paraphrase Grecque d'Eutecnius. Deux bons Manuscrits ont fourni les Variantes qu'on voit au bas des pages. On regrettera peut-être le Scholiaste Grec qu'on ne voit point ici, & qui est imprimé dans la rare édition de Paris 1557. M. Bandini n'auroit-il pas pû prendre des arrangemens pour en enrichir la sienne? Ce seroit une obligation de plus qu'on lui auroit eue. Au reste, il nous fait encore espérer les *Phénomènes* d'Aratus, le petit Poëme de Musée sur les *Amours* de Léandre & de Héro, l'enlevement d'Hélène, de Coluthus Thébain, la *prise* de Troie de Tryphiodore Egyptien, les *Sentences* de Théognis, avec les Vers d'or de Pythagore, & un Poëme de Phocilide.

FRANCE.

DE PARIS.

Lettre ou Avis au sujet du Traité des Antispasmodiques de M. Godar, que nous avons annoncé, & dont nous rendrons compte incessamment.

MESSIEURS,

En faisant imprimer sa Dissertation sur les Antispasmodiques, proprement dits, que l'Académie couronna l'année dernière, M. Godar, Médecin à Verviers près Liège, y a ajouté sur *le Diabolisme* & les Exorcismes des détails, qui n'étoient pas dans l'original. La Compagnie vous prie, Messieurs, d'en donner avis au Public, & de lui annoncer que tout ce qui est compris depuis la page 44ᵉ. & dans les pages 89 & 90. sont des additions dont elle n'a eu aucune connoissance qu'après l'impression de l'Ouvrage; impression qui s'est faite à Paris, quoique par le frontispice il paroisse que cette Dissertation ait été imprimée à Dijon. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

MARET.

Docteur en Médecine, Sécretaire Perpétuel de l'Académie.

ΜΩΡΙΑΣ ΕΓΚΩΜΙΟΝ:

Stultitiæ Laudatio. Desiderii Erasmi Declamatio. Editio Castigatissima. Londini, & venit Parisiis, apud Barbou, viâ Mathurinensium 1765. petit *in*-8°.

Nos Journaux retentissent partout de l'Eloge des presses de Barbou. Cet Imprimeur ne cesse d'honorer son Art & de montrer au Public la plus grande attention à lui plaire. Cette Edition de l'éloge de la folie d'Erasme, qui peut aller à la suite de la Collection des Auteurs Latins du même Barbou, l'emporte peut-être encore par l'élégance & par la grace sur tous les objets de cette précieuse Collection. Un avantage qui la distingue sur-tout, est l'extrême beauté du papier, qui a été fabriqué exprès. On trouve à la tête du Livre une Estampe très-ingénieuse & très piquante qui représente la Folie & tous ses attributs, avec cette Inscription : *La Pazzia, Regina del Mondo.*

Le même Barbou débite la nouvelle Edition de l'*Introduction à la Syntaxe Latine pour apprendre aisément à composer en Latin, avec des exemples de Thêmes*, &c. Par M. Clarke, Principal du Collége de la Ville de Hull, dans le Comté d'York, traduite sur la sixiéme Edition de l'Ouvrage Anglois. Un Volume *in*-12.

Histoire du Conseil & des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi, depuis le règne de S. Louis en 1226 *jusqu'à présent; avec leurs Généalogies & Armoiries gravées, dédiée au Roi*; huit volumes *in*-4°. Chez Dufour, Libraire, quai de Gêvres, en entrant par le Pont Notre-Dame, au Bon Pasteur; & au Cabinet Littéraire, Pont Notre-Dame. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi.

C'est au regne de S. Louis que l'on commence cette Histoire. On entreprend de rectifier les erreurs & les omissions de Blanchard. Cet Ouvrage ne sera tiré qu'à mille exemplaires seulement sur les mêmes papier & caractère que le *Prospectus*, &

toutes les armes seront gravées en taille-douce. Il contiendra 8 vol. *in*-4°. d'environ 450 pages, & sera délivré par Souscription.

VII & VIII. qui resteront à fournir. 00

96 liv.

Condition de la Souscription.

La Souscription sera de quatre-vingt-seize livres, ci 96 liv.

Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront cent quarante-quatre liv., ci 144 liv.

On ne souscrira plus, passé le 20 Novembre 1765.

On payera en souscrivant 24 liv.

Au 20 Decembre fixe 1765. en retirant les Tom. I & II. 24

Au 20 Février 1766. en retirant les Tom. III & IV. 24

Au 20 Avril en retirant les Tom. V. & VI. 24

Au 20 Juillet, les Tomes VII & VIII. qui resteront à fournir. 00

Les personnes de Province sont priées de faire passer par la Poste, & franc de port, le montant de la Souscription; & de faire retirer les volumes aux termes annoncés ci-dessus. On aura la plus grande attention pour que les Volumes soient délivrés aux tems limités.

Le Libraire se chargera, pour Paris, de les faire porter aux Souscripteurs, dont les noms seront en tête du premier Volume.

On recevra les Souscriptions chez Dufour, Libraire, quai de Gêvres, en entrant par le Pont Notre-Dame, au bon Pasteur; & au Cabinet Littéraire, Pont Notre-Dame, près de la Pompe.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE OCTOBRE 1765.

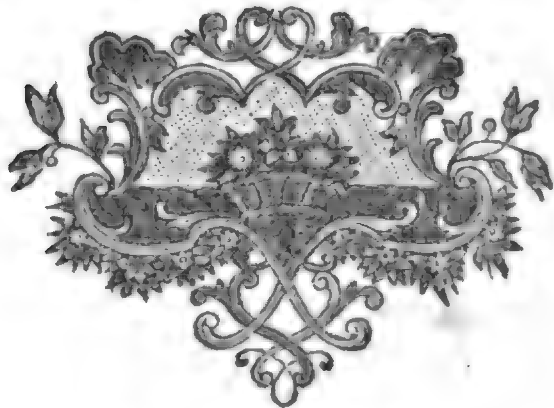
Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

NOVEMBRE.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

NOVEMBRE M. DCC. LXV.

***DISSERTATION HISTORIQUE ET CRITIQUE** sur la Chambre des Comptes en général, & sur l'origine, l'état & les fonctions de ses différens Officiers. Servant de réfutation d'une opinion de Pasquier, adoptée par plusieurs Auteurs.* A Paris de l'Imprimerie de Michel Lambert ; & se trouve chez Gogué, Libraire, quai des Augustins, à S. Hilaire. 1765. *in* 4°. pag. 384.

QUE les Auditeurs des Comptes tiennent leurs provisions du Roi, qu'ils ayent le titre de Conseillers & voix délibérative, qu'ils soient Juges de Cour Souveraine, ce sont autant de points constans & hors de toute contestation. Mais on a supposé que l'Edit de Henri II, en 1552, étoit l'origine de leur illustration & des privilèges honorables attachés à leurs Offices, qu'ils étoient auparavant des Officiers de très-peu de conséquence en la Chambre, &, suivant l'opi-

nion de Pasquier, qu'ils n'étoient dans les commencemens que les Clercs ou Sécretaires particuliers des Maîtres, qu'ils se ressentent toujours de cette origine, & qu'en conséquence très-inférieurs aux Maîtres, ils sont leurs subalternes, & sous leur Jurisdiction. D'après cette supposition, les Maîtres ont quelquefois voulu faire des Réglemens concernant les fonctions des Auditeurs, sans leur concours. Les Auditeurs, au contraire, persuadés que ne tenant originairement leurs fonctions que du Roi, de même que les Présidens & Maîtres, ils étoient sous la Jurisdiction immédiate du Souverain, se sont refusés à l'exécution de ces Réglemens. « De-là les divisions : de-là » les plaintes portées au pied du » Trône : delà, comme une suite » inévitable, le retardement dans » le service, par la nécessité de se » livrer à des discussions. » On ne soupçonne pas que des Magistrats, guidés par passion, veuillent entreprendre sur leurs droits respectifs. L'erreur seule, de part ou d'autre, peut être la source de ces dissensions; & c'est pour mettre la vérité dans tout son jour, que l'Auteur de cette Dissertation s'est proposé d'approfondir cette matière, & de constater le véritable état des Officiers de la Chambre, suivant sa constitution primitive, en rapprochant toutes les Ordonnances, tant anciennes que nouvelles, & tous les Titres & Ecrits tirés des Mémoriaux de la Chambre des Comptes, & autres sources authentiques. La Table des Ordonnances, Réglemens & autres Titres, dont on fait usage, est placée à la tête de l'Ouvrage distribué en sept Chapitres avec des soudivisions.

Dans la première Section du premier Chapitre, où l'on remonte à l'*origine de la Chambre*, on établit que la Chambre prise pour un Tribunal où l'on examinoit les Comptes est aussi ancienne que les revenus du Souverain. Dans les premiers tems ces Comptes s'examinoient & se jugeoient à la suite du Roi, & il n'y avoit point alors de distinction particulière de Chambre des Comptes & de Parlement : c'est-à-dire que les affaires majeures qui avoient trait à la justice, & toutes les affaires publiques, & de finance, se jugeoient à la Cour, ou au Conseil du Roi. Il plut dans la suite au Souverain de distinguer le fait de la Justice de celui des Finances, & d'établir dans la Capitale du Royaume, deux Cours, celle du Parlement, & celle de la Chambre des Comptes. Les mêmes Officiers qui composoient le Conseil, furent distribués, les uns au Parlement, les autres à la Chambre. On n'attend pas de nous que nous rapportions les Titres que l'Auteur produit pour appuyer cette assertion. Nous sommes forcés de nous borner au résultat qu'il expose lui-même en ces termes. 1°. « La » Chambre des Comptes, résidente à Paris, ne fût point un nou» veau Tribunal, ni une Cour de » nouvelle Création : on ne voit » après sa résidence, qu'une conti-

» nuation des fonctions qu'elle » avoit auparavant exercées à la » suite du Roi. 2°. Cette Cour, » devenue résidente, fut toujours » une des branches du Conseil du » Roi ; & les Officiers qui la com- » posèrent continuèrent de faire » partie du Grand Conseil du Roi, » de même que les Officiers du » Parlement ; puisque le Roi dé- » clare lui-même, par diverses Or- » donnances, que la Chambre des » Comptes est son Conseil, ainsi » que le Parlement : que dans son » grand & plenier Conseil, *il a* » *eu délibération* avec les Officiers » de la Chambre ; puisque lors- » qu'il veut composer une Com- » mission des gens de son Conseil, » il y nomme, tant les Officiers » de la Chambre que ceux du Par- » lement, & qu'il donne pouvoir » à la Chambre de rendre des Dé- » clarations interprétatives des Or- » donnances ».

On conclut de-là que l'Auteur des *Lettres Historiques* se trompe, quand il avance que la Chambre des Comptes n'étoit qu'un démembrement du Parlement, le seul véritable Conseil du Roi, lequel conserva de grands droits sur elle, & exerça sa supériorité. Comme nos Rois ont accordé les moyens de se pourvoir au Conseil par voie de cassation contre les Arrêts du Parlement, & par la voie de révision en la Chambre du Conseil-lez la Chambre des Comptes, contre les Arrêts de cette Chambre, des Membres du Parlement se sont quelquefois assemblés en la Chambre des Comptes, avec ses Officiers, pour la révision des Arrêts de cette Cour. Mais on ne peut pas plus inférer de-là la supériorité du Parlement sur la Chambre, que celle du Conseil sur le Parlement. Les Ordonnances établissent constamment une parfaite égalité entre ces deux Cours Souveraines. Elles montrent 1°. « que de toute an- » cienneté, la Chambre avoit la » Jurisdiction criminelle en toute » matière de Compte & dépendan- » ces. 2°. Que l'usage s'introduisit, » dans les premiers tems, d'appel- » ler quelques Conseillers Lais du » Parlement pour le jugement de » ces affaires » : (parce qu'alors tous les Clercs de la Chambre, aujourd'hui nommés Auditeurs, étoient Ecclésiastiques). « 3°. Que » ces Conseillers du Parlement ne » venoient point en la Chambre de » leur propre mouvement, mais » que c'étoit la Chambre qui les » appelloit & en fixoit le nombre... » Que la Chambre y commettoit » même d'autres Officiers, quand » bon lui sembloit, qui étoient » regardés comme ses Commissai- » res ».

Quant à l'époque de la *résidence de la Chambre* à Paris, objet de la seconde Section du même Chapitre, il n'est pas possible de la fixer avec précision. On sçait seulement qu'elle n'étoit pas sédentaire en 1226, & qu'elle l'étoit avant l'an 1300. Guillaume de Crespy Chancelier, suspendit les émolumens des Clercs des Comptes ; parce que ne suivant plus la Cour, ils n'étoient plus pré-

sens à la Chancellerie. Or Guillaume de Crespy commença d'être Chancelier en 1300, & ne le fut que jusqu'en 1302.

Autorité & fonctions de la Chambre des Comptes, objet de la troisiéme Section. Voici à quoi se réduit ce que l'Auteur tire des Ordonnances.

On comptoit en la Chambre, des deniers appartenans aux Villes, connus sous le nom de deniers Patrimoniaux & d'Octrois. « Elle » avoit encore connoissance de tout » ce qui pouvoit concerner les affai» res des Villes, de leurs Privilè» ges, des dons & concessions qui » leur étoient faites par le Prince, » de la consistence & du nombre » des feux qui supportoient les im» positions, & des contestations » qui pouvoient naître à ce sujet.

» Tous les Baillifs, Sénéchaux » & autres Receveurs généraux ou » particuliers; tous les Trésoriers, » de quelque espéce qu'ils soient, » doivent compter en la Chambre, » y prêter serment : la Chambre a » une inspection particulière sur les » Baillifs, Sénéchaux, & autres » Receveurs; elle leur adresse des » Mandemens; ils peuvent être ins» titués & destitués par elle ».

« Les Trésoriers & Gens des Hô» tels du Roi, Trésorier de la Cha» pelle & Maître Ecuyer doivent » compter en la Chambre.

» Tous les Comptables & Offi» ciers nouveaux doivent prêter » serment en la Chambre.

» Les Gens des Comptes assis» toient autrefois aux Enquêtes du » Parlement : ils en furent dispen» sés depuis, excepté pour celles » qui pouvoient concerner le fait » des Comptes ; mais on devoit » toujours envoyer à la Chambre » une Copie des Enquêtes qui con» cernoient le Roi.

» La Chambre avoit une inspec» tion particulière sur les Commis» saires du Roi envoyés dans les » Provinces.

» Elle a connoissance de la dé» pense des Maisons du Roi & de » la Reine, avec une inspection » particulière sur le Trésor Royal » & sur toutes les Caisses du Roi.

» Il doit être compté en la Cham» bre des émolumens du Sceau.

» Elle avoit droit de comman» der Lettres à la Chancellerie, & » elle devoit avertir le Roi de cel» les qui auroient pu y être expé» diées contraires aux Ordonnan» ces.

» Les Maîtres des Eaux & Forêts » doivent compter en la Chambre » des émolumens de leurs Offi» ces.

» Les Gens des Comptes sont » Ordonnateurs sur le fait des Mon» noyes. Ils ont l'inspection & la » Justice sur les Foires.

» La Chambre est chargée de » connoître des Contrats usuraires » passés entre les Sujets du Roi & » les Juifs & Italiens demeurant » hors le Royaume : comme aussi » de connoître des Régales ».

Des Privilèges accordés par la Chambre à des Nobles & à d'autres, sont confirmés par nos Rois.

» La Chambre des Comptes

» à la connoissance, conduite, & » direction des Aydes, Gabelles, » & autres impositions, & une inspection particulière sur les Marchandises qui sortent du Royaume.

» Elle a toujours connu singulièrement de tout ce qui concerne » le Domaine du Roi.

» Plusieurs Lettres de 1414, » 1425, 1461, & autres postérieures contenant don à différentes Reines, à titre de dot & » douaire, & à titre d'appanage » aux Enfans de France, sont adressées & enregistrées en la » Chambre.

» Les évaluations des Domaines donnés par les Rois à ces » Titres de dot & douaire, ainsi » que toutes celles des Domaines » échangés, ont toujours été faites » par la Chambre.

» La connoissance des hommages & sermens de fidélité dus au » Roi pour les Fiefs relevans de sa » Couronne, Terre & Seigneurie » de son Domaine, appartient aux » Gens des Comptes.

» Les Comptes des Receveurs des » Consignations de toutes les Cours » & Jurisdictions du Royaume, seront jugés, clos, & arrêtés en la » Chambre des Comptes de Paris.

» Les Comptes des deniers du » Clergé se rendoient autrefois à la » Chambre.

» Elle a eu anciennement une » certaine direction du Collège de » Champagne, dit Navarre.

» Elle avoit encore la connoissance d'affaires dans lesquelles » même il n'étoit point question de » Finances ni de Domaines.

» Elle a la super-Intendance générale des meubles, pierreries, » vaisselles d'or & d'argent, Bibliothèque, tableaux, bronzes, » & autres bijoux appartenans à la » Couronne, & qui font partie du » *Domaine muable* ».

Le Chapitre second qui traite des Clercs ou Auditeurs des Comptes, est divisé en deux parties. On fait connoître dans la première leur état & leurs fonctions avant la résidence de la Chambre. On y montre 1°. qu'à la suite des Rois, de même que les Maîtres, ils étoient chargés, ainsi qu'ils l'ont été par la suite, de l'examen & rapport des Comptes, même du rapport des avis de correction jusqu'à la création des Correcteurs faite par l'Edit de Charles VI. 14 Juillet 1410. 2°. Que leur seconde fonction « étoit d'expédier & signer, » comme Notaires & Sécretaires du » Roi, les Lettres de Chancellerie, d'où sont dérivées toutes les » fonctions qu'ils exercent encore » aujourd'hui, comme tenant la » plume au nom du Roi, telles que » sont les attaches sur les foi & » hommages, lettres de souffrance, aveux & dénombremens, » serment de fidélité, copies collationnées des Etats finaux des » Comptes, & des anciennes foi » & hommages, aveux & dénombremens, étant dans leurs dépôts, » & le droit de signer, ainsi que » les Sécretaires du Roi, les Copies des Ordonnances. 3°. Qu'ils

» sont aussi anciens que les Maîtres » en titre d'Officiers du Roi, faisant corps de la Chambre avec » les Présidens & Maîtres ».

La seconde Partie qui concerne l'état & les fonctions des Clercs des Comptes, depuis la fixation de la Chambre, est distribuée en plusieurs Sections. On commence par un parallèle du Parlement & de la Chambre des Comptes. Il y avoit dans le premier des Officiers Lais & des Officiers Ecclésiastiques appellés Clercs du Parlement. On donnoit quelquefois aux Conseillers des Enquêtes le nom d'*Auditeurs*. La Grand-Chambre portoit quelquefois seule le nom de Parlement, & il y avoit quelque différence de dignité entre ses Officiers & ceux des autres Chambres. Les jugemens de celles-ci se portoient en la Grand-Chambre, pour y être prononcés aux Parties. Les Conseillers des Enquêtes & Requêtes ne venoient à la Grand-Chambre, sans être mandés, à moins qu'il ne fût question de délibérer sur les affaires publiques & sur celles qui intéressoient tout le Corps. Aux Enquêtes il y avoit des Conseillers Jugeurs & des Conseillers Rapporteurs.

Les mêmes formes étoient établies, les mêmes usages pratiqués en la Chambre des Comptes. On y distinguoit les *Grands Clercs*, c'est-à-dire les Maîtres des Comptes Clercs, des *petits Clercs*, nommés dans la suite *Auditeurs*. On appelloit encore ceux-ci *Clercs d'en bas* ou d'*aval*, parce que le Bureau où ils s'assembloient pour leur travail étoit au rez-de-chaussée de l'ancienne Chambre des Comptes; au lieu que le Bureau des Présidens & Maîtres étoit *en haut*.

On montre ensuite que dès les premiers tems de la fixation de la Chambre, les Clercs des Comptes avoient les Privilèges, les marques de distinction, les gages & les émolumens des Sénateurs ou Conseillers de Cour Souveraine; le manteau & l'épitoge fourré, qui n'appartenoit qu'à des personnes d'un certain rang: le droit des manteaux du même prix que ceux des Maîtres des Comptes, donnés par le Roi, & avec lesquels on étoit réputé Commensal de sa Maison; les titres de Maître, de Messire, d'honorable personne, qui alors étoient des marques de distinction; les mêmes gages, & les mêmes vacations que les Conseillers du Parlement; ce qui étoit dans ces tems là fixé suivant la Dignité des personnes; le titre de *familiers* du Roi, de ses amés & féaux, & celui de ses Conseillers. Ils étoient Députés, conjointement avec les Maîtres, pour tenir l'Echiquier de Normandie. Le Roi les chargeoit, soit seuls, soit avec les Présidens & Maîtres, Présidens & Conseillers du Parlement, & autres Officiers, de plusieurs Commissions importantes pour l'Etat, imposition de deniers, recouvremens de droits, information de délits & abus, Traités avec les Princes étrangers, assistance aux Etats du Royaume, &c. Les Rois ont toujours déclaré que les Clercs des Comptes

Comptes faisoient un même Corps avec les Présidens & Maîtres ; la Chambre elle-même les députoit vers le Roi, comme Officiers de son Corps dans les affaires les plus intéressantes pour cette Compagnie, aux remontrances de laquelle ils prenoient part. Ils scelloient de leur sceau les Actes émanés des Commissions dont ils étoient chargés. La Chambre rendoit en Corps aux Auditeurs décédés & à leurs Veuves, les honneurs de l'assistance à leur sépulture avant l'époque de 1551, & vacquoit à cet effet.

Quant à l'état & les fonctions des Auditeurs depuis la résidence de la Chambre, on établit 1°. qu'ils avoient voix délibérative au Conseil de la Chambre, sur les affaires qui intéressoient ou le Public ou la Compagnie, qu'ils assistoient même au Conseil du Roi, lorsqu'il se tenoit en la Chambre, & qu'ils ont été compris au nombre des Députés pour porter au Roi des Remontrances de la Compagnie, auxquelles par conséquent ils avoient eu part. 3°. Qu'ils concouroient à l'élection & à la nomination de leurs Confrères, assistoient à leur réception, & rapportoient quelquefois leurs Lettres de Provision. 3°. Qu'ils avoient voix délibérative sur les affaires contentieuses qui se traitoient en la Chambre, & faisoient à cet égard les fonctions de Juge, même avant que le titre de Conseiller leur fût confirmé par l'Edit de 1552 ; que le silence de cet Edit sur les prérogatives & les droits dont ils jouissoient, ne les en a pas dépouillés ; qu'il résulte des Ordonnances & des faits antérieurs à cette époque, que vers ce tems-là, *la voix délibérative sur le rapport des difficultés & incidens dépendans des Comptes, leur ayant été contestée*, elle leur fut confirmée par sa Majesté. 4°. Qu'ils rapportoient les Lettres de Chancellerie, portant rétablissement de Parties, & autres Lettres. 5°. Qu'ils ont toujours eu le droit de faire des référés aux Semestres assemblés. 6°. Qu'ils ont eu celui de délivrer les attaches sur les foi & hommages, aveux & dénombremens, & de taxer seuls leur droit sans la participation du Bureau. 7°. Que depuis que l'usage de signer les Arrêts & les Comptes s'est introduit (vers l'an 1455 en la Chambre) ils ont eu le droit de signer les Arrêts rendus à leur rapport ; qu'on ne leur a point contesté ce droit à l'égard des affaires dont ils sont Juges & Rapporteurs par Commission, & qu'ainsi on ne peut le leur contester dans les fonctions ordinaires de leur Office.

L'Auteur comparant ensuite le présent au passé, observe que, si autrefois les Clercs des Comptes, présens au Conseil de la Chambre, ont délibéré sur toutes sortes d'affaires, « dans la suite ils n'ont plus » délibéré que sur les affaires qui » pouvoient les intéresser ; que de- » puis on leur a donné une simple » communication des Ordonnan- » ces, sur lesquelles ils ont délibéré, » non au Bureau, mais entr'eux, » pour former le vœu de leur ordre ;

» ou si quelquefois ils ont délibéré » au Bureau sur quelque nature » d'affaires, ils n'ont été appellés » qu'au nombre de quatre. Enfin » que malgré leur réclamation, on » leur a même refusé cette com- » munication, & que les Maîtres » des Comptes ont cru avoir le droit » de décider dans quelle circons- » tance elle devoit avoir lieu ». C'est depuis ces innovations, ajoute-t-il, que les Auditeurs ont été obligés, usant du droit commun, de faire un Corps délibérant à part, de former des arrêtés, ainsi que les autres Ordres de la Chambre, & de tenir un Registre de leurs Délibérations. De là les contestations élèvées entre les différens Ordres de la Chambre, les Auditeurs ne se croyant point liés par les Règlemens auxquels ils n'avoient point concouru, puisque quatre de leurs Officiers ne peuvent représenter le Corps composé de quatre-vingt-deux, ni quatre voix balancer celle de quatre-vingt onze Présidens & Maîtres. « Si le Bureau les a consultés » & leur a demandé leur vœu, il » est arrivé plusieurs fois que les » Présidens & Maîtres croyant être » en droit de n'y avoir aucun égard, » ont prononcé le contraire : sour- » ce de divisions & de plaintes por- » tées au Roi ».

Les Auditeurs n'assistent plus à la réception de leurs Confrères, & depuis 1617, le Bureau leur a contesté le droit de rapporter les Lettres de rétablissement. Ils font encore les référés aux Semestres assemblés, « lorsqu'il s'agit d'incidens, » qui sont une suite du jugement » des Comptes, dont ils sont Rap- » porteurs ; mais les Présidens & » Maîtres leur ont contesté le droit » de faire les référés résultans des » Commissions ». Ils ne signent plus qu'une partie des Arrêts rendus à leur rapport. Tous ces changemens se sont introduits insensiblement, dit l'Auteur, & il feroit difficile d'en fixer précisément l'époque. Il observe de plus qu'outre que les fonctions & droits des Officiers de Cour Souveraine, fixés par les Ordonnances, sont imprescriptibles, « l'utilité publique & » le bien du service semblent exi- » ger que les Auditeurs soient réin- » tegrés dans la plénitude de leurs » fonctions, telles qu'ils les exer- » çoient autrefois, sur-tout rélati- » vement aux délibérations sur les » Lettres de la volonté du Prince, » & sur les Règlemens de la Cham- » bre ».

Etienne Pasquier a cru que les Auditeurs étoient, dans leur origine, les Clercs ou les Sécretaires particuliers des Maîtres par qui ils étoient nommés & institués, & que dans la suite ils furent nommés par le Roi & érigés en titre d'Office. Cette opinion, que Pasquier ne donnoit que comme une conjecture, & qui est contredite par Loiseau, Auteur contemporain qui a écrit après lui, a été adoptée par plusieurs personnes. Il se fondoit 1°. sur le terme de *Clerc*. 2°. Sur le nombre des Auditeurs, qui étoit d'abord de trois, comme celui des *Maîtres - Clercs*. 3°. Sur la dénomination de *Com-*

pagnons & de *petits-Clercs*. 4°. Sur quelques titres.

L'Auteur dans la première partie du troisiéme Chapitre détruit tous ces moyens.

1°. De l'aveu de Pasquier, on donnoit la dénomination de *Clerc*, tantôt aux Ecclésiastiques, tantôt à ceux que l'on estimoit sçavans, tantôt à ceux que nous appellons aujourd'hui Sécretaires. Comment n'a-t-il pas vû qu'on ne pouvoit appliquer aux Auditeurs que les deux premières significations? En effet, il est prouvé par les Ordonnances, qu'ils étoient Ecclésiastiques; qu'à raison des Bénéfices qu'ils possédoient, le Roi leur accordoit les mêmes exemptions qu'aux Maîtres-Ecclésiastiques; que lorsqu'ils passoient aux Offices de Maîtres, ils remplissoient toujours ceux de Maîtres-Clercs, qui n'étoient occupés que par des Ecclésiastiques; que lorsqu'ils vouloient se marier, il falloit qu'ils obtinssent des Lettres de dispense du Roi. On pouvoit aussi leur donner le nom de Clercs, parce qu'ils tenoient la plume comme les Sécretaires du Roi. Aussi cette dénomination étoit-elle donnée à plusieurs Officiers importans.

2°. « Dès le règne de Philippe-» le-Bel, sous lequel Pasquier pré-» tend que la Chambre fut rendue » sédentaire, les Clercs étoient au » nombre de six, quoique les Maî-» tres-Clercs ne fussent que trois; » peu après il y eut huit Clercs, » & ensuite douze, tandis qu'il n'y » eut que trois ou cinq Maîtres-» Clercs au plus ». Rien d'ailleurs de plus foible que le fondement sur lequel porte le raisonnement de Pasquier.

3°. La dénomination de *Compagnon* (*Socius*) étoit honorable. L'usage étoit que les Seigneurs donnassent par honneur des robes à leurs *Compagnons*, c'est-à-dire à ceux qui leur étoient attachés.

Les Clercs des Comptes recevoient du Roi, ainsi que les Maîtres, des manteaux, & de la même valeur. Le terme de *Compagnon* usité alors dans le Parlement entre les Conseillers & les Présidens ne signifioit que *Confrère*. La dénomination de *petits Clercs* fut donnée aux Auditeurs pour les distinguer des Maîtres Ecclésiastiques qu'on nommoit les *Grands-Clercs*; on a déja dit d'où leur venoit le nom de Clercs d'*aval*.

4°. Pasquier cite un écrit, qu'il date de 1303, par lequel le Roi voulut, dit-il, « que nul Compte » ne fût examiné que les trois Maî-» tres-Clercs n'y assistassent ». On pense que ce titre est celui qui se trouve, comme simple projet, dans un Registre de la Chambre, & qui statue seulement « qu'aux Comptes » peuvent suffire trois Maîtres »; c'est-à-dire que trois suffisent pour le jugement des Comptes, & non que l'examen des Comptes ne puisse être fait qu'en la présence de ces trois Maîtres Clercs.

Il cite aussi les Provisions de Robert de Lorris, qui mandent aux Gens des Comptes de lui laisser instituer & mettre sous lui un Clerc en la Chambre, « si les Maîtres-

» Clercs de la Chambre les y mettent ». Mais outre que ce Titre feroit douter du droit qu'il faudroit établir, il n'y est question que des Sécretaires particuliers que les Maîtres pouvoient avoir, pour les aider dans le travail de la Chambre. Ces Sécretaires étoient de l'*Hôtel* du Maître, à *ses robes, & à ses dépens:* au lieu que les Clercs du Roi étoient *aux robes & aux dépens du Roi.* Cette différence est clairement exprimée dans les Lettres de Philippe de Valois en 1338. Le Roi y déclare qu'il avoit nommé, pour son Clerc en la Chambre Robert Mignon, qui auparavant étoit le Clerc de Jean Mignon son frère; & comme il s'étoit élevé quelque difficulté sur les termes dont les Provisions étoient conçues, Philippe de Valois dit que son intention a été & est encore que Robert soit son Clerc, & non celui de Jean Mignon. Cette différence est encore confirmée par d'autres Titres. Rien de plus précis que l'Ordonnance du 3 Avril 1388, par laquelle l'entrée de la *voûte* de la Chambre est interdite aux Clercs des Maîtres, & n'est permise qu'à ceux du Corps de la Chambre, nommément aux douze Clercs du Roi. Cette Ordonnance, & plusieurs autres prouvent que les Clercs du Roi avoient sous eux, comme les Maîtres, des Clercs ou Sécretaires particuliers. Ces Sécretaires différoient de ceux qui portent aujourd'hui ce nom, puisqu'ils prêtoient serment en la Chambre, qu'ils passoient quelquefois aux Offices de Maîtres-Clercs du Roi, & que les Maîtres nommoient pour leurs Clercs particuliers leurs plus proches parens.

Une Ordonnance de Philippe le Long en 1319, porte que les onze Clercs établis par le Roi *demeureront en leurs Hôtels tout pour eux, sans que nuls des Maîtres en tiennent point avec eux*; Pasquier en conclut que ces Clercs étoient les Sécretaires des Maîtres; il étoit bien plus naturel d'en conclure au contraire qu'ils ne l'étoient pas, puisqu'on n'a jamais pu défendre à des Sécretaires de demeurer avec leurs Maîtres, & que les Clercs de ceux-ci étoient de leur *Hôtel*, à *leurs robes & à leurs dépens.*

Pasquier se fonde encore sur une Ordonnance de Charles V, en 1378, qui ne prouve rien, parce que le sens est que « si un des Clercs » du Roi a été précédemment *fait* » Clerc en la Chambre par un Maître, les Comptes que *ledit Clerc,* » devenu Clerc du Roi, *aura examinés, ne seront visités ni clos par* » *le Maître*, dont il aura été originairement le Clerc, *si les autres* » *Maîtres ne sont présens à tout* ».

M. Villaret (contin. de l'Hist. de Fr. Tom. 9.) a adopté l'opinion de Pasquier, sans lui donner un plus solide appui. Il cite même une Lettre de Jean de S. Just, Conseiller du Roi, Maître des Comptes, adressée à M. le Chancelier le 23 Novembre 1339, laquelle, suivant l'Auteur, auroit pu le désabuser. Car cette Lettre fait foi que les *Clercs qui tiennent & corrigent*

les Ecrits de la Chambre, termes par lesquels on a toujours entendu les Auditeurs, étoient, à la suite du Roi, avant la résidence de la Chambre, chargés du soin de tenir & corriger les comptes, qu'ils continuèrent ces fonctions depuis la résidence de la Chambre, & que ce ne fut qu'à cette époque qu'ils cessèrent d'exercer les fonctions du Sceau. Pierre de Miraumont dans un Ouvrage intitulé, *de l'origine & établissement du Parlement & autres Jurisdictions Royales du Royaume*, &c. Paris 1612, s'est aussi déclaré pour la conjecture de Pasquier, confondant avec lui les Clercs des Maîtres avec les Clercs du Roi.

La seconde partie du troisième Chapitre est destinée à la réfutation d'une autre opinion de Pasquier : que les Auditeurs n'exerçoient autrefois la correction des comptes que par commission. On discute les raisons sur lesquelles il se fonde, & pour les détruire, on montre par les Ordonnances, que la correction des comptes leur appartenoit de droit, & qu'elle faisoit une de leurs principales fonctions.

Dans le Chapitre 4. l'Auteur présente, dans un ordre Chronologique, les Ordonnances, Réglemens, Lettres-Patentes, & autres Titres concernant les Priviléges des Clercs ou Auditeurs des Comptes. Il les accompagne de réflexions importantes ; & ce détail le conduit à ce résultat général, « que les Auditeurs des Comptes ont eu, de toute ancienneté, les mêmes honneurs, priviléges, exemptions, prérogatives, franchises, immunités, que les Maîtres des Comptes, & que tous les Officiers de Cour Souveraine & Commençaux de la Maison du Roi, & qu'ils ont toujours fait un seul & même Corps avec les Présidens & Maîtres ».

Il étoit naturel d'examiner en cet endroit si les Présidens & Maîtres ont Jurisdiction sur les autres Ordres. C'est aussi l'objet du Chap. V. où l'on se propose d'établir la négative, en montrant que cette prétention seroit contraire à l'équité naturelle, & que les Ordonnances en détruisent l'idée. Les Correcteurs & Auditeurs ne font qu'un seul & même Corps avec les Présidens & Maîtres, ainsi que s'expriment les Lettres-Patentes du 16 Novembre 1723, & d'autres Ordonnances ; or il est de l'essence de tout Ordre de Conseillers & Juges de Cour Souveraine de n'avoir d'autre Supérieur que le Roi-même, & d'être sous sa Jurisdiction immédiate. Cette Jurisdiction d'un ou de deux Ordres sur les autres, ajoute-t-on, seroit sujette à de grands inconvéniens ; il se présenteroit bien des circonstances, où un Ordre, pour son intérêt particulier, s'arrogeroit des avantages qu'il enleveroit aux autres ; & alors il seroit Juge en sa propre cause. On cite ensuite plusieurs Ordonnances qui ruinent ce systême de Jurisdiction, & on montre qu'on ne peut tirer aucune induction qui lui soit favorable, ni de quelques

règlemens faits par la Chambre, ni du serment prêté par les Auditeurs.

On observe que pour qu'un Règlement concernant la Police, les fonctions & les intérêts d'un des Ordres, ou du Corps entier, soit valide, quatre conditions sont nécessaires. 1°. Que la Loi ait été formée & convenue entre tous les membres, après examen, discussion, délibération, & à la pluralité des suffrages. 2°. Qu'elle ne déroge point à celle du Souverain, auquel seul il appartient de faire cette dérogation. 3°. Qu'elle n'altère point les fonctions attribuées par le Roi à chacun des Officiers. 4°. Qu'elle soit exécutée par tous les Ordres également.

Cette matière est encore plus approfondie dans le Chapitre 6, où l'on produit les Ordonnances & autres titres concernant l'origine & les fonctions des Auditeurs. On voit ici les Piéces fondamentales qui servent de preuve à ce qu'on a avancé dans les Chapitres précédens. L'ordre Chronologique n'est interrompu que par des Observations sur les différens objets qui passent sous les yeux du Lecteur. On lui présente scrupuleusement les termes des Ordonnances, dont les Présidens & Maîtres voudroient tirer avantage, pour établir leur autorité sur les autres Ordres de la Chambre. On entreprend de réfuter le sens qu'ils leur donnent, pour détruire les conséquences qu'ils en tirent. On entre dans le détail de ce qui se passa au sujet de l'enregistrement de l'Edit de Juin 1552. La réclamation des Auditeurs contre les clauses de l'enregistrement des Présidens & Maîtres fut reçue, agréée & adoptée par le Roi; d'où l'on conclut que les contestations entre les différens Ordres, au sujet de l'enregistrement des Edits qui les intéressent, doivent être portées au pied du Trône; que les Remontrances des différens Ordres s'adressent, non aux Présidens & Maîtres, mais au Souverain, seul Juge de ces contestations, & qu'ainsi les Présidens & Maîtres ne sont pas les Juges absolus de l'enregistrement. Après avoir rapporté plusieurs Lettres de cachet adressées à l'Ordre des Auditeurs, pour lui notifier directement la volonté du Roi, on passe à l'examen de la convention de 1673, sur laquelle on fait plusieurs Observations qui tendent à établir que la forme de la transaction est une forte preuve du défaut de Jurisdiction des Présidens & Maîtres sur les deux autres Ordres, que la convention n'a été signée que par quatre des Auditeurs, sans pouvoir spécial de leurs Confrères, & sans ratification juridique; qu'il y a lésion énorme au préjudice des Auditeurs, & des droits qui leur appartiennent de toute ancienneté; qu'à plusieurs égards elle est absolument illusoire; qu'elle n'a été exécutée par aucune des Parties contractantes: enfin qu'elle porte sur des objets sur lesquels les Parties ne pouvoient pas transiger.

Le dernier Chapitre comprend dans un Ordre Chronologique les

Commissions & députations auxquelles les Auditeurs ont été employés & ont assisté depuis la résidence de la Chambre. On y montre que depuis cette époque, les Auditeurs ont été chargés par nos Rois des Commissions les plus importantes pour l'Etat ; imposition de deniers, recouvrement de droits & Titres : information de délits & abus au préjudice du Souverain ; prise de possession d'Etats au nom du Roi : Traités avec les Princes Etrangers : assistances aux Etats du Royaume ; rétablissement de Finances délabrées : fixation de l'appanage des Enfans de France, des dots & douaires des Reines, & autres affaires concernant l'honneur & le profit du Roi & de son Royaume.

Le détail dans lequel nous sommes entrés fait assez connoître que la matière est profondément discutée dans cet Ouvrage, présentée sous tous ses points de vûe, & suivie dans toutes ses branches. L'amour du vrai paroît avoir dirigé cette production ; il nous semble du moins que les difficultés n'y sont ni dissimulées ni affoiblies par la manière dont elles sont présentées. Nous pouvons dire, sans prendre aucun parti, qu'une Critique sage & judicieuse s'y fait remarquer : les Observations, dont il est rempli, paroissent importantes, fortes, & pressantes. Cet Ouvrage manquoit à l'Histoire de notre Droit Public & à notre Littérature.

NOTICE DES DIPLOMES, DES CHARTES ET DES ACTES relatifs à l'Histoire de France qui se trouvent imprimés & indiqués dans les Ouvrages de Diplomatique, dans les Jurisconsultes & dans les Historiens, rangés dans l'ordre Chronologique, depuis l'année 23 de l'Ere vulgaire jusqu'en 841. par M. l'Abbé de Foy, Abbé de S. Martin de Séez & de la Garde-Dieu. Tome premier. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1755. 1. Vol. *in-fol.* de 466 pages, non compris les Tables de 157 pages. Se trouve à Paris, chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoise.

UN Recueil des Diplomes & des Chartes ne peut être que très-utile pour l'Histoire de France. C'est dans de pareilles sources que l'on doit puiser les faits & l'Histoire des siécles passés. Les Chartes servent encore à approfondir nos Loix, à développer nos usages, & à caractériser nos mœurs. Ces monumens, que l'ignorance avoit laissés ensevelis dans la poussiére, ont déja été recueillis & imprimés dans différens Ouvrages ; mais pour les faire connoître davantage & pour les rendre plus utiles, il étoit nécessaire de recueillir les titres de tous ces Diplomes & de toutes ces Chartes, & d'en former une Table rangée par ordre Chronologique. Par-là tout ce qui est épars, & qui

peut échapper aux recherches, se trouve rassemblé; & quiconque veut travailler sur un règne, apperçoit du premier coup d'œil tous les monumens qu'il doit consulter. Tel a été le projet de M. Secousse. Ce plan formé par un homme aussi versé que lui dans notre Histoire, intéressoit toute la Littérature; il mérita d'être protégé de la Cour, & il fut considéré comme d'une nécessité indispensable pour connoître l'ancien Domaine de la Couronne, l'étendue de ses fiefs, la multiplicité de ses droits honorifiques & utiles. M. Secoüsse occupé de ce travail, & n'ayant encore recueilli qu'une partie des matériaux, fut surpris par la mort. M. de Sainte Palaye se chargea de le continuer; mais trop distrait par son Glossaire, il ne put s'y livrer tout entier.

Cet Ouvrage ébauché par M. Secousse & continué sur le même plan, ne devoit être qu'une Collection de titres ou de l'intitulé seulement de tous les Diplomes, de toutes les Chartes, de tous les Actes que l'on trouve dans les Livres imprimés. On se bornoit à former simplement une Table de ces Titres & à les placer dans un ordre Chronologique, relativement à la date qui leur a été assignée par les Auteurs qui les ont publiés. Cette Table n'étoit donc qu'un simple repertoire. M. l'Abbé de Foi, qui après M. de Ste Palaye fut chargé de ce travail, jugea que, pour le rendre véritablement utile, il étoit nécessaire d'analyser chaque pièce, d'en faire la critique, d'en donner enfin la Notice. Son projet fut approuvé par le Ministre, & il eut ordre de l'exécuter.

Cet Ouvrage certainement plus utile sous ce point de vûe, demande aussi beaucoup plus de travail, & il exige un homme consommé dans l'étude de notre Histoire, de nos Loix, de nos anciens usages, & dans le Latin barbare qui est le langage de ces Chartes. Autrement l'Auteur s'exposeroit à donner à ces Chartes un sens qu'elles ne doivent point avoir, il prendroit mal nos usages, & par-là jetteroit la confusion dans notre Histore. La Critique doit encore le guider pour distinguer une foule de fausses Chartes qui peuvent en imposer à un Auteur moins éclairé.

De ces Chartes bien entendues combien d'Anecdotes intéressantes? Combien de faits particuliers propres à enrichir notre Histoire, & à conduire au dénouement de grands événemens dont la cause n'est point encore connue? Malgré des travaux immenses, nous n'avons pas épuisé tout ce qui concerne notre Histoire, & les Chartes sont une mine où l'on peut fouiller encore long-tems avec avantage.

M. l'Abbé de Foy a adopté l'ordre Chronologique comme étant le plus utile, & pour suppléer aux inconvéniens qui peuvent se rencontrer dans cet ordre, il a ajouté à la fin du Volume 1°. une Table des matières, 2°. une purement Géographique, 3°. une des noms & des personnes; 4°. enfin une qui indique

indique les Auteurs où l'on trouve les piéces dont on fait l'Analyse. Ce premier Volume qui commence à l'année 23 de J. C. finit au règne de Charles-le-Chauve. Ce qui reste de la seconde race est assez considérable pour en former un second volume.

Tel est le plan général de cet Ouvrage & la marche que l'Auteur a suivie ; mais avant que d'entrer dans un plus grand détail, nous coyons devoir avertir que parmi toutes ces Chartes on en trouve un assez grand nombre qui sont fausses ; l'Auteur en avertit, ce qui peut être d'une plus grande utilité que s'il les eût entièrement omises. Ceux qui cherchent une Charte ignorent souvent quel degré d'authenticité elle peut avoir, & ne la trouvant pas dans ce recueil, ils pourroient être incertains si elle a été écartée comme fausse, ou si c'est par oubli qu'elle ne se trouve point.

Entrons dans l'examen de l'Analyse que M. l'Abbé de Foy fait de quelques-uns de ces Diplomes. Page 4. année 319, en rapportant une Charte de Constantin, il renvoye à la Note de D. Bouquet, & il ajoute : « Ce sçavant critique, avec » raison, Godefroy qui attribue » cette Constitution à Constantin » II, & prétend par cette raison » qu'elle est de l'année 312. » On sçait qu'en 312 comme en 319 c'étoit Constantin le Grand qui étoit sur le Trône. On lit dans le Texte de Godefroy, *Constantino Aug. II.* Ce II ne désigne que le Consulat, c'est à dire *Constantin étant Consul pour la seconde fois* ; delà M. l'Abbé de Foy en a fait Constantin second. Ce qui est contraire aux époques 312 & 319.

La remarque qu'il ajoute n'est pas plus exacte : « Nous adoptons, » dit-il, le sentiment de ce premier sur le lieu d'où cette Loi » doit être datée... On doit imputer l'erreur à quelque Copiste infidéle qui aura écrit *Agrippinæ* » *pour Aquileiæ* ». On croiroit que cette conjecture est de D. Bouquet, cependant elle appartient à Godefroy. On peut consulter Tillemont T. IV. p. 633. « Il vaut mieux, » dit ce Critique exact, recourir à » une autre conjecture que Godefroy nous fournit lui-même, qui » est qu'au lieu d'*Agrippinas* il faut » lire *Aquileias*, où nous apprenons » d'une autre Loi que Constantin » étoit le 1. Juillet 319. » Ainsi M. l'Abbé de Foy induit en erreur le Lecteur qui d'après sa réflexion attribue à D. Bouquet une correction qui appartient à Godefroy.

A l'année 716 nous trouvons un Diplome intitulé : *Diploma Chilperici II. Regis pro Cœnobio Corbeiensi*, donné a Compiegne.

Sébastien, Abbé de Corbie, présenta à Chilpéric un Diplome de Clotaire III, le suppliant de lui en accorder la confirmation. Chilperic fit expédier celui-ci, qui porte que son Régisseur du fisc de *Fosses* sera tenu de donner à cette Abbaye chaque année dix mille livres d'huile, trente barils de *Garus*, trente livres de poivre, cent cinquante

livres de graine de cumin, deux livres de clous de gérofle, cinq livres de canelle, deux livres de fleur de lavande, trente livres de *Corto*, cinquante livres de dattes, cent livres de figues séches, cent livres d'amandes, cent livres de pistaches, cent livres d'olives, cinquante livres d'*hidrio*, cent cinquante livres de pois chiches, vingt livres de ris, dix livres d'orpin ou orpiment, dix peaux de *scoda*, dix peaux d'agneaux, *cinquante bouts de cervelas*.

La suite indique les vivres que le Régisseur doit fournir à ceux qui seront envoyés par l'Abbé pour transporter ces provisions. Nous remarquerons seulement qu'il est assez singulier de trouver ici *cinquante bouts de cervelas* pour des Religieux qui faisoient *abstinence*; car, dit M. l'Abbé de Foy, ce détail singulier nous fait présumer que les Moines de Corbie faisoient abstinence dès ce siécle. Dans le cas où ils auroient fait gras, cette provision n'étoit pas proportionnée au reste. Il y a lieu de croire que M. l'Abbé de Foi, surpris par la nature des choses énoncées, a cru que le mot *tomus* devoit signifier des *cervelas*. Il nous permettra ici de lui proposer nos doutes. Ne seroit-ce pas plutôt *cinquante morceaux de parchemin*? Il y a dans le Texte *charta tomi* 50, ce qui ne peut désigner que la matière sur laquelle on écrivoit, c'est-à-dire le parchemin. M. l'Abbé de Foi a pris le mot *tomus* dans un sens qui lui est peu ordinaire; c'est-à-dire dans celui de *salsamentum*, *poisson salé* ou *chair salée*; mais le mot *charta* qui précéde devoit le déterminer au sens que nous proposons. Personne n'ignore que les moines, surtout ceux de S. Benoît, s'occupoient à copier les Ouvrages de l'antiquité: c'étoit donc un présent fort convenable à leur faire qu'une provision de parchemin.

Au reste, nous ne suivrons pas ainsi l'Auteur dans les Analyses qu'il fait de toutes ces Chartes, & pour juger de leur exactitude, il faudroit sans cesse les comparer avec le Texte; ce travail seroit trop long, & nous conduiroit au-delà des bornes ordinaires de nos Extraits. C'est à ceux qui travaillent sur la même matière à faire cet examen. Nous nous bornons dans cet Extrait à quelques articles résultans de la lecture de ces anciens monumens de notre Histoire.

Beaucoup de ces Chartes concernent les Religieux & les Abbayes; on peut en conclure que sous les deux premières races de nos Roys, les Moines héritoient de leurs parens, & qu'ils étoient capables de recevoir des Donations & d'avoir par conséquent des propres. Fulrad Abbé de S. Denis, par son Testament fait donation en faveur de son Abbaye de tous les biens qui lui étoient échus de la succession de ses père & mère.

Dans les Capitulaires de Charlemagne, ce Prince défend de recevoir aucun Novice à faire profession avant que le tems de proba-

tion prescrit par la régle de S. Benoît soit revolu. Il défend encore aux Abbés d'exiger aucune somme d'argent de ceux qui se présenteront pour prendre l'habit.

Par un autre Capitulaire du même Prince daté de l'an 805. il est ordonné à ceux qui se font Moines d'apprendre bien la régle avant que d'être employés à gouverner les biens du dehors ; il leur est défendu de s'immiscer à juger les affaires des Séculiers. On ajoute que ceux qui se font Moines dans la vûe de s'affranchir de la servitude, & qui dans les Monastères ne suivent pas la régle, retournent au siécle & rentrent dans leur premier état de servitude.

Dans le même Capitulaire, il est ordonné que tous les Clercs, indistinctement, vivent à l'avenir suivant la régle des Chanoines ou suivant l'institut des Moines : que l'on n'attache pas au service de l'intérieur des Monastères un trop grand nombre de serfs, de l'un & de l'autre sexe, de peur que les Campagnes demeurent sans culture. Par un autre article du même Capitulaire, il est ordonné que les Congrégations de piété ne soient pas multipliées, ni trop nombreuses, que l'on n'y admette que des personnes de bons exemples & de sages conseils, de plus que l'on ne donne le voile de Religieuse aux jeunes filles que l'on éleve dans les Couvens que dans l'âge où elles peuvent connoître toutes les obligations de leur état, de peur que l'on ne soit obligé de le leur faire quitter, suivant que les Canons le prescrivent, dans l'âge de maturité.

Charlemagne qui veilloit sur toutes les parties de son Etat & qui vouloit le rendre florissant, a publié des Loix sur l'Agriculture, ce qui se voit par un de ses Capitulaires ; il régle aussi le nombre de Domestiques, & oblige les Seigneurs de payer autant de fois soixante sols qu'ils retiendront d'hommes au-là de deux pour lesquels il y a exemption.

Par un Capitulaire donné à Thionville l'an 806, il est ordonné aux *Missi* de publier dans leurs départemens & de défendre à qui que se soit le port des armes offensives & défensives dans le lieu de sa résidence & même lorsqu'il va au plaid. Le second article du même Capitulaire nous fait connoître un usage du tems assez singulier. « Si » quelqu'un, dit l'Ordonnance, re» çoit chez lui un voleur, quand » même il seroit son père, son » frère, &c, après avoir entendu » *la Messe dite à l'honneur de saint* » *Jean*, s'il est Franc, il doit jurer » avec douze autres Francs ses pairs, » qu'il ne le connoissoit pas pour » être voleur, & s'il ne peut faire » ce serment, nous ordonnons qu'il » soit lui-même réputé voleur ». Par un troisiéme article du même Capitulaire, il est défendu d'acheter un cheval, un bœuf ou autre chose de qui que ce soit, à moins qu'on ne connoisse le vendeur, son pays, son domicile, ou son Maître,

si on achète d'un serf.

Par un autre Capitulaire donné à Nimégue dans la même année, il est ordonné aux *Missi* ou Commissaires départis dans les Provinces, de faire exactement leurs visites dans les Monastères d'hommes & de femmes & de s'informer si les réglemens y sont observés, si les Eglises sont bien entretenues de réparations & d'ornemens. Un autre article du même Capitulaire, enjoint aux Evêques, aux Abbés & Abbesses, aux Comtes & autres Officiers Royaux, de nourrir pendant le cours de cette année, qui étoit de la plus grande disette, les pauvres tant de leurs Métairies, que ceux des Domaines qu'ils tiennent en Bénéfices, & défend à ceux qui feront des Magasins de bled de le vendre à autre prix que celui qui est fixé par la présente Ordonnance. Le tarif porte que

Le boisseau d'avoine sera vendu . . . . 2 den.
Le boisseau d'orge . . 3
Le boisseau de mouture . 3
Le boisseau de seigle . . 4
Le boisseau de froment . 6

L'Auteur observe que le denier dont il s'agit ici étoit une monnoye d'argent dont quarante jusqu'à Pepin & Charlemagne, avoient valu le sol d'or. Pepin rendit une Ordonnance que Charlemagne confirma, par laquelle ce denier d'argent augmenta si considérablement qu'il n'en fallut plus que douze pour valoir le sol d'or.

Dans le même Capitulaire, année 806, Charlemagne défend de *sanctifier* les Fêtes, même solemnelles (*Festivitates præclaræ*) dans les Campagnes. C'étoit sans doute, dit M. l'Abbé de Foy, de peur que la culture des terres en souffrît.

Cette Loi nous paroît d'autant plus singulière que Charlemagne en plusieurs endroits de ses Capitulaires, ordonne avec soin la célébration des Fêtes & qu'il indique même ces Fêtes. Le Texte dont il s'agit & sur lequel nous avons quelques doutes, est conçu en ces termes; *ut festivitates præclaræ non nisi in civitatibus aut in vicis publicis teneantur.* Probablement il ne s'agit pas ici de la sanctification des Fêtes, c'est-à-dire que Charlemagne ne défend point à ceux de ses Sujets qui habitoient les Campagnes de sanctifier les Fêtes solemnelles, de peur, comme dit M. l'Abbé de Foy, que la culture n'en souffrît. *Festum* & *Festivitas* ont la même signification que *Fête.* Mais ils signifient encore *curia generalis*, *ces cours plenières* ou assemblées qui se tenoient aux Fêtes solemnelles, les *plaids*, &c. Un passage des Capitulaires de Charles-le-Chauve auroit pû conduire M. l'Abbé de Foy au vrai sens de *Festivitas : ut Missi nostri per singulas Parrochias Comitibus & Reipublicæ Ministris ex bando nostro præcipiant ne malla vel placita in exitibus & atriis Ecclesiarum & Præsbyterorum mansionibus neque in Dominicis vel Festivis diebus tenere præsumant.* Ainsi *tenere Festivitates* est *tenere curias* ou *placita Festivis diebus*. *Festum* dans le style de ces Chartes signifie

encore *nundinæ quæ in Festis Patronorum vulgo fiunt*, la Fête du Patron du Lieu & la Foire qui s'y tenoit en même-tems. Ce font ces Assemblées que Charlemagne défend les jours de Fêtes. Pour bien entendre nos Capitulaires, il faut se rappeller continuellement les mœurs & les coutumes du tems.

Par un autre Capitulaire daté de l'an 808, on fixe le prix des vêtemens, & on défend de vendre la soye ou le pourpoint doublé plus de vingt sols & dix sols celui sans doublure. Le mantelet fait de peaux de martres & loutres plus de trente sols, & ceux de peaux de fouines plus de dix sols. Celui qui vend ou achete ces choses à un plus haut prix qu'il n'est fixé ici, est condamné à payer quarante sols d'amende.

A la pag. 256 & dans un Acte intitulé *Actum Præstariæ pro Monasterio Saviniaco* daté de l'an 809, un nommé *Vandalbert* donne de concert avec Hundrade sa femme à Adalbert, Abbé de Savigny, des fonds de terre ; & par le même Acte, Vandalbert & sa femme reçoivent de l'Abbé ces mêmes fonds sous une redevance annuelle. Avant cette première Donation, ces biens, dit l'Auteur, étoient purement allodiaux, c'est-à-dire qu'ils n'étoient d'aucune espéce de Bénéfices ; les Propriétaires les possédoient quittes & francs de toute redevance. La rétrocession que l'Abbé en fit aux anciens Propriétaires, sous la charge d'un cens, est, dit M. l'Abbé de Foi, à parler vrai, faire un fief. Il avoit dit auparavant : « la formule » de cet Acte ressemble à une in» féodation, & véritablement c'en » est une ; ce qui me fait dire que » nos grands Jurisconsultes se se» roient évité le travail pénible » qu'ils ont fait, sans un succès ap» parent pour fixer le tems où les » fiefs ont commencé, pour dire » ce qui a donné lieu à un change» ment si singulier, & si contraire » à l'essence des possessions en Fran» ce, s'ils avoient porté leur atten» tion à développer les Chartes des » IX & X siécles. » Voilà donc, suivant M. l'Abbé de Foy, une mention de Fief en 809 bien claire & bien précise. Mais, sans entrer dans cette discussion, il suffit que l'Auteur prenne ceci pour un fief. Pourquoi quelques pages après en 812, à l'occasion d'une Charte dans laquelle Charlemagne ratifie la cession de la forêt de Waure que le Comte Angelbert tenoit en fief de l'Empire, *feodo Imperiali erat*, fait-il cette question ? Peut-on « dire que le Comte Angelbert » ou tout autre tint en fief une » forêt en 812, lorsque le fief & » le terme qui l'exprime n'ont été » connus que plus d'un siécle après » cette époque ; ce qui fait douter » de l'authenticité de cette Charte ». Dans la Table des matières où l'on a fait un résumé de ce qui concerne les Fiefs, on n'est pas également d'accord avec le Texte. En effet, après avoir dit que l'on croit qu'il est possible de remonter jusqu'au regne de Charlemagne pour fixer l'époque des Fiefs en 809, année dans laquelle il s'agit de la Dona-

tion de Vandelbert, on ajoute que ce nouveau genre de possession, quoiqu'introduit équivalemment dès le regne de Charlemagne, n'est guères connu sous le nom de Fief que vers le regne de Charles le Gros, année 812, c'est-à-dire par la Charte d'Angelbert, que l'on a rejettée précisément, parce qu'il y est parlé de Fiefs. Mais il y a encore ici une faute, puisque Charles le Gros ne regna que long-temps après l'an 812. Il parvint à l'Empire d'Occident en 879, & il n'est devenu Roi de France qu'en 884.

Nous remarquerons encore au sujet de la Charte de Vandelbert que ce qui paroît nouveau à M. l'Abbé de Foy étoit un usage reçu dans la Nation au temps de Marculfe & même avant lui. Il s'agit de ces biens donnés à une Abbaye ou à quelque autre personne, & rendus ensuite au premier Possesseur ou Donateur avec certaines conditions. C'est ce que l'on appelloit *Beneficium* qu'il faut distinguer du Fief *feudum* ou *feodum*.

Les formules de Marculfe écrites vers 660 doivent, pour la plûpart, remonter beaucoup plus haut, puisqu'elles étoient presque toutes en usage long-tems avant que ce Moine les recueillit. (*a*) *Ego vero hæc quæ apud majores meos, juxtà consuetudinem loci quo degimus, didici, vel ex sensu proprio cogitavi, ut potui, coacervare in unum curavi, & capitula prænotavi, ut faciliùs quod voluerit à quærente in anteà scripta reperiantur.*

Nous voyons dans ces formules que 1°. des Particuliers, pour être sous la protection spéciale du Roi, comme ses Cliens & ses Vassaux, lui faisoient une Donation de leurs biens, & recevoient de lui ces mêmes biens, pour en joüir leur vie durant, & le Roi s'obligeoit de donner ces biens en toute propriété, à celui que le propriétaire Donateur lui avoit désigné (*b*).

2°. La même chose se pratiquoit à l'égard des Eglises & des Monastères; mais après la mort de celui qui avoit ainsi repris à usufruit le fonds dont il avoit abandonné la propriété à l'Eglise, ou au Monastère, ce fonds restoit à cette Eglise ou à ce Monastère qui en disposoit, comme il lui plaisoit (*c*).

Dans la formule, que nous citons, celui qui a ainsi repris à vie son propre fonds qu'il a donné à l'Eglise à perpétuité, n'est chargé sa vie durant d'aucune redevance envers l'Eglise; mais il arrivoit souvent que celui qui avoit donné son bien de cette manière, s'obligeoit à payer certains droits à l'Eglise de qui il l'avoit repris en bénéfice ou à titre de précaire. Cela paroît par une Loi de Dagobert dans son Capitulaire de l'an 630, & qui justifie que l'usage dont nous parlons remonte plus haut que la publication des Formules de Marculfe.

3°. Il y avoit une autre espèce

(*a*) *Marculf. in præfat.*

(*b*) *Marculf. L. 1. Formul. 13.*

(*c*) *Marculf. L. 2. Form. 3.*

de précaire plus propre à exciter la libéralité des Fidéles envers les Eglises. Celui qui avoit donné à l'Eglise un fonds dont il s'étoit réservé l'usufruit, en recevoit d'elle un autre à titre de précaire, ou bénéfice pour en jouir sa vie durant, moyennant un certain cens qu'il s'obligeoit de payer (*a*).

Ceux qui n'avoient point d'enfans, ou qui ne se soucioient point de leurs héritiers, trouvant le moyen d'augmenter par-là leur revenu pendant leur vie, se déterminoient volontiers à abandonner aux Eglises & à des Monastères des fonds qu'ils ne pouvoient emporter.

Les Moines proposoient le même avantage à ceux qui n'étoient point si libéraux. Ils les engageoient à leur vendre leurs fonds, & consentoient qu'ils en jouissent le reste de leurs jours au même titre de précaire (*b*).

Les Pauvres à qui un Patrimoine trop étroit ne fournissoit point le nécessaire, se délivroient de la misere en abandonnant ainsi leurs fonds dont ils se conservoient l'usufruit, parce qu'en considération de cet abandon on leur en donnoit d'autres, dont ils pouvoient jouir toute leur vie au moyen d'une redevance légère.

D'autres pour se libérer des services qu'ils devoient à l'Etat, à cause des fonds dont ils étoient propriétaires, les donnoient au Clergé séculier ou régulier qui les leur rendoit ainsi en usufruit à titre de précaire.

Cette espéce de Donation devint si commune & si préjudiciable à l'Etat, que Pepin Roi d'Italie fut obligé d'y mettre ordre. Cependant il ne jugea point à propos d'ôter au Clergé la faculté de recevoir ces sortes de Donations; mais il fit cesser l'avantage que les Donateurs prétendoient en retirer au préjudice de l'intérêt public. Il ordonna par un Capitulaire de l'an 793. (*Capitular. Tom. I. c. 23. p. 547.*) que les personnes libres qui donneroient ainsi frauduleusement leurs fonds, non pour se retirer de la misere; mais pour se décharger de ce qu'elles devoient à l'Etat, & qui les reprendroient ensuite à cens, continueroient le service Militaire à l'ordinaire, & s'acquitteroient des autres fonctions publiques, tant qu'elles jouiroient des mêmes fonds.

Ce réglement n'arrêta point le cours de ces Donations en France, parce qu'il n'étoit fait que pour l'Italie, ce qui excita de la part des Séculiers des plaintes qui furent portées à Charlemagne sur la fin de son regne. Ce Prince voulut prendre des mesures pour y remédier. Il ordonna aux Evêques de s'informer de ceux qui prétendoient avoir été deshérités par leurs Parens, afin de leur rendre justice; mais les Evêques, du moins ceux du Concile de Tours, de l'an 813, répondirent (*Concil. Turon. an 812. Cap. 52.*)

(*a*) *Marculf. L. 2. Form. 39.*

(*b*) *Formula Bignoniana cap. 20. Capitular. Tom. 2. p. 506.*

que dans leur Province ils n'avoient trouvé personne qui leur eût porté ces plaintes ; parce que de tous ceux qui faisoient quelque Donation à l'Eglise, il n'y en avoit aucun qui ne reçût d'elle en usufruit autant qu'il donnoit, & quelquefois même le double ou le triple, & que l'usage qui se pratiquoit chez eux étoit, si les enfans vouloient jouir des biens donnés à l'Eglise par leurs Parens, & auxquels ils n'avoient plus droit, selon la Loi, de les leur donner à titre de Bénéfice ou de précaire.

Nous ne sçavons point si Charlemagne se contenta de cette réponse, qui constatoit l'abus dont on se plaignoit. Sa mort arrivée vers la fin du mois de Janvier de l'an 814. ne lui permit point de faire aucun réglement à cet égard ; mais Louis le Débonnaire son fils & son successeur, dans le Placité ou Parlement de l'an 816. ayant égard à ces plaintes, restraignit & modéra ces Donations, défendant (*Capitular. Tom. I. c. 7. p. 565.*) de rien recevoir à l'avenir de ceux dont les enfans ou les proches se trouveroient deshérités par ces offrandes inconsidérées, & en ordonnant que celui qui auroit reçu de telles Donations, au préjudice des héritiers légitimes, fut sévérement puni par le Synode ou par l'Empereur, & que le bien fut rendu aux Héritiers. *Quod si aliquis deinceps hoc facere tentaverit, ut & acceptor Synodali vel Imperiali sententiâ districtè feriatur, & res ad exhæredatos redeant.*

Nous terminerons cette discussion peut être un peu trop étendue en observant que ce sont ces Bénéfices qui ont donné naissance aux Fiefs ; les Bénéfices, c'est-à-dire, les concessions de certains fonds faites par le Roi à vie seulement, étant devenus héréditaires sur la fin de la seconde race, ont été nommés depuis Fiefs. Ce nom de *Feudum*, ou *Feodum* ne se trouve point dans aucun des Capitulaires recueillis par Baluze. On le lit pour la premiére fois dans un Capitulaire ou réglement fait par Charles le Gros, lorsqu'il partit pour se faire couronner Empereur ; car la Charte que nous avons citée plus haut est regardée comme fausse.

Nous sentons combien il est difficile dans un Recueil de cette espéce qui contient tant d'objets différens, d'avoir présent à la mémoire plusieurs Chartes & d'en former un résultat. On peut aisément oublier qu'il a été fait mention d'une chose dans une Charte antérieure ; mais en voilà assez sur cet Ouvrage, qui en général est peu susceptible d'Extrait, puisque l'Auteur n'y donne que des Analyses ou des Extraits. Au reste, ces Analyses qui ne sont pas toujours exactes ne doivent servir qu'à indiquer & faire connoître la piéce, & non dispenser ceux qui travaillent sur notre Histoire d'avoir recours aux Originaux mêmes. Elles paroîtront peut-être un peu trop séches & trop décharnées; les Notes qui les accompagnent ne sont que de simples Extraits des Ecrivains qui ont eu occasion de citer ces

ces Chartes, entr'autres, de D. Mabillon, D. Bouquet, des Auteurs du *Gallia Christiana*, &c.

Il y a aussi quelques méprises dans l'explication des mots de la basse latinité & des noms de lieux, quelques autres dans les chifres.

OPUSCULES MATHÉMATIQUES OU MÉMOIRES sur différens sujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique, d'Astronomie, &c. Par M. d'Alembert, de l'Académie Françoise, des Académies Royales des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre, de Russie, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suéde & de l'Institut de Bologne, Tome III. A Paris, chez Briasson, Libraire 1764. *in*-4°. 420 pages.

CE troisiéme Volume des Opuscules de M. d'Alembert est le douziéme Vol. *in*-4°. dont cet illustre Géométre ait enrichi les Sciences; on a vû paroître successivement de lui les Traités les plus sublimes & les plus complets sur les différentes parties de la Géométrie ou de la Physique la plus abstraite; telles que la Dynamique, la théorie des fluides, la précession des équinoxes, la cause générale des vents, & la théorie des attractions qui ont lieu dans le systême du Monde; dans les deux premiers Volumes de ses Opuscules on a vû des découvertes nouvelles, ajoutées à celles qu'il avoit données sur ces différens objets; on a vû de nouvelles questions résolues & de nouvelles difficultés éclairées par la plus profonde Analyse; ce 3e. Volume a pour objet une partie des Sciences Physico-mathématiques, dont l'utilité a paru dans ces derniers temps d'une maniére si frappante que l'attention de tous les Géométres s'y est tournée; il s'agit de l'optique ou plutôt des calculs, par lesquels on détermine les figures, les dimensions & les effets des verres de lunettes, pour les perfectionner.

On vit paroître en 1760 une nouvelle espéce de lunettes, composées de deux verres de différentes qualités, & qu'on appelle lunettes achromatiques; on fut étonné du grand effet qu'elles produisoient; M. Dollond, célébre Artiste d'Angleterre, y avoit été conduit par les idées de Newton, de M. Euler, de M. Klingenstierna, & plus encore par ses propres expériences; mais il n'avoit publié aucun détail sur les proportions & les figures de ses verres, il n'avoit point mis les Sçavans à portée de juger si sa méthode étoit la meilleure, ou si elle étoit encore susceptible de perfection; les Géométres crurent donc qu'il falloit examiner le principe & en calculer les effets; M. Clairaut & M. d'Alembert y travaillerent séparément; les Mémoires de M. Clairaut ont été imprimés par anticipation dans les Volumes de l'Académie des Sciences

pour 1756, 1757, & 1762. M. d'Alembert déposa à l'Académie ses principales formules sur cette matière au mois de Juillet 1762; mais ses recherches s'étant multipliées jusqu'à faire un volume, il en a composé celui que nous annonçons aujourd'hui.

Il est reconnu actuellement que les verres les plus pésants, tels que le cristal d'Angleterre, ont la propriété de disperser les rayons colorés, ou les couleurs prismatiques, plus que les verres plus légers, ensorte que, sous un même degré de réfraction, l'étendue du spectre coloré est plus considérable; il est donc possible de combiner deux verres de manière que les couleurs de l'un soient égales à celles de l'autre & les détruisent par des réfractions contraires, sans qu'on cesse d'avoir une réfraction moyenne, telle qu'elle est nécessaire pour former un verre de lunette; c'est la manière de combiner ces différentes qualités de verres qui constitue l'art de corriger les aberrations de réfrangibilité, & d'ôter aux lunettes les couleurs qui bordent & défigurent ces objets. Les verres ont encore une autre sorte d'aberration qui vient de ce que la figure sphérique n'est pas propre à réunir en un seul point les rayons qui devroient s'y rassembler; mais avec plusieurs verres on peut corriger ces aberrations l'une par l'autre, & par là supprimer l'aberration de sphéricité.

Ces deux sortes d'aberrations exigent des figures & des proportions différentes, quand on les considére séparément, leur difficulté augmente beaucoup quand on les considére à la fois; il faut pour cela résoudre des problêmes fort compliqués, & les ramener à des régles & à des formules simples & applicables à la pratique; ce sont ces formules trouvées par M. d'Alembert d'une manière qui lui est propre, & présentées sur la forme la plus exacte & la plus simple, qui composent l'Ouvrage dont nous parlons. Mais M. d'Alembert ne s'en est pas tenu-là; il a examiné beaucoup d'autres questions relatives à ce sujet, & qui n'avoient point été discutées avant lui.

Ce Volume est divisé en 8 Chapitres. Le premier est employé à donner les formules nécessaires pour corriger l'aberration de réfrangibilité, ou pour la diminuer à volonté, dans le cas où l'on ne peut la supprimer entiérement sans causer trop d'aberration de sphéricité. Ces formules sont appliquées à tous les cas qui peuvent avoir lieu dans nos lunettes, soit qu'on ait deux lentilles de différentes matières, ou une seule qui soit composée des deux matières ou qui renferme une autre lentille de matière différente. M. d'Alembert fait voir que sans l'inconvénient qui vient de la sphéricité, on pourroit toujours trouver des surfaces propres à anéantir presque entiérement ou à diminuer à volonté l'aberration résultante de la diverse réfrangibilité, avec trois surfaces, dont celle du milieu peut être plane.

Le second Chapitre traite de l'épaisseur des lentilles & de l'effet qui en résulte pour l'aberration de réfrangibilité; on y voit le rapport que doivent avoir les différentes parties de la lentille pour qu'il n'y ait aucune aberration, & beaucoup d'autres vérités intéressantes. M. d'Alembert démontre par exemple que dans les réfractions de l'œil, l'aberration de réfrangibilité ne peut être corrigée que par l'épaisseur déterminée du cristallin & de l'humeur aqueuse; elle est cependant corrigée par la nature, puisque nous ne voyons point les objets bordés de couleurs étrangères, d'où il résulte que la théorie des épaisseurs des lentilles étoit fort importante dans la recherche du méchanisme de la vision.

Le 3e. Chapitre est employé à déterminer rigoureusement le foyer d'une lentille dont l'épaisseur est donnée; M. d'Alembert y donne ensuite les moyens d'appliquer sa théorie à la réfraction dans les humeurs de l'œil, & il prouve qu'il n'est pas nécessaire pour la vision distincte que les aberrations des images tracées au fond de l'œil soient absolument nulles.

Dans le 4e. Chapitre les aberrations de sphéricité sont traitées comme les aberrations de réfrangibilité l'avoient été dans le premier Chapitre, pour les différentes espèces de lentilles, & pour les cas où l'on veut les rendre nulles, ou les diminuer à volonté quand on ne peut les anéantir entiérement.

M. d'Al. détermine les cas où l'aberration de sphéricité peut être détruite dans un microscope formé d'une lentille simple, de matière uniforme & de convexités différentes, qui renfermeroit de l'air dans son milieu; il compare les aberrations de sphéricité dans différentes lunettes ou télescopes, & il les compare aussi avec les aberrations de réfrangibilité; il détermine les cas où la somme des deux aberrations de sphéricité & de réfrangibilité est la moindre possible; ce cas est celui dont nous avons le plus besoin, parce qu'il arrive très-souvent qu'en voulant détruire l'une on rendroit l'autre trop grande, ou qu'en voulant les détruire toutes deux, on auroit des rayons trop courts & des ouvertures trop petites; après cela viennent différentes réflexions sur la manière la plus avantageuse de déterminer les rayons des surfaces des verres, lorsqu'il y a quatre indéterminées, & qu'on veut anéantir les deux sortes d'aberration. Ce 4e. Chapitre est terminé par l'examen de quelques sortes de lentilles semblables à celles que Newton imagina, & dont M. Euler a beaucoup parlé dans les Mémoires de Berlin, qui renfermeroient un fluide ou une autre matière différente dans leur intérieur.

Dans le 5e. Chapitre on considére l'aberration qui a lieu hors de l'axe du verre, c'est-à-dire pour les rayons obliques, tels que ceux qui dans une lunette nous font voir les bords de l'image d'un objet; cette partie qui étoit la plus difficile, est traitée avec beaucoup d'étendue,

d'exactitude & de simplicité, en tenant compte même de l'épaisseur des lentilles ; il est vrai que dans cette partie on ne sçauroit se procurer des résultats aussi commodes que quand il s'agissoit d'un point situé sur l'axe d'une lunette ; on ne peut se flatter même de détruire entiérement les aberrations, mais M. D. fait voir de quelle manière on peut rendre fort petite cette partie restante & indestructible d'aberration.

Le 6e. Chapitre nous offre les recherches les plus curieuses sur l'assemblage des verres qui composent une lunette, sur la combinaison des objectifs & des oculaires, de leurs ouvertures, de leurs foyers, matière que les Opticiens ont traitée presque sans détail, sans exactitude, sans principes, & sur laquelle les Artistes qui font nos lunettes n'ont d'autre régle qu'une expérience douteuse, ou un tâtonnement aveugle. Cette partie qui est une des principales de l'Ouvrage de M. d'Alembert, sera très-utile à l'Astronomie. Nous apprenons que M. d'Ollond est parvenu à faire depuis peu en Angleterre une lunette extraordinaire qui n'ayant que trois pieds & demi de foyer, porte trois pouces & trois quarts d'ouverture, c'est-à-dire qu'elle donne autant de lumiere qu'une lunette ordinaire de 40 pieds ; les recherches de M. d'Alembert, si elles sont déja parvenues en Angleterre, ont dû être très-propres à conduire ce célébre Artiste dans un Ouvrage aussi curieux & aussi difficile.

Le 7e. Chapitre est une application de la théorie précédente à différens cas ; M. d'Alembert y traite des dimensions de différentes lentilles à double matière, de leurs dispositions, de leurs épaisseurs, de leurs aberrations ; tout y est calculé & évalué en nombres ; on y voit plusieurs remarques délicates sur les précautions qu'exigent ces sortes de Problêmes, où l'on néglige beaucoup de termes.

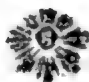
M. d'Alembert y traite des suppositions les plus favorables qu'on puisse faire, quant à l'aberration des rayons de différentes couleurs, pour rendre la plus petite possible l'aberration dont on ne peut se garantir parfaitement ; en traitant de l'aberration de sphéricité dans les verres, il examine aussi celle des télescopes, qui, quoique très-petite, peut encore être diminuée par le moyen des régles que le calcul lui a fournies. Ce Chapitre est terminé par la construction d'une lunette fort simple & fort commode pour corriger l'aberration de réfrangibilité, en faisant l'objectif & l'oculaire chacun d'une seule matière, mais l'un d'une matière différente de l'autre ; on pourroit s'en servir principalement pour voir des objets qui étant près de nous, ont moins besoin d'être augmentés que d'être vûs fort nettement ; l'Auteur invite les Praticiens à en faire l'essai.

Le 8e. Chapitre est employé à rechercher les méthodes qui déterminent la Loi de réfraction & le rapport qu'elle a dans différentes matières ; cet objet fut le premier

dont la discussion entre M. Euler, M. Dollond & M. Klingenstierna donna lieu de reconnoître que Newton s'étoit trompé dans la Loi de réfraction. Cependant M. d'Alembert fait voir qu'on ne peut ni établir ni attaquer solidement par la théorie l'équation de Newton, ni celle que M. Euler y a substituée (Mémoires de Berlin 1747 & 1753) & qu'il faut recourir à l'expérience pour connoître ces rapports; mais la proportion que Newton supposoit entre les rapports des différentes réfrangibilités dans différentes matières auroit rendu la destruction de l'aberration impossible; voilà ce qui paroît prouver qu'elle ne doit pas être admise.

Dans le temps où l'on achevoit l'impression du Livre de M. d'Alembert, on apprit par le Journal Encyclopédique du 1 Avril 1764 que M. Zeiher avoit fait à Pétersbourg des expériences par lesquelles il paroît qu'en ajoutant à la composition du verre plus ou moins d'Alkali on diminue la réfraction moyenne, sans changer presque la dispersion, & qu'en y ajoutant du minium on augmente la dispersion; cette expérience a donné lieu à un Appendice où M. d'Alembert fait voir les avantages que l'on pourra tirer de ces proportions, en cherchant des matières dont le degré de réfraction & de dispersion soit tel que l'exige la théorie.

L'abondance des recherches que M. d'Alembert avoit faites sur cette seule matière, lui a fait réserver, pour un 4e. Volume d'Opuscules, neuf à dix Mémoires très-intéressants qu'il s'étoit proposé de publier, sur les cordes sonores, sur le mouvement des fluides, sur le calcul des probabilités, & sur leur application à la petite vérole naturelle ou inoculée, sur le Problême des trois corps & la théorie des attractions planétaires, sur une nouvelle manière de corriger les Tables de la Lune de M. Mayer, sur la Dynamique & le mouvement d'un corps de figure quelconque, sollicité par des forces quelconques, & sur de nouvelles questions de calcul intégral; le Public ne peut qu'attendre déja avec la plus grande impatience ces nouvelles productions d'un génie aussi inventif & d'un Géométre aussi profond.



SUPPLEMENT AU TRAITÉ DE LA CONSERVATION des grains, contenant plusieurs nouvelles expériences ; une méthode plus simple de conserver les grains que celle qui a été publiée en 1754. & des figures en taille douce ; par Monsieur Duhamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres ; des Académies de Pétersbourg, de Palerme & de l'Institut de Boulogne ; Honoraire de la Société d'Edimbourg & de l'Académie de Marine ; Associé à plusieurs Sociétés d'Agriculture ; Inspecteur général de la Marine ; avec plusieurs Mémoires d'Agriculture adressés à l'Auteur. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. de la Tour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. M. D. CC. LXV. Avec Approbation & Privilège du Roi 1 Volume *in*-12. de 340. pages, orné de quatre planches en taille-douce.

QUAND il seroit vrai que nos terres rapportassent des récoltes aussi abondantes que quelques-uns l'ont estimé, il ne seroit pas pour cela moins nécessaire de trouver les moyens de conserver ces récoltes, soit pour les débiter aux Etrangers, soit pour nos propres besoins.

On s'est toujours beaucoup occupé de cet objet dans tous les tems; mais personne n'a travaillé sur cette matière avec plus de succès que M. Duhamel. En 1754 cet illustre Académicien publia un Traité sur la conservation des grains ; des expériences postérieures plus décisives, & dont le Public peut tirer de très-grands avantages, font la matière de ce Supplément.

Après avoir démontré la nécessité de conserver les grains en France, M. Duhamel donne pour le faire, des moyens simples & qui ne sont pas fort dispendieux. Il n'est plus nécessaire d'établir ces greniers publics, dont les frais de construction, d'achat de grains, ceux de la régie, les appointemens des Inspecteurs, des Commis, des Gardiens, le salaire des Journaliers, le déchet inévitable, les pertes occasionnées par la négligence, l'ignorance, la malice ou la mauvaise foi, font monter à très-haut prix des grains d'une qualité médiocre & souvent mauvaise.

Chargera-t-on une Compagnie de faire les approvisionnemens généraux ? Rien, comme l'observe M. Duhamel, n'est d'une aussi dangereuse conséquence, & plus opposé à une bonne police. La régie d'une pareille Compagnie exigera de grands frais, les avances seront immenses, elles occasionneront de gros intérêts ; &, comme l'objet des Entrepreneurs sera de faire une prompte fortune, ils ne manqueront ni de prétextes, ni de moyens pour acheter les grains au plus bas prix, ce qui ruinera le Cultivateur; ni de raisons pour vendre bien cher des grains de mauvaise qualité, ce

qui écrasera le Peuple; « en un mot, » ce seroit autoriser un monopole » affreux que de mettre tous les » grains dans une seule main ».

Qui se chargera donc de faire ces amas de grains ? Le Public, les Communautés Religieuses, les Hôpitaux, les Seigneurs dans leurs Terres, les Fermiers, les Chefs de Manufactures, les Particuliers riches, & même les plus petits Bourgois, ne fût-ce que pour la subsistance de leurs familles. L'habitude des préjugés, des difficultés qu'on prétexte, peuvent seules empêcher de profiter des leçons & des découvertes de M. Duhamel. Il croit donc devoir d'abord les résoudre, & comme son unique objet est d'éclairer le Public sur ses véritables intérêts, il est sûr de concilier ses suffrages en lui présentant, comme il le fait, des méthodes bien constatées & qui ont réussi toutes les fois qu'on les a tentées. « Je crois que c'est là le vrai moyen » de subjuguer la routine, & d'accréditer des pratiques nouvelles, » qui sont, j'ose l'assûrer, de la plus » grande utilité ».

1e. *Difficulté.* On manque, dit-on, d'emplacement. Il est certain qu'il en faut beaucoup pour contenir une grande quantité de grains.

Mais M. Duhamel a trouvé le moyen de diminuer considérablement cet emplacement ; puisque dans une caisse de 12 pieds cubiques en tout sens on peut renfermer autant de grains qu'on en met ordinairement dans un grenier, qui auroit 1680 pieds quarrés de superficie.

Et il ne faut pas croire que la construction de ces espèces de greniers soit bien dispendieuse ; les cinq caisses de la Doctrine Chrétienne de Paris, qui sont faites de planches épaisses de chêne, assemblées à rainures & retenues avec de bonnes moises aussi de chêne, soutenues sur des dez de pierre de taille & de fortes solives qui en supportent le fond ; en un mot, les caisses qui contiennent cent muids n'ont couté à Paris que 2700 liv. on peut encore en diminuer les frais, en employant à cette construction des bois plus communs que le chêne.

2e. *Difficulté.* Il y a peu d'années où les grains soient de facile conservation : les bleds récoltés dans les années humides sont toujours disposés à s'échauffer & à se corrompre. En 1765, quand on avoit fini de remuer les grains d'un grenier, il commençoit à s'échauffer vers le bout qu'on avoit remué en premier lieu. Ces travaux occasionnent des frais considérables qui deviennent très à charge, quand on a de grands magasins : le Propriétaire ne peut pas avoir continuellement les yeux sur ses Ouvriers. Ceux-ci exécutent mal leur Ouvrage ; le grain s'échauffe, il prend une mauvaise odeur &, après avoir fait bien des frais, & pris beaucoup de peine, on est souvent forcé de vendre ses grains à plus bas prix qu'on ne les avoit achetés.

Tout cela peut arriver, dit M. Duhamel, lorsqu'on suit la mé-

thode ordinaire ; mais on ne courra aucun de ces risques, quand on voudra mettre en œuvre celle qu'il propose, laquelle consiste à faire passer les grains par une étuve : c'est par ce moyen qu'il est parvenu à conserver aussi aisément ceux qui avoient été récoltés dans des années humides, & moissonnés dans un temps pluvieux en 1763 & 1764, que ceux de la moisson de 1762. qui étoient très-secs & fort aisés à conserver. M. Duhamel ne se restraint pas à ses propres succès, il parle de ceux qu'on a eus à Genève, à Lyon, à la Doctrine Chrétienne, à Sens & à Beauvais.

3°. Les rats, les souris & les oiseaux se nourrissent de nos grains; les insectes les dévorent.

Ceci n'arrive point dans la nouvelle méthode ; en échauffant l'étuve à un degré déterminé, on parvient à faire périr non-seulement tous les insectes, mais même tous leurs œufs. En étuvant bien le grain & en le renfermant ensuite dans des caisses exactement closes, on n'aura plus à craindre, ni la fermentation, ni la rapine des rats & des souris, ni le dommage énorme que causent les insectes : on pourra même oublier, pour ainsi dire, ces grains pendant un nombre d'années, & jusqu'à ce qu'on veuille les faire porter au marché. On peut se procurer tous ces avantages par une méthode très-simple ; cependant, dit M. Duhamel, au lieu de prendre des moyens sûrs pour parvenir au but qu'on se propose, on s'amuse à faire de vaines objections.

1°. Cette opération d'étuver cause, dit-on, bien du travail ; 2°. elle occasionne une grande consommation de bois ou de charbon ; 3°. La construction d'une étuve est une grosse dépense ; 4°. la farine des grains qu'on étuve n'est point propre à faire du bon pain ; 5°. enfin le propriétaire souffre du déchet en poids & en mesure sur le grain qu'il a mis à l'étuve.

Essayons, continue M. Duhamel, d'éclairer le Public en détruisant les nouvelles objections, qui sont assez spécieuses pour en imposer.

1°. *L'opération d'étuver cause bien du travail.* Cette opération est très-simple. Elle se réduit à jetter le bled dans une trémie. Il s'arrange de lui-même dans l'étuve & d'une manière convenable. Après avoir entretenu le feu dans l'étuve pendant 7 à 8 heures, on n'a plus qu'à retirer le grain, en ouvrant les coulisses par lesquelles il s'écoule dans des sacs ; on le crible ensuite, & on en remplit les greniers. Comparez cette opération, faite une fois pour toujours, avec le travail continuel qu'exige la méthode ordinaire de conserver les grains.

2°. *L'étuve consomme beaucoup de bois ou de charbon.* Je puis assûrer, dit l'Auteur, qu'on en sera quitte pour un ou deux sols par septier ; & j'ai éprouvé que du grain très-humide & d'une mauvaise odeur, qui avant d'entrer dans l'étuve, ne valoit que 10 livres le septier, s'est vendu 12 livres 10 sols, après avoir été étuvé.

3°.

3°. *L'étuve coute beaucoup à bâtir.* Celle de la maison de S. Charles de Paris, a couté 500 livres. C'est un meuble qui ne s'use point. La dépense en seroit moindre en Campagne. On en peut faire de petites ; & l'on en diminueroit encore beaucoup les frais d'établissement, si au lieu de faire les tuyaux avec des feuilles de tole, on y substituoit des clayes d'osier très-serrées.

4°. *Les farines des grains étuvés ne seront peut-être point propres à faire le bon pain.*

M. Duhamel sçait par sa propre expérience que le bled étuvé fait du pain plus savoureux que celui qui ne l'a pas été ; mais il consent qu'on ne s'en rapporte pas à son suffrage. « Qu'on demande, dit il, » ce qui en est à son Eminence Monseigneur le Cardinal de Luynes, » à M. l'Abbé de Maubourg, au » sieur Malisset ; qu'on consulte le » procès-verbal juridique dressé à » Lyon par ordre de M. Bertin ; » qu'on joigne à ces autorités celle » des Chambres des bleds de Genève, de Berne, &c ? Quant à » moi je puis dire avec vérité qu'on » peut faire d'excellent pain avec » du grain étuvé à 11° degrés du » Thermomètre de M. de Réaumur ».

5°. *Le Propriétaire souffre un déchet en poids & en mesure sur le grain qu'il a mis à l'étuve.*

Il est certain qu'il y a une diminution d'autant plus grande que les grains sont plus humides. « Je n'ai, » dit M. Duhamel, presque pas » éprouvé de diminution sur les » bleds de la récolte de 1762. Ils » étoient très-secs, & je ne les étuvois que pour faire périr les insectes. Sur les grains de 1761 le » déchet en mesure s'est trouvé » de $\frac{1}{44}$ & en poids de $\frac{1}{68}$: quelquefois la diminution en poids a » été de $\frac{1}{37}$: enfin j'ai étuvé avec » tout le soin possible du bled de » 1763, qui étoit extrêmement humide ; il a perdu $\frac{1}{33}$ de son poids. » Au reste, le déchet n'est pas réel, » puisqu'on retrouve en pain beaucoup plus qu'on n'a perdu sur le » grain ; d'ailleurs l'augmentation » du prix des grains étuvés excéde » toujours de beaucoup les frais de » l'étuve & le déchet, soit en poids, » soit en mesure ».

A la suite de ces éclaircissemens sur la manière de conserver les grains, M. Duhamel a placé plusieurs Mémoires très-intéressans d'Agriculture qui lui ont été adressés ; on y donne les détails des découvertes ou des entreprises faites par les différentes Sociétés d'Agriculture qu'on vient d'établir en France. Nous ne devons pas oublier d'ajouter que M. Duhamel a enrichi ce Volume de planches exécutées en taille douce, qui peuvent être d'un grand secours pour les Citoyens qui seront curieux de profiter des excellentes leçons & des travaux utiles de notre illustre Académicien.

ESSAI SUR LA POESIE RHYTHMIQUE, *par M. Bouchaud, Censeur Royal & Docteur Aggrégé de la Faculté de Droit.* A Paris, de l'Imprimerie de Michel Lambert, rue des Cordeliers. 1763. Brochure *in-8°.* de 144 pages.

L'Idée du Rhythme n'est pas si parfaitement fixée qu'on ne puisse la confondre avec quelques idées voisines. Les morceaux qui nous restent des Anciens (tels qu'Aristote, Cicéron, Quintilien) sur cet article, ne sont pas sans équivoque & sans quelque obscurité par rapport à nous. Ces morceaux ont été rapprochés, discutés & interpretés par divers Sçavans. On peut voir le Traité de S. Augustin, *de Musicâ*, celui d'Isaac Vossius, *de Poëmatum cantu & viribus Rhythmi*; celui de Muratori, *de Rhythmicâ veterum Poësi & origine Poëseos Italicæ*, la Dissertation de M. Burette sur le Rhythme de l'ancienne Musique, dans le cinquiéme volume des Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, le Traité de la Construction Oratoire de M. Batteux, Lettres 9 & 10 sur l'harmonie Oratoire & sur le nombre Oratoire, &c. Ces divers Auteurs n'ont pas tous vû de la même maniére ce qui a rapport au Rhythme & aux objets adjacens; ils ne tirent pas toujours les mêmes résultats des passages des Anciens, mais ils peuvent fournir sur toutes ces matières des idées utiles & quelquefois lumineuses.

On distinguera désormais parmi ces divers Traités celui que nous annonçons. M. Bouchaud y approfondit son sujet avec beaucoup d'érudition & de clarté; nous suivrons exactement le fil de ses idées pour ne nous point égarer dans le labyrinthe des opinions qui s'entrechoquent & des objets qui se croisent.

Cet Essai sur la Poësie Rhythmique contient deux parties bien distinctes, quoiqu'elles ne soient pas formellement distinguées dans l'Ouvrage, & que l'Auteur les ait un peu trop mêlées l'une avec l'autre; c'est la partie Systématique & la partie Historique. Nous allons les traiter séparément. Commençons par la partie Systématique.

Le mot Rhythme, en Grec ῥυθμὸς, signifie nombre; la Poësie Rhythmique dans son origine, consistoit en des espéces de vers composés d'une quantité de Syllabes plus ou moins considérable, suivant le nombre de sons qui composoient chaque phrase du Chant.

En effet, c'étoit le Chant & le Chant le plus simple qui avoit donné naissance aux Vers Rhythmiques & qui en régloit la mesure. Ce Chant n'accumuloit point encore divers sons sur une seule Syllabe; autant de sons, autant de Syllabes. Si les phrases du Chant étoient tou-

tes du même nombre de sons, les vers étoient tous du même nombre de Syllabes ; si les phrases du chant étoient inégales, les vers étoient inégaux. Le vers Rhythmique n'étoit donc autre chose qu'un certain nombre de Syllabes, réglé par un certain nombre de sons.

Le temps & l'attention perfectionnent tout. On s'apperçut que les Syllabes n'avoient pas toutes la même valeur ni la même durée dans la prononciation ; que les unes étoient longues, les autres bréves, & que du mêlange & du nombre déterminé de ces Syllabes inégales il résultoit dans la prononciation même une sorte de mélodie agréable ; alors la signification du mot *Rhythme* s'étendit ; ce ne fut plus seulement *un nombre*, mais *un nombre harmonieux de Syllabes*. On entendit par *Rhythme*, à-peu près ce qu'on entend généralement par *cadence* ; la place & la qualité des Syllabes furent prescrites par la qualité des sons auxquels elles furent appliquées; car l'Auteur paroît plutôt supposer dans l'origine les paroles faites pour le chant, que le chant fait pour les paroles. Le vers Rhythmique fut donc alors une suite de Syllabes dont le nombre, la place & la qualité étoient réglés par le chant.

Jusques-là le mêlange des Syllabes dans le vers Rhythmique n'avoit point connu d'autres régles que le caprice des airs; mais l'esprit devenant toujours plus attentif, l'oreille plus fine, le goût plus délicat, on s'apperçut 1°. que même dans le discours ordinaire, dans la Prose, il résultoit du mêlange des Syllabes longues & bréves une sorte d'harmonie sensible, quoiqu'irrégulière. 2°. Que cette harmonie rendue plus régulière dans les vers Rhythmiques, par les loix du chant, redoubloit d'agrément ; on en conclut qu'au moyen de loix encore plus sévères, qui régleroient le mêlange des Rhythmes particuliers dans le vers, non-seulement par leur valeur, mais encore par leur ordre, les vers parviendroient à faire dans la simple récitation un plaisir à-peu-près égal à celui qu'ils faisoient dans le chant, & que les vers ainsi perfectionnés sans le secours du chant, contribueroient beaucoup eux mêmes à perfectionner la Musique. De-là nâquit la Poësie Métrique, qui l'emporta de beaucoup pour l'agrément sur la Poësie Rhythmique. Tant il est vrai que l'agrément naît de l'austérité des régles & de la difficulté vaincue! Telle est donc la différence essentielle entre la Poësie Rhythmique & la Poësie Métrique, ou entre le simple Rhythme & le Métre; l'espace des temps ou l'intervalle constitue seul le Rhythme, l'ordre & l'intervalle réunis constituent le Métre ; l'ordre des Syllabes longues & bréves est indifférent dans le Rhythme, il est fixé dans le Métre.

Par exemple, tout vers hexamétre est de vingt-quatre temps ; car on sçait que toute Syllabe longue a deux temps & que toute bréve

n'en a qu'un. Or un vers Rhythmique équivalent à un vers hexamétre, laisseroit la liberté de former cet espace de vingt-quatre temps par toute sorte de pieds indifféremment, arrangés comme on voudroit, pourvû que la somme totale fût de vingt-quatre temps; du moins l'arrangement des Rhythmes partiels qui composeroient le vers Rhythmique de vingt-quatre temps, ne seroit réglé que par le chant; au lieu que les loix rigoureuses de la Poësie Métrique bornent le Poëte dans le vers hexamètre au choix du Dactyle & du Spondée; encore assignent-elles immuablement la cinquiéme place au Dactyle & la sixiéme au Spondée; ainsi on pourroit à la rigueur ne regarder que comme un vers Rhythmique le vers Spondaïque, tel que

Margine terrarum porrexerat ămphĭtrĭte.

ou le vers Anapestique, tel que

Flŭvĭŏrum Rex Eridanus, &c.

ou le Procéleusmatique,

Gĕnŭă lăbant, &c.
Labat ărĭĕtĕ crebro

qu'apparemment on ne prononçoit pas *gĕnvă lābant*, ni *ārjĕtē* pour en faire des Dactyles, (ce qui auroit été forcer la nature des lettres & des sons) mais où en substituant un Procéleusmatique ou double Pyrrique, c'est-à-dire quatre bréves au Dactyle ou au Spondée qu'on auroit dû employer, on remplissoit le même intervalle, le même espace de quatre temps, quoique d'une manière irrégulière. Cette exactitude sur l'intervalle ou sur le nombre des temps, au milieu même de ces licences où on s'écartoit de la régle relativement à l'ordre de ces temps, suffit pour rendre sensible la différence essentielle du Rhythme & du Métre. M. Bouchaud en observe une autre entre le Métre & le vers proprement dit.

Cette différence consiste en ce que le vers doit être coupé vers le milieu en deux parties, non pas absolument égales, mais presque égales. Dans les vers hexamètres, par exemple, cette césure doit avoir lieu, après le cinquiéme demi-pied.

Arma virumque cano | Trojæ qui primus ab oris
Italiam fato | profugus Laviniaque venit;
&c.

Tout vers qui n'a point cette césure après le cinquiéme demi-pied, n'est proprement qu'un Métre; comme

Intonsosque agitaret Apollinis aura capillos.
Quidve dolens Regina Deûm, tot volvere casus
Insignem pietate virum, tot adire labores,
&c.

Il paroît pourtant qu'avant d'exclure ces sortes de Métres du nombre des vers, il faudroit faire une distinc-

tion entre les vers où la césure est placée après le septiéme demi-pied, comme dans ces deux derniers vers, & ceux où il n'y a point du tout de césure, comme dans le premier & comme dans celui-ci.

Tecti frustraretur inobservabilis error.

Ces sortes de vers peuvent bien être réduits au rang de simples Métres, mais il seroit un peu dur d'exclure du nombre des vers, ceux où la césure est placée après le septiéme demi-pied; on peut seulement trouver qu'ils ont moins de grace que ceux où elle est placée après le cinquiéme; encore en ont-ils autant, pourvû qu'il y ait une césure après le premier pied.

Nous avons dit qu'il ne falloit pas que les deux parties du vers, séparées par la césure, fussent entiérement égales, c'est afin qu'on ne puisse pas indifféremment mettre l'une de ces parties à la place de l'autre, & retrouver toujours un vers de la même espéce; inconvénient que S. Augustin releve dans ce Spondaïque du troisiéme Livre de l'Enéide:

Cornua velatarum obvertimus antennarum,

où il fait un léger changement pour mieux développer son idée. Il lit donc:

Cornua velatarum vertimus antennarum.

Alors en transposant les deux parties, on retrouve toujours le même vers, & si on répéte plusieurs fois ce vers, même dans son ordre naturel, on ne distingue plus la première & la seconde partie.

Mais cet inconvénient se trouve dans tous les vers Pentamètres, lorsque les deux premiers pieds sont des Dactyles. Ainsi, par exemple, il est égal & pour le sens & pour la mesure, de dire:

Tē tĕnĕām mŏrĭēns | dēfĭcĭēntĕ mănū,

ou bien

Dēfĭcĭēntĕ mănū | tē tĕnĕām mŏrĭēns.

Faut-il donc renvoyer cette sorte de vers à la classe des simples Métres? Non sans doute, dit l'auteur, « il est trop souvent nécessaire au » Poëte, pour l'expression de l'image ou pour la vivacité du mouvement, que les bréves dominent » dans le vers Pentamétre; disons » qu'il n'est point de régle qui ne » reçoive quelque exception. La » nécessité force la nôtre à ne point » condamner les Pentamétres de » cette dernière espèce».

L'Auteur fait l'application de toutes les régles qu'on vient de voir aux différentes espéces de vers.

Au reste, la distinction du simple Métre & du vers proprement dit, n'est, pour ainsi dire, qu'un Episode dans le sujet qu'il traite, mais c'est un Episode naturel, & très-étroitement lié au sujet. La distinction essentielle est celle de la Poësie Rhythmique & de la Poësie Métrique.

Il s'est glissé une faute (page 24) dans le tableau que donne l'Auteur de tous les divers pieds distingués par le nombre de leurs temps. L'Au-

teur dit, que le grand Ionien, qui est de six temps, est composé du Pyrrique & de l'Iambe; si cela étoit, il n'auroit que cinq temps, le Pyrrique n'en ayant que deux, & l'Iambe que trois. C'est du Pyrrique & du Spondée que le grand Ionien est composé, & le petit Ionien, qui est composé du Spondée & du Pyrrique, n'en est que l'inverse.

Nous ne pousserons pas plus loin l'Analyse de la partie Systématique de cet ouvrage. Passons à la partie historique; c'est à-dire à celle où M. Bouchaud examine les principaux monumens de la Poësie Rhythmique chez les différens Peuples. « C'est, dit-il, dans l'Orient que » le genre-humain a pris naissance, » c'est aussi chez les anciens Peu» ples de cette partie du monde » qu'il faut d'abord la considérer ».

La Poësie Rhythmique offroit à l'Auteur une solution trop naturelle du fameux Problême sur la Versification des Hébreux pour qu'il ne s'empressât pas de la saisir. On sçait combien cette question a partagé les sçavans. Philon, Josephe, Origène, Eusebe, S. Jérôme, &c. presque tous les anciens Critiques, à l'exception de l'Empereur Julien & de S. Grégoire de Nysse, ont admis dans l'Hébreu des vers Métrique, des hexamètres, des pentamètres, des trimètres; c'est aussi le sentiment de plusieurs Critiques modernes, tels que Mercerus, Vatable, Codurque, Gomar.

Mais Génébrard, Bellarmin, Buxtorf le Pere, Simon & quelques autres, ne reconnoissent dans les Pseaumes qu'un style concis & sententieux, sans Poësie proprement dite, du moins sans versification.

M. Huet Evêque d'Avranches, le Clerc, Meibom, & surtout M. Fourmont dans sa Dissertation sur l'Art Poëtique & sur les vers des Anciens Hébreux, insérée dans le quatriéme Tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, se sont déclarés pour l'opinion des vers rimés chez les Hébreux.

M. Bouchaud en discutant ces divers sentimens, conclud de leur variété même & de la plûpart des raisons employées pour les soutenir, que la Poësie des Hébreux étoit purement Rhythmique.

Il en faut apparemment dire autant des vers des Egyptiens, des Phéniciens, des Caldéens, des Syriens & des autres anciens Peuples du Levant. La Rime qui constitue aujourd'hui les vers des Arabes ne remonte guères chez eux au-delà du septiéme siécle de l'Ere Chrétienne. Un des plus anciens monumens qu'elle puisse citer en sa faveur, c'est l'Alcoran.

La premiere Poësie des Grecs a dû aussi être purement Rhythmique, & la Métrique, qui n'est que cette première perfectionnée, ne l'a point fait disparoître entiérement.

Les Odes d'Anacréon sont en vers Rhythmiques, selon M. Bouchaud. « De ce que l'on n'y trouve » point, dit-il, cet ordre certain » & constant des Rhythmes qui les » change en Métres & en vers,

» nous avons droit de conclurre » que ce sont de véritables vers » Rhythmiques. Difficilement pou» voient-ils être autre chose. Ces » enfans de la paresse & du plaisir » naissoient à table sur le champ, » au gré des sons que la Lyre « d'Anacréon enfantoit sous ses » doigts ».

L'Auteur pense la même chose des anciens Dithyrambes. « Ces » piéces faites en l'honneur de Bac» chus sur des caprices de Mélo» die, pendant la vendange, au » milieu du tumulte, des trans» ports, des clameurs, & de tou» tes les extravagances de l'yvresse, » avoient tout le caractère de leur » origine. Comme les phrases du » chant étoient très-irrégulières & » d'une longueur fort inégale, les » vers étoient de même très-iné» gaux par rapport au nombre des » Syllabes ».

M. Bouchaud prouve que les Dithyrambes étoient purement Rhythmiques, par ces vers d'Horace sur Pindare.

Seu per audaces nova Dithyrambos
Verba devolvit, numerisque fertur
Lege solutis.

Il observe qu'Horace dit *Numeris* & non pas *Metris*, & qu'il ne reconnoît par là que des Rhythmes dans les vers du Dithyrambe. Cette preuve pourroit ne pas être sans réplique. Tout Métre étant Rhythme, peut être nommé *Numerus*. C'est un terme générique qui comprend & les simples Rhythmes & les Métres & les vers; ainsi *Numeris* pourroit avoir été mis pour *Metris*, dont la mesure ne s'accordoit pas avec celle du vers.

A l'égard des vers Rhythmiques que les gens sans Lettres continuerent de composer dans la Grèce, après que la Poësie Métrique eut prévalu chez les Sçavans & les gens polis, comme il ne reste aucun monument qui les fasse connoître, M. Bouchaud n'en dit rien; « mais » il croit que si nous avions tous » les Ouvrages des Poëtes Comi» ques Grecs & sur-tout les Dra» mes appellés *Satyri*, s'il nous » étoit resté de ces compositions » Satyriques appellées *Psylles* ou » *Sylles*, nous y trouverions en» chassés des morceaux de ces Poë» sies extemporanées, qui nous en » feroient connoître & la forme & » le véritable goût ».

On ne trouve guéres que des vers Rhythmiques chez les Poëtes Grecs du Bas Empire & chez les Grecs Modernes. « Leon Allazzi » en donne pour raison relative» ment aux Grecs du Bas-Empire, » le peu de connoissance des an» ciennes régles de la Poësie, ou » plutôt de la Versification, le dé» goût du travail, & le commerce » avec les Barbares qui les envi» ronnoient de tous côtés ».

Tel est en général le sort de la Poësie Rhythmique chez la plûpart des Nations; l'ignorance la fait naître, la politesse la fait disparoître, la barbarie la ramène; & dans les temps & dans les pays où la culture des esprits fait donner la pré-

férence à sa fille & sa rivale heureuse la Poësie Métrique, elle est reléguée parmi le Peuple, parmi les gens de la Campagne; ou si les Gens de Lettres s'en occupent encore quelquefois, ce n'est que par amusement & par caprice.

> grave virus
> Munditiæ pepulere, sed in longum tamen ævum
> Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.

Notre Auteur revendique dans la Littérature Latine, comme dans la Littérature Grecque, tout ce qu'il croit être du domaine de la Poësie Rhythmique. Tout ce que Virgile appelle *versus incompti*, Tite Live *versus inconditi*, cet *horridus numerus Saturnius*, cette *Fescennina licentia* dont parle Horace; ces anciens vers qu'on chantoit dans les Campagnes du Latium, selon Ennius,

> Quos olim Fauni vatesque canebant.

Les vers chantés à l'occasion des victoires de Romulus, au rapport de Denys d'Halicarnasse, les vers du Devin Martius, ceux des Prêtres Saliens, ceux des Festins Sacrés, des Jeux Séculaires, des Jeux Scéniques, tout cela, selon M. Bouchaud, n'étoit vraisemblablement que des vers Rhythmiques, semblables aux premiers vers qui s'étoient faits dans la Grèce.

C'est Horace qui a dit :

> Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.

Et c'est des Romains qu'il a parlé; ces *vestigia ruris* sont des vers Rhythmiques; M. Bouchaud les recueille avec beaucoup de soin, & il en trouve presque partout; il observe seulement qu'on s'accoutuma peu-à-peu à rapprocher les Rhythmes de certains Métres, dont ils ne différerent que par quelques irrégularités, qui leur conserverent leur caractère de simples Rhythmes. Il examine d'après ce principe quelle est l'espéce de vers que Plaute a employée dans ses Comédies; on les regarde assez généralement comme composés de Trochées & d'Iambes, & en effet ces deux sortes de pieds y dominent; mais, dit notre Auteur, c'est perdre son tems que de vouloir ramener à des régles certaines les vers Comiques; pour lui il les range parmi les vers *inconditi*, *rudes*, *incompti*, par conséquent Rhythmiques; il tire parti pour son opinion de ces vers d'Horace :

> At nostri proavi Plautinos & *numeros* &
> Laudavere sales, nimium patienter utrumque,
> Ne dicam stultè, mirati.

Il paroît supposer encore ici que *Numeros* signifie Rhythmes & non pas Métres.

Térence est beaucoup plus régulier que Plaute dans sa versification. Beaucoup de ses vers cependant ne sont que des Rhythmes au jugement de M. Bouchaud; il trouve aussi

aussi autant de Rhythmes que de Métres dans les fragmens qui nous restent des Comédies des autres Poëtes.

Quant aux Poëtes Tragiques, on voit par les fragmens des Tragédies de Livius Andronicus, d'Ennius, de Pacuvius, d'Accius, que le plus grand nombre de leurs vers ne différoient guéres de ceux des Comédies que par le style. Il en est de même des Tragédies qui portent le nom de Sénéque. En général, les Tragiques Romains employoient comme les Tragiques Grecs l'Iambe senaire; mais le défaut presque absolu d'ordre exact & constant dans les intervalles des temps, le défaut même d'exactitude dans le nombre de ces temps, mettent en droit de traiter ces vers de purs vers Rhythmiques, & M. Bouchaud n'a garde de négliger ce droit. Il convient cependant que c'est un peu manquer d'indulgence. » On ne traitera pas, dit-il, les » Senaires des Fables de Phédre avec » plus d'indulgence que les Senai- » res Tragiques. » Ce Poëte (aux talens duquel il rend d'ailleurs justice) n'observant point de régle constante dans le mêlange des pieds, ne conservant pas même toujours le Spondée de la cinquiéme place, fait, selon M. Bouchaud, beaucoup plus de Rhythmes que de vers.

Dès que la ressemblance de certains Rhythmes avec des Métres réguliers, ne les constitue pas Métres, & leur laisse leur caractère de Rhythmes, voilà l'Empire de la Poësie Rhythmique considérablement augmenté. Aussi Monsieur Bouchaud ne trouve-t-il que des Rhythmes dans ces Brocards que les Soldats Romains lançoient souvent contre leurs Généraux au milieu des Cérémonies du triomphe, dans ces Chansons Militaires, dans ces acclamations du Sénat, qu'il rapporte d'après Suétone, Paterculus, Aulu-Gelle, d'après Vopiscus dans la vie d'Aurelien, d'après Lampride dans la vie de Commode & dans celle d'Alexandre Sévère, & d'après quelques autres Ecrivains de l'Histoire Auguste.

L'usage des acclamations passa des Assemblées Civiles des Payens dans les Assemblées Ecclésiastiques des Chrétiens, & y produisit aussi des vers Rhythmiques. M. Bouchaud en rapporte quelques-uns; il fait ensuite passer en revûe les principaux Auteurs Chrétiens qui ont couru la carrière Rhythmique, & donne de courtes notices de leurs Ouvrages.

Le plus ancien Ouvrage Rhythmique qui porte l'empreinte du Christianisme, est celui du Poëte Commodien, qui, selon l'opinion la plus commune, vivoit dans le quatriéme siécle. Il étoit Africain; né dans le sein du Paganisme, converti par les Livres des Chrétiens, il composa *des Instructions* pour détourner les Payens du culte des Idoles, & pour engager les Chrétiens eux-mêmes à persévérer dans la vraye Religion. Chaque instruction est une strophe acrostiche dont

les vers commencent successivement par une des Lettres qui composent le Titre. Les Strophes sont inégales comme le nombre des Lettres de chaque Titre. Les Rhythmes qui remplissent ces Strophes sont une imitation barbare du vers hexamètre. La dernière Strophe dont tous les Rhythmes finissent par la voyelle *o*, montre que de son temps les Africains connoissoient la rime. En effet, l'usage de la rime dans les vers Latins commença dès le quatriéme siécle. S. Ambroise qui vivoit dans ce siècle, a des Hymnes rimées, témoin celle de Pâques, *Chorus novæ Jerusalem*, *&c.* Ses Hymnes sont pour la plûpart de véritables Rhythmes. Le *Te Deum* qu'il composa sur le champ en 387 avec S. Augustin, qu'il venoit de baptiser, est en vers Rhythmiques de différente longueur, quoiqu'on ait coutume de l'imprimer par Versets comme de la Prose.

Saint Augustin fit dans le même siécle contre les Donatistes une Piéce Rhythmique qu'il appella Pseaume, parce qu'elle devoit se chanter. Elle est composée de vingt Strophes & chaque Strophe de douze vers, qui finissent tous par un *e*.

Les cinquiéme, sixiéme & septiéme siécles fournissent peu d'Ouvrages Rhythmiques qui méritent d'être connus; mais dans le huitiéme la Poësie Rhythmique devint d'un usage presque général; ce goût augmenta encore dans le neuviéme. M. l'Abbé le Beuf a fait imprimer dans le premier Tome de ses Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique de Paris quelques Piéces Rhythmiques de deux hommes célébres de ce siécle, Pierre, Diacre de Pise, qui enseigna la Grammaire à Charlemagne, & Paul Diacre, l'Historien des Lombards. M. Bouchaud a tiré de Muratori une Piéce Rhythmique toute entière, composée par un Religieux de l'Abbaye de Bobbio, sur la mort de Charlemagne; elle a peu de rimes, cependant c'est dans ce neuviéme Siécle que l'usage de la rime déja introduit dès le quatriéme, devint très-commun dans les deux genres de Poësie, surtout dans le Rhythmique. C'est apparemment parce qu'on trouvoit plus souvent dans le Rhythme que dans le Métre ces consonances finales, connues sous le nom de rime, que ce nom leur a été donné; en effet, le mot *Rime* n'est que celui de *Rhythme*, avec un changement de genre & un adoucissement marqué dans la prononciation.

Dans les dixiéme, onziéme & douziéme siécles, on ne voit presque point de vers Métriques, qui ne soient rimés. Tous ces vers en général sont assez mauvais; il n'en est pas de même des Rhythmes. « La gêne de la rime, dit l'Auteur, » ne leur porta point de préjudice : » cette sorte de Poësie dégagée des » entraves de la Poësie Métrique, » s'embellit par la rime entre les » mains des gens de génie....... » Le douziéme siécle surtout, n'a » point eu d'Ecrivain un peu célébre en France, en Allemagne,

» en Italie, de qui nous ne trouvions, outre des Poësies *Métriques* ordinairement d'un mérite très-médiocre, des Poësies Rhythmiques estimables & toujours rimées ».

Parmi les chef-d'œuvres Rhythmiques de ce siécle on ne doit point oublier la Prose de la Pentecôte, *Veni, sancte Spiritus, &c.* attribuée par quelques Auteurs à notre Roi Robert, mais plus généralement au Pape Innocent II.

Le treiziéme siécle produisit la célèbre Prose des Morts, *Dies iræ, dies illa*, un des Ouvrages les plus parfaits dans ce genre; il vit paroître aussi un grand nombre d'Hymnes en l'honneur de la Vierge & d'autres Piéces semblables par saint Bonaventure; enfin les Hymnes de l'Office du S. Sacrement & la Prose ou Séquence, *Lauda Sion*, par S. Thomas d'Aquin.

Le quatorziéme siécle nous offre un Ouvrage Rhythmique très-considérable, intitulé: *Itinerarium Domini Gregorii Papæ undecimi, inceptum die* 13. *Septemb. anno Domini* 1376. *Pontificatûs sui anno sexto.* On sçait que c'est ce Pape qui reporta le S. Siége d'Avignon à Rome, & cette nouvelle translation ou plutôt ce voyage est l'objet du Rhythme en question. Il a plus de 800 vers d'une longueur inégale, qui marchent ordinairement par Quatrains sur une même rime, mais cependant avec beaucoup d'irrégularité. L'Auteur est Pierre d'Amel ou d'Ameau, (Amelius) Religieux Augustin & Evêque d'Aleth.

Au reste, le renouvellement des Lettres, qui commença dès le quatorziéme siécle, fit insensiblement tomber la Poësie Rhythmique, & sa décadence alla toujours en augmentant dans les siécles suivans. Cependant le Rhythme se maintint pour l'Eglise dans les Proses ou Séquences; on continua d'en composer en vers Rhythmiques avec des rimes. Le Rhythme se soutint aussi avec honneur dans ce qu'on appelle *style Lapidaire.* « Les Inscriptions, » les Epitaphes & autres Piéces de » cette nature, dit M. Bouchaud, » ne sont réellement bien faites » que quand on y sent la cadence » Rhythmique ».

Il suit aussi les traces de la Poësie Rhythmique dans les Langues modernes, il la trouve dans les *Versi Sciolti* des Italiens, dans les vers blancs des Anglois, dans les vers non rimés des Espagnols. Nous renvoyons à l'Ouvrage même sur ce qu'il dit par occasion des vers *consonans, assonans & dissonans* des Espagnols. Le résultat de sa Dissertation sur cet article est que les Espagnols ont encore des vers Rhythmiques, tels qu'en ont certainement eu les Wisigots, de qui toute la noblesse Espagnole fait gloire de descendre.

Les vers blancs des Anglois sont aussi une imitation de la manière de versifier des Anglo-Saxons, qui se rapportoit aux Rhythmes.

M. Bouchaud trouve aussi parmi nous la Poësie Rhythmique, mais il est obligé de la chercher parmi le Peuple, dans de vieilles Chansons

à danser en rond, & dans nos anciennes Romances. Il rapporte la Romance de Marianson, qui est célèbre parmi les gens de la Campagne, & où l'extrême naïveté ajoute à l'intérêt d'un sujet vraiment tragique par lui-même. Quant à la versification, elle est très-informe; mais à travers toutes ses irrégularités on la voit tendre toujours à la rime & à l'exactitude de mesure. M. Bouchaud termine son Traité par cette réflexion.

» Puisqu'une versification bien » plus parfaite que la nôtre n'a pu » abolir les Rhythmes chez les » Grecs & les Latins, il n'y a point » d'apparence qu'ils se perdent ja- » mais absolument chez nous. C'est » la première sorte de Poësie que » la nature elle-même a suggérée » aux hommes, & l'on peut bien » appliquer ici ce vers d'Horace » :

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

Nous n'avons pû suivre l'Auteur dans tout ce que son Traité contient de curieux & de sçavant; mais nous aurons bien servi nos Lecteurs, si nous leur avons inspiré l'envie de le lire. Le style de M. Bouchaud est net & correct, sans éclat déplacé, sans ornemens ambitieux, mais aussi sans sécheresse & sans froideur; c'est le vrai style de la Dissertation.

L'ESPRIT DES MONARQUES PHILOSOPHES, *Marc-Aurele, Julien, Stanislas & Frédéric*. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Vincent, rue Saint Sévérin. 1764. *in*-12. de 423 pages.

IL y a long temps que ce mot d'Horace

Magno de flumine mallem
Quàm ex hoc fonticulo tantumdem sumere.

a été appliqué à ces sortes d'abrégés, & qu'on a dit qu'il valoit mieux lire le *corps* des œuvres d'un bon Auteur que son *esprit*. En effet, on ne connoît véritablement l'esprit d'un Auteur que par la totalité de ses Ouvrages, & non par ces Extraits toujours imparfaits, où rien n'est à sa place, où l'ordre & l'enchaînement des idées sont perdus, où la manière propre de l'Ecrivain ne paroît que dans quelques détails, dans quelques morceaux détachés; où enfin il ne peut y avoir d'autre mérite que celui du choix.

Il y en a un de plus dans le Recueil que nous annonçons, c'est celui de rassembler les noms & les maximes de Marc-Aurele, de Julien, de Stanislas & de Fréderic. Le titre seul est à la fois imposant par ces grands noms qu'il présente, & piquant par la variété qu'il promet.

La division de ce Recueil s'indique d'elle même; l'esprit de chacun des quatre Monarques Philosophes est précédé d'une introduc-

tion qui est une espéce d'abrégé de leur vie.

Secretosque pios : his dantem jura Catonem.

Tel paroît Marc-Auréle Antonin parmi les Monarques-Philosophes, qui tous l'ont pris pour modéle, & dont nous dirions que quelques-uns l'ont peut-être surpassé, si ceux à qui nous pourrions donner ce rare éloge, n'étoient vivans. On sçait combien Marc-Auréle a prouvé par son exemple la vérité de ce mot de Platon qu'il avoit souvent à la bouche : *que les Peuples seroient heureux, si les Rois étoient Philosophes.* Voici le portrait que l'Auteur du Recueil fait de cet excellent Prince.

« Constant & modeste, grave & » complaisant, clément & juste; » aussi indulgent pour les autres, » que rigide pour lui-même; insensi- » ble à la vaine gloire; inébranlable » dans ses desseins qu'il formoit tou- » jours après de mûres réflexions, & » jamais par caprice ou par passion; » ennemi des Délateurs, pieux sans » affectation, modéré en toutes » choses; toujours égal, toujours » le maître de son ame, toujours » soumis à la Providence & à la » raison, & sans cesse en garde » contre l'amour-propre; incapable » de déguisement, toujours vrai » dans ses paroles comme dans ses » actions; jamais ni impatient ni » inquiet; très-prompt à pardon- » ner les fautes, quand elles n'of- » fensoient que lui seul, & inéxo- » rable, quand la dernière nécessité, » c'est-à-dire l'intérêt du Public, le » forçoit à les punir; toujours oc- » cupé du bonheur de ses Peuples, » & du plaisir de faire du bien aux » hommes; l'ami compatissant & » le Père des Pauvres : tel étoit » Marc-Auréle, au milieu des al- » larmes & des calamités de la » guerre, comme dans le sein de la » Paix ».

Nous avons de Marc-Auréle les douze livres de réfléxions, dont Suidas parle avec éloge & cite quelques morceaux; Nicéphore prétend que Marc-Auréle les composa pour son indigne fils l'Empereur Commode. Il les écrivoit sans ordre & à mesure qu'elles se présentoient à son esprit, tantôt dans son Camp au Pays des Quades, tantôt à Carnunte & ailleurs, au milieu des expéditions Militaires & des autres occupations d'un régne agité, saisissant pour cet utile délassement ces intervalles si courts & si rares que lui laissoient les soins de l'Empire. M. & Madame Dacier, qui traduisirent ces réfléxions, n'imaginerent point d'y mettre de l'ordre; mais en 1742 on en donna une édition en François, où en suivant, à fort peu de chose près, la traduction de M. & de Madame Dacier, on distribuoit les réfléxions par ordre de matières, & sans autre égard pour l'ancienne division en douze livres, que d'indiquer le Livre d'où chaque réfléxion étoit tirée; on divisoit l'Ouvrage entier en trente-six Chapitres, dont chacun ne contenoit que les pensées relatives à son objet particulier. Les réfléxions de Marc-Auréle tirerent un nouveau prix de cette heureuse distribution. L'Auteur de l'Esprit de

Marc-Auréle ne la suit point ; mais il rapporte aussi les pensées qu'il choisit à des articles particuliers, dont voici les titres : *De Dieu & de la Providence ; des devoirs de l'Homme à l'égard de Dieu, de la Société & de soi-même ; des devoirs des Rois ; des Bienfaiteurs ; de la conduite du Sage ; du Bonheur ; des biens & des maux de la vie ; des Passions ; des vanités du Monde ; des Amis ; de la Mort ; des propriétés de l'Ame.*

L'introduction à l'esprit de Julien est un Extrait de la vie de cet Empereur par M. l'Abbé de la Bletterie, dont l'Abréviateur employe presque par-tout les expressions ; c'est assez dire que cette Introduction est bien écrite. Dans l'usage qu'il a fait des pensées de Julien, il a suivi aussi la Traduction de M. l'Abbé de la Bletterie, & il n'auroit peut-être pas mal fait de la suivre un peu plus exactement encore. Voici les titres sous lesquels il range les pensées qu'il employe : *De la Religion ; du Sacerdoce ; de l'Immortalité de l'Ame ; de la Philosophie ; de l'Education ; des devoirs d'un Roi ; des Grands Hommes ; de la Fortune ; de l'Amitié ; de l'Amour-propre ; de la Médisance.*

Le premier article de l'Esprit de Stanislas le Bien-faisant a pour titre de la *Bien-faisance.* Chaque pensée de cet article est un sentiment de l'ame de ce grand Prince & un trait qui le caractérise. Sans oser risquer un parallèle téméraire entre Stanislas & les Monarques-Philosophes auxquels on l'associe dans cet Ouvrage, ne peut-on pas remarquer du moins qu'il a eû sur eux l'avantage du malheur ? En lisant ses Pensées sur les Rois, on est forcé de les plaindre autant qu'on les respecte ; en lisant tous ses Ecrits, en voyant le bien qu'il a fait & les vertus qu'il pratique & les vertus qu'il inspire, on reconnoît qu'il eût fait partout le bonheur des Peuples ; les autres articles sous lesquels on a rangé ses pensées choisies, sont *le bonheur ; l'irréligion ; la conscience ; la vertu ; la modestie ; l'amitié ; les passions ; la société ; les mœurs présentes ; les Grands ; les Ecclésiastiques ; la réputation ; les louanges ; l'Eloquence ; la Philosophie ; la Politique ; la Justice & les Loix ; les Finances ; les Emplois & les conditions ; le Gouvernement Polonois.*

Les Exploits de Frédéric second ont rempli l'Univers, ses talens Militaires l'égalent aux plus grands Capitaines, dont la mémoire se soit conservée parmi les hommes ; mais ce sont des talens plus précieux à l'humanité & plus chers à son grand cœur qui fondent ici son éloge. Ses Loix sont un monument de sagesse & de justice ; tous ses Ecrits, tant en prose qu'en vers respirent le zéle pour le bien public, l'amour des vertus humaines & bienfaisantes. Voici comment il s'exprime lui-même dans l'article de la *vraie gloire.*

Voyez à Fontenoy, Louis dont l'ame égale,

Douce dans ses succès, soulage les vaincus :
C'est un Dieu bienfaisant dont ils sont secourus.
Ils baisent en pleurant la main qui les désarme :
Sa valeur les soumit, sa clémence les charme.
Dans le sein des fureurs la bonté trouve lieu ;
Si vaincre est d'un Héros, pardonner est d'un Dieu.

Dans l'article de la Fortune, on trouve une Traduction (aussi fidelle qu'elle pouvoit l'être en vers) de ce passage fameux d'Horace.

Fortuna sævo læta negotio, &
Ludum insolentem ludere pertinax,
Transmutat incertos honores
Nunc mihi, nunc aliis benigna.
Laudo manentem ; si celeres quatit
Pennas, resigno quæ dedit, & meâ
Virtute me involvo, probamque
Pauperiem sine dote quæro.

Connoissez la Fortune inconstante & légère ;
La perfide se plaît aux plus cruels revers :
On la voit abuser le Sage, le Vulgaire,
Jouer insolemment tout ce foible Univers. . . . .

Fixe-t-elle sur moi sa bizarre inconstance?
Mon cœur lui sçaura gré du bien qu'elle me fait.
Veut-elle en d'autres lieux marquer sa bienveillance?
Je lui remets ses dons, sans chagrin, sans regret.

Pleins d'une vertu plus forte,
J'épouse la pauvreté,
Si pour dot elle m'apporte
L'honneur & la probité.

Les titres des autres articles sont : *des Rois ; des Loix ; de la Religion, de la Politique ; de la Guerre ; des Sciences & des Arts ; de l'Histoire ; de la Bienfaisance ; de la Vertu ; des Jugemens des Hommes ; du bonheur ; de l'Amitié ; de la flatterie ; du Déplacement des hommes* ; tous sujets intéressans & sur lesquels on trouve ici d'excellentes idées.

TRAITÉ COMPLET DES ACCOUCHEMENS NATURELS, non naturels & contre nature, expliqués dans un grand nombre d'observations & de réflexions sur l'art d'accoucher ; par le sieur de la Motte, Chirurgien Juré & Accoucheur à Vallognes. Nouvelle Edition augmentée de beaucoup de remarques intéressantes, & mise en meilleur ordre, avec figures en taille douce. A Paris, chez Laur. Ch. d'Houry, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Duc d'Orléans, rue Vieille-Bouclerie. 1764. Avec Approbation & Privilége du Roi. Deux gros Volumes *in* 8°.

LE Traité des Accouchemens de M. de la Motte a toujours été regardé comme un des meilleurs Ouvrages que nous ayons sur cette matière. Il a eu de tout temps l'accueil le plus favorable & une place

distinguée dans les Bibliothèques des Médecins & de tous les Chirurgiens.

Les Accoucheurs les plus distingués ont fait de M. de la Motte les plus grands éloges, & M. Levret écrit que M. de la Motte étoit un digne modéle à suivre. Son Ouvrage méritoit donc d'être réimprimé, & c'étoit avec peine qu'on voyoit depuis quelques années que l'édition en étoit épuisée. C'est dans l'intention de satisfaire les vœux du public qu'on vient de donner une nouvelle Edition de cet excellent Ouvrage. Comme l'Art des Accouchemens a beaucoup acquis depuis la mort de M. de la Motte, qu'il est enrichi de beaucoup d'observations & de découvertes utiles, tendantes à éclairer la théorie & à appuyer la pratique ; on a cru qu'on serviroit avantageusement le Public en lui présentant dans des Notes & sans toucher en rien au Texte de l'Auteur, tout ce qui se trouve d'essentiel à l'Art des Accouchemens, répandu dans les Traités particuliers ou dans les Mémoires de différentes Académies, ou dans des Recueils d'observations avouées. Ainsi on trouve dans ce Livre qui renferme en lui les meilleurs préceptes sur l'Art d'accoucher, les manœuvres particulières ou réfléxions imaginées depuis la mort de l'Auteur; ce qui fait qu'on peut à juste titre le regarder aujourd'hui comme le Traité le plus complet, & peut être même le meilleur que nous ayons sur les Accouchemens.

Il est encore bon de faire observer qu'on y a ajouté des figures en taille-douce, & le nombre nécessaire pour l'intelligence des préceptes qu'on donne, & des manœuvres qu'on propose. C'est faire l'éloge de ces figures & dire qu'elles sont très-exactes, quand on annonce que M. Suë, Anatomiste célèbre & Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité, a bien voulu conduire le Graveur & donner la plûpart des modéles.

Cet Ouvrage qui contient plus de 1500 pages en caractère très-fin, est divisé en trois parties : dans la première qui a huit Chapitres très-étendus & sous-divisés, on traite de ce qui regarde la grossesse, les accidents qui l'accompagnent, &c. Dans la seconde, il est question de l'accouchement & de ses espèces ; cette seconde est divisée en trois Livres. Dans le premier on parle de l'Accouchement naturel ; dans le second, des causes qui le rendent plus ou moins difficile, des accidens ou mauvais succès qui arrivent quelquefois après l'accouchement le mieux fait ; des qualités que doivent avoir ceux qui se destinent à l'Art des Accouchemens. Ce que dit notre Auteur, ou plutôt ses préceptes sont étayés d'observations intéressantes présentées de manière à mériter à juste titre la confiance des connoisseurs.

L'Accouchement non naturel traité sur le même plan fait la matière du second Livre de la seconde Partie. Nous ne répéterons point qu'on

qu'on a mis au bas du Texte de M. de la Motte tout ce qui se trouve de mieux relativement au sujet dans les Ecrits de Ménard, de Deventer, de Smelie de Puzos, de M. Levret, &c.

L'Accouchement contre nature fait la matière du troisiéme Livre.

La 3e. Partie de l'Ouvrage est divisée en quatre Livres. Dans le premier il est fait mention des accidens qui rendent les Accouchemens difficiles, & de ceux qui arrivent après l'accouchement. Dans le deuxiéme du régime des femmes en couche; dans le troisiéme, du régime des enfans nouveaux nés; & dans le quatriéme, de quelques maladies qui ont rapport à la génération ou aux Accouchemens.

NOVI COMMENTARII ACADEMIÆ SCIENTIARUM Imperialis Petropolitanæ, Tomus VIII. pro annis 1760 & 1761. Petropoli 1763. in-4°, 532 pages avec 14 planches.

Ce Volume contient dix Mémoires de Mathématiques purès, dont 7 sont de M. Euler; 9 Mémoires Phisico-Mathématiques, dont trois sont de M. Euler, cinq Mémoires de Physique & trois d'Astronomie; nous les suivrons dans l'ordre même du Livre.

LE premier Mémoire de Géométrie pure a pour objet différentes vûes sur la manière d'intégrer les équations différentielles, & il a pour Auteur le célèbre M. Euler.

Personne n'ignore la révolution que le calcul différentiel a faite dans la Géomètrie. Cette découverte brillante du siécle passé sera à jamais une époque mémorable dans l'Histoire des Sciences. Qui croiroit cependant qu'une théorie fondée sur des principes Géomètriques ait subi le sort de toutes les nouveautés, celui d'éprouver des contradictions? Quelques esprits timides furent effrayés de l'existence de quantités infinies que les nouvelles méthodes sembloient supposer. L'accord des résultats avec des vérités déja connues formoit sans doute un préjugé bien favorable pour le nouveau calcul; mais ses Adversaires ne pouvoient plier l'exactitude Géomètrique à des suppositions qui leur paroissoient inexactes.

Lorsqu'une théorie plus lumineuse eût éclairci les véritables principes des nouveaux calculs, les objections disparurent avec ceux qui les avoient fait naître. Mais de quelques brillantes découvertes que nous soyons redevables à cette Analyse, l'art n'est encore que dans son enfance. Il n'est pas question d'élever un édifice régulier, cohérent dans toutes ses parties. Il ne s'agit encore que de ramasser des matériaux, que des mains plus heureuses pourront mettre en œuvre. Telle est la remarque que présente d'abord M. Euler.

Toute équation différentielle à deux variables, suivant lui, peut être représentée par $M\,dx + N\,dy = o$ dans laquelle M & N sont des fonctions de x & de y. Tant que les variables ne sont point séparées, c'est-à-dire tant que la différentielle dx est multipliée par une fonction de y ou réciproquement ; en vain espére-t-on remonter à l'intégrale de l'équation. L'art des Géomètres consiste donc à introduire de nouvelles inconnues u & z, telles que V étant une fonction de u pur, & z une fonction de z pur, l'équation soit réductible à la forme suivante $V\,du + Z\,dz = o$. La solution générale de ce Problême ne laisseroit rien à desirer sur le calcul intégral ; mais quelque sagacité que les plus illustres Analistes ayent déployée dans ces recherches, quelque effort que l'importance de la matière leur ait fait tenter, il est une infinité de cas où tout leur Art a été inutile. M. Euler ne prétend point donner une méthode pour résoudre le Problême dans sa généralité. Il se contente d'indiquer une transformation au moyen de laquelle il est toujours possible, suivant lui, de vérifier si l'équation est intégrale par la seule substitution de nouvelles variables, sans qu'il soit besoin de la multiplier par un nouveau Facteur.

Il applique sa méthode à différentes équations dont on connoît déja les intégrales. Il fait voir avec quelle facilité elles se déduisent de ses principes.

La découverte de cette espéce de pierre de touche, si l'on peut s'exprimer ainsi, est sans doute très-importante pour la perfection de l'Analyse ; mais combien d'équations se refusent à cette épreuve délicate! Cette difficulté n'arrête pas M. Euler. Accoutumé à surmonter les plus grands obstacles, il fait voir dans ces cas là même quel secours on peut tirer de l'esprit de sa Méthode, pour déterminer la forme des Multiplicateurs propres à rendre l'équation intégrale.

Le second Mémoire de M. Euler a pour objet l'application de l'Analyse à une recherche arithmétique. Il se propose de déterminer les nombres dont la somme, le produit, & la somme des produits deux-à-deux sont chacun égaux à un nombre quarré.

L'on sçait que dans une équation déterminée ordonnée par rapport à sa variable, le co-ëfficient du second terme est égal à la somme des racines de l'équation ; le co-ëfficient du troisiéme terme est égal à la somme du produit des racines prises deux à deux & ainsi de suite. M. Euler remarque donc que son Problême peut s'énoncer analytiquement de la façon suivante.

Déterminer quelles doivent être les racines de l'équation $z^3 - pz^2 + qz - r = o$ pour que p, q & r soient des nombres quarrés. Il parvient à une solution fort simple. Il fait voir que les trois plus petits nombres entiers qui satisfassent au problême, sont 272, 306, 578.

Les questions de ce genre ne présentent au premier coup d'œil que des vérités spéculatives; mais si elles ne semblent offrir aucune utilité pratique, elles n'en sont pas moins remarquables par la sagacité qu'elles exigent.

Le 3ᵉ. & le 4ᵉ. Mémoire de M. Euler contiennent diverses recherches sur les propriétés des nombres. L'on distingue dans l'Arithmétique deux parties totalement séparées. L'une plus étendue & plus facile constitue ce que l'on peut appeller l'Arithmétique pratique : l'autre plus sçavante, mais plus bornée, s'éleve aux propriétés des nombres.

Il n'en est point des vérités Géométriques comme des vérités Arithmétiques. Que l'on énonce une proposition simple en Géomètrie, la démonstration s'en présente aisément à quiconque est initié dans les mystères de cette Science; combien au contraire de vérités arithmétiques ne sont démontrées que par une induction constante? L'esprit est subjugué par la force de l'analogie. Il se laisse entraîner par la multiplicité des preuves particulières, mais il n'a point cette tranquille sécurité qui est le seul partage de la démonstration. Avant M. Euler l'on pouvoit ranger dans la classe de cette espéce de vérités le fameux Théoreme de Fermat. Ce grand homme avoit remarqué le premier, mais sans démonstration, que tout nombre exprimé par $a^{p-1} - 1$ est divisible par p, lorsque p réunit les deux conditions suivantes; d'être un nombre premier, & de n'être point un diviseur de a. M. Euler va plus loin, il démontre un théorème plus général. Il suppose deux nombres quelconques a & n, tels que n ne soit point un des diviseurs de a. Il cherche quel doit être l'exposant n du nombre a pour que $a^n - 1$ soit divisible par N.

Dans un précédent Ouvrage, M. Euler avoit démontré qu'il n'étoit pas possible d'assigner deux nombres cubiques dont la somme fût égale à un cube; il avoit fait voir, au contraire, que la somme de trois nombres cubiques pouvoit être égale à un cube. Sa démonstration paroissoit supposer une propriété singulière de certains nombres.

Il démontre aujourd'hui l'inverse de la proposition fondamentale de cette théorie. Il fait voir que tout nombre premier exprimable par $6x + 1$ est nécessairement égal à la somme d'un nombre quarré, plus trois fois un autre nombre quarré; ou pour s'exprimer algébriquement, que $6x + 1 = p^2 + 3q^2$. Cette vérité avoit été apperçue par Fermat. Il étoit réservé à M. Euler d'en donner une démonstration.

Le 5ᵉ. Mémoire traite des formules différentielles dont on peut voir les intégrales par les arcs des sections coniques; le commencement de ce Mémoire contient un grand nombre de formules transformées en d'autres plus simples &

plus approchantes des différentielles des arcs de sections coniques. Monsieur Euler fait voir ensuite qu'un grand nombre de formules peuvent se réduire par des substitutions à celles qu'il a intégrées; il examine une formule très-composée que M. d'Alembert avoit traitée dans le 4e. Volume des Mémoires de Berlin, & dans laquelle sa Méthode réussit d'une manière très-heureuse.

Le 6e. Mémoire a encore pour objet le calcul intégral; M. Euler y donne la construction d'une équation différentielle qui contient 6 termes, dont la généralité est fort grande. Elle renferme un grand nombre de cas semblables à ceux de l'équation de Ricati, autrefois si célèbre parmi les Géomètres, qui par conséquent ne peuvent être ramenés par les méthodes ordinaires ni à l'intégration, ni à la séparation des indéterminées.

Le 7e. Mémoire de M. Euler contient des remarques sur un passage de Descartes, relatif à la quadrature du Cercle; ce passage qui n'est qu'un fragment tiré des Manuscrits de Descartes sans aucune démonstration, contient une construction pour trouver facilement & à très-peu-près la quadrature du Cercle; on ajoute à la droite d'un quarré quelconque un rectangle qui en soit le quart, & dont l'angle supérieur à droite tombe sur la diagonale du quarré prolongé; on ajoute encore à la droite de celui-ci un rectangle, qui soit le quart du précédent, & dont la base soit toujours sur la même ligne qui sert de base au quarré & au premier rectangle, & qu'on prolonge vers la droite pour y appuyer tous ces rectangles; si l'on continue la même opération, on aura pour la base totale une ligne égale au diamètre du Cercle dont la circonférence est égale à la circonférence du quarré donné; on ignore si cette solution qui étoit très-belle & très-ingénieuse pour ce temps-là, est de Descartes lui-même, ou si elle lui avoit été communiquée par quelqu'autre. Quoiqu'il en soit, M. Euler en donne la démonstration, & à cette occasion il donne la sommation de plusieurs séries relatives à la quadrature du Cercle.

Le 8e. Mémoire est de M. Æpinus; il contient une nouvelle démonstration du fameux binome de Newton, c'est-à-dire de la formule qui sert pour l'élèvation des puissances & l'extraction des racines; ce théorème fut d'abord trouvé par induction; plusieurs Auteurs l'ont démontré depuis, mais on n'a pas vû encore de démonstration assez générale & assez satisfaisante pour renfermer tous les cas, c'est-à-dire pour être applicable à un exposant négatif, fractionaire, irrationel & même imaginaire. M. Æpinus a entrepris d'en donner une démonstration générale & rigoureuse; il suppose que le binome soit exprimé en général par une série, dont les coëfficiens soient indéterminés;

il cherche les valeurs de ces Coëfficiens, sans supposer à l'Exposant aucune condition limitée ; ce qui le conduit à l'expression du binome même de Newton.

Le 9e. Mémoire a pour objet les Facteurs à trois termes qui composent les fonctions Algébriques entières. On voit dans les livres d'Algèbre qu'une fonction Algèbrique entière où l'exposant de l'inconnue diminue d'une unité à chaque terme, & dont le plus grand exposant est un nombre pair *m*, peut toujours se réduire en facteurs à trois termes ; M. Euler l'avoit démontré pour des fonctions qui contiennent 4 Facteurs imaginaires, mais sa démonstration ne s'étendoit pas plus loin ; M. Æpinus l'a tenté d'une manière plus générale, & il cherche le premier Facteur par une méthode qui n'est pas assujettie aux mêmes conditions.

Le 10e & dernier Mémoire de Mathématique pure est de M. Rumowski, il contient la solution de ce Problême, étant donnée la hauteur d'un cône, trouver la figure de sa base, telle que de tous les cônes qui auront la même surface, cette base produise la plus grande solidité. M. Euler le fils étant en correspondance de Lettres avec M. Rumowski, lui apprit que M. Euler son Père lui avoit proposé ce Problême, & l'ayant résolu, il invitoit son ami à le résoudre aussi ; M. Rumowski le fit bientôt, & il communiqua sa solution à l'Académie de Pétersbourg ; il donna aussi dans son Mémoire celle de M. Euler dont il a eu ensuite communication. L'équation générale à laquelle ce Problême conduit n'étant point intégrale, il examine quelques cas particuliers, au nombre desquels se trouve le cas où un Cercle satisfait au Problême ; mais on peut trouver beaucoup d'autres courbes qui y satisfont également, suivant qu'on déterminera les constantes qui se trouvent dans l'équation du Problême, comme elles se trouvent dans toutes les équations différentielles qui ont été intégrées.

Le premier Mémoire Physico-Mathematique est de M. Euler, & il contient des Eclaircissemens sur la résistance des fluides.

Tous les Auteurs qui ont traité de la résistance des fluides, ont supposé d'après Newton que cette théorie devoit se rapporter à deux principes généraux, la vîtesse & la direction du fluide. Qu'un corps quelconque, ont-ils dit, soit frappé par des molécules de fluide, il éprouvera un choc d'autant plus grand, que la vitesse de ces molécules sera plus considérable, & la direction plus perpendiculaire : donc la résistance est en raison composée du quarré de la vitesse, & du quarré du sinus de l'Angle d'incidence.

Ils ont bien senti que la figure du corps plongé dans le fluide devoit entrer pour beaucoup dans cette recherche ; & comme ce point de vûe présentoit un objet d'utilité

pour la Navigation, ils ont cherché à déterminer le solide de la moindre résistance. Il est aisé de voir que cette détermination n'est qu'hypothétique. Les principes une fois posés, les résultats sont incontestables; mais ces résultats n'ayant d'autres fondemens que l'hypothèse, doivent avoir le même sort qu'elle.

M. Euler dans son Mémoire attaque ces deux principes; il pense que l'on a saisi un faux objet. Examinons, dit-il, ce qui se passe dans une eau courante, lorsqu'elle vient frapper un obstacle immobile. Les particules les plus prochaines du fluide s'amoncelent autour de l'obstacle, ce mouvement se communique de proche en proche; chaque filet d'eau a quitté sa direction rectiligne; il affecte une courbure d'autant plus analogue à celle de l'obstacle, qu'il en est plus proche. Cette perturbation n'est point une perturbation locale circonscrite au simple fluide ambiant; elle s'étend assez loin; l'équilibre du fluide est troublé, il s'opère une espéce de réaction dans toutes les parties; ce n'est donc point au choc des molécules qu'il faut attribuer la résistance; c'est à l'effort latéral des parties d'eau amoncélées qui cherchent à reprendre leur état d'équilibre. En un mot, c'est moins la théorie du choc des corps que celle des frottemens qu'il faut considérer dans ces recherches.

Telle est l'idée que présente M. Euler, & dont il a apperçu le germe dans les sçavantes recherches de M. d'Alembert sur l'Hydrodinamique. Au reste, ce ne sont encore que les premiers Elémens d'un systême nouveau que l'expérience peut seule éclaircir à l'aide du calcul. Ce Mémoire est terminé par une discussion très-fine; il fait voir que les principes ordinaires sur la résistance des fluides n'ont lieu réellement qu'en supposant parabolique la figure de l'obstacle plongé dans le fluide, & qu'en faisant décrire à chaque molécule une parabole, dont l'axe & le foyer soient communs à la section parabolique du corps qui fait obstacle.

Le second Mémoire Physico-Mathématique a pour titre : *Principes de la théorie des machines*; M. Euler divise d'abord toutes les machines en deux classes, celles dont toutes les parties ont un mouvement uniforme, & celles dont les différentes parties éprouvent de l'accélération ou du retardement; les machines qui devroient être de la premiere espèce sont souvent de la seconde, quand, par exemple, le frottement a altéré les dentures des roues & qu'elles ne sont plus conduites uniformément par les pignons. M. Euler parcourt succinctement les régles générales qu'on doit observer dans ces sortes de machines, & la manière d'en trouver le moment, ou le produit de la force résistante, par le chemin qu'elle a parcouru; la maxime la plus importante & celle sur laquelle M. Euler insiste le plus, est l'uniformité du mouvement, & l'on doit disposer les machines sur ce principe;

car si le mouvement est augmenté ou diminué par intervalles, l'effet sera toujours plus petit que celui qu'on auroit pû avoir par les régles générales des machines ; c'est pour cela que les roues qui se conduisent mutuellement doivent être fabriquées de manière que le mouvement uniforme de l'une produise aussi un mouvement uniforme dans les autres ; c'est à quoi on parvient en donnant aux dentures une figure convenable ; ce sujet a été traité déja par M. de la Hire, M. Camus, & M. Euler lui même.

Le 3°. Mémoire traite du mouvement de lentilles que l'on polit dans des bassins, pour faire des verres de lunettes. M. Euler suppose que le bassin tourne circulairement, & que l'Ouvrier appliquant la lentille sur un endroit du bassin, & la pressant par le centre, elle soit forcée par le mouvement du bassin à tourner sur son centre immobile ; la différence des vitesses d'un point quelconque du bassin & du point de la lentille qui lui est appliquée, décide du frottement, & c'est ce frottement qui sert à polir la lentille ; M. Euler commence par déterminer le rapport de ces vitesses, d'abord par le principe de la moindre action, ensuite plus directement par les principes du mouvement ; il détermine aussi la force de pression nécessaire pour que le centre de la lentille ne soit pas déplacé par le mouvement de rotation qu'elle acquiert ; & de ces deux élémens il tire une expression du frottement entier qu'éprouve la lentille, & duquel elle reçoit son douci ; ce frottement est proportionel à la force comprimante, à la vitesse du bassin, à la distance de leurs centres ; enfin il est en raison inverse de la surface de la lentille. M. Euler examine aussi l'altération qu'éprouve le bassin par le même frottement, & auquel il est nécessaire d'avoir égard en changeant la lentille de place, sans quoi l'on est exposé à déformer bien-tôt le bassin ; mais en même-temps il observe avec grande raison, que quoique l'on change la lentille de place, les bords sont toujours moins frottés que le centre, & qu'il est difficile de distribuer ce frottement suivant une Loi telle qu'il soit uniforme ; le remède que propose M. Euler est de travailler dans le même bassin une autre piéce de verre dont la figure & la pression soient calculées de manière que tous les points du bassin éprouvent le même frottement de la lentille & du morceau de verre pris ensemble ; il construit la courbe qui doit terminer le verre cherché, en supposant que le diamètre de la lentille soit égal au rayon du bassin.

Le 4ᵉ. Mémoire contient une nouvelle propriété du levier, que M. Æpinus a trouvée à l'occasion des recherches qu'il a faites sur l'aiman en calculant les attractions & les répulsions magnétiques ; sçavoir qu'il y a équilibre quand la somme des forces qui agissent sur le levier, décomposées dans la direction même du levier, forme un *maximum*.

Le 5e. Mémoire est la description d'un Baromètre métallique, par M. Zeiher; le Docteur Hook avoit fait dans le dernier siécle un baromètre propre à résister aux agitations d'un navire; il se trouve dans les Transactions Philosophiques; M. Amontons en imagina un pour le même usage, que l'on trouve dans les Mémoires de l'Académie pour 1705. Ces instrumens n'étant pas sans inconvénient, M. Zeiher en propose un autre qui consiste à mettre un ressort dans le tube de Toricelli, à la place de Mercure, & à multiplier l'effet de l'air par un engrénage; il est vrai que le poids de l'air agira sur ce ressort comme il agit sur le Mercure; mais il nous semble qu'on aura bien de la peine à entretenir un vuide parfait dans le Cylindre où le ressort est enfermé, surtout étant obligé de laisser beaucoup de liberté au piston, pour le jeu du baromètre.

M. Zeiher nous donne dans les Mémoires suivans deux autres piéces de Méchanique; la premiere est une machine pour tailler les vis sans fin, & les grennetis, c'est-à-dire ces espéces de stries & de cannelures dont les têtes de vis sont ordinairement garnies pour qu'on puisse les tourner facilement; les avantages de cette machine consistent dans des détails dont nous ne sçaurions donner une idée. La seconde piéce est une aiguille de boussole, formée par un prisme de fer assez épais pour avoir une très-grande force magnétique; l'embarras consistoit à suspendre en équilibre cette piéce de fer, & M. Zeiher propose d'y appliquer une piéce de cuivre dont la forme circulaire soit propre à contenir le prisme de fer qui sert d'aiguille.

Dans le 8e. Mémoire, M. Kotelnikow démontre un Théoréme de Dynamique d'une manière plus générale qu'on ne l'avoit fait par le principe de la moindre action que M. de Maupertuis a donné dans ses Essais de Cosmologie; ce principe dont M. Euler a fait voir ensuite les applications & l'étendue, sert à démontrer facilement qu'il y a équilibre, si trois forces agissent ensemble sur un corps, & que ces forces soient entre elles deux à deux, comme les sinus des angles que leurs directions forment avec la troisiéme. M. Kotelnikow fait voir que le même principe peut s'appliquer aisément à un plus grand nombre de forces; & il s'en sert en effet pour trouver les équations qui expriment la nature de l'équilibre pour six forces appliquées à la fois sur un point donné.

M. Kotelnikow nous donne dans le Mémoire suivant une méthode pour suspendre l'aiguille aimantée. On sçait par expérience que les aiguilles ont plus de force quand elles n'ont point de trous, & qu'elles sont épaisses; d'ailleurs il est plus facile de les restraindre à deux poles magnétiques, quand elles sont bien entières & sans interruption. M. Kotelnikow propose donc d'employer un parallélépipède d'acier, qui soit porté par un cône tronqué fait

fait en bois ; il détermine algébriquement les dimensions de ce cône, par le moyen du rapport qu'il doit y avoir entre l'éguille & le cône, pour que le centre de gravité soit au-dessous de la suspension ; au reste on peut faire la même chose avec des contrepoids placés sur les côtés de l'aiguille.

La partie Astronomique de ce 8e. Volume comprend trois Mémoires de feu M. Grischow ; dans le premier, il nous donne la position de plusieurs Villes remarquables de la Russie, conclues des Observations Astronomiques dont il a eu communication par les archives de l'Académie : ce célèbre Astronome ayant été chargé par M. le Comte Rasoumowski, Président de l'Académie Imperiale de Petersbourg, de travailler à la correction de l'Atlas de Russie, se proposa de faire toutes les recherches possibles pour déterminer exactement les principales positions ; il commence par les Villes de Moscow, d'Arkangel, de Riga, de Rivalia, de Dagerort, de Narva, de Beresow, de Samarowskoy-Yam, Tobolsk, Nowousolie, Wérérie, Saigatka, Sarapul, Ust - Ykskoi, Swinji-gor, Casan, Nischni-Nowgorod ; les principales Oservations qu'il employe sont celles que M. de Lille fit autrefois dans son voyage de Sibérie ; on feroit un bien grand nombre de semblables Mémoires si l'on s'appliquoit à mettre en œuvre la Collection immense d'Observations que ce célèbre Astronome a faites ou rassemblées de tous les pays du monde, & qui sont actuellement au dépôt de la Marine.

M. Grischow nous donne ensuite dans un second Mémoire la détermination de plusieurs latitudes géographiques, très-importantes pour l'Astronomie. La première est celle de l'Observatoire fameux de Tycho-Brahé ; le grand Recueil de ses Observations, dont les Astronomes font un usage continuel, exige & suppose que l'on connoisse exactement la latitude du lieu où elles furent faites ; M. Picard fit dans le dernier siécle un voyage en Dannemark pour ce seul objet ; M. Grischow examine les Observations de M. Picard ; il rectifie tous les Elémens dont il s'étoit servi pour en tirer des conclusions, & il conclut enfin cette latitude $55^d\ 54'\ 12''$, plus petite seulement de trois secondes que M. Picard lui-même ne l'avoit donnée ; il discute aussi les Observations de Tycho, & trouve seulement $5''$ de plus que par les Observations de M. Picard, quantité absolument insensible dans les Observations de ce temps-là. Delà M. Grischow passe à la détermination des latitudes de Hambourg & de Wandesbourg où Tycho fit aussi beaucoup d'Observations, de l'Observatoire Royal de Paris où M. Grischow lui-même fit un assez grand nombre d'Observations en 1748 & 49, & enfin de l'Observatoire de Berlin, où il travailla en 1750 ; cette latitude est, selon lui, de $52^d\ 31'\ 0''$, & nous devons ajouter que M. de la Lande qui fut

envoyé à Berlin l'année suivante avec un instrument plus grand que celui de M. Grischow, & qui y observa plus long-temps, ne trouva que 13″ de plus pour cette latitude, c'est-à-dire 52d 31′ 13″ à l'Observatoire de Berlin.

Le 3e. Mémoire d'Astronomie contient les Observations que M. Grischow fit en 1752 dans l'Isle d'Œsel; nous avons rendu compte en différentes occasions du voyage & des Observations que M. l'Abbé de la Caille fit au Cap de Bonne-Espérance en 1751 & 1752, & de celui que M. de la Lande fit à Berlin pour déterminer par des Observations correspondantes la distance de la Lune à la Terre; M. Grischow voulant faire aussi les mêmes Observations, se transporta dans une Isle Russe qui est assez proche du Méridien du Cap de Bonne Espérance; il y observa plusieurs fois les hauteurs Méridiennes de la Lune pour déterminer la parallaxe, & les hauteurs des étoiles pour déterminer les réfractions Astronomiques; son Observatoire situé à Arensbourg étoit à 1h 19′ 7″ de celui de Paris, ce qui ne diffère que d'un quart-d'heure de celui du Cap de Bonne Espérance; à l'égard de la latitude, il trouve qu'elle diffère de celle de Pétersbourg de 1d 41′ 14″ vers le Nord.

M. Grischow avertit aussi les Physiciens d'une remarque singulière qu'il fit sur son horloge à pendule; il trouva qu'elle avançoit de 36″ à Arensbourg, tandis qu'elle avoit avancé de 70″ à Pétersbourg; d'où il résulteroit un accourcissement d'environ un tiers de ligne dans la longueur du pendule, entre Pétersbourg & Arensbourg; suivant la théorie reçue, il devroit être plus long en avançant vers le Nord; cependant ce phénomène singulier avoit lieu dans deux pendules différentes; ce qui feroit croire que quelque cause Physique & locale a pû y influer; quoiqu'il en soit, le fait mérite bien d'être approfondi & vérifié par ceux qui sont à portée de le faire.

La partie Physique de ce 8e. Volume contient des descriptions de plantes & de poissons, & des Observations Météorologiques. M. Hébenstreil, Botaniste célèbre de Pétersbourg, y décrit quelques plantes rares qu'il a élevées dans le Jardin de Pétersbourg, & qui n'avoient pas encore été décrites avec assez de soin; en voici le Catalogue,

Tournefortia foliis lanceolatis floribus corymbosis, caule herbaceo, Linnæi specierum pag. 141.

Æschynomene caule hispido foliolis acuminatis, leguminum articulis suborbiculatis, Linn. spec. pag. 713.

Rudbeckia foliis oppositis hirsutis ovato acutis calyce imbricato cylindrico, radii petalis pistillatis, Linn. catal. plant. hor. Acad. page 409. (*in*-8°. 1757.)

Brassica foliis ovalibus subintegerrimis, floralibus amplexicaulibus lanceolatis, calycibus unguibus petalorum longioribus, Linn. cent. 1 *plant. Upsal.* 1755. *n.* 54.

Sinapi siliquis retrorsum hispidis,

spice subtetragonis compressis. Linn. cent. plant. I°. 55.

On trouve aussi dans ce Volume un Mémoire de M. Koelreuter qui contient la description d'un grand nombre de poissons qui se conservent dans le *Musæum* ou dans le Cabinet d'Histoire Naturelle qui est à Pétersbourg ; ce Cabinet qui est des plus curieux, renferme beaucoup de choses dont il n'existe aucune description dans les Livres d'Histoire Naturelle. Le Czar Pierre le Grand ayant acquis la Collection du célèbre Seba, on comprend aisément quel fonds précieux dut faire pour le Cabinet une acquisition aussi considérable. Il a paru en 1734 deux grands Volumes qui contiennent la description d'une partie du Cabinet de Seba avec de très-belles planches; mais l'Ichtyologie n'ayant pû être publiée à cause de la vieillesse ou la mort de l'Auteur, M. Koelreuter a entrepris d'y suppléer. Les trois poissons dont il donne la description & les dimensions dans ce premier Mémoire, sont tirés des genres appellés *Clupea*, *Trutta* & *Gobio*; le dernier dont il donne la description est un poisson nouveau dont on n'avoit point encore parlé ; il est du genre des Boulerots, des Goujons de mer, & des Loches de mer que Linnæus, dans son *Sistema naturæ*, a renfermé sous le genre des *Gobio* qui ont 5 osselets à la membrane des ouies, & dont les nageoires du ventre sont rassemblées en forme d'entonnoir ; mais l'espéce nouvelle différe beaucoup de celles que nous venons de citer.

M. Braun donne dans ce Volume une longue dissertation sur les grands degrés de froid que certains fluides peuvent supporter avant de se congeler, & sur les violens degrés de chaleur qu'ils peuvent recevoir avant l'ébullition ou dans l'ébullition même. L'Hyver de 1757 à 1758 ayant été à Pétersbourg un des plus violens que l'on eût encore éprouvé, donna occasion à M. Braun de faire des expériences curieuses sur le froid ; il s'est toujours servi du thermomètre de M. de l'Isle qui marque zero à l'eau bouillante, & 150 à la congélation de l'eau ; ses premières expériences ont été faites sur les dissolutions des sels ; il trouve par exemple que la solution de tartre blanc se congele à 151 degrés ; la solution du sel ordinaire ne s'est gêlée qu'à 182 degrés ; les autres sels ont été congelés à des degrés intermédiaires ; la solution du sel ordinaire commence à bouillir 5 degrés au-dessous du terme de l'eau bouillante; mais en continuant l'ébullition, elle fait monter le Mercure à 20 degrés au-dessus de zéro. L'esprit de vin de France s'est congelé à 194 degrés ; mais l'esprit de vin rectifié n'a donné aucune apparence de congélation, quoiqu'à 197 degrés ; le premier a commencé de bouillir 20 degrés au-dessous du terme de l'eau bouillante, & l'esprit de vin rectifié a commencé de bouillir 32 degrés au-dessous du même terme.

M. Braun a examiné de même les vins, les huiles, les métaux ;

l'étain a commencé à se fondre à 170 degrés, & le plomb à 320 degrés. Il parle aussi dans ce Mémoire de la congélation du Mercure; l'Académie de Pétersbourg avoit déja des Observations faites en Sibérie qui paroissoient indiquer la congélation du Mercure dans les Thermomètres & les Baromètres; cependant comme on l'avoit vû à de plus grands degrés de froid conserver sa fluidité, on avoit lieu de douter du fait de cette congélation par un froid naturel; mais M. Braun ne doutoit pas que l'on n'en vînt à bout par un froid artificiel extrêmement fort; & c'est ce qui a été confirmé depuis. M. Brawn ayant découvert un moyen de congeler le Mercure, il lut un Mémoire à ce sujet dans l'Assemblée publique de l'Académie, le 6 Septembre 1760. & l'on en a vû un Extrait dans la connoissance des mouvemens Célestes de M. de la Lande.

Les instructions que donne dans ce Volume M. Musschenbroek pour faire des Observations Météorologiques, renferment beaucoup de détails & de précautions qu'il est utile de connoître quand on veut s'occuper de ce genre d'Observations; il donne des préceptes pour la construction du Baromètre, Thermomètre, Anémomètre, Notiomètre (qui mesure l'humidité de l'air) Hyétomètre (qui mesure la quantité de pluye) machine d'évaporation, & sur les différens usages de tous ces instrumens Météorologiques; il parcourt ensuite les Phénomènes les plus singuliers auxquels un Observateur doit se rendre attentif; telle est cette rosée mielleuse que l'on voit souvent en Hollande, dans les grandes chaleurs, & qui paroît être une substance huileuse que la chaleur a fait transpirer des feuilles des arbres & qui retombe ensuite sur la terre; il n'est rien de plus propre à bien guider un Observateur que les instructions d'un Physicien qui, pendant plus de 30 ans, s'est occupé des mêmes Observations; il en fait voir l'utilité d'une manière sensible à la fin de son Mémoire.

RECUEIL DES ORAISONS FUNÈBRES prononcées par Messire Pierre-Robert le Prévôt, Chanoine de l'Eglise de Chartres & Prédicateur ordinaire du Roi; avec le précis de la vie de l'Auteur, & des Notices historiques à la tête de chaque Oraison Funèbre. A Paris, chez Augustin Martin Lottin, l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq. 1765. *in*-12. de 405 pages. Avec Approbation & Privilége du Roi.

CEs Oraisons Funèbres sont précédées d'un Avant-propos où on s'efforce de justifier leur publication tardive, d'un précis de la vie de l'Auteur, qui n'est guères qu'une Liste des Sermons & des autres

Discours Sacrés qu'il a prononcés, enfin d'un éloge du même Auteur, prononcé dans l'Eglise de Chartres, par M. l'Abbé Cherer. Tout cela, même en y joignant le suffrage de M. Fléchier, ne suffira pas pour placer M. l'Abbé le Prévôt au rang de nos illustres Orateurs, si les Oraisons Funèbres qu'on publie aujourd'hui ne lui assûrent ce rang par elles-mêmes; elles sont au nombre de quatre, les Sujets en sont très-intéressans, c'est le Cardinal de Furstemberg, c'est M. Godet des Marais, Evêque de Chartres; le Duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, enfin Louis XIV. lui-même. Nous croyons que ces quatre morceaux seront agréables au Public. On trouvera, dans le dernier surtout, quelques hardiesses heureuses & convenables à la sainte sévérité du Ministère Evangélique; mais en général l'éloquence de M. l'Abbé le Prévôt nous paroît d'une touche foible; nous concevons qu'il ait eu de la réputation, & nous concevons aussi que cette réputation ne lui ait pas survécu; il n'a point de caractère décidé; il ressemble un peu à tout, ou si quelque chose paroît le distinguer, c'est une simplicité quelquefois familière, qui est certainement un défaut dans le genre Oratoire. Ces quatre Ouvrages annoncent un talent borné, mais exercé, & n'annoncent point de génie.

Dans le précis de la vie de l'Auteur on a eu assez de goût & d'adresse pour citer le seul morceau de génie peut-être qui se trouve dans ce Recueil; c'est dans l'Oraison funèbre de M. le Duc de Berry.

« Connoissez où se termine la » Gloire...... Ce Temple superbe » n'est, pour ainsi dire, pavé que de » ses débris : on ne marche ici que » sur des sceptres brisés, sur des » couronnes flétries, sur des Dieux » de la Terre humiliés, obscurcis, » dénués de tout, & sans autre re» lief devant Dieu & devant les » hommes, que celui des bonnes » œuvres ».

Ce morceau est vraiment du ton de Bossuet; en voici un qui s'approche plus du ton de Fléchier : c'est dans l'Oraison funèbre de M. Godet de Marais. L'Orateur loue la politesse de ce Prélat : « Mais à ce » nom de *politesse* que concevez» vous? Elevez vos esprits, & ne » vous figurez pas un de ces hom» mes dont tout le feu est dans la » superficie, & tout le mérite dans » un extérieur concerté, qui disent » *Paix* où il n'y a point de paix; » qui n'aimant personne, se font » un art de traiter en amis les in» connus, les ennemis mêmes, & » d'en imposer aux uns & aux au» tres & par de vaines confidences » & de stériles promesses; qui met» tent leur gloire à s'offrir & leur » adresse à se refuser; qui, escla» ves des occasions & des lieux, » respectent sans estimer, applau» dissent sans approuver, embras» sent sans chérir; & qui, pour » user du langage de l'Evangile, » purifiant le dehors de la coupe, » tandis que le dedans est plein de » fraude & de tromperie, vous

» honorent des lévres, quoique » leur cœur soit loin de vous, & » sont, à parler juste, les hypo» crites de la Société humaine ».

En voilà assez pour faire voir que les Oraisons funébres de M. l'Abbé le Prévôt méritent d'être lûes & goûtées. Elles sont précédées de notices historiques qui servent à l'intelligence de chaque sujet & où les sources sont indiquées.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Rome.

GASPARIS *Aloysii Oderici S. J. Dissertationes & adnotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones & numismata; accedunt inscriptiones & monumenta quæ extant in Bibliotheca Monachorum S. Gregorii in monte Cœlio explicationibus illustrata; in quarto maximo cum figuris.* A Rome, chez Monaldini, Libraire, dans le Cours, près l'Eglise de S. Marcel. 15 livres en blanc.

Ce Volume contient d'abord 8 Dissertations du P. Oderici sur des inscriptions anciennes & des médailles anciennes & du moyen âge, qui n'étoient point encore connues, ensuite un recueil d'inscriptions Grecques & Latines qui n'avoient point encore été publiées, que le P. Oderici a rassemblées avec grand soin, qu'il a disposées dans l'ordre le plus convenable, & enrichies d'Observations sçavantes.

On y trouve des inscriptions antiques tirées de la Bibliothéque des Camaldules du Couvent de S. Grégoire, sur le Mont Cœlius à Rome, avec les plus sçavantes notes du P. Blasi & du P. Sandri, Religieux de l'Ordre des Camaldules.

Enfin on y voit une Lettre du P. Jacquier, célébre Mathématicien François, de l'Ordre des Minimes, qui demeure à Rome au Couvent de la Trinité du Mont, sur un ancien Cadran solaire fort ancien & fort singulier qui se voit sur un marbre trouvé depuis peu dans la terre; le P. Jacquier explique la construction & l'usage de ce cadran, & il fait voir pour quelle latitude il avoit dû être construit.

Les monumens décrits dans cet Ouvrage sont dessinés d'après les originaux, avec la plus grande exactitude, & gravés les uns en cuivre, les autres en bois; on y a joint des Tables détaillées; la partie Typographique est très-bien exécutée; c'est ici le premier Ouvrage du P. Oderici, jeune antiquaire dont nous avons lieu d'attendre plus d'une production en ce genre.

Le P. Ambrogi, Professeur de Rhétorique au Collége Romain à qui nous devons la belle édition de Virgile que tout le monde con-

noît, prépare actuellement le second Volume du *Musæum Kircherianum*, dont le premier a paru il y a deux ans.

FRANCE.

De Paris.

Recherches sur l'origine du Conseil du Roi. A Paris, chez *Babuty fils. Avec Approbation & Priv. du Roi. in-*12.

Ce petit Ouvrage, où une courte histoire est suivie des *Monumens de l'ancienneté & formation du Conseil du Roi, tirés des Ordonnances Royaux de la troisième Race*, a peut-être donné lieu à la publication du *Prospectus* d'une autre production dans le même genre, mais d'une étendue bien plus considérable. Il est intitulé: *Histoire du Conseil & des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi, depuis le règne de S. Louis en* 1226 *jusqu'à présent, avec leurs Généalogies & armoiries gravées. Dédiée au Roi; huit Vol. in-*4°. *Proposée par Souscription.* A Paris, chez Dufour, Libraire, quai de Gêvres. Avec Approbation & privilége du Roi. 1765.

AVIS.

Il a été annoncé vers le mois de Mai de l'année passée 1764, (par un Avis imprimé) un Recueil de 730 Planches, contenant les Figures des plantes & animaux utiles en Médecine, gravées en taille-douce, sur les desseins d'après nature de M. de Garsault.

Ce Recueil a paru ensuite, au mois de Juin de la même année, divisé en 5 Tomes, & accompagné d'une Table alphabétique imprimée, contenant le nom Latin & François de chaque Figure.

Comme cette Collection avoit été mise en ordre & rassemblée, en suivant exactement la matière médicale de M. Géoffroy, de manière qu'on y trouve de suite la figure de chaque plante & animal, dont il donne la description & les vertus; M. de Garsault croyoit que cette explication de M. Géoffroy seroit suffisante pour l'intelligence de ses Estampes: mais plusieurs personnes lui ayant représenté la nécessité d'en donner lui-même une à part qui puisse répondre à ses figures & les accompagner, sans être d'une aussi grande étendue que l'Ouvrage de M. Géoffroy, qui a 16 Volumes *in-*12, dont par conséquent le format ne pouvoit pas s'allier aux Estampes qui sont *in-*8°.; qu'il falloit donc faire imprimer cette explication du même format que les Estampes; que le Public qui goutoit déja beaucoup cette Collection, seroit fort aise que cette explication y fût ajoutée; toutes ces raisons l'ont déterminé non-seulement à la faire, mais encore à la donner au Public. Ainsi son Recueil sera vendu 48 livres, depuis le premier Juillet, jusqu'au premier Janvier 1766, après lequel temps, tout l'Ouvrage coutera 51 livres broché: il en a conduit l'impression de manière qu'on peut, si l'on veut, la séparer

en cinq, pour ajouter à chaque Tome d'Estampes, la partie qui y répond.

Ceux qui ont jusqu'à présent acquis le Recueil d'Estampes, trouveront l'explication, sans rien payer, (chez MM. *Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers, & Desaint, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais,*) en rapportant le premier Tome, afin que celui qui délivrera l'explication, écrive dessus le mot *livré.*

Lettres de M. Hulot, Docteur Agrégé de la Faculté des Droits de Paris, à Messieurs les Auteurs du Journal de Trévoux, en Réponse aux *Lettres d'un Avocat au Parlement de *** à MM. les Auteurs du Journal des Sçavans*, concernant le Projet d'une Edition du Corps du Droit Civil, avec la Traduction. A Paris, de l'Imprimerie de Jean-Thomas Hérissant, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques.

Le projet formé par M. Hulot de publier le Corps du Droit Civil, avec une Traduction Françoise, a essuyé des contradictions, qu'on a présentées au Public. Il étoit naturel que l'Auteur prît la défense d'une grande & vaste entreprise qui a dû lui couter bien des veilles, & dont, après tout, les dangers ne sont peut-être pas autant à craindre qu'on l'a d'abord soupçonné. C'est aux Jurisconsultes à prononcer sur le fonds de cette controverse, qui ne doit pas être envisagée comme une simple production de Littérature. Ces Lettres servent à l'instruction du Procès.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE NOVEMBRE 1765.

Fin de la Table.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT; par nos Lettres du 14 Septembre 1751, Nous avons accordé à notre amé & féal Conseiller en notre Cour des Aydes à Paris, le Sieur FUGERES, le Privilége de faire imprimer *le Journal des Sçavans* par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudroit choisir pendant l'espace de quinze années consécutives qui ont commencé au premier Janvier 1756, & qui doivent finir au dernier Décembre 1770, avec défenses à toutes personnes d'en introduire d'impression étrangère, & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, vendre, débiter ou contrefaire ledit Ouvrage, soit par extrait ou sous prétexte d'augmentation, correction ou autres changemens, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; & nous aurions encore, par nosdites Lettres, fait défenses, sous les mêmes peines, d'imprimer, vendre & débiter aucunes Feuilles Périodiques, Littéraires, Observations, Jugemens, Réflexions ou autres, sous quelque titre & dénomination que ce soit, qui puissent directement ou indirectement avoir quelque rapport, & aller en concurrence avec ledit Journal des Sçavans; mais, sur ce qui nous a été représenté depuis la mort du Sieur Fugeres, qu'il seroit nécessaire de renouveller ledit Privilége, pour mettre les Auteurs qui y travaillent en état de le continuer avec la même application & encore plus de succès, sous les ordres & sous la direction immédiate de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier de France, le Sieur de Maupeou, Nous avons cru devoir favoriser de plus en plus l'entreprise d'un Ouvrage qui, depuis plus d'un siécle, fait honneur à la Nation, & contribue beaucoup à l'avancement des Sciences & des Arts. A CES CAUSES, Nous avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes, à notre amé & féal le Sieur *Dourtous de Mairan, Chevalier, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, Pensionnaire & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences*, de faire imprimer, vendre & débiter *ledit Journal des Sçavans & celui dit de Trévoux*, que nous avons jugé à propos d'y réunir, pour ne faire à l'avenir qu'un seul & même Journal, en grand & petit volumes, en telle forme, marge & caractères qu'il sera jugé plus convenable, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra choisir pendant le tems de *quinze* années consécutives qui commenceront au premier Janvier 1766, & qui finiront au dernier Décembre 1781, à condition néanmoins qu'au cas de décès dudit Sieur de Mairan avant l'expiration des quinze années, le présent Privilége demeurera nul & de nul effet, & sans pouvoir passer aux Héritiers ou ayans causes dudit Sieur de Mairan, comme leur étant personnel; mais y sera par Nous pourvu en faveur de tel autre à qui il nous plaira l'accorder, lequel, en ce cas, sera tenu d'exécuter les cessions qu'en auroit pû faire le Sieur de Mairan: Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'introduire aucuns Exemplaires desdits Journaux d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changemens ou autres, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers au Libraire ou Imprimeur chargé de l'impression dudit Ouvrage, & de

tous dépens, dommages & intérêts. *Defendons pareillement, sous les mêmes peines, à tous Imprimeurs, Libraires & autres que celui qui aura la cession* dudit Sieur de Mairan pour le présent Privilége, d'imprimer, vendre & débiter aucunes Feuilles Périodiques, Littéraires, Observations, Jugemens, Réflexions ou autres, sous quelque titre & dénomination que ce soit, & qui puissent directement ou indirectement avoir quelque rapport, & aller en concurrence avec ledit Journal des Sçavans, sans que, sous aucun prétexte ou convention particuliere, ou traité avec aucun Auteur, Imprimeur ou Libraire, le Sieur de Mairan ou son Cessionnaire puisse faire composer, vendre ou débiter aucun nouveau Journal, Feuilles Périodiques ou autres, sous telles peines qu'il appartiendra. A la Charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; que ledit Ouvrage paroîtra le premier de chaque mois, ou au plus tard le deux, lorsque le premier sera jour férié; qu'avant d'exposer en vente ledit Ouvrage, il en sera remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancellier de France, le Sieur de Lamoignon, & un dans celle dudit Sieur de Maupeou; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Dourtous de Mairan, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il lui soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt-quatrieme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent soixante-cinq, & de notre regne le cinquantieme.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

LE BEGUE.

Je soussigné, Jacques Dourtous de Mairan, Chevalier, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, & de celle des Sciences, ci-devant Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, reconnois avoir cédé & transporté, comme de fait je céde & transporte par le présent au Sieur Charles Panckoucke, Libraire à Paris, mes droits au Privilége qu'il a plû au Roi de m'accorder pour l'impression & débit du Journal des Sçavans, *pour quinze années qui commenceront au premier Janvier prochain, & qui finiront au dernier Décembre mil sept cent quatre-vingt un, pour en jouir en mon lieu & place, conformément aux clauses qu'il contient. A Paris, ce 22 Juin 1765.*

Signés, DOURTOUS DE MAIRAN & PANCKOUCKE.

Registré le présent Privilége, ensemble la Cession sur le Registre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 541, fol. 319, conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 26 Juin 1765.

Signé LEBRETON, Syndic.

LE
JOURNAL
DES
SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

DÉCEMBRE. Ier. Vol.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÈGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DÉCEMBRE M. DCC. LXV.

NOUVEAUX MÉMOIRES OU OBSERVATIONS *sur l'Italie & sur les Italiens, par deux Gentils-hommes Suédois. Traduits du Suédois.* 3. Vol. *in-12.*

SECOND EXTRAIT.

ROME Ancienne & Moderne fournit à l'Auteur un grand nombre d'Observations, qui peuvent être utiles, surtout aux Voyageurs. Nous en rappellerons ici quelques-unes d'une utilité plus générale, sans suivre un ordre différent de celui que nous avons adopté pour le premier Extrait.

L'Abbé Mazéas, qui avoit accompagné à Rome M. l'Evêque de Laon, Ambassadeur de France, ayant entrepris d'examiner le terrein sur lequel sont répandus les débris de la Maison de Tivoli, où l'Empereur Adrien avoit rassemblé les productions les plus singulières de diverses Provinces de l'Empire,

apperçut des arbrisseaux qui produisent une espéce de gomme, dont les Paysans des environs parfument le tabac en poudre. Il reconnut que cet arbrisseau est le même que celui sur lequel les Arabes recueillent le baume de la Mecque.

Sixte V. avoit tellement à cœur de faire valoir les prétentions de l'autorité Pontificale sur toutes les Couronnes, que par une Bulle fulminante, il proscrivit l'Ouvrage où Bellarmin ne donnoit aux Papes que des droits *indirects* sur les Souverains. « J'ai vû dans la Bibliothéque du Cardinal Passionei, dit » l'Auteur, le seul exemplaire qui » reste de cette Bulle imprimée *ex* » *Typographiâ Apostolicâ*, sous les » yeux de Sixte V. » Sur les plaintes très-vives de Philippe II, ce Pape & ses Successeurs ont fait retirer les exemplaires de cette Bulle.

« Presque toutes les richesses des » Romains sont en papiers de la » Banque du S. Esprit, & des différens Monts de Piété, dont les » noms sont à ce papier ce qu'étoit » le nom de la Compagnie des Indes aux actions que Law mit en » France sur la place. Quoique la » Banque & les Monts ne passent » l'intérêt qu'à quatre pour cent, » quoiqu'on n'en retire réellement » que deux & demi à trois, des » événemens vrais ou supposés, » adroitement ménagés par un subtil *Agio*, poussent quelquefois le » cours des actions jusqu'à 12 ». La Banque & les Monts, sous apparence de Charité, font un Commerce très-lucratif, en prêtant sur gages, pour dix-huit mois sans intérêt, jusqu'à la concurrence de 150 liv. monnoie de France. « Faute de retirer le gage à l'expiration » des dix-huit mois, il est vendu, » à moins qu'on ne nourrisse le » prêt, en payant l'intérêt des dix- » huit mois à raison de trois pour » cent ». Dans les dépôts de tous ces effets, qui forment le garde-meuble commun de tout le Peuple Romain, on tient un encan perpétuel, où rien ne se délivre qu'argent comptant. L'Auteur compte les objets de ce Commerce parmi les revenus des Papes, qui maîtres absolus des fonds & de leur produit, peuvent y puiser *ad libitum*. On fait monter jusqu'à dix mille les différens emplois de la Chambre, de la Chancellerie, de la Daterie, de la Secrétairerie, &c, lesquels sont érigés en Charges; & la finance originaire est depuis mille jusqu'à soixante mille écus Romains. Ces Charges se perdent par mort; mais on en peut disposer jusqu'à l'âge de 70 ans, pourvû que, lors de la résignation, on ne soit pas attaqué de maladie incurable, & que le résignant survive de quarante jours à la vente. Par ce moyen il n'est point de charge qui, dans l'espace d'un siécle, ne tombe trois ou quatre fois aux Parties Casuelles. On trouvera ici sur la constitution politique de Rome, sur les ressorts du Gouvernement, & sur l'état du Peuple des observations propres à piquer la curiosité. Rome, vers l'an 650 de sa fondation, à peine pouvoit-elle, suivant Cicé-

ron, compter deux mille pères de famille, *qui rem haberent ;* & il est très-douteux, selon l'Auteur, qu'on en pût trouver autant parmi les cent cinquante mille ames environ qui remplissent Rome Moderne. Aussi n'y doit-on pas chercher cet état mitoyen que forment partout ailleurs le Commerce & la Bourgeoisie ; il n'y a point de milieu entre l'opulence & la pauvreté. Le goût du faste & de la représentation est la marotte de Rome ; tous les autres goûts lui sont subordonnés. Il règle la dépense des grands & des riches : la pauvreté du Peuple n'est pas moins ambitieuse. « Aux approches de quelque Fête publique, toute une famille se prive » un ou deux jours par semaine de » bonne chère, de pain même pour » pouvoir se montrer au Cours en » Carrosse. » Les familles auxquelles ces ressources ne suffisent pas, prennent d'autres arrangemens qui se concilient mal avec l'honnêteté des mœurs. Les Avocats consistoriaux forment le seul état qui, dans une honnête médiocrité, jouissant des appanages de l'indépendance, soit de niveau dans la Société avec les autres états. On y voit une foule innombrable de Réguliers de tous Ordres & de toutes couleurs, & à peine y trouveroit-on un Religieux qui n'eût un système de fortune, des vûes & des intérêts personnels, indépendamment des vûes & des intérêts de son Ordre.

L'Auteur excepte les Jésuites, dont chacun travaille uniquement pour la Société. Rome Chrétienne a conservé tous les goûts de Rome Payenne, par conséquent le même amour pour les Spectacles ; & selon l'usage des Anciens, les femmes ne peuvent, ni dans cette Ville, ni dans tout l'Etat Ecclésiastique, monter sur le Théâtre, tandis que dans toute l'Italie, les rôles d'hommes sont le plus souvent remplis par les femmes.

Rome est tellement remplie de peintures qu'il n'y reste plus ni espace pour les peintures à fresque, ni place pour les tableaux à huile. Aussi les Maîtres, qui lui restent encore, ne sont-ils occupés que par les Etrangers. « Le dernier Peintre » le plus célèbre de l'Ecole Romaine est Carle Maratte.... Il allioit » à des talens supérieurs pour son » art, des talens également marqués pour la Poësie & pour la Musique : leur développement fut » l'Ouvrage de l'amour ». Le sort de la Sculpture n'est pas différent à Rome de celui de la Peinture. Le dernier Sculpteur qui y ait le plus travaillé avec succès est Pierre le Gros, François de Nation, mort à Rome en 1719, âgé de 50 ans. « Mais l'espèce d'inaction dans laquelle les Beaux-Arts sont tombés à Rome, n'a rien changé à » l'état de l'Académie de S. Luc, » qui réunit les trois Filles du Dessin, la Peinture, la Sculpture, » & l'Architecture.

« *Naples* est aujourd'hui la seule » Ville de considération dans un » Etat qui fut autrefois couvert de » Villes & d'habitans..... La réu» nion du Royaume de Naples dans

» sa Capitale, ainsi que l'agrandis-
» sement monstrueux des Capitales
» des principaux Etats de l'Europe,
» a eu sa cause primitive dans les
» manœuvres imaginées par les Fer-
» miers des Droits Royaux, pour
» harceler les Villageois & les Pro-
» vinciaux, pour les dégoûter du
» séjour de la Province & de la
» Campagne, pour les attirer dans
» le centre de la tranquillité, de
» l'abondance & des plaisirs ; &
» ainsi réunis les avoir sous la
» main... Rome sous les Empereurs
» avoit dévoré l'Italie. Depuis la
» Conquête des Turcs, Constanti-
» nople absorbe la Grèce & une
» partie de l'Asie. Depuis le règne
» de Louis XIV Paris engloutit la
» France, &c ».

Naples fourmille de Moines : chaque Monastère a une Pharmacie bien tenue & qui lui rapporte beaucoup. La plûpart des Moines font le métier de Médecin ; & chaque Pharmacie est connue par quelque remède ou friandise que l'on ne fait point ailleurs aussi-bien. L'horreur pour l'Inquisition est aux Napolitains ce qu'est à la France l'attachement aux libertés de l'Eglise Gallicane. Rien de plus singulier que le Tribunal de la Monarchie de Sicile, au moyen duquel le Roi exerce sur la Sicile l'autorité qu'il prétend lui appartenir, comme Légat-né du S. Siége, & comme le représentant perpétuel du Pape.

En vertu de ce droit, le Roi de Sicile, ou par lui-même, ou par ses Délégués, juge, punit, excommunie, & absout tous Laïcs, Moines, Prêtres, Abbés, Archevêques & Cardinaux mêmes. Ses jugemens sont sans appel en toutes matières Ecclésiastiques & Bénéficiales : il ne reste à la Cour de Rome que le droit de prévention qu'elle n'exerce jamais qu'en tems de trouble ; enfin le Président du Tribunal de la Monarchie est intitulé dans toutes les Requêtes & Suppliques *Beatissimo Padre*. Les Papes ont souvent tenté d'anéantir une prérogative qui leur paroît hérétique, schismatique, exécrable. C'est sous ces qualifications qu'en 1715 Clément XI abolit le Tribunal de la Monarchie, sous Victor Amédée, des mains de qui on présumoit que bientôt le Royaume rentreroit dans la Maison d'Autriche.

« Le Tribunal fit pour lui-mê-
» me tout ce qu'auroit pu faire le
» Souverain le plus jaloux de son
» autorité. Accablé de Bulles, de
» Brefs, de Rescrits, de Lettres
» Monitoriales, il sçut faire en-
» trer dans sa querelle les Puissan-
» ces dont elle intéressoit indirec-
» tement les droits : la Bulle d'A-
» bolition fut supprimée par Arrêt
» du Parlement de Paris. L'affaire
» fut enfin terminée sous Benoît
» XIII par le fameux Cardinal Cos-
» cia, qui, en passant titre à l'Em-
» pereur, devenu en 1720 Roi
» des deux Siciles, ménagea à sa
» Cour un dernier échappatoire,
» en faisant signer la Bulle de Tran-
» saction par deux Soudataires, sur
» le refus du Dataire & du Vice-
» Chancelier, de revêtir de leurs

» seings un Acte qui canonisoit une » autorité jusqu'alors regardée à » Rome comme l'abomination de » la désolation dans le Lieu Saint ».

Le tombeau de Virgile « que » Milton & le P. de Montfaucon » ont fait graver sous la forme d'u- » ne pyramide presque ruinée, est » une lanterne d'environ vingt » pieds d'élévation, soutenue par » des arcades à jour, dont les mas- » sifs furent autrefois ornés de co- » lones ». Le laurier qui couronne exactement la surface extérieure de la coupole, & qui a été tant chanté, n'avoit dans le seizième siécle qu'u- ne tige unique. Vers le commen- cement du dernier siécle, un sapin, renversé par le vent, donna de sa cime sur cette tige qu'il écrasa, & depuis les racines comprimées se sont étendues sur toute la surface de la coupole, où elles n'ont d'au- tre nourriture que celle qu'elles trouvent dans le joint des pierres. Cluvier & Addisson pensent que ce monument n'est pas le vrai tom- beau de Virgile qu'ils cherchent à l'Orient de Naples ; mais Stace, sur lequel ils se fondent, « a seule- » ment voulu caractériser Naples » par le tombeau de Virgile & par » le Vésuve, vis-à-vis lequel il est » placé, & qui lui forme un point » de vûe direct ». L'Auteur fait re- monter la Caverne du Pausilippe, de même que les Catacombes creu- sées sous les Montagnes qui domi- nent Naples vers l'Orient, à ces siécles qui ont couvert la Grande Grèce, la Sicile, la Phénicie, & la plûpart des Isles de la Méditer- ranée, de travaux de cette espéce. Un des derniers jours d'Octobre, étant à l'orifice oriental de la Ca- verne, il vit le Soleil couchant remplir & fermer l'orifice occiden- tal, ce qui suffit pour en détermi- ner la direction.

Le Prince de *San-Severo* a trou- vé le secret de donner au marbre blanc une couleur quelconque qui pénètre toute la masse, de manière que toutes les lames détachées du bloc avec la scie portent la figure tracée sur la premiére surface. Il a retrouvé aussi le secret des lampes inextinguibles. L'Observateur en vit une dans un souterrain hermèti- quement fermé, qu'on assuroit brû- ler depuis dix-huit mois, sans qu'on eût renouvellé la matière qui l'en- tretient. Il remarqua, dans le Pa- lais du même Prince, une statue de marbre blanc de grandeur naturelle, qui représente un homme envelop- pé d'un grand filet. Ce filet, ses mailles, & ses nœuds sont tirés du même bloc, avec un travail qui ayant absorbé toute l'attention de l'Artiste, a nui à la beauté de la figure. C'est l'homme dans les liens du péché qu'on a voulu repré- senter.

Le théâtre de l'Opera est immen- se à Naples : les Acteurs Napoli- tains, ainsi que ceux de la plûpart des Villes d'Italie, ont encore d'au- tres métiers ; ils sont Artisans ou Marchands. « Les mœurs publi- » ques gagnent à cet arrangement, » & le Théâtre n'y perd rien ; tous » ceux qui s'y montrent, jouant » pour eux-mêmes autant que pour

» le Public ».

» Nos Gazettes se bornent à par- » ler de la liquéfaction du sang de » S. Janvier ; mais ce miracle fort » commun à Naples, s'y repète en » différens temps & diverses Egli- » ses, pour le sang de S. Etien- » ne, de S. Pantaléon, de sainte » Patrizia, de S. Vit, de S. Jean- » Baptiste, enfin pour le lait de la » sainte Vierge, dont les RR. PP. » Minimes possédent deux phioles » où il se liquifie toutes les Fêtes » de Notre-Dame ». Les Napoli- tains gardent le silence sur tous ces objets, sans les croire ; ils aiment mieux passer pour trop crédules que pour Mécréans.

Le Royaume de Naples est en- core régi par les Loix qu'y portè- rent les Normands dans le onziè- me siécle ; c'est l'ancien droit féo- dal dans toute sa rigueur à l'égard des puînés & des filles, dans les successions & dans toutes les dispo- sitions qui règlent les possessions. « Le goût pour la chicane s'est per- » pétué à Naples avec les Loix » Normandes : il est peu de pays » qui ayent autant de gens vivans » de procès, ni autant de Tribu- » naux ».

Les François furent long-temps seuls en possession de fournir Na- ples de draps, & ces draps, la plûpart de la meilleure qualité, payoient des droits d'entrée en rai- son de cette qualité. Les Anglois commencèrent ce Commerce par des draps de bas prix, & ne payè- rent que des droits médiocres. Ils ont trouvé le secret de fournir la Ville de draps de la première qualité, sans que le tarif ait varié à leur égard. Depuis l'avénement de Dom Carlos à la Couronne, les François pouvoient prétendre à un traitement égal ; mais soit oubli ou mal-adresse, ou quelque autre cause, les choses sont restées dans le mê- me état, & la France ne soutient son Commerce dans ce Pays que par ses Camelots & par les Linons de Picardie.

L'Auteur en retournant de Na- ples à Rome, tint de Capouë à Ter- racine une partie de la route qu'Ho- race avoit prise dans son voyage de Rome à Brindes. Il croit voir dans le récit que le Poëte a donné de ce voyage, un fait qui a échappé aux interprêtes ; c'est qu'Horace le fit à pied. Ce qu'il prouve 1°. par le mot *repere* employé deux fois, & par l'expression *altius præcinctis* (Lib. 1, Sat. V.) 2°. par la distan- ce des gîtes. 3°. Parce que le Poëte parle d'une partie de la route qu'il fit en Chariot, & ne dit rien de sa monture, lors de son embarque- ment dans le Coche du *forum Appii*. 4°. Par l'âge & l'état du Poëte qui n'avoit alors que 22 ans. 5°. Parce qu'il étoit accompagné du Rhéteur Héliodore, sçavant Grec, qui sui- vant l'usage de sa Nation étoit grand marcheur. Cette conjecture ne man- que pas de vraisemblance ; on peut penser néanmoins que le Poëte fait allusion à son voyage, lorsque se félicitant de n'avoir pas un grand état à soutenir, il dit qu'il pouvoit, sans se donner du ridicule, aller jusqu'à Tarente, n'ayant pour mon- ture

ture qu'un mulet.

Nunc mihi curto
Ire licet mulo, vel si libet, usque Tarentum,
Mantica cui lumbos onere ulceret, atque eques armos.

(Lib. 1. Sat. 6.)

Au reste, la satyre dont il s'agit paroît à l'Auteur écrite avec autant d'agrément que de naïveté; mais il en excepte l'épisode de Messius & de Sarmentus, où il trouve un style *Poissard* qu'Horace avoit sans doute rapporté de l'armée, de même que dans la Satyre *Proscripti Regis Rupili.* Mauvais goût dont le Poëte se corrigea par l'usage du grand monde.

En examinant la construction des voyes Romaines, l'Auteur a vû que le pavé portoit, dans sa continuité, sur un massif de Maçonnerie, revêtu sur les flancs, de pierres d'échantillon, liées par un fort ciment. Quand on compare les chemins ainsi construits avec les nôtres, « on » ne voit, dit-il, dans ces derniers » que des allées de Jardin, dont » l'entretien & les renouvellemens » annuels,

Et Dominum fallunt, & prosunt furibus,
(Hor. Ep. 6. L. 1.)

» sans promettre autre chose dans » les révolutions qu'amène la suite » des temps, que des fondriè» res impraticables pour les voitu» res ».

Les Florentins, pour la conservation des Actes qui intéressent la fortune & l'état des Citoyens, ont imaginé un moyen, dont le défaut, dit l'Auteur, répand un air de barbarie sur nos Pays Septentrionaux les plus policés. Deux dépôts sont consacrés à ces Actes : de quatre ans en quatre ans, les Notaires de Florence & de l'Etat de Toscane, sont tenus de verser dans le premier de ces dépôts, une expédition de tous leurs Actes. A la mort de chaque Notaire, son Protocole en Volume relié, cotté & paraphé, passe au second dépôt. Par ce moyen Florence a par *duplicata*, & en forme authentique, dans deux lieux éloignés, tous les Actes les plus intéressans pour la Société, qui ne souffriroit point de l'incendie d'un des dépôts. Dans chacun est un double répertoire, l'un par matières, l'autre par noms, ce qui facilite extrêmement les recherches. La Notice de chaque Acte est taxée à une somme très-modique ; « ce qui est com» pensé, à l'égard des Garde-Mi» nutes, par la multitude prodi» gieuse de Consultations que pro» cure la facilité de la recherche ».

L'Auteur recueillit à Florence quelques époques de la vie de Machiavel, né le 3 Mai 1469, & mort le 22 Juin 1527. « M. Nelli, ajoû» te-t-il, me dit avoir en sa posses» sion des *Discorsi* de Machiavel sur » les Commentaires de Jules-Cé» sar, dans le goût de ceux que l'on » connoît de lui sur Tite-Live. » Il doit aussi à ce sçavant, au sujet de Galilée & de l'Académie *del Cimento*, des particularités publiées depuis dans le *Saggio di Storia let-*

teraria Fiorentina nel Secolo XVII, Ouvrage dont nous avons rendu compte.

Ceux des Juifs que la fortune met en état d'avoir maison en Ville, jouissent à Florence de tous les droits de la Bourgeoise. « Répandus dans » les différentes classes du Com- » merce, ils partagent les charges » publiques avec les autres Mar- » chands, entre lesquels ils se distin- » guent par une exactitude, par » une bonne foi, en un mot, par » des sentimens dont ils se croyent » dispensés dans les Pays où leur » état est un état d'opprobre & d'ig- » nominie. En les admettant à Flo- » rence, les Grands-Ducs ne les » ont point assujettis à ces marques » flétrissantes qui les distinguent » ailleurs des Chrétiens. En un » mot, ils sont à Florence ce que » sont les Catholiques en Angle- » terre, & *les Calvinistes en France*, » Citoyens contribuans de leur cot- » te-part, à la population, à la ri- » chesse & à la splendeur de l'État ».

Au-delà du grand pont de Pise sur la rive gauche de l'Arno, l'Auteur vit avec surprise une grande inscription sur marbre en lettres d'or, contenant l'extrait de l'Edit par lequel l'Empereur, en qualité de Grand-Duc de Toscane, a ordonné qu'en 1746, autant qu'il peut se rappeller, l'année commenceroit en Toscane au premier Janvier, & que cet ordre s'observeroit dans les années à venir. C'est qu'autrefois en Toscane, comme en d'autres lieux, l'année civile ne commençoit qu'au 25 Mars, Fête de l'Annonciation, qu'ils célèbrent sous le nom de *Conception de Notre-Seigneur*.

Toute l'Europe a vû avec admiration ce qu'en 1746 le Peuple de Gènes osa pour le recouvrement de sa liberté contre un ennemi maître de la Ville & de toutes les forces de la République. Révolution bien décrite dans l'Histoire de la dernière guerre d'Italie, donnée en Latin par M. Bonamici, Officier au service de Naples. L'Observateur a recueilli sur cet événement des Anecdotes échappées à l'Historien. La révolution se soutenoit depuis cinq mois; mais l'argent manquoit, & le Petit-Conseil, pour s'en procurer, alloit établir de nouveaux impôts. Le jour qu'il devoit s'assembler, M. Grillo, Citoyen aussi distingué par sa naissance que par ses richesses, mais regardé comme une homme singulier, entra dans l'Anti-chambre du Conseil, & jouncha cette pièce de morceaux de corde. Il ne reparut que lorsque la délibération fut entamée : on s'empressa de lui demander ce que signifioient ces cordes. Sa réponse fut que « depuis la prise d'armes, » dans un service continuel pour la » défense de la République, le Peu- » ple ayant abandonné le travail » dont il vivoit auparavant, il étoit » de la justice & de l'humanité de » distribuer à ce Peuple les cordes » répandues le matin dans l'Anti- » chambre, & avec lesquelles il » pourroit se pendre, plutôt que » d'établir de nouveaux droits qui » le porteroient au désespoir, sans

» rien rapporter à l'Etat. Mais il » faut de l'argent, lui repliqua-t-on; » & où le chercher ? Où il est, ré» pondit-il ; & sortant du Palais, » il rentra suivi de Crocheteurs qui » chargés d'une somme de 500000 » liv. en or & argent, la versèrent » au milieu de la salle. Que cha» cun de vous s'impose une pareille » contribution, ajouta M. Grillo, » en se retirant ; & l'argent que » vous cherchez, sera trouvé. Cet » exemple fut suivi; on perdit l'im» pôt de vûe : la noblesse contribua » volontairement en proportion de » ses facultés, & Gènes fut sau» vée. « De pareils exemples méritent de passer à la postérité avec le nom de ceux qui les donnent. Il est permis d'être *singulier* à ce prix.

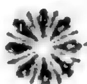
A la fin du troisiéme Volume des *Observations*, on voit un *Essai d'Histoire comparée de la Musique Italienne & de la Musique Françoise.* L'Auteur, remontant à l'origine de cet Art, désireroit qu'une main habile réunît les lumières éparses dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, dans les Traités des Musiciens Dogmatiques Grecs, & dans les Commentaires du Docte Meibom sur ces Traités, pour former une Histoire suivie de l'ancienne Musique. Cet Art borné long-temps, chez les Grecs, au culte des Dieux & à l'éducation publique, eut à peine franchi le cercle étroit dans lequel les premiers Artistes l'avoient resserré, qu'il s'éleva un cri général contre les Novateurs. Therpandre fut banni de Sparte pour avoir ajouté deux cordes à la lyre. Les Argiens prononcèrent des peines contre les téméraires qui formeroient de pareilles entreprises, & la plûpart des Républiques Grecques ne parurent pas moins attentives à conserver cette simplicité mâle & vigoureuse à laquelle la tradition attribuoit les plus grands effets. Lorsque la Grèce enivrée de son bonheur se passionna pour les Spectacles, la Musique s'empara du Théâtre ; & la Poësie qui jusqu'alors lui avoit donné le ton, fut aux ordres & aux gages du Musicien ; la parole fut sacrifiée aux sons, & le plaisir de l'ame à l'étonnement de l'oreille.

Long-temps avant que le nom François figurât dans l'Europe, les Gaulois nos Ancêtres avoient une Musique nationale, liée à la Réligion & à la Politique. Les Bardes, qui faisoient corps avec les Druydes, étoient à la fois les Poëtes & les Musiciens de la Nation. Au milieu des batailles, & à la tête des armées, ces Poëtes-Musiciens chantoient, dans des vieux Cantiques, les hauts faits des Héros de la Patrie. L'idée que les Romains nous ont laissée de ce Chant martial n'est pas favorable. Ils le comparent au cri d'un élephant irrité, ou à celui des chouettes & des hiboux. Il ne paroît pas que les Gaulois vaincus par les Romains ayent appris d'eux l'art de la mélodie. Clovis pria Théodoric de lui envoyer un Musicien ; & ce Prince fit choix du meilleur qu'il eût à son service, *qui cum dulci sono Gentilium corda*

domet.) *Cassiod. Lib.* 2. *Epist.* 40, 41.) Vers le milieu du huitiéme siécle Pepin avoit envoyé à Rome des Moines de ses Etats, pour s'y former au Chant que S. Grégoire avoit introduit dans l'Église Romaine. En 787 Charlemagne étant à Rome, les Chantres de sa Chapelle prétendirent l'emporter pour le Chant sur ceux de la Chapelle du Pape; & l'Empereur consulté décida pour les Romains, & obtint douze Chantres qu'il répandit dans la France pour y enseigner le Chant Grégorien. Ces Maîtres firent peu de progrès, & furent rappellés. Charlemagne laissa deux de ses Chantres à Rome pour s'y former; il garda ensuite l'un d'eux pour sa Chapelle, & envoya l'autre à Drogon son fils, Evêque de Metz. Malgré tous ces soins, les gosiers Septentrionaux eurent de la peine à s'amollir; Jean Diacre, dans la vie de S. Grégoire, compare leurs sons au bruit d'un chariot qui roule sur une pente raboteuse. Les troubles qui suivirent le règne de Charlemagne ont occasionné une lacune de deux à trois siécles dans l'Histoire de la Musique des deux Nations. Vers le commencement du douziéme, Guy Aretin ouvrit une route dans laquelle les Italiens se jettèrent en foule, tandis que les François réclamoient en faveur de l'ancienne méthode. La Provence devint le berceau de ces Ecoles & de ces Sociétés de *Science gaie*, à qui les deux Nations doivent également leur langue, leur Poësie, & leur Musique. Aux Cours plenieres que tenoient fréquemment les Princes d'Italie parurent des *Menestrels*, des *Jongleurs*, des Bouffons, des Saltinbanques, qui portoient la joie dans les Fêtes publiques. Mais aucun monument ne peut nous apprendre quel fut alors l'état de la Musique Italienne. La Françoise n'étoit que du Chant Grégorien, même du plus ingrat & du moins mélodieux, autant que l'Abbé le Beuf a pu en juger par les Chansons du onziéme, du douziéme & du treiziéme siécles. La composition des Piéces Dramatiques en Musique fut connue en Italie longtemps avant de l'être en France. Quoique celle-ci eût en 1407 ses suppôts de la *Science de la Ménestrandise*, dont le Chef avoit le titre de *Roi*, comme on le voit par une Ordonnance de Charles VI, François I. tira d'Italie plusieurs *Virtuoses* en ce genre, dont Messer Albert fut un des plus distingués. Henri II eut recours au Maréchal de Brissac son Lieutenant-Général en Piémont, pour avoir des violons d'Italie, parce que ceux de France « ne valoient rien, & ne sentoient » que petits rebecs d'Ecosse auprès » d'eux », comme s'exprime Brantome. Sous le Ministere de Colbert, Lully, par un heureux mélange du caractère de sa Nation & de celui de la nôtre, donna une nouvelle ame à la Musique Françoise. Les meilleurs connoisseurs d'Italie, dit l'Auteur, n'apprécient leur Musique que sur la mélodie que Lully & nos harmonistes François, Rameau, Mondonville, ont saisie,

& qu'ils ne trouvent point dans les productions de leurs Compositeurs modernes. Ils ont conservé l'ancienne simplicité dans les accompagnemens, & plus strictement encore dans la manière de toucher l'orgue. « Chaque note s'y fait sentir » distinctement, & le jeu plein, » mâle, & sévère répond à la ma» jesté des lieux où cet instrument » est admis. Il fait communément » la basse continue de la Psalmodie, » joue ensuite sa partie *piano*, sans » la broder ni l'allonger par d'inu» tiles frédons, dans les piéces mê» me où le champ lui est abandon» né ». En tous autres genres de composition, la Musique actuelle d'Italie est un combat continu contre des difficultés qui naissent les unes des autres ; quand il n'en restera plus, l'amour du changement ramenera, dit l'Auteur, à la simplicité. Naples est l'Ecole & le Séminaire des plus grands violons ; ils doutent néanmoins de leur habileté, jusqu'à ce qu'ils ayent consulté le fameux Tartini. Il les écoute attentivement, & de sang froid ; « cela est beau, leur dit-il à la » plûpart, cela est bien difficile, » cela est brillamment exécuté ; » mais cela ne m'a rien dit-là, ajoû» te-t-il, en se touchant la poitri» ne ». Pour ramener l'art à ses vrais principes, le P. Martini-Valotti, Maître de Chapelle de S. Antoine de Padoue, grand Compositeur, & ami intime de Tartini dont il partage les idées & les vûes, » a formé un projet qu'exécutent » sous ses yeux & sous ceux de Tar» tini, Messieurs Giustiniani & » Marcello, Nobles Vénitiens. Ce » projet embrasse les 150 Pseaumes » mis en vers Italiens le plus exac» tement qu'il a été possible, sans » préjudice à la Poësie ; & ensuite » en une Musique aussi simple que » la Musique de Lully la moins char» gée. J'ai vû le début de ce pro» jet exécuté en deux Volumes très» bien gravés. Au premier coup» d'œil, cette Musique paroît un » simple plain-Chant ».

L'Auteur finit par cette réflexion. « Lorsque sera consommée la révolu» tion qu'annoncent pour l'Italie les » essais dont je viens de parler ; lors» que l'Italie bannissant de la Mu» sique les *Concetti*, que ses Poëtes » & ses Orateurs évitent aujour» d'hui avec autant de soin qu'ils » les cherchoient dans le dernier » siécle, les François se trouveront » chargés, en dépit de leur langue, » de tout le bruyant dont les Ita» liens se seront défaits, & dont » la France se défera à son tour, » soit par réfléxion, soit par satié» té ».



RECHERCHES SUR LA CONSTRUCTION LA PLUS avantageuse des Digues, Ouvrage qui a remporté le prix quadruple proposé par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse pour l'année 1762, par M. l'Abbé Bossut, Professeur Royal de Mathématiques aux Ecoles du Génie, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & par M. Viallet, sous Inspecteur des Ponts & Chaussées de la Province de Champagne, Membre de la Société Littéraire de Châlons sur-Marne. in 4°. A Paris, chez Jombert 1764.

L'Académie de Toulouse avoit proposé pour le sujet du prix qu'elle devoit adjuger en 1762, le Problême suivant: *Déterminer la direction & la forme la plus avantageuse d'une digue, pour qu'elle résiste avec tout l'avantage possible aux efforts des eaux, en ayant égard aux diverses manières dont elles tendent à la détruire.*

C'étoit-là une des branches les plus importantes & les plus étendues de l'Architecture hydraulique; ce que M. Belidor en avoit donné dans son grand Ouvrage n'intéressoit guères que la construction & la pratique; la Géométrie n'avoit point encore été appliquée à ce sujet d'une manière qui pût être utile; mais l'heureuse association d'un Géométre habile avec un Ingénieur très instruit, a produit une piéce intéressante & nouvelle, soit pour la théorie & la pratique.

Le premier Chapitre traite des Chaussées d'étang qui sont les digues les plus ordinaires; les Chaussées en Maçonnerie étant fort couteuses, surtout lorsque la mauvaise qualité du terrein exige qu'on fonde sur pilotis, l'usage ordinaire est de faire ces Chaussées en terre; avec un revêtement à pierres séches du côté de l'eau, il faut prendre des terres qui ne soient ni sablonneuses, ni molles ou fangeuses; les battre à la dame par lits d'un pied d'épaisseur au plus, les arroser afin de leur faire prendre plus vîte leur tassement; le revêtement doit être assis sur un terrein solide ou sur un grillage de Charpente, si le solide se trouve trop bas; il doit avoir au-moins deux pieds & demi d'épaisseur; le dessus de la Chaussée doit être bombé & pavé avec des glacis, ou décharges de superficie, semblables aux réservoirs qui se font sur les grandes rivières. Après avoir détaillé tous ces objets de construction dans une digue, on examine l'épaisseur & la forme qu'elle doit avoir pour résister à la pression des eaux, & cela dans deux hypothèses différentes. On peut considérer la digue comme un corps absolument continu que la pression des eaux tend à renverser en le faisant tourner sur l'angle postérieur de sa base, ou comme un solide qui tend à se diviser par tranches horisontales; la première hypothèse conduit à

une équation différentielle très-générale, qui comprend tous les cas de ſtabilité, & qui eſt ſuſceptible d'une infinité d'applications ſuivant la nature des courbes qui forment les deux paremens; mais on ſe borne ici à la conſidération des taluts rectilignes; on en conclut la valeur de la baſe d'une digue, dont les deux paremens ſont rectilignes & en talut, & l'on fait voir l'avantage qu'il y a dans le talut; l'uſage pour les paremens en maçonnerie eſt de leur donner pour talut le ſixiéme de leur hauteur.

Dans la ſeconde hypothèſe qui convient principalement aux chauſſées faites en terre, on ſuppoſe que le parement d'aval ſoit à plomb; il s'agit de courber le parement d'amont de manière que les différentes branches horiſontales réſiſtent également aux différentes forces de l'eau qui tendent à les emporter; la ſolution de ce problême comprend même la force d'adhérence qui rend l'équation très-compliquée; mais en la multipliant par une certaine fonction de l'inconnue, M. l'Abbé Boſſut trouve moyen de la rendre intégrale, & il trouve une équation Algébrique de la courbe cherchée, qui quoique d'un genre aſſez élevé, eſt facile à décrire; l'examen détaillé de cette équation fait voir que la digue en terre doit avoir la figure d'un triangle rectangle dont la baſe ſoit les $\frac{11}{24}$ de ſa hauteur, c'eſt-à-dire un peu plus de moitié; quoique dans la pratique il y ait des modifications à cette régle.

Le Chapitre ſecond traite des Ouvrages qui ſe conſtruiſent le long des rivières pour en garantir les berges & retenir les eaux dans leur lit; on y voit combien il eſt néceſſaire quand on travaille ſur le bord d'un fleuve, d'avoir égard à ce qui ſe trouve au-deſſus & au-deſſous des travaux, & aux autres circonſtances locales; la partie Géométrique conſiſte à déterminer l'épaiſſeur que doivent avoir les murs de quai, ayant égard tout à la fois à la preſſion & au choc des eaux qui peuvent frapper obliquement; on prend pour principe d'expérience que l'impulſion directe d'un pied cube d'eau de rivière qui péſe 70 livres, & qui parcourt un pied par ſeconde, eſt d'une livre trois onces; on trouve que le choc de l'eau à 45 degrés d'obliquité n'ajoute preſque rien à l'épaiſſeur que demanderoit la ſimple preſſion, parce que le talut fait que le choc eſt employé en partie à affermir le mur ſur ſon pied.

On ſupplée aux murs de quais le long de l'Allier, du Cher & de la Loire, par d'autres eſpéces d'Ouvrages qu'on appelle levées ou turcies; on les forme avec des terres bien battues, lit par lit, gazonnées du côté de la Campagne, & revêtues du côté de l'eau par des glacis en pierre d'échantillon, ou par des blocaillemens en talut, aſſis ſur du moilon, & fortifiés encore par des chaînes de moilon; c'eſt ainſi que l'on préſerve de l'inondation les riches Campagnes ſituées ſur les bords de la Loire, lorſque la riviè-

re dont on veut contenir les eaux, reçoit quelque autre rivière; on fait un pont sur la levée, & l'on y place des portes busquées que le gonflement des eaux de la grande rivière retient fermées jusqu'à ce que les eaux affluentes devenues supérieures les fassent ouvrir par leur propre poids. Ce Chapitre finit par un conseil important pour le bien du Commerce; il faudroit avoir, disent nos Auteurs, des informations exactes sur les crues d'eaux auxquelles une rivière est sujette, faire mettre ensuite toutes les berges en talut de deux pieds pour pied, obliger tous les riverains à entretenir ces taluts, chacun vis-à-vis de son héritage; sans ces taluts il devient difficile de remédier à la sappe qui entraîne nécessairement avec le temps la chûte de toute une masse de revêtement ou de levée.

Le troisiéme Chapitre a pour objet les jettées, qui servent à resserrer les lits de rivières & à les rendre navigables, ou à menager la dépense des eaux pour faire tourner une usine. Plus les rivières approchent de la mer, plus les digues exigent de solidité; il faut souvent redoubler les revêtemens de palplanches, encastrer les pierres les unes dans les autres, les relier avec des crampons & des goujons de fer.

On employe avec avantage la méthode des encaissemens, surtout dans les Ports de la Méditerranée; elle consiste à faire échouer précisément aux endroits où l'on doit établir l'Ouvrage, de grandes caisses de charpente dans lesquelles on fait entrer l'eau par une vanne, après quoi on referme cette vanne, & on épuise l'eau; ce qui donne la facilité de travailler à sec dans la caisse, quelquefois on n'introduit point l'eau dans le caisson pour le faire échouer, & il s'enfonce successivement de lui-même à mesure qu'on le remplit de maçonnerie.

La tête d'une jettée étant toujours la partie la plus fatiguée, doit être construite plus solidement que le reste, & avoir la figure la plus propre à n'être pas ébranlée par le choc de l'eau; pour cela il faut chercher une courbe qui souffre la moindre impulsion possible; ce problême ressembloit un peu à celui du solide de moindre résistance que l'on trouve dans Newton, dans Bernouilli, & dans le traité du Navire de M. Bouguer; mais le problême est résolu ici dans toute sa généralité relativement aux jettées; en le réduisant ensuite aux besoins de la pratique, on trouve que la meilleure forme est celle d'un triangle isocele; on lui donne le plus de saillie qu'il est possible; on arme de fer l'angle saillant, & l'on arrondit les angles d'épaulement pour diriger plus insensiblement le cours de l'eau le long du parement de la batte.

Le quatriéme Chapitre a pour objet les *réservoirs* que l'on construit pour faire gonfler l'eau d'une rivière au-dessus d'un Moulin ou d'un sas d'écluse, & pour la barrer entiérement, jusqu'à ce qu'elle ait acquis assez de hauteur pour passer par-dessus

dessus. Nos Auteurs examinent ici deux questions 1°. sur quel endroit de la Rivière doit se placer le réversoir, 2°. quelle direction l'on doit lui donner ; l'Ingénieur fait voir que c'est toujours dans l'endroit le plus large de la Rivière & perpendiculairement au fil de l'eau. Le Géomètre examine ensuite la courbure qu'il convient de donner au couronnement d'un reversoir, afin qu'il ne soit pas plus fatigué dans un endroit que dans l'autre, par les eaux qui coulent dessus, & que de plus les eaux à leur chûte au-delà du réversoir soient amenées insensiblement à une direction horisontale ; il est vrai qu'il en résulte des expréssions si compliquées dans les coordonnées de la Courbe, qu'il est fort difficile de l'exécuter dans la pratique ; mais l'équation fournit des considérations intéressantes dans la pratique même. Un objet de la plus grande importance pour la solidité des réversoirs est de bien assûrer leurs extrêmités par des culées ou enracinemens qui doivent s'élever au niveau du dessus des berges ; il ne faut pas se presser d'y mettre l'eau aussi-tôt après leur construction ; des Ouvrages très-bien faits ont été renversés, parce qu'on n'a pas assez attendu ; quand on est dans des circonstances pressantes, il est très utile de les revêtir en vieilles planches retenues avec un bâtis de charpente, aussi en vieux bois, pour épargner la dépense ; car il suffit que ce revêtement puisse passer un hyver pour ne plus craindre la filtration qui détrempe & affoiblit les réversoirs, comme tous les autres Ouvrages de cette espéce.

Le Chapitre cinquiéme traite des *Epis* qui sont des espéces de Digues placées le long des berges d'une Rivière pour en diriger le cours, détruire les atterrissemens, & remplir les affouillemens que la rapidité d'un courant tortueux y cause le plus souvent. On se sert souvent d'épis ambulans formés de fascines chargées de pierres, quelquefois de pontons semblables à ceux qu'on emploie pour faciliter le curement des Ports de l'Océan. Le plus simple & le plus ordinaire des épis dormans est composé d'une file de pilots battus à la sonette, qu'on revêtit du côté d'amont avec des claies ; quelquefois on appuye ce premier rang de pilots par un second, quelquefois au contraire on se contente d'adosser les claies contre une ou plusieurs rangées de gabions, remplis de pierres ou de gravier, & traversés chacun par un fort piquet qui sert à les fixer où l'on veut. Parmi les différens filets d'eau qui viennent frapper un épi, ceux qui sont plus près du rivage ont le moins de vitesse ; c'est pourquoi l'on cherche dans la piéce dont nous parlons, quelle doit être la courbure d'un épi, pour que sa surface entière souffre le même choc ; cette Courbe est exprimée par une équation différentielle qui sera toujours facile à intégrer quand on y aura substitué la valeur d'une des inconnues qui exprime la vitesse des différens filets d'eau. L'effet

d'un épi dépend principalement de la viteſſe du courant & de l'ouverture du paſſage qui reſte ; l'angle de l'épi avec la berge dans laquelle il s'enracine n'eſt pas fort eſſentiel, comme nos Auteurs le démontrent. Les épis ſervent ſouvent à enlever & à détruire les atterriſſemens qui ſont ſur la rive oppoſée ; dans ce cas-là de petits éperons placés le long de leurs parements, accéleroient beaucoup l'opération en rejettant l'eau par caſcades contre l'atterriſſement.

Après avoir parlé des épis, on traite des différentes manières de barrer une rivière ou un bras, par des digues ; on fait voir la néceſſité de curer & approfondir le lit, de donner à la digue une épaiſſeur proportionnée à l'augmentation de hauteur que le barrage occaſionnera dans les eaux arrêtées, d'appuyer la digue contre une ou pluſieurs files de pilots, avec beaucoup d'autres conſidérations ou trop négligées juſqu'ici, ou plus intéreſſantes qu'on ne le croit ſouvent.

Le ſixiéme & dernier Chapitre eſt celui des bâtardeaux, eſpéce de digues proviſoires dont l'objet eſt d'enfermer la partie du fond d'une rivière ou d'une mer qu'on veut mettre à ſec pour y travailler ; l'emplacement, la matière, la conſtruction, la forme, les dimenſions en ſont expliquées ſuccinctement, en ramenant aux principes expliqués dans le reſte de l'Ouvrage ; on obſerve, par exemple, que pour déterminer l'emplacement d'un bâtardeau, il faut examiner s'il n'y a pas au-deſſous quelque atterriſſement qu'il convienne de raſer, & dans ce cas on établit les branches de ce bâtardeau, de manière qu'il puiſſe en même-temps ſervir d'épi ; cette attention à profiter de toutes les circonſtances diſtingue l'homme de génie ; & la manière dont elles ſont détaillées dans l'Ouvrage dont nous venons de rendre compte, fait autant d'honneur à M. Viallet que la profonde Géométrie de ce Mémoire en fait à M. l'Abbé Boſſut ; nous avons été étonnés en le liſant de voir dans un Ouvrage fait en Société autant de liaiſon & d'unité que dans l'Ouvrage d'une ſeule perſonne ; cela prouve que le Géomètre connoiſſoit le génie, & que l'Ingénieur n'étoit point étranger dans la partie du Géomètre.



DIPLOMATIQUE PRATIQUE OU TRAITÉ DE *l'arrangement des Archives & trésors des Chartes, Ouvrage nécessaire aux Commissaires à Terriers; aux Dépositaires des Titres des anciennes Seigneuries, des Evêchés, des Chapitres, des Monastères, des Communautés, des Corps de Ville & à tous ceux qui veulent s'adonner à l'étude des monumens de l'antiquité. Par M. le Moine, Archiviste du Chapitre de la Métropole de Lyon, ci-devant de ceux de la Cathédrale de Toul & de l'insigne Eglise de S. Martin de Tours, Membre de l'Académie Royale de Metz & de celle de Rouen.*

In antiquis enunciativa verba probant. Dumoul. Cout. de Par.

A Metz, chez Joseph Antoine, Imprimeur ordinaire du Roi, de l'Académie Royale des Sciences & des Arts, &c. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-4°. de 390 pages & 12 planches. Se trouve à Paris, chez Despilly, rue S. Jacques.

CET Ouvrage annoncé depuis un an par un *Prospectus* auquel le Public a fait un accueil favorable, a pour objet principal de former un Archiviste, de le diriger, non-seulement dans l'arrangement des Titres anciens, mais encore de lui en donner l'intelligence. Dom Mabillon, & après lui Dom Toustain & Dom Tassin ont publié de grands corps de Diplomatique, dans lesquels ils ont rassemblé les différentes figures inventées par les hommes pour se communiquer leurs pensées, les caractères intrinséques & extrinséques des Diplômes, afin de distinguer les véritables d'avec ceux qui sont supposés ou faux; mais on n'avoit pas donné un Traité complet de l'arrangement des Archives qui pût convenir à tous les Chartriers en général. C'est ce que M. le Moine se propose dans cet Ouvrage, c'est à-dire une Diplomatique pratique, différente de celles dont nous venons de parler qui sont des Diplomatiques théoriques. Il indique les qualités que doit avoir un Archiviste, les précautions que l'on doit prendre pour conserver sa santé au milieu de l'air corrompu que l'on respire dans les Chartriers, & de quelle manière il faut procéder pour ne rien négliger de ce qui peut éclaircir l'Histoire générale ou particulière. Après ces préliminaires M. le Moine vient au corps de l'Ouvrage & présente un plan d'arrangement distribué en six opérations, & qui consiste 1°. à diviser les Titres, 2°. à les subdiviser, 3°. à les dater & déplier, 4°. à les extraire, 5°. à en former des inventaires, 6°. à terminer ces inventaires par des Tables commodes.

L'Auteur parle ensuite de la conservation des Titres, de la cons-

truction des armoires, des layettes, des cottes particulières des liasses & des Titres, des commencemens des diverses années, des différentes espéces d'anciennes Chartes, de l'ordre à mettre dans les comptes de recettes, de l'Analyse des anciens Cartulaires, & du dépouillement des Registres des délibérations Capitulaires en ce qui concerne la Police intérieure & la discipline. Enfin en faveur de ceux qui n'ont point de Diplomatique théorique, il donne une idée des sept caractères extrinséques & intrinséques auxquels on peut discerner les faux Diplomes. Dans le *Prospectus*, M. le Moine avoit dit que cet article étoit une Analyse de la Diplomatique donnée par les Bénédictins. Il annonce ici que cette matière est traitée d'après sa propre expérience, qu'il y présente les mêmes principes, mais sous une nouvelle face & avec des exemples nouveaux. Il joint à ces recherches des modéles d'inventaires, un vocabulaire pour l'intelligence des anciens mots François; un Recueil alphabétique des abréviations (Françoises seulement) les plus communes dans les six derniers siécles; enfin des formules d'anciens Actes François & Latins, pour faciliter la lecture des anciennes Ecritures. Nous aurions desiré que l'Auteur eut mis un plus grand nombre de planches pour les abréviations & pour les alphabets. Baringius dans un petit Traité *in*-4°., imprimé à Hanovre en 1737. intitulé *Clavis Diplomatica* qui est une introduction à la Diplomatique, a multiplié considérablement les planches. Six sont destinées aux différens alphabets, 18 pour les abréviations, & 7 pour des marques de notaires & pour l'écriture cursive. M. le Moine n'a pu en mettre un si grand nombre; les gravures, surtout en Province, occasionnent des frais considérables, & l'on sçait que cette Diplomatique ne devoit être publiée qu'autant qu'il y auroit un nombre suffisant de souscriptions pour fournir aux frais de l'impression. Le zéle de l'Auteur ne lui a pas permis d'attendre même ce tems.

Tel est le plan général de cet Ouvrage, nous allons entrer dans un plus grand détail, mais nous nous dispenserons de parler ici des qualités que doit avoir un Archiviste, & des précautions que doivent prendre ceux qui travaillent dans les Archives.

Nous avons dit que l'Auteur exigeoit qu'un Archiviste rassemblât en forme de notes historiques les faits qui sont répandus dans les Titres. Ces notes doivent avoir pour objet 1°. l'Histoire particulière de la Seigneurie ou de l'Eglise, aux Archives desquelles on est employé. 2°. L'Histoire particulière de la Ville Capitale de la Province; 3°. l'Histoire de la Province même, 4°. le Nobiliaire du Pays. 5°. L'Histoire générale Ecclésiastique ou Civile de la France, les Mœurs, les Loix, les Coutumes, &c. 6°. Enfin la valeur des anciennes Monnoyes & des prix des denrées. M. le Moine donne des exemples dans tous ces

différens genres avec les citations de la Charte. Par exemple, pour l'Histoire générale de France, dans un Titre écrit vers l'an 1150. il est dit, *postquam compertum est judicio ferri* ; ce qui prouve que les épreuves du fer rouge étoient encore en usage.

En 1228 & en 1343 on comptoit au nombre des casuels d'une Cure, les Offrandes des Confessions.

Dans un autre de l'an 1353 on voit les armes & armures dont se servoient les Militaires. *Armati cum balistis, gladiis, lanceis, loricis, ferreis inducti, baciunetos in capitibus, & guantellitos in manibus habentes.*

Pour les Monnoyes. En 1395 le franc d'or valoit, à Tours, 20 sols tournois la piéce.

En 1417 & en 1547, 12 gros à Toul valoient un franc de Lorraine.

En 1483 on comptoit par unzains, douzains, &c.

Il est certain que si tous ceux qui lisent les Chartes avoient fait des Recueils de notes de cette espéce, il en résulteroit un grand avantage pour notre Histoire.

Ce que l'Auteur dit du plan qu'un Archiviste doit se faire dans l'arrangement des Chartes, la manière de diviser un Chartrier dans différentes armoires, par Seigneuries, Prévôtés, Dignités, Bénéfices particuliers, &c. toutes les divisions des Titres & leur distribution dans des armoires, sont un méchanisme qui est peu susceptible d'Extrait, & nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage même. Ceux qui ont des Archives à mettre en ordre y trouveront des moyens faciles & qui abrégeront leur travail. Nous dirons la même chose du Chapitre dans lequel l'Auteur propose la manière de faire l'Analyse des Titres ; en conséquence nous passons aux Chapitres X & XI qui traitent de la Diplomatique Théorique, ou de l'art de discerner les titres ; les caractères auxquels on distingue le vrai d'avec le faux se réduisent à sept.

1°. *Par la matière sur laquelle on écrivoit les Diplomes.* On ne parle ici que de celle qui a été employée dans le Xe. siécle, c'est-à-dire du parchemin & du papier composé de chiffons. On indique les temps pendant lesquels on s'est servi de beau parchemin bien préparé & fort grand. Tel a été celui des Chancelleries des Empereurs, Roys de France, successeurs de Charlemagne.

En Allemagne les Empereurs Fréderic I & Henri VI ont employé un parchemin d'une petitesse extrême. Henri VII reprit la forme des grands parchemins. En France depuis le regne de Philippe le Bel jusqu'au milieu du regne de Charles V. le parchemin a été fort petit. Depuis 1380 on a repris les grands parchemins. On n'écrivoit alors que d'un seul côté ; ce n'est que depuis environ l'an 1500 & quelques années après qu'on a écrit des deux côtés, & qu'on a ployé le parchemin en deux ou en quatre. Les plus anciens Titres écrits sur le papier

ne vont pas au-delà de 1330 ou 1340.

2°. *Les instrumens & l'encre* avec lesquels les Diplomes étoient écrits. Dans les anciennes Chartes, à l'imitation des Manuscrits, les lignes étoient toutes tirées à la pointe du style & divisées au compas. On écrivoit avec la plume. Les encres anciennes, c'est-à-dire du XIII siécle & antérieurement, conservent encore pour la plûpart toute la fraîcheur de la nouveauté; elles paroissent d'un beau noir & quelquefois luisant. Les encres composées postérieurement sont plus sujettes à se ternir. C'est cette couleur de l'encre qu'un Antiquaire sçait discerner.

3°. *Ecritures des Diplomes, leurs diverses espéces, leurs variations.* Charlemagne fit revivre en France l'ancienne maniére d'écrire à la Romaine & renouvella l'usage du monogramme de Christ. L'an 900 on se servoit d'un caractère minuscule appellé Carlovingien qui seroit fort lisible, si presque toutes les Lettres, surtout les *c* & les *e*, n'étoient surmontées d'un trait qui embarrasse le Lecteur. La première ligne des Diplomes & Chartes des X & XI siécles est en Lettres minuscules, mais allongées d'un pouce & étroitement serrées. En 1025 le caractère est bien formé, mais il y a beaucoup d'abréviations. En 1050 on voit à la tête des Chartes Ecclésiastiques une croix précéder le premier mot de la ligne. En 1200 le caractère est parfait pour la forme. En 1290 l'Ecriture dégénere & continue de dégénerer. C'est ainsi qu'en parcourant les différens siécles l'Auteur donne une idée de l'Ecriture.

4°. *Les sceaux attachés aux Actes Publics.* M. le Moine en examine la forme, la matière, les couleurs, les Légendes, les ornemens, les attaches, les contrescels. La forme des anciens sceaux est extrêmement variée; les uns sont ronds, ovales, oblongs; les autres triangulaires, carrés, octogones, lozanges, exagones, pentagones. Les uns sont plaqués & les autres pendans. Les sceaux de nos Rois étoient originairement fort petits, ce n'étoit que leur anneau; depuis ils sont devenus plus grands. Dans les XIV & XV siécles ils étoient distingués par leur magnificence & leur grandeur, qui est proportionnée au rang de celui qui s'en sert. Nous ne dirons rien de la matière des sceaux: les Souverains sont presque les seuls qui se soient servis de sceaux d'or. Ces sceaux ont eté plus ou moins grands suivant les différens siécles. Quant aux Légendes elles ont beaucoup varié. Les mots qui les composent sont presque toujours abrégés. Les Lettres sont ordinairement des Onciales Romaines mêlées de quelques Lettres Gothiques. Les noms gravés sur les sceaux ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui sont inscrits au commencement des Chartes, peut-être parce que le Prince ou Seigneur, au commencement de sa prise de possession, s'est servi du sceau de son prédécesseur. Dans les bas siécles les Lettres des Légendes sont souvent renversées ou mises à

rebours par l'ignorance du Graveur. On rencontre quelquefois des sceaux sans Légende, mais celà est très rare, ou plutôt cela vient de ce que ces sceaux imprimés en cire blanche sont ou mutilés ou effacés. Les Inscriptions des sceaux d'un même Prince varient quelquefois, parce que le Prince a acquis de nouveaux Domaines. L'Auteur décrit ensuite les ornemens des sceaux suivant les différens siécles. Les premiers successeurs de Charlemagne ne prirent dans leurs sceaux qu'un Buste dont la tête étoit couronnée de lauriers, à l'imitation des médailles Romaines. Les Rois de France de la troisiéme race paroissent dans leurs grands sceaux avec les *Insignes* de la Roya [illegible], assis sur un Trône soutenu par quatre lions. L'Auteur décrit dans un certain détail les ornemens d'un assez grand nombre de sceaux; il parle ensuite des attaches des sceaux. La première & la plus ancienne méthode étoit de les appliquer, en faisant une incision cruciale sur le parchemin; c'est ce que l'on appelle *sigilla membranta affixa*, cela se pratiquoit pour les sceaux de cire; ceux de métal ne pouvoient être que suspendus, *sigilla pensilia*. On connoît assez les autres manières de sceller, nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage même pour tous ces détails. Le sceau étoit tellement nécessaire pour l'authenticité d'un Acte que s'il s'en détachoit, l'Acte cessoit d'être authentique; mais l'éloignement des siécles a nécessairement rendu cette Loi sans vigueur. Avant le milieu du XII siécle on trouve des Actes qui n'ont jamais été scellés & qui n'en sont pas moins authentiques. D. Mabillon en attribue la cause à la disette des sceaux. Aussi les Seigneurs ont ils été souvent priés d'y apposer les leurs après coup; & c'est pour cette raison que l'on trouve des Chartes avec deux dates différentes. En 1475 pour la validité d'un Acte on voit cinq personnes mettre chacune une buchette sur le bureau pour être (ces buchettes) attachées à la transaction:

Dans les temps reculés les Notaires n'étoient point exacts à signer leurs Actes. La plus ancienne Loi qui les y ait obligés, est de 1539 donnée par François I. Les Notaires signoient leur nom de Baptême, de famille & même celui de la Ville où ils étoit nés. Souvent ils ajoutoient une paraphe ou chiffre qui étoient appliqués avec un moule. Au reste, on a beaucoup varié dans la forme de ces signatures. Quelquefois au lieu de signatures les personnes contractantes mettoient une espèce de signe; par exemple un Charpentier mettoit une hache, un Serrurier, une clef, &c.

Le Chapitre XI a pour objet les caractères intrinséques de la Diplomatique. On y traite d'abord du style des Chartes, c'est-à-dire que l'on fait connoître par des exemples les invocations, les préambules, les qualités, les anathêmes & malédictions, les clauses de réserve, les annonces de la sigillation, &c. Dans les Chartes du IX siécle on

trouve une diction dure, obscure & barbare, de mauvais préambules Latins. Dans le XIIe. siécle les surnoms & sobriquets commencerent à s'introduire, ainsi que l'usage de ne marquer les noms d'hommes que par la première lettre. Le style de ce temps est très-laconique & plus pur qu'auparavant. Dans le XIIIe. siécle le style est assez pur & un peu moins laconique, mais sans verbiage ni répétitions d'expressions synonimes & de pensées. Vers l'an 1340 on commença à rédiger les Actes en François. L'admirable simplicité qui regnoit encore dans le style des Actes à la fin de ce siécle est entiérement bannie dans le XIV. Les précautions, les clauses comminatives sont plus grandes. L'Auteur parcourt ainsi les différens siécles, & indique la forme des Actes pour tous ces siécles & en différens pays.

Le second caractère intrinséque de la Diplomatique concerne les formules des Actes. On donne ici un grand nombre d'exemples de ces formules, soit Latines, soit Françoises.

Il faut consulter l'Ouvrage même pour les opérations qui concernent l'arrangement des Archives, les secrets pour faire reparoître les anciennes écritures & d'autres objets semblables. On y trouvera aussi quelques Observations sur notre ancien langage, mais elles sont très-courtes & ont rapport à quelques changemens de voyelles.

Cet Ouvrage est terminé par un petit Dictionnaire de notre ancien langage ou plutôt un simple vocabulaire, car l'Auteur ne s'est pas proposé d'entreprendre un Dictionnaire complet. Celui-ci cependant contient près de deux cents pages. A un grand nombre de ces mots on ajoute l'année dans laquelle ce mot étoit en usage. Ce Dictionnaire auroit été plus etendu si l'Auteur ne s'étoit borné aux mots qui se rencontrent dans les Chartes. Il donne ensuite onze planches d'abréviations & une seule pour la forme des Lettres; il indique aussi l'année dans laquelle chaque abréviation étoit usitée. On sent aisément combien un Ouvrage de cette espéce doit être utile. Tous ceux qui sont chargés du soin des Archives ne sont point en état de consulter ni de lire les grandes Diplomatiques, où ils ne trouveroient pas d'ailleurs tout ce qu'ils peuvent desirer. L'Auteur de celle-ci, en ne donnant de la Science Diplomatique que ce qui est absolument nécessaire, propose des moyens utiles pour l'arrangement des Chartes. Son Ouvrage qui mérite le plus grand accueil est court & précis, fait avec méthode. Il suffit encore pour ceux qui ne veulent avoir que des idées générales de la Diplomatique.

DE

DE L'EDUCATION CIVILE. PAR M. GARNIER, PROFESSEUR Royal d'Hébreu & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

. . . *Tamen aspice si quid*
Et nos, quod cures proprium fecisse, loquamur.
Horat. Epist.

A Paris, chez Vente Libraire, au bas de la Montagne sainte Geneviève, près les RR. PP. Carmes. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. Petit *in*-12. de 220 pages.

M. l'Abbé Garnier, en comparant notre Education avec celle des Grecs & des Romains, trouve que chez ces Peuples, « l'Education tendoit à former le jugement & à nourrir cette vertu que » nous nommons *Prudence*, que la » nôtre semble n'avoir d'autre objet que d'exercer la mémoire, ou » tout au plus d'orner l'esprit ».

Le développement sçavant & raisonné de cette comparaison remplit toute l'Introduction; l'Auteur y relève les principaux vices de notre Education & propose divers changemens à cet égard. Il voudroit 1°. (& cette idée ne lui est point particulière) que l'étude de la Langue Françoise se joignît à l'étude des Langues Grecque & Latine, & celle des Auteurs modernes le plus généralement estimés à celle des Auteurs de l'Antiquité. Cette méthode nous paroît adoptée depuis long-temps dans plusieurs Collèges, mais elle a besoin de devenir plus générale. 2°. Il lui paroît indispensable d'abréger le cours des Humanités; il trouve qu'on n'a point fait assez d'attention à une Méthode proposée il y a plus d'un siécle par Gaspard Scioppius; ce Scioppius étoit un méchant homme, & M. l'Abbé Garnier croit que sa réputation peut avoir influé sur le sort de son Livre.

Il voudroit qu'on revît les Ouvrages de Scioppius, qu'on en tirât ce qui pourroit être utile, qu'on ajoutât ce qui pourroit y manquer, & qu'enfin il résultât de ce travail une nouvelle Méthode d'enseigner les Humanités. 3°. L'étude de la Rhétorique doit, selon lui, être renvoyée après celle de la Philosophie. 4°. S'il abrége le tems des Humanités, il demande au contraire que l'on consacre trois années au lieu de deux à l'étude de la Philosophie, & voici le rang qu'il assigne aux divers objets de cette étude. L'étude des Mathématiques, de l'Astronomie, de l'Histoire Naturelle, de la Chymie, & de la Physique Expérimentale occuperoit la première année; ce seroit moins un travail, selon l'Auteur, qu'un amusement.

La feconde année feroit remplie par l'étude de la Logique & de la Métaphyfique. La fcience de l'homme civil feroit l'objet des études de la troifiéme année.

Cette dernière partie de l'Education, qui en feroit la plus importante, n'ayant jamais été enfeignée publiquement en France, c'eft à la faire connoître que l'Auteur employe tout cet Ouvrage; il le divife en fept Chapitres dont nous indiquerons fuccinctement l'objet.

Le premier traite des matières qui doivent être enfeignées dans la nouvelle Ecole. L'Auteur en forme encore fept articles particuliers, fans compter l'Introduction, dont le fameux précepte gravé fur la porte du Temple de Delphes : *Apprends à te connoître*, forme le fujet. Les fept Articles n'en font que le développement, nous allons les tranfcrire d'après l'Auteur.

ARTICLE PREMIER.

« De l'homme confidéré en lui-même, de fes befoins, de fes » paffions, du principe qui doit le » diriger ou de la raifon. Si l'hom» me eft un animal fociable : du » plaifir & de la douleur : des ver» tus & des vices : de la nature du » bonheur. S'il eft poffible qu'un » méchant foit heureux ; fi la vertu » fuffit pour procurer un bonheur » parfait ».

ARTICLE SECOND.

« De l'homme confidéré comme » portion de l'Univers, de la place » qu'il y occupe, de l'obligation » où il fe trouve d'étudier les rap» ports établis entre lui & les au» tres Etres. Du premier Etre. Prin» cipes de la Religion Naturelle.

ARTICLE TROISIÉME.

» De l'homme confidéré dans fes » rapports les plus immédiats avec » fes femblables, ou des devoirs » de Mari & de Femme, de Pere » & d'Enfant, de Frère & d'Allié. » De l'Amitié, fur quoi elle fe fon» de ; à quelles marques on peut » diftinguer le flatteur de l'ami. De » l'égalité naturelle entre tous les » hommes, & comment elle a du » fe reftreindre. De la domefticité, » de l'efclavage ; des diverfes for» tes d'engagemens, des Contrats, » de la foi, du ferment ; du men» fonge & du parjure.

ARTICLE QUATRIÉME.

» De l'homme confidéré comme » membre d'une Société ; des de» voirs envers la Patrie ; du com» mandement & de l'obéiffance ; » des différentes formes de Socié» tés ; de la Monarchie dont l'abus » eft le Defpotifme : de l'Arifto» cratie ou Gouvernement des No» bles, dont l'abus forme l'Oligar» chie ; de la Démocratie, dont » l'abus eft nommé par les Auteurs » Grecs, *Oclocratie* ; des princi» pes conftitutifs de ces différentes » formes de Gouvernemens ; des » Gouvernemens Mixtes, de leurs

» avantages & de leurs inconvé-
» niens.

ARTICLE CINQUIÉME.

» Des liens des Sociétés Politiques, ou des Loix, de leur nécessité, de leur origine, de leur autorité, de leur promulgation, de leur interprétation, de leur abrogation, des récompenses & des peines. Du droit de vie & de mort.

ARTICLE SIXIÉME.

» Des rapports des Sociétés entre elles, ou des Loix de la paix & de la guerre; du Commerce; des Ambassadeurs & de leurs fonctions; des causes qui peuvent rendre une guerre juste, des Loix qui doivent être observées avant, pendant & après la guerre; jusqu'où s'étendent les droits du vainqueur.

ARTICLE SEPTIÉME.

» Tableau des anciens Gouvernemens les plus connus, des causes qui ont fait fleurir certains Peuples, & qui les ont ensuite replongés dans la barbarie. Tableau actuel de l'Europe, des Gouvernemens qu'on y trouve établis & de leurs Loix fondamentales: des liaisons réciproques qu'ils entretiennent: de leurs intérêts respectifs; des Traités qui assurent leur tranquillité; ce que l'on doit penser de la balance Politique ».

Ce plan est vaste; on sent qu'aucune de ces matières ne pourra être approfondie dans le cours d'une seule année, mais elles seront toutes exposées, & les premiers principes seront inculqués.

Le second Chapitre est consacré à l'indication des sources & à l'examen des Auteurs que le Maître & les Disciples seront obligés de consulter; ces Auteurs sont divisés en trois classes: les Philosophes, les Compilateurs & les Historiens. M. l'Abbé Garnier met à la tête des Philosophes Xénophon, Platon & Aristote; il fait marcher ensuite ce qui nous reste des Ecrits des Stoïciens conservés par Stobée, Cicéron & Plutarque.

Libros Panæti, Socraticam & domum.

« Le Traité des Offices ou des devoirs de Cicéron, extrait des Livres du Stoïcien Panætius, doit, dit-il, être regardé comme le Code de l'humanité. Les Tusculanes du même Cicéron, le Traité de la Nature des Dieux sont tirés en grande partie des Ouvrages de la même Secte.... ». Mais ce qui nous reste aujourd'hui de plus complet sur cette Secte se réduit aux Ecrits de Sénéque, aux Leçons d'Epictéte, écrites par Arrien, & aux Maximes de l'Empereur Marc-Auréle. Ces débris d'une Secte si fameuse dans l'antiquité n'attendent qu'une main habile, qui les rassemblant & les mettant en œuvre, en forme un superbe édifice.

Juste-Lipse l'avoit tenté dans deux Ouvrages estimables, dont le premier a pour titre : *Introduction à la Philosophie des Stoïciens*, & le second traite de leur Physiologie ou de leur Doctrine touchant *la Nature*.

Dans la Classe des Compilateurs du Droit Public, M. l'Abbé Garnier parle avec quelque éloge de la République de François Patrice, mais il distingue principalement Bodin, Grotius, Puffendorff & Montesquieu.

Dans cette même Classe, d'où le titre de Compilateurs n'exclut pas, comme on voit, les hommes de génie, l'Auteur indique des Auteurs qu'il appelle de seconde nécessité ; ce sont ceux qui sans remonter aux principes du Droit Public, ne se sont attachés qu'à bien connoître les Loix, les Mœurs & les usages de quelque Peuple particulier ; tels sont par rapport au Peuple Juif, Selden & Spencer ; par rapport à la Monarchie des Perses, Barnabé Brisson ; à l'ancienne Egypte le Chevalier Marsham & Jablonski ; aux Républiques de Créte, de Rhodes & d'Athénes, le sçavant Meursius ; à la plûpart des Républiques de la Gréce *Ubbo Emmius*, aux Loix Athéniennes, Samuel Petit ; aux Institutions de Lycurgue, Cragius ; aux Antiquités Romaines, Spanheim, Sigonius & Montesquieu dans son Livre sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains. Parmi les Livres dont l'objet est d'éclaircir les usages des anciens Peuples, M. l'Abbé Garnier indique sur-tout le précieux Recueil des Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Il veut qu'on y joigne pour la connoissance de nos Gouvernemens, le Recueil des Actes de Rymer ; la nouvelle Collection des Ordonnances de nos Rois ; les Constitutions Impériales de Goldast, les Traités de Paix, les Généalogies des Maisons Souveraines de l'Europe, &c.

Dans la classe des Historiens, ceux auxquels M. l'Abbé Garnier donne la préférence, sont Thucydide & Polybe chez les Grecs ; Philippe de Comines & Guillaume du Bellay parmi nous, parce qu'ayant été hommes d'Etat & chargés de fonctions importantes, ils ont été à portée d'être mieux instruits des faits & d'en connoître les ressorts cachés. Nous n'entrons point dans un détail exact de tous les Auteurs cités par M. l'Abbé Garnier ; il fait plus que de les citer, il les caractérise, il les compare, il les juge, & ce Chapitre annonce un goût sage, joint à une vaste érudition.

Le Chapitre troisiéme montre les principaux avantages que doit procurer le nouvel établissement, & ces avantages nous paroissent assez sensibles pour que nous ne nous arrêtions pas à les exposer. Nous desirerions seulement que l'Auteur, bornant ses réfléxions aux grands & utiles objets qui lui sont familiers, n'eût pas fait sur le Théâtre François une excursion qui prouve seulement qu'il n'en a aucune con-

noissance. Cette ignorance peut être estimable en lui, *nescire quædam magna pars sapientiæ*, mais elle ne peut l'autoriser à condamner par des raisons ou fausses ou superficielles, ce qu'il ne connoît pas. Nous voudrions encore qu'il ne se fût pas si souvent permis une ironie dont le ton n'est pas toujours excellent, & qui nous a paru quelquefois injuste dans l'application. Un homme de Lettres tel que lui, véritablement digne de ce titre, véritablement ressemblant au portrait qu'il en a tracé lui-même, doit à la foule des Littérateurs l'exemple de la modération & de ce doute sage qui ne confond point avec la vérité les imputations de parti.

Le quatriéme Chapitre contient une courte & solide réponse aux objections que le préjugé pourra faire contre le nouvel établissement. L'Auteur appuye les raisons qu'il employe, de l'exemple de M. le Chancelier Daguesseau, qui avoit résolu d'établir dans toutes les Universités des Chaires de Droit Public, sur le modéle de celles d'Allemagne, & qui en avoit déja établi à Besançon & à Strasbourg.

Chapitre cinquiéme. L'Auteur examine quels seroient les Lieux les plus propres au nouvel établissement; il indique d'abord le Collège Royal & le Collège des Boursiers. Il expose ensuite ses vûes sur ce qui concerne le choix & les gages des Professeurs.

Le Chapitre sixiéme qui traite des Exercices de la nouvelle Chaire, répand un nouveau jour sur tous les Chapitres précédens. L'Auteur y propose de joindre à la lecture des Philosophes & des Publicistes, celle de quelques Poëtes choisis. « Les Epîtres d'Horace, dit-il, » plusieurs de ses Satyres, quelques-unes de Juvénal, & toutes » celles de Perse, peuvent être regardées comme autant de petits » Traités sur différens points de » Morale. Rapprochez-les des Traités Moraux de Sénéque & d'Epictéte, & vous verrez que ces » Poëtes différent peu des Philosophes ».

L'Auteur qui demande, comme nous l'avons vû, que dans l'ordre des Etudes la Philosophie précéde la Rhétorique, fait voir dans le dernier Chapitre tous les secours que tirera l'Eloquence de l'établissement proposé, lorsque les Elèves déja instruits des Principes de la Morale, des Maximes du Droit Public, des devoirs de l'homme & du Citoyen, passeront à l'étude de la Rhétorique, & donneront à l'éloquence cette base de connoissances utiles & d'idées solides, sans laquelle réduite au vil mécanisme d'arranger des sons & d'accumuler des mots, elle ne mérite que le titre de déclamation. Ce dernier Chapitre est raisonné, sçavant, & contient des argumens bien forts en faveur du projet de renvoyer l'étude de la Rhétorique après celle de la Philosophie.

INSTITUTIONES ANALYTICÆ A VINCENTIO RICCATO Soc. Jesu, & à Hyeronimo Saladino Monacho Cœlestino Collectæ. De l'Imprimerie de S. Thomas d'Aquin, à Boulogne. 1765.

C'EST ici la première partie d'un cours complet d'Analyse, faite par un Géomètre habile qui s'est fait connoître depuis long-temps par des Mémoires curieux sur la Géomètrie transcendante.

Cet Ouvrage est précédé d'une Préface dans laquelle on trouve une Histoire courte, mais intéressante de l'origine & des progrès de l'Algèbre & de l'Analyse de Descartes, depuis les Arabes de qui nous avons reçu l'Algèbre, jusqu'à nos jours, dans lesquels il s'est fait tant d'importantes découvertes. Si l'on ne peut refuser le premier rang aux Ecrivains qui par de nouvelles découvertes ont étendu, enrichi la Science, & ont perfectionné les théories, on doit beaucoup à ceux qui, revenant sur les découvertes des premiers, ont sçû déduire les mêmes vérités de principes moins éloignés, par des méthodes simples & élégantes, & en ont rendu par là les démonstrations plus courtes & plus faciles. Il est arrivé souvent que les premiers inventeurs, en même temps qu'ils nous forçoient d'admirer leur génie, montroient peu d'adresse dans le choix de leurs principes, & de leurs méthodes : leurs routes sont souvent obscures, embarrassées, & capables de dégoûter les Lecteurs. Depuis qu'on a ramené les mêmes découvertes à des principes plus clairs, & à des méthodes plus simples, on est porté à oublier les premiers inventeurs, & leurs démonstrations ensevelies dans la poussière des Bibliothèques; c'est à l'Histoire à dérober leurs noms à l'obscurité, en assûrant leur gloire, & en rappellant les obligations qu'on leur a. C'est dans la vûe de remplir un objet aussi raisonnable, qu'on a mis à la têre de ces Institutions une Histoire abrégée de l'Algèbre.

Cette Science, ainsi que les autres, reçoit avec le temps de nouveaux accroissemens ; il se fait des découvertes nouvelles ; mais ces découvertes se faisant peu-à-peu, par différens Auteurs, & dans des Pays éloignés les uns des autres, resteroient éparses çà & là dans un tas de Livres, de Journaux, de Dissertations, si de temps à autre il ne se trouvoit des hommes, qui joignant à l'esprit de méthode, l'étendue des connoissances, rassemblent ces richesses dispersées, & en font un tout aussi précieux, quelquefois par la disposition de ses Parties, que par les choses qu'il renferme. Les Sçavants qui se livrent à ce travail, contribuent beaucoup à l'avancement de la Science, & quand ils ajoutent quelque chose du leur à ce fonds de richesses étrangères, ils entrent dès lors en partage de la gloire dûe à ceux qui découvrent une vérité, & à ceux

qui en donnent une démonstration plus élégante. On trouve dans la Préface beaucoup de choses à ce sujet; on y voit comment ces différens Auteurs se sont succédés les uns aux autres.

Le Cours d'Algèbre le plus récent que nous ayons est celui de Mademoiselle Agnési, qui vit encore retirée à Milan, dans des occupations d'un genre bien différent. Son Cours est écrit en Italien, & il n'y a que peu d'années qu'il a paru. C'est sans contredit le plus complet qu'on ait eû jusqu'à présent, & le plus propre pour l'instruction des jeunes gens, qu'il conduit pas-à-pas depuis les premiers principes de l'Algorithme, jusqu'aux connoissances les plus sublimes de la théorie des infiniment petits : on ne sçauroit imaginer tous les avantages qu'a retirés de cet Ouvrage l'étude de l'Analyse, ni le nombre de personnes qu'il a mis en état de pénétrer dans la Géométrie; dans une grande partie des Villes d'Italie, on a commencé à se familiariser avec le langage Géométrique, & la Géométrie n'a plus été regardée comme une Science mystérieuse, ou comme le vain amusement de quelques personnes oisives. Cependant, comme il s'est fait dans toutes les parties de l'Europe sçavante, beaucoup de découvertes intéressantes, tant dans l'Analyse de Leibnitz, que dans celle de Descartes, depuis la publication du Livre de Mademoiselle Agnési, il est arrivé à cet Ouvrage, ce qui doit nécessairement arriver aux meilleurs Ouvrages de cette espèce. On a commencé à le regarder comme incomplet, & à desirer que quelque sçavant voulût prendre la peine de refondre de nouvelles institutions Analytiques, qui contenant tout ce que contient le Livre de Mademoiselle Agnési, renfermât de plus les découvertes aussi nombreuses qu'utiles des Géomètres Modernes.

Depuis plusieurs années on sollicitoit le P. Riccati d'entreprendre un Ouvrage aussi nécessaire à l'avancement de la Géométrie : mais ce Sçavant étoit occupé d'autres études, & nommément d'un Ouvrage considérable sur la Mécanique dont il a déja rassemblé & mis en ordre la plus grande partie, & ses occupations ne lui laissoient point assez de loisir pour se charger d'une entreprise qui demandoit du tems & du travail ; il témoigna seulement qu'il pourroit la diriger s'il se trouvoit quelque personne habile qui voulût partager le travail avec lui ; sur cette déclaration le P. Saladini qui, sous la direction du P. Riccati, avoit déja fait une étude profonde de toutes les parties de l'Analyse, s'offrit pour cet effet ; le P. Riccati se réserva la direction de l'Ouvrage, & le soin de traiter quelques-unes des théories les plus abstraites & les plus difficiles qu'il se proposoit d'éclaircir. Les autres furent le partage du P. Saladini qui, en les traitant, y a mis beaucoup du sien. C'est ainsi que par les travaux réunis des PP. Riccati & Saladini s'est formé le premier Tome

des Institutions analytiques qui vient de paroître, & qui contient l'Analyse de Descartes. Le second est fort avancé, & ne tardera pas à être mis sous presse. On trouvera à la fin de la Préface l'énumération de douze articles importants qui ne se trouvent point dans l'Ouvrage de Mademoiselle Agnesi, sans parler de plusieurs autres de moindre conséquence.

Le Tome premier est divisé en trois Livres; dans le premier on traite de l'Algorithme, & des Equations du premier & du second degré; dans le second des lieux du second degré, & des Equations du troisiéme & du quatriéme; dans le troisiéme des lieux supérieurs au second degré, & des Equations supérieures au quatriéme degré. Les trois premiers Chapitres du premier Livre sont employés à enseigner l'Algorithme des quantités entières, rompues & radicales. A l'égard des deux dernières, on ne se borne pas à donner des Régles pour les calculer, lorsque les fractions sont exprimées suivant la façon ordinaire, & que les quantités radicales sont désignées par le signe qui leur est propre; on enseigne encore à se servir des exposans négatifs & rompus, afin que les Commençans s'accoutument de bonne heure à cette espéce de calcul qui doit être dans la suite d'une si grande utilité. En traitant de la division & de l'extraction des racines, on saisit l'occasion de donner une idée nette de l'origine & de l'usage des séries qu'on distingue en trois Classes; les Convergentes; les Parallèles, & les Divergentes; on rejette comme inutiles les séries des deux dernières Classes, parce que les unes ne s'approchent jamais, & que les autres s'écartent toujours de la vraie valeur de la fraction, ou de la racine. Il n'en est pas de même des séries convergentes; elles méritent la plus grande attention; elles sont d'autant plus convergentes qu'elles approchent plus vîte de la véritable valeur, ensorte que la différence devenant aussi petite qu'on voudra, elle peut être négligée; on trouve dans ce Chapitre l'art de faire naître des séries extrèmement convergentes.

On parle dans le quatriéme Chapitre des Equations du premier degré, on commence par faire voir comment, au moyen d'une équation qui ne contient qu'une inconnue, on peut trouver la valeur de cette inconnue; on fait voir ensuite par quels moyens le nombre des équations étant égal à celui des inconnues, on parvient à une équation solitaire qui ne renferme qu'une inconnue, & on donne plusieurs méthodes très-utiles pour rendre l'opération plus élégante & plus facile. On passe dans le cinquiéme Chapitre à la résolution des Equations du second degré. Après avoir dit un mot des Equations incomplettes, on explique les deux méthodes dont on se sert ordinairement pour résoudre les complettes; l'une en les rendant incomplettes, l'autre en ajoutant le quarré de la moitié du coëfficient.

De-là,

De-là, pour préparer à ce qui doit se dire dans la suite au sujet des Equations plus élèvées, on fait voir comment les Equations du second degré, étant réduites de façon qu'un de leurs membres soit zero, se forment par la multiplication de deux facteurs simples, de manière que le second terme de l'Equation est égal à la somme des deux seconds termes des Facteurs, & le dernier terme égal à leur produit. Dans la même vûe de rendre plus aisée la théorie des Equations plus élèvées, on donne une autre méthode par laquelle on trouve l'inconnue égale à la somme de deux radicaux. Il arrive souvent que chacune des deux racines est imaginaire, quoique leur somme soit réelle, les parties imaginaires de chacune se détruisant mutuellement; c'est ce qu'on trouve fréquemment dans les formules les plus élèvées. Pour en diminuer le merveilleux, l'Auteur fait voir comment la somme des deux racines se change en une formule réelle qui n'est point affectée d'imaginaires; mais c'est ce qu'on ne peut pas également obtenir dans les formules plus élèvées. Ce Chapitre est terminé par l'exposition d'une méthode dont on fait aujourd'hui beaucoup d'usage, & qui a fait découvrir des vérités très-importantes. Par cette méthode on élimine une inconnue de deux Equations, sans avoir recours à l'extraction des racines, lors-même que cette inconnue est élèvée à la seconde dimension, & même à des dimensions plus hautes.

On commence à faire usage dans les sixiéme & septiéme Chapitres des régles qu'on a données & démontrées dans les précédents, pour la solution de plusieurs Problèmes d'Arithmétique. On résout dans le sixiéme des Problêmes déterminés, & faisant passer les Commençans du plus facile au plus difficile, on leur enseigne plusieurs méthodes pour arriver à la solution plus simplement, & avec moins de détours. Dans le Chapitre septiéme on résout des Problêmes qu'on appelle demi-déterminés. Ces Problêmes sont proprement indéterminés, mais ils sont restreints par des conditions telles que le nombre des solutions en est considérablement diminué, au point que souvent il se réduit au fini, & même à un fini fort petit. On distingue ces problêmes en deux Classes. La première exclud les nombres négatifs & rompus; la seconde exige que quelques nombres soient quarrés, cubes, &c. Dans la solution des Problêmes de la première Classe, on use de la méthode d'exclusion, rejettant toutes les solutions qui introduisent des nombres ou négatifs ou rompus, & cette exclusion faite, on trouve souvent que le nombre des solutions diminue au point de devenir fort petit. On donne les régles à suivre en pareil cas, & on en enseigne la pratique par des exemples. A l'égard de la seconde Classe sur laquelle ont travaillé Diophante & ses Commentateurs, tout l'artifice consiste à se servir de dénominations, telles qu'on évite

les quantités radicales ; l'Auteur en donne plus d'un exemple dans la solution de plusieurs Problêmes.

Les régles établies dans ces premiers Chapitres suffisent pour la résolution des Problêmes Arithmétiques qui ne passent pas le second degré, mais elles sont insuffisantes pous les Problêmes Géométriques : pour la solution complette de ceux-ci, ce n'est pas assez d'avoir résolu l'Equation ; il faut passer à la construction Géométrique ; opération difficile, surtout quand on y recherche de l'élégance : ceci fait la matiére du Chapitre huitiéme ; on y démontre que pour construire les Problêmes du premier & du second degré, il ne faut que trouver une quatriéme ou une moyenne proportionelle, & une ligne dont le quarré soit égal à la somme ou à la différence de deux quarrés donnés: pratiques enseignées par la Géométrie Elémentaire. Mais comme on n'a pas d'autre méthode pour construire les Equations des degrés plus élevés, que par l'intersection des lieux Géométriques, & que cette méthode peut s'appliquer aux Equations du premier & du second degré, dans la vûe d'en faciliter l'intelligence, on commence par donner une idée nette & distincte des lieux Géométriques qu'on distingue ensuite suivant leurs degrés. On démontre ensuite qu'il n'est pas d'autre lieu du premier degré que la ligne droite, & que le Cercle appartient au second degré. Enfin on fait voir que les Equations du premier degré se construisent par l'intersection de deux lignes droites, & celles du second par l'intersection de la ligne droite & du Cercle ; on termine ce Chapitre par une construction très-élégante des Equations du second degré ; elle est tirée des Ouvrages du Pere Rabuel, Jésuite, dont nous avons un excellent Commentaire sur la Géométrie de Descartes.

On résout dans le Chapitre neuviéme plusieurs Problêmes Géométriques du premier & du second degré. Ce Chapitre est de la plus grande importance, & doit être aux Commençans d'une extrême utilité; car, quoique pour ne pas s'écarter de l'ordre méthodique, les trois ou quatre premiers de ces Problêmes soient simples & faciles, tous les autres sont choisis avec le plus grand soin, & il n'en est pas un dont les Commençans ne puissent tirer quelque instruction : ils y verront avec quelle adresse on se rend maître d'un Problême, comment on arrive à la solution par différentes routes, l'une meilleure que l'autre ; de quel avantage il est souvent de changer le Problême proposé en un autre plus facile ; avec quel art on détermine le Problême ; à quoi sert une des deux racines trouvées; de quelle maniére on fixe les limites, au-delà desquelles la solution trouvée ne répond plus aux conditions. Ces instructions pratiques, ainsi que d'autres du même genre, sont extrêmement nécessaires pour accoutumer les Commençans à ne pas se contenter de la première so-

lution qui se présente, & à déduire de la solution trouvée toutes les conséquences qui en découlent naturellement.

On a fait dans ce siécle un usage fort avantageux du calcul des Sinus & des Cosinus; mais les principes de ce calcul ont été jusqu'à présent plutôt supposés que démontrés, de façon que les Commençans ne sçachant où les prendre, n'entendoient les Ouvrages des Géométres qu'avec beaucoup de difficulté. On ne pouvoit donc rien faire de plus à propos que de développer & de démontrer les principes de ce calcul: c'est ce qu'on trouve exécuté dans le dixiéme & dernier Chapitre du premier Livre. Après avoir donné les définitions des Sinus, Cosinus, Tangentes & autres lignes Trigonométriques, on enseigne, au moyen de quelques propositions, à trouver le Sinus, le Cosinus, la Tangente, &c. de la somme ou de la différence de deux arcs, dont les Sinus, Cosinus, Tangentes, &c, sont donnés. Quoique dans toutes ces recherches on ne se serve que de méthodes courtes, & qui ne sont pas dépourvûes d'élégance, on a cependant l'attention de donner de temps en temps d'autres solutions déduites par le calcul des solutions précédentes, & cela afin que les Commençans s'accoutument à manier avec aisance un calcul qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés. On trouve ensuite quelques Théorèmes dans lesquels on démontre plusieurs vérités rélatives aux lignes Trigonométriques, & qui fournissent des substitutions très-utiles pour le calcul, propres à abréger les formules, & qui facilitent la déduction des conséquences; enfin on résout quelques Problêmes de Trigonométrie qui ne sont pas des plus faciles, & l'on fait voir que la même méthode peut être appliquée à la solution de tous les autres. C'est par ces recherches que se termine le premier Livre.

Le second Livre commence par la théorie des Sections Coniques, qu'on déduit de l'Equation générale des lieux du second degré : on suppose une Equation avec deux indéterminées, & qui ait tous ses termes, qui sont au nombre de six : il y aura donc cinq coëfficiens dans cette Equation ; de ces coëfficiens dépendent l'espéce & la figure de la courbe correspondante ; mais leur influence sur la courbe n'est pas telle que le changement de tout coëfficient lui fasse changer de nature, & souvent il ne s'y fait d'autre changement que celui de l'origine de la ligne des Abscisses. On change l'origine des Abscisses en diminuant le nombre des coëfficiens, sans que la généralité nécessaire à l'équation en soit altérée. L'Equation étant devenue ainsi plus simple, en considérant le seul coëfficient qui reste, on trouve que dans le cas où il est positif, la courbe n'a point de branches infinies, & est contenue toute entière dans un espace fini ; s'il est zero, la courbe a deux branches infinies : & elle en a quatre, s'il est négatif. Or

une courbe qui n'a point de branches infinies ne pouvant être la même que celle qui en a deux, & celle ci la même que celle qui en a quatre, il est évident qu'on doit distinguer trois espéces de courbes du second degré ; l'Ellipse qui n'a point de branches infinies, la parabole qui en a deux, & l'hyperbole qui en a quatre. Il est vrai qu'il peut arriver que le quarré de l'Ordonnée manque dans l'Equation ; dans ce cas, si le produit des deux coordonnées manque en même-tems, on fait voir dans la suite que la courbe est toujours une parabole ; & que la courbe est toujours une hyperbole, lorsque le produit des Coordonnées se trouve dans l'Equation, soit que le quarré de l'Abscisse s'y trouve aussi, soit qu'il ne s'y trouve pas. On démontre ensuite, à l'aide du calcul des Sinus & des Cosinus, toutes les propriétés des diamètres & des Tangentes, & dans l'hyperbole en particulier, celles des Asimptotes. Enfin on démontre au moyen de l'Equation générale plusieurs propriétés communes aux trois Sections Coniques. Cette importante théorie qui dans les Ecrits des autres Auteurs remplit un Volume assez considérable, est exposée avec autant de clarté que de précision dans les quatre premiers Chapitres du second Livre.

On reprend dans le Chapitre cinquiéme les trois Courbes, l'Ellipse, la Parabole, & l'Hyperbole, & on enseigne la manière de les décrire. Les Anciens faisoient naître l'Ellipse de la Section du Cylindre, & les trois Courbes de la Section du Cone. C'est ce qui leur a fait donner le nom de Sections Coniques. On démontre en peu de mots que de la Section du Cylindre & du Cone, il ne peut naître de Courbes d'un ordre plus élevé. On fait voir ensuite comment les deux axes, ou un axe avec son Paramètre, étant donnés, on peut, au moyen de la Section du Cone droit, trouver la Courbe demandée. Enfin, on cherche, si au moyen d'un Cone droit quelconque, on peut décrire une parabole, une Ellipse, ou une hyperbole. Rien n'est plus aisé pour la Parabole : on y réussit encore pour l'Ellipse, avec un peu d'adresse ; à l'égard de l'hyperbole, la chose est tout-à-fait impossible, étant absolument nécessaire que l'angle du triangle de la Section du Cone par l'axe, soit plus grand qu'un angle donné. Les Géométres Modernes ont imaginé plusieurs instrumens pour décrire les Sections du Cone sur un plan. Il est parlé dans ce Chapitre de ceux qui sont fondés sur les propriétés des foyers, & l'on en prend occasion pour parler des foyers & des directrices, & pour en démontrer les propriétés. Mais comme il entre dans la composition de ces instrumens, un fil sujet à être tendu inégalement, on parle aussi de ceux composés d'équerres & de régles solides, qu'on regarde avec raison comme plus sûrs & plus exacts. Entre ceux-ci, celui qu'on appelle

vulgairement compas de l'Ellipse est d'une élégance singulière. Ce n'est autre chose qu'une ligne droite qui se meut dans l'intérieur d'un angle droit. Il y en a un autre qui n'est pas moins élégant : il consiste en un angle rectiligne dont les côtés sont égaux, & qui s'ouvre de façon que l'extrêmité d'un des côtés étant fixe en un point, l'extrêmité de l'autre se meut le long d'une ligne droite. Pendant ce mouvement chaque point de ce dernier côté décrit une Ellipse.

Le Chapitre sixiéme contient la théorie des lieux Géométriques du second degré. On y enseigne à discerner le lieu auquel appartient une Equation indéterminée donnée qui ne passe pas le second degré, & comment se doivent prendre les coordonnées. On suit dans cette recherche la méthode connue de Witt, qui est généralement regardée comme la moins embarrassée & la plus facile. Elle n'est sujette à aucunes difficultés, lorsque le plan ou le produit manque dans l'Equation, ou lorsque ce produit s'y trouvant, les quarrés des indéterminées ne s'y trouvent point, n'étant question dans ces deux cas que de substituer à la place d'une indéterminée plus ou moins une donnée, une autre indéterminée. Mais si le plan se trouve dans l'Equation avec le quarré d'une, ou avec les quarrés des deux indéterminées, il faut en ce cas à la place des deux variables en substituer une seule ; c'est ce qui a obligé les Auteurs d'avoir recours à des méthodes difficiles à saisir & qu'on voit par expérience n'être entendues qu'avec peine par les Commençans. L'artifice dont on se sert dans ces Institutions est beaucoup plus facile à entendre. Il consiste en ceci. Après qu'on a fait la substitution des deux variables, ce n'est plus l'abscisse de l'Equation qu'il faut regarder comme l'abscisse de la Courbe à construire, mais une autre qui soit à l'abscisse de l'Equation dans une raison donnée. Cette raison se trouve sans peine au moyen des données, & la construction n'a plus rien de difficile. On donne dans le Chapitre septiéme plusieurs exemples de ces pratiques dans la résolution de plusieurs Problêmes indéterminés, d'où les Commençans peuvent tirer beaucoup d'instruction.

Après avoir dit quelque chose dans le Chapitre huitiéme de la transformation des Equations déterminées du troisiéme & du quatriéme degré, dans la vûe principalement de faire voir qu'on peut toujours en faire évanouir le second terme, on donne dans le neuviéme, la méthode pour les construire par l'intersection des Sections Coniques. Commençant par les Equations du troisiéme degré, on fait voir qu'on en obtient la construction complette au moyen d'une parabole & d'une hyperbole entre les asimptotes, & on démontre qu'une Equation cubique quelconque a ses trois racines réelles, ou n'en a qu'une, & par conséquent qu'elle n'a aucune racine imaginaire, ou qu'elle en a deux. Passant

ensuite aux Equations du quatriéme degré, on donne une méthode générale pour déterminer d'une infinité de façons différentes les racines de ces Equations par l'intersection de deux Sections Coniques, & de la généralité de cette méthode on tire l'avantage de pouvoir introduire dans la construction une Courbe donnée, ou semblable à une donnée ; mais rien de plus élégant que l'artifice avec lequel on parvient à la construction avec deux Sections Coniques semblables, Paraboles, Ellipses, ou Hyperboles, le cas seul excepté où l'on voudroit que les deux Sections semblables fussent deux cercles ou deux Hyperboles Equilateres. Il se trouve néanmoins quelques Equations qu'on peut construire avec deux Hyperboles réciproques, mais non avec deux semblables. On termine ce Chapitre par l'exposition d'une méthode fort élégante pour trouver les racines au moyen de deux Courbes, dont l'une, en supposant droit l'angle des coordonnées, est l'Hyperbole Equilatere entre les Asimptotes, & l'autre un Cercle ou une hyperbole Equilatere; d'où l'on voit que, dans plusieurs cas, on peut parvenir à la solution qu'on cherche avec deux Hyperboles Equilateres ; ce qu'on n'a pû encore obtenir par aucune autre méthode. Toutes ces constructions peuvent être appliquées aux Equations du troisiéme degré ; il ne faut pour cela que les élever au quatriéme en les multipliant par un Facteur simple.

La méthode de construire les Equations au moyen de l'intersection des Courbes a été vivement attaquée par M. Rolle qui a fait voir par des exemples que dans plusieurs cas le nombre des points d'intersection est moindre que celui des racines réelles de l'Equation déterminée. Rien n'est plus vrai, comme on le fait voir dans le Chapitre dixiéme par deux exemples fort simples : cette objection paroît donc fondée, & demande par conséquent qu'on y réponde ; il peut arriver que dans la construction les intersections des Courbes ne donnent pas toutes les racines de l'Equation déterminée ; & pour résoudre cette difficulté il a fallu soumettre à l'examen le plus sévère la méthode par laquelle on détermine les points d'intersection de deux courbes. Si l'Abscisse étant supposée la même, les deux ordonnées sont égales, les Courbes se coupent en ce point. Ainsi supposant les Abscisses égales, & faisant évanouir l'ordonnée dans les Equations, il en résulte une Equation déterminée qui n'a d'autre inconnue que l'Abscisse, & on compte autant de points d'intersection, que cette Equation a de racines. Mais il ne suffit pas de l'égalité des ordonnées pour déterminer ces points, parce qu'il est possible que cette égalité se trouve entre deux ordonnées imaginaires, quoique l'Abscisse soit réelle : auquel cas on n'aura point une intersection réelle, mais une intersection qu'on peut appeller imaginaire, & qui ne peut

être indiquée par les branches des Courbes qu'on décrit ; ainsi pour s'assûrer si le nombre des intersections est égal à celui des racines réelles de l'Equation, il faut examiner si les ordonnées égales peuvent être imaginaires ou non. Si elles peuvent être imaginaires, la construction est douteuse, pouvant y avoir plus de racines réelles que d'intersections réelles. Mais, lorsque les ordonnées égales ne peuvent pas être imaginaires, la construction est sûre, & on aura autant d'intersections réelles que de racines réelles. Cela étant bien établi, on démontre qu'avec certaines conditions les ordonnées égales ne peuvent être imaginaires ; que dans les constructions du Chapitre précédent ces conditions ont été exactement observées, & par conséquent qu'elles ne peuvent être sujettes à aucune difficulté. On se contente pour le présent d'appliquer cette théorie aux Sections Coniques, & aux Equations indéterminées du second degré pour l'étendre dans le Livre suivant aux Courbes, & aux Equations plus élevées.

On donne dans le Chapitre onziéme la résolution analitique des Equations du troisiéme & du quatriéme degré. On commence par établir que des trois racines cubiques de l'unité, l'une est réelle, & les deux autres imaginaires, & que de ses quatre racines quatriémes, deux sont réelles, & les deux autres imaginaires. On donne les formules qui expriment les imaginaires. On vient ensuite à la résolution des Equations cubiques, qu'on obtient avec la somme de deux radicaux cubiques, ainsi que Cardan l'a démontré le premier. Pour y parvenir, on trouve ici une méthode beaucoup plus courte que celle dont on se sert ordinairement. Dans le nombre des cas qui se présentent, se trouve celui appellé anciennement cas irréductible, dans lequel chacun des deux radicaux Cubiques est embarrassé d'imaginaires. Quoique jusqu'à présent on n'ait point trouvé d'expression équivalente dégagée d'imaginaires, la formule n'en est pas moins réelle, les imaginaires se détruisant mutuellement : c'est ce qu'on démontre avec la derniere évidence par deux méthodes différentes ; par celle de l'intersection des Courbes, & par celle des séries, à la maniere de M. Nicole.

Des Equations du troisiéme degré on passe à celles du quatriéme : la méthode dont on se sert est extrêmement différente de l'ordinaire qui conduit à une Equation du sixiéme degré qui se résout comme celles du troisiéme. Par celle qu'on suit dans ces Institutions, on arrive à une Equation du troisiéme degré, dont la résolution donne celle de l'Equation du quatriéme. Cette méthode extrêmement simple conduit naturellement à cette autre connoissance importante : que toutes les formules du quatriéme degré peuvent être résolues en deux facteurs réels du second degré, quoique leurs quatre

facteurs soient imaginaires. Cette vérité a été démontrée par MM. Manfredi & Euler, d'une maniere beaucoup plus difficile que celle dont on se sert ici.

On avoit crû que la résolution analitique des Equations du troisiéme degré, & par conséquent de celles du quatriéme, ne pouvoit être d'usage que dans l'Arithmétique, & étoit absolument inutile en Géométrie, parce qu'on ne voyoit aucun moyen d'en tirer parti pour la construction ; on voit dans le Chapitre douziéme comment on peut au moyen des formules analitiques que la résolution a fait trouver, parvenir à une construction fort élégante. Mais pour cela l'Auteur développe davantage le calcul des Sinus & des Cosinus circulaires dont il avoit précédemment établi les principes : il est même obligé d'introduire un nouveau calcul, celui des Sinus & des Cosinus hyperboliques, qui a une analogie très-étroite avec le calcul des Sinus & Cosinus circulaires. Cette matière a été traitée fort au long par le P. Riccati dans le premier Volume de ses Opuscules (Opusc. 4. Partie 2.) mais l'ordre qu'on suit dans ces Institutions oblige de s'écarter un peu de la route que l'Auteur avoit tenue dans l'Ouvrage qu'on vient de citer. Dans cet Ouvrage, après avoir prouvé que, prenant sur l'Asimptote une suite de lignes continuellement proportionelles, les Secteurs hyperboliques croissent en raison Arithmétique, il regarde les lignes de l'Asimptote comme des nombres, & les Secteurs divisés par une constante, comme des logarithmes ; ensuite pour que les logarithmes soient donnés par les Secteurs hyperboliques, comme les Arcs de Cercle par les Secteurs circulaires, il divise les Secteurs hyperboliques par la moitié du demi-axe qu'il appelle Sinus total, & ces logarithmes ainsi modifiés il les appelle logarithmes analogues. Mais comme on n'a point encore parlé de l'aire hyperbolique, on prend à volonté une suite Arithmétique qui corresponde à une suite Géométrique prise sur l'Asimptote, & on appelle logarithmes les termes de la suite Arithmétique. Ensuite après avoir donné les définitions des Sinus & Cosinus hyperboliques, comme on a fait à l'égard des Sinus & Cosinus circulaires, on résout les Problêmes suivans. Les Sinus & les Cosinus de deux logarithmes analogues étant donnés, trouver les Sinus & les Cosinus de la somme & de la différence de ces logarithmes. Ces principes établis, on donne les formules générales, au moyen desquelles le Sinus & le Cosinus d'un arc ou d'un logarithme étant donnés, on trouve le Sinus & le Cosinus d'un arc ou d'un logarithme multiplié. Les formules des logarithmes ne contiennent aucune quantité imaginaire ; tout y est réel ; mais il n'en est pas de même de celles des Arcs, il s'y trouve des imaginaires qui disparoissent si on éleve les binomes aux puissances entières, indiquées par le nombre multiplié. Tout porte à croire que les

les mêmes formules ont lieu lorsque l'arc ou le logarithme est multiplié par un nombre rompu ou négatif, aussi-bien que dans le cas où il est multiplié par un nombre entier positif. Mais comme on ne doit pas se contenter de l'induction, quelque naturelle qu'elle puisse paroître, on en donne une démonstration rigoureuse.

Cette théorie établie, on ne trouve plus de difficulté à donner la construction géométrique des formules qui résultent de la résolution des Equations cubiques. Si elles sont affectées d'imaginaires, elles dépendent de la trisection d'un arc circulaire ; si elles sont réelles & absolument dégagées d'imaginaires, elles se construisent avec la trisection du logarithme analogue, laquelle dépend de l'invention de deux moyennes proportionnelles. Ainsi toutes les Equations cubiques se construisent ou par le moyen de la trisection d'un arc circulaire donné, ou en trouvant deux moyennes proportionnelles. On résout élégamment ces deux Problêmes par l'intersection de deux Sections Coniques, dans le treiziéme & dernier Chapitre, où l'on résout ensuite plusieurs Problêmes du troisiéme & du quatriéme degré.

Dans le premier Chapitre du troisiéme Livre on traite de la formation des Equations par la multiplication des Facteurs simples, & on démontre que le coëfficient du second terme est égal à la somme des seconds termes des Facteurs ; celui du troisiéme terme à la somme des produits des mêmes seconds termes multipliés deux-à-deux ; celui du quatriéme terme à la somme de leurs produits, les multipliant trois-à-trois, & ainsi de suite. Supposant ensuite tous les Facteurs égaux, on voit qu'on a la puissance d'un Binome dont l'Exposant est égal au nombre des Facteurs. De là on deduit la méthode pour élever un Binome à une puissance quelconque dont l'Exposant est un nombre entier & positif : cela établi, l'analogie nous conduit à soupçonner que la formule n'a pas seulement lieu dans le cas où l'Exposant est un nombre entier & positif, mais encore lorsque c'est un nombre rompu, ou négatif, avec cette seule différence que dans le premier cas la formule est terminée & est composée d'un nombre donné de termes qui surpasse d'une unité l'Exposant de la puissance, au lieu que dans le second cas, lorsque l'Exposant est un nombre rompu ou négatif, elle dégènere en une série infinie qui ne se termine point. Mais comme on ne se contente pas d'un soupçon, quelque raisonnable qu'il paroisse, on en donne une démonstration exacte & rigoureuse ; mais elle demande des formules longues & des opérations difficiles. Nous avons rendu compte d'une démonstration semblable qui se trouve après avoir touché légerement la transformation des Equations ; on emploie tout le Chapitre second à traiter de leur réduction par le moyen des Facteurs rationels. On

enseigne à trouver ces Facteurs, lorsque l'Equation en a, soit qu'ils soient du premier ou du second degré, soit que les coëfficiens soient numériques ou non. Il est vrai que dans cette méthode on ne procède qu'en tâtonnant; cependant on arrive au terme avec assez de sûreté. On a pris pour guide dans ces recherches le célèbre M. Clairaut qui a traité cette matière avec toute la clarté, & toute la sagacité qu'on peut désirer.

On parle dans le troisiéme Chapitre de la réduction des Equations au moyen d'un Facteur quelconque. La méthode procède encore ici par tâtonement, & n'est pas à beaucoup près aussi sûre que la précédente. Il arrive dans bien des cas qu'on fait des efforts inutiles pour trouver un Facteur par lequel l'Equation soit divisible. Cependant il y a quelques espéces de formules qu'on est sûr de pouvoir résoudre en deux ou plusieurs Facteurs. De la premiere espéce sont les Equations qu'on appelle convertibles. M. Gabriel Manfredi en a traité, & en a fait un excellent usage. C'est d'après lui qu'on en donne la méthode qui est sûre. La seconde espèce est de celles qui ont deux ou plusieurs Facteurs égaux : la méthode pour réduire ces Equations a été publiée par M. Hudde, mais sans démonstration, & nous n'avons pas connoissance que jusqu'à présent elle ait été donnée par personne. On en donne une dans ces Institutions qui est claire, complette, & qui ne laisse rien à désirer. Mais comme il n'y a qu'un très-petit nombre d'Equations susceptibles d'être réduites par les méthodes précédentes, plusieurs Analistes ont cherché à se procurer la valeur d'une racine, au moyen d'une série infinie qui en donne, non la véritable valeur, mais une valeur aussi approchante du vrai qu'il est possible. On en donne la méthode, après avoir dit quelque chose des limites entre lesquelles se trouve la racine; mais il y a quelques espéces d'Equations dont on peut trouver exactement la racine. Le P. Ricatti avoit déterminé (Opusc. 4. Tom. I.) les conditions nécessaires aux Equations, pour qu'elles ayent une racine semblable à celle que la méthode de Cardan fait trouver pour les Equations du troisiéme degré. Comme il n'y a rien de plus général dans la théorie des Equations, une pareille découverte méritoit de trouver place dans un Ouvrage tel que celui-ci. Aussi donne-t-on une Table qu'on apprend à continuer, au moyen de laquelle on connoît quels sont les coëfficiens des Equations de chaque degré qui admettent une résolution telle qu'on vient de dire. On fait plus : ces Equations résolues, on apprend à les construire comme on a construit celles du troisiéme degré. On les construit ou par la division d'un arc de cercle en plusieurs parties égales, ou en trouvant plusieurs moyennes proportionnelles entre deux données, d'où dépend, comme on sçait, la division du logarithme.

Le quatriéme Chapitre mérite la

plus grande attention. On y traite des termes généraux, & des sommes générales des séries, dont tous les Géomètres ont fait un si grand usage, & nommément ceux qui ont écrit sur les jeux de hazard. On y parle, en premier lieu, des séries Arithmétiques & Algébriques dont les premieres ou les secondes, ou autres différences quelconques sont constantes, & on enseigne à trouver dans toutes leur terme général & leur somme générale. On traite ensuite de celles qui ont un ou plusieurs diviseurs composés de la lettre ou quantité qui indique le nombre des termes, & comme toutes les séries de cette espéce ne peuvent être sommées algébriquement, on enseigne à distinguer celles qui peuvent l'être, & à en trouver la somme. On traite encore des séries Géométriques, & Algébrico-Géométriques qui admettent une somme exponentielle. Enfin on considére les séries appellées *Recurrentes*, dont la propriété est de pouvoir être formées en prenant la somme ou la différence de plusieurs séries Géométriques, ou Algébrico-Géométriques. On trouve le terme général de toutes les séries de cette espéce, & au moyen du terme général trouvé, leur somme générale, en résolvant une Equation à laquelle on parvient. Toutes ces vérités sont tirées d'un Ouvrage du P. Riccati sur les séries qui admettent une somme Algébrique exponentielle. Ce même Ouvrage contient plusieurs autres choses également curieuses & intéressantes; on y résout ce Problême dans toute sa généralité : le terme général d'une série étant donné, déterminer si elle admet une somme Algébrique, ou exponentielle, & au cas qu'elle en admette une, déterminer quelle est cette somme. Mais on a crû ne devoir comprendre dans ces Institutions que ce qu'il y a de plus utile & d'un usage plus général.

Après avoir développé la théorie des séries, on reprend les Equations qui ont une racine semblable à celle que la méthode de Cardan fait trouver pour les Equations du troisiéme degré, & sommant les séries contenues dans la Table dont on a fait usage au Chapitre troisiéme, on trouve dans le cinquiéme une Equation générale qui les exprime toutes. Au moyen de cette Equation & en se servant des Sinus & des Cosinus, on résout avec élégance en trinomes réels du second degré quelques binomes & trinomes; enfin on donne une démonstration précise & complette du Théorême de M. Cotes, rélatif à la division de la circonférence en plusieurs parties égales. Ce Chapitre est copié presque mot à mot de l'Opuscule quatriéme du P. Riccati Tome II.

On traite dans le Chapitre sixiéme de la famille des Paraboles & des Hyperboles. On fait voir quelles sont les branches qu'elles ont, & de quel côté s'étendent ces branches, & on s'attache sur toutes choses à bien distinguer les différens ordres des quantités plus grandes ou moindres qu'aucune quantité

donnée, qu'on appelle communément infinies & infiniment petites. Cette distinction sera d'un grand usage dans les Chapitres suivants. On passe ensuite aux Paraboloïdes, au moyen desquels on démontre cette importante vérité : que toute Equation d'un degré impair a au moins une racine réelle, & que, si elle en a plusieurs, elles sont au nombre de trois, cinq, sept, ou généralement en nombre impair, & au contraire que toute Equation d'un degré pair ou n'a point de racines réelles, ou que, si elle en a, elles sont au nombre de deux, quatre, & généralement en nombre pair ; d'où il suit qu'en toute Equation les racines imaginaires sont toujours en nombre pair. S'il arrive qu'une Equation d'un degré pair ait son dernier terme négatif, elle ne peut avoir moins de deux racines réelles. On parle dans le Chapitre septiéme de quelques Courbes qu'on peut décrire à l'aide d'instrumens Mécaniques. Ce qu'on dit à ce sujet n'est proprement qu'un essai sur les instrumens propres à décrire les Courbes. Cette matiere, pour être traitée dans une certaine étendue, demanderoit un Volume entier & un Volume considérable. Il seroit bien à désirer que quelque sçavant Géométre s'en occupât, cela répandroit beaucoup de lumieres sur les nouvelles découvertes. On n'a rien négligé pour rendre facile & intelligible la théorie qui apprend à découvrir les propriétés des Courbes au moyen de leurs Equations ; théorie fine & délicate, qui a donné occasion à des paralogismes & à des erreurs, & qui n'a été bien éclaircie que dans ces derniers temps. On parle dans le Chapitre huitiéme des branches infinies ; on y enseigne à connoître & à déterminer au moyen de l'Equation, si les Courbes ont ou n'ont pas de ces branches infinies, & au cas qu'elles en ayent, en quel nombre elles sont ; si elles ont une asimptote rectiligne, ou si elles n'en ont pas, & par conséquent, si elles sont du genre hyperbolique ou parabolique. Mais ce n'est pas tout ; il faut encore déterminer le degré dont elles sont ; ce degré dépend de celui de la parabole ou de l'hyperbole dont elles s'approchent le plus à l'infini.

Le neuviéme Chapitre qui suit a pour titre : des contacts & des osculations. On y enseigne d'abord à mener la tangente à un point donné de la Courbe ; ce qui se fait en transportant l'Equation à une ligne des abscisses dont l'origine est au point donné. On observe ensuite quels sont les termes dans lesquels les coordonnées ne passent pas la dimension linéaire, parce que ces termes seuls, à l'exclusion des autres, servent à déterminer la position de la tangente. Mais, s'il arrivoit que ces termes eussent zero pour coëfficient, il faudroit en ce cas jetter les yeux sur ceux dans lesquels les coordonnées s'élevent à la seconde puissance ; & si ces termes peuvent être résolus en deux Facteurs réels inégaux, on aura deux tangentes qui appartiennent à deux

branches différentes qui se coupent au point de contact ; si les Facteurs réels sont égaux, les deux branches de la Courbe se touchent, & ont une tangente commune ; si on ne trouve que des Facteurs imaginaires, c'est la marque certaine des points conjugués, auxquels l'idée de tangente ne peut pas même être appliquée. On appelle tous ces points points doubles. Mais si les termes de la seconde dimension sont zero, il faut passer à ceux de la troisiéme, & si l'on trouve trois Facteurs réels, on aura trois branches de Courbe qui se coupent ou se touchent en ce point ; si deux Facteurs sont imaginaires, on aura un point conjugué & une branche de Courbe à laquelle appartient la tangente. Ces points s'appellent points triples. En suivant la même méthode, on détermine les tangentes des branches de courbe, ou les points conjugués, lorsque les dimensions moins élevées s'évanouissant, on est obligé de se servir des plus élevées.

Il y a une espéce d'attouchement plus intime que les Géomètres appellent Osculation. Cet attouchement a lieu entre deux arcs extrêmement petits de deux Courbes différentes, lorsque les différences de leurs ordonnées respectives sont à ces ordonnées dans une raison moindre qu'une raison quelconque donnée. Pour procéder avec ordre dans une matière sujette à tant de difficultés, l'Auteur commence par démontrer que l'Osculation a lieu entre la Parabole ordinaire au sommet, & un Cercle dont le diamètre est égal au paramètre de la Parabole ; d'où il suit que les Courbes ont une courbure analogue à celle du Cercle dans tous les points où l'osculation a lieu entr'elles & le sommet d'une Parabole ordinaire : on démontre ensuite qu'il ne peut y avoir d'osculation entre deux Paraboles de différents degrés au sommet, d'où l'on voit qu'on peut aisément désigner les différentes espéces de courbure par le genre & le degré des différentes Paraboles dont le sommet peut faire osculation avec ces courbes, d'autant plus qu'il n'y a aucun point dans une courbe, où l'osculation n'ait lieu entre la courbe & le sommet de quelque Parabole.

La figure des Paraboles osculatrices sert à découvrir plusieurs propriétés des Courbes ; sçavoir si elles sont sujettes à l'infléxion ; si cette infléxion est visible ou invisible ; si elles ont un point de rebroussement tel que les deux branches tournent mutuellement leur convexité l'une vers l'autre, & autres propriétés semblables. Mais dans toutes ces recherches on ne peut marcher avec trop de précaution, pour ne pas tomber dans l'erreur, comme il est arrivé à bien d'autres. Telle seroit constamment la figure des Courbes, si elles n'étoient jamais imaginaires ; mais cette circonstance a lieu quelquefois, & veut être déduite de principes différens. C'a été long-tems une question, si les Courbes Algébriques sont susceptibles d'un point de rebroussement de la seconde es-

péce, dans lequel une des branches de la Courbe tourne sa concavité vers la convexité de l'autre. La raison qui en faisoit douter, étoit que les Paraboles osculatrices n'ont pas ce point de rebroussement : en effet une Parabole seule ne peut avoir cette figure, & deux Paraboles outre les deux premieres branches, en ont deux autres qui leur sont unies. Tout cela n'empêche point que les Courbes Algébriques ne puissent avoir un point de rebroussement de la seconde espéce, non parce que les Paraboles osculatrices peuvent en avoir un, mais parce que la Courbe a deux Paraboles osculatrices en ce point, qu'elle est imaginaire d'un côté de ce point, & que de l'autre elle a deux branches réelles dont ce point est l'origine. On termine ce Chapitre par démontrer que dans un point quelconque des Paraboles d'un degré élevé, aussi voisin qu'on voudra de leur sommet, l'osculation a lieu entr'elles, & le sommet d'une Parabole ordinaire ; d'où il suit que les points dans lesquels les Courbes ne peuvent avoir pour osculatrices que des Paraboles d'un degré élevé, sont des points singuliers.

On pourroit s'imaginer au premier coup-d'œil qu'il est plus difficile de fixer le nombre & la qualité des branches infinies des Courbes, que de suivre & de déterminer leur marche dans un espace fini. C'est cependant tout le contraire ; avec de l'adresse on détermine les branches infinies, au lieu que pour résoudre le second Problême, il arrive le plus souvent que tous les secours de l'Analyse sont insuffisants. En effet, comme la seule méthode générale qu'on ait pour parvenir à la solution de ce Problême est de trouver par la résolution des Equations toutes les valeurs de l'Ordonnée, en donnant à l'abscisse une valeur quelconque, cette pratique conduit à des Equations fort élevées qu'on ne peut pas toujours résoudre ; cependant on donne dans le Chapitre dixiéme plusieurs méthodes particuliéres, à l'aide desquelles on parvient assez souvent & avec élégance à déterminer la marche de la Courbe.

Le Chapitre onziéme traite de la construction des Equations par l'intersection des Courbes, & pour détruire entiérement l'objection de M. Rolle, on commence par étendre aux Courbes plus élevées la théorie qu'on a entamée dans le dixiéme Chapitre du second Livre. On examine ensuite une régle donnée par plusieurs Analistes pour construire les Equations avec le plus de simplicité qu'il est possible, en évitant de se servir de Courbes d'un degré plus élevé qu'il n'est nécessaire. Voici quelle est cette régle : si le plus grand exposant des Equations à construire est un nombre quarré, il suffira de deux Courbes dont le degré soit exprimé par la racine de ce nombre. Si le plus grand exposant n'est pas un nombre quarré, on en retranchera le plus grand quarré qu'il contienne ; si le nombre qui reste est égal ou moindre que la racine du quarré

qu'on a retranché, il suffit de deux Courbes, l'une dont le degré soit exprimé par la racine de ce quarré, l'autre d'un degré supérieur; si le nombre qui reste est plus grand que cette racine, il faut en ce cas deux Courbes dont le degré soit exprimé par un nombre qui surpasse de l'unité la racine du quarré retranché. On ne peut disconvenir que toutes les Equations jusqu'au douziéme degré ne puissent se construire en suivant cette régle; mais, généralement parlant, il paroît que les Equations d'un degré plus élevé demandent des Courbes plus élevées que ne le prescrit la régle ci-dessus; d'où l'on doit conclure que, jusqu'à ce qu'on démontre que cette régle est d'un usage sûr dans la pratique, on ne doit pas en faire grand cas.

Quel que soit le sort de cette régle, l'Auteur de ces Institutions y prend peu d'intérêt, pensant que la simplicité de la construction ne dépend pas du degré peu élevé des Courbes qu'on emploie, mais de la facilité & de l'exactitude avec laquelle on peut les décrire. Il est une espéce de Problêmes qui, pour être construits élégamment, paroissent demander une Courbe déterminée; on en donne un exemple dans la Conchoïde de Nicomède. Mais lorsqu'on ne connoît point les Courbes que demande le Problême, ou qu'il n'y en a point qui satisfasse, & qu'on est obligé d'avoir recours à une Equation déterminée, l'Auteur pense que le moyen le plus simple pour faire la construction est de se servir de la ligne droite, & d'une Courbe du même degré que l'Equation, dont on peut trouver tous les points, avec des Cercles & des lignes droites.

On donne dans le Chapitre douziéme la solution de différents Problêmes, tant déterminés qu'indéterminés, de degrés assez élevés. Dans le nombre il s'en trouve quelques-uns qu'on construit fort élégamment au moyen d'une Courbe d'une construction très-facile que les conditions du Problême indiquent. On rend compte d'une méthode proposée par le Comte Riccati dans le troisiéme Tome de ses Ouvrages, & dont on peut souvent faire un usage fort élégant. L'artifice de cette méthode consiste à éviter les puissances au-dessus de la seconde, au moyen de substitutions convenables, & à parvenir ainsi à l'Equation finale. Suivant ensuite pas-à-pas les traces de l'Analyse, on décrit les Courbes plus élevées, nécessaires pour la construction, par le moyen de celles qui le sont moins, & qui sont plus simples. On donne deux exemples de l'usage de cette méthode dans la solution de deux Problêmes.

On termine ce premier Volume par cette espéce de Problêmes qui renferment des propriétés dépendantes de deux ou d'un plus grand nombre de points de Section, & qui demandent une méthode entiérement différente. On prend une quantité qui soit commune aux deux ordonnées qui aboutissent à

deux points de Section ; telle est l'abscisse si les ordonnées sont parallèles, ou l'angle qu'elles font avec une droite donnée de position, si elles partent d'un même point. On forme ensuite une Equation dans laquelle l'Ordonnée soit élevée au second degré avec deux coëfficiens indéterminés qu'on détermine dans la suite de la solution. Cette Equation résolue donne deux valeurs de l'Ordonnée, auxquelles on applique la propriété donnée. De cette façon un des deux coëfficiens se trouve déterminé par la quantité commune, l'autre restant indéterminé : celui-ci se détermine à volonté. Mais de quelque façon qu'on le détermine, on aura une Courbe qui renfermera la propriété en question. Ce qu'on vient de dire de deux Ordonnées doit s'entendre de trois, quatre, & d'un plus grand nombre.

On voit par cet Extrait que le P. Riccati a rassemblé dans ses Institutions tout ce qu'on peut désirer pour s'instruire parfaitement dans l'Analyse ordinaire, & pour l'appliquer à la Géométrie ; le second Volume renfermera les calculs différentiel & intégral, avec les découvertes de la Géométrie nouvelle ; la réputation du P. Riccati dans cette partie nous annonce que le second Volume sera des plus intéressans pour les Géomètres, indépendamment de son utilité pour ceux qui commencent à s'instruire dans l'Analyse.

DISCOURS SUR L'ETAT ACTUEL DE LA MAGISTRATURE & sur les causes de sa décadence, prononcé à l'ouverture des Audiences du Bailliage d'Orléans, le 15 Novembre 1763. Par M. le Trosne, Avocat du Roi. Se trouve à Paris, chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise. 1764. *in*-12.

C'Est de la Magistrature du second ordre qu'il s'agit dans ce Discours. L'Orateur recherche les causes qui dépeuplent la plûpart des Présidiaux. Ces causes sont les mêmes que celles qui étendent leur fatale influence sur toutes les parties du Corps Politique ; c'est la corruption de nos mœurs, c'est notre mollesse, notre éloignement du travail, notre coupable indifférence pour le bien Public, notre goût désordonné pour les plaisirs, notre lâche amour pour les richesses, les progrès de notre luxe destructeur. Ce luxe s'est introduit dans tous les Etats, & les a tous confondus. Les besoins qu'il a multipliés à l'excès, ont mis les richesses en honneur. La Magistrature ne présente aucun moyen d'en amasser. *C'est*, dit-on, *l'état le plus borné, il ne conduit à rien.* « Ce langage » si commun & si indécent n'est que » l'expression fidéle du culte qu'on » rend aux richesses : elles sont tout » aujourd'hui, & ce qui n'y con» duit pas, ne méne à rien. Quel siécle,

» siécle, s'écrie l'Orateur, que ce-» lui où des sentimens si bas osent » se produire, où on ne prend pas » la peine de les cacher; où ils sont » si universellement répandus, » qu'ils n'ont plus rien de hon-» teux; où ils forment l'opinion » publique; où ils décident du dé-» gré d'estime & de considération » entre les différentes professions! »

M. Le Trosne fait voir que ce sont ces Maximes & ces Mœurs qui ont causé la ruine des plus puissantes Républiques; tantôt il remonte jusqu'à ces grands & funestes effets du luxe qui intéressent les Sociétés entières, tantôt il redescend à son objet particulier qui s'ennoblit & s'agrandit par cette union d'intérêt avec l'Etat entier.

L'honneur, cet antique honneur, puissant ressort des ames Françoises, qui se nourrissoit du plaisir pur de servir l'Etat, qui ne regardoit comme nobles & désirables que les professions où l'on pouvoit être utile, qui soutenoit le Magistrat dans ses fonctions pénibles, comme le Guerrier dans les fatigues & dans les périls, l'honneur existe à peine parmi nous, il n'y vit plus au moins dans sa pureté; s'il en reste quelques traces, ce n'est plus proprement l'honneur, c'est l'amour des distinctions. Les distinctions extérieures suppléent aujourd'hui au ressort du véritable honneur trop affoibli; cette ressource manque entiérement à la Magistrature. Aucune distinction ne la décore, aucune prérogative ne la fait rechercher; elle s'est long-temps maintenue par la seule dignité de ses fonctions & par la force du principe de la vertu qui la soutient encore dans sa chûte; mais si ce principe perd tous les jours de sa force, si cette dignité de fonctions cesse de frapper des esprits uniquement sensibles à l'éclat des richesses ou à l'attrait des distinctions, il faut que la Magistrature succombe enfin, & que des pertes successives & jamais réparées, la conduisent à un entier dépérissement.

Dans la disposition actuelle des esprits, l'Etat Militaire peut toujours être recherché; c'est la carrière des honneurs & des distinctions.

Le Commerce présente des fatigues & des travaux, exige une vie occupée & sédentaire; il y a là de quoi effrayer la légéreté, la mollesse de nos Citoyens; mais l'espoir du gain, l'appas des richesses compense tout.

La Finance présentant ce même appas sans périls, sans fatigues, sans travaux, est l'état le plus désiré, le plus recherché. Tous les avantages s'y trouvent réunis, jusqu'à la considération qui marche aujourd'hui à la suite des richesses. Mais le Temple de cette Divinité ne s'ouvre pas à tous les Aspirans.

Ces trois Etats remplis, il resteroit encore assez de Sujets pour remplir les Tribunaux, s'il restoit des Citoyens. Mais parmi ceux en qui l'Education pourroit avoir formé des talens propres à la Magistrature, les uns en trouvent les fonc-

tions trop pénibles, trop austères, ils veulent vivre pour eux & se livrer à leurs goûts ; ils restent sans état ; les autres ne veulent qu'un titre qui les distingue, qui décore leur oisiveté ; ils cherchent à placer utilement des fonds, à acquérir des distinctions & des privilèges ; & ils appellent ce titre un état.

La Magistrature n'a rien qui les puisse attirer, elle exige le plus grand désintéressement, n'offre aucune distinction extérieure & sensible, & fait acheter par un travail assidu la considération qu'elle peut procurer.

Ce Discours dont les idées sont sages, les sentimens vertueux & Patriotiques, le style d'une élégance & d'une douceur soutenues, finit par l'éloge de l'Université d'Orléans, du Présidial de cette Ville & de son respectable Doyen, M. Pothier ; en parlant de ce célèbre Jurisconsulte, M. le Trosne dit : *son éloge nous est interdit par sa présence ;* mais cet éloge si bien placé dans ce Discours, & qui ne seroit déplacé nulle part, tant il est mérité, se retrouve dans une note, qu'on lit avec plaisir, ainsi que toutes les autres notes que l'Auteur a jointes à son Discours, & où le Citoyen Philosophe développe les idées que l'Orateur n'avoit pû que présenter. Il y indique & les moyens généraux & les moyens particuliers de corriger les abus dont il s'est plaint, & de relever l'état de la Magistrature.

On trouve ensuite un petit Traité qui a pour titre : *Réflexions sur les Mœurs :* il est composé dans le même esprit que le Discours & les Notes, & contient une foule d'idées excellentes, toutes relatives au bien Public, toutes portant l'empreinte du Citoyen. Nous n'en citerons que la tirade suivante, par laquelle on pourra juger de l'Ouvrage entier. L'Auteur propose les moyens de corriger les Mœurs.

« Avoir continuellement les yeux » ouverts sur les entreprises des ri» chesses, elles ne cherchent qu'à » se prévaloir de leurs avantages, » à envahir la considération, à » éblouir par leur éclat ; leur en» lever cet appas insidieux, en fai» sant revivre la simplicité, en » tournant en ridicule les folles dé» penses, & les recherches du luxe, » qui sont toute l'occupation sé» rieuse de tant de gens, & tout » leur mérite ; veiller sur les rangs » qui doivent distinguer les condi» tions, conserver la subordination » qui doit être entre elles, les em» pêcher de se mêler & de se con» fondre ; maintenir l'honneur » propre à chaque état ; inspirer à » chacun du respect pour celui qu'il » exerce, & à tous les Citoyens » un grand soin de leur réputation ; » faire trouver dans la vertu même » la récompense des actions ver» tueuses, elles ne peuvent en avoir » d'autre ; mais elles ne l'ont plus, » dès que le respect pour la vertu » s'affoiblit. Punir par la honte & » le mépris, les actions basses, les » viles intrigues, l'indécence de la » conduite, la frivolité, la dispro» portion dans les liaisons, beau-

» coup plus encore les mésallian-» ces, espèces d'avilissement, dont » on ne sçait plus rougir, & qui » établit parmi nous cet axiôme » effronté, *que l'or égale toutes les » conditions* ».

MONUMENS ERIGÉS EN FRANCE A LA GLOIRE DE LOUIS XV. Précédés d'un tableau du progrès des Arts & des Sciences sous ce régne, ainsi que d'une description des honneurs & des monumens de gloire accordés aux grands hommes, tant chez les Anciens que chez les Modernes, & suivis d'un choix des principaux projets qui ont été proposés pour placer la Statue du Roi dans les différens Quartiers de Paris. Par M. Patte, Architecte de S. A. S. Monseigneur le Prince Palatin, Duc Régnant des Deux-Ponts. Ouvrage enrichi des Places du Roi, gravées en taille-douce.

Præsenti tibi maturos largimur honores.
Horat. Lib. 2. Ep. 1.

A Paris, chez l'Auteur, rue des Noyers, la sixiéme porte cochere à droite, en entrant par la rue saint Jacques, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue Saint-Jean de Beauvais. 1765. *In folio.* Avec Approbation & Privilége du Roi.

CE Livre est un des plus beaux monumens que le zéle Patriotique & l'amour des Arts pussent ériger à la gloire du regne de Louis XV. Le Dessein, la Gravure, la Typographie ont joint les plus heureux efforts aux travaux de l'Auteur pour rendre son Ouvrage digne du grand Prince qui en est l'objet, propre à perpétuer la gloire de la Nation, & à instruire la postérité du progrès des Arts sous ce regne.

Chaque siécle méconnoît un peu ses avantages, a besoin qu'on les lui retrace & qu'on l'aide à en jouir. Les reproches de décadence, les regrets du passé se font entendre dans tous les temps. Il faudroit commencer par être équitable envers soi-même. Si on a le malheur de voir si bien ce qu'on a perdu, pourquoi se refuser au bonheur de voir ce qu'on a conservé ou acquis ? C'est sur ce dernier tableau que M. Patte fixe nos regards; il comprend sous le nom de *Monumens*, non-seulement toutes les Statues érigées en l'honneur du Roi, tant à Paris que dans les Provinces, mais encore tout ce qui peut faire passer à la postérité le souvenir de son regne. Il parcourt article par article tous les Arts Libéraux, tous les Arts Mécaniques, toutes les Sciences, toutes les parties de la Littérature; par-tout il nous montre sous ce regne des progrès sensibles, importans, & que l'esprit le plus frondeur ne peut désavouer. Nous ne suivrons point

l'Auteur dans tous ces détails si précieux & si flatteurs pour un François. Ce Livre n'est pas de ceux dont un Extrait puisse tenir lieu, il faut tout voir dans l'Ouvrage même; nous ne voulons ici qu'inspirer une juste curiosité de le connoître, un juste empressement de l'acquérir; nous osons assûrer nos Lecteurs que leur esprit sera content des vûes, des idées de l'Auteur, & que leurs yeux seront enchantés des Desseins & des Gravures; nous nous contenterons d'offrir ici le résultat général du tableau détaillé que l'Auteur a tracé du progrès des Arts & des Sciences.

« Nos Arts, dit-il, ajoutent à » ce regne une grandeur & un » éclat qu'on ne remarque nulle » autre part. Ils ne le cédent qu'à » notre Littérature. Nos bons Ouvrages en tout genre sont plus » que jamais les délices de l'Europe; jusques dans la Russie on représente nos Piéces Dramatiques. » Notre langue est aujourd'hui plus » répandue que la Latine.... Les » Inscriptions & les Devises se » font presque par-tout en François....... D'un bout de l'Europe » à l'autre, tout parle du triomphe » de nos Arts & de notre Littérature.

» Paris...... doit donc être regardée comme la premiere Ville » du Monde, comme le centre du » bonheur & du Génie. Elle est ce » que furent Athénes & Rome dans » les jours si vantés de leur magnificence. Où trouver ailleurs plus » d'esprit, un goût plus sûr & plus » délicat, cette galanterie pleine » de décence, tout ce que l'humanité a de dehors séduisans, ces » mœurs douces & agréables qui » font le charme de la Société?... » Le François peut passer à bien des » égards pour le Peuple Roi de » l'Europe, puisqu'il y domine véritablement par sa langue, par » son industrie, par sa politesse, & » par sa réputation. »

Mais ce n'est pas simplement l'éloge de la Nation que M. Patte a entrepris, c'est plus particuliérement l'éloge de ce regne, c'est à quoi il s'est appliqué dans tous les détails du tableau. Dans ce Résumé il observe que c'est au milieu du plus beau siécle qui ait existé, que la Nation Françoise est le modèle des autres; il observe que les Aléxandres, les Augustes n'eurent point de dignes rivaux de gloire; au contraire, sous le regne de Louis XV, l'Auteur nous montre tous les Trônes de l'Europe remplis par les plus grands Princes, par des Princes tous occupés de la gloire & de la prospérité des Nations qu'ils gouvernent. Et c'est parmi toutes ces Nations heureuses & bien gouvernées que la France soutient sa supériorité par les Arts & par la Littérature.

Voici comment l'Auteur, toujours jaloux de la gloire de sa Nation, s'explique sur l'usage d'envoyer nos Elèves de Peinture & de Sculpture se perfectionner en Italie. « Ce dernier Pays a la réputation d'être classique pour ceux qui » cultivent les beaux-Arts........

» Peut-être relativement à la gloire » actuelle de nos Arts, ne devroit-» il point y avoir d'autre Ecole que » la Françoise, pour former le goût » de nos jeunes Artistes. Des échaf-» fauds ne doivent subsister qu'au-» tant de temps qu'ils sont nécef-» saires pour construire un édifice ; » mais ils cessent d'être utiles, dès » qu'il est entiérement fini. La Fran-» ce est à présent assez riche de son » propre fonds, pour pouvoir se » passer de tous les secours étran-» gers........ On ne rencontre plus » dans l'Italie, cette ancienne Pa-» trie des Arts, que des Modèles » inanimés : en voyant ce qu'ont » été les Raphaël, les Michel-An-» ge, les Palladio, & tous ces Ar-» tistes du siécle des Médicis, on » regrette de n'en plus retrouver » aucun qui leur ressemble. Nous » avons pris la place de ces hom-» mes célèbres ; les bienfaits de nos » Rois ont naturalisé leur génie » dans ces climats : osons jouir de » nos avantages ; & montrons que » le temps est enfin arrivé où notre » Nation doit, à son tour, servir » de modèle aux autres ».

Ici le zèle Patriotique emporte peut-être l'Auteur un peu trop loin. Si nos Peintres François sont aujourd'hui les Modèles des autres Nations, ils doivent pour la plûpart cet avantage à l'étude de ces Modèles inanimés dont l'Italie est la Patrie ; nous renvoyerons notre Auteur à une Lettre de M. Algaroti sur ce sujet, où il verra son opinion réfutée d'avance avec beaucoup de solidité.

Ce tableau des accroissemens que les Arts, les Sciences & la Littérature ont reçus de nos jours, est suivi d'un Traité des honneurs & des Monumens de gloire décernés aux grands Princes & aux grands Hommes, tant chez les Anciens que chez les Modernes. Quoique ce Traité qui sert d'introduction aux Monumens érigés en l'honneur de Louis XV ne soit qu'un Recueil de faits, tous assez semblables les uns aux autres, il contient cependant plusieurs traits remarquables ; d'ailleurs tous ces faits sont curieux, & il est agréable de les voir ainsi rassemblés.

On trouve ensuite l'énumération & la description de divers Monumens que l'Amour des François a érigés à la gloire du Roi. C'est ici principalement que le Dessein & la Gravure viennent enrichir ce bel Ouvrage & présenter aux yeux, avec la plus grande exactitude & le plus grand éclat, & l'ensemble & les détails de ces Monumens.

Les Monumens érigés ou décernés au Roi à Paris, à Bordeaux, à Valenciennes, à Rennes, à Nancy, à Reims, à Rouen, sont l'objet de la première partie ; chacun de ces Monumens est exposé dans un Chapitre particulier, & cette première partie est terminée par un huitiéme Chapitre qui contient l'énumération des Médailles Royales, frappées sous le regne de Louis XV.

La seconde partie contient les divers projets qui ont été proposés pour ériger la Satue de Louis XV

dans Paris. Le burin les reproduit encore ici avec beaucoup de magnificence ; & l'Auteur les expose dans le plus grand détail ; ce qui produit deux avantages, l'un de conserver & de rassembler dans un Livre précieux & fait pour être très-recherché du Public, des projets proposés par les plus habiles Architectes & qui méritoient tous d'être adoptés, quoiqu'un seul ait pu l'être ; le second, de mettre les Lecteurs en état de comparer ces projets avec celui qui a été préféré & de les comparer entre-eux. Un troisiéme avantage qui résulte naturellement de ceux-ci, est celui de la combinaison des idées; d'où peuvent naître d'autres idées encore plus parfaites pour la construction de semblables Monumens.

Un Traité des Embellissemens de Paris forme le Chapitre dix huitième qui termine cette seconde Partie.

C'est sur le Livre même beaucoup plus que sur cet Extrait qu'il faut jetter les yeux pour comprendre combien il est dû d'éloges & d'encouragemens à l'Auteur. Que de dépenses! Que de recherches! Quelle magnifique exécution en tous genres! On ne pouvoit assurément ni montrer plus de zèle pour la gloire du Roi, de la Nation & des Arts, ni rendre l'Instruction plus agréable, plus attrayante. Il n'y a point de Bibliothèque de Citoyen ni d'Amateur des Arts qui ne doive être décorée de ce superbe Monument, ou plutôt de cette superbe Collection de Monumens.

M. Patte, Auteur de ce bel Ouvrage, a publié il y a quelques années un Ouvrage utile, qui a pour titre : *Etudes d'Architecture, contenant les entre-colonnemens, portes, niches, croisées, & profils des plus beaux Edifices de France & d'Italie.*

EXAMEN DES SYSTÊMES DU MONDE où l'on discute quel est le véritable 1765. *in*-12 p. 64.

L'Auteur de cette brochure rejette le Système de Copernic, & n'admet celui de Tycho qu'avec la correction qu'en a faite Longomontanus, en donnant à la Terre un mouvement de rotation sur son centre en 24 heures. On a toujours objecté contre le Système de Copernic, que l'orbite de la Terre tournant autour du Soleil devant être d'environ 66 millions de lieues, une étendue si prodigieuse causeroit une diversité bien sensible dans les apparences des étoiles. Pour lever cette difficulté, on a supposé les étoiles à une distance immense de la terre, & on a été forcé de dire que, comparé à cette distance, un Cercle dont le diamètre est de soixante-six millions de lieues, n'est qu'un point. Cette supposition n'est pas absolument impossible ; mais elle ne paroît pas à l'Auteur moins choquante que la vîtesse que les astres devroient avoir dans le Système de Ptolemée,

pour faire leur révolution d'Orient en Occident en 24 heures.

Il n'est pas moins révolté d'un autre paradoxe qui résulte du Systême de Copernic. Ses défenseurs sont forcés de convenir que les étoiles de la première grandeur sont éloignées de nous de plus de 6732000 millions de lieues, de sorte qu'il faudroit plus de trois ans à la lumière pour parvenir de ces étoiles à nous. La vîtesse de la lumière est néanmoins dix-mille fois plus grande que celle de la Terre, à laquelle on fait parcourir plus de cinq cens mille lieues par jour autour du Soleil. Les Etoiles qu'on ne peut appercevoir qu'avec de bons télescopes sont peut-être cent fois plus éloignées de nous que celles de la première grandeur; ainsi la lumière qui en viendroit seroit plus de trois cens ans à parvenir jusqu'à nous. C'est à dire que nous ne voyons aujourd'hui dans le Ciel des Etoiles que ce qui s'y passoit il y a plusieurs années.

Il peut même arriver que, quoique deux étoiles soient réellement peu éloignées l'une de l'autre en longitude, néanmoins, vû leur différente distance de la Terre, l'une paroisse vers l'horison, & l'autre soit rapportée vers le Zénith L'Auteur soutient pareillement que, si on prend deux Etoiles qui ayent à peu près la même déclinaison, & qui soient éloignées en longitude, ou plutôt en ascension droite d'environ 70 ou 80 degrés, elles peuvent toutes les deux paroître vers le Méridien, en supposant que celle qui est à l'Occident de l'autre soit plus éloignée de la Terre, & que cette différence des distances en produise une de cinq heures dans le temps qu'il faut pour que la lumière parvienne jusqu'à nous. Cela posé, dit-il, si en regardant ces deux étoiles, la plus occidentale se montre vers le Méridien, l'autre y paroîtra aussi en même temps: « car la lumière de » cette seconde, qui la rend visible » au même instant que la première, » en est partie cinq heures après » celle qui vient de la première, à » cause de sa moindre distance; » par conséquent elle étoit alors au » Méridien, puisqu'elle y arrive » environ cinq heures après la pre- » mière; ainsi ces deux Etoiles, » qui sont bien éloignées l'une de » l'autre latéralement, paroîtront » néanmoins voisines ». Cette raison prouve bien qu'à remonter à l'instant de la Création, la plus occidentale de ces Etoiles n'a pu être visible, sur notre globe, que cinq heures après la seconde; mais prouve-t elle ce que l'Auteur prétend établir; & si la difficulté étoit réelle, ne subsisteroit-elle pas aumoins en partie dans le Systême qu'il adopte de la rotation de la Terre sur son axe? Car il ne peut nier que les Etoiles, qu'on n'apperçoit qu'à l'aide des Télescopes, ne soient beaucoup plus éloignées de la Terre que celles de la première grandeur, & qu'ainsi la lumière *qui part en même temps* des unes & des autres, ne parvienne à notre globe en des temps différens. Il n'est pas ici

question de la différence de position apparente qui naît de la réfraction & de l'aberration de la lumiere. On peut observer que, comme la lumiere, ainsi que le son, se propage en tout sens, s'il faut un jour entier à la lumiere d'une étoile pour arriver jusqu'à nous, le rayon qui nous la rend visible est différent de celui qui tombe sur le point de l'orbite où notre globe s'est trouvé vingt-quatre heures avant que l'astre fût apperçu.

L'Auteur regarde comme une des plus fortes preuves qui établissent le mouvement local de la Terre, celle qui se tire de l'aberration des étoiles; mais pour l'infirmer, il prétend que les ellipses d'aberration peuvent aussi bien dépendre du mouvement annuel du Soleil que de celui de la Terre. Il faudroit, dit-il, prouver que l'aberration des fixes ne peut arriver sans le mouvement local de notre globe, ce qu'il juge impossible de démontrer. « Il suffit de dire en général, ajoute-t-il, que le Soleil étant situé » différemment par rapport aux » Etoiles fixes & à la Terre dans » les diverses saisons de l'année, » cette diverse situation doit produire des apparences dont nous » ne connoissons pas précisément » la cause ». Mais il prétend de plus que ce Phénomène est opposé au mouvement local de la Terre. » Car, dit-il, de la manière dont » on explique cette apparence, sçavoir par un mouvement composé » de celui du rayon venant d'une » Etoile, & de celui de la Terre » autour du Soleil, il s'ensuivroit à » la vérité que l'Etoile doit paroître plus orientale qu'elle n'est, » avant l'opposition de l'Etoile, » c'est-à-dire avant que la Terre » fût arrivée entre l'Etoile & le » Soleil; mais il n'en devroit pas » être de même après l'opposition, » parceque dans cette situation l'œil » du spectateur doit être tourné vers » l'Occident pour voir l'Etoile qui » est alors occidentale par rapport » à la Terre, au lieu qu'il étoit » tourné auparavant vers l'Orient; » d'où il arrive qu'il ne va plus » frapper contre le rayon comme » auparavant : ainsi après l'opposition, l'aberration, s'il y en avoit » encore, ne devroit pas porter l'Etoile du côté où va la terre; c'est » cependant ce qui arrive toujours... » Cette apparence ne vient donc » pas du mouvement prétendu de » la Terre, &c ».

Nous pourrions faire quelques observations sur ce raisonnement; mais pour nous rendre parfaitement intelligibles, il faudroit mettre la figure sous les yeux du Lecteur. Il suffira de dire que s'il est concluant, il en résulte qu'on n'a pas encore découvert la vraie cause de l'aberration des fixes dans l'hypothèse du mouvement local de la Terre : comme elle est inconnue, de l'aveu de l'Auteur, dans le Systême du mouvement du Soleil.

L'Auteur s'objecte la seconde régle de Kepler, suivant laquelle les quarrés des temps périodiques sont entr'eux comme les cubes des distances

tances des planètes au centre. D'où il suit que la Lune faisant sa révolution autour de la Terre en 27 jours & quelques heures, le Soleil, s'il tournoit pareillement autour de la Terre, n'acheveroit la sienne qu'au bout de plus de cinq cens ans. Il répond que la seconde Loi de Képler n'a pour appui que les Observations faites sur des corps qu'on a lieu de croire homogènes, & que comme le Soleil & la Lune sont des corps d'une nature entièrement différente, on n'a point de preuve qu'ils soient soumis à cette Loi. Il met une grande différence entre la première régle de Képler, suivant laquelle les aires que décrit le rayon vecteur d'une planète sont proportionnels aux temps, & la seconde dont nous venons de parler. Celle-ci, dit il, n'est appuyée que sur l'observation : elle a dépendu de la libre volonté du Créateur, qui pouvoit donner à Jupiter plus ou moins de vîtesse qu'il n'en a, sans changer son orbite, quoique la vîtesse de Mars subsistât telle qu'elle est aujourd'hui. La première régle est une suite nécessaire des Loix de la Méchanique, & se démontre indépendamment de toute observation.

Mais si la Lune ne tourne pas avec la Terre autour du Soleil, ne sera-t-elle pas bientôt enlevée à notre globe par le Soleil, qui est un million de fois plus gros ? L'Auteur répond qu'on ignore quelle est la masse du Soleil, ou la densité réelle de la matière dont il est composé, & qu'ainsi on ne peut déterminer la force de son attraction sur la Lune, en supposant même qu'elle est proportionnée à sa masse. Quand même on connoîtroit la masse du Soleil, on ne pourroit, dit-il, que faire des conjectures sur la force dont le Soleil attire la Lune, parce que cette force dépend de la Loi que Dieu a établie par une volonté libre.

La tendance de la Lune vers le Soleil peut être plus grande ou plus petite, indépendamment de la masse Solaire, « parce que cela dépend uniquement de la volonté libre de Dieu, dont les Loix ne peuvent nous être connues que par l'expérience ».

Tels sont les principes que l'Auteur met en usage, soit pour attaquer le Systême de Copernic, soit pour défendre celui de Longomontanus. La comparaison fait aisément sentir que le premier porte sur des idées claires, sur une analogie générale, sur des régles simples & uniformes de Méchanique, toujours constantes & universellement observées. L'autre reste chargé de la plus grande partie des difficultés qu'on fait valoir contre le premier. L'arbitraire y domine : il introduit dans la nature des Loix inconnues, dont l'existence ne peut être constatée par aucune observation.

ALPHABETUM THIBETANUM MISSIONUM Apostolicarum commodo editum. Præmissa est disquisitio quâ de vario Litterarum ac Regionis nomine, Gentis origine, moribus, superstitione ac Manichæismo fuse differitur. Beausobri calumniæ in Sanctum Augustinum, aliosque Ecclesiæ Patres refutantur. Studio & labore Fr. Augustini Antonii Georgii Eremitæ Augustiniani. Romæ 1762. Typis Sacræ Congregationis de Propagandâ Fide. Superiorum Facultate. Un Vol. *in* 4°. de 820 pages, non compris la Préface de 94 pages.

LE Titre de cet Ouvrage n'annonce pas toute l'étendue des recherches que l'on y trouve. On s'imaginera sans doute que l'Auteur a renfermé dans une Préface d'une certaine longueur tout ce qui ne concerne point l'Alphabet Thibétan; on se tromperoit si l'on jugeoit ainsi: l'Alphabet Thibétan est la moindre partie de cet Ouvrage, puisqu'elle n'en occupe environ que cent pages. Dans le reste, c'est-à-dire dans plus de six cens, le P. Georgi a rassemblé tout ce qu'il a pu trouver sur ce Pays qui nous est peu connu; il parle de la Religion dans le plus grand détail, des mœurs, des usages, de l'Histoire, & donne la suite des Princes; ensorte que cet Ouvrage devroit plutôt être placé dans la classe des Livres Historiques que dans la Grammaire. L'Auteur auroit pu en former deux Ouvrages fort différens, l'un qui auroit eu pour objet l'Histoire du Thibet, & l'autre la Langue.

Les Thibétans sont une Nation célèbre dans cette partie de l'Asie qui est située au Nord de l'Inde. Bayer, la Croze & d'autres ont beaucoup parlé des Lettres de ce Peuple; quelques-uns ont même dit que l'on avoit trouvé dans la nouvelle Angleterre une Inscription en Lettres Thibétanes. La Religion du Thibet s'est répandue par toute l'Asie, & il paroît qu'elle a beaucoup pris du Christianisme; c'est ce qui a déterminé l'Auteur à entreprendre ce travail.

Son Ouvrage est divisé en deux parties. La première a pour objet l'Histoire, & la seconde l'Alphabet.

Le Thibet a été encore appellé Tanguth & Bouthan. L'Auteur met ici à contribution toutes les Langues & toute l'antiquité pour retrouver l'origine de ces noms, de même que pour celui de Xaca, le Législateur des Thibétans; ces recherches sont si variées qu'il est impossible d'en donner un Extrait. Par exemple, à l'occasion du mot *Jid*, qui est un des noms du Thibet, il remonte jusqu'au fragment de Sanchoniathon où il retrouve le nom de *Jehid*, Patriarche des Phéniciens, né de la Nymphe Anobret, & il pense que ce Jehid fils de Saturne a beaucoup de rapport avec un des ancêtres des Thibétans, nommé Sciaca Tuba. Il trouve encore des rapports entre Sciaca & le

Sesac des Babyloniens, entre le Tuba & le Typhon des Egyptiens, & à l'occasion de quelques autres noms qui ressemblent à celui de Sem, il pense que ce Patriarche a été connu des Thibétans.

Il s'étend ensuite sur Xaca Tuba ou Sacla Typha qui, après plusieurs renaissances, nâquit enfin, sous le nom de Ciinciub, d'une Vierge appellée Lhamoghiupral. Sa naissance avoit été annoncée par des Prophétes; on débite à ce sujet beaucoup de Fables que le P. Georgi rapporte, & qui paroissent des altérations de l'Histoire de Jesus Christ. L'Auteur trouve aussi quelque ressemblance entre ces Fables Thibétanes & l'Histoire d'Osiris. Il fixe l'époque de Xaca à l'an 959 avant Jesus Christ, & l'expédition de Sésostris dans ces Pays vers l'an 950. En conséquence il pense que toute la Mythologie Egyptienne a été portée dans ces contrées. Il entre dans un grand détail sur Osiris ou Bacchus & sur tous les Dieux Egyptiens, & sur ceux des anciens Perses, & des Indiens; il explique les Dogmes & les principes de la Religion de ces peuples, mais avec tant d'étendue & avec tant d'indications de points de rapports à d'autres Religions qu'il est comme impossible d'en faire un Extrait. Manès, suivant notre Auteur, le même que Scythianus, étoit appellé par les Thibétains, Samtan Poutra ou Sam Poutra, le Législateur de ces Peuples.

Un morceau précieux dans cette Histoire est un Canon Chronologique des Rois & des Grands Lhamas du Thibet. Ce Canon commence à un Prasrinpo ou Prasrinmo, le Pere des Thibétans qui vivoit, suivant l'Auteur, 1340 ans avant Jesus Christ. Le premier Roi ne parut que 147 ans après, vers l'an 1193 avant Jesus-Christ. Il s'appelloit Gnia Thritzhengo. Il étoit originaire de l'Inde; 24 Princes regnerent après lui jusqu'au temps de Jesus Christ; mais on ignore leurs noms. On donne ceux des Princes qui ont regné depuis Jesus-Christ jusqu'à présent.

Ces Peuples du Thibet ont connu la Religion Chrétienne & la Religion des Indiens, dont ils ont fait avec le Manichéisme une espéce de Religion particulière. En effet, ils ont beaucoup de Dogmes conformes à ceux des Manichéens qui se sont répandus dans tous ces Pays de la haute Asie.

Dans la seconde partie de cet Ouvrage on donne l'Alphabet Thibétan & tout ce qui peut concerner la lecture de cette Langue. Mais cette partie n'est pas susceptible d'Analyse. Les Thibétans croyent que leurs lettres leur sont venues du Ciel, que c'est Samtam Poutra qui les leur a données vers l'an 60 de Jesus Christ; aussi ont-ils beaucoup de respect, même pour chaque lettre en particulier qu'ils regardent comme renfermant quelque chose de divin & de mystérieux.

Le Butta, Législateur des Samanéens, dont il est parlé dans saint Clément d'Alexandrie & dans quel-

ques autres Auteurs, est le même que celui des Thibétans, il est aussi le même que Boutjid, c'est-à-dire *Bout unicus* ou *unigenitus* ; ils pensent qu'il est né d'une Vierge d'une manière miraculeuse : ce Butta a été encore appellé Samtam Poutra & Xaca. Il est bon de faire observer ici que les Thibétans ont deux Xaca, l'un ancien & l'autre moderne, mais qu'ils ont confondu l'Histoire de ces deux Législateurs. Le premier, comme nous l'avons déja dit, vivoit du temps de Sésostris. L'Histoire du second est formée d'après celle de Jesus-Christ, &, à ce que l'Auteur croit, par les Manichéens, dont la Doctrine s'est singulièrement établie dans le Thibet. En effet, l'on retrouve encore dans ce Pays toute la Doctrine de Manés. Par cette communication les Thibétans ont attribué à Budda ou Xaca toutes les Fables que les Gnostiques, les Valentiniens, les Basilidiens & les Manichéens ont débitées.

Cet Ouvrage est rempli d'une érudition immense. On voit que l'Auteur a fait des recherches prodigieuses ; mais en même-temps qu'il a employé tout ce qu'il a ramassé; ce qui rend son Ouvrage peut-être trop étendu. Malgré cette trop grande prolixité, malgré des digressions assez longues, cet Ouvrage est précieux pour ceux qui s'appliquent à l'Histoire du Christianisme, & qui veulent connoître les Dogmes des Gnostiques, l'Histoire Orientale & la Religion Indienne.

On y réfute en beaucoup d'endroits Beausobre qui s'est trompé dans son Histoire du Manichéisme sur plusieurs points essentiels de la Doctrine de Manès. Le P. Georgi prend partout la défense de S. Augustin & des autres Peres qui ont parlé du Manichéisme ; il donne une Histoire fort étendue de Manès & une Analyse suivie de ses Dogmes comparés avec ceux des Thibétans. Par-là cet Ouvrage peut & doit même être joint à la suite de l'Histoire du Manichéisme de Beausobre. Il eut été à desirer que l'Auteur y eût ajouté un Dictionnaire Thibétan. Il en a paru déja un, mais si rare qu'on n'en trouve presque plus d'exemplaires. D'ailleurs, autant qu'il est possible de nous en souvenir, il n'est imprimé qu'en caractères Latins, au lieu que partout dans l'Ouvrage du P. Georgi le Thibétan y est avec ses propres caractères.

Nous nous sommes contentés de donner une légère idée de cet Ouvrage, parce qu'il doit être déja connu, ayant été imprimé en 1762.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

LEIPSICK.

ABULFEDÆ Tabula Syriæ cum Fragmento Geographico ex Histora Naturali Ibn al Warchi arabicè nunc primum edidit, latinè vertit, notis explanavit Joannes Bernardus Kœhler, Prof. extr. Philos. in Tract. Kiloniensi, Soc. Teut. Goetthing. Socius Lipsiæ.

M. Kœhler, Auteur de cet Ouvrage, ne donne que la Syrie qu'il a tirée toute entière de la Géographie d'Aboulfedha ; il seroit à désirer qu'il poussât plus loin son travail & qu'il publiât de même les autres contrées voisines & l'Egypte. Nous l'exhortons à entreprendre ce nouveau travail. Il est si rare maintenant d'imprimer un Texte Arabe avec la Traduction & des Notes, que nous ne sçaurions donner trop d'éloges à son entreprise qui mérite d'être encouragée. Cet Ouvrage est sous presse actuellement & paroîtra vers Pâques. Mais nous pouvons assûrer d'avance qu'il est très bien exécuté. L'Auteur, pendant le séjour qu'il a fait à Paris, nous en a communiqué plusieurs morceaux ; l'importance de l'Ouvrage nous a déterminé à l'annoncer d'avance, en attendant que nous puissions en rendre un compte étendu lorsqu'il sera achevé d'imprimer. Il formera un *in*-4°. d'environ 200 pages.

FRANCE.

DE MONTAUBAN.

L'Académie des Belles-Lettres de Montauban distribuera le 25 Août prochain, fête de S. Louis, un prix d'Eloquence fondé par M. de la Tour Doyen de l'Eglise Cathédrale, l'un des trente de la même Académie, qu'elle a destiné à un Discours dont le sujet sera pour l'année 1766 :

Est-il utile à la Société que le cœur de l'homme soit un Mystère ? conformément à ces paroles de l'Ecriture : *Pravum est cor omnium & inscrutabile; quis cognoscet illud.* Jérem. XVII. *6*.

Ce prix est une médaille d'or de la valeur de deux cens cinquante livres, portant d'un côté les armes de l'Académie, avec ces paroles dans l'exergue : *Academia Montalbanensis fundata auspice Ludovico XV, P. P. P. F. A. Imperii anno xxix :* Et sur le revers ces mots renfermés dans une couronne de laurier ; *Ex munificentiâ viri Academici D. D. Bertrandi de la Tour Decani Eccles. Montalb. M. DCC. LXIII.*

Les Auteurs sont avertis de s'attacher à bien prendre le sens du sujet qui leur est proposé, d'éviter le ton de déclamateur, de ne point s'écarter de leur plan, & d'en rem-

plir toutes les parties avec justesse & avec précision.

Les Discours ne seront, tout au plus, que de demi heure de lecture, & finiront par une courte priere à Jesus Christ.

On n'en recevra aucun qui n'ait une approbation signée de deux Docteurs en Théologie.

Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une marque ou paraphe, avec un passage de l'Ecriture sainte, ou d'un Père de l'Eglise, qu'on écrira aussi sur le Registre du Secrétaire de l'Académie.

Ils feront remettre leurs Ouvrages *par* tout le mois de Mai prochain, entre les mains de M. Bernoi, Secrétaire perpétuel de l'Académie, en sa maison, rue Montmurat, ou, en son absence, à M. l'Abbé Bellet en sa maison, rue Cour-de Toulouse.

Le prix ne sera délivré à aucun, qu'il ne se nomme, & qu'il ne se présente en personne, ou par Procureur, pour le recevoir & signer le Discours.

Les Auteurs sont priés d'adresser à M. le Secrétaire trois copies bien lisibles de leurs Ouvrages, & d'affranchir les paquets qui seront envoyés par la poste.

Le prix d'éloquence de cette année a été adjugé au Discours qui a pour sentence : *Væ duplici corde.* Eccl. II. 14.

Le Discours qui a pour sentence : *Fraude perit virtus ;* a eu l'*Accessit* de ce prix.

CHALONS-SUR-MARNE.

Essai Historique Critique sur l'origine de la Puissance Temporelle des Papes, Ouvrage qui a remporté le *Prix de l'Académie Royale de Prusse. Par M. Sabbathier, Professeur au Collège de Châlons sur Marne, & sous-Secrétaire de la Société Littéraire de la même Ville.* Nouvelle Edition.

Pacatumque regit patriis virtutibus orbem.
Virg.

A la Haye, & se trouve à Châlons-sur-Marne. Chez Antoine Degaulle Libraire, proche Notre-Dame. 1765. Brochure *in*-12. pag. 164.

PARIS.

Avis. On souscrit chez Panckoucke Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, pour un Ouvrage périodique intitulé *The British Magazine, or Literary entertainment, of Knowledge and pleasure.* i. e. *Magazin Anglois, ou Recueil Littéraire instructif & amusant.* A Amsterdam. *Prodesse & delectare e pluribus unum.*

Le projet de cet Ouvrage fut annoncé vers la fin de l'année dernière. On donne chaque mois un cahier de 96 pages, petit *in*-8°., où la traduction Françoise est placée à côté de l'original. On avertit que tous les articles insérés dans ce Recueil sont tirés des Ecrits Anglois les plus estimés, & qu'on

n'offre que des piéces capables de plaire, d'instruire, & de contribuer à l'utilité publique. On donne l'exclusion à toute matière inutile ou capable d'offenser quelqu'un. On fait choix des évènemens politiques & curieux les mieux avérés & les plus récents, se bornant à ceux qui sont les plus dignes d'être connus dans les Pays Etrangers. Le prix proposé aux Souscripteurs est de quatre livres de France par quartier, qui ne se payeront qu'à la réception de chaque troisiéme Cahier, non compris les frais de port, qui sont de douze sous pour Paris, chaque trimestre. Ce que nous avons vû de cette production nous en a donné une idée favorable.

Souscription de dix années complette de l'Année Littéraire. Comme cet Ouvrage est devenu aujourd'hui très-considérable par le nombre des Volumes, Ch. Panckoucke, Libraire à Paris, qui a fait l'acquisition de tout ce fonds, où il a trouvé à completter un certain nombre d'exemplaires, propose de donner les quatre-vingt volumes qui forment dix années consécutives, depuis 1754 jusqu'à 1763 inclusivement au prix de 80 livres. Un rabais aussi considérable ne doit point étonner & faire mal juger d'un livre, puisqu'il a eu lieu pour des suites d'Ouvrages reconnus pour les meilleurs de la Nation.

Les années 1764 & 1765 de l'Année Littéraire, seront à l'ordinaire du prix de 24 livres, & l'on ne jouira du rabais considérable, accordé sur les précédentes années, que pendant les mois de Juillet, Août & Septembre.

P. S. Le même Libraire avertit que le rabais accordé sur les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, n'aura plus lieu à la fin de Juillet, & que cet Ouvrage coûtera comme à l'ordinaire 360 liv. au lieu de 210 livres.

Traité de l'existence, de la nature & des propriétés du fluide des nerfs & principalement de son action dans le mouvement musculaire, Ouvrage couronné en 1753. par l'Académie de Berlin, suivi des Dissertations sur la sensibilité des meninges, des tendons, &c, l'insensibilité du cerveau, la structure des nerfs, l'irritabilité hallérienne, &c. Par M. le Cat Ecuyer, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Lithotomiste Pensionnaire de la même Ville, Professeur Royal en Anatomie & Chirurgie des Académies Royales de Paris, Londres, Madrid, Porto, Berlin, Lyon; des Académies Imperiales des Curieux de la Nature & de S. Pétersbourg, de l'Institut de Bologne, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Rouen. A Berlin, *in*-8°. avec figures. 1765. Et se vend à Paris, chez Cavelier & Desspilly, rue S. Jacques.

Nouvelle France ou France Commerçante. Par M. F. X. T. Juge de la V. de C. A Londres. 1765. *in*-12.

Vies des Pères, des Martyrs & des autres principaux Saints, tirés des Actes Originaux & des monumens les plus authentiques, avec des Notes historiques & critiques. Ouvrage traduit de l'Anglois. Tome III. A Villefranche de Rouergue, chez Pierre Vedeilhié, Libraire-Imprimeur. A Paris, chez Barbou rue S. Jacques, &c. 1764. Avec Approbation & Privilège du Roi.

Nous avons rendu compte des Volumes précédens, & nous comptons nous occuper bientôt de celui-ci.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL Du Mois de Décembre 1765.

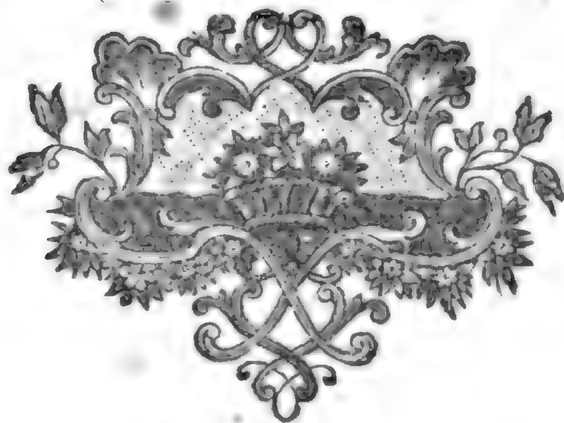
Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXV.

DÉCEMBRE. II. Vol.



A PARIS,

Chez C. J. PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.

M. DCC. LXV.

AVEC PRIVILÉGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DÉCEMBRE M. DCC. LXV.

ESSAI SUR LA RAISON OU NOUVELLE MÉTHODE de résoudre une des plus difficiles & des plus belles questions de la Philosophie moderne. Par M. de Keranflech. A Rennes, chez Julien Vatar Père, & Julien-Charles Vatar fils. 1765. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. pages 387.

MALGRÉ la prévention assez ordinaire, quoiqu'injuste, contre les Ouvrages abstraits, nous savons que plusieurs de nos Lecteurs s'attendent que nous leur fassions connoître celui-ci, dont nous n'avons encore donné que l'annonce.

Il est divisé en trois Livres, dont le premier, qui traite de l'usage de la Raison, est partagé en trois Sections, 1°. de la vision intellectuelle. 2°. De la vision sensible. 3°. De l'usage des idées. L'Auteur définit l'idée *ce par quoi l'esprit peut connoître un objet, sans que cet objet s'y présente par lui même, & sans qu'il existe dans le monde.*

Avant la création, Dieu voyoit en lui seul les êtres qu'il a faits, leurs essences, leurs propriétés, leurs formes; & ce par quoi il voyoit tout ce monde, étoit l'*idée* même de ce monde. « Mais l'idée qui est en » Dieu, par exemple, du triangle, » contient toute la réalité & tou» tes les propriétés du triangle; car » il y a contradiction qu'aucune » intelligence voie un triangle où » il n'y en a pas. » D'où l'on conclut « qu'il faut que l'idée d'un » objet soit cet objet là-même en » un sens ». De-là encore la différence entre *sentir* & *voir*, entre le *sentiment* & l'*idée*, puisque les idées sont en Dieu sans aucun mêlange de *sentimens* ni de *sensations*. Aussi ne peut-on expliquer les choses qu'on ne fait que *sentir*; on explique celles qu'on connoît ou qu'on *voit* par les idées qui les représentent, & sans lesquelles on ne peut les *voir*. Car ce n'est point immédiatement en eux-mêmes que l'ame apperçoit les objets sensibles. Il faudroit pour cela de deux choses l'une, ou que les corps agissent sur l'ame immédiatement par eux-mêmes, & la modifiassent de quelque sorte, ce qui est impossible; ou que l'ame allât s'étendre sur la superficie des corps, s'y appliquât immédiatement, pénétrât leur intérieur, & s'y plongeât dans tous les sens; ce qui n'est pas moins impossible, puisque l'ame est sans étendue. En un mot ni la matière, ni aucune créature ne sont *intelligibles* en elles-mêmes. Elles ne le sont même pas pour Dieu, puisqu'il ne les voit que comme il les voyoit avant leur création; or il ne les voyoit pas alors immédiatement en elles mêmes, car on ne peut pas voir ce qui n'est pas. La vision intellectuelle des objets se fait donc par l'entremise de quelque chose qui, unie immédiatement à l'ame, remplace ces objets & les représente. Quand donc, les yeux fermés, je pense à l'étendue locale, une étendue spirituelle, une étendue intelligible est présente aux yeux de mon ame. Il en est de même des autres objets. Les idées sont les vrais *milieux* entre les choses & nous. L'idée est le premier objet, l'objet immédiat de l'ame, l'*objet représentant*. Tous les objets extérieurs sont des *objets représentés*, des objets secondaires, des objets médiats. L'idée ressemble à ces images qui sont tracées au fond de l'œil pendant la vision sensible, & les objets représentés, à ce que l'on regarde hors de soi par ces images. Si la rétine étoit douée d'intelligence, elle pourroit appeller *idées*, objets immédiats & représentans, ces images qui sont sur elle; & les corps sensibles seroient les objets médiats & représentés. Mais l'objet dont l'ame s'occupe, où elle porte son attention, ce n'est pas l'objet *représentant*, ou l'idée qui l'affecte immédiatement. Elle regarde toujours au-delà, à-peu-près comme un Vieillard, qui, à l'aide de ses lunettes, regarde des caractères, des mots tracés sur du papier, sans appercevoir ses lunettes, ou plutôt c'est ainsi que l'ame n'apperçoit point l'image tracée au fond de l'œil, quoiqu'elle n'apper-

çoive les objets éloignés que par son moyen. Qu'on ne demande donc pas quelle est la nature de l'*idée*. Elle nous affecte, elle nous touche, l'ame la saisit; mais, à proprement parler, elle ne la *voit* pas, & ne peut par conséquent en expliquer la nature. Il en est de l'idée à-peu-près comme de nos yeux que nous ne voyons pas, & par lesquels nous voyons toutes choses. Il faut au moins se borner à dire qu'il y a deux manières de *voir* : » l'une consiste à appercevoir immédiatement quelque chose, à » l'avoir pour premier objet, &c; » l'autre consiste à être attentif, à » donner son attention, à s'abandonner à quelque chose, à l'avoir » pour second objet, ou pour objet représenté. Dans le premier » sens, jamais personne n'a vû autre chose que des idées : dans le » second sens, jamais personne n'a » pu voir ses idées ».

Il suit de-là que si nos idées sont Divines, ou des perfections de la substance de Dieu, il ne faut pas en conclure que nous voyons Dieu. Au jugement de l'Auteur, ceux qui ont fait cette objection n'entendoient guères ni leur système, ni celui de leurs Adversaires, & n'avoient aucune notion de la vision intuitive. Car dire qu'il faudroit voir Dieu, pour que nous vissions tout en lui, c'est prétendre qu'il faudroit voir les idées des choses, pour voir les choses dans leurs idées. Cette difficulté d'ailleurs est commune à tous les systêmes, puisqu'on peut objecter à ceux qui mettent nos idées dans nos ames, qu'il faudroit aussi voir nos ames, pour que nous vissions tout en elles.

Mais qu'est-ce que la vision sensible ? Les corps sont-ils visibles immédiatement en eux-mêmes ? Non; & c'est ce que l'Auteur établit par plusieurs démonstrations. 1°. Le méchanisme de la vision sensible consiste dans l'image tracée au fond de l'œil & dans l'ébranlement excité dans le cerveau. Mais y eût-il des corps devant nos yeux, il n'y a point de vision sensible, sans ces images, sans ces ébranlemens; qu'au contraire ces images & ces ébranlemens existent, on verra les corps quoiqu'absens ou même non-existans. 2°. L'image tracée sur la rétine ne ressemble point aux corps; une superficie n'étant point la représentation d'un solide, la grandeur & la forme naturelle des objets ne peut être dans l'œil. Ces images sont à l'envers, l'objet paroît droit; elles sont quelquefois des ellipses, & nous voyons des Cercles; leurs angles sont souvent très-aigus ou très-obtus, & nous voyons des angles droits. &c. 3°. Si l'on voyoit les corps en eux-mêmes, ceux qui regardent le même objet verroient précisément la même chose. On verroit la véritable figure, la véritable grandeur des corps. Le changement de distance, de position, de milieu, ne feroit point varier toutes ces choses. Le monde qu'on voit n'est donc nullement le monde qu'on croit voir, &c. 4°. On n'apperçoit par les yeux corporels que des *figures*

colorées. « Or les couleurs ne sont » pas sur les corps, ce sont des mo» dalités de l'ame. Donc l'étendue » qu'on apperçoit en elles, ou avec » elles, n'est pas matérielle, com» me elle semble l'être; puisqu'elle » est intimément unie à l'ame, & » que celle-ci ne peut pas s'unir à » des corps » &c.

Dans la *vision sensible*, il faut par conséquent bien distinguer ce qui est *vision*, de ce qui est *sensible*, où ce qu'on *voit*, de ce qu'on *sent*. C'est ce qu'on est dans l'habitude de confondre. On dit *voir* du blanc, du violet, du rouge, &c; on ne dit jamais *sentir* du blanc, du bleu, &c. On regarde comme visible ce qui n'est que sensible, & l'erreur se fortifie par la manière même dont on parle. On *voit* une figure quarrée, la perception en est claire, on peut en conséquence définir nettement cette figure, l'expliquer, & en déduire ses propriétés. On ne voit point les couleurs, on les *sent*. Aussi ne peut-on les expliquer, les faire connoître à un aveugle. On ne *voit* pas non plus la lumière, on la *sent*. Mais par quoi *voit*-on la figure? Par la même idée qui fait la vision mentale. La *vision* qu'on a des objets corporels, lorsqu'on tourne les yeux vers eux, est la même qu'on en a, quand on pense à eux, les yeux fermés. Tout ce qui fait que la vision est sensible en un cas & qu'elle ne l'est pas dans l'autre, c'est qu'au moment qu'on ouvre les yeux, il survient de ces sentimens qu'on appelle des couleurs, & que l'on rapporte aux objets où va l'attention de l'ame, ce qui colore ces objets, au lieu que quand on ferme les yeux, la vision est pure & simple. C'est l'ame seule qui voit: or, comme on l'a dit, l'ame n'apperçoit pas les corps immédiatement en eux mêmes; on les voit donc dans ce qui nous les représente immédiatement. Ainsi il n'y a point d'autre vision que la vision idéale. Ou les espaces & toutes les figures, les solidités, les distances que nous appercevons, sont purement intelligibles, ou l'ame en les appercevant, c'est-à-dire en s'y appliquant immédiatement par elle-même, devient étendue, figurée, divisible, massive, &c. Or l'ame ne peut devenir divisible, étendue, massive, &c. Donc, ceux qui disent qu'en voyant un objet, ils s'en font une idée, se trompent grossièrement: c'est ne faire ses idées qu'après s'en être servi.

Puisqu'on ne peut rien *voir* que par l'entremise des *idées*, il est clair que ce qu'on appelle *la lumière du bon sens*, ou *la lumière de la raison* n'est que celle des idées, & qu'ainsi la *raison* n'est que les idées mêmes qui nous représentent & les choses & les rapports des choses entr'elles. On appelle bien quelquefois *la raison*, la faculté que nous avons de raisonner; mais l'Auteur ne donne ici ce nom qu'à cette lumière de l'ame, qui nous éclaire & nous guide. Ou bien il distingue la *raison éclairée*, qui est l'ame même avec ses facultés; & la *raison éclairante*, lumière générale &

commune à tous les esprits, règle universelle consultée par tout ce qui pense, voix intérieure qui nous parle, & qui décide souverainement au-dedans de nous-mêmes. Celle-ci renferme les idées, ou plutôt n'en est pas distinguée. C'est un fonds inépuisable & fécond, auquel tous les êtres pensans sont redevables de l'immensité, de la multiplicité, & de la rapidité de leurs conceptions. Quelle est donc la nature de cette raison ? C'est de quoi l'Auteur s'occupe dans son second livre divisé en deux Sections, dont la première traite de la nature des idées, & la seconde de l'origine des idées.

M. de Keranflech débute ici par une supposition. Qu'on imite exactement avec de la cire une grape de raisin : *Brutus* qui n'a aucune raison de se défier de la chose, voit formellement du raisin, il ne songe seulement pas à la cire. C'est néanmoins la cire qui l'affecte, c'est l'objet immédiat ou représentant. C'est ainsi que notre attention passe de l'idée à la chose ; & ce passage consiste dans le jugement que l'on fait. Dans cet exemple, trois choses à distinguer, la substance de la cire, la figure de la cire, & le raisin qu'on croit voir. La substance est indifférente, & fût-elle de toute autre matière que de cire, la vision seroit la même.

La figure est précisément ce qui représente, & ce qu'on voit ; mais on ne la voit que comme raisin. Ainsi c'est, dans un sens, la figure & la substance de la cire qu'on voit, & le raisin ne se voit pas, tandis qu'en un autre sens, c'est le raisin qu'on voit, non la cire. Tous les hommes se comportent à l'égard des idées comme celui de l'hypothèse à l'égard de la cire. Nous ne sommes point naturellement prévenus de nos idées, non plus que ne l'étoit Brutus de la présence de la cire. L'instinct, le premier mouvement nous porte aux objets. Les idées ressemblent d'ailleurs aux objets bien plus parfaitement encore que la figure de cire ne ressemble à une grape. D'où il faut conclure 1°. qu'on ne doit point s'appercevoir de la substance de ses idées. 2°. Qu'on voit réellement la forme & la perfection de l'idée, que l'on méconnoît pour idée, & qu'on juge être l'objet lui-même. Car comment voir une chose absente, & qui même n'existe peut-être point ? Les propriétés qu'on attribue à l'objet *terminatif*, sont donc réellement celles de l'idée. Ce n'est même pas cet objet *terminatif* qu'on voit en effet, c'est l'idée seule qu'on prend pour l'objet même. « Car ce que l'objet peut renfermer de positif & de réel, ou » la réalité de l'objet étant absolument invisible, c'est celle de l'idée que l'on voit. Et on ne fait » en assûrant cela, que retourner » le jugement par lequel on avoit » mal pris la réalité de l'idée pour » celle de son objet. Ainsi dans » notre exemple de la cire, la » grandeur, la figure, les trois dimensions du raisin qu'on croit » voir sont réellement dans la cire,

» ce qui fait voir que l'idée d'une » chose est nécessairement cette » chose ». Aussi la meilleure maniere de représenter un objet, c'est d'être cet objet-là même. On ne représente exactement une boule qu'avec un solide rond, c'est-à-dire avec une vraie boule, un triangle avec un triangle. De-là trois principes. 1°. On peut affirmer d'une idée ce que l'on apperçoit clairement être renfermé dans son objet. 2°. L'idée d'une chose est réellement cette chose même, ou contient proprement tout ce qu'il y a de perfection, de positif, & de réel dans la chose dont elle est l'idée. 3°. Il n'y a pas d'autre manière de représenter cet objet que d'être l'objet même, *i. e.* de renfermer réellement & proprement tout ce qu'il a de réalité & de perfection. Ces principes nous font clairement connoître les propriétés de nos idées. Car elles se terminent à des objets, dont les uns sont infinis en étendue, les autres infinis en tout sens, d'autres sont nécessaires, immuables, indépendans, éternels, incréés, &c. Nous avons donc des idées infinies, nécessaires, immuables, éternelles, incréées, &c.

Quand on pense à l'immensité de l'espace, on conçoit qu'il est inépuisable. On dit que cette étendue est infinie, non pas parce qu'on n'en voit pas la fin, mais parce qu'on voit clairement qu'elle n'en a point. Nous pensons à Dieu, à un être infiniment parfait. Objectera-t-on qu'on n'a pas une vision mentale de cet objet ? La régle pour reconnoître si quelqu'un voit ou ne voit pas, c'est d'examiner s'il est en état de répondre sur son objet. Or qu'on nous demande si Dieu est sage, puissant, juste, &c. Nous n'hésitons pas. « Mais interrogez-moi, dit l'Auteur sur » *Blictri*, demandez-moi s'il est » sage, s'il est puissant, s'il est » juste, s'il est quarré, ou s'il est » rond : je ne pourrai dire quoique » ce soit... Ainsi donc, si je ne voyois » pas l'infini positif, l'infiniment par» fait, l'infini en tout sens, je ne pour» rois pas plutôt repondre sur sa na» ture & sur son essence, que sur l'es» sence de *Blictri*. De même si je » n'appercevois, suivant le langa» ge de l'Ecole, qu'un simple infini » *négatif*, je ne pourrois parler que » de lui ; & je n'entendrois point » qui m'interrogeroit sur l'infini » qui est *positif*. Je ne verrois point » la différence qu'on veut établir » entre l'infini qu'on appelle *posi»tif*, & l'infini qu'on nomme *né»gatif* ; & par-là même je ne sçau» rois pas si l'infini que je verrois » seroit *négatif* en effet, ou s'il ne » le seroit pas ». Quant à la manière dont un esprit fini peut appercevoir l'infini, elle se fait en diminuant la force de la perception, mais non pas la réalité. Car la force de la vision s'exprime par le *quotient* de la division de la puissance d'appercevoir par la multiplicité des objets apperçus. Par conséquent la force de la vision d'une réalité absolument infinie, sera infiniment petite.

Les

Les vérités Géométriques sont invariables, indépendantes, éternelles, & incréées; les idées, qui font connoître ces vérités, ont donc les mêmes propriétés. Tout ce qui est créé, est quelque chose de déterminé, de limité, un individu. Mais l'être en général, ce qu'on a présent à l'esprit, quand on pense à une hyperbole, à une ellipse en général, n'est point un objet créé, puisque ce n'est pas telle ellipse, telle hyperbole. Ces généralités, dira-t-on, ne sont que des abstractions. Une hyperbole en général n'est qu'une hyperbole particulière, de laquelle l'esprit retranche les différences numériques qui la rendoient particulière. Mais l'abstraction doit diminuer l'être de l'hyperbole, loin de l'augmenter. En croyant faire une précision, l'esprit change d'objet; il saisit une idée générale, au lieu de l'idée particulière où il ne trouve pas ce qu'il cherchoit. Un triangle en général renferme tous les triangles possibles, & n'est pas, comme on l'imagine, un triangle particulier que notre abstraction dépouille, & que l'on considère tout nud : car pour le dépouiller ainsi, & pour sçavoir qu'on ne lui laisse précisément que ce qu'il a de commun avec tous les triangles; il faut voir actuellement tous les autres triangles en même-temps. Ce n'est pas non plus par l'assemblage confus de plusieurs triangles que se forme l'idée du triangle en général. Car on ne peut voir dans cet assemblage que ce qu'on y a mis, par conséquent on ne verra pas tous les triangles dans un amas de quelques triangles. Pour pouvoir parler du triangle en général, l'idée de la généralité est aussi nécessaire que l'idée du triangle.

Il faut conclure de-là que nos *perceptions* sont distinguées de nos idées, & que celles-ci ne peuvent être comme les premieres, ni modalités ni propriétés d'une substance créée. On ne peut voir l'infini dans le fini où il n'est pas, le général dans le particulier, le nécessaire, l'invariable, l'indépendant, l'éternel, dans le contingent, le changeant, le dépendant, le passager. Donc un esprit ne peut se fournir de son fonds les idées qu'il a; il ne peut s'éclairer lui-même. Il participe avec toutes les intelligences à la souveraine raison, qui est commune à tous.

Mais parce qu'il faut que l'idée renferme les propriétés de la chose, Dieu, ni ses perfections ne peuvent être représentés par idées Les attributs de la Divinité ne peuvent être ailleurs que dans elle, & Dieu est visible par lui-même. Nous n'avons donc point d'idées qui nous représentent celles de Dieu. Par conséquent si nous voyons ses idées, nous les voyons en elles-mêmes. Or nous les voyons, car nous sçavons en mille occasions de quelle manière Dieu doit juger & agir, nous sçavons que des principes vrais, selon nos idées, sont aussi vrais selon les idées de Dieu; nous voyons donc les idées & la régle qui le dirigent : la raison & la sagesse sont donc communes à Dieu

& aux intelligences créées. L'Auteur fait ici une réflexion importante.

« Ce que diſent quelques - uns » que Dieu ordonne qu'on agiſſe » ſelon ce qu'on eſt, eſt groſſiérement » équivoque. Cela veut dire que » chaque Créature doit glorifier » Dieu dans ſon genre, que Dieu » demande autre choſe de moi que » de mon chien : on entend cela. » Mais on n'entend pas que Dieu » veuille que, laiſſant la nature » Divine, je me prenne moi-même » pour régle, & que j'agiſſe » ſelon moi-même, tandis qu'il juge » ſelon ce qu'il eſt. » La conſéquence que l'Auteur tire de ſes principes n'eſt pas moins intéreſſante. « Il y a donc un ordre abſolu, une juſtice abſolue, une » morale, une vertu, un droit, » une racine primitive & du bien » & du mal, & une dernière raiſon à rendre de la force de nos » Loix, puiſque les rapports éternels qu'on découvre entre certaines idées, dans leſquels conſiſte » l'ordre, ſont immuables, indépendans, ſont la régle & la Loi » de Dieu, que Dieu les aime néceſſairement, qu'il les venge de » même; qu'il veut enfin tellement » cet ordre, qu'il ne peut laiſſer » impuni celui qui le bleſſe, & » qu'originairement nul être penſant ne peut être fait que pour le » ſuivre ».

Les Phyſiciens ſçavent que le véhicule de la lumière eſt autre que celui du ſon. Ces deux véhicules ſont réellement deux *milieux*, qui ont leurs fonctions à part, ſans mélange & ſans trouble. On peut imaginer dans la lumière de petits tourbillons de matière éthérée, d'autant d'ordres différens qu'il y a de couleurs primitives. Si ſept perſonnes avoient les yeux tellement conſtitués que chacune ne vît qu'une couleur, chacune apperceyroit un monde auſſi complet & auſſi continu que les meilleurs yeux peuvent le faire, au cas qu'une ſeule couleur ſuffît pour la diſtinction des objets. On peut penſer que le nerf optique eſt compoſé de fibres correſpondantes aux véhicules de différentes couleurs, ou que ces fibres ſont remplies d'un fluide qui a le même rapport. Voilà pour les corps; mais les êtres intelligens n'auront-ils pas auſſi leur *élément*, leur *milieu* propre, ou leur *monde* ? Si la *viſion ſenſible* n'eſt autre choſe que la *viſion mentale* accompagnée de ſentimens que l'ame, par inadvertence, complique avec les idées, en ſorte que *les idées colorées ſont en effet tout ce que l'on voit*, ainſi que l'Auteur a eſſayé de le montrer, il eſt clair que l'ame ſe trouve dans un monde intelligible, qui ſeul l'affecte, & auquel elle eſt immédiatement unie. Une intelligence ne peut être dans un corps qu'en quatre manières, à raiſon d'*attention*, à raiſon de *dépendance*, à raiſon d'*harmonie*, comme l'imaginoit Leibnitz, & à raiſon d'*exiſtence*. Les trois premières ſont poſſibles; la dernière ne peut être admiſe que par ceux qui regardent l'ame comme matérielle. Qu'en-

tend-on dans les Ecoles par le mot *définitivè*, auquel on veut faire signifier la manière dont l'ame est dans le corps ? L'ame est une substance simple, qui par conséquent est toute entière par-tout où elle est. Elle ne peut être en un corps, même *définitivement*, que par la présence immédiate de sa substance. Or est-elle présente à plusieurs points à la fois, c'est-à-dire dans une certaine étendue, ou à un seul point indivisible ? Dans le premier cas, elle seroit *immense*, attribut qui ne convient à aucun être créé ; le second est chimérique, comme les indivisibles dans la matière.

La raison éternelle, la nature Divine est donc le *lieu*, le *monde* des esprits. *In ipso vivimus, movemur & sumus* ; c'est par conséquent en Dieu que l'on *voit*. Mais pour entendre cela, il faut d'abord s'arrêter à considérer la *notion* que nous avons de Dieu. Les êtres particuliers ne sont particuliers que par restriction : c'est la seule privation, le défaut de réalité qui les réduit à être *telles* choses. Un tel triangle n'est *tel* triangle, que parce qu'il n'est pas tous les autres ; sa figure triangulaire n'est qu'une pure négation d'une étendue ultérieure. Une étendue qui contiendroit toutes les étendues possibles, ne seroit pas *telle* étendue. De même l'*être* tout court, l'*être* sans restriction, sans mêlange de *non-être*, n'est pas *tel* être. C'est l'infini en tout sens, qui renferme tout ce qu'il y a de réalité & de perfection. Il n'est donc pas composé, comme l'avançoit Spinosa, de tout ce qui existe, il seroit alors un mêlange d'*être* & de *néant*. Mais il embrasse tout être, comme les idées renferment leurs objets ; il est l'archétype, l'exemplaire ou le modéle de tous les êtres, & il n'est aucun de ces êtres particuliers. L'Auteur conclut de-là que Dieu n'est pas un esprit, de la même manière que nos ames, qu'il ne faut pas confondre ces deux spiritualités, qui ne sont ni de même espèce ni de même genre. Il renferme l'essence des corps, sans être corps ; il renferme l'essence des esprits, sans être esprit ; & parce qu'il est tout être, il n'est ni tel être, ni tel autre.

On a dit que la Loi générale de l'union de l'ame avec le corps, est que les changemens & les modalités de l'un soient les causes occasionnelles de l'autre, & cela réciproquement. La Loi générale de l'union de l'ame & des idées, ou qui détermine la présence des idées à notre ame, est le décret de Dieu en vertu duquel il affecte l'ame de la réalité qui est en lui, laquelle correspond à la figure formée dans le cerveau, ou à tel autre événement qui a été établi occasion de la présence de telle idée. Ainsi lorsqu'un pentagone est dessiné dans le cerveau, l'ame n'est affectée que d'un pentagone intelligible ; « car » il est tout aussi possible qu'on n'ap- » perçoive qu'un pentagone dans » une étendue infinie, quoique ce » pentagone qu'on voit, aucune » figure ni aucun corps n'y soit des-

» fini ni taillé, qu'il est possible » qu'un Astronome n'apperçoive » qu'un seul point du Ciel, quand » il le regarde par un tuyau, quoi- » que ce point qu'il apperçoit ne » soit pas taillé dans le Ciel, ni » détaché du reste ».

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'effleurer la matière traitée dans les deux premiers Livres de cet Ouvrage, & présenter la masse des objets: ceux qui auront lû les Ecrits de Malebranche saisiront aisément les conséquences qui naissent des principes exposés. Ceux qui auront besoin d'un plus ample développement, doivent recourir à l'Ouvrage même, où la matière est discutée & approfondie avec beaucoup de précision, de clarté, & de méthode.

LA PHYSIQUE DE L'HISTOIRE, OU CONSIDÉRATIONS générales sur les Principes Elémentaires du tempérament & du caractère naturel des Peuples. A la Haye, & se trouve à Paris, chez Vente, Libraire, au bas de la Montagne sainte Génevieve, près les RR. PP. Carmes. 1765. 1 Vol. *in*-12 de 360 pages.

UNE connoissance générale de la nature des principaux climats qu'ont habité les Nations les plus fameuses est un moyen, dit l'Auteur de cet Ouvrage, de discerner, au moins, les erreurs fondamentales de l'Histoire, parce que les qualités naturelles des climats ne sont point soumises aux variations ordinaires. Mais, ajoute-t-il, quoique les propriétés du sol, la position du Pays, la qualité du climat, la diversité de nourriture impriment de certains penchans & des inclinations particulières aux différens Peuples, on doit convenir que les causes *surnaturelles*, les Loix de la Religion & les réglemens humains, prêtent assez souvent des forces plus que suffisantes pour les surmonter ou pour les perfectionner.

Pour procéder avec ordre, l'Auteur commence par établir des principes généraux qui conduisent à des corrolaires plus ou moins éloignés, & d'après lesquels il vient à l'examen des cas particuliers. Ainsi après quelques réfléxions préliminaires, il entreprend d'expliquer d'abord quelle est la nature des Peuples qui habitent les Terres polaires. Ensuite il passe aux autres Nations, soit du Midi, soit de l'Orient, soit de l'Occident.

Il est reconnu que la nature a diversement partagé les Peuples du Midi & ceux du Nord. Si d'une part les Septentrionaux ont communément une compléxion plus vigoureuse & plus robuste que les Peuples du Midi, il est également certain que les corps plus foibles & plus petits des Méridionaux contiennent ordinairement des ames qui décélent plus de pénétration, plus de grandeur & plus d'activité.

Il s'agit donc de donner une division de la terre relativement à ce sujet; en conséquence l'Auteur place le point du Midi dans le cercle de l'Equateur, le point du Septentrion au sommet du Pôle, ceux de l'Orient & du Couchant, l'un dans les Isles Moluques, l'autre dans celles du Cap-Verd.

La diversité de couleur qui s'observe dans la peau des hommes, conduit notre Auteur à examiner en peu de mots ce que plusieurs Philosophes ont dit à ce sujet; mais loin de s'embarrasser, dit-il, dans les difficultés que présentent leurs opinions, n'est-il pas plus raisonnable de reconnoître dans ces effets singuliers, l'impression puissante du Ciel ou la vertu des productions du sol? Le corps humain est sujet aux mêmes variations qu'éprouvent les plantes & tous les végétaux qui transplantés dans un autre climat souffrent quelque altération.

Les climats ayant donc par eux-mêmes une vertu qui est si efficace, il est nécessaire de les déterminer chacun suivant leur propre étendue. Ansi dans l'intervalle des 90 degrés compris entre le Pôle & l'Equateur, les 30 premiers degrés sont pour le climat froid; les 30 seconds pour le temperé, & les 30 autres pour le chaud. Quoiqu'il semble que le temperé soit le plus salutaire, les montagnes escarpées, les cantons marécageux, les terres arides qu'on y trouve, y mettent beaucoup de variation. De plus, pour repandre plus de lumière sur ce sujet, l'Auteur sous-divise en deux parties égales les 30 degrés qui appartiennent à chaque espéce de climat. De cette manière, quoique les quinze degrés situés en deça de l'Equateur, fassent partie du climat chaud, il est aisé de concevoir que leur température est moins brûlante que n'est celle des 15 autres, & ainsi du reste.

Rien n'est plus contraire que la température des pôles & des tropiques; ici le froid est trop rigoureux, là les chaleurs sont excessives. Aussi sous les tropiques les hommes sont en général parfaitement noirs; à mesure qu'ils s'approchent du Nord. leur teint s'éclaircit, & leur peau est moins basanée. Vers le 60 degré la peau devient rougeâtre. Au 45e. on trouve des corps très-blancs, au 30e. on est surpris de les voir jaunir sensiblement.

Mais laissons ces variations extérieures de la figure humaine, & passons à celles qui constituent son caractère. Les Septentrionaux sont audacieux jusqu'à témérité, tandis que les habitans du Midi sont prudens jusqu'à pusillanimité; ce qui, suivant notre Auteur, procéde de la qualité différente du sang; celui des Méridionaux est fort délié & très-leger; celui des Septentrionaux a des qualités contraires; delà cette humeur tranquille & cet amour de l'oisiveté chez les Peuples du Midi. De plus la chaleur plus concentrée dans le Nord fait que les hommes de ce climat ont le sang plus chaud, ce qui donne plus de vigueur & plus de fermeté. Delà résulte que les Peuples du Nord, mieux parta-

gés du côté du tempérament, ont dû en général être victorieux dans les combats qu'ils livroient à ceux du Midi, surtout dans le temps que la guerre n'étoit point encore un art réfléchi. Telle est la cause des succès rapides que les Peuples du Nord ont eus dans leurs incursions vers le Midi.

L'étendue de Pays, où la vigueur des nerfs & l'impétuosité du sang rendent les hommes formidables, est comprise entre le 45e. degré & le 60e. vers le Septentrion. Plus loin, en avançant vers le pôle arctique, le froid trop rigoureux doit produire sur les corps à-peu-près les mêmes effets qu'une chaleur excessive fait éprouver.

L'Auteur continue ses observations sur le tempérament & le caractère des Peuples du Midi, ensuite sur l'état naturel des habitans d'un Ciel temperé dans le rapport qu'ils ont avec les Peuples des régions extrêmes. Dans le Chapitre qui a pour objet l'esprit naturel des Peuples, l'Auteur observe que ceux du Midi sont plus spirituels que les Septentrionaux, mais aussi qu'ils sont plus portés à l'enthousiasme. Ceux qui vivent sous un Ciel temperé ne ressemblent ni à ceux du Nord, ni à ceux du Midi. Il est plus commun de trouver parmi eux les qualités primitives dans un juste milieu; aussi réunissent-ils avec le plus de sagesse les vertus de l'obéissance à celles du commandement. Ils surpassent les habitans du Midi par le jugement.

Cette inégalité dans le partage des dons de la nature, atteste, dit l'Auteur, la sagesse infinie du Créateur. Quelle confusion regneroit sur la terre si tous les hommes étoient conduits par les mêmes attraits! Si les Méridionaux ont le corps moins robuste que ceux du Nord, ils ont généralement l'ame plus vigoureuse. Si les habitans des climats temperés ne possédent pas ces qualités contraires dans un degré éminent, ils les rassemblent toutes d'une manière suffisante, & il est plus facile de les réprimer ou de les perfectionner.

Il est difficile de suivre l'Auteur dans toutes les réfléxions qu'il fait sur le caractère des Peuples des différentes contrées; il faudroit souvent le copier en entier, ainsi nous renvoyons le Lecteur à l'Ouvrage même. Dans l'examen qu'il fait du caractère des Peuples Méridionaux, il discute pourquoi ces Peuples sont pour l'ordinaire plus perfides & plus cruels que ceux du Nord. Le sang froid qu'ils conservent, dit-il, vient-il à s'échauffer, ces hommes dont l'austère gravité surprenoit, tombent aussi-tôt dans une espèce de rage qui les rend d'autant plus à craindre que la ruse parmi eux supplée à la force, & que la perfidie est entre leurs mains l'instrument ordinaire des projets qu'ils méditent.

Dans un Chapitre particulier, l'Auteur examine le caractère dominant des originaires de la moyenne région, & en particulier le défaut de constance attribué aux François. « De la vivacité dans l'esprit,

» de la docilité dans les mœurs, de » la délicatesse dans le goût, de » l'agrément dans les manières, peu » de roideur dans les habitudes, » peu de timidité dans les entre- » prises, peu de méthode dans la » conduite, beaucoup de gaieté ex- » térieure, beaucoup de facilité » dans l'humeur, beaucoup de paf- » sions & presque jamais de trans- » ports d'attachement ». Tel est le caractère commun des originaires d'un ciel tempéré. Cette facilité qu'ont les habitans de la moyenne région de s'approprier toutes les formes possibles, est peut être, dit l'Auteur, le seul avantage particulier dont la nature les ait gratifiés. Incapables en général de porter les vertus & les vices physiques au même degré que le font les Peuples des climats extrêmes, ils manquent de cet enthousiasme qui décéle les hommes extraordinaires. Nous ne suivrons pas l'Auteur dans le parallèle qu'il fait de tous ces différens peuples. Nous nous contenterons de dire qu'il termine ses réfléxions par établir que les François en particulier ne sont pas aussi inconstans qu'on le leur a reproché, & que ce défaut se retrouve plus considérable chez plusieurs Nations du Nord. Ces réfléxions le conduisent à soutenir dans un autre Chapitre que les habitans de la moyenne région ont des avantages supérieurs sur les Peuples des climats extrêmes par rapport à la Société.

Comme la terre tire sa principale vertu de l'influence du Soleil, l'aspect différent où elle se trouve à l'égard de cet être, contribue beaucoup à faire naître ces variétés singulières qui s'observent dans son étendue. La propriété des lieux change suivant leur position particulière, considérée par rapport aux degrés successifs de longitude & de latitude. En conséquence l'Auteur examine le tempérament & les passions naturelles des Peuples Orientaux & Occidentaux : autant le Midi a d'avantages sur le Nord, autant l'Orient, dit-il, paroît en avoir sur l'Occident. Si les Occidentaux ont une compléxion plus robuste que n'est celle des Orientaux, ceux-ci sont pourvûs d'une organisation plus déliée & d'une intelligence supérieure. Les Occidentaux ont porté leurs armes du côté de l'Orient comme ceux du Nord vers le Midi.

Mais sous le même climat, combien de variétés, combien de contradictions ! Ce qui procéde de ce que les élémens cessent de se trouver dans la même proportion. Dans les vallées & sur les montagnes, dans les plaines & sur les plages venteuses, le feu, l'air & l'eau ne se balancent point dans les degrés uniformes d'un juste équilibre. De là ces différences entre les hommes d'un même climat. Celles que l'on apperçoit entre les hommes de la montagne & ceux de la plaine sont à-peu-près les mêmes que celles que l'on remarque entre les Peuples du Nord & ceux du Midi. On est plus robuste & plus vigoureux dans les montagnes, en conséquence plus

de bravoure, plus de penchant pour l'indépendance. L'Histoire en fournit une foule d'exemples. Les Montagnards ont toujours asservi les Peuples de plaines, naturellement plus foibles.

Mais quelque puissante que soit l'influence des causes Physiques sur la compléxion & les habitudes de l'homme ; l'Empire des Loix, dit l'Auteur, a une vertu qui lui est infiniment supérieure. Delà naissent les réfléxions capables de vaincre les goûts momentanés, & ce courage nécessaire pour surmonter un desir qu'a fait éclore l'effervescence de la chair & du sang. Plus d'un Législateur, en réformant l'administration publique, est parvenu à créer des hommes & à donner la vie à de nouvelles ames ? « Quelle » semence de vices, continue l'Au» teur, une éducation Chrétienne » ne peut-elle pas étouffer ? Quel» les vertus n'a t-elle pas le pou» voir de faire éclore & dévelop» per ? Au Midi ne métamorphose» t-elle pas les passions voluptueu» ses en esprit de pénitence & d'aus» térité ? Au Nord ne réprime» t-elle pas l'intempérance naturel» le pour y substituer les inclina» tions de paix & de frugalité ? » Sous les zones mitoyennes avec » quel succès n'y inspire-t-elle pas » l'amour de la justice & le mépris » des richesses ? »

Nous nous sommes bornés à exposer en peu de mots les idées de l'Auteur sans prétendre les garantir ; nous laissons le Lecteur porter son jugement sur cet Ouvrage, auquel il eût été nécessaire d'ajouter un plus grand nombre d'exemples pris de l'Histoire.

LETTRE ADRESSÉE A MESSIEURS LES AUTEURS DU Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

DANS l'Extrait que vous avez donné de l'Astronomie de M. de la Lande (Journal d'Octobre 1765. page 1984.) nous ne devons pas, dites-vous, négliger d'avertir que l'infléxion des rayons, que beaucoup d'Auteurs ont cru avoir lieu aux approches de la Lune, & dont l'Atmosphère de la Lune ne sçauroit être cause, comme M. de Lalande paroît le croire, a, depuis l'impression de son Ouvrage, été examinée & discutée à l'occasion de l'Eclipse de 1764. par M. le Monnier, dans un Mémoire sur les Eclipses, qui a été lû & applaudi dans les Assemblées de l'Académie ; il en résulte qu'il y a véritablement une inflexion de 4 secondes dans tous les rayons qui passent près de la Lune ; ce qui fait durer plus long-temps les Eclipses annulaires & abrége les Eclipses totales ; l'on ne peut attribuer ce phénomène qu'à l'atmosphère de la Lune, mais cela prouve qu'elle est mille fois plus rare que l'atmosphère terrestre dans laquelle nous respirons. M. de la Lande en

a depuis parlé lui-même dans la Connoissance des mouvemens célestes pour l'année 1767.

Comme dès 1761, pages 53 & 54 de l'Extrait de mon nouveau Système général de Physique & d'Astronomie, j'ai, sous le titre de réfractions Ecliptiques, proposé & produit les réfractions que la lumière postérieure du Soleil essuye en traversant l'Atmosphère convexe de la Lune, pour cause du Phénomène Astronomique de l'agrandissement du Soleil dans ces sortes d'Eclipses; j'ai lieu de croire que M. le Monnier, à qui j'en ai alors présenté moi-même un Exemplaire, y a puisé cette idée, & je me félicite toujours beaucoup de ce qu'il l'a adoptée, ou que nous ayons aussi singuliérement sympatisé ensemble sur ce point. Si elle a été accueillie avec applaudissement dans les Assemblées de l'Académie où il l'a exposée & fait valoir, je suis donc dans le cas de dire: *Hos ego versiculos feci, tulit alter honores*; puisqu'il n'ignoroit ni la part que j'étois en droit d'y prétendre, ni la notoriété & l'antériorité de mes dates.

Je ne suis cependant pas à beaucoup près d'accord avec lui sur la quantité de cette infléxion, diffraction ou réfraction de la lumière du Soleil, qui en fait durer plus longtemps les Eclipses annulaires, & en abrége les Eclipses totales. Messieurs Kies & Euler la trouverent en 1748 d'environ 19″.

Suivant l'observation de l'Eclipse annulaire du 1 Avril 1764. faite à Calais, le Disque entier de la Lune étant demeuré 6′. 8″. de temps sur celui du Soleil, le Soleil y fut conséquemment plus grand ou la Lune plus petite de 36″. que les tables & les calculs Astronomiques ne les donnoient, & par conséquent l'inflexion, diffraction ou réfraction de la lumière, qui en fût seule la cause optique, y fut au moins de ces 18″.

Suivant les tables & les calculs Astronomiques, le Disque obscur de la Lune dans les Eclipses des 12 Mai 1706. & 3 Mai 1715. devoit déborder tout autour celui du Soleil de 1′. 15″. & cependant ces deux Eclipses, qui devoient être totales avec demeure dans l'ombre, furent annulaires; l'inflexion, diffraction ou réfraction des rayons solaires au travers de l'atmosphère de la Lune, qui seule peut avoir été la cause de ce phénomène, fut donc au moins de 1′. 15″. Si d'un côté il y avoit quelques secondes d'erreur dans les Apogée & Périgée, il a fallu de l'autre que la circonférence du Soleil ait débordé celle de la Lune pour rendre ces Eclipses annulaires, & la quantité de réfraction qui y a opéré demeure toujours au moins de 1′. 15″.

Voilà les faits sur lesquels je fonde mon opinion sur ce point de la Physique céleste. J'ignore les hypothèses, faits & procédés sur lesquels M. le Monnier réduit cette infléxion, diffraction, ou réfraction de la lumière à 4″. seulement, & en conclud que l'Atmosphère de la Lune est mille fois plus rare que celle de la Terre.

Si de ce que les taches du Disque de la Lune paroissent toujours également claires, on en conclud, ou que la Lune n'a point d'Atmosphère & de nuages qui flottent autour d'elle, ou qu'étant mille fois plus rare que celle de la Terre, il ne peut s'y en assembler ni soutenir, & la réfraction qui s'y opère, y être que de 4''. de degré seulement, à proportion de celle qui s'opère dans l'Atmosphère de la Terre; c'est d'un principe vrai tirer des conséquences graduelles fausses, & faire un cercle vicieux de raisonnemens, parce que les conséquences tirées par degrés du premier principe n'en sont pas des conséquences nécessaires. Si les taches du Disque de la Lune paroissent toujours également claires & ne sont jamais obscurcies par aucun nuage qui flotte sur elles; c'est que pendant le long jour qui y règne, le Soleil chasse continuellement les exhalaisons & les vapeurs qu'il élève, de l'hémisphère sur lequel il est imminent, sur l'hémisphère opposé, & que le temps est toujours clair & serein sur le premier, & pluvieux & obscur sur le second. Comme il chasse sur la terre celles qu'il élève de la partie de la Zone Torride sur laquelle il est imminent sur l'autre & tout autour de lui, d'où vient qu'elles sont alternativement claires & pluvieuses, que les jours y sont sereins & les nuits humides, & que les Etés des Zones temperées sont communément chauds & secs, & les Hyvers froids & pluvieux; il ne s'ensuit donc nécessairement de la sérénité continuelle de l'hémisphère de la Lune éclairé par le Soleil ni qu'elle n'a point d'atmosphère, ni que, dans le cas où elle en air une, elle est mille fois plus rare que celle de la Terre, ni que la réfraction qui s'y opère n'est que de 4''. seulement. Elle peut donc, indépendamment de cette sérénité partiale, être plus ou moins dense que celle de la Terre, & sa sérénité le temps où elle est, comme elle, plus réfringente. Ce raisonnement captieux & illusoire n'est donc ni proposable contre les faits observés dans les Eclipses de 1706, 1715, 1748 & 1764, ni capable d'en prévaloir le poids & l'autorité. Les fluides atmosphériques dont les Globes ou noyaux terrestres des Planètes sont enveloppés, ne tendant pas moins que les liquides qui subsistent sur leurs surfaces, à s'y mettre en équilibre & de niveau, les colonnes sur lesquelles le Soleil est actuellement imminent, plus dilatées, raréfiées & soulevées par les incidences & réfléxions plus directes de ses rayons dans leur sein, sourdent à gros bouillons par en haut, y coulent & s'y répandent de toutes parts au loin en forme de vents ou courans aëriens supérieurs, sur les colonnes environnantes moins raréfiées & plus basses qui, surchargées par ce dépôt, s'en déchargent par en bas, en forme de serein, de rosée, de pluie, &c. sur le fond de leur lit, ou en vents & courans aëriens inférieurs sur les colonnes qui les avoisinent plus raréfiées

qu'elles ; & comme le globe ou noyau de la Lune est 50 fois plus petit que celui de la Terre, il n'est pas étonnant que le Soleil chasse ainsi continuellement les exhalaisons & les vapeurs qu'il en élève de dessus l'hémisphère tourné vers lui, & qu'il éclaire pendant quinze jours de suite, sur l'hémisphère opposé, & que le premier soit toujours clair & serein, & le second pluvieux & venteux. La sérénité continuelle de l'hémisphère de la Lune, éclairé par le Soleil, n'empêche donc point qu'elle n'ait une atmosphère, autant & plus dense que celle de la Terre, & que les réfractions qui s'y opèrent ne soient autant & plus fortes que celles qui s'opèrent dans l'atmosphère terrestre, comme les faits résultans des Eclipses de 1706, 1715, 1748 & 1764, & même de 1765, le justifient. Si donc, comme on paroît unanimement en convenir aujourd'hui, on ne peut attribuer les Phénomènes en question qu'à l'atmosphère de la Lune, il faut nécessairement qu'elle ait toute la densité requise pour cela, & que ce dont on déduit le contraire, ait la cause que je viens d'en indiquer.

Cette infléxion ou réfraction de la lumière n'est au reste une attraction que dans le cas d'une effusion de la substance lumineuse, attirée & infléchie en raison combinée de sa vîtesse, de sa densité & de la masse qui l'attire, en razant chemin faisant les bords de la Lune, parce que dans le cas de l'action lumineuse, transmise & réfléchie par un véhicule universel qui ne se déplace pas & qui n'est pas plus attiré dans un temps que dans l'autre par les corps plongés dans son sein, on ne conçoit pas l'espèce de pouvoir que l'attraction exerceroit sur elle, sans en exercer ni plus ni moins sur le corps immobile qui en est le véhicule.

On conçoit bien qu'un mouvement est transmis, réfléchi ou réfracté ; mais il est inconcevable qu'il puisse être attiré, à moins que le corps qui en est le véhicule ne se déplace & ne se transporte lui-même en le transportant. Cette infléxion de la lumiere n'est donc qu'une réfraction de l'action lumineuse, dans un milieu qui céde plus ou moins aisément à son premier effort, & dans laquelle l'attraction, admise même avec tous ses accessoires, ne peut entrer pour rien.

Etant, Messieurs, sur le point de développer & d'étendre ces idées dans la nouvelle Physique céleste & terrestre que je fais actuellement imprimer, & vos Lecteurs pouvant m'accuser de les avoir furtivement prises & empruntées, & porter le même jugement sur tout le reste, nonobstant mes dates & mes raisons qu'ils ignoreroient, j'ose me flatter que pour les prévenir & me mettre à couvert d'une telle imputation dans leur esprit, vous voudrez bien insérer la présente dans votre Journal. Elle contient d'ailleurs sur l'existence & sur la quantité des infléxions & réfractions at-

tractionnaires de la lumiere, & autres points intéressants de la Physique du Ciel, des circonstances qui méritent leur attention & la vôtre, & vous êtes trop équitables pour me refuser la satisfaction que je vous demande à cette occasion, ayant l'honneur d'être avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
DE LA PERRIERE DE ROIFFÉ, de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz.

A Paris, le 14 Octobre 1765.

MÉMOIRE ADRESSÉ A MESSIEURS LES AUTEURS du Journal des Sçavans sur l'impossibilité de la Quadrature du Cercle.

IL n'est point de recherche qui ait été tentée avec plus d'opiniâtreté & plus souvent que celle de la Quadrature du Cercle. L'importance d'une telle découverte, l'utilité dont on a cru qu'elle seroit dans les Sciences Mathématiques, l'envie de se distinguer parmi ses concitoyens, le desir de l'estime publique si cher à toute ame sensible, l'intérêt, ce puissant motif de toutes nos études & de nos veilles, ont dû engager à cette recherche. Il est si doux de suivre son penchant pour la gloire, qu'on doit excuser les jeunes Géomètres, qui étant entrés trop légèrement dans cette carrière, y ont échoué. C'est à cette noble émulation qu'on doit des découvertes réelles & importantes que de très-grands Géomètres ont faites sur leur route, & qui nous dédommagent suffisamment de celles qu'ils n'ont pû trouver.

Cette découverte a été l'écueil de tous les Géomètres anciens & modernes. Anaxagore la tenta dans sa prison; Hypocrate plus heureux découvrit les Lunules; Archiméde a donné le fameux rapport de 7 à 22; Métius est connu par celui de 113 à 355. Nombre d'autres Géomètres qui sont venus depuis ont perfectionné & étendu ces rapports. De laborieux Calculateurs l'ont poussé jusqu'à 126 chiffres, de sorte que sur un globe dont le diamètre seroit la distance d'ici au Soleil, on approcheroit de la Quadrature à un cheveu près, ce qui est sûrement fort honnête.

Tant de rapports approchés de la Quadrature du Cercle, auroient dû, ce me semble, faire soupçonner que cette découverte pouvoit être impossible. On se souvient de cet enfant à dent d'or, dont parle M. de Fontenelle. De très graves Docteurs cherchèrent long-temps pour sçavoir comment un enfant pouvoit naître avec une dent d'or. Quand on eut bien disputé & qu'on vint à examiner la dent sans prévention, on découvrit qu'elle avoit été ajoutée. Il pourroit en être à-peu-près de même de la Quadrature; avant de s'opiniâtrer à la re-

chercher, il auroit été bon d'examiner, si cette découverte n'est pas impossible. Je vais hazarder quelques réfléxions à ce sujet que je soumets au jugement des Géomètres; elles me paroissent vrayes; mais il est si aisé de se laisser éblouir dans une telle matière qu'on me fera plaisir de me faire remarquer en quoi je me suis trompé.

Dans toutes les Sciences, une des principales causes de nos erreurs & des recherches inutiles, où l'on s'engage, c'est qu'on ne revient pas assez souvent sur les principes & sur les définitions. La Géomètrie est une science toute intellectuelle; les lignes droites, courbes, toutes les figures qui en sont l'objet, n'ont d'existence réelle que dans l'entendement du Géomètre. On ne trouve pas dans la nature des lignes qui soient exactement droites, courbes, de triangle, de cercle, &, comme l'a très-bien remarqué un des plus beaux Génies de notre siècle (M. de Buffon) toutes ces figures géomètriques auxquelles nous rapportons les productions de la Nature, avec lesquelles nous voulons les mesurer, les comparer, n'ont servi qu'à nous tromper. Nous avons jugé qu'une chose étoit simple, lorsqu'elle s'y rapportoit aisément; nous avons appellé composées celles qui nous ont paru s'en éloigner davantage, & dans le vrai les figures simples de la Géomètrie sont les figures composées de la Nature. Rien au premier coup d'œil ne paroît plus simple que le Cercle, rien cependant n'est plus composé pour la nature, puisque rien n'y est plus rare, & comme le but de la Géomètrie est de tout mesurer, la mesure commune que les Géomètres sont convenus d'employer est le quarré; ainsi déterminer la Quadrature du Cercle, c'est rechercher combien sa surface contient de quarrés. On réduit fort aisément toutes les figures, comme les triangles, les rectangles, les polygones à cette mesure; le Cercle seul avec un petit nombre d'autres courbes qui en dépendent, s'y sont jusques à présent constamment refusés, & le Cercle qui paroît si simple au premier coup d'œil, est devenu la plus compliquée de toutes les figures, si on la considére par rapport à sa Quadrature; de sorte qu'ici comme dans la Nature le simple de nos idées pourroit fort bien n'en être que le composé.

Toute la Géomètrie étant dépendante des définitions, si on a défini la ligne droite d'une certaine manière, la ligne courbe d'une autre, ces définitions une fois admises, on ne peut ni les altérer ni les changer; car alors les conséquences qu'on en tireroit n'étant plus conformes à ces définitions, seroient fausses ou contradictoires: par exemple, la diagonale d'un quarré étant incommensurable avec le côté, cette incommensurabilité ne dépend que de la définition du quarré, car si l'on prolongeoit les côtés du quarré & qu'on en fit un parallèlograme, la diagonale alors pourroit n'être plus incommensurable avec le côté; ainsi si le Cercle n'est pas

quarrable, ou, ce qui est le même, si on ne peut déterminer le rapport du diamètre à la circonférence, cela peut dépendre de la définition du Cercle & de la manière dont on le considére. Nous allons tâcher de nous en convaincre.

La Géomètrie est une Science exacte; les à-peu-près ne sont pas de son domaine, elle se pique d'être rigoureuse dans toutes les figures qui sont son objet. La ligne droite est exactement & entièrement droite. Le Cercle est rigoureusement courbe & d'une courbure uniforme dans tout son contour; ces deux lignes, la droite & la circulaire, sont seules de leur nature, car les figures intellectuelles sont nécessairement renfermées entre certaines limites, comme les choses Physiques. Si cela n'étoit pas, la Géomètrie auroit ses monstres comme la Nature. Epicure disoit, la matière & l'espace sont les Dieux de l'Univers; le Géomètre pourroit dire avec plus de raison, la ligne droite & le cercle, voilà la matière première, les principes de la Géomètrie; toutes les figures Géomètriques en sont composées; le triangle, le rectangle, le quarré, &c.... sont formés des combinaisons de la ligne droite; la parabole, l'ellipse, la cycloïde, la quadratrice sont formées des combinaisons du Cercle ou de la ligne droite, ou des deux ensemble.

Les Sciences spéculatives, comme les Sciences Physiques, ont leurs principes, & c'est parce qu'on ne s'est pas assez attaché dans toutes les Sciences à découvrir ces principes, qu'on est souvent tombé dans l'erreur.

La Métaphysique a ses principes, la Théologie a aussi les siens; le Cercle & la ligne droite sont ceux de la Géomètrie; ces principes ne sont pas de convention, ils sont nécessaires, si par principes on entend ce qui sert à la composition des figures. On ne peut pas plus confondre ces principes, qu'on ne peut confondre la matière avec l'espace; si on y avoit fait attention, les Géomètres auroient bientôt senti que ce seroit ébranler leurs Sciences par les fondemens que de rechercher la Quadrature, que de réduire le Cercle en quarré, que de déterminer le rapport de la circonférence à une ligne droite; c'est vouloir de deux principes nécessaires n'en avoir qu'un; la circonférence doit être par sa nature incommensurable avec le diamètre: car comme il n'y a qu'une seule ligne droite, il ne peut y avoir qu'une seule ligne circulaire; toutes les autres figures sont composées de l'une ou de l'autre ou des deux ensemble; l'ellipse, la parabole, la cicloïde, &c, sont des composés de suite d'une infinité de petites lignes droites ou circulaires, disposées suivant un certain rapport de l'abscisse à l'ordonnée; ces figures pourront être toutes quarrables, surtout celles où ils n'entre pas d'élémens circulaires dans leurs compositions; car ce qui est composé peut toujours être réduit en ses élémens, & on pourra toujours déterminer

le rapport de la courbure de ces lignes à une ligne droite ; car c'est comme si l'on demandoit de déterminer le rapport d'une suite de petites lignes droites à une ligne droite donnée; mais la nature du Cercle étant d'être courbe, & courbe dans tous ses points, quelque partie infiniment petite de son contour que l'on considere, il y aura toujours une courbure que l'esprit conçoit, quoiqu'elle ne tombe pas sous les sens ; & vouloir mesurer cette courbure avec une ligne droite, c'est vouloir mesurer un solide avec un plan, une ligne droite avec une surface.

Le rapport du diamètre à la circonférence est donc impossible ; ces deux lignes sont par leur nature intellectuelles, incommensurables. La ligne courbe ou circulaire ne peut point avoir un rapport exact avec la ligne droite, par la raison que l'une est courbe & que l'autre est droite ; on ne peut appliquer une mesure commune à l'une & à l'autre ; car on conçoit qu'une ligne courbe ne peut se mesurer qu'avec une ligne courbe, comme une ligne droite avec une ligne droite, & un solide avec un solide. Quelque petite que soit la mesure qu'on employe en l'appliquant sur la ligne droite & ensuite sur la ligne circulaire, elle ne pourra les mesurer exactement, la ligne courbe excédera toujours la ligne droite ; plus cette mesure sera petite, plus elle approchera d'être la mesure commune de tous les deux ; mais il s'en manquera toujours quelque chose, quelqu'exacte que puisse être la mesure : c'est la raison pourquoi on détermine d'aussi près que l'on veut le rapport du Cercle à la circonférence, sans jamais pouvoir y atteindre entiérement.

Il faut ici remarquer une propriété du Cercle qui lui est particulière & qui résulte de son contour régulier, de la distance égale de tous les points de la circonférence à un même centre, de la manière dont on peut envisager sa surface, comme composée d'une infinité de petits triangles qui auront tous une même base, qui est une portion circulaire, & même hauteur qui est le rayon ; cette propriété est, que si l'on pouvoit déterminer un espace rectiligne égal à la surface du Cercle, on auroit en même-temps une ligne droite égale à la circonférence & réciproquement : propriété qui ne doit appartenir qu'au Cercle seul ; car toutes les autres Courbes n'ayant point une courbure égale, & leur surface ne pouvant être considerée composée d'une infinité de figures égales comme le Cercle ; on conçoit qu'on pourra trouver leur quadrature ou leur rectification indépendamment l'une de l'autre.

De tout temps les Géomètres ont regardé le Cercle comme un Polygone d'un nombre infini de côtés ; ils ont cherché le rapport d'un Polygone inscrit à un autre Polygone circonscrit, dont les côtés de chacun diminuant continuellement, se confondroient dans l'infini avec le Cercle ; ils ont de cette

manière trouvé des suites infinies qui exprimoient ce rapport ; mais cette manière même de procéder & ses résultats n'auroient-ils pas dû les convaincre qu'on pouvoit en approcher sans cesse ; & qu'inutilement ils auroient fait des efforts pour y atteindre & parvenir à un rapport exact. Déterminer exactement ce rapport ou plutôt chercher la Quadrature du Cercle, c'est chercher des limites réelles à ce qui est infini, à ce qu'on conçoit tel & qu'on établit tel ; car ces Polygones dont les côtés diminuent sans cesse, se confondroient avec le Cercle ; ne pouvant l'atteindre que dans l'infini, on conçoit qu'ils ne pourront jamais y parvenir.

Comment n'a-t-on pas soupçonné qu'on ne trouveroit jamais une ligne droite égale à la circonférence ? On s'est laissé séduire trop aisément par la rectification de quelques courbes ; on n'a point fait attention que ces lignes dont on trouve la rectification ne sont que des Polygones dont l'angle de la courbure des côtés infiniment petits varioit suivant un certain rapport des ordonnées à l'abscisse ; ces petits côtés étant moindres qu'aucune grandeur donnée. On ne peut concevoir, comme je l'ai déja dit, que deux sortes de lignes, la droite & la circulaire ; elles sont les élémens de toutes les autres ; les figures Géomètriques sont composées de celles ci ; mais on ne peut pas confondre la ligne circulaire avec la ligne droite, on ne peut pas les appliquer les unes sur les autres pour en chercher l'égalité ou le rapport. Qu'on se représente un arc circulaire posé sur une ligne droite, la ligne droite sera la plus courte ; si l'arc circulaire diminue continuellement & successivement, ainsi que la ligne droite qui le porte, il pourra s'approcher sans cesse de cette derniere ; mais enfin, s'en faudra-t-il toujours d'un infiniment petit qu'il ne se confonde avec elle. On ne peut donc trouver une mesure commune à la ligne circulaire & à la ligne droite. Ces deux lignes sont nécessairement & par nature incommensurables. Qu'on ne dise pas que dans la spirale la tangente est égale à un arc circulaire assignable ; car cette tangente dépendant elle même pour la construction, de la rectification du Cercle, cette tangente est une ligne imaginaire qui ne pourra jamais être tracée, puisqu'elle dépend d'une découverte impossible.

Qu'on ne croye pas que la circonférence soit seulement incommensurable avec son diamètre, elle l'est avec toute autre ligne droite donnée ; ce qui confirme encore davantage que cette incommensurabilité est absolue, qu'elle dépend de la nature du Cercle & de la ligne droite. La diagonale du quarré incommensurable avec le côté, où toutes les autres lignes ou nombres incommensurables sont d'un autre genre d'incommensurabilité : qu'on ajoute ou qu'on retranche à la diagonale, ces deux lignes seront commensurables ;

mensurables ; il en est de même de toutes les autres.

Le lignes droites ne sont pas incommensurables de leur nature intellectuelle; c'est nous qui les rendons telles en leur assignant certaines limites, ou en leur donnant différentes positions. Il en est de même des nombres ; si l'on retranche ou l'on ajoute à deux nombres qui sont incommensurables entre-eux, leur incommensurabilité disparoît ; mais il n'en est pas de même du rapport de la circonférence au diamètre ; qu'on ajoute ou que l'on retranche à ces deux lignes, elles resteront toujours incommensurables.

Toutes les courbes peuvent être considérées comme formées de lignes droites ou d'arcs circulaires ou des deux ensemble ; les courbes dans lesquelles il n'entre pas d'arcs circulaires, seront considérées comme des suites infinies de petites lignes droites, dont l'équation détermine la courbure, & ces lignes auront leurs surfaces, leurs contours commensurables ou incommensurables, suivant la nature de la courbe. La plûpart des courbes étant conçues composées de suites infinies, de petites lignes droites, l'art du Géomètre consiste à trouver le rapport de cette suite infinie, à déterminer si les termes en sont rationnels, rompus ou négatifs, si l'équation a ses racines réelles ou imaginaires.

Archiméde, pour découvrir le rapport de la circonférence au diamètre, imagina de lui circonscrire un Polygone de 96 côtés, & de lui inscrire un autre Polygone d'un même nombre de côtés ; il trouva par ce moyen le rapport si connu de 22 à 7, rapport qui suffit pour les usages ordinaires de la vie ; si on double, si on triple les côtés de ces Polygones, on aura des rapports d'autant plus exacts, que le nombre des côtés des deux Polygones sera plus multiplié ; si on les multiplie sans fin, sans cesse ils approcheront d'autant de plus près de la circonférence, mais ils ne se confondront jamais avec elle ; car le cercle étant conçu rigoureusement courbe dans tous ses points, un Polygone, quelque infini qu'on suppose le nombre de ses côtés, ne peut jamais atteindre à cette courbure, quoiqu'il s'en approche sans cesse. Il n'en seroit pas de même, si l'on inscrivoit un Polygone à de certaines courbes, dans lesquelles il n'entre pas d'élémens circulaires; car ces courbes n'étant que des suites infinies de petites lignes droites, le Polygone pourra à la fin se confondre avec elles ; & dans la Géomètrie de l'infini, dans l'Art du calcul différentiel & intégral, on détermine le rapport de ces suites infinies des petits côtés des courbes aux suites finies des petits côtés des Polygones.

On sçait que tout cercle est égal à un triangle qui a pour base une ligne égale à la circonférence & pour hauteur la moitié du rayon ; la Quadrature consiste donc à rectifier la circonférence, à lui trouver une ligne qui lui soit égale, à déterminer le rapport qu'elle peut avoir

avec le diamètre ou avec toute autre ligne donnée ; je dis avec toute ligne donnée, car en supposant que la circonférence fût rectifiable, elle pourroit être incommensurable avec son diamètre, comme la diagonale avec le côté ; ainsi dans le Problême de la Quadrature il s'agit moins de trouver une surface égale à celle du Cercle que de trouver une ligne droite égale à la circonférence.

On sçait encore que deux surfaces, pour être égales, n'ont pas leurs côtés égaux ; les fameuses Lunules d'Hypocrate, quoiqu'égales en superficie à des triangles, n'ont pas pour cela leurs arcs circulaires égaux aux côtés de ces triangles. De toutes les figures qui ont le même circuit, le Cercle est celle qui contient le plus de superficie ; les Polygones viennent ensuite, un octogone contiendra plus de surface qu'un exagone, celui-ci qu'un pentagone; un quarré en contiendra plus que le triangle, le contour toujours supposé égal. De cette vérité si connue en Géométrie, on auroit déja dû ce me semble en conclurre l'impossibilité de la Quadrature ; car la surface de tout Cercle étant toujours plus grande qu'un Polygone, quelque nombre qu'on lui suppose de côtés à contours égaux, on ne trouvera jamais un Polygone qui ait la même surface, quelque multipliés que soient ses côtés ; on ne pourra donc jamais le quarrer, puisque le Cercle contient plus de surface qu'aucune figure, qu'aucun Polygone d'égal contour qu'on peut toujours quarrer.

Si la Quadrature du Cercle est impossible, pourquoi n'en pas donner la démonstration, par la même raison qu'on ne peut démontrer qu'une ligne droite peut être égale à un arc circulaire ? Pour tirer la démonstration d'une chose, il faut avoir un sujet à quoi on puisse la comparer. Or le Cercle & la ligne droite étant les élémens de toutes les figures Géométriques, sont seuls par leur nature ; on peut bien par le raisonnement concevoir que sa quadrature, sa rectification est impossible, par la raison qu'elle est en opposition avec la manière dont on le conçoit ; mais on ne peut pas en donner de démonstration Géométrique.

Le Cercle & la ligne étant les principes, les élémens de toutes les figures Géométriques, ces élémens ne peuvent être ni changés ou altérés; confondre leur nature, c'est les détruire & anéantir toute science ; ils ont une manière d'être intellectuelles qui est nécessaire, que rien ne peut changer, & je crois que les Géometres ont eu tort de se permettre de considérer le Cercle comme composé d'une suite de petites lignes droites ; si cela étoit permis, on pourroit considérer la ligne droite comme composée d'une suite de petits arcs circulaires, supposition dont je ne pense pas qu'aucun Géomètre se soit jamais avisé.

En résumant tout ce que nous venons de dire, il résulte que la Quadrature du Cercle est impossible par les raisons suivantes :

1°. Le Cercle & la ligne droite

ſont les élémens de toutes les figures Géomètriques, & ces élémens étant de nature différente, ils ne peuvent être confondus, ils ne peuvent être comparés, ni être compris exactement l'un dans l'autre;

2°. C'eſt la définition du Cercle qui rend la Quadrature impoſſible, comme c'eſt la définition du quarré qui rend la diagonale incommenſurable avec le côté;

3°. Le Cercle étant conçu courbe dans tous ſes points & d'une courbure entière & abſolue, on conçoit que, quelque petite que ſoit la meſure qu'on applique ſur la circonférence, il s'en faudra toujours d'une partie infiniment petite, qu'elle puiſſe s'y appliquer exactement, & par conſéquent donner ſon rapport exact avec une ligne droite donnée.

4°. Le contour régulier du Cercle & ſa courbure infinie ſont un obſtacle à ſa quadrature; on ne peut chercher des limites réelles à ce qui eſt infini, à ce qu'on conçoit tel, à ce qu'on établit tel.

5°. La circonférence & toute autre ligne droite ſont néceſſairement & par nature incommenſurables, parce que ce qui eſt conçu rigoureuſement courbe ne peut avoir une meſure commune avec ce qui eſt conçu rigoureuſement droit; car quelqu'infiniment petit que ſoit l'arc circulaire poſé ſur une ligne droite, il excédera toujours & ne ſe confondra jamais avec elle, pas même dans l'infini.

6°. Il n'y a que la circonférence & la ligne droite qui ſoient d'une incommenſurabilité réelle & abſolue; rien ne ſçauroit rendre ces deux lignes commenſurables; que la circonférence ſoit plus petite ou plus grande, que la ligne droite s'allonge ou s'accourciſſe, l'incommenſurabilité ſubſiſte toujours; c'eſt une propriété que leur donnent leur nature, leur mánière d'être bien différente de celle de la diagonale au quarré, dont l'incommenſurabilité diſparoît en allongeant ou en raccourciſſant l'une de ces lignes.

La Quadrature du Cercle eſt donc impoſſible; la chercher c'eſt vouloir trouver des racines exactes à des nombres incommenſurables, c'eſt vouloir rendre commenſurable la diagonale d'un quarré avec ſon côté, c'eſt détruire l'eſſence des choſes, & vouloir qu'une ligne ſoit droite & courbe en même-temps, qu'un Polygone ſoit circulaire, qu'une choſe ſoit d'une façon & en même-tems d'une autre, & travailler à cette recherche, c'eſt ſapper la Science par ſes meilleurs fondemens (a).

(a) La thèſe de l'Auteur peut être vraie; mais nous ne regardons pas ſes preuves comme des démonſtrations. Il paroît même réſulter de ſes aveux & de ſes raiſonnemens, que la Quadrature de l'Ellipſe eſt poſſible : celle du Cercle l'eſt donc auſſi, puiſque le rapport de l'aire du Cercle à celle de l'Ellipſe eſt connu.

THE USE OF ASTRONOMY IN HISTORY AND Chronology exemplified in an Inquiry into the fall of the Stone into the Ægospotamos, &c. i. e. *L'usage de l'Astronomie dans l'Histoire & dans la Chronologie, prouvé par des recherches sur la chûte d'une pierre dans Ægospotamos, qu'on dit avoir été prédite par Anaxagore : Ouvrage dans lequel on entreprend de montrer que ce Philosophe ne prédit point la chûte de cette pierre, mais l'Eclipse de Soleil qui arriva la premiere année de la guerre du Peloponèse ; que ce qu'il vit étoit une Comète dans le temps du combat de Salamine, & que ce combat se donna probablement l'an 478 avant J. C., deux ans plus tard que ne le pensent la plûpart des Chronologistes.*

Credimus altos
Defecisse amnes, epotaque flumina Medo
Prandente............ Juven. Sat. X.

A Londres, chez L. Davis & C. Reymers. *in*-4°. pag. 37. Ouvrage dédié à M. Robert, Comte de Northington, Grand Chancelier d'Angleterre. Par M. C. Costard.

LEs Anciens parlent d'une pierre qui tomba du Ciel dans la rivière de la Chèvre, & dont la chûte fut annoncée d'avance par Anaxagore. Pline place cette prédiction à la seconde année de la 78e Olympiade, & dit qu'on montre encore cette pierre dans la Chersonèse de Thrace, ajoutant que lors de la chûte de ce corps, une Comète brilloit la nuit dans le Ciel. *Celebrant Græci Anaxagoram Clazomenium, Olympiadis septuagesimæ octavæ secundo anno, prædixisse, Cœlestium litterarum Scientia, quibus diebus saxum casurum esset è sole : idque factum interdiù in Thraciæ parte ad Ægos flumen. Qui lapis etiam nunc ostenditur, magnitudine vehis, colore adusto, Comete quoque illis noctibus flagrante* (Hist. N. L. 2. C. 58). Pline ajoute qu'Anaxagore avoit également prédit la chûte de plusieurs autres pierres. Aristote (Meteor. L. 1. C. 7.) dit que la pierre tombée dans *Ægospotamos* se voyoit de son temps, & que lors de la chûte, qu'il n'assûre point avoir été prédite, une Comète paroissoit la nuit. La prédiction prétendue d'Anaxagore a précédé de plusieurs années son accomplissement, si elle a été faite, suivant le témoignage de Pline, pendant le cours de la 78e. Olympiade, & que la pierre ne soit tombée que vers le temps de la défaite des Athéniens par Lysander, dans une bataille qui mit fin à la guerre du Péloponèse, Olymp. 94, comme l'assure Damachus dans Plutarque (*in Lysand.*). Anaxagore ne vivoit

même plus alors, puisqu'on place sa mort à la 88e. Olympiade, & à l'an 72 de son âge. Damachus raconte qu'avant la chûte de cette pierre, on vit en l'air pendant soixante-quinze jours, (a) *un fort grand corps de feu comme une nuée enflammée, laquelle n'arrestoit point en un lieu, mais alloit & venoit, se mouvant de divers & rompus mouvemens, par l'agitation desquels il en portoit des lambeaux de feu qui tomboient en plusieurs lieux, & reluisoient en tombant, ne plus ne moins que font les étoiles tombantes.* Quoique cette description soit sans doute peu exacte, il est bien vraisemblable qu'elle a pour objet la Comète dont parlent Aristote & Pline.

De la comparaison de ces témoignages résultent trois faits distincts. 1°. La chûte d'une pierre dans la Rivière de la Chèvre. 2°. L'apparition d'une Comète. 3°. Une prédiction quelconque d'Anaxagore. On a confondu tous ces faits, parce qu'ils étoient arrivés à-peu-près dans le même-temps.

La chûte de cette pierre est une chose possible & qui n'est pas sans exemple. La Chersonèse de Thrace est un pays montagneux : une explosion subite causée par une fermentation naturelle a pu détacher du sommet d'une montagne un bloc de pierre qui soit tombé dans une rivière voisine. Gassendi parle d'une pierre très dure, d'une couleur métallique & brune, de la grosseur d'une tête de veau, quoiqu'un peu plus ronde, qu'on conservoit à Aix en Provence, & qu'on avoit vû tomber, dans un temps très-serein, sur une des Alpes maritimes, vers les dix heures du matin, le 29 Novembre 1637. (Tom. 2. Oper. pag. 96). Mais qu'Anaxagore, à l'aide de ses connoissances Astronomiques, ait prédit un pareil phénomène fortuit, c'est une chose impossible. Il est au contraire très-probable qu'il ait vû & fait remarquer dans le Ciel une Comète. Pline nous apprend encore que l'année du combat de Salamine, il en parut une, à laquelle il donne le nom de *Ceratias*, parce qu'elle avoit la forme d'une corne. (Lib. 2. C. 25).

On place ordinairement ce combat à l'an 480 avant Jesus-Christ, de même que le passage de Xerxès en Europe. Or Hérodote témoigne que lorsque Xerxès partit au Printemps, avec son Armée de Sardes où il avoit passé l'Hyver, le Soleil s'obscurcit, quoique le Ciel fût sans nuages; & que des ténèbres pareilles à celles de la nuit consternèrent les troupes. Ces expressions annoncent une Eclipse de Soleil : néanmoins, comme il n'y eut point d'Eclipse au Printemps de l'année 480 avant Jesus-Christ, le P. Petau & d'autres ont regardé l'obscurité, dont parle Hérodote, comme un phénomène extraordinaire, & quelques-uns l'ont attribuée, non à l'interposition de la Lune, mais à celle d'une Comète ou de quelque autre corps. La Comète de 1652, au rapport d'Hévélius, eut le 20 Décembre, un diamètre

(a) Trad. d'Amiot.

presque égal à celui de la Lune. Mais une Eclipse causée par une Comète est un Phénomène dont l'Histoire ne fournit aucun exemple ; on ne peut donc raisonnablement supposer ici qu'une Eclipse régulière.

D'autre part, ce n'est qu'une Eclipse, ou celle-ci, ou une autre, qu'Anaxagore a pu prédire, à l'aide des connoissances Astronomiques qu'on lui attribue. Mais M. Costard montre par ses calculs qu'il est très-probable que l'Eclipse annoncée par Anaxagore arriva l'an 431 avant Jesus-Christ, temps où commença la guerre du Péloponèse, & que dans le passage cité de Pline, il faut lire *Olymp.* 82, au lieu de 78. Nous ignorons la méthode dont se servoient les anciens en pareil cas; mais ils en avoient une, puisque Thalès antérieur à Anaxagore avoit prédit une Eclipse. M. Costard soupçonne avec d'autres, qu'ils se servoient du *Saros* Chaldéen, qui n'étoit, à son avis, autre chose que le Cycle de 18 ans & quelques jours, ou de 225 lunaisons, Cycle dont on sçait quel usage a fait le Docteur Halley. Les Anciens n'étoient pas capables de la précision à laquelle le sçavant Anglois est parvenu, parce qu'ils ne connoissoient pas assez bien la théorie des mouvemens de la Lune ; néanmoins l'expérience & leurs observations ont pu leur donner de cette période une idée suffisante, quoique imparfaite, pour calculer à peu-près les Eclipses.

Képler avoit conclu de son calcul, que cette grande Eclipse de Soleil, dont toute l'armée de Xerxès fut témoin, n'avoit pu arriver que deux ans après le passage de ce Prince en Europe, ou en 478, le 17 Février à une heure après-midi en Asie. M. Costard place à cette année & le passage de Xerxès & l'Eclipse dont il s'agit. Il confirme son opinion, soit par de nouvelles supputations, soit par le détail de l'Histoire de ces tems-là. En supposant, après Varénius, la latitude de Sardes de $38^d. 10'$., & sa longitude à l'Est de Londres, réduite en tems, de $1^h. 56'. 20''$, il trouve que l'Eclipse commença à 1 heure 26 minutes 37 secondes après-midi, finit à $3^h. 27'. 29''$., & fut de dix doigts 7'. L'année 478 est la seule, dans les tems dont il s'agit, qui, suivant les calculs de l'Auteur, présente une Eclipse avec toutes les conditions qu'exige le récit des Historiens.

La plus grande difficulté qu'on puisse lui opposer, c'est que cette Eclipse ne fut qu'annulaire pour les lieux où elle parut dans toute sa grandeur, & qu'ainsi l'obscurité ne put être telle que le dit Hérodote. M. Costard répond qu'il ne faut pas trop presser les paroles de l'Historien, qu'alors Hérodote n'avoit que 6 ans, comme on l'infère de l'époque assignée par Aulu-Gelle, âge où l'on fait peu de réflexions, où les impressions qu'on reçoit sont si propres à grossir les objets. Les paroles de l'Historien n'annoncent-elles pas une éxagération bien considérable, quand il dit que le So-

leil *quitta sa place* dans le Ciel, & *disparut*? Hérodote ajoute que le Ciel étoit sans nuages : peut-être ne faut-il pas prendre non plus ces termes à la rigueur. Le mois de Février, tems où arriva l'Eclipse, est humide : l'air pouvoit être chargé de vapeurs éparses çà & là, qui se condensèrent, à mesure que les rayons du Soleil éclipsé eurent moins de force. De manière qu'on peut croire que le Ciel d'abord serein se couvrit durant l'Eclipse, de nuages épais qui concoururent avec la Lune pour dérober le Soleil à la vûe de l'Armée de Xerxès.

ELITE DE POESIES FUGITIVES.

Les Muses sont des Abeilles volages.
Gresset.

À Londres 1764. Avec Approbation. 3 Vol. *in*-12.

CE Recueil, disent les Editeurs dans leur avis, « n'est » point un de ceux dont le mauvais » goût des Editeurs & l'avidité des » Libraires multiplient sans choix » les Volumes ».

Cela est vrai, mais ce seroit une chose rare qu'un avis d'Editeurs où on auroit la bonne foi de dire : « Ce » Recueil est un de ceux dont le » mauvais goût des Editeurs & l'a» vidité des Libraires multiplient » sans choix les Volumes ».

Les Poëtes de ce siécle paroissent mériter la préférence sur ceux du siécle passé pour les Poësies Fugitives. Les Voltaire, les Gresset, les Saint-Lambert, les Bernard, les Bernis, les Desmahis, les Montcrif sont supérieurs aux Pavillon, aux Chapelle, aux la Fare & même aux Chaulieu ; c'est du moins le jugement des Editeurs, & il nous paroît que c'est celui des gens de goût. On s'est donc attaché principalement à rassembler les Pièces Fugitives des Poëtes de ce siécle, mais sans donner l'exclusion à celles des Poëtes plus anciens. Un grand mérite de ce Recueil auroit été de ne contenir que des Piéces non encore imprimées, ou qui du moins ne se trouveroient dans aucun Recueil connu, & c'est à quoi les Editeurs avoient paru vouloir se borner ; cependant on retrouve ici l'Elégie de la Fontaine sur la disgrace de M. Fouquet, l'Eglogue de Fontenelle dont le refrain est :

Mais n'ayons point d'amour, il est trop dangereux,

des Fables de M. l'Abbé Aubert qu'on a vûes dans son Recueil, & une multitude d'Opuscules de M. de Voltaire, contenus dans la grande Edition de Genéve.

Un grand mérite encore de ce Recueil feroit de contenir toutes ces jolies Piéces que presque tout le monde sçait, mais qui n'étant point imprimées, ou du moins n'étant point recueillies, semblent avoir le plus à craindre des révolutions du temps. On est fâché, par exemple, de ne pas trouver ici ces Chansons qu'une galanterie noble & fine a rendu si fameuses : *Il faut quand on aime une fois*, &c. *Venge-moi d'une ingrate Maîtresse*, &c. *Quoi ! vous partez sans que rien vous arrête !* &c.

Les Editeurs ont quelquefois rapporté des Piéces de mémoire & se sont trompés. Par exemple, dans l'Epigramme fameuse sur Didon, ils mettent :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De tes Amans le triste sort ?

Il falloit de tes *Maris*, c'étoit le mot essentiel; *nulli bene nupta marito.* Il nous semble encore qu'ils se sont trompés dans la maniere dont ils annonçent quelques Piéces très-connues ; ils donnent pour un Madrigal adressé à Madame la Duchesse de .... ces Vers si connus de l'Europe Galante :

J'ai senti pour vous seule une flamme parfaite,
Je n'ai jamais aimé comme j'aime en ce jour;
Doris étoit ma dernière amourette,
Vous êtes mon premier amour.

Ils donnent encore pour un Madrigal cette plainte d'Hiérax à la Nymphe Io dans l'Opéra d'Isis :

Le mal de mes rivaux n'égale point ma peine;
La douce illusion d'une espérance vaine,
Ne les fait point tomber du faîte du bonheur.
Aucun d'eux, comme moi, n'a perdu votre cœur.
Comme eux à votre humeur sévere,
Je ne suis point accoutumé :
Quel tourment de cesser de plaire
Quand on a fait l'essai du plaisir d'être aimé !

On n'a suivi dans ce Recueil ni l'ordre Chronologique, ni l'ordre des matières ou des genres. On s'est piqué d'une plus grande variété. On a entremêlé les genres à dessein. A côté d'une Ode ou d'une Epître sérieuse on a eu soin de placer un joli Madrigal, un Conte badin, une épigramme piquante, une Epître légère.

Peut-être s'est-il glissé dans ce recueil (un peu trop vaste pour ne contenir rien que de parfait,) quelques piéces qu'un goût plus sévère eût rejettées; on trouve, par exemple, pour premier morceau une Ode sur le sublime Poëtique, qui n'est nullement sublime & qui n'est guères Poëtique ; il y en a une aussi sur l'enthousiasme où l'enthousiasme est bien froidement factice. Il nous paroît pourtant qu'on ne trouvera dans aucun Recueil autant de bons vers de tout genre, & de tout caractère ; autant de morceaux agréables de toute espèce, que celui-ci en rassemble.

MÉLANGES

MÊLANGES LITTÉRAIRES OU ÉPITRES ET PIÈCES *Philosophiques, par M. de la Harpe.* A Paris, chez Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût. 1765. *in-12.* Avec Approbation & Privilége du Roi.

IL y a sans doute quelque chose de fondé dans le reproche qu'on fait à la Philosophie d'avoir nui aux talens de l'imagination. Le Théâtre est presque aujourd'hui le seul asile de la Poësie; par-tout ailleurs elle est languissante & négligée, on ne l'aime plus pour elle-même; il faut que l'intérêt Dramatique & la pompe du spectacle lui prêtent un éclat étranger à son mérite propre. C'est en vain que pour mettre la Philosophie dans ses intérêts, la Poësie s'efforce de s'unir à elle & d'embellir ses idées. La Philosophie dédaigneuse rejette cette alliance, & ne songe qu'à resserrer l'Empire de l'imagination pour étendre celui de la froide & exacte raison.

Tout ce qui reste encore de fidelles amateurs de la Poësie, s'empresseront d'accueillir ces Mêlanges, vraiment faits pour assûrer à M. de la Harpe un rang distingué parmi les Poëtes dont ce siécle se glorifie. On y trouve cette chaleur, cette audace, cette fierté, cet éclat, ce mouvement qui annoncent le génie, qui attachent le Lecteur, qui mettent l'ame du Poëte sous ses yeux par l'expression vive & vraie de ce qu'elle a senti,

Le talent d'exprimer est celui de sentir,

dit M. de la Harpe lui-même.

O! qui m'embrasera de vos sublimes flammes,
Puissantes passions, souveraines des ames,
Et du cœur des humains impérieux ressorts!
O qui m'enseignera votre éloquente yvresse,
Et les accens de la tendresse
Et le langage des transports?

Les Passions, voilà les Maîtres du vrai Poëte, voilà les Dieux qui l'inspirent, voilà ceux qui ont inspiré M. de la Harpe, voilà ceux qui inspiroient Racine:

Eleve des Amours,
Peintre des passions, ô Racine! ô mon Maître!
Oui, tu sentois en toi se rallumer toujours
Cet indomptable instinct, élément de notre être,
Délicieux besoin qui console nos jours,
Principe des plaisirs & des vertus peut-être;
Et ton cœur animant les vers que tu chantois,
Etoit brûlé des feux dont tu nous embrasois.

M. de la Harpe appelle Racine son Maître, c'est sans doute celui de tous nos jeunes Poëtes; mais M. de la Harpe en a encore un autre dont il nous paroît être plus sensiblement le Disciple, dont il saisit presque involontairement la manière, auquel il ressemble presque toujours sans jamais l'imiter, c'est M. de Voltaire, & c'est une nouvelle gloire pour ce Poëte immortel que de former de pareils élèves.

La ressemblance dont nous parlons, nous paroît surtout frappante dans les trois Discours en Vers, placés à la tête de ce Recueil; le premier a pour objet, la *Sensibilité*, le second *le Génie*; on prouve dans le troisiéme *que les fautes des grands hommes tiennent à leur caractère*. Il nous paroît évident que M. de la Harpe, en les composant, ne perdoit pas de vûe les Discours Philosophiques de M. de Voltaire, c'est le même ton général, le même emploi & de la Philosophie & de l'Histoire & de la fiction, souvent la même manière de terminer l'Ouvrage. Cette dernière ressemblance se trouve dans plusieurs autres piéces de ce Recueil. Peut-être manque-t-il aux trois Discours de M. de la Harpe un peu de développement, peut-être chaque sujet n'est-il pas assez traité.

M. de la Harpe nous paroît un peu plus lui-même & n'en vaut sans doute que mieux, dans les trois piéces Philosophiques qui suivent, & qui ont pour titre: l'*Imagination*, le *Malheur*, l'*Indifférence*. Il s'y livre à toute son imagination. On y démêle plus nettement le caractère propre de son génie; ce caractère en général est sombre, fier, énergique. Il choisit par préférence des objets lugubres & terribles, il peint toujours avec plus de force que de douceur; ses traits sont perçans & brûlans, jamais rians; l'amour est toujours pour lui une passion tumultueuse & profonde plutôt qu'un badinage voluptueux, il est toujours dramatique, toujours tragiquement intéressant. Le monde, ses travers, ses préjugés, ses erreurs, excitent dans notre Poëte l'indignation éloquente d'un Juvénal, non le sourire Philosophique d'un Fontenelle.

Tel est le caractère général de ces Poësies. Examinons quelques détails. Dans la Piéce intitulée le *Malheur*, chef-d'œuvre un peu bizarre de Poësie forte, l'Auteur se suppose transporté par le désespoir dans un Désert affreux.

Séjour épouvantable,
Sois pour moi l'Univers, laisse-moi la douceur
De jouir de mes maux, de respirer l'horreur.
Laisse-moi des humains fuyant l'aspect coupable,
Habiter avec ma douleur.

Il s'avance dans la nuit sous les plus épaisses ombres.

Quel bruit a soudain éclaté?
C'est un torrent qui tombe, & dans un vaste abîme

S'ensevelit avec fracas.
Enfant des Apennins, & nourri sur leur cime,
Torrent, sur les rochers précipite tes pas,
Gronde plus tristement, & roule avec ravage.

La Poësie imitative ne nous paroît pas pouvoir aller plus loin que dans ces vers, sur-tout que dans le dernier.

Le Poëte continue. Tout dort autour de lui. Sa douleur le tient seul éveillé.

O Frère de la Mort ! O sommeil indomptable !
Quoi ! l'homme foible & misérable,
Pour suspendre ses maux, doit tous les jours mourir !

O Frère de la Mort ! c'est le *consanguineus leti sopor* de Virgile ; très-belle & très-poëtique expression dans l'Original & dans le Traducteur !

Le tableau suivant fera connoître mieux que tout ce que nous avons dit le caractère d'imagination de M. de la Harpe.

Je crus voir devant moi s'élever un Palais ;
Ses murs étoient d'ébene, & couverts de cyprés.
On entendoit gémir autour de son enceinte
Un ruisseau de sang & de pleurs.
Son murmure plaintif portoit au fond des cœurs
Le saisissement & la crainte.
Je crus que l'on m'ouvroit les portes de l'Enfer ;
Le silence habitoit cette demeure affreuse.
De trois lampes d'airain la lueur ténébreuse
Alloit se réfléchir sur un Thrône de fer ;
Elevé sur ce trône, un Colosse effroyable
Le remplissoit de sa grandeur :
Ses pieds fouloient la Terre, & son front redoutable
Se courboit sous les Cieux : son nom est le *Malheur*.
Ses deux bras s'étendoient aux deux Poles du Monde.
. . . .
Sur ses genoux un livre étoit ouvert.
. . . .
Je parcourois les traits de cet Ouvrage immense,
Une voix prononça ces mots :
Crains l'Etre Souverain, dont l'austère puissance
Au Livre du Malheur a déposé ton sort.
Pour lui pardonner ta naissance,
O Mortel ! Souviens-toi qu'il t'a promis la Mort.
Son séjour touche au mien, regarde. Un spectre horrible
Parut dans le lointain, & s'avançoit vers moi ;
Mais ce Consolateur me sembla trop terrible ;
Je frémis....... Le réveil dissipa mon effroi.

Dans la piéce qui a pour titre : *l'Indifférence*, le Poëte s'efforce de

paroître insensible à mille objets dont on le voit assez vivement agité.

Qu'importent les erreurs où s'endort l'Univers,
Et ce choc éternel de préjugés divers,
Et le *bien* & le *mal*, le trouble & l'harmonie,
Qu'on ignore & qu'on définit;
Ces ridicules en crédit,
Ce masque des vertus, cet abus de l'esprit,
Cet esprit tous les jours insultant au Génie?
Laissons-là les Mortels, leurs cœurs & leurs destins....

. . . .

C'est un danger d'aimer les hommes,
Un malheur de les gouverner;
Les servir, un effort que bientôt on oublie;
Les éclairer, une folie
Qu'ils n'ont jamais sçu pardonner.

. . . .

Ainsi du bouclier de la raison sublime
Je me croyois environné.
On m'apprend qu'un Vieillard, un Pere infortuné,
Pleurant la mort d'un Fils, qu'on dit être son crime,
Vient d'être à l'échaffaut indignement traîné.
Alors de la pitié repoussant les allarmes,
Que m'importe, disois-je? . . . & je versois des larmes.

Les Epîtres qui suivent les Piéces Philosophiques, ont assez généralement le même caractère de force, de chaleur, de tendresse, de tristesse. Dans une Epître à Zélis, le Poëte s'occupe de ses propres malheurs, qui lui rappellent ceux de l'humanité entière..

Tandis qu'au fond de cette enceinte,
Réduit à penser avec moi,
Je t'adresse une juste plainte
Qui ne parvient pas jusqu'à toi;
Dans son sein nourrissant l'orage
Et les feux cachés des volcans,
Du Potose aux rives du Tage,
La Terre engloutit ses enfans.
La Mort vengeresse des crimes,
La Mort avec sa main de fer,
Frappe d'innombrables Victimes,
Et pour leur creuser des abîmes,
Brise les voutes de l'Enfer.
Enfin ce Globe lamentable
Me paroît un vaste Manoir
Où quelque Despote implacable
Exerce un horrible pouvoir;
Où l'on entend des cris de rage,
Et des pleurs & des sifflemens,
Les soupirs plaintifs des mourans,
Le bruit des armes, du ravage,
Et l'infortune qui gémit,
Et les hurlemens de la haine,
Et le crime traînant sa chaîne,
Et le désespoir qui rugit.

Voici dans une autre Epître une comparaison des Anglois, des Italiens & des François par rapport aux talens. Il ne nous appartient pas de décider si elle est juste, mais au moins elle est vive & éloquente.

Altier, sombre & profond, sans frein & sans terreur,
Sentant les droits de l'homme & tous ses avantages,
L'Anglois a cet esprit qui peut former des Sages.
L'Anglois sçaura broyer de lugubres couleurs,
Peindre d'affreux penchans & d'horribles malheurs.
Tendre, vif, emporté, l'enfant de l'Ausonie,
D'un amour malheureux peindra la tyrannie,
Et ses tourmens & ses douceurs;
Les troubles de la jalousie,
Et son délire & ses fureurs.
Le François aujourd'hui n'a plus de caractère;
Il est ingénieux, mais il n'est rien de plus;
Il ne sçait pas sentir, mais il excelle à plaire;
Hait foiblement le vice, aime peu les vertus.
D'une teinte égale & légere
Tous les esprits sont revêtus.
Un même ressort les anime;
Le ridicule est le seul crime,
L'inconstance est le seul lien;
Nous ressemblons à tout, & ne sommes plus rien.

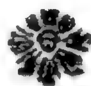
Le reste des Epîtres nous offriroit encore une foule de beautés ou égales ou supérieures à celles qu'on vient de voir. Nous voudrions pouvoir transcrire ici l'Epître à une Mère, toutes les Epîtres à Zélis & plusieurs autres. Cet Extrait n'auroit point de bornes si nous voulions ne rien omettre d'excellent. Les dernières Epîtres & les Piéces détachées qui les suivent, offrent quelques morceaux de pur agrément, qui peuvent servir d'exception à ce que nous avons dit du caractére général des Piéces contenues dans ce Recueil. On trouve ensuite des Héroïdes & des Odes qui avoient été imprimées en particulier, & dont nous avons rendu compte dans plusieurs de nos Journaux. Parmi les Héroïdes, il y en a une nouvelle, c'est celle de Socrate à ses amis. Le caractère de ce Sage y est noblement soutenu.

M. Marmontel, dans une Epître couronnée à l'Académie Françoise & dans son excellente Poëtique, avoit paru vouloir vanger Lucain des mépris de Boileau, & avoit mis la Pharsale au rang des Modèles de l'Epopée. M. de la Harpe dans des Réflexions sur Lucain, combat avec politesse, quoiqu'avec force, l'opinion de M. Marmontel. Il soutient que Lucain a trouvé le secret de rendre ennuyeuse en vers une Histoire très-intéressante en Prose, qu'il ne sçait pas raconter, qu'il s'appesantit fastidieusement sur les petites circonstances, que chez lui l'intérêt est toujours étouffé par la longueur & l'enflure des descriptions, qu'il ne sçait jamais s'arrêter, qu'il rend toujours gigantesque & par conséquent froid, ce qui seroit beau par soi-même dans sa simplicité; qu'ayant beaucoup d'esprit & peu d'imagination, il ne peint jamais que par des pensées,

que ses couleurs sont monotones, &c. Il prouve toutes ces assertions par une Analyse pleine de goût & de raison d'un grand morceau de la Pharsale; c'est la peinture du danger que courut César, lorsque passant d'Epire en Italie sur une barque, il fut assailli par la tempête; mais ce n'est que l'Analyse d'un seul morceau, & M. de la Harpe qui ne veut pas être injuste envers Lucain, a pris la peine de traduire en beaux vers plusieurs morceaux de la Pharsale très-beaux aussi dans l'original. Peut-être les deux opinions de M. Marmontel & de M. de la Harpe pourroient-elles se concilier, en restreignant les éloges de M. Marmontel aux vraies beautés de Lucain, & les Critiques de M. de la Harpe à ses défauts.

Ce Recueil est terminé par un Dialogue entre Alexandre & un Solitaire du Caucase. C'est le Parallèle d'une vie illustre, mais agitée, & d'une vie obscure, mais paisible & innocente. La Philosophie demandoit qu'on donnât la préférence à cette derniere. Aussi le Philosophe dans ce Dialogue paroît-il confondre Alexandre & lui inspirer des remords sur sa gloire. « Alexandre commençoit à s'interroger sur ses conquêtes. On lui annonça que l'ennemi paroissoit. La trompette sonna, & il oublia tout ».

Après tout ce que nous avons dit des talens de M. de la Harpe, il sembleroit inutile de remarquer que ses morceaux de Prose sont bien écrits. Un Auteur éloquent en vers pourroit-il ne pas bien écrire en Prose? Cependant on prétend qu'il y a des exemples contraires, & que ce sont deux talens différens dont le plus rare & le plus difficile ne suppose pas toujours l'autre; quoiqu'il en soit, M. de la Harpe est un exemple de la réunion de ces deux talens.



NOVI COMMENTARII ACADEMIÆ SCIENTIARUM Imperialis Petropolitanæ. Tomus IX pro annis 1762 & 1763. Petropoli 1764.

PREMIER EXTRAIT.

CE Volume contient 7 Mémoires purement Mathématiques du célébre M. Euler, & autant de Mémoires Physico-Mathématiques dont trois sont du même Auteur. Il s'y trouve aussi beaucoup d'Observations Astronomiques, & Météorologiques ; enfin, il renferme un Mémoire de Chymie sur le Mercure, & un d'Histoire Naturelle qui comprend la description des poissons du Cabinet de Pétersbourg ; nous reserverons ces derniers objets pour notre second Extrait.

Le premier Mémoire Mathématique est sur la résolution en nombres entiers des formules indéterminées où l'inconnue est élevée au quarré, étant donnée, par exemple, cette équation $axx + b = yy$, (a & b sont des nombres quelconques) il s'agit de juger par l'inspection du nombre b si cette équation est résoluble en nombres entiers ou si elle ne l'est pas, & dans le premier cas de trouver facilement au moins une des solutions ; ce Mémoire qui est fort long renferme un grand nombre de régles curieuses sur les propriétés des nombres, & M. Euler y explique beaucoup de cas qui échappent encore à ses régles, mais sur lesquels il invite les Géométres à s'exercer.

Le 2e. a pour objet les progressions des arcs de cercles, dont les tangentes suivent certaines loix. Supposons, par exemple, qu'on ait une suite infinie de tangentes dont un terme quelconque comme le 4e. soit l'arc dont la tangente est $\frac{1}{2}$ divisé par le quarré de 4, que le 5e. soit l'arc dont la tangente est $\frac{1}{2}$ divisé par le quarré de 5, & ainsi de suite ; la somme de cette série est égale à un arc de 45 degrés, comme M. Euler l'a démontré ailleurs ; on connoît ainsi plusieurs séries d'arcs donnés par leurs tangentes dont on peut avoir la somme ; mais c'est indirectement ou comme par hazard & *à posteriori*, & l'on n'a aucune méthode générale ni directe de sommer ces sortes de progressions. M. Euler n'entreprend pas même de donner dans son Mémoire de méthode générale, mais il expose une méthode facile pour trouver, autant que l'on voudra, de ces sortes de séries sommables ; le principe, quoique très-simple, conduit à des vérités qui paroissent très-difficiles & très-cachées, & il donne non-seulement des suites infinies, mais des progressions d'un nombre de termes donné à volonté, qui sont également sommables.

Le 3e. Mémoire est un essai d'Algorithme d'une espéce particulière; on entend ici par Algorithme le calcul & les propriétés des nombres formés suivant une certaine Loi.

Les fractions continues étant arrêtées en un point & réduites en fractions simples, donnent des quantités qui se forment les unes par les autres, & qu'il est aisé de continuer à l'infini dès qu'on en a reconnu la loi; la formation de ces nombres, leurs rapports avec les fractions continues, les propriétés particulières que M. Euler y a remarquées, constituent cette nouvelle espéce d'Algorithme qui pourra être utile dans bien des cas, & qu'on devoit d'autant moins négliger que les plus belles découvertes de la nouvelle Analyse ont été faites par de semblables Algorithmes; tel est par exemple celui des puissances du binome de Newton, dont les Co-efficiens se tirent tous les uns des autres par une loi fort simple, dès qu'on connoît l'exposant de la puissance.

Le 4e. Mémoire est sur la résolution générale des équations d'un degré quelconque, objet fondamental en Algébre dont tous les Géométres se sont occupés, & dans lequel on n'a fait encore que de légers progrès. Nous n'avons jusqu'ici de régles générales que pour le 3e. & le 4e. degré; le 5e degré commence à exiger des calculs prodigieux quand on veut parcourir tous les cas qu'il renferme; & quoiqu'on sçache résoudre les degrés supérieurs dans un grand nombre de cas, on ne peut pas dire qu'il y ait de régles absolument générales même pour le 5e degré, à plus forte raison pour les degrés supérieurs; on peut voir dans le Recueil des Mémoires de M. Fontaine dont nous avons rendu compte dans le second Journal du mois de Juin, de très-belles recherches sur cette matière; M. Bezout, dans les Mémoires de l'Académie de 1762, a proposé une méthode générale pour la résolution des équations, & il semble que M. Euler se soit rencontré avec lui dans celle qui fait l'objet de ce Mémoire. M. Euler établit pour fondement de sa méthode que toute équation d'un degré quelconque a toujours une équation résolvante d'un degré moindre d'une unité, peut être ne lui accordera-t-on pas cette supposition; au reste, il convient encore que cette équation résolvante est quelquefois si difficile à trouver qu'en général elle surpasse les forces de notre Analyse; mais son Mémoire contient beaucoup de remarques ingénieuses & adroites, dignes de ce fameux Géométre, qui pourront donner des idées à ceux qui s'exerceront dans la même carrière; elles feront trouver les racines des équations dans une infinité de cas qui ont échappé jusqu'ici à nos Méthodes, & c'est à cela qu'on a été obligé de se borner dans toutes les recherches faites à ce sujet.

Le 5e. Mémoire a pour objet les nombres premiers extrêmement grands; on appelle nombres premiers ceux qui ne sont divisibles par aucun autre; il existe des Tables de tous les nombres premiers jusqu'à cent mille, & M. le

Févre

Févre, Sécrétaire de la Bibliothéque du Roi, a pris la peine d'en calculer qui sont encore manuscrites & qui vont beaucoup plus loin ; mais la curiosité du Géomètre ne sçauroit s'arrêter à un nombre déterminé, Fermat proposoit autrefois à Wallis ce Problême : trouver un nombre premier plus grand qu'aucun nombre donné, & il croyoit en avoir trouvé la solution en disant que le nombre *deux* élevé à une puissance quelconque, & augmenté d'une unité donne toujours un nombre premier ; il ne doutoit point de cette régle, quoiqu'il convînt qu'il ne pouvoit pas en donner de démonstration générale ; il est vrai qu'elle a lieu fort longtemps ; mais quand on parvient à la 32e. puissance de 2 qui, augmentée d'un, fait 4294967297, on trouve que ce nombre est divisible par 641. On ne peut point assigner de régle à la place de celle de Fermat, dont on puisse répondre en général ; M. Euler démontre qu'il n'y a aucune progression Algébrique dont tous les termes soient des nombres premiers ; il n'espère pas même de pouvoir assigner de régle par laquelle étant donné un nombre premier on puisse en trouver un autre plus grand ; mais M. Euler a trouvé une méthode particulière qui donne sans beaucoup de calcul plusieurs nombres premiers au-dessus d'un million, qu'il démontre être des nombres premiers ; il considère, par exemple, que tout nombre quarré augmenté de l'unité n'a point d'autres diviseurs, si ce n'est les nombres qui sont la somme de deux quarrés ; excluant ainsi beaucoup de diviseurs, il parvient à des régles qui abrégeront considérablement la construction des tables des nombres premiers, si jamais on s'attache à les vouloir continuer.

Le 6e. Mémoire est sur la résolution de l'équation différentielle $dy + ayydx = bx^m dx$. M. Euler cherche d'abord quels sont les nombres qui mis à la place de m rendent cette équation intégrale en termes finis & font trouver une valeur Algébrique de y en x, & il donne une équation qui renferme tous ces cas ; il montre ensuite la manière de compléter les intégrales qui ont été trouvées dans ces cas-là.

Le 7e. Mémoire de Mathématiques contient des recherches sur les fonctions que l'on peut trouver par les conditions données des équations différentielles, par exemple, étant donnée une équation différentielle de cette forme $dV = Pdx + Ady$, dans laquelle V est une quantité composée des inconnues x & y mêlées d'une manière quelconque, on peut dans bien des cas trouver la nature de cette fonction V des inconnues, si l'on connoît certaines rélations des quantités P & A entre-elles ou avec la fonction V, données par les conditions du Problême ; ces questions qui n'ont point été considérées par les Géomètres, si ce n'est dans quelques occasions particulières, ouvrent un vaste

champ à la perfection du calcul intégral; le Mémoire de M. Euler contient déja l'examen d'un grand nombre de cas où l'on parvient à des remarques intéressantes & nouvelles, & ses principes sont applicables à un bien plus grand nombre d'autres.

Les deux premiers Mémoires de la Partie Physico-mathématique de ce Volume ont pour objet les Problêmes des cordes vibrantes; cette matière traitée par le célébre Taylor pour un cas particulier, a été prodigieusement étendue par les recherches de M. d'Alembert, de M. Euler, de M. Bernouilli, & M. de la Grange, qui tous se sont exercés sur ce Problême. M. Euler le traite dans ces deux nouveaux Mémoires avec des conditions nouvelles & de nouvelles difficultés.

Le premier traite des vibrations d'un fil fléxible chargé d'un nombre quelconque de corpuscules pésans; c'est-à-dire qu'on suppose un fil parfaitement fléxible sans inertie & sans pésanteur, qui soit tendu & dans une situation parfaitement horisontale, quoique chargé sur la longueur de différens poids supposés infiniment petits; une cause quelconque ayant déplacé le fil & les poids, ils reviendront à leur premier état, & passeront au-delà en faisant des vibrations : on demande la durée de ces vibrations, ou, ce qui revient au même, la situation & le mouvement du fil pour un instant quelconque, compté depuis le moment où la cause a cessé d'agir; les premiers Problêmes sont employés à déterminer le mouvement du fil en supposant 1, 2, 3 ou 4 corpuscules; dans le 5e. Problême M. Euler suppose un nombre quelconque de corpuscules, mais égaux & placés à des intervalles égaux, ce qu'il ne supposoit pas dans les autres Problêmes. Il fait voir quels sont les cas où ce mouvement n'est point isochrone, & où les vibrations ne se font point en temps égaux. La dernière application de ces recherches consiste à supposer que le nombre des corpuscules est infini, & M. Euler trouve dans ce cas-là pour le mouvement du fil l'expression que l'on sçait avoir lieu pour les cordes pesantes & d'une égale épaisseur, c'est-à-dire, que le Problême résolu d'abord pour les cordes vibrantes n'étoit qu'un cas très-particulier du Problême général que M. Euler a traité dans ce Mémoire.

Le Mémoire suivant traite du mouvement de vibration des cordes inégalement épaisses; cette partie du Problême qui d'abord semble n'être faite que pour ajouter de nouvelles difficultés à la question, & pour exercer les ressources de l'Analyse, a cependant un usage important dans la Physique. Tous les Musiciens & les Géométres ont cherché avec M. Rameau le principe de l'harmonie dans les sons simultanés que rend une corde vibrante; on y entend distinctement la douziéme & la dix-septième majeure, c'est-à-dire la tierce & la quinte de l'octave au-dessus du son principal de la corde entière. M.

Bernouilli a expliqué d'une manière ingénieuse ce phénomène, mais il ne peut avoir lieu que pour des cordes également épaisses sur toute leur longueur ; l'inégale épaisseur des cordes peut faire entendre à la place des sons harmoniques toute autre dissonance qui dépendra de la différente épaisseur en différentes parties de la corde ; aussi quelques Auteurs ont prétendu qu'on distinguoit beaucoup de sons de toute espéce, & qui n'étoient pas toujours harmoniques ni également distincts.

Le Problême analytique dont M. Euler entreprend la solution, est des plus difficiles ; il convient qu'il a laissé beaucoup à faire sur cette matière, & cependant on trouve dans son Mémoire beaucoup de choses qui étoient inconnues dans le calcul, & beaucoup de méthodes aussi curieuses que nouvelles pour la perfection générale de cette profonde Analyse.

Le troisiéme Mémoire est de M. Zeiher, & contient la description d'un Thermomètre métallique destiné à mesurer les degrés énormes de chaleur, tels qu'on les a dans des métaux en fusion, où les degrés de froid qu'aucun fluide ne peut supporter, tel que celui qui fait géler le Mercure, suivant les expériences faites à Pétersbourg dont nous avons parlé à l'occasion du 8e. Volume. Le Comte de Loëser, Maréchal Héréditaire de Saxe, avoit dans son Cabinet de Physique un Thermomètre composé de 4 barres de métal dont la dilatation étoit multipliée par des leviers, agissoit sur une roue dentée, & faisoit mouvoir un index qui marquoit les degrés de chaleur, comme dans nos Piromètres ; M. Zeiher a donné dans son Mémoire une autre construction où toutes les verges de renvois sont appliquées sur une plaque de métal, & jouent d'une manière commode pour l'usage ; il a calculé les dimensions de ses léviers pour que l'éguille parcoure deux pouces & demi depuis le terme de la congélation jusqu'à celui de l'eau bouillante, ce qui ne produiroit qu'une demi-ligne d'alongement dans une toise de fer. Ce Thermomètre a l'avantage de marquer lui-même avec un crayon le plus grand degré de chaleur qu'il ait éprouvé, sans que l'observateur soit obligé d'être présent pendant toute la durée de l'expérience.

Le 4e. Mémoire est encore de M. Zeiher qui nous donne une manière commode pour faire des Thermomètres dont la boule ne puisse point se casser, & dont l'échelle une fois faite & gravée en cuivre, puisse toujours servir même en changeant de tuyau ; il forme sa boule avec un cylindre de fer, dont le fond est une vis qui sert à diminuer ou augmenter la capacité de cette boule. Lorsque l'échelle du Thermomètre est donnée aussi-bien que le tube dont on veut se servir, on est assujetti à faire ensorte que la boule contienne par exemple mille fois la capacité du tube ; or cela est aisé par le moyen de la vis inférieure, aussi-tôt qu'elle

a été mise dans la glace & dans l'eau bouillante, & qu'on a vû à quels points de l'échelle correspondoit la liqueur. Quand nous parlons de la glace & de l'eau bouillante comme de termes constans, c'est parce que l'on en fait souvent usage ; mais nous n'ignorons pas que le terme de l'eau bouillante est moins fixe que celui de la chaleur naturelle du corps-humain, & qu'on employe ce dernier avec beaucoup plus de succès.

Le 5e. Mémoire a pour objet de perfectionner le Microscope Solaire, pour lui faire peindre les objets opaques avec leur relief & leurs couleurs. M. Æpinus donne une construction très-simple pour faire servir à cet usage un Microscope Solaire de la construction la plus commune, c'est-à-dire qui n'auroit été destiné qu'à représenter les objets transparens. Le Microscope Solaire aussi bien que la lanterne magique est un instrument composé de deux verres avec un objet entre deux ; la lumière rassemblée par le premier verre (que nous appellons objectif parce qu'il éclaire l'objet) passe au travers de l'objet qui est collé, dessiné, ou peint sur un verre ; l'objet ainsi fortement éclairé envoie sa lumière sur un verre de quelques lignes de foyer appellé oculaire, parce qu'il est tourné du côté de l'œil des spectateurs, & ces rayons dispersés par ce petit verre vont dessiner en grand l'image de l'objet sur un fond blanc qu'on étend dans un lieu obscur, vis-à-vis du Microscope Solaire. Au-dehors de la fenêtre où il est fixé, on place un miroir qui tourne en deux sens pour réfléchir toujours la lumière du Soleil sur l'objectif du Microscope.

M. Euler, célèbre par un grand nombre d'idées neuves & singulières dans toutes les parties de la Physique, fut le premier qui songea à faire servir ce Microscope Solaire & la lanterne magique à représenter des objets opaques, (v. le T. 3 des nouveaux Mémoires de Pétersbourg) M. Lieberkühn, Médecin du Roi à Berlin, qui étoit fort habile en Optique, fit construire un Microscope Solaire qui avoit cet avantage ; mais M. Æpinus n'en ayant pas vû la structure ni les effets, & la description n'étant point imprimée, il a cru pouvoir donner à ce sujet une méthode facile qui lui a parfaitement réussi, & qui n'exige presque aucun changement dans la construction du Microscope Solaire qui sert aux objets transparents ; il avertit aussi que M. Zeiher, son Confrère à l'Académie de Pétersbourg, a imaginé deux façons de construire le Microscope Solaire pour les objets opaques ; mais il ne s'est pas proposé, comme M. Æpinus, de faire cette addition à ceux qui sont déja faits pour les objets transparens. On est étonné, dit M. Æpinus, au premier aspect de voir avec quelle vérité ces nouveaux Microscopes nous rendent les objets ; on croit voir la chose même avec son relief, & ses couleurs, mais augmentée d'une manière prodigieuse. L'addition de M. Æpinus con-

siste à mettre sur le même plan que le verre oculaire un miroir plan incliné qui éclaire l'objet, en recevant la lumière du Soleil par une ouverture ménagée au-dessous de l'objet. Cette lumière réfléchie éclaire l'objet & lui donne autant de vivacité que si c'étoit un objet lumineux ; cette lumière passe au travers de l'oculaire, & va peindre l'objet comme dans l'instrument ordinaire, mais avec bien plus de vérité & de force. M. Æpinus nous avertit qu'il travaille à une nouvelle construction du Microscope Solaire où il employera plusieurs verres, à la place de l'oculaire ; par ce moyen l'on rendra plus terminé le champ de l'image, en mettant un diaphragme au foyer commun des deux verres ; on retranchera beaucoup de lumière superflue dans la chambre d'expérience, & l'on rendra les bords de l'image plus distincts.

Le 6[e]. Mémoire est une Dissertation Géométrique où M. Æpinus détermine le mouvement d'un cor s sur lequel agit un aimant à une certaine distance & dans une direction oblique. Ce Mémoire a été composé à l'occasion d'une expérience singulière que M. du Fay rapporta dans les Mémoires de l'Académie pour 1730. Si l'on glisse une aiguille à la distance d'environ deux lignes des armures d'une pierre, sans toucher à la pierre, ou même qu'on la tienne immobile pendant un instant à quelque distance des armures, elle acquiert dans ces trois cas une direction semblable à celle qu'elle auroit si on la posoit simplement sur les armures de la pierre, & qu'on la retirât ensuite parallèlement à l'axe, & toute opposée à celle qu'elle auroit contractée, si on l'avoit glissée d'un bout à l'autre sur les deux armures de la pierre. M. Æpinus considère les deux poles d'un aimant artificiel dont l'un attire, tandis que l'autre repousse une aiguille placée à quelque distance de l'aimant ; il calcule l'action totale que ces poles exercent sur un corpuscule de matière magnétique placé dans l'intérieur de l'aiguille, & il fait voir que le fluide à la fin de l'expérience doit être condensé dans une des parties de l'aiguille, & raréfié dans l'autre d'une manière qui répond à l'expérience de M. du Fay. M. Æpinus qui dans une piéce intitulée *Tentamen Theoriæ Electricitatis & Magnetismi*, a donné une théorie de l'aimant & une hypothèse propre à en expliquer les phénomènes, remarque à la fin de son Mémoire que cette nouvelle expérience qui avoit paru des plus difficiles à expliquer, & qu'on pouvoit regarder comme un paradoxe de Physique, s'accorde très bien avec sa théorie, & lui fait croire de plus en plus qu'il a donné une explication fort vraisemblable des phénomènes de l'aimant. Dans une addition à son Mémoire il rapporte encore quelques expériences nouvelles qui lui auroient paru inexplicables, s'il n'en avoit apperçu la raison par la synthèse qu'il tiroit de sa théorie magnétique.

Le 7e. Mémoire Physico-Mathématique est un Traité de M. Euler sur la construction des Digues; il fut déterminé à travailler sur cette matière par un procès dans lequel on le consulta, & qui lui donna occasion de faire beaucoup de recherches ultérieures sur le même sujet. Au-delà des Digues qui ferment l'entrée d'un port & dont la forme extérieure étoit concave, il s'étoit formé des atterrissemens si considérables, qu'on conçut le projet de les fermer par un nouveau mur qui étendoit les bornes du rampart. L'Ingénieur, chargé de cet Ouvrage, suivit dans sa nouvelle construction plusieurs contours; on lui objecta qu'il auroit du suivre une ligne circulaire, parce qu'en renfermant le même espace de terrein, elle est nécessairement la plus courte, & celle qui coute le moins de construction; mais les circonstances locales, la forme & la solidité de l'atterrissement avoient déterminé les inflexions que l'Ingénieur avoit suivies. M. Euler examine à cette occasion quel est l'arc de cercle par lequel il faut environner un atterrissement dont les deux extrémités sont données, pour que l'on ait environné le plus de surface avec le moins de dépense, en quel endroit il faut couper un espace triangulaire ou rectangle pour que la dépense & le terrein abandonné soient les moindres, & par quelle figure il faut faire cette section; toutes ces déterminations sont exprimées en nombres qu'il faut multiplier par le rapport qu'il y a entre le prix ou la valeur d'une toise de terrein, en superficie & celui d'une toise de mur en longueur; car, suivant que ces prix varieront, l'on aura nécessairement des résultats différens.

On trouve parmi les Mémoires Physiques, les observations météorologiques de M. Braun, faites en 1757 & 1758; elles sont une suite de celles qu'il avoit faites en 1755, & qui se trouvent dans le 7e. Tome des Mémoires de l'Académie de Pétersbourg; on y voit que la plus grande hauteur du Baromètre y arriva le 19 Décembre & elle fut de 29 pouces & $\frac{12}{100}$ mesure de Paris; on n'en avoit jamais observé à Pétersbourg de plus grande que 29 pouces, du moins depuis long-temps; la plus petite hauteur arriva le 2 Octobre & elle fut de 27,05.

La plus grande hauteur du Thermomètre de M. de l'Isle fut de 97 degrés, (le point de zéro est celui de l'eau bouillante, & le 150e degré répond à la première congélation) cette grande chaleur n'y avoit jamais été observée; elle est égale à celle du corps humain, & du sang d'un homme qui est en santé, on n'avoit pas vû depuis long-temps le Thermomètre au-dessus de 104 degrés. Le plus grand degré de froid fut de 187, moindre de 13 degrés que celui qui avoit eu lieu en 1733 & 1739; celui-ci étoit de 200 degrés; c'est à-peu-près 27 degrés au-dessous de la congélation, sur le Thermomètre de M. de Reaumur dont on se sert

communément en France.

Les Observations Astronomiques terminent ce Vol. & l'on y trouve l'Eclipse du 24 Janvier 1758 observée à Leipsick, par M. Heinsius, dont le commencement arriva à 5h. 12′ 20″ du matin; celle du 17 Avril 1753 dont la fin arriva à 8h 35′ 45″, l'émersion de Regulus le 21 Juin 1757 à 8h 57′ 55″, & d'autres observations, tant Astronomiques que Météorologiques.

M. Grischow, Astronome de Berlin, qui étoit établi depuis quelques années à Pétersbourg, y observa l'Eclipse de Soleil du 30 Décembre 1758; la fin arriva à 9h 36′ 45″.

MM. Popow, Krasilnikow & Kurganow observèrent l'Eclipse de Lune du 18 Mai 1760; le commencement à 11h 9′ 48″ & la fin à 12h 4′ 42″; M. Æpinus observa l'Eclipse de Lune du 18 Mai 1761 qui commença à 10h 22′ 8″ & finit à 14h 11′ 42″.

On a joint aussi à ce Volume quelques Observations faites à la Chine par le P. Gaubil en 1736, 1738, &c. les unes à Pékin, les autres dans différentes Villes de la Chine; des Observations faites à Chandernagor & au Kamtschatka, par le P. Boudier; enfin une Observation importante du passage de Mercure sur le Soleil arrivé le 7 Novembre 1756 au matin, & qui n'a été observé qu'à la Chine; on a vû dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, les Conclusions que M. de l'Isle tira de ce passage lorsqu'il en eut reçu les Observations manuscrites; mais M. de l'Isle n'ayant point publié les détails, on les trouvera avec plaisir dans ce 9e Volume des Mémoires de Pétersbourg.

On a mis au nombre des Observations Astronomiques un Mémoire de M. Æpinus sur une addition qu'il a faite aux instrumens Astronomiques, dans lesquels il y a des réticules ou des Micromètres, parce qu'en effet la construction qu'il propose intéresse beaucoup l'exactitude des Observations Astronomiques. Presque tous les instrumens à lunette exigent, quand on veut observer près du Zenith, que l'Observateur soit couché, la tête renversée, & dans une situation peu commode. M. Æpinus propose de faire des lunettes coudées, & de placer dans l'angle un miroir de métal incliné de 45 degrés; dès-lors la partie de la lunette qui contient le Micromètre & l'oculaire, étant toujours horisontale, à quelque hauteur qu'on observe, l'Astronome est toujours dans une situation commode. Il faut convenir cependant qu'on a déja fait usage de l'idée que propose M. Æpinus, quoiqu'elle ne se rencontre pas dans les Ouvrages d'Astronomie imprimés jusqu'à présent; on a si peu écrit sur l'Astronomie qu'il n'est pas étonnant que beaucoup de choses soient restées entre les mains des Astronomes sans se répandre ni se transmettre; mais M. Æpinus a fait une chose utile en rappellant aux Observateurs la nécessité qu'il y a d'être toujours à son aise quand on

observe ; si l'on néglige cette considération, c'est toujours aux dépens de l'exactitude de l'Observation.

Nous rendrons compte dans un autre Extrait de la partie Physique de ce Volume.

LETTRE A MESSIEURS LES AUTEURS du Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

JE viens de voir dans votre Journal d'Octobre pag. 687. que M. de la Chapelle Hamard propose des moyens de perfectionner l'Ambi d'Hyppocrate & de le rendre propre à réduire toutes sortes de luxations de l'humérus. N'ayant pas l'honneur, Monsieur, de connoître ce jeune Médecin, je vous prie de lui apprendre & au Public qu'il y a environ 30 ans que j'ai non-seulement imaginé cet Ambi, mais même exécuté & fait manœuvrer avec un très-grand succès dans mon Hôpital. Enfin en 1742 j'en ai donné la description à la Société Royale qui l'a insérée dans ses Transactions N°. 469. pag. 387. avec trois planches qui contiennent tous les détails de cette machine. J'y ai encore ajouté depuis quelques petites perfections. J'ai réduit avec cet Ambi des Luxations de 3 mois. La lecture de cet article des Transactions vous convaincra, à ce que j'espère, Messieurs, que mon Ambi a tous les avantages que M. de la Chapelle, desire & que tous les grands Maîtres ont desiré dans celui d'Hyppocrate.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur, LE CAT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Rouen.

De Rouen, ce 25 Octobre 1765.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

NOUVEAU Systême sur la cause de l'évacuation périodique du Sexe. Lettre à l'Auteur du Journal de Médecine, suivie d'une réponse à des objections faites contre ce Systême, par laquelle il devient encore plus solidement établi & l'hypothèse opposée radicalement détruite. Par M. le Cat, Ecuyer, Docteur en Médecine

cine, Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Lithotomiste Pensionnaire de la même Ville, Professeur Démonstrateur Royal en Anatomie & Chirurgie, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Doyen des Associés Regnicoles de celle de Chirurgie, Membre des Académies Royales de Londres, Madrid, Porto, Berlin, Lyon; des Académies Imperiales des Curieux de la Nature & de S. Pétersbourg, de l'Institut de Bologne & Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Rouen. A Amsterdam & se trouve à Paris, chez Despilly rue S. Jacques.

DE LEYDE.

Ceux de MM. les Professeurs de l'Université de Leyde, qui sont Administrateurs du Legs de feu M. J. STOLP, ont tenu le 13 & le 20 d'Octobre, leur Assemblée ordinaire pour prononcer sur les Dissertations qui leur ont été adressées, en réponse à cette Question, proposée au mois de Février de l'année passée : *Quel est le fondement du Pouvoir législatif, par lequel Dieu exige, surtout dans la Révélation, que les hommes se réglent dans leurs actions morales, suivant les Loix qu'il leur a prescrites?*

Ayant jugé que cette Question a été le mieux résolue dans une Dissertation qui a pour devise, *Non est mortale quod opto*; on a trouvé à l'ouverture du billet cacheté, dont elle étoit accompagnée, le nom de M. ALLARD HULSHOFF, Maître-ès-Arts, Docteur en Philosophie, & Pasteur de l'Eglise des *Mennonites*, à *Amsterdam*; & on lui a en conséquence adjugé le Prix, qui consiste en une médaille d'or, de la valeur de deux cents cinquante florins, argent de Hollande.

Messieurs les Administrateurs ont aussi jugé, que huit autres Dissertations méritent d'être imprimées, outre celle qui a été couronnée. La premiere a pour devise, *Simplex veri sigillum:* la seconde, *Unus est Legislator, qui potest servare & perdere:* la troisiéme, *Deo parere libertas est:* la quatriéme, *Structa super lapidem qui ruet ista Domus:* la cinquiéme, *Te achten dat men niemand overtreft, boart nee derigheid, &c.* La sixiéme, *Servi Dominus servi imperant*: la septiéme, *Primus est Deorum cultus Deos credere, deinde reddere illis majestatem suam*: & la huitiéme: *Sol justitiæ, illustra nos.*

Si les Auteurs de ces huit Dissertations souhaitent qu'on publie leurs noms, ils sont priés de le faire sçavoir avant le 1 Janvier 1766, à M. le Professeur *J. Allamand*, Secrétaire actuel du Legs. Après ce terme, s'ils n'ont point jugé à propos de se faire connoître, les billets cachetés qui contiennent leurs noms, seront brûlés sans être ouverts, ainsi qu'on en a agi à l'égard de tous les autres billets appartenans aux Dissertations, qu'on ne fera point imprimer.

FRANCE.

DE TOULOUSE.

Prix proposés par l'Académie

Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse, pour les Années 1766, 1767, & 1768.

La Ville de Toulouse, célèbre par les Prix qu'on distribue depuis long-temps à l'Eloquence, à la Poësie & aux Arts, voulant contribuer aussi au progrès des Sciences & des Lettres, a, sous le bon plaisir du Roi, fondé un Prix de la valeur de cinq cens livres, pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres, à celui qui, au jugement de cette Compagnie, aura le mieux traité le sujet qu'elle aura proposé.

L'Académie avoit proposé pour Sujet du Prix de 1765, *de donner les Loix du Frottement des Fluides en mouvement.* La Piéce N°. 1, qui a pour Devise, *Nec me animi fallit quàm sit obscura, sed acri percussit Thyrso laudis spes magna meum cor,* a remporté le Prix. Elle a pour Auteur M. l'Abbé Bossut, Professeur Royal de Mathématiques aux Ecoles du Génie à Mezières, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Le mérite des Expériences & de la Théorie qui sont réunies dans cet Ouvrage, a déterminé l'Académie à le couronner. Cependant, comme l'Auteur n'a pas épuisé son Sujet, l'importance & l'utilité d'une Théorie complette sur cette matière, engage l'Académie à proposer pour sujet du Prix de 1768, *de déterminer les Loix du retardement qu'éprouvent les Fluides dans les conduites de toute espéce.*

On fut informé l'année derniere, que l'Académie proposoit pour Sujet du Prix de 1767, qui sera double, *de déterminer l'origine & le caractère des Tectosages, l'étendue & l'état de la partie de la Celtique qu'ils occuperent jusqu'à l'entrée des Romains dans leur Pays, & les excursions qu'ils firent avant cette époque.*

Quant au Prix de 1766, on fut informé il y a deux ans qu'il seroit triple, & que l'Académie donnoit une troisiéme fois le même Sujet; sçavoir, *les moyens de reconnoître les Contrecoups dans le Corps humain, & d'en prévenir les suites.*

Les Sçavans sont invités à travailler sur ces Sujets, & même les Associés étrangers de l'Académie. Ses autres Membres sont exclus de prétendre au Prix.

Ceux qui composeront sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs Ouvrages qui soit bien lisible, surtout quand il y aura des Calculs Algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs Ouvrages une Sentence ou Devise; mais ils pourront néanmoins y joindre un Billet séparé & cacheté, qui contienne la même Sentence ou Devise, avec leur nom, leurs qualités & leur adresse; l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorsqu'ils adresseront leurs Ecrits au Secrétaire. Ce Billet ne sera point ouvert, si la Piéce n'a remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le

Prix, pourront adresser leurs Ouvrages à M. l'Abbé de Rey, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas, il en donnera son Récépissé, sur lequel sera écrite la Sentence de l'Ouvrage, avec son numero, selon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les Paquets adressés au Secrétaire, doivent être affranchis de port.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au dernier Janvier des années pour le Prix desquelles ils auront été composés.

L'Académie proclamera dans son Assemblée publique du 25 du mois d'Août de chaque année, la Piéce qu'elle aura couronnée.

Si l'Ouvrage qui aura remporté le Prix, a été envoyé au Secrétaire en droiture, le Trésorier de l'Académie ne délivrera ce Prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

S'il y a un Récépissé du Secrétaire, le Prix sera délivré à celui qui le représentera.

L'Académie, qui ne prescrit aucun Systême, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera.

DE PARIS.

Eloge de René Descartes. Discours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise en 1765. Par M. Thomas. A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand'-Salle du Palais & rue Basse des Ursins. 1765. *in*-8°.

Eloge de René Descartes. Discours qui a remporté le prix de l'Académie Françoise en 1765. Par M. Gaillard, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

A Paris, chez Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise, Grand'-Salle du Palais, & rue Basse des Ursins. 1765. *in*-8°.

Eloge de René Descartes. Proposé par l'Académie Françoise.

L'Eloge d'un grand homme est mon premier Ouvrage.

A Paris, de l'Imprimerie de Sébastien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoise. 1765. Avec Approbation. *in*-8°.

La Pharsale de Lucain, traduite par M. Masson Trésorier de France. A Amsterdam & se trouve à Paris chez Dufour, Libraire, Quai de Gesvres 1765. Deux parties *in*-12. Prix 2 liv. 8 sols. brochées.

Nous avons rendu justice à la Traduction que M. Masson a donnée, pour servir de suite à celle des Odes d'Horace, par l'Abbé Desfontaines. Nous espérons avoir lieu de faire aussi connoître d'une manière avantageuse cette nouvelle production que nous ne pouvons encore qu'annoncer.

La seconde Edition du Traité des Bénéfices & matières Ecclésiastiques,



BIBLIOGRAPHIE
OU
CATALOGUE
DES LIVRES DONT IL EST PARLÉ DANS les Journaux de l'Année 1765.

*On a marqué d'une * les Ouvrages qu'un Extrait détaillé fait plus particuliérement connoître.*

La lettre *a* marque les pages de l'*in*-4°. & *b*, celles de l'*In*-12.

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, CONCILIA.

PATRES, THEOLOGI, ASCETICI, LITURGICI, SCRIPTORES ECCLESIASTICI, &c. HETERODOXI.

JURIDICI ET POLITICI.

HISTORIA SACRA ET PROFANA, VIRORUM ILLUSTRIUM VITÆ, ELOGIA, GEOGRAPHIA.

Le

ANTIQUITATES HISTORICÆ ET LITTERARIÆ.

PHILOSOPHICA, MATHEMATICA.

ARTES.

Essai sur la qualité des Monnoyes Etrangères.
* Février, a 63. b 179.
Traité des Monnoyes.
* Mars, a 146. b 428.
Les Principes de l'Art de la Guerre.
* Avril, a 209. b 618.
L'Arpenteur Forestier.
* Avril, a 213. b 630.
Vies des Peintres, Sculpteurs, Architectes. Avril, a 237. b 705.
Le Dessinateur pour les Fabriques d'or, d'argent, &c. Avril, a 248. b 741.
Art de rafiner le Sucre.
* Août, a 524. b 1562.
Œuvres de gravures d'Architecture.
* Août, a 558. b 1669.
Traité de Peinture. Août, a 569. b 1703.
La Théologie des Peintres. Août, a 570. b 1705.
Exercices & évolutions de l'Infanterie Françoise. Août, a 572. b 1711.
Défense de plusieurs Ouvrages sur l'Agriculture.
* Septembre, a 629. b 1882.
Supplément au Traité de la conservation des grains. Septembre, a 634. b 1896.
* Novembre, a 730. b 2181.
Recherches sur la construction la plus avantageuse des Digues. Décembre, 1. a 778. b 2324.
Francion, l'Anti-Vishk. Décembre, 2. a 908. b 2634.
Œuvres d'Architecture. Décembre, 2. a 900. b 2635.

HISTORIA NATURALIS.

Collection des Mémoires de Chymie. Janvier, 59. b 173.
A Treatize, &c. Examen de la Nature & des effets des Eaux de Barèges. Février, a 111. b 327.
J. Frid. Charteuser Differtatio Chymico-Physica de genericis quibusdam plantarum principiis. Février, a 115. b 338.
Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives. Février, a 117. b 344.
Specimen experimentorum Naturalium Acad. Pisan. Mars, a 173. b 513.
Question importante sur le terme préfix de l'Accouchement. Mai, a 179. b 531.
Familles des Plantes.
* Mai, a 293 b 871.
Histoire Naturelle, générale & particulière avec la description du Cabinet du Roi. Mai, a 315. b 941.
Delle sensazioni del Calore & del Freddo.
* Juin, 1. a 358. b 1065.
Petri Harduini Veronensis animadversionum Botanicarum specimen alterum. Juin, a 373. b 1112.
Elementa Physiologiæ corporis humani. Juin, 1. 374. b 1116.
Traité abrégé de Physique. Juin, 1. a 375. b 1120.
Mémoire sur la vitalité des enfans. Juin, 1. a 377. b 1127.
Manuel de Botanique.
* Juillet, a 473. b 1412.

MEDICI.

Medical Obſervations, &c. Juin, 1. *a* 374. *b* 1116.

Remarques pratiques ſur l'Hydrocele. Juin, 1. *a* 375. *b* 1118.

De gravidarum, parturientium & puerperarum convulſionibus. Juillet, *a* 375. *b* 1118.

Diſſertatio medica de Metromania. Juin, 1. *a* 375. *b* 1119.

Pharmacopée univerſelle. Juin, 1. *a* 376. *b* 1123.

Mémoire ſur l'Inoculation. Juin, 1. *a* 377. *b* 1125.

Conſultations ſur la plûpart des maladies qui ſont du reſſort de la Chirurgie. Juin, 1. *a* 377. *b* 1125.

Introduction à la matière Médicale. Juin, 1. *a* 378. *b* 1129.

Diſſertatio medica de Coſmeticis.

* Juin, 2. *a* 435. *b* 1300.

Petri Camper Demonſtrationum, &c. Liber ſecundus.

* Juillet, *a* 477 *b* 1423.

Réfutation des réfléxions contre l'Inoculation. Juillet, *a* 506. *b* 1512.

Traité des Maladies qui ont été les plus fréquentes dans les Hôpitaux Anglois. Août, *a* 566. *b* 1693.

Traité complet des Accouchemens. Août, *a* 567. *b* 1697.

* Novembre, *a* 747. *b* 2235.

Diſſertation ſur la Nature, la manière d'agir, les eſpéces & les uſages des Antiſpaſmodiques. Août, *a* 568. *b* 1700.

Diſſertation ſur l'origine de la maladie Vénérienne. Août, *a* 569. *b* 1701.

Inſtruction pour l'adminiſtration des lavemens Antivénériens. Août, *a* 569. *b* 1701.

Obſervations ſommaires, &c. au ſujet de l'Inoculation. Août, *a* 569. *b* 1701.

Gerardi Van Swieten in Herm. Boerhave Aphoriſmos, &c. Août, *a* 571. *b* 1708.

Noſologia Methodica ſiſtens morborum claſſes.

* Septembre, *a* 606. *b* 1810.

Moyens de perfectionner l'Ambi d'Hypocrate.

* Octobre, *a* 687. *b* 1355.

Nicandri Theriaca & Alexipharmacra. Octobre, *a* 698. *b* 1087.

Traité de l'exiſtence, de la nature & des propriétés du fluide des nerfs. Décembre, 1. *a* 827. *b* 2476.

* Décembre, 2. *a* 856. *b* 2561.

Nouveau Syſtême ſur la cauſe de l'évacuation périodique du ſexe. Décembre, 2. *a* 896. *b* 2623.

Synopſis univerſæ praxeos Medicæ. Décembre, 2. *a* 900. *b* 2635.

ORATORES.

De la Conſtruction Oratoire.

* Janvier, *a* 2 *b* 3.

Recueil des Oraiſons Funébres, par M. P. R. le Prévôt.

* Novembre, *a* 760. *b* 2275.

POETÆ, FACETIARUM ET JOCORUM, NARRATIONUM ET NOVELLARUM, NEC-NON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES.

Diſſertation ſur l'Œdipe de Sophocle.

* Janvier, *a* 33. *b* 96.

Recueil des Œuvres de Madame

MISCELLANEI, PHILOLOGI, GRAMMATICI, POLYGRAPHI.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

DU MOIS DE DÉCEMBRE 1765. *II. Vol.*

Fin de la Table.

